MÉMOIRES

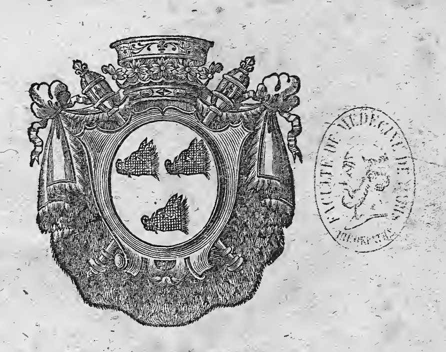
LITTÉRAIRES, CRITIQUES,

PHILOLOGIQUES,

BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES,

Pour ſervir à l'Hiſtoire ancienne & moderne de la Médecine.

DÉDIÉS à Monſeigneur le Garde des Sceaux.



A PARIS,

Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN, Libraire, rue du Petit-Lyon, Fauxbourg Saint Germain.

M. DCC. LXXVII.

Av.c Approbation & Privilege du Roi.



A MONSEIGNEUR

HUE DE MIROMENIL,

Garde des Sceaux de France.

MONSEIGNEUR,

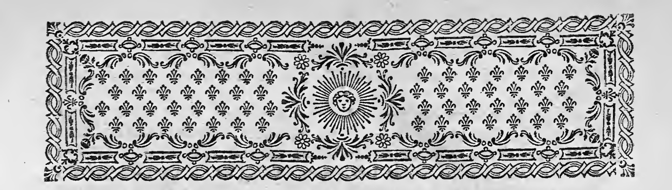
En même temps que vous me permettez de placer votre nom à la tête d'un Ouvrage auquel j'ai déjà consacré quinze années de travail & de recherches ;

& de le faire revivre ſous vos auſpices, votre modeſtie m'impoſe ſilence, retient ma plume, & me défend de tracer un ſeul mot d'éloge. J'obéis à ces ordres auſtéres, qui ne peuvent cependant s'étendre que jusqu'à moi. J'envierois à tous les autres citoyens la liberté qu'ils ont de parler, ſi je n'acquérois, par ma ſoumiſſion, l'honneur de vous préſenter mon hommage, & les témoignages publics de ma reconnoiſſance.

Je ſuis, avec un profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
GOULIN.



MÉMOIRES LITTÉRAIRES, CRITIQUES, PHILOLOGIQUES, BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE DE LA MÉDECINE.

I.

L'ÉLOIGNEMENT des temps a répandu sur la véritable origine des arts & des sciences, un voile épais, que le génie le plus subtil ne sauroit ni lever ni pénétrer. L'homme orgueilleux cependant se croit humilié d'avouer son ignorance. Il voudroit se la dissimuler à lui-même, & il fait tous ses efforts pour la cacher aux yeux des autres. Dans la vue de suppléer aux monuments qui ont disparu, & qui ont été engloutis dans l'abîme du temps, il prend pour guide son imagination, il la suit dans son vol rapide, il se transporte avec elle dans les siécles les plus reculés, & bientôt il croit être témoin du spectacle étonnant de la formation du monde; la terre à ses yeux se couvre de nouveaux habitants, les sociétés se forment; il voit les hommes tracer les premiers rudiments de l'art qu'il veut décrire, il les distingue par les traits de leur visage, il les nomme; séduit en un mot par les fantômes qu'il a créés, il donne comme l'histoire

de l'art & de ses inventeurs, ce qui est le récit d'un rêve qui tient du délire.

En garde contre ces écarts de l'imagination, nous n'avancerons rien que sur les témoignages & les autorités les plus authentiques ; nous ne bâtirons point de ces systêmes aussi-tôt dissipés qu'enfantés ; nous ne présenterons à nos lecteurs sur l'origine de l'art de guérir, que ce qui paroîtra, sinon certain, au moins probable. Nous éviterons aussi de nous laisser conduire par l'esprit de parti, qui fait toujours tort aux vérités historiques. Nous n'imiterons pas non plus ces panégyristes inconséquents, qui d'un homme ordinaire font un grand homme, & d'un grand homme un dieu. Il faut que la vérité de l'histoire soit respectée, & que l'impartialité soit le caractére de tout homme qui écrit : maximes presque triviales, mais de la plus grande importance, que tous les écrivains répétent, & que la plupart s'embarrassent bien peu de pratiquer, même après l'avoir promis. Nous serons plus scrupuleux observateurs de ces deux points essentiels dans la carriére où nous osons nous engager.

L'ART DE GUÉRIR, autrefois exercé par un seul homme, se trouve aujourd'hui confié en différentes mains ; il est divisé ou séparé de maniére que trois corps distincts concourent, par leurs fonctions particuliéres, au soulagement de l'humanité souffrante. Ils sont désignés & connus sous les noms de *médecins*, de *chirurgiens*, de *pharmaciens* (*a*) ou apothicaires. Les limites de chaque profession sont marquées. O combien d'avantages il en résulteroit pour la société entiere, si on les respectoit ces bornes, seulement indiquées du temps de nos ancêtres, mais jamais franchies, tracées depuis insensiblement par l'usage, établies ensuite par la nécessité, confirmées enfin, & autorisées par des loix & des réglements émanés de la sagesse de nos rois ! Mais les loix les plus belles ont toujours eu des infracteurs secrets ou adroits, & elles en auront toujours.

Supposons que ces trois corps choisissent un d'entr'eux pour composer l'histoire de leur art, de son origine, de ses progrès, des hommes qui l'ont inventé, cultivé, enrichi par leur industrie & leur savoir ; tous trois auront nécessairement la même histoire à écrire, je veux dire celle de l'art de guérir proprement. N'en feront-ils pas tous trois remonter l'origine presqu'à la naissance du monde, mais cependant sous trois dénominations différentes ? L'un se servira du terme de *médecine* ou

(*a*) Il n'y avoit point chez les anciens Grecs de *pharmaciens ;* mais Galien parle de *pharmaceutes*, lesquels ne se chargeoient point de préparer les médicaments, mais bien de panser les plaies & les ulcéres survenus d'eux-mêmes ou par accidents : un autre individu faisoit avec le fer les incisions nécessaires, & les traitoit jusqu'à parfaite guérison.

diététique, l'autre de celui de *chirurgie*, le dernier l'appellera *pharmacie*. Le médecin ne verra que des médecins diététiques depuis Adam inclusivement jusqu'à Galien & au-delà; le second ne verra que des chirurgiens; & le troisieme que des pharmaciens. Celui-là avancera que la médecine diététique est plus ancienne; l'historien de la chirurgie soutiendra que la priorité appartient à l'art qu'il professe; le troisiéme prétendra, avec raison, que la pharmacie est aussi ancienne que les deux autres, lesquelles n'ont pu être exercées, ni par conséquent exister, sans employer à l'égard des malades, des médicaments internes ou externes, d'abord simples, puis préparés, ensuite combinés avec d'autres, mais préparés avec plus d'art. Il est clair que, malgré ces prétentions différentes, tous trois écriront néanmoins l'histoire du même art. Ainsi l'historien de la médecine sera indispensablement celui de la chirurgie, comme celui de la chirurgie, quelque effort qu'il fasse, sera l'historien de la médecine diététique; pour le pharmacien, qui ne peut méconnoître l'origine de son art, il en verra les progrès suivre nécessairement ceux de la médecine diététique & ceux de la chirurgie; ce qui doit rendre son histoire peu différente des deux autres.

En effet, si l'on parcourt les ouvrages historiques que nous avons, on reconnoîtra que ce sont les mêmes individus qui figurent dans les mêmes siécles, dans les mêmes lieux, sous les mêmes époques, mais nommés médecins par les uns, chirurgiens par les autres, & qui seroient appellés pharmaciens, si l'on avoit écrit l'histoire de la pharmacie; mais on retrouve la plupart de ces noms dans les historiens de la chymie, à laquelle la pharmacie est liée. Que diroient ces antiques personnages, s'ils pouvoient se faire entendre du fond de leurs tombeaux? Ne s'exprimeroient-ils pas à-peu-près ainsi.

L'esprit de parti vous aveugle tous. Nous n'étions ni docteurs ni maîtres. Ces titres pompeux, qui trop souvent conviennent mal à celui qui les porte, n'étoient point encore imaginés. Dans nos fonctions, nous n'étions occupés que de l'humanité gémissante & accablée sous le poids de la maladie ou de la douleur. Nous volions avec empressement au secours de nos semblables, & nous n'affections point un nom plustôt qu'un autre. Nous guérissions ou nous tâchions de guérir, tantôt par des conseils seulement, tantôt en préparant de nos mains les remedes que nous pensions être utiles, tantôt en les appliquant nous-mêmes sur les parties blessées, tantôt en faisant une incision nécessaire. C'est en reconnoissance de ces services rendus que nos contemporains nous ont donné dans leur langue le titre flatteur & glorieux de GUÉRISSEURS, que pourtant nous ne méritions pas toujours. Marchez tous sur nos traces, proposez-vous le même but, foulez aux pieds le vil intérêt, bannissez de votre esprit la basse jalousie, &, comme nous, vous mériterez de vos

concitoyens & de la poſtérité les éloges que vous nous donnez vous-mêmes encore aujourd'hui. Nous exiſtions bien des ſiécles avant vous, & cependant nous ne connoiſſions pas les noms de ceux qui avoient inventé notre art, ni la pluſpart de ceux qui déja l'avoient perfectionné. Parmi ces hommes dont les noms ſe ſont conſervés dans le petit nombre de livres anciens, échappés aux incendies, aux fureurs de la guerre, aux révolutions des empires, au ver deſtructeur de l'ignorance, il n'en eſt aucun qui ait ſu l'origine & l'époque de l'art qu'il profeſſoit. Rappellez-vous ſeulement, puiſque vous poſſédez en anatomie des connoiſſances plus étendues que nous n'en avions, rappellez-vous que les hommes conſtruits & organiſés comme ils le ſont, n'ont pu vivre long-temps ſans infirmités, ſans maladies, ſans accidents fâcheux.

Ce langage marqué au coin de la vérité & de la ſimplicité, ſeroit capable ſans doute de faire ouvrir les yeux. Alors diſparoîtroient ces queſtions ridicules, *ſi la chirurgie eſt plus ancienne que la médecine? ſi la médecine eſt plus noble que la chirurgie*? queſtions pluſieurs fois diſcutées, & décidées affirmativement ou négativement, ſuivant le parti dans lequel on ſe trouvoit: car elles n'ont pu être ſérieuſement agitées que dans des temps de diſſenſions, où les contendants animés cherchoient à s'abaiſſer réciproquement par des ſorties vives, par des équivoques ou par des ſophiſmes. Mais la ſérénité, qui a ſuccédé à ces tourmentes furieuſes, ne permettra plus de traiter ces ſujets frivoles & odieux pour l'humanité. Les idées ſaines renaiſſent avec le calme, & l'eſprit, qui n'eſt plus offuſqué par un fanatiſme de corps, juge mieux; il ſe conſidere lui-même, il lit avec réflexion ce que les anciens ont écrit ſur l'hiſtoire de l'art, il ſe rappelle d'ailleurs ce que le plus ancien des hiſtoriens nous apprend de l'homme: alors il ſe dit à lui-même.

Sorti des mains du créateur, l'homme étoit l'être le plus parfait; il ne devoit être aſſujetti ni aux maladies, ni à la mort. Image de la divinité, qui s'étoit plu à le former, il en portoit l'empreinte ſur le front. Un moment de condeſcendance & de volupté fait évanouir pour lui & pour ſa nombreuſe poſtérité ces avantages ineffables. La lumiére intérieure & divine, qui éclairoit ſon entendement, perd de ſa force & de ſa clarté; l'étendue de ſes connoiſſances eſt diminuée; il ne voit plus que difficilement ce qu'il concevoit ſans effort; ce n'eſt plus que par un travail pénible qu'il combine entr'elles les idées qu'auparavant il embraſſoit toutes à la fois, & dont il appercevoit tous les rapports; la chaîne de ſes conceptions ſe rompt; les facultés de ſon ame, toutes portées vers le bien, ſe trouvent entraînées vers le mal; & l'ignorance totale eſt le premier appanage qu'il tranſmettra à ceux qui naîtront de lui. Le même changement ſe fait dans ſon corps, le germe de tous les maux

vient habiter au-dedans de lui, un principe de destruction s'empare des parties qui le composent, il circule dans ses veines, par-tout il le traîne avec lui; & ce présent divin, l'immortalité, qu'il avoit reçu en partage, lui est retiré pour toujours.

Déchus de toutes leurs prérogatives & réduits à cultiver la terre de leurs mains pour se procurer de quoi vivre, les hommes ont dû ressentir les incommodités de la chaleur pendant le jour, & celles de l'air froid pendant la nuit; la transpiration a donc pu être arrêtée; &, par une suite ordinaire de cette suppression, ils ont pu être attaqués de rhume, de toux, de péripneumonie, de pleurésie, de fiévre, de rhumatisme, &c... maladies qui se traitent par la diéte. Il est vrai qu'ils ont été également exposés à se blesser avec un instrument, ou en tombant sur un corps dur, ou de toute autre maniére, d'où seront nés des accidents qui ont besoin du secours de la main. Mais rien ne nous apprend si la premiére maladie de l'homme fut interne ou externe; quelque parti que l'on embrasse, quelque thése que l'on soutienne, les autorités ne viennent point à l'appui d'un sentiment contre l'autre; & l'assertion négative n'est pas plus probable que l'affirmative. Ce qui est certain, c'est que l'organisation de l'homme n'ayant point changé, il a de tout temps été exposé aux mêmes inconvénients. Mais, pour prouver que la chirurgie a précédé la médecine diététique, on dit avec confiance que la premiere opération de la main fut la section du cordon ombilical. Cette preuve n'est pas plus concluante. D'où sait-on si positivement que le cordon ombilical fut lié au premier enfant qui sortit du sein de la femme? A-t-on même quelque conjecture favorable à cette opinion? Le plus ancien écrivain qui ait fait mention de la section du cordon ombilical, laquelle suppose que la ligature a précédé, est le prophéte Ezéchiel. Comme il commença seulement à prophétiser l'an du monde 3409 (*a*), on ne peut dater précisément que de cette époque. Il y a toute apparence cependant que cet usage étoit déja établi depuis long-temps, & peut-être même plusieurs siécles avant celui où vivoit le prophéte. On n'en seroit pas mieux fondé pour cela à conclure qu'il commença à la naissance du premier-né d'entre les hommes, ou à celle de ceux qui naquirent dans les années suivantes. Mais bien que la ligature du cordon ombilical se fasse constamment de nos jours, il a été démontré qu'elle n'est point d'une nécessité absolue. Quand on accorderoit qu'elle fut de cette haute antiquité, que pourroit-on en inférer? que c'étoit une opération manuelle, mais non pas une opération de chirurgie, puisque cet art n'existoit pas encore. Les opérations primitives que le hasard ou le moment fait exercer, & qu'on a regardées depuis comme les

(*a*) 595 ans avant l'ére chrétienne, & 135 ans avant la naissance d'Hippocrate arrivée l'an du monde 3544.

rudiments d'un art, n'appartiennent pas encore à l'art, & souvent même, ne l'annoncent point (a). Quel qu'il soit, il ne mérite ce nom, que quand les réflexions, les expériences répétées, les faits bien constatés ont appris que de tel & tel moyen il s'ensuivoit constamment le même résultat, le même succès, d'où sont dérivés des principes, des axiômes, des conséquences, &c...

Ces légéres observations suffisent actuellement pour faire sentir combien est chimérique la prétention que la médecine est plus ancienne que la chirurgie, ou l'assertion contradictoire. On doit néanmoins convenir qu'il n'est guére parlé dans les historiens grecs que du traitement & de la guérison des maladies externes, où la main est nécessaire. Il ne faut pas en être surpris; le but de ces écrivains étoit de transmettre aux races futures le récit de grands événements, de révolutions, de guerres, de combats, qui intéressoient une nation belliqueuse, avide de gloire, jalouse de sa liberté. Ils n'avoient garde d'interrompre la narration pour apprendre qu'un particulier, un premier magistrat, un roi même, attaqués de fiévre, de maladie aiguë, en temps de paix & hors des camps, avoient été guéris par les soins & l'habileté d'un médecin. Mais ils ont cru devoir quelquefois remarquer les accidents arrivés aux chefs dans des actions d'éclat, & compter les blessures faites par un coup de sabre, par un javelot, par une pique, par un dard, par une fléche. C'étoit un moyen adroit de publier la bravoure d'un général expérimenté, d'immortaliser son nom, & d'exciter les autres à marcher sur ses traces dans le chemin de l'honneur. Il paroît bien que tel étoit leur motif, puisque tous ayant marqué les époques des plus cruelles épidémies, aucun, à l'exception de Thucydide, n'en a donné un détail circonstancié. Est-il à présumer cependant qu'au milieu de ces calamités publiques, on ait laissé les malades absolument sans secours? Oseroit-on assurer qu'on eût également abandonné à elles-mêmes toutes les maladies qui n'avoient pas besoin de pansements? J'aimerois autant qu'on soutînt la proposition absurde, que les hommes d'alors étoient exempts de fiévre, d'angine, de pleurésie, &c.. Quant à Homére, qui chantoit les prodiges de valeur des héros grecs rassemblés devant Troie, & qui décrivoit des batailles, il ne pouvoit faire mention que des blessures reçues en combattant, nommer ces intrépides capitaines, & ceux qui les avoit traités avec succès. Il dépeint à la vérité les ravages causés par la peste dans le camp des Grecs, mais il ne nous

(a) Les Grecs & les Romains gravoient en creux des têtes, des figures, des lettres & des mots, sur les poinçons destinés à frapper leurs médailles. Il semble qu'ils n'avoient plus qu'un pas à faire pour imaginer la gravure en taille douce ou en taille de bois, aussi-bien que l'imprimerie; ils n'ont point fait ce pas, & n'ont pas vu qu'on pût aller au-delà. Aussi ne leur accorde-t-on point l'invention de ces deux arts, laquelle ne remonte guére qu'à trois cents ans.

apprend point que personne se soit empressé à soulager les malades. Ce silence ne prouve point démonstrativement qu'ils sont restés sans secours ; on sait combien ils sont infructueux, lorsque ce fléau meurtrier vient fondre sur un canton, sur une ville ; ce n'est pas dans ces moments de dévastation générale & précipitée que la médecine cueille ordinairement ses lauriers. Mais on doit se ressouvenir que cette peste, dont parle Homére, avoit été excitée par Apollon irrité ; que ce dieu exerçoit sa vengeance, & qu'ainsi des moyens humains ne devoient pas être capables d'en arrêter les effets ou le cours. Le dieu seul pouvoit la faire cesser, mais il falloit auparavant implorer sa clémence, & désarmer sa justice par des sacrifices expiatoires (*a*).

La seconde question auroit elle dû être agitée ? Elle ne l'eût point été, si l'on se fût dit à soi-même : d'où un art tire-t-il principalement son excellence & sa noblesse ? n'est-ce pas du sujet ? Or, quel sujet plus noble que l'homme même ? Deux arts qui s'exercent sur le même sujet, & qui visent au même but, quoique par des moyens différents, ne sont-ils pas également nobles ? Secourir donc les maux de l'humanité par ses conseils ou de ses mains ; arracher son semblable au tombeau déja creusé pour l'engloutir, en lui prescrivant une diéte salutaire, ou en pansant une plaie qui abandonnée peut devenir fatale, j'oserai le dire, ces deux fonctions me paroissent également louables, également belles, également nobles ; & le chirurgien qui auroit conservé dix citoyens par les ressources qu'il a puisées dans son art, ne mériteroit pas moins la couronne civique que le médecin savant & expérimenté qui en auroit rendu à la vie un pareil nombre dévoués à une mort inévitable. Malgré la noblesse & l'excellence de ces deux arts, eu égard au sujet sur lequel ils s'exercent, ils ne sont point placés sur la même ligne : c'est que les distinctions sont nécessaires dans un gouvernement politique ; le rang des citoyens & des corps doit être fixé ; l'ordre public le demande, & la tranquillité de l'état en dépend. Mais dans un siécle éclairé où la philosophie a fortement ébranlé l'empire du préjugé, les loix ont pu mettre une société au second rang, sans l'avilir ; & s'il est plus glorieux d'occuper le premier degré, on n'est point sans gloire pour n'occuper que le second, où l'on se trouve placé par la sagesse du législateur.

Le pharmacien paisible n'est pas proprement ministre, mais il concourt avec les deux autres à la conservation des citoyens, & au

(*a*) Si l'on pouvoit s'en rapporter à Philostrate, qui écrivoit onze cents ans après Homére, on seroit fondé à croire que puisque Palaméde, qui étoit au siége de Troie, avoit indiqué une diéte capable de prévenir la peste, il devoit y en avoir une pour traiter les malades qui étoient frappés de la contagion. Les substances prophylactiques avant l'invasion du mal, n'auroient-elles pas la vertu de s'opposer à ses progrès, & de le guérir ?

rétabliſſement de leur ſanté. En préparant les médicaments convenables pour toutes les infirmités, ne peut-on pas dire qu'il a ſa part de la gloire que les deux miniſtres réels acquiérent dans l'exercice de leur profeſſion, comme l'officier & le ſoldat partagent avec le général l'honneur de la victoire remportée ſur les ennemis : de même que celui-ci, quelque habile qu'il ſoit, ne peut rien ſans leur intelligence, leur intrépidité, leur bravoure ; ainſi, le médecin & le chirurgien travailleroient ſouvent avec peu de ſuccès ſans l'induſtrieuſe ſagacité du pharmacien, qui doit connoître la pluſpart des ſubſtances dès trois regnes de la nature, & dont la probité doit être à toute épreuve.

Mais cette diviſion de l'art de guérir en trois branches, telle que nous la voyons, n'exiſtoit pas autrefois. Elle ne ſe fit qu'après une longue ſuite de ſiécles, & long-temps même après que l'art établi ſur des principes eut pris encore plus de conſiſtance, & lorſque la cupidité peut être autant que le beſoin eut multiplié les médecins. On peut fixer l'époque de cette diviſion qui a d'ailleurs varié ſuivant les ſiécles, ſuivant les pays, ſuivant les peuples. Mais il eſt impoſſible de remonter à la véritable origine de l'art, & d'en ſuivre les progrès.

On ſent bien que les premiers habitants de la terre, qu'on nous peint plus robuſtes, plus ſobres, moins adonnés aux plaiſirs des ſens, que ne le furent les hommes des ſiécles ſuivants, étoient compoſés des mêmes organes que nous, organes qui pouvoient également ſe déranger & par les mêmes cauſes connues ou inconnues. Ils n'ont donc pu exiſter long-temps ſans maladie. Ils y avoient été condamnés en naiſſant, ils dûrent donc bientôt ſubir l'effet de cette condamnation ; ils dûrent voir cette formidable hydre à mille têtes, déchirer les petites ſociétés comme les plus grandes, attaquer indifféremment les hommes & les femmes, les enfants & les adultes, les jeunes gens & les vieillards, les peres comme les fils, les époux comme les épouſes, & porter le deuil & la déſolation dans les familles dont elle enlevoit le ſoutien ou les plus chéres eſpérances.

Peu importe de ſavoir quelle eſpéce de mal vint le premier aſſaillir l'humanité ; peu importe de ſavoir s'il fut interne ou externe : ce qui eſt certain, c'eſt que l'homme qui ſe ſentit intérieurement brûler par une fievre ardente, dut ſe trouver auſſi embarraſſé que ceux qui le virent gémiſſant, puis bientôt immobile & ſans force ; ou reſpirant à peine, ou vomiſſant avec effort, ou ſe plaignant de cuiſantes douleurs : la même inquiétude ou le même embarras a dû exiſter à l'égard de celui qui ſe ſera griévement bleſſé ; avoit-il alors en lui-même plus de reſſource qu'il n'en trouvoit dans ceux dont il étoit environné ?

Quel parti imagine-t-on que prirent pour celui-là les témoins de ſes ſouffrances & de ſa langueur ? point d'autre aſſurément que de demeurer oiſifs, & de plaindre en ſilence ſon état & ſa miſére. Forcé au repos & à l'inaction, cet infortuné attendit du temps ce qu'il ne

pouvoit obtenir de remédes encore inconnus: il ne desiroit plus les aliments accoutumés, il ne sentoit pour eux que de l'aversion ou du dégoût; dévoré par une soif brulante, il cherche à l'appaiser par une abondante boisson de l'eau d'un ruisseau, ou avec le suc des fruits plus ou moins acides. Quel qu'ait été l'événement de la maladie, il aida sans doute à faire soupçonner l'avantage de ces moyens simples, indiqués par la nature elle-même; les occasions d'en réitérer l'usage ne reparurent que trop fréquemment, & confirmérent ce qui avoit été seulement entrevu. C'en fut assez pour se déterminer dans les cas à peu près semblables; on ne raisonna point alors, on fit ce qu'on avoit vu pratiquer, & on n'alla pas plus loin. Ainsi se forma le pur empirisme qui étoit le germe d'où l'art de guérir devoit naître, germe inerte cependant, & qui, pour se développer, avoit besoin d'être préparé & échauffé durant plusieurs siécles.

Mais quel secours put-on procurer à ce blessé, dont la plaie récente fournissoit beaucoup de sang? peut-être s'est-on avisé de la laver avec de l'eau commune, & d'appliquer ensuite dessus des feuilles d'arbres ou des herbes prises au hasard, qu'on aura fortement assujétie par des liens. Le sang se sera arrêté d'autant plus promptement que le vaisseau d'où il sortoit se sera trouvé plus voisin d'un os, & la ligature plus forte. Selon toute apparence, ce succès desiré, & dont on n'osoit se flatter, fut regardé comme un effet du topique, qui réellement pouvoit avoir une vertu styptique ou astringente, & il ne sera pas venu dans l'esprit de l'attribuer à la compression; aussi voit-on dans Homére que la plupart des hémorrhagies, qui accompagnent les plaies de ses héros, sont arrêtées par l'application de certaines herbes ou de racines inconnues au vulgaire, & secrétement (*a*) cueillies ou arrachées de terre. C'est pourquoi le scholiaste de ce poëte, Didyme, qui vivoit sous l'empire d'Auguste, remarque que la médecine ancienne se faisoit avec les plantes (*b*) ou les herbes.

Ce sont ces cas, ou d'autres peu différents, plusieurs fois observés, qui auront commencé à rassurer les malades & à les flatter de l'espoir de guérir, en employant les moyens qu'ils avoient vu réussir. Quoi qu'il en soit, celui que des circonstances particuliéres auront mis plus à portée d'être témoin du succès de certains traitements dans des maladies internes ou externes, celui-là, dis-je, aura été le plus souvent

(*a*) Dans le siécle de ce pére de l'épopée, il paroît que le voile du mystére s'étendoit sur la maniére de traiter les plaies; ce secret affecté fut peut-être cause que la superstition s'attacha si fortement à l'empirisme, que la véritable médecine, élevée sur ses ruines, en conserva long-temps la tache originelle. Enfin elle est effacée, & ne reviendra plus ternir un art cultivé dans ses trois branches par des hommes éclairés & instruits.

(*b*) Ἡ γὰρ ἀρχαία ἰατρικὴ ἐν βοτάναις ἦν. Note sur le vers 845 de l'Iliade.

consulté ; il aura volontiers fait part des remédes qu'il savoit avoir été administrés avec fruit, & si la santé a été rendue à un homme qu'on regardoit déja comme victime assurée de la mort, les remédes prescrits ont été censés avoir opéré ce miracle ; &, pour les avoir indiqués, il aura nécessairement eu tout l'honneur de la cure : ce qui dut lui mériter de la considération, & peut-être des dons offerts par la reconnoissance. Les hommes sont sensibles à la gloire ; ils saisissent avec avidité ce qui peut leur en acquérir. La route, qui conduit à ce but, paroît s'ouvrir aux yeux de quelques-uns, c'est de s'occuper du soulagement des malades ; ils desirent d'y entrer, ils cherchent donc à connoître les plantes & leur usage salutaire. Insensiblement le nombre des simples connus, peu considérable d'abord, s'augmente & s'accroît par d'heureux hasards qui leur découvrent de nouvelles plantes & de nouvelles vertus. Mais la connoissance de ces secours multipliés ne se perdra-t-elle point? non, ils en font dépositaires, leurs enfants ou des disciples.

En même temps que la reconnoissance accordoit de la considération à ceux qui se dévouoient au service de l'humanité en proie à la maladie & à la douleur, elle imagina de les distinguer par un titre honorable ; ce fut celui de *guérisseur* (*a*). Mais ce titre fut-il donné lorsque l'empirisme seul existoit, ou lorsque l'art commençoit à se former ? c'est ce qu'il est impossible de décider. On le trouve, pour la premiére fois, dans la Genése, *cap.* 50. *v.* 2. où Moïse nous apprend que Joseph fit embaumer le corps de son pére par les guérisseurs ou médecins (*b*) de sa maison : ce fut l'an 2315. Parmi les loix données sur le mont Sinaï l'an 2513, & rapportées dans l'Exode, il est parlé des frais (*c*) qu'on a faits pour les guérisseurs ; ce qui prouve qu'alors ils vivoient de leur état, chez les Juifs, l'année même qu'ils étoient sortis d'Egypte. Ils en vivoient surement de même, lorsqu'ils habitoient cette contrée, à la maniére sans doute de ceux de ce pays, par

(*a*) En hébreu, le terme que nous rendons par celui de *médecin*, signifie *guérisseur* ; le mot grec ἰατρὸς a la même signification ; & celui dont nous nous servons est dérivé & formé du latin *medicus* qui veut dire aussi la même chose.

(*b*) Quelques traducteurs ont rendu en latin le mot hébreu par celui de *pollinctores*, bien que ce mot hébreu signifie *guérisseurs*, & que les septante l'aient rendu par ἰατροὶ. Peut-être que, du temps de Moïse, les guérisseurs ou médecins embaumoient les corps morts. L'usage paroît avoir changé depuis, si l'on en juge par ce qu'Hérodote & Diodore de Sicile rapportent des embaumeurs égyptiens : sans doute que les médecins crurent devoir abandonner à d'autres un soin qui leur sembloit vil & abject.

(*c*) *Si rixati fuerint viri & percusserit alter proximum suum lapide vel pugno, & ille mortuus non fuerit, sed jacuerit in lectulo : si surrexerit & ambulaverit foris super baculum suum, innocens erit qui percusserit, ita tamen ut operas ejus & impensas in medicos restituat. Exod.* c. xxj. vers. 18. 19.

lesquels ils avoient pu être instruits. Les Juifs eurent toujours des guérisseurs; il y en avoit sous Asa, roi de Juda, l'an 3087. Jérémie, qui commença à prophétiser l'an du monde 3375, semble faire entendre que, de son temps, ils étoient en nombre (*a*). Depuis l'an 2315 jusqu'en 3375, voilà bien un espace de 1060 années, durant lesquelles on ne sauroit douter qu'il y ait eu des médecins au milieu de la nation juive. Pourroit-on croire que, pendant dix siécles & au-delà, leur fonction se fût bornée à traiter les plaies & les ulcéres? Quoi, on auroit décoré du nom de *guérisseurs* par excellence, des hommes qui auroient seulement traité les blessés, toujours moins nombreux (*b*) (excepté en temps de guerre & sur un champ de bataille), que ceux qui sont attaqués de maladies internes? Cela répugne, sur-tout quand on sait que la peste a souvent dépeuplé l'univers, & que la fiévre a toujours été une maladie fort commune, & la compagne de presque toutes les maladies. Moïse en effet, qui écrivoit avant l'an 2553, époque de sa mort, nomme & la peste & la fiévre (*c*).

Il est presque démontré que dès ces anciens temps, le même homme secouroit les malades par la diéte, par la chirurgie, par la pharmacie, c'est-à-dire en indiquant les remédes internes qu'il falloit mettre en usage, en les préparant de ses mains, en appliquant sur les parties blessées des herbes broyées ou des racines écrasées, assujéties ensuite par un bandage, & suivant les cas en faisant des incisions. Mais ces guérisseurs qui étoient à la cour des rois égyptiens & attachés à Joseph ministre de Pharaon, étoient-ils encore des empiriques? rien ne décide pour l'affirmative ou la négative. Cependant comme l'Egypte étoit depuis plusieurs siécles gouvernée par des rois, & que du temps de Moïse les sciences y avoient fait des progrès, il est à présumer que l'art de guérir en avoit fait aussi, quelque foibles qu'ils fussent. Si l'histoire est muette à cet égard, elle nous apprend au moins que les Egyptiens ont été les précepteurs du monde entier; les Grecs paroissent

(*a*) *Numquid resina non est in Galaad? aut* medicus *non est ibi?* Proph. c. viij. v. 22.

(*b*) Les hôpitaux dans lesquels il y a un grand nombre de lits, ainsi que les hôpitaux où le nombre en est moindre, fournissent la preuve de ce qu'on avance ici. Sur deux mille malades qui y sont reçus, il n'y en a peut-être pas cinq cents qui aient besoin de pansements. Cependant tous ceux qu'on transporte dans ces tristes asyles, sont des pauvres dont plusieurs exercent des professions dangereuses; mais cette proportion diminueroit beaucoup, si l'on comptoit ce qu'il peut y avoir de malades où la main soit nécessaire parmi les citoyens aisés ou riches, en comparaison de ceux qui sont retenus au lit par les maladies internes. Ce calcul apprendroit peut-être que dans une ville il devroit y avoir aujourd'hui moins de chirurgiens que de médecins.

(*c*) *Adjungat tibi Dominus* pestilentiam *donec consumat te de terrâ .... Percutiat te Dominus egestate*, febri *& frigore ....* Deuteron. c. xxviij. v. 21. 22. *Vid. &* Genes.

s'être instruits les premiers à leur école, ils parvinrent enfin à les égaler & à surpasser même leurs maîtres.

Ce qu'on trouve de plus remarquable sur la méthode curative des maladies chez les Egyptiens, c'est qu'elles y étoient traitées par une diéte très sévére ou l'abstinence, par les clystéres, & par les vomitifs. Comme on est rarement obligé d'employer les vomitifs dans les plaies qui se traitent avec des topiques, on doit en conclure qu'ils étoient spécialement réservés pour les maladies internes; ce qui donne lieu de penser qu'on ne les laissoit point absolument sans secours.

La folie n'est pas une maladie externe; on tenta de la guérir dans la plus haute antiquité. Le cerveau des filles de Prœtus roi d'Argos se dérange, Mélampe les purge avec l'ellébore, les fait baigner ensuite dans une fontaine d'Arcadie, & la raison qu'elles avoient perdue, leur revient. Il est à propos de remarquer que ce roi, suivant plusieurs historiens, commença à regner l'an du monde 2608, & qu'il regna 17 ans; ainsi cette cure fut opérée, près de 150 ans avant qu'Esculape eût atteint la maturité l'âge.

Dans la suite ce fut celui d'entre les Grecs qui parut avec le plus d'éclat comme médecin; on le regarda comme l'inventeur de l'art, & on en fit un dieu après sa mort. Les historiens s'accordent à dire qu'il traitoit toutes les maladies, soit internes, soit externes; qu'il employoit les boissons adoucissantes, qu'il appliquoit des topiques sur les ulcéres, qu'il pansoit les plaies, qu'il faisoit des incisions, qu'il guérissoit la fiévre & la folie, qu'il prescrivoit des régles pour s'entretenir en santé, & qu'il avoit une grande connoissance des plantes. Voilà bien toutes les parties de l'art de guérir réunies dans un seul individu, lequel même visitoit les malades dans leur lit.

Il eut deux fils, Machaon & Podalyre. Après la mort de leur pére, Machaon éleva son frére encore jeune comme son fils, & lui enseigna l'art de guérir. Tous deux se trouvérent au siége de Troie depuis l'an 2810, jusqu'en 2820 qu'elle fut prise & brûlée. Lorsque Machaon parut dans les plaines d'Ilion avec les soldats qu'il avoit amenés de Trica, il ne pouvoit pas avoir moins de 45 ans, & Podalyre en avoit au plus 25 : ce qui montre que le premier a pu naître vers l'an 2765, & le second vers 2785. Comme celui-ci étoit enfant à la mort d'Esculape, ce médecin divinisé ne vécut guére au-delà de l'an 2790. Il fut la tige d'une famille qui devint célébre sous le nom d'*Asclépiades*; Hippocrate, dont on a les écrits, en descendoit.

Machaon, instruit par son pére, dût hériter de son habileté & de ses connoissances : il suivit sa méthode en pansant la plaie de Ménélas; & guérit l'ulcére que Philoctéte avoit au pied. On ne sait rien des cures qu'il a pu faire en traitant les maladies internes; ce silence ne prouve point qu'il n'en ait pas vu.

L'histoire nous fournit la preuve que Podalyre ne fut pas moins expérimenté que son pére & son frére. La fille de Damathus, roi de Carie, étoit tombée du haut d'une maison; le médecin, qu'une tempête avoit forcé d'aborder sur les côtes de cette contrée, est appellé pour la secourir. Il la saigne des deux bras; elle est rendue à la vie par ses soins. Damathus, sensible au plaisir de recouvrer une fille qu'il aime tendrement, & qu'il avoit craint de perdre, la donne en mariage à celui par qui elle lui a été conservée (*a*). Avant ce temps, la saignée avoit déja sans doute été pratiquée; mais c'est la premiére fois qu'il en soit fait mention. Cette anecdote curieuse nous a été transmise par Etienne de Byzance, dans son dictionnaire géographique, *au mot* ΣΥΡΝΑ.

Outre Machaon & Podalyre, Homére nomme encore d'autres chefs qui pansoient de leurs mains les blessés de l'armée des Grecs. Il a d'ailleurs répandu quelques préceptes d'hygiéne dans ses deux poëmes; de sorte que si l'on n'avoit pas déja vu Esculape s'occuper réellement de cet objet, on pourroit croire que le chantre d'Achille, pour rendre ses capitaines plus recommandables, transportoit à leur siécle des connoissances qui appartenoient au sien, ou celles que sans doute il possédoit lui-même. Mais cette observation, qui peut-être seroit vraie à l'égard de plusieurs endroits de l'Iliade & de l'Odyssée, relativement aux arts, n'a point ici lieu. Homére n'a pas ignoré qu'il y eût des maladies chroniques; mais il ne les a point désignées par leurs noms propres, & n'a rien dit de la maniére de les traiter. C'est le seul pourtant qui répande quelque jour sur l'état où étoit l'art de guérir dans le siécle où il vivoit; il convient donc de se rappeller qu'il florissoit l'an 3097, & par conséquent 277 ans après le sac de Troie.

Hésiode, qu'on croit plus ancien qu'Homére, mais qui a vécu dans le même siécle, peint en deux mots les horreurs de la disette & de la peste dans le poëme intitulé *les travaux & les jours*, vers 238 & suivants. « Souvent, dit-il, une ville entiére est punie à » cause des désordres & des crimes d'un seul homme: Jupiter suscite » contre elle deux terribles fléaux, la famine & la peste; ses habitants » tombent sous leurs coups; les femmes sont frappées de stérilité; les » familles les plus nombreuses s'éteignent & s'anéantissent ». S'il ne parle pas non plus des secours de l'art pour arrêter ou pour modérer les progrès de la contagion, c'est que, comme nous l'avons observé,

(*a*) Cet exemple de gratitude d'une part, & de fortune de l'autre, n'est pas unique dans l'histoire des médecins. Je me contenterai de rapporter celui-ci. Jean Duret, medecin de la faculté de Paris, & fils du célébre & savant Louis Duret, épousa Renée Luillier, fille d'un président de la chambre des comptes, qu'il avoit guérie d'une maladie grave, & qui lui donna la main par reconnoissance.

quand un dieu punit, on ne sauroit attendre que de sa justice satisfaite la cessation de la mortalité. D'ailleurs Hésiode & Homére, en disant que la famine, la guerre & la peste étoient des châtiments exercés contre les méchants, avoient pour but de prouver que les crimes ne demeuroient jamais sans vengeance ; & de détourner les hommes d'en commettre, en exposant à leurs yeux le spectacle effrayant d'une dévastation prompte & générale. Dans un autre endroit le poëte s'exprime ainsi au sujet des maladies ; « elles viennent d'elles-» mêmes à tous moments surprendre les hommes, lorsqu'ils s'y atten-» dent le moins, & elles portent parmi eux la mort & la désola-» tion, *vers* 102 & 103 ». Bien qu'on ne trouve pas dans ses poésies, le terme de *médecins*, il n'est pas moins constant qu'il y avoit alors plus de 750 ans que les malades étoient soignés par eux. Mais ce qu'il est important de remarquer, c'est qu'il a semé quelques préceptes d'hygiéne dans le même poëme. Or, pour prescrire des moyens capables d'entretenir la santé, il a fallu connoître ce qui l'avoit altérée ou détruite. Le malade lui-même a pu donner cette connoissance, en déclarant qu'il croyoit devoir attribuer son mal à un fruit qu'il avoit mangé, ou à l'eau trop froide d'une fontaine qu'il avoit bue, ou dans laquelle il s'étoit plongé étant tout couvert de sueur, ou à d'autres causes qu'on peut imaginer sans peine. Voilà certainement une observation dont on aura profité, pour ne pas commettre la même imprudence. Que faire cependant alors pour calmer les douleurs que cet infortuné ressent? l'embarras dut être grand ; mais laissons cet objet qui a été légérement touché plus haut, & demandons si ce seroit une absurdité d'avancer que l'hygiéne a commencé avec l'art de guérir, & que les progrès de celui-ci ont favorisé les progrès de celle là, *& vice versâ*.

A cette époque, le fil, qu'on croyoit tenir pour parcourir & examiner le champ de la médecine, chez les Grecs, se brise tout-à-coup, & s'échappe des mains ; on est donc contraint de s'arrêter ou de consentir à s'égarer. Sans truchement & sans guide, il est de la prudence de ne pas s'engager dans des routes inconnues. Puisque nous y sommes forcés, sortons un moment de la Gréce, &, nous transportant dans une autre contrée, voyons si nous ne trouverons pas des preuves que l'art y a été exercé dans toutes ses branches par un seul homme. Je crois appercevoir qu'il le fut à Babylone où le prophéte Ezéchiel avoit été emmené avec les autres captifs de sa nation par Nabuchodonosor, l'an 3405. On trouve dans ses prophéties plusieurs expressions, métaphores, ou allusions tirées de la médecine; ce qui semble prouver qu'elle existoit en ce pays : elles prouvent au moins qu'elle se conservoit parmi les Juifs. « Fils de l'homme (s'écrie-t-il, c. XXX. v. 21) » j'ai brisé le bras de Pharaon, roi d'Egypte ; on n'y a point mis » d'appareil pour le guérir ; on ne l'a ni recouvert de compresses, ni

» environné de bandes pour lui faire reprendre sa vigueur, & le » mettre en état de manier le glaive (*a*) ». Peut-on méconnoître à ce langage le manuel du pansement que demande la fracture ?

Plus loin, (c. xxxiv. v. 4.) il s'exprime en ces termes, suivant la version des septante qu'on me permettra de rapporter ici en propres termes : τὸ ἠσθενηκὸς οὐκ ἐνισχύσατε, καὶ τὸ κακῶς ἔχον οὐκ ἐσωματοποιήσατε (*b*), & τὸ συντετριμμένον οὐ κατεδήσατε, καὶ τὸ πλανώμενον οὐκ ἀπεστρέψατε. (*c*).

« Vous n'avez pas fait revenir celui qui étoit en foiblesse (*ou bien* » vous n'avez pas fortifié celui qui étoit foible), vous n'avez pas » traité (*ou* guéri) celui qui étoit malade (*d*), vous n'avez pas » appliqué de bandage sur le membre fracturé, vous n'avez pas réduit » le membre luxé ».

Tel est, ce me semble, le sens de ce passage, auquel je ne vois point qu'aucun écrivain de la médecine ait encore fait attention; sens qui dans la vulgate ne se présente pas d'abord aussi clairement que dans la version des septante. En cet endroit, Ezéchiel adresse la parole aux prêtres d'Israël ; il les compare aux mauvais pasteurs qui n'ont pas soin de leurs troupeaux, & leur reproche leur négligence coupable, dans les termes que nous avons rapportés. Sous l'emblême de brebis foibles ou défaillantes, malades, & dont la jambe est fracturée ou luxée, peut-on douter qu'il ne marque les diverses infirmités ou maladies de l'homme, tant dans le moral que dans le physique, lesquelles, devant exciter une charité active & secourable, ne trouvoient néanmoins dans les prêtres que des spectateurs froids & insensibles, & peu soigneux de remplir les devoirs de leur ministére. Vouloir interpréter autrement ces quatre phrases, ce seroit forcer le sens du prophéte, & supposer qu'il passe rapidement d'une idée à une autre, au lieu de continuer comme il a commencé ; ce qui est beaucoup plus naturel. Au reste, ne pourroit-on pas inférer aussi de ce

---

(*a*) *Fili hominis, brachium Pharaonis regis Ægypti confregi : & ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, & fasciaretur linteolis, ut recepto robore posset tenere gladium.* Ezech. c. xxx. v. 21.

(*b*) Dans d'autres exemplaires on lit; καὶ τὸ ἀῤῥωστον οὐκ ἰάσασθε, ce qui paroît être une autre maniére d'expliquer le texte hébreu.

(*c*) Selon la vulgate : *Quod infirmum fuit non consolidastis, & quod ægrotum non sanastis, quod confractum est non alligastis, & quod abjectum est non reduxistis....* Ezech. c. xxxiv. v. 4.

(*d*) Ces deux premiéres phrases ne peuvent pas convenir à la partie de l'art nommée par la suite *chirurgie* ; elles désignent des maladies internes. Tout doute à cet égard s'évanouira, si on les rapproche de ce qu'on lit dans le second livre des rois, c. xiij. v. 5. *Cubà super lectum tuum, & languorem simula.* Et dans le troisiéme livre des rois, c. xvij. v. 17. *Ægrotavit filius mulieris, & erat languor fortissimus.* D'ailleurs κακῶς ἔχειν signifie *malè se habere*, avoir une maladie, & non pas une plaie, une blessure. Et certainement Ezéchiel n'a pas voulu répéter, dans les deux derniéres phrases, ce qu'il avoit exprimé dans les deux précédentes.

paſſage que les prêtres étoient médecins ? Alors la comparaiſon qu'il en fait avec les bergers ſeroit bien plus juſte ; & ſi le berger eſt le guériſſeur de ſes brebis dans toutes leurs maladies, ſans qu'il ſoit néceſſaire de lui donner un adjoint pour remettre une jambe caſſée, ou réduire une luxation arrivée dans ſon troupeau, un ſeul homme a pu très certainement exercer la même fonction à l'égard de ſes ſemblables. Diſons mieux, le fait eſt certain.

Ainſi l'art de guérir toujours exercé ſans partage & ſans diviſion par un même homme chez les Egyptiens, chez les Juifs, chez les Babyloniens, &, comme on le va voir, chez les Perſes ; l'art de guérir, dis-je, dût inſenſiblement augmenter ſes reſſources pour l'avantage de l'humanité. Cependant juſqu'alors ſes progrès ſemblent avoir été lents : ils deviendront plus ſenſibles & plus marqués, dès que la philoſophie, qui devoit éclairer l'univers & le tirer de l'ignorance où la ſuperſtition le tenoit plongé, aura jeté quelques rayons de lumiére ſur des eſprits propres à les recevoir & capables d'en profiter.

Thalès (*a*), un des premiers, en éprouve les puiſſants effets ; il s'apperçoit qu'il marche environné des tenébres de l'erreur ; il ſouhaite avec empreſſement d'en ſortir ; il ſuit la lumiére qui le guide, & entre dans une route à peine entr'ouverte. Il la parcourt d'un pas ferme ; il voit clairement des vérités ignorées avant lui ; il les annonce avec zéle ; on vient l'entendre avec avidité ; il crée, pour ainſi dire, de nouveaux hommes ; & bientôt la Gréce, toute changée & embellie, eſt ſurpriſe de ne plus ſe reconnoître. Ce n'eſt encore cependant que l'aurore d'un beau jour. L'art de guérir s'en reſſent ; il ceſſe d'être tout-à-fait empirique : les expériences recommencées & les obſervations nouvelles, rectifient, détruiſent ou affermiſſent les idées qu'on ne s'étoient formées que par analogie : on étudie ſcrupuleuſement la marche de la nature dans le cours des maladies ; leurs types ſont mieux marqués ; les ſymptômes ſont mieux apperçus & mieux décrits ; l'effet qu'on attend des remédes eſt moins équivoque ; & les fautes, qu'on pouvoit faire en les adminiſtrant, mieux reconnues : en un mot, l'art s'avance vers un point de perfection où l'on ne prévoyoit pas auparavant qu'il dût jamais arriver, ou au moins ſi rapidement.

Tandis que cette heureuſe révolution ſe préparoit, la Perſe donnoit naiſſance à un prince, qui devoit être l'admiration du monde entier, Cyrus, qui, dans un âge mûr, vit la médecine bien différente de ce qu'elle avoit été. Comme il ſentoit tous les avantages que l'humanité pouvoit en retirer, il accorda de l'eſtime, de la conſidération, de la

(*a*) Il naquit à Milet la premiére année de la XXV. olympiade, c'eſt-à-dire, l'an du monde 3364, avant l'ére chrétienne 640 : il ne dut guére paroître avec éclat qu'à 40 ans, l'an 3404, l'année qui précéde la naiſſance de Cyrus.

confiance à ceux qui, après s'être instruits &, pour ainsi dire, nourris de principes salutaires, se dévouérent à la pénible, mais noble fonction de soulager les malades. Ce prince, qui par la suite monta sur le thrône des Perses & des Médes, naquit l'an 3405 du monde, &, avant l'ére chrétienne, 599. Il avoit 40 ans lorsque Cambyse l'envoya, à la tête de trente mille hommes, porter du secours à Cyaxare, roi des Médes, contre les Babyloniens. Avant que de partir pour cette expédition, le nouveau général s'entretient avec son pére : ce qu'il y a de plus intéressant dans le métier de la guerre, est sérieusement discuté. C'est dans cet entretien, rapporté par Xénophon, historien de ce prince célébre, qu'on trouve plusieurs choses relatives à l'état de la médecine : on y apprend que les villes qui vouloient voir régner la bonne santé dans leur enceinte, se choisissoient des médecins (*a*); qu'en se mettant en campagne pour la guerre, les généraux en menoient avec eux pour visiter & traiter les malades ; que lui-même avoit eu soin de s'en procurer ; & qu'il se flattoit d'avoir rencontré des hommes très savants dans l'art de guérir. Mais, reprend Cambyse, comme les médecins ne guérissent les hommes que lorsque la maladie est venue les attaquer, il vaut beaucoup mieux s'occuper de la santé des soldats, & prendre des précautions, afin qu'ils ne tombent point malades ; pour cet effet, il faut, ajoute-t-il, asseoir son camp dans un lieu salubre ; car personne n'ignore qu'il y a des endroits sains, & d'autres nuisibles à la santé. Ailleurs, Cyrus parle assez au long du vin & des aliments. Dans le même ouvrage, Xénophon dit encore : Cyrus ayant observé que la plupart des hommes, quand ils jouissent de la santé, sont attentifs à ce qu'il ne leur manque rien de tout ce dont ils ont besoin, & qu'ils font provision des choses nécessaires à la vie, & convenables à ceux qui se portent bien, tandis qu'ils ne songeoient nullement à se fournir de tout ce qui pourroit leur être avantageux, s'ils devenoient malades ; il crut devoir se charger de ce soin & réparer, d'après les avis des médecins les plus habiles qu'il avoit avec lui, une négligence si préjudiciable : il ordonna donc qu'on lui procurât tout ce que chacun d'eux lui disoit devoir être utile, comme les meubles & ustensiles de la chambre d'un malade (*b*), les médicaments, les aliments, les boif-

(*a*) Ces médecins étoient probablement stipendiés. Plusieurs villes d'Allemagne ont des médecins de cette espece, qui prennent dans leurs écrits le titre de *poliatri*, c'est-à-dire, *médecins de la ville.* Quelques-unes, en France, ont fixé dans leurs murs des médecins, & leur assignent une pension ; on les appelle *médecins pensionnaires.* Il seroit à souhaiter qu'il y en eût dans toutes les villes : parmi elles, il y en a bien peu qui ne soient en état de faire cette légére dépense dont elles seroient bien dédommagées par l'avantage de posséder d'une maniére durable un habile médecin.

(*b*) Le grec porte ὅποσα ἢ ὄργανα ἔφη τις ἂν αὐτῷ χρήσιμα γενέσθαι : ce que l'on a rendu ainsi en latin ; *quæcunque* instru-

ſons, & qu'on les mît dans un lieu (*a*) de réſerve, afin de les avoir tout prêts dans les cas de néceſſité. Puis il ajoute ces mots, qui font l'éloge de la bonté de ce prince : « lorſque quelqu'un étoit attaqué » d'une maladie qui demandoit un prompt ſecours, il le viſitoit & lui » faiſoit donner ce dont il avoit beſoin ; il remercioit même les mé- » decins, quand un malade avoit été guéri par les remédes qu'on » tenoit préparés par ſon ordre. »

Nous ſommes arrivés au temps où la médecine eſt unie à la philoſophie, c'eſt-à-dire que les philoſophes qui étudioient le cours du ſoleil & des aſtres, les révolutions des ſaiſons, la nature des corps ſublunaires & leurs propriétés, &c... conſidéroient auſſi l'homme moral & phyſique; en même temps qu'ils travailloient à le rendre meilleur & à cultiver ſon eſprit, ils ſongérent aux moyens d'entretenir la vigueur de ſon corps; puis, recherchant la cauſe des maladies & la maniére d'agir des remédes, ils devinrent plus capables de le ſoulager dans ſes infirmités. Comme ils parurent plus éclairés, plus ſages, plus réfléchis, plus éloquents que les premiers guériſſeurs, ils durent être plus conſultés, & ſe trouver inſenſiblement plus occupés auprès des malades.

Pythagore (*b*) fut un de ces génies ſupérieurs qui contribua autant aux progrès de la philoſophie qu'à ceux de la phyſique, & par conſéquent de l'art de guérir. Cependant il ne paroît point qu'il ſe ſoit livré à la médecine pratique (*c*); il s'eſt plus attaché à la théorique, & à l'hygiéne. La ſanté, ſelon lui, étoit une harmonie; il la définiſſoit encore

---

menta *quis utilia eſſe ipſi diceret.* Comme j'ai vu quelqu'un prétendre que ce mot *inſtrumenta* vouloit dire des *inſtruments de chirurgie*, il eſt à propos d'obſerver que c'eſt prendre le change. *Inſtrumenta* rend à la lettre, il eſt vrai, le terme ἔργανα, qui ne ſignifie pas plus des inſtruments de chirurgie, que des inſtruments de labourage, ou d'imprimerie. Par ὄργανα, Xénophon marque, non les choſes néceſſaires aux médecins, mais aux malades; tels ſont, par exemple, les lits, les couvertures, les vaſes, &c. pour les autres choſes il les nomme.

(*a*) On ne ſauroit nier que ce ſoit-là une fondation d'apothicairerie royale; peut-être y en avoit-il de telle en Grece du temps de Xénophon. Mais cette apothicairerie étoit auſſi une eſpéce de garde-meuble.

(*b*) On ne ſait point préciſément la date de ſa naiſſance, ni celle de ſa mort. Les uns le font naître la troiſiéme ou la quatriéme année de la XLIII. olympiade, c'eſt-à-dire, l'an du monde 3398 ou 3399; avant l'ére chrétienne, 606 ou 605; d'autres placent ſa naiſſance 40 ans plus tard. Quoi qu'il en ſoit, il devoit fleurir l'an 3438, ſuivant les premiers, & l'an 3478 ſuivant les autres.

(*c*) On pourroit inférer le contraire de ce que dit Jamblique, dans la vie de Pythagore, que les Pythagoriciens ne traitoient guére les maladies que par la diéte; qu'ils réſervoient les médicaments pour les plaies & les ulcéres; qu'ils faiſoient des onguents & des cataplaſmes un uſage plus fréquent que leurs prédéceſſeurs; qu'ils avoient moins recours au feu & aux inciſions. Mais il parle des ſucceſſeurs de Pythagore, & non pas du philoſophe; & ce qu'il eſt bon de remarquer, c'eſt que ces philoſophes médecins exerçoient la totalité de l'art.

la permanence de la forme ; la maladie étoit l'altération de cette forme (*a*). Il recommandoit la nourriture la plus simple, & sur-tout les végétaux ; voici ce qu'il pensoit des plaisirs de l'amour. « Le temps » propre à l'acte est l'hiver, & non pas l'été ; il fatigue moins au » printemps, & en automne (que l'été) ; mais en tout temps il fatigue, » & n'est point bon pour la santé ». Et tout de suite Diogéne de Laërce ajoute : « Comme on demandoit à Pythagore, quand est-ce qu'il falloit » jouir des plaisirs de l'amour, ce sera, répondit-il, quand vous voudrez » devenir plus foible (*b*) ». Le véritable sens de cette réponse est que,

(*a*) Ἁρμονίαν εἶναι, καὶ τὴν ὑγίειαν. . . . ὑγίειαν, τὴν τοῦ εἴδους διαμονήν · νόσον, τὴν τούτου φθοράν. *Diogen. Laert. in vit. Pythag.* Dans cette harmonie du philosophe de Samos, ne reconnoît-on pas cette définition des méchaniciens ? la santé n'est autre chose que l'équilibre parfait qui régne entre les solides & les fluides ; l'action des uns & la réaction des autres ; la maladie est cet équilibre rompu. Il peut se faire néanmoins que ce ne soit point là le véritable sentiment de Pythagore, & que ce qu'il entend par le mot ἁρμονία, soit ce qu'Alcméon explique par celui d'ἰσονομία.

Quoi qu'il en soit, ce sentiment ou opinion de Pythagore sur les causes des maladies, est qualifié de ridicule dans une compilation indigeste & monstrueuse, qui, dans un siécle moins éclairé que le nôtre, auroit peut-être passé pour un ouvrage érudit & profond. On lit encore dans cette compilation : *Les écrits que nous avons de Pythagore sur la physiologie sont remplis d'idées bisarres.* Je n'ajoute ni ne retranche rien à cette phrase. Je fais cette remarque, parce que personne ne pourroit croire qu'il y eût actuellement quelqu'un assez peu instruit pour annoncer, comme existants sur la physiologie, des traités de Pythagore qui n'a jamais écrit. Il est vrai qu'on lui a attribué un livre assez connu des savants, intitulé *carmina aurea* ; le plus mince littérateur sait qu'il est évidemment supposé. J'ai lu quelque part que les Gentils ayant demandé à S. Augustin pourquoi Jésus-Christ n'avoit pas écrit, il leur fit cette réponse ; Pythagore, qui a surpassé tous les philosophes anciens par l'étendue de ses lumiéres, n'a laissé aucun ouvrage. Avant S. Augustin, Galien avoit dit : » Parmi les anciens, » il y en a un grand nombre qui n'ont » point écrit, tels sont Socrates & Pythagore ». *In lib. Hippoc. de nat. hum. comment. j. class. j. pag.* 30. *verso* ; *aphor.* 26. Si l'auteur de la compilation a découvert quelques traités de Pythagore, il auroit bien dû en donner une édition ; le public l'auroit reçue avec plaisir.

(*b*) Ἀλλὰ καί ποτε ἐρωτηθεὶς πότε δεῖ πλησιάζειν · ὅτε βούλει γενέσθαι σαυτοῦ ἀσθενέστερος, εἶπεν. Le Clerc, *hist. de la méd. p.* 91. en voulant étendre la pensée de Pythagore, qu'il lisoit dans Diogéne, ne me semble pas l'avoir mise dans toute sa force, lorsqu'il s'exprime ainsi : « (Pythagore) vi» vant de cette maniére, (de végétaux), » il lui étoit aisé de suivre le conseil qu'il » donnoit, de ne s'approcher des femmes » que lorsqu'on vouloit devenir plus » foible ». (Est-il quelqu'un déja foible, qui veuille le devenir davantage ?) On voit bien que le Clerc veut faire entendre que Pythagore, en se nourrissant de végétaux, & en buvant de l'eau, n'acquéroit point une vigueur incommode, & qu'ainsi il n'avoit pas besoin de s'affoiblir ; cette interprétation n'est pas merveilleuse ; ou bien il faudroit dire que les gens de la campagne, qui usent plus de végétaux que de substances animales, ne sont point vigoureux. Un autre écrivain, qui est venu depuis, & qui suivoit au doigt & à l'œil le Clerc, a donné une autre tournure à la phrase de son modéle, afin qu'on ne vît point qu'il copiât, & il a écrit avec une confiance ridicule : « Pythagore conseilloit de ne s'appro-

pour ſe conſerver fort & vigoureux, il faut s'abſtenir des femmes ; car certainement perſonne ne s'eſt jamais propoſé pour but de s'affoiblir. Ainſi qu'Héſiode & Homére, ce philoſophe diſoit que les dieux envoyoient, aux hommes & aux animaux, les maladies & la ſanté (*a*). C'eſt lui qui fut le fondateur de l'école italique, où il paroît que s'enſeignoit la philoſophie auſſi bien que la médecine. Il y avoit dans le même temps deux fameuſes écoles, fondées & tenues par les Aſclépiades, l'une à Cos, & l'autre à Gnide : par la ſuite il put s'en former d'autres moins célébres. Telles ſont les ſources où allérent puiſer leurs connoiſſances, ceux qui voulurent embraſſer la profeſſion de médecins.

Pythagore n'écrivit point ; mais il inſtruiſit des diſciples auxquels il dévoiloit les ſecrets de ſa doctrine. Du nombre de ceux qui entendirent ſes leçons fut Alcméon de Crotone, que Diogéne dit avoir été très verſé dans la médecine, & avoir le premier écrit pour déveloper les phénoménes de la nature. Voici, au rapport de Plutarque, *de placit. philoſ.* lib. v. c. 30. comment il expliquoit la ſanté & la maladie ; nous nous ſervirons du naïf langage d'Amyot : « Alcméon » tient que l'égalité des qualités du corps humain, comme de l'humide, » du chaud, du ſec, du froid, de l'amer, du doux & des autres, con- » ſerve & contient la ſanté ; & que, au contraire, la monarchie, c'eſt-à- » dire, prédomination d'aucun d'iceux, fait la maladie : car celle » domination & principauté apporte corruption des autres, & eſt » cauſe des maladies, comme quand la chaleur ou la froideur eſt ex- » ceſſive pour la quantité trop grande, ou le défaut, comme en aucuns » le ſang défaut, ou le cerveau : & que la ſanté eſt une proportionnée » température de toutes les qualités (*b*) ». Que cette théorie de la ſanté & des maladies ſoit celle de Pythagore ſon maître, ou la ſienne propre,

» cher des femmes que lorſqu'on étoit » trop vigoureux » : ajoutant tout de ſuite : « Le régime qu'il obſervoit, lui » permettoit ſans doute de ſuivre ce pré- » cepte ». Cette réflexion interprétative me paroît un commentaire un peu louche, pour ne rien dire de plus. Si ce dernier écrivain eût pris la peine d'ouvrir Diogéne de Laërce, il ſe ſeroit peut-être apperçu qu'il avoit été mal rendu, & ne nous auroit pas préſenté une gloſe pitoyable. Concluons naturellement qu'il n'eſt pas toujours ſûr de s'en rapporter aux traducteurs, & que quand, pour éviter reproche d'avoir copié, on veut donner à la verſion d'autrui une tournure qui ait un air original, on riſque d'en affoiblir le ſens, de le forcer, de le pervertir, & quelquefois de débiter uue abſurdité.

(*a*) Ὑπὸ τούτων (δαιμόνων) πέμπεσθαι ἀνθρώποις . . . . τὰ σημεῖα νόσου τε καὶ ὑγιείας· καὶ οὐ μόνον ἀνθρώποις, ἀλλὰ καὶ προβάτοις, καὶ τοῖς ἄλλοις κτήνεσιν. *Diog. Laert. in vit. Pythag.* « Ce ſont les dieux qui envoient » aux hommes la maladie & la ſanté ; non » ſeulement aux hommes, mais même » aux brebis, aux bœufs & aux chevaux ». En parlant ainſi, Pythagore eſt-il un homme ſi abſurde ? qu'au lieu du pluriel *dieux*, on mette le ſingulier *dieu*, ce philoſophe aura dit ce que croit tout le monde chrétien.

(*b*) Hippocrate s'éléve contre cette théorie dans le livre intitulé, *de veteri medic.*

peu

peu importe ; elle indique assez expressément la route qu'il devoit suivre dans le traitement des maladies ; s'il y avoit ardeur ou chaleur, il étoit naturel qu'il tempérât, qu'il rafraîchît, &c.....

Puisqu'Alcméon écrivit le premier sur la théorie des maladies, on peut donc le regarder comme ayant donné plus de consistance à la médecine rationnelle ou dogmatique, dont les fondements avoient été jetés par ses prédécesseurs.

Un philosophe plus célébre que le précédent, est Démocrite d'Abdére. Il étudia toute sa vie, & rechercha les causes des effets qu'il voyoit. Retiré dans le silence du cabinet, il méditoit, disséquoit des animaux, écrivoit sur la théorie de la médecine ; ce fut ainsi qu'il travailla pour l'avantage de l'art & de l'humanité, car il ne paroît point qu'il ait beaucoup traité de malades. On trouve dans Diogéne de Laërce le titre des ouvrages, relatifs à la médecine, composés par ce philosophe-médecin ; ils méritent d'être rapportés ; ce sont : περὶ ἀνθρώπου φύσεως ἢ περὶ σαρκός, β', deux livres *sur la nature de l'homme ou sur la chair* ; ce traité étoit probablement anatomique & physiologique (*a*) : περὶ λοιμῶν κανών ά, β', γ', ce qui peut signifier *Recherches sur les pestes, catalogue* ou *histoire des pestes, régle de conduite à observer* ou *qu'on observe dans les différentes pestes*, en trois livres ; on devoit y trouver l'époque des pestes qui avoient ravagé le monde depuis plusieurs siécles, la méthode suivant laquelle on les avoit traitées, les succès bons ou mauvais qu'on avoit obtenus des différents moyens de curation ; un ouvrage de cette nature n'a pu être composé que sur des mémoires déja anciens, écrits sans doute par des témoins oculaires, & peut-être par des médecins ; d'après cela peut-on refuser de croire que les maladies internes de toute espéce & les épidémies ne demeuroient point sans secours : une simple nomenclature des épidémies, où les symptômes, les causes, la curation ne fussent entrés pour rien, devenoit inutile, & un philosophe comme Démocrite ne pouvoit écrire que pour le bien de l'humanité. Le même historien indique encore de Démocrite d'autres traités, savoir ; πρόγνωσις, *le prognostic*, il a fallu avoir long-temps observé pour être en état de faire un livre sur cet objet, il devoit donc contenir les expériences des autres (*b*) : περὶ πυρετοῦ, καὶ τῶν ἀπὸ νόσου βησσόντων, *de la fievre*,

(*a*) Il n'est ni anatomique ni physiologique, si c'est le morceau que van der Linden a inséré dans l'édition in-8. d'Hippocrate, *tom. I. pag.* 281. Il contient trois pages ; ce n'est guére qu'une nomenclature des principales parties du corps, desquelles on marque très briévement la situation & l'usage. En voici le titre : Δημόκριτος Ἱπποκράτει περὶ φύσιος ἀνθρώπου. Je ne saurois croire que cette mince production soit de Démocrite, laquelle ne valoit pas la peine d'être mise au nombre de ses compositions.

(*b*) *Si ce livre est de lui, il ne l'a composé que pour combattre la science du prognostic, car il ne pensoit point*

& de ceux chez qui la toux est un symptôme de la maladie, celui-ci regardoit très certainement les maladies internes : νομικὰ αἴτια, ce titre n'indiqueroit-il pas un traité sur les cas de médecine relatifs à la jurisprudence, ou sur les rapports en justice ? on seroit d'autant plus porté à le soupçonner qu'il est énoncé à la suite du précédent, & que Moïse lui même s'étoit occupé de cet objet, Exod. c. xxj. Démocrite est encore auteur du traité, περὶ διαίτης, ἢ διαιτητικὸν, ἢ ἰατρικὴ γνώμη, *sur la diéte*, ou *diététique*, ou *préceptes de médecine* ; αἰτίαι περὶ ἀκαιριῶν, καὶ ἐπικαιριῶν, le Clerc traduit ainsi ces trois mots, *des causes des maladies & des choses qui sont propres ou contraires au corps, par rapport au temps ;* ce qui me paroît mal rendu, le mot *maladies* n'étant pas dans le texte de Diogéne, qui veut peut-être dire, *considérations sur les choses faites à propos ou mal-à-propos*, soit par rapport aux maladies, soit par rapport à la santé ; à moins que ce ne soit un traité de morale, ce qu'on ne sauroit décider.

Parmi les philosophes qui ont cultivé la médecine, on doit compter encore Empédocle d'Agrigente, instruit, non pas à l'école de Pythagore, mais à celle d'un pythagoricien. On raconte de lui qu'il rappella à la vie une femme qu'on croyoit morte ; mais s'il est vrai qu'il délivra son pays de la peste dont il découvrit la cause, les moyens qu'il employa ne sont pas ceux de l'art dans lequel il devoit être cependant fort versé, puisqu'il composa, suivant Diogéne, six cents traités de médecine ; le peu de fragments qui en restent, ne suffit pas pour apprécier au juste les obligations que doivent lui avoir, & l'art & la société. Il pratiqua la médecine, ce qu'on apprend par ce passage de Galien : « Dioclès, Hippocrate, Empédocle, & plusieurs autres » des anciens, traitoient les hommes dans leurs maladies, par prin- » cipe d'humanité ». *De Hipp.* & *Plat. decret.*

Dans ce siécle, toute la Gréce étoit très puissante ; les arts & les sciences étoient en vigueur, on les cultivoit à l'envi, les écoles de philosophie étoient ouvertes & fréquentées. Ceux qui se destinoient pour l'art de guérir, alloient y entendre disserter sur la morale, la physique & la médecine, & passoient sans doute ensuite dans les écoles asclépiadiennes de Cos & de Gnide, pour se perfectionner dans l'art de traiter les maladies. Il est certain qu'il y avoit alors beaucoup de médecins. On en voit la preuve dans le récit que fait Thucydide de

---

qu'il y eût des marques bien certaines d'une mort existante, sur lesquelles les médecins pussent se fier ; aussi n'avance-t-il point qu'il y eût aucuns signes certains qui annonçassent une mort prochaine. *Quin etiam jure magni nominis Democritus, ne finitæ quidem vitæ satis certas notas esse, proposuit, quibus medici credidissent ; adeo illud non reliquit, ut certa aliqua signa futuræ mortis essent.* Celsus, lib. ij. c. 6.

cette furieuse (*a*) peste qui, l'an 3574, avant l'ére chrétienne 430, dépeupla la ville d'Athénes & toute l'Attique. Cet historien, qui en fut lui-même attaqué, raconte que les médecins ne pouvoient d'abord porter remede au mal, auquel ils ne connoissent rien ; il ajoute que ce fut principalement sur eux que la mortalité s'étendit, parce qu'ils s'exposoient le plus en visitant les malades . . . . qui périssoient le septiéme & le neuviéme jour.

Ce récit apprend encore que ces médecins traitoient par la diéte, c'est-à-dire, en prescrivant des remédes internes. Pour remplir ainsi la Gréce de médecins, il falloit donc qu'il y eut des lieux d'instruction.

Tandis que cette contrée étoit cruellement déchirée par la contagion, il se formoit un homme dont le nom devoit être immortel ; je parle d'Hippocrate qui, étant né l'an 3544, avant l'ére chrétienne 460, avoit alors 30 ans. Doué d'un génie vaste, instruit à l'école de ses ancêtres, & l'esprit orné de toutes les connoissances morales, physiques & mathématiques, il surpassa dans l'art de guérir tous ceux qui l'avoient précédé ; aujourd'hui même encore il est regardé comme un grand homme. Il rassembla tout ce qu'on savoit de son temps, il y joignit ce qu'une longue expérience lui avoit appris, & il donna un code de médecine qui n'éclaira pas moins ses contemporains que la postérité. A l'exemple des Asclépiades, ses ancêtres & ses maîtres, il exerça auprès des malades l'art de guérir par la diéte ; il ne crut point s'avilir en préparant lui-même les médicaments, en les appliquant de ses mains sur la partie blessée ou affectée, en ouvrant un abscès, en saignant, en brûlant avec le fer rouge, en incisant ; il ne s'interdit qu'une seule opération, parce qu'elle demandoit une main très exercée ; ce fut celle par laquelle on tire la pierre de la vessie.

Si on lui eût ouvert le livre où sont écrits les événements futurs, avec quelle satisfaction il auroit lu, qu'après une révolution de dix-huit siécles, ses écrits, à peine connus dans l'empire françois, y seroient étudiés, méditéś, approfondis, enseignés, & qu'ils rendroient à la médecine un éclat qu'elle n'avoit plus ; mais aussi quel eût été son étonnement d'y voir que ces hommes, nourris de sa propre doctrine, & qui l'enseignoient avec zèle, auroient la foiblesse de se croire humiliés s'ils faisoient de leurs propres mains des opérations nécessaires dont il leur avoit transmis le manuel !

Eût-il pu s'empêcher de condamner leur fausse délicatesse qui a plus nui au genre humain qu'on ne peut l'exprimer, & qui a long-temps retardé les progrès d'une branche essentielle de l'art de guérir ? Mais un

(*a*) Quand on lit attentivement la description de cette peste, on ne conçoit pas comment l'on a pu reconnoître la vérole dans une maladie très aiguë, qui tuoit le septiéme & le neuviéme jour.

ſentiment plus noble a diſſipé cette fauſſe délicateſſe de nos péres, l'humanité, victorieuſe des caprices de l'orgueil & du ridicule, a déchiré le bandeau qu'ils avoient mis ſur les yeux : un digne émule d'Hippocrate (*a*) marche ſur les traces de ſon maître, ainſi que lui, dans les maladies internes, il preſcrit la diéte convenable ; ainſi que lui, contre les maux externes, il prend en main le couteau ſalutaire avec lequel il arrache à la mort ſes victimes.

Par le tableau que nous venons d'expoſer, n'eſt-il pas évident que l'art de guérir eſt de la plus haute (*b*) antiquité, puiſque l'homme n'a pu exiſter long-temps ſans maladies ? que, ſans pouvoir décider ſi la premiére infirmité fut interne ou externe, on n'eut guére alors d'autre parti à prendre que d'être ſpectateur oiſif, à moins que le haſard ne ſoit venu au ſecours ? que le mot *guériſſeur* emporte avec lui une ſignification non équivoque, mais qu'il n'indique point les moyens employés dont on ſe ſervit pour guérir ? que la diéte n'étant qu'un moyen pour conſerver ou pour rétablir la ſanté, la chirurgie n'eſt également qu'un inſtrument ou moyen de curation ? que pendant une longue ſuite de ſiécles, & juſqu'à Hippocrate, ces inſtruments furent entre les mains d'un ſeul & même individu ? enfin, que la diététique & la chirurgie conſidérées (telles qu'elles ſe montrent aujourd'hui) comme deux branches de l'art de guérir, ont la même origine, que l'une n'eſt pas plus ancienne que l'autre, que, s'exerçant ſur le même ſujet, elles ſont également nobles, enfin, que leurs progrès chez les Grecs ont marché d'un pas égal ? Ce n'eſt pas qu'il faille nier que dans cet eſpace de temps quelques-uns aient mieux aimé pratiquer la diététique que la chirurgie ; puiſqu'Hérodote nous apprend qu'en Egypte il y avoit preſqu'autant de médecins que de maladies ; mais ces cas furent rares en Gréce, & l'art de guérir ne fut certainement pas diviſé.

S'il l'eût été, on auroit eu des termes pour exprimer cette diviſion ; on n'en connoît qu'un chez les Grecs : c'eſt ἰατήρ ou ἰατρὸς qui ſe trouve ſouvent dans Homére, & qui probablement étoit en uſage avant lui. On n'en voit point d'autre dans les poëtes ni dans les hiſtoriens qui ont écrit depuis juſqu'à Plutarque, c'eſt-à-dire durant dix ſiécles ; il ſignifioit celui qui guérit, qui traite les maladies, quelque fût le moyen qu'il employât, la diéte ou la chirurgie.

Le mot *diéte* avoit une ſignification fort étendue, il ſe diſoit, non-ſeulement du régime à l'égard des aliments & de la boiſſon, mais encore à l'égard du ſommeil, de l'exercice, de la veille, du bain, &c...

(*a*) M. Antoine Petit, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, profeſſeur d'anatomie au jardin royal des plantes, & de l'académie des ſciences.

(*b*) Hippocrate convenoit lui-même que la médecine étoit très ancienne. *De veteri med.*

ſoit que l'uſage en fut réglé pour conſerver la ſanté, ou pour la rétablir en cas de maladie. Le mot de *chirurgie* ne ſignifioit alors que l'œuvre de la main de la part du médecin, ou bien un moyen de curation; « dans les cas, dit Hippocrate, où l'opération de la main » ſe borne à une ſeule ſection, la diviſion doit ſe faire promptement » (*a*): & un peu plus loin; « il eſt très honteux de ne pas retirer tout l'avan» tage qu'on deſire de la chirurgie » (comme moyen de curation.) (*b*) Nulle part il n'emploie ce terme pour exprimer un art ſéparé de la médecine; mais tout le monde eſt d'accord ſur ce point.

Il eſt bien vrai que lorſqu'il veut dire un *médecin opérant*, il s'exprime ainſi, ἰατὴς χειρίζων; Galien ſe ſert auſſi des mêmes expreſſions, mais il écrit quelquefois ἰατὴρ χειρουργῶν; ce qui ſignifie la même choſe.

Xénophon nomme ἰατροὺς, ceux qui furent choiſis par Cyrus le grand, lorſqu'il partit pour porter du ſecours à Cyaxare; il déſigne par le même mot ceux qu'il avoit dans ſon palais, ainſi que ceux que les Grecs choiſirent pour panſer le grand nombre de bleſſés qu'ils ramenoient dans leur pays après la funeſte expédition de Cyrus le jeune.

Souvent ἰατρὸς eſt employé ſeul par Galien dans les endroits où il parle de plaies, de panſements, d'inciſions, &c . . . bien que les traducteurs l'aient rendu par celui de *chirurgus*. Je ſais que cet écrivain s'eſt ſervi deux ou trois fois du mot χειρουργος; c'eſt qu'à Rome (dit-il) il y avoit alors des hommes qui faiſoient les opérations; ce n'étoit point par un droit légal, mais par un uſage inſenſiblement établi; car dans ce temps-là même chez les Grecs, réduits ſous la domination des Romains, le médecin diététique inciſoit lui-même, panſoit, cautériſoit, &c . . . Et Galien déclare qu'en Aſie il pratiquoit les opérations chirurgicales. Plutarque n'emploie point d'autre mot que celui d'ἰατρὸς, dans les cas où il auroit fallu mettre celui de χειρουργὸς, ſi dans Chéronée, où il vivoit, le chirurgien eût été un autre individu que le médecin; entre pluſieurs exemples tirés de cet auteur que je pourrois produire, un ſeul ſuffira. « Celui qui eſt malade ſent ſon mal, & appelle » le médecin afin qu'il lui applique un collyre ſur les yeux, qu'il lui » ouvre la veine, & il lui confie ſa tête (*c*) ».

Le premier qui paroît s'être ſervi du mot *chirurgus*, eſt Celſe; ce qui ne prouve pas que la diviſion de la médecine en trois branches fut faite, (comme on l'a pluſieurs fois avancé) dès le temps d'Hérophile. Nous tâcherons d'éclaircir ce fait dans la ſuite de ces mémoires.

(*a*) Ἐν οἷς μὲν γάρ ἐστι διὰ μιῆς τομῆς ἡ χειρουργία, χρὴ ποιέεσθαι ταχεῖαν τὴν διαίρεσιν. Hippoc. de medico.

(*b*) Πάνυ δ' ἐστὶν αἰσχρὸν μὴ ξυμβαίνειν ἀπὸ τῆς χειρουργίης, ὅ, τι θέλει. ibid.

(*c*) Ὁ μὲν γὰρ αἰσθάνεται καὶ καλεῖ τὸν ἰατρὸν κεκραγώς· καὶ τὴν ὄψιν ἀλεῖψαι παρέχει, τὴν φλέβα τεμεῖν, τὴν κεφαλὴν παραδίδωσιν. Plut. Animi-ne an corporis affectiones ſint pejores? *tom. II, p.* 501, B. edit. Lutet. *in-fol.* 1624.

I I.

NOTICE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LA VIE

DE PIERRE D'ABANO,

Lue par M. Gian-Maria MAZZUCHELLI, dans une assemblée littéraire;

TRADUITE DE L'ITALIEN. (a)

J'AI contracté un peu imprudemment ces jours passés avec la plus grande partie d'entre vous, Messieurs, un engagement difficile à remplir; je vais cependant essayer d'y satisfaire. Notre entretien étant tombé sur la magie de Pierre d'Abano, à l'occasion d'une farce où notre Pierre étoit représenté comme négromantien décidé, nous nous mîmes à discuter si ce grand homme fut jamais magicien. Comme nous agitions cette question peu aisée à éclaircir, vous me fites promettre que, lorsque ce seroit à moi à parler dans cette assemblée, je vous exposerois, d'après de bonnes preuves, ce qu'on pouvoit raisonnablement croire & établir de certain sur la magie d'Abano. Je semblai montrer alors trop de résistance à vos instantes sollicitations, mais les ténébres & les difficultés que je rencontrai me firent apercevoir que j'avois été trop foible, & que je m'étois trop facilement rendu. Je suis bien certain que vous conviendrez vous-mêmes tout-à-l'heure que cette entreprise étoit au-dessus de mes forces. Mais puisque je me suis engagé, je vais entrer en matiére: j'observerai seulement que, comme l'éclaircissement de la question dépend en grande partie de la connoissance de la vie de Pierre d'Abano, & de celle de ses écrits, j'ai cru que vous écouteriez avec plaisir tout ce que j'ai pu découvrir sur ces deux objets.

(a) Tirée de l'ouvrage intitulé: *Raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, tom. XXIII. *In Venezia*, 1741, in-12.

PIERRE D'ABANO, médecin très célébre, fut surnommé *d'Abano* du nom de sa patrie, ville du Padouan, assez fameuse par ses bains auxquels on a aussi donné le même nom. Comme on dit en latin *aponus*, notre auteur fut appellé *Petrus de Apono*, ou *Petrus aponensis*; & même encore en italien *Pietro Appone* (*a*). Pierre donc naquit en cette ville, d'une famille honnête, vers l'an 1250, comme on peut le conclure de ses écrits (*b*). Son pére se nommoit *Costanzo*, & étoit notaire : ce que l'on pouvoit apprendre autrefois d'une inscription gravée sur son tombeau devant la porte occidentale de Saint-Etienne à Padoue ; elle portoit ces mots :

CONSTANTIUS DE ABANO
NOTARIUS HIC JACET.

Ce qu'on ne sait que de Scardeone (*c*) & de Tommasini (*d*); il est bon cependant d'avertir que Tommasini ailleurs (*e*) & depuis lui, le pére Salomoni (*f*), ont écrit *Constantinus* au lieu de *Constantius* : mais puisque l'inscription ne subsiste plus, & que ces derniers ne la rapportent que sur la foi de Scardeone, chez lequel on lit *Constantius*, cette différence ne peut provenir que d'une méprise de Tommasini, copié aveuglément par Salomoni.

Pour revenir à notre auteur, il est aisé de croire que les sciences étant alors peu cultivées en Italie, il fut contraint d'en sortir pour aller chercher ailleurs des moyens capables de seconder l'ardeur qu'il avoit de s'instruire. Nous savons en effet de Scardeone (*g*) qu'il se transporta

(*a*) Mercklin, dans son ouvrage intitulé, *Lindenius renovatus*, a été induit en erreur par la différence de ces noms; d'un auteur, il en a fait deux, ayant parlé de lui, *pag.* 875, sous cette dénomination, *Petrus de Abbano*; &, *p.* 878, sous cette autre, *Petrus de Appono*.

(*b*) En disant qu'il naquit vers 1250, nous l'avons fait en conférant ensemble deux passages de l'ouvrage qui a pour titre, *Conciliator differentiarum*, *&c.* où, *different. IX.* il affirme qu'il composoit ce traité en 1303; &, dans la *different. XXIX.* qu'il étoit alors dans sa cinquante-troisiéme année. *Ego tamen*, dit-il en ce dernier endroit, *anno existens 53 velut à matre solutissima potui comprehendere, ac per trutinam Hermetis nativitatis gradus ascendentis occulti investigationem reperi moram novem mensium, & 14* (dierum) *me in utero contraxisse.* Comme on sait qu'il a vécu 66 ans, & qu'il mourut en 1316, ainsi que nous le dirons plus bas, il ne reste aucun doute sur l'époque que nous avons assignée à sa naissance. On ne peut donc s'empêcher d'être surpris que Fabricius, *biblioth. latin. med. & infim. latin. vol. V. p.* 715. ait écrit que Pierre naquit en 1253, en citant le même passage, & qu'un peu après il ait ajouté, avec une contradiction manifeste, qu'il mourut en 1316 âgé de 66 ans.

(*c*) *De Patavii antiquitate, ejusque claris civib.* lib. ij. classe ix. à pag. 228 in *thesaur. antiquitat. Italiæ*, tom. VI. part. iij.

(*d*) *Elogia viror. illustr.* tom. I. p. 24.

(*e*) *Urbis Patavinæ inscriptiones sacræ & profan.* p. 381. Patav. 1549, in-4.

(*f*) *Inscriptiones urbis Patav.* p. 323. Patav. 1701, in-4.

(*g*) *loc. cit.*

en Gréce pour y apprendre la langue grecque, alors absolument ou, presque absolument ignorée en Italie, & qu'il se rendit suffisamment habile en cette langue, ainsi que dans la latine, autant qu'on le pouvoit pour le temps. Quelques-uns prétendent que ce fut à Athénes que Pierre fit ses études; mais il est certain que, dans le XIII. siécle, il n'y avoit point d'école en cette ville. Le pére Nicéron (*a*) assure que ce fut à Constantinople; & Papadopoli (*b*) incline à croire que, lorsque Pierre d'Abano alla en Gréce pour s'y instruire, ce qu'il n'ose affirmer, ce fut peut-être dans quelque isle dépendante de la république de Venise.

Quoi qu'il en soit, nous savons que dans la suite voulant s'appliquer à l'étude de la médecine & des mathématiques, il se rendit à Paris où il demeura plusieurs années. Il y fut reçu docteur en philosophie & en médecine, & y devint ensuite très célébre, selon Naudé, (*c*) en publiant son livre, dans lequel il travailla à concilier les différents sentiments des philosophes & des médecins, ce qui lui fit donner le surnom de *Conciliateur* (*d*) & en faisant l'exposition des problêmes d'Aristote; exposition qui l'occupa toute sa vie, mais qu'il acheva seulement à Padoue (*e*). Nous apprenons d'ailleurs de Naudé (*f*) que Pierre s'étoit d'abord fortement appliqué à la physiognomie, à la géomantie, à la chiromantie, sur lesquelles il avoit composé plusieurs traités considérables, mais qu'il avoit ensuite abandonné ces arts, lorsqu'il fut dans un âge mûr, afin de se livrer entiérement à la philosophie, à la médecine, & à l'astrologie.

Il n'y avoit pas encore eu alors de professeur en médecine dans l'université de Padoue. L'opinion avantageuse qu'on avoit en Italie du mérite de Pierre d'Abano, fit prendre la résolution de fonder une chaire; on le rappella de France pour venir l'occuper avec des appointements assez considérables pour le temps: mais on ne sait pas quels ils étoient. Tommasini (*g*) observant que par son testament Pierre laissa à la ville de Padoue 1500 *livres*, qui lui étoient dûes pour les derniers trois mois écoulés, il conjecture que ses appointements de chaque année montoient à 4000 *livres*; somme qu'il évalue sans doute ainsi, parce qu'il compte huit mois de lecture annuelle.

(*a*) Mém. pour servir à l'histoire des homm. illust. *tom. XXVI. p.* 307.

(*b*) *Histor. Gymnas. Patav.* tom. I, p. 278. Venet. apud Coletum, 1726, in-fol.

(*c*) *De antiq. schol. med. Paris.* p. 44. Paris. 1628, in-8.

(*d*) Auteurs deguisés, p. 322. *Paris*, 1690, *in*-12.

(*e*) Ce que l'on peut conclure d'une note qui se lit à la fin de la premiére édition de l'exposition de ses problêmes, édition que nous indiquerons plus loin.

(*f*) Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie, *pag.* 272. *Amsterd.* 1712, *in*-8.

(*g*) *Gymn. Patavin.* pag. 11.

On pourroit faire ici une autre question, & demander en quel temps il quitta Paris pour se rendre à Padoue où il étoit appellé : à quoi nous ne pouvons répondre autre chose, sinon (pour fixer au moins une époque) qu'il avoit fait d'abord un fort long séjour à Paris, & qu'avant de se retirer à Padoue, il avoit publié dans la premiére ville son *conciliator*, comme l'assure Naudé (*a*) en ces termes ; *Prodeat tandem Petrus Aponensis ab insigni libro, quem, dum vestras scholas frequentaret, edidit, conciliatoris nomen adeptus, &c*... Et un peu après il ajoute : *Et post diuturnam annorum moram divitiis vestris onustus, immò philosophus, medicus, astrologus, mathematicus suæ tempestatis præstantissimus in patriam revertitur, &c*... Si ceci est vrai, il faut croire que Pierre fut appellé à Padoue assez tard, c'est-à-dire, après l'an 1303, car nous savons qu'il écrivit en cette année son *conciliator*, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut (*b*).

Pierre, de retour en Italie, enseigna à Padoue la médecine avec beaucoup d'applaudissement durant plusieurs années. Et bien que divers écrivains affirment qu'il fut encore professeur à Bologne, il paroît qu'on ne peut rien avancer de certain à cet égard. En effet, Fréher (*c*) qui cite Castellanus, Mercklin (*d*), Manget (*e*), assurent que Pierre d'Abano fut professeur de médecine à Bologne ; mais le pére Niceron (*f*) le nie sans hésiter. Freind, dans son histoire de la médecine, sous l'an 1305, dit qu'il pratiqua à Bologne, ce que semble accorder Papadopoli (*g*) ; quant à ce qu'on dit qu'il y enseigna, voici comment il s'exprime : *cùm neque Tomasinus, neque Scardeonius, aliique scriptores Patavini ullam Bononiæ mentionem faciant, viderint scriptores hujusmodi* (savoir, Castellanus & Fréher) *undè habent quæ tradunt ignota Patavinis de suo cive scribentibus ; suntque propterea sublestæ penitùs fidei.* Nous ne rapportons pas ceci comme une preuve authentique de l'assertion de Castellanus & de Fréher, mais pour montrer que ces deux écrivains ne sont pas les seuls qui aient soutenu ce fait ; & afin de répandre plus de lumiére sur l'histoire de ce médecin, nous observerons qu'Alidosi, parmi les docteurs étrangers qui ont été à Bologne lecteurs en théologie, en philosophie, en médecine, &c.... place, *p.* 59 (*h*) *Pietro Appone da Padova*, le mettant entre *Pace di Bonmercato*, médecin dès 1276 & *Paolo di M. Giovanni da Parma*, médecin dès 1307. Si ceci est exact, on sera fondé à soupçonner que Pierre d'Abano fut professeur à Bologne avant que de l'être à Padoue.

Quoi qu'il en soit, nous voyons que ses lectures ou conférences sur

(*a*) *De antiquit. schol. Paris.* p. 44.
(*b*) *Pag.* 31. not. (*b*)
(*c*) *Theat. viror. illust.* t. II. p. 1209.
(*d*) *Linden. renov.* pag. 878.
(*e*) *Biblioth. script. med.* tom. I. p. 1.
(*f*) Mémoir. *loc. cit.*
(*g*) *Hist. gymn. Patav.* loc. cit.
(*h*) In Bologna per Nicolò Tebaldini, 1623, *in*-4.

ſa médecine ne l'empêchérent point de l'exercer à Padoue, ni de voir des malades hors de la ville. Pour ſe former une idée juſte de la réputation qu'il s'étoit faite dans la pratique, il ſuffit d'obſerver qu'il ne ſortoit point de la ville pour viſiter des malades qu'on ne lui donnât cinquante florins, comme l'aſſurent le pére Secondo Lancelloti (*a*), Fréher (*b*), Mercklin (*c*) & autres; bien plus, on raconte qu'ayant été appellé à Rome pour traiter le pape Honoré IV, alors malade, il ne voulut point partir qu'on ne ſe fût engagé de lui donner quatre cents écus par jour (*d*) : ce qui n'eſt pas facile à croire; 1°. parce que les particularités de ce fait ſont diverſement rapportées, Fréher, entr'autres, diſant que l'honoraire ne fut que de cent florins, & que la ſanté du pape étant rétablie, il en eut mille; 2°. parce que nous ſavons qu'on raconte ce trait d'un autre médecin qui vivoit à-peu-près dans le même temps : il ſe nommoit Taddeo d'Alderotto, il étoit de Florence, & profeſſeur de médecine à Bologne : on dit de lui qu'ayant été mandé pour ſecourir le même Honoré IV dans une maladie, il ne conſentit de ſe rendre à Rome qu'après être aſſuré de cent écus d'or par jour, mais que l'ayant guéri, il en revint avec dix mille : c'eſt ce qu'ont écrit Ciacconio (*e*), Alidoſi (*f*), Lancellotti (*g*).

Que ce ſoit Pierre d'Abano ou non, qui ait rendu la ſanté au pape Honoré, il eſt certain qu'il acquit en Italie une réputation ſi grande, qu'il fut regardé dans la médecine comme un prodige, & qu'au dire de Naudé (*h*), tous les ſouverains pontifes qui vécurent de ſon temps, l'honorérent de leur eſtime; & quoique ſes connoiſſances ne fuſſent pas fort étendues, relativement au ſiécle où nous vivons, comme il paroît par ſes ouvrages négligés aujourd'hui, & enſevelis dans les bibliothéques, il ne laiſſa pas de jouir de la plus grande conſidération, vû l'état malheureux où ſe trouvoient alors les ſciences & les arts, & en particulier la médecine qui, ſuivant Tommaſini, *vix ætate Petri Aponenſis hiſce in oris agnoſcebatur* (*i*); auſſi Volaterrano (*k*) n'a-t-il pas héſité de l'appeler le premier médecin de ſon temps, *medicinæ ſuo tempore princeps*. Ce qui certainement ne contribua pas peu à donner de lui cette haute idée, ce fut ſon ſavoir en aſtrologie, à laquelle il s'étoit appliqué d'une maniére particuliére, comme ſes écrits le prouvent; & l'on pouvoit autrefois s'en convaincre encore mieux par plus de

(*a*) Oggidì, *part. ij.* diſinganno 18.
(*b*) *Theat. viror. illuſt.* loc. cit.
(*c*) *Linden. renov.* pag. 878.
(*d*) *Lancelotti, Mercklin & Manget*, loc. cit.
(*e*) *Vitæ pontif.* tom. II, pag. 247. Romæ, 1677, *in-fol.*
(*f*) Li dottori foreſtieri che in Bologna anno letto teologia, filoſofia, medicina, &c. *pag.* 77.
(*g*) Oggidì, *loc. cit.*
(*h*) Apologie, *p.* 273.
(*i*) *Gymn. Patav.* p. 180.
(*k*) *Anthropologia*, lib. xxj. p. 779.

quatre cents figures astronomiques qu'il fit peindre en 1313 (*a*) sur la voûte de la salle publique de Padoue; elles ont été détruites par le feu en 1420 (*b*), & refaites depuis par Giusto, peintre habile. A l'astronomie il avoit joint l'étude de la philosophie naturelle, & des mathématiques, dont on avoit alors de foibles notions; &, parce qu'il s'en servoit avec avantage, suivant les circonstances, ce fut un prétexte général de le regarder comme le plus grand magicien de son siécle; opinion qui a donné naissance à bien des contes & des fables. Nous ne nous arrêterons point à détailler toutes les sottises qui ont été écrites ou qui ont été adoptées par la populace crédule sur les effets de la magie de Pierre d'Abano. Nous dirons seulement, comme en passant, qu'on a cru qu'il avoit acquis la connoissance des sept arts libéraux par le moyen de sept esprits familiers qu'il tenoit renfermés dans un bocal de crystal; qu'il avoit, ainsi que le magicien Pasès (*), la puissance de faire revenir dans sa bourse la piéce de monnoie qu'il avoit donnée en payement; que n'ayant point de puits dans sa maison, il avoit transporté, par le ministére des démons, le puits de son voisin dans la rue, pour se venger de ce qu'il avoit défendu à sa servante d'y puiser de l'eau, ou, comme il est rapporté par Salomoni (*c*), qu'il le transporta de sa propre maison dans la rue, afin que ses voisins pussent s'en servir sans qu'ils l'incommodassent; que les Juges de Padoue l'ayant condamné à être pendu, il avoit substitué au moment de l'exécution un âne à la place de son corps, d'où est venu le proverbe si connu à Padoue; qu'enfin il se seroit ressuscité peu après sa mort par ses enchantements, si un domestique, par trop de curiosité, n'eût outrepassé les ordres qu'il avoit reçus de son maître. On a débité bien d'autres contes qui ne méritent point d'être relevés, parce qu'ils n'ont pour fondement que la tradition du vulgaire ignorant, & parce qu'on peut les lire dans Thomas Garzoni (*d*), Louis Wigius (*e*), Strozzi Cigogna (*f*), & dans Naudé (*g*). Beaucoup d'écrivains même, sans être entrés dans le détail de ces particularités, ont néanmoins accusé Pierre d'Abano d'être un grand nécromantien. On ne s'amusera point à les rapporter ici. Il suffit de dire qu'on ne sauroit rien avancer de certain sur ce sujet, mais que bien des raisons pourroient faire croire que ces récits ne sont qu'imposture. Il est vrai, ainsi qu'on le verra en son

(*a*) Salomoni, *inscript. urb. Patav.* pag. 479 & 480, *en marge.*

(*) *Pasetis obolus:* pistole volante.

(*b*) Salomoni, *inscript. Patav. post an.* 1701, *inventæ ac positæ, pag.* 37, où, dans une note en marge, on lit d'ailleurs que les susdites figures furent depuis dessinées en un volume, & publiées ensuite.

(*c*) Pag. 533. lib. cit.

(*d*) Piazza universale, discorso 135.

(*e*) *Dæmonomagia*, quæst. xvj.

(*f*) Palagio degl' incanti.

(*g*) Apologie, &c. *p.* 270, 271.

lieu, que Pierre d'Abano fut deux fois accusé au tribunal de l'inquisition, & même condamné; mais il est vrai aussi que ce fut pour cause d'hérésie, & peut-être d'athéisme, comme nous l'examinerons dans la suite. En effet, comment concilier que ce médecin se servît de sept esprits familiers, & fût coupable de magie, puisqu'un des chefs d'accusation contre lui étoit qu'il nioit l'existence des démons, & par conséquent des esprits? Mais si l'on prétendoit, avec Bodin (*a*), qu'en niant l'existence des démons, il employoit ce subterfuge pour lever tout soupçon sur l'accusation de magie, nous observerions qu'il n'est point vraisemblable qu'accusé de magie, crime difficile à prouver, il ait cherché à s'en justifier en niant l'existence des démons, c'est-à-dire, en se déclarant réellement coupable d'hérésie. Quant à la fable inventée à l'occasion de sa mort, qu'il devoit recevoir de la main du bourreau, par sentence des Juges de Padoue, (ainsi qu'on l'a dit plus haut) & d'où est venu notre commun proverbe; nous en raconterons l'origine, à laquelle Pierre d'Abano n'a point de part, mais un autre fait rapporté par Scardeone (*b*). Cet écrivain dit avoir lu dans un ancien manuscrit des annales de Padoue, que, lorsque cette ville & Vicense jouissoient de leur liberté, les habitants de l'une & de l'autre avoient coutume de se rassembler au printemps sur leurs confins, où ils se faisoient mutuellement des défis, & s'exerçoient à divers jeux, tels que la course, les sauts, la lutte, &c. . . . . Les Padouans avoient dans leur enseigne militaire un dragon à deux têtes, & les Vicentins un âne. Les esprits s'étant un jour échauffés dans ces jeux, parce que les Vicentins avoient été vaincus par l'adresse & le nombre des Padouans, le combat simulé se changea en un vrai combat, dans lequel les Padouans ayant eu l'avantage, enlevérent aux Vicentins leur enseigne; puis, pour rendre authentique leur valeur, & pour humilier les Vicentins, ils pendirent un véritable âne au milieu de la place publique. En supposant que ce récit soit vrai, on voit combien est absurde la fable de Pierre d'Abano qui se change en âne; & que, quand il seroit faux, c'est cependant de-là que notre proverbe tire son origine. On n'a point de témoignage plus certain sur l'espérance dont il se flattoit de ressusciter par le moyen de ses secrets. Pour en démontrer la fausseté, il suffit de savoir qu'il fit son testament un peu avant sa mort. Outre cela, si un des chefs d'accusation portés devant l'inquisition contre lui, ainsi qu'on aura lieu de le dire, fut de s'être moqué des miracles de Jésus-Christ & des saints, (à l'occasion de la résurrection des morts, & principalement de celle de Lazare, qu'il pensoit n'être pas réellement mort,) comme niant en conséquence

(*a*) *Dæmonomania*, préface.

(*b*) *De Patavii antiquitate, ejusque claris civibus*, lib. ij. class. ix.

de cette opinion qu'on pût même ressusciter par un miracle, lorsqu'on est véritablement mort, comment pourra-t-on imaginer qu'il se soit flatté de l'espoir de ressusciter par la vertu de ses secrets ?

Il faut donc conclure que ces rêveries ne proviennent que de l'ignorance du peuple, & d'un siécle où l'on voyoit peu d'hommes réunir en eux tant de connoissances, les belles-lettres, les sciences, la philosophie ou la magie naturelle, au point où les possédoit Pierre d'Abano; ce qui paroît clairement par l'inscription suivante qui se lisoit au-dessous de son portrait dans le cabinet de Tommasini, & qu'il a rapportée dans ses éloges (*a*).

PETRUS APONENSIS A RURALI LOCO COGNOMEN AUSPICATUS, VIR PRÆCLARISSIMUS, INGENIO, DOCTRINA, MERITIS, ÆVO INFELICI ET RUDI FELICISSIMUS, AC DISERTISSIMUS MEDICUS EFFECTUS, NUNC QUOQUE ÆTERNIS RADIIS MICAT.
CUNCTARUM NATURÆ VIRIUM INDAGATOR ABDITA GRÆCÆ LINGUÆ LATINO IDIOMATE ASSIDUA PRAXI ET JUGI LECTIONE POLLENS DONAVIT. HERBARUM, LAPIDUM, VIRTUTE CERTO CŒLI ASPECTU STATIS HORIS, AC MOMENTIS UTENS A VULGO FASCINARE HOMINES FEREBATUR. ARCANA MEDICINÆ ARTIS APERUIT, CONTRARIA CONCILIAVIT, DIGLADIATOR EXIMIUS. *CONCILIATORIS* NOMEN, PHILOSOPHIAM CUM MEDICINA, ASTROLOGIAM CUM NATURALI MAGIA ARCTO VINCULO COPULANS, SORTITUS EST.
AD STUDIA ORTUS INTER STUDIA OBIIT ANNO DOMINI M. CCC. XVI.
ÆTATIS LXVI.

Cependant (nous l'avons déja remarqué), on ne sauroit nier que Pierre d'Abano n'ait été dénoncé à l'inquisition, comme étant peut-être aussi coupable d'hérésie que de nécromantie ; mais nous sommes certains que cette affaire lui fut suscitée par l'envie; car un de ses principaux accusateurs fut un médecin nommé *Pierre de Reggio*, devenu son ennemi, du déplaisir qu'il eut de se voir éclipsé, de même que tous les médecins de ce temps, par le savoir & la réputation de Pierre d'Abano.

Il fut donc traduit devant le tribunal de l'inquisition l'an 1306; mais il eut le bonheur de trouver pour protecteurs Jacques d'Alvarotto, Pierre Altichino & le poëte Lupato (*b*), avec la faveur desquels il obtint la facilité de se défendre & de prouver son innocence; aussi fut-il déchargé de l'accusation qu'on lui avoit intentée, & il demeura

(*a*) Elog. *tom. I, p.* 122.

(*b*) Scardeone, *loc. cit.*

par-là dans la position d'augmenter le dépit de ses envieux, en continuant l'exercice de sa profession, & en acquérant beaucoup plus de célébrité.

On apprend en effet de J. Bonifacio (*a*) que les habitants de Trévico desirant, en 1314, se pourvoir d'un médecin habile, se déterminérent en faveur de Pierre d'Abano, d'après sa réputation, & l'engagérent pour un an, le 7 août, à prendre soin de leur ville. Ce fait donne lieu de croire que le pére Niceron (*b*) n'a pas été fort exact, lorsqu'il a avancé que Pierre d'Abano n'a point quitté Padoue depuis son retour de France jusqu'à sa mort.

Cependant ses ennemis n'abandonnérent point le projet de le perdre, ils l'accusérent une seconde fois devant le même tribunal, quoiqu'il l'eût d'abord déclaré innocent. Ce fut l'an 1315. On reprit donc cette affaire ; mais avant qu'elle fut terminée, Pierre mourut âgé de 66 ans, cette année même 1315, ou la suivante 1316, ce qu'il n'est pas aisé d'assurer positivement : car Scardeone (*c*), en disant que Pierre, accusé pour la seconde fois du même crime l'an 1315, mourut pendant l'instance du procès, semble faire entendre que ce fut cette année même ; c'est le sentiment du savant Michel-Angiolo Zorzi (*d*) ; il se trouve confirmé par l'inscription sépulchrale qu'on voit encore actuellement dans l'église de S. Augustin de Padoue. Mais l'assertion de Scardeone peut également être vraie, lors même qu'il seroit mort en 1316, si l'on calcule les années de sa vie depuis l'an 1250, époque de sa naissance. Aussi l'inscription que nous avons rapportée d'après Tommasini, marque-t-elle qu'il termina sa carriére en 1316 ; c'est sur le témoignage de cet auteur que Bayle (*e*), Niceron & d'autres ont donné la même date. Quoi qu'il en soit, les historiens se sont trompés diversement sur l'année de la mort de Pierre. Elle est placée en 1305 par Freher qui cite Castellanus, par van der Linden (*f*), & par Naudé, lequel lui accorde 80 ans de vie. Riccioli, dans sa *chronologia reformata*, dit qu'elle arriva en 1312 : Papadopoli tombe dans la même erreur, occasionnée par une faute typographique dans l'ouvrage de Scardeone, où l'on voit MCCCXII au lieu de MCCCXV, ou MCCCXVI, ce qui se reconnoît par le texte. On trouve encore d'autres méprises sur ce point. Philippe de Bergame (*g*) fait fleurir Pierre

(*a*) Istoria Trivigiana, *pag.* 354. In Trevigi, 1591.

(*b*) Mémoires, &c. *tom. cit. p.* 313.

(*c*) *Anno salutis nostræ millesimo trecentesimo decimo quinto rursùs ejusdem criminis insimulatus, pendente adhuc judicio, mortuus est.* loc. cit.

(*d*) Lettere erudite, *p.* 34.

(*e*) Dictionnaire critiq.

(*f*) *De script. med.*

(*g*) Supplemento alle croniche.

d'Abano en 1319; Trithéme (*a*), Vossius (*b*), Gesner (*c*), Konig (*d*), Orlandi (*e*), assurent que c'étoit en 1320. Galeazzo Trissino (*f*) veut que ce soit en 1334; Giuntini en 1437 (*g*): enfin le pére Rapin écrit que ce fut sous Clément VII, ce qui est désigner le commencement du seiziéme siécle; mais comme il est difficile de croire que le pére Rapin (*h*) ait pu commettre une erreur aussi grande, ce doit être une faute typographique; ainsi, au lieu de *Clément VII*, il faut sans doute lire *Clément V*, sous le pontificat duquel florissoit précisément Pierre d'Abano.

Mais, pour reprendre le fil de notre histoire, la fin de Pierre d'Abano fut accompagnée de circonstances qu'on souhaite voir dans une personne qui, bien qu'accusée d'hérésie ou d'autres crimes semblables, veut mourir dans les sentiments d'un véritable catholique. Il fit son testament; il s'y déclare expressément bon catholique, & confesse qu'il croit tout ce que l'Eglise enseigne, & tous les articles contenus dans le symbole des apôtres, & dans celui de S. Athanase. Scardeone (*i*), qui assure l'avoir lu *, n'en rapporte pas davantage; mais comme il dit qu'il fut fait en 1306, on doit présumer que c'est une faute d'impression, & qu'il devoit suivre Tommasini (*k*), lequel marque très précisément que ce testament est daté du 14 de mai 1315, époque plus proche de sa mort; une chose contribue à rendre plus probable la date mise par Tommasini; car, en observant que Pierre d'Abano laissa à la ville de Padoue, comme on l'a dit précédemment (*l*), 1500 livres qu'on lui devoit pour les trois derniers mois échus de ses appointements, on peut inférer que son testament

(*a*) *De Script. Ecclesiast.* n. 556.
(*b*) *De artium & scientiarum naturâ*, lib. iij. p. 123. *Amstel.* Blaeu, 1696, *fol.*
(*c*) *Biblioth. univ.*
(*d*) *Biblioth. vetus & nova*, p. 49.
(*e*) Origine della stampa, *pag.* 262, 267.
(*f*) Della santa città di Dio, &c.
(*g*) Dans le catalogue des écrivains consultés par Giuntini, lequel se trouve à la tête de son *speculum astrologiæ.*
(*h*) Réflexions sur la philosophie, n. 28.
(*i*) *loc. cit.*
(*k*) *Gymn. Patavin.* pag. 11.
(*l*) *Voyez* pag. 32.

NOTE DU TRADUCTEUR.

* On doit regretter que Scardeone n'ait pas inséré dans son ouvrage la teneur de ce testament; piéce antique qui méritoit d'être conservée. On vient de nous communiquer celui d'un médecin très célébre; en décrivant sa vie, nous le consignerons dans nos mémoires. Depuis qu'ils paroissent, il nous est déja parvenu des anecdotes curieuses, qui seront publiées. Nous remercions les personnes qui nous les ont envoyées, & nous réitérons nos instances auprès de celles qui en posséderoient de telles. Nous les prions cependant de vouloir les faire passer, *franches de port*, chez les sieurs *Pyre & Bastien*, ou à notre adresse, *rue de la Parcheminerie, vis-à-vis le passage de S. Séverin.*

fut fait lorſqu'il étoit ſur le point de mourir. A ces raiſons, on peut joindre cette anecdote de Salomoni (*a*), que Pierre fonda des meſſes pour le repos de ſon ame.

Il laiſſa un fils nommé *Benvenuto*, & fut enterré avec pompe dans l'égliſe de S. Antoine.

Cependant les inquiſiteurs continuérent l'inſtruction du procès de Pierre; &, l'ayant reconnu coupable, le condamnérent au feu. Le médecin étant mort & enterré, ils ordonnérent, ſous peine d'excommunication, aux magiſtrats de Padoue d'exhumer ſon corps, & de le faire brûler dans la place publique. Comme la premiére fois qu'on le traduiſit devant l'inquiſition, ce fut principalement pour cauſe de magie, & que, pour cela même, il fut trouvé innocent, on peut croire que cette ſeconde fois il fut accuſé d'héréſie, & peut-être même d'athéiſme, comme il paroît par la maniére dont cette nouvelle affaire ſe termina, & comme on l'infére clairement du récit du pére Thomas d'Argentina (*b*). Après avoir dit qu'il y a, ſuivant quelques médecins, une maladie qui tient l'homme tellement engourdi durant trois jours entiers, que tout le monde le prend pour mort, il ajoute: « Un hérétique, » nommé *Pierre de Apono*, très habile médecin, prit de-là occaſion » de tourner en dériſion les miracles de Jéſus-Chriſt & des ſaints ſur » la réſurrection des morts; car il avança que ces reſſuſcités n'étoient » pas véritablement morts, mais qu'ils étoient attaqués de cette ma- » ladie; & lorſqu'on lui parloit de Lazare reſté dans le tombeau du- » rant quatre jours, & qu'on lui objectoit que, de ſon aveu même, » la maladie *ſuſdite* ne pouvoit tenir un homme mort en apparence » que trois jours, il répondoit que le fait de Lazare ſe trouvoit vrai » par ſynecdoche; c'eſt-à-dire, que la partie étoit priſe pour le tout. » Il prétendoit donc qu'il y avoit ſeulement trois jours naturels, mais » qu'on en mettoit quatre en comptant une partie du premier jour avec » une partie du quatriéme, leſquelles valoient un jour entier, & qu'étant

(*a*) *Inſcr. Patav.* poſt an. 1701 inventæ, *nell' indice*, 292. *Miſſas pro animâ ſuâ celebrandas reliquit.*

(*b*) *Comment. in IV. lib. ſent.* lib. IV. cap. IV. « Et ex hac opinione quidam » hæreticus nomine Petrus de Apono, » qui expertiſſimus fuit medicus accepit » occaſionem deridendi miracula Chriſti » & ſanctorum, quantùm ad ſuſcitationem » mortuorum. Dixit enim quod tales ſuſcitati non erant verè mortui, ſed in- » firmi prædictâ infirmitate; & ſi dice- » batur ſibi de Lazaro qui erat quatri- » duanus in monumento, prædicta au- » tem infirmitas, ſicut etiam ipſe con- » ceſſit, non poteſt tenere hominem ul- » trà tres dies, ipſe reſpondit, quod » illud dictum de Lazaro verificabatur » per ſynecdochen; ita quod pars acci- » piebatur pro toto. Fuerunt autem, » ut ipſe dixit, ſolùm tres dies natu- » rales, numerabantur autem quatuor, » quia erat ibi pars primæ diei, & pars » quartæ diei, quæ duæ partes æquipol- » lebant uni diei naturali, quæ cum » duobus aliis faciebant tres dies natu- » rales: ſed iſti mentita eſt iniquitas ſua, » &c. »

» réunies ensuite, avec les deux autres jours, il en résultoit trois natu-
» rels ; mais son incrédulité le trompoit, &c. » *

Ce n'est pas la seule hérésie dont Pierre d'Abano ait été accusé. Nous apprenons de Jean-François Pico (*a*), qu'on lui reproche encore d'avoir nié l'existence des démons ; presque tout le monde a cru, dit-il, qu'il avoit été magicien : cependant on lui a attribué un sentiment fort opposé, car les inquisiteurs l'ont inquiété, comme s'il eût soutenu qu'il n'y avoit point de démons. On peut aussi lui faire un autre reproche, dont on trouve la preuve dans son *conciliator*, je veux parler de cette folle opinion qu'il avance *differ.* 156, où, adoptant les rêveries d'Albumasar, il dit que les priéres adressées à la divinité, lorsque la lune est en conjonction avec Jupiter dans la tête du dragon, sont infailliblement exaucées ¶ ; ce qu'il assure avoir éprouvé

(*a*) *Ab omnibus fermè creditus est magus, verùm constat, quàm oppositum dogma ei aliquando tributum sit, quem etiam hæreseon inquisitores vexaverunt, quasi nullos esse dæmones crediderit.* De rerum prænotione, lib. vij. cap. 7.

NOTES DU TRADUCTEUR.

* Suivant Trithéme, Thomas de Argentina étoit allemand, de l'ordre des fréres ermites de S. Augustin, dont il devint prieur général : il vivoit en 1350. Je pense que ce moine étoit de Strasbourg, comme l'indique ce mot *de Argentina ;* on sait que, dans ce siécle, on ajoutoit au nom qu'on avoit reçu en naissant, celui de la ville où l'on étoit né. J'ignore si Pierre d'Abano a nié le miracle de la résurrection de Lazare, dans quelques-uns de ses écrits, ou seulement de vive voix : il est certain au moins qu'il ne se permet aucun doute ni aucune réflexion qui aient pu effaroucher les esprits, dans un endroit de son *conciliator*, où il s'exprime ainsi : *Et propterea Joannis illud undecimo. Cùm Lazarus fuerit morte quatriduanus, ac etiam fœtens, quæ nequeunt in apoplectico reperiri*, miraculo *magis ascribendum quàm naturæ.* Differ. clxxxiij. fol. verso 251. col. 1. M. lin. penult. & ultim. edit. Venet. 1548. *in-fol.*

Il écrivoit cet ouvrage en 1303, douze ans avant qu'on le traduisît une seconde fois devant l'inquisition, qui instruisoit son procès sans l'avoir fait arrêter. S'il ne fût point mort durant l'instance, il auroit pu sans doute employer ce passage comme un moyen de justification. Mais ce savant étoit persécuté par des ennemis que l'envie lui avoit suscités ; lui mort, que pouvoient ses écrits contre la haine couverte du manteau de la religion ? Thomas de Strasbourg, s'il vivoit en 1350, c'est-à-dire, 34 ans après le décès de Pierre d'Abano, devoit être encore jeune en 1316 ; il aura bonnement ajouté foi aux bruits qui se répandoient alors sur ce crime d'hérésie, dont on accusoit le médecin, d'autant plus aisément qu'il entendit prononcer une sentence rigoureuse contre son cadavre, & qu'il la vit exécuter sur son effigie.

¶ Cette extravagance d'Albumasar est rapportée, il est vrai, par Pierre d'Abano, dans l'endroit cité ici ; mais ce qui suit, dans notre texte italien, & qu'on fait dire au médecin, paroît être la suite du discours d'Albumasar, & non pas une confirmation qu'en donne Pierre d'Apono d'après sa propre expérience. Ce qui change bien la thése.

dans ſa propre perſonne, s'étant trouvé beaucoup plus inſtruit dans les ſciences, depuis qu'il avoit prié Dieu, dans cette circonſtance, qu'il n'avoit pu l'être par ſes veilles & par ſes travaux antérieurs. Jean Pico (*a*) ſe moque, avec raiſon, de cette folie, réfutée auſſi par Symphorien Champier (*b*). De ce que nous avons dit juſqu'ici, on peut ſuffiſamment connoître combien Gaddi (*c*) s'eſt trompé en aſſurant que Pierre fut à la vérité ſoupçonné d'héréſie; mais que ce ſoupçon fut effacé, l'accuſation ayant été déclarée fauſſe & calomnieuſe. Ce ſont ſans doute ces inculpations qui ont donné lieu à Otton Caſmann (*d*) de croire & d'affirmer que Pierre fut un de ces hommes qui attribuent à la nature ſeule tous les miracles & les effets ſinguliers, comme le remarque auſſi Naudé (*e*). Ceci peut ſervir à rectifier Conringius (*f*) qui prétend que le médecin de Padoue ayant été accuſé de magie, à cauſe de ſes connoiſſances mathématiques, fut brûlé en effigie. D'où je puis conclure, ce me ſemble, que plus Naudé a eu raiſon de vouloir le diſculper de magie, moins il en a eu de chercher à le défendre d'héréſie ou d'athéiſme; car il me paroît qu'on ne ſauroit faire ſervir de preuve la ſtatue que lui éleva Fréderic duc d'Urbin, avec l'inſcription ſuivante déja rapportée par Tommaſini (*g*).

PETRO APONO MEDICORUM ARBITRO
ÆQUISSIMO OB REMOTIORUM DISCIPLINARUM
STUDIUM INSIGNE
FED. P. CUR.

Chacun reconnoît aiſément qu'elle fut dreſſée pour célébrer ſon ſavoir, & non pas ſa foi ni ſa religion. Il ne faut pas s'appuyer davantage ſur la plus forte des raiſons produite par Naudé, qui eſt l'atteſtation poſée ſur une des portes du palais de Padoue, conçue en ces termes:

PETRUS APONUS PATAVINUS
PHILOSOPHIÆ MEDICINÆQUE SCIENTISSIMUS
OB IDQUE CONCILIATORIS COGNOMEN ADEPTUS:
ASTROLOGIÆ VERO ADEO PERITUS
UT IN MAGIÆ SUSPICIONEM INCIDERIT,
FALSOQ. DE HÆRESI POSTULATUS, ABSOLUTUS FUIT.

(*a*) *I aſtrologiam*, lib. iv. c. 8.

(*b*) *Annotation. in Petrum Aponenſ.* Ces annotations ſe trouvent à la fin du *conciliator*, edit. Venet. 1548, *in-fol.*

(*c*) (Petrus de Abano) *rapuit multos... in ſuſpicionem hæreſis quam removit abſolutus à falſá accuſatione.* De ſcriptor. non eccleſiaſt. tom. I, p. 4.

(*d*) *Angelographia*, part. ij. c. 21.

(*e*) Apologie, *pag.* 274.

(*f*) ... [Petrus de Abano] ... *ob matheſin magiæ accuſatus, in effigie combuſtus fuit.* De ſcript. XVI poſt Chriſt. ſæcul. comment. *pag.* 133.

(*g*) Elog. *tom. I*, *p.* 23.

Cependant, bien qu'on ne veuille pas dire que les derniéres paroles de cette inscription doivent s'entendre de la premiére fois qu'il fut accusé devant l'inquisition & absous, ce qui ne seroit pas plus favorable au systême de Naudé, elles sont entiérement contraires à l'histoire par laquelle on sait avec certitude que Pierre absous n'en fut pas moins condamné au feu. On ne sera point surpris de cette fausseté, si l'on fait réflexion que cette inscription ne fut mise qu'après le rétablissement de ce palais, en 1420, c'est-à-dire plus d'un siécle après la mort du médecin, & que quiconque l'a crue antérieure à cette époque, étoit peu instruit de l'histoire & des faits qu'il assuroit y avoir lus. Ce qui prouve la vérité de ce que nous disons, est une erreur pareille, & peut-être plus grande, dans une autre inscription, qui regarde Jule-Paul [*Julius-Paulus*] ancien jurisconsulte ; elle porte ces mots: *coætaneus T. Livii historicorum principis*, bien qu'on sache que ce Jule-Paul florissoit seulement deux siécles après Tite-Live. Qu'on ne croie pas cependant que je sois le premier à relever l'erreur accréditée à l'égard de cette inscription; long-temps avant moi le cavalier Zorzi a examiné ce fait dans ses *lettere erudite* (*a*), & a démontré la méprise. Si donc Naudé eût été plus attentif, &, depuis lui, le pére Niceron, le premier ne se seroit pas si fort autorisé de cette inscription pour laver Pierre d'Abano du crime d'hérésie ; & le second n'eût point douté qu'elle fut mise après la premiére accusation dont il fut déchargé. Naudé auroit pu s'étayer d'une preuve bien plus solide que toutes ses autres raisons, je veux dire du testament de Pierre, dans lequel il proteste qu'il est bon catholique ; mais vraisemblablement il n'en a pas eu connoissance. Muni de cette piéce favorable à son sentiment, il auroit bien pu faire croire qu'il étoit mort dans des sentiments catholiques, sans pouvoir néanmoins démontrer qu'avant son décès il ne fut point entiché d'hérésie. Il est bien prouvé qu'il en étoit coupable, & par tout ce que nous avons dit précédemment, & par la sentence ¶ prononcée contre lui, laquelle portoit que son corps seroit exhumé & publiquement brûlé.

Cette sentence toutefois n'eut pas son effet, elle ne l'eut au moins qu'en apparence; car, au rapport de Scardeone (*b*), Marietta, sa doméstique, qui avoit long-temps demeuré avec lui (*c*), ayant été avertie

(*a*) *Pag.* 38 *& seq.*

(*b*) *De Patavii antiquitate, ejusque claris civibus*, lib. ij. class. ix.

(*c*) Scardeone se sert du mot *contubernalis ;* & le pére Niceron, sans autorité, la nomme *sa concubine.*

NOTE DU TRADUCTEUR.

¶ Elle prouve seulement qu'il fut condamné. Puisqu'il étoit mort & enterré avant que l'instruction de son procès fût finie, il n'a pu se défendre.

de ce jugement, le fit ſecrétement déterrer pendant la nuit, & tranſporter dans l'égliſe de S. Pierre, où il fut mis dans un tombeau trouvé ouvert auprès de la porte de cette égliſe. Cependant on chercha ſon corps; &, comme on ne le trouva point, les inquiſiteurs entreprirent de procéder par de ſévéres cenſures, non ſeulement contre ceux qui l'avoient enlevé ou caché, mais encore contre les complices ou ceux qui en avoient quelque connoiſſance. Le magiſtrat & le ſénat de la ville s'étant oppoſé à la rigueur de cette ordonnance, les inquiſiteurs, après avoir lu publiquement la ſentence prononcée contre Pierre d'Abano, firent brûler dans la place, au lieu de ſon corps qu'ils ne purent avoir, une effigie ou une ſtatue qui le repréſentoit. Tel eſt le récit de Scardeone, de Tommaſini, & d'autres écrivains; cependant le pére Thomas d'Argentina (*a*) rapporte qu'il a vu brûler le corps même ou les os du médecin; *namque ego fui præſens* (dit-il) *quando in civitate Paduanâ oſſa ſua pro his & aliis ſuis erroribus fuerunt combuſta.* Scardeone, à qui ce paſſage du pére Thomas étoit connu, l'explique en diſant que ce fut en apparence; le pére Niceron l'entend auſſi de la ſorte.

Scardeone & Tommaſini ajoutent que le corps de Pierre d'Abano fut dans la ſuite tranſporté du ſépulchre de S. Pierre où il étoit caché, mais ſans aucune pompe, dans l'égliſe de S. Auguſtin, tout auprès de la principale porte, où on lit l'inſcription ſuivante taillée ſur une pierre ſépulchrale:

PETRI APONI
CINERES.
OB. AN. 1315.
ÆT. 66.

Quoiqu'on ait aſſuré (*Giornale de' letterati d'Italia*, tom. XXIV, pag. 261) que les os de Pierre d'Abano ſont actuellement à S. Pierre, nous avertirons ici que, dans l'*errata* du tome XXVI, on ſe corrige en diſant qu'ils ſont à S. Auguſtin. Il pourroit y avoir une plus grande difficulté ſur l'inſcription rapportée par Scardeone & par Tommaſini, dans laquelle on lit que Pierre fut inhumé à S. Auguſtin, *abſque ullo ſepulchri titulo*; mais on la réſout en obſervant que cette inſcription ne fut miſe qu'après la mort de Scardeone & de Tommaſini par le pére Jacques Salomoni, dominicain, qui découvrit dans un manuſcrit que Pierre d'Abano fut enterré tout près de la grande porte de S. Auguſtin. .... *Pietro d'Abano fu ſeppellito nell' urna ſubito dentro della porta grande di S. Aguſtino*. On apprend cette anecdote du cavalier Zorzi (*b*),

(*a*) *Comment. in IV ſentent.* lib. iv. cap. 4.

(*b*) Lettere erudite, *pag.* 24.

lequel persuadé au reste de l'autorité du pére Thomas d'Argentina, que les os de Pierre d'Abano ont été véritablement brûlés, croit que son corps ne se trouve ni à S. Pierre, ni à S. Augustin, ni ailleurs. Zorzi fixe encore le temps où cette inscription fut placée à S. Augustin, c'est-à-dire, l'an MDCXCIII, environ; mais si ceci étoit vrai, le pére Salomoni l'auroit rapportée dans son vaste recueil intitulé, *Inscriptiones urbis Patavinæ*, publié en 1701, & dans lequel, *pag.* 53, en parlant des inscriptions qui sont dans l'église de S. Augustin, il n'en rapporte qu'une plus longue, laquelle, dit-il, avoit été préparée, mais restée manuscrite, par le pére Didier Legnamini, & que Papadopoli a copiée avec une faute considérable (*a*), comme si elle eût été véritablement gravée ou taillée sur le tombeau de Pierre d'Abano; car il est certain qu'elle n'est point différente de celle que nous avons transcrite. Il est donc naturel de penser que cette inscription ne fut posée qu'après 1701 & 1708, puisque Salomoni ayant publié en cette derniére année un nouveau recueil d'inscriptions découvertes à Padoue, ou posées depuis 1701, on y voit celle-ci à la *page* 37, mais avec une faute; au lieu de MCCCXV, il y a MCCCXXXV.

Le célébre mathématicien Jean *Regiusmontanus* (son nom propre est *Muller*) fit un beau panégyrique à la louange de Pierre d'Abano, comme astrologue, dans un discours public qu'il prononça à Padoue, lorsqu'il expliquoit le livre d'Alfraganus (*b*).

L'ignorance & le malheur des temps où vivoit Pierre, sont cause qu'il ne nous est rien parvenu sur ses mœurs & sa maniére de vivre; nous avons seulement trouvé (*c*) que son aversion pour le lait étoit si grande, qu'il ne pouvoit pas même en voir manger, sans éprouver un soulévement d'estomac & des nausées.

Voilà, messieurs, tout ce que j'ai pu apprendre, par mes lectures & par mes recherches sur la vie & sur la magie de Pierre d'Abano. Mais comme on ne sauroit bien connoître un homme de lettres, si l'on ne connoît pas en même temps ses écrits, je vais en donner le catalogue avec leurs différentes éditions, autant que j'ai pu découvrir les uns & les autres.

Observations du Traducteur.

Pag. 31, *note* (*b*), M. Mazzuchelli se contente d'indiquer l'endroit où Pierre d'Abano marque lui-même l'année dans laquelle il écrivoit; il est bon d'en rapporter les propres termes; les voici: *Anno gratiæ 1303 quo ego Petrus Paduanensis hunc librum construxi.*

(*a*) *Hist. Gymn. Patav.* t. I, p. 279.

(*b*) Naudé, apologie, *pag.* 273.

(*c*) Mercklin, Freher, Bayle, Manget.

(different. ix. fol. 15. verso. Litt. I. col. j. edit. Venet. apud Juntas, M. D. XLVIII, *in-fol.*)

Ibid. Au lieu du mot *solutissimâ*, qui ne fait pas de sens, il faut lire *solertissimâ*.

Pag. 32, *note* (*c*). Telles sont les paroles de Naudé: . . . . . *quem* (librum, CONCILIATOR) *dum vestras scholas frequentaret, edidit.* On est fâché que Naudé ne donne aucune preuve de ce fait, qui, s'il étoit vrai, prouveroit que Pierre d'Abano quitta Paris au plus tôt sur la fin de 1303 ou au commencement de 1304.

Ibid. M. Mazzuchelli remarque qu'il n'y avoit pas encore eu de professeur en médecine à Padoue, lorsque Pierre d'Abano fut appellé pour l'enseigner en cette ville. Je n'oserois garantir la vérité de cette assertion; s'il ne se trompe point, Matthias en ce cas aura tort d'avoir écrit: « Patavini professores circà an. 1262 laudantur regentes, viri » venerabiles, magister *Agnus*, mag. *Joannes*, mag. *Zamboninus*, » profundi & periti doctores in physicâ & scientiâ naturali: ibidem » professor med. fuit *Matthæus Roncalitrius*, fato functus an. 1303. » Mais si l'on peut compter sur ce récit, on voit que Pierre d'Abano aura succédé à Matth. Roncalitrio, & qu'il y avoit déjà 40 ans que la médecine s'enseignoit à Padoue. (*Vid.* MATTH. *consp. med. chronol.* p. 58.)

Ibid. M. Mazuchelli avoit dit auparavant: le pére Nicéron assure que Pierre d'Abano fit ses études à Constantinople. Il paroît que ce pére a raison; car Pierre d'Abano, dans la préface de l'*Expositio problematum Aristotelis*, s'exprime ainsi: « Post diù hujus executionis » problematum aggregationem ut discerem, *cùm in Constantinopoli* » *me transtuli*, volumen aliud problematum volui reperire, quod » quidem in linguam jam latinam transduxi. »

Voici quelques lignes de notre médecin, qu'on peut regarder comme anecdotes: « Et nosce quod circà ptisanæ præparationem, » & maximè colatæ, dupliciter PARISIENSES peccant: tum quia com» muniter eam construunt ex *avenâ* quæ alimentorum primo cibus est » subjugalium, & non hominum nisi fortassis tempore famis vehe» mentis, participans caliditati sufficienter. » *Conciliat. differ. clxix. fol.* 236. *verso*, *col. ij.* Q.

Nous avons vu Pierre d'Abano voyager à Constantinople, & demeurant à Paris; ses courses ne se bornérent point là, il parcourut encore l'Angleterre & l'Ecosse: « Quare in Angliâ & Scotiâ repletus » humidis & cervisiâ ferè per annum secedens, vacavi à somnio. » *Concil. differ. clvij. fol. verso* 224, *col. j. K.*

Pag. 38. Un écrivain qui, dans le chaos d'une préface remplie d'incertitudes, de contradictions, d'anachronismes, de méprises, d'erreurs, &c. . . . annonce modestement avoir lu & conféré entr'eux douze mille quatre cents ouvrages, c'est-à-dire plus de vingt quatre mille huit cents volumes, écrits en *grec* qu'il ignore, en *latin* qu'il

entend mal, en *arabe* dont il ne connoît pas les caractéres, en *allemand*, en *hollandois*, en *anglois*, en *espagnol*, en *portugais*, &c.... dont il ne se doute probablement pas; & avoir extrait ce qu'il a trouvé de meilleur dans cette énorme quantité de volumes, durant le court espace de *six ans ;* cet écrivain, dis-je, a parlé de Pierre d'Abano, & avance aussi qu'il est mort âgé de 80 ans. Comme il place sa naissance en 1250, il est clair qu'il doit avoir vécu, suivant lui, jusqu'à l'an 1330, quoiqu'il ne marque pas cette année. Il est autorisé à ne pas croire que Pierre d'Abano finit sa carriére en 1316, « parce que, dit-il, il » y a un de ses livres qui est dédié au pape Jean XXII, & l'on sait » que son pontificat ne commença qu'en 1316; c'est pourquoi on doit » retarder la fin de ce grand homme de quelques années. » M. Mazzuchelli détruira plus loin le fait de la prétendue dédicace au pape Jean XXII; & j'aurai une observation à joindre à sa preuve, qui la fortifiera.

Ce même écrivain, le plus grand lecteur qui ait jamais existé, & qui existera jamais, puisque ses lectures excédent celles que l'homme le plus laborieux & le moins distrait (en supposant même qu'il sût également toutes les langues mortes & vivantes), pourroit faire en lisant réguliérement douze heures par jour durant cinquante ans; ce lecteur (qui pourroit être nommé à juste titre *helluo librorum*) n'a pourtant point connu cette savante notice de M. Mazzuchelli; & ce n'est pas le seul ouvrage qui soit échappé à ses lectures de *six ans*. Cependant il nous apprend ces anecdotes qu'on ne trouve point dans Mazzuchelli; par exemple, que « la vaste étendue des con» noissances *de Pierre d'Abano* lui attira nombre de protecteurs; les » papes, les *rois* se partagérent cet honneur; 2°. qu'il entendoit la » pluspart des langues de l'Europe, & plusieurs langues orientales; » c'est-à-dire apparemment qu'il entendoit le turc, le persan, l'arabe, &c. Je pense qu'il n'ignoroit pas cette derniére, car il cite souvent les arabes; quant aux autres langues, on lui en prête gratuitement la connoissance. Il est certain que Pierre d'Abano lisoit en grec: en effet, dans la préface de l'*Expos. problem. Aristot.* il déclare qu'il a traduit ce livre en latin: il traduisit encore du grec deux traités de Galien, *differ.* 17. *pag.* 28. D. Ailleurs il s'exprime ainsi, *differ.* 207. à l'occasion d'un passage d'Hippocrate; *ex græco enim sic traduxi.* A l'égard du latin, il le possédoit, comme dans son temps; il le parloit & l'écrivoit d'une maniére barbare.

Mercklin (*Linden. renov. p.* 879, *col. j.*), à l'article de Pierre d'Abano, rapporte cette anecdote: *lac naturâ sic abhorruit, ut nec illud comedentes, sine nauseâ aspicere posset*; mais il ne dit point d'où il l'a tirée. L'écrivain, qui a tant lu, l'a rapportée aussi en ces termes: « Il a eu une extrême aversion pour le lait. » Puis il ajoute; « & non-seulement il n'en usoit point, mais il empêchoit ses malades

» d'y recourir ; il croyoit qu'il produiſoit des obſtructions dans les » glandes. » Comme cette addition n'eſt pas dans Mercklin, on doit préſumer qu'elle eſt faite d'après l'aveu même de Pierre d'Abano ; car on ne s'imaginera point que ceci ſoit une conſéquence adroitement ou maladroitement tirée de l'averſion naturelle que le médecin de Padoue avoit pour le lait. On ſeroit néanmoins tenté de le croire, lorſqu'on voit Pierre d'Abano parler bien autrement, *differ. cxciiii, fol. 260.* Q. où il rapporte les divers ſentiments des médecins ſur l'uſage du lait dans la phthiſie, les uns le regardant comme nuiſible, les autres comme avantageux. Voici ſes propres termes:

« Noſce tamen quod lac differens hîc expetitur ſecùndùm diverſas » intentiones. Quando enim plus intenditur ulceris abſterſio & » expuitio, lac competit camellinum & poſteà caprealinum, con- » ſequenter verò aſininum. Ipſum enim propter facilem ejus pene- » trationem ſubtilitate conveniens extat. Si verò ſigillatio quæ- » ratur, amplior nutritio & ventris conſtantia, lac erit utile vac- » cinum ; ſi autem æqualitas & temperamentum, caprinum. Si quoque » cum his proprietas expetatur, muliebre: ipſum enim præ cæteris » familiarius extat; & maximè quando ſugitur ore à mammis, ſm. » perdicum & Euriponta. 7. de inge. & tabe. Oportet etiam animal » aliis nutriri, quando intenditur ſaniei ulceris abſterſio, putà hyſſopo, » thymo, abſinthio, polio: ſcehâ, fœniculo, & abrotano, & lacti- » cinio quandoque: & tunc lac convenientius vernale, atque *alteris* » quando expetitur conſolidatio & ulceris cicatrizatio ceu rubo, » rhanno, ſalice, ſpinis, myrto, quercu, virgâ paſtoris, utroque » ſolatro; taraxacon & ſimilibus : & tunc lac laudabilius poſt æſtatis » erit medium. . . . » Et plus loin : « Lac competit in phthiſi, qui- » buſdam oſtenſionibus præmiſſis, putà quod non ſit catharrus in » fluxu, ſed jam ſedatus. . . . Lac cum corporibus proportiones habet, » quarum cauſæ non comprehenduntur, quàm plurimis autem confert » non parùm. . . . . » Il eſt vrai qu'il le défendoit dans certains cas où on l'interdit encore aujourd'hui. Mais il eſt faux & très faux, comme on voit, qu'il empêchât ſes malades de recourir à cet aliment médicamenteux.

Ceci ſuffit pour prouver qu'un homme, qui a tant lu, n'eſt pas toujours celui auquel il faille le plus ſe fier. L'important n'eſt pas de lire beaucoup, mais de bien lire.

Je ne ſais s'il a découvert quelque part cette phraſe ; *on accuſe Apono d'avoir fait la médecine avec un vil intérêt.* La choſe n'eſt pas impoſſible, à moins que ce ne ſoit une réflexion qui ſe tire naturellement des paroles qui la ſuivent immédiatement, & que voici : « On » aſſure qu'il ne ſortoit point (*eſt-ce hors de ſa maiſon ou de la ville?* » comme on voudra), qu'on ne l'eût payé par avance & à un prix » exceſſif. »

Peut-être que, dans le siécle où nous vivons, on blâmeroit un médecin qui, étant appelé, exigeroit de l'argent des malades avant que de commencer à les traiter. Ce n'est pas l'usage; il est plus honnête de s'en rapporter à la reconnoissance & à la bonne foi des convalescents ou des familles: cependant le médecin compose quelquefois avec son malade. Dix mille personnes à Paris sont en état de certifier qu'on a transigé avec elles avant qu'on entreprît à leur égard la curation du mal vénérien, & qu'elles ont donné d'avance le prix ou une partie du prix convenu. Lorsqu'un médecin s'engage à suivre un malade aux eaux qu'il va prendre à leur source, manque-t-il de toucher l'article de ses honoraires, & de prendre des arrangements sûrs? Celui qu'on veut attirer dans un autre climat pour y exercer l'art de guérir, consent-il de quitter sa patrie, si les conditions qu'il propose ne sont point ratifiées? Dans tous ces cas, dira-t-on, il est raisonnable de stipuler ses intérêts. Eh! Pierre d'Abano, pour l'avoir fait, est-il donc si coupable? Combien de médecins encore se déterminent, pour une somme quelconque, à donner leurs soins durant toute une année aux malades d'une communauté, d'une paroisse, d'un hôpital, de la maison d'un grand ou d'un millionnaire? & ces petites *stipendes* devenant vacantes, ne sont-elles pas courues avec empressement? Peut-on soupçonner que ces démarches soient dirigées par un vil intérêt? Ceci posé, il ne sauroit être permis, sans des preuves bien authentiques, de répandre de l'odieux sur la conduite de Pierre d'Abano. Jugeons-le par lui-même; ouvrons son *conciliator*, on y lira: « Bona fortunæ sine quibus non contingit esse felicem » (*ethicor. primo*) & ideò mercedem secundariò sine intermissione » accipiat. . . . . Dum quidem dolet, accipe; nam si cessaverit dolor, » & laboris ilico præmium cessabit, juxtà illud;

Dum locus est morbis medico promittitur orbis,
Mox fugit à mente medicus morbo fugiente.

» Quando enim æger benè persolvit, magis te reputat; & seipsum » cum suis obligat ad ea quæ mandans perficienda, ne amittantur » expensæ; citiusque sanatur, juxtà illud,

Empta solet carè multis medicina juvare;
Si data sit gratis nil confert utilitatis.

» non enim sic te reputat & confidit. »

Mais Pierre d'Abano, en s'exprimant de la sorte, ne recommande pas de rançonner; au reste il n'avoit pas oublié ce qu'il devoit à l'humanité souffrante; il vouloit qu'on soulageât les pauvres gratuitement: « Non tamen velis pauperes opprimere, neque egenos, saltem

» intuitû pietatis deserere : cùm indè laudabilis consurgat fama. Quod » enim abundanter accepisti, his velis gratis primæ amore bonitatis » impertiri. »

Je me garderois bien de soutenir que ce fût alors un usage généralement établi parmi les médecins de faire une espéce d'accord avec les malades; la chose est au moins probable. Avant Pierre d'Abano, Hippocrate avoit parlé de même sur cet objet. Je crois déja entendre nier cette assertion : je n'en serois point surpris ; car, pour l'avoir avancée, il y a environ deux ans en bonne compagnie devant un médecin, je reçus de lui un démenti formel; il avoit lu tout Hippocrate (*comme tant d'autres*) plus d'une fois, sans y avoir rien vu de semblable. Je lui demandai honnêtement si le livre intitulé *præceptiones* ne seroit pas le seul qu'il n'eût pas lu. *J'ai lu tout Hippocrate*, me répondit-il. Eh bien, monsieur, lui dis-je, c'est dans ce traité qu'il conseille au médecin de convenir avec le malade du prix de ses soins, avant que d'entreprendre de le traiter. Nouveau démenti. Je n'en voulus pas essuyer un troisiéme. J'aurois paru les mériter tous, d'autant plus justement que je ne me vantois pas, comme lui, d'avoir lu toutes les œuvres d'Hippocrate. Le ton tranchant & impérieux donnera-t-il donc toujours du relief, même à l'ignorance ! Au reste, cet endroit d'Hippocrate mérite d'être rapporté ; on verra les sentiments d'un homme raisonnable, sensé, humain, désintéressé, même en parlant d'intérêt : je le traduirai sur le texte qui ne me semble pas avoir encore été bien entendu : comment auroit-il pu l'être dans les versions latines ? Ce passage m'a peut-être couté plus de temps à traduire, qu'à ce médecin (depuis 28 ans) la lecture d'Hippocrate entier.

Le prince de la médecine, après avoir observé que, dans toutes les maladies, mille circonstances & mille accidents imprévus apportent des obstacles & du retardement à la guérison, ajoute de suite : » Ceci auroit besoin d'être discuté, *dévelopé ; mais nous ne nous en » occuperons point pour le présent, un autre objet mérite notre* » attention.

» En vous assurant par une convention préliminaire de la récom- » pense qui vous sera donnée pour vos soins (précaution essentielle » en toute affaire) vous inspirerez à celui qui ne souffre point (c'est- » à-dire certainement, *à celui qui n'est point malade*) la confiance » que vous ne l'abandonnerez pas : si au contraire vous ne faites pas » de convention, il pourra craindre que vous ne le négligiez, & que » vous ne manquiez en quelque point. Mais quand le mal existe, » il ne s'agit plus de transiger pour les honoraires ; on ne doit point » s'embarrasser alors de l'opinion que peut avoir un homme troublé » & agité, sur-tout dans une maladie aiguë. Son état, qui exige un » prompt secours, ne donne plus le temps de proposer des conditions ;

» & le médecin, qui exerce son art avec honneur, ne doit plus penser
» à ses intérêts ; tout l'excite au contraire à se conserver l'estime & la
» considération qu'il a acquise. Il vaut beaucoup mieux avoir à se
» plaindre de ceux qu'on a guéris, que de tirer de l'argent de ceux
» qui sont dangereusement malades. Quelques-uns, pour s'exempter
» de reconnoître les soins du médecin, font valoir le droit d'hospi-
» talité, ou disent que la maladie a été facile à conduire ; la seule
» vengeance qu'il soit permis d'exercer contre eux, est de les regarder
» avec indifférence : c'est pourquoi, content d'avoir fait le bien,
» n'opposez que la patience à ces injustices ; car le vrai médecin
» guérit plus par la confiance qu'il inspire, que par la dureté. En
» sorte qu'après avoir commencé par examiner scrupuleusement la
» maladie (car il faut être instruit de tout ce qui peut contribuer à
» la curation) il procédera au traitement qui lui convient, & la suivra
» avec exactitude. Quant aux succès, il n'y en a point à espérer sans
» la science qui les prépare. Je vous exhorte à ne pas être trop rigide,
» & d'avoir égard au physique & au moral du malade. Lorsque vous
» traitez gratuitement, que ce ne soit point par vanité, mais par le
» plaisir d'obliger. Si l'occasion se présente de soulager par vos con-
» seils, par vos soins & de votre argent, un étranger ou un pauvre,
» saisissez-la ; car, en vous montrant ami de l'humanité, vous prouvez
» que vous aimez votre art. En effet on voit des malades qui *ne*
» *perdent point courage, bien qu'ils* sentent tout le danger de leur
» état, & qui se persuadent qu'ils recouvreront la santé, parce qu'ils
» sont conduits par un médecin humain.

» Il faut traiter les infirmes, afin de leur rendre la santé : à l'égard
» de ceux qui se portent bien, on se propose deux objets dans le soin
» qu'on doit en prendre ; 1°. de prévenir chez eux la maladie ; 2°. de
» leur conserver la bonne grace & l'agrément du corps. »

Hippocrate étoit fondé à donner ces conseils, parce qu'il savoit par expérience que les malades guéris oublient souvent l'obligation qu'ils ont au médecin. Mais il vaut mieux l'entendre parler lui-même ; il dira ce qui est encore vrai de nos jours, après environ deux mille deux cents ans. « Pressés par la douleur & par l'inquiétude, les ma-
» lades flottent entre deux injustices ; d'une part, ils ne veulent pas
» se soumettre jusqu'à la fin à un traitement exact & bien dirigé, la
» rémission du mal leur inspire de la sécurité ; &, quoiqu'ils ne soient
» pas encore dans une disposition de santé, ils refusent de continuer
» le même régime ; *ils veulent en changer*, imitant en cela mal-à-
» propos les médecins qui varient les remédes suivant les cas ; d'autre
» part, s'ils sont dans l'aisance, mais sans être en état d'étaler une
» magnificence somptueuse, ils supplient bassement pour ne pas payer,
» & se rendent ingrats ; s'ils sont riches (bien qu'ils souhaitent très
» sincérement de recouvrer la santé) ils font des difficultés sur le

» prix, sous prétexte qu'ils n'ont pas encore reçu les fruits de leurs
» fermes ni les intérêts de leurs fonds. » (a)

(a) Il est certain & très certain qu'Hippocrate parle ici de convention entre le malade & le médecin, afin que celui-ci sache quelle sera la récompense de ses soins. On ne sauroit élever aucun doute à cet égard ; mais le texte est corrompu dans la suite du discours, & on ne peut le traduire sans manquer à la liaison, & sans faire tomber Hippocrate dans une espèce de contradiction ou d'inconséquence. Que l'on consulte les différentes versions latines, & l'on en sera convaincu. J'avois tenté depuis long-temps de saisir la pensée du médecin grec : en y réfléchissant, je suis *peut-être* parvenu à l'expliquer d'une manière qui se rapproche de la gravité de l'auteur. Mais je dois avertir que ce n'a pas été en laissant subsister le texte tel qu'il se lit dans les éditions de Zwinger, de Mercurialis, de Foës, de van der Linden, de Chartier. Je n'ai point ignoré combien il faut être circonspect, quand il s'agit de rétablir un texte visiblement altéré, soit par la négligence, soit par l'ignorance des copistes ; je me le suis dit à moi-même, & je me le dis encore. Cependant, lorsqu'il semble qu'avec quelques légers changements, on rendra la phrase intelligible & le sens plus suivi, est-il défendu de les hasarder, au moins pour soi ? Ce seroit une hardiesse téméraire que d'insérer, dans le texte même, des corrections sans une autorité respectable : mais ne peut-on pas modestement indiquer la leçon qu'on a supposée ou la ponctuation qu'on a admise, en se soumettant d'ailleurs au jugement des savants, surtout quand on est dans la véritable disposition de s'en rapporter à leurs lumières, & de ne po'nt tenir à sa propre opinion. Comme ces sentiments sont les miens, j'ai cru pouvoir, non pas proposer d'adopter ma manière de lire, mais demander l'avis des médecins versés dans la lecture d'Hippocrate, & les engager par-là à examiner cet endroit, ainsi que plusieurs autres également tronqués & défigurés.

Παραινέσιος δ' ἂν καὶ τοῦτο ἐπιδεηθείη τῆς θεωρίης (a). Εἰ γὰρ ἄρξαιο περὶ μισθαρίων, ξυμβάλλει γάρ τι καὶ τῷ ξύμπαντι, τῷ μὲν ἀλγέοντι (b) τοιαύτην διανόησιν ἐμποιήσεις, τὴν ὅτι οὐκ ἀπολιπὼν αὐτὸν πορεύσῃ· μὴ ξυνθέμενος, καὶ ὅτι ἀμελήσεις, καὶ οὐχ ὑποθήσεις (c) τινὰ τῷ παρεόντι· Ἐπιμελεῖσθαι δεῖ οὖν περὶ στάσιος μισθοῦ· ἄχρηστον γὰρ ἡγεύμεθα ἐνθύμησιν ὀχλεομένῳ τὴν τοιαύτην, πολὺ δὲ μᾶλλον, ἐν ὀξεῖ νοσήματι. Νόσου γὰρ ταχύτης καιρὸν μὴ διδοῦσα ἐς ἀναστροφὴν, οὐκ ἐποτρύνει, τὸν καλῶς ἰητρεύοντα ζητεῖν τὸ λυσιτελὲς, ἔχεσθαι δὲ δόξης μᾶλλον. Κρέσσον οὖν σωζομένοισιν ὀνειδίζειν, ἢ ὀλεθρίως ἔχοντας προμύσσειν. καί τοι ἔνιοι νοσέοντες ἀξιοῦσι τὸ ξενοπρεπὲς καὶ τὸ ἄδηλον προκρίνοντες, ἄξιοι μὲν ἀμελίης, οὐ μέντοι γε κολάσιος προκρίνοντες (d). Διὸ τελέοισιν ἀντιτάξῃ εἰκότως μεταβολῆς ἐπὶ σάλου πορευομένοισι (e).

(a) Ces deux mots, παραινέσιος & θεωρίης, au génitif dans la même phrase, ne sont point intelligibles ; j'ai donc traduit comme s'il y avoit παραινέσιος δ' ἂν καὶ τοῦτο ἐπιδεηθείη (νῦν δὲ καὶ ἄλλης) θεωρίης.

(b) Au lieu de ces mots, τῷ μὲν ἀλγέοντι, je soupçonne qu'il faudroit τῷ μὴ ἀλγέοντι. Car Hippocrate dira plus bas qu'il n'est plus temps de composer avec ceux qui sont dangereusement malades, état qu'il met en oppositioo avec celui de ceux qui ne le sont point ou le sont légérement.

(c) On ne sauroit donner un sens raisonnable à ces mots, καὶ οὐκ ὑποθήσεις τινὰ τῷ παρεόντι. Et si on lit attentivement les deux phrases suivantes, on ne voit plus de liaison ; mais elle reparoîtroit, & tout se trouveroit conséquent, si, ponctuant différemment, on lisoit d'ailleurs, καὶ οὐχ ὑποθήσεις τι· νόσῳ δὲ παρεόντι, ἐπιμελεῖσθαι οὖν δεῖ περὶ, &c. . . .

(d) Ce mot, qui est plus haut, est ici redondant : il doit certainemeot être effacé.

(e) Toute cette phrase est corrompue : j'ai traduit, en osant hasarder cette correction, ὑπομονὴν ἐπὶ καλὸν πορευόμενος.

Il s'éleva en 1764, au sujet des naissances tardives, une fameuse querelle qui ne fut terminée qu'en 1771. Malgré le nombre des combattants qui entrérent dans l'arêne, & qui s'y couvrirent de poussiére & de sueur, aucun n'a mérité bien véritablement les honneurs de la victoire. La question n'est pas plus éclaircie qu'elle ne l'étoit avant les furieux coups portés & reçus. Les œuvres cachées de la nature ne se découvrent point par ceux qui, au lieu d'épier ses pas, perdent au contraire leur temps à aiguiser des armes pour se battre à outrance. Au lieu de raisonnements physiologiques & d'injures, il falloit se montrer avec des expériences multipliées, avec des faits bien constatés; mais nos usages, nos mœurs, nos loix, notre religion, ne pouvoient nous en permettre, ou nous en procurer. Cette question restera indécise, jusqu'à ce qu'une affaire semblable se trouve portée devant le tribunal des juges orientaux. Les physiciens, les médecins, les jurisconsultes qui vivent sous la loi de Mahomet, ou qui ont embrassé le parti d'Ali, pourront, sans qu'il s'éléve aucun murmure, & sans exciter des mécontentements, faire des tentatives, les suivre jour par jour; ils n'auront rien à craindre de l'infidélité des sujets choisis pour ces épreuves. En attendant que ce moment arrive pour l'honneur des maris & des femmes, & pour le repos des familles, nous rappellerons, au sujet de Pierre d'Abano, ce qui est dit dans la neuviéme piéce (*a*) du procès, intitulée : *Consultation..... pour servir de réponse à deux écrits de M. le Bas, &c. Paris, Hérissant, 1765, in-8. de 134 pages.* « PIERRE D'APONE, *pag.* 27; Cardan, » *lib.* 1. *tract.* 3. *contrad.* 8. dit de cet auteur qu'*il assuroit être venu* » *au monde au onziéme mois.* Mais d'où Pierre d'Apone tenoit-il ce » sait? c'étoit probablement de sa mére qui s'étoit trompée dans son » calcul, &c.... » Cardan a eu tort de mettre ce discours dans la bouche de Pierre d'Abano, qui ne dit point être venu au monde l'onziéme mois, mais après neuf mois quatorze jours. *Ego tamen anno existens 53, velut à matre solertissimâ potui comprehendere, ac per trutinam Hermetis nativitatis gradus ascendentis occulti investigationem, reperi moram novem mensium & 14 dierum me in utero contraxisse.* (differ. 49. cit. pag. 31. not. *b.*) Cependant Pierre d'Abano, dans le même livre, mais environ trois pages avant le texte ci-dessus, s'exprime ainsi : *Jam dixit mihi unus fidelis quod una mulier peperit post 14 mens. & benè dixit.* (eadem differ. 49. fol. 76. col. ij. E. lin. 8. & 9.) On voit par-là qu'il se déclare en faveur des naissances tardives; ce que j'observe seulement comme historien, (parce qu'on l'a mis d'ailleurs au rang des auteurs neutres), mais sans embrasser aucun parti.

(*a*) Toutes les piéces rassemblées sont au nombre de 19 ou 20; elles peuvent former un recueil de 4 vol. *in*-8. plus singulier & plus curieux qu'utile.

Pag. 32. & 39. *Pierre d'Abano laissa à la ville de Padoue* 1500 *livres, &c....* Il y a dans le texte de M. Mazzuchelli 1500 *lire piccole*, 1500 petites livres. Pour comprendre ceci, il faut savoir qu'il y a dans la principauté de Venise & dans le Padouan (ce qui varie encore dans d'autres endroits de l'Italie), de petites livres. La livre commune ne vaut que dix sols de notre monnoie actuelle ; mais il s'agit d'une livre plus petite, qui peut-être ne vaut que la moitié, c'est-à-dire, cinq sols; suivant ce taux, les 1500 livres ne reviendront qu'à la somme de 375 livres de notre monnoie: c'étoient les appointements de trois mois; donc ceux de toute l'année montoient à 1500 l. somme considérable pour le temps.

Pag. 35. *Le magicien Pasès.* On peut voir ce que disent de lui Suidas, & Erasme *in adag.*

Ibid. 36. 37. On trouve (dans les contes mogols ou mille & une soirée) le récit d'une résurrection opérée, mais pas continuée par l'épouvante dont fut saisi un valet qui laissa tomber la boëte où étoit renfermé, dans une phiole, l'élixir ou baume de vie. Je ne crois point que ce récit soit de l'invention de Gueulette, auteur de ces contes; il l'a probablement tiré de quelque conteur qui faisoit allusion à Pierre d'Abano ou à d'autres prétendus magiciens auxquels on a attribué le don de ressusciter par des enchantements ou par les secrets de l'alchymie.

Pag. 40. *Il fut accusé d'hérésie, & peut-être même d'athéisme.* Il est probable que les envieux de Pierre d'Abano employérent toutes sortes de calomnie pour le perdre, & qu'il fut par eux accusé d'athéisme; mais cette accusation se trouve dissipée par plusieurs endroits de son *conciliator.* En voici quelques-uns; 1°. il cite de bonne foi ce passage de S. Paul, *epist. ad Rom. cap.* 1. *v.* 20. « Invisibilia *Dei* per ea quæ » facta sunt à creaturâ mundi intellecta conspiciuntur. » *Differ.* 12. *pag.* 18. *col. j.* A.... 2°. « Est etiam scientia quæ secundùm Ptolomeum » præ cæteris nos moribus & virtutibus informans ampliùs in amorem » & cognitionem primi deducit, ut & priùs apparuit juxtà illud » Joannis: Hæc est vita æterna ut cognoscant te *Deum* verum & » unum. » *Ibid.* B.... 3°. « Undè trinitas attribuitur divinorum entium » nobilissimo. » *Differ.* 38. *pag.* 61. *verso* I. *lin.* 4.... 4°. Il commence ainsi la préface de la seconde partie de sa géomantie, « l'*Omni-* » *potente conditore* di tutte le cose, &c..... 5°. Voyez la note qu'il a mise à la fin de l'*expos. problém.* rapportée n°. III..... 6°. Dans le *supplém.* n°. VII. & IX. il répete plus de cinquante fois, *si Deo placet;* & *cap.* 10. il dit: « Non redarguatur à stolidis medicis hoc » verbum, *si Deus voluerit*, sæpè repetendo; omnia enim, velut » fumus deficiente igne, deficerent,.... si modicùm sua quiesceret » influentia. » Un athée ne parleroit pas constamment de la sorte.

OUVRAGES

COMPOSÉS PAR PIERRE D'ABANO,

suivant M. MAZZUCHELLI.

I. *Conciliator differentiarum philosophorum, & præcipuè medicorum.* Mantuæ, 1472, per Thomam Septem Castrensem, & socios, jubente Ludovico Carmelita. *in-fol. maximo.*

(Edit. alt.) Venetiis, D. Andrea Vendrameno duce existente, 1476, *in-fol. max.*

On y a ajouté le traité *de venenis*, du même Pierre d'Abano, à la fin duquel on lit: *Petri Apponensis libro Conciliatoris divini, & ejusdem de venenis finis Deo duce impositus est à magistro Gabriele de Tarvisio, spectabilis & egregii viri D. Thomæ Trivisani Veneti impensa, qui, ut correctiores redderentur, excellentissimus artium & medicinæ doctor dominus magister Petrus de Cavasiis de Montesilice theoricam medicine in preclarissima* (on lit ainsi) *gymnasio Patavino legens accuratissimè revisit; atque ultimam suprascriptam questionem de terminatione venenorum subtilissime compilavit.*

(Edit. alt.) Venet. 1483, *in-fol.*

(Edit. alt.) Patavii, 1490, *in-fol.*

(Edit. alt.) Papiæ, per Gabrielem de Grassis, 1490, *in-fol.*

(Edit. alt.) Venet. apud Octavianum Schotum, 1496, *in-fol.*

On trouve le traité *de venenis* à la fin.

(Edit. alt.) Venetiis, 1504, *fol.*

(Edit. alt.) Venet. 1520, *in-fol.*

☞ Dans le catalogue des livres de M. Falconet, num. 5005, on lit: *Petri de Abano conciliator cum addit. Symph. Camperii.* Venetiis, 1522, *in-folio.* m. Falconet dit que cette édition est la même que celle de 1520, citée par Clément, *Bibl. cur.* au mot ABANO, *note* 4. (Remarque du traducteur.)

(Edit. alt.) Basileæ, 1535, *fol.*

(Edit. alt.) *Conciliator controversiarum, quæ inter philosophos & medicos versantur,* PETRO ABANO *Patavino ac medico clarissimo auctore.* Libellus de venenis eodem auctore. Petri Cararii quæstio de venenis ad terminum. Symphoriani Champerii Lugdunensis in conciliatorem cribrationes. *Quæ omnia nuper à viro doctissimo accuratissime sunt recognita, variisque annotationibus ac indice locupletiori illustrata.* Venet. apud Juntas, 1548, *in-fol.*

☞ Cette édition se trouve à la bibliothéque du roi, cotée T. 129.

(Edit. alt.) Venetiis, 1555, *fol.*

(Edit. alt.) *Conciliator controversiarum, &c. . . . quibus nunc in margine per numerum adjunximus rationes, quæ ad partes confirmandas, confutandas, atque conciliandas pertinent.* Libellus de venenis. . . . Petri Carrarii quæstio.... Symphoriani Champerii. . . . cribrationes. *Index tum rerum, tum verborum copio-*

sissimus, nuper additus. Quæ omnia nunc magno studio, ac diligentia, cum antiquioribus exemplaribus à viro doctissimo sunt collata. Venet. apud Juntas, 1565, *in-fol.*

☞ J'ai vu cette édition dans la bibliothéque très curieuse de m. de Villiers, méd. de la fac. de Paris. A la fin du volume on lit : *Explicit conciliator.... Venetiis impressus, in officina hæredum Lucæantonii Iuntæ. Anno Domini* M. D. LXIIII. quoique le frontispice porte M. D. LXV.

(Edit. alt.) Venetiis, 1590, *fol.*

(Edit. alt.) Venetiis, 1595, *fol.*

(Edit. alt.) Giessæ, 1615, *in-4°.*

C'est l'abrégé de cet ouvrage ; il a pour titre : *Conciliator enucleatus, seu differentiarum philosophicarum & medicarum Petri Apponensis compendium operâ* Gregorii Horstii *elaboratum.*

☞ Kestner, dans sa *bibliotheca medica*, pag. 162. pense qu'au lieu de 1615, il faut 1614. Il indique l'édition de 1621 annoncée dans Mercklin, mais inconnue à m. Mazzuchelli. On la trouve sous le num. 5006 de la *biblioth.* de m. Falconet : *Giessæ*, 1621, *in-8.* Elle est dans celle de m. de Villiers, méd. de la faculté de Paris. En parlant de cet abrégé, Kestner fait cette observation, *Hoc ipsum quoque compendium rarior est avis.*

(Edit. alt.) 1643, *in-fol.*

☞ C'est, je crois, une édition du *conciliator* complet, & non de l'abrégé.

☞ De ces dix-sept éditions du *conciliator*, on n'en trouve que *quatre* indiquées dans une mauvaise rhapsodie, où l'on avoit cependant promis de faire connoître les différentes éditions. C'est qu'il est plus aisé de promettre, que d'avoir en soi la faculté de tenir parole.

Cette production a fait donner à Pierre d'Abano le surnom de *conciliator*, comme on l'a dit plus haut, *pag.* 32. A cet ouvrage est peut-être relative la médaille frappée pour Pierre d'Abano, & gravée dans les éloges de Tommasini, *tom. I, pag.* 24, sur laquelle on voit la Médecine & la Philosophie qui se donnent la main ; autour on lit ces deux mots, *concordi fœdere.* D'ailleurs il est assez croyable que c'est ce même livre que quelques écrivains ont attribué à Pierre sous le titre de *Omnimoda medicina*, comme on peut le conclure de ce que dit Trithême. *De scriptor. ecclesiasticis*, num. 556.

II. *De venenis, eorumque remediis liber.*

Outre les éditions de ce petit traité, dont nous avons fait mention, nous avons encore connoissance de celles-ci :

(Edit. alt.) Mantuæ, 1472, *fol.*

(Edit. alt.) Mantuæ, 1473, *in-4.*

☞ Je trouve une autre édition (omise ici par m. Mazzuchelli) dans le catalog. de la biblioth. de m. de Boze, num. 454 : *Petri de Abano remedia venenorum.* Romæ, 1475, *in-8.*

(Edit. alt.) Venetiis, apud Matheum Cerdoni, 1487, *in-4.*

(Edit. alt.) *Accessit Joach. Schilleri de peste britannicâ commentarius.* Basileæ, 1531, *in-8.*

(Edit. alt.) *Editus per Joannem Dryandrum.* Marpurgi, apud Cervicornum, 1537, *in-8.*

(Edit. alt.) Venetiis, per Victorem Anabanum, 1537, *in-8.*

(Edit. alt.) Venetiis, apud Joh. Gryphium, 1550, *in-8.*

(Edit. alt.) *Accessere consilium de præservatione à venenis Guil. Grataroli ; Hermanni à Nuenare comitis*

comitis περὶ τοῦ ἱδρωπυρετοῦ, id est, *de sudatoriâ febre; item curatio sudoris anglici in Germaniâ experta; Joachimi Schilleri de peste britannica commentariolus. Omnia opera Guil. Grataroli ex mss. exemplaribus collata, aucta, atque illustrata, in-*8. sans nom du lieu ni d'imprimeur, & sans date.

(Edit. alt.) Argentorati, 1566.

(Edit. alt.) Francofurti ad Mœnum, prælo Johannis Nicolai Hummii, 1679, *in-fol.*

Dans la bibliothéque des PP. Théatins de Padoue, est un manuscrit de ce traité, sous le numero vij. écrit sur vélin d'un caractére très menu, bien conservé; il pourroit servir à corriger & à rectifier les endroits défectueux qui se rencontrent dans les imprimés de ce livre, comme l'assure le savant pére G. Gradenigo théatin, qui, pour me faire plaisir, a bien voulu le conférer avec les éditions imprimées. On trouve un autre manuscrit de ce traité, joint à celui *de balneis* du même Pierre d'Abano, dans la bibliothéque ambroisienne de Milan, & deux autres dans celle du Vatican, outre ceux qui ont appartenu à Alexandre Petavio, num. 368, 402. Il y en a encore un dans la bibliothéque de la Trinité de Vendôme. Il y en avoit autrefois un autre, mais traduit en italien, dans la bibliothéque de J. Rhodius à Padoue, comme le dit Tommasini (*biblioth. Patav. mss.* pag. 136.) M. G. Baruffaldi, archiprêtre de Cento, en posséde un aujourd'hui en langue italienne; il est écrit sur papier, & parfaitement conservé; l'écriture est celle du XIII. & du XIV. siécle; les caractéres sont égaux, les abréviations fréquentes, & les lettres capitales de couleur rouge; il est intitulé: *Trattato de' veneni di Pietro de Abano medego;* mais comme il est dédié à un pape Jacques, & qu'il n'est pas facile de savoir quel peut être ce pontife qui ne se trouve point dans la liste des papes, nous ajouterons ici ce que rapporte à ce sujet le savant Baruffaldi. Peut-être (dit-il) que ce fut un anti-pape, ou Honoré IV qui, avant son exaltation, se nommoit Jacques Savelli; ou Jean XXII, qui s'appelloit Jacques Caturcense de Ossa (*Jacques d'Euse*, suivant l'art de vérifier les dates.) Ces deux papes vivoient du temps de Pierre d'Abano. Le premier mourut en 1287, lorsque notre médecin avoit 37 ans, étant né, suivant Tommasini, en 1250; le second mourut en 1334; il avoit été élu en 1316, l'année du decès de Pierre. Benoît XII avoit aussi porté le nom de Jacques de Toulouse (*Jacques Fournier*, suivant l'art de vérifier les dates;) mais il ne fut fait pape qu'en 1334, & mourut l'an 1343; ce qui s'entend probablement de 1342..... époque à laquelle Pierre d'Abano ne vivoit plus. Comme ce traité fut écrit en latin, & qu'il existe une traduction italienne manuscrite, on peut soupçonner qu'elle fut faite après sa mort; ce qui donne lieu de conjecturer que la dédicace fut adressée à Benoît XII quelques années après. « Puo essere, (*così egli*) che fosse un » antipapa, o pure *Onorio IV*, che » prima d'esser papa nomavasi *Giacomo* » Savelli; ovvero *Giovanni XXII* che » chiamavasi Giacomo Caturcense de » Ossa. Tutti e due codesti pontefici » vissero al tempo di Pietro d'Abano. » Il primo morì l'anno 1287, & allora » Pietro d'Abano aveva anni 37, es» sendo nato l'anno 1250, come rife» risce Jacopo Filippo Tommasini ne' » suoi elogi. Il secondo morì l'anno » 1334, ed era stato creato l'anno 1316, » anno nel quale Pier d'Abano morì. » Fuvvi eziandio Benedetto XII che » avea nome Giacomo da Tolosa, ma » fu creato del 1334, e morì l'anno » 1343 (qui forse intese dire 1342) » nel qual anno Pier d'Abano più non » vivea. Può però dubitarsi, che avendo » Pier d'Abano scritta quest' opera in » lingua latina, ed essendo il codice » stato tradotto in italiano, ciò avve-

» nisse dopo la sua morte : e così può » darsi il caso, che la dedicatoria fosse » fatta a Benedetto XII aliquanti anni » dopo. » A ce que dit Baruffaldi, nous ajouterons que, dans les éditions de ce traité *de venenis*, par nous vues & examinées, on lit en tête une dédicace au souverain pontife, qui pourtant n'est pas nommé: Pierre d'Abano y déclare qu'il l'a composé à la priére de ce pontife. D'ailleurs Scardeone prétend que ce livre *de venenis* (qui, dans ses antiquités de Padoue, est intitulé *de venetis*, par erreur typographique,) fut dédié au pape Jean XXII. Vossius au contraire (*de artium & scientiar. naturá*, lib. iij. pag. 123.) dit que Pierre dédia à ce pape le livre *de omnimoda medicina*, ce qu'il a cru pouvoir affirmer d'après le témoignage de Trithême (*de script. ecclesiast.* num. 556.) Quoi qu'il en soit, nous savons que l'élection de ce pontife se fit sur la fin de l'année 1316, année où notre médecin étoit déja mort, ou au moins dans laquelle il mourut, comme nous l'avons prouvé, *p.* 38. 39.

☞ La prétention de l'intrépide lecteur, énoncée *p.* 47. se trouve renversée & détruite par ce qui vient d'être dit. S'il eût ouvert les éditions du *conciliator*, de 1548 & de 1565, à la fin desquelles est le traité *de venenis*, il auroit peut-être douté; je dis *peut-être*, car cet écrivain n'imite guére les véritables savants qui doutent quelquefois à propos, il ne doute jamais; rien ne rallentit sa course, elle est si rapide & si précipitée, qu'il n'aperçoit pas même les difficultés ni les obstacles; sa légéreté, toujours soutenue par des élans successifs & multipliés, les lui fait franchir aisément, tandis qu'un Scaliger, un Le Clerc, un Schulze y auroient été arrêtés pendant plusieurs jours. Mais que lit-on à la tête de ce livre ? le voici. *Sanctissimo in Christo patri & domino dno Xysto, diviná providentiá summo pontifici Petrus de Abano minimus medicorum.* Il n'y eut cependant aucun pape du nom de Sixte du temps de Pierre d'Abano : ce mot n'a pu être mis que par quelque copiste, ou par quelque éditeur également ignorants. Ce qu'il y a de vrai, c'est que nulle part on ne voit à cette dédicace le nom d'aucun pape existant durant la vie de Pierre d'Abano. Rien n'empêchera donc plus de croire qu'il mourut en 1315 ou au commencement de 1316.

III. *Expositio problematum Aristotelis*, 1475, in-fol. max.

(On lit cette note à la fin) : *Explicit expositio succincta problematum Aristotelis, quam Petrus edidit Paduanus, ea nullo prius interpretante incepta quidem Parisius & laudabiliter Padue terminata anno legis christianorum 1310 cum laude Dei altissimi, cujus nomen sit per secula benedictum. Amen.* (Un athée auroit-il tenu ce langage ?) *Et impressa Mantue sub divo marchione Ludovico Mantue secondo per me Paulum Johannis de Puzpach Alemanum Magountinensis dyocesis sub anno jubilei* MCCCCLXXV. *Cujus utilitas erit omni creature in universo orbe, que apponet huic operi studium summa cum diligentia.*

C'est la premiére édition de cet ouvrage, dont il y a un exemplaire à Venise dans la bibliothéque des péres de S. François de la Vigne, lequel m'a été obligeamment communiqué par le savant pére *Giovanni di Agostini*, bibliothécaire. Les éditions suivantes ont été faites sur celle-ci.

(Edit. alt.) *Expositio problematum Aristotelis cum translatione duplici, antiqua scilicet, & ea quam Theodorus Gaza edidit.* Venetiis, 1482, *in-fol.*

(Edit. alt.) Patavii, impensa Joh. Herbort Alemani, 1482, *fol.*

(Edit. alt.) Venetiis, 1505, *fol.*

(Edit. alt.) *Expositio problem.... addita tabula a Petro Tussignano confecta qua cuncta notabilia, quæ in Petri Aponi expositionibus continentur, facilia*

inventu sunt : adjunctis his præterea Alexandri aphrodisæi & Plutarchi chæronei problematis. Venetiis, apud Octavium Schotum, 1519, *in-fol.*

(Edit. alt.) Parisiis, 1520, *fol.*

On ne sauroit passer sous silence que cette exposition des problêmes d'Aristote, conservée manuscrite dans la bibliothéque du roi de France, cotée 4840, fut critiquée par Antoine Louis, espagnol, dans un traité particulier, intitulé : *de erroribus Petri Aponi in problematis Aristotelis exponendis ;* lequel se trouve avec les œuvres de cet Antoine Louis, publiées à Lisbone en 1543 *in-fol.* Cependant, avant cet espagnol, l'exposition de Pierre d'Abano avoit été censurée par Politien, qui, après avoir parlé d'un passage mal interprété par Théodore Gaza, ajoute : « Atqui » locum eumdem malè versum à Petro » etiam Aponensi, cui cognomentum » ex re conciliatoris factum, naturæ » rerum ac medicinæ consultissimo : » sed ut tum fuere tempora, parum » linguæ utriusque perito homine, minus equidem indigner, &c..... » *miscel. cap. xc.*

IV. *La fisionomie du conciliator Pierre de Apono.* In Padova, per Petrum Mauser, 1474, *in-8.*

☞ Il est singulier que ce titre, qui devroit être tout italien, soit énoncé moitié françois, moitié latin.

(Edit. alt.) *Decisiones phisionomicæ.* 1548, *in-8.*

C'est une traduction latine faite sur le texte italien.

Naudé semble indiquer une autre édition de ce traité de Pierre d'Abano, dans son discours *de antiquit. schol. med. Paris.* pag. 45. où il parle en ces termes: « Gratitudinis ergo compellendus venit, & à vobis merita gratia prosequendus Michaël Angelus Blondus » medicus romanus, quod superiori seculo Aponensis vestri conciliationes » physiognomicas elegantioribus typis » demandare volens, cùm vidisset eas » à doctore vestro Parisiis, & in facultate vestra fuisse elaboratas, has idcircò vestri collegii nomine & auspicio in lucem prodire voluerit, ut » communis loci famæ beneficio fruetur. » Nous ne savons rien de plus sur cette édition faite par Biondo, sinon qu'en faisant imprimer en 1547, *in-8.* à Venise, le traité de *Pastrengo,* (Guil. Pastregici *de originibus rerum libellus*) il donna à la fin un catalogue de tous les ouvrages qu'il étoit tout prêt de publier, & qu'on y en voit un au second rang qui porte ce titre : *Physionomia & Astrologia Petri de Abano.*

V. *Hippocratis de medicorum astrologia libellus ex græco in latinum.* Venetiis, 1485, *in-4.*

VI. *Quæstiones de febribus.*

On trouve ce traité à la page 218 du recueil intitulé : *de febribus opus.* Venetiis, 1576, *in-fol.* Il y a sur cet objet un manuscrit à la bibliothéque du roi à Paris, sous le num. 4872.

VII. *Textus Mesue emendatus.* Petri Apponi *medici clarissimi in librum Joannis Mesue additio* (id est *de egritudinibus corporis* (il faut *cordis* au lieu de *corporis*) *& de egritudinibus membrorum nutritionis.*) Impressum Venetiis per Jacobum Pentium de Leuco. Anno a nativitate Domini MCCCCCV. die 27 (*sic legitur*) kal. Augusti. *in-8.*

(Edit. alt.) *Joannis Mesue de morbis internis curandis liber unus. Accessit* Petri Aponi *ad Mesuem* προσθήκη ; *cum vocum arabicarum in toto opere conten-*

tarum interpretatione à Jo. Renerio adjecta. Lugduni, 1551, *in*-8.

☞ Voy. ma remarque sur le n. IX.

VIII. *Astrolabium planum in tabulis ascendens, continens qualibet hora atque minuto æquationes domorum cœli, significationes imaginum, moram nati in utero matris, cum quodam tractatu nativitatum, necnon horas inæquales pro quolibet climate mundi.* Venetiis, 1502, *in*-4.

IX. *Petri Aponi medici clarissimi supplementum in secundum librum compendii secretorum Mesue.*

☞ Ce supplément se trouve à la suite des œuvres de Mésué, lequel forme un volume assez considérable, à cause de plusieurs autres additions. On le verra dans les éditions suivantes; *Venet. apud Junctas, 1589, in-fol. ... Venet. apud Iuntas* MDCXXIII. *in-fol.*

☞ Pierre d'Abano traite dans ce supplément des maladies du cœur (*de ægritudinibus cordis*); & des maladies qui surviennent aux organes destinés à la nutrition (*de ægritudinibus membrorum nutritionis.*)

☞ M. Mazzuchelli ne s'est pas aperçu que ce traité de Pierre d'Abano est le même que celui dont il parle num. VII.

X. *Geomantia.* Venetiis, 1549, *in*-8.

(Edit alt.) *Geomantia tradotta di latino in volgare da Tricasso Mantovano.* In Venezia per Curzio Trojano, 1541, *in*-8.

(Edit. alt.) ...... In Venezia, 1550, 2 tom. *in*-8.

☞ (Edit. alt.) ... In Vinegia, 1552, *in*-8.

Je n'ai sous les yeux que la seconde partie, dont voici le titre : *La seconda parte della geomantia di* PIETRO D'ABANO. *Con gratia & privilegio.* In Vinegia, per Curtio Troiano di Nauò. M D LII. Elle contient huit feuilles d'impression. Comme la premiére partie avoit été publiée avant cette édition, puisque celle de 1550 est en 2 tomes, on ne sauroit guére douter que cette premiére partie n'ait accompagné la seconde en 1552, bien que cette édition ait échappé aux recherches de m. Mazzuchelli. Je tiens cet exemplaire de m. de Villiers, médecin de la faculté de Paris.

(Edit. alt.) ...... In Venezia, per Curzio Navò, 1556, *in*-8.

☞ Je vais donner le titre de cette édition, en le copiant sur l'exemplaire appartenant au même docteur : *Comincia la geomantia di* PIETRO D'ABANO, *tradotta di lattina lingua nel volgare idioma. Con privilegio.* In Venetia, per Curtio Troiano de i Nauò. M. D. LVI. Cette premiére partie comprend huit feuilles & demie. Sur le *recto* du dernier feuillet coté 60, on voit une lune rayonnée en son plein; autour sont les signes du zodiaque & ceux des planétes; au dessus on lit : « Pratica notabilissima di Pietro d'Abano, per sapere in che segno & grado si ritrovi la luna quotidianamente; dall' eccellente dottore m. Sylvano Musio da Capoa, dal latino in volgare tradotta : & a beneficio de studiosi nuovamente data in luce. » Cette instruction, qui est de dix-neuf lignes, est imprimée sur le *verso* de ce feuillet 60.

(Edit. alt.) ...... In Venetia, 1558.

(Edit. alt.) *In lingua latina.* Venetiis, 1586, *in*-8.

XI. *Excerpta de balneis ex conciliatore.*

On trouve ces extraits dans le recueil *de balneis.* Venetiis, *apud Junctas,* 1553, *in-fol. pag.* 222. Il y a dans la bibliothéque ambroisienne de Milan un manuscrit de ce morceau sur les bains, lequel est à la suite du traité *de venenis*, indiqué plus haut num. II.

☞ Ces extraits sont bien tirés du *conciliator;* on peut croire néanmoins qu'ils n'ont pas été faits par Pierre d'Abano, mais par le rédacteur de la collection.

XII.

On sait que Pierre d'Abano a traduit en latin les traités suivants composés en hébreu par le célébre rabbin de Toléde Abraham Aben-Esra ou Avenore, comme le nomme Alfonse Ciacconio, dans sa *bibliotheca libros & scriptores fermè cunctos ab initio mundi ad annum* 1583 *complectens.... &c.* pag. 5. Parisiis, 1730 ou 1731, *in-fol.*

1°. *Initium sapientiæ.*

2°. *Liber rationum.*

3°. *Liber interrogationum, luminarium & cognitionis diei critici.*

4°. *De mundo & seculo.*

5°. *Liber nativitatum.*

6°. *Liber electionis.*

7°. *De significationibus planetarum in duodecim domibus.*

Ces traductions se trouvent jointes au traité *de diebus criticis* du même Aben-Esra, plusieurs fois imprimé. Il est bon d'avertir que Jac. Caffarello, dans son ouvrage intit. *de curiositatibus inaudit.* pag. 218. a douté en quelque maniére que les trois derniers traités énoncés fussent une traduction, parce qu'il n'en a pas vu les textes dans son exemplaire hébreu; mais J. Christop. Wolf, dans sa *bibliotheca hebræa*, t. I. p. 84. n. 110. assure que cet exemplaire de Caffarello étoit imparfait, & il en donne la raison. On pourroit d'ailleurs douter si Aben-Esra est véritablement auteur de ces traités, ou s'il n'a fait que les traduire de l'arabe & les commenter; mais comme cet examen n'est pas de mon objet, je me contenterai de renvoyer les curieux à ce qu'en a dit Wolf. Je ne dois pas oublier que m. Huet, *de claris interpretib.* pag. 223. assure qu'il ne reste plus de ces livres que la traduction latine de Pierre d'Abano; mais Wolf a prouvé que m. Huet s'étoit trompé, en indiquant plusieurs manuscrits hébreux de ces traités qui sont conservés dans les bibliothéques de Bodley, de Vienne & de Leyde.

XIII.

Outre ces écrits, nous avons encore découvert dans la *bibl. heb.* de Wolf, tom. I. pag. 81. parmi les manuscrits de la bibliothéque Bodléienne, n. 1762, le traité suivant;

PETRI PADUANI *translatio tract. Aben-Esra de cogitatione hominis.*

Nous ne pouvons pas deviner si, sous ce nom, il veut faire entendre PIERRE D'ABANO *dit Padouan*, le traducteur des autres productions d'Aben-Esra; notre incertitude est encore la même à l'égard d'un autre ouvrage de PIETRO PADOVANO, qui a pour titre:

Dioscorides digestus alphabetico ordine, additis annotatiunculis brevibus, & tractatu de aquarum naturâ. Lugduni, 1512, *in-4.*

Il est ainsi annoncé par Pascal le Coq (*Paschalis Gallus*) bibliotheca medica, *pag.* 257.

☞ Pour moi je crois très fermement que *Petrus Paduanus* est le même que *Petrus Aponus*, c'est-à-dire, PIERRE D'ABANO. M. Mazzuchelli

ne s'eſt pas reſſouvenu que, dans le num. III. en rapportant mot pour mot ce qui ſe lit à la fin de l'*expoſitio problematum Ariſtotelis*, notre médecin eſt nommé ſimplement *Petrus Paduanus*. Symphorien Champier, dans ſes *cribrationes*, pag. 287. inſérées à la fin du *conciliator*, edit. 1548; & *pag.* 273. edit. 1565, écrit auſſi *Petrus Paduanenſis* ou *Paduanenſis* ſeul; ce qui eſt répété plus de dix fois dans la ſuite de quatre à cinq pages. J'avertirai encore que Schenck, *bibl. med.* pag. 449, indique cet ouvrage, ainſi que Paſc. le Coq; & tous deux avoient fait mention un peu plus haut de *Petrus de Apono Patavinus*, le premier *pag.* 443, & le ſecond *pag.* 252. Mais ce *Dioſcorides ordine alphabetico digeſtus* exiſte-t-il bien réellement? On peut non ſeulement en douter, peut-être même le nier, d'après l'indication donnée par m. Seguier, *biblioth. botan.* pag. 52. lign. 3. d'après laquelle il eſt clair qu'il n'y a de Pierre d'Abano que des notes marginales. (*Dioſcorides....*) *cum nonnullis additionibus* PETRI PADUANENSIS *in margine libri notatis, & Dioſcoridis tractatu de naturis & virtutibus aquarum, curâ Antonii de Toledo lugdunenſis*. Lugduni, per Gilbertum de Villiers, expenſis Barth. Trot. 1512, *in-fol.* latinè: exemplaire que m. Seguier a vu à la bibliothéque du roi. Ce bibliographe a indiqué une très ancienne verſion latine faite par le même *Petrus Paduanenſis*, laquelle n'a pas été connue de m. Mazzuchelli: en voici le titre.

Dioſcoridis opera, latinè, interprete & expoſitore PETRO PADUANENSI. Colle, Johan. Alemanus, 1478, *in-fol.*

Il cite l'endroit où il l'a trouvée; c'eſt le *Spicilegium veterum ſeculi XV editionum*. MS. Cependant m. Seguier les regarde comme deux individus différents. On ne doit point affirmer, ſans preuve, qu'il s'agit ici d'un ſeul & même homme; mais Mazzuchelli lui-même en fournit une, non équivoque, à laquelle cependant il n'a fait nulle attention; c'eſt au num. XIV qui ſuit.

XIV. *Galeni tractatus varii à* M. PETRO PADUANO latinitate donati.

Tel eſt le titre de cette verſion, qui s'eſt conſervée manuſcrite ſur vélin *in-folio*, dans la bibliothéque publique de S. Marc, à Veniſe, parmi ce qui reſte des manuſcrits laiſſés par Pétrarque à l'égliſe de S. Marc. A la fin du cahier, dont l'écriture eſt certainement du XIV. ſiécle, ſe voit cette note: *Explicit lib. G. terapeutice methodi, & per conſequens explicit quod deficiebat hic priùs de tranſlatione Burgundionis.... VIIII. libri terapeutice facultatis complete tranſlatus per magiſtrum Petrum Paduanum*: &c.... *Scriptus fuit liber hic Bononie ſub annis Domini* MCCCV. *indictione tertiâ*.

Je tiens cette notice (dit m. Mazzuchelli) de l'obligeant pére *Giovanni degli Agoſtini*, que j'ai déja nommé.

☞ 1°. Je ſoupçonne qu'au lieu de *VIIII. libri*, dans la note latine du manuſcrit, il faut *XIIII. liber*, qui ſe rapportera au mot *tranſlatus*: ce qui ſignifiera que Pierre le Padouan a traduit le 14e Livre de la thérapeutique de Galien, qui manquoit à la verſion du traducteur précédent, déſigné par *Burgundionis*. Cette faute ne doit probablement pas être imputée à M. Mazzuchelli, mais à l'imprimeur.

2°. Pour fortifier ce que je viens de dire dans ma remarque ſur le numero XIII. que Pierre d'Abano eſt le même que Pierre le Padouan, on peut ajouter que le temps y eſt favorable; car le copiſte date de l'an 1305, où Pierre d'Abano avoit 55 ans. Qui ſait même ſi le manuſcrit ne ſeroit pas de la main du traducteur? Mais une preuve ſans replique, c'eſt que notre médecin lui-même s'eſt déſigné par ces deux mots. Quoique j'aie déja rapporté ce paſſage au bas de la *page* 45, il eſt important de le remettre

encore sous les yeux comme un dernier trait de conviction; *Anno gratiæ* 1303, *quo ego* PETRUS PADUANENSIS *hunc librum construxi.*

XV.

Fabricius (*Bibl. lat. med. & infim. ætat.* tome V. page 718.) lui attribue encore une traduction de deux traités de Galien, *de cholera nigra & de regimine sanitatis:* & le dit auteur de ces deux autres livres;

1°. *Opera artis.*

2°. *Pollex sive Index.*

XVI.

On regarde encore comme de Pierre d'Abano les trois ouvrages suivants;

1°. *Heptameron, seu elementa magica.*

Celui-ci est imprimé sous son nom à la fin du tome I. des œuvres de Corneille Agrippa; *Parisiis* 1567, *in*-8°. Le pére Niceron, dans ses mémoires, après avoir rapporté une autre édition de ce livre sous le seul titre d'*Heptameron, Parisiis* 1567. *in*-8°. qu'il a tirée du catalogue de la bibliothéque d'Oxfort, ajoute: *Je ne sais ce que c'est que ce livre.* En lisant cette production, qu'il est facile de se procurer, puisqu'on l'a ajoutée aux ouvrages d'Agrippa, on verra bientôt que ce sont de déteſtables instructions de magie.

2°. *Elucidarium necromanticum.*

Il est manuscrit dans la bibliothéque du Vatican, parmi ceux de la reine de Suéde, sous le n°. 2014. A ce traité sont joints d'autres opuscules sur le même sujet.

3°. *Liber experimentorum mirabilium de annulis secundùm 28 mansiones lunæ.*

Naudé, qui (*pag.* 271. de son *apologie pour les gr. hom. accus. de magie*, Amsterd. 1712. *in*-12.) rapporte ces trois titres d'après Trithême, s'exprime ainsi, *pag.* 277. » L'on peut » dire aussi, pour satisfaire à la preuve » des trois livres divulgués sous son » nom, qu'ils lui sont non moins faussement attribués, que beaucoup » d'autres à presque tous les grands » esprits: témoin que Trithême (*Antipali lib.* c. 3.) ne les veut pas admettre pour légitimes, à cause du » grand nombre de fables que l'on » avoit pris plaisir de forger sur cet » auteur: & témoin ce qu'il avoit » dit auparavant en son catalogue des » écrivains ecclésiastiques, qu'il ne » tenoit point pour véritable ce que » l'on disoit de la magie de Pierre » d'Apono, parce qu'il ne s'étoit jamais aperçu qu'il eût fait aucun » livre sur ce sujet. A quoi, si l'on » veut encore ajouter le silence de » tous les bibliothécaires & la confirmation que Symphorien Champier » (*Tractat.* 2. *lib. de clar. medic. scriptor.*) donne à cette autorité de » Trithême, quand il assure qu'il n'a » jamais vu aucun de ses livres en » magie, sinon quelque *différence* (dans » son *conciliator*) où il en traite comme » en passant; je crois qu'il n'y aura » plus rien qui nous puisse empêcher » de reconnoître son innocence, & » de juger avec les mieux sensés que » tout le soupçon que l'on a eu de sa » magie, vient (comme de sa vraie » source & origine) de la puissance » qu'il lui attribue, *differ.* clvj. de son » *conciliator*, & des prédictions qu'il » pouvoit faire par l'astrologie; à » l'occasion desquelles, avec le temps, » toutes ces fables & chiméres se sont » glissées, suivant le dire très véritable » de PROPERCE:

Omnia post obitum pingit majora vetustas.

XVII.

Dans la bibliothéque du Vatican est un manuscrit, coté 5356, dans

lequel sont contenus divers opuscules : celui qui commence au *folio* 28 a pour titre :

Variæ prophetiæ magistri Petri Patavini de Abano.

XVIII.

Enfin Doni, dans sa *seconda libreria* qui renferme les manuscrits, indique, *page* 149, deux autres ouvrages de Pierre d'Abano, intitulés :

1°. *Degli spiriti, che pigliano corpo.*

2°. *Dialogo, detto Asmodeo.*

M. Mazzuchelli, en remerciant l'assemblée d'avoir bien voulu l'entendre, lui rappelle qu'il n'avoit entrepris ce travail que par obéissance & pour se rendre à ses desirs ; & que l'amour-propre ne l'avoit point engagé à parler d'un homme sur la vie duquel il y a tant d'obscurités & de difficultés insurmontables.

☞ Quoique cette notice soit déja fort longue, j'ajouterai encore quelque chose pour la rendre plus compléte. Mais je parlerai d'après Pierre d'Abano lui-même.

1°. » Ut autem propositi intentio » habeatur Galeni, in quæsito directè » adducatur series illius *de utilitate* » *particularium* primo, *quam ex græco* » *traduxi.* Quod enim de illo libro » communiter habetur, quidam ab- » breviatum in novem tractatibus ag- » gregans quod illius usque ad 12 li- » brum. Continet enim 17 libros ; ut » & etiam tractatus ostendit, *quem* » *transtuli de optima complexione.* (Con- » cil. differ. xvij. *fol.* 28. col. j. D. » *edit. Venet.* 1548. *in-folio.*)

Pierre d'Abano déclare positivement dans son langage barbare qu'il a traduit du grec un traité de Galien qui est en 17 livres, & dont on avoit fait un abrégé en 9 livres, qui alloit jusqu'au 12 de l'auteur. Ce traité de Galien est celui qu'on connoît sous ce titre *de usu partium corporis humani*, περὶ χρείας τ͂ ἐν ἀνθρώπȣ σώματι μορίων. Pierre d'Abano, il est vrai, a mis *de utilitate particularium*, si ce n'est pas une faute de copiste ; mais il dit formellement que ce traité est en dix-sept livres, ce qui léve toute difficulté, nul autre de Galien n'ayant autant de livres : d'ailleurs la suite du discours de Pierre d'Abano est prise du chap. 9. du 1. liv.

Il s'annonce aussi pour traducteur du petit traité qu'il intitule *de optima complexione*, & qui l'a été ainsi par Galien, περὶ ἀρίστης κατασκευῆς τοῦ σώματος ἡμῶν, *de optimâ nostri corporis constitutione*, dans l'édition latine des Juntes.

2°. « Concessum est ab optimis me- » dicis & philosophis & à me *per unum* » *monimentum* monstratum est quod » per crases corporis sequentes demon- » stravi animæ virtutes, &c. . . . » *loc. cit. ead. col. j.* D.

Voila donc encore une production de Pierre d'Abano.

3°. « Hic autem fluxus (*mulierum* » *menstruales*) non est ab intrinseco, » verùm ab extrinseco, ut à lunâ ; » undè *criticorum* 3 *per me translatorum :* » luna menstruorum pstitutiones mu- » lieribus custodit. » (*Differ.* cx. *fol.* 170. *col.* j. A. edit. 1548.)

La traduction qu'il annonce ici est celle des trois livres du traité de Galien, connu sous ce titre, *de diebus decretoriis*, περὶ κρισίμων ἡμερων, dans le troisiéme livre duquel traité on lit, τὰς τῶν καταμηνίων ταῖς γυναιξὶ προθεσμίας διαφυλάττει (σελήνη), phrase qu'a voulu rendre Pierre d'Abano.

☞ On voit par cette notice sur Pierre d'Abano, qu'on lui rendit justice de son temps, en le regardant comme un des plus savants hommes. Son *conciliator* prouve qu'il avoit beaucoup lu, & qu'il possédoit la doctrine des anciens & des modernes les plus estimés, tels qu'Hippocrate, Aristote, Celse, Galien, Averrhoës, Avicenne, Hali-Abbas, Rhasès, Mésué, &c. &c. Et la multitude d'écrits qu'il a composés, annonce un homme très laborieux. Doit-on être surpris que la jalousie de ses confréres se soit déchaînée contre lui ? qui ne connoît pas ce mot ancien, *invidia medicorum*, souvent vérifié.

III.

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE

DE L'ANATOMIE.

UN écrivain, qui n'a fait que copier sans examen tout ce qu'il a trouvé sous sa main (*a*), a cru pouvoir prononcer sans vanité que ses

(*a*) Les principaux de ces auteurs ainsi copiés sont,

1°. Mercklin qui a réimprimé avec des additions la séche nomenclature de van der Linden : l'ouvrage a pour titre : *Lindenius renovatus, sive Johannis Antonidæ van der Linden de scriptis medicis libri duo .... à Georgio Abrahamo Mercklino, D. M. ... Norimbergæ, impensis Joh. Georgii Endteri.* M. DC. LXXXVI, *in*-4. Mercklin a augmenté cette bibliothéque, dont le plan est de présenter seulement le titre des ouvrages écrits en latin ; mais, en le faisant, il se trompe souvent, & annonce, comme ayant été composés en cette langue, des livres françois, italiens, allemands, &c. Il double des articles, quelquefois même il attribue à un auteur ce qui appartient à un autre ; & dans les courtes vies qu'il a données des médecins, il copie aveuglément la *chronologia ...... medicorum.* 1556, *in*-8. de Wolfgang. Justus, écrivain très inexact, surtout en fait de chronologie.

2°. *J. Jac.* MANGETI *bibliotheca scriptor. med.* Genev. 1731, *in-fol.* 4 t. Cette bibliothéque, beaucoup plus volumineuse que celle de Mercklin, est souvent moins utile, à cause des fautes nombreuses dont l'éditeur a défiguré le travail de celui-ci : il a changé, il est vrai, la forme primitive, mais incommode, de l'ouvrage, sans lui procurer un mérite bien supérieur : il s'est d'ailleurs écarté de son objet, en insérant de longues observations de pratique, qui ne devoient pas y avoir place. Il n'a donné, comme les précédents, qu'une liste indigeste de livres, dans laquelle il n'a pas inséré le quart de tout ce qui auroit pu entrer dans sa *bibliotheca.*

3°. Le *Dictionnaire historique*, publié par M. ELOY, lequel parut en 1756, 2 vol. *in*-8. On y a rassemblé, par ordre alphabétique, l'histoire des médecins, copiée de différents ouvrages qui n'ont pas le même degré d'estime : cependant, faute de mieux, il semble que le public l'a reçu avec plaisir, car il s'est débité, & il a joui d'une réputation éphémére, qu'il ne méritoit même pas.

4°. *Historia anatomiæ .... edita ab Andreâ Ottomar.* GOELICKE. Halæ-Magdeburg. 1713, *in*-8. Elle fut réimprimée sous ce titre, *Introductio ad historiam litterariam anatomes....* Francofurti ad Viadrum, 1738, *in*-4. On y trouve des erreurs très grossiéres ; &, si l'on vouloit les relever toutes, il faudroit faire un ouvrage peut-être plus volumineux que le sien.

5°. *Bibliographiæ anatomicæ specimen...., curâ & studio Jacobi* DOUGLASS ;

recherches épargneroient aux autres la peine de se livrer par la suite à de nouvelles ; il auroit bien dû se montrer un peu plus réservé dans ses prétentions, dont il y a beaucoup à rabattre ; tout ce qui résulte de ses écritures, est la confusion, l'incertitude, & le plus souvent l'erreur. Comme il décide de prime abord, il lui arrive très fréquemment, avec deux traits de plume, de tailler de l'ouvrage pour un mois à quiconque cherche le vrai. Entre mille exemples, en voici un. « L'histoire de l'anatomie remonte à la plus haute antiquité, & » cette science a été cultivée presque sans aucune interruption : les » DRUIDES s'en occupérent d'abord, les JUIFS la cultivérent en- » suite, & les GRECS y ont fait les plus grands progrès ». Il confirme ailleurs cette assertion, en déclarant expressément que, « *peu après le* » *déluge*, (fini l'an du monde 1656) les diverses parties de la médecine » étant alors confondues, *l'on peut assurer que* TOUS *les personnages de* » *l'antiquité*, qui se sont appliqués à l'art de guérir, *étoient* médecins,

---

editio secunda. Lugd. Batav. 1734, *in*-8. Il avoit paru, pour la premiére fois, en 1714 ou 1715. Cet ouvrage a été trop vanté; quoiqu'il ait été composé par un homme savant, il ne lui fait pas honneur. S'il eût embrassé un plan plus vaste, on lui pardonneroit plus aisément ses fautes ; mais son étendue ne passe pas 263 pages, & je pourrois y montrer plus de 500 fautes.

6°. *Herm. B.... Methodus studii medici emaculata & accessionibus locupletata ab Albertō ab* HALLER. Amstel. Westein, 1751, *in*-4. Cette ample collection bibliographique semble être le fruit d'immenses lectures; car l'auteur donne souvent des notices qui le font soupçonner; mais ces notices ne sont pas toujours bien fidéles ni bien exactes. Outre la difficulté de trouver aisément ce dont on a besoin dans cette espéce de bibliothéque, il s'y rencontre un grand nombre d'erreurs & de méprises graves ; il est rempli d'ailleurs de répétitions & de contradictions : nous avons appris à nous en défier ; on peut porter de cet ouvrage le jugement que M. Haller lui-même a porté de celui de Douglass. : *Magni viri hæc minima pars laudium fuit.* pag. 545. lin. 12. Cet ouvrage de m. Haller a servi de base à celui qui a fait naître cette dissertation ; mais cette bibliographie lui étoit si peu connue, lorsqu'on la lui mit en main, qu'il ignoroit que Corn. PEREBOOM, D. M. y avoit fait une table des auteurs, imprimée en 1759, puisqu'il chargea quelqu'un de lui en ébaucher une qui lui couta quatre louis.

7°. Enfin le *Dictionnaire* désigné sous le nom de MORERI, ce répertoire qui auroit son mérite, si tous les articles étoient fidélement copiés dans les bonnes sources, si l'on y suivoit par-tout le même systême de chronologie, si l'on en retranchoit des milliers d'articles, si, &c.... &c.... Malheureusement les fautes se multiplient à chaque nouvelle édition. La derniére sur-tout, de 1759, en fourmille. J'en ai marqué, pour ma part, plus de 1500 sur les marges de mon exemplaire, aux endroits que j'ai consultés, & où je les ai rencontrées.

Quand on suit de tels guides avec confiance, on ne sauroit élever aucun édifice littéraire qui puisse plaire & contenter les personnes de goût : si l'on ose seulement le tenter, quelle solidité peut-il avoir, étant assis sur un sol instable, & formé d'ailleurs de piéces de rapport & nullement taillées?

Je pourrois renvoyer aux *lettres à un médecin de province*, où sont les preuves démonstratives de tout ce que j'avance ici ; mais les six qui furent imprimées en 1769, sont en très peu de mains.

» *anatomistes* & chirurgiens ». Et pour supplément de confirmation il observe que *les Druides existoient chez les Gaulois du temps de Mélampe*; or il dit que Mélampe vivoit 1380, & dans son errata 1299 ans avant Jésus-Christ.

Voilà donc les Druides reconnus pour les premiers qui s'appliquérent à l'anatomie. Sur quoi pourroit être appuyée cette assertion? Il est bien vrai, & l'histoire nous l'apprend, qu'ils tenoient parmi les Gaulois un rang distingué; qu'ils en étoient les prêtres, les juges, &c. &, par une conséquence nécessaire, les plus instruits de la nation: mais il ne nous reste aucun monument qui détermine la nature & l'étendue de leur savoir, puisqu'il est de fait qu'ils n'écrivoient point (*a*), & qu'ils enseignoient de vive voix, comme cela s'est pratiqué dans plusieurs écoles célébres. De ce que les Druides, par un culte barbare, offroient à leurs dieux des victimes humaines, on en a conclu qu'ils profitoient de ces sacrifices impies, cruels, destructeurs, pour étudier l'anatomie; on en a conclu que, sous prétexte de plaire à la divinité en lui immolant leurs semblables, ils ne cherchoient qu'à satisfaire leur détestable curiosité; ou à se procurer par-là des connoissances qui, bien qu'acquises par le crime, les mettroient plus en état de guérir les maladies? (car ils pratiquoient aussi la médecine). On sera tenté de douter que personne ait jamais tiré une semblable conclusion. Le fait est vrai cependant; tels sont les paroles de l'auteur: « Ceux d'entre les Gaulois, qui étoient attaqués de quelque maladie, » venoient consulter les Druides dans leurs retraites, & faisoient » vœu d'immoler des hommes pour recouvrer la santé. Les infortunées » victimes tomboient donc sous le couteau des prêtres inhumains qui » étoient eux-mêmes les ministres de ces abominables sacrifices. *Ne » seroit-il pas naturel de conclure que les Druides ne mettoient les » faveurs de leurs divinités à un tel prix, que pour avoir occasion » de faire des dissections* qui, dans d'autres moments, les auroient » rendus l'objet de l'exécration publique » (*b*). Que penser d'un systême

(*a*) « .... Excitati præmiis, & suâ » sponte multi in disciplinam conve» niunt, & à propinquis, parentibus» que mittuntur. Magnum ibi numerum » versuum ediscere dicuntur. Itaque » nonnulli annos vicenos in disciplinâ » permanent; *neque fas esse existimant » ea litteris mandare*, cùm in reliquis » ferè rebus publicis privatisque ratio» nibus græcis litteris utantur.» CÆSAR. *comment. lib. vj. pag.* 135. Amst. Elsev. 1661, *in*-12.

(*b*) Nous observerons que ces offrandes sanglantes n'étoient pas seulement présentées à leurs insensibles divinités pour recouvrer la santé; ce qu'on apprend du savant dictateur romain qui parle ainsi: « Natio est omnis Gallorum ad» modùm dedita religionibus, atque ob » eam causam, qui sunt affecti gravio» ribus morbis, quique in præliis peri» culisque versantur, aut pro victimis » homines immolant, aut se immolatu» ros vovent, administrisque ad ea sacri» ficia Druidibus utuntur; quod pro » vita hominis, nisi vita hominis redda-

élevé sur une hypothése aussi caduque? Combien de peuples anciens, non moins féroces & dénaturés que les Gaulois, devroient être mis au nombre des anatomistes & en grossir la liste, puisqu'ils répandoient le sang humain pour appaiser la colére de leurs dieux irrités? Cette coutume sacrilége étoit établie chez les Phéniciens, chez les Carthaginois, chez les Thraces, chez quelques nations Scythes, chez les Germains, dans les isles de Rhode, de Créte, de Chio, de Salamine, chez les Massagétes, &c.... Quelle recrue d'anatomistes auroit fait notre écrivain, s'il eût eu connoissance des coutumes sanguinaires de tant de nations! Ce seroit perdre son temps que de réfuter une opinion également absurde & ridicule.

Mais, en disant que *les Juifs la cultivérent ensuite*, voudroit-on faire entendre qu'ils furent les disciples des Druides? c'est au moins ce qui semble résulter du texte qu'on a lu. Il semble encore qu'on suppose les Druides (*a*) plus anciens que les Juifs. Ces deux suppositions seroient bien gratuites.

Ainsi que bien d'autres nations, les Gaulois ont été regardés comme autochthones; ce qui ne signifie autre chose, sinon que l'époque de leur établissement, dans le pays qu'ils habitoient, se perdoit dans l'obscurité des siécles. Mais quelque soit leur ancienneté, l'emporteroit-elle sur celle des Juifs, dont l'origine consignée dans les annales sacrées, date de très haut, puisqu'en remontant des enfants aux péres, on découvre une filiation bien suivie, qui sert à fixer la chronologie universellement adoptée? On convient qu'ils ne formérent pas d'abord une nation, mais une famille nombreuse qui s'agrandit & se multiplia prodigieusement en Egypte (*b*) dans l'espace de deux

---

» tur, non posse aliter deorum immor» talium numen placari arbitrantur: pu» blicéque ejusdem generis habent insti» tuta sacrificia. Alii immani magnitu» dine simulacra habent; quorum con» texta viminibus membra vivis homi» nibus complent: quibus succensis cir» cumventi flammâ exanimantur homi» nes.» CÆSAR. *comm. loc. cit. p.* 136.

(*a*) Je sais qu'*Edm. Dickinson. Delph. phœnicissant.* fait descendre les Druides d'Abraham, & même de Noé: mais ce sentiment n'a pour appui que des étymologies qui ne décident pas toujours d'une maniére compléte, & pour garant que BEROSE, dont il ne nous reste que des fragments; l'ouvrage qu'on a donné sous son nom étant évidemment supposé.

Le sentiment de Dickinson n'étoit pas celui des Gaulois; ils prétendoient descendre de Jupiter: *Galli se omnes à Dite patre prognatos prædicant: idque ab Druidibus proditum dicunt.* CÆSAR. comm. lib. vj. pag. 137. Amst. Elsev. 1661, in-12.

(*b*) Ce royaume étoit alors, depuis plusieurs siécles, gouverné par des rois. Jacob alla s'y établir avec sa famille l'an 2298, c'est-à-dire, 642 après le déluge. Il n'y a pas d'apparence que, parmi les 75 personnes, tant hommes que femmes & enfants, qui composoient cette famille de pasteurs, il y eût un seul anatomiste, bien qu'il se fût déja écoulé six siécles depuis le déluge; ce que tout le monde ne regardera point comme un petit intervalle qu'on puisse exprimer par ces deux mots *peu après*.

cents quinze ans, malgré l'oppression sous laquelle ils y vécurent. Le peuple juif, si célébre par les prodiges qui lui donnérent naissance, par ceux qui servirent à établir chez lui un culte religieux & une forme de gouvernement, par les vicissitudes de ses prospérités & de ses malheurs, par sa dispersion totale, & dont l'existence actuelle nous étonne même encore; ce peuple, dis-je, n'eut point la facilité, durant une longue suite de siécles, de s'adonner aux arts & aux sciences, ni par conséquent à l'anatomie. Trop asservi, trop humilié par les Egyptiens, avant qu'il en secouât le joug, il ne put emporter avec sa liberté que leurs richesses & non leurs connoissances. Ces esclaves fugitifs, échappés au glaive vengeur des maîtres impérieux qui les poursuivoient, leur histoire nous les montre d'abord errants dans de vastes déserts, puis conquérants pour se procurer une retraite assurée. Après leur établissement dans le pays des Cananéens, elle nous les représente toujours armés pour s'y soutenir, & pour se défendre contre des voisins qui ne pouvoient voir, sans haine & sans jalousie, un peuple naissant étendre son domaine sur un sol dont ils se regardoient comme les possesseurs légitimes. L'occupation des Juifs, dans la terre qu'ils avoient conquise, fut l'agriculture & le soin des troupeaux : mais ils ne vécurent point sans troubles, sans alarmes, sans démêlés; ils furent continuellement harcelés par les Philistins, par les Madianites, &c.... & ils ne goutérent les douceurs de la paix que sous le long régne de Salomon, environ trois cents ans depuis le partage des terres fait à chacune des tribus. La mort de ce prince les replongea dans une guerre implacable, allumée par le schisme de dix tribus, lequel donna naissance à deux royaumes, sous les noms d'Israël & de Juda. Cette guerre de religion, qui n'empêcha point Israël & Juda d'en avoir chacun de particuliéres à soutenir avec d'autres peuples, se prolongea avec quelques intervalles de pacification l'espace de 254 ans, & ne s'éteignit qu'avec le royaume d'Israël, renversé l'an du monde 3283 par Téglatphalazar, qui emmena en Assyrie les dix tribus. Juda, délivré d'un ennemi doméstique, en vit d'étrangers s'élever contre lui, lesquels ne lui permirent pas de vivre dans le sein du repos, si nécessaire pour faire naître le goût des sciences & des arts, & pour en favoriser les progrès. Ce royaume épuisé s'ébranle enfin, & succombe sous les armes victorieuses de Nebuzaradan, général des troupes de Nabuchodonosor : il est totalement détruit l'an du monde 3416, cent trente trois ans après la ruine d'Israël; & ses habitants, transférés à Babylone, y gémissent dans la captivité & dans l'humiliation. Soixante & dix ans après ce triste événement, le fondateur d'un nouvel empire, Cyrus, accorde aux Juifs la liberté de retourner dans leur pays. La pluspart d'entr'eux aiment mieux rester dans une contrée agréable & féconde; les autres, en petit nombre, accompagnent Zorobabel. De retour

dans leur patrie, ils songent à rétablir le culte religieux à Jérusalem, à en relever les murs, & à bâtir un nouveau temple. Cette réédification ne se fit pas sans peine ; ils travailloient les armes à la main pour repousser les Samaritains jaloux, qui vouloient s'opposer à leur pieuse entreprise. Ils ne purent repeupler leur pays que lentement ; mais ils ne trouvérent point encore la tranquillité qui sembloit fuir devant eux. Personne n'ignore les troubles qui s'élevérent après leur rétablissement ; personne n'ignore les combats & les victoires du célébre Judas Machabée & de ses successeurs. Les Juifs, tantôt vaincus & tantôt vainqueurs, tantôt détruits & tantôt relevés, n'avoient cependant point encore paru sur la scéne du monde avec l'éclat des peuples conquérants, & leur autorité, restreinte dans des limites étroites, n'influoit point dans le systême politique des nations. L'Europe ne prit point de part aux démêlés du peuple juif, qui ne commença guére à être connu que sous le régne d'Antiochus le dieu. A l'exemple de Ptolémée Soter, & de son fils Ptolémée Philadelphe, qui avoient attiré les juifs en Egypte, en les gratifiant du droit de bourgeoisie, Antiochus, contemporain du dernier, leur accorda le même privilége, avec la permission de se répandre dans les villes de l'Asie mineure, d'où ils pénétrérent dans la Gréce, florissante & remplie de ce qu'il y avoit de plus savant dans tous les genres de sciences. On ne voit cependant point encore la nation juive jouer un rôle éclatant, ni se distinguer par ses connoissances. Attachés à leurs loix, les docteurs se contentoient de l'étudier & de l'interpréter, sans y rien mêler d'étranger ; mais l'esprit philosophique vint enfin les séduire, & bientôt ils formérent trois sectes sous les noms de *Pharisiens*, de *Sadducéens* & d'*Esséniens* (a). Ce fut sous Jean Hircan, fils de Simon & pére

(a) Notre écrivain n'a pas oublié de parler d'eux, & il le fait en ces termes : « Les Esséniens étoient une espéce de » Juifs attachés à une secte fort ancienne » du judaïsme ; on les appeloit *thérapeutes* » (guérisseurs). Nous apprenons de » Joseph, historien juif, (*de la guerre* » *des Juifs contre les Rom. liv.* 2. *ch.* 72.) » que *les Esséniens étudioient avec grand* » *soin les écrits des anciens, & principale-* » *ment en ce qui regardoit les choses utiles* » *à l'ame & au corps ; qu'ils acquéroient* » *ainsi une très grande connoissance des* » *remédes propres à guérir les maladies,* » *de la vertu des plantes, des pierres & des* » *métaux.* Le nom de cette espéce de » Juifs ne paroît guére avoir de rapport » avec le culte qu'ils rendoient à Dieu ; » mais peut-être étoit-ce une obligation » de leur état de panser ceux qui se pré- » sentoient à eux, comme quelques es- » péces de moines le pratiquent parmi » nous. »

Un auteur, qui cite livre & page, annonce qu'il a vu l'original dont il rapporte le texte ou la traduction. Ceci pourroit être vrai pour d'autres, mais non pas pour l'écrivain dont nous avons l'œuvre sous les yeux. Il a copié Le Clerc, *hist. de la méd. p.* 87. ayant la petite précaution de changer quelques mots. Par exemple, au lieu de citer le *ch.* 12. comme l'a fait Le Clerc, il met *ch.* 72... ; au lieu du présent, *les Esséniens étudient*, il préfére l'imparfait, *les Esséniens étudioient* : par cette adresse, il se trouve

d'Aristobule, dont le régne de 28 ans commença l'an 3869, & dura jusqu'en 3897, cent sept ans avant l'ére chrétienne.

Quoique très anciens, les Juifs, comme on voit, ne devinrent instruits que fort tard dans les sciences humaines : c'est aux Grecs, & non pas aux Druides ou à leurs propres efforts, qu'ils doivent leurs connoissances philosophiques, & par la suite leurs progrès, tant dans les lettres que dans les arts.

Mais, quand il seroit seulement probable que les Druides eussent été anatomistes, comment, par quelle voie auroient-ils transmis cette science au peuple juif, puisque les Gaulois n'ont eu avec lui aucun commerce, aucune correspondance, aucune communication ; & qu'ils ne firent une irruption dans l'Asie que sous la conduite de Brennus, après avoir brulé & pillé la ville de Rome, l'an 387 ou 388 avant l'ére chrétienne ?

De ce que nous venons de dire, il est naturel d'inférer que la science anatomique chez les Druides, ainsi que chez les Juifs, est une chimére. On commence donc à entrevoir qu'elle ne remonte pas à la plus haute antiquité (dans le sens au moins du moderne écrivain), puisqu'on n'en aperçoit chez les Druides aucune trace; puisque l'histoire des Juifs bien suivie n'en fait pas naître le plus léger soupçon, & qu'elle nous met au contraire en garde contre tout ce qu'une imagination séduite produiroit de favorable en apparence à une opinion qui manque de la plus foible conjecture. Cependant, conformément à son systême idéal, l'écrivain que nous combattons, place parmi les

---

à l'abri du reproche de transcrire servilement. Il transporte d'ailleurs au commencement de son article ces mots *thérapeutes*, *guérisseurs*, que Le Clerc avoit placés à la fin. Puis, faute de savoir que θεραπευταὶ s'entend aussi bien d'un culte religieux & des devoirs de la société, que de la fonction de guérir, il ajoute au récit de Joseph une réflexion, toute opposée à celle de Le Clerc que voici : « Ces mêmes Esséniens étoient autre- » ment appelés *therapeutæ*, c'est-à-dire, » *guérisseurs* ou *médecins*, quoique ce » nom puisse aussi avoir du rapport avec » le *culte* que ceux de cette secte ou cette » espéce de *moines* rendoient à Dieu, » d'une maniére plus pure que les autres, » à ce qu'ils prétendoient. Quoi qu'il en » soit, ce que dit Joseph ne laisse pas » lieu de douter que ces Esséniens n'étu- » diassent la médecine, par où l'on voit » que ce n'est pas d'aujourd'hui, ou de- » puis peu de temps, que des moines » se sont ingérés dans cette profession. »

Il est à propos d'observer 1°. que m. Le Clerc a confondu les Esséniens avec les Thérapeutes, qui en sont bien distingués par le juif Philon, περὶ βιου θεωρητικȣ.... *de vitâ contemplativâ* : car Joseph ne dit rien des Thérapeutes.

2°. Que Joseph ne se sert pas d'une expression qui marque *une très grande connoissance* ; & qu'il ne parle pas de *métaux*. Ἔνθεν αὐτοῖς πρὸς θεραπείαν παθῶν, ῥίζαι τε ἀλεξιτήριοι, καὶ λίθων ἰδιότητες ἀνερευνῶνται : *Hinc ab illis ad morborum curationem, radices salutares & lapidum proprietates investigantur.*

3°. Les Esséniens n'étoient pas une secte si ancienne, puisque, dans le temps où Joseph écrivoit, elle comptoit au plus deux cents ans.

anatomistes juifs un des plus puissants de leurs rois, le sage Salomon (*a*) qui naquit l'an 2971 du monde, 1033 ans avant l'ére chrétienne, 573 avant la naissance d'Hippocrate second, dont les précieux écrits nous ont été conservés. Mais quand on avance un fait douteux, ou nouveau pour tout le monde, si l'on veut être cru, il faut le prouver par des témoignages non suspects. Comment s'en étayer? il n'y en a point: il rapporte seulement un passage qu'il dit être de son *objet*, & avoir été interprété par le *savant Riolan en faveur de l'anatomie* (*b*).

(*a*) Il va plus loin; car il écrit en propres termes: « Les rois de Judée, » voisins de l'Egypte, s'attachoient aussi » à l'*anatomie* & à la chirurgie. Salomon » cultiva ces deux sciences, comme il » paroît par ses ouvrages. Ce philosophe » roi commença à régner l'an du monde » 2129, environ 170 ans après la prise » de Troie. » Où sont ces livres d'anatomie & de chirurgie composés par ce prince? Ce bibliographe, qui découvre tant de choses, les auroit-il vus dans quelque cabinet? en quelle langue sont-ils écrits? qu'il se hâte d'en être l'éditeur; ils seront bien reçus. En vain on s'en flatteroit: il nous abuse en s'abusant lui-même. Le zéle anatomique le séduit, le fascine, & lui fait voir de l'anatomie par-tout. On ne se douteroit pas que Le Clerc, qui parloit en homme instruit, en critique éclairé, en historien judicieux, deviendroit un guide infidéle pour quelqu'un qui le suit néanmoins pas à pas: il ne s'en seroit pas douté lui-même. Pouvoit-il prévoir que cinquante ans après sa mort, le destructeur fléau de l'histoire viendroit répandre sur ses phrases, sur ses termes, sur ses idées, sur ses réflexions, sur toutes les pages de son livre, un nuage épais qui empêchât de les apercevoir tels qu'ils sont? il faut bien que cela soit, au moins pour quelques exemplaires; car, dans le mien, je lis, *pag.* 83. *Quelques rois d'Egypte .... se sont mêlés de la médecine.... Les rois de Judée, leurs voisins, s'attachoient quelquefois à cette connoissance, témoin le grand roi Salomon qui commença de régner l'an du monde deux mille cent vingt-neuf, environ cent soixante & dix ans après le siége de Troie.* Me saura-t-on quelque gré de rétablir la véritable leçon, & de remettre le mot de *médecine*, au lieu de ceux-ci, *anatomie* & *chirurgie*, qui avoient été substitués dans le passage, lequel par-là reprend son intégrité?

(*b*) Qu'on lise ce morceau dans le *ch.* xij. de l'*ecclésiaste*, on n'y trouvera rien qui ressemble à une description anatomique. Au reste, ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu l'*écrivain* s'exprimer ainsi: « (Le Clerc) .... a tiré l'explication de ce passage du *liv.* 4. de l'antropologie du savant Riolan, *qui l'interpréte en faveur de l'anatomie.* » Il n'étoit pas difficile de deviner d'où ce savant historien de la médecine avoit tiré cette explication, il a eu la bonne foi d'en avertir; pour celui qui parle, il oublie de reconnoître que le passage dont il prétend s'étayer, n'a point été par lui traduit en françois, & qu'il a trouvé la besogne toute faite dans Le Clerc: nous croyons qu'il pouvoit y avoir de l'imprudence de ne pas le copier mot à mot. Mais il n'est point vrai que Riolan l'interpréte en faveur de l'anatomie, bien qu'il l'ait rapporté (*anthrograph.* lib. IV. pag. 250. edit. Lutet. 1649, *in-folio.*) Ce quatriéme livre, qui contient l'anatomie de la tête, est précédé, sous le titre de préface, d'un discours que Riolan prononça publiquement dans une séance anatomique: il le finit en disant; « Itaque microscomum in capite contineri certum est, ac indubitatum, nec » alibi perquirendum. Coronidis loco » attexam *caput 12 Salomonis*, ejusque » interpretationem ex anatome deprom» ptam interseram, ut intelligatis *Salomonis* verba ad solum caput pertinere.» Il est évident que ce mot, *ex anatome*,

C'est

C'est une description énigmatique de la vieillesse & de ses incommodités; allégorie brillante, qui n'est pas plus décisive pour nous qu'elle ne l'étoit pour m. Le Clerc. Ce grand, ce sage, ce savant roi ne se doutoit pas surement que cette description allégorique le feroit regarder un jour comme possédant des connoissances en anatomie & en chirurgie: mais si l'on fait attention aux termes métaphoriques

---

mal entendu, a donné lieu d'avancer que Riolan expliquoit en faveur de l'anatomie le passage de l'ecclésiaste; ce n'est pas là sa pensée: il dit à ses lecteurs qu'il va ajouter l'*allégorie & son explication, en se servant des termes d'anatomie, afin qu'ils comprennent que ces paroles de Salomon regardent uniquement la tête.* C'est ainsi que notre écrivain rend à la volée tout ce qu'il trouve en latin: j'ai conféré mille endroits pris au hasard, oui, mille endroits françois de ses immenses écritures, avec le texte latin qu'il vouloit rendre, & je n'ai pas encore eu le bonheur d'en rencontrer un seul où le sens ait été bien saisi.

En veut-on un autre exemple pris encore de Riolan, *pag.* 20? le voici: «.... » Invenio apud illos (*Judæos*) excultum » fuisse anatomicæ doctrinæ studium; » quod in monte Sinaï à Deo revelatum » fuisse Moysi rabbini asseverant. In primis scire convenit Judæorum nationem » valdè sollicitam ac fermè superstitiosam fuisse in asservandis patrum suorum ossibus.... Ab his ad Ægyptios » manavit hic ritus & solemnis hæc consuetudo conservandi ossa, ut passim » apud priscos authores, Herodotum, » & alios non minoris famæ legitur. Jonatham chaldæus per quandam traditionem notat corpus Josephi conditum » aromatibus ac feretro impositum, Nilo » profundo demersum fuisse. Quo fine » dubitari potest, *an ut absconderetur cadaver, an potius ut aquarum gurgitibus » expositum illud ossuarium, ossa cadaveris » carnibus expoliata magis exsiccarentur » & nitidiora fierent?* hoc enim artificio » ossa mundari perhibent anatomici.... » Hanc pollincturam & condituram cadaveris præstare non poterant medici sine » dissectione artificiosâ cadaveris. Inde » nata anatome, scilicet cognitio corporis » humani per dissectionem comparata. » Voici la version laconique de cet endroit: « Comme ils (les Juifs) conservoient très religieusement les os de « leurs ancêtres, il pouvoit très bien se « faire qu'ils eussent acquis par cette « méthode souvent répétée, des connoissances anatomiques. Nous lisons « dans Hérodote que le corps de Joseph, « après avoir été embaumé, fut mis « dans un cercueil, & plongé dans le « Nil. *N'étoit-ce pas à dessein d'avoir* « *les os plus blancs, & de pouvoir les conserver plus facilement.* «

On voit par cette belle traduction françoise qu'on a mal entendu Riolan; il n'a pas dit qu'Hérodote ait parlé de l'embaumement du corps de Joseph; il n'a pas dit que le corps de ce ministre de Pharaon fût plongé dans le Nil, *afin d'avoir les os plus blancs, & de pouvoir les conserver plus facilement*; il importoit peu aux Juifs que les os de leur patriarche fussent blancs ou gris. Mais il a dit: « Jonathan le chaldéen (rabbin qui vivoit, à ce qu'on croit, 20 ou 40 ans » avant l'ére chrétienne) rapporte que, » suivant une tradition, le corps de Joseph ayant été embaumé & mis dans » un cercueil, fut plongé dans le Nil. » On n'en fait pas bien le motif; étoit-ce » pour tenir ce cadavre caché, (& en » dérober par-là la connoissance aux » Egyptiens?) ou plustôt ne se proposa-t-on pas, en exposant ce cercueil au » courant du fleuve, de dépouiller parfaitement ces os des chairs qui les couvroient, & de les rendre plus nets? » Aussi Riolan ajoute-t-il que les anatomistes emploient ce moyen, c'est-à-dire, la macération dans l'eau, afin de les rendre bien nets, & dénués de leurs chairs. Jamais *nitidus* n'a signifié *blanc*, mais *net, propre, poli,* &c....

qu'il emploie, & si on les remplace par les termes simples & connus de l'homme même le plus ignorant, on n'y verra plus l'ombre de science anatomique.

Les hommes d'un génie supérieur, qui ont paru avec éclat sur la scéne du monde, & qui se sont immortalisés par de grandes actions ou par d'excellents ouvrages, ont-ils besoin qu'on leur prête gratuitement des connoissances qu'ils n'ont pas eues? Si l'on dit que Salomon a su l'anatomie, parce qu'il a décrit allégoriquement la vieillesse, pourquoi ne regarderoit-on pas comme botanistes beaucoup de paysans, parce qu'ils connoissent les arbres & les arbrisseaux des forêts qui les avoisinent, & même une bonne partie des plantes champêtres? pourquoi ne les qualifieroit-on pas de médecins, puisqu'on les voit fort souvent indiquer l'usage de ces plantes contre certains maux qu'elles ont la vertu de guérir?

Mais si Salomon étoit instruit de l'anatomie vers l'an 3000, où tombe sa vingt-neuviéme année, il est à présumer qu'elle étoit cultivée depuis long-temps par les Juifs, puisqu'on ne le donne pas pour inventeur de cette science. Je vois néanmoins que tout s'oppose à admettre cette idée chimérique. Est-il concevable en effet qu'un peuple environné d'ennemis obstinés à sa perte; un peuple qui n'avoit & ne pouvoit avoir avec ses voisins aucune société, ni prendre chez eux aucune alliance, parce que sa religion le lui défendoit; un peuple qui labouroit ses champs & nourrissoit des bestiaux, qui ne commerçoit point au dehors avant le régne de Salomon, qui ne connoissoit que les arts de la premiére nécessité; est-il concevable, dis-je, qu'un tel peuple ait commencé l'étude des sciences par celle de l'anatomie, qu'il ait surmonté tout-à-coup, & presque sans effort, la répugnance & l'horreur qu'inspire à tous les hommes la vue d'un cadavre, tandis que les autres sciences lui offroient autant de satisfaction que d'agréments, qu'il y ait fait des progrès, en un mot, qu'il s'y soit rendu très habile, lui qui, sans contracter une impureté légale qui le privoit de la société pendant un certain temps, ne pouvoit toucher ni à un animal, ni à un homme morts? Comme l'écrivain, dont on examine la prétention, sait de l'anatomie, il n'ignore point qu'un anatomiste fait plus que toucher un cadavre. Pour étayer, autant qu'il pouvoit l'être, ce systême chancelant, il ne manquoit que de supposer ou de conjecturer, (& j'admire comment cette idée n'est pas venue dans l'esprit) que Salomon, ayant épousé la fille d'un roi d'Égypte, il avoit demandé au prince égyptien, pour contenter son ambition de tout savoir, quelque anatomiste habile, qui lui démontrât les différentes parties du corps humain; puis ajouter que, comme il abandonna la religion de ses ancêtres, il lui en couta peu pour s'élever au-dessus du scrupule inspiré par la loi judaïque, & même par dessus la superstition des rites étrangers; que, retiré dans l'intérieur de son palais avec

quelques prêtres de Memphis, ou avec quelques-uns de ces dissecteurs proscrits & détestés, dont la fonction étoit de faire l'ouverture des cadavres égyptiens qu'on devoit embaumer, ce prince voluptueux & plongé dans les délices aura cherché, dans les horreurs de la mort & de la pourriture, à s'instruire de la structure du corps humain, & par quels ressorts il est mis en mouvement. Il est encore malheureux pour cette hypothése ruineuse, que Salomon n'ait pas été accusé d'avoir participé à des mystéres secrets, ou d'avoir immolé des victimes humaines aux dieux étrangers dont il embrassa le culte, on en auroit conclu d'une maniére triomphante que ces sacrifices n'avoient pour but que des recherches anatomiques.

Voyons à présent si l'anatomie, dont on voudroit inutilement chercher des notions chez les Druides & chez les Juifs, fut réellement cultivée par les Grecs dans les temps les plus reculés, & peu éloignés du déluge.

Celui d'entre les Grecs que l'écrivain moderne regarde comme le premier anatomiste, est Esculape : il le fait vivre indéfiniment dans le vingt-huitiéme siécle. Nous avons donné, *pag.* 16. une date plus précise, en disant qu'il ne vécut guére au-delà de l'an 2790. Nous ne nous tromperons donc point en observant que, s'il disséquoit, il le faisoit certainement depuis l'an 2770, c'est-à-dire, 1114 ans depuis le déluge, intervalle de onze siécles qu'on oublie de remplir par l'histoire de quelque savant anatomiste. Si l'anatomie datoit de ce temps, on seroit forcé d'avouer qu'elle est très ancienne, & qu'elle remonte pour eux, & encore plus par rapport à nous, à une très haute antiquité. Mais dans quelles écoles Esculape a-t-il été puiser ses connoissances anatomiques? quels ont été ses maîtres? auroit-il été s'instruire chez les Druides? Nous différerons de le croire jusqu'à ce que l'auteur de l'opinion hasardée, que nous examinons, veuille bien prendre la peine de produire des preuves historiques qu'on ne puisse pas rejetter. Au défaut des Druides, dira-t-on qu'Esculape se sera transporté chez les Juifs, & qu'il aura vu les démonstrations anatomiques qu'y faisoient leurs médecins? Il faudroit avoir perdu le sens pour avancer ce paradoxe : puisqu'alors ce peuple grossier, soldat, cultivateur, étoit souvent esclave des nations voisines qui l'opprimoient & le traitoient durement, jusqu'à ce qu'il fut tiré de sa léthargie par quelque brave d'entr'eux qui les animât à secouer le joug honteux & pesant sous lequel ils vivoient.

Nous voilà donc réduits à penser, ou qu'Esculape étudia l'anatomie dans les écoles de la Gréce, ou que de lui-même, & sans aucun secours, il se mit à disséquer : c'est l'un ou l'autre; je crains fort néanmoins que ce ne soit ni l'un ni l'autre. Cependant notre écrivain, en insinuant que cet ancien grec a pu ouvrir des animaux, ne le fait qu'avec Galien : ses expressions que voici l'énoncent formellement.

« Mais puiſqu'Eſculape excelloit ſi fort dans le traitement des plaies,
» & que cette connoiſſance ſuppoſe néceſſairement celle de l'ana-
» tomie, n'eſt-il pas naturel de conclure, avec Galien, qu'Eſculape
» diſſéquoit au moins des animaux pour l'inſtruction de ſes diſciples? »

Il n'eſt point douteux que l'anatomie ne ſoit auſſi utile que néceſſaire pour traiter convenablement les maladies externes : mais l'auteur ne ſait-il pas qu'il y a eu en France & ailleurs un temps où l'anatomie étoit abſolument ignorée ? On ne manquoit pas pour cela de gens qui s'occupaſſent de la curation des tumeurs, des abſcès, des bleſſures, des ulcéres. Ne rencontreroit-on pas actuellement dans les provinces des chirurgiens qui panſent avec un certain ſuccès, & qui ſe doutent à peine de l'exiſtence de l'anatomie? Nous convenons que depuis trente à quarante ans le nombre de ces ignorants eſt fort diminué ; mais il y en a encore: on pourroit peut-être avancer, ſans courir aucun riſque d'être démenti, que la capitale en fourniroit elle-même des exemples dans ceux qui s'ingérent de traiter des maladies de toute eſpéce, autoriſés en apparence par des permiſſions ſouvent illégales & preſque toujours ſurpriſes. De ce que leur pratique ſeroit quelquefois heureuſe, on n'auroit certainement pas le droit d'en conclure qu'elle ſuppoſe néceſſairement en eux la connoiſſance de l'anatomie. Il eſt pourtant vrai que notre auteur ne tire qu'une induction, & qu'il dit ne la tirer qu'avec Galien : je ne me rappelle pas de l'avoir vue dans les ouvrages du médecin grec; ce qui me fait ſoupçonner qu'on l'a trouvée dans quelque paſſage, dont Le Clerc ou un autre ſe ſont contentés de rapporter la ſubſtance, mais ſans citation. Pour moi je ne connois de relatif à ceci que le commencement du ſecond livre de Galien, intitulé, *de anat. adminiſt.* Je vais l'inſérer, en attendant qu'on nous produiſe une preuve contraire.

« Je ne reprocherai point aux anciens de n'avoir rien écrit ſur l'ana-
» tomie pratique . . . . ils auroient fait une choſe inutile en compo-
» ſant ſur cet objet des livres pour eux ou pour les autres, puiſque
» les enfants étoient exercés de bonne heure à diſſéquer auſſi bien
» qu'à lire & à écrire. En effet, les anciens s'appliquoient avec
» ardeur à l'anatomie ; *ce n'étoit pas ſeulement les médecins, mais*
» *encore les philoſophes.* On ne pouvoit pas craindre alors que le
» manuel de l'adminiſtration anatomique vînt à ſe perdre chez des
» hommes inſtruits de la ſorte : il étoit auſſi impoſſible de l'oublier,
» qu'il le ſeroit d'oublier la maniére de tracer les lettres de l'alphabet,
» qu'on a appriſes dans la jeuneſſe. Mais, par la ſuite, les Aſclépiades
» ayant jugé à propos de communiquer leur art, non ſeulement à
» leurs enfants, mais auſſi aux étrangers, la connoiſſance s'en effaça
» bientôt, parce que l'on ne s'y exerça plus dès le bas âge ; car ils
» l'enſeignérent à des hommes faits, qui, par leur mérite, s'étoient
» conciliés leur attention & leur eſtime. Les premiéres années n'étant

» plus employées à disséquer, il dut nécessairement arriver qu'on s'y » rendit moins habile. Une preuve que les anciens comptoient infiniment sur l'exercice des premiéres années, c'est qu'ils ont nommé » πεπαιδευμένους, c'est-à-dire, *instruits dès l'enfance*, non seulement » ceux qui excelloient dans les arts, mais même ceux qui en général » s'étoient acquis une réputation brillante; & qu'ils appeloient ἀπαι-» δεύτους, c'est-à-dire, *non instruits dès le bas âge*, ceux qui n'avoient » point l'esprit cultivé, & dont le nom étoit resté dans l'oubli. Mais » lorsque l'anatomie fut sortie de la famille des Asclépiades, & » qu'après plusieurs générations elle fut déchue de son premier état, » il fallut composer des livres qui en conservassent la théorie. Avant » ce temps on n'avoit pas eu besoin de traité qui enseignât la mé-» thode de disséquer, ni même d'aucun ouvrage théorique, semblable » à ceux de *Dioclès, le premier que l'on sache en avoir écrit de ce* » *genre;* ou à ceux de quelques-uns des anciens médecins & d'un » fort petit nombre de modernes qui en publiérent après lui. D'ail-» leurs on ne voit point que ces livres remplissent le but pour lequel » ils ont été composés; car tout y est répandu & jeté au hasard, non » seulement les objets qui sont pour l'art de la plus grande utilité, » mais encore ceux qui lui importent peu ou point du tout. Il conve-» noit donc de faire aller de pair la description anatomique avec le » diagnostic, le prognostic ou la curation des maladies, dans les livres » de médecine; méthode qu'on sait avoir été suivie par Hippocrate. » Mais comme il est à craindre que les régles à observer dans la » dissection ne viennent à se perdre, tant parce que l'étude de l'ana-» tomie est aujourd'hui négligée, que parce que l'on ne s'y exerce » plus de bonne heure, nous avons cru devoir en écrire: notre ouvrage » deviendroit inutile, si nous pouvions transmettre par tradition ces » connoissances à nos descendants. » (*a*).

Dans tout ce que dit ici Galien, on ne voit point le nom d'Esculape (en grec Ἀσκλήπιος), mais seulement celui de ses descendants, les Asclépiades (Ἀσκληπιάδαι, *Asclepiadæ.*) Il ne pensoit donc pas que le dieu de sa patrie, qu'il exalte hautement par-tout, ait disséqué des animaux, ni que l'anatomie datât de si loin; il semble au contraire fixer assez bien l'époque où l'on s'occupa d'abord un peu sérieusement de l'anatomie (des brutes), lorsqu'il s'exprime ainsi: *les anciens*

(*a*) Il résulte de ces derniéres paroles de Galien, qu'il n'enseignoit point l'anatomie à des éléves ou des disciples; autrement il auroit regardé comme un travail inutile d'écrire ce qu'il auroit transmis par tradition: il résulte encore de ces paroles, & de celles qui précédent, qu'il n'y avoit point alors d'école anatomique, au moins à Rome, où il étoit établi, & où il pratiquoit la médecine.

s'appliquèrent avec ardeur à l'anatomie ; ce n'étoit pas seulement les médecins mais encore les philosophes. En unissant ainsi les médecins avec les philosophes, il insinue, je crois, clairement qu'il ne veut pas faire remonter la science anatomique au-delà du siécle de la philosophie : il étoit trop instruit pour ne pas savoir que la Gréce avoit eu des siécles d'ignorance & des temps fabuleux. C'est donc à la naissance de ses beaux jours qu'il nous transporte : & ils n'ont véritablement commencé à luire qu'au siécle de Thalès. Cependant, dira peut-être quelqu'un, un professeur d'anatomie s'est exprimé ainsi : « Cette con-» trée (la Gréce) fertile en guerriers, ne l'a pas moins été en ana-» tomistes (*a*). Ils en comptoient déja plusieurs du temps de la guerre » de Troie, & ils lisoient dans leurs fastes l'histoire de beaucoup » d'autres qui les avoient dévancés. » (*Préface de son livre.*) Je réponds qu'il n'a donné aucune preuve de cette assertion ; & qu'il lui seroit impossible d'en fournir. Il ne lui seroit pas plus facile de démontrer qu'Homére sut l'anatomie, bien qu'il l'ait dit & répété, & qu'il ait avancé qu'on pouvoit s'en convaincre par plusieurs endroits de ses ouvrages. Il a même prétendu le prouver, en écrivant d'après Jacques Guillemeau mal entendu (*œuvr.* Rouen, 1649, *in-fol.* traité de l'anatom. *ch. iv. pag.* 6.) « Galien cite son autorité en parlant du » ligament du foie, qui fut coupé (*b*) par le trait dont Ulisse frappa » le cyclope à l'endroit où le tronc de la veine-cave sortant du foie » traverse le diaphragme. » Si Homére eût effectivement parlé de *ligament du foie*, de *veine-cave*, de *son tronc* qui en sort, & de *son trajet en perçant le diaphragme*, ce seroit à la vérité une légére description ; mais devroit-elle faire conclure que le poëte sût anatomiste, ou sût l'anatomie ? Qu'on ouvre l'odyssée, on ne lira pourtant rien qui ressemble à l'idée du professeur, dont les yeux aperçoivent de l'anatomie par-tout. Ulisse racontant à Alcinoüs, roi des Phéaciens, comment il s'est échappé des mains de Polyphême, qui le tenoit enfermé dans son antre, s'exprime ainsi : « Je pris la résolution hardie » de m'approcher de Polyphême (endormi), de tirer son épée, & de

(*a*) « Une preuve encore, dit cet écri-» vain, qu'on avoit en ce temps-là *quel-» ques* connoissances d'anatomie, c'est » que le vaillant Pâris trouvant Achille » invulnérable, le blessa au talon, per-» suadé qu'en lui coupant le tendon, » qui depuis a porté le nom d'Achille, » il empêcheroit ce héros de marcher. » Voilà une preuve aussi finement imaginée, qu'elle est démonstrative. On remarquera d'ailleurs combien Pâris avoit d'humanité, puisqu'il ne vouloit que rendre boiteux le fils de Thétis. Mais comme, suivant la mythologie, Achille étoit invulnérable dans toutes les parties de son corps, excepté par le talon, il falloit bien que Pâris cherchât à le blesser en cet endroit, afin d'abattre un ennemi si redoutable.

(*b*) Cette grossiére erreur, à l'égard de l'épisode d'Homére, a été réfutée en 1771 dans une lettre à m. Fréron, qui se trouve, à Paris, chez Demonville, libraire, rue S. Séverin. *in*-8. de 135 *pag.*

» la plonger dans la poitrine, à l'*endroit où le diaphragme touche le foie* ; » mais je changeai de dessein » (*a*). Telle est une de ces preuves décisives qu'Homére savoit l'anatomie. Le professeur triomphant nous en produit de suite une autre avec une espéce d'enthousiasme ou de fanatisme anatomique, si l'on peut parler ainsi. « On ne peut (dit-il) assez » admirer la description que FAIT notre poëte du tendon par lequel » Achille FIT attacher Hector, pour le FAIRE ensuite traîner par » des chevaux. » Ceux qui ont lu Homére savent ce qu'il faut penser de cette admiration ; mais ceux qui ne connoissent pas plus l'iliade que le professeur, admireront sur sa parole, & croiront qu'Homére a décrit en anatomiste ce tendon qui porte le nom de son héros. Le poëte cependant ne décrit point, il indique seulement ; voici ses paroles : « Achille » fendit par derriére les tendons des deux pieds, vers la malléole, » (ou depuis la malléole) jusqu'au talon, il y passa une courroie, » qu'il attacha à son char, & laissa traîner la tête d'Hector. » (*b*) L'admirateur anatomiste a-t-il eu raison de s'extasier si fort ? Il peut avouer franchement qu'il s'en est rapporté trop aveuglément à la parole d'autrui, qu'il n'a jamais ouvert l'iliade, & qu'il ne connoît que le nom de ce poëme. On n'est pas obligé de tout lire, j'en conviens ; mais on doit, lorsqu'on se donne pour historien, ne pas affirmer des faits qu'on n'a point vus.

Rayons donc hardiment Homére du catalogue des anatomistes ; les anciens ne l'avoient point mis au rang des médecins ; ce n'est pas comme tel qu'il est cité par Hippocrate (*de articulis, §. vj. tom. II. pag.* 763. edit. *van der Linden*) ; ni par Galien en plusieurs endroits, ni par Celse, ni par Cœlius Aurelianus, &c.. &c... C'est encore sans fondement qu'on lui a prêté des connoissances en chirurgie. Borrichius en a fait un chymiste, & Cuper un naturaliste. Il est encore estimé, mais à plus juste titre, comme philosophe. Ainsi ce grand poëte possédoit l'universalité des arts & des sciences. Combien de fausses découvertes ne fait-on point, quand on ne voit que par les yeux obscurs de la prévention ! Bien que Le Clerc parle d'Homére

---

(*a*) Τὸν μὲν ἐγὼ βούλευσα κατὰ μεγαλήτορα θυμὸν,
Ἆσσον ἰὼν, ξίφος ὀξὺ ἐρυσσάμενος παρὰ μηροῦ,
Οὐτάμεναι πρὸς στῆθος ὅθι φρένες ἧπαρ ἔχουσιν,
Χεῖρ' ἐπιμασσάμενος· ἕτερος δέ με θυμὸς ἔρυκεν.

Odyss. lib. ix. vers. 299. — 302.

(*b*) Ἀμφοτέρων μετόπισθε ποδῶν τέτρηνε τένοντε
Ἐς σφυρὸν ἐκ πτέρνης, βοέους δ' ἐξῆπτεν ἱμάντας,
Ἐκ δίφροιο δ' ἔδησε, κάρη δ' ἕλκεσθαι ἔασεν.

Iliad. lib. xxij. vers. 394. — 396.

dans ſon hiſtoire de la médecine, il ne ſemble pas néanmoins adopter l'opinion de ceux qui l'ont cru verſé dans ſes différentes parties. Lors donc qu'on l'effaceroit de la liſte des médecins, ſa gloire n'en ſeroit point altérée; jamais il ne tombera de la place éminente qu'il occupe depuis plus de deux mille ſix cents ans.

Ce génie fécond, l'inventeur du poëme épique, floriſſoit vers l'an 3097, c'eſt-à-dire, environ 307 ans après Eſculape, ou neuf générations ſorties de lui; depuis cette époque, il s'écoula 267 ans juſqu'à la naiſſance de Thalès, arrivée, comme nous l'avons dit, *page 20. note (a)*, l'an 3364, depuis la mort d'Eſculape 574 ans; ce qui fait au moins dix-ſept générations dont Eſculape étoit la tige: cependant on ne voit point que, de cette famille illuſtre & divine, il ſoit ſorti aucun anatomiſte célébre, dont le nom & les découvertes ſe ſoient conſervés au moins juſqu'à Hippocrate & Ariſtote.

Mais quand il ſeroit vraiſemblable qu'Eſculape eût diſſéqué des animaux, ce qu'on ne prouve point, ce qu'on ne ſauroit prouver, ce qui paroît même abſurde, cette diſſection pouvoit-elle communiquer à ce grec déifié, des lumiéres bien capables de le diriger dans le traitement des plaies? la connoiſſance des parties de l'homme, qui devoit ſeule procurer cet avantage, étoit bien foible encore du temps d'Hippocrate & d'Ariſtote.

Quand on lit les traités d'Hippocrate, ou ceux qu'on a mis ſous ſon nom, on entrevoit, il eſt vrai, des notions d'anatomie, leſquelles ont préparé ſans doute la voie aux découvertes poſtérieures. Mais l'état où ſe trouve cette ſcience dans le ſiécle même de ce médecin, qui vivoit près de dix-neuf cents ans après le déluge; cet état, dis-je, annonce-t-il les progrès auxquels on avoit droit de s'attendre? annonce-t-il que ces progrès aient été *ſi rapides?* Du temps d'Eſculape, & bien avant lui, les hommes ſe nourriſſoient de la chair des animaux; ceux qui les tuoient, auront néceſſairement remarqué la poſiſition reſpective des viſcéres. Si ce ſont-là des connoiſſances anatomiques, elles ſont bien groſſiéres & bien informes; les bouchers de nos jours, dont pluſieurs ont ſuccédé à la profeſſion de leurs péres, leſquels l'avoient appriſe dès l'enfance ſous leurs aïeux, ſont-ils même inſtruits d'une maniére claire & préciſe des organes des différents animaux qu'ils égorgent pour ſervir à nos beſoins? Nous accorderons volontiers que ces fréquentes ouvertures d'animaux dans les boucheries, & l'examen que les ſacrificateurs & les prêtres faiſoient des entrailles des victimes, pour y lire les événements futurs & la volonté de leurs dieux, ont excité la curioſité de quelques philoſophes médecins, & que les premiéres & légéres notions qu'ils prirent des parties des brutes, auront donné une connoiſſance analogique, mais ſuperficielle, de celles des hommes.

Esculape ne fut point pourvu de cette connoissance; il n'est pas même nommé dans le passage que nous avons produit plus haut, d'où il suit évidemment que Galien n'a pas tiré cette conclusion, *Esculape disséquoit au moins des animaux pour l'instruction de ses disciples*; il suit encore de ce passage qu'il n'a pas cru Esculape anatomiste. Ce silence de Galien (*a*), celui d'Hippocrate & d'Aristote, forme une preuve compléte & victorieuse. Notre professeur d'anatomie lui-même l'a reconnu, par une de ces contradictions qui lui sont ordinaires, en disant qu'*Alcméon* (qui florissoit 758 ans après Esculape) *a le premier disséqué des animaux* (*b*). S'il disséqua le premier, avant lui point de science anatomique; & si Galien rapporte que les *Asclépiades* savoient l'anatomie (j'aimerois mieux dire *de l'anatomie*), dont ils donnoient à leurs enfants des leçons de vive voix & sans rien mettre par écrit, il ne veut point marquer les premiers enfants d'Esculape, il entend parler seulement de ceux qui vécurent vers

---

(*a*) Avant Galien on ne trouve aucun historien de l'anatomie; c'est lui qui nous a conservé ce qu'on en sait. C'est encore dans ses ouvrages qu'il faut aller puiser pour bien connoître l'histoire ancienne de la médecine & celle de son siécle: ils en doivent être regardés comme les archives. Ce médecin a joui long-temps d'une réputation qu'il méritoit, & dont il seroit encore en possession, s'il n'eût pas abusé de la facilité qu'il avoit d'écrire, & si la physiologie de nos jours, fondée sur des faits, sur des expériences, sur des observations, n'eût renversé la sienne appuyée sur des raisonnements & sur un entassement de paroles superflues & redondantes. On peut cependant aujourd'hui le lire avec fruit pour la pratique; mais il est tombé dans un discrédit dont il ne se relevera pas aisément; ce qui pourra peut-être arriver quand les médecins seront plus versés, que ne le sont ceux de nos jours, dans la langue où il a écrit. Ses ouvrages sont remplis, suivant l'occasion, de faits, d'observations, de remarques, d'anecdotes, de traits qui éclaircissent l'histoire de l'art.

Nota. Nous ne prétendons pas néanmoins qu'avant Galien on n'ait pas composé l'histoire de la médecine, nous disons seulement qu'il est actuellement l'unique écrivain ancien dans lequel on puisse abondamment l'y retrouver; quoiqu'il n'y ait de lui aucun livre où il se soit proposé de traiter ce sujet *ex professo*.

(*b*) Falloit-il nous dire que, peu de temps après le déluge, il y eut des anatomistes, puis nous représenter Esculape comme ayant anatomisé des brutes, 1114 depuis cette époque, pour observer ensuite que 758 après lui, il étoit venu un philosophe médecin, qui avoit *le premier* fait cette dissection 1872 après le déluge. Par cet aveu le professeur de l'histoire & de la science anatomique détruit tout ce qu'il a avancé, & il enléve à Esculape l'honneur d'avoir été le premier anatomiste connu dans la Gréce. Il peut se disculper de cette contradiction, en disant que c'est un *lapsus memoriæ*. En effet, Esculape & Alcméon vécurent tellement éloignés l'un de l'autre, l'intervalle qui les sépare est si grand que, pour éviter cette méprise, il semble qu'il falloit être doué d'une mémoire prodigieuse. La plus ingrate devoit suffire, puisque notre écrivain a renfermé l'histoire de ces 1872 années dans dix-neuf pages, copiées *ab hoc & ab hac*.

le ſiécle de Thalès & d'Alcméon. Mais ces connoiſſances anatomiques n'étoient autres que celles qu'ils avoient acquiſes en diſſéquant des animaux ; & s'il n'eſt nullement probable qu'Hippocrate ſe ſoit jamais inſtruit avec le ſcalpel ſur les cadavres humains, il l'eſt encore moins que les Aſclépiades ſes prédéceſſeurs s'y ſoient exercés. Un devoir de religion, fidélement rempli par les Grecs, étoit de donner une ſépulture honorable à leurs compatriotes qui étoient morts les armes à la main & en défendant la patrie. On ſait que, dans le fort d'une action principale, il s'élevoit ſouvent des eſpéces de combats particuliers, engagés par des pelotons de ſoldats raſſemblés autour de leurs chefs expirants pour empêcher que leurs corps, & même leurs armes, ne tombaſſent au pouvoir de l'ennemi qui ſe ſeroit emparé des unes, & auroit laiſſé les autres ſans ſépulture : on ſait encore qu'ils expoſoient leur vie pour retirer les morts du champ de bataille, dont les ennemis étoient demeurés maîtres ; & qu'après une action l'on redemandoit leurs corps au vainqueur. Les deux partis convenoient même quelquefois d'une ſuſpenſion, pour reconnoître ceux qui leur appartenoient, les emporter, & en faire les funérailles. Cette attention ôtoit aux médecins d'armées tout moyen d'étudier l'anatomie ſur les cadavres, lors même qu'ils auroient pu ſe ſouſtraire quelques moments à la vie tumultueuſe & agitée du camp, ou dérober à la connoiſſance du ſoldat & du chef une occupation qui, découverte, les auroit fait regarder comme des ſacriléges, & les auroit rendus odieux. Les médecins des villes trouvoient-ils plus de reſſources dans les cadavres de ceux qui mouroient dans leurs lits ? Une aveugle ſuperſtition, généralement répandue ſur toute la terre, ne leur permettoit pas d'ouvrir un cadavre pour s'y inſtruire de la poſition & de la ſtructure des parties. Si, chez les Egyptiens même, le diſſecteur des morts qu'on vouloit embaumer, étoit tellement en exécration, lui dont la fonction, néceſſaire cependant, ſe bornoit à bien peu de choſe ; avec quelle indignation eût-on regardé le médecin ou le philoſophe qu'on auroit ſu s'occuper à parcourir d'un œil curieux les entrailles d'un homme, &, le ſcalpel à la main, chercher à en ſéparer toutes les parties pour les diſtinguer & les reconnoître, puis les enlever pour ne laiſſer d'un corps que des os ſecs & arides (*a*) ?

(*a*) Trois ſortes de perſonnes étoient employées pour les embaumements chez les Egyptiens. DIODORE de Sicile dit que « le diſſecteur faiſoit les » inciſions avec une pierre d'Ethiopie : » mais (*ajoute-t-il*) il s'enfuit auſſitôt » de toute ſa force ; parce que tous » les autres le pourſuivent à coups de » pierres comme un homme qui a encouru la malédiction publique : car » ils regardent comme un ennemi commun celui qui a fait quelque bleſſure ou quelque outrage que ce ſoit » à un corps de même nature que le » ſien. » *lib. j. ſect.* 2.

Mais ces inciſions ne pouvoient

Tout ce que les Asclépiades ont pu apprendre d'anatomie, est fort borné : ils se sont seulement instruits dans quelques occasions que leur fournirent les plaies & les grandes blessures qu'ils eurent à traiter. Quant à l'ostéologie, ils ne purent en avoir connoissance que sur des cadavres restés sans sépulture, cas en général fort rares ; à moins qu'on ne veuille dire que les derniers de cette famille aient été puiser chez les Egyptiens les notions qu'on leur suppose.

On auroit une idée exacte de l'anatomie des derniers Asclépiades, si le temps ne nous eût pas ravi les écrits de ceux qui avoient été formés à leurs écoles. Pythagore, dans le cours de ses voyages, en avoit probablement fréquenté quelques-unes, mais sur-tout celle de Crotone, ville où il vint s'établir, & où il demeura très long-temps. C'est-là qu'il puisa ses connoissances en médecine, & sans doute aussi en anatomie. Car, lorsqu'on lit la vie de ce philosophe dans Diogéne de Laërce, il semble qu'il avoit quelques notions des parties animales ; comment auroit-il pu, sans elles, examiner certains phénoménes naturels, & essayer d'en expliquer les causes ? Le plus habile méchanicien peut-il concevoir le jeu d'une machine, s'il ne connoît les principales parties qui la composent ? Pythagore a donc eu une connoissance de la structure interne de l'animal, &, par analogie, de la structure de l'homme, sans qu'il soit cependant nécessaire de supposer qu'il eût disséqué des animaux, & qu'il fût réellement anatomiste (car, sans être anatomiste, on peut savoir de l'anatomie). Au reste, voici les idées qu'il s'étoit formées de la génération.

» Il pensoit que les animaux naissent chacun de leur espéce, & par » le moyen du sperme : qu'il étoit impossible qu'ils fussent engendrés » de la terre. Que le sperme étoit une émanation (*gutta, effluvium*) » du cerveau, dans laquelle étoit contenue une matière très subtile » (*aura subtilis*). Que cette émanation (ou *effluvium*) étant dardée » dans la matrice, le sperme [*qui est la partie grossiére*] fournissoit la » lymphe, la sérosité, le sang, lesquels servoient à la formation des » chairs, des nerfs, des os, des cheveux, en un mot de toutes les » parties du corps ; & que la matiére subtile donnoit l'esprit de vie » & le sentiment (le sens externe). Que la conformation & la con-

---

donner la connoissance d'aucune partie, soit interne, soit externe. On en jugera par ce que nous apprend HERODOTE, *liv. ij. n. 86.* en parlant de la maniére d'embaumer les corps des riches ; car, dans les deux autres maniéres, on ne pratiquoit point d'incisions. « Ils font d'abord sortir par le » nez, dit-il, tout le cerveau ; [*des gens qui croyoient évacuer par-là la tête, comme par une ouverture naturelle, étoient-ils bien instruits de la structure des parties?*] » puis, avec une pierre d'Ethiopie fort » tranchante, ils font vers les flancs » (ou vers les lombes) une incision par » laquelle ils vuident le bas-ventre » des viscéres qui y sont contenus. » *Qui osera dire, après cela, que les embaumements aient conduit à l'anatomie?* l'écrivain moderne.

» ſiſtance ſolide de l'embryon étoient achevées en quarante jours ; » mais que, ſuivant les loix de l'harmonie, le fœtus ayant ſa perfe-» ction totale ou en ſept, ou en neuf, ou quelquefois en dix mois, » il ſortoit enfin du ventre de ſa mére. Qu'alors il a en lui les facultés » de la vie, leſquelles étant liées les unes aux autres par les loix de » l'harmonie, agiſſent chacune au temps marqué. »

Cette derniére phraſe, littéralement traduite, eſt aſſez obſcure ; je vais, en m'étendant un peu, tâcher de rendre claire & intelligible l'idée de Pythagore. « Il penſoit donc que l'enfant nouveau-né poſſédoit alors tout ce qu'il faut pour vivre, c'eſt-à-dire, que les fonctions naturelles & vitales pouvoient s'exercer librement, & qu'elles s'opéroient avec tant d'accord, tant d'harmonie, qu'elles ne ſe nuiſoient point les unes aux autres. » (*a*)

(*a*) M. Le Clerc n'a pas entendu parfaitement ce paſſage de Diogéne de Laërce ; je vais rapporter ici ſa traduction ; les endroits où il s'eſt trompé ſeront en italique.

« (Pythagore)..... croyoit que, » *dans le temps de la conception*, il y a » une certaine ſubſtance qui *deſcend* du » cerveau, & qui contient une vapeur » chaude, dont l'ame & tous les ſens » prennent origine ; *pendant que* la chair, » les nerfs ou les tendons, les os, les » poils & tout le corps en général, *ſe* » *forment du ſang & des autres humeurs qui* » *abondent dans la matrice.* Il ajoutoit » que le corps de l'enfant eſt formé » & ſolide dans quarante jours ; mais » qu'il faut ſept mois, ou neuf mois, ou » *le plus ordinairement* dix, ſelon les » régles de l'harmonie, pour le rendre » entiérement achevé. *Et que dès-lors* » *ce qui doit arriver à l'enfant pendant* » *toute ſa vie eſt tout réglé ; & qu'il le porte* » *avec ſoi, dans un ordre, ou enchaînure,* » *proportionné aux loix de la même har-* » *monie dont on vient de parler, chaque* » *choſe arrivant enſuite néceſſairement en* » *ſon temps.* Selon lui, l'ame s'étend » du cœur au cerveau, & la partie de » l'ame, qui eſt dans le cœur, eſt celle » d'où viennent les paſſions : au lieu » que la raiſon & l'intelligence réſident » dans le cerveau. »

Un moderne a dit, *pag. ix.* d'une préface, qu'il avoit *cru devoir diſtinguer les génies heureux de ces écrivains qui, incapables de rien produire par eux-mêmes, ſe ſont contentés de copier les livres des autres.* Il a rendu par-là ſervice à la république des lettres ; il faut l'en louer, s'il l'a fait exactement. Mais il auroit dû prendre garde de tomber dans le défaut qu'il reproche à tant d'autres, car perſonne n'a peut-être plus copié que lui. Il veut parler de Pythagore, il voit qu'il en eſt queſtion dans l'hiſtoire de m. Le Clerc ; il a beſoin d'un *lambeau* (expreſſion qui lui eſt familiére), il le trouve, & le coût bravement à la ſuite d'un autre ; non ſans avoir ſoin de le faire précéder d'un jugement qui eſt en partie de ſon crû. « *Les écrits que nous avons* de Pytha-» gore ſur la phyſiologie, dit-il, ſont » remplis d'idées biſarres. » Et tout de ſuite, en citant non pas m. Le Clerc, mais *Diogéne Laërce*, *hiſt. philoſoph. de Galien*, (citation de m. Le Clerc), il copie leſtement, & en maître qui ſait s'affranchir d'un joug ſervile. « (Py-» thagore) avoit imaginé, pour ex-» piiquer la génération, qu'au moment » de la conception, une ſubſtance im-» prégnée d'une vapeur chaude deſ-» cendoit du cerveau pour venir for-» mer l'ame & les ſens de l'embryon, » & qu'un amas d'autres humeurs, » tranſmiſes dans la matrice, formoit » les chairs, les tendons, les nerfs, » les cheveux, les os, & toute la

Cependant Plutarque (*de placit. philoſ. lib. v. cap.* 3.) dit que Pythagore eſtimoit que le ſperme étoit l'écume du ſang le plus pur. Mais il n'entre dans aucun détail ſur le ſyſtême du philoſophe de Samos, qui puiſſe contredire l'idée qu'en a donnée Diogéne de Laërce. Quoi qu'il en ſoit, un médecin de la faculté de Paris, qui n'avoit pas moins de ſavoir, que d'eſprit & d'imagination, m. Le Camus (mort le 3 janv. 1772) a ſoutenu le ſyſtême de Pythagore; il a dit que le cerveau étoit une graine animo-végétale, qui ſervoit à la réproduction des animaux, & il a tâché de le démontrer par l'autopſie & par l'analogie; il s'eſt même flaté d'avoir prouvé que la matiére ſéminale vient du cerveau même. (*Mémoire ſur le cerveau.*) Si ſes idées ne ſont point admiſes, doivent-elles être regardées comme ſi biſarres & comme abſurdes?

» maſſe du corps. Il ne falloit que quarante jours au fœtus pour ſe former & ſe conſolider de cette maniére: » mais, conſéquemment aux loix de » l'harmonie, il n'étoit parfait qu'aux » ſeptiéme, neuviéme & pour l'ordinaire au dixiéme mois *commencé.* » (Le Clerc n'a point mis le mot *commencé;* & il a eu raiſon, car Diogéne de Laërce parle de mois entiers & révolus. On voit par-là que l'écrivain plus récent cherche à abréger la latitude de la geſtation, parce que, *jurans in verba cujusdam magiſtri*, il n'adoptoit pas le ſentiment des naiſſances tardives; ſon motif déterminant pouvoit être bon, mais il ne devoit point falſifier pour cela le texte de Le Clerc. Pythagore, en ſuivant au moins le récit de Diogéne, auroit admis les naiſſances prolongées quelquefois juſqu'à dix mois révolus (ἐν δέκα τὸ πλεῖστον μησὶ); car, dit le docteur Cocchi, *ſano e ben fatto e pulito della perſona .... e ſapeva piacere alle donne; oſſerviſi tra le altre coſe quel ſuo grazioſo complimento a tutto il bel ſeſſo, rapportado da Timeo iſtorico appreſſo* LAERZ. *viij.* 11. Τὰς συνοικούσας ἀνδράσι θεῶν ἔχειν ὀνόματα, κόρας, νύμφας, εἶτα μητέρας καλουμένας.) « Pendant cet intervalle ſe régloit tout ce qui devoit » arriver à l'enfant dans le cours de ſa » vie: l'ame fixoit ſon ſéjour dans la » tête & dans le cœur; la raiſon, qui » émanoit de l'ame, occupoit la tête, » & les paſſions le cœur ». Il peut très bien ſe faire, & nous le croyons, que le profeſſeur d'anatomie ait plus ſuivi le dictionnaire d'Eloi que Le Clerc.

Un autre écrivain, m. Dujardin, (auteur de l'*hiſtoire de la Chirurgie*), que la mort vient d'enlever, adopte auſſi la traduction de Le Clerc pour ce paſſage de Diogéne. J'avoue que je ſuis ſurpris que cet homme laborieux, qui avoit envie de bien faire, & qui le pouvoit, ait gliſſé ſi légérement ſur un endroit qui lui a paru cependant louche, puiſqu'il ne l'a point donné tout entier.

Mais écoutons dans ſa langue l'hiſtorien de Pythagore, DIOGÉNE de Laërce, que nous avons fait parler françois.

TEXTE GREC.

Τὰ δὲ ζῶα γεννᾶσθαι ἐξ ἀλλήλων, ἀπὸ σπερμάτων· τὴν δὲ ἐκ γῆς γένεσιν, ἀδύνατον ὑφίστασθαι. Τὸ δὲ σπέρμα εἶναι σταγόνα ἐγκεφάλου περιέχουσαν ἐν αὐτῇ θερμὸν ἀτμόν (1). Ταύτην

OBSERVATIONS ſur le Texte.

(1) Ces deux mots ſignifient *vapor calidus;* les phyſiologiſtes les ont rendus par ceux-ci, *aura ſeminalis.*

On trouve, dans cette phraſe, la

Pythagore difoit encore que les veines, les artéres & les nerfs étoient les liens de l'ame; ce qu'il ne faut pas prendre à la lettre (*a*).

δὲ προσφερομένην τῇ μήτρᾳ (2), ἀπὸ μὲν τοῦ ἐγκεφάλου (3) ἰχῶρα καὶ ὑγρὸν καὶ αἷμα περιΐεσθαι· ἐξ ὧν σάρκας τε καὶ νεῦρα καὶ ὀστᾶ καὶ τρίχας, καὶ τὸ ὅλον συνίστασθαι σῶμα· ἀπὸ δὲ τοῦ ἄτμου, ψυχὴν καὶ αἴσθησιν. Μορφοῦσθαι δὲ τὸ μὲν πρῶτον, παγὲν ἐν ἡμέραις τεσσαράκοντα· κατὰ δὲ τοὺς τῆς ἁρμονίας λόγους, ἐν ἑπτὰ, ἢ ἐννέα, ἢ δέκα τὸ πλεῖστον (4) μησὶ τελεωθὲν, ἀποκυΐσκεσθαι τὸ βρέφος. Ἔχειν δὲ ἐν αὐτῷ πάντας τοὺς λόγους τῆς ζωῆς, ὧν εἰρομένων συνέχεσθαι κατὰ τοὺς τῆς ἁρμονίας λόγους, ἑκάστων ἐν τεταγμένοις καιροῖς ἐπιγινομένων ..... Εἶναι δὲ τὴν ἀρχὴν τῆς ψυχῆς (5), ἀπὸ καρδίας μέχρι ἐγκεφάλου. καὶ τὸ μὲν ἐν τῇ καρδίᾳ μέρος αὐτῆς, ὑπάρχειν θυμόν· φρένας δὲ καὶ νοῦν, τὰ ἐν τῷ ἐγκεφάλῳ. DIOG. LAERT. H. Steph. *in*-8. 1594, *pag.* 585.

diftinction bien marquée des deux fubftances dans la liqueur prolifique; l'une groffiére, σπέρμα, & l'autre fubtile, ἄτμος θερμὸς, qui eft l'efprit vivifiant. Pythagore, croyant que la femence provenoit du cerveau, la nomme σταγόνα (σταγὼν), *gutta*, *effluvium*, émanation.

(2) Ces mots ne veulent pas dire *au moment de la conception*, comme on le voit dans la traduction de Le Clerc, trop aveuglément fuivie par les deux écrivains récents.

(3) Ἐγκεφάλου, qui fe lit ici, a très certainement été inféré par erreur ou par ignorance de copifte. Je fuis très perfuadé qu'il faut σπέρματος: le fens l'indique; la particule μὲν, qui eft diftributive, l'annonce auffi. Diogéne veut faire entendre l'ufage de chacune des deux fubftances de la liqueur prolifique, dont l'une eft groffiére & l'autre fubtile; & il s'exprime de la forte: ἀπὸ ΜΕ'Ν τοῦ σπέρματος .... ἀπὸ ΔΕ' τοῦ ἄτμοῦ, &c... Il me femble que ceci eft hors de doute: car ἐγκεφάλου ne feroit pas un fens bien fuivi.

(4) Τὸ πλεῖστον fignifie en cet endroit *interdùm*, quelquefois.

(5) Ψυχὴ doit s'entendre ici de la *vie*, & non de l'*ame*.

(*a*) Un favant de nos jours, qui avoit des connoiffances fort étendues, & qui avoit beaucoup lu, le docteur COCCHI, a recueilli tout ce qu'on a débité fur Pythagore. S'étant mis par fes recherches à portée d'en parler fciemment, & non au hafard ni fur la foi d'autrui, il prononce, à l'égard de la doctrine du philofophe de Samos, bien différemment que l'écrivain moderne, qui n'a pas pris la même peine.

» Pythagore, dit-il, fut & grand » phyficien & habile aftronome : il fut » encore l'hiftoire naturelle & la mé» decine, qui n'eft autre chofe que le » réfultat de diverfes connoiffances » favantes réunies à une certaine faga» cité. Il eft vrai que fa doctrine fut » par lui & par fes difciples cachée à » deffein, & préfentée au public fous » le voile d'expreffions myftérieufes, » qui n'étoient intelligibles qu'à eux, » & qui peu à peu font devenues très » obfcures, l'explication qui s'en fai» foit de vive voix étant interrom» pue, & n'ayant point été écrite. Si » nous pouvions connoître les circon» ftances dans lefquelles il fut placé, » nous comprendrions beaucoup mieux » l'accord que fe trouve avoir avec fa » fageffe une conduite qui femble au» jourd'hui extravagante & dangereufe « par elle-même. Peut-être le plaifir » de faire du bien aux autres, ou ce» lui de la louange, dont les grands » hommes font ordinairement le plus » avides, l'engagea-t-il à ne point fup» primer certaines vérités importantes, » quoiqu'il dût les tenir cachées à la » multitude qu'on croyoit autrefois » ne pouvoir être gouvernée qu'à la » faveur de quelques fictions adroite» ment infinuées dans le public, ré» pandues de plus en plus, & foutenues » par tous les refforts & les moyens » imaginables. Et parce que toutes

Voilà des noms de parties également connus des anatomistes & de ceux qui ne le sont point; aussi ne sauroit-on en conclure que ce philosophe ait disséqué des animaux ; le silence général de tous les historiens à cet égard ne permet pas de soupçonner qu'il ait manié le scalpel. Nous nous garderons donc bien de nous ranger du sentiment de l'écrivain qui très inconsidérément s'exprime en ces termes : « On peut aussi conclure qu'il étoit anatomiste, des occupations de » *ses disciples*, *qui*, au rapport de Chalcidius, *disséquoient des ani-* » *maux:* pratique qui leur avoit sans doute été recommandée par » leur maître ». Nous sommes tentés de douter que Chalcidius tienne ce langage, & qu'il dise que *les disciples de Pythagore disséquassent:* mais nous croirions volontiers qu'on pourroit parler ainsi des pythagoriciens, c'est-à-dire des sectateurs de notre philosophe, & non pas de ses premiers disciples; ce qui est fort différent: ou plustôt nous voyons qu'au lieu de *disciples*, au pluriel, Chalcidius met *disciple*, au singulier, en nommant Alcméon, ce qui change bien la thése, & fait évanouir une induction qui n'a plus d'appui. Je puis encore assurer que le professeur & l'historien de l'anatomie, malgré ses recherches sexannuelles, qu'il fait sonner si haut, malgré les milliers de volumes dont il dit avoir si courageusement dévoré la lecture, se trompe en écrivant ; *on dit qu'il* (Pythagore) *croyoit que les chévres respiroient par les oreilles.* Ce n'est pas au célébre fondateur de la secte italique qu'on attribue cette opinion erronée, mais à celui de ses disciples dont il va être question.

Né à Crotone, (ville de la grande Gréce, sur le bord de la mer ionienne) où étoit une fameuse école des Asclépiades, Alcméon (*a*)

» les vérités sont unies & liées entr'- » elles, qu'elles se prêtent un secours » mutuel pour dissiper & détruire les » erreurs, & que l'autorité souve- » raine, par sa constitution, tient » en ses mains la force coactive; de- » là est venu que, dans ces siécles si » éloignés de nous, non seulement les » pythagoriciens, mais presque toutes » les écoles, se virent contraints, pour » leur propre sureté, de se servir de » la fameuse méthode des deux do- » ctrines, l'une secréte & l'autre pu- » blique; la premiére, qui s'enseignoit » *intra muros*, étoit claire & directe; » la seconde, qu'on rendoit publique, » étoit obscure, indirecte & symbo- » lique. Cette réflexion devoit rendre » plus circonspects ces hommes pleins » d'esprit d'ailleurs, & les empêcher » de traiter *de visions & de folies*, les » préceptes de Pythagore. Quant à » ces rêveurs insensés, qui lui ont » attribué des miracles & des enchan- » tements, ce seroit une simplicité » que d'y faire la plus petite attention » dans le siécle éclairé où nous vi- » vons. » (*Dei discorsi toscani* del dottore Antonio Cocchi....In Firenze, 1761 & 1762, *in*-4. 2 vol.... *disc. viij. pag.* 78. *& suiv.* On peut consulter aussi le savant ouvrage de m. Brucker, intit. *Histor. philos.*

(*a*) Nous essaierions inutilement de fixer la véritable époque du temps où il a vécu ; on ne trouve rien de positif sur cet objet. On seroit un peu moins embarrassé, si l'on avoit l'année précise

fut à portée de s'y inſtruire de bonne heure. Ce fut chez eux, ſans doute, qu'il apprit à diſtinguer les principales parties internes des animaux; ce fut chez eux qu'il prit du goût pour l'anatomie (des brutes), s'il eſt vrai, comme le rapporte Chalcidius, qu'il oſa le premier diſſéquer (*a*). Le profeſſeur d'anatomie, qui avoit qualifié les Druides & les Juifs d'anatomiſtes; qui en avoit vû peu après le déluge, & du temps de la guerre de Troie; qui avoit regardé comme tels Eſculape, Salomon, Homére, tombe tout-à-coup, nous le répétons, dans une bien grande contradiction, en diſant affirmativement & ſans reſtriction, *Alcméon.... eſt le premier qui ait diſſéqué des animaux*. Quoi! *peu après* le déluge, fini l'an 1656, il y avoit des anatomiſtes, & cependant on rapporte, comme un trait mémorable, qu'Alcméon diſſéqua *le premier* des animaux, environ 1872 ans après cette époque! Que conclure de cette aſſertion? c'eſt, ſi je ne me trompe, qu'avant Alcméon l'anatomie n'exiſtoit pas; car elle ne peut exiſter ſans la diſſection qui ſeule conduit à cette connoiſſance: c'eſt que tous ceux que le ſavant profeſſeur a qualifiés d'anatomiſtes ne l'étoient pas. Cette conſéquence, toute naturelle qu'elle eſt, n'empêchera perſonne de penſer avec nous qu'avant Alcméon on avoit quelque connoiſſance

---

de la mort de ſon maître: car Alcméon vivoit, dit Ariſtote, lorſque Pythagore étoit vieux: ἐγένετο τὴν ἡλικίαν Ἀλκμαίων ἐπὶ γέροντι Πυθαγόρᾳ, (*Metaphyſ.* lib. j. cap. 5. pag. 846. B. Edit. Lutet. 1619, *in-fol.*) Mais comme Hippocrate, ainſi qu'on l'a remarqué, *pag.* 24. note *b*, s'éléve contre la théorie des maladies adoptée ou imaginée par Alcméon, & qu'il donne à cette théorie l'épithéte de *nouvelle*, (τὸν καινὸν τρόπον) il eſt vraiſemblable que ces deux médecins vécurent à peu de diſtance l'un de l'autre. Ceci poſé; nous nous croyons fondés à croire que, ſi Pythagore floriſſoit, âgé de 40 ans, l'an 3478 (en ſuivant l'opinion de ceux qui reculent le plus ſa naiſſance), il doit avoir fini ſa carriére l'an 3528, à l'âge de 90 ans. Selon ce calcul, il y avoit ſeulement 16 ans qu'il étoit mort, quand Hippocrate naquit l'an 3544. On peut donc hardiment ſuppoſer qu'Alcméon étoit âgé de 40 ans en 3528, qu'il vivoit encore à la naiſſance d'Hippocrate, & qu'à cette epoque il avoit 56 ans; ainſi il ſera né vers 3488. Par conſéquent Hippocrate, en parlant d'un ſyſtême qui avoit paru dans le temps où il vint au monde, & qui vraiſemblablement avoit alors beaucoup de partiſans, pouvoit très bien le qualifier de nouveau, puiſqu'il n'étoit guére plus ancien que lui, quand il eſſayoit de le réfuter dans le livre intitulé *de veteri medic.* Peut-être même ce ſyſtême ne s'accrédita-t-il qu'après la mort d'Alcméon, ce qu'on ne conteſtera point; en ce cas, l'épithéte de nouveau lui convenoit beaucoup mieux.

(*a*) *Alcmæon, Crotonienſis, in phyſicis exercitatus, quique primus exſectionem aggredi auſus eſt, de oculi naturâ multa & præclarè in lucem protulit.* In Timæum Plat. comment. *pag.* 340. *edit. Meurſii.* Il eſt ſingulier que cette anecdote importante pour l'hiſtoire de l'anatomie, ne ſe voie point dans Hippocrate, dans Ariſtote, dans Diogéne de Laërce, dans Galien, dans Plutarque; & qu'après avoir été ignorée pendant long-temps, elle ſe trouve enfin conſignée dans un ouvrage compoſé par un écrivain qui vivoit vers le quatriéme ſiécle de l'ére chrétienne, c'eſt-à-dire, 700 ans après Alcméon.

des parties, connoiſſance que les Aſclépiades communiquoient à leurs enfants, & enſuite à des hommes faits, depuis que la philoſophie ſe cultivoit dans les villes de la Gréce. Or, à compter de l'an 3404, où Thalès, âgé de 40 ans, devoit déjà être célébre, juſqu'à l'an 3528, où nous ſuppoſons qu'Alcméon avoit atteint ſa quarantiéme année, on voit un intervalle de 124 ans, durant lequel il eſt probable qu'on s'eſt occupé plus ſérieuſement à étudier ſur des animaux la figure, la ſituation des parties. Peut-être même Alcméon fut-il, parmi les philoſophes-médecins de ſon temps, un de ceux qui ſe rendit le plus habile dans la diſſection, toute groſſiére qu'elle dût être alors.

Quelques écrivains ont cru qu'Alcméon avoit connu le conduit de l'oreille qui s'ouvre dans la bouche. Ils ſe fondent ſur ce paſſage d'Ariſtote : *Alcméon ſe trompe en diſant que les chévres reſpiroient par les oreilles.* (*a*) L'hiſtorien profeſſeur, dans l'article qui regarde Pythagore, écrit : » on dit qu'il connoiſſoit ce conduit qui va de » la bouche dans l'intérieur de l'oreille ....; mais cette aſſertion, » ajoute-t-il, n'a aucun fondement..... Cette découverte eſt dûe » à Euſtache ». Et plus loin, faiſant le croquis de la vie & des travaux anatomiques de ce dernier, il s'exprime ainſi : » quoique » l'auteur eût pu s'attribuer cette découverte, puiſqu'aucun des an» ciens anatomiſtes n'avoit directement parlé du canal, il n'a point » rougi de citer Alcméon, qui avoit remarqué que les chévres reſ» piroient par les oreilles ». (*Euſtache ne cite point Pythagore : mais qu'importe à l'hiſtorien ?*) Ceci eſt ſuivi d'une réflexion ſublime que voici : » on n'en eſt que plus grand, lorſqu'on rend à chaque

---

(*d*) Ἀλκμαίων γὰρ οὐκ ἀληθῆ λέγει, φάμενος ἀναπνεῖν τὰς αἶγας κατὰ τὰ ὦτα. Hiſtor. anim. lib. j. c. xj. pag. 770. *Alcmæon verum non dicit, inquiens per aures ſpirare capras.* Ariſtote nomme bien réellement Alcméon, & le reprend d'avoir avancé, ſelon lui, une fauſſeté. Nous ne devinons point pourquoi l'hiſtorien anatomiſte s'obſtine à vouloir attribuer au philoſophe Pythagore cette opinion, qu'il appelle une *découverte.* Il s'appuie pour ce fait de Chalcidius, que nous avons ſous les yeux ; cependant, malgré le ſoin que nous avons pris de le trouver dans ſon commentaire ſur le *Timée* de Platon, nous n'avons pu y réuſſir. Mais on s'étoit perſuadé que Pythagore étoit anatomiſte, il falloit avoir au moins, en ſa faveur, une eſpéce de probabilité, étayée d'un témoignage ; le nom de Chalcidius eſt venu pour cela fort à propos. Néanmoins, quand ce dernier auroit écrit (ce qui n'eſt pas) que Pythagore avoit eu cette opinion, ſon autorité ſur ce point pourroit-elle l'emporter ſur celle d'Ariſtote qui, étant moins éloigné du ſiécle de Pythagore & d'Alcméon, devoit être mieux inſtruit à cet égard, & mériter par conſéquent plus de créance ſur ce fait, qu'un philoſophe qui commentoit Platon ſix cents ans au moins après la mort d'Ariſtote, & huit cents après celle du chef de l'école italique ?

» écrivain ce qui lui appartient. Par cet acte de justice (a) Eustache » s'est acquis une réputation immortelle, & personne ne lui a re- » fusé la découverte de ce canal ». Il faut convenir qu'Alcméon n'a pu penser ainsi, sans admettre une communication de l'oreille avec la bouche : or, pour avoir cette connoissance, il a fallu qu'il examinât avec beaucoup d'attention la boëte osseuse qui forme la tête des chévres ; cette découverte lui appartient donc ; mais si elle n'est pas de lui, on ne sauroit nier au moins qu'elle étoit faite avant Aristote. Ce qui suffira toujours pour prouver que du temps d'Alcméon l'anatomie des brutes avoit attiré l'attention des philosophes-médecins.

(a) Notre auteur, qui ne perd jamais l'occasion de préconiser les actes de justice qu'il croit remarquer de temps en temps, ne les imite point. Nous avons droit de nous en plaindre. Nous adressames en 1771, à m. Fréron, une lettre dans laquelle nous relevions une foule de méprises, d'erreurs & d'absurdités à l'égard de Taliacot; plus, un très grand nombre de fautes prises au hasard dans l'histoire de l'anatomie. L'auteur fit lui-même à cette lettre une réponse que m. Buch'oz publia dans la *Nature considérée* (c'est la CXLII. lettre, année 1771). Ce journaliste devoit être regardé comme l'ayant écrite; rien n'annonçoit qu'il prêtât son nom par un excès de complaisance ; mais, dans la suite, il s'est vu obligé de détromper le public, en la désavouant & en la restituant à celui de qui elle étoit : voici comment il s'expliquoit en 1773 dans le même ouvrage, *tom. IV. p.* 142. *A la tête du sixiéme volume* (de l'histoire de l'anatomie, l'auteur) *a fait insérer une notice des critiques qui ont paru contre lui ; il cite parmi* SES RÉPONSES *une lettre qu'il m'attribue, & qui se trouve insérée dans mes feuilles périodiques intitulées* la Nature considérée; *je suis trop modeste pour me reconnoître pour l'auteur de cette lettre ; le style est totalement différent du mien, & M.* (l'historien) *sait mieux que personne quel en est le véritable auteur.* M. Buch'oz a confirmé depuis & confirme encore de vive voix ce discours; il fait plus, il nomme, ce que nous ne nous permettons pas. Or ce véritable auteur, qui se traite avec autant de justice sans doute qu'il traite les autres, dit de lui-même en propres termes : « Dès qu'on voit quelqu'un » s'élever *au-dessus de la sphére du commun des hommes*, chacun s'empresse » de tâcher de lui enlever *une réputation* qu'il a souvent acquise *à des* » *titres bien mérités. M.* (qui écrivoit » cette modeste plainte) *en est un exem-* » *ple bien frappant.* » Puis, parlant de nous, il avance d'un ton de candeur & de vérité : *C'est dans l'errata* (du cinquiéme volume), *& dans le supplément, que m.* GOULIN *a puisé une partie des principaux points de la critique qu'il a* FAIT *dans cet ouvrage.* Nous n'avons pas encore répondu à cette lettre très foible en tous points; mais nous dirons par provision que la justice dont, en cette occasion, il a pris les balances, est une infidéle, & qu'elle s'est présentée avec un fléau pipé, des bassins inégaux, & de faux poids. Pour prouver qu'elle le trompoit, contre le vœu constant de son cœur, il suffira d'observer qu'il ne tient plus le même langage (*sans toutefois se rétracter*) en 1773 dans son second supplément.

1°. On ne trouve rien dans l'*errata* cité, qui regarde Taliacot ; article pour lequel la lettre à m. Fréron fut écrite ; & dans ce seul article sont démontrés cinquante méprises ou erreurs.

2°. L'historien, dans son second supplément, rectifie quinze fautes en

Alcméon, dit Plutarque, regardoit la semence comme une portion du cerveau (*a*) : ce sentiment, comme on l'a vu, étoit celui de Pythagore, si Diogéne de Laërce ne s'est point trompé.

A l'exemple de son maître, Alcméon attentif aux divers phénoménes naturels, essaya de les expliquer; il rechercha comment le fœtus se nourrissoit dans la matrice : & il crut que c'étoit par toute l'habitude du corps; que semblable à une éponge, il attiroit à lui ce qui étoit capable de le nourrir (*b*).

Les mulets, disoit-il, sont impuissants, parce que leur semence est tenue, c'est-à-dire, froide; la stérilité des mules vient de ce que leurs matrices ne s'ouvrent pas assez, c'est-à-dire, que l'orifice en est resserré, comprimé (*c*).

---

citant loyalement notre lettre; ce qu'il n'auroit pas fait, si elles eussent été corrigées dans son *errata*, comme il l'assure.

3°. Il *émende* d'ailleurs quarante autres bévues d'après notre lettre, mais avec un peu de déloyauté, car il ne la cite point.

Voilà donc, du propre aveu de l'historien quatre-vingt-quinze fautes reconnues telles, & qui n'étoient point dans ses *errata*. Quant aux autres corrections par nous indiquées, comme il n'a pas jugé à propos de les admettre, il auroit dû au moins faire voir qu'elles ne valoient rien; il ne l'a pas essayé, sans doute parce qu'il a reconnu qu'elles étoient exactes.

Nous nous plaindrons encore d'une petite astuce. Après avoir dit, *la plus-part des journalistes ont parlé avec éloge de l'histoire de l'anatomie & de la chirurgie, & notamment mm. Roux & Fréron;* on ajoute : *c'est* CONTRE *ce dernier que m.* GOULIN *a écrit.* Si l'on a cru appercevoir beaucoup de finesse ou de malice dans cette tournure, elle n'a pas fait fortune auprès de m. Fréron, espoir dont il paroît qu'on s'étoit flatté. Quoi qu'il en soit, cette lettre ne fut point composée *contre* m. Fréron, mais seulement pour dévoiler quelques-unes des erreurs énormes & multipliées, contenues dans la compilation nouvelle. Je m'engage, quand on voudra, d'y en démontrer au moins vingt mille : ce n'est ni gasconnade ni fanfaronade.

(*a*) Ἐγκεφάλου μέρος. De placit. philos. lib. v. c. iij.

(*b*) Ἀλκμαίων. Δι' ὅλου τοῦ σώματος τρέφεσθαι· ἀναλαμβάνειν γὰρ αὐτῷ ὥσπερ σπογγιὰν, τὰ ἀπὸ τῆς τροφῆς θρεπτικά. PLUTARCH. *de placit. philos. lib. v. c.* 16. Le professeur n'a pas été chercher ceci dans Plutarque; il l'a trouvé dans Le Clerc, *pag.* 95. qui s'exprime ainsi : « Le fœtus » se nourrit dans le ventre de sa mére, » en attirant la nourriture par tous les » endroits de son corps, qui est extérieurement poreux comme une é» ponge. » Comme on ne vouloit pas le citer, il falloit bien changer quelque chose à sa phrase; & on nous a donné celle-ci : « Le fœtus se nourrit dans « le ventre de sa mére, en attirant la « nourriture par les pores de son corps, « & *par juxtaposition.* » La comparaison de l'éponge a eu le malheur, sans doute, de déplaire, & on l'a passée sous silence; on l'a remplacée avec ces mots, *& par juxtaposition.* C'est la premiére fois qu'on a dit que le fœtus se nourrissoit *par juxtaposition;* mais on pense, on soupçonne que c'est de cette maniére que se forment les corps du régne minéral. Si, suivant le professeur, telle est la maniére dont le fœtus prend sa nourriture, ou plustôt son accroissement, il devoit avertir que cette idée est à lui tout seul; car on ne voit rien qui en approche dans le texte de Plutarque.

(*c*) Τῶν ἡμιόνων τοὺς μὲν ἄῤῥενας ἀγόνους, παρὰ τὴν λεπτότητα τῆς θορῆς, ὅ ἐστι σπέρματος

Voilà tout ce qui nous a été conſervé des connoiſſances d'Alcméon, qui, ſuivant Clément d'Alexandrie, écrivit le premier ſur la phyſiologie (*a*). Ce peu qui nous reſte, & les témoignages bien foibles, il eſt vrai, qu'on trouve à l'égard de ce pythagoricien dans Ariſtote, dans Diogéne de Laërce, dans Plutarque, dans Chalcidius, ne laiſſent cependant aucun ſujet de douter qu'il ait fait des obſervations ſur les animaux : mais rien n'autoriſe pourtant à ſoutenir qu'on oſât de ſon temps porter le couteau anatomique ſur les cadavres humains.

La répugnance, le préjugé, les uſages qu'il falloit vaincre, avoient alors trop d'empire ſur les eſprits : on continua donc encore à s'inſtruire ſur les animaux.

Mais la voie étoit ouverte, Empédocle la ſuivit; on doit le préſumer au moins d'après l'idée qu'il avoit de la ſtructure interne de l'oreille ; il n'a pu la deviner, il a fallu qu'il la vit; ſoit qu'il ait ſcié l'os, ou que le haſard le lui ait préparé, ou que cette ſtructure déjà remarquée lui ait été communiquée dans quelqu'école d'Aſclépiades ou de pythagoriciens. Voici comment l'hiſtorien de l'anatomie s'exprime à cet égard : » Plutarque aſſure dans un de ſes ou- » vrages qu'Empédocle connoiſſoit *la membrane qui tapiſſe* la co- » quille, & qui forme *une partie de la rampe* dans l'organe de l'ouie, » & qu'il la regardoit comme *le point de réunion* des ſons & *l'organe* » *immédiat de l'ouie* ». On peut appeller ceci une deſcription; mais on ne la voit point en ces termes dans Plutarque; ce n'eſt pas non plus de la ſorte que Le Clerc l'a rapportée. On a trouvé dans le dictionnaire d'Eloi cette broderie, ſur laquelle on a encore renchéri, ſans avoir conſulté Plutarque qui dit, non pas dans le *ſympoſ.* mais dans le traité *de placitis philoſoph.* : » Empédocle penſe que l'ouie ſe fait par le choc » (ou l'impulſion) de l'air ſur la partie qui eſt en forme de limaçon, » qu'il dit être artiſtement travaillée dans l'intérieur de l'oreille, » où elle eſt ſuſpendue comme une clochette, & battue par l'air. »

Après avoir donné ſa fiction anatomique, l'hiſtorien ajoute ; » nous » ne ſommes point fondés à lui refuſer (à Empédocle) ce détail » anatomique ». Mais ce détail anatomique n'exiſte point : Plutarque ne parle ni de *membrane qui tapiſſe*, ni de *rampe*, ni de *point de réunion*, ni d'*organe immédiat de l'ouie*. Tout ce qu'on apprend donc de ce paſſage, c'eſt qu'Empédocle a connu le limaçon. Je ne veux rien ôter à ce philoſophe, je préſente le fait ſimplement & tel qu'il nous a été conſervé. Je ne ſuis qu'hiſtorien, & tout hiſtorien eſt obligé d'expoſer les choſes avec vérité, ſans y ajouter, pour

---

ψυχρότητα· τὰς δὲ θηλείας, παρὰ τοῦ μὴ ἀναχάσκειν τὰς μήτρας, ὅ ἐστιν ἀναστομοῦσθαι. PLUTARCH. *de plac. philoſ. lib. v. c.* 14.

(*a*) Ἀλκμαίων .... πρῶτος φυσικὸν λόγον συνέταξεν. CLEMENT. Alexand. *ſtrom. I. pag.* 308. ALCMÆON *de phyſiologiâ primus ſcripſit.* Diogéne de Laërce l'avoit dit auſſi.

augmenter le mérite de ses personnages, & sans en rien retrancher pour les dépouiller de la gloire qui leur est dûe.

Nous passerons sous silence le systême d'Empédocle sur la nutrition, sur la génération; nous n'en avons plus besoin pour prouver que les philosophes-médecins étendoient leurs recherches jusque sur les animaux vivants ou morts, afin d'expliquer les sécrétions, le jeu des parties, &c. . . . .

Un de ses contemporains, (*a*) Démocrite, ne négligea point un objet qui excitoit alors l'attention de tous les philosophes; mais l'histoire ne nous apprend pas jusqu'où alloit la connoissance qu'il peut avoir eue des parties des brutes. Elle dut être étendue, s'il est vrai, comme on le lit par-tout, qu'il en ait ouvert un grand nombre. Diogéne de Laërce garde néanmoins à cet égard le plus profond silence, tandis que Pline s'exprime comme s'il avoit vu un traité de Démocrite uniquement destiné à la description du chaméléon faite le scalpel à la main (*b*). Nous observerons en passant que le récit qu'on trouve dans les lettres d'Hippocrate & de Démocrite (imprimées à la fin des œuvres du premier,) ne mérite aucune créance; on y voit que le médecin Hippocrate fut appellé par les Abdéritains, pour traiter Démocrite de la folie dont ils le croyoient attaqué. Ces lettres portent des caractéres sensibles de supposition; elles sont sans liaison, sans suite, l'ordre des temps y est renversé, & les auteurs anciens ont ignoré ces contes absurdes, qui pourtant datent déja de fort loin. Le voyage d'Hippocrate à Abdére, pour

---

(*a*) L'année précise de la naissance d'EMPEDOCLE, & celle de sa mort, ne sont pas bien connues; on n'est pas plus certain sur le nombre des années de sa vie. On sait seulement qu'il florissoit, ou vers la LXXX. olympiade, c'est-à-dire, l'an du monde 3544, (époque de la naissance d'Hippocrate) & avant l'ére chrétienne 460; ou vers la LXXXIV. olympiade, c'est-à-dire, du monde 3560, avant l'ére chrét. 444.

La même incertitude se rencontre à l'égard de DÉMOCRITE; mais l'on convient assez généralement qu'il florissoit vers la LXXX. olympiade, c'est-à-dire, qu'à cette époque, son nom étoit déja célébre; il avoit donc au moins 40 ans. Hippocrate, qui étoit au berceau, ne dut être en réputation que 40 ans après, & lorsque Démocrite en avoit 80, & peut-être 90. Si le philosophe, à cet âge, pouvoit encore se livrer à de longues études, les Abdéritains ne le voyant point sortir, n'auroient certainement pas regardé sa vie sédentaire & occupée comme une preuve de folie.

(*b*) *Jungemus illis . . . . chamæleontem*, peculiari volumine *dignum existimatum Democrito, ac per singula membra dissecatum, non sine magnâ voluptate nostrâ, cognitis proditisque mendaciis græcæ vanitatis.* PLINII hist. nat. lib. xxviij. c. 8. *pag.* 618. lin. 3—6. edit. Aureliæ Allobrog. cum notis Dalecamp. 1606, *in-fol.* Malheureusement dans ce livre, qui n'existe plus pour nous, le chaméléon est comparé, pour la grandeur, au crocodile. Ou le dissecteur s'est trompé, ou le chaméléon qu'on connoît aujourd'hui différe de celui des anciens. Au reste cet ouvrage portoit peut-être faussement le nom de Démocrite.

guérir Démocrite, est une fable, donnée encore pour un fait vrai par le récent historien, qui n'a pas lu ces lettres où elle est débitée (*i*).

Nous sommes enfin arrivés au siécle où la médecine a pris plus de consistance; la dissection des brutes devoit avoir également fait des progrès, & certainement aussi, dira-t-on, la véritable anatomie, l'anatomie humaine, dont il importe au médecin d'être instruit.

Arrêtons-nous un moment, & jettons un coup d'œil sur la filiation des Asclépiades, avant que de parler du plus célébre d'entre eux. Esculape fut la tige de cette illustre famille qui se perpétua par son fils puîné, Podalyre. Celui-ci, avons-nous dit *pag.* 16, naquit vers l'an 2785. Depuis cette époque jusqu'à la naissance d'Hippocrate II. en 3544. il s'est écoulé 759. Suivant les plus habiles chronologistes, l'extension la plus longue qu'on puisse accorder à chaque génération des anciens, est 33 ans. En calculant sur ce pied, il est clair que depuis la naissance de Podalyre jusqu'à celle d'Hippocrate, on compte 22 générations complétes de 33 ans (plus 27 ans) dont Hippocrate commence la 23[e]. Jean Tzetzès n'en indique cependant

---

(*a*) Si l'on nous objectoit qu'on paroît un peu trop occupé à relever les erreurs consignées dans la compilation anatomique, nous pourrions répondre que l'écrivain desire lui-même que NOUS le fassions, qu'il s'en est expliqué nettement plus d'une fois, & qu'il faut montrer au public combien cet ouvrage est capable d'égarer quiconque osera le consulter. Il y a plus, le professeur lui-même encore nous a prescrit la conduite qu'il veut qu'on tienne, lorsqu'on travaille à des mémoires historiques; l'avis qu'il donne est bon, je tâche de le suivre: le voici. « N'est-il » pas vrai (*dit-il*) que le devoir d'un » historien politique est d'examiner les » faits, de remonter à leurs causes, » de voir s'ils sont conformes à la raison » & à la vérité? N'est-il pas vrai qu'il » doit *redresser* les écrivains *qui les ont* » *défigurés*? Si Mézerai, par exemple, » avoit attribué le gain d'une bataille » à un général qui n'auroit seulement » pas assisté au combat, l'historien, » qui écriroit après lui, devroit-il » copier cette erreur? Ne devroit-il » pas au contraire prouver que Mézerai s'est trompé, & rendre au vé» ritable général l'honneur de la vi» ctoire?

» Or celui qui écrit l'histoire d'une » science a les mêmes obligations à » remplir; il doit faire l'office d'un » *censeur impartial;* il ne doit pas se » contenter de lire les ouvrages sur » lesquels il est obligé de prononcer, » mais il doit se transporter aux temps » & aux lieux où les auteurs les ont » composés; il doit de plus être conti» nuellement en garde *contre les éloges* » *que leur ont souvent prodigué le faux* » *zéle, la basse flaterie ou l'aveugle intérêt.* » Ce n'est que par ce moyen qu'il » pourra *connoitre leur mérite, distinguer* » *leurs erreurs*, juger de leurs décou» vertes, *apercevoir leurs* PLAGIAT, assi» gner en un mot le rang qu'ils doivent » tenir parmi ceux qui se sont exercés » dans cette science. »

S'il eût mis à profit ces excellents préceptes qu'il donne (*pag.* 25 d'une *lettre* qu'il écrivoit en 1771), son gros ouvrage ne seroit pas aussi repréhensible qu'il l'est d'un bout à l'autre, & la critique n'auroit point eu de prise sur lui.

que 17, y compris Hippocrate; & le moderne écrivain seulement 13. Ceci suffit pour démontrer qu'on ne doit point ajouter foi à cette ancienne généalogie d'Hippocrate, qu'elle est évidemment fausse, & qu'elle doit être rejettée, au moins comme tronquée & imparfaite.

Mais comme il paroît assez constant que depuis la naissance de Podalyre, où Esculape est supposé savoir l'anatomie, jusqu'à la naissance d'Hippocrate il se trouve un intervalle de 759 ans, par quelle fatalité arrive-t-il que cette science cultivée par ce médecin divinisé, conservée d'ailleurs dans cette famille, & enseignée par ses descendants, soit encore si grossiére & si informe, dans un siécle où les philosophes grecs s'y appliquoient? c'est qu'on ne disséquoit point habituellement de cadavres humains, pour les raisons que nous avons dites : les médécins n'ont guere été à portée de s'en procurer; & le petit nombre de ceux qui se seront mis au dessus du préjugé, auront été retenu par des usages qu'il falloit respecter; on sait combien il est souvent dangereux de fronder hautement des usages, toujours plus accrédités qu'autorisés. Si donc quelques Asclépiades favorisés par le hasard ont emporté le corps d'un étranger ou d'un inconnu resté sans sépulture dans quelque endroit isolé, ils auront été très attentifs à en dérober la connoissance au public; mais disséquant sans méthode & à la hâte, purent-ils profiter beaucoup d'une occasion rare? Nous conviendrons que dans ce cas ils remarquérent la position, la couleur, la figure, les attaches des principaux viscéres, qu'ils distinguérent quelques muscles, auxquels ils ne donnérent pas même de nom; qu'ils apperçurent quelques nerfs, quelques gros vaisseaux. Mais ces cadavres, que nous supposons volontiers leur être quelquefois tombés entre les mains, ils auroient pu, en les dépouillant des chairs, s'en servir ensuite pour apprendre exactement l'ostéologie. L'ont-ils fait? on est en droit d'assurer le contraire : car, 1°. dès le commencement du livre intitulé *de ossium naturâ*, qui se trouve parmi les œuvres d'Hippocrate, on lit que l'épine est formée de vingt os : 2°. on remarque à la fin du même livre, que les os du corps humain sont au nombre de 91 : personne n'ignore que ce nombre va beaucoup au delà, puisque les anatomistes en comptent 232, sans comprendre dans ce calcul les osselets de l'oreille, ni les trois principales piéces de l'os hyoïde, ni les sésamoïdes. Soyons de bonne foi cependant, & avouons qu'il est très douteux que ce livre soit d'Hippocrate : mais comme on le croit de quelqu'un de ses disciples, cette erreur nous montre suffisamment que l'ostéologie étoit très imparfaite, que la charpente osseuse avoit été vue à la hâte, que les piéces qui la composent n'avoient point été examinées chacune séparément, qu'on ne conservoit pas tous les os d'un même sujet; enfin qu'on ne possédoit ni squéléte naturel,

ni ſquéléte artificiel, & que par conſéquent la ſeule reſſource étoit d'étudier groſſiérement la figure des os ſur ceux qu'on avoit raſſemblés avec peine de différents ſujets. Cette erreur, dis-je, ne nous donne point une haute idée de l'anatomie des Grecs en ce temps-là, puiſque même après Hippocrate l'oſtéologie, ſi néceſſaire pour faciliter la connoiſſance des autres parties, avoit fait ſi peu de progrès.

On ne doit donc plus mettre en problême aujourd'hui ſi ce médecin fameux a diſſéqué des cadavres humains; on ne voit point dans ſes écrits qu'il ait tenu le ſcalpel, comme on le fait depuis trois cents ans; il n'annonce aucune découverte anatomique, il ne donne preſqu'aucune deſcription détaillée, exacte, préciſe: on ne ſauroit néanmoins nier qu'il ait eu des notions générales des parties du corps humain, notions qu'il avoit puiſées dans l'école de ſon pere & de ſon aïeul; il eſt même probable que dans ſes courſes, il eut quelquefois occaſion de revoir des parties eſſentielles, & d'en remarquer peut-être de nouvelles pour lui. Il eſt certain au moins qu'il étoit plus inſtruit ſur cet objet que tous les philoſophes qui l'avoient précédé, ce dont ſes écrits font foi; mais on n'eſt pas autoriſé à croire, puiſqu'il ne le dit point, qu'il doive à ſes travaux anatomiques tout ce qu'il débite; car enfin, il y a de la différence entre *ſavoir de l'anatomie*, & *ſavoir l'anatomie*; celui même qui ſait bien l'anatomie, après avoir ſuivi les leçons d'un maître tel que Hunault, Winſlow, Ferrein, n'eſt pas encore un anatomiſte; trois différences qui méritent attention. Je place Hippocrate au rang de ceux deſquels on peut dire qu'ils ſavent *de l'anatomie*. Ses livres, quoique peu profonds ſur cet objet, en comparaiſon de ceux que nous avons, ne doivent pas être mépriſés; ils ont prouvé la néceſſité de l'anatomie pour traiter les maladies; ils ont inſpiré du goût pour elle; ils ont ouvert la voie à ſes ſucceſſeurs, & préparé les progrès qu'elle fit par la ſuite (*a*).

Pluſieurs écrivains cependant ſe ſont efforcés de ſoutenir qu'Hippocrate avoit diſſéqué des cadavres humains; mais leurs preuves générales ſont très foibles; elles ſont appuyées,

1°. Sur le traité intitulé *de venis*, lequel, il eſt vrai, ſemble avoir été compoſé en ſuivant les vaiſſeaux le ſcalpel à la main, quelque » négligence qu'on ait apportée en le faiſant; « mais ce traité ana- » tomique (dit Galien) n'eſt ni d'Hippocrate, ni de Polybe;

(*a*) Nous avions eu le projet de préſenter ici la deſcription du corps humain, extraite des différents ouvrages d'Hippocrate, & rangée ſuivant la méthode d'enſeigner dans les amphithéatres, cet objet nous ayant occupé depuis quelques années; mais ce tableau auroit eu ſans doute peu d'agrément & beaucoup de ſéchereſſe. Nous avons donc changé de deſſein; peut-être ſe trouvera-t-il quelque jour une occaſion de le placer plus favorablement.

» d'autres avant moi l'avoient démontré (*a*). » En effet, Erotien, qui avoit donné la liste des livres d'Hippocrate, avant Galien, ne place point celui-ci au nombre de ses productions.

2°. Sur ces mots du VI. livre des *épidémies*, « les intestins (de » l'homme) ressemblent à ceux du chien, mais ils sont plus grands (*b*) ». Ceci ne veut pas dire qu'il ait disséqué ; on voit seulement qu'il met une différence entre les intestins des hommes & des chiens, relativement à la capacité. Faut-il avoir tenu le scalpel pour parler ainsi ? Mais Galien, dans la préface de son commentaire sur ce VI. livre, remarque expressément » que le style est bien différent de celui du » premier & du troisiéme, lesquels, SEULS, de l'aveu de tout le monde, » sont d'Hippocrate » ..... Puis il ajoute : « on dit que Thessalus » son fils donna d'abord le deuxiéme, & ensuite ce sixiéme sur les » matériaux de son pére ; ceux-ci pensent qu'il le composa en partie, » en y ajoutant du sien ; ceux-là, qu'après lui d'autres y firent » des additions ».

3°. Sur une observation du livre V. des épidémies (*edit. Linden. t. I. pag. 778. n°. xiij.*) qu'on regarde comme très décisive ; parce qu'on l'entend d'une ouverture après la mort, bien qu'il soit question d'une incision sur le vivant. Cet endroit est très bien expliqué par *Fr. Valles.* (*Comment. in v. lib. Hippocr. de morb. epid. pag.* 493. 494. 495. *edit. Aurel.* 1654, *in-fol.*) Mais ce cinquiéme livre, dit Galien, n'est point d'Hippocrate ; il est évidemment supposé.

4°. Sur cet endroit du livre *de corde*, annoncé comme très concluant ; il est conçu en ces termes ; *si quelqu'un fait enlever le cœur, à la maniére des anciens*.... Pour ajuster cette preuve à l'idée qu'on avoit, on a dit qu'Hippocrate parloit d'une coutume ancienne & depuis longtemps pratiquée, *morem veterem & dudum usitatum*, d'enlever le cœur des cadavres (humains), & d'examiner avec beaucoup d'attention les entrailles & les viscéres des corps morts. PREMIÉREMENT, ce traité n'est point cité par Galien ; il est d'ailleurs fort obscur, & n'est pas regardé comme étant d'Hippocrate ; ce qui ne conclud rien en faveur de ce médecin : SECONDEMENT, celui qui l'a composé, quel qu'il soit, en s'exprimant ainsi, fait allusion aux anciens rites des sacrifices, suivant lesquels on arrachoit le cœur de la victime, lequel étoit

---

(*a*) Ἀλλ᾽ ὅτι μὲν οὐκ ἔστι γνήσιος, οὔθ᾽ Ἱπποκράτους, οὔτε Πολύβου τῶν εἰρημένων φλεβῶν ἡ ἀνατομή, καὶ πρὸ ἡμῶν μὲν ἑτέροις ἀποδέδεικται. GALEN. edit. græc. Basil. 1538 in-fol. tom. I. pag. 300. lin. 38. *De Hippoc. & Platon. dogmat.* lib. vj.

L'auteur du traité intitulé περὶ ἀρχῶν ἢ σαρκῶν, *de principiis vel de carnibus*, (qu'on trouve parmi les œuvres d'Hippocrate) déclare en avoir composé un sur le même sujet : περὶ μὲν ἐν τῶν φλεβῶν εἴρηται μοι πρότερον. (HIPP. oper. edit. Linden. tom. I. pag. 115. lin. 15 & 16.) *De venis priùs à me dictum est.* Ces deux livres pourroient bien être de la même main.

(*b*) Τὰ κῶλα ἔχει οἷα κυνὸς, μείζω δέ. Ibid. tom. I. pag. 808. lin. 8. & 9.

enſuite poſé ſur l'autel, pour examiner ſes mouvements & en tirer la connoiſſance des événements futurs. Galien a eu occaſion de rappeler cette *évulſion* du cœur des animaux par les *victimaires*, en rapportant lui-même le réſultat des expériences faites ſur cette partie : « j'ai » averti plus haut, dit-il, qu'il falloit, en mettant le cœur d'un » animal à découvert, avoir attention de ne point ouvrir l'une ou » l'autre cavité de la poitrine ; quand on réuſſit, non ſeulement » on peut à ſon gré comprimer le cœur, le piquer, ou tenter » d'autres épreuves ; mais encore, ſi l'on a deſſein de l'emporter tout » entier, on a la facilité d'en venir à bout. Ceci ſe pratique dans la » pluſpart des ſacrifices où l'on obſerve le rit ; & l'on voit les ani- » maux, dont on a déjà placé le cœur ſur l'autel, non ſeulement reſ- » pirer & crier fortement, mais auſſi s'échapper, juſqu'à ce que leurs » forces épuiſées par la quantité du ſang que verſent les quatre gros » troncs, ils tombent ſans mouvement & ſans vie ». (*Galen. de Hipp. & Platon. dogmat.* lib. ij.)

5°. Enfin ſur un ſarcaſme d'Hippocrate lui-même, dans ſon traité *de articulis*, (*edit Linden*, *tom. II. pag. 800*, n°. *xliij.*) On a réſervé cette preuve pour la derniére, parce qu'elle a paru triomphante, ſurtout en la préſentant iſolée, & de cette maniére : *Hæc quidem in mortuo fieri facilè poſſunt, in vivo autem non ità.* Et l'on s'écrie avec complaiſance, eſt-il rien de plus clair, de plus évident ? eſt-il un témoignage qui décide plus victorieuſement qu'*Hippocrate diſſéquoit des cadavres humains* ? Cette preuve ſi triomphante tombe d'elle-même, en ouvrant le livre cité. Il s'agit en cet endroit de la luxation des vertébres, leſquelles, obſerve Hippocrate, ne peuvent être jetées en dedans que très difficilement & que par une force des plus violentes ; ce qui entraîne néceſſairement la mort du bleſſé. « Il eſt donc » évident, ajoute-t-il, qu'on ne peut les réduire par des ſecouſſes, » ni de quelque maniére que ce ſoit, *à moins qu'on ne s'aviſe d'ou- » vrir le ventre* de l'infortuné, *d'y porter les mains, & de repouſſer en » dehors la vertébre rentrée ; cette manœuvre pourroit ſe faire ſur un » mort, & non ſur un homme vivant.* Mais à quoi bon ce langage ? » c'eſt qu'il y a des gens qui s'imaginent avoir guéri des bleſſés, » chez qui les vertébres abſolument dégagées de leurs articulations, » avoient été chaſſées en dedans ». . . . De ce qu'Hippocrate, pour ſe moquer des charlatans de ſon ſiécle, gens auſſi ignorants & auſſi effrontés que ceux de nos jours, propoſe un moyen abſurde, on en conclud qu'il a diſſéqué des cadavres. C'eſt ainſi que, quand on eſt préoccupé d'une opinion, on raméne tout à l'objet favori, on le voit par-tout ; & s'il ne ſe montre pas tel qu'on le voudroit, on le rêve, on l'imagine, on le préſente ſous une face trompeuſe, & l'on ſéduit ceux qui ne ſe ſont pas mis en garde.

Dans ces traités, où ont été puiſés les témoignages ſi convaincants

qu'Hippocrate avoit disséqué des cadavres, & dans quelques autres qui se trouvent ajoutés à ses œuvres, sans être reconnus pour être de lui, les auteurs avertissent qu'ils ont anatomisé des chiens, des bœufs, des porcs; il est vrai que, dans le livre *de la nature des os*, on observe qu'on les a décrits d'après des os humains. Aussi l'ostéologie est-elle la partie qu'on connoissoit réellement le mieux alors.

Examinons maintenant si ces auteurs prévenus, qui se persuaderoient presque avoir assisté aux dissections d'Hippocrate, & lui avoir vu décrire différentes parties, à mesure qu'elles se montroient sous son scalpel; ont été plus heureux dans les preuves particuliéres qu'ils produisent: jugeons-les sans partialité, & mettons nos lecteurs à portée de prononcer.

1°. Disent-ils, on lit dans le traité *de glandulis*, « que la tête » a des glandes, & que le cerveau lui-même ressemble à une glande, » &c. . . . . (*Edit Linden. tom. I. p.* 418.) L'induction, qu'on voudroit en tirer en faveur d'Hippocrate, seroit peut-être de quelque poids, s'il étoit auteur de ce livre; mais il ne se trouve pas dans la liste qu'Erotien a donnée des œuvres de ce médecin; d'ailleurs Galien assure qu'il n'est pas de lui, & qu'on n'y reconnoît ni son esprit ni son style; il le croit même d'un écrivain plus moderne.

2°. Hippocrate ne fait-il pas mention (*de locis in hom.* reconnu pour être de lui) de deux membranes du cerveau? Oui, mais il ne décrit point; il remarque seulement que « la supérieure est épaisse, » & que l'autre, qui touche le cerveau, est mince ». (*Edit. Linden. tom. I. pag.* 365. n°. *v.*). Un anatomiste, qui auroit eu sous les yeux une tête humaine, n'auroit pas affecté ce laconisme.

3°. Il porta ses recherches plus loin, ajoute-t-on, & il examina très attentivement la faulx [*de morbo sacro* (*a*), livre qui, suivant

(*a*) Je doute fort que ces deux traités soient du même auteur: car, dans le PREMIER, *de locis in hom.* on lit: « L'autre branche de la veine-cave » se porte à la main droite »: Καὶ ἄλλη ἐς τὴν δεξιὴν (χεῖρα) . . . . ἀποπέφυκεν ἀπὸ τῆς κοιλίης (φλεβὸς). Ed. Lind. t. I. 367.

Et dans le SECOND, *de morbo sacro*: « Plusieurs veines vont se rendre dans » la tête; deux sont considérables; » l'une vient du foie, & l'autre de la » rate; une branche de celle-là . . . . . » s'appelle la veine-cave: une autre » branche monte vers le poumon, & » va se distribuer au cœur & au bras » droit. » Καὶ φλέβες τε εἰς αὐτὸν (ἐγκέφαλον) τείνουσι ἐξ ἅπαντος τοῦ σώματος, πολλαὶ καὶ λεπταί. Δύο δὲ παχεῖαι· ἡ μὲν ἀπὸ τοῦ ἥπατος· ἡ δὲ ἀπὸ τοῦ σπληνός. Καὶ ἡ μὲν ἀπὸ τοῦ ἥπατος, ὧδε ἔχει· τὸ μέντοι τῆς φλεβὸς . . . . καλέεται κοίλη φλέψ. ἡ δὲ ἑτέρη ἄνω τείνει διὰ . . . . τοῦ πνεύμονος. Ἀπέσχισται δὲ καὶ ἐς τὴν καρδίην καὶ ἐς τὸν βραχίονα τὸν δεξιόν. t. II. 330.

Celui qui a fait la premiére description en savoit plus que celui qui a tracé la seconde; car il dit que la veine de la main est un rameau de la veine-cave: en effet la veine-cave supérieure fournit la veine sous-claviére, laquelle se propage sous le nom d'axillaire qui elle-même, après sa division, perd son nom, & va par ses ramifications arroser toutes les extrémités supérieures.

Suivant l'autre description, le bras

plusieurs, fut composé par Hippocrate]. A ce langage on croiroit qu'il a détaillé ses travaux, ses observations, & qu'il a donné une description étendue; il se borne néanmoins à ce peu de mots: « Le » cerveau de l'homme, ainsi que celui des autres animaux, est double; » il est séparé en deux portions par une membrane mitoyenne fort » mince ». (*Edit. Linden. tom. II. p.* 330. n°. *vj.*)

4°. En anatomiste habile, continue-t-on, Hippocrate observe (*de principiis*, *sive de carnibus*, edit. Linden. tom. I. p. 114. n°. v.) que « la moëlle de l'épine tire son origine du cerveau ; mais, pour deux » raisons, il prétend que le nom de moëlle ne lui convient point ; la » premiére se tire de sa ressemblance avec le cerveau, & la seconde, » de la différence qu'il y a entre elle & la moëlle proprement dite ». Avant que de conclure de ceci, l'assertion que nous combattons, il auroit fallu prouver que ce traité est d'Hippocrate ; mais il est omis dans la liste d'Erotien ; & nulle part cité par Galien, excepté dans un ouvrage qu'on lui attribue faussement, & qui a pour titre, *an animal sit, id quod in utero est*?

5°. Pour cinquiéme preuve, on avance qu'il a découvert & décrit avec beaucoup de sagacité l'épiglotte. Si l'on prend la peine de consulter le livre *de corde*, où l'on a puisé ce témoignage non équivoque

---

reçoit ses veines d'une branche de tronc qui vient du foie, & non pas de la veine-cave qu'on donne pour l'autre branche de ce tronc.

Le même homme n'a pu se contredire ainsi : il faut donc que l'un de ces deux traités ne soit pas d'Hippocrate. Mais lequel est véritablement le sien ? c'est sur quoi nous ne prononcerons pas actuellement. Il suffira d'observer que, dans les additions faites par une plume étrangére, à un traité d'Hippocrate, intitulé περὶ φύσιος ἀνθρώπου, *de naturâ hominis*, on trouve une autre distribution de veines qu'on dit être au nombre de quatre, toutes prenant leur origine de la tête, d'où elles se répandent sur toutes les parties du corps : « La qua» triéme paire (*edit. Linden. tom. I.* » *pag.* 276. xxj.) vient du devant de la » tête & des yeux, elle se rend au cou, » aux clavicules, de-là aux bras, aux » coudes, aux mains, &c... ».

Ces trois différentes maniéres de tracer le cours des veines annoncent-elles des anatomistes ?

Quoique nous ne prononcions point sur les véritables auteurs de ces traités, nous dirons, à l'égard du livre *de morbo sacro*, qu'Erotien le met au rang des étiologiques d'Hippocrate ; l'auteur y prouve que l'épilepsie, qu'on s'est avisé de désigner par ces mots, ἱερὴ νόσος, (*morbus sacer*) n'a rien qui indique visiblement la main de Dieu qui frappe ; & que, comme tous les autres maux, elle dépend de certaines causes.

Mais Galien, qui rapporte le titre de ce traité, PRIMÒ *in comment. epid. lib. vj.* ne l'attribue point à Hippocrate, & n'en nomme pas l'auteur : il dit seulement, en parlant de l'épilepsie, ἱερὰν δὲ νόσον ἔνιοι κατὰ ψευδῆ δόξαν ὠνόμασαν, ὡς κἀν τῷ περὶ τῆς ἱερῆς νόσου συγγράμματι δεδήλωται. Galen. ed. gr. Basil. tom. V. p. 525. lin. 53. 54. *C'est-à-dire*, quelques-uns l'ont appelée *maladie sacrée*, adoptant une opinion fausse, comme on l'a démontré dans le livre intitulé περὶ τῆς ἱερῆς νόσου.

SECUNDÒ *in comment. prognost.* où, sans le reconnoître encore pour une

de la légéreté du scalpel d'Hippocrate, on verra seulement ces mots : « L'épiglotte est un couvercle qui ferme bien, de peur qu'il ne passe » une trop grande quantité de liquide ou de boisson. » (*Edit. Linden. tom. I. p.* 289. nº. *ij.*). Il faut que ceux qui ont choisi des monuments de cette espéce pour démontrer qu'Hippocrate avoit disséqué, aient été bien aveuglés par la prévention, & par l'envie d'en faire un anatomiste. Le malheur suit ces messieurs par-tout, car cette petite composition n'est pas de cet ancien médecin.

Il est inutile d'aller plus loin. Nous avons rapporté tout ce qu'on a produit de plus favorable au systême qu'on avoit dessein d'accréditer, pour honorer Hippocrate du titre d'anatomiste, & le représenter comme un homme qui s'instruisoit & instruisoit ses disciples en disséquant des cadavres humains. Nous omettrons les autres preuves qui ne sont pas plus décisives, & qui ne soutiennent pas davantage l'examen que nous en avons fait : mais en dépouillant ce restaurateur de l'art d'un titre qu'il ne sauroit conserver, nous rendrons hommage à son génie, à ses lumiéres, à ses talents ; il jouit d'une réputation glorieuse, & il en jouira tant que l'art existera.

Riolan fut du nombre de ceux qui ont pensé qu'Hippocrate avoit disséqué des cadavres humains ; &, pour confirmer son opinion par

---

production d'Hippocrate, il s'exprime ainsi : Ἐν δὲ τῷ περὶ ἱερῆς νόσου, καὶ πλείω γέγραπται πρὸς ἔλεγχον τῶν οἰομένων ὑπὸ θεῶν γίνεσθαι τὰ νοσήματα. GALEN. edit. gr. Basil. tom. V. p. 120. lin. 21. 22. *C'est-à-dire* ; dans le livre qui a pour titre, περὶ ἱερῆς νόσου, on réfute par plusieurs raisons que les maladies ne viennent point des dieux.

Hippocrate lui-même, *de aërib. aquis & locis*, donne le nom de maladie sacrée à l'épilepsie, laquelle, dit-il, est regardée comme une maladie particuliére des enfants ; mais il ne nous apprend point qu'il ait écrit pour démontrer que cette maladie n'étoit ni plus sacrée ni plus divine qu'aucune autre. A quoi l'on objectera peut-être que cette opinion ne fut par lui réfutée qu'après avoir composé le premier ouvrage : argument auquel il n'y auroit rien à répondre, s'il étoit étayé de quelque témoignage.

Comme nous venons de citer le traité *de naturâ hominis*, il ne sera point hors de propos d'ajouter qu'il est constant qu'Hippocrate en avoit composé un sous ce titre, aussi bien que Démocrite, comme nous l'avons dit *pag.* 25. Ce traité d'Hippocrate s'est conservé jusqu'à nous. L'auteur se propose d'y faire voir que les principes qui constituent l'homme, considérés suivant les loix générales & leur nature même, ne changent ni dans la jeunesse, ni dans la vieillesse, ni dans les saisons chaudes ou froides ; d'en produire les preuves, & d'expliquer les causes qui apportent à ces principes de l'augmentation & de la diminution. Tous ces objets se trouvent briévement discutés dans ce livre reconnu pour être véritablement d'Hippocrate. Platon en fait mention dans le dialogue intitulé ΦΑΙΔΡΟΣ. Socrate demande à celui-ci (à Phédre) s'il croit qu'on puisse bien connoître la nature de l'ame sans connoître la nature du tout ? A quoi Phédre répond ; s'il faut en croire Hippocrate l'asclépiade, ce n'est aussi que par ce moyen qu'on peut connoître la nature du corps. Socrate, reprenant la parole, semble énoncer le plan de ce traité.

quelque autorité ancienne, il cite Pausanias qu'il fait parler à son gré, & d'une manière favorable à sa prétention. *Atque ut extaret aliquod monumentum æternum & immutabile suæ* (Hippocratis) *diligentiæ, laborisque in hoc studio exantlati, sceletum ære fabricatum Apollini delphico consecravit, ut author est Pausanias.* Anthropogr. c. ij. p. 17. Ce que le professeur historien a traduit en ces termes : « Nous LISONS » dans Pausanias (*qu'il n'a pas seulement ouvert*) qu'Hippocrate fit » fondre un squélete d'airain qu'il consacra à Apollon de Delphes : » son but étoit de transmettre à la postérité des preuves des progrès » qu'il avoit faits, afin d'encourager par son exemple les médecins » à l'étude de l'anatomie ». Ce récit n'est point du tout celui de Pausanias, dont voici les propres termes : Ἐν τοῖς ἀναθήμασι τοῦ Ἀπόλλωνος, μίμημα ἦν χαλκοῦ χρονιωτέρου, καθερρυηκότος τε ἤδη τὰς σάρκας, καὶ τὰ ὀστᾶ ὑπολειπομένου μόνα. Ἀνάθημα δὲ ὑπὸ Δελφῶν Ἱπποκράτους ἐλέγετο εἶναι τοῦ ἰατροῦ (*a*). Ce qui signifie : » Il y » avoit, parmi les offrandes faites à Apollon, la représentation en » airain d'un homme exténué par une longue maladie, les chairs du» quel étoient consumées & fondues, & qui n'avoit plus que les os. » On disoit à Delphes que c'étoit une offrande du médecin Hippo» crate ».

Riolan, peu scrupuleux, détourne à l'avantage de son opinion le récit de Pausanias ; mais comme il ne veut pas être découvert, il se contente de nommer l'historien grec, sans indiquer l'endroit où se trouve ce trait qu'il présente sous le point de vue qui lui convenoit. Car 1°. Pausanias ne dit point que ce soit Hippocrate qui ait fait fondre ce μίμημα, cette représentation. 2°. Il n'assure point que cette offrande ait été faite au dieu par ce médecin : il se sert même d'une expression qui n'est nullement affirmative (ἐλέγετο, *ferebatur*, on disoit il étoit dit) qui ne marque pas une certitude, qui n'annonce au contraire qu'un oui-dire, une tradition dénuée de preuve ; mais une tradition populaire ne suffit pas pour rendre un fait authentique. 3°. Pausanias, qui vivoit dans le siécle de Galien, n'emploie point le mot σκέλετον, qui cependant alors étoit déja en usage pour signifier la charpente des os (*a*). Si Pausanias eût voulu exprimer un squélete, il se

(*a*) PAUSANIAS ; Phocica, *lib. x. pag.* 612. 51. edit. Xylandri, Hanov. Wechel, 1613, *in-fol.* .... Et edit. Lipſ. 1690, *in-fol. pag.* 803.

(*b*) avant Galien on ne voit point que le mot σκέλετος signifie autre chose, chez les Grecs, que *siccus, aridus* : je ne me rappelle point de l'avoir rencontré même en ce sens dans Hippocrate, mais celui de σκελιφρὸς qu'Erotien explique par ceux de λεπτός, & de σκελετώδης, *tenuis, aridus.*

Les Egyptiens, comme on sait, avoient coutume d'embaumer les corps morts de maniére qu'avec le temps ils formoient une masse desséchée connue sous le nom de *mumie* ou *momie.* Dans leurs festins, ils se faisoient apporter ces corps embaumés ; en parlant de cette coutume, Plutarque s'exprime ainsi : Ὁ δὲ Αἰγύπτιος σκελετὸς ὃν ἐπιεικῶς

ſeroit ſervi du terme propre ; au lieu qu'il nous préſente l'idée d'une grande exténuation, d'une fonte preſque totale des chairs, d'un deſſéchement tel, qu'un homme paroît n'avoir plus que la peau collée ſur les os : ce qui eſt la ſuite des longues maladies, de la phthiſie, par exemple. Selon toute apparence, ce μίμημα, cette repréſentation fut donc conſacrée à Apollon, comme dieu de la médecine, par un homme qui vouloit perpétuer le ſouvenir de ſa guériſon après une maladie chronique qui l'avoit conduit aux portes de la mort, & laiſſer par cette offrande un témoignage ſenſible de ſa reconnoiſſance. Les temples d'Apollon & ceux d'Eſculape étoient remplis de ces ſortes de monuments, de ces *ex voto*, promis dans la vue de recouvrer la ſanté. Que devient après cela le but qu'on prête gratuitement à Hippocrate? ſur quoi porte cette tirade honorifique qui ſuit ce récit altéré ſous la plume de Riolan & du profeſſeur anatomiſte? Tout s'évanouit en ſuivant pas à pas la courte narration du voyageur grec; & l'on ne voit plus alors qu'Hippocrate ſe ſoit propoſé « de tranſmettre » à la poſtérité des preuves des progrès qu'il avoit faits, afin d'en- » courager par ſon exemple les médecins à l'étude de l'anatomie ».

C'eſt ainſi que la pluſpart des hommes amoureux de leurs propres idées, imaginent des témoignages pour leur donner une apparence de réalité : ici l'on donne la torture à un paſſage, là on le falſifie; tantôt on s'appuie ſur des écrits qui, étant apocryphes, bien loin de

---

εἰσφέροντες εἰς τὰ συμπόσια προτίθενται, &c.... *Ægyptius exſiccatus* (i. e. exſiccatum Ægyptii cadaver) *quem non abſurdè inter convivia inferebant, & ob oculos ponebant, &c.* .... Sympoſiacon, edit. Lut. Pariſ. 1624, *in-fol. p. 148. lin. 8.* Mais, ſuivant Hérodote, c'étoit une figure d'homme, faite de bois, qu'on apportoit de la ſorte au milieu de leurs feſtins; *Euterpe*, ou *liv. ij.* §. lxxviij. Quoi qu'il en ſoit de cet uſage, Plutarque ſe ſert encore du terme σκέλετος pour ſignifier ſimplement *mort*, *défunt* : c'eſt dans la vie d'Antoine, *pag. 951. lin. 53. & 54.* Il raconte que ce général, la veille de ſa défaite & de ſa mort, engageoit ſes eſclaves à faire bonne chére, attendu qu'on ne ſavoit pas ſi le lendemain ils n'appartiendroient pas à d'autres maîtres, & ſi lui-même ne ſeroit pas étendu mort & ſans vie : Αὐτὸς δὲ κείσεται σκέλετος, καὶ τὸ μηδὲν γενόμενος.

Quant à Galien, il nous apprend, (*de adminiſtr. anatom.* lib. j.) que quelques Grecs, qui avoient écrit avant lui ſur les os, avoient intitulé leurs traités ὀστολογίας, d'autres σκελέτους, & d'autres ſimplement περὶ ὀστῶν; ce qu'il répéte ailleurs (*de oſſibus liber*). Il dit encore dans un autre endroit (*de artic. comm.* iij.) que, pour bien connoître les os, il faut s'exercer ſur ceux des cadavres humains deſſéchés, ou ſur ceux des ſinges : Ἐπὶ αὐτῶν (ὀστῶν) μὲν μάλιστα τῶν ἀνθρώπων σκελετῶν, εἰ μὴ πάντος τῶν πιθηκείων.

Mais il eſt bon de remarquer que, dans tous ces endroits, Galien ne veut nullement parler de ſquéléte, ſemblable à ceux qu'on prépare pour les démonſtrations ; ſoit que les os dépouillés des chairs reſtent unis & joints par les ligaments, ſoit qu'ils ſoient artiſtement liés & retenus en place par des fils d'archal. Il ne s'agit que de la charpente oſſeuſe, abſtraction faite des muſcles.

prouver la thése qu'on soutient, militent contre elle & l'anéantissent.

Si donc Hippocrate a disséqué des cadavres humains, on ne l'apprend point par ses propres ouvrages; mais il est singulier que des écrivains qui veulent instruire & tracer l'histoire de leur art, aient ignoré que beaucoup de traités, inserés sous le nom d'Hippocrate dans le recueil que nous avons de ses œuvres, n'ont pas été composés par ce médecin célébre, & que ce soit précisément de ces derniers qu'ils se soient étayés le plus. Beaucoup de savants néanmoins ont travaillé à distinguer ses véritables écrits d'avec les faux, tels sont Erotien, Soranus, Galien, Mercuriali, Foës, Fr. Sanchez, Fabricius, &c. . . . . Cependant Schulze desiroit qu'on recommençât cet examen; on doit regretter qu'un homme, très en état de réussir, ne s'en soit pas occupé (*a*).

Les philosophes & les médecins qui existoient en même temps qu'Hippocrate, & qui lui survécurent, ne paroissent pas s'être plus exercés que lui sur les cadavres humains. Platon, qui avoit 58 ans (l'an 3634) lorsqu'Hippocrate mourut, connoissoit le traité de la nature de l'homme, composé par ce dernier; il y avoit des médecins à Athénes qui avoient pu s'instruire sous ce fameux asclépiade, ou dans les autres écoles de cette famille. Si l'anatomie eût fait alors

(*a*) Histor. medic. *p. 218.* n°. *xxiiii.* il s'exprime ainsi: *Utinam . . . . aliquis vir ad examen severè revocatis omnibus, quæ jam passim de hoc argumento dicta sunt, aut dici ulteriùs possunt, planum medicinæ Hippocraticæ studiosis faciat, ex quibus potissimùm libris genuinam ejus mentem assequi possint. Quod nisi fiat, de Hippocrate incerta manebunt, nec ratio patebit, quâ debeant manifestè inter se pugnantia conciliari, aut vera Hippocratis sententia discerni possit.*

Nous avons osé, depuis dix ans, nous occuper de ce nouvel examen, en lisant Hippocrate la plume à la main: mais comme une simple lecture, même attentive, fait passer par-dessus des objets souvent importants, nous avons cru que la meilleure méthode pour réussir dans cette vérification, étoit de traduire les traités entiers. Nous sommes donc revenus sur nos pas, & la lenteur indispensable de cette marche nous a fait remarquer dans plusieurs livres des choses qui ne nous avoient point frappés d'abord. Si nos forces répondent à notre zéle, & si nous sommes encouragés à continuer ce pénible travail, nous annonçons avec confiance pouvoir, dans quelques années, mettre au jour une traduction françoise de toutes les œuvres d'Hippocrate, & des morceaux même qui lui sont faussement attribués. Ce n'est pas d'aujourd'hui que des médecins françois & étrangers nous flattent de l'espoir bien séduisant qu'elle sera favorablement accueillie de tous ceux qui exercent l'art de guérir, dans un siécle où tout retentit du nom d'Hippocrate, où tous les écrivains le citent, & répétent unanimement qu'il faut le lire & le relire. Cet espoir & ces considérations sont bien capables de soutenir le zéle & l'ardeur d'un homme dont le véritable but est l'utilité, puisque la plupart des versions latines ne satisfont personne, & que ceux qui les consultent en peuvent rarement tirer un sens juste & précis: des médecins nous ont avoué franchement avoir été contraints d'abandonner la lecture des principaux traités, qu'ils avoient commencée dans ces versions latines.

de si grands progrès, on en trouveroit des preuves dans les ouvrages de ce philosophe, qui décrit certaines parties pour en expliquer les usages. Auroit-il avancé, par exemple (*in Timæo*, *p.* 1073. *ed. gr. Francof.* 1602, *in-fol.*) que la boisson se répandoit par la trachée-artére dans la substance du poumon? Il étoit aisé de se convaincre du contraire; mais, selon toute apparence, cette fausse opinion étoit générale alors. Elle fut vivement réfutée, environ 70 ou 80 ans après sa mort, par Erasistrate; & Macrobe s'en moque, *Saturn. l. vij. c.* 15.

Un des plus illustres disciples de Platon, Aristote, naît l'an 3620. Son mérite fait retentir toute la Gréce de son nom, & Philippe, roi de Macédoine, le charge vers l'an 3660 de l'éducation d'Alexandre son fils, alors âgé de 12 ans. Ce fut probablement durant les huit années qu'Aristote demeura dans la Macédoine auprès de ce prince, qu'il disséqua des animaux de toute espéce, & qu'il amassa les matériaux dont il composa leur histoire. Mais ses recherches curieuses s'étendirent-elles sur l'homme? le silence, qu'il garde à cet égard, nous permet au moins d'en douter. Si cependant quelqu'un vouloit soutenir que, pour étudier la structure de l'homme, il ouvrit des cadavres humains, nous demanderions qu'on nous expliquât comment ce philosophe armé du scalpel auroit pu avancer que la partie postérieure de la tête est vuide, que chez les femmes le crâne n'a qu'une suture circulaire, mais que celui de l'homme en a trois, lesquelles pour l'ordinaire se réunissent en une; que le cerveau ne reçoit aucune veine &c..... (*a*).

(*a*) L'historien de l'anatomie, qui n'a pas plus lu Hippocrate qu'Aristote, se trompe souvent en parlant de ce dernier: je me contenterai de relever trois articles.

I°. *Pag.* 17. *du tome I.* « C'est Aristote qui le premier a donné le nom » d'*aorte* à la grande artére, comme » l'observe Galien *de art. & ven. dissect.* »

Premiérement Galien ne dit pas qu'Aristote soit *le premier*, mais seulement: « le vaisseau que d'autres nomment la » grande artére, Aristote le nomme » *aorte* ». Ἣν δὲ Ἀριστοτέλης μὲν ἀορτὴν, οἱ δὲ ἄλλοι ἀρτηρίαν μεγάλην ὀνομάζουσι. *Edit. Basil. t. I. p.* 197. *lin.* 28.

Secondement on voit par la phrase d'Aristote même, qu'avant lui d'autres avoient donné à ce vaisseau le nom d'aorte: Δύο φλέβες εἰσὶν ἐν τῷ θώρακι .... ἡ δ' ἐλάττων, ἐν τοῖς ἀριστεροῖς, ἣν καλοῦσί τινες ἀορτήν. ... *Duæ venæ sunt in thorace* ... *minor*, *sinistras occupans partes*, *quam nonnulli vocant aortam.* Hist. anim. lib. iij. pag. 798. C.

II°. Dans le tableau chronologique, où l'on a rassemblé en miniature toutes les grosses erreurs de l'ouvrage, en y en ajoutant d'autres qui peuvent faire pendants, on lit, *pag. 186.* « Aristote est « encore l'auteur d'une idée singuliére; » il croyoit qu'il y avoit dans le cœur » un os qui formoit la base de ce viscére, comme les autres os servent » de charpente au corps humain. *Voy.* » Riolan. Anthropog. *pag.* 521. ». Si l'on avoit bien entendu l'objet dont il est question dans cet endroit de Riolan, on ne lui feroit pas dire ce qu'il ne dit pas absolument. Ce médecin de Paris parle des osselets omis par Galien. Il rappelle plusieurs observations d'osselets trouvés au cœur; & remarque « qu'Aristote, *lib. 3. de part. anim. c.* 4.

Dans le même temps, mais un peu avant Ariſtote, & peu après Hippocrate, on voit paroître un médecin célébre nommé Dioclès : il étoit de Caryſte, ville ſituée à l'extrémité orientale de l'Eubée, aujourd'hui *Négrepont*, iſle voiſine de l'Attique. On peut préſumer qu'il floriſſoit vers l'an 3654, à l'age de 40 ans, & 20 depuis la mort d'Hippocrate. C'eſt de lui que Galien parle, dans le paſſage rapporté *pag.* 77, *Dioclès eſt le premier que l'on ſache avoir écrit ſur la maniére de diſſéquer*; mais il ne fait point grand cas de ſes ouvrages; ailleurs encore (*de diſſect. uteri.*) il n'en juge pas plus favorablement.

Praxagore, né à Cos, de la famille des Aſclépiades, fut contemporain de Dioclès; l'anatomie excita ſon attention & ſa curioſité : Galien donne même à entendre qu'il compoſa des traités ſur cet objet.

» & *lib.* 5. *de gener. anim. c.* 7. fait » mention de l'oſſelet du cœur; il ne » dit pas (ajoute Riolan) qu'il ſoit » dans l'homme, comme l'avance Galien, *lib.* 6. *de uſu part. c.* 19. mais » ſeulement dans les chevaux & dans » une eſpéce de bœuf ». *Oſſiculi cordis meminit Ariſtoteles .... illud non tribuit homini, ut Galenus .... ſed equis & cuidam boum generi.* Par malheur pour l'hiſtorien, ceci ne l'a pas frappé, parce que probablement il parcouroit d'un œil rapide; & il a aperçu, vers la fin de la page, cette autre phraſe : *Nec inutile ejuſmodi oſſiculum demonſtrat Ariſtoteles, quippe fundamenti vice baſim cordis ſuſtinet non ſecùs quàm oſſa corpus ſuſtentant*, qu'il a paraphraſée & embellie, ſuivant ſa coutume. Ariſtote n'eſt pas coupable de l'abſurdité qu'on lui reproche; écoutons-le : (Καρδία....) ἔστι δὲ ἀνόστεος πάντων, ὅσα καὶ ἡμεῖς τεθεάμεθα, πλὴν τῶν ἵππων, καὶ γένους τινὸς βοῶν· τούτοις δὲ διὰ τὸ μέγεθος, οἷον ἐρείσματος χάριν ὀστοῦν ὑπέστη, καθάπερ καὶ τοῖς ὅλοις σώμασι. De partib. anim. lib. 3. c. 4. *Sine oſſe eſt cor omnium quæ obſervavimus animalium, ſi excipias corda equorum & generis cujuſdam boum, quibus, præ magnitudine, quaſi fulcimentum ſubditum eſt, velut (oſſa) cunctis corporibus.* Ariſtote a ſeulement erré en croyant que les chevaux & quelques bœufs avoient conſtamment cet oſſelet à la baſe du cœur; ce qui prouve 1°. qu'il n'avoit guére eu occaſion d'ouvrir que de vieux animaux; 2°. qu'il n'en a pas ouvert un grand nombre : mais il avoit vu l'oſſification de l'aorte dans ſa racine. .... Δηλοῖ δὲ τοιαύτη οὖσα τὴν φύσιν ἡ καρδία βοῶν, τῷ γὰρ ὀστοῦν ἐγγίγνεσθαι αὐτῶν ἐνίαις· τὰ δὲ ὀστᾶ ζητεῖ τὴν τοῦ νεύρου φύσιν. De gener. anim. lib. v. c. 7. *Talem eſſe boum cordis naturam demonſtrat os iſtud quod in nonnullis gignitur; quæ oſſa præſe ferunt nervi indolem.* Quand on veut, d'*après autrui*, bien ou mal entendu, mettre une abſurdité ſur le compte d'un philoſophe, il faut au moins le conſulter, pour ne pas écrire ſoi-même une ſotiſe ou une erreur.

III°. Dans le même tableau, *p.* 417. on lit : « Ariſtote prétendoit que rien » ne faiſoit blanchir auſſitôt *les poils* » *des cils* que l'uſage des femmes. *Hiſt.* » *nat. lib.* 3. ». Ariſtote ne dit pas cela : voici ſes paroles, *hiſt. anim. lib. iij. c. xj. p.* 806. A. ed. Pariſ. 1619. Αἱ δ' ἐν ταῖς βλεφαρίσι, οὐκ αὐξάνονται· ῥέουσι δὲ, ὅταν ἀφροδισιάζειν ἄρχωνται, καὶ μᾶλλον, τοῖς μᾶλλον ἀφροδισιαστικοῖς. Πολιοῦνται δὲ βραδύτατα αὗται. « Les poils des paupiéres (les » cils) ne croîſſent point; mais ils » tombent, lorſqu'on a commencé à » jouir des plaiſirs de l'amour, principalement chez ceux qui s'y livrent » avec paſſion; de tous les poils, ce » ſont ceux qui blanchiſſent le plus » tard ».

Ariſtote, comme on voit, avoit une prétention bien différente de celle qu'on lui attribue.

Sa réputation lui attira des disciples : les principaux d'entr'eux, dont l'histoire nous a conservé les noms, sont Philotime, Plistonique, & le fameux Hérophile. Tous trois ont cultivé l'anatomie, & rendu publics leurs travaux & leurs observations.

Mais Dioclès, Praxagore, Philotime, Plistonique, n'ont-ils exercé leur scalpel que sur les brutes ? n'auroient-ils pas également porté leurs recherches sur les cadavres humains ? Leurs ouvrages existoient du temps de Galien & de Plutarque, qui certainement les avoient lus ; comme ils sont perdus pour nous, on ne sauroit aujourd'hui décider hardiment sur ce point. Tout ce qu'on peut assurer, sans craindre de se méprendre, c'est que l'étude de l'anatomie sur l'homme devoit encore trouver des obstacles, & que pour s'y livrer, spécialement en Gréce, il falloit avoir l'attention de se cacher, ce qui rendoit difficiles les moyens d'en avancer les progrès. Autrement, Dioclès qui avoit été à portée de profiter des connoissances de ses prédécesseurs, de celles des Asclépiades, de celles d'Hippocrate après lequel il a vécu; Dioclès, dis-je, auroit dû être fort instruit de l'anatomie humaine, & partant du point où ils étoient restés, reculer même par ses recherches les bornes de la science anatomique : ses contemporains & ceux qui le suivirent de près auroient dû grossir aussi la somme des découvertes, & rectifier ce que les descriptions avoient d'inexact & d'imparfait. Mais le jugement, que Galien prononce sur leurs ouvrages en ce genre, nous prouve assez qu'ils ne furent point de très habiles anatomistes. « Il n'est pas surprenant (dit-il) que Dioclès, » Praxagore, Philotime & presque tous les autres anciens n'aient pas » plus connu ces parties, que plusieurs autres du corps; car *ce qu'ils* » *savoient d'anatomie étoit très superficiel & point exact*; ce qui m'au- » torise à faire peu de cas de ces auteurs ». *De dissect. uteri.* Si donc Dioclès & Praxagore, qui vivoient à peu de distance d'Hippocrate, & qui avoient été élevés à l'école des Asclépiades, ne furent pas fort versés dans l'anatomie; il doit naturellement s'ensuivre qu'Hippocrate, réduit à ne posséder que les foibles connoissances anatomiques de cette même école, ne mérite point le nom d'anatomiste; & que les Asclépiades ses aïeux le méritent encore moins. Une doctrine orale, des notions conservées par tradition dans une famille, se perpétuent telles qu'elles ont été communiquées : celui qui les reçoit, peut, il est vrai, les étendre par des observations nouvelles, lorsque sa sagacité lui fait entrevoir une moisson de découvertes, & qu'il travaille avec cet espoir agréable; rien n'annonce qu'Hippocrate se soit formé ce plan, ni qu'il l'ait suivi. La doctrine anatomique, qui lui fut enseignée par ses péres, se trouve retracée dans ses écrits, mais elle y est éparse & semée comme au hazard. Quelle doctrine d'ailleurs que la sienne ! quelle anatomie ! elle y est au berceau; elle balbutie à peine; elle est

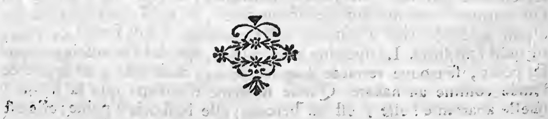
pourtant exiſtante. Sous les ſucceſſeurs de ce médecin fameux, elle fit quelques efforts, mais elle ne ſortit point de l'enfance.

Enfin les liens, qui la tenoient gênée, vont ſe rompre. Hérophile ſe montre pour les briſer.

En combinant les circonſtances, les faits, la ſucceſſion des médecins, nous croyons être fondés à penſer que cet événement, ſi utile pour l'art de guérir, doit être placé vers l'an 3700, c'eſt-à-dire 304 avant l'ére chrétienne, la dix-neuviéme année du regne de Ptolémée Soter en Egypte. Ce prince éclairé, protecteur des ſciences & des arts, favoriſa les recherches auxquelles Hérophile (qui pouvoit avoir alors trente-cinq ans) deſiroit de ſe livrer. Ptolémée ſentit tous les avantages qui devoient en réſulter pour l'art & pour l'humanité; non-ſeulement il n'écouta point le préjugé national & univerſel, qui durant un ſi long temps avoit oppoſé des obſtacles aux philoſophes & aux médecins, mais il en arrêta les effets & les ſuites, en ordonnant que les cadavres des criminels condamnés à mort fuſſent abandonnés à Hérophile, qui put alors ouvrir le livre fidéle de la nature, & y lire tranquillement & à loiſir ſes ſecrets. C'eſt ainſi qu'il apprit le premier à connoître, ſur l'homme même, l'organiſation de l'homme.

Telle eſt l'époque de la véritable anatomie, préparée par la diſſection des brutes. La connoiſſance, qu'on avoit acquiſe auparavant des parties de l'homme, étoit dûe au hazard, à l'inſpection des grandes plaies, & plus encore à l'analogie; ce qui ſe trouve d'ailleurs démontré d'une maniere convaincante par l'hiſtoire anatomique depuis Hérophile juſqu'à Galien.

Le coup d'œil général, que nous venons de jetter ſur les temps antérieurs, ſuffit pour prouver que les Druides, que les Juifs ne furent point anatomiſtes; que les Grecs ne commencérent à s'occuper de la diſſection des animaux que vers le ſiécle de Thalès; que les progrès en ce genre ne furent point rapides, mais au contraire fort lents, puiſqu'il s'eſt écoulé plus de 300 ans entre Thalès & Hérophile qui porta la lumiére ſur cet objet; lumiére qui malheureuſement ne fut pas entretenue avec ſoin; elle étoit preſqu'éteinte à la naiſſance de Galien, qui la ralluma pour un temps; elle s'obſcurcit bientot encore; elle étoit très foible dans les 13, 14 & 15e ſiécles. Mais Véſale dans le 16e eſt venu la rallumer pour toujours.



I V.

BIBLIOGRAPHIE,

OU

NOTICES DE LIVRES

RÉCEMMENT IMPRIMÉS.

I.

RECHERCHES *sur les remédes capables de dissoudre la pierre & la gravelle; traduites de l'anglois.* prix 3 livres broché. A LONDRES, & se trouvent à PARIS, chez Ph. D. Pierres, impr. lib. rue S. Jacques. M. DCC. LXXV. (*in*-8°. de 192 *pag.*)

Cette traduction est dédiée à m. Turgot ministre d'état, contrôleur-général des finances, par m. Guilbert, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, & membre de la société d'Edimbourg. Afin de remplir avec plus de promptitude les vues de ce ministre, qui desiroit, pour le bien de la société, que cet ouvrage parût en françois, m. Guilbert a prié m. Bourru, docteur-régent de la même faculté, de se joindre à lui : ils ont répété de concert plusieurs expériences de l'auteur, en ont tenté de nouvelles, & ont ajouté au texte quelques notes intéressantes.

Cette production du docteur Blackrie est dûe en partie à un cruel accès de néphrétiqne dont il fut attaqué vers le commencement de l'année 1763. Cet accident l'engagea à méditer attentivement sur cette maladie, & à s'instruire des remédes les plus vantés, soit pour en détruire la cause, ou pour calmer la violence des symptômes. Lors qu'il s'occupoit de ces objets, on lui parla d'un reméde lithontriptique, qui cinq ans auparavant (en 1758) avoit été annoncé avec éclat comme une découverte récente, & administré avec succès à Bath contre la pierre, par le feu docteur Chittick, & depuis sa mort, à Londres & à Westminster, par son frere aussi docteur. Ainsi que le défunt, celui-ci prenoit toutes les précautions imaginables pour empêcher son secret d'être dévoilé. Cependant m. Blackrie résolut d'en venir à bout, & les principes, qui le déterminérent, font l'éloge de

ſon cœur ; il voyoit qu'en découvrant un reméde vanté comme très efficace, le calcul des reins & de la veſſie ceſſeroit d'être une maladie auſſi cruelle ; que l'uſage en deviendroit plus commun, attendu que le docteur Chittick le faiſoit payer fort cher, & que les malades étoient obligés d'aller le prendre tous les jours chez lui, ou d'y envoyer. Son attente ne fut point trompée ; & il s'aſſura que c'étoit la leſſive des ſavonniers, dont on connoiſſoit la vertu lithontriptique, longtemps avant que le myſtérieux docteur Chittick s'avisât de l'employer pour faire fortune. M. Blackrie au reſte veut qu'elle ſoit préparée avec deux tiers de ſel alkali fixe, & un tiers de bonne chaux, qu'on diſſout dans une ſuffiſante quantité d'eau. Lorſque la maladie eſt récente, ou que les graviers ou calculs ſont petits, il preſcrit trente ou quarante gouttes, deux ou trois fois par jour, dans une chopine d'eau de veau légére, ou dans quelqu'autre véhicule mucilagineux : il recommande d'en continuer l'uſage juſqu'à ce qu'on ſe trouve parfaitement guéri. La doſe peut s'augmenter, avec prudence, mais par l'avis d'un médecin éclairé, lorſque la pierre eſt parvenue à une groſſeur conſidérable. Cependant il eſt des cas où il faut bien ſe garder de faire uſage de ce reméde, par exemple dans les accès de néphrétique, & dans le piſſement de ſang, &c... Il conſeille d'ailleurs comme une choſe très utile, d'unir l'opium à la leſſive des ſavonniers, ne doutant point que par ſes vertus anodynes & relâchantes, il ne puiſſe prévenir les irritations douloureuſes, & les concrétions qui ſurviennent quelquefois lorſqu'on commence à prendre ce reméde.

D'après ſes propres obſervations, le docteur Blackrie aſſure que la leſſive des ſavonniers priſe de bonne heure, & avec les précautions indiquées dans ſon ouvrage, opérera de très bons effets. Les deux médecins, qui ont enrichi notre littérature de ce morceau, dont l'humanité peut eſpérer beaucoup, atteſtent auſſi l'efficacité de cette leſſive, ayant eû pluſieurs fois occaſion de l'adminiſtrer.

La premiére partie de l'ouvrage anglois avoit été publiée en 1766 & dédiée par une ſimple inſcription *To Joh* Hyde, *Eſq ; of charterhouſe ſquare* &c.... M. Blackrie promettoit dès-lors une addition ; ſes infirmités & ſes occupations l'ont empêché durant quelques années de dégager ſa parole ; mais il le fit en 1771, en donnant une nouvelle édition de la premiére partie. Voici le titre.

A diſquiſition on medicines that diſſolve the ſtone : in which dr. CHITTICK'S ſecret *is conſidered and diſcovered. In two parts. The ſecond part now firſt published, and the firſt conſiderably improved.* (Avec cette épigraphe ;) *Nullius addictus jurare in verba magiſtri* : *Horat.* By Alexander BLACKRIE. LONDON, printed for the autor ; and ſold by d. Wilſon and G. Nicol. &c... M. DCC. LXXI. (*in*-8°. de 206 *pag.*

Cette édition étoit fortement deſirée en Angleterre ; on ouvrit une

souscription; parmi ceux qui souscrivirent, il y en eut qui payérent pour 60 exemplaires, d'autres pour 40, d'autres pour 20, d'autres pour 8; *Henry* SAVAGE *Esq*; *Bromley*, *in Kent*, souscrivit pour 80; & *Alexandre* FORDYCE, *esq*; pour 100. La somme totale des exemplaires, pris par les souscripteurs, fut de 1092. Leurs noms se trouvent à la tête de l'édition angloise. La traduction d'un livre si utile ne mérite-t-elle pas le même accueil en France?

2.

Dictionnaire d'histoire naturelle, qui contient les testacées, ou les coquillages de mer & d'eau douce: avec la nomenclature, la zoomorphose & les différents systémes de plusieurs célèbres naturalistes anciens & modernes: ouvrage qui renferme la description détaillée des figures des coquilles, l'explication des termes usités, les propriétés de plusieurs, & les notes en partie, des endroits où elles se trouvent. Par m. l'abbé FAVART D'HERBIGNY. Paris, Bleuet, libraire; sur le pont saint-Michel. M. DCC. LXXV. (*in*-8°. petit pap. 3 vol. prix, 10 l. 10 f. broché; 13 l. 10 f. relié.

Ce n'est point par le ton que l'auteur a pris dans sa préface, qu'il faut juger ce dictionnaire; mais d'après les articles qui sont contenus dans les trois volumes. Si m. l'abbé Favart, par son travail, aide à fixer une nomenclature pour tous les genres de coquillages, les espéces & les variétés; si la *définition* latine, qui commence chaque article, est véritablement l'extrait ou l'analyse clairement présentée des descriptions données en françois beaucoup plus en détail; si chaque description françoise a été faite sur le coquillage même examiné dans toutes ses parties; si la zoomorphose, ou la description propre des animaux qui habitent ces coquillages, a été puisée dans les naturalistes les plus estimés, & les bons observateurs; si les différents systêmes sur les testacées sont rendus avec vérité & précision; si les difficultés, qui se rencontrent pour s'initier dans cette branche de l'histoire naturelle, ont été levées ou aplanies; si l'on a eu l'attention scrupuleuse de marquer les mers, les plages, les lacs, les riviéres, les lieux, où ces animaux marins ou fluviatiles ont établi leur demeure; si les propriétés de chacun sont bien exactement marquées; m. l'abbé Favart aura parfaitement rempli le but qu'il s'est proposé, & l'attente du public. Alors les amateurs de coquillages, les curieux, ceux qui se mêlent de colliger pour les autres, se procureront avec empressement un livre où ils trouveront les notions & les renseignements dont ils ont si souvent besoin. Parmi les secours qu'a eus m. l'abbé Favart pour composer ce dictionnaire; le plus essentiel, le plus indispensable, le plus sûr, est une collection fort nombreuse de coquillages de toute

eſpéce qu'il a amaſſés à grands frais, & qu'il reconnoît avoir toujours eus ſous les yeux en écrivant.

Cet ouvrage, qui eſt dédié à m. le comte de la Tour d'Auvergne, eſt le premier de l'auteur; mais déjà il en promet un autre. Celui qui vient de paroître n'eſt que pour preſſentir le goût du public : s'il eſt reçu favorablement, comme l'auteur s'en flatte, il donnera dans quelques années, un traité qui comprendra *l'hiſtoire générale des teſtacées, connus juſqu'à nos jours avec des figures gravées, qui les repréſenteront ſous différentes faces, & dans leurs plus beaux volumes.* En attendant l'exécution de ce projet, m. l'abbé Favart ajoute, à la ſuite de ſa préface, *l'analyſe d'un plan ſyſtématique, pour l'ordre méthodique que l'on peut obſerver dans la partie de l'hiſtoire naturelle qui concerne les teſtacées, ſimplement quant aux genres.*

3.

Le Dentiſte obſervateur, ou recueil abrégé d'obſervations, tant ſur les maladies qui attaquent les gencives & les dents, que ſur les moyens de les guérir; dans lequel on trouve un précis de la ſtructure, de la formation & de la connexion des dents, avec une réfutation de l'efficacité prétendue des eſſences & élixirs, & la deſcription d'un nouveau pélican pour l'extraction des dents doubles; par Honoré-Gaillard Courtois, expert dentiſte à Paris. A Paris, de l'imprimerie de Michel Lambert; ſe trouve chez Lacombe, libraire rue Chriſtine. M. DCC. LXXV. (*in*-12 de 343 pages, avec deux figures).

Dans cet ouvrage, écrit d'un ſtyle très ſimple, on expoſe les connoiſſances qui ſont la baſe de l'art du dentiſte. On y prouve que les eſſences ont peu d'efficacité contre les douleurs de dents; on montre les accidents graves qui réſultent de l'uſage des élixirs, & l'on s'éléve avec force contre ceux qui les vendent; ce qui fournit l'occaſion de rapporter le mot d'un de ces diſtributeurs, qui venoit demander à m. Courtois ſon ſecours. Comme celui-ci paroiſſoit étonné qu'un homme, poſſeſſeur du ſouverain remede, s'adreſſât à lui, il reçut cette réponſe de l'empirique de l'abbaye S. Germain: « Mon élixir » n'a de vertu que pour les perſonnes qui, en m'apportant leur argent, » ont la bonté de croire qu'il les guérira; je ſais bien à cet égard » à quoi m'en tenir ». Notre auteur rappelle des traits d'impéritie de quelques dentiſtes; & reproche hautement à l'un d'eux (mais ſans le nommer) l'établiſſement qu'il projette d'un bureau à Londres, afin d'y débiter un ſpécifique auſſi inerte que tant d'autres. Viennent enſuite trente-deux obſervations intéreſſantes, leſquelles ſont ſuivies d'un témoignage de l'académie des ſciences, qui approuve deux nouveaux inſtruments de l'invention de m. Courtois.

4.

Remède éprouvé pour guérir radicalement le cancer occulte & manifeste ou ulcéré. Par messire G. R. LE FEBURE, *de S. Ild...., écuyer, docteur en médecine. Du regne de Louis XVI. prix 12 sols.* A Paris de l'imprimerie de Michel Lambert, imprimeur-libraire, rue de la harpe, près saint-Côme. M. DCC. LXXV. (Feuille *in*-8°. *ou* 16 pag.)

Une maladie des plus cruelles, & des plus formidables, contre laquelle on n'avoit jusqu'à présent que de foibles barriéres à opposer, va donc enfin cesser ses ravages. Un nouvel Hercule se montre avec une arme terrible pour combattre cette hydre féroce, qui ne lâche jamais prise, & qui dévore toutes les victimes qu'elle s'est choisies. Ce dompteur de monstre s'annonce par des succès brillants; comme Apollon, il frappe d'une main sûre. Déjà *plus de deux cents têtes de l'hydre meurtriére ont été abatues sous ses coups*; quel trophée plus glorieux! & *plus de deux cents voix* prêtes à s'éteindre, & qu'il a ranimées, se font entendre pour célébrer leur libérateur; est-il une position plus délicieuse? mais quelle est cette arme puissante avec laquelle s'opérent ces prodiges multipliés? l'*arsénic* si redoutable & si redouté. Ce poison brulant, entre les mains du docteur, devient le reméde infaillible, *éprouvé*, avec lequel il détruit un virus corrosif & léthifére.

Doutera-t-on de la vertu de l'arsenic, pour guérir radicalement le cancer, quand un médecin déclare qu'il *a déjà réuni plus de deux cents* observations? il est pourtant vrai qu'il n'en rapporte aucune; mais doit-on pour cela suspecter son silence? un médecin seroit très repréhensible, très coupable, impardonnable même, s'il en imposoit à ses confréres & au public. C'est pour de bonnes raisons sans doute, que messire le Febure a différé d'imiter m. Storck, qui, en mettant au jour ses différents traités sur l'usage interne de la ciguë, de la pomme épineuse, de la jusquiame, de l'aconit, rendit compte jour par jour de l'état de ses malades, & des effets qu'il remarquoit dans l'administration de ces végétaux.

Messire le Febure observe, *pag.* 8. que Zacutus Lusitanus, (Zacut, portugais,) *s'est servi* intérieurement de l'arsenic *dans la dysenterie.* Nous ne voyons cependant aucune preuve de ce fait dans l'ouvrage du médecin juif, imprimé en deux volumes, sous ce titre; ZACUTI... *operum tomus primus, in quo de medicorum principum historiâ, libri sex, &c.... tomus secundus; in quo praxis historiarum, &c.... Lugduni, Huguetan & Ravaud:* M. DC. LVII. *in-folio.*

Zacut, *tom. I. p.* 332. rapporte, il est vrai, une observation de Rhasis

qui dit avoir guéri une dysenterie, accompagnée d'ulcération, avec des clystéres où entroit la *poudre citrine*, à laquelle il ajoutoit de l'huile rosat crue ; or cette poudre citrine n'est autre chose que l'arsenic citrin, ou plustôt l'orpiment. A cette occasion Zacut examine, si dans la dysenterie désespérée on peut employer les caustiques en lavements : & il tient pour l'affirmative : mais il n'ajoute point qu'il ait été dans le cas de les prescrire. Au reste il appuie son sentiment de l'autorité de Galien, & du témoignage d'Avicenne, qui ordonnoit cette substance minérale, sous la même forme, & pour la même maladie.

Nous ajouterons que dans un traité attribué à Galien, mais visiblement supposé, on trouve cette formule contre la consomption ou phthisie : *mane, & in lecto, arsenicum scissile, pro sale, in ovum sorbile immittito, & jejunus sorbeto.* (De medic. facil. parand. lib. 3. edit. gr. t. IV. p. 451. lin. 32. & 33.) Aut, *arsenicum tritum cum vino tepidum immixtum in balneo propinato.* Mais ce qu'on nomme en cet endroit arsenic, étoit l'orpiment, infiniment moins dangereux que l'arsenic blanc des boutiques, lequel n'étoit pas alors connu.

Quant à Avicenne, qui parle aussi de l'orpiment, sous le nom d'arsenic, il préfére le citrin ; il le prescrivoit aussi intérieurement : voici comment il s'exprime, (vers. lat. Venet. apud Juntas, 1608, *in-fol.* tom. I. pag. 268. col. 2.) *Datur ad potandum*, (*inflatis cum hydromelle*, *& assumitur*) *cum gumma pini ad tussim antiquam*, *& sputum saniei*, (*& sanguinis*) *& quandoque in pilulis quæ sunt ad asthma.* Mais deux lignes après il fait cette remarque importante : *quod ex eo sublimatum est, interficit*; *& album ex eo interficit.* A travers l'obscurité & le barbarisme de cette version, on voit qu'Avicenne étoit un peu plus réservé que l'auteur grec ; on voit encore que de son temps l'orpiment se sublimoit; que cette sublimation passoit pour mortelle; & que cette premiére sublimation, soumise à une seconde qui devenoit blanche, étoit encore plus mortelle; bien que la traduction ne le dise pas expressément.

Après cette petite discussion, que messire le Febure ne sauroit blâmer; nous allons présenter sa maniére d'administrer le reméde. « Il » faut prendre quatre grains d'arsenic blanc, beau, luisant en dehors & » en dedans, en morceaux cristallins, & les dissoudre dans une » pinte d'eau distillée. On en donnera au malade plein une cuiller » à bouche (*a*), avec autant de lait, & un demi-gros de syrop diacode, » tous les matins à jeun : il ne prendra rien qu'une heure après. On » continuera cette dose pendant huit jours : ensuite on en prendra » de la même maniére deux fois par jour : la seconde fois vers les » huit heures du soir. Au bout de quinze jours on donnera trois

(*a*) C'est-à-dire que l'on prend environ un huitiéme de grain.

» doses par jour. Cette troisiéme se prendra à midi, & toujours de » la même maniére. Une femme, une personne foible, continueront » de cette sorte jusqu'à parfaite guérison ». (a).

L'auteur augmente la dose pour les adultes de bonne constitution, & la diminue pour les enfants.

« Nous avons remarqué, ajoute-t-il, qu'il ne faut pas plus de » six bouteilles de solution pour guérir un cancer ouvert; il nous » est cependant arrivé, une seule fois, d'en avoir fait prendre jusqu'à » huit bouteilles (b).

Nous ne suivrons point messire le Febure dans la diéte qu'il prescrit, ni à l'égard de la maniére de panser l'ulcére; on consultera la feuille même. Par ce qui est dit, *pag.* 7, il semble que m. De Cézan, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, a été témoin de plusieurs cures opérées par l'usage de ce reméde. Ces messieurs doivent à leurs confréres, & au public, des détails circonstanciés, qu'on a droit d'attendre & d'exiger de leur bonne foi, & du zéle dont ils paroissent animés pour le bien de la société.

5.

Dissertation physique, chymique & économique sur la salubrité des eaux de la Seine : par M. PARMENTIER, *pensionnaire du roi, maître en pharmacie, membre de l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen : ancien apothicaire-major de l'armée saxonne, & de l'hôtel royal des invalides, &c. &c...* PARIS, de l'imprimerie de Clousier, rue S. Jacques. M. DCC. LXXV. (*in*-4°. de 34 pages, avec une planche gravée.)

Bien que cette dissertation ait été insérée dans le journal de physique, d'histoire naturelle, & des arts & métiers, nous devons lui donner une place parmi les productions récentes, puisqu'elle s'est distribuée séparément avec un titre ou frontispice; mais surtout parce que le sujet qu'elle traite est intéressant.

Quelques réflexions sur l'opinion qui attribue aux eaux de la Seine des propriétés salubres, ayant été publiées dans un journal très répandu; & les reproches injustes déjà faits contre ces eaux y étant répétés & ajoutés à de nouveaux, m. Parmentier a cru devoir revenir à l'examen des eaux de ce fleuve, pour rassurer plus d'un million d'hommes dont elles sont la boisson ordinaire. Il a procédé par les

---

(a) En suivant l'auteur, il paroît que le cancer ouvert est guéri après avoir avalé quarante-deux grains d'arsenic.

(b) Cette fois, où le cancer traité par m. Le Febure étoit plus rebelle, il a dû employer cinquante-huit grains d'arsenic.

moyens chymiques, & il suit de ses expériences, que l'eau de la Seine est la plus légére, la plus agréable & la plus salubre de toutes celles avec lesquelles on l'a comparée, & qui existent dans le royaume : qu'avec quelques précautions simples, faciles, à la portée de tout le monde, elle est toujours assez claire, & assez transparente, pour ne jamais produire de pesanteur à l'estomac, ni aucun effet capable de troubler la santé : il ne s'agit que de la laisser quelques heures en repos dans des vases ou fontaines de grais, qui doivent toujours avoir une ouverture pratiquée dans la partie supérieure. M. Parmentier s'éléve fortement contre tous les projets imaginés pour dépurer l'eau de la Seine, qui n'a pas besoin de l'être, & qui ne peut l'être qu'aux dépens de sa bonté. L'auteur expose ensuite *une opinion sur la salubrité d'une eau de riviére* : de ce qu'il dit à cet égard, il résulte, que toutes les substances jettées à la riviére, ou qui y sont » entraînées par les ruisseaux & les égoûts d'une grande ville, sont » bientôt décomposées & détruites par la masse du fluide renouvellée » sans cesse; & qu'en agitant les molécules qui composent cet élément, » elles les atténuent, les subtilisent, & entretiennent la grande fluidité » de l'eau, d'où dépend sa bonté ». M. Parmentier passe ensuite à un autre objet; ce sont des *réflexions sur quelques propriétés de l'eau* : telle est entr'autres celle-ci, d'être utile aux personnes que la vapeur du charbon a précipitées dans un état de mort apparente : il rapporte un fait qui date de *douze ans*; il est question d'un démonstrateur de chymie qui, frappé vivement de la vapeur suffocante du charbon, fut soulagé & guéri après avoir été dépouillé de ses habits & presqu'inondé d'eau fraîche (*a*).

Au reste, il résulte de ce paragraphe que l'eau est essentielle & nécessaire à notre existence & à notre conservation, puisqu'elle humecte l'air & la terre, qu'elle fait vivre & croître tous les êtres, & que dans bien des cas on peut l'employer avec le plus grand succès, lors surtout que nous courons des dangers éminents. Le chymiste, défenseur de la Seine, finit par des *observations économiques sur l'eau de cette riviére*, par lesquelles il conste que cette eau est douée d'un caractére de bonté & de salubrité si grand, qu'il

(*a*) Cette observation prouve que la méthode de verser abondamment de l'eau froide sur ceux qui ont été exposés à l'action stupéfiante & meurtriére de ces vapeurs, n'est pas de l'invention d'un médecin en faveur duquel on met en usage, pour lui en donner le mérite, petit rapport semi-physique, journaux, feuilles hebdomadaires, affiches, annonces, avis, gazettes : tout en un mot retentit de SA MÉTHODE; on commence pourtant à répandre que c'est contre son aveu qu'on lui en fait honneur, & qu'il doit en avertir lui-même dans le premier rapport qu'il aura occasion de publier. *Un tel aveu, dirons-nous avec lui, caractérise l'honnête-homme, & ne diminue en rien la grande réputation.* . . . . . tom. I. p. 491. art. FUCHS.

seroit à souhaiter pour la nation & pour le genre humain, que toutes les eaux du royaume, & celles qui couvrent la surface du globe, le possédassent à ce degré.

6.

Détail des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur personnes noyées, qui a été adopté dans diverses provinces de France. Troisiéme partie, année 1774. *On y ajoute plusieurs exemples de moyens éprouvés pour rappeller à la vie les personnes que des vapeurs mofétiques, & d'autres accidents de différente nature, ont frappées d'une mort apparente; avec le procès verbal de la mort des sieur & dame le Maire suffoqués à Paris par la vapeur du charbon allumé; par M. Pia.* Ampliat ætatem suam vir bonus, quando longævitati consortium prodest. A Paris, rue S. Jacques, près S. Yves, au coq & au livre d'or, chez Lottin l'aîné, imprimeur de la ville, & chez Eugène Onfroi, libraire. M. DCC. LXXV. (*in-12. de 206. pages.*

Cet établissement si utile date du mois de juin 1772, époque, dit m. Pia, à jamais mémorable du commencement de la présidence de m. de la Michodiere, à qui l'on en est redevable.

Il a paru depuis différents avis au nom des prevôt des marchands (m. de la Michodiere) & échevins de la ville de Paris. Les secours administrés à nombre d'infortunés qui sembloient avoir péri sous les eaux, les ont rappellés à la vie; & ces succès heureux & multipliés ont engagé plusieurs villes du royaume, à former un établissement semblable à celui de la capitale; il y en a déjà plus de 96. en France.

M. Pia, plein de zéle pour un projet qui devoit conserver à la société des hommes qui lui seroient enlevés avant le temps, en a fait presque sa seule occupation. Il a cru devoir rendre compte des malheureuses circonstances qui ont exigé les secours, & s'est hâté de le publier, l'année d'après la fondation, sous ce titre : *Détail des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées, avec les différentes instructions qui y sont relatives, & la maniére dont on doit faire usage des objets contenus dans la boîte, où se trouvent réunis les principaux secours qu'on doit administrer aux noyés. On y a joint une notice chronologique des différents ouvrages publiés sur cette matiére depuis 1700, &c..* A Paris, chez Lottin, M. DCC. LXXIII. (*in-12. de 108. pages.*) Ce détail fut réimprimé avec des augmentations le 2. mai 1774. *in-12. de 111. pages.*

Bientôt cette nouvelle édition fut suivie [sous le même titre de *Détail*] du *premier supplément depuis le* 1. *avril* 1773, *jusques & compris*

le mois de décembre ſuivant. Paris, Lottin, M. DCC. LXXIV. (*in-12. de 115. pages, daté du 6. juin* 1774.)

On apprend par ces trois volumes de détail, que (depuis l'établiſſement de la ville de Paris) de cent quinze perſonnes noyées, quatre-vingts ayant été ſecourues à temps & méthodiquement, ſont rentrées dans le ſein de la ſociété; que vingt, malgré l'adminiſtration des ſecours, n'ont pu être rappellées à la vie; & qu'à l'égard de quinze qui ſe trouvoient dans un état de mort réelle, on n'a rien tenté.

Dans le détail nouveau, publié cette année, m. Pia, rapporte les circonſtances de la mort des ſieur & dame le Maire, ſuffoqués le matin du 3 août 1774. Il ajoute à ce rapport la conduite à tenir dans les accidents de cette nature; il recommande d'étendre la perſonne dans l'endroit de la chambre où il y a un courant d'air; d'ouvrir les jugulaires, s'il y a tenſion conſidérable, ou ſaillie extraordinaire dans les yeux, mais de laiſſer couler peu de ſang d'abord; de ſouffler (*a*) en même temps dans la bouche avec la canule deſtinée à cet uſage; de faire des frictions ſur toutes les parties du corps, &c..

(*a*) L'inſufflation de l'air eſt utile dans les cas de mort apparente, ſoit que cet état ait été cauſé par la ſubmerſion, ou par les vapeurs de charbon; elle l'eſt également lorſqu'un enfant ne donne en naiſſant aucun ſigne de vie. Il y a même déja long-temps que ce moyen a été employé ſur les nouveau-nés; il eſt connu de tous ceux qui exercent l'art de guérir. On vient de nous apprendre dans la gazette de France de cette année, *pag. 113. col. ij.* qu'il a réuſſi à m. Faiſſole, chirurgien de Lyon, & à un chirurgien de Paris, qu'on ne nomme pas. Cette annonce paroît avoir été conſignée préciſément pour répandre par toute l'Europe qu'un médecin, dans un rapport ſur les ſuffoqués en a auſſi parlé de la ſorte: « Nous » dirons ici en paſſant (*ce ſont les termes* » *du rapport*) que nous avons ſoufflé » dans la bouche d'un enfant qui n'a- » voit encore donné aucun ſigne de » vie. A peine le ſouffle parvint-il » dans le poumon de cet enfant qu'on » le vit mouvoir les yeux, & qu'on » l'entendit *touſſer* avec effort. Il rendit » *par la toux* & par le vomiſſement, » des glaires *qui rempliſſoient ſes bron-* » *ches;* & il reſpira enſuite avec faci- » lité ».

Qui ne ſeroit tenté de penſer que l'auteur du rapport l'eſt auſſi de la méthode de ſouffler de l'air dans les poumons des enfants chez leſquels on n'aperçoit à leur naiſſance aucun ſigne de vie? Si ce n'eſt pas pour cela que les mots du rapport ont été ajoutés, il faut convenir qu'ils ſont aſſez inutiles; en effet, cent ſept ans avant le temps où nous vivons, MAURICEAU (*des maladies des femmes groſſes & accouchées....* première édition. *Paris*, 1668, *in-4. pag.* 467.) vouloit que, pour ranimer un enfant dont les artéres ombilicales battent très foiblement, la ſage-femme prît du vin dans ſa bouche, & lui en ſoufflât un peu dans la ſienne, réitérant la choſe par pluſieurs fois s'il en étoit beſoin. On pourroit objecter que ce chirurgien ne ſongeoit point du tout par-là à procurer l'entrée de l'air dans le poumon; mais, ſans y avoir penſé, pourroit-on nier que ces petits individus aient été autant redevables de la vie à l'air, qu'au vin. Depuis Mauriceau, l'inſufflation fut miſe en uſage par le docteur SMELLIE, vingt-cinq

Le volume est terminé par une *suite de la notice des livres publiés sur les moyens de rappeller les noyés à la vie*; notice communiquée par m. le Bégue de Presle, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris.

L'auteur a publié séparément *in-8°. de 16. pages*, la description de la boîte entrepôt, contenant les secours qu'on est dans l'usage d'administrer aux noyés, d'après l'établissement que la ville de Paris a fait en leur faveur; cette description est accompagnée de deux planches gravées.

On ne sauroit trop célébrer le vif intérêt que prend cet ancien échevin pour la conservation de ses concitoyens, & l'attention qu'il a de mettre au jour des détails dont l'utilité s'étend sur tous les François, ou plustôt sur l'humanité entiére.

---

ans avant que le rapport en question ait été écrit & lu; voici ce que raconte le médecin anglois: « En 1749 j'assistai » une femme dans son travail, & le » cordon ombilical se présentant avec » le bras de l'enfant, je le tirai par » les pieds. Je m'aperçus bien au battement des artéres du cordon, que cet » enfant étoit vivant; mais j'eus beaucoup de peine à délivrer la tête, » & je fus même obligé de m'y reprendre à plusieurs fois, auparavant » que de pouvoir en venir à bout, de » maniére que la pulsation du cordon » s'anéantit, & que cet enfant parut » mort : après tous les efforts ordinaires que l'on avoit mis en usage » pour le faire revenir, ... j'introduisis de l'air dans les poumons, en » lui SOUFFLANT DANS LA » BOUCHE avec un cathéter femelle » (*une sonde pour femme*) & l'enfant se » mit à bâiller, sur quoi je recommençai à souffler par intervalles, jusqu'à » ce que l'enfant commençât à respirer, » & par ce moyen il reprit vie, & s'est » bien porté ». [SMELLIE, *observ. sur les accouchem.* trad. franç. *Paris*, 1756, *in-8. to. II. observ. 2. p.* 447. 448.]

M. LEVRET, très célébre chirurgien-accoucheur dans la capitale, s'est exprimé en ces termes (*pag.* 227. num. 1239. Art des accouchements, *seconde édition*, 1761, *in-8.*) « Il y a » encore un moyen qui réussit quelquefois comme par enchantement, c'est » d'appliquer sa bouche sur celle de » l'enfant, & de lui souffler dedans, » ayant la précaution de lui pincer le » bout du nez en même temps; ce » moyen est si bon, qu'il est rare que » d'autres soient utiles quand il ne » réussit pas ». Si m. Levret est ce chirurgien de Paris dont on a tu le nom, il nous semble qu'il y a un peu d'affectation dans ce silence.

Rœderer avoit donné dès 1759 une seconde édition de ses *elementa artis obstetriciæ*; il s'exprime ainsi §. 407. 4°. « On peut employer différents moyens » pour faciliter la respiration au fœtus; » par exemple, on lui serre le nez, » on lui souffle dans la bouche, &c... » » *pag.* 224. de la traduction françoise imprimée à Paris *in-8.* en 1765.

D'autres encore ont proposé l'insufflation, mais il suffit d'avoir produit des témoignages antérieurs au doctorat de celui qui faisoit son rapport en 1774.

7.

Hiſtoire de l'anatomie & de la chirurgie, contenant l'origine & les progrès de ces ſciences, &c. PARIS, 1770 & 1773. *in*-8°. 7 volumes.

Delalain, libraire, rue & à côté de la comédie françoiſe, annonce que cet ouvrage, vendu d'abord 28 liv. ſe donne actuellement pour 14 liv. il en a été tiré deux mille exemplaires, on dit qu'il n'en reſte plus que quinze cents. Selon toute apparence, auſſi-tôt que le débit en ſera fait, on remettra l'ouvrage ſous preſſe; car l'auteur a ſouvent déclaré qu'il s'occupoit d'une nouvelle édition, & qu'il ſouhaitoit fort que nous donnaſſions ſur cette hiſtoire des *adverſaria*, dont il profiteroit volontiers, pour rectifier & améliorer cette édition (*a*) qu'il prépare. Comme le rabais qu'on accorde eſt conſidérable, le public pourroit bien ſe hâter d'en jouir, & ne nous pas laiſſer le temps de contenter les deſirs de l'hiſtorien. Saiſiſſons donc le peu de moments que nous procure un délai, peut-être fort court, pour lui communiquer quelques légeres obſervations.

1°. Nous avions prouvé, dans notre lettre à m. Fréron en 1771. *pages* 21. 22. 23. 24. 25. que ni Joſephe ni Tagliacozzi n'avoient avancé *que dans certains pays on élût pour roi celui qui a le plus gros nez*; anecdote ſinguliére, qu'on avoit cru voir dans l'ouvrage du médecin italien. Sur un exemplaire de notre lettre, qui ſe trouve actuellement entre les mains de m. De Villiers médecin de la faculté de Paris, & qui auparavant avoit été dans celles de m. Fréron, après avoir apartenu d'abord à l'hiſtorien, puiſqu'on y lit ces mots de ſa propre main; » *M. Fréron trouvera dans l'hiſtoire même qu'on critique la réponſe aux* » *objections* »; ſur cet exemplaire, diſons-nous, on lit au bas de la page 24 ces autres mots écrits de la même main: « l'ouvrage de Taliacot » ne ſe trouvant qu'à la bibliothèque du roi, je n'ai pu le conſulter, » mais je ſuis très ſûr de n'avoir pas imaginé l'anecdote. Elle ſe

(*a*) Les ſoins, que l'auteur s'eſt donnés & ſe donne actuellement pour perfectionner cette nouvelle édition, ont peut-être retardé & retarderont ſans doute encore pour quelques années l'exécution d'un ouvrage qu'il a promis, *tom. V. pag.* 706. de ſon hiſtoire anatomique: « Quelques perſonnes » inſtruites m'ont fourni (dit-il) quelques extraits dont j'ai fait uſage; ce » ſont m. Nicolas & m. La Chaſſaigne » mon confrére en l'univerſité & à la » ſociété royale des ſciences de Montpellier, connu par un traité des maladies du poumon; j'en parlerai dans » la ſuite dans une HISTOIRE DE LA » MÉDECINE, *faite ſur le même plan que* » *celle que je publie aujourd'hui* » (l'hiſtoire de l'anatomie & de la chirurgie).

» trouve

» trouve d'ailleurs dans Riolan : *Persæ quid regium naso inesse crebant nec alios quàm nasutos ad regiam dignitatem admittebant, « quasi peculiaris quædam in naso dexteritas & prudentia eniteret. Virtus ex nasi magnitudine cognoscitur*; RIOLAN. Anthropogr. *pag.* » 284. ».

On lit à la vérité ceci dans l'*anthropographia*, *pag.* 283. & 284. en cela Riolan ne fait que répéter ce qu'il avoit déjà mis *page* 166 de son *anatome* (*in-folio*, 1610) : mais *nasutos* se dit-il de ceux qui ont un gros nez ? l'historien s'en est apperçu; car, dans son tableau chronologique, *page* 487. il s'exprime différemment, ce qui change l'anecdote; voici ses paroles: « Riolan dit, *d'après les anciens*, » que les Perses n'élisoient pour rois que ceux qui avoient un *grand* » *nez*, (au lieu de *gros*, que le professeur a mis dans son histoire) ». Riolan ne s'étaie pour ce fait d'aucune autorité, comme on l'avance; il nous paroît certain qu'en écrivant ces mots, il avoit sous les yeux l'ouvrage de Tagliacozzi, dont il prend les expressions, sans le citer, & auxquelles il ajoute, puis donne un autre sens ; » *Inest prætereà* » (ait Taliacotius,) *naso nescio quid augustum & regium* ; *an quia* » *forma corporis & animæ decoris index sit ? an quia peculiaris quædam imperandi dexteritas & prudentia in eo eniteat ? Sic* in rege suo » *Persæ nasum aquilinum admirantur*, lib. 1. page 18 ». Riolan débitoit hardiment une absurdité, & le professeur non content d'en avoir inséré une dans son livre, en admet une seconde, sans corriger la premiére, lui qui avoit prononcé qu'un historien qui écrit après un autre, ne doit pas copier ses erreurs. Ce n'eût pas été une absurdité d'observer que dans certains pays, chez les Hottentots, par exemple, on élit pour rois ou pour chefs ceux qui ont le nez plat; mais il n'y auroit pas eu de justesse dans l'observation, car tous les Hottentots ont le nez plat, parce que les méres, au moment de la naissance des enfants, commencent à le leur écraser avec le pouce; un nez d'une autre forme étant regardé dans ce pays comme une extrême laideur ou difformité. Probablement on fera disparoître dans la nouvelle édition de l'ouvrage la double anecdote de rois choisis uniquement, dans certains pays, à cause de leur *gros nez*, & dans d'autres contrées parce qu'ils l'avoient *long*.

2°. L'historien, *tom. I. page* 360. en donnant l'analyse d'un livre de Bonaccioli, fait dire à ce médecin: « Les femmes, qui ont souffert les » approches de leur mari pendant le temps de leur grossesse, supportent » plus facilement leur grossesse, que celles qui fuient le commerce de » l'homme; elles n'ont point sur leur visage cette pâleur qui rend » les autres hideuses ». Ceci procure à l'auteur l'occasion de mettre au jour cette fine & délicieuse réflexion; « la remarque de Bonaccioli » a resté longtemps ignorée des chirurgiens accoucheurs. Heureusement » *pour nous* que l'expérience a fait ouvrir les yeux à plusieurs accou-

» cheurs modernes qui ne ſont pas de beaucoup auſſi ſcrupuleux, & per-» mettent aux femmes d'approcher ſobrement de leur mari; comme » l'ordonnance eſt douce, elles s'y conforment volontiers, quelque-» fois elles tombent dans un excès oppoſé ». La réflexion de l'aca-démicien ne portera plus ſur rien, dès que nous aurons rapporté la phraſe de Bonaccioli qu'on n'a pas entendue, & que voici: » Pour » l'ordinaire les femmes qui ſont enceintes d'un garçon, ſupportent » plus aiſément leur groſſeſſe; elles ſont plus vives en couleur, ſur-» tout de la joue droite, & elles ſont moins pâles ». *Quin & aſſiduè* » *quæ marem gerunt, faciliùs exigunt, & coloratiores dextrâ potiſſi-mum malâ ſunt, minúſque pallent.* (Bonaccioli. de fœtûs format. *cap.* iv. *page* 133. Lugd. Batav. *in*-16. 1639.) L'hiſtorien a cru que ces mots assiduè marem gerunt, ſignifioient *ont ſouffert les approches du mari* (aſſiduement, c'eſt-à-dire,) *durant le temps de la groſſeſſe.* La mépriſe eſt ſi extraordinaire, qu'on ſe le perſuadera avec peine; nous n'en impoſons point cependant. *Marem gerere*, tout le monde le ſait, ne ſe dit point dans le ſens que lui donne le docteur anatomiſte; ſi Bonaccioli eût voulu exprimer l'idée qu'on lui prête, il ſe ſeroit ſervi de ces mots, *quæ virum patiuntur.* Ce qui devoit empêcher de prendre le change, c'eſt que la phraſe de Bonaccioli eſt ſuivie immé-diatement de celle-ci; *Quod Hippocrates tradidit* (lib. 5. aphor. 42.) « *Mulier ſi marem gerit, probè colorata eſt; ſi fœminam, decolor eſt* »: c'eſt qu'elle ſe trouve dans le *chapitre* 4, où ce médecin énonce les ſignes de la conception, & ceux qui indiquent ſi la femme eſt groſſe d'un garçon ou d'une fille. D'ailleurs cet aphoriſme d'Hippocrate eſt ſi près du paſſage extrait de Bonaccioli, que notre hiſtorien ne peut s'empêcher de l'avoir lu; & s'il a été lu, comment n'a-t-il pas aidé à entendre la penſée de Bonaccioli? mais en interprétant le premier membre de la phraſe d'Hippocrate, comme il l'a fait, le docteur n'auroit-il pas dû s'appercevoir que le ſecond membre ex-primeroit une infamie? *ſi* (mulier) *fœminam* (patitur), *decolor eſt*; & cette pitoyable & déshonnête ſentence ſeroit regardée depuis deux mille ans comme un oracle divin, & expliquée dans toutes les écoles! Heureuſement on n'a point à faire ce reproche à Hippocrate.

3°. *Tom. I. page* 255. *lig.* 10... où l'on prétend rapporter l'ana-lyſe d'un traité de Bologninus, nous liſons ce qui ſuit: « Le princi-» pal ſecours pour cicatriſer, dès que la cauſe qui produiſoit l'ulcère » eſt ôtée, ſe trouve dans le régime, c'eſt le meilleur de tous les » ſarcotiques ». On a bien fidélement cité pour cette doctrine la *collectio chir.* Gesner. Tiguri 1555. *in-fol. page* 208. (Il falloit *fol.* 208. verſo. lin. 49. 50. 51.) Cependant Bologninus eſt très éloi-gné de s'être exprimé ainſi; il ſeroit contradictoire à lui-même; mais il a dit:... *Tale conſolidationis impedimentum prohiberi poteſt tri-plici artis medicæ artificio, videlicet* **DIÆTA, POTIONE & CHIRURGIA.**

Et tout de suite il développe cette proposition, sans même insinuer qu'il y ait des sarcotiques.

Ibid. « Cependant si tous ces topiques n'accélérent point la cure » de l'ulcére il faut recourir aux cautéres potentiels qui consument » les chairs baveuses, & forment une escare qui empêche le sang de » couler, au lieu que l'incision peut ouvrir quelques gros vaisseaux; » qui occasionne une hémorrhagie *qui peut être mortelle*, suivant la » grandeur du vaisseau ouvert; le cautére actuel est un secours trop » dur pour le malade qui en a une aversion insurmontable; mais si, » *par complaisance pour la chirurgie*, il se soumet une fois à son action, » & qu'on n'emporte point toutes les chairs baveuses, il est impossi» ble de le déterminer à en souffrir une nouvelle application »

Dans cet endroit de Bologninus, il ne s'agit point de la curation des *chairs baveuses*, qui sont le sujet d'un autre chapitre; mais des chairs calleuses. Cet auteur ne dit point non plus que *le cautére soit un secours trop dur pour le malade qui en a une aversion extréme*; cette aversion est présentée comme naturelle & générale par l'historien, & seulement à l'égard du cautére actuel; Bologninus au-contraire parle de la répugnance qu'auroient les malades à souffrir une *seconde incision*, ou une *seconde application du cautére actuel*. Il ne s'agit point non plus de *complaisance pour la chirurgie*; auroit-on voulu faire honneur à Bologninus, d'une gentillesse à laquelle il ne pensoit pas? Cet écrivain du XVI. siécle avoit trop de bon sens pour s'imaginer qu'un malade se soumet à l'action brûlante d'un cautére, ou à une incision toujours douloureuse, par complaisance pour la chirurgie; il savoit qu'un malade s'y détermine uniquement par l'envie qu'il a de guérir. Le texte de Bologninus instruira plus que nos réflexions (*a*).

TEXTE DE BOLOGNINUS.

De curâ ostracatæ carnis, seu callosæ & duræ. *Cap. xi.*

(*a*) *Positâ curâ apostematis, de curâ* ostracatæ carnis *agendum est. Curatio autem ejus distinguitur secundùm intensum & remissum* duritiei talis carnis: *nam carnis ostracatæ alia est duritiei intensæ, alia remissæ. Ea igitur quæ remissa est, medicinis lenientibus, in quibus fit resolutio aliqualis, curari & rectificari potest. Cæterum carnis duritiei intensæ cura perficitur altero istorum modorum, videlicet incisione cum novaculâ aut cauterio: & si cauterio, aut cauterio actuali, aut potentiali, considerata primò anatomia loci: quia ubi esset*

TRADUCTION.

De la cure de la chair dure & calleuse.

Après avoir donné la méthode de traiter l'abscès, il s'agit de décrire la maniére de traiter *les chairs* calleuses. On dirige la curation suivant la nature de cette callosité, qui peut être plus ou moins dure. Celle qui l'est moins se traite & se guérit par des remédes adoucissants doués d'une vertu résolutive. Quant à la cure de la callosité très forte, elle s'opére ou *par l'incision avec le rasoir*, ou *par le cautére*, qui est ou actuel ou potentiel; mais, avant que d'agir, il faut faire attention à la

4°. *Tom. I. pag.* 309. « Langius se dit *le premier* qui ait distingué » les plaies d'armes à feu d'avec celles qui sont produites par les » instruments tranchants: il peut en effet avoir la gloire compléte, » parce qu'il vivoit peu de temps après l'invention de la poudre ».

Langius est bien éloigné de dire qu'il ait fait le premier cette distinction; il rapporte au contraire un passage d'Hippocrate, dans lequel se voit très expressément la différence des plaies faites avec un instrument tranchant ou un instrument contondant, dont les unes guérissent sans suppuration, & les autres avec suppuration. Ainsi cette gloire compléte accordée à Langius est nulle. Il dit à la vérité que les machines de guerre, ou les armes à feu, sont une nouvelle invention; ce n'est pas une raison pour avancer qu'il vivoit *peu de temps* après l'invention de la poudre: car, sous la date de 1338, le président Hénault, (*abrégé chronol.*) s'exprime ainsi: « Epoque des armes à » feu prouvée par un compte de Barthélemi Du Drach, trésorier des » guerres, rendu en 1338 ». Lorsque Langius écrivoit (en 1533), il y avoit près de deux cents ans que ce compte avoit été rendu. Polydore Virgile raconte aussi que les Vénitiens se servirent de bombardes (ou canons) contre les Génois en 1380.

Ibid. « Langius critique ses confréres *de brûler de la poudre sur* » *la partie contuse*, & il veut substituer à leur traitement l'usage de » plusieurs eaux distillées, &c. »

On ne voit rien dans Langius qui ressemble à la méthode *de brûler de la poudre sur la partie contuse* pour guérir les plaies d'armes à

---

structure de la partie; car s'il s'y rencontroit quelque veine ou quelque artére dont la lésion pût causer une hémorrhagie, il faudroit employer le cautére potentiel, plustôt que l'incision avec le rasoir ou le cautére actuel; car le cautére potentiel dissipe la callosité, & empêche le sang de couler, si la veine ou l'artére vient à être ouverte. . . . . D'ailleurs, si cette chair calleuse n'a pas été enlevée dans sa totalité, ou par l'incision ou par le cautére actuel, alors les malades se détermineront bien plus difficilement à souffrir une seconde application du cautére actuel ou une seconde incision, qu'à souffrir une seconde application du cautére potentiel; c'est pourquoi je préfére dans ce cas le cautére potentiel, à l'incision & au cautére actuel.

timor de disruptione alicujus venæ seu arteriæ, & consimiliter de effusione sanguinis, eligenda potiùs esset carnis ostracatæ remotio per cauterium potentiale, quàm per incisionem cum novaculâ, aut cauterio actuali; nam per cauterium potentiale fit remotio carnis ostracatæ, & prohibitio effusionis sanguinis, si disruptionem venæ seu arteriæ fieri contingat: . . . . Prætereà si talis caro ostracata secundùm totam ejus substantiam non fuisset abscissa, applicatione incisionis sive cauterii actualis, tunc major fiet ab ægris abominatio reiterationis cauterii actualis, & incisionis cum novaculâ, quàm potentialis: quare magis dilectum apud me est cauterium potentiale quàm incisio, & quàm cauterium actuale.

feu; mais il dit : « Le commun des chirurgiens de notre siécle, » ignorant la nature des plaies & leurs différences, ont cependant » la hardiesse & la témérité d'entreprendre de les traiter, sans être » guidés par aucune méthode rationelle: ils pensent que le seul but » où ils doivent tendre dans la curation de ces plaies, est d'en » éteindre l'ardeur & celle de la poudre, ardeur qu'ils soupçonnent » provenir de la poudre à canon si incendiaire ». « Vulgares nostri « seculi chirurgici, differentias & naturas vulnerum ignorantes, illo- « rum curam nullâ rationis methodo temerè aggredi audent; quorum « universum curationis scopum *in extinguendo vulneris pulverisque* « *pyrii ardore consistere arbitrantur*, quem ex pulvere tormentorum « incendiario (qui ex sulphure, carbonibus tiliæ, ac halinitro confi- « citur, cujus vix festuca aliqua cum glande missili vulneri ingeritur) « oriri suspicantur ». *De chirurgiâ scriptores*, per Conrad. Gesner. Tiguri, 1555, *in-fol. pag.* 311. *verso.* Langius avoit écrit plus haut, mais dans la même page: « Enixè desiderasti, ut tibi in bellum » contra mahometicæ factionis principem profecturo, aliquem vul- » nerariæ medicinæ peritum mitterem, *qui præcipuè vulnera* ejacu- » latoriis igne tormentis illata, *ac ardorem pulveris* cujus impetu » missiles ex ære aut plumbo tormentorum globi ejaculante, *probè* » *extinguere in vulneribus nosceret* ». Et un peu plus loin: « Nostrates » vulnerariæ medicinæ seplasiarii nihil priùs ducunt, quàm *hunc pul-* » *verem* halinitri quamprimùm *ex vulneribus eluere*; quare hic urinam » pueri infantis, alter serum lactis caprini vulneri instillat ».

Il est singulier qu'on ait donné au verbe *extinguere* la signification de *brûler*. C'est une faute d'inadvertance, un *qui pro quo* de grammaire, qui fort heureusement ne peut nuire à personne.

5°. *Tom. I. p.* 265. on lit à l'occasion des plaies de tête ; « Lorsque » ... les symptômes subsistent, VIGO conseille l'opération du trépan ; » il n'en parle pas fort au long, & ce qu'il dit est *assez obscur*, pour » faire voir qu'il ne l'a jamais pratiquée ».

Et *pag.* 311. on confirme ceci par ces paroles: « La méthode de » trépaner étoit si peu en usage (du temps de LANGIUS) qu'il dit » n'avoir pas même vu un trépan chez JEAN DE VIGO, un des plus » fameux chirurgiens de son siécle, & dont il avoit été entendre les » leçons. Cet auteur (dit Langius) n'a jamais pratiqué cette opé- » ration, & n'a pas même les instruments nécessaires pour la faire.

» L'opération du trépan n'étoit pas mieux connue en Allemagne » que dans les autres parties de l'Europe. Pour plaisanter, Langius » montra un jour un *trépan* à une troupe de *charlatans*; aucun » d'eux ne connut cet instrument, & ils éclatérent de rire, dès qu'ils » entendirent le nom que Langius lui donnoit ».

Primo: le texte de Vigo prouve au contraire qu'il parle assez au

long du trépan; & bien loin d'être obſcur, il s'exprime, quoique dans un ſtyle rude & barbare, aſſez clairement pour donner droit de ſoutenir, contre l'aſſertion de l'hiſtorien, qu'il a ſouvent pratiqué cette opération : « Si fixura, ſive fractura, fuerit penetrans uſque ad » latus intrinſecum, neceſſarium eſt fricationem facere, os removendo ſeu extirpando uſque ad duram matrem. Adminiſtrando in» primis raſpatoria ampla, veniendo ſucceſſivè uſque ad minima. » Advertendo ſummoperè quod fricatio & operatio prædicta nullo » modo tangat commiſſuras, ne ex fricatione & raſpatione facta » ſuper prænominatis commiſſuris fieret caſus duræ matris ſuper » cerebro. Remoto oſſe, raſpatoriis ſeu carratoriis ſuperiùs annotatis » uſque ad vitream ſecundæ tabulæ removeatur vitra in primis cum » leva aut argentea aut ferrea benè fabricata. Deindè undique len» ticulâ & ranulâ inſtrumentis, ab omni aſperitate & aculeis præ» dictæ expirationis oræ mundentur ». *Lib. de vulner.* fol. xcvj. edit. Lugd. 1525 (vieux ſtyle; 1526 nouveau ſtyle), *in*-8. . . . . Dans la ſuite de ce chapitre il donne des préceptes pour bien exécuter cette opération; & il finit en diſant : « In cæteris caſibus prima » curatio (*ſcil. per oſſis expirationem*) jam dicta ſemper fuit mihi » dilecta; & ſic, fili mi, doctrina præſentis capituli continet UTRAM» QUE CURATIONEM cranei fracturæ; QUAS SÆPENUMERO EX» PERTI SUMUS, cum honore & utilitate non parvâ ». Peut-on douter après cela que ce chirurgien ait fait l'opération du trépan? De Vigo, dans un autre endroit, *ſecund. part. pract. cap.* 1. décrit encore plus exactement l'opération du trépan, avec un inſtrument qu'il avoit inventé.

Secundo : il s'en faut beaucoup qu'on ait ſaiſi le ſens du récit de Langius, que voici : « Je me trouvai, il n'y a pas long-temps, à un » repas avec quelques empiriques; comme ces gens glorieux & pleins » de jactance vantoient leurs inſtruments de chirurgie, faits du meil» leur acier, & travaillés à Auſbourg ou à Nuremberg, je leur » demandai ſi quelqu'un d'entre eux poſſédoit ou avoit jamais vu un » trépan *abaptiſton*, dont parle Galien. Tous reſtérent ſurpris & » muets: enfin un de la bande me dit; docteur, on chercheroit en » vain des trépans *abaptiſta* en Allemagne; car chez nous on ne » baptiſe point les inſtruments des chirurgiens, mais ſeulement les » cloches & les enfants. Je repris, en riant, qu'étant à Rome, ſous » le pontificat du pape Léon, non ſeulement *j'avois vu chez* VIGO, » chirurgien du pape Jules, *des trépans abaptiſta*, mais que j'avois » encore appris que la raiſon pour laquelle on les fabriquoit *immer» ſibles* (ou incapables de s'enfoncer) étoit afin d'empêcher que le » *pannicule* du cerveau fût piqué ou bleſſé en ouvrant le crâne. Tous » alors convinrent qu'à Rome, où le pape tenoit ſon ſiége, on avoit

» la facilité de faire baptiser ces instruments: ne pouvant plus con- » tenir mes éclats de rire, je leur dis adieu (*a*) ».

Il est très clair que Langius, qui étoit alors à table, ne montra point de trépan à ces empiriques; il est très clair qu'il ne dit pas non plus que ces gens ne connussent point le trépan ordinaire, mais seulement l'espéce de trépan nommé *abaptiston:* comme ce mot signifie en même temps *qui ne sauroit être plongé*, & *qui n'a pas été baptisé*, ils lui attribuérent le dernier sens, ce qui, en cette occasion, dévoiloit leur ignorance. Il est encore très clair que Langius déclare, mais très précisément, qu'il avoit vu des trépans *abaptista* chez Jean de Vigo: *me apud Vigonem, trepana ἀβάπτιστα non vidisse modò, sed etiam* .... De Vigo ne les avoit-il que par curiosité?

6°. On trouve, *tom. II. pag.* 270. une observation bien singuliére, rapportée (dit-on) d'après Guillaume Fabrice de Hildan; la voici: « A la suite d'une verrue au gland, il (FABRICE) a vu survenir » un fongus cancéreux .... il amputa avec un bistouri bien tran- » chant la verge proche du bas-ventre ....; & afin que le malade » pût uriner plus librement, & que l'urine ne découlât point sur ses » cuisses, *il introduisit dans l'uréthre* un tuyau de figure conique. » *Fabrice assure* que, par le moyen de ce tuyau, ce malade vit sou- » vent les femmes: *Retulit* (dit-il) *mihi aliquoties se sæpissimè ad » venerem incitari* ». L'historien n'a pu s'empêcher, après ce naïf récit, de faire cette importante remarque: « Il falloit que cet homme » aimât furieusement les femmes, & qu'il en trouvât de bien dociles » pour favoriser ses bisarres caprices. L'amour a de touts temps porté » les hommes aux plus grands excès ».

L'observation dont il est ici question, & qu'on a très inexactement présentée, se lit dans le recueil des œuvres (*b*) de Guillaume Fabrice

(*a*) Nuper cum quibusdam empiricis in convivium accersitus, & ut id genus hominum est gloriabundum, singulis sua chirurgiæ instrumenta partim Augustæ, partim Nurbergæ, ex norico ferro & chalybe facta, commendantibus: tum ego ab illis sciscitabar, Ecquis illorum trepanum ἀβάπτιστον, cujus Galenus meminit, haberet, aut vidisset unquam? Obstupescebant omnes, attentique ora aperta tenebant. Tandem unus ait: Langi doctor, frustrà quæris in Germaniâ *abaptista*. Non enim chirurgicorum instrumenta nobiscum, sed campanæ & pueri baptizantur. Tum ego subridens aïebam: *me Romæ*, vivente Leone pontifice, *apud Vigonem* Julii, ex Liguriâ pontificis chirurgicum *trepana ἀβάπτιστα non vidisse modò*, sed etiam quâ ratione, ne in perforaturâ cranei panniculum cerebri offenderent, aut pungerent, indemersibilia conficerentur, didicisse. Tum cæteri, Romæ ea ob præsentiam pontificis facilè baptisari posse annuebant. Ego verò cùm risum continere non possem, illis vale dixi. *De chirurgiâ scriptores, per Conrad. Gesner.* Tiguri, 1555, *in fol. pag.* 314. *verso.*

(*b*) *Guilhelmi Fabricii Hildani opera quæ extant omnia.* Francof. ad Mœnum, apud Balthas. Christophor. Wustium. 1682, *in-fol.*

de Hildan, *page* 272. On y voit que cette amputation de la verge fut opérée le 10. juillet 1601. & que pour suppléer à la partie que cet homme avoit perdue, ce médecin chirurgien lui fit faire l'instrument que décrit Paré (*liv. xxiij. chap.* 9. *page* 899. édit. de Paris 1628.) Mais cet instrument étoit une canule, qui n'entroit pas dans l'uréthre; d'ailleurs il ne s'en servit pas longtemps, dit G. Fabrice, *urinam liberè, & quidem sine fistulâ illâ, quâ in principio usus fuerat, non solùm* (reddebat), *verùm etiam ipsam non secùs, ac si virgam sanam & integram habuisset, longè* (expellebat). Cette phrase est suivie de celle-ci : *retulit præterea aliquoties, se sæpissimè ad venerem incitari*; l'historien a cru qu'elle signifioit que le pauvre mutilé voyoit souvent des femmes avec ce tuyau conique ; tandis qu'elle veut dire seulement que *Pierre Perrod* avoit très souvent des desirs amoureux ; rien de fort merveilleux ; *testiculis enim gaudebat integris.*

Nous ne pousserons pas plus loin nos observations sur l'histoire de l'anatomie & de la chirurgie : il nous suffit de savoir qu'il s'en prépare une nouvelle édition, pour laquelle nous offrons même la communication de nos *adversaria* manuscrits : si elle s'imprime, ce ne sera certainement point sans avoir été revue avec beaucoup de soin par l'auteur; alors nous n'aurons qu'à applaudir à son travail ; si par hazard, elle n'avoit pas lieu, nous en avons assez parlé pour être dispensés d'y jamais revenir.

LETTRE à l'auteur de ces Mémoires.

Dans le quatriéme volume des mémoires présentés à l'académie royale des sciences par divers savants, & lus dans ses assemblées, il y en a deux sur une eau minérale singuliére qui se trouve à Douai en Flandre.

La singularité de cette eau consiste en ce qu'elle est colorée comme du café parfaitement clarifié, du moins c'est là sa singularité la plus sensible; car on n'avoit connu, jusqu'au moment de cette découverte, aucune eau minérale colorée.

Elle est encore véritablement singuliére, en ce qu'elle contient de l'alkali fixe végétal, & de l'huile ; car l'alkali fixe végétal & l'huile n'étoient pas jusqu'alors des principes connus des eaux minérales.

Un homme, spécialement attaché à la recherche des objets de ce genre, s'étant exprès transporté à Douai, trouva au premier coup d'œil que cette *fontaine* étoit une *citerne* ; & que cette *eau minérale* étoit de la véritable *eau de mare*.

Je vous prie, monsieur, de publier cette observation ainsi nue, sans y joindre aucune réflexion; je me réserve d'en proposer quelques-unes, lorsque je rapporterai moi-même cette observation avec plus de détail, & avec les preuves ; & cela sans manquer aux égards que méritent, à tant de titres, les savants qui se sont trompés en qualifiant les objets dont il s'agit.

J'ai l'honneur d'être, &c.

8.

Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, chevalerie, manége & maréchallerie. Par m. LAFOSSE. A *Paris*, chez Boudet, libraire rue S. Jacques. M. DCC. LXXV. (*in-8°. 4 vol. prix 20. liv.*)

Quatre objets relatifs aux chevaux sont traités dans ce dictionnaire; mais ces quatre objets ne sont point de la même utilité pour ceux auxquels il est destiné. Le maréchal ferrant, (le maréchal-des-logis dans les régiments de cavalerie & de dragons,) qui ne veut & ne doit chercher qu'à se procurer, sur la ferrure & sur le traitement des maladies du cheval, des préceptes & des régles de conduite, bien loin de les trouver exposés ici comme dans un tableau, sera forcé de les chercher avec peine dans le chaos où ils sont embarrassés & confondus; sans compter d'ailleurs le désagrément d'être obligé d'avoir toujours présents & sous la main les quatre volumes. Un ouvrage didactique, quelque bien fait qu'il soit, quelque soit l'homme savant qui l'a dirigé, perd infiniment de son mérite, lorsqu'on le réduit sous la forme lexique. M. Lafosse avoit donné en 1772, *in-folio*, un excellent ouvrage, sous le titre de *cours d'hippiatrique*; il fut accueilli, il méritoit de l'être, étant très supérieur à tant de compilations sur cette matiére grifonnées par des copistes serviles, qui n'ont jamais ni vu ni traité de chevaux malades; mais il étoit & devoit être fort cher, à cause des gravures multipliées. Falloit-il, sous le prétexte frivole d'en rendre la communication plus facile & plus étendue, le hacher, le morceler, & le grossir de choses étrangéres à l'objet principal? Quoi qu'en dise l'auteur dans sa préface, pour prouver qu'il a pu écrire sur la chevalerie & le manége, personne ne se persuadera que ce soit dans un livre fait par un hippiatre, (lors surtout qu'il reconnoît qu'en ce genre il est copiste,) qu'on s'instruira de l'art de bien conduire un cheval. C'est en fréquentant les académies, c'est en pratiquant sous d'habiles écuyers, qu'on peut devenir bon cavalier. Pour quiconque aura pris leurs leçons, le nouveau dictionnaire ne sauroit être d'aucun usage, & ceux qui ne connoissent pas ces écoles, n'apprendront jamais par la lecture d'un traité alphabétique, (composé par un homme qui ne posséde pas supérieurement l'art du manége,) à monter un cheval, à s'y tenir avec grace, à le manier avec dextérité, à lui faire exécuter des voltes & des caracoles, &c... Cependant comme la doctrine hippiatrique, contenue dans le mélange que nous annonçons, est bonne, qu'elle est donnée par un praticien très expérimenté, & qui doit être regardé comme un des premiers hippiatres de Paris, on sera curieux sans doute de se le procurer, & nous le conseillons. M. Lafosse auroit fait une chose beaucoup plus utile, il auroit même pu

s'en flatter, s'il se fût contenté de réimprimer sous un format commode & portatif son grand ouvrage, sans en changer la forme, en se permettant seulement d'abréger la partie anatomique. Par le beau changement qu'il a imaginé, il a présenté, isolées & éloignées les unes des autres, des choses qui, naturellement liées ensemble, ne doivent point être désunies. Un livre destiné à l'instruction doit être méthodique ; l'enseignement qu'il renferme est plus profitable, il se grave mieux dans la mémoire que lorsqu'on est contraint de rapprocher les documents épars; effort dont peut-être la plusspart des maréchaux ne sont pas capables. En conservant donc à son ouvrage sa forme primitive, sans y rien ajouter, il le rendoit moins cher, & par conséquent d'une acquisition plus aisée. Mais comme on a un peu plus consulté l'intérêt particulier que le bien général, on a mieux aimé former quatre volumes qu'un seul ou deux au plus : eh ! quels volumes ? ils sont plus considérables en papier qu'en matiére, chacun ne contenant pas au-delà de 500. pages de caractére *cicero* interligné. Ce n'est que depuis une vingtaine d'années, que quelques auteurs & quelques bibliopoles avides se sont entendus pour imposer au public cette espéce de monopole qui mériteroit bien d'être réprimé.

9.

Les étrennes de santé, ou l'art de se bien porter, contenant des préceptes pour apprendre les choses qui donnent la vie la plus longue & exempte de maladies ; avec différents préservatifs. Par m. de C.... D. M. P. A Epidaure, & se trouve à *Paris* chez Cailleau, imprimeur-libraire, rue & vis-à-vis S. Séverin. M. DCC. LXXV. (*in*-24 de 93. *pag.* plus 24. pour le calendrier, & un avertissement.)

De toutes les étrennes qu'on puisse faire aux hommes, il ne sauroit y en avoir de plus agréable qu'une bonne santé, & sur-tout la vie la plus longue & exempte de maladies. Ils desirent l'une & l'autre ; ils en accepteroient volontiers le don, s'il leur étoit offert sans conditions ; mais celles sous lesquelles on le promet, leur ont de tous temps paru trop dures pour s'y soumettre. Quoi, se priver des plaisirs, ou n'en user que sobrement, observer une frugalité constante dans l'usage des aliments & des boissons, se livrer à des exercices toujours modérés, renoncer à de doux penchants ! ce seroit, disent-ils encore aujourd'hui, acheter bien cher un bonheur peut-être douteux, mais certainement une série continuelle de moments insipides par leur uniformité. D'après ces dispositions soutenues & décidées, que l'auteur & le libraire ne s'étonnent donc point si ces nouvelles étrennes ne font pas fortune, & si elles subissent malheureusement le sort de toutes les autres, & de celles de ce genre qui ont été déja

offertes au public. On se munit de ces nouveautés (étalées aux yeux des passants) par curiosité, par occasion, par caprice, par plaisanterie, & on ne les consulte durant le cours de l'année (car leur durée ne va jamais plus loin) que pour se rappeler le quantième du mois. Cependant les préceptes renfermés dans ce petit livre, composé par un médecin dans ses heures de délassement, ne sont pas à mépriser; mais c'est les jeter au hasard que de les consigner à la suite d'un almanach. Quoi qu'il en soit, ils sont proposés dans les deux premiéres parties; on trouve indiqués très succintement, dans la troisieme, des moyens dont il est important que tout le monde soit instruit pour commencer au moins à agir, lorsqu'il arrive de ces accidents funestes qui exigent les secours les plus prompts; à l'égard des noyés, par exemple, ou des personnes suffoquées par les vapeurs du charbon: on y annonce aussi certains remédes plus ou moins empiriques, & la liste des différentes eaux minérales qui se débitent à Paris, avec le prix de chacune.

Au reste il parut, en 1772, un livret moins considérable, sous ce titre: *Les étrennes de santé pour apprendre les choses qui donnent la vie la plus longue & la plus exempte de maladies.* Par m. de M***. docteur en médecine: *troisiéme édition revue & considérablement augmentée par l'auteur.* A PARIS, chez Robustel (*sans date*: 44. *pag. in-24.*) Ce qu'il renferme est entré dans celui que nous venons d'annoncer. Ni l'un ni l'autre cependant ne ressemblent aux *étrennes salutaires ou précis de ce qu'il est à propos d'éviter pour se conserver en bonne santé & prolonger sa vie.* PARIS, Didot. M. DCC. LXIII. (*in-24.* de 96. *pag.*); lesquelles étoient un petit extrait d'un ouvrage de m. le Begue de Presle, intitulé, *le conservateur de la santé, &c. in-12.* qui parut en 1763.

Un trait d'érudition, enchâssé *pag.* 13. *des étrennes de santé*, & qui forme le paragraphe XVI. pourroit être, par quelque lecteur, avidement saisi, mais aussi l'induire en erreur; car il présente une notion fausse de ceux dont il paroît que l'on décrit la profession ou les occupations: le but, que nous nous sommes proposés dans ces mémoires, exige donc que nous écartions ce qu'il y a d'inexact dans ce récit, de peur que quelqu'un ne s'avise de l'adopter sans examen, & n'accrédite l'erreur en la répétant d'après un médecin de Paris.

« Les anciens, dit m. de C.... portoient plus loin que nous les soins » qu'ils prenoient d'embellir le corps & d'apprêter la figure. Galien » fait mention, en plusieurs endroits, d'une espéce de *pensionnat* » que notre frivolité n'a pas encore imaginé, & les *andrapodocapeloi* » ne tarderont pas à être connus parmi nous [*il n'y a pas grande* » *apparence.*] C'étoient des Grecs qui *logeoient* de jeunes filles, des » eunuques & de jeunes garçons, *sans toutefois qu'il fût question* » *d'aucune sorte de débauche dans leur commerce. Leur ministére étoit*

» d'employer les moyens pour embellir le corps de ceux qu'on *leur* » *confioit :* ils avoient coutume de laver le visage de *leurs éléves* » avec de la décoction d'orge passée, de la farine de féves, & quel- » quefois du nitre, afin de brillanter le visage; ils battoient les » hanches de ceux qui étoient maigres avec des *cordes, & les frot-* » *toient ensuite d'huile, apparemment* pour *assouplir* & *fortifier* des » parties trop peu nourries. Aux jeunes filles, ils serroient les *côtés* » avec des bandelettes, *afin de relever la gorge & la soutenir, & pour* » *remplir les hanches ;* ils leur faisoient tomber les poils qui dépa- » roient les joues ou quelque autre partie *dont ils vouloient tirer* » *plus d'avantages. Ils leur apprenoient les moyens de conserver cet* » *air de fraîcheur que l'usage se hâte trop de dissiper, & peut-être aussi* » *ceux de tromper l'amour* (*a*). »

1°. Par le terme *pensionnat*, on veut surement faire entendre un lieu d'éducation physique pour les enfants & les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe; néanmoins, tandis qu'on croit entrevoir, & qu'on prédit même que ces instituteurs corporels ne tarderont pas à être connus parmi nous, on ne donne pas de cet établissement une idée brillante,

---

(*a*) Tout ce paragraphe est certainement tiré de l'article ajouté par Jean de Gorris (docteur de la faculté de médecine de Paris, & médecin ordinaire de Louis XIII.) à l'ouvrage de son pére, intitulé, *definitionum medicarum libri* XXIV. Il est conçu en ces termes :

« Ἀνδραποδοκάπηλοι & Ἀνδροκάπηλοι, » mangones de quibus pluribus in locis » Galenus; sic verò dicebantur antiquitùs illi qui infantes in canistris, » pueros, puellas, servos, eunuchos, » aliosque homines, *non libidinis ergò* » *ut lenones*, sed alterius cujusdam » operis gratiâ *venales habebant ;* hi » autem, quò vendibilior merx foret, » totis viribus corporum pulchritudini » studebant; undè apud Galenum legimus, eos consuevisse facies puerorum succo ptisanæ, farinâ fabaceâ, nonnunquam nitro, quæ detergerent & lucidiores redderent, » abluere; nonnunquam emaciatorum » nates *virgis* percutere, atque *picare,* » *quò habitiora & crassiora corpora evaderent ;* aliquandò puellarum *costas* » arctissimis fasciis constringere, ut » *pectoris amplitudo*, simulque *coxarum altitudo lætitudove* (qui solet esse » mulierum decor) *augerentur ;* quandóque variis modis pilos è genis, » aliisque partibus vellere, quò *juniores* » *atque venustiores* qui erant vendendi, » apparerent; illis olim Romanorum » ædilium edicto cautum fuit, ut titulos singulis servis venalibus adscriberent, quò emptor rectè intelligere » posset, quid morbi vitiive cuique » servo inesset, atque indè servos vitiosos posse andrapodocapelo venditori redhiberi, statuerunt veteres » jurisconsulti ».

Ceci se trouve *pag. 54. col. ij.* d'un livre qui est entre les mains de presque tous les médecins, & qui a pour titre : *Joannis Gorræi, medici parisiensis, opera omnia.* Definitionum medicarum libri xxiiij. *à Joanne Gorræo, filio, Ludovici XIII. Francorum & Navarrorum regis medico ordinario, locupletati & accessione magnâ adaucti: accessio significatur notulis* [*gallicè nuncupatis* guillemets], *&c.*..... PARISIIS, apud societatem minimam. M. DC. XXII. *in-fol.*

puisque, s'il existoit jamais, il seroit imaginé, dit-on, par notre frivolité. Mais quelle que soit cette frivolité qui a fait en France tant de progrès, & qui s'est emparée de toutes les têtes, il n'y a nulle apparence que l'établissement prédit se forme chez la nation françoise; il faudroit pour cela qu'il y eût des esclaves parmi nous; & les François, qui ont toujours été libres, ont trop d'humanité pour rendre les hommes esclaves, ou pour en introduire dans leur pays.

2°. Rien de plus chimérique que cet ancien *pensionnat;* les *andrapodocapeloi* ne ressembloient point à des maîtres de pension; [ni par conséquent leurs maisons à des maisons d'institution corporelle, pour des enfants de famille ou de condition libre]. C'étoient des marchands d'esclaves; le terme grec, qui les désigne, n'est point équivoque, étant composé des mots ἀνδράποδον, (*mancipium*, esclave); & de κάπηλος; (*caupo*, *institor*, qui met en vente): aussi Gorris a-t-il exactement rendu par *mangones* le mot ἀνδραποδοκάπηλοι; il est vrai qu'il croit qu'on disoit aussi ἀνδροκάπηλοι, que je ne vois qu'une fois dans Galien; mais c'est peut-être une faute de copiste, & les grammairiens pensent ne devoir point l'admettre : quoiqu'il semble moins juste qu'ἀνδραποδοκάπηλοι, il signifieroit à peu près la même chose. On voit donc clairement que ce n'étoient point, comme on l'avance, *des Grecs qui logeoient* de jeunes filles, des eunuques & de jeunes garçons; Gorris en effet écrit expressément : *Illi . . . . infantes in canistris, pueros, puellas . . . . venales habebant*, dont il ne falloit pas détourner le sens.

3°. Il est encore absurde de donner à penser que du temps de Galien, en Gréce, ou plustôt à Rome, on eût permis à des particuliers de loger ou de tenir en pension chez eux des enfants au berceau, de jeunes filles libres, des esclaves, &c. . . . afin de travailler à embellir leurs corps. *Sans toutefois qu'il fut question d'aucune sorte de débauche dans leur commerce*, ces enfants, ces jeunes filles libres, ces esclaves n'ont jamais dû être élevés dans la même maison, ni confiés aux mêmes instituteurs. Ce n'est certainement point par ignorance qu'on a présenté sous cette face le sens du docteur Gorris, qui dit : » Les *andrapodocapeloi* vendoient des enfants au berceau, de » jeunes garçons, de jeunes filles esclaves, des eunuques & autres, » pour être employés à différentes fonctions; ceux qui devoient servir » à des usages honteux, étoient vendus par une autre espéce de mar» chands que les latins nommoient *lenones* » (& les Grecs μαστρωποί.) Mais ce trafic de débauche étoit un métier infâme, & l'est encore.

4°. Il s'ensuit de ce qui précéde que ces marchands d'esclaves n'avoient aucun *ministére* particulier à remplir à l'égard *des enfants* libres *qu'on leur confioit*, puisqu'on ne les en chargeoit point. Mais il étoit de leur intérêt que les esclaves, qu'ils exposoient en vente,

paruſſent exempts de défauts corporels (*a*), & ils mettoient leur induſtrie à les corriger ou à les pallier. De-là vient « qu'ils avoient » coutume de laver le viſage (de ces eſclaves) avec de la décoction » d'orge paſſée (*b*), de la farine de féves, & quelquefois du nitre (*c*).

5°. Ces marchands d'eſclaves ne frappoient pas ſeulement les hanches, mais toutes les parties émaciées; ils ne ſe ſervoient pas *de cordes*, mais de tiges de férule (*d*); & de Gorris a écrit, *nonnunquam emaciatorum nates virgis percutere* (*e*); mais il n'a pas dit qu'*ils les*

(*a*) La beauté n'eſt rien autre choſe qu'une conformation parfaite, dont on jugera, ſuivant Hippocrate, par les mouvements libres & réguliers de chaque partie, & non par la blancheur, par la molleſſe, ou par d'autres qualités, leſquelles donnent une beauté factice & empruntée, mais non la véritable, qui eſt celle de la nature. De-là vient que le marchand d'eſclaves feroit l'éloge d'un corps, & Hippocrate l'éloge d'un autre. GALEN. *de uſu part. lib. 1.*

Οὐδὲ γὰρ ἄλλό τι τὸ ἀληθινὸν κάλλος ἐστὶ, πλὴν τῆς ἀρίστης κατασκευῆς, ἣν ταῖς ἐνεργείαις κρινεῖς, Ἱπποκράτει πειθόμενος, οὐ λευκότησιν, ἢ μαλακότησιν, ἢ ἄλλοις τισὶ τοιούτοις, δι' ὧν τὸ κομμωτικὸν καὶ νόθον, οὐ τὸ τῆς φύσεως οὐδὲ τὸ ἀληθινὸν ἐπιδείκνυται κάλλος, ὅθεν ἄλλα μὲν ἀνδραποδοκάπηλος, ἄλλα δ' Ἱπποκράτης ἐπαινέσειεν σώματα. GALEN. edit. gr. Baſil. 1538, tom. I. p. 370. lin. 35. *in-fol.*

(*b*) Les marchands d'eſclaves broient la ptiſane crue, & l'emploient en liniment ſur le viſage, pour en diſſiper la pâleur (ou les taches qui y ſont répandues). GALEN. *comment. in lib. Hipp. de vict. rat. in morb. acut.*

Καὶ ὠμὴν δὲ (πτισσάνην) λειοῦντες, ἐπιχρίουσι τοῖς προσώποις οἱ ἀνδραποδοκάπηλοι, ῥύψεως ἕνεκα τῆς ἐν αὐτοῖς ἀχροίας κατὰ τὸ δέρμα συνισαμένης. Tom. V. p. 44. lin. 16.

(*c*) Les féves, dit Galien, ont, comme la ptiſane, une propriété déterſive. On ne ſauroit douter que la farine qu'on en tire, n'emporte les impuretés de la peau; les marchands d'eſclaves & les femmes ne l'ignorent point; car ils la font entrer tous les jours dans la préparation de leurs bains, ainſi que d'autres y font entrer le *nitre* & l'*aphronitre*, & en général les déterſifs. Ils enduiſent le viſage de cette farine, comme d'autres l'enduiſent de ptiſane; elle enléve les taches ſuperficielles de la peau, & celles qu'on nomme *éphélides*: GALEN. *de aliment. facult. lib. 1.*

Τὴν δ' οὐσίαν . . . ἔχουσιν οἱ κύαμοι . . . τι ῥυπτικὸν ἔχουσαν ὁμοίως τῇ πτισάνῃ. Φαίνεται γὰρ ἐναργῶς τὰ ἐξ αὐτῶν ἄλευρα τὸν ῥύπον ἀποσμῶντα τοῦ δέρματος, ὃ κατανοήσαντες οἵ τ' ἀνδραποδοκάπηλοι καὶ γυναῖκες ὁσημέραι χρῶνται τῷ τῶν κυάμων ἀλεύρῳ λουόμεναι, καθάπερ ἄλλοι νίτρῳ τε καὶ ἀφρονίτρῳ, καὶ ὅλως τοῖς ῥυπτικοῖς. Ἐπιχρίουσι δὲ καὶ τὸ πρόσωπον αὐτῷ παραπλησίως τῇ πτισάνῃ· καὶ γὰρ τοὺς ἐπιπολῆς φακοὺς αἴρει, καὶ τὴν ὀνομαζομένην ἔφηλιν. Edit. gr. t. IV. p. 315. lin. 7. 8. 9. & 10.

(*d*) En grec νάρθηξ, d'où eſt venu le mot ναρθηκισμὸς, qu'on trouve dans quelques auteurs pour exprimer l'action de frapper avec des tiges de férule, les parties émaciées, afin de les groſſir.

(*e*) A l'égard de ceux qui, depuis leur naiſſance, ont quelques parties très grêles, le moyen que les marchands d'eſclaves emploient pour y remédier, eſt la *percuſſion* (ἐπικρούσις), laquelle doit ſe faire avec régle & meſure, en ſorte qu'elle ne ſoit ni trop forte ni trop foible. Voici comment elle s'exécute: ils prennent des tiges de férule légérement enduites (*d'huile probablement*), avec leſquelles ils battent ces parties grêles juſqu'à ce qu'elles s'élévent un peu, ce qui eſt le point eſſentiel .... Tout récemment un marchand d'eſclaves augmenta en peu de temps les feſſes d'un enfant maigre & fluet, par le moyen de la percuſſion pratiquée méthodique-

frottoient ensuite d'huile, il emploie le mot *picare*, qui signifie enduire de poix.

6°. On ne voit point dans Galien que les *andrapodocapeloi* serrassent les *côtés* des jeunes filles avec des bandelettes, afin de relever la gorge & la soutenir, & pour remplir les hanches. Gorris, dont on avoit le livre sous les yeux en écrivant cet article, s'étoit exprimé différemment, & en ces termes : *Aliquando puellarum costas arctissimis fasciis constringere, ut pectoris amplitudo, simulque coxarum altitudo latitudove . . . . augerentur . . .* Mais de Gorris lui-même se trompe, en attribuant aux *andrapodocapeloi* une pratique mauvaise que Galien reproche aux nourrices (*a*).

7°. On ne rend pas avec fidélité les paroles du docteur Gorris, par celles-ci : « Ils leur faisoient tomber les poils qui déparoient les » joues, ou quelque autre partie dont ils vouloient tirer plus d'avan-» tages ». Le second membre de la phrase sur-tout, dont les expressions sont cependant honnêtes, laissent au moins du doute sur les vues d'honnêteté qui présidoient à cette attention cosmétique ; doute

---

ment tous les jours, ou de deux jours l'un ; il enduisoit aussi les parties de poix. GALEN. *meden. method. lib. XIV.*

Τοῖς δ᾽ ἐκ γενετῆς ἔχουσιν ἰσχνότερα τινα μόρια, καὶ οἱ ἀνδραποδοκάπηλοι βοηθοῦσι διὰ τοῦ βοηθήματος τοῦδε, μετὰ τῆς καλουμένης ἐπικρούσεως· ἔστι δὲ κἀκείνοις συμμετρία τις ὡς μὴ μᾶλλον τοῦ δέοντος γίγνοιτο, μήτ᾽ ἔλαττον, οὔσης τοιᾶσδε. Ναρθήκια λεῖα μετρίως ἀληλειμμένα, κατὰ τῶν ἰσχνῶν μορίων ἐπιράσσουσι, ἄχρι περ ἂν ἐξαρθῇ μετρίως· ἐν τούτῳ γὰρ τὸ ὅλον ἐστίν . . . Οὕτω δὲ πυγάς τις ἀνδραποδοκάπηλος ἔναγχος ηὔξησεν ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ παιδὸς ὑπολέπτου, συμμέτρως μὲν τῇ κατακρούσει χρώμενος ἑκάστης ἡμέρας ἢ παρὰ μίαν· συμμέτρως δὲ πιττῶν. Ed. gr. tom. IV, pag. 193. lin. 4. 5. 6. &c..

Galien ne frappoit point les parties émaciées pour leur faire prendre du volume ; il avoit coutume de prescrire des frictions avec des médicaments chauds, & principalement ceux dans lesquels il entroit un peu de *thapsia* récente : il recommandoit d'oindre ces parties grêles de quelque mixture où entroit la poix ; il avoit quelquefois recours à la ligature. *Vid.* GALEN. *comment. iij. in lib. Hipp. de offic. med.*

Il remarque ailleurs que tous les marchands d'esclaves savent que la peau des parties charnues est susceptible d'extension ; & qu'ils n'ignorent pas non plus que, dans certains tempéraments, malgré la propriété qu'elle a de s'étendre, les parties n'augmentent pas de volume. GALEN. *comment. iij. in lib. epidem. VI.*

Ἴσασι δὲ καὶ τοῦτο καὶ οἱ ἀνδραποδοκάπηλοι πάντες ὡς περιτείνεται τὸ δέρμα τοῖς σαρκώδεσι μέρεσι, καὶ φύσεις τέ τινας σωμάτων γνωρίζουσι, μὴ δυναμένας εἰς ὄγκον ἐπιδοῦναι τῇ περιτάσει τοῦ δέρματος. Edit. gr. tom. V. pag 486. lin. 23. 24.

(*a*) Souvent, dit le médecin grec, il survient à la poitrine des distorsions, par la faute des nourrices qui ont trop fortement serré le thorax des enfants dans le premier âge ; accidents dont les exemples se renouvellent tous les jours, principalement à l'égard des jeunes filles ; car, dans la vue de favoriser l'accroissement des os du bassin, & de leur donner plus d'étendue, en sorte que ces parties surpassent le thorax en grandeur, les nourrices leur serrent très étroitement la poitrine & les omoplates avec des bandes circulaires, auxquelles elles font faire plusieurs tours. Comme souvent la compression n'est pas égale, il arrive, ou que la poitrine se jette en devant, ou

qui n'existe point dans les termes de Gorris : « Quandóque variis » modis pilos è genis, aliisque partibus vellere, *quò juniores atque* » *venustiores*, qui erant vendendi, *apparerent* ».

8°. Enfin les trois derniéres lignes du paragraphe des étrennes de santé, ne se trouvent point dans Gorris. Mais ils détruisent certainement l'idée qu'on vouloit donner d'un *pensionnat* décent, puisque les *andrapodocapeloi* « apprenoient (dit-on) les moyens de conserver » cet air de fraîcheur que l'*usage* se hâte trop de dissiper, & *peut-* » *être aussi ceux de tromper l'amour* ».

Nous avons cru devoir relever cet article présenté simplement comme un trait d'érudition ; parce que, dans le fond, il est impossible de n'y pas entrevoir un établissement contraire aux bonnes mœurs, un pensionnat de prostitution, lequel néanmoins n'exista point, & ne pouvoit exister ; que Gorris, sans être cité, n'en a pas parlé de la sorte ; & que Galien, qu'on cite au hasard, détruit ce récit romanesque.

---

que l'épine se courbe. GALEN. *de morb. caus. lib. ij.*

Καὶ κατὰ τὸν θώρακα τὰ μέλη διαστρέφεται πολλάκις ὑπὸ τῶν σφιγγουσῶν τροφῶν αὐτὰ κακῶς ἔξωθεν ἐν τῇ πρώτῃ ἀνατροφῇ· καὶ μάλιστα παρ' ἡμῖν ἐστὶ τὸ τοιοῦτον ἰδεῖν συνεχῶς γιγνόμενον ἐπὶ τῶν παρθένων· αὐξάνεσθαι γὰρ αὐτῶν αἱ τροφαὶ βουλόμεναι τὰ κατ' ἰσχία τε καὶ λαγόνας, ὡς πολλῷ μείζω γίγνοιτο τῶν κατὰ τὸν θώρακα, ταινίαις τισὶν ὅλον ἐν κύκλῳ περιλαμβάνουσι ἰσχυρῶς σφίγγουσαι τά κατ' ὠμοπλάτας τε καὶ θώρακα μόρια σύμπαντα, κᾆν τούτῳ πολλάκις ἀνίσου γιγνομένης τῆς τάσεως, ἢ προπετὲς εἰς τ' ἔμπροσθεν ἀπέφηναν τὸ στῆθος, ἢ τὰ ἀντικείμενα τὰ κατὰ ῥάχιν κυρτά. Edit. gr. tom. III. pag. 209. lin. ultim. & pag. 210. lin. 1. 2. 3. 4. & 5.

L'auteur des étrennes a tort, comme on voit, d'avancer que l'on serroit (alors) les *côtés* des jeunes filles avec des bandelettes, afin de relever la gorge & la soutenir. Ces nourrices, qui faisoient cette compression sur de jeunes filles, dont le sein n'étoit pas encore formé, ne songeoient guére à le soutenir.

Cette mauvaise coutume, dont Galien montre les inconvénients, n'étoit pas nouvelle. Un passage du poëte Térence, qui est mort environ 300 ans avant la naissance de Galien, en prouve l'ancienneté. *Haud similis virgo est virginum nostrarum, quas matres student demissis humeris esse, vincto pectore, ut graciles sient. Si qua est habitior paulò, pugilem esse aiunt : deducunt cibum : tametsi bona est natura, reddunt curatura junceas : itaque ergò amantur.* Eunuch. *act. ij. scen.* 4. « La jeune fille, » dont je suis amoureux, ne ressemble » pas aux nôtres, auxquelles les méres » s'efforcent d'abatre les épaules, en » leur serrant la poitrine, afin de leur » donner une taille fine & menue. S'en » trouve-t-il une qui ait un peu d'embonpoint, c'est un athléte, disent- » elles ; aussi-tôt elles lui retranchent » de la nourriture : & par ces attentions déplacées, celle dont la nature » avoit formé le corps pour être bien » proportionné dans toutes ses parties, » elles la rendent mince & tout d'une » venue comme un jonc. Aussi en est-on » éperdûment épris ».

Mais cette comédie est traduite de Ménandre, qui l'avoit composée près de 150 ans auparavant. Cette coutume existoit déja de son temps, puisqu'il a tâché d'y jeter du ridicule ; elle comptoit donc près de 500 ans du temps de Galien ; mais ni le ridicule, ni les inconvénients réels ne corrigent point les femmes. L'envie, qu'elles ont toujours eue de plaire aux hommes, leur fait imaginer des modes, ou meurtriéres ou extravagantes, & les rend insensibles à la douleur, au mal & aux traits satyriques.

V.

RELATION[a]

DE DIFFÉRENTES MALADIES ÉPIDÉMIQUES

Qui ont régné, dans la généralité de Paris, sur plusieurs espéces d'animaux, depuis le commencement de 1763 *jusqu'en* 1764.

PREMIÉRE MALADIE.

Des bêtes à cornes.

A LA FIN de l'hiver de 1763, il se manifesta sur les bêtes à cornes de la généralité de Paris, un chancre malin qui leur coupoit la langue, & les faisoit périr, lorsqu'on n'y apportoit point de reméde. Au commencement du printemps de la même année 1763, cette maladie devint générale, & les chevaux en furent attaqués comme les bêtes à cornes; elle cessa vers la fin de juillet, après que les pluies, qui succédérent à la sécheresse de la fin de l'hiver & du commencement du printemps, eurent continué de tomber abondamment.

Voici le moyen curatif qu'on mit en usage avec succès dans la généralité de Paris. Avec une cueiller ou une piéce d'argent qu'on avoit dentée en maniére de scie, & qui étoit attachée au bout d'une baguette, on râcloit la vessie ou l'ulcére qui s'étoit manifesté à la langue des bestiaux, jusqu'à ce que le sang y vînt, ou que le poil qui y paroît quelquefois fût tombé; on lavoit ensuite l'ulcére avec une lotion composée de fort vinaigre, de sel, de poivre, d'ail & de rhue, écrasés; après quoi on frottoit la plaie avec une pierre de vitriol de Chypre, & on la couvroit de sel bien fin. On réitéroit ce reméde trois fois par jour jusqu'à parfaite guérison.

(a) Elle nous a été communiquée manuscrite par m. Audoin de Chaignebrun, médecin employé par ordre du roi pour les maladies épidémiques dans la généralité de Paris.

En Champagne on se servit, avec un égal succès, de la méthode suivante. Comme, dans la généralité de Paris, le bouton, ou le chancre survenu à la langue des bestiaux, étoit râclé jusqu'au sang avec une piéce d'argent taillée en forme de scie, & attachée au bout d'une baguette de fer. Chaque jour la plaie & toute la langue de l'animal étoient lavées, jusqu'à parfaite guérison, avec une lotion composée d'ail, de sel, de chaque une poignée, de poivre une cuillerée; de suie de cheminée, de vitriol, d'alun, de la grosseur d'une noix muscade. Après avoir pilé tous ces ingrédients ensemble dans un mortier, on les jettoit dans suffisante quantité du vinaigre le plus fort.

En Limosin on eut recours à une lotion faite avec de fort vinaigre, du sel, du poivre, du poireau & de l'ail écrasés.

On n'employa, dans plusieurs endroits, que du vitriol. Ces différents remédes ont été mis autrefois en usage pour un pareil mal, & se trouvent indiqués par plusieurs auteurs.

SECONDE MALADIE.

Des chevaux.

A la fin de juillet, le chancre, qui avoit attaqué les bestiaux à la langue, régnoit encore, lorsque des chevaux vieux & jeunes furent atteints d'une autre maladie. Ils jetoient par les naseaux, sans tousser, une espéce de morve épaisse, plus ou moins jaune. Ces animaux étoient un peu tristes, dégoûtés, foibles, éflanqués, ils maigrissoient; au lieu d'avoine on leur donnoit du bled-froment, & ils guérissoient en peu de jours.

Au commencement de septembre de la même année 1763, il s'est encore déclaré une autre maladie sur les chevaux, les chiens, les chats, les furets, les lapins & les poules.

TROISIÉME MALADIE.

Des chevaux.

Les chevaux toussoient, & rendoient une espéce de morve par les naseaux. Ils avoient la tête basse, les yeux sombres ou tristes, la respiration quelquefois gênée, l'urine échauffée ou épaisse, la fiente souvent en crotins ou comme dans l'état naturel, & quelquefois liquide comme dans le cours de ventre. Ils maigrissoient, & ils étoient plus ou moins dégoûtés, foibles, éflanqués : quelques-uns même avoient de la fiévre. Ces animaux étoient plus ou moins affectés, & leur maladie duroit en conséquence. Peu cessérent de travailler,

& un petit nombre en mourut. A la campagne, quelques-uns de ceux qu'on avoit saignés étant morts, on s'abstint de saigner les autres. Communément on leur donnoit du son mouillé, de l'eau blanche faite avec du son & de la farine, à laquelle on ajoutoit du miel. Quelques maréchaux se sont servis de miel délayé dans une infusion de coquelicot. Cette maladie a duré environ quatre mois.

QUATRIÉME MALADIE.

Des chiens.

L'épidémie des chiens a été plus générale aux environs de Paris, & a duré plus long-temps que celle des chevaux. Elle y a régné au-delà de six mois. Les chiens attaqués ont été plus ou moins mal; les uns, n'ayant ni fiévre ni dégoût sensible, ne paroissoient point malades; ils toussoient seulement, avoient la voix enrouée ou presque éteinte; ils ont été guéris sans secours ou simplement à l'aide du lait, du miel ou du beurre frais qu'on leur faisoit avaler. D'autres au contraire ont été très griévement atteints, soit que leur maladie parût lente ou vive; ils avoient la tête pesante ou plus basse qu'à l'ordinaire, les yeux ternes ou languissants, quelquefois enflammés; ils étoient aussi plus ou moins malades, tristes, dégoûtés, maigres & foibles, à proportion de la force du mal; il leur sortoit une espéce de morve par les naseaux; la fiévre étoit quelquefois sensible, & la respiration gênée ou laborieuse. Ils rendoient des vers, exhaloient tous une odeur plus ou moins forte, & avoient souvent un cours de ventre d'une odeur putride, quelques-uns avoient des vertiges, & se heurtoient la tête en marchant. Plusieurs ne pouvoient se tenir sur leurs jambes, ils restoient couchés sans pouvoir se lever, & le train de derriére étoit comme paralysé; dans cet état, les uns mangeoient, les autres ne prenoient rien. Ils étoient long-temps malades avant que de mourir, ou mouroient en peu de jours. Quelquefois cette maladie se déclaroit tout-à-coup & vivement, mais pour l'ordinaire avec lenteur : bien que le mal, qui s'annonçoit lentement, parût moins dangereux que celui qui attaquoit subitement, il le devenoit cependant autant. La plus grande partie des chiens soudainement frappés, sont morts.

Parmi les différents remédes mis en usage, très peu ont réussi. Quand on vit que ces animaux périssoient tous, on auroit dû s'occuper des moyens de préserver ceux qui se portoient bien; c'est à quoi l'on ne songea point. Cependant m. Bonard, garde général dans le parc de Versailles, m'a assuré qu'à Remoulin, où le roi avoit une meute de 25 chiens, deux d'entre eux étant morts de la contagion, il

avoit saigné tous les autres, qui en furent exempts; & que depuis il n'en périt aucun (a).

J'ai vu beaucoup de chiens malades; mais alors j'étois tellement occupé pour une épidémie qui régnoit sur les hommes, que je n'ai pas pu satisfaire ma curiosité en ouvrant quelques-uns de ces animaux, ni eu occasion de rien ordonner pour les secourir. On m'a dit que m. Brasdor, chirurgien de Paris, en avoit ouvert plusieurs, qu'il leur avoit trouvé des vers dans les replis des narines, & qu'il avoit donné à ce sujet un mémoire à l'académie des sciences. Ces recherches & ces observations par l'ouverture des brutes me semblent d'autant plus utiles, que j'ai remarqué beaucoup de rapport entre la maladie qui a attaqué les animaux & celle qui s'étendit sur les hommes de certaines paroisses des environs de Paris, & même dans cette ville, durant l'épidémie qui tua tant de chiens (b).

Tous les médecins & les chirurgiens devroient avoir, non seulement une idée de la structure des animaux domestiques, & sur-tout des bestiaux, mais aussi une connoissance générale de leurs maux. On voit que les médecins étrangers ont été plus soigneux sur cet objet. En France, ces recherches sur les épizooties ont été longtemps négligées; le préjugé, qui s'y opposoit, est enfin dissipé. Il est certain qu'en suivant les maladies des animaux, on peut apprendre des choses utiles pour celles des hommes. Quelques observations & réflexions que je fis sur un charbon épidémique qui infestoit les bestiaux de la Brie, & qui se communiquoit aux hommes, m'ont particuliérement instruit de ce mal contagieux, & m'ont fourni l'occasion d'expliquer les métastases au moyen du tissu cellulaire. L'ouverture, qu'on pratique à la panse des bêtes à cornes & à laine, pour les conserver dans un cas mortel, ne donne-t-elle pas lieu de présumer qu'on pourroit tenter une légére incision à l'estomac des hommes, dans de violentes indigestions, lorsque tout annonce que le malade périra certainement? Ce qui peut favoriser cet espoir, c'est qu'on a plusieurs exemples de personnes guéries de plaies consi-

(a) Il semble que la saignée est le moyen le plus sûr pour préserver les animaux d'une maladie épidémique. En la pratiquant, on vient de sauver, sans autre secours, un troupeau de moutons attaqués d'une épidémie dont j'ai fait l'histoire. (Nous la donnerons dans la suite.) C'est m. Gendron, chirurgien habile à Sognole en Brie, qui a conseillé au berger de ce troupeau de saigner tous ses moutons avant qu'ils fussent malades. En 1757 il régnoit une maladie qui attaqua les bestiaux de plus de 60 paroisses de la Brie; j'ordonnai de saigner tous ces animaux avant qu'ils fussent atteints du mal: j'ai lieu de penser que ce fut en partie par ces saignées que j'arrêtai le cours de cette épidémie.

(b) M. Jullien, chirurgien à Château-Landon en Gatinois, vient de me marquer que la maladie des chiens régne encore dans son canton. On saigne, on purge ces animaux, & ils guérissent.

dérables à l'estomac, & d'autres auxquelles on a coupé de grandes portions d'intestins.

QUATRIÉME MALADIE.

Des furets.

La maladie des furets a été meurtriére.

CINQUIÉME MALADIE.

Des chats & des lapins.

Celle des chats & des lapins n'a pas été grave.

SIXIÉME MALADIE.

Des poules.

Quoique l'épidémie sur les poules n'ait paru se manifester que du temps de celle des chiens, j'ai lieu de croire qu'elle avoit commencé plus tôt; car, dans quelques paroisses de la Brie, des fermiers ont perdu beaucoup de poules à l'époque où le chancre malin attaquoit déja les bêtes à cornes & les chevaux. Le mal s'est ensuite étendu dans presque tous les environs de Paris, & même dans cette ville. Il a fait beaucoup de progrès, a régné long-temps, & s'est porté par-delà Versailles.

Les volailles attaquées étoient tristes, avoient les yeux ternes, la crête d'un rouge foncé, quelquefois pâle, la tête & les aîles basses, les plumes hérissées. Elles rendoient une humeur par les naseaux, elles étoient dégoûtées & foibles; elles se couchoient & maigrissoient. Quelques-unes avoient la pépie & le cours de ventre; beaucoup sont mortes grasses, & avant qu'on se fût aperçu qu'elles fussent malades. Après leur mort la crête étoit livide; on remarquoit, dans quelques-unes, des espéces d'ecchymoses ou taches violettes, ou des pustules noires de la grosseur d'un petit pois, ordinairement aux cuisses; & le cul étoit livide ou putréfié. J'ai ouvert plusieurs poules: dans toutes je découvrois, entre la peau & la chair, des milliers de petits grains blanchâtres, semblables à des œufs de grosses mouches, unis les uns aux autres en forme de chapelet. Leur graisse étoit huileuse, leur chair molasse ou tendre, & d'une odeur fétide. Une humeur glutineuse & très collante remplissoit le dedans du gosier & de la trachée-artére; les poumons de quelques-unes étoient comme en suppuration; les vaisseaux de la base du crâne se trouvoient engorgés, le sang du cœur & des gros vaisseaux étoit noirâtre & d'une odeur putride. Le foie étoit tendre & comme corrompu, sans en avoir l'apparence; la vessicule du fiel contenoit une bile jaune & quelquefois noire. Le gésier de celles qui avoient été quelques jours malades, étoit vuide;

mais il étoit plein, & comme dans l'état naturel, chez celles qui moururent sans avoir paru malades; le commencement des intestins étoit extrêmement jaune, la bile y étoit répandue; le reste étoit vergeté, quelquefois livide, d'une odeur fétide, même dans celles qui sont mortes subitement. J'ai remarqué auprès des ovaires ou des œufs de quelques poules, des concrétions de sang de la grosseur d'une noix. Comme je me suis trouvé en plusieurs endroits où l'épidémie régnoit, j'ai conseillé, pour la prévenir, de saigner toutes les volailles qui n'étoient point malades, en leur coupant la crête totalement ou en partie, ou bien en la piquant d'outre en outre; de leur faire prendre durant quatre ou cinq jours de l'ail pilé & mêlé avec du fort vinaigre; de mettre dans l'eau qu'elles buvoient de la rhue (*a*): ces prophylactiques ont paru avoir du succès. On fit manger, à celles qui étoient malades, du pain trempé dans du vin. Je crois qu'on pouvoit aussi les saigner à la crête, & les traiter comme celles qu'on vouloit garantir.

SEPTIÉME MALADIE.

Des bêtes asines.

La maladie, qui régnoit l'automne de 1763 sur les chevaux, se renouvela depuis la fin d'avril 1764, & duroit encore en août dans plusieurs paroisses des environs de Paris, principalement sur les bêtes asines. A Colombe, les chevaux ont été légérement attaqués; mais les bêtes asines, qui y sont en très grand nombre, l'ont été griévement; à la mi-juin il en étoit déja mort sept. Le mal se déclara à peu près comme l'automne derniére. Les bêtes, qui en étoient atteintes, toussoient, étoient dégoûtées, tristes, avoient la tête & les oreilles basses, l'urine échauffée, épaisse, la fiente séche, la fiévre plus ou moins forte, la respiration quelquefois gênée & laborieuse; dans cet état, ces animaux battoient des flancs, étoient éflanqués & maigrissoient. Quelques-uns rendoient une humeur par les naseaux, un petit nombre avoient le cours de ventre. On a prétendu qu'il sortoit des boutons en forme de gale aux ânes de quelques paroisses, & que ces boutons s'étoient communiqués aux hommes, ce qui paroît douteux. A Colombe, on saignoit les bestiaux, on leur faisoit manger du son mouillé, & on leur donnoit pour boisson de l'eau blanche préparée avec du son (ou de la farine qui vaut mieux), dans laquelle on délayoit du miel; on leur faisoit aussi quelquefois prendre du miel dans une décoction légére de coquelicot; &, si le cas l'exigeoit, on avoit recours aux lavements.

(*a*) Quelques personnes ont mis infuser de l'aunée dans leur eau. Le vitriol, que d'autres ont conseillé, pouvoit convenir lorsqu'il y avoit chancre. On a aussi jeté du machefer dans leur boisson.

Lorsque cette maladie se manifesta à Colombe sur les bêtes asines, il est à remarquer que plusieurs personnes eurent de gros rhumes accompagnés de crachement de sang. Je m'y rendis dans ce temps pour une épidémie qui régnoit sur les hommes; j'en revins avec un violent rhume sans fiévre apparente, sinon après quinze jours de frissonnements continuels; ce fut alors que je crachai du sang pendant trois jours.

La maladie, qui vint attaquer un troupeau de brebis, à Solaire en Brie, me paroît semblable à celle qui infestoit les autres animaux, & à celle qui s'est répandue sur les hommes depuis le mois d'octobre 1763, à Paris & dans quelques paroisses des environs, sur-tout à Noisy, près Versailles. On peut regarder ces maladies comme des catarrhes plus ou moins putrides & malins, les uns accompagnés de fiévre, & les autres sans fiévre sensible (*a*). *Ce 25 juin 1764.*

HUITIÉME MALADIE.

Des bêtes à laine. (*b*)

Elle commença au mois de novembre 1763, & dura jusqu'à la fin d'avril 1764. Trente-cinq moutons en furent saisis, & trente en moururent.

Les animaux attaqués avoient la tête lourde, étoient dégoûtés; ils rendoient une fiente séche, mais leur urine étoit comme dans l'état naturel: ils s'étendoient, & paroissoient avoir des tranchées. La chaleur, qui se manifestoit dès l'invasion de la maladie, augmentoit à mesure qu'elle faisoit des progrès; & quand elle étoit au plus haut point, il sortoit une espéce de morve par les naseaux & par la gueule de ces bêtes. En cet état, qui bientôt étoit suivi de la mort, elles chanceloient dans leur marche, elles batoient des flancs, & avoient quelquefois un cours de ventre d'une odeur très fétide. Quelques-unes sont mortes avant qu'on se fût aperçu de leur maladie. Dans celles qui ont été ouvertes, on a trouvé les poumons dans l'état naturel, le foie gonflé, la vessicule du fiel extrêmement dilatée, & remplie d'une bile jaune, la panse & les intestins étoient vergetés, & le sang qui formoit des engorgements, étoit jaunâtre & comme en huile; la rate, les reins & la vessie ont paru dans l'état naturel.

(*a*) M. Jullien m'a aussi donné avis qu'il y avoit eu cette année 1764, dans le Gatinois, une maladie sur les bêtes asines. Ces animaux avoient une pesanteur de tête qui leur permettoient à peine de marcher sans tomber, plusieurs y ont succombé en trois jours au plus tard; & ceux qui ont guéri, avoient été saignés deux & trois fois en vingt-quatre heures.

(*b*) Elles appartenoient à la dame Bonnevin, fermiére à Solaire, près Brie-comte-Robert.

Nic. Bivert, berger de ce troupeau, quoiqu'inſtruit des différentes maladies qui attaquent ordinairement les moutons de la Brie, ſur-tout de celles de ſon canton, ne voyoit point quelle étoit l'eſpéce ou le caractére, ni la cauſe de celle-ci. Il baignoit les malades, les ſaignoit à la queue, leur donnoit des lavements avec du petit lait, & les purgeoit avec la thériaque délayée dans du vin. Ce berger étoit déſolé de voir périr ſon troupeau. M. Gendron, chirurgien habile à Sognoles en Brie, qui a travaillé avec moi, & à qui j'avois donné une petite brochure ſur une maladie épidémique des beſtiaux, conſeilla à ce berger de ſaigner tout ſon troupeau; mais plus abondamment qu'il n'avoit ſaigné à la queue les bêtes malades. Il ſuivit exactement cet avis; &, dans un même jour, il en ſaigna 330, auxquelles il ouvrit l'une des veines qui ſe trouve à la partie antérieure de l'épaule, dans un endroit où il n'y a preſque point de laine, & où ces veines, que les bergers nomment *erres de devant*, ſont très ſenſibles. Nicolas Bivert prétend avoir tiré à ſon troupeau plus d'un muid de ſang: il étoit très noir & ſec. Depuis ces ſaignées il n'eſt mort aucune de ces bêtes; pluſieurs cependant ſont reſtées quelque temps maigres, foibles, avec un air triſte qui annonçoit par conſéquent l'impreſſion de la cauſe épizootique.

Les ſaignées, que j'avois preſcrites dans la maladie qui régnoit, en 1757, ſur les chevaux, les bêtes à cornes & les ânes de plus de ſoixante paroiſſes de la Brie, eurent le même ſuccès dans tous les cantons où l'on ſaigna copieuſement ces animaux avant qu'ils fuſſent malades, & où l'on employa d'autres préſervatifs indiqués dans une petite brochure que j'ai rendue publique (*a*).

On pourroit de même arrêter tout à coup, par différents préſervatifs, le cours de certaines épidémies qui attaquent les hommes; moyens qui me réuſſirent à Marole en Brie en 1749, & dans quelques autres petites paroiſſes où les habitants étoient tous menacés de devenir les victimes de la contagion; mais il eſt très difficile, ſurtout dans les gros lieux, d'obtenir qu'ils ſoient mis en uſage; il s'y trouve plus de gens capables de s'y oppoſer, qu'il n'y en a de propres à les faire pratiquer. Ceux qui devroient favoriſer le plus & conſeiller cette méthode prophylactique, ſont ſouvent les premiers à empêcher, par des cabales, qu'elle ſoit obſervée; & ils rejettent comme chimériques des précautions qui peuvent ſauver un pays entier.

Ce 29 octobre 1764.

(*a*) Elle parut en 1762 (*Paris*, *Laur. Prault*) ſous le titre de *Relation d'une maladie épidémique*, *&c.* in-12 de 58. p. Cette rélation, faite par un homme qui obſerve & obſerve bien, fut très accueillie dans le temps, & citée avec éloges par ceux qui depuis ont écrit ſur les maladies épizootiques.

DESCRIPTION

D'une opération pratiquée sur les bêtes à cornes, devenues extrêmement enflées pour avoir mangé certaines herbes vertes; accident qui les met en danger de périr en peu de temps, si elles ne sont promptement secourues.

Les bêtes à cornes, & sur-tout les vaches, après avoir trop mangé de bourgeons d'arbres, ou d'herbes vertes & mouillées, principalement de la luserne, du tréfle, du coquelicot, de l'oseille, & autres, deviennent considérablement enflées; elles ont la peau tendue comme celle d'un tambour, elles marchent avec beaucoup de peine, leur respiration est très gênée, &c. Si, dans cet état, on ne se hâte point de les secourir, elles meurent très promptement.

On peut regarder cet accident comme une indigestion ou engorgement dans les ventricules de ces bestiaux; il est très commun au printemps (*a*), en été & en automne; il tue une grande quantité de bêtes à cornes, ce qui cause un dommage considérable aux gens de la campagne.

Le danger est d'autant plus pressant que l'air contenu dans les ventricules s'y développe, se raréfie & les dilate plus ou moins; la dilatation de l'herbier est quelquefois si grande qu'on le trouve déchiré. Pour remédier au mal on a imaginé une opération, qui a été pratiquée avec succès par quelques maréchaux & par des laboureurs de la généralité de Paris.

Voici la maniére de procéder; on prend un grand bistouri tranchant des deux côtés de la pointe, & bien solide dans son manche; on enfonce perpendiculairement la lame jusqu'au manche, au milieu de la distance qui se trouve entre la derniére fausse côte & l'os ilion, à six ou sept travers de doigt des apophyses transverses des vertébres lombaires du côté gauche, & l'on incise d'un seul coup la peau & la panse. Si l'on rencontre de la résistance en exécutant la ponction, on presse le ventre; l'ouverture faite, il en sort d'abord avec bruit un air impétueux, qui répand une odeur fétide & presque insupportable: lorsque l'incision est grande, il sort beaucoup d'herbe dont l'odeur est également putride.

Le sieur Larue, maréchal à Chamblis en Beauvoisis, pratiquoit

(*a*) Au printemps, quand les bêtes à cornes entrent dans de jeunes taillis, & qu'elles mangent des bourgeons d'arbres, il en périt beaucoup, notamment en Poitou, en Limosin, en Bourbonnois, & autres pays où il y a un grand nombre de bœufs.

cette opération dans l'intention d'évacuer l'herbe de la panſe; quand elle ne ſort pas à ſon gré, il agrandit l'inciſion ou l'ouverture par laquelle il l'extrait avec ſes doigts. Il laiſſe la plaie ouverte, & n'y met aucun appareil; durant pluſieurs jours, il en ſort de l'herbe & de l'air qui font une eſpéce de bouillonnement. Dès qu'il juge qu'il eſt temps de laiſſer fermer la plaie, il y applique un emplâtre, & la bête guérit ordinairement, ſelon ſa méthode, en trois ſemaines. Il a réitéré cette opération trois fois, en différents temps, ſur une même vache.

Un maréchal de Mantes, & les ſieurs Rabourdin de Pouilly-le-Fort, Poiret de la Ronce, Pierre Guillebert de Limoges, Paris de Coubert, tous laboureurs en Brie, les deux premiers dans le duché de Villars, & les deux autres près Brie-comte-Robert, pratiquoient cette opération uniquement dans la vue de donner iſſue à l'air contenu dans l'herbier; s'il ſe préſente de l'herbe à l'ouverture, ils la tirent avec les doigts. Ces fermiers ſe ſervent d'un grand biſtouri, qui eſt joint à leur flame; ils l'enfoncent, ainſi que le ſieur Larue, dans l'endroit que j'ai déſigné, de maniére que la plaie, qui en réſulte, ſoit tranſverſale, & réponde au pli de la peau & à ceux de la panſe. L'inciſion faite, ils ſaignent l'animal à l'une des veines qui ſe trouvent au-deſſous du ventre, & enſuite à deux veines ſituées derriére les dents de la mâchoire inférieure, à côté de la langue, & où ils appliquent du ſel marin pour faire ſaliver la bête qu'on laiſſe, après l'opération, une demi-journée ſans manger; il ne faut point de panſement, & l'animal guérit ordinairement en quatre ou cinq jours, & ſans frais. Il n'en eſt pas de même par la méthode du ſieur Larue, dont les ſuites ſont longues & couteuſes. On peut cependant la ſuivre, puiſqu'elle réuſſit conſtamment; mais, ſans s'embaraſſer de ſon emplâtre, qu'il tient ſecret, & dont ne dépend pas le ſuccès de l'opération. Celui que je vais indiquer ſervira également, & pour défendre la plaie des inſectes, de l'impreſſion de l'air, & de tout autre corps étranger, & pour la cicatriſer ou la guérir.

Prenez de la poix jaune, de la térébenthine, de la cire, de l'huile d'olives, de chaque eſpéce un quarteron; le tout étant fondu ſur le feu, joignez-y du bol d'Arménie en poudre fine, & du verd-de-gris, auſſi en poudre fine, une demi-once; remuez le mélange avec une ſpatule, ou un petit bâton, juſqu'à ce que l'onguent ait pris conſiſtance, & ſoit refroidi.

Quant au maréchal de Mantes, il inciſe avec un biſtouri la peau de la partie déſignée, & ouvre enſuite ſimplement la panſe avec la pointe du même inſtrument, pour donner ſeulement iſſue à l'air. J'eſtime que les deux autres façons d'opérer ſont préférables, l'ouverture de la panſe n'étant pas aſſez grande dans la maniére de ce maréchal, laquelle a néanmoins l'avantage d'être faite en deux temps, d'être méthodique, ſûre, & très aiſée à pratiquer.

M. Tenon, chirurgien de Paris, me communiqua, au commencement de 1763, le projet d'une pareille opération pour les bêtes à laine en danger de mort pour avoir trop mangé, ou pour avoir trop bu d'eau; ce savant académicien a même donné à ce sujet un mémoire intéressant à l'académie des sciences & à la société du bureau d'agriculture.

J'ai appris depuis qu'en certains cantons de la Brie on avoit ouvert la panse aux brebis menacées de périr, parce qu'elles avoient trop brouté de certaines herbes. *Ce 18 juin 1764*

Une femme des Montis, paroisse de La-Chapelle-Rabellai en brie, vient de faire elle-même, avec un couteau, cette opération à deux de ses vaches. 1775.

DESCRIPTION

D'une épizootie contagieuse qui, en différents temps, a régné sur les chevaux d'un canton des environs de Paris, nommé LA FRANCE, *& qui a presque ruiné plusieurs laboureurs.*

Cette maladie se manifesta en 1764 sur les chevaux de la paroisse de Fontenay-lès-Louves, à cinq lieues de Paris. Ce fut le 7 juillet qu'un cheval du sieur Barbier en fut atteint, & bientôt elle s'étendit sur les chevaux de plusieurs autres laboureurs; mais elle parut cesser au mois de novembre de la même année 1764.

De vingt-quatre chevaux qui furent attaqués entre ces deux époques, il n'en échapa aucun. Le sieur Barbier en perdit d'abord *neuf*, le sieur Poncal *un*, le sieur Delion de Frontignon *cinq*, le sieur Barré *deux*, le sieur Noel *trois*, le sieur Charpentier *un*, le sieur Dutour, *trois*, & Desnoyer, manouvrier, *un*.

La maladie se renouvela le 21 avril 1765. De même que l'année précédente, elle commença par les chevaux du sieur Barbier; déja deux étoient morts, lorsque tout-à-coup elle s'empara de deux autres. Ce fut alors qu'il adressa à m. l'intendant de Paris un placet, dans lequel il lui représentoit qu'ayant perdu neuf chevaux l'année derniére, il venoit d'en perdre deux autres, pour lesquels il avoit consulté sans succès huit maréchaux les plus renommés du pays, ainsi que le sieur Lafosse, maréchal du roi à Paris; que deux autres chevaux étoient actuellement malades; que peut-être bientôt aucuns de ceux qui lui restoient, ne seroient épargnés; qu'il supplioit donc m. l'intendant d'envoyer très promptement des experts pour reconnoître une maladie qu'aucun maréchal ne pouvoit déterminer; que sa position est des plus cruelles; qu'il est sur le point d'être ruiné, sans pouvoir jamais s'en relever.

M. de Sauvigni, touché du malheur du sieur Barbier, me chargea,

le 21 mai, de me tranſporter chez ce fermier; je trouvai deux chevaux attaqués de l'épizootie, mais dans un état tel qu'au premier coup d'œil je les jugeai hors de danger, malgré des eſcares conſidérables en différents endroits, ſuites inévitables de l'application des cauſtiques.

Pour traiter ces deux chevaux, achetés depuis peu 500 liv. chacun, le ſieur Barbier avoit eu recours à un berger de la paroiſſe de Thinville. Le ruſé ou crédule pâtre perſuada au fermier prévenu qu'on avoit jeté un ſort ſur ſes animaux domeſtiques, & que c'étoit par de petites bêtes d'autant plus dangereuſes à la fin du printemps, qu'elles ſont alors en chaleur. Il s'étoit tellement entêté de cette abſurde imagination, qu'il ne me fut pas poſſible de la détruire dans ſon eſprit (*a*). Le berger prétendoit que ces petites bêtes, connues ſous le nom de *muſaraignes*, avoient pratiqué des trous ſous la mangeoire, qui venoit d'être faite à neuf; qu'elles mordoient les chevaux, & que leurs morſures envenimées les faiſoient périr; on ſait néanmoins que la dent de la muſaraigne n'eſt pas aſſez forte pour percer la peau du cheval. Mais le préjugé, à cet egard, n'eſt pas encore détruit dans les campagnes : le pâtre le fortifie, il annonce une bleſſure empoiſonnée; &, pour en empêcher l'effet ou en arrêter les progrès, plus habile que le maréchal du lieu, il propoſe des moyens curatifs qui, appliqués aſſez méthodiquement, ont réuſſi.

La maladie commençoit par une eſpéce de durillon ou tumeur dure de la groſſeur d'une noix un peu aplatie, inſenſible au toucher, & qui, étant ouverte, répandoit une humeur jaunâtre. Cette tumeur ſe manifeſtoit au poitrail, au col, au défaut des épaules, au côté de la poitrine, au-deſſous des reins, aux flancs, au nombril, & point à la tête, ni aux bourſes, ni au fourreau; elle s'étendoit en largeur; le progrès en étoit ſi rapide, que les chevaux périſſoient en 7, 12, 24 ou 48 heures. Le premier fut attaqué à neuf heures du matin, & mourut à quatre du ſoir; celui qui réſiſta le plus long-temps vécut juſqu'au cinquiéme jour. On ne s'apercevoit du mal que lorſque la tumeur étoit formée, ou avoit déja une certaine étendue. Les animaux mangeoient, buvoient, fientoient, urinoient comme dans l'état de ſanté; ce n'étoit qu'à l'approche de la mort qu'ils ne prenoient plus de nourriture, ou quand la maladie avoit déja fait des progrès : alors ils devenoient triſtes, inquiets, ſe tourmentoient, ſe plaignoient, frappoient

(*a*) Il y a encore, dans les campagnes, beaucoup de bonnes gens qui croient aux ſorts & aux maléfices, & qui en craignent les pernicieux effets. Jamais peut-être on ne parviendra à déraciner cette vieille erreur; mais quoique les prétendus ſorts ſoient impuiſſants, & qu'il n'y ait ni magiciens ni ſorciers, il exiſte des ſcélérats qui ont quelquefois introduit dans les écuries, dans les étables, & dans les bergeries, des animaux vénéneux, ou des ſubſtances putrides, capables de faire périr les beſtiaux.

du pied, avoient la tête & les oreilles basses, les jambes chancelantes; la fiévre se développoit, & étoit bientôt suivie d'une forte palpitation de cœur, de battement de flancs; & lorsqu'ils étoient sur le point de mourir, ils devenoient froids.

Le sang, qu'on leur a tiré, étoit épais, mousseux, sans sérosité, nuancé de différentes couleurs, & semblable, m'ont dit les maréchaux, à du foie pourri.

Quant au traitement, voici celui que le berger employa. Il appliqua à la circonférence de la tumeur un bouton de feu, comme les anciens chirurgiens le pratiquoient pour borner le progrès de la gangréne: il mettoit sur l'escare de la rue pilée, de l'orviétan, de la thériaque délayée dans du vin, & un emplatre de diachylon sur le tout; il faisoit prendre à chaque cheval une pinte de vin, dans laquelle on avoit délayé de l'orviétan & de la thériaque. Un de ces chevaux fut saigné une fois, & l'autre deux dans l'espace de trois heures. Le berger ensuite envoya de chez lui une masse d'herbe pilée, laquelle étoit vraisemblablement la persicaire, nommée vulgairement l'*herbe au charbon*, que pour l'ordinaire il appliquoit sur la tumeur, après l'avoir mis tremper dans de l'urine, ou dans du vinaigre.

Malgré ces moyens de curation, le mal augmentoit: le berger, non moins charlatan que superstitieux, disoit que la petite bête, qui avoit mordu, n'étoit pas encore morte; mais qu'elle étoit bien mal; pour hâter sa perte, il fit encore appliquer le bouton de feu autour & au-delà de la tumeur, & les herbes pilées par-dessus, ce qui produisit enfin une escare qui arrêta le progrès du mal. Elle fut pansée avec un digestif qui me parut composé de térébenthine & de jaunes d'œufs; on l'étendoit sur une espéce de plumaceau fait de vieille corde éfilée. Lorsque l'escare fut tombée, & la suppuration bien établie, on lava l'ulcére avec de l'eau ordinaire, & on le couvrit seulement de vieille corde éfilée en forme de charpie. La plaie de l'un de ces chevaux étoit en rond, & de la largeur d'une assiéte ordinaire; celle de l'autre étoit divisée en deux portions, l'une étoit de six pouces de large, & l'autre de quatre. La nourriture de ces deux chevaux étoit du son mouillé, du seigle mis dans de l'eau, ensuite sec, de la paille, du foin & de l'avoine; on leur donnoit pour boisson de l'eau blanche. On a trouvé dans les chevaux, qui furent ouverts, une grande quantité d'humeurs glaireuses dans la portion du tissu cellulaire qui répondoit à la tumeur; on en remarqua aussi dans la poitrine & dans le bas-ventre qui, chez quelques-uns, étoit rempli d'une eau roussâtre; chez quelques autres, le péricarde contenoit également une humeur glaireuse.

Par la description que nous venons de faire de cette tumeur, on voit qu'il s'agit d'un anthrax connu sous le nom de *charbon*, & désigné par plusieurs maréchaux & par les bergers sous celui d'*araignée*, parce

que cette tumeur s'étend en large, paroît courir & prendre la forme d'une araignée écrasée. Le temps où le mal a commencé, celui où il a reparu & cessé, prouve bien que c'étoit un charbon de l'espéce de celui qui régna en 1757 sur les chevaux, les bêtes à cornes & asines de quelques villes & de plus de 60 paroisses de la Brie; j'en ai donné une relation très détaillée (*a*). Celui de cette année 1764 différe cependant du premier, en ce qu'il s'étendoit plus en largeur qu'en longueur, qu'il ne s'est point fait de fusées en forme de cordes, que l'intérieur étoit jaunâtre & point livide ou blafard, (aspect sous lequel s'est quelquefois montré celui de 1757), qu'il n'a point attaqué la tête ni les parties génitales, qu'il n'en a point paru plusieurs sur un même animal, enfin qu'il ne fut point d'un caractére aussi malin, puisqu'il ne s'est point communiqué aux maréchaux, ni aux écorcheurs, ni à d'autres personnes.

Nota. Les chevaux des paroisses de Mitry, Clais, & autres lieux humides ou marécageux des environs de Fontenay-lès-Louves, sont sujets au charbon; ceux des Tremblays en étoient souvent attaqués, avant que les rues de cette paroisse fussent pavées. Celui de cette année a causé beaucoup de ravages; la mortalité n'a cessé qu'après que les maréchaux se furent avisés d'extirper & de détruire la tumeur dans toute son étendue, de bassiner la plaie avec une lotion composée de vinaigre, une pinte mesure de Paris, de sel marin deux onces, de couperose blanche, de vitriol de Chypre, de chaque une once, & de verd-de-gris une demi-once, mêlés & bouillis ensemble. Les progrès du charbon ayant été arrêtés par ces moyens, ils pansérent la plaie avec un digestif fait de térébenthine, de jaunes d'œufs, d'eau-de-vie camphrée, & ils consérvérent tous les chevaux traités suivant cette méthode.

Le berger du sieur Colleau, fermier à Limoge en Brie, mit en usage le même traitement contre un anthrax dont les bêtes à cornes de cette paroisse, & celle de Linsy, furent attaquées en 1757.

Ce premier septembre 1765.

(*a*) Elle a paru sous ce titre : *Relation d'une maladie épidémique & contagieuse, qui a régné l'été & l'automne 1757 sur des animaux de différentes espéces, dans quelques villes & plus de soixante paroisses de la Brie : où l'on voit que cette maladie est relative à certaines épidémies qui arrivent aux hommes, même à la peste ; qu'elle fournit des idées intéressantes sur la nature d'autres maladies, & sur une maniére d'expliquer les métastases, au moyen du tissu cellulaire.* Par m. AUDOUIN DE CHAIGNEBRUN, ancien chirurgien des hôpitaux & armées du roi, & actuellement médecin employé ordinairement, par ordre de sa majesté, aux épidémies des hommes. (*Paris*, Laurent Prault) M. DCC. LXII. *in-12*. de 58. *pages*.

MÉMOIRE [a]

Sur une maladie épizootique, ou contagieuse, & extraordinaire, qui régna en 1765, 1766 & 1767 à Mont, paroisse de Soignole, subdélégation de Brie-comte-Robert.

En conséquence d'une lettre de m. Masson, greffier de la subdélégation de Brie-comte-Robert, écrite le 13 mai 1767 à m. de Sauvigny, j'eus ordre de me transporter à Mont, paroisse de Soignole, chez le sieur Chaise, fermier, où j'arrivai le 22.

Mont est situé presque entre deux côteaux, l'un au midi, & l'autre au septentrion; il est environné au couchant de terres labourables, de pâtures, de prés & de bosquets. Au septentrion coule un gros ruisseau qui va se décharger dans la riviére d'Yére, & qui l'été est à sec de distance en distance. Les terres de cette ferme sont variées; il y en a de fortes, d'humides, de séches & de graveleuses. La cour de cette ferme est en pente, & cette pente aboutit à un abreuvoir dont l'eau est épaisse, noire, de mauvaise odeur; ce qui provient en partie des eaux qui y tombe en temps de pluie, & qui y séjourne. L'écurie, la vacherie, dont les entrées sont au nord & au levant, ont peu d'air; ce qui les rend humides & fraîches. Les bergeries ne m'ont pas paru plus saines.

Le sieur Jean-Jacques Harly, beau-pére du sieur Chaise, qui a été fermier à Mont pendant dix-huit ans, n'y a éprouvé de mortalité sensible qu'au bout de cinq ans, & sur les moutons seulement; mais ayant cédé sa ferme au sieur Chaise le premier mars 1764, celui-ci eut le malheur de voir ce fléau s'étendre sur tous ses bestiaux.

Maladie des vaches.

La contagion épidémique commença ses ravages à la fin de décembre 1765, d'abord sur les vaches, ensuite sur les chevaux & sur les bêtes à laine. Depuis le commencement de janvier 1766 jusqu'à la fin de mars 1767, de trente-huit vaches qui ont été attaquées de la maladie, trente-six sont mortes, savoir, huit depuis le commencement de janvier jusqu'à la fin de février; dix depuis ce mois jusqu'à la Saint-Jean de la même année 1766; sept depuis cette époque jusqu'au commencement d'octobre; onze depuis le 19 dudit mois

---

(*a*) Il nous a été communiqué manuscrit par le même m. Audouin de Chaignebrun, ainsi que le morceau suivant.

d'octobre jusqu'à la fin de mars 1767 ; de plus il est mort trente veaux depuis l'âge de quinze jusqu'à quarante jours, sans compter ceux dont plusieurs vaches sont avortées. On a observé que ce furent les plus jeunes vaches qui ont essuyé la maladie, & que les derniéres mortes furent celles qu'on avoit achetées pour en remplacer d'autres.

On ne s'apercevoit de la maladie que quand ces bêtes étoient sur le point de mourir ; alors elles étoient tristes, avoient les yeux larmoyants, la tête basse, les flancs, le cœur agités, des hémorrhagies par le fondement, par l'uréthre, par les narines, quelquefois le cours de ventre ; elles buvoient, mangeoient & ruminoient jusqu'à cet état fâcheux & désespéré ; à mesure que le mal, (qui souvent ne se montroit d'une maniére bien sensible que deux heures avant la mort), s'augmentoit, elles étoient saisies d'un tremblement convulsif ; elles tomboient sans se débattre, se plaignoient ; elles avoient, dans ces derniers moments, la tête & le col roides, mais tournés du côté gauche ; les oreilles, les narines étoient froides. Aussi-tôt qu'elles étoient mortes, le sang découloit des narines, de la bouche, du fondement, & des voies urinaires.

Celui qu'on tiroit pendant la maladie étoit chaud, sortoit souvent avec impétuosité, ne s'arrêtoit qu'avec peine, quelquefois il couloit difficilement, ou s'arrêtoit de lui-même en se caillant.

A l'ouverture des cadavres, on remarquoit entre cuir & chair, & depuis la tête jusqu'au poitrail, du sang extravasé, noir comme de l'encre, & quelquefois une infiltration de sérosité jaunâtre, depuis le col jusqu'aux hanches. La peau étoit d'un rouge foncé ; les poumons, le péricarde, comme dans l'état naturel ; le cœur, les gros vaisseaux remplis d'un sang noir & caillé ; le bas-ventre, ainsi que la poitrine, contenoit du sang épanché, les ventricules, les intestins, le foie, les reins, la vessie ne présentoient rien de particulier ; mais on trouvoit la vessicule du fiel remplie d'une bile de couleur & de consistance d'huile d'olives, & du sang dans la vessie. La rate étoit tuméfiée & gorgée de sang noir. On a observé que ces bêtes ne devenoient enflées qu'après la mort.

Jean-Baptiste, maréchal à Yéble, n'a saigné ces animaux qu'aux flancs, les uns une fois, les autres deux ou trois, & de loin en loin : les autres moyens employés par ce maréchal, furent des lavements faits avec la décoction des herbes émollientes, & l'huile d'olives ; des potions composées de thériaque, de confection hyacinthe & de crystal minéral, ou faites avec de l'eau-de-vie, l'huile d'olives, le miel & le lait. Ce traitement ne présentoit aucune vue, par conséquent il ne pouvoit point réussir. Comme de toutes les vaches qui furent malades depuis la fin de décembre 1765 jusqu'en mai 1766, aucune n'avoit été conservée, on crut alors devoir saigner celles qui n'avoient point encore contracté la maladie.

Maladie des chevaux.

La mortalité sur les chevaux commença au mois de février 1766. Depuis cette époque jusqu'au 15 mai 1767, il en mourut huit; savoir, cinq depuis le mois de février jusqu'à celui d'avril, & trois depuis ce terme jusqu'au 15 mai 1767. Les chevaux attaqués de la maladie étoient dégoûtés, tristes, inquiets; ils frétilloient la queue, se plaignoient, se couchoient, se relevoient, & paroissoient avoir des tranchées; ils avoient les yeux ternes, la tête & les oreilles basses, des frissons, de la fiévre plus ou moins forte, des battements de cœur & de flancs, la bouche chaude, la langue tantôt séche, tantôt humide, vermeille, blanche; ils pissoient fréquemment, & leur urine étoit huileuse, épaisse ou trouble; le ventre n'étoit ni trop libre, ni trop paresseux; la fiente étoit comme à l'ordinaire; la peau aride paroissoit adhérente aux chairs: le mal faisoit des progrès rapides, la fiévre se dévelopoit & s'allumoit vivement; les symptômes fâcheux s'accumuloient, & l'animal périssoit le deuxiéme, le troisiéme ou le quatriéme jour de l'invasion, au plus tard; il avoit pour lors les oreilles, les narines, les parties génitales froides, & l'on entendoit un petit bruit à la poitrine.

Le sang, qu'on tiroit à ces animaux, étoit noir, coënneux ou sec comme de la colle. De ces huit qui ont succombé, un seul n'avoit pas été traité.

On a ouvert deux de ces chevaux; & au-dessous de la peau, depuis la tête jusqu'au poitrail, on aperçut du sang extravasé; on en trouva d'épanché dans la poitrine; les vaisseaux étoient noirâtres, les poumons vergetés, le cœur plein d'un sang noir; & dans le bas-ventre on a remarqué un épanchement de sang: le foie, la rate, l'estomac, les intestins, les reins, la vessie étoient dans l'état naturel; mais les intestins contenoient de petits vers rouges ressemblants par la forme à des haricots. Ces deux chevaux, ainsi que les six autres qui sont morts, avoient paru boursoufflés huit jours avant leur maladie.

Le sieur Charles Pillier, maréchal à Soignole, qui les traita, ne les a saignés que deux ou trois fois chacun; il leur a prescrit pour boisson l'eau blanche miellée, leur a donné des lavements composés avec des herbes émollientes, du beure frais, du crystal minéral, ou faits avec le petit-lait, & une potion dans laquelle entroit de la poudre cordiale, de la confection hyacinthe, de chaque espéce demi-once, dans une pinte de vin blanc. Comme on craignoit que la maladie n'emportât tous les chevaux du sieur Chaise, dix-sept furent saignés à la fin de mai 1766; il en mourut trois; j'observerai que le troisiéme avoit été acheté le dernier.

Maladie des bêtes à laine.

L'épidémie ſur les bêtes à laine ſe manifeſta vers la mi-mars 1766. Elle enleva d'abord deux ou trois moutons par ſemaine; après quoi, la mortalité devint ſi grande, qu'aux environs de la Saint-Jean 1766, il en périſſoit juſqu'à ſept par jour, dans la bergerie, aux champs, ou aux parcs; de ſorte qu'au mois d'août de la même année 1766, le troupeau étoit diminué de 295 bêtes; le mal s'eſt enſuite ralenti juſqu'au mois de novembre qu'il reprit vigueur; il ne parut ceſſer qu'au 15 mai 1767. Entre ces deux époques, c'eſt-à-dire, dans l'intervalle de ſix mois, il mourut encore 110 moutons, ce qui fait 405. Aucun de ceux qui ont été attaqués de la contagion n'en réchapa. Cette mortalité s'eſt d'abord étendue ſur les moutons, & a duré depuis le mois de mars 1766 juſqu'au mois de novembre de la même année; & depuis le mois de novembre 1766 juſqu'au mois de mai 1767, elle s'eſt jetée ſur les brebis & les agneaux. On a obſervé que les moutons, les brebis, les agneaux les plus forts furent beaucoup plus vivement affectés de la maladie, que les foibles.

Ils en étoient ſurpris en mangeant, & avec les ſymptômes les plus graves. Ils avoient le blanc des yeux rouge, des tremblements, des oppreſſions, des agitations, des étourdiſſements, les jambes roides; ils rendoient du ſang par les voies urinaires, ſans qu'il y eût chez eux aucune impreſſion marquée de froid ou de chaleur; ils ſe regardoient les uns & les autres, bêloient, ſe roidiſſoient, ſe débattoient avec contorſions, & périſſoient ainſi ſur le champ, la tête renverſée ſur l'épaule gauche.

Après la mort, l'animal rendoit du ſang par le nez, par la bouche, par le fondement, & devenoit plus ou moins enflé. La fiente étoit à peu près dans l'état naturel; le ſang, qu'on tiroit pendant la maladie, étoit noir comme de la poix, ſe colloit à la laine en ſortant; &, tombé à terre, il formoit des caillots noirs plus ou moins épais, mais ne s'arrêtoit point de lui-même comme de coutume.

En ouvrant les cadavres de ces bêtes à laine, on trouva le deſſous de la peau d'un rouge plus foncé ou noir que dans les maladies ordinaires, un épanchement de ſang dans la poitrine; le cœur, les vaiſſeaux des viſcéres, & tous les autres vaiſſeaux contenoient un ſang noir & caillé; les ventricules, les inteſtins, le foie n'offrirent rien de remarquable; mais la veſſicule du fiel étoit remplie de bile verte, la rate étoit tuméfiée, & ſi tendre, qu'à la moindre preſſion elle ſe déchiroit; il en ſortoit une telle quantité de ſang noir, qu'après cette évacuation elle étoit réduite à rien: l'intérieur des reins, de la veſſie, les vaiſſeaux méſentériques étoient conſtamment gorgés d'un ſang

noir. On n'apercevoit au-dedans des ventricules & des intestins, que des aliments ou des matiéres fécales, quelquefois des gobes spontanées, & presque point d'air ni de mauvaise odeur.

Comme la mortalité alla toujours en augmentant depuis le mois de mars 1766 jusqu'à la fin de juillet de la même année, & que la contagion se communiquoit avec rapidité, on se détermina à faire saigner & baigner 420 de ces bêtes à laine à la fin du mois de juillet. Il est bon d'observer que toutes ces bêtes étoient bien portantes & grasses avant l'invasion du mal, qui ne s'annonçoit par aucun symptôme avant-coureur; qu'il n'en guérit aucune de celles qui en furent atteintes; que les progrès du mal étoient si prompts, que le berger de ce troupeau, nommé *Marant*, n'avoit que le temps de saigner une fois chaque animal. On rémarquera encore 1°. que les nouvelles bêtes, qu'on mettoit dans ce troupeau, étoient celles qui contractoient plus aisément la maladie; que, quand on faisoit passer le troupeau en sévrage, ou qu'on le renfermoit ailleurs qu'à la ferme de Mont, il n'en périssoit point; ce qui donna lieu au sieur Chaise de croire qu'on avoit jeté un sort sur ses bergeries, sur ses vacheries & sur ses écuries; il en étoit d'autant plus persuadé, qu'on ne découvroit rien de particulier dans les ventricules ni les intestins de ces bêtes, quelquefois seulement il y avoit des gobes qu'on peut nommer spontanées, parce qu'elles se forment pour ainsi dire d'elles-mêmes avec la laine que ce bétail arrache en se léchant, qu'il avale, & qui se mêle ensuite avec de l'herbe. 2°. Que la maladie, dont ces animaux sont attaqués, n'a point de rapport avec le claveau, la pourriture & la rouille, qui sont les maladies les plus communes du bétail blanc. 3°. Qu'il n'a paru ni boutons ni tumeurs à aucune de ces bêtes.

Comme la maladie des vaches s'est manifestée un mois avant celle des chevaux, & deux mois avant celle des bêtes à laine, & qu'elle fut absolument la même chez ces trois espéces de bestiaux, on seroit d'autant plus porté à croire qu'elle s'est communiquée des vaches aux chevaux, & de ceux-ci aux moutons, qu'on n'a point enterré les animaux morts, ni presque employé de préservatifs. Mais puisque l'on a vu certaines épizooties contagieuses attaquer en même temps les chevaux, les ânes, les bêtes à cornes, sans que l'infection passât aux moutons ou brebis, tandis que d'autres épizooties emportoient toutes les vaches de plusieurs villages, sans affecter les autres bestiaux, cette opinion est au moins problématique; en effet, le germe du mal ne peut-il pas s'être dévelopé dans chaque animal différent, & avoir agi indépendamment de la communication d'une espéce à l'autre?

Je n'ai rien négligé pour parvenir à bien connoître la nature & la cause de cette épidémie si meurtriére. J'ai examiné le local, le sol,

le climat de la ferme du Mont, les écuries, les vacheries, les bergeries, &c. J'ai interrogé le fermier, la fermiére, les charretiers, le vacher, le berger, les ſervantes, le valet-de-cour ſur la maniére de nourrir ou de ſoigner les beſtiaux de cette ferme; j'ai réfléchi ſur les ſymptômes, ſur les accidents & ſur les effets de la maladie encore régnante; ſur ce qu'on a trouvé à l'ouverture des cadavres, & ſur le traitement employé par les maréchaux & par les bergers; tout a paru ſe réunir en faveur de ce ſentiment, que la maladie, dont ces trois eſpéces de beſtiaux furent attaquées, étoit la même; & que ſi elle ne s'eſt pas montrée ſous la même forme, & n'a pas ſuivi la même marche à l'égard des chevaux, des bœufs & des moutons, il ne faut attribuer ces différences apparentes qu'à la nature différente de chaque eſpéce d'animaux, aux diverſes époques de l'épizootie, à ſon intenſité, à ſes progrès, leſquels, chez les bêtes à laine, par exemple, furent plus rapides que chez les vaches, & chez celles-ci plus que chez les chevaux.

D'après mes informations, mes examens, mes réflexions, mes remarques & mes obſervations, je me ſuis convaincu que c'étoit une épizootie contagieuſe, une maladie inflammatoire putride-gangréneuſe, & j'ai penſé qu'elle reconnoiſſoit pour cauſe des miaſmes ſpontanées ou accidentels, émanés de quelques ſubſtances putrides (*a*), & que la cauſe diſpoſante étoit un ſang abondant, qui, rendu viſqueux & très épais par le levain morbifique, engorgeoit les vaiſſeaux, les diſtendoit, les déchiroit, d'où réſultoient des hémorrhagies, des extravaſions dans le tiſſu cellulaire, des épanchements dans la poitrine,

(*a*) Suivant quelques auteurs, les miaſmes qui occaſionnent les épidémies, ſont ſulfureux, arſénicaux; d'autres s'imaginent qu'ils ſont de la nature de l'acide vitriolique, des alkalis volatils très âcres. Ces opinions n'ont rien de ſolide; on ne connoît pas plus la nature de ces miaſmes, que celle des virus de la gale, de la petite & de la groſſe vérole, du ſcorbut, de l'hydrophobie, de la morſure de la vipére, de la tarentule, &c. Comment comprendre que les acides, les alkalis, les parties ſulfureuſes, cauſent des épidémies? puiſqu'on ſe ſert du ſoufre en fumigation pour les prévenir; que les acides & les alkalis volatils ſont regardés comme anti-ſeptiques. De ce que les acides & les alkalis, quels qu'ils ſoient, peuvent à forte doſe exciter des maladies cruelles à pluſieurs animaux en même temps, il ne faut cependant pas en conclure qu'ils ſoient capables de produire des épidémies. Si cela étoit, les animaux qui habitent des endroits où les parties ſulfureuſes & arſénicales, & où les plantes qui contiennent des alkalis volatils ſont communes, ſeroient expoſés à des mortalités continuelles.

Au commencement ou à la fin de l'été, après le deſſéchement des inondations, ou des pays marécageux ou aquatiques, il ſe manifeſte, il eſt vrai, des épidémies ſur les hommes & ſur les beſtiaux; je penſe qu'on feroit plus fondé à les attribuer à des vapeurs, ou à des corpuſcules de ſubſtances eſſentiellement animales, qu'à des vavapeurs ou corpuſcules minéraux ou végétaux.

dans le bas-ventre, & ces gangrénes qui font si promptement périr les chevaux, & sur-tout les bêtes à laine, qu'on n'a pas le temps de leur procurer du secours ; d'autant plus que les bergers & les maréchaux, qui en ont soin, ont très peu de capacité.

Dans cette maladie violente, comme dans d'autres aussi meurtriéres, qui attaquent les bestiaux, les moyens dont se servent les bergers & les maréchaux, n'ont ordinairement point de succès. Ils n'emploient que des remédes chauds, qui sont très contraires ; &, lorsque les saignées sont indiquées, on tarde trop à les pratiquer, on ne les fait pas assez abondantes, ou bien on les éloigne trop les unes des autres.

Le traitement qui m'a paru le plus convenable, & que j'ai prescrit pour combatre cette épizootie, sont les saignées multipliées, & plus ou moins copieuses, selon le degré, le progrès, la violence du mal, l'espéce, l'âge & la force de l'animal : des lavements émollients, rafraîchissants, faits avec la décoction des herbes émollientes ou de son, le nitre, ou avec le petit lait, & administrés le plustôt possible, & fréquemment : la boisson d'eau blanche nitrée, de petit lait : c'est de leur donner, (après avoir auparavant désempli les vaisseaux, les gros intestins, humecté, délayé, relâché), de l'eau commune acidulée par le vinaigre, & aiguisée par le tartre stibié, le nitre ou le crystal minéral, en grand lavage, comme fondant & laxatif. J'ai interdit toute autre nourriture jusqu'à la cessation, ou au moins la diminution sensible de la maladie.

Lorsque ces différents moyens curatifs (qui doivent être administrés dès le premier moment de l'invasion, & sans perdre de temps) ne réussissent pas, il ne faut rien espérer des autres secours. Dans ces épizooties meurtriéres, on ne doit pas s'amuser à remplir toutes les indications qui se présentent; il faut que les animaux attaqués guérissent ou périssent promptement, sans quoi la contagion se propage : d'ailleurs la dépense, qu'exige la longueur de la maladie, excéde quelquefois la valeur des bestiaux, ce qui augmente la perte des cultivateurs ; dans certains cas même, il vaudroit mieux assommer ou tuer les animaux, dès qu'ils tombent malades, que de les médicamenter.

Outre les préservatifs indiqués dans ma brochure de 1757, j'ai encore conseillé de resaigner, de baigner, de rafraîchir, & de purger convenablement tous les bestiaux du sieur Chaise, qui n'ont point essuyé la maladie ; ces précautions sont en pareil cas les plus essentielles ; durant le cours d'une épizootie, on doit en général plus compter sur la méthode prophylactique, que sur la curative, puisque tous les remédes sont inutiles, dès que la contagion a fait beaucoup de progrès.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que le fermier Chaiſe demeura opiniatrément perſuadé qu'on avoit jeté un ſort ſur ſes beſtiaux; il ſe vantoit même d'être parvenu, par ſes recherches, à découvrir le ſorcier prétendu; ſans oſer le nommer, il en diſoit aſſez pour faire ſoupçonner celui qu'il croyoit coupable. C'eſt ainſi qu'on rend odieux, dans un canton, un homme avec lequel on a eu quelques démêlés. Mais un autre inconvénient pour les beſtiaux, qui réſulte de cet ancien préjugé, c'eſt que ces eſprits ſtupidement entêtés à cet égard, reſtent dans une inaction funeſte, qui permet à la contagion d'infecter tout un troupeau, & de ſe communiquer bientôt au loin. Cependant, quelqu'abſurde qu'il ſoit de croire aux ſortiléges, il n'eſt pas impoſſible qu'il y ait des gens aſſez méchants & aſſez pervers pour occaſionner des mortalités locales. On a de triſtes exemples de l'effet des poiſons, & de ſubſtances putrides & contagieuſes enfermées dans des étables. L'envie eſt encore ingénieuſe à imaginer des moyens, & cruellement habile à profiter des circonſtances, pour faire partager aux autres une perte dont on ne peut ſe garantir ſoi-même, ſans néanmoins par-là diminuer la ſienne. On a vu un fermier, & propriétaire d'une ferme, (à Fontenaille, élection de Montereau), dont les chevaux étoient morveux en 1772 & 1773, expoſer pour ainſi dire de propos délibéré, ceux de ſes voiſins à la contagion. Ce même homme, qui avoit acheté des moutons à une foire, s'étant aperçu que pluſieurs étoient attaqués du claveau, mais ne voulant point qu'ils portaſſent l'infection parmi les autres, il eut recours à une ruſe très puniſſable; ce fut de prier un fermier de ſa paroiſſe de vouloir bien ſe charger de ces bêtes, ſous le prétexte trompeur qu'il n'avoit pas actuellement aſſez de place dans ſes étables, ni aſſez de fourrage; &, pour l'y déterminer plus ſûrement, il lui démontra qu'il en retireroit cet avantage d'augmenter ſon parcage & ſes engrais: celui-ci, qui ne ſoupçonnoit aucune fourberie, crut devoir acquieſcer à la demande de ſon voiſin; mais bientôt la clavelée, maladie auſſi contagieuſe pour les moutons, que la petite vérole pour les hommes, ſe communiqua à tout le troupeau.

Ce 25 juillet 1774.



RELATION

D'une maladie qui attaquoit en 1771 les bêtes à cornes de la paroisse d'Egligny en Brie, élection de Montereau.

M. de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris, étant averti qu'il régnoit une maladie sur les bêtes à cornes d'Egligny, me fit l'honneur de m'écrire, le 3 août 1771, de me transporter dans cette paroisse, où j'arrivai le 11.

Egligny est situé entre un marais qui est au levant & au midi, & une plaine en pente du côté du couchant & du septentrion; les bestiaux de cette paroisse vont toute l'année paître dans ce marais, & sont obligés de passer l'eau pour s'y rendre.

L'épizootie s'étoit manifestée dès le mois de juin; de vingt vaches qui furent attaquées depuis cette époque jusqu'au 15 août, aucune ne réchapa. La maladie se déclaroit avec tant de fureur, que la plusspart de ces bêtes mouroient en deux ou trois jours; aucun signe avant-coureur ne l'annonçoit: quand on s'apercevoit de l'existence de la maladie, l'animal étoit mortellement atteint. Les uns avoient le ventre libre, les autres resserré; les urines étoient comme dans l'état naturel, quelquefois rougeâtres, les yeux enflammés & vifs, le commencement de la trachée-artére ou le larynx, étoit un peu gonflé & douloureux; ils buvoient, mugissoient ou beugloient, paroissoient méchants; ils donnoient des coups de cornes ou de pieds, ils ne mangeoient point; les symptômes les plus sensibles étoient le défaut d'appétit, les cris & la méchanceté.

Comme le bruit s'étoit répandu que deux chiens enragés avoient mordu quelques-unes de ces bêtes, & que la maladie ne les attaquoit qu'au déclin de la lune; qu'une personne consultée avoit répondu qu'elle dureroit neuf nouvelles lunes; les uns étoient persuadés que c'étoit la rage, d'autres pensoient que c'étoit un sort jeté par un vacher accusé, injurié & renvoyé. Ce fut inutilement que le curé de cette paroisse & moi tâchâmes d'abord, par de bonnes raisons, d'écarter l'idée du sort: on ne l'abandonna qu'après l'ouverture d'une vache morte en deux jours (*a*). Le cerveau ne présentoit aucune altération, le gosier, la trachée-artére & les poumons, principalement le lobe gauche, étoient enflammés, gangrénés, adhérents au médiastin, le troisiéme ventricule, ou le pseautier, étoit dur, à cause des aliments

---

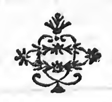
(*a*) Les bestiaux des gens mal à leur aise furent presque les seuls attaqués.

presque desséchés; ses feuillets étoient en partie noirs & pourris, & ceux, dont la couleur n'avoit point été changée, étoient sans consistance, & se détachoient en les touchant; le premier ventricule, ou la panse, étoit rempli d'herbes un peu délayées, & sa membrane gangrénée; les intestins, sur-tout les grêles & la vessie, étoient enflammés, la rate, le foie sains; la vessicule du fiel étoit très dilatée, & remplie d'une bile noire, les membranes du bas-ventre dans un état de putréfaction, le sang du cœur & des gros vaisseaux étoit noir comme de l'encre, coagulé, & le tout répandoit une odeur fétide; le pis étoit engorgé par un sang noirâtre.

Cette ouverture fut faite par un maréchal de Dontilly, près Donnemarie en Brie; il avoit été maréchal d'une compagnie de carabiniers, c'est le plus renommé du pays. L'état, où nous trouvâmes les parties intérieures de cette vache, démontre visiblement, & sans la moindre équivoque, que la maladie des bêtes à cornes d'Egligny étoit une inflammation putride - gangréneuse, qui souvent faisoit périr ces animaux le deuxiéme jour de l'invasion. La rapidité, avec laquelle le mal exerçoit sourdement ses ravages, ne permettoit point d'y porter de secours; on ne pouvoit songer qu'aux moyens de le prévenir: c'est de quoi je crus devoir m'occuper sérieusement. Je prescrivis donc des saignées répétées, des lavements, des bains, des lotions, des frictions fortes, des purgations à l'égard des bêtes qu'il s'agissoit de conserver.

Quant aux remédes curatifs, comme ils sont presque toujours insuffisants contre une inflammation générale si promptement suivie de la gangréne, on doit peu compter sur leur efficacité : cependant je conseillai, & je conseillerai dans toutes les circonstances de cette espéce, de faire des saignées promptes & précipitées, de deux ou de trois en trois heures; de donner des lavements émollients, rafraîchissants & fréquents, des boissons délayantes, antiphlogistiques ou rafraîchissantes & simples, comme le petit-lait, l'eau blanche nitrée, une légére décoction d'oseille, ou l'eau commune légérement acidulée avec le vinaigre, & ensuite aiguisée avec le tartre stibié, & de ne purger qu'après avoir bien saigné, humecté, relâché, &c. mais je recommanderai fortement d'éviter, avec le plus grand soin, tout remédе stimulant, âcre, chaud, irritant.

Ce 15 décembre 1771.



V I.

ANECDOTE BIOGRAPHIQUE

SUR

JOSEPH-FRANÇOIS BORRI. (a)

Extrait d'une lettre autographe de Melchior Sébizius *, *datée de Strasbourg du 23 septembre 1661.*

JE vais vous apprendre en peu de mots ce que je sais du phénix de ce siécle, que vous appellez ἱερατουργός (*sacré opérateur* ou *préstigiateur.*)

(a) Ce que Sébizius raconte de Borri à l'égard de son séjour à Strasbourg, suppléera à ce qui manque dans Bayle, Moréri, Lenglet du Fresnoy, &c.

* *Cette lettre autographe nous a été communiquée par m.* GOBET, *Garde des archives de* MONSIEUR. *Nous n'en avons pris que ce qui regarde Borri, dont Sébizius, médecin de Strasbourg parle ainsi :*

Quæ de seculi hujus phænice, & ut scribis, ἱερατουργῷ illo cognita habeo, paucis edissere est.

Cùm hùc venisset, & projecisset ampullas, ac sesquipedalia verba ebuccinasset, factum est ut ingens hominum multitudo ad hujus Gamalielis pedes quotidie se prosterneret. Duravit autem confluxus iste menses aliquot; sed ut creverat in dies magis magisque, ita paulatim rursùs decreverat. Promittebat hominibus maximis, mediocrimis, infimis, aureos montes, sed pariebat mures valdè ridiculos. Ejus præscripta vidi sæpiùs, quorum quædam trita erant & vulgaria, quædam adeò longa, ut pharmacopœus quidam mihi dixerit opus sibi ad præparationem & confectionem medicamentorum esse integro octiduo. Erat mihi aliàs familiaris, meque hoc honore dignatus est, ut cum comitatu suo ad me venerit, mecumque valdè humaniter sit collocutus. Tanti etiam fecit ut quosdam suorum ægrotantium ad me miserit, & petierit, ut consilia illis pro recuperandâ sanitate iis impertirem. Nihil sanè laudibus ipsius detractum volo, sed certè miracula, uti sperabantur, apud nos quidem nulla edidit. Adibant illum cæci, surdastri, paralytici, nephritici, podagrici, phthisici, aliis gravibus divexati affectibus, sed nihil ab eo opis atque consilii reportarunt : ita ut plerique omnes optarint, hominem nunquam vidissent : non quod multa ab iis postulasset, sed quod pharmacopœo pro medicamentis à Burro ordinatis insolitum persolvendum fuisset pretium.

Dès qu'il fut arrivé ici (à Strasbourg), le ton d'assurance avec lequel il s'annonça, les magnifiques promesses qu'il fit, attirérent tous les jours, aux pieds de ce nouveau Gamaliel, un très grand concours

---

Cùm hùc appulisset, in præcipuorum senatorii ordinis virorum amicitiam se insinuavit, eosque & conviviis & largitionibus ac muneribus sibi reddidit familiares.

Solennem ego habueram disputationem cui ipse interfuit : & usque adeò benè ipsi datæ placuerunt responsiones, ut promiserit se vice aliâ oppositurum. Solennem institueram aliam, in quâ inter alia agebatur de gravi illâ quæstione, nunquid extaret panacea, universalis illa medicina, quæ judicio chymicorum & paracelsitarum omnes morbos curaret, pollicitus est se disputationi interfuturum, & quod omninò talis detur, probaturum. Hoc cùm innotuisset, maxima hominum multitudo ad auditorium collegii nostri publicum se contulerat, sperans fore ut mecum de existentiâ panaceæ conferret. Sed cùm nona matutina esset audita, pedellum ad me misit, tunc temporis in cathedrâ sedentem, atque in actu disputationis occupatum, sese excusans quod promissis stare, & præsens esse non posset. Ut tamen perspicerem paratum se fuisse ad disputandum, schedam misit manu suâ scriptam, in quâ tria argumenta erant pro assertione panaceæ consignata.

Cùm viluisset & famuli ejus nocturnis interfuissent grassationibus, aliquoties etiam velitassem turbas, significatum ipsi fuit, quod magistratus malit ut aliò se converteret : id quod & fecit, ac ad quorumdam imperii principum aulas profectus est. Tandem indè in Hollandiam se contulit. Ibi quod agat, & quod in curatione morborum incurabilium efficiat, ex tuis satis perspexi. Loquitur aliàs latinè semper, verùm stylo Italis consueto. Vir est alioquin humanus & affabilis ; medici, viri boni, ut mihi relatum, filius. Quidam nostratium scriptum de illo edidit, cujus tamen meritò ipsum puduit. Non arbitror ullum mortalium tanti ingenii, tantæque doctrinæ & experientiæ vixisse unquàm, qui tantis donis à Deo fuisset ornatus, quantis Burrus iste. Scripto etiam publico, quod typis apud nos expressum est, familiam & originem suam extulit, ut non erubuerit affirmare, eam jam ante Christi nativitatem floruisse. A civibus pro datis consiliis nihil petiit ; à magnatibus autem eò accepit magis. Crumenam habuit, ut intellexi, nummis refertam. An lapidem habuerit philosophicum, cujus beneficio tantum sibi aurum parare potuerit, quantum voluerit, ignoro. Vidi cujusdam studiosi libellum, cui nomen suum memoriæ causâ inscripserat, seque hoc ornârat titulo : *Franciscus-Josephus Burrus, eques, miles, theosophus mysteriorum visibilium & invisibilium.*

Alius quidam suum quoque libellum illi exhibuit cui hoc inseruit distichum,

Æther fit lympha, vita lapis, cinis indè rogorum
Æstibus hæc volucrem detinuêre deum.

Audio nusquam in Italiâ tutum esse : à papâ quoque proscriptum, & iconem ejus publicè flammis exustam. Si præsens fuisset, procul dubio vivus consecratus fuisset vulcano. Rumor apud nos sparsus est non fuisse illum ternario sanctæ Trinitatis numero contentum, sed etiam beatam virginem Mariam, θεοτόκον, sacræ annumerasse Trinitati.

Argentor. 23 décemb. 1661

Melchior SEBIZIUS.

Suscription de la lettre : *A monsieur, monsieur Charles SPON, docteur en médecine très célébre de Lyon.*

Spon a mis de sa main cette note :
Strasbourg 23 décemb. 1661.
2 janvier 1662.

Lyon, adi xvj. janv.
Responsum adi 22 ejusd.

de personnes ; ce qui se soutint durant quelques mois : alors on vit diminuer insensiblement le nombre de ceux qui s'adressoient à lui. Il flattoit les grands & les petits des plus belles espérances; c'étoit la montagne en travail qui enfantoit une souris. J'ai vu souvent les formules qu'il prescrivoit; les unes étoient triviales, les autres si composées qu'un apothicaire m'a dit avoir employé huit jours entiers à les préparer. Il se lia d'ailleurs avec moi ; il me fit l'honneur de me rendre visite avec son cortége, & m'entretint avec beaucoup de politesse & de civilité. Il eut pour moi tant de considération, qu'il m'envoya quelques-uns de ses malades, & me pria lui-même de leur donner des avis sur leur état. On s'attendoit qu'il opéreroit des guérisons merveilleuses; sans vouloir rien ôter à son mérite, je vous assure qu'il n'y en a eu aucune. Les aveugles, les sourds, les paralytiques, les néphrétiques, les goutteux, les phthisiques, ceux qui étoient attaqués des maladies les plus graves couroient vers lui ; mais ils n'en revinrent point soulagés, ni munis de conseils salutaires; d'où il est arrivé que la plus grande partie des malades auroit souhaité ne l'avoir jamais vu ; ce n'est pas qu'il vendît chérement ses consultations, mais c'est que l'apothicaire exigeoit un prix exorbitant pour la préparation des remédes que Borri prescrivoit.

Dès qu'il fut arrivé ici, il s'insinua dans les bonnes graces des principaux magistrats de la ville, & tâcha de se les attacher par des festins, par des présents & par des largesses.

Je présidai à un acte public, auquel il assista : il fut si content des réponses, qu'il s'engagea de proposer des objections lorsqu'il y auroit une autre dispute. L'occasion ne tarda point à se présenter; je devois présider un seconde fois : la question étoit importante ; il s'agissoit d'examiner s'il y a une panacée, une médecine universelle, capable de guérir toutes les maladies, comme le pensent les chymistes & les paracelsistes : il promit d'assister à cet acte solennel, & d'y prouver l'affirmative. Le bruit s'en étant répandu, la curiosité attira dans la salle de notre collége un grand concours de monde, dans l'espérance de l'entendre disputer avec moi sur l'existence de la panacée. Mais j'étois monté en chaire, & l'acte étoit commencé, lorsqu'à neuf heures du matin, il m'envoya dire par un laquais, qu'il étoit fâché de ne pouvoir tenir la parole qu'il m'avoit donnée, & se rendre à l'assemblée. Cependant, pour montrer qu'il s'étoit préparé à argumenter, il me fit remettre un papier qui contenoit trois objections en faveur de l'existence de la panacée.

Sa réputation étant beaucoup tombée ici, ses domestiques s'étant portés à des excès & ayant même causé du tumulte, il reçut ordre du magistrat de sortir de Strasbourg : il obéit, & se rendit à la cour de quelques princes d'Allemagne ; d'où il passa enfin en Hollande. Je suis assez instruit par vos lettres de sa conduite en ce pays, & de ses

ſuccès dans le traitement des maladies incurables. Au reſte il parle toujours latin, mais dans le ſtyle des Italiens. Il eſt d'ailleurs civil & affable, & fils, m'a-t-on dit, d'un médecin honnête homme. Un de nos compatriotes a publié à ſon ſujet un écrit (*a*) dont il a eu raiſon de rougir. Je ne penſe pas que jamais perſonne ait eu autant d'eſprit, autant de ſavoir, autant d'acquit, autant de belles qualités que Borri. On a imprimé ici un livre (*b*), dans lequel il éléve fort haut ſa famille & ſon origine ; il oſe y aſſurer qu'elle exiſtoit avec diſtinction avant l'ére chrétienne. Il n'exigeoit rien des bourgeois pour ſes conſultations, mais la généroſité des grands l'en dédommageoit amplement. L'état de ſes finances me parut très brillant. J'ignore s'il poſſédoit la pierre philoſophale, avec le ſecours de laquelle il auroit pu ſe procurer autant d'or qu'il auroit voulu. J'ai vu l'*album* (*c*) d'un ſavant ſur lequel Borri avoit écrit ſon nom ; il y étoit avec ce titre : *Franciſcus Burrus, eques, miles, theoſophus myſteriorum viſibilium & inviſibilium.*

Un autre lui préſenta ſon *album*; il y écrivit ces deux vers.

Æther ſic lympha, vita lapis, cinis indè rogorum.
Æſtibus hæc volucrem detinuêre deum.

J'ai appris qu'il n'y avoit pour lui aucun lieu de ſûreté en Italie: qu'il avoit été proſcrit par le pape, & qu'on l'avoit brûlé publiquement en effigie. S'il eût été arrêté, il n'eſt point douteux qu'on l'eût brûlé vif. Le bruit s'eſt répandu chez nous, que, non content des trois perſonnes de la ſainte Trinité, il y ajoutoit la bienheureuſe vierge Marie, mere de Dieu.

(*a*) Nous n'avons pu découvrir encore quel eſt cet écrit, qui ſans doute étoit un libelle.

(*b*) KŒNIG, *bibl.* l'annonce ſous ce titre : *Notitia gentis Burrhorum.*

(*c*) On ſe ſert de cette expreſſion empruntée du latin, pour ſignifier un cahier que les étrangers portent en voyage, & ſur lequel ils engagent les perſonnes illuſtres à écrire leur nom, & ordinairement avec une ſentence. *Dict. de l'acad.*



AUTRE ANECDOTE
SUR LA FAMILLE DES SEBIZIUS.

*Extrait d'une lettre autographe * de Melchior* SEBIZIUS, *datée de Strasbourg* 10 *janvier* 1765.

VOUS desirez être instruit de ce qui regarde ma famille; je vais vous satisfaire. Elle existe encore actuellement avec distinction dans la Silésie. Mon pére se nommoit *Melchior Sebizius;* il eut la premiére chaire de médecine dans l'université de Strasbourg: il fut premier médecin de la ville, & de beaucoup de princes, comtes & barons. *Fréderic Sebizius* occupa la place de premier médecin auprès du duc de Brieg, fonction que *Matthieu* son frére remplit aussi auprès de ce prince; celui-ci avoit d'abord exercé dans la haute Autriche, en qualité de médecin principal, poste qui lui avoit été donné par les états.

George Sebizius, ayant été reçu docteur ès loix à Basle, par François Hottomann, parvint au grade de conseiller du duc d'Olnitz. Du côté paternel nous sommes Silésiens. Mon aïeul, *George Sebisch* (tel est notre nom qu'on changea dans la suite, par je ne sais quelle raison; quelques-uns de la famille le conservérent; d'autres, qui étoient lettrés & docteurs, se nommérent peut-être par euphonie

---

* *Nous la tenons encore de m.* GOBET. *Elle est adressée à m.* SPON; *il s'y exprimoit en ces termes:*

Quod nostram familiam attinet, siquidem id scire cupias, scito illam adhuc in Silesiâ vigere & florere: *Melchiorem Sebizium* patrem meum fuisse: egisse professorem medicinæ Argentoratensi in universitate primarium: fuisse archiatrum reipublicæ, & multorum principum, comitum ac baronum medicum: *Fridericum Sebizium* extitisse archiatrum ducis Bregensis, ut & fratrem ejus *Matthæum*, qui initio in Austriâ superiori provincialis, uti vocant, & constitutus ab ordinibus medicus fuit. *Georgius Sebizius* utriusque juris doctor, Basileæ à Francisco Hottomanno solenniter promotus, consiliarii officio apud ducem Olnicensem functus est. Tota nostra familia ex parte patris mei Silesiaca est. Avus meus paternus, *Georgius* SEBISCH, (hoc enim avitum nostrum nomen est; posteà, nescio quam ob causam mutatum, ita ut nonnulli illud retinuerint; quidam verò, qui literati erant & doctores, forsan euphoniæ gratiâ, se *Sebizios* & *Sebischios* appellârunt): ante centum annos ab imperatore Ferdinando, Caroli V. imperatoris fratre, unà cum totâ ejus progenie in descendente lineâ nobilitatus est; eamdemque nobilitatem consecuta est linea Sebiziorum altera. Provenerunt enim Sebizii adhuc viventes originaliter à Georgio, avo meo, & à fratre ejus Paulo Sebisch.

Ego jam annos 52 publicè medicinam tum professus, in eáque medicinæ studiosos docendo, disputando, anatomias administrando solenniter, &

Sebizius & *Sebischius.*) mon aïeul, dis-je, fut ennobli il y a cent ans, avec ses descendants, par l'empereur Ferdinand, frére de l'empéreur Charles V. L'autre branche des Sebizius obtint aussi la noblesse. Tous les Sebizius, aujourd'hui existants, tirent leur origine de George mon aïeul, & de Paul Sebisch son frére.

Quant à moi, il y a déja cinquante-deux ans que j'enseigne publiquement la médecine; suivant le devoir de ma place, & autant que l'ont permis mes talents, j'ai formé les éléves qui m'étoient confiés, par des leçons suivies, par des conférences & des disputes, par des cours d'anatomie; mais l'été & l'automne, par des herborisations faites, soit dans l'enceinte, soit au dehors de la ville: d'abord collégue de mon pere, je fus nommé, après sa mort, premier professeur de médecine, archiatre ordinaire de Strasbourg; après avoir été doyen du chapitre de S. Thomas, j'en suis devenu prévôt & chef. L'an 1630, l'empereur Ferdinand II. me créa comte palatin, & m'accorda beaucoup de priviléges, d'immunités & de prérogatives. J'ai un fils pour collégue dans l'université & dans le chapitre de S. Thomas; il est professeur d'anatomie & de botanique. Je suis actuellement dans ma 86e. année, j'enseigne encore publiquement la médecine, & je la pratique. Quelque médiocres que soient mes forces, elles me permettent néanmoins de vaquer à ces fonctions; ma vue est ferme, & je n'ai pas besoin de lunettes; mais je sens que ma mémoire & l'ouie commencent à s'affoiblir. Faites-moi la justice de croire que la vanité n'entre pour rien dans le détail que vous venez de lire; je n'ai eu d'autre motif que de répondre à votre demande.

æstivo ac autumnali tempore stirpes in & extrà urbem demonstrando, pro eo talento quod divinitùs mihi concessum informavi: factus primùm patris collega: eo defuncto, professor medicinæ primarius, reipublicæ archiater ordinarius, capituli sancti Thomæ primùm decanus, posteà præpositus & capituli caput. Recepit me anno 1630 imperator Ferdinandus, hujus nominis secundus, in numerum comitum palatinorum, & multis magnisque privilegiis & immunitatibus ac prærogativis ornavit.

Filium habeo mihi in academiâ & capitulo Thomano collegam, rei anatomicæ & botanicæ professorem. Ago nunc annum ætatis octuagesimum sextum; & medicinam adhuc doceo publicè, eamque etiam exerceo. Vires mihi adhuc sunt, Dei beneficio, mediocres; visus integer, adeò ut ocularibus sive conspiciliis opus non habeam: memoria autem & auditus incipiunt aliquantulùm decrescere. Te rogo, excellentissime dom. doctor, ut, quæ scripsi, non ostentationis gratiâ à me scripta fuisse arbitreris, sed ut tuæ petitioni satisfacerem....

Argentinæ, *10 januar. 1665.*

La suscription porte: *Clarissimo excellentissimo viro dom. Carolo* SPONIO, *medicinæ doctori celeberrimo, & apud Lugdunenses practico felicissimo, domino & fautori suo plurimùm colendo.*

On voit de la main de Spon:

Strasbourg 10 janv. 1665.
20 janv.

Lyon, adi 5 février.

V I I.

ÉTABLISSEMENTS

En faveur des CHIRURGIENS *de Paris.*

LETTRES PATENTES DU ROI,

Qui confirment l'acquisition faite de divers bâtiments, en faveur du Collége & de l'Académie royale de Chirurgie.

Données à Versailles le 4 Novembre 1769.

Enregistrées en Parlement le 2 Déc. 1769.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces présentes lettres verront; SALUT. Nous avons, par l'article LI de nos Lettres-Patentes en forme d'Edit, du mois de Mai 1766, portant réglement pour le Collége de Chirurgie de Paris, ordonné que les exercices de l'Ecole-pratique de dissection & d'opérations, établie audit Collége pour l'instruction des Eléves, se tiendroit dans tel lieu qui seroit jugé convenable, loué à cet effet dans les environs dudit Collége, en attendant qu'il y eût été par nous autrement pourvu. Ces Exercices ou des Eléves, guidés par des Maîtres de l'art, sont formés à la pratique de toutes les espéces d'opérations, nous ont toujours paru mériter nos attentions particuliéres par l'utilité sensible qu'ils renferment; mais nous avons reconnu que, pour qu'ils se fissent avec tout le fruit qu'on doit en attendre, le lieu destiné à ces opérations ne pouvoit être trop tôt réuni au centre des autres instructions par nous établies audit Collége de Chirurgie, tant parce que les Eléves s'y trouvant rassemblés sous les yeux des Professeurs, seroient moins exposés à la dissipation, que parce que les Professeurs eux-mêmes seroient plus à portée de suivre l'enchaînement des matiéres qui doivent faire l'objet de leurs différents cours, lorsqu'ils se succéderoient sans interruption dans le même lieu. Il nous a été représenté d'ailleurs que la perfection d'une Ecole complette de Chirurgie, telle que celle qui convient à la Capitale, exigeoit un emplacement propre à l'établissement

d'une bibliothéque, qui, en réunissant les principaux ouvrages sur l'Art de guérir, devînt une source toujours accessible, tant aux Eléves qu'aux Maîtres eux-mêmes, où ils eussent la liberté de venir puiser les connoissances dont ils auroient besoin : Que le Collége de Chirurgie de Paris, déja doté d'un assez grand nombre de Livres à lui légués par plusieurs de ses Membres, & notamment par le feu sieur De la Peyronie, notre premier Chirurgien, ne pouvoient qu'augmenter chaque année une collection aussi précieuse par les fonds légués à cet effet par ledit feu sieur De la Peyronie ; que cette collection, maintenant entassée sans ordre dans l'étroit espace d'un réduit dudit Collége, y devenoit pour ainsi dire inutile : Qu'il en étoit de même de l'assemblage des instruments, médicaments & piéces anatomiques, dont la réunion, si essentielle à l'instruction publique, n'y pouvoit contribuer qu'autant que ces différents objets se trouveroient rangés dans le meilleur ordre, suivant la classe qui leur convient à chacun : Que bien loin que l'espace borné du Collége actuel de Chirurgie, dit *de Saint Côme*, pût permettre d'y former des établissements aussi nécessaires pour l'instruction commune, son emplacement ne suffisoit même pas pour y contenir le grand nombre d'Etudiants qui s'y rendent de toutes parts, tant des différentes Provinces de notre Royaume que des Pays étrangers, pour profiter des talents & de l'expérience des Maîtres célébres qui y occupent les Chaires de Professeurs ; ensorte qu'il résultoit souvent de l'affluence de ceux qui s'empressoient pour y trouver place, des tumultes que nous avons été souvent obligés de réprimer par nos Ordonnances de police : Qu'à ces inconvénients s'en joignoient plusieurs autres non moins dignes de nos attentions : Qu'il ne se trouvoit dans ledit Collége aucune salle commode pour la visite des malades indigents qui viennent chaque jour recourir aux avis des Maîtres sur leurs différentes maladies; ensorte qu'on n'avoit pu jusqu'ici les recevoir que dans un vestibule servant de passage : Que les Eléves Sages-Femmes, faute de lieu, se trouvoient, dans le cours d'accouchements, exposées à être confondues avec les Eléves en Chirurgie, d'où il pouvoit naître des scandales dont il étoit de notre religion d'arrêter les principes. Ces différentes considérations nous ont convaincus de plus en plus de la nécessité indispensable de porter l'établissement de Chirurgie dans un lieu assez spacieux pour y distribuer dans un meilleur ordre les salles, les bâtiments & emplacements relatifs aux différentes fonctions qui doivent s'y exercer, tant en ce qui concerne les Maîtres, Professeurs & Etudiants, que par rapport aux assemblées de l'Académie, que nous y avons pareillement établies. C'est pour ces motifs, & pour donner aux Maîtres en chirurgie de Paris, des marques publiques de la satisfaction que nous avons du zéle & de l'émulation avec lesquels ils s'empressent, depuis plusieurs années, à remplir

nos

nos vues pour les progrès d'un Art aussi essentiel à la conservation de nos Sujets, que par Arrêt rendu en notre Conseil le 7 Décembre 1768, nous avons autorisé les sieurs de Beaumont & Boullongne, Conseillers en notre Conseil d'Etat & Intendants de nos Finances, à faire en notre nom l'acquisition des terreins & bâtiments du Collége de Bourgogne, & de quatre maisons qui y sont contiguës, à l'effet d'y placer lesdites Ecoles, Collége, Académie & bibliothéque, & ce, aux charges, clauses & conditions portées auxdits Arrêt & Contrat, dans lesquels nous nous sommes proposés de mesurer tellement les conventions, que le nouvel établissement ne pût être réputé formé aux dépens de l'ancien, c'est-à-dire, du Collége de Bourgogne réuni dans celui de Louis-le-Grand; établissement d'autant plus sacré à nos yeux, qu'il est un monument de la piété de Jeanne de Bourgogne, Reine de France, & par conséquent une fondation royale, à laquelle, loin d'y préjudicier, nous estimerions plustôt devoir ajouter pour nous la rendre commune avec son illustre fondatrice, & en faire ressentir de plus en plus tous les avantages à la Province pour laquelle elle a été consacrée : aussi avons-nous observé de fixer, pour prix de ladite acquisition, un revenu de telle nature, qu'en tout temps il fût équivalent au revenu desdits terreins & bâtiments aliénés, sans jamais pouvoir éprouver de diminution par la révolution des temps ou par les variations numéraires, nous conformant en cela à ce qui a déja été pratiqué pour d'autres acquisitions de biens dépendants des Colléges de Cambrai, Tréguier & Beauvais, auxquels nous avons accordé semblable équivalent, & dont nous avons de même entendu rendre le sort immuable & à l'abri de toute inquiétude à l'avenir. Il ne nous reste donc plus que de mettre le dernier sceau à la solidité d'un arrangement aussi convenable; d'assurer en même-temps & par la même voie, les bienfaits dont il nous plaît de gratifier ledit Collége & Académie Royale de Chirurgie, de régler la régie & administration des biens qui doivent désormais servir aux progrès d'un Art aussi essentiellement utile à l'humanité; enfin de mettre irrévocablement sous la protection des loix & de nos successeurs Rois, la fidélité inaltérable des conventions auxquelles nous avons bien voulu nous soumettre en faveur desdites ancienne & nouvelle fondations. A CES CAUSES, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par ces présentes, signées de notre main, dit, statué & ordonné; disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

NOUS avons confirmé, approuvé & ratifié, confirmons, approu-

vons & ratifions par ces présentes, le contrat d'acquisition d'aucuns terreins & bâtiments du Collége de Bourgogne, passé le 9 Mars de la présente année, entre nosdits Commissaires & les Administrateurs du Collége de Louis-le-Grand, en exécution de l'Arrêt de notre Conseil du 7 Décembre 1768 : Voulons qu'il soit exécuté en tout son contenu; & qu'à cet effet la grosse dudit Contrat, ensemble le Plan desdits terreins & bâtimens, ledit Arrêt de notre Conseil du 7 Décembre 1768, la Délibération du Bureau d'Administration dudit Collége de Louis-le-Grand, en vertu desquels ledit Contrat a été passé, soient & demeurent attachés sous le contre-scel de nos présentes Lettres.

II. Voulons que la somme à laquelle se trouveront portés, pour prix de ladite acquisition, les soixante-dix muids du plus beau bled-froment, mesure de Paris, suivant l'évaluation qui en aura été faite en la forme prescrite par ledit Contrat, soit exactement & annuellement payée au Grand-Maître du Collége de Louis-le-Grand, par le Fermier Général des Postes & Messageries, en quatre payements de trois mois en trois mois, & d'avance, en fournissant, pour la premiére fois seulement, audit Fermier Général, expédition desdits Arrêt du Conseil & Contrat, ainsi que des présentes, & de l'évaluation qui aura été faite desdits grains, par le sieur Lieutenant-Général de Police, & en fournissant à l'avenir nouvelle expédition de ladite évaluation aux époques auxquelles ladite évaluation doit être renouvellée, aux termes dudit Contrat.

III. Et afin que l'exécution de nos vues pour les progrès de la Chirurgie, ne soit pas plus long-temps retardée, voulons qu'en attendant qu'il soit par nous pourvu à la construction d'un amphithéâtre, salles & autres bâtiments nécessaires pour l'instruction des Eléves, les exercices publics & assemblées, le Collége & Académie Royale de Chirurgie, soient mis sans délais en possession desdits emplacements, & que ledit Collége, l'Académie, l'Ecole-pratique, ensemble la Bibliothéque, le logement du Bibliothécaire, celui de l'Inspecteur des Ecoles, du Concierge & autres, s'il en est besoin, y soient incessamment établis : à l'effet de quoi les baux des locataires actuels des lieux qui pourront être destinés à ces usages, seront & demeureront résiliés, à compter du jour de l'enregistrement de nos présentes Lettres; nous réservant de leur faire payer, s'il y a lieu, les indemnités ordinaires en pareil cas.

IV. Les loyers & revenus desdites maisons & emplacements, qui ne seroient appliqués auxdits usages & exercices, seront régis à l'*instar* de ceux légués par le feu sieur De la Peyronie, conformément à l'Article XLIII desdites Lettres-Patentes du mois de Mai 1768 : Voulons qu'ils soient comme eux employés aux seuls progrès de la Chirurgie, sans que les Prévôts & Receveur du Collége de

Chirurgie en soient aucunement chargés, ni qu'ils puissent être divertis pour les besoins & dépenses annuelles & ordinaires dudit Collége, lesquels continueront de se prendre sur les droits de bourse commune & autres produits affectés jusqu'ici au profit dudit Collége, qu'il continuera de régir par lui-même comme par le passé.

V. Expliquant & interprétant ledit Article XLIII desdites Lettres-Patentes, voulons que tous les biens provenants, tant dudit legs du feu sieur De la Peyronie que de notre présente fondation, soient régis & administrés par un Bureau composé de notre premier Chirurgien, de son Lieutenant, des Directeur, Vice-Directeur, Secrétaire perpétuel de ladite Academie, du plus ancien des Prévôts des Ecoles en exercice, & de trois autres Adjoints, par eux choisis & nommés pour les aider de leurs conseils dans ladite administration: Tous lesquels auront voix délibérative, & s'assembleront réguliérement tous les premiers jours de chaque mois seulement, si ce n'est que les affaires exigeassent des assemblées extraordinaires qui, en ce cas, seront convoquées sur les mandements de notre premier Chirurgien, Président né dudit Bureau : Sera son Lieutenant, en sa qualité de Trésorier de l'Académie, & de Prévôt perpétuel & honoraire du Collége, chargé de percevoir lesdits revenus ainsi réunis; comme aussi de veiller à ce que les Professeurs & les Etudiants soient assidus aux exercices qui les concernent respectivement, avec le titre d'Inspecteur-né des Ecoles.

VI. Les Assemblées de ladite Administration ne pourront, en aucun cas, être en moindre nombre que de cinq desdits Administrateurs, lesquels recevront, arrêteront & signeront tous les ans, dans le courant du mois de Mars, les comptes du Trésorier; toutes les délibérations seront prises à la pluralité des voix, couchées sur un registre coté & paraphé par notre premier Chirurgien, & signées de tous les Assistants; en cas de partage, la voix de notre premier Chirurgien, ou de celui qui présidera en son absence, sera prépondérante : Seront lesdites délibérations inscrites sur le registre, par le Secrétaire commis à cet effet, par notredit premier Chirurgien, lequel Secrétaire sera chargé d'en délivrer les expéditions qui seront nécessaires; comme aussi de tenir & garder le dépôt des archives, registres, titres & papiers, & de suivre les affaires relatives à ladite administration.

VII. Les reliquats de compte du Trésorier, épargnes & autres deniers excédant la quantité de ceux nécessaires aux besoins courants, seront déposés dans un coffre placé dans le dépôt des archives, & fermant à trois clefs, dont l'une sera remise à notre premier Chirurgien, la seconde au Directeur l'Académie, & la troisieme au plus ancien Prévôt des Ecoles en exercice; & les délibérations prises sur l'emploi desdits deniers réservés, ne pourront être exécutées

qu'avec l'agrément & le *visa* du Chancelier de France, & de notre Secrétaire d'Etat, ayant le département de notre bonne ville de Paris, conformément au testament dudit feu sieur De la Peyronie.

VIII. POURRA néanmoins notre premier Chirurgien, pour récompense des travaux relatifs aux progrès de l'Art, encouragements & frais de réceptions des sujets dont les talents mériteroient d'être aidés, distribuer chaque année à sa volonté, jusqu'à la concurrence de trois mille livres, qui sera employée & allouée dans les comptes du Trésorier, sur les mandements de notredit premier Chirurgien indicatifs de l'objet. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire registrer, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchements, & nonobstant toutes choses à ce contraires: CAR tel est notre plaisir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. DONNÉ à Versailles le vingt-quatriéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mille sept cent soixante-neuf, & de notre régne le cinquante-cinquiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi. PHELYPEAUX. ET scellées du grand sceau de cire jaune.

Registrées, oui ce requérant le Procureur-Général du Roi, pour être exécutées selon leur forme & teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle assemblées, le deux Décembre mil sept cent soixante-neuf.

Signé YSABEAU.

EDIT DU ROI,

Portant établissement d'un Hospice dans les Ecoles de Chirurgie de Paris.

Donné à Versailles au mois de Décembre 1774.

Registré en Parlement le 7 Janvier 1775.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous presents & à venir; SALUT. Le Roi notre très honoré Seigneur & Aïeul, persuadé que les Arts utiles à la société contribuent à l'avantage, ainsi qu'à l'ornement des Etats, n'a cessé, pendant le cours de son regne, de donner des marques de sa protection à tous les établissements qui pourroient en favoriser les progrès; c'est ce qu'il a sur-tout accompli & exécuté par rapport à la Chirurgie, qui lui a paru mériter d'autant plus d'attention qu'elle tient un rang important entre les Arts nécessaires à la conservation de l'humanité, &

qu'il en avoit lui-même reconnu l'utilité dans les différentes guerres qu'il avoit eu à soutenir, dans lesquelles les Chirurgiens avoient conservé à l'Etat un grand nombre d'Officiers & de Soldats, qui seroient demeurés victimes de leur bravoure sans les secours de cet Art salutaire. C'est par cette considération, qu'après avoir établi par son Edit du mois de Septembre 1724, cinq Places de Professeurs au Collége de Chirurgie de Paris, pour y enseigner gratuitement les différentes parties de cet Art salutaire; qu'après avoir, par ses Lettres Patentes du 8 Juillet 1748, confirmé l'établissement de l'Académie Royale; par celles du mois de Mai 1768, réglé la police & la discipline des Ecoles de Chirurgie, il auroit assuré aux Chirurgiens le rang honorable & distingué qu'ils devoient occuper dans la classe des Citoyens; enfin, après avoir étendu aux Chirurgiens des Provinces une partie des mêmes avantages & pourvû, par différents Réglements que sa sagesse lui a dictés, à tout ce qui pourroit contribuer à la perfection des études & des exercices capables de former les meilleurs Sujets dans cette partie essentielle de l'Art de guérir, le Roi, notre aïeul, ne voulant rien laisser à desirer pour la perfection des divers établissements qu'il avoit ordonnés en faveur de la Chirurgie & des Chirurgiens, s'étoit aussi déterminé à transférer le Chef-Lieu des Ecoles & de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris dans un lieu plus spacieux, où les Maîtres & les Etudiants puissent suivre avec plus d'ordre & de tranquillité les différents exercices qui y ont été établis. C'est à ce dessein qu'ayant fait acquérir en son nom l'ancien Collége de Bourgogne, sis rue des Cordeliers, & en avoir fait donation aux Président, Directeur & Membres du Collége & Académie Royale de Chirurgie de Paris, le Roi notre aïeul a ordonné par Lettres Patentes du 24 Novembre 1769, & par l'Arrêt de son Conseil du   que, sur l'emplacement dudit Collége de Bourgogne, & des fonds qui seroient fournis du Trésor royal, seroient construits les amphitheâtre, école-pratique, salles & bâtimens nécessaires pour les exercices, assemblées & bibliothéque desdites Ecoles. Cet édifice commencé sous son regne, Nous a paru d'une utilité si sensible pour le bien de nos Sujets, que non-seulement Nous nous sommes empressés d'en ordonner la continuation dès notre avénement au Trône, mais que Nous avons voulu même en poser la premiére pierre, qui deviendra le premier monument & un témoignage toujours subsistant de l'engagement que Nous avons pris, & que Nous renouvellerons toujours avec satisfaction, de concourir en tout ce qui dépendra de Nous, au soulagement de l'humanité, auquel cet édifice demeurera spécialement consacré; & pour contribuer de notre part à rendre cet établissement plus parfait en joignant la pratique à la théorie, Nous avons jugé à propos d'y fonder, avec un nouveau professeur de Chymie chirurgicale, un Hospice de quelques lits destinés à recevoir différents malades indigents, attaqués de maladies chirurgicales

extraordinaires, qui ne pourroient se procurer ailleurs les secours de l'Art aussi utilement que dans le centre de la Chirurgie, & à portée d'être chaque jour aidés des lumiéres & de l'expérience des Professeurs & autres grands Maîtres qui s'y rendent pour leurs différents exercices. Sur quoi voulant plus particuliérement expliquer nos intentions. A CES CAUSES, & autres, à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons, par le présent Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné; disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

NOUS avons fondé, établi & érigé, fondons, établissons & érigeons dans les nouvelles Ecoles de Chirurgie de Paris, un Hospice de six lits, dans lequel seront reçus autant de malades indigents de l'un & de l'autre sexe attaqués de maladies chirurgicales graves & extraordinaires, dont le traitement long & dispendieux ne pourroit être suivi dans les Hôpitaux. Défendons, sous quelque prétexte que ce puisse être, d'y recevoir & admettre aucuns malades attaqués de maladies ordinaires, & dont le traitement est suffisamment connu.

II. SERONT lesdits malades reçus audit Hospice sur l'avis de notre premier Chirurgien par délibération du Bureau d'Administration du Collége & Académie Royale de Chirurgie, établi par Lettres Patentes du 24 Novembre 1769, auquel Bureau Nous attribuons toute connoissance des comptes, revenus, dépenses, régie & administration dudit Hospice pour l'inspection à notre premier Chirurgien.

III. LES malades seront visités par les Professeurs & les autres Maîtres en Chirurgie, qui, après avoir consulté sur l'état des malades, nommeront ceux d'entr'eux qu'ils jugeront à propos pour faire en leur présence les opérations & pansements nécessaires, & en suivre spécialement le traitement.

IV. ET pour que lesdits malades trouvent dans le même lieu tous les secours nécessaires à leur guérison, Nous avons établi, & par ces mêmes Présentes établissons l'un des Maîtres en Chirurgie de Paris, qui Nous sera presenté à cet effet par notredit premier Chirurgien, pour, en qualité de Professeur, Démonstrateur de Chymie chirurgicale, tenir & avoir dans le lieu à ce destiné, les médicaments tant simples que composés, & iceux délivrer pour le service desdits malades, lorsqu'il en sera requis, sur un billet signé du Trésorier. Ledit Professeur sera en outre chargé de faire un Cours de Chymie chirurgicale aux Eléves & Etudiants dans l'amphithéâtre, aux jours & heures qui seront fixés par notredit premier Chirurgien.

V. NOUS avons attribué & par ces Présentes attribuons une somme de sept mille livres, tant pour le service des six lits établis par l'Article

premier, à raison de mille livres par chacun, que pour les appointements du Professeur établi par l'Article précédent, laquelle somme de sept mille livres sera payable par chaque année sans aucune retenue par les Receveurs de nos Domaines de la Généralité de Paris, sur les simples quittances du Trésorier de ladite Administration, de laquelle recette, ainsi que de la dépense à laquelle elle est destinée, il rendra chaque année un compte distinct & séparé à notredit premier Chirurgien & à ladite administration dans la forme ordinaire.

VI. La dépense dudit Hospice sera toujours proportionnée avec la recette, & celle-ci complettement employée sans aucune distraction au service desdits malades; en sorte que le cas arrivant, où le nombre complet des malades, & les frais extraordinaires qu'ils occasionneroient, engageroient dans des dépenses plus fortes que la recette, il ne seroit reçu desdits malades que jusqu'à la concurrence des sommes dont l'Administration auroit à disposer: comme aussi, s'il arrivoit que la diminution dans le nombre des malades laissât lieu à quelqu'excédent dans la recette, ce qui en resteroit seroit réservé à subvenir dans d'autres circonstances à l'excédent des dépenses, lesquelles Nous entendons être administrées & régies par lesdits Administrateurs avec la même économie & la même attention que de bons péres de familles doivent apporter à l'administration domestique, Nous reposant sur eux du meilleur emploi de ladite fondation, suivant les vues d'humanité qui Nous ont déterminés à l'établir, sans que sous aucun prétexte les fonds que Nous y destinons puissent être divertis ou employés à un autre usage. Si donnons en mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que notre présent Edit ils aient à faire registrer, & le contenu en icelui exécuter selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchements, & nonobstant toutes choses à ce contraires: Car tel est notre plaisir; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre Scel. Donné à Versailles au mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent soixante-quatorze, & de notre régne le premier. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, Phelypeaux. *Visa*, Hue de Miroménil. Vu au Conseil, Turgot. Et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soie rouge & verte.

Regisiré, oui & ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, les Grand'Chambre & Tournelle assemblées, le sept Janvier mil sept cent soixante & quinze.

Signé, LEBRET.

VIII.

BIBLIOGRAPHIE,

OU

NOTICES DE LIVRES

RÉCEMMENT IMPRIMÉS.

10.

SEANCE *publique de l'académie royale de chirurgie.* A PARIS, de l'imprimerie de Michel Lambert, imprimeur du collége & de l'académie royale de chirurgie, rue de la Harpe. M. DCC. LXXV. (*in*-4. de 43 *pages*). Prix 1 liv.

Quoique l'édifice ſuperbe, élevé par la munificence du feu Roi, en faveur des chirurgiens de Paris, ne ſoit pas encore dans cet état de perfection qui permette d'y vaquer aux exercices pour leſquels il eſt deſtiné, l'académie a cru néanmoins devoir en faire l'inauguration. C'eſt pourquoi elle tint ſa ſéance publique dans la grande ſalle de ces nouvelles écoles le jeudi 27 avril 1775. M. DE LA MARTINIERE, conſeiller d'état & premier chirurgien du roi, y préſida; & m. LOUIS, ſecrétaire perpétuel, ouvrit la ſéance.

Suivant l'uſage établi dans toutes les académies, il commença par la proclamation des auteurs qui ont ſatisfait à la queſtion propoſée dès 1772; *Quelle eſt, dans le traitement des maladies chirurgicales, l'influence des choſes nommées non-naturelles*? Deux mémoires ont mérité d'être couronnés, & de partager le prix.

Le premier n'eſt pas l'ouvrage d'un ſeul homme :

» Deux chirurgiens également recommandables par leurs talents » ſe préſentent comme auteurs......... non pour le revendiquer » excluſivement & s'en approprier la gloire aux dépens l'un de » l'autre : ils y ont travaillé de concert. Animés du même zéle, » une émulation qu'on ne peut trop louer, les a rendus amis. Eloi- » gnés de dix lieues par leurs domiciles, ils ont un commerce ré- » glé, & le deſir de s'inſtruire réciproquement en a été le motif.

» Depuis plusieurs années, ils se font part de leurs remarques & de » leurs réflexions sur tous les cas qui se présentent dans la pra- » tique : ils ne se sont pas cachés le dessein qu'ils avoient de traiter » la question proposée pour le prix de l'académie ; & se sont com- » muniqués successivement le projet, le plan & l'ébauche de leurs » mémoires respectifs. Enfin ils ont cru ne devoir en faire qu'un » seul ouvrage dans lequel ils ont fondu & réuni leurs sentiments & » leurs observations sans aucune prétention de prééminence. C'est ce » travail commun que l'académie couronne aujourd'hui ; c'est au » mémoire qu'elle accorde une médaille de la valeur de 500 livres. » Les auteurs, qui ne peuvent se la partager, plus touchés de l'hon- » neur que de la valeur intrinséque du prix, sont actuellement dans » une circonstance qui ajoute à la gloire de leur succès ; ils se dis- » putent sur la prééminence à laquelle ils avoient renoncé ; c'est » maintenant à qui fera accepter la médaille à son compagnon. » Le désintéressement & la modestie ne sont pas ordinairement les » arbitres qu'on invoque pour faire cesser les contradictions qui » s'élévent entre les prétendants à la même récompense ».

L'un de ces émules est m. Saucerotte, maître ès arts & en chirurgie à Lunéville, & correspondant de l'académie : l'autre est m. Didelot, aussi correspondant de l'académie, lieutenant de m. le premier chirurgien du roi, stipendié de la ville & de l'hôpital de Bruyéres, en Lorraine.

Le second mémoire couronné est de m. La Flize, lieutenant de m. le premier chirurgien du roi, professeur & démonstrateur du collége royal de chirurgie à Nanci, chirurgien en chef des hôpitaux bourgeois de la même ville, & correspondant de l'académie.

Le prix d'émulation, qui consiste en une médaille d'or de la valeur de 200 liv., a été accordé à m. Lombard, chirurgien major de l'hôpital royal militaire & de l'hôpital général de la ville de Dole en Franche-Comté.

Les cinq petites médailles ont été méritées par

M. Icart, lieutenant de m. le premier chirurgien du roi, chirurgien major de l'hôpital de Castres, & inspecteur des bains de Rennes en Languedoc ;

M. Monlac, ancien chirurgien major du régiment Corse de Buttafoco, & aide-major des hôpitaux militaires en l'isle de Corse;

M. Rouyer, maître en chirurgie à Vicherey, près Neufchâteau en Lorraine;

M. Andrieu, maître en chirurgie à Gaillac en Albigeois;

M. Gachet Desessarts, chirurgien royal à Falaise, en basse Normandie.

Un de ces praticiens proclamés, m. Andrieu, a produit une observation intéressante, que le sécrétaire de l'académie rapporte avec

complaiſance, & qui a fait le plus grand plaiſir à l'aſſemblée nombreuſe & bien compoſée qui aſſiſtoit à la ſéance. Il s'agit d'un enfant né la nuit du 25 au 26 avril 1773, rappellé à la vie par l'inſufflation de l'air dans la trachée-artére : ce fait eſt antérieur à celui dont ſe pare avec affectation un médecin qui faiſoit un court rapport plus de quinze mois après. (*a*)

Après la lecture de cette obſervation, m. Louis annonça que l'académie avoit propoſé pour le prix de l'année prochaine 1766, la queſtion ſuivante : *comment l'air, par ſes diverſes qualités, peut influer dans les maladies chirurgicales, & quels ſont les moyens de le rendre ſalutaire dans leur traitement* ?

Il paſſe enſuite en revue tout ce qu'a fait, en faveur de la chirurgie, le feu roi, qui ſentit de bonne heure, combien cette branche de l'art de guérir étoit utile à l'humanité. Dans ce récit honorable à la mémoire de LOUIS XV, l'hiſtorien de l'académie a ſu placer l'éloge de la Peyronie, & celui de m. De la Martiniére, lequel n'a pas moins contribué que ſon prédéceſſeur aux progrès de la chirurgie, à ſon avancement, à ſon illuſtration, & aux différents établiſſements qui exiſtent dans le royaume en ſa faveur.

Notre jeune monarque, à peine ſur le trône, ne veut point que l'édifice commencé par ſon aïeul ſoit interrompu; il donne des ordres précis pour le continuer, il fonde ſix lits pour des perſonnes attaquées de maladies extraordinaires, & nomme un profeſſeur de chymie chirurgicale.

Ce choix eſt tombé ſur m. PERILHE; ſes connoiſſances, ſes lumiéres, ſa ſagacité, l'ont décidé, & font bien préſumer de ce qu'on doit attendre de lui. Le public a entendu avec plaiſir & avec applaudiſſement, dans cette ſéance, la lecture d'un mémoire de ſa compoſition ſur le ramolliſſement des os. L'obſervation, que lut enſuite m. Millot ſur une opération céſarienne, exécutée avec ſuccès, n'a pas été moins bien reçue.

La ſéance fut terminée par l'éloge de m. Queſnay, écuyer, ancien ſécrétaire de l'académie de chirurgie, aſſocié-libre de celle des ſciences, de la ſociété royale de Londres, médecin conſultant, & premier médecin ordinaire du roi; mort à Verſailles le 16 décembre 1774, dans la quatre-vingt-deuxiéme année de ſon âge.

Nous ne devons pas oublier qu'au milieu de cette ſéance on diſtribua une brochure de 16 pages *in*-8. ayant pour titre : LE COLLEGE ET ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE DE PARIS. Elle contient 15 ſtances, avec des notes. L'auteur eſt m. Périlhe, qui pourtant ne s'eſt pas nommé. Il nous apprend lui-même, dans

(*a*) *Voy.* ce que nous avons dit *pag.* 118. note *a*.

la premiere note, le sentiment qui lui a inspiré ces vers : » Archidamus demandoit au médecin Périandre pourquoi, pouvant jouir » de la réputation de bon médecin, il préféroit celle de mauvais » poëte ? *Plutarq.* Si comme moi Périandre avoit eu la reconnoissance pour motif & pour excuse, ou Archidamus ne lui eût pas » fait cette question, ou il auroit été satisfait de sa réponse.

II.

Etrennes d'un médecin, ouvrage où l'on donne les moyens sûrs de remédier promptement aux différents accidents qui menacent la vie, tels que ceux qui sont causés par les poisons, les vapeurs vénéneuses, &c... & à une foule d'incommodités dont on est journellement attaqué. Année M. DCC. LXXV. A PARIS, chez Vincent, imprimeur-libraire, rue des Mathurins, (*in-24. de 144. pages*, sans compter la préface & le calendrier).

L'auteur ou le libraire a eu grand soin, dans sa préface, de louer ces étrennes; ce grossier appas ne séduit plus personne : on écoutera froidement l'un ou l'autre déclarer hautement que le public retirera de ce livret alphabétique la plus grande *utilité* ; qu'il doit être le compagnon fidéle de tous ceux qui desirent se rendre *utile* à eux-mêmes & aux autres dans des circonstances critiques qui demandent un soulagement *immédiat* ; & recommander sur-tout aux voyageurs de s'en munir. Voilà de beaux mots & de bien riches promesses, pour faire valoir une petite chose. On ne sauroit disconvenir au moins d'un mérite bien réel qui accompagne ces étrennes, & qui n'est point ordinaire aux livres de ce genre, c'est que l'édition est soignée.

12.

Avis aux mères au sujet de l'inoculation, ou *Lettre à une dame de province, qui hésitoit de faire inoculer ses enfants.*

D'un siécle de succès l'art d'insérer se vante.
Poëme sur l'inoculation, chant II.

A LONDRES, & se trouve à PARIS chez Desventes de Ladoüé, libraire, rue S. Jacques, & chez Bastien, libraire, rue du Petit-Lyon, fauxb. S. Germain. M. DCC. LXXV. (*in* 8. de 48 *pag.*)

Cette lettre, accompagnée de notes, est un extrait des deux rapports de m. Antoine PETIT, médecin de la faculté de Paris, publiés en 1766 *in*-8. M. DE BOISSY, qui l'écrivoit le premier juillet 1774,

le déclare formellement lui-même *pag.* 33 & 34. Il s'est proposé de persuader aux méres, 1°. que communément on n'a pas deux fois la petite vérole; 2°. que la petite vérole artificielle est une vraie petite vérole; 3°. que la petite vérole artificielle est beaucoup moins dangereuse que la petite vérole naturelle; 4°. qu'il n'y a aucune témérité, ni même aucune imprudence à se donner la petite vérole, quand on ne l'a pas eue; 5°. que les plus célébres médecins & physiciens ont adopté la pratique de l'inoculation, qu'ils en ont démontré l'utilité & la nécessité; & que presque toutes les têtes couronnées s'y sont soumises.

Nous ignorons si cette lettre s'est beaucoup répandue, mais nous savons que quelques lecteurs ont trouvé plusieurs observations à faire sur la note *a* des *pages* 37 & 38, laquelle est réellement singuliére; on a lieu d'être surpris en effet d'y voir le *manuel antisiphilitique* vanté comme un *excellent* ouvrage & d'y voir avancer que *la recette* d'un prétendu préservatif contre la maladie vénérienne, *a déja mérité* (à son inventeur) *le titre de* BIENFAITEUR DU GENRE HUMAIN. La vertueuse marquise d'H.... à laquelle cette lettre est adressée, a-t-elle applaudi à la recette? seroit-ce dans le cercle honnête dont elle fait les délices, qu'on a décidé que m. de C.... devoit être décoré de ce titre sublime & glorieux?

13.

Le Dictionnaire raisonné universel de matiére médicale, contenant les végétaux, les animaux & les minéraux qui sont d'usage en médecine, leurs descriptions, leurs analyses, leurs vertus, leurs propriétés, &c... avec figures dessinées par m. DE GARSAULT, *& gravées par différents maîtres.* A PARIS, chez P. Fr. Didot, jeune, libraire de la faculté de médecine de Paris. M. DCC. LXXIV. (8 vol. gr. *in*-8 qu'on vient de mettre en vente.) Prix 84. liv.

Ce titre, qui se voit dans un cartouche à la tête du premier volume, est un peu plus étendu au *recto* suivant, mais avec la date de 1773, sous laquelle le même ouvrage parut sans figures en quatre volumes seulement, *in*-8. ordinaire. Le discours est exactement le même, avec cette différence que l'ordre des chiffres de chaque page est changé. Il n'y a au frontispice ni nom d'auteur, ni nom de rédacteur; mais au commencement de 1774, le libraire ayant ouvert une souscription pour le dictionnaire, avec figures, l'annonça dans un avis de quatre pages, où l'on apprend au public qu'il a été composé par feu m. DE LA BEYRIE, D. M. & revu & mis en ordre par m. GOULIN.

On lit, *pag.* 3 de cet avis du libraire: « Feu m. de la Beyrie,

» docteur-médecin, qui en cette qualité passa dans les isles, pour y » étudier les plantes étrangéres, travailla avec un zéle étonnant, » pendant plusieurs années, à en reconnoître les genres, les vertus, » les propriétés, &c. . . . Il avoit déjà fait un amas considérable » d'observations qu'il avoit mises en ordre, lorsqu'une mort préma- » turée mit fin à son travail. Cet ouvrage nous est tombé entre les » mains, par l'acquisition que plusieurs médecins - botanistes nous » conseillérent d'en faire. »

Ce médecin étoit sans doute un homme de mérite, un homme ardent, laborieux, observateur; mais nous assurons, sans vouloir rien ôter à la réputation de feu m. De la Beyrie, que cet *amas considérable d'observations, qu'il avoit* (dit-on) *mises en ordre*, n'est pas ce qui a été acquis par le sieur libraire; ce n'est pas au moins cet amas qui a été remis entre les mains du rédacteur par lui nommé. Celui-ci a reçu quatre cahiers manuscrits de format *in*-12. qui ne contenoient rien de particulier sur le genre ni sur les espéces des plantes; rien qui pût même faire soupçonner que ce médecin fût botaniste ni naturaliste. Il étoit aisé de voir au contraire que ces mémoires si vantés n'étoient autre chose que les leçons de quelque savant professeur de Paris ou de Montpellier, qu'il avoit rédigées pour se les rappeler; sa diction étoit lâche, négligée, remplie d'expressions triviales, de noms d'auteurs défigurés, en un mot nulle liaison, nulle suite dans le discours. Tout ce qui a servi, après avoir été mis en état d'être lu, est l'introduction qui est au commencement du dictionnaire, & tous les articles qui regardent les substances minérales; savoir, *Antimoine*, contenant 21 pages; *Argent*, 5; *Bismut*, 2; *Bitume*, 3; *Borax*, 7; *Cuivre*, 6; *Esprit de sel*, 6; *Etain*, 7; *Fer*, 8, *Mercure*, 36; *Nitre*, 16; *Or*, 4; *Orpiment*, 2; *Plomb*, 10; *Réalgar*, 4; *Sel*, 6; *Soufre*, 15; *Succin*, 12; *Vitriol*, 20; *Zinc* 2, ce qui forme 352 pages répandues dans le dictionnaire qui en contient 2866; c'est-à-dire, que le travail de m. De la Beyrie est précisément le *huitiéme* de tout l'ouvrage publié par le rédacteur. Cependant on affirme encore dans le second avertissement du dictionnaire avec figures, qu'il a été composé par ce médecin, qui cependant, dans ses cahiers, n'avoit nullement suivi l'ordre alphabétique.

On voit par-là que le travail, quel qu'il soit, du rédacteur est bien plus considérable que celui de m. De la Beyrie, qui n'avoit décrit aucune substance; ce qu'il en disoit, quant aux vertus & aux usages, étoit très succint: plusieurs articles même ne contenoient que quelques lignes. Le rédacteur ne vouloit pas être nommé, parce qu'il ne mettoit aucun mérite à compiler pour satisfaire les vues du libraire. Mais quoiqu'on ait placé son nom à la tête de cet ouvrage sans sa participation, il se gardera bien de nier qu'il ait rempli cette mince tâche, après l'avoir formellement déclaré dans trois mémoires présentés au

magiſtrat, relativement à ce travail. C'eſt pour couvrir une injuſtice d'un voile ſpécieux que le libraire a cru devoir attribuer cette production à m. De la Beyrie, & en faire m. G. ſeulement rédacteur; peut-être aura-t-il eu la ſagacité d'imaginer que deux noms peu connus équivaudroient à un nom célébre; & que ſon livre, où ils ſeroient en tête, en auroit plus de débit? Nous le ſouhaitons: nous ne porterons point notre jugement ſur cette œuvre, nous nous contenterons de renvoyer à l'article du journal de médecine, *août* 1773, *pag.* 99-120, où m. Roux en donne un extrait plus favorable peut-être que n'eût oſé l'eſpérer le rédacteur qu'on n'avoit pas alors nommé. « En général, *dit ce critique*, le plus grand nombre de ces » articles eſt fait avec très grand ſoin, & contient toutes les notions » qu'il eſt néceſſaire d'avoir de chaque médicament. Je crois cependant » devoir en excepter ceux qui ont pour objet quelques ſubſtances » minérales, l'*antimoine*, *le mercure*, *&c*... par exemple, *dans* » *leſquels il y a beaucoup de notions fauſſes, même ſur les préparations* » *les plus eſſentielles & les plus uſitées en médecine, telles que le tartre* » *ſtibié, le kermès minéral, &c*... pag. 102 & 103. »

Cette juſte cenſure ne peut tomber ſur le rédacteur, qui a été forcé d'employer ces morceaux que de prétendus connoiſſeurs avoient ſupérieurement loués; s'il a mieux réuſſi dans les autres articles, c'eſt qu'il ſuivoit librement & avec plaiſir de bons guides; Geoffroi, Lemeri, Cartheuser, Barbeyrac, Chomel, Haller, Linnæus, Hermann, Kœmpfer, Vogel, & beaucoup d'autres.

M. G. dans tout ce que nous diſons ici de ſa part, n'en impoſe point; ſi l'on doute de ſa véracité, il prouvera ce que nous avançons d'après lui, en repréſentant une bonne partie de la copie des articles imprimés, écrits de ſa main.

14.

Médecine domeſtique, ou traité complet des moyens de ſe conſerver en ſanté, de prévenir ou de guérir les maladies par le régime & les remédes ſimples: ouvrage utile aux perſonnes de tout état, & mis à la portée de tout le monde; par Guillaume Buchan, *M. D. du collége royal des médecins d'Edimbourg.*

> Valetudo ſuſtentatur notitiâ ſui corporis: & obſervatione quæ res aut prodeſſe ſoleant, aut obeſſe: & continentiâ in victu omni atque cultu corporis tuendi causâ: & prætermittendis voluptatibus, &c. ... *Cic. de offic. lib. II, xxiv.*
>
> *Optimum verò medicamentum eſt opportunè cibus datus.* Cels. *de medic.*

Traduit de l'anglois par J. D. Duplanil, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, & médecin ordinaire de ſon alteſſe monſeigneur le comte d'Artois. TOME I. A Edimbourg, & ſe

trouve à Paris chez G. Desprez, imprimeur ordinaire du roi, rue S. Jacques. M. DCC. LXXV. (*in*-12 de 434 *pag.* sans compter l'épitre dédicatoire, l'avertissement & la préface).

M. Buchan, avant que de publier son ouvrage, qui parut en 17 ; le communiqua à ses amis; la liberté avec laquelle il s'exprimoit, leur fit craindre pour lui quelque orage de la part des médecins; ils lui conseillérent donc de ne pas le mettre au jour. Comme il ne put se persuader que la jalousie ou le préjugé soulevassent contre lui ses confréres, il ne se rendit point à leurs avis. Ce qu'ils avoient prédit arriva; mais les clameurs ne vinrent que de quelques petits génies, dit m. Buchan lui-même, cerveaux étroits, tels qu'il s'en est trouvé dans tous les temps, qui n'approuvent jamais que ce qu'ils exécutent. En revanche, il fut applaudi par les vrais médecins, qui recommandérent la lecture de ce livre. L'empressement du public à se le procurer fut si grand, qu'il s'en étoit distribué *cinq mille* avant que l'auteur ait eu le temps d'en préparer une seconde édition (*a*).

C'est de cette édition de Londres, (dédiée à m. le chevalier Pringle, médecin de sa majesté britannique), que m. Duplanil s'est servi pour faire passer cet ouvrage en notre langue. Il ne produit actuellement que la premiére partie qu'il dédie à m. Lieutaud, conseiller d'état & premier médecin du roi; mais il annonce que le reste est prêt, & qu'il ne tardera point à le mettre sous presse, si le volume qu'il donne pour pressentir le gout du public est accueilli. Nous croyons qu'il le sera, & qu'on attendra avec empressement la suite qu'il promet. Sa traduction est claire, comme il convient au genre didactique, qui ne demande point un style orné: cependant il nous semble qu'en le soignant un peu plus, on auroit ajouté un nouveau mérite à ce bon ouvrage qui a eu une troisiéme édition en Angleterre; l'auteur en prépare actuellement une quatriéme. Nous observerons encore qu'il a été traduit en langue hollandoise.

Le travail de m. Buchan, qui est si généralement estimé en Angleterre, & qui jouit de la même faveur en Hollande, ne peut manquer d'être goûté en France, dès qu'il sera répandu. On saura gré certaine-

(*a*) Elle porte pour titre: *Domestic medicine: or, a treatise on the prevention and cure of diseases by regimen and simples medicines. By William* BUCHAN, *M. D. of the royal college of physicians, Edimburgh.* Valetudo sustentatur notitia sui corporis: & observatione quæ res aut prodesse soleant, aut obesse: & continentiâ in victu omni atque cultu, corporis tuendi causâ: & prætermittendis voluptatibus, &c. *Cic. de offic.* Optimum verò medicamentum est, opportunè cibus datus. CELS. de med. *The second edition, with considerable additions. London: Printed for W. Strahan; T. Cadell. in the strand; and A. Kincaid, & W. Creech, and J. Balfour, at Edinburgh. M. DCC. LXXII,* (*in*-8. de 758 pages, plus xxxvj pages pour l'épitre dédic. la préface, &c...)

ment à m. Duplanil de l'avoir fait connoître, & d'en avoir enrichi notre littérature. Cette premiére partie traite de l'hygiéne, c'est-à-dire, des moyens de conserver la santé, & de prévenir les maladies; elle renferme onze chapitres. Le premier regarde les enfants; on y recommande aux méres de les alaiter elles-mêmes; on indique la maniére de les habiller; on s'y éléve contre l'usage du maillot & des corps de baleine; on y dévoile les défauts des nourrices, &c... Comme les hommes sont sujets à des maladies qui dépendent de leurs professions, m. Buchan les énonce dans le second chapitre, & entre dans le détail des précautions qu'ils doivent observer pour se garantir des inconvénients auxquels ils sont tous les jours exposés. Les aliments qui conviennent à l'âge, au sexe, à la constitution, à l'état qu'on a embrassé, sont marqués dans le troisiéme. L'air est l'objet du quatriéme; l'exercice celui du cinquiéme; le sommeil, les habits, celui du sixiéme. On parle de l'intempérance dans le septiéme; de la propreté, dans le huitiéme; de la contagion dans le neuviéme. Le suivant regarde les passions de l'ame; l'auteur montre les dangers qui naissent de la colére, de la peur, du chagrin, de l'amour, de la mélancholie religieuse. L'onziéme & dernier chapitre traite des évacuations accoutumées; il est divisé en sections & articles, dans lesquels on trouve des choses importantes sur les selles, les urines, la transpiration, les variations de l'atmosphére, les habits mouillés, les pieds humides, l'air de la nuit, les lits & les maisons humides, & enfin sur le passage subit du chaud au froid.

Les soins de m. Duplanil ne se sont pas bornés à rendre fidélement la doctrine de son auteur; il l'a quelquefois appuyée de ses propres observations, ou éclaircie par des explications physiologiques, anatomiques, diététiques, &c... Ces détails instructifs, contenus dans un grand nombre de notes, distinguées de celles de l'auteur par des chiffres arabes, ont paru nécessaires à m. Buchan lui-même, qui a approuvé le projet que le traducteur intelligent lui avoit communiqué à cet égard.

15.

Ordonnance de monseigneur l'archevéque de Toulouse concernant les sépultures. A PARIS, de l'imprimerie d'Ant. Boudet, imprimeur du roi, 1775. (*in-4.* de 18 *pag.*) Prix 12 s.

Elle commence ainsi: « Etienne-Charles de Loménie de Brienne, » par la permission divine & la grace du saint siége apostolique, » archevêque de Toulouse, &c....

» Les vénérables prevôt & chanoines de notre église métropolitaine » nous ont représenté que, contre l'esprit des saints canons, les sépul- » tures se sont multipliées à l'excès dans cette église, & que l'*air*

» *y est*

» *y est sensiblement corrompu par les exhalaisons fétides*, que répandent » des fosses peu profondes, & r'ouvertes presqu'aussi-tôt qu'elles ont » été fermées.

» Les mêmes représentations nous sont venues de plusieurs parties » de notre diocése; & si nous n'y avons pas encore déféré, nos très » chers fréres, vous ne nous accuserez ni de lenteur ni d'indifférence » sur ce qui peut vous être utile & salutaire. Les ordonnances les plus » sages ont besoin d'être mûries par le temps, & de trouver les esprits » disposés à les recevoir. Des mesures trop promptes auroient peut- » être révolté votre délicatesse; peut-être auriez-vous regardé comme » suffisantes des restrictions inventées par la vanité ou colorées par » l'usage. Il falloit, pour assurer votre docilité, que *des malheurs » répétés, des morts subites, des épidémies fréquentes vous ouvrissent » les yeux:* il falloit que votre vœu, forcé par une triste expérience, » semblât forcer lui-même notre ministére, & que l'excès de l'abus » justifiât en quelque sorte l'excès des précautions que nous sommes » obligés de lui opposer. »

Après ce préambule, le respectable prélat, qui s'occupe avec tant de zéle de la conservation des vivants, dont les jours peuvent être abrégés par les émanations putrides & meurtriéres que répandent les cadavres des morts, remonte à l'origine de la coutume introduite (*a*) d'enterrer dans les villes, puis dans les églises. Il s'éléve ensuite contre elle, il en montre l'abus, & prouve que, durant plusieurs siécles, l'église de France a maintenu fortement les canons qui défendoient la sépulture dans les temples; défense réitérée dans presque tous les conciles tenus dans le royaume. Mais parce que les bienfaiteurs des églises, qui se sont réservés le droit d'être inhumés dans leur enceinte, pourroient regarder comme une injustice d'en être privés, & peut être travailler à le faire valoir, ce pasteur, vraiment digne de nos éloges, leur adresse ces paroles: « Reprocheriez-vous à l'église les dons de » vos ancêtres? Et croyez-vous que ces hommes vertueux, dont vous » vous glorifiez de descendre, aient voulu laisser à leur postérité le

(*a*) Nous croyons devoir rappeler ici un ouvrage dédié à messieurs DE VENTO, marquis de Pennes; LE CLERC, assesseur; MATHERON, chevalier d'Aubenas; DEVIOLAINE, bourgeois, consuls d'Aix, procureurs du pays de Provence: l'épitre dédicatoire est datée de S. Tropès. le premier octobre 1770. Il a pour titre: *Sépulture des anciens, où l'on démontre qu'elles étoient hors des villes; l'on donne les moyens de revenir à l'ancien usage; & l'on expose les effets de la putréfaction sur l'air & sur nous.* Par m. OLIVIER, docteur en médecine de Montpellier. *Beati profectò sunt populi qui sciunt bonos viros sua esse munimenta, & non turres, neque muros, sed sapientum virorum sapientia consilia.* HIPPOCR. *senatui populoque Abderitarum.* A Marseille, chez Jean Mossy, imprimeur du roi & de la marine. M. DCC. LXXI. (*in-12* pet. form. de 139 pag.)

» droit de troubler à jamais nos ſaints myſtéres, & de *répandre la* » *contagion parmi leurs concitoyens* ? Reprenez pluſtôt ces dons » funeſtes, s'ils doivent être réputés des titres réels. Les régles seront » conſervées, & il en coutera moins à l'égliſe de céder à votre avarice » qu'à votre orgueil ». Il finit en réclamant l'autorité des magiſtrats pour le rétabliſſement de l'ordre à cet égard : « Uniſſez, leur dit-il, » votre autorité à la nôtre; qu'on ignore, par le concert de nos pou- » voirs auquel des deux on obéit; & tandis que nous parlons au nom » de Dieu dont nous ſommes les miniſtres, aſſurez, au nom du prince, » l'exécution de nos ordonnances; il s'agit tout à la fois de la gloire » du Seigneur, &, *pour les peuples, du plus précieux des intérêts,* » *celui de leur conſervation*.

» A CES CAUSES, après avoir examiné ce qu'exige de nous le » rétabliſſement des régles anciennes, & ce que peut tolérer une juſte » condeſcendance; vu la requête de notre vénérable chapitre, les » autres plaintes qui nous ont été préſentées de diverſes parties de » notre diocèſe; vu les procès-verbaux de viſite de différentes » paroiſſes, deſquels il réſulte que l'abus d'enterrer dans les égliſes » y eſt monté à ſon comble, & finalement *les rapports & conſulta-* » *tions des médecins ſur les triſtes & malheureux effets de cet uſage*, » nous avons, en ce qui eſt de notre pouvoir, dans la ferme confiance » que l'autorité civile confirmera, en ce qui lui appartient, notre » préſente ordonnance, ordonné & ſtatué; ordonnons & ſtatuons ».

Elle contient XV articles; nous en rapporterons deux remarquables.

« XI. *Les cimetiéres ne devant pas être placés au milieu des villes, ni* » *même dans les villages, au centre des habitations*, nous ordonnons » aux curés & autres eccléſiaſtiques deſſervant les égliſes, de faire » toutes leurs diligences *pour procurer à leur paroiſſe un cimetiére con-* » *venable & éloigné de toute habitation*; & nous exhortons les officiers » municipaux deſdites paroiſſes, & généralement tous les habitants, » à concourir en ce point, & ſans délai, aux vues qui nous animent » pour leur propre intérêt & leur conſervation.

» XIII. Les nouveaux cimetiéres, qui ſeront conſtruits .... ſeront » entourés de murs de pierre, brique ou terre, ſuivant la commodité » des lieux, de maniére qu'ils ſoient exactement clos & fermés; &, » pour les placer, *on cherchera*, autant qu'il ſera poſſible, *un lieu* » *élevé, & du côté du nord des habitations*, afin que le vent du ſud, » plus dangereux lorſqu'il eſt chargé d'exhalaiſons fétides, ne puiſſe » en apporter aucune vers les demeures des habitants ».

Cette ordonnance eſt datée de Toulouſe, 23 mars 1775. Elle a été homologuée au parlement de la même ville le 31 mars 1775. La teneur de l'arrêt de la cour, pour cette homologation, eſt imprimée à la ſuite de l'ordonnance.

16.

Observations sur les effets des vapeurs méphitiques sur le corps de l'homme, & sur les moyens de rappeler à la vie ceux qui ont été suffoqués. Nouvelle édition, augmentée d'un extrait de quelques observations nouvelles qui confirment l'avantage du traitement que l'on conseille contre la suffocation par les vapeurs du charbon, & dans laquelle on prouve qu'il est avantageux de souffler dans la bouche de quelques nouveaux-nés pour les appeler à la vie. Par m. PORTAL, médecin consultant de MONSIEUR, prof. de médecine au collége royal, de l'académie des sciences de Paris, de l'institut de Bologne, de la société royale des sciences de Montpellier, & de la société médicale d'Edimbourg. A PARIS, chez Méquignon le jeune, libraire, au palais. M. DCC. LXXV. (*in*-8.) Prix 1 liv.

Est-il bien vrai que ces *observations* viennent d'être réimprimées, comme on l'annonce dans le titre? On peut au moins en douter. Quoi qu'il en soit, l'essentiel de ce livret est un rapport (*a*) fait en 1774, lequel contenoit 31 pages, & qui n'en contient pas davantage aujourd'hui. Cependant il est précédé & suivi de quelques piéces qui ne l'ornoient pas l'année derniére. Ainsi l'on y voit 1°. une épitre dédicatoire à *messire Antoine-Jean-Etienne de Grouches, chevalier, seigneur marquis de Greboval-Chépy, baron de Chépy, &c. &c. &c...* 2°. un *avertissement* réimprimé, & augmenté d'environ cinq pages; 3°. une *observation* d'un homme très estimable, m. BANAU, docteur en médecine; 4°. une autre communiquée à l'académie par m. le marquis Turgot; 5°. une troisiéme dont m. de Marsenne est le sujet; 6°. l'*extrait* d'un mémoire envoyé à l'académie des sciences par m. le marquis Turgot; 7°. une *observation* extraite de la gazette de France; 8°. la *notice* que m. Roux a donnée dans son journal, du rapport de 1774; 9°. des *remarques* sur le moyen le plus efficace pour appeler à la vie des enfants qui paroissent morts en naissant: elles sont de l'auteur du rapport, qui cite loyalement SMELLIE qui, vingt-

(*a*) Voici le titre sous lequel il a été publié: *Rapport fait par ordre de l'académie des sciences sur la mort du sieur Le Maire & sur celle de son épouse, marchands de modes, à l'enseigne de la corbeille galante, rue S. Honoré; causées par la vapeur du charbon, avec des observations sur les effets des vapeurs méphitiques sur le corps de l'homme, & sur le moyen de rappeler à la vie ceux qui en ont été suffoqués.* Par m. PORTAL, profess. de médecine au collége royal, &c. &c. A PARIS, chez Vincent, imprimeur-rue des Mathurins. M. DCC. LXXIV. (*in*-8.)

cinq ans avant lui avoit essayé avec succès l'insufflation de l'air dans la trachée-artére d'un enfant. (On peut voir ce que nous disions *pag.* 118, note *a*). 10°. Une *observation* de la gazette de France. 11°. *Lettre de m. Martin*, chirurgien, extraite du journal de médecine du mois de janvier 1775 : elle fut écrite au sujet de l'accident arrivé à Mlle. Jossot & à sa domestique par la vapeur du charbon. On s'est arrêté ici tout court ; ce qui est cause qu'il manque une piéce essentielle à ces additions ; les curieux la trouveront dans la gazette de santé de cette année 1775, n°. 9, *pag.* 34. C'est une autre version de la *relation du même accident, arrivé rue des Fontaines, faite par m. Guillotin, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, déposée chez m. Richer, notaire rue S. Séverin.* Le fait y est énoncé autrement que dans la lettre de m. Martin ; on auroit dû faire mention de cette piéce, & nous avertir laquelle des deux versions il falloit préférer ; comme on s'est tu à cet égard, on penchera volontiers pour la derniére ; ce qui semble assez raisonnable.

Malgré les efforts employés pour vanter ce rapport, malgré l'attention qu'on vient de prendre pour le rajeûnir avec un nouveau titre, après cinq à six mois d'existence, les connoisseurs n'en ont pas été éblouis. Mais personne n'a pu applaudir à la méthode qu'on a suivie, en soumettant divers animaux à des expériences. Elle est énoncée *pag.* 11, où l'on voit qu'on a enfermé dans une caisse de bois, tantôt un chien, tantôt un chat, & quelquefois des oiseaux ; qu'on avoit pratiqué à cette caisse une ouverture, à laquelle étoit adaptée l'extrémité retrécie d'un entonnoir ; que le pavillon de cet entonnoir étoit inférieur, & recouvroit un réchaud dans lequel on allumoit du charbon, ou dans lequel on brûloit du soufre & des matiéres arsénicales ; que tous les animaux qui ont été soumis à ce genre d'expériences ont péri en très peu de temps, *même dans l'espace de deux secondes.*

Le fait n'a rien de fort merveilleux ; des animaux enfermés dans une caisse absolument bouchée, qui ne contenoit que peu d'air, & forcés d'ailleurs de respirer immédiatement une vapeur stupéfiante, mortelle & chaude, pouvoient-ils résister long-temps ? Ce n'est pas dans une position si fatale que se trouvent le plus souvent les hommes qui périssent par la vapeur du charbon. On peut au moins soupçonner que le genre de mort du petit chien des sieur & dame Le Maire, & celui des animaux enfermés dans la caisse, est différent, & que l'inspection du cerveau, des poumons & du cœur, dans le premier, s'il eût été ouvert, auroit présenté des phénoménes autres que ceux qu'on a vûs dans les derniers.

Mais la méthode indiquée pour tâcher de rappeler à la vie les infortunés que leur imprudence a jetés dans un état de mort apparente, cette méthode est-elle réellement neuve ? On a tout tenté pour le faire croire ; on n'abandonne pas encore la partie ; on la regarde

même comme gagnée, bien qu'elle soit décidemment perdue. On peut consulter ce que nous avons dit *pag.* 116., note *a*.

17.

Fautes à corriger dans la gazette de santé, &c... (*in*-8. petit papier, de 72 *pag.*)

Nous ne ferions point mention de cette brochure, si celui qu'elle intéresse n'en avoit pas lui-même parlé dans sa gazette, *pag.* 95 & 96. Nous ne nous mêlons aucunement d'une querelle qui ne nous importe point, & dans laquelle nous sommes absolument étrangers, quoiqu'avec l'attention peut-être maligne de ne pas nous nommer dans la brochure, on y ait inséré une *aventure déja vieille*, qui nous regarde. *Sans l'avoir oubliée*, nous nous trouvons actuellement dans un état qui nous donne la satisfaction agréable de la pardonner, mais en repoussant néanmoins, par cette déclaration même, un doute injurieux qu'on essaie d'élever sur notre bonne foi dans la réponse à la brochure. Nous n'avons pas cru devoir nous taire, dans une occasion où notre honneur est intéressé; il nous est cher; &, tout obscurs que nous sommes, nous le préférons & le préférerons toujours, cet honneur, à une fausse célébrité.

18.

Observations sur un écrit anonyme, adressé à m. ROUX, *médecin de la faculté de Paris, concernant un reméde anti-vénérien.* Par m. DIBON, chirurgien ordinaire du roi dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde de sa majesté. A LONDRES, & se distribue à PARIS, au cabinet littéraire, pont Notre-Dame, ou chez l'auteur, rue du Four S. Honoré, du côté de S. Eustache. (*in*-8. de 28 *pag.*)

M. Lafont, chirurgien du roi en sa grande prevôté, publia ou fit publier l'année derniére une lettre (*a*) pour annoncer qu'il étoit

(*a*) Nous croyons en devoir rapporter le titre exact: *Lettre à m. Roux, docteur-régent & professeur de chymie de la faculté de médecine en l'université de Paris.* Par m. D.*** contenant le reméde anti-vénérien de m. LAFONT, chirurgien du roi, d'après les expériences faites par ordre de m. le lieutenant-général de police, sur huit malades de Bicêtre, sous les yeux & au choix de mm. les commissaires préposés de la faculté de médecine & du collége de chirurgie.

Quod verum atque decens curo & rogo & omnis in hoc sum.
HORAT. epist. lib. I. epist. I. v. 11.

A AMSTERDAM, & se trouve à *Paris*, chez Hérissant, imprimeur-libraire, rue neuve N. D. M. DCC. LXXIV. (*in*-8. de 44 *pag.*)

parvenu à découvrir un ſpécifique ſupérieur à tous les anti-vénériens connus juſqu'à ce jour. « Convaincu (dit-il) de l'efficacité de ce » reméde par le nombre *prodigieux* de guériſons que je lui ai vu » opérer, j'ai cru qu'il y auroit de l'injuſtice à borner ſon uſage aux » ſeuls malades qui ont confiance en ſon inventeur. Je m'empreſſe » de faire part au public de cette heureuſe découverte, afin de le » mettre à portée d'en profiter ».

Il ſembleroit d'abord que m. Lafont va dévoiler la nature de ſon reméde; il entend mieux ſes intérêts; il veut dire ſeulement que tout le monde, en payant, peut s'adreſſer à lui, & qu'il les guérira immanquablement. Mais, pour inſpirer la confiance en ſon ſpécifique, qu'il tiendra toujours ſecret, il a ſenti qu'il falloit avoir des cures réelles à produire, & qu'elles fuſſent bien authentiques. Il ne vouloit point de ces certificats mandiés & arrachés par la violence des ſollicitations & des importunités. Profitant donc de l'avis donné à m. Dibon il y a vingt ans, (par m. JAULT, traducteur du traité des maladies vénériennes de m. Aſtruc), il demanda de faire des épreuves publiques de ſon arcane en préſence des commiſſaires nommés par la faculté.

Cet avis, aſſez indiſcrétement rapporté ici, a bleſſé la ſenſibilité de m. Dibon, & a donné lieu aux obſervations qu'il vient de mettre au jour. Il prétend à ſon tour que ſon reméde guérit radicalement, & qu'il a même un grand avantage ſur celui de m. Lafont, puiſque le traitement de quatre malades (à l'hôtel royal des invalides, en 1726) ne dura que vingt-neuf jours, tout compris; au lieu que le traitement de m. Lafont a duré plus de cinq mois, ſuivant les procès-verbaux mêmes. Au reſte, m. Dibon preſſe aſſez vivement ſon adverſaire, qui ne ſe ſeroit pas attiré cette ſortie, s'il eût ſu être plus circonſpect.

19.

Bibliothéque littéraire, hiſtorique & critique de la médecine ancienne & moderne. Par M.*** ancien profeſſeur de la faculté de médecine.

Tel ſera le titre d'un ouvrage dont on diſtribue actuellement le *proſpectus*, & qu'on annonce devoir former huit volumes *in*-4. propoſés par ſouſcription. Ce *proſpectus* a été précédé d'une lettre particuliére, dans laquelle on avertit qu'il ſera parlé, dans cette bibliothéque, non ſeulement des médecins, chirurgiens, chymiſtes, botaniſtes, anatomiſtes, &c... mais même des perſonnes de tout état, qui ſe ſont appliqués à quelque partie de la médecine. Les auteurs vivants, ajoute-t-on, n'y ſeront pas oubliés: ils y tiendront une place diſtinguée. On prie, dans cette lettre, les perſonnes qui ſont dans le cas d'y être placées, ou d'y voir placer leurs ancêtres, de vouloir

bien donner des notions sur les objets qui leur sont relatifs ; ces notions se réduisent à ceci.

» 1°. Leurs nom & surnom ; 2°. le jour, l'année, le lieu de leur » naissance, (de leur mort) de leur réception aux dégrés ou à la » maîtrise ; 3°. les différentes places qu'elles ont occupées ; 4°. l'époque » de leur aggrégation aux académies & de leur élévation aux places » & aux dignités ; 5°. les honneurs dont on a récompensé leurs talents ; » 6°. les anecdotes particuliéres & intéressantes qui leur sont relatives ; » 7°. les titres de leurs ouvrages & de leurs différentes éditions ; » 8°. leurs découvertes dans l'anatomie, la chirurgie, la chymie, &c. » en indiquant l'ouvrage dans lequel elles ont été annoncées ».

Les instructions que desire l'auteur seront certainement très nombreuses, si chacun écoute les sollicitations de l'amour propre, & se laisse éblouir par l'espoir séduisant de voir son nom, ses actions, ses ouvrages, &c... consignés dans les fastes publics de la médecine. Quel homme en effet pourra résister au plaisir impérieux d'être connu de son vivant sous des traits d'autant plus reconnoissables & mieux rendus, qu'il les aura tracés de sa propre main ? Cette augmentation de matériaux, qui viendront de toutes parts, grossira prodigieusement un recueil assez considérable déja, pour former (*déclare-t-on*) huit volumes *in*-4. de 70 à 80 feuilles chacun.

Le plan de l'auteur au reste est beau ; s'il le remplit on possédera une histoire littéraire de la médecine & de ses branches, qui nous manque : car on y indiquera l'état de cette profession chez les différents peuples qui l'ont cultivée autrefois, comme les Chinois, les Japonois, les Egyptiens, les Grecs, les Arabes, &c... On y fera mention des médecins les plus célébres de tous les siécles, de tous ceux qui ont enrichi le public de leurs ouvrages, &c... On n'oubliera point les rois, les princes, les femmes, &c... qui se sont appliqués à quelque partie de l'art, ou qui ont contribué à son avancement. En donnant le catalogue des ouvrages, on indiquera les différentes éditions, on en fera connoître le plan & la distribution, on établira le jugement qu'on en doit porter, on y joindra un précis des sentiments & des découvertes des différents auteurs. On suivra l'ordre alphabétique.

Ce projet est précisément celui dont nous nous occupons depuis quinze ans, & que nous annonçâmes en 1770, lorsque nous donnâmes le dixiéme volume *in*-4. de la bibliothéque de médecine ; il le fut en ces termes, *pag.* iv. de la préface : « Nous avons mille fois reconnu » combien peu on doit s'en rapporter à ceux qui ont travaillé sur » l'histoire biographique & bibliographique de la médecine. La » difficulté de l'entreprise ne nous a point rebutés : les matériaux, que » nous avons ramassés, sont très considérables, & grossissent tous les

» jours. Nous pouvons déja compter plus de vingt mille articles, » notices, obſervations ou anecdotes. Notre projet eſt *de donner une » courte vie de ceux qui ont travaillé pour le progrès de l'art; d'in- » diquer leurs ouvrages, & d'y joindre une notice; d'en marquer » exactement les différentes éditions, les traductions qui s'en ſont » faites, & en quelle langue; ce qui a donné lieu aux ouvrages polé- » miques; les raiſons qui établiſſent la préférence d'une édition ſur » une autre; en un mot de débrouiller ce qui regarde la littérature » médicale, ſi peu connue juſqu'à préſent, & même ſi confuſe.* Ce » plan n'a pas encore été formé, ajoutions-nous alors, ni exécuté » pour la médecine ».

Si l'on unit d'ailleurs à cet énoncé les différentes choſes que nous avons dites dans le *proſpectus* de nos mémoires, on conviendra que ces deux plans paroiſſent formés l'un ſur l'autre; mais on ne nous accuſera point de l'avoir imaginé d'après m. CARRÉRE, qui ne fait que de publier le ſien; *tandis que le nôtre eſt déja réaliſé, & s'exécute même depuis ſix mois.* Nous le verrons cependant, avec plaiſir, effectuer une entrepriſe à laquelle il ſemble avoir mis la derniére main. Loin de nous cette honteuſe rivalité, cette baſſe jalouſie, qui ont pluſieurs fois excité des eſprits ambitieux à mettre en œuvre l'artifice & l'intrigue pour empêcher la publication d'ouvrages dont l'objet, diſoient-ils, rentroit dans leur domaine, comme ſi le champ de la littérature n'étoit pas libre à tout le monde.

Nous ſerions peut-être auſſi avancés que m. CARRÉRE dans l'immenſe carriére dont il paroît avoir atteint le terme, ſi nous n'euſſions pas été arrêtés par des obſtacles inſurmontables, contre leſquels il n'a pas eu ſans doute à lutter. Ainſi, de temps en temps, nous donnerons détachés, des morceaux biographiques & bibliographiques, tandis qu'il fera une collection ſuivie.

» Le premier volume (de ſon ouvrage) paroîtra dans le mois de » novembre 1775; il en paroîtra enſuite un ſucceſſivement tous les » quatre mois (*a*); le prix de chaque volume, broché, ſera de huit » livres pour les ſouſcripteurs, & de dix livres pour ceux qui n'auront » pas ſouſcrit. On payera, en ſouſcrivant, la ſomme de huit livres, » & enſuite celle de ſix pour chaque volume, à meſure qu'on les reti- » rera. On ſouſcrira juſqu'au premier ſeptembre ſeulement, chez » *Ruault*, libraire rue de la Harpe; & chez m. *Robillard*, négociant, » rue Bourg-l'abbé, près de la rue aux Ours, à Paris ».

(*a*) En ſuppoſant qu'il ne ſurvienne aucun retardement, le public jouira de cette bibliothéque au plus tôt en avril 1778. Ce terme eſt bien long pour un ouvrage annoncé comme fini, & tout prêt à mettre ſous preſſe.

20.

Traité économique & physique des oiseaux de basse-cour, concernant la description de ces oiseaux, la manière de les élever, de les multiplier, de les nourrir, de les traiter dans leurs maladies, & d'en tirer profit, tant pour nos aliments, que pour nos médicaments & pour les différents arts & métiers. A PARIS, chez Lacombe, libraire, rue Christine. M. DCC. LXXV. (*in*-12. de 455 *pag.* plus xlviij pour la préface). Prix 2 liv. broché.

L'auteur entre dans tous les détails que promet le titre qu'on vient de lire. Il a consulté, pour composer cet ouvrage, la plusspart des livres écrits sur ces différents objets; il les cite lui-même volontiers, & avoue franchement qu'il en a tiré ce qu'il y avoit de plus instructif sur les oiseaux de basse-cour. Comme ce qui les regarde, étoit épars dans un grand nombre de volumes, nullement faits pour être entre les mains de ceux qui nourrissent ces oiseaux, celui que nous annonçons sera donc plus à leur portée, & ils y trouveront tout ce qu'il importe de savoir sur l'éducation, sur la nourriture, sur les maladies, &c... du paon, du dindon, du coq & de la poule, de la pintade, du faisan, de l'outarde, de l'oie, du canard, du cigne, des pigeons. Ce travail est dû aux soins de m. BUC'HOZ, qui, aux observations des autres, a joint les siennes propres, & les expériences dont il a été témoin dans la maison paternelle.

21.

Traité du farcin, maladie des chevaux, & des moyens de le guérir; ouvrage utile & nécessaire aux écuyers, cavaliers, militaires, &c... aux marchands de chevaux, fermiers, laboureurs, entrepreneurs de voitures, & généralement à toutes les personnes qui sont obligées par état d'employer le service des chevaux. Par m. HUREL, maître maréchal à Paris. *Troisiéme édition.* A AMSTERDAM, & se trouve à PARIS, rue S. Jean-de-Beauvais, la premiére porte cochére au-dessus du collége. M. DCC. LXXV. (*in*-8. de 45 *pag.*) Prix 30 sols broché.

Il auroit été permis de déclarer, dès le titre, que ce traité devoit être utile & nécessaire aux écuyers, aux militaires, aux fermiers, &c. si l'on y eût donné les moyens de guérir certainement le farcin; mais ces moyens sont un secret dont l'auteur s'est réservé la connoissance. En vain donc il balbutie le langage de la pathologie pour expliquer les causes de cette maladie, en développer les signes, en marquer

le prognoſtic, puiſque la cure radicale dépend d'un breuvage *anti-farcineux* de ſon invention, qu'il poſſéde ſeul. Dans cet état de cauſe, la brochure de trois feuilles doit être regardée comme une affiche utile à m. Hurel; &, ſi elle le devient aux propriétaires & aux amateurs de chevaux, ce ne peut être qu'à raiſon de l'efficacité de ſon remède, qu'il vante, qu'il prône, qu'il adminiſtre. Il a peut-être eu des ſuccès; bien que nous l'ignorions, nous n'élevons aucun doute ſur cet article. Mais nous obſerverons qu'en faiſant cette *prétendue troiſième* édition, il laiſſe ſoupçonner que, depuis la premiére, il n'a pas eu occaſion de voir beaucoup de chevaux attaqués du farcin, ou qu'il en a peu guéri, puiſqu'il n'ajoute aucune obſervation nouvelle aux ſix qu'il avoit d'abord publiées.

Cette eſpéce d'annonce, deſtinée à célébrer l'arcane anti-farcineux, parut il y a ſix ans ſous ce titre: *Diſſertation ſur le farcin, maladie qui attaque très communément les chevaux.* Par m. HUREL, maître maréchal à Paris. A AMSTERDAM, & ſe trouve à PARIS chez Lacombe. M. DCC. LXIX. (*in*-8. de 69 *pag.*)

Etant ſortie du magaſin du ſieur Lacombe, & paſſée en d'autres mains, on la reproduiſit en y mettant ſeulement un nouveau titre que voici: *Le farcin, maladie qui attaque très communément les chevaux, & les moyens de le guérir.* Par m. HUREL, maître maréchal à Paris. *Seconde édition.* A AMSTERDAM, & ſe trouve à PARIS chez Coſtard, libraire. M. DCC. LXX.

C'eſt à tort qu'on a mis *ſeconde édition;* puiſqu'en 1770 la brochure ne fut nullement réimprimée. Mais elle vient de l'être ſans aucun changement ni additions, excepté dans le titre, où l'on voit d'ailleurs *troiſiéme édition*, au lieu de *ſeconde* qu'il falloit, ſi l'on eût voulu être véridique. Ce dont il eſt à propos d'avertir pour épargner l'embarras que ces différents titres pourroient donner dans la ſuite aux bibliographes; attention que nous aurons, toutes les fois que nous découvrirons des déguiſements de cette nature.

22.

Précis d'opérations de chirurgie. Par m. LE BLANC, profeſſeur d'anatomie & d'opérations aux écoles royales de chirurgie d'Orléans, de pluſieurs académies, &c... A PARIS, chez d'Houry, imprimeur-libraire de mgr. le duc d'Orléans, rue de la vieille Boucleric. M. DCC. LXXV (*in*-8. 2 vol. Prix 10 liv.)

Le portrait de l'auteur ſe trouve à la tête de cet ouvrage, qui eſt dédié à mgr. le duc d'Orléans. Les premiéres lignes, que trace m. Le Blanc, décélent un praticien auſſi réfléchi qu'éclairé, un chirurgien qui connoît les reſſources de l'art, & qui, s'il ne proſcrit

pas les moyens cruels que la chirurgie emploie, a reconnu cependant qu'il faut les restreindre; mais il vaut mieux l'entendre parler lui-même. « De toutes les parties de l'art de guérir, les opérations sont » sans doute celles qui donnent plus de réputation & de célébrité au » chirurgien, sur-tout lorsqu'elles sont suivies du succès. Il est cepen- » dant encore une partie plus précieuse à l'humanité, plus douce & » plus satisfaisante pour le chirurgien même; *c'est celle de savoir éviter* » *l'opération.* Plusieurs auteurs se sont occupés de cet objet important; » ils ont traité & distingué, avec autant de clarté que de précision, » les différents cas où l'on peut suppléer à ces extrêmes, pour la » plupart violents & douloureux. (*avertissem. de l'ouvr.*)

Aucun de ces écrivains n'est nommé; on peut mettre de ce nombre Sennert, Platner, Sharp. M. Bilguer, chirurgien-général des armées du roi de Prusse, doit tenir parmi eux un rang distingué; tout le monde connoît son excellente dissertation (*a*) sur l'abus des amputations, laquelle fut publiée en latin en 1761, puis traduite en allemand avec des notes, ensuite en françois en 1764 par m. Tissot.

Le professeur d'Orléans, qui se propose principalement d'instruire les jeunes gens, s'occupe, dans le *premier* volume, des opérations; ce qui comprend 26 chapitres. Il nous seroit difficile de présenter, dans une simple notice, les préceptes, les vues sages, les remarques, abondamment répandus dans tous les articles qu'il traite. Nous nous contenterons de rappeler ce qui peut contribuer le plus à faire connoître la doctrine de l'auteur.

Ainsi que les praticiens les plus célébres, m. Le Blanc proscrit les sutures; il soutient, avec raison, qu'il n'est point de plaie faite avec un instrument tranchant, qui ne se réunisse aisément par la situation que l'on donne à la partie blessée, par le bandage contentif, & par la suture séche: ce précepte regarde également la rupture ou la section des tendons, dont il suffit de tenir les bouts rapprochés: *après cette opération*, dit l'habile chirurgien, *c'est à la nature à agir; c'est à elle à réunir, à souder un tendon coupé; elle est plus sage que l'art.* La méthode contraire fut long-temps suivie, même après Felix Wurtzius, qui disoit, il y a plus de deux cents ans: « Ces grands amateurs des » sutures ne se souviennent pas que les plaies, si grandes & ouvertes » qu'elles soient, se viennent à unir par la seule vertu & propre » mouvement de la nature, qui est celle qui guérit toutes nos mala- » dies, quand il est temps; qui pousse de jour en jour la chair, qui » joint les bords ensemble, petit à petit, jusqu'à ce qu'ils soient » entiérement unis; ce qu'elle fait avec beaucoup plus de délicatesse

(*a*) Nous en rendîmes compte dans le journal de Trévoux, novemb. 1764, *pag.* 1190 - 1224.

» que toutes les futures des plus grands maîtres, qui laiffent fouvent » des marques beaucoup plus difformes (*a*) ». Après l'ouverture d'un abfcès, m. Le Blanc défend de tamponner; il a même rejeté de fa pratique tout digeftif dans le traitement d'un abfcès ouvert; & il a remarqué qu'en fimplifiant ainfi le panfement, la plaie fe détergeoit, & fe cicatrifoit bien plus promptement que lorfqu'il avoit appliqué des onguents & des digeftifs. Il s'éléve contre l'abus des injections, lefquelles ne conviennent que dans de grands dépôts, dont le foyer putride eft inacceffible. Lorfqu'il parle de la taille, fuivant les différentes méthodes, on voit qu'il eft exercé dans cette opération; les cas les plus difficiles ne le découragent point; fa fagacité lui fournit bientôt des reffources. En traitant de l'empyéme, il préfére la doctrine & la méthode de m. Valentin, habile chirurgien de la capitale, lequel a combattu (*b*) d'une maniére victorieufe l'idée que les premiers maîtres s'étoient formée des plaies pénétrantes dans la poitrine. On lit avec plaifir ce qui regarde la bronchotomie, opération qu'il ne faut jamais différer de pratiquer dans l'efquinancie inflammatoire & fuffocante, fi l'on veut fauver la vie aux malades. Pour l'amputation du bras, il admet une méthode encore nouvelle; elle eft dûe à la pénétration de m. Valentin, & confirmée par l'adoption qu'en a faite m. Le Blanc, après s'être affuré fur le cadavre de la jufteffe des vues propofées par l'adroit & intelligent chirurgien de Paris: le profeffeur d'Orléans fuit auffi la méthode du même praticien pour l'amputation de la cuiffe; méthode par laquelle on évite la faillie de l'os; il ne s'y eft point déterminé fur parole, mais d'après des expériences convaincantes. Les réflexions & l'obfervation guident par-tout m. Le Blanc; on en voit la preuve dans fon effai fur les polypes, renverfements, chutes & inverfions de la matrice. Il fait, dans le vingt-fixiéme & dernier chapitre, l'aveu courageux de quelques fautes qu'il a commifes, & rapporte un trait également honorable à la mémoire de m. Marefchal & de m. Morand. Cette anecdote précieufe mérite de trouver place ici.

« M. Marefchal, premier chirurgien du roi, fit en 1726 avec le » plus heureux fuccès, en préfence de m. Morand, qui étoit jeune » alors, & de plufieurs confultants, l'ouverture d'un abfcès au foie » à m. Le Blanc, miniftre de la guerre: j'accompagnois m. Morand, » & j'eus la fatisfaction de voir faire cette opération. Dans l'inftant » où m. Marefchal portoit le biftouri fur la tumeur pour en faire

(*a*) *La chirurgie de Felix* WURTZIUS, Paris, Meturas, 1672 *in-12. pag.* 17. Il étoit chirurgien; Rudolph fon frére ne lui donne point le titre de médecin, dont on le trouve qualifié, *Hiftoire de l'anatom. & de la chirurg.* tom. II, *p.* 62, & où l'on parle bien fuccinctement d'un homme intelligent & expérimenté.

(*b*) Dans fes *recherch. fur la chirurgie moderne,* 1772, *in-12.*

» l'ouverture, m. Morand y posa le bout du doigt; m. Mareschal lui fit » signe de l'ôter; m. Morand le réappliqua, en regardant fixement » m. Mareschal, & lui indiquant des yeux & du doigt que c'étoit-là » où il falloit ouvrir. M. Mareschal fit l'incision au lieu marqué, & » pénétra dans le foyer de l'abscès.

» Le ministre, parfaitement rétabli, donna un grand repas à sa » famille, & y invita mm. Mareschal & Morand. Dans ce cercle, où » la joie étoit peinte sur les visages, le ministre prit m. Mareschal » par la main, & dit à ses convives: *Voilà celui à qui je dois la vie.* » *Vous vous trompez, monseigneur*, répondit m. Mareschal, & en » montrant m. Morand, *c'est à ce jeune homme que vous la devez;* » *car, sans lui, je vous tuois* ».

Ce volume est terminé par un *mémoire sur la formation & l'endurcissement du grès, avec la description de la maladie singuliére qui attaque les ouvriers qui piquent ou taillent cette sorte de pierre.*

L'auteur explique la formation du grès par l'attraction; il nous suffit de l'indiquer, ainsi qu'un phénoméne très singulier, & qui mérite, dit-il, l'attention des physiciens; c'est la pénétrabilité des particules atténuées de la poussiére du grès à travers le verre, constatée par des expériences. Mais si cette poussiére du grès passe à travers les pores du verre, avec combien plus de facilité doit-elle pénétrer le corps des ouvriers qui sont journellement dans un attelier qui en est rempli? Aussi sont-ils exposés à une cruelle maladie, qu'ils appellent la *maladie du grès* ou *de S. Roch*, & qui paroît avoir pour cause la présence des particules du grès.

Quoique cette maladie soit une véritable phthisie pulmonaire, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs d'en présenter ici le tableau.

[Ces ouvriers sont, pour la plupart, souvent affectés de lassitudes, & de douleurs spontanées ou rhumatismales dans tous les membres, sur-tout dans les articles. En travaillant, ils souffrent une altération presque continuelle, & boivent conséquemment beaucoup. Quant aux symptômes de la maladie du grès, ajoute m. Le Blanc, voici ce que m'en dit m. CLOZIER, (correspondant de l'académie des sciences de Paris) par sa lettre du 22 mars 1763.

« Quelque forts & robustes que soient ces ouvriers, les uns plus » tôt, les autres plus tard, mais ordinairement avant 40 ans, sont » attaqués d'abord d'une toux séche & presque sans crachats, durant » quelques mois. Cette toux devenant ensuite plus grasse, ils crachent » beaucoup; d'abord les crachats sont blancs, savonneux & fouettés; » ces crachats s'épaississent par la suite, deviennent sanguinolents, » puis purulents. Les uns (les malades) sont beaucoup oppressés, les » autres presque point. Ils ont très peu de douleur aux poumons, mais » beaucoup plus d'ardeur & de feu à la trachée-artére; leur voix » devient rauque, la fiévre est presque continuelle, mais foible.

» Ils se plaignent assez ordinairement de pesanteur à la région du foie, » que j'ai toujours trouvée dure. J'ai aussi remarqué que, dans la plus» part, le ventre étoit considérablement tendu, dès le commence» ment du mal, sans que les jambes ni les mains le fussent alors; ce » qui arrive par la suite, sur la fin de la maladie. Cependant, parmi » ces ouvriers, il y en a qui vivent aussi long-temps que les autres » hommes, & qui ont soixante & soixante-dix ans; entre autres, un » filleul de ma mére, qui travaille à ce métier depuis l'âge de douze » ans, sans interruption, & qui, à soixante-sept ou huit ans, qu'il a » actuellement, est aussi fort, aussi robuste & aussi vigoureux qu'à » trente. Mais ce sont de ces élus peu communs, qui ont des graces » particuliéres. Ces malades conservent assez long-temps leur appétit, » & ne le perdent que quelques mois avant de mourir, c'est-à-dire, » lorsque la diarrhée leur survient; pour lors ils maigrissent horrible» ment, & deviennent comme des spectres; les jambes & les pieds » leur enflent un peu, ainsi que les mains, & ils périssent peu après » que l'enflure de ces parties paroît. Ils ne crachent presque plus, » lorsqu'ils sont atteints de dévoiements; ils perdent leurs cheveux » dans ce temps, & la pluspart des poils de tout le corps: pour lors » il n'y a plus de sommeil la nuit; & s'ils en attrapent quelque peu, » ils sont tourmentés de fortes sueurs. Enfin cette cruelle maladie » a beaucoup d'affinité, & les symptômes sont presque les mêmes » que dans la pulmonie ou phthisie ordinaire.

» Il est bon d'observer qu'encore bien qu'il périsse beaucoup de ces » gens de la maladie chronique ci-dessus détaillée, qui les tient lan» guissants pendant six mois, un an & même plusieurs années, néan» moins je trouve qu'ils sont plus sujets aux pleurésies & aux fluxions » de poitrine, qui sont des maladies aiguës, que les autres hommes » exposés à des travaux rudes & violents. Il paroît inutile d'entrer » dans le détail des remédes que l'on tente assez inutilement; plu» sieurs périssent sans appeler personne; ceux qui appellent quelqu'un, » sont traités suivant la méthode usitée pour les pulmoniques ».

La pénétrabilité des parcelles de la poussiére du grès à travers le verre, fait connoitre qu'il est impossible d'empêcher qu'elles ne pénétrent les corps de ces ouvriers. Mais ne pourroit-on pas trouver, dans la nature, un antidote, un reméde qui pût s'opposer aux effets pernicieux que cette poussiére produit? Seroit-il possible qu'elle renfermât, dans son sein, des choses capables de détruire ainsi les hommes, & qu'elle n'en eût aucun pour s'opposer à cette destruction? Ne lui imputons point tant de barbarie, n'accusons que notre peu de sagacité de n'avoir pu découvrir encore chez elle un secours si important.]

Le *second* volume renferme 1°. un discours sur l'utilité de l'établissement des écoles de chirurgie; il fut prononcé par m. Le Blanc le 13 mars 1760, pour l'ouverture de l'école royale de chirurgie

à Orléans; 2°. le jugement de quelques journalistes sur la nouvelle méthode d'opérer les hernies, publiée par ce professeur; 3°. une réfutation de quelques réflexions sur l'opération de la hernie, insérées dans le quatriéme volume des mémoires de l'académie royale de chirurgie; cet article, qui avoit été distribué séparément en 1768, est imprimé à deux colonnes; l'une présente le texte de m. Louis, & l'autre, la réponse de m. Le Blanc; 4°. une lettre de l'auteur sur l'opération de la hernie, extraite du journal de médecine, juin 1769; 5°. la nouvelle méthode d'opérer les hernies, du même; elle se trouve ici sans avoir été réimprimée; c'est véritablement l'édition de 1768, qu'on a fait précéder des quatre articles mentionnés, & dont tel étoit le titre alors: (*Nouvelle méthode d'opérer les hernies*; par m. Le Blanc, chirurgien-lithotomiste de l'hôtel-dieu d'Orléans, professeur royal d'anatomie & d'opérations aux écoles de chirurgie de la même ville, associé des académies des sciences, arts & belles-lettres de Rouen, Dijon, &c... *avec un essai sur les hernies rares & peu connues*; par m. Hoin, chirurgien à Dijon. A Paris, chez Guyllin, 1768, *in*-8.)

Cette méthode fut approuvée par la faculté de médecine de Paris, qui a également donné son suffrage aux deux volumes que nous venons d'annoncer.

23.

Avis très important au public sur différentes espéces de corps & de ceintures, d'une nouvelle invention. Par le sieur Dôffémont, maître & marchand tailleur de feu monseigneur le duc de Bourgogne & de mesdames de France, seul approuvé de l'académie royale des sciences, de la faculté de médecine, de l'académie royale de chirurgie & de sa communauté. A Paris, de l'imprimerie de D. C. Couturier, pére, aux galeries du Louvre. M. DCC. LXXV. (brochure de 23 pag. *in*-12.)

Celui que cet avis intéresse, débute en trouvant mauvais que tous les auteurs proscrivent les corps de baleine. Cela doit être; sa profession est d'en faire. Mais il n'est pas décent qu'il tienne ce langage, peu conforme aux approbations qu'il a reçues de la faculté de médecine de Paris, de l'académie des sciences & de celle de chirurgie, & qui constituent ses plus beaux titres. Elles reconnoissent seulement que ses bottines, ses corps, ses ceintures de nouvelle invention, peuvent être avantageux dans certains cas; hors de-là ces trois sociétés savantes se réunissent à regarder les corps de baleine comme dangereux; tandis que le sieur Dôffémont s'efforce ridiculement de persuader que le très grand nombre des individus, enfants & adultes, hommes & femmes, ont besoin de son industrie.

On voit assez par-là quel motif nous a engagés de parler de cet avis.

24.

Dictionnaire des eaux minérales; contenant leur histoire naturelle; des observations générales & des notices particuliéres sur différentes fontaines; une bibliographie hydrologique; différentes méthodes pour analyser ces eaux, & pour en faire d'artificielles, auxquelles on a joint la liste des différents endroits où se trouvent les eaux minérales, dont il est fait mention dans cet ouvrage. Le tout sur les principes & d'après les observations de mm. de Lassone, premier médecin de la reine; Morand, de l'académie royale des sciences; Missa, docteur en médecine; Petit, médecin de S. A. S. monseig. le duc d'Orléans; Raulin, docteur en médecine, & médecin du roi; & mm. Le Roy, Monnet, Coste, &c. &c. &c. Par l'auteur de l'histoire universelle du régne végétal, en 23 vol. *in-fol.* du dictionnaire des plantes, du dictionnaire vétérinaire, &c. &c. &c. *Deux très-forts volumes* in-8°. *brochés, 10 liv.* A PARIS, rue Saint-Jean-de-Beauvais, la premiére porte cochére au-dessus du collége. M. DCC. LXXV.

Tout le monde ne devinera point que, sous ce titre nouveau (*a*), dans lequel on annonce *deux volumes*, il s'agit d'un ouvrage *en quatre*, qui ne doivent point être séparés, & pour lesquels le public a souscrit; les deux premiers parurent en 1772, le troisiéme en 1774; mais le quatriéme n'est pas encore en état d'être distribué. C'est sans l'aveu & le consentement de l'auteur qu'on vient de faire ce changement, très capable d'induire en erreur; changement au reste qu'il désapprouve, & dont il se plaint avec juste raison; c'est une vraie supercherie dont la contagion gagne furieusement. On a d'ailleurs retranché l'épitre dédicatoire à mgr. le comte d'Artois, & remplacé une préface de seize pages par une de deux.

(*a*) L'ancien titre étoit énoncé ainsi: *Dictionnaire minéralogique & hydrologique de la France, contenant 1°. la description des mines; fossiles, fluors, crystaux, terres, sables & cailloux qui s'y trouvent; l'art d'exploiter les mines, la fonte & la purification des métaux, leurs différentes préparations chymiques, & les divers usages pour lesquels on peut les employer dans la médecine, 2°. L'histoire naturelle de toutes les fontaines minérales du royaume, leur analyse chymique; une notice des maladies pour lesquelles elles peuvent convenir, avec quelques observations pratiques; on y a joint un* gneumon gallicus, *pour servir de suite au dictionnaire des plantes, arbres & arbustes de la France, & au dictionnaire vétérinaire & des animaux domestiques, & compléter l'histoire des productions naturelles & économiques du royaume.* (TOME I & II, part. I des fontaines minérales. A PARIS, chez J. B. Costard, libraire, rue S. Jean-de-Beauvais. M. DCC. LXXII.) [TOME III, part. II des mines & fossiles. M. DCC. LXXIV.] *in*-8, dédié à monseig. le comte d'Artois.

Les

Les articles, qui composent les deux volumes sur les eaux minérales, sont l'extrait d'un grand nombre d'ouvrages qui ont paru en différents temps, & dans lesquels leurs auteurs ont rapporté le résultat des expériences qu'ils avoient tentées, les vertus de ces eaux, les cures qu'elles ont opérées, &c.... M. Buc'hoz ne met aucune prétention à ce travail, pour lequel il a été obligé de consulter & de lire beaucoup de traités. Il se juge lui-même assez sévérement, en disant: « ceux qui écriront après nous sur l'histoire naturelle de la France, » y réussiront peut-être mieux ».

25.

Le médecin interprête de la nature, ou *recueil des prognostics sur le caractère des maladies, leur guérison, leurs métastases & leurs suites funestes: traduit du latin de m. le docteur Louis-Geoffroi* KLEIN, *conseiller-médecin & physicien à Erbac.* Par m. J. F. A. docteur en médecine de la faculté de Montpellier.

Natura invenit sibi ipsi vias, non ex cogitatione, & inaudita existens facit quæ expediunt. HIPPOC. 6. epid.

A PARIS, chez Musier, fils, libraire. M. DCC. LXXV. (*in*-12. 2 vol.) Prix broch. 4 liv. 4 sols.

Les anciens médecins s'appliquoient beaucoup au prognostic. Les écrits d'Hippocrate nous montrent jusqu'à quel degré cette science avoit été portée de son temps. Après lui, d'autres la cultivérent, & l'enrichirent de nouvelles observations. Galien marcha sur leurs traces; mais il ne dissimule point les dangers qu'avoient à courir, de la part des médecins mêmes, ceux qui avoient acquis la connoissance du prognostic: on crioit que c'étoient des imposteurs; la jalousie employoit toutes sortes de moyens pour les perdre; cabales, intrigues, calomnies, poisons, rien n'étoit épargné. Un des médecins les plus habiles de son temps, Quintus, dont Galien avoit été disciple, & qui avoit une très grande connoissance du pouls, par lequel il prédisoit, devint la victime de l'envie; il fut chassé de Rome.

Cette excellente partie de l'art, dit m. Klein, est malheureusement négligée de nos jours, soit par l'ignorance, soit par la paresse des médecins; ils vont même jusqu'à la dépriser. Ils oublient ce que disoit un des plus exacts observateurs, PROSPER ALPIN, *de præsag. vit. & mort. ægrot.* « La science du prognostic est d'une très grande utilité » pour les médecins dans les maladies aiguës & mortelles. En effet, » lorsqu'ils prévoient qu'un malade mourra, s'ils en avertissent les » personnes qui l'entourent, on ne les rend plus responsables de sa » mort; après ce prognostic fâcheux, on ne la leur reproche point; » on l'attribue à la violence du mal. Si au contraire ils n'ont pas

» prédit ce triste événement, tout le monde en accuse leur impéritie » ou leur négligence, & est persuadé qu'ils ont tué le malade ».

Toutes les prédictions cependant ne sont pas suivies de l'événement annoncé; ce n'est pourtant pas une raison qui doive faire proscrire cette science; un prognostic, mille fois vérifié, est-il moins un prognostic sûr, parce qu'il aura manqué une fois?

Les jeunes médecins ont donc intérêt de se livrer à l'étude de cette partie importante de l'art; c'est pour la leur faciliter que m. Klein a composé ce recueil alphabétique. Il déclare qu'il écrit en médecin de bonne foi; qu'il aime la vérité, qu'il la puise par-tout sans aucune acception d'anciens & de modernes, & qu'il n'admet que des faits confirmés par des observations plusieurs fois répétées. Ce ton de candeur décide en faveur de son travail, que m. Haller a assez estimé pour y ajouter une préface honorable, lorsqu'il s'imprimoit il y a 22 ans. Il n'a rien perdu de son mérite en vieillissant; il s'en est même fait une autre édition, qui a servi à répandre davantage ce bon livre (*a*).

La traduction, qu'on vient d'en donner dans notre langue, contribuera sans doute à l'instruction; c'est dans cette vue certainement qu'elle a été entreprise. Mais étoit-elle bien nécessaire pour ceux qui se destinent à pratiquer la médecine, puisqu'ils entendent tous le langage dans lequel a parlé m. Klein? Quoi qu'il en soit de cette observation, nous en ferons une autre plus essentielle; elle tombe sur la version même, qui en général péche du côté de l'exactitude; le sens de l'auteur n'est pas toujours bien fidélement rendu; quelquefois même on saute par-dessus certaines phrases: ce qui sembleroit indiquer que, ne les ayant pas entendues, on a mieux aimé les omettre, que de risquer une fausse interprétation. C'est au moins prudence.

A cette remarque nous en ajouterons une autre, mais plus légére: c'est que m. J. F. A. en traduisant la préface de m. Haller, auroit dû faire attention que, si ce savant avoit eu raison de dire, *ipsa mediocritas molis facit, ut ad manus esse curantis medici, atque ab eo etiam in re ipsâ versante consuli queat*, il ne devoit pas écrire, *sans une petite note*: « La petitesse du volume a même son utilité. Le médecin » pourra le porter par-tout commodément, & le consulter jusqu'au-

(*a*) Voici le titre de l'autre édition: *D. Lud. Gottfr.* KLEINII, *consil. medic. ac phys. erbacens. interpres clinicus, sive de morborum indole, exitu in sanitatem, metaschematismo, successionibus, eventu funesto, dijudicationes, præsagitiones medicæ, pagellæ in memoriæ subsidium medicis junioribus ad infirmos ingressuris, fideliter communicatæ. Comitatur opusculum præfatio perillustris L. B. Alberti* DE HALLER, *m. Britann. reg. elect. Brunsv. consil. aul. & archiatr. reliq.* Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes. M.DCC.LXIX. *in-8. pag.* 334.

La premiére édition, que nous n'avons pas sous les yeux, porte au bas du titre: *Francofurti & Lipsiæ, 1753*, (in-8.)

» près du lit du malade », la version françoise formant deux volumes, qui ne se porteront point aussi commodément qu'un seul.

26.

Histoire des plantes de la Guiane françoise, rangée suivant la méthode sexuelle, avec plusieurs mémoires sur différents objets intéressants, relatifs à la culture & au commerce de la Guiane françoise, & une notice des plantes de l'isle de France. Ouvrage orné de plus de quatre cents planches en taille douce, où sont représentées des plantes qui n'ont point encore été décrites ni gravées, ou qui ne l'ont été qu'imparfaitement. Par m. FUSÉE AUBLET. A LONDRES, & se trouve à PARIS, chez Pierre-François Didot, jeune, libraire de la faculté de médecine, quai des Augustins. M. DCC. LXXV. (*in*-4. quatre volumes. Prix liv.)

Les richesses de la botanique, déja si considérables, reçoivent un grand accroissement, des découvertes qui ont été faites par m. Fusée Aublet, un des plus laborieux botanistes de notre siécle. Pour juger sainement de ses travaux, il faut l'entendre parler lui-même avec cette franchise qui lui est naturelle, ou lire la préface de l'histoire des plantes qu'il publie ; mais, pour apprécier son ouvrage, il suffira d'avertir que m. Bernard de Jussieu, connu, estimé, respecté de l'univers savant, a vérifié les descriptions & les dessins, qui n'étoient remis aux artistes pour les graver, qu'à mesure qu'il approuvoit le travail de m. Aublet.

Les genres & les espéces de plantes, décrits & figurés dans cette histoire, ne l'avoient jamais été, ou l'avoient été d'une maniére très imparfaite. Il étoit donc nécessaire de recommencer les descriptions & les gravures. Quant aux genres & aux espéces bien déterminés & bien figurés, on s'est contenté d'en rapporter les noms connus, avec les phrases des botanistes, & d'en indiquer les figures. L'article de chaque espéce est terminé par le précis des usages que font des différentes parties de la plante les diverses nations qui habitent la Guiane françoise, les Galibis ou naturels du pays, les Européens, les Négres d'Afrique, &c...

Afin de rendre l'ouvrage d'une utilité plus générale, on a cru devoir donner, en latin & en françois, les descriptions & les explications des figures, n'y ayant point de naturalistes, ni même de curieux, qui n'entendent une de ces deux langues.

Malgré les soins & l'attention que m. Aublet a pris pour porter cette histoire phytologique à sa perfection, il craint d'avoir péché en quelque point ; mais comme la trempe forte de son ame le défend contre les séductions de l'amour-propre & de la vanité, il fait cette

déclaration : « Les fautes, qui peuvent ſe trouver dans mon ouvrage, » ne peuvent être attribuées qu'à moi, ſoit que j'aie oublié de con- » ſulter mon maître (m. BERN. DE JUSSIEU), ſoit que j'aie, contre » mon intention, omis de ſuivre ſon avis; mais je prie le lecteur de » croire que je n'ai manqué ni de ſoin ni de zéle pour éviter les » erreurs. Quant aux fautes de ſtyle, j'eſpére qu'elles ſeront excuſées » chez un homme qui, depuis trente ans, n'a jamais eu de moments » à donner à l'étude des langues ».

Cette hiſtoire des plantes de la Guiane étoit attendue avec empreſſement; elle a été reçue avec plaiſir; elle aſſurera à ſon auteur une place honorable à côté de Bontius, de Piſon, d'Hernandez, de Plumier, de Feuillée, de Rumph, de Browne, de Lœfling, de Jacquin, &c...

Nous croyons devoir indiquer au moins l'objet des mémoires qui terminent le ſecond volume. I°. *Sur la culture du café.* II°. *Sur la canne à ſucre & ſur le ſucre.* III°. *Des eſpéces de magnoc les plus connus à Caïenne.* IV°. *Sur la nature de la vanille, la maniére de la cultiver, & les moyens de la préparer, pour la rendre commerçable.* V°. *Sur divers palmiers, & pluſieurs de leurs uſages.* VI°. *Sur les Galibis, naturels de la Guiane.* VII°. *Sur les Négres eſclaves.* VIII°. *Procédé pour diſtiller en grand, avec économie, les huiles eſſentielles de pluſieurs plantes aromatiques.* IX°. *Notices pour ſervir à l'hiſtoire naturelle de l'iſle de France.* On y trouve des choſes inſtructives, curieuſes, intéreſſantes : entr'autres, nous nous contenterons de produire ce qu'il dit ſur la *progreſſion de la fréquentation des blancs & des négres.*

« Les enfants, qui naiſſent du mariage d'un blanc avec une négreſſe, « ſont mulâtres, c'eſt-à-dire, ont la peau preſque également mêlée » de blanc & de noir, ſans qu'une des deux couleurs paroiſſent » dominante.

» Du mariage du mulâtre ou de la mulâtreſſe avec un blanc ou une » blanche, il naît des enfants appelés *carterons*, dont les traits & les » cheveux ſont totalement européens. Quelques-uns conſervent ſur » la peau une teinte légére de couleur baſanée, quoique les joues » ſoient colorées. On les diſtingue cependant des vrais blancs par » quelques ſignes; les femmes ont les lévres de l'une & l'autre partie » violettes; les hommes ont le ſcrotum noir. Dans le troiſiéme mariage » du blanc & d'une carterone, ou d'un carteron & d'une blanche, » on ne trouve plus aucune différence, il en réſulte un vrai blanc, » qui a perdu toute reſſemblance avec le négre.

» Si, dans ces différents mariages, l'homme eſt toujours de race » blanche & la femme de race noire, le changement eſt plus rapide.

» J'ai obſervé que les hommes négres, qui viennent de Malaga » & de Bengale, ont les cheveux fort noirs & ſemblables aux nôtres, » avec nos traits.

» Les enfants, qui naissent d'un premier mariage de ces négres » avec les blancs, ont des traits conformes aux nôtres, & de beaux » cheveux. La progression de couleur est bien plus prompte. *P.* 122. »

27.

Catéchisme sur l'art des accouchements pour les sages-femmes de la campagne, fait par ordre & aux dépens du gouvernement. Par m. AUGIER DU FOT, docteur en médecine, pensionnaire du roi & de la ville de Soissons, professeur de l'art des accouchements, médecin de la généralité pour les maladies épidémiques, & du dépôt des remédes gratuits, membre de la société royale d'agriculture de la province.

> On ne sauroit rendre la langue de chaque science trop simple, & pour ainsi dire trop populaire. *Dictionn. encyclopéd.* au mot *ELÉMENTS*, tom. V, pag. 494.

A SOISSONS, chez les libraires, & à PARIS, chez Didot, jeune, quai des Augustins; & Ruault, rue de la Harpe. M. DCC. LXXV. (*in*-12. de 90 *pag.* non compris l'épitre dédic. la préface, &c.)

Un historien romain disoit, en traçant le portrait d'un grand homme, *esse, quàm videri bonus malebat:* si ce coup de pinceau étoit fidéle, il n'annonceroit guère qu'une vertu indolente & foible, mais il semble qu'on n'a voulu faire qu'une antithése. La vertu d'un sénateur, d'un homme d'état, doit avoir plus d'énergie, plus d'activité; il doit être & se montrer homme de probité, bon, humain; *& esse & videri bonus.* C'est ainsi que paroît, dans sa magistrature, m. LE PELETIER DE MORTEFONTAINE, intendant de justice, police & finance de la généralité de Soissons, auquel cet ouvrage est dédié. Il a reconnu que, de tous les êtres le plus nécessaire à l'homme, c'étoit l'homme lui-même; qu'il falloit s'occuper de son existence & de sa conservation. Affligé de voir la population exposée à des pertes irréparables par l'impéritie des sages-femmes, il crut devoir remédier à un mal aussi grand. Pour l'éteindre dans son principe, il ne trouva point de moyen plus sûr, que de former, dans l'art des accouchements, des éléves capables un jour de secourir les femmes en travail, & de conserver des enfants chers à l'état. Il a donc établi des cours publics, & fait un réglement qui indique les qualités que doivent avoir les éléves des campagnes qu'on y admet. Le professeur, chargé de cet emploi, s'en acquitte avec zéle depuis quelques années; déja les succès répondent à ses soins. Ces nouvelles *lévatrices*, formées à cette école fondée par la bienfaisance & par l'humanité, sachant discerner le moment précis où elles doivent agir, ne troublent plus l'opération

de la nature, en exerçant les fonctions de leur ministére; elles ne fatiguent plus, par de mauvaises manœuvres, la femme en travail; la routine aveugle, qui leur servoit de guide, est presque anéantie; moins d'enfants périssent en venant au monde, & les méres ne sont plus sujettes à tant d'accidents funestes.

C'est dans la vue d'augmenter & de perpétuer les avantages, déja sensibles, des instructions répétées de vive voix, que m. Augier Du Fot a composé le petit ouvrage, qui vient de paroitre sous le titre modeste & simple de *catéchisme*. Nous l'avons lu avec attention, & il nous a paru contenir tout ce qu'il est important aux sages-femmes de savoir. Il insiste principalement, & avec raison, sur la maniére de procéder dans les accouchements qui ne doivent ou ne peuvent être terminés sans la main de la sage-femme. Ces objets occupent la plus intéressante partie de son livre; ce sont comme autant d'aphorismes vrais, clairs, précis, qui rappellent d'une maniére lumineuse ce qu'il a expliqué dans ses cours. Nous ne pouvons le suivre dans tous ces détails, où l'on ne trouve rien à desirer. On y voit sur-tout, avec plaisir, qu'il proscrit le maillot; pratique meurtriére, accréditée partout, & qu'on ne sauroit trop s'efforcer d'anéantir. Les sages-femmes, sorties de la nouvelle école, peuvent contribuer puissamment à délivrer les enfants de cette gêne qui empêche le sang de circuler librement, & les membres de croitre & de se fortifier. Déja même la réforme, à cet égard, commence à s'établir: si elle se soutient, il n'y aura plus qu'un pas à faire, & les corps de baleine seront brisés. Nous savons encore qu'on est parvenu, dans ces cantons, à persuader aux nourrices de ne point donner de bouillie à leurs nourrissons, & qu'enfin elles ont senti l'utilité de les laver souvent avec de l'eau dégourdie.

La docilité, qu'on a trouvée dans les femmes de cette généralité, doit faire présumer qu'elle sera la même dans toutes les provinces de France, si les intendants, animés par les succès qui couronnent les vûes patriotiques de m. Le Pelletier, forment de semblables établissements dans leurs départements. Celui-ci est trop beau, trop utile, trop favorable à la population, pour qu'on ne l'imite point.

On vient d'en former un d'un autre genre dans la capitale, ou pluftôt on lui a donné plus d'étendue. Il a pour objet une maladie qui s'oppose à la population, en portant le désordre dans les liqueurs & dans les organes d'où elle dépend. Voici comment il a été énoncé; nous n'y changerons rien.

TRAITEMENT populaire du mal vénérien, pour les adultes & pour les enfants, administré gratuitement dans Paris, par ordre du gouvernement.

Le traitement populaire, administré en petit depuis quelques années dans cette capitale, a étonné par sa commodité, ses succès, & par le nombre de

malades qui ont été secourus de cette maniére. Un avantage aussi sensible, & l'accroissement journalier du nombre des sujets qui se présentoient pour être traités dans un lieu resserré, & peu propre à les contenir tous, a déterminé le gouvernement à donner à cet établissement naissant une forme capable de remplir ses vues. En conséquence on a fait choix d'un emplacement plus étendu, situé au centre de cette capitale, & à portée du médecin qui le dirige, afin de pouvoir donner plus de temps aux malades, & de les secourir plus facilement.

La correspondance établie pour aider du conseil les malades sans fortune de la province, & donner aux personnes de l'art les éclaircissements qu'elles pourroient desirer dans des cas extraordinaires, ne souffrira plus aucun délai par cette nouvelle disposition; la commodité du local, l'ordre récemment institué pour la dispensation de ce secours, & les derniéres précautions qu'on y a prises, en éviteront la confusion & la lenteur. Voici la forme qui sera suivie dans l'administration de ce traitement.

1°. Les malades indigents, qui ne pourront être reçus aux différents hôpitaux destinés à remplir les mêmes vues, seront admis au traitement populaire; par cette précaution, on ne traitera que les personnes sans fortune, & le temps destiné à leur guérison ne sera plus employé par celles qui tenteroient d'être confondues avec elles par économie.

2°. Quoiqu'on dise que ce traitement sera gratuit, il ne doit l'être cependant que pour les soins. Les malades seront tenus d'acheter leurs remédes chez l'apothicaire auquel ils auront le plus de confiance; mais ils laisseront ces remédes peu couteux, en dépôt dans la salle du traitement, afin qu'ils ne leur puissent être dispensés que par parties, & de prévenir ainsi jusqu'aux moindres inconvénients causés par leur inattention ou par leur imprudence.

3°. Les malades auront soin d'apporter avec eux, en se présentant, une bande, une compresse & une bouteille d'un demi-septier pour y recevoir la portion de liqueur anti-vénérienne, qui leur sera chaque fois distribuée.

4°. Les personnes, ainsi pourvues, se rendront dans la salle publique, située *rue des Prouvaires, près S. Eustache*: cette salle sera ouverte tous les jours de la semaine, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; on y recevra les hommes tous les mardis, jeudis & samedis; & les femmes les lundis, mercrédis & vendredis, à la même heure.

5°. On admettra également à ce traitement, les enfants des personnes pauvres, depuis l'âge d'un an jusqu'à douze, & les remédes seront gratuitement dispensés à ces derniers; l'heure de présenter tous ces petits malades, sera tous les mardis, jeudis & samedis, depuis quatre heures de relevée jusqu'à cinq. (*juin 1775.*)

Cet établissement a été formé sous les yeux du gouvernement, il l'a autorisé, nous devions en faire mention: mais, comme historien, nous devons aussi remonter à son origine & à sa premiére époque.

Cinq médecins, mm. Clerc, aujourd'hui résident en Russie, Gardane, Guilbert, Péniére, Goulin, s'étant réunis en 1767, se proposérent de travailler à réprimer les progrès des maux vénériens si répandus, en multipliant les secours, & en traitant gratuitement, sous la protection du ministre & du magistrat, les indigents infectés de la vérole; ils avoient aussi pour but de faire tomber le charlatanisme qui, chaque jour, prône avec une jactance ridicule, mais coupable, des remédes secrets, dont la préparation se vend au poids

de l'or. On dressa donc un mémoire très circonstancié, dans lequel on développoit le plan qu'on vouloit suivre, les motifs qui animoient la petite société, les mesures & les moyens qu'on prendroit, les avantages qui en résulteroient. On énonçoit qu'il seroit loué une maison, où se rendroient tous les pauvres à jour & heure marqués ; que leur état seroit constaté par un ou deux des cinq médecins, & inscrit dans un registre, avec leurs noms, leur âge, leur sexe, &c... Ce mémoire instructif (qui peut-être étoit susceptible de quelque changement ou addition), fut rédigé par m. Clerc ; il avoit été dicté par des vues d'utilité; il étoit écrit avec zéle, avec feu, avec vérité. Il fut unanimement approuvé par les cinq associés (*a*), signé de chacun, & présenté par eux au magistrat, qui les reçut avec distinction, les écouta attentivement, & parut goûter le projet. Ils savent même qu'il lut avec intérêt le mémoire qu'on lui laissa, qu'il fit impression sur son esprit, & que dès-lors il conçut le dessein d'en favoriser l'exécution.

Tous cinq s'étant engagés de demeurer inviolablement unis, ils s'en rapportérent à l'*un d'entre eux* pour suivre cette affaire auprès du magistrat, & pour leur rendre compte de ce qui seroit par lui résolu: l'agent s'est dispensé du dernier article; il lui est pourtant échappé de dire (*assez long temps après*) que le magistrat les auroit vus volontiers se représenter ; mais il a eu soin de taire ce qu'il avoit eu l'adresse de lui répondre alors.

Ils ont tous vu néanmoins, avec plaisir, leur projet s'effectuer en partie dès 1770 à l'égard des nourrices & des enfants; & ils voient aujourd'hui, avec la même satisfaction, qu'on vient de lui donner plus d'étendue. Un seul médecin est chargé de le diriger. Comme les quatre autres ne sont point guidés par des idées basses, ni tourmentés par la soif de l'or, qu'au contraire l'humanité parle au fond de leur cœur un langage plus agréable & plus séduisant que la cupidité, ils sont donc restés, & restent encore spectateurs oisifs & muets : pourvu que le bien se fasse, peu leur importe par qui ; mais, fidéles à la parole qu'ils s'étoient solennellement donnée, de ne point se séparer, & d'agir toujours de concert, aucun d'eux n'auroit voulu pour beaucoup se laisser emporter, par le vent de la mobilité, au-delà du cercle étroit circonscrit par l'honneur.

(*a*) Cette société n'est pas chimérique, elle a été bien réellement formée. M Clerc même en parle dans son *histoire de l'homme malade ;* le censeur de cet ouvrage pourra l'attester, il en étoit membre. En qualité d'homme public, il est en état de certifier aussi, d'une maniére authentique, qu'il a signé le mémoire ; (il le trouvoit écrit avec tant de netteté, tant de précision, qu'il ne put alors s'empêcher de s'écrier avec vivacité ; *je voudrois l'avoir composé:* ce mémoire doit encore exister); mais l'amour de la vérité l'excitera peut-être à faire un effort plus grand, plus généreux.

28.

Réponse à la critique du traité analytique des eaux minérales. Par m. Raulin, médecin ordinaire du roi, de la société royale de Londres, &c. &c... (Brochure *in*-12 de 30 *pag.*)

Nous annonçons ici cette réponse, insérée toute entiére dans le journal encyclopédique, parce qu'on en a tiré des exemplaires séparés, qui ont été répandus dans le public. Voici ce qui a donné occasion à cet écrit polémique. M. Raulin donna, en 1772, un *traité analytique des eaux minérales*, in-12. *deux vol.* On en fit l'extrait dans le journal des savants du mois de septembre 1774, & dans le journal de médecine de décembre de la même année. M. Raulin, ne trouvant pas qu'il y eût assez d'exactitude dans le compte rendu par les auteurs de ces deux extraits, crut devoir leur adresser quelques observations. Celles qui regardent le premier extrait remplissent 21 pages; le reste de la brochure est employé à répondre au second extrait, qui est de m. Roux. Ce dernier, nullement satisfait des observations de m. Raulin, prit la plume à son tour, & lui adressa une lettre, imprimée dans son journal d'avril. Comme on en a tiré aussi des exemplaires séparés, nous allons en rapporter le titre.

29.

Lettre à m. Raulin, médecin ordinaire du roi, inspecteur des eaux minérales du royaume; contenant quelques réflexions sur sa réponse à deux articles de critique du traité des eaux minérales, insérés dans le journal de médecine du mois de novembre 1774. Par m. Roux, docteur-régent, & professeur de chymie aux écoles de la faculté de médecine, auteur du journal de médecine. *Extrait du journal de médecine*, avril 1775. De l'imprimerie de Vincent. (Brochure *in*-8. de 32 *pag.*)

M. Raulin n'ayant pas jugé à propos de faire de réplique à la lettre de m. Roux, cette petite dispute chymico-littéraire n'a point eu de suite.

30.

Consultation de la faculté de médecine de Paris, en faveur des enfants trouvés de l'hôpital d'Aix en Provence. A Paris, de l'imprimerie royale, M. DCC. LXXV. (*in*-4. de 19 *pag.*)

Depuis cinq cents ans que la faculté de médecine de Paris existe,

elle s'eſt diſtinguée & rendue très célébre par ſon ſavoir, par ſes connoiſſances, par ſa doctrine, par le mérite ſoutenu de ſes membres, par l'enſeignement qui a formé des diſciples dignes d'elle. Auſſi voit-on que, durant cette ſuite de ſiécles, elle a été conſtamment conſultée dans toutes les occaſions difficiles qui intéreſſent la vie & la conſervation des citoyens. Elle vient de l'être tout récemment pour une de fort grande importance. MM. les recteurs de l'hôpital Saint-Jacques d'Aix, touchés de voir la mortalité s'étendre ſur les enfants qu'on y reçoit, ont deſiré, pour l'arrêter, des lumiéres & des ſecours. Ils ſe ſont adreſſés à m. Lieutaud, qui occupe ſi dignement la place de premier médecin du roi; ils lui ont envoyé un mémoire, que m. Lieutaud adreſſa à la faculté de Paris, dont il eſt devenu membre par une cooptation d'autant plus flatteuſe qu'elle eſt très rare, & ne s'accorde qu'au mérite bien reconnu. Huit docteurs ont été chargés de répondre aux queſtions propoſées. Après un examen mûr & réfléchi, ils ont dreſſé un rapport qui fut lu devant la faculté extraordinairement convoquée, le premier juin 1775, & qui fut approuvé par tous les docteurs préſents.

Suivons ſuccintement mm. les commiſſaires dans la réponſe qu'ils font aux trois queſtions.

On demande 1°. *s'il eſt poſſible d'indiquer les ſignes certains & non équivoques, par leſquels on peut connoître qu'un nouveau-né porte le germe de la maladie vénérienne?* La réponſe eſt abſolument négative; il eſt rare de voir les nouveau-nés porter des marques de vérole. Le plus ſouvent ils viennent au monde très ſains en apparence; ce n'eſt qu'après huit, dix, douze jours, & quelquefois un mois, que la maladie ſe développe, ſur-tout quand la mére a eu la précaution de faire uſage du mercure durant ſa groſſeſſe. Dans cette incertitude, on donne le conſeil de n'approcher du ſein des nourrices que les enfants trouvés dont la ſanté eſt garantie par la très grande certitude de celle des parents, & d'alimenter d'une autre maniére ceux qui ſont ſuſpects.

2°. *Quelle méthode on doit employer pour guérir promptement les nouveau-nés attaqués du mal vénérien?* Après avoir tracé le tableau du développement de ce virus dans ces foibles individus, mm. les commiſſaires, au nom de la faculté, s'expriment ainſi: « Nous donnons l'excluſion aux frictions, parce qu'elles excitent à la peau des » rougeurs éréſipélateuſes & des boutons, & plus encore, parce » qu'elles portent aiſément à la bouche des enfants; ce qui peut ſouvent les étouffer tout d'un coup ». Ils rejettent auſſi les emplâtres mercuriels. Ils penſent qu'on pourroit employer plus utilement les fumigations avec douze ou quinze grains de cinabre en poudre, adminiſtrées, avec les précautions néceſſaires, de trois ou quatre jours l'un; douze ou quinze fumigations ſuffiſent. A l'égard des méthodes internes, il en eſt peu, diſent-ils, qui conviennent aux nouveau-nés;

ainsi ils ne veulent point du sirop de Bellet, des dragées de Keyser, ni même du *mercure sublimé*, &c., à plus forte raison, proscrivent-ils les préparations secrétes, en général si dangereuses. Mais ils estiment que de très petites doses de mercure gommeux pourroient être données avec plus de confiance: cependant ils préférent le mercure doux & la panacée mercurielle, par la grande certitude où l'on est de la pureté du vif argent qui entre dans la préparation de ces deux sels. L'un ou l'autre se donnera d'abord à la dose d'un demi-grain dans une cuillerée de liqueur destinée à leur nourriture, allant insensiblement par demi-grains jusqu'à celle de trois grains: de deux jours l'un, on les purgera avec un sirop laxatif, ou avec de l'eau de rhubarbe; mais en joignant chaque fois au mercure doux un ou deux grains de rhubarbe en poudre, on peut obtenir le même effet.

3°. *Quelle est la nourriture la plus convenable aux nouveau-nés, au défaut du lait de femme, &c...?* L'alaitement des enfants vérolés, ou suspects, paroît inutile & dangereux; il est plus sûr, disent les commissaires de la faculté, de recourir à une nourriture artificielle: mais il est prudent de ne point faire du lait le seul aliment des enfants; au contraire, il convient d'y joindre le bouillon gras, les panades légéres, & sur-tout de couper le lait avec un fluide aqueux: par exemple, l'eau de chiendent, par parties égales, à laquelle on peut substituer l'eau légére de squine ou de bardane pour les enfants vérolés, scrophuleux ou rhachitiques.

Néanmoins, observent les médecins de Paris, on peut se passer de lait, & y suppléer par une crême de pain légére & fluide, animée de quelques gouttes d'eau de fleurs d'orange, de canelle, d'anis, de fenouil, &c... ou d'un peu de sucre; pour cet effet on prend du pain de froment bien fermenté, bien cuit & bien sec, qu'on réduit en poudre très-fine. On donne avec succès, cinq ou six fois le jour, de cet aliment aux enfants, même les plus jeunes; mais il faut avoir la précaution de préparer cette crême chaque fois.

Il y a, dans cette consultation, bien d'autres conseils, avis & observations aussi utiles que nécessaires, qu'il seroit impossible de rapprocher dans une simple notice, sans en affoiblir l'importance.

31.

Recherches historiques & physiques sur les maladies épizootiques, avec les moyens d'y remédier dans tous les cas; publiées par ordre du roi. Par m. PAULET, docteur en médecine des facultés de Paris & de Montpellier.

> *Nam neque erat coriis usus, nec viscera quisquam*
> *Aut undis abolere potest, aut vincere flammâ.*
>
> VIRGIL. georg. lib. III.

Premiére partie. (*Seconde partie.*) A PARIS, chez Ruault, rue de la Harpe. M. DCC. LXXV. (*in*-8. 2 *vol.*) Prix 10 liv.

Les ravages causés dans nos provinces méridionales par une maladie putride & pestilentielle, qui commença à attaquer le bétail au mois de juin 1774, ont donné lieu à la publication de ces recherches. Elles étoient faites depuis plusieurs années; elles ont mérité l'attention du gouvernement, qui a ordonné qu'elles fussent imprimées.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois parties. La premiére remonte aux siécles les plus reculés, & s'étend jusqu'à l'ére chrétienne: il est obligé de s'en rapporter, sur cet objet, aux poëtes grecs & latins, & à quelques historiens; mais ce qu'ils nous apprennent des épizooties, se borne à la description des symptômes, qui sont peut-être ceux de plusieurs maladies de ce genre, arrivés dans différents temps, & rapprochés sous un seul tableau, pour le rendre plus touchant. Aussi cette premiére partie ne contient-elle que 54 pages.

La seconde, qui s'étend depuis l'ére chrétienne jusqu'au commencement du dix-septiéme siécle, n'occupe guére plus d'étendue; mais elle indique un plus grand nombre d'épizooties, dont quelques-unes sont mieux décrites, bien qu'elles le soient succintement: cette partie a demandé beaucoup de patience & de lectures. Nous observerons cependant qu'en arrivant au quinziéme siécle, les descriptions deviennent plus satisfaisantes, parce qu'elles sont dûes, pour la plupart, à des médecins savants & instruits.

M. Paulet, dans la troisiéme partie, devient l'historien de toutes les épizooties qui ont paru dans le siécle où nous vivons. La matiére est abondante, & les secours multipliés. Il en a profité avec intelligence, & paroît n'avoir rien omis de ce qui peut éclairer sur ces fléaux destructeurs des animaux, qui assurent les richesses des fermiers, & préparent celles de plusieurs millions d'hommes.

Quoique l'auteur n'ait pas vu tous les écrits dans lesquels on s'est occupé des bestiaux malades, il s'est procuré les plus essentiels, & en a extrait ce qui devoit servir à l'instruction. Son ouvrage mérite un accueil favorable; il ne sauroit manquer d'être utile, puisqu'il renferme ce qui est épars dans beaucoup de volumes, qu'il seroit difficile de rassembler aujourd'hui.



IX.

FAIT IMPORTANT (a)

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'INOCULATION.

L'INOCULATION, toujours avantageuse à l'espéce, a quelquefois été funeste aux individus; dans ces cas, le devoir de l'inoculateur sera de saisir les circonstances qui l'auront rendue telle, de les exposer naturellement, & de mettre le public à portée de séparer de l'essence de la chose, ce qui n'en est qu'un accident. Ce qui a été écrit sur cet objet par gens habiles, mais souvent passionnés, également pleins de moyens pour faire valoir leur opinion, également empressés à relever ou cacher leurs bons & mauvais succès, n'éclairera jamais parfaitement sur l'état de la question. Il seroit cependant bien essentiel de donner une idée juste d'une opération à laquelle on ne se soumet le plus souvent que sur une peinture séduisante, qui en est faite par des enthousiastes, tandis que, d'un autre côté, on s'y refuse à l'aspect du tableau rembruni, présenté par des détracteurs de mauvaise foi. Une histoire fidéle des succès de chaque inoculateur, auprès desquels se trouveroient les accidents plus ou moins graves qui auroient accompagné ses opérations, leurs causes, leur issue, fourniroit sans doute un préservatif contre la pluspart de ces accidents; au moins empêcheroit-elle bien des adultes de se livrer légérement à une pratique qui, innocente en elle-même, peut être rendue dangereuse par une infinité de circonstances: le sentiment de leur propre foiblesse en éloigneroit ceux qui ne se sentiroient point supérieurs aux causes énoncées; & ceux qui passeroient outre, s'y soumettroient sans peine, puisqu'ils n'auroient été déterminés que d'après la balance des avantages & des inconvénients attachés au parti qu'ils auroient choisi.

Ces réflexions m'ont paru pouvoir précéder l'histoire d'une inoculation, dont la fâcheuse issue fut le résultat d'un faux calcul de la part de la malade; ses craintes ayant précipité son sort au moment où l'état de la maladie, ainsi que tout ce qui avoit précédé, annonçoit l'événement le plus heureux.

Madame du S... âgée de quarante-deux ans, d'une excellente constitution, quoiqu'assez puissante, d'une imagination ardente, mais

(a) Communiqué par m. BUTOR DE LA CREUSE, D. M. à Boulogne sur mer, lequel a inoculé la malade dont il s'agit.

qu'elle ſavoit maîtriſer au point de ne paroitre que ce qu'elle vouloit être, rouloit dans ſa tête, depuis ſept à huit ans, le projet de ſe faire inoculer. La crainte de contracter la maladie naturellement, l'avoit rendue ſupérieure à toute autre crainte, & ce qu'elle avoit lu de l'inoculation dans un auteur où il n'eſt queſtion que de ſes ſuccès, ne lui avoit point permis la plus petite réflexion ſur le plus ou le moins d'importance que l'âge pouvoit y apporter. M. Dez..., en qui elle avoit une confiance méritée, avoit été preſſé pluſieurs fois de venir l'inoculer: mais ſes affaires ne lui permettant point de déplacement, elle ſe voyoit obligée de s'en tenir à la propoſition faite de venir le trouver à Paris, & elle y étoit entiérement décidée, lorſqu'un voyage, que je fis à Londres pour y ſuivre cette pratique dans ſes détails, changea ſes projets; elle m'en inſtruiſit avant mon départ, & à mon retour je la trouvai, pour ainſi dire, préparée par les circonſtances. Elle étoit à la veille de ſevrer, faute de lait, un enfant qu'elle avoit nourri près d'un an, les menſtrues avoient reparu dans les trois derniers mois, & les périodes s'étoient ſuivis depuis avec la plus grande régularité. Pleine de ſon projet, & pour le bien de ſon nourriſſon, madame s'étoit miſe, depuis ſa couche, au régime le plus ſain. Tout aliment indigeſte, échauffant, avoit été retranché, on ne ſoupoit que peu, & le plus ſouvent de végétaux; on renchérit ſur ce plan, & l'on abandonna totalement le ſouper pendant quatre à cinq mois qui s'écoulérent entre l'inſtant où l'enfant avoit été ſevré, & celui où l'on partit pour la campagne, époque où, ſans égard pour tout ce qui avoit précédé, je préparai madame à l'ordinaire, ne négligeant, pendant trois ſemaines, aucune précaution qui pût laiſſer lieu à un reproche légitimement fondé.

Le 6 juin 1775 madame arriva à S. Léonard, où je venois d'inoculer, avec ſuccès, quatre enfants à m. Cazin de Caumartin, maire de Boulogne; elle y fut inoculée avec la matiére fluide priſe du bras d'un enfant de cinq ans & demi, de la meilleure conſtitution, & qui, dans cet inſtant, couroit avec ſa petite vérole en pleine ſuppuration, quoiqu'il eût quatre ou cinq cents boutons. Pendant & après l'opération, elle donna des marques de la plus parfaite ſécurité, & parut très gaie juſqu'au moment où elle remonta en voiture. Madame avoit la note des procédés à ſuivre; j'étois à portée de recevoir de ſes nouvelles chaque jour; je ne la rejoignis que le 11 juin, ſixiéme de ſon inoculation. A mon arrivée je viſitai les inſertions qui, quoique légérement enflammées, donnoient ſigne d'infection. La malade me dit avoir éprouvé, dès le troiſiéme jour de l'opération, quelques petites douleurs dans les muſcles du bras, & un léger chatouillement aux inſertions; ce qui depuis s'étoit aſſez répété tous les jours vers le ſoir. Rien n'avoit paru dérangé dans les fonctions; appétit, ſommeil à l'ordinaire.

Le lendemain 7, ſur le ſoir, les régles parurent ſans être attendues;

il y eut chatouillement aux insertions, tension & roideur sous l'aisselle; du reste la malade étoit bien, mangea, dormit, se promena.

Le mardi 8, sur les onze heures du matin, les symptômes d'éruption s'annoncérent par un peu d'assoupissement, de pesanteur de tête, quelques douleurs de reins, des alternatives légéres de froid & de chaud, une foible douleur dans les muscles du bras, qui se communiquoit jusqu'à ceux du col & du derriére de la tête; tous symptômes d'ailleurs très modérés, qui n'empêchérent la malade ni de dormir, ni de se lever, ni de se promener à l'ordinaire, ni même de trouver du goût à tout ce qu'elle mangeoit.

L'après-dînée du mercredi 9, il parut deux petites taches au col.

Le 10 il en paroissoit plusieurs aux bras & à la poitrine; le soir elles étoient beaucoup plus nombreuses, l'éruption commençoit au visage; la malade d'ailleurs passa fort bien la journée & la nuit.

Le vendredi 11, il y eut un peu de tension sous l'aisselle, & chatouillement douloureux aux insertions; madame s'étoit levée fort foible, l'éruption se continua au visage & aux autres parties toute la journée; sur le soir, la figure étoit enflammée, le pouls un peu plein; elle se mit au lit à neuf heures, dormit jusqu'à deux; après avoir été éveillée une demi-heure, elle redormit jusqu'à six, terme où, par la cessation absolue des symptômes, & le bien-être qu'elle éprouvoit, je crus pouvoir prononcer que l'éruption étoit tout-à-fait finie.

Pendant tout ce temps, le pouls n'avoit eu que de foibles variations; il s'étoit trouvé assez réguliérement un peu plus plein sur le soir; mais, dans aucun cas, les pulsations n'avoient excédé le nombre de 70 à la minute. Les régles, après avoir coulé assez abondamment les deux premiers jours, donnérent peu le reste du temps.

Le 12, l'éruption étoit considérable pour une petite vérole inoculée; cependant la maladie étoit du genre de la petite vérole discréte, puisqu'à l'époque même de la maturité, les pustules pouvoient être comptées au visage; le pouls étoit revenu à l'état naturel, les boutons commençoient à grossir. La malade, fort attentive à considérer ses bras & ses mains, paroissoit étonnée de la quantité; dès l'après-dinée elle commença à cracher; les régles, qui avoient peu coulé depuis le jeudi, reparurent, & donnérent un sang riche; il y eut du sommeil une partie de la nuit, & le reste fut employé à saliver.

Le dimanche 13 fut très bon, la salivation, sans être abondante, se soutint, le pouls étoit dans l'état naturel, les régles couloient, la malade fut fort gaie; sur le soir, le visage & les paupiéres paroissoient un peu rouges & enflées. Madame fut au lit à dix heures, dormit jusqu'à minuit, fut réveillée par le besoin de saliver, & ne voulut plus se rendormir, disant que, lorsqu'elle avoit la tête sur l'oreiller, elle étoit obsédée d'idées noires & sinistres, qu'elle n'étoit plus maîtresse d'écarter.

Le lundi, 14, neuviéme de l'insertion, madame me dit, en se levant, qu'elle n'avoit pas osé fermer les yeux, de crainte de ne plus les

r'ouvrir; elle jeta quelques larmes qui la ſoulagérent. Je tâchai de combattre des craintes dont je ſentois la conſéquence; elle fut un peu plus tranquille, mais toujours occupée à ſe conſidérer. L'ayant quittée un inſtant, je la retrouvai, un miroir de poche à la main: j'en aurai conſidérablement, me dit-elle, & je voudrois que vous tâchaſſiez d'éloigner mon mari, dont je connois la ſenſibilité, & pour qui je ne ſuis point d'ailleurs un ſpectacle bien gracieux; j'eſſayai encore de la remettre, mais dès-lors elle reſta triſte & préoccupée. Je lui demandai ſi elle ſouffroit plus que de coutume; elle me répondit qu'elle n'avoit aucune douleur intérieure, qu'elle éprouvoit ſeulement une légére tenſion à la peau. Du reſte le pouls n'avoit encore ſubi aucune altération, les puſtules groſſiſſoient, & la peau commençoit à rougir & à ſe gonfler dans les intervalles. Le ſoir, vers ſix heures, l'œil étoit vif, le viſage rouge & tendu, la ſalivation ſe ſupprima pour quelques heures, le pouls devint plus plein, ſans être plus fréquent; la malade demanda du pain d'un ton tout-à-fait hors de ſon caractére; je lui en fis donner un petit morceau, qu'elle devora pluſtôt qu'elle ne le mangea, me répétant que c'étoit la machine qui agiſſoit; & ſur ce que je feignois de ne point l'entendre, elle me dit que je la comprenois parfaitement. Il ne parut point d'autre dérangement dans ſes idées; mais le ſoir elle intéreſſa un domeſtique pour avoir du pain à mon inſçu. A onze heures, elle étoit paſſablement bien, le pouls étoit moins plein, il y avoit un peu de moiteur, de ſalivation; les régles avoient coulé. Je l'engageai à ne point m'épargner la nuit, ſi elle avoit quelque inquiétude; elle me le promit. Après avoir héſité quelque temps, on me fit éveiller à une heure & demie; elle croyoit, dit-elle, me devoir l'attention de me mettre à portée de juger par moi-même de ſa tranquillité & de la bonté de ſa ſituation. En effet, elle étoit ſur ſon lit occupée à cracher; je trouvai un pouls excellent, une douce moiteur, les puſtules groſſies commençoient à blanchir au centre; je paſſai un quart d'heure auprès d'elle, & j'allai enſuite me recoucher à ſa ſollicitation.

Le mardi 15, à quatre heures, je fus tiré du lit par les cris des domeſtiques fort ſaiſis; madame étoit dans une convulſion horrible, le corps éprouvoit un ſpaſme univerſel, elle pouſſoit des hurlements, la langue étoit tirée de trois pouces. Cette ſituation dura plus d'un quart d'heure, au bout duquel temps le pouls, qui s'étoit concentré, revint, ainſi que la reſpiration, à l'état naturel; l'éruption n'avoit point ſouffert, & la malade recommença à prendre ce qu'on lui offroit. Les propos étoient ſans ſuite, mais peignoient l'état de l'ame; elle ne parloit que de la mort, de Dieu.... M. du S.... ayant paru pour la calmer, elle lui fit les adieux les plus pathétiques, le ſerra dans ſes bras; & retrouva toute ſa raiſon pour mettre une ſuite & une énergie ſurprenante dans ce qu'elle lui adreſſoit. Toute la matinée ſe paſſa dans la plus grande agitation; elle appeloit ſes gens, leur baiſoit les mains;

les

les supplioit de prier pour elle, lorsqu'elle ne seroit plus; & cet état étoit toujours suivi de nouvelles convulsions; elle entroit dans la situation la plus violente, toutes les fois que m. du S... paroissoit. Cependant, durant toutes ces scénes, le pouls n'étoit pas devenu plus fréquent, les régles n'avoient pas été supprimées, la malade crachoit de temps à autre, la suppuration avançoit au visage, & les pustules des bras & du corps étoient dans le meilleur état. Sur les onze heures il y eut un redoublement, le spasme & les convulsions augmentérent; la malade ne prenoit que peu, & à la cuiller, le pouls s'éleva un peu; à trois heures, elle tomba dans un assoupissement qui dura jusqu'à huit heures & demie; elle n'ouvroit les yeux que lorsqu'on vouloit la faire boire, & les refermoit aussitôt; la respiration étoit celle d'un enfant. A son réveil elle fut un peu plus à elle, quoique le spasme & les convulsions reparussent assez souvent; le visage & le col étoient œdématiés, ainsi que les mains & les pieds; les pustules avoient fait des progrès sensibles, les interstices étoient du plus beau rouge; il y avoit de temps à autre quelques crachats, le pouls s'étoit remis, la malade prenoit mieux. Telle étoit sa situation, lorsqu'à ma grande satisfaction, m. Souquet, médecin de l'hôpital, & médecin ordinaire de la maison, arriva. D'après le tableau que je lui traçai, d'après ce qu'il fut à même de voir, il ne put s'empêcher de marquer sa surprise, en trouvant si peu de rapport entre l'état apparent de la maladie, & les symptômes effrayants qui l'accompagnoient. Il nous rassura un peu sur ces symptômes, qui ne partoient que de la secousse imprimée au genre nerveux par le trouble du cerveau. La nuit, qui fut assez calme, vint à l'appui de son raisonnement, & releva nos espérances: quoique le pouls fut un peu plus plein, il y avoit moins d'agitation; l'éruption étoit en parfaite suppuration au visage, & la malade prenoit tout ce qu'on lui donnoit, mais à la cuiller. Sur le matin, la connoissance lui revint, & elle parla à tout son monde, à l'exception de m. Souquet & de moi, à qui elle affectoit de ne point répondre.

Le 16, à huit heures du matin, le pouls étoit bon, elle but deux ou trois fois à la tasse, qu'elle prit elle-même; elle crachoit avec assez de liberté, & paroissoit plus tranquille. Ce mieux se soutint jusqu'à onze heures, qu'il y eut un redoublement des plus violents; dès cet instant, les convulsions se succédérent sans relâche, le délire devint furieux, & la malade ne cessa de parler. Le spasme fut universel; il vint au point d'empêcher toute déglutition; la salivation fut totalement supprimée. Vers les quatre heures, la fiévre de suppuration parut, le pouls se développa, il eut une fréquence qu'il n'avoit point encore éprouvée; ce qui dura jusqu'au lendemain.

Sur le matin du 17, la malade recommença à prendre à la cuiller, il y eut quelques crachats, l'agitation fut moins grande dans la journée, le pouls meilleur; cependant le délire & le spasme subsistoient, & les convulsions reparoissoient quelquefois; les pustules, qui n'avoient point

fait de progrès la veille, avancérent beaucoup ce jour-là; celles du menton commençoient à se dessécher, les autres étoient en parfaite suppuration; l'enflure & l'inflammation remplissoient les intervales; ce qui, joint à la grosseur, formoit la plus belle espéce de petite vérole: la fiévre redoubla sur le soir, & fut assez forte une partie de la nuit, pendant laquelle la malade prit très peu. Elle fut un peu plus tranquille sur le matin.

La matinée du 18 fut assez calme, il y eut quelques crachats, quelques instants de repos, & la malade but quelques cuillerées. A onze heures, nouvelle révolution: la voix, qui, dès le matin, avoit paru un peu enrouée, étoit affoiblie; le pouls, qui jusque-là avoit été franc, commença à varier; il étoit petit, inégal, intermittent par moments, bien qu'il se rétablît quelquefois celui d'après. Sur le soir, la voix étoit totalement cassée; la malade ne prenoit qu'avec d'extrêmes difficultés; le spasme, les convulsions, le délire subsistérent, & la nuit se passa dans cette triste situation.

Le 19, la matinée parut un peu moins agitée, madame avala plusieurs cuillerées, rendit quelques crachats, mais avec beaucoup de peine; l'état de la voix, celui du pouls, la diminution des forces annonçoient le dépérissement. A travers tant de maux, l'éruption se soutenoit, l'enflure & l'inflammation existoient autour & dans les intervales des pustules, aux bras & au corps; elles étoient desséchées au menton, prêtes à le faire à la figure; le seul changement étoit l'enflure des mains, un peu tombée. Enfin un nouveau & dernier redoublement survint à onze heures; il fut accompagné des symptômes ordinaires, auxquels étoient joints la petitesse, l'inégalité, la fréquence, l'intermittence du pouls; la voix étoit presque perdue, le spasme & les convulsions continuels; la malade repoussoit avec horreur la cuiller. Ces symptômes allérent en augmentant toute l'après-dînée, (sans qu'il y eût le moindre affaissement aux pustules); ils cessérent qu'à onze heures & demie, un bon quart d'heure avant les derniers instants, lesquels furent aussi paisibles qu'avoient été orageux ceux qui les précédérent.

D'après le tableau fidéle de cette maladie, le paralléle des symptômes d'éruption (presque toujours la mesure de ceux de suppuration) avec ceux qui précédérent & accompagnérent la fiévre de suppuration; l'époque de cette fiévre, qui ne survint que plus de trente-six heures après les convulsions; le peu d'analogie des accidents énoncés, avec l'état, la marche, la nature de la maladie; les discours échappés à la malade avant & pendant son délire; les rapports des domestiques qui, dès avant mon arrivée, avoient surpris leur maîtresse dans des attitudes qui annonçoient sa préoccupation, levant les mains au ciel, soupirant . . .; le caractére connu de madame du S... qui dut éprouver la plus grande violence, avant de laisser percer ses craintes; d'après, dis-je, tant de motifs, ne peut-on pas prononcer, avec confiance, que

la petite vérole fut le moindre des maux à combattre dans une situation aussi fâcheuse ; que si cette maladie entra pour quelque chose dans l'événement, ce ne fut que par la disposition où se trouvoit pour lors le corps à être affecté par les impressions du dedans ? & l'on jugera de l'énorme contention que dut éprouver le cerveau, depuis le premier instant où il s'occupa de cacher & de réprimer des sensations tristes & douloureuses, jusqu'à celui où la tension étant portée à son comble, il se débanda avec toute la violence d'un ressort long-temps comprimé par une force supérieure. Il est plus que vraisemblable que la fermeté de la malade ne s'étendoit pas au-delà de l'idée qu'elle s'étoit faite de la maladie, & qu'elle perdit la tête dès qu'elle crut entrevoir quelque rapport entre sa situation & la petite vérole naturelle, objet de ses terreurs. Il y a plus, ce qui lui avoit été dit précédemment pour la détourner du parti qu'elle prenoit, revint sans doute ajouter à ses craintes, & dès-lors elle se crut en proie à tous les accidents dont elle avoit été menacée. Ceux qui sont un peu familiarisés avec l'économie animale, ne seront point surpris de voir des terreurs aussi vives, aussi long-temps concentrées, produire les désordres qui les suivirent; ils se sont attendus à voir tous les accidents énoncés croître avec la fiévre de suppuration, c'est-à-dire, lorsque la tension générale & la résorption d'une portion de la matiére viendroient ajouter aux vibrations d'une fibre déja trop tendue, & c'est ce qui eut lieu véritablement. Je ne ferai venir aucune autorité à l'appui de ce que j'avance ; on connoît l'empire des passions de l'ame dans certaines circonstances, & sur-tout dans les maladies éruptives : dans un cas même où la prédisposition, dont j'ai parlé plus haut, n'existoit pas, ne venons-nous pas de voir, dans la ville où j'exerce, une demoiselle périr en deux jours de convulsions, à la suite d'un saisissement, sans que l'art le mieux entendu ait pu, je ne dis pas la sauver, mais même lui procurer le plus léger soulagement ? Mais ici, ce qui caractérise le mieux la cause & la nature des accidents, ce qui les isole absolument de la maladie à laquelle ils se trouvérent liés accidentellement, c'est la marche même de cette maladie, qui n'en est point du tout rallentie ; c'est le progrès soutenu des pustules, qui atteignent leur perfection pendant le plus grand trouble de la machine, & qui se soutiennent encore au moment où la nature, attaquée de tous côtés, se trouve au-dessous de deux forces combinées pour sa perte, & de chacune desquelles elle auroit vraisemblablement triomphé séparément.

Voilà ce que j'ai cru devoir exposer, non pour la justification de l'inoculation, elle n'en a pas besoin ; mais pour montrer que la pratique la plus innocente peut devenir funeste par le concours de certaines circonstances ; que, comme il n'est pas au pouvoir de l'inoculateur, ni au pouvoir de l'inoculé d'un certain âge, de se rendre absolument maître des incidents, il est essentiel, à ceux qui sont persuadés des avantages de l'inoculation, de se les procurer dans un âge où les grandes passions

ne viennent point croiser une opération fort douce en elle-même.

Si cette observation ne devoit être lue que par des médecins, je me serois contenté de l'exposition du fait, leur laissant les conséquences à tirer; mais comme la dame, qui en est l'objet, intéressoit généralement, j'ai voulu mettre chacun à portée de juger de la part qu'avoit l'inoculation au fâcheux événement qui en a privé sa famille & ses amis.

HISTOIRE (a)

D'une manie déterminée par la crainte de la mort, suspendue d'abord par un spasme violent au bas-ventre, & suivie ensuite d'un événement tragique.

Ayant été envoyé, par ordre de m. de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris, dans la paroisse de la Motte-Tilly (près Nogent-sur-Seine, élection de Sens) où régnoit, depuis le commencement de décembre 1770, une fiévre putride grave & épidémique; je vis (le 11 janvier 1771, avec mm. Royer, médecin, & de Navarre, chirurgien à Nogent) au hameau de l'Ormeau, Laurent Dupont, âgé de 22 ans, fils d'Edme Dupont, que l'on nous dit être malade depuis le 6.

En interrogeant le jeune homme, ainsi que ses pére & mére, nous apprîmes qu'il avoit été tellement épouvanté par la crainte de la maladie épidémique, dont il se croyoit attaqué, sans en avoir cependant les symptômes, qu'il répétoit sans cesse qu'il mourroit: nous nous efforçâmes en vain de le rassurer.

Le pére & la mére de ce garçon nous dirent que le sieur Maget, chirurgien à Guimery, l'avoit saigné du bras, & purgé sans succès; que la nuit du 8, du 9 & du 10 janvier il avoit eu des agitations, des mouvements convulsifs, & que, malgré eux, il vouloit se lever. Nous convînmes, dans cette premiére visite, de la nécessité d'une saignée du pied, qui fut faite sur le champ. Nous revîmes le malade le lendemain matin; il avoit passé une nuit plus tranquille que les précédentes, n'ayant point éprouvé de mouvements convulsifs. Le pouls étoit petit, peu vif, plus mollet que dur; la peau sans chaleur; la langue, comme dans l'état naturel; le visage paroissoit pâle, les yeux n'étoient ni enflammés, ni vifs; l'urine, qui se filtroit en petite quantité, étoit comme l'urine de jument, épaisse & blanche; la constipation étoit si grande, que le malade n'alloit à la selle qu'à la faveur des lavements, qui n'entraînoient avec eux que des crotins; l'abdomen étoit extrêmement contracté & rapproché, pour ainsi dire, contre les vertébres lombaires; mais sur-tout la région ombilicale.

(a) Par m. H. Audouin de Chaignebrun, médecin employé au traitement des maladies épidémiques, par ordre du roi.

Le malade ne cessoit de dire : quelque chose qu'on me fasse, je ne guérirai pas.

A cette époque de la maladie, nous avons prescrit la ptisane nitrée, l'eau de veau pour boisson, des clystéres d'eau tiéde & ensuite émollients, & des cataplasmes émollients sur le bas-ventre. Lorsqu'on crut s'apercevoir du relâchement, on tenta un minoratif composé de casse & de manne ; il n'excita point d'évacuation ; le bas-ventre demeura dans cet état pendant quelques jours, & le malade ne voulut presque plus ni boire ni manger; il lui survint insensiblement des nausées; elles furent bientôt suivies du vomissement de tout ce qu'il prenoit. Alors on ordonna une saignée du bras, les demi-bains d'eau légérement dégourdie, lesquels, malgré toutes les représentations, ont été pris chauds. On recommanda fortement de continuer les lavements, & l'on conseilla de substituer le petit lait ou l'eau de poulet à l'eau de veau & à la ptisane nitrée, dont on ne vouloit plus boire. On prescrivit des potions huileuses & quelques vermifuges, dans l'idée que ce malade avoit des vers, comme on en remarquoit chez ceux qui étoient attaqués de la maladie épidémique régnante; mais le jeune homme s'est obstiné à n'en point faire usage.

Dans le temps que le bas-ventre parut reprendre son état naturel, que le vomissement de tout ce que ce malade prenoit, avoit presque cessé, il renonça à toute boisson & à toute nourriture pendant dix jours, & l'on remarqua qu'il perdoit la raison. Au lieu de dire, comme depuis quelques jours, qu'il n'avoit plus de souffle dans le corps, il crioit continuellement, ayant l'écume à la bouche, qu'il n'avoit plus d'ame, qu'il seroit malheureux, qu'il brûleroit, qu'il pâtiroit, que les archers l'emmeneroient, & qu'on le couperoit par morceaux.

Dans ce troisiéme période de la maladie, on fit trois saignées, deux au pied, & une à la jugulaire : on conseilla les bains à demi-froids, les émulsions, les potions anti-spasmodiques. Comme ce maniaque refusoit constamment boisson & nourriture depuis dix jours, que son esprit se dérangeoit de plus en plus, que les parents ne se décidoient point pour les bains, ni pour tout ce qui pouvoit empêcher le progrès d'une phrénésie dont on craignoit les suites, on proposa de le faire conduire à l'hôtel-dieu de Paris. Le jour du départ étoit fixé au 10 février : tout étoit prêt, on alloit le faire monter dans la voiture, lorsqu'il s'échape, & va se jeter deux fois de suite à l'eau glacée : au sortir de ce bain, il se met au lit plus tranquille qu'il n'avoit été; l'appétit lui revient, il boit & mange copieusement, sur-tout du lait & du petit lait. Le pére & la mére, le croyant mieux, jugent convenable d'attendre que l'extrême froid soit diminué pour le transférer à l'hôtel-dieu de Paris. Cependant la vue égarée qu'on remarquoit en lui depuis quelques jours, & son évasion subite pour aller se plonger dans l'eau, firent conseiller de le lier. Néanmoins, comme

il étoit naturellement doux, & qu'il n'avoit donné aucune marque de violence, au lieu de prendre cette sage précaution, on le laissa aller, le lundi & le mardi gras, chez les voisins, manger des beignets & boire du vin. La nuit du 13 (mercredi des cendres) au 14 février, à trois heures du matin, dans le temps que le pére & la mére dormoient tranquillement, leur fils se léve furieux, court vers leur lit, armé d'une serpe, saisit son pére à la gorge, & l'en frappe sur la tête à coups redoublés : il attaque au même instant sa sœur, qu'il frappe aussi sur la tête : ces deux infortunés, échappés à des mains qu'un transport phrénétique rendoit si cruelles, le maniaque saisit une autre victime, il arrache la vie à sa propre mére, que la maladie l'empêche de reconnoître : il tombe encore sur son plus proche voisin, qu'il tue, & en blesse un autre très griévement à la tête : il prend ensuite un tison, des allumettes, met le feu à sa maison, & successivement à cinq autres du voisinage, dans l'une desquelles a été brûlée une femme malade au lit; il s'étoit armé d'un coutre, & couroit en furie comme un lion rugissant.

Il parut vouloir aller au hameau de Froidparoy; mais les habitants de ce lieu étant sortis pour garder leurs maisons, il se retira dans des vignes, sur une hauteur, d'où il regardoit consommer les maisons auxquelles il avoit mis le feu.

Ces événements désastreux ayant porté l'épouvante parmi les habitants des paroisses de la Motte-Tilly & de Courseroy, on sonna le tocsin, & l'on courut armé le chercher : il fut arrêté & conduit aux cavaliers de la maréchaussée de Nogent-sur-Seine, qui, par ordre du juge, le ramenèrent sur le lieu de cette affreuse scéne; il avoit alors la physionomie changée; les yeux, qui lui sortoient de la tête, étoient fixes, animés; il avoit l'air furieux; il crioit sans cesse, l'écume à la bouche : ô mon Dieu ! Quand on lui a représenté sa mére & son voisin, massacrés de sa main, & qu'on lui eût demandé s'il les reconnoissoit, il a répondu affirmativement, ajoutant qu'il ne savoit pas comme il les avoit tués, que c'étoit le mal qui le lui avoit fait faire, & il crioit toujours, ô mon Dieu!

Ce jeune homme avoit le principe nerveux naturellement foible, & il fut toujours très craintif, comme l'a observé m. le curé de la Motte-Tilly. Dès que la maladie épidémique eût commencé à se répandre, il craignit d'en être attaqué, & de mourir. L'imagination s'est si fortement occupée de cette idée, que bientôt le désordre se porta au cerveau, & de-là dans tout le systême des nerfs. Mais le malheur, qui s'en est ensuivi, doit apprendre combien il est dangereux, pour la société, de ne pas mettre les maniaques & les phrénétiques hors d'état de nuire. La douceur naturelle de leur caractére, leur tranquillité apparente, qui semble rassurer, sont trompeuses. On doit les tenir enfermés, les lier même, si l'on ne veut pas se rendre responsable du mal qu'ils peuvent faire dans un accès involontaire de fureur.

A la Motte-Tilly, près Nogent-sur-Seine, ce 20 février 1771.

X.

CONJECTURES

SUR LE TEMPS OU ONT VÊCU

PLUSIEURS ANCIENS MÉDECINS.

QUAND on lit l'histoire d'un art & des hommes qui l'ont cultivé, l'esprit n'est point entiérement satisfait, si l'ordre des temps n'est ni observé ni marqué. Les récits des événements les plus curieux, ou des découvertes les plus importantes, attachent bien peu, ou perdent une partie de leur prix, s'ils sont mis hors de rang, & pour ainsi dire *pêle-mêle*. Mais le plaisir est plus vif, & l'intérêt semble augmenter, lorsque l'historien a eu l'attention de les placer sous leurs véritables époques. Il est vrai qu'il ne lui est pas toujours aisé de suivre la chaîne chronologique des faits qui est quelquefois rompue. C'est alors qu'il est de son devoir de rechercher les chaînons épars, & d'en ramasser le plus qu'il peut, afin de rapprocher au moins les deux extrémités séparées, & par-là d'empêcher le lecteur de s'égarer avec lui. Ses recherches ne lui eussent-elles fait recouvrer qu'un ou deux de ces chaînons, il n'auroit point inutilement employé son temps : &, s'il en adapte d'autres nécessairement plus foibles, ils seront reconnoissables, mais ils pourront suffire, en attendant qu'un heureux hasard découvre les vrais.

Combien de fois, en étudiant l'histoire de la médecine, n'avons-nous pas été embarrassés pour assigner à un fait sa date précise ? ou pour fixer le siécle dans lequel a vécu un homme dont l'art aime à se parer, parce qu'il a travaillé à en étendre les connoissances & à en multiplier les ressources ? Dans ces occasions, nous nous sommes arrêtés patiemment, & nous n'avons continué notre route qu'après nous être efforcés de lever les obstacles. Le succès a quelquefois passé nos espérances. D'autres fois nous n'avons pu nous tirer qu'avec des conjectures devenues probables par la réunion de plusieurs traits, par leur liaison entr'eux, par le rapport des circonstances & des temps, &c....

C'est ainsi que nous avons essayé de tracer la filiation de plusieurs médecins célèbres, laquelle ne se trouve indiquée nulle part, & qui n'a pu s'éclaircir un peu qu'en les rapprochant & en les comparant les uns avec les autres, relativement aux liaisons qu'ils ont eues ensemble, ou qu'en les observant dans le rôle qu'ils ont joué sur la

ſcéne du monde, & dans la part qu'ils ont eue à certains événements de leur ſiécle ; tels ſont ASCLEPIADES, THEMISON, TRIPHON, CASSIUS, A. CORNELIUS CELSUS, EUDEMUS, PACCHIUS ANTIOCHUS, APULEIUS CELSUS, SCRIBONIUS LARGUS, VECTIUS VALENS, THESSALUS, LUC. JUN. MODERATUS COLUMELLA.

I°. ASCLEPIADES, (dit Le Clerc, *hiſt. de la méd. éd. de la Haye*, 1729, *in*-4. *pag.* 392) « étoit déja en grande réputation à Rome » pendant la vie de Mithridate, c'eſt-à-dire, vers le milieu du ſiécle » XXXIX ».

Mais le milieu du trente-neuviéme ſiécle étoit exactement l'an du monde 3850, avant l'ére chrétienne 154, époque à laquelle Mithridate ne vivoit pas encore; il ne naquit que l'an du monde 3869, avant l'ére chrétienne 135, & ſuccéda à ſon pére, à l'âge de douze ans, l'an 3881. Il ne ſe montra avec éclat qu'au commencement du quarantiéme ſiécle, & mourut la quarante-uniéme année, (avant l'ére chrétienne 63), âgé de 72 ans. Quant au médecin Aſclépiades, il n'eſt pas plus vrai qu'il fût en grande réputation vers le milieu du trente-neuviéme ſiécle, n'étant pas encore né alors.

Deux choſes vont nous aider à découvrir l'époque de ſa naiſſance: 1°. le récit de Pline, qui dit qu'Aſclépiades mourut dans une vieilleſſe avancée, en ſe laiſſant tomber du haut en bas d'un eſcalier (*a*); 2°. une remarque de Cicéron qui s'exprime ainſi : » De ce qu'Aſclépiades, qui » fut mon médecin & mon ami, ſurpaſſoit en éloquence tous les autres » médecins, ne croyez point cependant qu'il dût à ſes connoiſſances » en médecine les graces qui embelliſſoient ſes diſcours; il les puiſoit » d'un autre fonds, de celui de l'éloquence (*b*) ».

Cicéron, comme on voit, parle d'un homme mort, & c'eſt dans un ouvrage qu'il compoſa l'an de Rome 698, du monde 3954, avant l'ére chrétienne 50, étant alors âgé de 52 ans. Aſclépiades avoit été ſon ami & ſon médecin. Si ſa mort n'eût pas déja été éloignée du temps où il écrivoit, auroit-il manqué de l'obſerver, en ajoutant, par exemple, ces deux mots *mox functo*? On peut eſtimer qu'il y avoit environ dix ans: ceci poſé, elle ſeroit arrivée vers l'an du monde 3944, avant l'ére chrétienne 60. Or puiſque, ſuivant Pline, il étoit parvenu à une vieilleſſe avancée, il eſt donc probable qu'il avoit près de 80 ans; ainſi il ſera né vers l'an du monde 3864, avant l'ére chrétienne 140.

(*a*) .... *Sponſione factâ cum Fortunâ ne medicus crederetur, ſi unquam invalidus ullo modo fuiſſet ipſe ; & victor* ſupremâ in ſenectâ lapſu ſcalarum exanimatus eſt. *PLIN. hiſt. nat. lib. VII, cap.* 37.

(*b*) *Neque verò Aſclepiades is, quo nos medico amicoque uſi ſumus, tum, cùm eloquentiâ vincebat cæteros medicos, in eo ipſo quod ornatè dicebat, medicinæ facultate utebatur, non eloquentiæ.* De orat. lib. I, edit. VERBURGII, Amſtelæd. Wetſtein. *MDCCXXIV. in-fol. tom. II, pag.* 73, *col.* 2, 62.

Pline nous apprend qu'Asclépiades avoit enseigné l'éloquence à Rome, avant que d'embrasser le parti de la médecine : Cicéron néanmoins se contente de le peindre comme un homme qui s'exprimoit mieux que tous les médecins de son temps ; & dans ce qui précéde, il ne s'explique point de maniére à faire croire qu'Asclépiades ait été rhéteur ou orateur. Quoi qu'il en soit, en s'en rapportant à cette partie du récit de Pline, auquel il ne semble pas qu'on doive ajouter beaucoup de foi, on sera presque forcé de convenir qu'Asclépiades n'aura pu pratiquer la médecine que vers l'âge de 40 ans, c'est-à-dire, l'an du monde 3904 (*a*), avant l'ére chrétienne 100, & environ 119 ans depuis le temps où le fameux Archagathus vint s'établir à Rome.

On pourroit donner sans doute à la vie d'Asclépiades une extension un peu moins longue, & rapprocher aussi davantage l'époque de sa mort ; mais il sera toujours certain qu'il ne vivoit plus l'an 50 avant l'ére chrétienne.

II. THÉMISON, suivant m. Le Clerc, *hist. de la méd. p.* 439, vivoit sur la fin du siécle XXXIX, & jusque vers le milieu du XL (*b*). Cet historien savant se trompe encore ici ; car il est très certain que Thémison naquit, non pas dans le XXXIX[e]. siécle, mais dans le XL[e]. & qu'il vécut aussi dans le XLI[e]. c'est-à-dire, dans le premier de l'ére chrétienne.

Le Clerc dit, avec Pline (*c*), que Thémison fut auditeur d'Asclépiades : Celse (*d*) ne le met qu'au nombre de ses successeurs ; & Cœlius Aurelianus le présente seulement comme ayant suivi, dans sa jeunesse, les principes d'Asclépiades.

(*a*) Au commencement de cet article, on a observé que Le Clerc s'étoit trompé sur le siécle dans lequel il place Asclépiades, un *écrivain* bien plus récent a renchéri sur la méprise de ce savant ; car il dit (*hist. de l'anat. & de la chir.* tom. I, pag. 56), qu'Asclépiades *vivoit vers le commencement du trente-neuviéme siécle du monde ;* c'est-à-dire, qu'il étoit né avant l'année 3820. Comme nous conjecturons qu'il peut avoir fini sa carriére vers l'an 3944, il s'ensuivra donc que sa vie a été de 124 ans : fait qu'on ne trouve nulle part, & que rien n'autorise même à soupçonner.

(*b*) Le Clerc répéte la même chose, *pag.* 517, & ajoute que le régne d'Auguste a duré jusqu'à la soixante-troisiéme année du quarantiéme siécle. Suivant cette assertion Auguste est donc mort l'an 3763 du monde, 41 avant l'ére chrétienne. Mais il est constant que ce prince naquit l'an 3941, avant l'ére chrétiennne 63, & qu'à l'époque sous laquelle Le Clerc place sa mort, il n'avoit que 22 ans ; car il mourut à Nole le 19 août de l'an 14 de J. C. à l'âge de près de 76 ans. La méprise de Le Clerc est de 54 ans.

(*c*) *Auditor ejus* (Asclepiadis) *Themison fuit.* PLIN. lib. XXIX, c. j.

(*d*) *Ex cujus* (Asclepiadis) *successoribus Themison nuper ipse quoque quædam in senectute deflexit.* CELS. in præf.

De ces autorités, celle de Pline eſt la plus foible; elle ne ſauroit l'emporter ſur les deux autres. On conviendra, ſi l'on veut, que Thémiſon a fourni une longue carriére; mais s'il avoit été diſciple d'Aſclépiades, mort vers l'an 3944, à un âge où l'on n'inſtruit plus ordinairement les autres, il eſt néceſſaire qu'à cette époque Thémiſon ait eu au moins 24 ans; comme très certainement il vivoit encore l'an 10 de l'ére chrétienne, & même au-delà, il en avoit donc alors 94, ce que l'hiſtoire ne nous apprend point.

Toutes les fois que Celſe parle de ce médecin, on voit qu'il s'agit d'un homme mort; il ſe ſert même de l'expreſſion *nuper*; mais cette expreſſion, qui ſemble marquer un temps peu éloigné, eſt pourtant vague, & a quelquefois une extenſion aſſez conſidérable chez les Latins. Cependant, comme Celſe ne paroît avoir écrit que vers l'an 30 de l'ére chrétienne, & qu'Eudême, qui périt d'une mort infâme l'an 31, a pu être diſciple de Thémiſon, ainſi que Vectius Valens, qui fut puni de mort l'an 48, ne ſeroit-on pas fondé à placer le terme de la vie du fameux Thémiſon vers l'an 25?

S'il avoit entendu Aſclépiades, on voit qu'il auroit vécu 109 ans. Mais quand on ſuppoſeroit que Thémiſon auroit atteint l'âge de 80 ans, il eſt évident qu'il ne ſeroit né que vers l'année 3949, lorſqu'Aſclépiades n'exiſtoit déja plus. Donc il ne fut pas ſon diſciple, bien qu'il ait d'abord embraſſé ſes ſentiments, qu'il abandonna dans la ſuite, c'eſt-à-dire, vers l'an 3999, avant l'ére chrétienne 5 ans; ou 4004, la premiére de l'ére chrétienne, lorſqu'il pouvoit avoir 55 ans.

Pour jeter plus de lumiére ſur le temps où Thémison a vécu, il eſt à propos de mettre ſous les yeux la filiation des principaux médecins ſortis de ſon école: ce ſont Athénée, qui eut pour diſciples *Magnus* & Agathinus; celui-ci fut le maître d'Archigénes, qui mourut, dit Suidas, à 63 ans, ſous le régne de Trajan. Cette ſucceſſion eſt d'ailleurs bien marquée par Cœlius Aurelianus, qui s'exprime ainſi: ..... *Sed neque alius quiſquam hanc paſſionem* (catalepſim) *cognovit uſque ad methodicorum tempora. Nam ex noſtris primus* Magnus *ejus argumenta conſtituit, atque mox* Agathinus, *dehinc* Archigenes *qui plurimùm paſſionem à cæteris diſcernendo ſeparavit.* Acutor. morb. lib. ij. c. x. pag. 96, edit. Amſtelæd. CIↃ. IↃCC. LV. *in*-4.

Athénée ſuivit les principes de Thémiſon, & fut le chef d'une nouvelle ſecte connue ſous le nom de *pneumatiques* (*a*). On n'aſſure point qu'Athénée ait entendu Thémiſon; mais on ſera preſque aſſuré du contraire, ſi l'on fait attention au temps où lui & ſes ſucceſſeurs ont vécu.

(*a*) Ὥσπερ γε καὶ τοῖς ἀπ' Ἀθηναίου τοῦ Ἀτταλέως, οὓς πνευματικοὺς ὀνομάζουσιν. Gal. *edit. gr. t. III, p. 49, lin. 55.* Αὐτὸς δ' ὁ τῆς αἱρέσεως αὐτῶν ἡγεμὼν Ἀθήναιος. Ibid. *p.* 51, *lin.* 3.

1°. Archigenes, dit Suidas (*a*), mourut ſous le régne de Trajan, à l'âge de 63 ans; il n'en marque pas la date, mais on ſait que la mort de ce prince arriva l'an 117. En ſuppoſant qu'Archigénes ait fini ſa carriére l'an 112, il s'enſuivra qu'il ſera né l'an 49, la huitiéme année de l'empire de Claude.

Galien (*de differ. pulſ. lib. iij.*) parle d'une diſpute qu'il eut avec les pneumatiques. Il y avoit parmi eux un vieillard de 90 ans, qui ſemble avoir été diſciple d'Archigénes. Cette anecdote, qui remonte au temps où Galien avoit environ 36 ans, fortifie notre conjecture ſur la filiation des pneumatiques. En effet Galien étant né l'an 131, avoit atteint ſa trente-ſixiéme année en 167. Le vieillard de 90 ans datoit donc ſa naiſſance de l'an 77, & comptoit ſa vingt-cinquiéme année l'an 102, lorſqu'Archigénes en avoit 52, & qu'il inſtruiſoit des diſciples, du nombre deſquels il a pu être à cette époque, ou peu après.

2°. Agathinus, maître d'Archigéne, n'avoit-il pas au moins 20 ans plus que le diſciple? Ceci poſé, Agathinus peut donc être né vers l'an 29, la quinziéme année de l'empire de Tibére.

3°. Athénée étant également ſuppoſé avoir au moins vingt ans plus qu'Agathinus ſon diſciple, il en réſultera que ſa naiſſance tombera vers l'an 9. Il lui a donc été impoſſible d'entendre les leçons de Thémiſon, qui ne paroît point avoir vécu au-delà de l'an 25, époque à laquelle, ſuivant ce calcul, Athénée n'avoit que 16 ans.

D'après ce qu'on vient de dire, m. Le Clerc n'eſt point fondé à ſuppoſer, comme il ſemble le faire, *pag.* 505 de ſon hiſtoire, que Pline fût plus âgé qu'Athénée, & que c'eſt la raiſon pour laquelle ce naturaliſte ne l'a point cité. Il ſemble au contraire démontré qu'Athénée a dû naître avant Pline, qui, étant mort l'an 80 à 56 ans, ne vint au monde que l'an 24. Mais l'hiſtorien de la nature garde le ſilence ſur ce médecin, parce que peut-être ſes écrits ne lui étoient

---

(*a*) Ἀρχιγένης Φιλίππου, ἀπαμεύς Συρίας, ἰατρός, μαθητής Ἀγαθίνου· ἐπὶ Τραϊανοῦ ἰατρεύσας ἐν Ῥώμῃ· βιοὺς ἔτη ξγ· καὶ συγγράψας πολλὰ ἰατρικά τε καὶ φυσικά.

Archigenes Philippi filius, Apameæ quæ eſt urbs Syriæ natus, medicus, Agathini diſcipulus; ſub Trajano medicinam exercuit Romæ; vixit annos 63; multa ſcripſit de rebus tum medicis tum phyſicis.

Sur la foi de l'infidéle chronologie de Wolfg. Juſtus m. P. a dit dans ſa compilation hiſtorique, *tom. I, p.* 46, qu'Archigéne *devint médecin de Philippe roi de Syrie.* Comme cette faute n'eſt pas corrigée dans ſes *errata*, (au moins je ne l'ai pas remarqué), il eſt bon de la relever ici, afin qu'elle ne ſoit pas oubliée dans la nouvelle édition projetée: il voudra bien mettre qu'Archigéne étoit fils de Philippe, & ſe reſſouvenir que, ſous le régne de Trajan, il n'y avoit plus de roi en Syrie, laquelle, depuis plus de 160 ans, avoit été réduite en province romaine par le grand Pompée, qui, vers l'an 64 avant l'ére chrétienne, dépoſa Antiochus l'aſiatique, dernier roi de cette contrée.

point parvenus, ou parce que la secte qu'il forma ne fut bien établie qu'après sa mort, ou enfin parce qu'elle étoit une branche de la méthodique; conjecture d'ailleurs fortifiée par cette remarque de Senéque: *Alia est Hippocratis secta, alia Asclepiadis, alia Themisonis.* Epist. 95. ad Lucil. Ce philosophe écrivoit ainsi à son ami, lorsqu'Athénée avoit déja près de 50 ans. Si le systême des pneumatiques eût été accrédité & répandu, il étoit naturel qu'il ajoutât *alia Athenæi.*

Quant à Magnus, (disciple d'Athénée), il étoit au moins du même âge qu'Agathinus, avant lequel il écrivit, & que nous avons dit être né vers l'an 29. Comment donc Magnus, disciple d'Athénée, a-t-il pu, (suivant Le Clerc, *pag.* 506), posséder la charge d'archiatre sous l'un des Antonins? Cet historien n'a pas pris garde qu'il faudroit que Magnus, plus âgé qu'Archigénes, dont il auroit pu même être le maître, fût parvenu à une vieillesse très avancée; car il auroit eu cent onze ans la seconde année de l'empire du premier Antonin, l'an 140; & cent trente & un ans sous Marc-Auréle-Antonin, l'an 160. Ce qui ne paroît point vraisemblable, & donne lieu de penser que deux médecins ont porté le nom de Magnus.

III. TRYPHON, ou Triphon. Il en est fait deux fois mention dans Celse, par lequel il est mis au nombre des médecins qui ont exercé la chirurgie; & Cœlius, en parlant de l'épilepsie, le nomme, & plusieurs autres, avec lesquels il s'est trompé dans le choix des moyens employés pour le traitement de cette maladie. On trouve, dans le livre qui nous reste de Scribonius Largus, la composition de plusieurs emplâtres, sous le nom de *Tryphon;* mais il en décrit un qu'il dit tenir de Tryphon son maître: *accepimus à Triphone præceptore nostro.*

Lorsque Celse écrivoit, Tryphon n'existoit déja plus; le texte de cet auteur ne laisse aucun doute sur ce point. Si nous avons réussi à rendre vraisemblable que Celse a écrit vers l'an 30, il doit naturellement s'ensuivre que Tryphon a fini sa carriére vers l'an 25.

IV. CASSIUS a joui d'une grande réputation; Celse lui rend un témoignage bien flatteur en ces termes: .... *Ingeniosissimus sæculi nostri medicus, quem* NUPER *vidimus Cassius....* Il déclare assez ouvertement par-là qu'il ne vit plus. Ailleurs il parle d'un reméde que Cassius se glorifioit d'avoir inventé, & il en rapporte la formule. On la trouve avec des différences dans Scribonius Largus, qui d'ailleurs observe que ce médicament est connu de beaucoup de personnes, à cause de ses bons effets; que la description qu'il en donne est la véritable, & qu'il la tient de l'esclave de Cassius, qui avoit coutume de le composer pour son maitre; il se nommoit *Atimetus*, & fut depuis agent de l'empereur Tibére. Ne pourroit-on pas inférer de cette

remarque, que plusieurs se vantoient de posséder la composition du reméde de Cassius ? Peut-être même vouloit-il désigner la formule rapportée par Celse, que cependant il ne nomme point. Pline, *l. xxix. c. j.* le met à la tête de ceux auxquels les empereurs, qui vinrent après Auguste, savoir, Tibére & Caligula, faisoient une pension annuelle de deux cents cinquante mille sesterces, c'est-à-dire, de vingt-cinq mille quatre cents soixante-trois livres (*& quelques fractions*) de notre monnoie.

Cassius naquit probablement sous Auguste, & parut avec distinction sous Tibére; il finit vraisemblablement ses jours avant l'an 28, puisqu'il est antérieur à Celse.

V. A. CORNELIUS CELSUS. On n'a pas encore réussi à déterminer, d'une maniére satisfaisante, le temps précis où ce médecin écrivoit. Ce fut, suivant les uns, sous Auguste; suivant les autres, sous Tibére (mais indéfiniment) & c'est le plus grand nombre; il est encore placé par d'autres sous Caligula, sous Néron, sous Trajan (*a*).

Si l'on savoit précisément la date de la mort de Thémison, de Tryphon, de Cassius, on pourroit partir d'un point certain : car, en parlant d'eux, Celse observe expressément qu'ils n'existent plus; & il accompagne ce qu'il en dit du mot NUPER, qui signifie *il n'y a pas long-temps*; au moins nous l'interprétons communément ainsi: mais souvent il marque un temps assez éloigné de celui où l'on est, & semble avoir la même signification que ces termes, *nostrâ memoriâ*. Sénéque,

---

(*a*) Si quelqu'un s'avisoit d'ouvrir le *tom. I. de l'hist. de l'anatom. & de la chir. pag.* 64, pour y apprendre quelque chose de Celse, il seroit étonné sans doute d'y lire très expressément : « Celse vivoit à Rome sous les régnes » de Tibére, de Caligula, de Claude » & de Néron, depuis l'an 29 de J. C. » jusqu'au soixantiéme, environ 150 » ans avant Galien ».

Ceci, diroit-on, signifie-t-il que Celse naquit l'an 29, & qu'il mourut l'an 60 ? Je n'en sais rien; le savant auteur seul pourra satisfaire à la question.

On peut en proposer une autre; & demander si les 150 ans écoulés, entre Celse & Galien, doivent se compter depuis l'an 29 jusqu'à l'époque de la naissance de Galien, qui est l'an 131; ou s'il ne faut commencer à les calculer que depuis l'an 60? l'embarras est le même : l'auteur peut-être voudra bien prendre la peine de nous en tirer.

Dans le premier cas, en ajoutant à 29, 150, nous aurons 179, époque où Galien avoit 48 ans.

Dans le second, en additionnant 60 & 150, la somme sera 210, année où Galien étoit âgé de 79, supposé qu'il vécut encore; car on n'en sait rien.

On lit aussi dans la même page : " On » l'appeloit (Celse) l'Hippocrate latin, » le *Cicéron des médecins*, *parce qu'il* » *avoit traduit presque tout Hippocrate* en » très beau latin ». L'anecdote est neuve; mais elle n'en est pas plus vraie. Observons d'ailleurs, à l'égard des deux qualités dont on a gratifié Celse, qu'il ne les eut pas dans le siécle où il vivoit, comme la phrase de m. P... l'énonce.

(*de irâ*, livre adreſſé à Novatus ſon frére & compoſé après la mort de Tibére), rapporte un trait arrivé ſous Auguſte plus de 23 ans auparavant, & emploie néanmoins le mot *nuper* dans ſon récit, que voici: *Voleſus* NUPER *ſub divo Auguſto proconſul Aſiæ cùm* CCC (trecentos) *unâ die ſecuri percuſſiſſet, incedens inter cadavera vultu ſuperbo, quaſi magnificum quiddam conſpiciendumque feciſſet, græcè proclamavit*: ô rem regiam! *Quid hic rex feciſſet?* SENEC. *de irâ*, lib. ij. *pag.* 291, N°. V, edit. Pariſ. M. D. LXXXVII, *in-fol.*

On ne ſauroit donc rien inférer de fort poſitif de l'expreſſion *nuper* pour aſſigner une époque que l'on cherche.

Mais les médecins, qui ont vécu le moins éloignés du moment où Celſe écrivoit, ſoit qu'il les ait vus, ſoit qu'il ne les ait connus que par leurs noms ou par leurs écrits, ſont Thémiſon, Tryphon, Caſſius. Il ne fait aucune mention d'Eudême, ni d'Apuleius Celſus, qui tous deux ont joui d'une certaine réputation, & qui vivoient en même temps que lui. On doit être circonſpect à tirer ſes preuves du ſilence que gardent les auteurs à l'égard de leurs contemporains, parce qu'un homme, qui écrit, ne s'engage pas à citer tous ceux qui profeſſent ou ont profeſſé l'art dont il donne les régles & les préceptes. On les puiſera donc ailleurs ces preuves.

Scribonius Largus, qui eut pour maître Tryphon, écrivoit après l'an 43, & avant l'an 48, puiſqu'il parle de Meſſaline comme vivante, laquelle fut miſe à mort en cette année, à cauſe de ſa lubricité. Apuleius Celſus, que Scribonius avoit eu auſſi pour maître, ne vivoit plus alors; un des diſciples du premier, Vectius Valens, en admettant que ce fut l'amant de Meſſaline, périt en 48. Rien n'empêchant de croire que ce dernier avoit alors 48 ans, on pourra dire qu'Apuleius, ſon maître, avoit au moins 20 ans plus que lui, & qu'il avoit commencé à enſeigner à 35 ans, c'eſt-à-dire, vers l'an 15, lorſque Tryphon, déja âgé, n'étoit pas éloigné du terme de ſa carriére. Mais, comme il y avoit déja quelque temps que Tryphon n'exiſtoit plus, lorſque Celſe parloit de lui, il doit s'enſuivre que ce dernier écrivoit vers l'an 30.

Puiſque nous ſommes occupés de Celſe, il eſt à propos de rapporter ici un paſſage de Quintilien qui le regarde: il eſt conçu en ces termes; *Quid plura? cùm etiam C. Celſus* mediocris vir ingenii, *non ſolùm de his omnibus conſcripſerit artibus, ſed ampliùs rei militaris, & ruſticæ etiam, & medicinæ præcepta reliquerit; dignus vel illo propoſito ut illum ſciſſe omnia illa credamus.* INSTIT. ORATOR. lib. ult.

Le Clerc a très bien ſenti que ces mots, *mediocris vir ingenii*, formoient une contradiction avec la derniére phraſe; & il a tâché de la faire évanouir, & de concilier Quintilien avec lui-même. Comment s'imaginer en effet qu'un homme, auſſi inſtruit que Celſe, fût un eſprit médiocre? M. Queſnay, dans ſes recherches ſur l'origine

de la chirurgie, *pag.* 307, n'a pas voulu voir cette contradiction ; il s'est appliqué sur les yeux un bandeau épais : « Le langage de cet écri- » vain (dit-il), les séduit (*les médecins*) ; il n'avoit pas trompé de » même Quintilien, qui en pouvoit juger. Selon lui, Celse est un auteur » médiocre, un petit génie. Ce jugement doit répandre des soupçons » sur le fond même des ouvrages de cet auteur ». Si m. Quesnay a écouté ses soupçons, il n'avoit donc pas lu Celse ; en ce cas ses soupçons n'avoient & n'ont encore aucune force : mais s'il l'avoit lu, il faut tirer l'une ou l'autre de ces deux conséquences ; ou qu'il ne l'avoit pas entendu, ou qu'il n'étoit pas de bonne foi.

M. Dujardin, dans son histoire de la chirurgie, *pag.* 354, rend plus de justice à Celse, & dit avec Le Clerc : « Si Quintilien traite » Celse d'esprit médiocre, c'est en le comparant avec Homére, Platon, » Aristote, Caton, Varron & Cicéron : or, sans les avoir égalés, » c'est beaucoup d'être admis à la comparaison. Il est encore après eux » bien des places honorables. On peut donc considérer Celse comme » un bel esprit de son siécle, & comme un littérateur dont les con- » noissances étoient étendues & variées ».

Mais on a remarqué, depuis environ quinze ans, que ce passage de Quintilien étoit fautif ; ce à quoi m. Le Clerc & les plus habiles critiques n'avoient fait nulle attention, puisqu'ils avoient seulement essayé d'accorder le judicieux rhéteur avec lui-même. Il est étonnant que m. Dujardin, & les personnes instruites avec lesquelles il étoit en liaison, l'aient ignoré. Un médecin hollandois a rétabli ce texte, & m. Sanchez, ancien premier médecin de l'impératrice de Russie, & connu par son érudition, a publié de vive voix cette correction. M. Capperonnier, que la mort vient d'enlever, au grand regret des gens de lettres, auxquels il se faisoit un plaisir d'ouvrir le trésor qui lui étoit confié, a approuvé la nouvelle leçon, & l'a mise en marge de l'exemplaire du Quintilien publié par m. l'abbé Capperonnier son oncle.

L'erreur est venue de ce que, dans le manuscrit dont on s'est servi pour donner la premiére édition des *Institutiones oratoriæ*, il y avoit *C. Celsus med acri vir ingenio* : on ne prit point garde que *med* étoit le mot *medicus* abrégé ; cette abréviation étant jointe avec les quatre lettres suivantes, dont la premiére peut-être étoit mal peinte, & ressembloit plus à un *o* qu'à un *a*, l'éditeur, pas assez attentif, a cru voir *mediocri*, qui s'est glissé dans toutes les éditions. La correction qu'on a présentée ainsi, *C. Celsus medicus, acri vir ingenio*, semble d'autant plus juste qu'elle est simple, naturelle, conforme aux éloges donnés à Celse, qu'elle épargne une contradiction à Quintilien, qu'elle peint Celse comme il le mérite, & qu'il recouvre en même temps la qualité de médecin, qui lui est dûe, & qu'on lui a long-temps contestée.

VI. EUDEMUS. Ce médecin eſt appelé ſectateur de Thémiſon par Cœlius Aurelianus, qui le cite pluſieurs fois; ce qui ſemble annoncer qu'il avoit écrit, bien qu'il ne donne le titre d'aucun ouvrage de ſa compoſition.

Je crois, dit Le Clerc, *pag.* 144, *que c'eſt le même que l'adultére de Livie.* Pour nous, nous ne penſons pas qu'Eudême fût le galant de cette princeſſe. Le texte de Tacite, ſur lequel il ſe fonde, ne nous paroît point annoncer un commerce de galanterie: mais, avant que de le produire, & afin de mettre en état de l'entendre, il faut rappeler quelques particularités hiſtoriques de ce temps-là.

L'an 23, l'empire romain étoit gouverné depuis 9 ans par Tibére. De Vipſania Agrippina, qu'il avoit répudiée pour épouſer Julie, fille d'Auguſte, & veuve d'Agrippa, il avoit un fils nommé Druſus. Ce prince, âgé de 33 à 34 ans, avoit pour femme Livie, ſœur de Germanicus; elle étoit jeune & d'une grande beauté. Druſus étoit d'un caractére emporté; il voyoit impatiemment un rival dans Séjan, qui s'étoit inſinué dans les bonnes graces de l'empereur, & qui commandoit en miniſtre fier & altier. Une conteſtation s'éléve entre Druſus & Séjan; le prince, qui ne vouloit point être contredit, lui donne un ſoufflet. Le favori offenſé conçoit le projet de venger cet affront. Il s'attache à Livie, devient maitre de ſon cœur, & réuſſit bientôt à la rendre infidéle à ſon mari. Cette premiére victoire remportée détruit toutes les barriéres qui pouvoient s'oppoſer à ſa vengeance & à ſon ambition; il flatte Livie de l'eſpérance de devenir ſon époux, de lui faire partager l'empire, & l'amène au point de conſentir à la mort de Druſus. On met, dans la confidence de ce complot, Eudême, ami de Séjan, & médecin de la princeſſe, lequel, ſous l'apparence de ſe rendre chez elle pour incommodité, pouvoit aſſiſter ſouvent à leurs entretiens ſecrets. Alors Séjan, qui veut ôter à ſa maitreſſe tout ſoupçon d'infidélité, renvoie Apicata ſa femme. Bientôt l'horrible projet eſt ſuivi de l'exécution; Druſus eſt empoiſonné par un eunuque nommé Lygdus. Les auteurs de ce crime ne furent découverts que huit ans après, l'an 31; Lygdus & Eudême en firent l'aveu dans les tourments, ou à la queſtion.

D'après ce récit, qu'on trouve dans Tacite (*Annal. lib. IV*), il eſt certain qu'Eudême ne fut point le galant de Livie. Séjan auroit-il ſouffert que le médecin eût part aux faveurs de ſa maitreſſe? & Livie, qui eſpéroit devoir ſon élévation à Séjan, auroit-elle voulu courir les riſques de tout perdre, s'il venoit à découvrir qu'elle le trompât, en traitant Eudême comme un amant chéri? Mais qu'on liſe le texte de l'hiſtorien romain, on ſe convaincra de la juſteſſe de cette obſervation; *Sumitur in conſcientiam Eudemus amicus, ac medicus Liviæ, ſpecie artis frequens ſecretis.* Annal. lib. IV.

Je

Je soupçonnerois volontiers que le mot *amicus* est relatif à Séjan ; cependant il peut se joindre avec *Liviæ;* mais il ne sauroit signifier *galant*, dans un récit où Tacite accuse ouvertement Séjan d'adultére, *adulterio*; & où Livie est par lui nommée *pellex*. *Amicus* doit donc s'entendre en cet endroit d'un homme tout dévoué à la princesse, d'un complaisant qui se prête à tout, qui foule aux pieds la décence, l'honneur, la vertu pour s'avancer & faire fortune, espéce de gens qui pullulent sur la terre à peu près à la maniére des charlatans, deux titres qui se trouvent souvent réunis.

Ce qui doit extrêmement surprendre, c'est que Le Clerc se soit trompé bien lourdement sur le sens qu'il donne à ces mots, *specie artis frequens secretis*, lesquels, suivant lui, veulent dire : « Eudême » faisoit parade de beaucoup de remédes secrets, afin de paroitre plus » habile dans son art » : phrase qui tout naturellement signifie, *sous l'apparence de visiter Livie pour sa santé, il assistoit souvent à leurs entretiens secrets*, ou bien *il étoit admis dans leur confidence intime*.

M. Eloy, dans son dictionnaire, n'a pas manqué de copier la méprise de Le Clerc.

Selon toute apparence l'Eudême de Cœlius Aurelianus est le même que celui de Tacite. Par le temps où il a vécu, il ne répugne point qu'il ait entendu les leçons de Thémison, que nous présumons être mort vers l'an 25. Ce médecin, qui s'insinuoit auprès des grands, qui se mêloit d'intrigues galantes, & qui participoit à des complots atroces, pouvoit être un peu plus jeune que Séjan qui, l'an 23, avoit 44 à 45 ans. Mais une mort infâme fut, l'an 31, le juste châtiment de ces trois scélérats, Séjan, le médecin Eudême, & l'eunuque Lygdus.

VII. PACCHIUS ANTIOCHUS. On ne connoit ce médecin que par Scribonius Largus, dans l'endroit où il rapporte un antidote puissant contre la douleur de côté, exempte ou accompagnée de fiévre. Il observe que les anciens ont connu ses effets merveilleux, mais que la célébrité de ce reméde est dûe sur-tout à Pacchius Antiochus (disciple de Philénides) qui s'enrichit beaucoup par les nombreux succès qu'il obtint en l'employant pour les cas les plus difficiles ; mais, ajoute-t-il, tant qu'il vécut, il ne communiqua sa composition à personne. Après sa mort, la recette de cet antidote fut remise à Tibére dans un écrit qui lui étoit adressé (sans doute par le médecin qui lui faisoit de son antidote une espéce de legs), & déposée ensuite dans les bibliothéques publiques, où je l'ai recueillie, (dit Scribonius), n'ayant jamais pu me la procurer avant ce temps, bien que j'aie mis tout en usage pour la découvrir. Il se renfermoit tout seul pour le composer, & ne se fioit qu'à lui-même ; & afin de mieux tromper ses gens ou ses éléves, il faisoit broyer plus de drogues qu'il n'en entroit dans son

antidote. Au reste il déclaroit, dans cet écrit, qu'il n'étoit pas de son invention, mais qu'il en avoit suivi les bons effets avec soin (*a*).

Ne peut-on pas conclure de tout ceci que Scribonius Largus avoit bien connu Pacchius Antiochus; qu'il avoit eu accès chez lui; qu'il l'avoit sollicité à lui faire part de sa formule; qu'il avoit interrogé ceux qui préparoient les ingrédients? mais on en conclura certainement que Pacchius étoit mort il y avoit au moins plusieurs années, & sous Tibére, qui ne finit sa vie voluptueuse que l'an 37.

VIII. APULEIUS CELSUS n'est guére plus connu que le précédent. On ne sait de lui que ce qui nous a été transmis par Scribonius Largus, qui l'appelle son maitre, & celui de Vectius Valens (*b*). C'est en donnant la formule d'un reméde contre la toux séche; reméde dont il ne communiqua point la recette de son vivant, parce qu'il avoit fait sa réputation. Dans un autre endroit, il nous apprend qu'Apulée Celse étoit de Sicile, qu'il possédoit un antidote contre l'hydrophobie qu'il composoit tous les ans, & qu'il envoyoit dans cette isle, parce que beaucoup de chiens y devenoient enragés (*c*).

Scribonius, comme nous le dirons plus bas, écrivoit après l'an 43, & avant l'an 48; il pouvoit avoir alors 45 ans, mais Apulée Celsus ne vivoit déja plus. Quelque soit le temps où il a terminé sa carriére, comme il avoit au moins 20 ans de plus que Scribonius, il est probable qu'il a dû naitre environ 20 ans avant l'ére chrétienne, & qu'il a exercé la médecine sur la fin du régne d'Auguste, & ensuite sous Tibére.

On lit, dans le très inexact dictionnaire de Moréri, édition de

---

(*a*) *Ad lateris dolorem, sive cum febre, sive sine febre fuerit, compositio mirifica, non igorata quidem* ab antiquioribus *propter effectus, sed præcipuè à Pacchio Antiocho auditore Philenidis catinensis usu illustrata. Fecit enim magnos quæstus ex eá propter crebros successus in vitiis difficillimis. Sed ne hic quidem ulli, se vivo, compositionem dedit. Post mortem autem ejus Tiberio Cæsari per libellum scriptum ad eum, & bibliothecis publicis posita venit in manus nostras, quam anteà nullo modo extrahere potuimus, quamvis omnia fecerimus, ut sciremus quæ esset. Ipse enim clusus componebat, nec ulli suorum committebat: plura enim quàm recipit ipsemet contundi jubebat pigmenta, fallendi suos causá. Hanc posteà nos scivimus quæ, ut sanè & libello ipse fatetur, non à se inventa, sed usu exactiore comprobata ad quæ vitia & cum quibus, & quemadmodùm data proficeret.* SCRIB. LARGUS, *de compos. medic. lib.* apud collect. cui titulus: *Medici antiqui omnes, &c.* Venetiis, M. D. XLVII, *in-fol.* f°. 147, *verso*, & f°. 148.

(*b*) *Hoc medicamentum Apuleii Celsi fuit, præceptoris Valentis & nostri; & nunquàm ulli, se vivo, compositionem ejus dedit, quòd magnam opinionem ex eá traxerat.* SCRIBON. LARGUS, *loc. cit.* f°. 147, *verso*.

(*c*) *Antidotus Apuleii Celsi præceptoris, quam quotannis componebat, & genere quodam publice mittebat Centuripas, undè ortus erat, quia in Siciliá plurimi fiunt rabiosi canes.* SCRIB. LARGUS, *loc. cit.* f°. 152.

1759, au mot Apulée (Celsus) qu'il avoit été précepteur de l'empereur Tibére, & l'on cite pour cette anecdote Scribonius Largus, qui n'en dit pas un mot. Il y a plus, c'est que Tibére eut, pour précepteur, un philosophe nommé *Athénodore*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Athénodore, que Jules-César mit auprès d'Auguste pour l'instruire & pour le former.

IX. SCRIBONIUS LARGUS. Des différents ouvrages qu'il avoit composés, il ne nous en reste qu'un, dont voici le titre: *De compositione medicamentorum liber.* Il est adressé à son ami Caius Julius Callistus (*a*), affranchi de l'empereur Claude. Dans l'espéce de dédicace, qui précéde ce livre, Scribonius Largus dit des choses qu'il est bon de recueillir, parce qu'elles éclairent sur l'état de la médecine de son temps, ou plustôt peut-être sur sa pratique particuliére, & que d'ailleurs il s'y fait connoître lui-même.

Quelqu'instruit qu'il s'efforce de paroitre, on remarque un homme qui semble accorder beaucoup aux remédes & aux préparations qu'il s'empressoit de rassembler, & à l'affut desquels il étoit pour ainsi dire. On ne doit donc pas être surpris de l'entendre tenir ce langage: « Dans » les consultations des médecins les plus accrédités, & parmi le con- » flict des opinions & des avis qui les partageoient, lorsqu'il s'agissoit » de savoir ce qu'il faut faire à un malade, & par quel moyen il faut » lui procurer du secours, j'ai vu des gens du peuple, des gens obscurs » même & inconnus, mais rendus habiles par l'expérience, & (ce » que je rougis d'avouer) des gens d'une profession très étrangére à » la médecine, & qui se doutoient à peine de son existence, je les » ai vus, dis-je, donner un reméde efficace, & délivrer, comme par » miracle, un malade de la douleur & du danger..... Quelquefois

(*a*) Calliste partageoit avec d'autres affranchis, comme lui, la faveur de Claude. On connoîtroit mieux sans doute cet homme de fortune, si le temps ne nous avoit pas ravi une partie des annales de Tacite, qui observe qu'il parla de lui, en racontant les circonstances de l'assassinat de Caligula, commis l'an 41: *Callistus jam mihi circa necem Cæsaris narratus.* Il s'exprime ainsi, lorsqu'il représente Calliste, Pallas & Narcisse assemblés pour délibérer s'ils doivent employer des menaces sourdes à l'effet d'arracher Messaline à l'amour qu'elle a pour Silius. D'un trait de plume, il peint cet affranchi: *Callistus prioris quoque regiæ peritus, & potentiam cautis quàm acrioribus consiliis tutius haberi.* Ses richesses d'ailleurs étoient considérables, suivant Pline, *lib. xxxiij. c. x.* & *lib. xxxvj. c. vij.* où on lit: *Nos ampliores triginta* (columnas) *vidimus in cœnatione, quam Callistus Cæsaris Claudii libertorum potentiâ notus sibi exædificaverat.* Cet affranchi, qui avoit tant de part dans tout ce qui se régloit alors, menoit assurément un grand train, à en juger au moins par les oculistes qu'il avoit à son service. *Non præterit me, habere* TE *prudentes ocularios, &c.....* dit Scribonius à Calliste, *f°. 144, verso.*

» on m'a décerné le beau titre de médecin ſavant, pour avoir admi- » niſtré certains médicaments avec ſuccès ; je ſais même très certaine- » ment que pluſieurs ſe ſont acquis par-là beaucoup de gloire ».

Il remarque que, de ſon temps, on ne vouloit pas d'abord ſe ſoumettre aux inciſions; que preſque tout le monde les avoit en horreur; que les malades ne ſe déterminoient à les ſouffrir que dans la derniére néceſſité, & lorſque la conſervation de leur vie en dépendoit.

Scribonius Largus connoiſſoit les droits de l'humanité ; il le prouve par cette réflexion : « Un médecin, qui ne perd point de vue le devoir » de ſa profeſſion, ſe gardera bien de preſcrire, même aux ennemis » de l'état, un reméde nuiſible ; mais, lorſque l'occaſion le deman- » dera, il les pourſuivra les armes à la main, comme y eſt obligé un » brave ſoldat & un bon citoyen ».

Sectateur d'Aſclépiade, il diſoit que le premier ſoin, qui ſe préſente à remplir à l'égard des malades, eſt de diriger l'uſage des aliments ; & que ſi l'on ne réuſſit point par cette voie, il faut recourir à quelque choſe de plus actif, c'eſt-à-dire, aux remédes ; ils ſont plus puiſſants & plus efficaces que les aliments. Mais ſi le mal rebelle ne céde point à ces moyens, on eſt alors forcé d'en venir aux inciſions, & enfin à l'application du cautére actuel.

Quelques médecins avoient accuſé Aſclépiade d'avoir dit qu'il ne falloit pas donner de médicaments aux malades ; il s'éléve contre cette accuſation, qu'il traite de *menſonge*. On convenoit dès-lors que les connoiſſances du médecin étoient très étendues : c'eſt pourquoi Scribonius fait cette obſervation ; le domaine de la médecine eſt ſi vaſte que chacun eſt le maitre d'y choiſir ſa part. *Auſſi en voit-on pluſieurs porter le nom de* MEDECINS, *bien qu'ils ne profeſſent qu'une ſeule partie de l'art* (*a*). « Pour moi, ajoute-t-il, j'ai ſuivi les routes frayées par ceux qui m'ont précédé, & j'ai cru ne pouvoir rien faire » de mieux que de me rendre habile dans toutes, perſuadé que j'en » retirerois beaucoup d'avantages, mais cependant moins excité par » l'appas du gain, ou par l'amour de la gloire, que par la ſatisfaction » d'être verſé dans la médecine. Je ne connois rien de plus grand, » & qui rapproche davantage l'homme de la divinité, que de conſerver

(*a*) *Multos itaque animadvertimus, unius partis ſanandi ſcientiâ, medici plenum nomen conſecutos.* SCRIB. LARG. f°. 142. *verſo*.

Auſſi trouve-t-on dans les auteurs, *medicus vulnerarius*, *medicus ophthalmicus*, *medicus ocularius*, *medicus chirurgus*, *medicus veterinarius*. Ceci vient à l'appui de ce que nous obſervions *pag.* 29, que les participes χειρίζων & χειρουργῶν ſuivoient le mot ἰατρὸς pour exprimer *le médecin opérant* : c'eſt du ſecond participe, pris adjectivement, qu'on a fait le mot *chirurgus*, duquel, diſons-nous, Celſe paroît s'être ſervi le premier. Mais n'anticipons point ſur un objet que nous nous ſommes engagés de diſcuter.

» la vie à quelqu'un, que d'entretenir sa santé en vigueur, que de » rétablir celle qui est altérée. Après avoir donc traité assez en détail, » *dans mes précédents ouvrages*, des autres parties de la médecine, je » parlerai dans celui-ci de celle qui guérit par la vertu des médica- » ments: j'y suis principalement sollicité par les progrès que l'expé- » rience me donne lieu d'appercevoir tous les jours dans cette branche » de la médecine; je les administre ces remédes quelquefois avec un » succès qui étonne, & qu'on n'osoit espérer ».

Il remercie ensuite Calliste de la bonne volonté qu'il a toujours eue pour lui, & de l'empressement avec lequel il saisit toutes les occasions de le servir, ce qu'il vient de faire en présentant à l'empereur ses livres de médecine, écrits en latin (*scripta mea latina medicinalia*) : « mais pour me rendre ce bon office, continue-t-il, vous n'avez pas » moins couru le risque de compromettre votre jugement en louant » mon travail à l'empereur, que moi le risque de voir mon style ne » pas soutenir la sévérité de l'examen.... Quant à ce nouveau livre, » si les compositions, qui y sont contenues, vous paroissent peu nom- » breuses, & s'il ne s'y en trouve point pour toutes les maladies, vous » voudrez bien user d'indulgence à mon égard; *vous savez que je suis* » *toujours en voyage, & que je ne puis emporter avec moi que peu de* » *livres, & les plus nécessaires.* Cependant, si vous le voulez, je » publierai par la suite un plus grand nombre de compositions, & pour » toutes les maladies, car il est bon d'en avoir une ample provision, » afin de choisir; parce qu'en effet quelques-unes conviennent davan- » tage à certaines personnes, & que toutes ne conviennent pas égale- » ment à tout le monde, à cause de la différence qui se rencontre dans » les individus ».

Il remarque ailleurs (*fo*. 144), que des oculistes pourroient se vanter de posséder des collyres qui se trouvent dans son recueil, à quoi il répond; qu'ils sont très différents des siens, qu'on s'en convaincra par leurs effets, par la dose des ingrédients, & par les ingrédients même. Il assure encore qu'il n'a rien négligé pour avoir les vraies & fidéles recettes des remédes déja connus.

Plus loin, (*fo*. 149, *verso*), il exalte un reméde pour la colique, avec lequel une femme, à Rome, soulageoit beaucoup de malades; puis il ajoute qu'il a fortement sollicité pour en avoir la recette, & qu'il se l'est procurée, en comptant à cette femme tout l'argent qu'elle a voulu: qu'il a obtenu de ce reméde les meilleurs effets pour des personnes bien connues; il décrit ensuite la formule.

Il finit son recueil en disant: « La plupart de ces recettes sont » de ma composition; je sais qu'elles sont en petit nombre, si on les » compare avec tout ce qu'on a écrit; quelques-unes m'ont été données » par des amis auxquels j'ai autant de confiance qu'en moi-même.... » Je proteste que presque toutes mes compositions, employées à » propos, ont eu les plus heureux succès ».

Si l'on se rappelle que Scribonius Largus s'étoit donné beaucoup de mouvements pour avoir la composition du reméde de Pacchius Antiochus, n'aura-t-on pas raison de penser que, du temps de notre auteur on recherchoit des formules, que bien des médecins avoient les leurs, qu'ils les tenoient cachées, & qu'on n'en faisoit point d'extemporanées, comme aujourd'hui ? Cependant Scribonius Largus, sans désapprouver ceux de son temps, qui distribuoient leurs compositions, embrasse une conduite opposée, il met au jour les siennes, qu'il ne faut pas juger aujourd'hui avec cette sévérité qu'inspirent les connoissances acquises depuis, par les lumiéres de la physique, par les observations sur les médicaments, par la pharmacie, par la chymie.

Il ne sauroit y avoir aucun doute sur le temps où il écrivoit: deux endroits de son livre, rapprochés l'un de l'autre, nous l'apprennent. Tel est le premier, *Nascitur & hoc* (trifolium acutum) *Siciliæ plurimum, nam in Italiæ regionibus nusquam eam vidi herbam, nisi in Lunæ portu, cùm Britanniam peteremus cum deo nostro Cæsare, plurimum super circumdatos montes.* Or cette expédition en Angleterre date de l'an 43, & Claude eut les honneurs du triomphe en 44. Scribonius n'a donc écrit qu'après l'an 43.

Voici le second: après avoir décrit un dentifrice, il s'exprime ainsi: *Messalina dei nostri Cæsaris hoc utitur.* Cette princesse, dont la débauche & les infamies sont si connues, fut tuée l'an 48. Scribonius, en faisant usage du présent *utitur*, dit d'une maniére non équivoque qu'elle est vivante ; ce qui donne lieu de conjecturer qu'il écrivoit vers 45 ou vers 46, mais d'assurer que c'étoit avant 48.

Il eut pour maître Triphon, mort avant que Celse écrivit; quand Scribonius auroit entendu ses leçons à l'âge de 20 ans, il seroit toujours certain que, lorsqu'il publia son livre *de medicamentorum compositione*, il avoit au moins 45 ans.

Il fut encore disciple d'Apuleius Celsus, qui étoit mort, lorsqu'il parle de lui : mais rien n'indique en quelle année il sortit de la vie.

Scribonius pouvoit avoir vu Cassius ; mais il avoit connu certainement Atimétus (*a*), son esclave.

(*a*) Cet *Atimetus*, esclave de Cassius, peut fort bien avoir été agent de Tibére (mais un agent pour les affaires de plaisir), après que ce prince voluptueux se fut retiré dans l'isle de Caprée, pour dérober à la capitale de l'univers le spectacle scandaleux de ses infamies. Quant Tibére fut mort, Atimetus, au fait des intrigues d'une cour débauchée, a pu être acheté par Domitia Lepida, qui, aussi belle & aussi dissolue qu'Agrippine, dont elle étoit cousine & belle-sœur, espéroit trouver en lui un fureteur adroit, dont elle récompensa sans doute par la suite les odieux talents par le don de la liberté, & en lui accordant même ses faveurs, reproche que lui fait Agrippine; mais il fut la victime de son zéle, ainsi que l'ont presque toujours été les *zelanti* de ce

Scribonius Largus, en parlant du reméde de Pacchius Antiochus, dont il tâcha en vain de découvrir la composition du vivant de son auteur, annonce assez positivement que déja, sous Tibére, il étoit médecin : d'où l'on peut aisément inférer qu'à l'époque où il écrit, il avoit atteint sa quarante-cinquiéme année.

Il étoit sectateur d'Asclépiades, qu'il défend dans sa lettre à Calliste, & qu'il appelle, dans un autre endroit, *Asclepiades noster* (*b*).

Ce médecin étoit-il de famille romaine ? Les uns ont soutenu l'affirmative, les autres la négative : & chacun a tâché d'appuyer son

---

genre, dont le sacrifice ne coûte point à ceux qui les ont mis en œuvre. Comme l'époque de sa mort est certaine, & qu'elle sert ici d'un point fixe, il n'est pas hors de propos d'en rappeler le sujet.

Le premier attentat commis par Néron est l'empoisonnement de Britannicus, dans un festin, où étoient présentes, & l'impératrice Octavia, sœur du jeune prince, & Agrippine : elles sont révoltées de cet excès de barbarie & d'inhumanité ; Agrippine, retirée chez elle, s'exhale en menaces contre l'empereur son fils ; on les rapporte à Néron, qui donne des gardes à sa mére. Junia Silana, qui avoit à se plaindre d'elle, saisit l'occasion de se venger ; elle suscite donc contre Agrippine deux accusateurs, qui déclarent lui avoir entendu dire qu'elle se proposoit de donner l'empire à Rutilius Plautus, qui, par sa mére, descendoit d'Auguste, & étoit au même degré que Néron. Tous deux font cette confidence à ATIMETUS, affranchi de Domitia, tante de Néron, depuis longtemps ennemie de sa mére : celui-ci en avertit Paris, histrion, &, comme lui, affranchi de Domitia, lequel pouvant entrer à toute heure chez l'empereur, parce qu'il le servoit dans ses plaisirs, l'aborde au milieu de la nuit, & lui conte ce qu'il vient d'apprendre. Dans sa fureur, Néron ordonne des meurtres ; on l'adoucit ; Agrippine est interrogée : la vérité du rapport ne se montre pas clairement ; les deux délateurs sont bannis, Junia Silana envoyée en exil : Paris, trop nécessaire à l'empereur dans ses débauches, reste en grace : on semble oublier Plautus pour le moment ; mais ATIMETUS est puni de mort. Ce qui arriva l'an 55. *TACIT. Annal. l. XI.*

Il ne répugne donc point que l'esclave de Cassius, l'agent de Tibére, (*legatus Tiberii Cæsaris*), & l'affranchi de Domitia, soit le même homme. Esclave de Cassius, mort vers l'an 28, rien n'empêche de penser qu'étant encore jeune, il n'ait plu à Tibére, puis à Domitia, laquelle, en 55, avoit environ 38 ans, tandis qu'Atimetus pouvoit être âgé de 45.

(*b*) Dès que Scribonius Largus suivoit le systême d'Asclépiades, qui a donné lieu à celui des méthodiques, il n'étoit donc pas *empirique*, comme on l'assure dans la prétendue histoire de l'anatomie & de la chirurgie, *in-8. t. I, pag. 71.*

L'auteur, ou le compilateur, n'a pas rencontré plus juste, lorsqu'il a dit : *Nous avons de lui un traité des médicaments externes.* S'il avoit ouvert ce traité, & seulement parcouru, il se seroit assuré qu'il s'y trouve aussi beaucoup de remédes internes ; pour l'épilepsie, par exemple ; pour la difficulté de respirer ou asthme ; pour les hémorrhagies, la toux, les douleurs de côté & la goute ; la colique, les tranchées, les douleurs de ventre ; les obstructions du foie & de la rate ; la jaunisse, l'hydropisie, le calcul, &c. &c.... & que ce recueil contient plus de reméde internes que d'externes ou chirurgicaux.

ſentiment de raiſons & d'autorités. Cependant, quand on fait attention au ſtyle de l'auteur, on ne ſauroit guére ſe perſuader que c'eſt un romain de race diſtinguée, qui parle : il ſentoit lui-même qu'il étoit repréhenſible de ce côté ; *periculumque non minùs tui judicii, quàm ego ſtyli, propter me adiſti, quo tempore divinis manibus laudando conſecraſti*, dit-il à Calliſte. Mais quand, après avoir remercié ſon protecteur du zéle qu'il a pour lui, il ajoute, *ut primùm enim potuiſti, non eſt paſſus ceſſare tuæ erga me pietatis officium, tradendo* ſcripta mea LATINA medicinalia *deo noſtro Cæſari...*, ne ſemble-t-il pas inſinuer qu'il avoit d'abord écrit en grec, avec lequel il étoit ſans doute plus familiariſé? Qu'avoit-il beſoin de joindre le mot *latina*, s'il eut auparavant compoſé dans ſa langue naturelle? Selon toute apparence, cette expreſſion (*latina*) a donné lieu de préſumer que ce livre, *de compoſitione medicamentorum*, fut publié en grec par Scribonius ; & que l'ouvrage, tel que nous le poſſédons aujourd'hui, eſt ſeulement une verſion. Ce ſentiment ne paroît point ſoutenable, ſi l'on réfléchit ſur l'attention qu'on a d'y expliquer, par le mot latin, les termes grecs employés dans cet ouvrage : 1°. *ad comitialem morbum quem* Græci ἐπιληψίαν *vocant herbam quam iidem* πολυνευρον, NOS nervalem APPELLAMUS, *oportet... comeſſe*, f°. 143; 2°. περικλυμένου *quam* ſylvæ matrem VOCAMUS, f°. 150; 3°. *ad initia vetuſtave comprimenda, & emendanda benefacit ad calculoſos herba* σκολοπενδριον, *quam* NOS calcifragam APPELLAMUS, f°. 151 ; 4°. ἱερὰ βοτάνη, *quam* NOS vettonicam DICIMUS, *ibid.* Outre cela, en déſignant, ſous leur dénomination latine, beaucoup de maladies, on fait ſuivre le terme grec, en ajoutant *Græci vocant*. Si ce traité n'étoit pas original, le traducteur auroit ſuivi une autre marche; il auroit préſenté ainſi la premiére phraſe ; *Ad* ἐπιληψίαν *quam Latini comitialem morbum vocant*, πολυνευρον *quam iidem herbam nervalem appellant, &c.* . . . & ainſi des autres. Il paroît donc plus vraiſemblable que Scribonius a donné en latin ce recueil de médicaments, & que lui-même étoit né dans le ſein de l'empire romain; l'on entrevoit même que la langue, qu'on y parle, eſt la ſienne.

Au reſte, les éloges qu'il donne à Calliſte; les ſervices qu'il en a reçus de tout temps; la cour qu'il paroit lui faire; l'affectation qu'il montre, lorſqu'il nomme l'empereur, d'y joindre les mots *deo* & *divinis manibus* ; tout ceci n'annonce guére un homme de la famille Scribonia, alliée à celle de Pompée & d'Auguſte, à moins que ce ne ſoit peut-être par adoption ; n'annonceroit-il pas pluſtôt un affranchi, ou le fils d'un affranchi, qui cherchoit à s'étayer dans le poſte où il étoit? mais quel étoit ce poſte? ſeroit-ce ſe tromper que de conjecturer qu'il étoit médecin militaire, ou à la ſuite de quelques légions? car il obſerve lui-même qu'il eſt toujours en voyage, en route, *ſumus enim* (*ut ſcis*) *peregrè*.

X. VECTIUS VALENS. On trouve le nom *Valens* dans l'ouvrage de Scribonius Largus, qui nous apprend que, comme lui, il fut disciple d'Apuleius Celsus (*a*). On veut même qu'il ait entendu le fameux Thémison. Convenons cependant que Scribonius omet le prénom *Vectius*. Mais on les trouve réunis l'un & l'autre dans Pline, qui s'exprime ainsi : *Exortus deindè est* VECTIUS VALENS *adulterio Messalinæ Claudii Cæsaris nobilitatus, pariterque eloquentiæ assectator, is etiam potentiam nactus, novam instituit sectam.* (lib. xxix. cap. j.). Parmi ceux qui formoient la cour licentieuse de Messaline, & qui tour à tour se livroient avec elle, & pour elle, à des excès multipliés, sans pouvoir néanmoins éteindre l'ardeur de ses desirs, Tacite nomme un Vectius Valens ; il étoit de la derniére partie que fit Messaline, après avoir épousé Silius; dans cette fête, on imita les travaux de la vendange ; on y vit Vectius Valens, dans l'ivresse du plaisir, monter sur un arbre fort élevé; &, comme on lui demanda ce qu'il voyoit, il fit cette réponse, qui ne se vérifia que trop sur l'heure même, *je vois venir d'Ostie* (où l'empereur étoit alors) *une tempête des plus furieuses*. En effet, ils sont bientôt surpris par les centurions, qui se saisissent de la bande joyeuse, laquelle ne tarda point à subir la mort : ce fut l'an 48.

Tacite, en cet endroit, ni ailleurs, ne donne aucune qualité à Vectius Valens. Dans la plaisanterie (*b*) amére que Sénéque composa sur la mort de Claude, & qui est intitulée ΑΠΟΚΟΛΟΚΥΝΤΩΣΙΣ, on trouve le nom de *Valens* parmi ceux que ce prince fit mourir : il ne le qualifie point de médecin ; mais comme il est placé avec des chevaliers romains, il doit s'ensuivre que le Valens, condamné à mort par l'empereur Claude, étoit de cet ordre.

Galien cite quelques formules de remédes d'un Valens, sans ajouter le prénom, également omis par Cœlius Aurelianus, dans lequel on lit *Valens physicus*.

Pline semble le peindre comme un homme éloquent, ce qui a donné lieu à quelques-uns de l'appeler un grand orateur, *summus orator* : Moréri lui donne le titre d'augure sur l'autorité de Tacite, dans lequel je n'ai pu le trouver.

Lorsque cet historien romain parla d'Eudême, il eut l'attention d'ajouter l'épithéte *medicus* ; elle n'accompagne point, dans ses annales, le nom de Vectius Valens. Ce silence de Tacite doit rendre au moins douteux le récit de Pline, & faire soupçonner qu'il y eut,

(*a*) Ce passage est rapporté ci-devant, *pag.* 234. *note* b.

(*b*) Dion l'historien (*liv.* 60) l'attribue au frére aîné de Sénéque le philosophe, qui, par adoption, se nommoit JUNIUS GALLIO.

dans le même temps, deux Vectius Valens, l'un médecin, & l'autre chevalier romain, lequel s'étoit attaché au char de Messaline, & peut-être un troisiéme, qui fut augure. Le soupçon deviendra presque une certitude, si l'on considére que Sénéque, qui ajoute à ceux qu'il nomme, leur qualité, met le Valens, dont il parle, au nombre des chevaliers romains (*a*). Il connoissoit Rome, la cour de Claude, celle de Messaline, & tous les personnages qu'il passe en revue dans l'apothéose satyrique de ce prince.

Outre cela Silius, que Messaline épousa, étoit encore un jeune homme: (Messalina) *in C. Silium juventutis romanæ pulcherrimum ità exarserat, &c...* (dit Tacite). Messaline alors n'avoit que 24 ans; tous les galants, qui assistoient aux réprésentations des vendanges, pour célébrer son mariage illicite & adultére, devoient être assortis pour l'âge. Si le Vectius Valens, qui étoit de la partie, est le même que le disciple d'Apuleius Celsus, il devoit être à cette époque, c'est-à dire, l'an 48, à peu près aussi âgé que Scribonius Largus (disciple du même maître), lequel pouvoit avoir 48 ans. A cet âge, on n'est plus communément assez alerte, assez leste pour risquer de grimper sur un arbre très élevé, comme le fit Vectius Valens.

Quant à la nouvelle secte, dont Pline le dit fondateur, on n'en trouve nulle part la confirmation, pas même la moindre trace.

XI. THESSALUS, est peint par Galien comme un homme sans lettres (*a*); ce défaut de culture étoit racheté par beaucoup d'assurance

---

(*a*) *Et magnâ inquit voce:* Claudius Cæsar venit. *Ecce extemplo cum plausu procedunt cantantes,* εὑρήκαμεν, συγχαίρωμεν. *Hic erat C. Silius conf. designat. Junius prætorius, Sex. Trallus, M. Helvius Trogus: Cotta Tectus,* VALENS (fortè legendum *Cotta,* VECTIUS VALENS) *Fabius* EQUITES ROMANI, *quos Narcissus* [Claudii libertus] *duci jusserat.*

(*b*) Κρῖναι γοῦν ἀδύνατον ἦν σοι, τραφέντι μὲν ἐν γυναικωνίτιδι παρὰ πατρὶ μοχθηρῶς ἔρια ξαίνοντι. GALEN. edit. gr. tom. IV, pag. 35. lin. 53. 54.

« Vous qui avez été élevé en la compagnie des femmes chez votre pére, » qui gagnoit *sa pauvre vie* à carder de » la laine, ... *Meth. med. lib. j.* »

Il répete ceci presque en mêmes termes, *ed. gr. tom. III. p.* 406. *lin.* 18. 19. *de crisib. lib. ij.*

Mais il est plus positif dans un autre endroit du *lib. j. meth. med.* Ὁ δ' ἐκ τῆς γυναικωνίτιδος ἐκπηδήσας Θεσσαλὸς, ἐπιτιμᾷ τηλικούτοις ἀνδράσιν, οὐ γένος ἔχων εἰπεῖν, οὐκ ἀνατροφὴν, οὐ παιδείαν, ὅσαν ἐκείνων ἕκαστος· ὁ μὲν Ἀριστοτέλους, ὁ δὲ Πλάτωνος, ὁ δὲ Θεοφράστου γενόμενος ὁμιλητὴς, ἢ τινὸς ἄλλου τῶν ἐν τῇ λογικῇ θεωρίᾳ γεγυμνασμένων ἀνδρῶν. Ed. gr. tom. IV. p. 7. lin. 55. 56. 57.

« Thessalus, sorti tout-à-coup d'avec » des femmes de journée, invective des » personnages illustres, lui qui ne sauroit vanter, ni sa naissance, ni son » éducation, ni sa science, comme le » peuvent chacun d'eux; dont l'un a été » disciple d'Aristote, l'autre de Platon, » celui - là de Théophraste, ou de » quelque maître très instruit de la logique ».

& d'effronterie, par beaucoup de souplesse & de complaisance (*a*),

(*a*) Ces moyens ont toujours conduit à la fortune, chez les nations où la considération est accordée aux richesses. Tel étoit l'état où Thessalus trouva Rome, lorsqu'il s'y montra; tel il étoit encore dans le temps où y vivoit Galien. Le premier, comme beaucoup d'autres, profita de ces circonstances; le second crut indigne de lui de les mettre en usage: les principes de la saine philosophie, qu'il avoit sucés de bonne heure, & dont il se nourrit toute sa vie, l'affranchirent du joug de l'intérêt; il préféra la médiocrité de l'honnête homme, à l'or qu'il falloit acheter au prix de la liberté, & par des bassesses & des intrigues. A l'entendre parler, on se persuaderoit à peine que c'est un homme séparé de nous par un intervale de seize siécles. « A Rome (dit-il), » presque personne ne s'occupe à la » recherche de la vérité; on ne desire » que l'argent, les charges publiques, » les plaisirs; on ne travaille, on ne » s'agite que pour se les procurer. » Celui qui se livre à l'étude de la philosophie, est regardé comme un » insensé. Parmi ceux qui paroissent » s'intéresser à moi, quelques-uns me » reprochent souvent d'être trop attaché à la vérité; ils prétendent que je » n'en retirerai jamais aucun avantage, » ni pour eux, ni pour moi, tant que » je ne renoncerai point à cet attachement, tant que je ne serai point exact » à faire ma cour le matin, & que je » n'irai point souper chez les grands. » C'est par ces assiduités en effet qu'on » se procure des connoissances, qu'on » s'attire des protecteurs, qu'on obtient » d'être appelé; c'est par ces assiduités » que les artistes inspirent de la confiance, & non par des talents réels » dans leur profession. Eh! qui feroit » capable d'en juger? seroient-ce des » hommes, dont tous les instants de la » journée sont remplis? Le matin (*le lever de l'aurore*) est employé en visites » réciproques; après quoi on se quitte, » on se sépare; beaucoup se rendent au » barreau pour y suivre leurs procès; » un plus grand nombre courent voir » les danseurs & la course des chevaux; » la plufpart se mettent autour d'une » table de jeu, ou volent à un rendez-vous de galanterie, ou vont aux bains, » ou s'enivrer dans une taverne, ou » faire quelque partie de débauche, » ou contenter quelque goût, quelque » fantaisie. Mais le soir, chacun se rassemble & se réunit pour souper; &, » après avoir bu beaucoup de vin, on » ne suit plus la coutume des anciens » dans leurs repas agréables, où l'on » donnoit à la ronde aux convives, une » lyre, une harpe, ou quelqu'autre instrument de musique; (il étoit alors » du bon ton d'en savoir toucher, & » honteux de ne pas le savoir); on n'y » agite plus de ces questions qui amusoient en même temps qu'elles instruisoient; en un mot, il ne s'y passe rien » d'honnête. Mais on s'y présente des » défis le verre à la main; c'est à qui » vuidera le plus grand; & l'on décerne » la palme, non pas à celui qui fait toucher le plus d'instruments, ou disserter le mieux sur des objets philosophiques, mais à celui qui met à sec » le plus de coupes, & les plus amples. » Aussi, le matin, la plufpart de ceux » que je rencontre, sont encore ivres; » ils exhalent l'odeur du vin, comme » s'ils venoient de le boire. Lors donc » que tous ces gens viennent à tomber » malades, ils n'appellent point les » plus habiles médecins, qu'ils ont négligé de connoître, étant en santé, » mais ceux qui sont de leurs parties, » qui les adulent; qui leur accorderont » de l'eau froide, s'ils en demandent, » le bain, s'ils le desirent, de la glace » ou du vin, en un mot tout ce qu'ils » s'aviseront de souhaiter. Ce n'est pas » la conduite que tenoient ces anciens » médecins, illustres descendants d'Esculape, qui vouloient être obéis » des malades, comme les généraux

& sans doute aussi par une grande facilité de s'exprimer (*a*). Il se montra (dit Pline) après Vectius Valens (*b*) : ce fut sous l'empire de Néron, qui commanda depuis l'an 54 jusqu'à l'an 68. Mais Thessalus (*b*) vit paroître Crinas (*b*), qui quitta Marseille, sa patrie, pour aller faire briller à Rome ses talents sur un théâtre plus vaste, & qui réussit au point d'éclipser son rival. Dans le temps que ces deux médecins partageoient entr'eux la faveur & la confiance des Romains de la capitale du monde, Charmis (*b*), aussi de Marseille, non moins

» d'armées de leurs soldats, & les rois » de leurs sujets. Le médecin le plus » exercé dans son art, n'est pas celui » auquel ils donnent leur confiance & » qu'ils consultent, ils la réservent pour » celui qui a le plus assidûment fait sa » cour : c'est pour lui que les chemins » sont applanis & faciles, c'est pour lui » que toutes les portes s'ouvrent ; en » peu de temps il devient riche & puis- » sant, & il a pour disciples des valets » de chambre, qui ne sont plus en âge » de servir. Thessalus, profitant adroite- » ment des circonstances & de la dis- » position des esprits, ne se contenta » point de flatter les riches de Rome, » mais il se vanta de montrer toute la » médecine en six mois : par cette for- » fanterie, il s'attira beaucoup de dis- » ciples.... Il est arrivé par-là que les » cordonniers, les teinturiers, & d'au- » tres artisans, abandonnant leur mé- » tier, se sont mêlés de pratiquer la » médecine ». GAL. *meth. med. l. j. c. j.*

(*a*) Galien & Cœlius Aurelianus nous apprennent qu'il composa plusieurs ouvrages, dont il n'existe plus que quelques fragments épars.

(*b*) *Exortus deindè est* VECTIUS VALENS, *adulterio Messalinæ Claudii Cæsaris nobilitatus, pariterque eloquentiæ affectator ; is eam potentiam nactus, novam instituit sectam.*

Eadem ætas (1), *Neronis principatu, ad* THESSALUM *transilivit, delentem cuncta majorum placita, & rabie quâdam in omnis ævi medicos perorantem : quali prudentiâ ingenioque æstimari vel uno argumento abundè potest, cùm monumento suo* (*quod est appia via*) iatronicen *se inscripserit.*

Nullius histrionum equarumque trigarii comitatior egressus in publico erat ; cùm CRINAS *massiliensis arte geminatâ ut cautior religiosiorque, ad siderum motus ex ephemeride mathematicâ cibos dando, horasque observando*, auctoritate eum præcessit. *Nuperque centies* H. S. (plus d'un million de livres de notre monnoie) *muris patriæ, mœnibus quoque aliis pœnè non minori summâ extructis.*

Hi regebant fata, *cùm repentè civitatem* CHARMIS *ex eâdem Massiliâ invasit, damnatis non solùm prioribus medicis, verùm & balineis : frigidaque etiam hibernis algoribus lavari persuasit : mersit ægros in lacus..... Notum est ab eodem Charmide unum ægrum ex provincialibus* H. S. *ducentis* (vingt mille trois cents soixante-onze livres & quelques fractions de monnoie) *conductum.* PLIN. lib. xxix. cap. j.

(1) Au lieu de ces mots, *eadem ætas*, je serois tenté de soupçonner qu'il faudroit lire *eadem secta.* Pline en effet vient de parler de Thémison, chef de la secte méthodique : or Vectius Valens établit les principes de la sienne, qu'on ne connoît point, sur ceux de Thémison ; & Thessalus prit aussi les fondements de sa doctrine dans la même source. En lisant donc ainsi, le sens de l'historien seroit plus clair, plus suivi, plus intelligible, & conforme à l'exactitude historique : ce seroit alors comme s'il y avoit ; *eadem secta, à Themisone fundata, dein à Vectio Valente excepta & immutata, ad Thessalum transilivit.*

avide de gloire, a le courage de venir mesurer ses forces avec ces concurrents célébres : son espoir ne fut point trompé, il s'acquit bientôt la réputation qu'il ambitionnoit. Tous trois néanmoins s'annoncérent plus en charlatans qu'en vrais médecins ; & le systême particulier, que chacun d'eux s'étoit formé, séduisit des esprits curieux de nouveautés, & servit également à les enrichir. Chaque siécle depuis a eu ses Thessalus, ses Crinas, ses Charmis ; aujourd'hui même encore la capitale de l'empire françois a malheureusement les siens.

L'historien, dont nous suivons le récit, parle de ces trois fameux novateurs en médecine, comme étant déja morts. Ils ne jouérent donc pas un long rôle, puisque, dans l'intervale de 12 à 13 ans, on les vit se montrer & disparoître. Il est même assez clairement énoncé que Thessalus termina le premier sa carriére, laquelle nous n'estimons pas avoir été au-delà de l'an 65.

Il eut des disciples, dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms ; mais Galien nous a transmis ceux de quelques-uns de ses sectateurs. Il fait mention d'un Julianos, qui avoit eu pour maître un Apollonides de Cypre, disciple d'un Olympicos de Milet.

JULIANOS (*Julien*) demeuroit à Alexandrie dans le temps que Galien, âgé de 27 ans, y étoit, c'est-à-dire, l'an 158. Celui-ci en parle en ces termes dans le premier livre de sa *meth. med.* cap. 7. « Julien *vit encore*. J'ai été le trouver, afin d'avoir de sa bouche la » confirmation des sotises de la méthode ; il ne put expliquer ce que » c'étoit que πάθος & νόσημα. La preuve la moins équivoque que je puisse » en donner, c'est que, *depuis plus de 20 ans que je l'ai vu à Alé-* » *xandrie*, il a publié & republié des *institutiones* ; (il les refait » continuellement, les change de forme, transporte dans un endroit » ce qui est dans un autre, n'étant jamais content de ce qu'il a écrit) ; » cependant il n'a jamais osé définir ce que c'étoit que la maladie, » bien qu'il ait souvent agité des questions qui ne viennent point au » sujet ; par exemple, si la peinture est utile aux médecins » ? Galien rapporte les objections qu'il fit à Julien, & les réponses que donna celui-ci, puis il ajoute : « Après avoir entendu ce discours, je me retirai » très étonné, & sensiblement affecté ; avant ce temps, je ne m'étois » jamais trouvé avec aucun de ces médecins stupidement entêtés de » cette opinion. Si donc je fus surpris, ce n'est pas de ce qu'il étoit » le seul si stupide, mais de ce qu'*il avoit des disciples* beaucoup plus » bouchés, qui, voyant ces méthodiques errer dès les premiers pas, » n'abandonnoient point cette secte ; ou qui, ne s'appercevant point » de l'erreur, avoient absolument perdu l'usage de leurs sens, ainsi » que des apoplectiques ».

Comme Julien avoit des disciples, & qu'il enseignoit l'an 158, on doit croire qu'il avoit alors au moins 40 ans ; il vivoit encore 20 ans

après, c'eſt-à-dire, l'an 178, âgé de 60. Sa naiſſance date donc de l'an 118, environ.

Apollonides de Cypre ayant été le maître de Julien, quand il auroit eu 25 ans de plus que ſon diſciple, on voit qu'il ne ſauroit être né que vers l'an 93.

Olympicos de Milet (dans l'école duquel Apollonides s'étoit inſtruit de la méthode), étant également cenſé être de 25 ans plus âgé que ſon diſciple, il n'aura pu voir le jour que vers l'an 68, époque à laquelle il paroit que Theſſalus ne vivoit plus. Ce n'eſt donc qu'à l'école d'un de ſes diſciples qu'Olympicos puiſa ſes principes, & en liſant les ouvrages de ce fameux novateur en médecine, dont les ſectateurs ſont appelés par Galien *améthodiques*, les *ânes de Theſſalus*.

XII. LUCIUS JUNIUS MODERATUS COLUMELLA.

Tous ceux qui ont parlé de lui, ſe ſont contentés de remarquer, d'une maniére vague, qu'il vivoit du temps des Sénéques. Nous allons tâcher de donner quelque choſe de plus précis : Columelle aidera lui-même à nous éclairer dans cette recherche.

Il s'exprime ainſi (liv. j. chap. vij.) : *Sed & ipſe noſtrâ memoriâ veterem conſularem virumque opulentiſſimum L. Voluſium* (*a*) *aſſeverantem audivi....* Nul doute qu'il parle d'un homme mort.

(*a*) Dans la nouvelle traduction de Columelle, qui parut en 1772, le traducteur fait cette obſervation dans une note ; « On ne trouve cependant, dans » les faſtes conſulaires, qu'un *Quintus* » *Voluſius* Saturninus, & non pas un » *Lucius* ». Il n'en dit pas davantage à la vérité, en ſorte qu'on ne ſait s'il croit que Columelle parle ou non du conſul *Q. Voluſius Saturninus*.

Mais il eſt impoſſible que le *L. Voluſius* de Columelle ſoit le *Q. Voluſius Saturninus*. Ce dernier fut conſul l'an 56 de l'ére chrétienne, de Rome 809 : quand il auroit été en place à 50 ans, il auroit fallu qu'il vécût encore près de 40 après cette époque, pour voir mourir tous les ſénateurs dont il auroit pris les voix durant ſa magiſtrature, car ils excédoient le nombre de deux cents. Le terme de ſa carriére auroit donc été reculé juſqu'à l'an 96, & Columelle, qui le cite comme mort, n'auroit donc écrit qu'après l'an 100 : mais, à cette époque, il y avoit déja 35 ans que Sénéque le philoſophe n'exiſtoit plus.

Ne diſſimulons point cependant les différences qui ſe trouvent dans la maniére d'écrire le nom du conſul qui nous ſert de point fixe.

Columelle écrit ſimplement *L. Voluſius.*

Pline met *L. Voluſius Saturninus.*

Tacite, comme Columelle, *L. Voluſius.*

Les faſtes conſulaires, *L. Valerius Meſſala Voluſus.*

Il y a, dans le texte de Pline, tant de fautes commiſes par la négligence ou par l'ignorance des copiſtes, que le mot *Saturninus*, inſéré ici, pourroit bien être de ce genre : le nom du conſul, écrit conſtamment de la ſorte par trois auteurs *Voluſius*, donne lieu de penſer que les faſtes ſont fautifs, en mettant *Voluſus*. Quant aux deux *cognomina*, *Valerius Messala*, on les omettoit ſouvent, & les exemples en ſont très multipliés.

Joignons à ceci deux endroits de Pline le naturaliste; 1°. *Ut nuper .... Volusio Saturnino urbis præfecto qui nonagesimum .... excessit annum* ; lib. xj. c. 38. 2°. *Nuper L. Volusius Saturninus, omnium quos in consulatu sententiam (rogaverat, superstes fuit)* ; l. vij. c. 48.

Un autre témoignage, qui sert de confirmation à ces deux passages, est celui de Tacite, (Ann. lib. xiij. c. 30.) *At L. Volusius egregiâ famâ concessit: cui tres & nonaginta anni spatium vivendi, præcipuæque opes bonis artibus, inoffensa tot imperatorum malitia fuit.*

Voilà un L. Volusius, homme consulaire, dont l'existence est bien constatée: mais en quelle année fut-il consul ? ce fut l'an de Rome 758, & de l'ére chrétienne 5. Il est ainsi nommé dans la suite des consuls; *L. Valerius Messala Volusus*, & il eut pour collégue Cn. Cornelius Cinna Magnus. La date de sa mort est également certaine, & placée par Tacite sous l'an de Rome 810, de l'ére chrétienne 57; Néron étant alors empereur. Comme L. Volusius a vécu 52 ans depuis sa promotion au consulat, dont il fut revêtu à l'âge de 41 ans, on ne doit pas être étonné qu'il ait survécu à tous les sénateurs.

Déja l'on entrevoit que Columelle écrivoit après l'an 57, puisque les termes qu'il emploie (*nostrâ memoriâ*), en rapportant une réflexion de ce respectable vieillard, annoncent un homme mort, même depuis quelques années.

Avant que d'aller plus loin, produisons 1°. ce que le même Columelle dit du philosophe Sénéque : *Sed nomentana regio nunc celeberrima fama, est illustris, & præcipuè quam possidet Seneca vir excellentis ingenii atque doctrinæ....*; 2°. ce qu'il dit d'un frére de Sénéque le philosophe, en finissant son dixiéme livre: .... *quæ reliqua nobis rusticarum rerum pars superest, de cultu hortorum, Publi Silvine, deinceps ita, ut & tibi, & Gallioni* (*a*) *nostro complacuerat, in carmen conferemus.*

La circonspection & la retenue, que l'auteur économique observe en parlant des deux fréres, semblent faire présumer que Sénéque le philosophe n'étoit plus en faveur, lorsqu'il écrivoit : sa disgrace date de l'an 62, après la mort de Burrhus. La part & l'influence que Sénéque avoit dans les affaires, au commencement du régne de Néron, lui auroient valu, de la part de Columelle, quelque qualification relative à l'importante fonction que le philosophe exerçoit alors, s'il eût écrit

---

(*a*) Ce Gallion est le frére aîné de Sénéque; il s'appeloit *Annæus Novatus;* il ajouta à son nom ceux de *Junius Gallio*, par lequel il avoit été adopté, & que Tibére envoya en exil l'an 32. Annæus Novatus ou Gallio étoit déja en place en 46, lorsque le philosophe fut exilé. Il étoit proconsul d'Achaïe l'an 55, & c'est à son tribunal que les Juifs traînérent en cette année S. Paul. Nous avons déja remarqué que Dion le dit auteur de la satyre faite contre l'empereur Claude après sa mort.

dans ce temps-là. Ne peut-on pas dire que Columelle se comportoit ainsi pour ne pas donner d'ombrage à l'empereur? & en conclure qu'il écrivoit après cette époque, & vers l'an 63 ou 64; car Sénéque reçut ordre de sortir de la vie l'an 65.

Puisque ce stoïcien célébre a composé un livre intitulé *Naturales quæstiones*, ce n'est point nous écarter de notre plan que d'examiner si véritablement il a fini sa carriére à 52 ans.

Lucius Annæus Seneca, philosophe, portoit les mêmes nom, prénom & surnom que son pére.

Celui-ci étoit né à Cordoue, colonie des Romains en Espagne: il paroit avoir été rhéteur. Il nous reste de lui un ouvrage qui a pour titre *controversiæ*, & un autre intitulé *suasoriæ*; il les composa pour satisfaire à la demande de ses enfants, Annæus Novatus, L. Annæus Seneca, Annæus Mela (*a*), dont les deux premiers, remplis d'ambition, se disposoient à suivre le barreau, & à s'ouvrir une route aux honneurs: il étoit vieux alors, ce qu'il nous apprend lui-même (*b*). Sans fixer néanmoins l'époque de sa naissance, il déclare formellement qu'il auroit pu entendre Cicéron prononcer ses harangues (*c*); mais que le feu de la guerre civile, allumée dans tout l'empire, l'avoit retenu dans la colonie où il étoit né. Il s'agit certainement de la guerre civile entre César & Pompée, qui commença l'an 49 avant l'ére chrétienne,

(*a*) Celui-ci, quoiqu'avec de l'esprit, & des dispositions pour l'éloquence, préféra une vie tranquille & privée. Son pére, en lui adressant la parole, le loue en ces termes: *Hæc eò libentius, Mela, fili carissime, refero, quia video animum tuum à civilibus officiis abhorrentem, & ab omni ambitu aversum, hoc unum concupiscentem nihil concupiscere, ut eloquentiæ tantùm studeas; facilis ab hac in omnes artes decursus est... Perge quo inclinat animus: & paterno contentus ordine, subduc fortunæ magnam tui partem. Erat quidem tibi majus ingenium quàm fratribus tuis, omnium bonarum artium capacissimum; est & hoc ipsum melioris ingenii pignus, non corrumpi bonitate ejus, ut illo malè utaris.* Controvers. l. ij. initio.

Il fut pére du poëte Lucain.

(*b*) *Cùm multa jam mihi ex me desideranda* senectus *fecerit, oculorum aciem retuderit, aurium sensum hebetaverit, nervorum firmitatem fatigaverit: inter ea quæ retuli, memoria est, res ex omnibus partibus animi, maximè delicata & fragilis, in quam primam senectus incurrit. Hanc aliquando in me floruisse, ut non tantùm ad usum sufficeret, sed in miraculum usque procederet, non nego. Nam & duo millia nominum recitata, quo ordine erant dicta, reddebam: & ab his qui ad audiendum præceptorem nostrum convenerant, singulos versus à singulis datos, cùm plures quàm ducenti efficerentur, ab ultimo incipiens usque ad primum recitabam... Nunc autem &* ætate *quassata & longâ desidiâ, quæ juvenilem quoque animum dissolvit, eo perducta est, ut etiam si possit aliquid præstare, tamen promittere non possit.* Controvers. lib. j. initio.

(*c*) *Nec Ciceronem quidem ætas mihi eripuerat, sed bellorum civilium furor, qui tunc totum orbem pervagabatur, intra coloniam meam me continuit.* eod. lib.

chrétienne, de Rome 705, & qui fut terminée l'an 45 avant l'ére chrétienne, de Rome 709; elle se renouvela après la mort de César, & dura jusqu'à la bataille d'Actium, l'an 31 avant l'ére chrétienne, de Rome 723. Mais l'orateur romain fut assassiné par les émissaires d'Antoine l'an 43 avant l'ére chrétienne. Sénéque, le pére, avoit donc alors au moins 18 ans; il sera donc né vers l'an 61 avant l'ére chrétienne, de Rome 693. Comme il parle *in suasor.* d'Attale, philosophe stoïcien, qui fut persécuté par Séjan (*a*), & que celui-ci ne gagna la confiance entiére de Tibére qu'après l'an 22, il est clair qu'à cette époque Sénéque le pére vivoit encore, (& même au-delà); & qu'il devoit être âgé de 82 ans. Si son second fils, le philosophe, vint au monde vers l'an 13 de l'ére chrétienne, comme on le lit par-tout, il s'ensuit qu'il n'a vécu que 52 ans; il s'ensuit encore qu'à sa naissance son pére devoit avoir atteint sa soixante & treiziéme année. Mais nous allons démontrer que la vie du précepteur de Néron a été plus longue, & que sa naissance a précédé l'an 13.

Dans ses lettres à Lucilius, Sénéque déclare souvent qu'il est vieux, *senex;* cette épithéte ne conviendroit certainement pas encore à un homme de 50 ans.

S'il étoit né l'an 13, diroit-il expressément qu'il a vu, vers le temps de la mort d'Auguste, (l'an 14) des globes de feu, qui, après avoir parcouru l'air (*b*), se dissipoient dans leur course? diroit-il que, sous le même empereur, il a vu une cométe? diroit-il que, sous l'empire de Tibére, étant jeune homme, il reprit, pour satisfaire son pére, l'usage de la viande (*c*), qu'il avoit quitté? C'étoit dans le temps où Rome, renfermant dans son enceinte des hommes de toutes les nations qu'elle avoit subjuguées, prit de l'ombrage de leurs pratiques religieuses, suivant quelques-unes desquelles il étoit enjoint de ne point manger de la chair de certains animaux; cette abstinence de viande fut regardée à Rome comme une superstition. On fit donc un édit (*d*), qui défendoit

(*a*) *Attalus stoïcus qui solum vertit à Sejano conscriptus....*

(*b*) *Nos quoque vidimus non semel flammam ingentis pilæ specie, quæ tamen in ipso cursu suo dissipata est. Vidimus, circa divi Augusti excessum, simile prodigium. Vidimus cùm de Sejano actum est.* SENEC. natural. quæst. l. j.

(*c*) *Abstinere animalibus cœpi; & anno peracto, non tantùm facilis erat mihi consuetudo, sed dulcis.... Quæris quomodò desierim? in Tiberii Cæsaris principatum* juventæ tempus *inciderat. Alienigenarum gentium sacra movebantur. Sed inter argumenta superstitionis ponebatur quorumdam animalium abstinentia. Patre itaque meo rogante, qui non calumniam timebat, sed philosophiam oderat, ad pristinam consuetudinem redii.* SENEC. epist. 108.

(*d*) *Actum & de sacris ægyptiis judaïcisque pellendis, factumque patrum consultum ut quatuor millia libertini generis eâ superstitione infecta, quîs idonea ætas, in insulam Sardiniam veherentur, coërcendis illis latrociniis, & si ob gravitatem cœli interissent, vile damnum; cæteri cederent*

tout culte étranger; ce fut l'an 19, la sixiéme année de l'empire de Tibére. Puisqu'alors Sénéque, qui avoit été un an sans manger de viande, en reprend l'usage, dans ces circonstances, ainsi qu'il le raconte lui-même à Lucilius, *epist.* 108. il est clair qu'il avoit embrassé le premier parti avec délibération, & que l'an 19 il avoit au moins 24 ans, (troisiéme âge de la vie de l'homme auquel convient le terme *juventa*). Et, dans cette même lettre, il dit qu'il est vieux (*a*), & cependant qu'il couche sur un matelas si dur qu'on n'y remarque point l'impression du corps. Aucune de ces lettres n'étant datée, il ne paroit pas aisé d'abord de fixer au moins une des années, où le philosophe se donne l'épithéte de vieillard. Néanmoins on y parviendra, si l'on rapproche ce qu'il dit dans l'épitre 19. avec ce qu'on lit au commencement du livre quatriéme de ses questions naturelles.

Dans cette lettre, où il insinue qu'il est temps, après avoir beaucoup vécu, de penser à quitter la vie (*b*), il témoigne à Lucilius qu'il auroit souhaité pour lui que la fortune ne l'eût pas privé des douceurs d'une vie tranquille, en l'élevant aux honneurs, & en lui confiant le gouvernement d'une province.

Mais de quelle province s'agit-il? Sénéque va nous l'apprendre. En commençant le quatriéme livre des questions naturelles, il adresse à son ami ces paroles: *Delectat te, quemadmodùm scribis, Lucili virorum optime*, SICILIA & OFFICIUM PROCURATIONIS *otiosæ.* Quant à l'année où il écrivoit cet ouvrage, elle est indiquée, d'une maniére bien précise, au commencement du sixiéme livre; c'étoit sous le consulat de C. Memmius Regulus, & de L. Virgilius Rufus, c'est-à-dire, l'an 63. A cette époque Sénéque devoit avoir au moins 68 ans; il pouvoit alors se placer au nombre des vieux. L'auroit-il fait, s'il n'eût eu que 50 ans? Car tel seroit véritablement son âge l'an 63, s'il étoit né l'an 13. Mais on voit clairement que sa carriére a été plus longue, & qu'ayant dû naitre six ans avant l'ére chrétienne, & étant mort l'an 65, il avoit au moins 70 ans.

Italiá, nisi certam ante diem profanos ritus exuissent. TACIT. Annal. l ij. §. 85.

Externas cæremonias, ægyptios judaïcosque ritus compescuit: coactis qui superstitione eá tenebantur, religiosas vestes cum instrumento omni comburere. Judæorum juventutem, per speciem sacramenti, in provincias gravioris cœli distribuit; reliquos gentis ejusdem, vel similia sectantes, urbe submovit, sub pœna perpetuæ servitutis, nisi obtemperâssent. SUETON. in vitâ TIBER. §. XXXVI.

(*a*) *Laudare solebat Attalus culcitram, quæ resisteret corpori. Tali* UTOR *etiam* SENEX, *in quâ vestigium apparere non possit.* SENEC. eâd. epist. 108.

(*b*) *Satis multùm temporis sparsimus, incipiamus* IN SENECTUTE *vasa colligere. .... Tulit te longè à conspectu vitæ salubris rapida felicitas,* PROVINCIA & PROCURATIO, *& quidquid ab istis promittitur.* SENEC. epist. 19.

TABLEAU DES EPOQUES

qu'on vient d'essayer de fixer.

	Naissance.	VIE.	MORT.	ANS avant l'ére chrétie.	ANS de Rome. suiv. Varro.
RÉPUBLIQUE ROMAINE EXISTANTE.					
SENEQUE, pére.	naît			vers 61.	693.
ASCLEPIADES.			meurt.	vers 60	694.
CICERON.			*meurt.*	*en* 43.	711.
AUGUSTE, premier empereur, l'an 30.					
GALLIO, fils aîné de Sénéque.	naît			vers 7	747.
L. ANNÆUS SENECA, philosop. stoïcien.	naît			vers 6.	748.
				après l'ére chrétie.	
ATHÉNÉE, chef de la secte pneumatique.	naît			vers 9.	762.
TIBERE, 2e. empereur, depuis 14 jusqu'à 37.					
THEMISON.			meurt.	vers 25.	778.
TRYPHON			meurt.	vers 25.	778.
CASSIUS			meurt.	ava. 28.	781.
MAGNUS, de la secte pneumatiq.	naît			vers 29.	782.
AGATHINUS, de la secte pneumat.	naît			vers 29.	782.
A. CORNELIUS CELSUS.		écrit		vers 30.	783.
EUDEMUS.			*meurt.*	*en* 31.	784.
SEJAN, favori de Tibére.			*meurt.*	*en* 31.	784.
LYGDUS, eunuque.			*meurt.*	*en* 31.	784.
PACCHIUS ANTIOCHUS.			meurt.	ava. 38.	791.
CALIGULA, 3e. emper. depuis 37 jusqu'à 41.					
CLAUDE, 4e. emper. depuis 41 jusqu'à 54.					
APULEIUS CELSUS.			meurt.	ava. 45.	798.
SCRIBONIUS LARGUS.		écrit		vers 46.	799.
VECTIUS VALENS			*meurt.*	*en* 48.	801.
MESSALINE, femme de l'empereur Claude.			*meurt.*	*en* 48.	801.
ARCHIGENES, discip. d'Agathi[illegible]s.	naît			vers 49.	802.

NERON, 5e. emper. depuis 54 jusqu'en 68.	Naissance.	Vie.	Mort.	Ans après l'ére chrétie.	Ans de Rome suiv. Varr.
Atimetus.	. . . .	. . . . .	*meurt*. .	*en* 55.	808.
THESSALUS.	. . . .	paroît. .	. . . . .	vers 55.	808.
Crinas, de Marseille.	. . . .	paroît. .	. . . . .	apr. 55.	808.
Charmis, de Marseille.	. . . .	paroît. .	. . . . .	apr. 56.	809.
L. JUN. MODER. COLUMELLA. .	. . . .	écrit. . .	. . . . .	vers 64.	817.
Seneque, philosophe.	. . . .	. . . . .	meurt. .	*en* 65.	818.
Gallio, frére de Sénéque.	. . . .	vivoit encore	. . . . .	*en* 65.	818.
Olympicos, sectat. de Thessalus.	. . . . naît.	. . . . .	. . . . .	vers 68.	821.
GALBA, 6e. empereur, depuis 68 jusqu'en 69.					
OTHON, 7e. emper. en 69.					
VITELLIUS, 8e. emp. en 69.					
VESPASIEN, 9e. emper. depuis 69 jusqu'en 79.					
TITE, 10e. emp. dep. 79. jusq. 81.					
DOMITIEN, 11e. emp. depuis 81 jusqu'en 96.					
Apollonides, disc. d'Olympicos.	. . . . naît.	. . . . .	. . . . .	vers 93.	846.
NERVA, 12e. emper. depuis 96 jusqu'en 98.					
TRAJAN, 13e. emp. depuis 98 jusqu'en 117.					
Archigenes, disc. d'Agathinus.	. . . .	. . . . .	meurt. .	ve. 112.	865.
HADRIEN, 14e. emper. depuis 117 jusqu'en 138.					
Julien, disciple d'Apollonides.	. . . . naît.	. . . . .	. . . . .	ve. 118.	871.
Galien.	. . . . *naît*.	. . . . .	. . . . .	*en* 131.	884.
ANTONIN, 15e. emper. depuis 138 jusqu'en 161.					
MARC-AURELE, depuis 161 jusqu'en 180, *avec*					
LUCIUS VERUS, depuis 161 jusqu'en 169.					
Julien, âgé de 60 ans.	. . . .	. . . . .	. . . . .	ve. 178.	931.
Galien, *âgé* de 47 ans.	. . . .	. . . . .	. . . . .	*en* 178.	931.

XI.

BIBLIOGRAPHIE,

OU

NOTICES DE LIVRES

RÉCEMMENT IMPRIMÉS.

32.

LE *médecin de soi-même*, ou *méthode simple & aisée pour guérir les maladies vénériennes, avec la recette d'un chocolat* (a) *aphrodisiaque, aussi utile qu'agréable.* Nouvelle édition (b), *augmentée des analyses raisonnées & instructives de tous les ouvrages qui ont paru sur le mal vénérien depuis 1740 jusqu'à présent, pour servir de suite à la bibliographie de m.* ASTRUC, *& de la traduction françoise de la dissertation de m* BOEHM. Par m. LE FEBURE DE S. IL.. écuyer, docteur en médecine, médecin de la ville de Versailles, professeur (c) de maladies vénériennes & en l'art des accouchements, &c... *Citò, tutò & jucundè.* A PARIS, de l'imprimerie de Michel Lambert, rue de la Harpe. 1775. (*in*-8. 2 vol. de 1070 *pages*).

Nous avons eu le malheur de déplaire à m. Le Febure, dont nous annoncions, (p. 113) un *reméde éprouvé*. La notice, qui l'accompagne,

(a) Pour être correct, l'auteur auroit dû écrire *anti-aphrodisiaque.*

(b) Voici le titre de la premiére: *Méthode familiére pour guérir les maladies vénériennes avec les recettes des remédes qui lui sont propres.* Par m. LE FEBURE DE S. I... *docteur en médecine.* Tantùm cæca fides potuit suadere malorum. *Prix 15 sols.* A Amsterdam, & se vend à Paris chez Guessier, au bas de la rue de la Harpe. M. DCC. LXXIII. (*in*-12 de 205 *pages*).

(c) Tout docteur en médecine, légalement reçu en France par une faculté dont il n'est pas néanmoins proprement membre, a le pouvoir d'enseigner en particulier (*inter privatos parietes*) dans les lieux où il n'y a ni université ni collége. Ils sont par conséquent tous professeurs de droit, ils

ne lui a point paru faire aſſez valoir l'arſenic pour l'uſage intérieur, dont les bons effets, contre le cancer, ne devoient point être douteux, ſuivant lui, puiſqu'il déclaroit avoir déja opéré plus de deux cents cures radicales. Notre tort ſans doute étoit d'autant plus grand que nous avions vu ſa feuille, (où ce poiſon certain eſt vanté comme reméde), emphatiquement louée dans les *annonces*, *affiches.... de la ville du Mans*, nº. 14, année 1775, avec le même ton dans *celles de la Rochelle*, & dans un autre encore. Mais ne pouvoit-il pas nous punir du perſifflage qu'il prétend régner dans notre annonce ? Rien ne lui étoit plus facile : il ne s'agiſſoit que de publier les deux cents (*a*) obſervations qu'il avoit entre les mains ; nombre ſi prodigieux, que

---

peuvent tenir école, & y diſſerter ſur toutes les parties de la médecine. C'eſt conformément à ce droit que m. Le Febure, réſident à Verſailles, a pu faire afficher & annoncer, dans tous les papiers publics, qu'il étoit profeſſeur. Ce titre, comme on voit, ne ſignifie autre choſe, ſinon qu'il reçoit chez lui ceux qui voudront entendre ſes leçons.

(*a*) Aulieu des deux cents obſervations que m. Le Febure ſe vante d'avoir, des cures faites par l'arſenic, nous gagerions mille contre un qu'il n'en a pas une ſeule. Nous trouvons la préſomption la plus favorable pour nous dans ce qu'on lit *pag.* 136, 137 du *medecin de ſoi-même*, art. BÉGUE DE PRESLE: « Il regarde l'arſenic.... comme laiſſant des impreſſions qui ſont tôt ou » tard funeſtes aux malades. Mais je » crois (ajoute m. Le Febure) que ſi, » juſqu'ici, on n'a pu retirer un avan- » tage complet de ce reméde, on ne » doit pas pour cela le condamner ſans » appel.... Diſons que nous n'avons » pas encore trouvé des mains aſſez » habiles pour diriger ce poiſon, & » d'aſſez bons cliniques pour connoître » ſa juſte application ».

Cette feuille, où ſe trouvent ces paroles, s'imprimoit après pâques 1774. Y voit-on le langage d'un médecin qui, à cette époque, devoit déja avoir des ſuccès de l'adminiſtration de l'arſenic intérieurement ? Il déclare poſitivement au contraire qu'il ne s'eſt pas encore trouvé des mains aſſez habiles (pas même les ſiennes) pour le diriger. S'il n'avoit commencé ſes eſſais qu'après cette date, il faudroit que, dans l'eſpace d'environ ſix mois, il eût guéri à Paris 200 cancers. Avec quelle aſſurance debite-t-on de ſemblables abſurdités ?

M. Le Febure prône maintenant *le cautére actuel*, comme *plus ſûr*, contre le cancer : voici comme il en parle très récemment, *journal de méd.* août 1775, *pag.* 149, *ligne* 4. « Il détruit » ſur le champ ; & ſi la douleur, qu'il » fait reſſentir, eſt plus aiguë, elle n'eſt » que paſſagére. J'ai vu une femme de » 36 ans, auprès de Lyon, remplie » de courage, parfaitement guérie par » cette voie ; JE *commençai par extirper* » *les glandes*, & JE *portai enſuite le feu.* » Elle a vécu *huit ans* après en parfaite » ſanté, & elle eſt morte l'*année der-* » *niére* (1774) d'une fluxion de poi- » trine mal traitée ».

M. Le Febure eſt âgé de 28 ans ; il y a *neuf ans* qu'il opéra cette femme ; donc il pratiquoit de bonne heure, à l'âge de *dix-neuf ans*, & le caſque en tête, ſans doute ; expreſſion dont il ſe ſert ailleurs en parlant de lui. « J'ai » reçu (dit-il) le bonnet de docteur » (vers 1772) le caſque en tête ; j'ai » milité ſous les drapeaux de Mars, » & j'ai combattu en même temps » avec la maſſue d'Eſculape ». *p.* 722. Je n'en ai pas plus dit, *pag.* 113, & il a prétendu que je l'avois perſifflé.

dix médecins, & autant de chirurgiens réunis ne pourroient, après une pratique de vingt ans, en produire seulement la moitié.

Pour n'avoir pas de plainte à essuyer de la part de m. Le Febure, à l'égard de son nouvel ouvrage, le *médecin de soi-même*, & pour ne pas être accusés de le persiffler une seconde fois, nous allons copier bien fidélement une notice faite par lui-même, & insérée dans un almanac de sa composition, qui a paru au commencement de cette année 1775, sous ce titre: *Etrennes du goût*, à la fin desquelles, m. Le Febure a mis *son nom* & *son adresse*.

On y lit, *page* 60: « MARTIN, apothicaire de monseigneur le » comte d'Artois, *rue Croix-des-petits-champs, vis-à-vis celle du* » *Bouloi*, vend des pharmacies portatives, garnies en or, argent, » meublées en crystaux, porcelaines, &c. Il vend aussi toutes sortes » de chocolat, le chocolat de santé, le chocolat purgatif; on se purge » *agréablement*, en en prenant une tablette: & le *chocolat anti-vénérien*, qu'il tient de l'agrément de m. Le Febure, baron de S. Il, » docteur en médecine & de plusieurs académies [*dont les patentes* » *ne sont pas encore arrivées, car il ne se qualifie plus ainsi*], qui en » est l'auteur, & qui *en a donné la recette* dans son ouvrage, qui paroît » actuellement chez Lambert.... intitulé: *le médecin de soi-même*.... » Cet ouvrage a coûté les plus grandes recherches à l'auteur; il lui » a fallu lire *beaucoup plus* de livres que n'en a lû le célébre ASTRUC, » sur les pas duquel *il marche avec distinction*; il ne s'en est pas même » tenu aux ouvrages qui ont paru depuis l'année 1740: il a recherché » une grande partie de ceux qui étoient échappés à la vigilance de » son prédécesseur. M. Le Febure étoit déja *avantageusement connu* » *dans la république des lettres*, & jouissoit d'une *réputation très* » *méritée* pour la guérison des maladies vénériennes; mais qui pour» roit aujourd'hui *balancer à se confier* à ce docteur, *qui posséde*, » comme nous le voyons par son ouvrage immense, la pratique de » tous les auteurs qui *se sont mélés* de traiter cette affection, & qui » nous LES *a rédigés avec tant d'art*, que nous pouvons dire que nous » possédons le TRAITÉ DES TRAITÉS sur cette matiére, puisqu'il a » rassemblé ce que chacun a dit de meilleur. Ce livre est par consé» quent indispensable pour ceux qui guérissent, & qui sont dans le » cas d'être guéris de ces maladies, & utile enfin aux médecins de » tous les ordres ».

Malgré ce superbe & pompeux éloge que l'auteur prononce, & en sa faveur & en faveur de son ouvrage, il ne doit pas trouver mauvais, que nous ne l'adoptions pas sur sa parole, & que nous fassions quelques réflexions.

Bien qu'il se soit souvent laissé aller à des sorties assez vives, qui donnent quelquefois à ses prétendues analyses un air de satyre ou de libelle; bien qu'il méne *battant* nombre de gens avec une verge de fer,

(morts ou vivants, peu lui importe) nous serons plus modérés à son égard. Mais disons, en parodiant un peu Juvénal :

Maxima debetur puero indulgentia.

SATYR. XIV. vers. 47.

Il semble que l'article destiné au sieur Martin, apothicaire, n'a pour but que d'annoncer le chocolat anti-vénérien, qui n'a point fait fortune, quelques moyens qu'on ait employés pour l'accréditer; & à propos de ce chocolat, de préconiser,

1°. Son inventeur, qui a l'attention d'avertir qu'il en rend la recette publique.

2°. *Le médecin de soi-même*, qui pourtant n'étoit pas encore imprimé, lorsque les *étrennes du goût* furent exposées en vente; il n'a paru que six mois après, mais il étoit sans doute important de prévenir le public sur l'existence future d'un livre qui devoit servir de suite à l'immortel ouvrage du célébre Astruc, afin d'exciter, s'il étoit possible, & sa curiosité & son empressement à l'acquérir.

Cependant le projet de cette bibliographie, que m. Le Febure assure lui avoir coûté les plus grandes recherches, n'étoit pas encore conçu au mois d'août 1773, & il étoit totalement exécuté vers Pâques 1774 : il y avoit même plus de trente feuilles déja imprimées avant le mois d'août 1774. Quelle célérité ! Il s'en faut beaucoup que m. Astruc ait été aussi prompt, aussi agile, aussi *ingambe* dans ce genre de littérature. C'est donc par un trait de modestie que l'auteur nous apprend qu'il marche avec distinction sur les pas de cet homme, aussi savant médecin que littérateur habile ; car il auroit devancé m. Astruc dans sa course, & pour le suivre, celui-ci, tout grand qu'il étoit, eût été obligé de s'accrocher à m. Le Febure, comme autrefois le petit Iule à Enée;

Dextræ se parvus Iulus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis.

VIRGIL. Æneid. lib. ij. vers. 722.

Que s'étoit proposé m. Astruc dans sa bibliographie ? d'examiner les ouvrages composés *ex professo* sur les maladies vénériennes, & d'en rendre compte. Parmi ces ouvrages, écrits durant l'espace de deux cents cinquante ans, il s'en trouvoit de fort rares, qu'il n'a pu avoir, (ils sont en petit nombre), & d'autres qui ne sont pas venus à sa connoissance, malgré les soins qu'il s'est donnés bien réellement afin de se les procurer. Il est à l'abri du reproche d'inexactitude, & de négligence, pour n'en avoir pas parlé. Il peut y avoir de la satisfaction à retrouver quelques volumes qui lui sont échappés; mais faut-il faire sonner si haut cette découverte ? M. Astruc s'étoit imposé une tâche pénible, il s'en est tiré avec honneur: on distingue aisément qu'il a lu les ouvrages dont il donne l'extrait ou l'analyse. Il a été plus loin, il a eu l'attention, autant qu'il lui a été possible, de recueillir les principaux traits de la vie des auteurs, & ces auteurs sont au nombre de 489, environ.

En apparence, m. Le Febure en présente un plus grand nombre, puisqu'il en nomme 736 environ; mais si l'on en retranche 123, dont il avoue lui-même n'avoir pas vu les œuvres, il n'en restera plus que 613; dont les uns ont mis au jour une affiche, ou une demi-feuille, ou une feuille pleine, pour avertir le public qu'ils guérissoient de la vérole, & qu'ils demeuroient dans telle ou telle rue; les autres sont des médecins qui, en composant des traités complets de maladies, ont destiné quelques chapitres aux maux vénériens, tandis que d'autres ont travaillé sur cet objet séparément. Mais m. Le Febure, sans être biographe, rapporte quelquefois des anecdotes qu'il falloit taire, & qui donnent à son ouvrage un véritable air de libelle. Au reste, quelle différence des extraits de m. Astruc aux extraits du nouveau bibliographe? Ceux du premier décélent un homme savant, instruit, praticien, judicieux, sensé; ceux du second indiquent un jeune homme qui prend un livre, l'ouvre, le parcourt avec rapidité, & qui, abusant d'une espéce d'aisance & de légéreté dans sa plume & dans ses doigts, décide, juge, critique, censure, blâme, mord, déchire à belles dents, &c. &c... & c'est par-là qu'il prétend acquérir un nom dans l'empire des lettres! & c'est par-là qu'il ose se placer sur la même ligne avec Astruc! Οὗ οὐκ εἰμὶ ἱκανὸς (pourroit-il dire avec vérité) κύψας λῦσαι τὴν ἱμάντα τῶν ὑποδημάτων αὐτοῦ. *Evang.* S. MARC. *c. j. v. 7.*

Convenons de bonne foi que m. Le Febure a fait mention, dans sa bibliographie, de quelques ouvrages dont m. Astruc n'avoit point parlé dans la sienne; mais celui-ci ne se flattoit pas de n'en avoir omis aucun; il reconnoît au contraire que quelques-uns peuvent être échappés à ses recherches. Quant à ceux qui sont parvenus à la connoissance du récent écrivain, & qui ne se trouvoient point dans le recueil du célébre & savant médecin de Paris, ce sont, pour la pluspart, des dissertations allemandes, extraites du *Musæum disputatorium* de m. Heffter, qui n'est pas cité; & si le jeune auteur en a recouvré quelques autres, il doit avouer que très peu ont été composés *ex professo* sur les maladies vénériennes.

Mais, avant ce travail, m. Le Febure nous apprend qu'il *étoit déja avantageusément connu dans la république des lettres.* Par quels ouvrages a-t-il donc obtenu cette célébrité dont il se pavane? elle vient sans doute des productions suivantes;

1°. *Le connoisseur, comédie en trois actes, par m.* le baron de S.... *gendarme ordinaire de la garde du roi*, in-8. 1773. On dit que cette piéce fut jouée vers 1772 sur le théâtre de Rouen.

2°. *Maniére d'enluminer l'estampe posée sur toile*, 1773, in-8. de huit pages.

3°. *L'art de régner, poëme* (de 74 vers) *présentée au concours des jeux floraux.* 1773, in-8. de huit pages.

Quant à la *réputation très méritée* dont m. Le Febure déclare *jouir*

pour la guérison des maladies vénériennes, si elle est aussi étendue qu'il l'avance, sans hésiter, la doit-il à sa *méthode familiére*, publiée à Paris en 1773, *in*-8.? ou bien à son *syrop anti-vénérien*, pour lequel il nous apprend qu'il avoit établi, il y a quelques années (en 1771) à Avignon un bureau de correspondance général? la devroit-il au grand nombre de malades qu'il a traités à Paris depuis environ trois ans qu'il est venu s'y fixer? Pure gasconnade, jactance audacieuse, ainsi que lorsqu'il ajoute ; « Qui pourroit aujourd'hui balancer à se » confier à ce docteur, qui posséde . . . la pratique de tous les auteurs » qui *se sont mêlés* de traiter cette affection »? Il falloit laisser ce langage à un de ces fameux *circulateurs*, qui crioit à la populace attroupée : « Messieurs, venez à moi ; prenez de mon baume ; il opére des » merveilles : cassez-vous les bras, cassez-vous les jambes, cassez-vous » les cuisses : frottez-vous de mon baume, & vous serez guéris »? Pour nous, après avoir lu le *médecin de soi-même*, nous disons au contraire, *qui pourroit ne pas balancer à se confier, &c....*? Cependant, si cet auteur avoit composé son livre, après s'être nourri de la doctrine répandue dans tous les ouvrages écrits sur la vérole, il seroit *peut-être* parvenu à rédiger sur cet objet un bon traité; mais le *traité des traités....!* Malheureusement il l'a fait, avant même que d'avoir rapidement ouvert tous ces volumes, dont il a tenu regître. Comme l'amour-propre & l'amour paternel le séduisent & l'aveuglent, lui qui *vilipende* tant d'écrivains! L'avisée Catherine (du pére Sanlecque) avoit mieux réussi dans une composition extemporanée, elle qui

Fait un maître bouillon de trente cuillerées:

Aussi son maître s'écrie-t-il :

Ah! BOUILLON DES BOUILLONS, reméde à tous mes maux!

Pour terminer cet éloge, qu'on pourroit qualifier d'*amphigourique*, s'il avoit été tracé par une autre plume, il falloit bien déclarer que *le médecin de soi-même* étoit *indispensable* ; mais l'essentiel de cette œuvre ne contient que 51 pages. C'est donc dans ce petit & mince opuscule que les malades, comme dans une piscine salutaire, iront puiser l'eau trouble qui doit les guérir. C'est donc dans cette leste production d'un docteur de quatre années, que les *médecins de tous les ordres* trouveront développées les instructions les plus neuves, les plus solides, les plus exactes, les plus importantes pour les cas difficiles & épineux. Après cette hyperbole, digne de Thessalus & de ses descendants, il ne manquoit plus que d'ajouter celle-ci: Quand tous les livres sur la vérole seroient perdus, on les retrouveroit dans le médecin de soi-même. Je m'étonne que ce dernier trait ait échappé au pinceau hardi de l'auteur.

La maniére dont nous nous sommes expliqués sur l'œuvre nouvelle, annonce assez le cas que nous en faisons. Mais il est bon d'avertir qu'il fut distribué un petit *prospectus* qui annonçoit & le *faux reméde éprouvé contre le cancer*, & *le médecin de soi-même*; l'auteur y disoit: « M. Le Febure s'est DE TOUT TEMPS occupé des maladies les plus » faites pour attendrir une ame patriotique ». DE TOUT TEMPS, l'expression est singuliére, dans la bouche d'un jeune homme de 28 ans, docteur depuis environ quatre. Comment d'ailleurs *une ame patriotique, qui s'attendrit sur les maux de l'humanité*, ne fremit-elle point, je ne dis pas de proposer seulement, mais d'annoncer, comme reméde éprouvé, un poison caustique & délétére, auquel on peut bien à la vérité enlever la qualité caustique, mais qui conserve la qualité délétére qui lui est inhérente? On annonce encore le chocolat anti-vénérien dans ce *prospectus*, & l'auteur y joint son adresse à Paris. Depuis qu'il a quitté la capitale, il a eu soin encore d'indiquer & la ville & la maison où il demeure, dans les papiers publics, tels que le *journal des beaux arts*, le *journal de politique & de littérature*, les *petites affiches de Paris*, *&c....*

M. Le Febure se permet ce qui le révolte dans les autres: Ecoutons-le s'exprimer à ce sujet, *article* DUVICQ, docteur en médecine, *p.* 296. » Si un juge prévarique, il est puni plus sévérement qu'un particu- » lier; si un officier commet une action déshonorante, il est chassé de » son corps; & pourquoi n'en est-il pas de même dans tous les états? » Un *médecin qui* non seulement autorise le charlatanisme, mais » encore qui se fait charlatan lui-même, qui *s'affiche à la face de tous* » *ses confréres & de l'univers même :* qui *fait répandre..... de vils* » *imprimés remplis de cures prétendues &* presque *impossibles*, & où IL » DONNE PUBLIQUEMENT SON ADRESSE, NE DEVROIT-IL PAS » ÊTRE DÉGRADÉ DU TITRE DE DOCTEUR, & relégué dans la classe » rampante de ces jongleurs qui s'échaffaudent en place publique pour » débiter leur baume? Il me vient une idée, & c'est un moyen infail- » lible pour détruire sur le champ l'empirisme. Qu'on oblige tous ces » gens qui font distribuer des affiches.... de prendre (le titre) de CHAR- » LATAN; peut-être y en aura-t-il peu qui voudront se décorer de cette » qualité. Au surplus *m. Duvicq pourroit être dans la classe de ceux* » *qui la prendroient* ». Le trait lancé contre m. Duvicq est fort. Il ne nous viendra point en pensée de le renvoyer contre personne.

Nous pourrions relever bien des méprises ou bévues dans la bibliographie; nous nous contenterons d'en montrer quelques-unes.

1°. (pag. 155.) *Blegny guérit un chancre fistuleux en le cautérisant, &c....* Il est clair, suivant m. Le F. que Blégny cautérisa le chancre. Celui-ci pourtant ne dit point qu'il porta le cautére sur le chancre, il parle au contraire ainsi : je me déterminai « à lui faire un bubon arti- » ficiel dans l'aine droite, à l'aide des pierres caustiques, &c.... ».

L'erreur de m. Le F.... peut venir de ce qu'il s'eſt ſervi de la verſion latine.

2°. (*ibid.*) on lit : *Enfin page 206, obſervation 3 du D. Hamelius. Cette obſervation tend à prouver que* la quantité ſuperflue des humeurs *arrête pluſtôt le ptyaliſme qu'elle ne l'excite.* Ce *D. Hamelius* eſt m. Hamel, chirurgien à Lizieux, dont, ſuivant Blegny, l'obſervation prouve que « la quantité excédante du mercure ſuſpend le cours » des humeurs, bien loin de provoquer le flux de bouché ». Ce qui eſt très différent.

3°. (Pag. 156.) *Boerhaave vivoit dans un ſiécle où l'art regardoit encore cette maladie* (vénérienne) *comme preſqu'incurable.* Ce célébre médecin mourut en 1738, dans ſa 70e. année, & n'a point regardé la vérole comme preſqu'incurable.

4°. (Pag. 306, auſſi bien que dans la table chronologique), l'eſſai de m. Fabre, premiére édition, eſt indiqué ſous la date de 1748. M. Le Feb. ſe trompe, elle n'a paru qu'en 1758.

5°. (Pag. 905, *table chronol.*) on lit *Vidus Vidius le jeune, neveu de ſon frére.* Voila ce qui s'appelle traduire en écolier. M. Aſtruc avoit écrit *Vidus Vidius junior, ejus ex fratre nepos*, pag. 711, c'eſt-à-dire Vidus Vidius ſon neveu.

6°. (ibid.) *Joannes Eliſius .... a écrit* de curatione morbi gallici .... *Aucuns bibliographes ne parlent de cet ouvrage.* M. Aſtruc ne s'exprime pas ainſi : il dit au contraire que cet ouvrage eſt indiqué par Simler, Spachius, Gallus & Schenkius, mais que van der Linden, Mercklin & Manget l'ont paſſé ſous ſilence. Lui-même ne l'a point vu.

7°. (Pag. 909.) Voyez Astruc *qui vous repréſente ce Scaliger comme un grand faiſeur de fables, c'eſt-à dire, comme un menteur.* Pourquoi prêter à m. Aſtruc un diſcours qu'il n'a point tenu ; voici ſes propres paroles.... *Si falſa dixit* (Scaliger), *meritò numerandus venit inter inſignes fabularum artifices.* De morb. vener. *p.* 756, *lin.* 6.

M. Le Febure ſans doute ne voudroit pas affirmer qu'il a fait mention de tous les auteurs qui ont écrit ſur la maladie vénérienne ; il n'a pas employé aſſez de temps à ſes recherches pour être parvenu à ce point. Si cependant il s'aveugloit à cet égard, nous lui repréſenterions qu'il a omis un ouvrage de Henr. Petræus, intitulé *Noſologia harmonica*, in-4°. 2 vol. dont le premier parut en 1615, & le ſecond en 1616 ; que, dans celui-ci, on trouve, *pag.* 416, une diſſertation de douze pages ſur la vérole : nous lui repréſenterions encore qu'il n'a pas connu *les principes de phyſique* .... de Chambon, imprimés à Paris, 1711, *in*-12. Il y traite fort au long du mal vénérien ; depuis la *page* 149 juſqu'à la *page* 284, ce qui fait 135 pages employées pour cet objet, & capables de former un livre plus gros que le médecin de ſoi-même : nous lui expoſerions qu'il a oublié auſſi ....; mais il faut finir, de peur de devenir trop long ſur cet article.

33.

Bewæhrtes mittel den verborgenen und offenen oder eiternden krebs aus dem grunde zu heilen. Von Wilhelm Reinhard LE FEBURE, *baron von St. Ildephont, D. M. P. (a) pæbstlichem und kaiserlichem artze, mitglied verschiedener gelehrter gesellschaften* in Europa. *Aus dem franzœsischen übersetzt von Georg Adam Junker.* STRASSBURG, gedruckt bey Joh. Heinr. Heitz, univ. buchdr. 1775, mit obrigkeitl. erlaubniss. (*in*-8. *de* 30 *pages*).

C'EST-A-DIRE:

« Reméde éprouvé pour guérir radicalement le cancer occulte » & ouvert ou ulcéré. Par Guillaume-René LE FEBURE, baron » de S. Ildephont, D. M. P. (*a*), médecin du PAPE & de l'EMPEREUR, membre de plusieurs savantes compagnies de l'Europe; traduit du françois par George-Adam Junker. A Strasbourg, imprimé » par Jean-Henri Heitz, imprimeur de l'université. 1775, avec per» mission des supérieurs ».

Nous recevons dans le moment (*dimanche* 3 *septembre*) cette traduction allemande de la feuille annoncée *pag.* 113 de nos mémoires, *n°.* 4: feuille dangereuse, qui attira les regards de m. le lieutenant-général de police. Ce magistrat, alarmé avec juste raison, en écrivit à la faculté de Paris pour avoir son avis sur cet objet qui intéresse la vie des citoyens: elle s'assembla le 2 mai à cet effet, & nomma des commissaires pour s'en occuper. Elle n'a pas encore prononcé sur cette importante affaire.

Un avis du traducteur précéde cette version, que nous avons sous les yeux: il est en allemand. M. Iunker y parle ainsi, de Paris: « Le reméde

(*a*) Quelques personnes pourroient croire que ces trois lettres, D. M. P. veulent dire *docteur médecin de Paris*, comme on le soupçonne d'abord: cependant m. Le Febure n'est certainement pas de cette faculté; il a été reçu à Erford, puis aggrégé à Nanci, deux villes dont les noms ne peuvent jamais être indiqués par un P. Heureusement que l'auteur donne tout de suite l'éclaircissement de cette abréviation, en ajoutant PÆBSTLICHEM, *papal*, c'est-à-dire, *médecin du pape*: dans d'autres occasions, il faut s'attendre qu'il écrira D. M. K. ou D. M. I. *médecin de l'empereur*, ou *médecin impérial*. On doit être très étonné qu'il ne se pare point de ces titres dans le précédent ouvrage, ni dans le suivant. Est-ce qu'il seroit d'étiquette de ne s'en revêtir que dans les ouvrages ou traductions écrits en langue allemande? Nous ne pouvons pas trop donner la solution de cette énigme. Quant à cet autre titre qui le décore dans l'idiome germanique, *membre de plusieurs savantes compagnies de l'Europe*, il l'a supprimé dans le *médecin de soi-même*, dans la *lettre* suivante, & dans l'*art de composer & faire des fusées volantes & non volantes*, qui se distribue actuellement *in*-8. de 42 *pages*.

» actif que m. Le Febure de S. Ildephont propose dans cet ouvrage, » *mérite d'être connu* par-tout; *il intéresse si essentiellement l'humanité*, » que je n'ai pas balancé de le mettre entre les mains de mes compa- » triotes. *Cet auteur célèbre en a enrichi* l'art de guérir: qu'il me soit » permis d'enrichir ma langue de son ouvrage, *qui est aussi bien écrit* » *qu'il est important*. Je ne suis pas absolument étranger en méde- » cine; &, quoique je n'en fasse pas mon occupation principale, & » que je ne sois pas docteur, j'ai publié une traduction françoise de » l'excellent ouvrage allemand de m. Zimmerman sur l'expérience, » & fait une traduction allemande du traité françois de m. Le Roy sur » le garou, deux ouvrages favorablement accueillis, l'un en Alle- » magne, & l'autre en France. Comme je suis de la famille du célébre » Iunker, je ne saurois tout-à-fait négliger une science qui a rendu » son nom immortel ».

Que d'observations on pourroit faire sur cet avis! mais nous serions trop longs. Nous nous hâtons de passer à la *pag.* 27, qui contient une approbation françoise conçue en ces termes:

» J'ai lu, par ordre de m. le garde des sceaux, un manuscrit en » langue allemande, contenant une traduction d'une brochure inti- » tulée: *Reméde éprouvé pour guérir radicalement le cancre occulte* » *& manifeste ou ulcéré*, approuvé par m. Poissonnier, à Paris, le 13 » février 1775. Je certifie que la traduction est fidéle & conforme » aux originaux. A Paris, ce 25 avril 1775. ARNOULT.

» Vu les approbations, permis d'imprimer, LE NOIR ».

Nota. On a oublié la date du *vu*, qui doit être postérieure au 25 avril.

Les trois pages suivantes sont destinées à annoncer d'autres ouvrages de l'auteur: au bas de la 30e, on lit en allemand; *Paris, avril*, 1775.

34.

Lettre de m. LE FEBURE DE S. ILD. *écuyer, docteur en médecine, médecin de la ville de Versailles, professeur en maladies vénériennes & en l'art des accouchements, &c....* A MADAME LA COMTESSE DE CARB.... *au sujet d'un rouge à l'usage des dames, tiré du régne végétal: donné au public par* DUBOST, *sergent en charge des gardes de la ville, enclos du temple, auteur du rouge de Paris, tiré de la teinture des végétaux*. A PARIS, de l'imprimerie de Grangé, rue de la parcheminerie, M. DCC. LXXV. (*feuille in-8. de 16 pag.*).

L'examen de tout ce qui peut déranger la santé, est du ressort du médecin; le rouge, dont les femmes se servent, est de ce genre. Il peut être dangereux à raison des ingrédients qui le composent. M. Deshais Gendron entreprit, il y a quinze ans, de faire l'énumération des accidents qui résultoient de l'usage du rouge: il n'a point réussi à guérir les femmes de cette manie qui dépare l'ouvrage de la

nature; bien qu'il ait écrit que les boutons, les fluxions au visage, aux gencives, les douleurs aux dents & à la tête, la rougeur, le gonflement, la douleur des yeux & des paupiéres, l'écoulement des larmes, la fétidité de la salive, la destruction de l'émail des dents, fussent des effets de l'application du rouge sur le visage (*a*). Comment auroit-il osé s'en flatter? il est du bon ton de ne pas se montrer avec ses couleurs naturelles; on aime mieux avoir quelques risques à courir, risques que l'on se plaît cependant à diminuer, que d'avoir un air si bourgeois. Mais ne reprochons pas seulement aux femmes de notre siécle un caprice qui date de très loin; l'histoire nous apprend que, dans les temps les plus reculés, & dans tous les pays du monde, elles ont employé, pour plaire, des fards & des couleurs. Inutilement on s'efforceroit de vouloir les désabuser sur ce point, elles continueront de se peindre le visage. On a pris un parti capable de rassurer sur les dangers, ou de les affoiblir. On a cherché à composer le rouge avec des substances moins nuisibles. Les parfumeurs ont travaillé à l'envi. Deux hommes entr'autres, aujourd'hui dans Paris, se vantent de posséder un rouge à l'abri de tout soupçon, & il est important pour eux que les femmes en soient persuadées. L'un, le sieur Collin, a soumis le sien à l'examen de l'académie des sciences, qui l'a approuvé: l'autre, le sieur Dubost, pour qui cette voie sembloit ne pouvoir plus être ouverte (puisqu'il dit que le sieur Collin & lui ont acheté la formule du même particulier) desiroit aussi que l'innocuité du sien fût décidée, & connue; il s'est donc adressé, pour faire cet *examen chymique*, à un professeur *en maladies vénériennes & en l'art des accouchements*....... Vous ne prenez pas garde, nous objectera peut-être quelqu'un, que ce n'est pas le sieur Dubost, mais *madame la comtesse de Carb*.... qui, craignant d'avoir été trompée, envoya au professeur *en maladies vénériennes*, les différents rouges *à analyser*.... La comtesse, en ce cas, répondrons-nous, est surement intéressée à l'affaire d'une autre maniére que par son teint; disons mieux, *madame la comtesse de Carb*.... n'est autre que le sieur Dubost lui-même, qui a besoin que son rouge soit trouvé semblable en bonté à celui du sieur Collin, afin d'achalander sa boutique. Autrement le professeur *en l'art des accouchements*, qui a observé *chymiquement* ce rouge, n'auroit pas permis qu'on ajoutât à la fin de sa lettre, l'adresse du marchand, l'annonce de son essence de beauté, le prix dont elle est, les vingt-neuf correspondants tant des villes du royaume que des villes étrangéres où il se trouve; qu'on ajoutât encore qu'il vend la pommade circassienne, des cuirs à rasoirs, qu'il débite la *véritable propreté de*

(*a*) *Lettre sur plusieurs maladies des yeux, causées par l'usage du rouge & du blanc, &c*.... Paris, 1760, in-12 de 21 pages.

la bouche, & une opiate pour les dents. Mais, dira-t-on, que ne fait-on pas pour une belle comteſſe ? qui peut-être a plus d'empreſſement, au moins ſelon nous, pour le débit de tous ces coſmetiques, qu'elle n'eſt jalouſe de les employer pour elle-même.

Perſonne aſſurément ne ſe trompera ſur l'exiſtence imaginaire de la *comteſſe de Carb....* On a beau la peindre comme une ſavante du premier ordre, on ne ſe laiſſera point attraper par cette petite ruſe.

Cette lettre au reſte n'a rien de fort intéreſſant pour le fond ; on y rapporte les épreuves des commiſſaires de l'académie ſur le rouge du ſieur Collin, auxquels on dit avoir ſoumis celui du ſieur Duboſt : il en réſulte que ces deux rouges ſont innocents, & qu'on peut s'en ſervir avec ſécurité. Pour égayer ſans doute le lecteur, on trouve dans cette lettre le récit d'une petite malice de la comteſſe, lequel pourroit figurer dans une ſcéne du théâtre des boulevards, & qui n'eſt point digne de la gravité d'un *médecin papal & impérial*.

35.

Examen de la houille conſidérée comme engrais des terres ; par m. RAULIN, docteur en médecine, penſionnaire du roi, aggrégé honoraire au collége royal des médecins de Nanci, conſeiller médecin ordinaire du roi, cenſeur royal, de la commiſſion royale de médecine, inſpecteur général des eaux minérales du royaume, de la ſociété royale de Londres, des académies des belles-lettres, ſciences & arts de Bordeaux, de Rouen, de Châlons-ſur-Marne, & de celle de Rome. A PARIS, chez Vincent, imprimeur-libraire, rue des Mathurins, hôtel de Clugny. M. DCC. LXXV. (*in*-12 de 70 *pages*).

Cette nouvelle production tient à l'hiſtoire naturelle, à la chymie & à l'économie ruſtique. L'auteur, après avoir ſuccintement conſidéré la houille en naturaliſte, examine chymiquement les principes dont elle eſt compoſée. Il paſſe enſuite à l'uſage qu'on en fait pour fertiliſer les prairies. C'eſt le point qu'il s'eſt particuliérement propoſé de diſcuter. Il réſulte de ſon examen que la houille, contenant beaucoup de parties phlogiſtiques, ferrugineuſes, vitrioliques, alumineuſes, cuivreuſes, arſenicales, toutes plus ou moins contraires à la végétation des plantes, toutes propres à rendre enfin ſtériles les terres les plus fécondes, ne doit être employée, en nature, qu'avec précaution, ou pluſtôt qu'il faut y mêler une égale quantité de terre abſorbante, exactement pulvériſée. Cette attention eſt la ſuite des inconvénients qui peuvent naitre des engrais faits avec la houille, telle qu'elle ſort de la mine ; l'acide vitriolique, dont elle abonde, étant diſſous par les roſées du printemps & par l'humidité de l'air, eſt capable

capable de nuire aux végétaux. Mais ce qui est d'une plus importante considération, les principes qu'elle fournit aux fourrages, paroissent propres à altérer la santé des animaux qui en sont nourris, & à exciter en eux des inflammations, des gangrénes; maladies qui deviennent plus graves à raison du changement des saisons, des intempéries de l'air, des vices ou des altérations de l'atmosphére, & qui, lorsqu'elles prennent un caractére de putridité, deviennent quelquefois contagieuses. Aussi a-t-on observé ce caractére dans les épizooties des provinces où l'on se sert de la houille pour engrais des prairies: & les laboureurs se sont apperçus que le fourrage, provenu des terres fertilisées par la houille, causoit aux bestiaux des maladies dangereuses, lorsqu'on le leur donnoit avant le mois d'octobre.

Quoiqu'une terre engraissée par le moyen de la houille rende ordinairement le double, cet avantage portant avec lui un inconvénient plus grand à l'égard des animaux, l'auteur a donc raison de conseiller de ne mettre en usage cet engrais qu'après y avoir mêlé une égale quantité de terre absorbante, qui lui servira de correctif.

M. Raulin, à portée sans doute de suivre les effets de la méthode qu'il propose par des vues d'utilité, ne manquera certainement pas d'en faire part au public, cet objet étant de la plus grande importance.

36.

Réflexions adressées à m. Roux sur sa deuxième critique du traité analytique des eaux minérales, insérées dans le journal de médecine du mois de mars 1775. Par M.*** amateur de chymie. A Bouillon, M. DCC. LXXV. (*in-12 de douze pages*).

L'ami, qui prend la défense de m. Raulin dans ces réflexions, est un ami chaud. Il nous suffit d'avertir que cet écrit est la troisiéme piéce d'une dispute chymico-littéraire que nous avions cru terminée. Les deux premiéres piéces se trouvent annoncées *pag.* 209, nos. 28 & 29.

37.

Mémoire (a) sur les funestes effets du charbon allumé, avec le détail des cures & des observations faites à Nancy sur le même sujet: lu dans une séance publique de l'académie des sciences de la même ville. Par m. HARMANT, membre de cette société, & conseiller médecin ordinaire de feue S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine & de

(a) Il y a déja long-temps que ce mémoire important auroit été rendu public, s'il eût dépendu de l'auteur. Mais le roi de Pologne, STANISLAS

Bar. A Nancy, de l'imprimerie de MM. Scholastique Baltazar, rue S. Julien, N°. 82. M. DCC. LXXV. (*in*-8. *de* 80 *pag.*).

Que ce mémoire est différent d'un léger & mince rapport qu'on publia en 1774 à Paris, & qui, sous l'annonce infidéle de nouvelle édition, a reparu cette année, avec un changement de titre qui peut en imposer ! Celui que nous avons sous les yeux est véritablement instructif; il éclaire sur la conduite qu'il faut tenir à l'égard de ceux que la vapeur du charbon a précipités dans un état de mort apparente. La pratique de m. Harmant n'est point fondée sur une frêle théorie, mais sur l'expérience & sur des succès authentiques, dont les deux premiers datent de 1763.

Appelé pour deux jeunes filles trouvées sans sentiment & sans mouvement, dans une chambre où elles avoient allumé du charbon, il employa, pour les rendre à la vie, différents moyens qui ne réussirent pas. Se rappelant, après ces tentatives inutiles, *le conseil que donnent quelques auteurs, d'user d'eau froide* (*a*) *dans les asphyxies*, il en fit arroser ces filles, qui néanmoins continuérent de rester dans la plus parfaite insensibilité. Tandis que tout le monde les jugent mortes, il saisit un gobelet que le hazard lui met sous les yeux, l'emplit d'une eau très froide, & la jette avec force au visage de l'une des deux; l'assemblée & lui remarquérent un léger saisissement. Ce phénoméne se répéte sur le visage de l'autre fille. Mais cet exercice, continué durant une demi-heure, ne ranimant point le mouvement vital, il s'avise de recourir à l'eau glacée, qui, lancée avec plus de force, excite un hoquet: l'espoir renaît; on recommence avec plus d'ardeur; les hoquets se succédent, & paroissent insensiblement plus fréquents & plus forts .... enfin les deux infortunées reviennent à la vie, dont le principe sembloit être éteint.

Telle est la premiére victoire que m. Harmant remporta, pour ainsi dire, sur la mort, par un moyen fort simple.

Parvenu au point d'avoir rétabli le jeu des organes de la respiration, le médecin n'abandonne pas encore la nature à elle-même; il en soutient, il en favorise les efforts par l'art.

Leczinski, mort, comme on sait, le 23 février 1766, avoit ordonné qu'il fût inséré dans le recueil de l'académie de Nanci, qui ne paroît pas encore. Il a donc fallu une permission expresse du ministre, qui l'accorda d'autant plus volontiers, que ce mémoire tendoit à la conservation des citoyens. Il écrivit à cet effet: ce qui est expressément marqué à la fin de la brochure, où on lit: *Vu la lettre de mgr. le maréchal de Muy, en date du 7 avril dernier, nous avons permis l'impression de ce mémoire. Nancy, ce 29 Juillet 1775.* Urion.

(*a*) Voila donc une méthode trop ancienne pour devoir être attribuée à un jeune médecin, dont on en fait, *malgré lui*, l'auteur dans vingt papiers publics; il a eu la bonne foi de convenir depuis, que l'eau froide avoit été recommandée, dans les cas d'asphyxie, par Borel, par m. de Sauvages, &c.

Avant que d'indiquer les secours qu'il suggére, il faut exposer les symptômes qu'on observe, selon la gradation du mal : symptômes qui ne sont pas indiqués dans le *rapport de 1774*, plus vanté qu'il ne le mérite.

« I. Au moment où la vapeur du charbon allumé commence » d'agir, le malade vomit, ou bien il en ressent de pressantes & con- » tinuelles envies ; sa respiration devient aussi gênée que s'il étoit » attaqué d'un asthme convulsif ; il souffre de grandes douleurs de » tête, où il ne peut s'empêcher de porter la main fréquemment.

» II. Si cette vapeur continue d'agir, elle prive bientôt le malade » de tout sentiment ; les convulsions pour lors se joignent à la perte » de connoissance ; les yeux restent ouverts & saillants ; *les mâchoires » & les dents se serrent avec tant de force, que les plus violents efforts » ne peuvent les désunir.*

» III. Le mal faisant toujours des progrès, la face se gonfle & se » colore ; quelquefois elle devient livide, de même que les lévres ; » l'estomac & le ventre se tuméfient considérablement, sans néan- » moins que cette tuméfaction offre une grande résistance au toucher ; » le pouls s'éclipse, & le malade n'a plus de souffle ; une glace mise » sur la bouche ne se ternit plus, & un verre d'eau comble, placé sur » la poitrine, ne vacille & ne remue en aucun sens ».

Quant aux symptômes qui concernent la cure, & dont l'auteur du rapport cité ne fait nulle mention, voici comme ils se sont présentés à m. Harmant, qui s'exprime ainsi :

» I. Si les secours viennent à temps, & que la cure de la maladie » soit entreprise avant le moment fatal où la derniére impression de la » vapeur agit, le premier signe de vie se manifeste par de petits » hoquets, & par un resserrement & un sifflement des narines, qui » démontrent l'anéantissement de la respiration, & l'impuissance » actuelle de tous les muscles inspirateurs pour la rétablir ; les hoquets » se multipliant, il arrive que le serrement des dents & des mâchoires » augmente en raison de leur fréquence ; & s'ils continuent, si l'admi- » nistration successive des secours, dans l'ordre où je les présenterai » bientôt, les rend plus forts, ils font rejeter de la bouche, de temps » en temps, des glaires épaisses & écumeuses ; quelquefois ils occa- » sionnent un vomissement de matiéres noires, semblables à celles » que rendent ceux qui sont attaqués de la maladie noire dont j'ai » parlé ; à ce vomissement succéde, plus ou moins tard, un tremble- » ment universel, & c'est l'indice heureux d'une respiration qui va » devenir sensible.

» II. Avec la respiration & des cris, la parole revient au malade ; » mais il est pour l'ordinaire dans un délire réel ; il a les yeux ouverts » & saillants, il ne distingue aucun objet, & ces deux accidents durent » à raison de l'intensité de l'effet d'abord occasionné par la malignité

» de la vapeur; le retour de la connoiſſance ſuit d'aſſez près ce délire, » qui n'eſt guére que momentanée; & le premier uſage que le malade » en fait, c'eſt de ſe plaindre d'une douleur à l'occiput, d'un treſſaille- » ment de cœur, qui donne au pouls de l'intermittence, ou d'un grand » froid qui, répandu ſur ſa perſonne, le ſaiſit de friſſons pareils à ceux » qu'on éprouve dans une fiévre intermittente; la chaleur, qui ſur- » vient, expoſe d'ordinaire à un aſſoupiſſement plus ou moins conſi- » dérable; arrive enfin une débilité & un accablement de tout le » corps, plus ou moins forts, ſuivant la violence de l'attaque & le » tempérament du malade ».

M. Harmant donne enſuite ſuccintement l'ætiologie (*a*) des ſymptômes, ſur laquelle nous ne nous arrêterons point, afin de paſſer à ſon plan de conduite dans le traitement.

Deux indications ſe préſentent à remplir à l'égard de ceux à qui la vapeur du charbon paroît avoir ôté la vie: 1°. l'anéantiſſement de la reſpiration, dont il importe de reſſuſciter promptement l'action: 2°. l'affaiſſement général des ſolides, dont il convient de ranimer le ton avec une égale promptitude. Mais comme, dans la violence du mal, les deux mâchoires & les dents ſont tellement rapprochées, qu'on ne ſauroit les ſéparer, il y a donc (obſerve l'auteur) impoſſibilité de porter des ſecours à un homme en cet état dans les premiers moments: *ceux qui en propoſent ne connoiſſent ni le mal, ni les remédes qu'on doit appliquer*; j'ai vu recourir aux lavements, je m'en ſuis ſervi; mais je dois à mon expérience de m'être aſſuré que l'enflure & l'atonie des inteſtins ſe refuſoient encore à ce remède.

Après avoir tiré un infortuné de l'endroit infecté par la vapeur mortelle du charbon, on l'expoſera au grand air, mais au plus grand froid,

---

(*a*) Dans la pluſpart des livres de médecine, où l'on trouve ce mot, il eſt écrit ainſi, *æthiologie*, ou de cette maniére, *éthiologie*, avec un *h*, qui eſt inutile, & contre l'étymologie, puiſque les Grecs écrivent αἰτιολογία, & les Latins *ætiologia*; d'αἰτία, *cauſe*, & de λόγος, diſcours.

Cette orthographe vicieuſe ne ſe borne pas à ce mot; on la retrouve dans un autre qui ſignifie *crachement de ſang*, en grec αἱμοπτύσις; preſque par-tout on lit *hæmophthyſie*, ou *hæmophthiſie*, ou *hémophthiſie*, ce qui ſignifieroit *conſomption du ſang*, tandis qu'on ne veut parler que du ſang qui ſort de la poitrine par l'expuition. Il faut donc *hæmoptyſie* ou *hémoptyſie*; du grec αἷμα, *ſang*, & πτύσις, *crachement*; au lieu que φθίσις, *phthiſie*, ſignifie *putréfaction*, *diſſolution*, *conſomption*; ce qui eſt très différent. Il y a plus, c'eſt que l'on voit nombre de perſonnes prononcer ce mot comme ils l'écrivent, ce qui eſt aſſez conſéquent; ils croient ſe donner un air ſcientifique, en diſant d'un ton pédanteſque *hémofthiſie*, pour ſignifier *crachement de ſang*.

Ce vice d'orthographe régne encore dans *atmoſphére*, que trop de gens, d'ailleurs lettrés, écrivent ou permettent d'écrire, dans leurs ouvrages imprimés, de cette maniére, *athmoſphére*, avec un *h*; bien qu'il ſoit formé des termes grecs ἀτμός, *vapeur ſubtile*, & de σφαῖρα, *ſphére*.

on le dépouillera de ses habits, on le placera sur un siége de maniére qu'il y soit bien affermi. Alors on lui jetera au visage, & non ailleurs, l'eau la plus froide qu'on pourra se procurer; mais de loin & par verrées, fortement, successivement & sans interruption, jusqu'au moment où le malade commencera à respirer, & même jusqu'à celui où il reviendra à sa connoissance. M. Harmant observe que ce premier secours d'eau fraiche, jetée au visage par verrées, n'avoit été ni connu ni mis en usage avant lui; & il recommande de ne point perdre courage dans cet exercice, & de le continuer pendant plusieurs heures. Les petits hoquets, qui surviennent, sont les signes heureux que l'asphyxie cessera; comme le spasme des mâchoires est alors diminué, la bouche s'entr'ouvre légérement; on profitera de ce relâchement pour placer entre les dents de petits cylindres de réglisse ou de bois tendre; ils permettent à l'air de s'insinuer dans la poitrine, & facilitent la sortie de matiéres glaireuses, écumeuses, atrabilaires. L'éternuement, excité par un sternutatoire en même temps qu'on jette de l'eau sur le visage, est quelquefois un moyen qui ranime la respiration; mais le sternutatoire n'opére pas toujours son effet. Lorsqu'il est possible d'introduire du sel de cuisine dans la bouche du malade, on ne manquera pas d'employer ce secours; il est très avantageux.

Le tremblement de tout le corps, qui succéde au hoquet & au vomissement, est l'indice favorable que la respiration va devenir sensible. Il est utile alors d'envelopper le malade dans des draps secs & bien chauffés, & de lui faire des frictions avec de la flanelle empreinte de la vapeur des baies de geniévre. M. Harmant ordonne alors qu'il soit placé dans un lit un peu échauffé, & qu'il prenne d'une mixture composée avec deux gros d'yeux d'écrévisses bien saturés de suc de limon, sur lesquels on verse quatre onces d'eau vulnéraire simple, & une demi-once de sirop de coquelicot: on partage ce reméde en deux prises. Si le malade ne se trouve pas trop foible (ce qui arrive souvent) on lui donne un clystére, avec une infusion de plantes vulnéraires, où l'on a fait entrer quatre onces de tamarins, & trois onces de miel mercurial. Ce lavement procure une évacuation de matiéres noires & très fétides; on le réitére jusqu'à ce qu'elles cessent d'être telles. Il faut alors que le ressuscité boive abondamment de la limonade légére & chaude, ou qu'il fasse usage d'eau aiguisée avec le sirop de vinaigre; ou, si l'on veut, d'eau de veau ou de poulet nitrée.

Lorsque le ventre est tendu & douloureux, les lavements qu'on administrera seront faits avec de l'eau de veau, ou de poulet, avec le miel ordinaire; mais on aura soin de ne pas négliger les frictions.

Quelquefois, après la cessation de l'asphyxie, il survient un symptôme effrayant pour le malade, c'est un battement de cœur, un tressaillement dont il est vivement incommodé. Pour le calmer,

m. Harmant fait frotter, à différentes reprises, la région du cœur avec le vinaigre des quatre voleurs, ou le plus fort vinaigre; & appliquer sur cette partie un sachet rempli de feuilles de menthe, d'absinthe, de fleurs de sureau & de camomille, trempées durant quelques minutes dans le vinaigre rosat: & il prescrit au malade, pour sa boisson, une infusion de feuilles de mélisse & de menthe, dans laquelle on verse quelques gouttes de la liqueur anodyne d'Hoffmann.

Il avertit de purger souvent dans les premiers quinze jours; & de ne jamais saigner durant la violence du mal; ayant observé que la saignée ne faisoit qu'augmenter l'atonie des parties, & retarder l'effet de l'eau projetée. Ce secours, que plusieurs ont cru devoir mettre en usage, sans avoir néanmoins aucune observation bien décidée qui l'autorisât, n'a paru salutaire à m. Harmant qu'après le moment où le malade, ayant recouvré ses sens & sa chaleur, se plaint de pesanteur de tête & d'une pressante envie de dormir; encore faut-il qu'il soit d'ailleurs d'une constitution forte & sanguine, qu'il ait le pouls plein & inégal, qui indique le pléthore. Dans ces circonstances, prescrivant un bain des pieds, il ordonne de suite la saignée du bras, laquelle, faite avec cette précaution, a tous les avantages de celle du pied, de la jugulaire même, sans en avoir les inconvénients; « J'ai remarqué (dit-il) que ces deux saignées affaissoient plus le » malade, qu'elles ne le réveilloient; l'usage que j'ai à cet égard m'a » instruit que les bains des pieds avec les lavements de savon ou autres, » un peu stimulants, réunis à la saignée du bras, remplissent beau» coup mieux cette indication. »

L'auteur a souvent remarqué que le sang, qui sort de la veine, fournit presque toujours de petits grumeaux; on les apperçoit ou dans la poëlette, ou à l'ouverture de la veine: souvent ils gênent & interceptent le cours du sang.

Quoique ce mémoire paroisse postérieur à ce qui a été publié depuis deux ans sur l'asphyxie causée par la vapeur du charbon, il l'emporte & par l'antériorité des secours administrés, & par la nouveauté de la méthode, & par le nombre des observations qui en constatent les succès.

38.

Exposition raisonnée des différentes méthodes d'administrer le mercure dans les maladies vénériennes, précédée de l'examen des préservatifs. Par m. De Horne, docteur en médecine, ancien médecin des camps & armées, & en chef des hôpitaux militaires, médecin S. de S. A. S. monseign. le duc d'Orléans. A Paris, chez Monory, libraire de S. A. S. mgr. le prince de Condé, rue de la Comédie françoise. M. DCC. LXXV. (*in*-8. de 402 *pag.* plus xx au commencement). Prix 3 liv. 12 sols.

Cet ouvrage, dédié à m. Lieutaud, premier médecin du roi, parut l'année derniére. La date de 1775, que porte le frontispice nouvellement réimprimé, mais dont on ne voit point le motif, n'est qu'une espéce de rajeunissement que le libraire a voulu donner à l'ouvrage, qui n'en avoit pas besoin. Ainsi nous n'annonçons point une nouvelle édition, mais celle de 1774. M. de Horne s'étoit occupé, il y a quelques années, de l'objet qu'il reprend : ce n'étoit alors qu'un essai (*a*); l'accueil qu'il a reçu du public, a engagé l'auteur à continuer son travail, & à lui donner plus d'étendue.

Il examine d'abord les préservatifs célébrés contre la contagion vénérienne ; il analyse ces liqueurs prophylactiques, & il force de conclure avec lui que la vertu, qu'on leur attribue, est vaine & illusoire. « Qu'on nous présente (dit-il) des remédes plus conséquents, » moins contraires à la foiblesse de nos organes; que l'on invente des » préservatifs plus honnêtes, & *moins dangereux pour les mœurs* » & pour la santé ; ou qu'on cesse de nous vanter comme tels des » moyens aussi destructifs que peu sûrs, & sur la foi desquels on » trouve souvent l'amertume & la peine, où l'on ne cherche que la » santé & le plaisir ».

M. De Horne passe ensuite succintement en revue les différentes méthodes anciennes & nouvelles de traiter les maladies vénériennes par l'application extérieure du mercure ; tels sont les emplâtres mercuriels, qui ne furent pas long-temps employés, tant parce que leur effet ne fut point certain, que parce qu'il en résultoit des éruptions cutanées & des inflammations éréſipélateuses : les fumigations, qui furent bientôt abandonnées, à cause des accidents qu'elles excitérent ; on les réserva pour aider la résolution des tumeurs & des exostoses rébelles aux remédes ordinaires : les lotions mercurielles ; mais le danger qu'on crut observer dans leur usage, & leur inefficacité, les firent aussi bientôt proscrire : on revint aux frictions administrées de maniére qu'elles procurassent une salivation abondante ; mais l'expérience apprit enfin qu'elle étoit inutile, insuffisante & dangereuse, & l'on administra le mercure par extinction ; l'ignorance ne tarda point à en abuser, en employant, avec les frictions, les bains d'eau tiéde, puis ceux d'eau froide. Au reste l'auteur n'approuve pas généralement les frictions dont il détaille les inconvénients réels.

Il rappelle les différentes maniéres d'administrer intérieurement le

(*a*) *Examen des principales méthodes d'administrer le mercure pour la guérison des maladies vénériennes.* Par m. De Horne, docteur en médecine, ancien premier médecin de l'hôpital royal & militaire de Metz. *Veritatem dies aperit.* Senec. *de irâ. II.* A Londres, & se trouve à Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, libraire, hôtel de Luynes, quai des Augustins. M. DCC. LXIX. (*in*-8. de 146 *pag.*).

mercure ſous la forme d'æthiops, de panacée, de mercure doux (celui-ci excita l'attention de Louis XIV, qui en acheta le ſecret de ſon auteur) & précipité de toutes les eſpéces; tous remédes, annoncés comme infaillibles, qui firent dans leur temps une fortune aſſez inégale; elle étoit communément proportionnée au crédit, à l'aſſurance de leurs auteurs, & à l'opinion qu'ils avoient le talent d'en donner au public.

Le IV.e *chap.* eſt deſtiné à parler du ſublimé corroſif & de ſon adminiſtration. M. De Horne regarde ce ſel métallique comme un reméde très puiſſant, & nullement dangereux, lorſqu'il eſt dirigé par un médecin ſage & expérimenté. Il réfute en même temps, d'une maniére victorieuſe, les vives imputations que m. Pibrac a faites au ſublimé. Il ne diſſimule point que les frictions puiſſent s'allier avec la diſſolution de ce ſel, quand ſur-tout il y a des vices locaux qui exigent une application immédiate; il avoit annoncé précédemment la réunion des deux méthodes, adoptées depuis par un médecin qui l'appelle *hautement ſa méthode*, ou *traitement mixte*, qu'on diſoit, il y a 15 ans, avoir été mis en uſage par les médecins de l'armée, pour les faire ſoupçonner de mauvaiſe foi, lorſqu'ils donnérent leurs rapports de guériſons obtenues par l'uſage du ſublimé.

Le reméde du ſieur Keyſer, & la préparation de ſon mercure ſont également ſoumis à l'examen: quoique ce fameux diſtributeur de dragées employât un appareil faſtueux, qui auroit pu être beaucoup plus ſimple, ſon procédé n'en eſt pas moins le procédé de Pénot, mort il y a 184 ans. M. De Horne indique les cas où ces pilules trop préconiſées ont l'avantage d'être utiles; mais il ne diſſimule point qu'elles ont preſque toujours cauſé des coliques & des évacuations forcées qu'on ne parvenoit à calmer que par l'uſage répété des lavements & des boiſſons adouciſſantes. Il avertit que le reméde de m. Preſſavin, qui n'eſt autre choſe qu'un ſel mercuriel végétal, & qui ne différe de celui du ſieur Keyſer, que par une nouvelle combinaiſon avec quelques parties de crême de tartre, a ſur ce dernier un avantage remarquable, c'eſt qu'étant donné en boiſſon, il eſt plus ſuſceptible d'être tranſmis ſans riſque à la circulation.

Le ſavant chymiſte paſſe enſuite au ſyrop mercuriel de m. Bellet; ſyrop, qui, d'après les expériences de m. De Horne, n'eſt autre choſe que du mercure diſſous dans l'eſprit de nitre dulcifié, & étendu par quelques parties aqueuſes qu'on y a aſſociées. Il aſſure que ce reméde eſt non ſeulement infidéle, mais qu'il eſt même inutile pour la guériſon des maladies vénériennes, puiſqu'il ne contient que très peu ou même point de mercure; il eſt encore très nuiſible, & l'on ne peut penſer, ſans inquiétude, aux effets que doit produire ſur les corps foibles & délicats, & même ſur les plus robuſtes, l'uſage habituel & aſſez conſidérable d'eſprit de nitre, quelque dulcifié qu'on le ſuppoſe.

De l'examen du mercure gommeux de m. Plenck, professeur de chirurgie & de l'art des accouchements, il s'ensuit, selon m. De Horne, que ce reméde ne sauroit être mis au nombre des méthodes sûres, dont l'effet puisse être constamment avantageux dans la curation des maladies vénériennes. Mais, en le préparant à la maniére de m. Costel, habile apothicaire de Paris, il pourroit être utilement employé, & même quelquefois de préférence, dans des cas où les autres méthodes seroient peut-être trop stimulantes & trop actives.

La matiére des lavements anti-vénériens a été soumise à la voie analytique par m. De Horne : elle lui a appris que la solution du mercure dans cette liqueur est aussi exacte que l'auteur (m. Royer) (*a*) l'avance ; que les correctifs, qu'il associe, n'en changent point l'essence ; & qu'elle ne se décompose point par son mêlange avec les parties aqueuses & mucilagineuses nécessaires pour l'envelopper & lui servir de véhicule. Il en conclut que la méthode est bonne, & qu'elle mérite d'être suivie & perfectionnée. Ce sentiment est contredit avec de bien foibles raisons par m. LE FEBURE de S. Ildéphont, *médecin du pape & de l'empereur*, dans l'ouvrage bibliographique pour servir de suite à celui de m. Astruc, *pag.* 634 *& suiv.*

Une méthode, que m. De Horne appelle ingénieuse, a dû également exciter son attention. Il s'agit des bains anti-vénériens, proposés par m. Baumé, célébre apothicaire de Paris. Sans en dissimuler les inconvénients, le médecin chymiste marque les cas où ils peuvent l'emporter sur les autres méthodes.

(*a*) Un écrivain, qui n'a pas acquis le droit, par ses études légales en France, par les titres dont il ose se décorer, par son érudition, par son âge, de faire main basse (comme un soldat des troupes légéres, dans des temps d'hostilité) sur tout ce qu'il rencontre, livres & auteurs, ne ménage point m. Royer. Il affoiblit (au moins suivant sa coutume) ce qu'il présente à ses lecteurs : par exemple, *pag.* 639 de sa *bibliographie*, il dit : *M. Royer apporte, en finissant ses observations* (de 1771) *des certificats de marbriers, & de commissaires au châtelet, qui attestent l'un que ses* (il falloit, en bon françois, mettre LES UNS & LEURS) *ouvriers sont guéris, & les autres* (il falloit l'AUTRE) *que des PUTAINS* (mot que n'emploie point le commissaire HUGUES dans ses rapports) *n'ont plus la vérole.*

Ce jeune auteur, (qui auroit dû suivre le précepte d'Horace, *si quid tamen olim scripseris..... NONUMQUE prematur in annum,*) pour infirmer les témoignages bien dûs à m. Royer, supprime, non sans une infidélité trop marquée, ceux de mm. Poissonnier, conseiller d'état, Thierry, Macquer, Jeanroi, Grandclas, Dupuy, Maloët, A. Petit, de S. Léger, Andry, tous médecins de la faculté de Paris : de mm. Desperriéres, Brunyer, Lassaigne, Petit, Froussard, Rouelle, Haller, médecins connus : de mm. Sue, Didier, Baseilhac, Vermond, Menjon, maîtres en chirurgie de Paris, & autres.

Avec quelle force il se seroit sans doute récrié, si quelqu'un lui eût manqué ainsi, lorsqu'il annonçoit *son syrop & son eau préservative,* en 1770 & 1771, dans une feuille de quatre pages, à Avignon, à Marseille, à Montpellier, & peut-être ailleurs.

Cet examen est suivi de celui de l'eau végéto-mercurielle de m. Pressavin; après lequel vient l'examen de l'alcali volatil, proposé pour la guérison de la maladie vénérienne, par m. Peyrilhe. Nous ne suivrons point m. De Horne dans ce qu'il dit à ces deux égards, ni à l'égard de quelques méthodes de traiter sans mercure, employées par des empiriques & des charlatans. Nous renvoyons à cet ouvrage lumineux & savant.

39

Liste chronologique des ouvrages publiés par m. Buc'hoz, *médecin botaniste, & de quartier surnuméraire de* Monsieur, *ancien médecin de mgr. le* comte d'Artois, *& de feue sa majesté le* roi de Pologne, *docteur aggregé du collége royal, & de la faculté de médecine de Nanci, ancien démonstrateur de botanique au jardin royal des plantes de la même ville; ci-devant avocat au parlement de Metz; associé des académies de Mayence, de Châlons, d'Angers, de Dijon, de Béziers, de Caen, de Bordeaux & de Metz; correspondant de celle de Rouen & de Toulouse; membre de la société d'agriculture de Rouen:* à laquelle on a joint le catalogue des ouvrages de m. Marquet, *premier doyen du collége royal des médecins de Lorraine, médecin botaniste de feue son altesse royale* Léopold I, duc de Lorraine & de Bar; *& médecin consultant de l'hôtel-de-ville de Nancy.* A Paris, M. DCC. LXXV. (in-4° de 25 pag.)

Les productions de m. Buc'hoz sont si nombreuses, que lui seul pouvoit en donner une liste bien exacte; elle épargnera aux compilateurs de bibliographie moderne la difficulté d'une recherche pénible, ce médecin ayant composé *cent* volumes, dont 23 *in-12*; 48 *in-8*; 29 *in-folio*. *Quæ luxuries*! au reste la franchise de l'auteur mettra les bibliographes à l'abri de la méprise; car, dans ses notices, il indique ce qui appartient à autrui: il ne se laisse point séduire par les suggestions adroites de l'amour-propre sur plusieurs de ses écrits, il les juge sévérement, & en fait connoître les défauts. Il n'imite pas ces péres aveugles dont parle Horace;

> .... *Strabonem*
> *Appellat pætum pater; & pullum malè parvus*
> *Si cui filius est; ut abortivus fuit olim*
> *Sisyphus. Hunc varum, distortis cruribus; illum*
> *Balbutit scaurum, pravis fultum malè talis.* Satyr. 3. lib. I.

Quant aux biographes, ils trouveront l'histoire des occupations de m. Buc'hoz dans un mémoire (*de 29 pag. in-4. signé* me. Courtin, avocat) qui parut, en 1774, contre le sieur Costar fils appelant; & encore contre les sieurs Brunet & Costar, pére; contre Quillau & Hugues; contre Dutertre.

Mais si l'on est surpris de la quantité d'ouvrages que m. Buc'hoz a mis au jour, nous répondrons, en nous servant de ses propres paroles, ... « Quand on réfléchira que c'est le fruit des travaux de son pére, » de son beau-pére & des siens, c'est-à-dire, que c'est le résultat de » plus de cent vingt ans d'étude, on ne sera plus étonné de la fécon- » dité de ses productions. Au surplus, quand on renonce à tous les » plaisirs de la vie, comme a fait le sieur Buc'hoz, & lorsqu'on » s'occupe continuellement sans relâche, on est capable de surpasser » même le vraisemblable ».

40.

Réflexions sur les dangers des exhumations précipitées & sur les abus des inhumations dans les églises ; suivies d'observatins sur les plantations d'arbres dans les cimetiéres. Par m. Pierre-Toussaint NAVIER, docteur en médecine, conseiller-médecin du roi pour les maladies épidémiques dans la province de Champagne, associé correspondant de l'académie royale des sciences de Paris, & membre de celle de Châlons-sur-Marne. A AMSTERDAM, & se trouve à PARIS, chez B. Morin, imprimeur-libraire rue S. Jacques, à la vérité. M. DCC. LXXV. (*in-12 de 79 pag. plus* viij. *pour l'avant-propos.*)

Ces réflexions de m. Navier, que nous annonçons, avoient été lues le mercredi 7 janvier 1767 dans une séance de l'académie de Châlons sur-Marne, seize mois après l'arrêt du parlement de Paris du 21 mai 1765. L'auteur les publie dans un moment où tous les yeux sont ouverts sur un objet qui intéresse essentiellement tous les hommes. Les funestes effets, qu'il rapporte des exhumations précipitées, doivent convaincre enfin combien les miasmes putrides des cadavres sont mortels pour les vivants, & combien il est important que les sépultures ne se fassent plus dans les églises, & que les cimetiéres même soient placés hors des villes. Un prélat de France, m. de Brienne, archevêque de Toulouse, a eu le courage de rendre le premier à cet égard une ordonnance, dont nous avons parlé *pag.* 184. *n°.* 15. Tous les vœux se réunissent pour l'exécution de ce projet dans le royaume.

On doit savoir gré à m. Navier d'avoir mis au jour de nouveaux faits dont il a été témoin ; faits malheureux, dont les exemples se renouvellent & se multiplient de tous côtés. Son zéle est louable, & les moyens qu'il propose au moment de l'inhumation seront utiles, en attendant que le gouvernement ordonne de prendre des mesures pour transporter, au-delà de l'enceinte des villes, la sépulture des morts. Nous croyons encore avec lui que les plantations d'arbres dans les cimetiéres devroient être interdites.

XII.

PRÉCIS [a]

DU TRAITEMENT

CONTRE LES TÆNIA OU VERS SOLITAIRES,

Pratiqué à Morat en Suisse.

SA MAJESTÉ a desiré de faire l'acquisition d'un remède célèbre contre les tænia ou vers solitaires, que madame Nouffer, après la mort de son mari, a pratiqué, depuis vingt ans, à Morat, sur un très grand nombre de malades, & toujours avec un succès très heureux & très prompt. Nous avons été chargés par m. Turgot, contrôleur général des finances, & par m. Trudaine, de l'examiner, d'en faire les expériences; & l'ayant trouvé digne de sa célébrité, de le publier.

Préparation des malades.

Ce traitement n'a besoin d'aucune préparation, si ce n'est de faire prendre pour souper, sept heures après un diner ordinaire, une soupe-panade faite de la maniére suivante :

Prenez une livre & demie d'eau,

(*a*) L'objet de ce précis intéresse l'humanité entiére : cependant, malgré l'importance de ce morceau, il est à craindre qu'il n'ait le sort de toutes les piéces fugitives, qui, après un certain temps, disparoissent pour toujours. Afin de l'empêcher, autant qu'il est possible, de tomber dans l'oubli, nous avons cru devoir lui donner place dans ces mémoires. Lorsque nous en publiames le *prospectus*, nous avons contracté l'engagement de recueillir avec soin tout écrit qui devoit servir à l'histoire de l'art. Celui-ci nous paroît véritablement de ce genre, & le mériter d'une maniére particuliére. Il a été publié par ordre du roi, & imprimé cette année 1775 *in*-4. de 8 *pag.* On y expose des moyens éprouvés, & d'un effet certain, pour délivrer l'homme d'un insecte cruel qui le dévore pour ainsi dire, & le conduit insensiblement au tombeau. Ces moyens, tenus long-temps secrets, cessent de l'être par l'acquisition que le roi vient d'en faire : acte de bienfaisance, annoncé déja par de précédents, & qui sera suivi par d'autres, & peut-être par l'extinction du charlatanisme en France, ver non moins destructeur de l'homme que le tænia. En reproduisant ici cette piéce, n'est-ce pas entrer dans les vues d'humanité de sa majesté? n'est-ce pas remplir ses intentions? Elle souhaite que tout le monde puisse profiter des secours qu'il procure à ses sujets, on ne sauroit donc trop multiplier l'instruction qui met à portée de les appliquer. Quelques-uns de nos lecteurs l'ont lue & la possédent; mais ceux, entre les mains desquels elle n'est pas tombée, doivent-ils en être privés?

deux à trois onces de beurre frais, & deux onces de pain coupé en petits morceaux; ajoutez suffisante quantité de sel pour l'assaisonner, & cuisez le tout à bon feu, remuant souvent, jusqu'à ce qu'il soit bien lié & réduit à une panade.

Environ un quart-d'heure après, on donnera au malade deux biscuits moyens & un verre de vin blanc pur, ou avec de l'eau, ou de l'eau toute pure, s'il ne boit pas de vin à son ordinaire.

Si le malade n'avoit pas été à la garde-robe ce jour-là, ou qu'il fût resserré, ou sujet aux constipations, on lui fera prendre, un quart-d'heure, ou une demi-heure après le souper, le lavement suivant:

Prenez une bonne pincée de feuilles de mauve & de guimauve, faites-les bouillir un peu dans une chopine d'eau, ajoutez-y un peu de sel commun, passez-les, & mêlez-y deux onces d'huile d'olive.

Traitement des malades.

Le lendemain matin, huit à neuf heures après le souper, on donne au malade le spécifique suivant:

Prenez trois gros de racine de fougére mâle (*a*), réduite en poudre très fine, mêlez-là à quatre ou six onces d'eau distillée de fougére ou de fleurs de tilleul, & faites-la avaler toute au malade, rinçant deux ou trois fois le gobelet avec de la même eau, afin qu'il ne reste plus de poudre, ni dans le verre, ni dans la bouche; pour les enfants, on diminue la dose de cette poudre, d'un gros.

Si le malade, après avoir pris cette poudre, avoit quelques nausées, il pourra mâcher un peu de citron confit, ou autre chose d'agréable, ou se rincer la bouche avec quelque liqueur; mais il observera de ne rien avaler; il respirera par le nez l'odeur d'un bon vinaigre: si nonobstant cela il avoit des renvois de la poudre, & des envies de la rendre, & qu'il en montât jusqu'à la bouche, il la ravalera, & fera son possible pour la garder. Enfin s'il étoit forcé de la rendre, en tout ou en partie, il reprendra, dès que les nausées auront cessé, une seconde dose de la même poudre, pareille à la premiére.

Deux heures après que le malade aura pris la poudre, on lui donnera le bol suivant.

Prenez panacée mercurielle, & résine séche de scammonée d'Alep, de chacune douze grains; gomme-gutte, cinq grains; faites une poudre très fine de ces trois drogues, & incorporez-la avec une quantité suffisante de confection d'hyacinthe, pour en faire un bol d'une consistance moyenne.

Telles sont les doses du purgatif dont on se sert ordinairement; celle de la confection est de deux scrupules à deux scrupules & demi.

Pour les personnes d'une constitution robuste ou difficiles à purger, ou qui ont pris auparavant de forts purgatifs, on a fait entrer dans le bol la panacée mercurielle & la résine de scammonée, à la dose de quatorze à quinze grains chacune, & la gomme-gutte à la dose de huit grains & demi.

Pour les personnes foibles, sensibles à l'action des purgatifs, faciles à purger, & pour les enfants, les doses doivent être diminuées suivant la prudence du médecin. Dans un cas où toutes ces circonstances se réunissoient, on n'a donné que sept grains & demi de panacée mercurielle, & autant de résine de scammonée, avec la quantité suffisante de confection d'hyacinthe & sans gomme-gutte. Encore a-t-on donné ce bol en deux fois, c'est-à-dire, moitié deux heures après la poudre, & l'autre moitié trois heures après, parce que la premiére n'avoit presque point opéré.

(*a*) *Filix non ramosa dentata.* C. B. Pin. & Inst. R. H. *Polypodium filix masc.* LIN.

Immédiatement après le bol, on donnera une ou deux tasses de thé vert léger; & dès que les évacuations commenceront, on en donnera de temps en temps une tasse, jusqu'à ce que le ver soit rendu. C'est seulement après qu'il l'aura été, que le malade prendra un bon bouillon, & quelque temps après un second, ou une petite soupe. Le malade dînera ensuite sobrement, & se conduira tout ce jour-là, & à son souper, comme on le doit dans un jour de médecine; mais si le malade avoit rendu en partie le bol, ou que l'ayant gardé environ quatre heures il n'en fût pas assez purgé, il prendra, depuis deux gros jusqu'à huit, de sel de Sedlitz ou d'Angleterre, dissous dans un petit gobelet d'eau bouillante.

Si le ver ne tombe pas en un paquet, mais file, ce qui arrive particuliérement lorsqu'il est engagé, sur-tout avec son col ou filet, avec des glaires tenaces, le malade ne doit pas le tirer, mais rester sur son bassin, & boire du thé léger un peu chaud.

Si le ver pendoit long-temps sans tomber, & que le purgatif n'opérât pas assez, on donnera au malade du sel de Sedlitz, comme on vient de le dire, ou d'Angleterre, & on le fera rester patiemment sur le bassin, jusqu'à ce que le ver soit tombé.

Si le ver ne paroissoit pas jusqu'à l'heure du dîner, & que le malade eût bien gardé la poudre & le purgatif, il dînera également, vu que quelquefois, mais rarement, le ver sort dans l'après-dîner.

Si le ver ne paroît point de tout le jour, ce qui n'arrive guére que lorsqu'on a rendu, en tout ou en partie, la poudre ou le purgatif, ou qu'il a opéré trop foiblement, le malade soupera comme le soir précédent, & sera en tout traité de même.

Et si le ver ne paroît pas même dans la nuit, le malade prendra le lendemain, à la même heure, la poudre comme dans le jour précédent, & deux heures après, six à huit gros de sel de Sedlitz ou d'Angleterre, & sera en tout traité comme la premiére fois.

Il arrive quelquefois que le malade, lorsqu'il est sur le point de rendre le ver, ou un peu avant, ou immédiatement après une forte évacuation, éprouve une sensation de chaleur autour du cœur & de défaillance ou d'angoisse; il ne faut pas s'en inquiéter, cet état cesse promptement; il n'y a qu'à laisser le malade tranquille, & lui faire respirer du bon vinaigre.

Si le malade rendoit le ver avant d'avoir pris le purgatif, par la seule action de la poudre, on ne lui donnera que la moitié ou les trois quarts du bol qu'on lui avoit préparé, ou on le purgera avec du sel de Sedlitz ou d'Angleterre.

Enfin si, après avoir fait rendre, par ce traitement, un tænia, on s'apperçevoit qu'il en reste un second, on traitera, quelques jours après, le malade une seconde fois, précisément de même.

Ce traitement, bien dirigé, a constamment un heureux succès en peu d'heures; nous en avons fait l'essai sur cinq sujets.

Les tænia, contre lesquels ce spécifique & cette méthode nous ont été proposés, & qu'ils font rendre d'une maniére si prompte, sont ceux qui ont les articulations ou jointures, ou anneaux courts (*a*); ce traitement n'est pas de la même efficacité contre les

(*a*) *Tænia prima*. PLAT. prax. med. *Tænia* proprement dit. *Tænia* à conduit. *Solium* à épine *ou* à nœuds. ANDRY, *des vers*.

Tænia prima. LE CLERC, *hist. des vers*, pl. 5, f. 1; pl. 6, f. 2; pl. 7, f. 1; pl. 8, f. 1, 2, 4.

Tænia vulgaris, & *Tænia lata*. LINN. *syst. nat.*

Tænia à anneaux courts. BONNET, *mémoires présentés à l'académie des sciences*, tom. I.

Tænia acephala, & *Tænia capitata*. VOGEL, *de cogn. & cur. c. h. affect.*

tænia dont les articulations sont longues, appelés communément *vers cucurbitins* (*a*).

Pour déraciner ces vers, il faut répéter le même traitement plus ou moins de fois, & plus ou moins souvent, selon les circonstances du mal & la disposition du malade : un de ceux sur lesquels nous avons fait nos expériences, n'a plus rendu de vers au troisiéme traitement.

Dans un écrit, que nous donnerons incessamment au public, on trouvera des connoissances plus étendues de ce traitement, de la préparation des remédes qui le composent, de l'application que nous en avons faite, & des différences des tænia. Nous nous flattons ainsi de mettre la guérison de ces vers à l'abri de l'obscurité & de l'oubli dans lequel elle étoit tombée, & d'où elle est tirée par la bienfaisance du roi. A Paris, ce 15 juillet mil sept cent soixante-quinze. *Signé* LASSONE, MACQUER, E. DE LA MOTTE, A. L. DE JUSSIEU, J. B. CARBURI.

(*a*) *Tænia secunda*, seu *Vermis cucurbitinus*. PLATER, *ibid.*
Lumbricus latus. TYSON, *Act. Angl.* 1693, n°. 146.
Solium sans épine. ANDRY, *ib.*
Vermi cucurbitini. VALLISNIERI.
Tænia secundi generis. LE CLERC, *ibid.* pl. 1, A, & pl. 2.
Tænia à anneaux longs. BONNET, *ibid.*
Tænia osculis marginalibus solitariis. LIN. *ibid.*
Tænia cucurbitina. VOGEL, *ibid.*



XIII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE [a]

DE M. LE CHEVALIER DE LA FITTE CLAVÉ

SUR L'ÉPIZOOTIE CRUELLE

des provinces méridionales de France.

Je vais vous rapporter fidélement les tristes & malheureuses expériences que j'ai faites, & que j'ai vu faire, les précautions inutiles employées contre la communication, &c. . . .

La maladie épizootique fut introduite, dans ce pays, dans le temps d'une foire qui se tient à Saint-Justin le 23 juillet de chaque année. Mon plus proche voisin y acheta le 27 un bœuf attaqué de la maladie jusqu'alors inconnue dans notre canton. L'animal mourut au bout de neuf jours entre les mains des maréchaux. Son pareil tombe malade, & périt le sixiéme jour. Le même homme perdit également, dans l'usage des remédes, une autre paire de bœufs.

Une gazaille de vaches, du même parc, est attaquée. On ouvre alors les yeux : on demande, on cherche des secours ; on envoie des exprès dans le pays de Labour & des Basques, qui étoit alors ravagé par l'épizootie. On nous rapporte des recettes, des préservatifs, &c... mais rien de satisfaisant sur la cause ni sur les symptômes du mal.

Mon voisin a la générosité de demander main-forte au magistrat pour assommer ses vaches ; on lui fournit des bras ; toutes sont massacrées & enterrées.

Le lendemain de cette exécution, je me transporte chez le paysan, je le console, je lui promets du secours : mais, le soir même, la maladie est dans mon parc, composé de vingt-quatre têtes. Une paire de bœufs en est saisie en même temps ; je les traitai ; je me chargeai seul de la curation, ne voulant m'en rapporter ni à la vigilance de mes paysans, ni aux soins du maréchal. Toutes mes peines furent inutiles; je les vis expirer, après trois jours, l'un & l'autre au même instant.

(a) Cette lettre, écrite de la Bastide, proche le mont de Marsan, en Gascogne, est datée du 20 août 1775, & adressée à m. BANAU, D.M.

A peine sont-ils enterrés que deux autres bœufs tombent malades; j'entreprends le traitement de l'un, j'abandonne l'autre à la nature. Tous deux succombent ; mais celui auquel j'avois administré des remédes fut emporté vingt-quatre heures avant l'autre.

Les bêtes d'un autre voisin sont infectées ; il est absent : toutes sont mises à mort; à mesure que les fosses étoient creusées, on assommoit la quantité de têtes qu'elles pouvoient contenir. Cette sanglante boucherie excita la plus grande consternation ; la désolation étoit extrême. Ce triste spectacle fit sur mon ame la plus vive impression. J'ai vu, dans ces moments désastreux, un bœuf, déja luttant contre la mort, courir sur celui qui alloit le frapper, s'avancer dix pas, & tomber mort à ses pieds sans avoir été blessé; j'en ai vu d'autres se rendre, comme d'eux-mêmes & par instinct, au bord de la fosse, s'y abattre, & demeurer sans vie.

Je ne pouvois plus porter des paroles de consolation dans le cœur de ces pauvres gens; j'en avois moi-même besoin. J'abandonne le lieu de cette lugubre scéne. En arrivant, je trouve que la contagion s'est étendue sur une gazaille de mes vaches. Sans perdre de temps, je demande main-forte ; on recommence le massacre, & l'on enterre.

A cette époque les miasmes contagieux s'étoient sans doute répandus au loin ; car, sans communication, sans contact, sans approche, l'épizootie se propageoit, & ravageoit tout le bétail. Treize métairies de la communauté furent attaquées à la fois. Quelques propriétaires, sourds aux récompenses promises à ceux qui feroient tuer les animaux malades, ont recours aux remédes pour les uns, & laissent à la nature le soin des autres. Il s'en sauva quelques-uns, & l'on cria au miracle : on se rendit promptement chez celui qu'on regardoit comme le libérateur du pays ; il ne falloit pas moins que lui ériger des statues. Les remédes, qu'il sembloit avoir employés avec un succès si heureux, furent administrés à un autre animal, qui périt néanmoins. Alors la consternation, qui avoit été suspendue, redevint aussi grande.

Cependant des personnes plus crédules envoyérent chercher cet heureux charlatan, qui, fier & orgueilleux de se voir appelé, se moqua de ceux qui n'avoient pas su diriger son reméde ; il l'essaie sur un animal, qui succombe sous l'effort de la maladie. Celui-ci confondu, d'autres paroissent, élevant fort haut leurs cures brillantes ; le public, séduit par leurs promesses, leur donne sa confiance ; mais les animaux, qu'ils traitérent, ne furent point conservés.

Un médecin zélé, magistrat, entreprit la curation de quatre bêtes attaquées de la contagion ; il suivit, à leur égard, le même traitement, leur fit observer le même régime, leur prescrivit les mêmes remédes, les mêmes boissons, &c.... trois périrent; le quatriéme fut sauvé, & travaille tous les jours : mais le médecin convint que la nature avoit eu plus de part que lui à sa guérison. Il s'imagina que l'épizootie

régnante n'étoit autre chose que la petite vérole. Dans cette idée, il transporte à ses dépens un bœuf d'une paroisse éloignée; il l'inocule, & l'animal périt dans l'espace de quarante-huit heures; un second, inoculé de même, éprouve tous les symptômes de la maladie; mais il échape à la mort. On crie victoire, les cœurs se dilatent, on extravague de plaisir & de joie : mais le bœuf avoit toujours mangé; on doute alors qu'il ait contracté le mal. Pour s'en assurer, on le met dans un parc infecté; il y périt en trois jours : on sait cependant que jamais une bête guérie n'a repris la maladie: voila une seconde méprise bien affligeante pour les enthousiastes.

Dans ces circonstances j'étois attentif à garder une gazaille de vaches que j'avois encore : je les menois moi-même au pacage, à l'abreuvoir; personne n'en approchoit. Je les avois mises dans des chambres fraîches, leur donnant tous les jours pour litiére du jonc verd, ne leur permettant pas de manger beaucoup, & ne les conduisant au pacage que la nuit. Mes soins furent inutiles, deux têtes tombérent malades à la fois; je fis tout assommer. Enfin de 1500 bêtes & au delà qui existoient dans la communauté, il s'en est conservé 23; de ce nombre 18 avoient été attaquées de la maladie, & les cinq autres exemptes.

L'épizootie, qui commença le 27 juillet 1774, finit le 11 de novembre de la même année, époque mémorable pour nous. Le bétail transporté ici y est sain; mais nous ne saurions être tranquilles, puisque la maladie régne à trois lieues de nous.

Je pourrois rapporter une infinité de remédes & d'expériences qu'on a tentés; comme ils ont été inutiles, je les passerai sous silence. Mais voici ce que j'ai remarqué sur le transport de paroisse à paroisse.

Vers la fin d'octobre 1774, le premier de mes voisins, qui avoit tout perdu, vint me demander s'il feroit bien de prendre une paire de bœufs d'un de ses parents qui habitoit une paroisse voisine, où régnoit la contagion. Je lui répondis qu'il pouvoit s'en charger, pourvu qu'on ne le rendît pas responsable des événements; que si cet essai étoit heureux, on lui devroit beaucoup. Ils sont donc transportés chez lui le 28 octobre. A cette époque un homme qui occupoit une maison à 400 pas de la sienne, avoit encore conservé ses vaches : elles furent attaquées le 7 ou le 8 de novembre; toutes périssent, tandis que les bœufs transférés se portent bien.

L'heureux succès de ce transport des bœufs fait une sensation d'autant plus grande, que ces vaches sont mortes presqu'à leur côté. On s'enhardit, on prend confiance. Un particulier, affligé des pertes qu'il avoit essuyées, fit supplier un voisin dont la maladie avoit emporté toutes les bêtes, de recevoir dans son parc vuide ce qui lui restoit de bœufs encore sains, mais qui depuis 12 jours habitoient un parc dans lequel neuf têtes avoient péri. Celui-ci, par commisération, voulut bien condescendre à la priére d'un infortuné, mais sans espérer aucun avantage de ce changement de lieu. Cependant ces animaux ont évité

la maladie, ils travaillent tous les jours ; & les autres, qui demeurérent dans le parc, ont subi un sort funeste.

Un bœuf transporté lécha son camarade mort de la contagion, au moment où il alloit être enterré; il ne prit point le mal, & travaille encore aujourd'hui.

Pour lors on s'occupa fortement de faire passer des bœufs d'un lieu dans un autre. Les parcs commençoient à se regarnir, lorsqu'on défendit cette espéce d'émigration; défense à laquelle certains particuliers ont eu néanmoins l'adresse de se soustraire.

L'épizootie, qui exerçoit ses ravages dans nos cantons, s'étoit portée aussi sur le Condomois où demeure mon pére. Je m'y rends. J'apprends en arrivant qu'un bœuf a fait un effort ; je descends de cheval, & je reconnois bientôt qu'il est attaqué de la maladie. Mon pére voulut qu'on le traitât ; j'étois chargé de recettes, de formules, &c.... Nous choisîmes, nous nous arrêtâmes à celle-ci : *trois gobelets d'eau-de-vie, teints de la vraie boule de Nanci*, recommandés pour le premier jour ; *deux*, pour le second ; & *un*, pour le troisieme, ayant soin de mettre l'animal à une diéte sévére. Ce reméde simple avoit réussi à un de mes amis ; trois de ses bœufs, à l'égard desquels on avoit suivi cette méthode, se portoient à merveille. Je l'essaie, & afin d'empêcher qu'elle ne fût troublée par les valets, je tins l'animal enfermé sous clé : cette précaution, & notre médicament furent également inutiles ; il mourut le troisiéme jour. Son pareil tombe malade ; nous employâmes une autre recette, il succomba le quatriéme. Je donnai encore mes soins à une vache, qui périt aussi le quatriéme jour.

Alors je perdis patience ; je conseillai fortement d'abandonner ces animaux malades à la nature ; & de ne plus leur prescrire aucun reméde, dont on voyoit l'insuffisance & l'inutilité : (les ordres pour assommer n'étoient pas encore arrivés.) Dans l'espace de 16 jours la contagion avoit tout enlevé ; je n'en fus point surpris. Enfin les ordres vinrent de tenir le bétail enfermé & de discontinuer toute espéce de travail ; la mortalité n'en fut pas moins grande. Cependant les travaux de la campagne pressoient, on sollicita, on obtint d'y vaquer, & le mal n'empira point. Parmi nos animaux, les uns prirent la contagion, les autres en furent exempts.

Un médecin arrive ; il persuade qu'on ne doit point laisser sortir le bétail, même pour boire, & qu'il faut leur faire éviter sur-tout les grands chemins, qui peuvent être infectés par le passage d'un chien. Il inocule, mais sans succès. Il n'a pu empêcher l'épizootie de se propager, il n'est point parvenu à en connoître les causes ; aussi n'a-t-il point réussi à donner des remédes capables d'arrêter ses fureurs, qui a dépeuplé d'animaux notre province.

Voici quelques observations qui pourront exercer la sagacité des maîtres de l'art.

Un payſan, qui avoit cinq têtes de bétail, & qui, vu le malheur des temps, pouvoit à peine en nourrir deux, les fait ſortir tous les jours malgé les ordres, les fait pacager dans tous les chemins, & juſque ſur nos foſſés, il n'en perd aucune. Un gentilhomme, ſon voiſin, obſerve l'ordonnance, tient également ſes bœufs enfermés, & ils ſont conſervés. Mais ſes animaux n'ont eu aucune communication, tandis que le payſan étoit toujours dehors, qu'il pacageoit le long des foſſes, ſur les grands chemins, près des cabanes où étoient les animaux infectés. Un métayer de la même paroiſſe, eſclave de ſon bétail, s'apperçoit qu'une de ſes bêtes eſt malade; il lui prodigue ſes ſoins; comme ils ſont infructueux, & que l'animal eſt ſans reſſource, il va le dénoncer & conſtruit une cabane. Le bœuf n'y arrive qu'avec peine & meurt. Cependant cet homme panſe tous ceux qui lui reſtent dans la même étable, & aucun ne périt.

Un autre de ce canton, après avoir tout perdu, reſtoit dans l'inaction; ſes chevaux étoient exténués par le travail forcé des ſemences. Il ſe trouvoit dans la cruelle alternative, ou de laiſſer ſes biens ſans culture, ou de tranſgreſſer les ordres. Cependant il ſe met en chemin le 2 février 1775 avec huit têtes de bétail; il en prend quatre dans une étable où il en laiſſe huit, leſquelles, dès le 5 du même mois, ſont attaquées de la maladie. Quant aux quatre qui paſſérent au milieu d'un pays infecté, ſur les foſſes, contre les cabanes où étoient enfermées les malades, elles demeurérent ſaines & bien portantes, & furent renvoyées trois mois après dans leur premiére étable. Ce cultivateur, en conduiſant ſes bœufs, marchoit de nuit: pour les prémunir contre le mauvais air, il leur avoit mis au nez de petits paniers d'oſier qui ne les empêchoient pas de reſpirer; ils étoient remplis d'herbes aromatiques arroſés de vinaigre; mais deux ou trois ſe défirent avant la moitié du chemin, & aucun n'avoit le ſien en arrivant.

L'épizootie parut ſe calmer durant les mois de mars, avril, mai & juin. Elle alloit ravager une ou deux étables dans une paroiſſe, & ne s'étendoit point au-delà. On ſe crut à la fin de la calamité. Aujourd'hui tout eſt perdu; le mal ſe propage dans les paroiſſes qui avoient été conſervées. Il infeſte le Marancier, pays ſitué ſur les bords de la mer, entre Bayonne & Bordeaux, la Chaloſſe, Toulouſe, les environs d'Auch, Lectoure & le voiſinage. Il s'eſt même porté une ſeconde fois ſur les paroiſſes où il étoit reſté beaucoup de bétail, & qu'on s'étoit trop promptement hâté de repeupler.

Je n'avancerai rien ſur les cauſes de cette fatale maladie, ſur la communication ni ſur les moyens d'en arrêter le progrès. Je dirai ſeulement que c'eſt un Protée.

Elle s'eſt montrée ſous mille formes différentes; parmi les animaux qu'elle a attaqués, les uns eurent la dyſſenterie, les autres en

furent exempts : on remarquoit dans presque tous le battement des flancs, les yeux larmoyants, les cornes creuses & l'écoulement d'une morve infecte, & de sang même, par les naseaux (*a*). Sept ou huit minutes avant que de mourir, ils se couchoient & se relevoient successivement, ce qu'ils répétoient quinze ou vingt fois dans ce court espace; enfin ils tomboient morts sans aucun mouvement, sans se débattre, sans convulsions, sans s'allonger, & conservoient à terre la position qu'ils avoient au moment de leur chûte.

(*a*) Malgré les faits qui tantôt annoncent que cette épizootie est contagieuse, & tantôt semblent faire croire qu'elle ne l'est point, il ne faut pas se laisser séduire par ces apparences trompeuses: c'est une maladie essentiellement putride, qu'il est impossible de méconnoître par les symptômes rapportés.

Mais quelles que soient les causes qui ont produit ce fléau destructeur de nos provinces méridionales, il en est une qui lors même qu'elle n'y auroit actuellement aucune part, peut néanmoins augmenter l'intensité de ces causes; je veux parler de l'infection de l'air qui naît inévitablement de la petitesse, de la mal-propreté, de la clôture des étables. Il nous suffit de l'observer, & de faire des vœux en conséquence, pour que le gouvernement oblige les habitants des campagnes à tenir au grand air leurs bestiaux dans des parcs, où l'on pratiqueroit seulement un hangard, sous lequel les animaux, quand ils le voudroient, iroient se mettre à couvert Les troupeaux en Angleterre ne sont pas renfermés, & se portent bien.

Cependant le grand bétail se dépeuple chez nous; le premier soin est donc de restreindre, s'il est possible, la mortalité. Pour y parvenir, il s'agit seulement de considérer que toutes les maladies, soit des hommes, soit des animaux, présentent à-peu-près le même type, le même caractére, les mêmes périodes. L'abattement de l'esprit dans l'homme, & une tristesse très remarquable dans l'animal, avec la prostration totale des forces & les yeux gorgés de sang, sont des symptômes qui caractérisent la putridité plus ou moins active. Alors il sera notoire que le quinquina, & une boisson légérement fermentée, peuvent être employés, & comme remédes préservatifs, & comme remédes curatifs. Voici la forme sous laquelle, d'après l'expérience, on croit devoir prescrire cette substance puissamment anti-septique.

On prendra quatre onces de quinquina, dont on fera une forte décoction, dans six chopines, (six livres d'eau) réduites à quatre chopines (quatre liv.) On fera avaler aux animaux cette boisson en plusieurs fois, en mettant une heure ou deux d'intervalle entre chaque prise. Le quinquina, mis en usage de cette maniére, produit de très bons effets. A mesure qu'il se neutralise avec les humeurs alkalisées du corps animal, il devient purgatif, ce qui est constaté par l'expérience. Cette propriété n'a lieu que lorsqu'il est donné ainsi en petite quantité, souvent répétée; à forte dose, il opere un effet tout opposé, il resserre le ventre.



XIV.

VIE DE JEAN FERNEL,

Docteur de la faculté de Paris, & premier médecin de Henri ij, avec une notice de ses ouvrages.

» IL y a peu de médecins du seiziéme siecle qui ait joui d'une réputa-
» tion aussi brillante que Fernel. Mille auteurs ont parlé de lui, & pas
» un n'est encore parvenu à nous apprendre exactement quel âge il
» avoit lorsqu'il mourut. De Sainte-Marthe, Thevet, Bayle, Dou-
» glass, Manget, Chomel, Astruc, ont prétendu qu'il avoit vécu
» 72 ans : Paschalis Gallus, J. Schenck, P. Castellanus, ne lui don-
» nent que 49 ans de vie : son épitaphe porte qu'il finit sa carriére à
» 52 ans ; & c'est sur une confiance trop aveugle au cuivre sur lequel
» on voit ce nombre d'années, que de Thou, Sambucus, Gui Patin,
» Mercklin, Moréri, Gœlicke, Eloi, Ladvocat, Matthias, Macquart,
» & des copistes de ceux-ci, ont soutenu qu'il étoit certainement mort
» à cet âge. J'ose assurer qu'aucun de ces trois sentiments n'est vrai ;
» je m'étonne même que deux très habiles critiques qui se sont occu-
» pés de cet examen, je veux dire Bayle & Astruc, ne se soient point
» apperçus d'une erreur que n'a point commise Plancy (*), mais son

(*) PLANCY (*Plantius*) Guillaume. J'écris ainsi ce nom d'après une liste des médecins de la faculté de Paris de l'an 1565, insérée *pag.* 27 des *remarques sur le livre de l'antimoine de Me Eusébe Renaudot ; par Jean Merlet. Paris*, 1654. *in-4°.*

Pag. 31 *du même ouvrage on lit* : maistre Guillaume *Plancy* (*a donné*) la traduction latine des aphorismes avec des annotations. M. Astruc, tom. vj. des malad. des femm. p. 261, le nomme *La Planche* ; je ne sais sur quelle autorité. L'auteur de l'hist. de S. Jacq. de la Boucherie le nomme aussi *La Planche*.

Paschalis Gallus parle de Plancy, & s'exprime ainsi..., *Fernelii, opinor, gener fuit.*.. *Plantius.* Schenck, qui parle certainement d'après Pasc. Gallus, au lieu d'être aussi réservé, affirme, & dit positivement *Fernelii gener fuit.* Je ne vois rien cependant qui donne même lieu de soupçonner que Plancy ait été gendre de Fernel. On ne connoît à Fernel que deux filles ; l'aînée étoit mariée du vivant de son pére ; la plus jeune n'étoit pas encore nubile lorsqu'il mourut. Si Plancy eût épousé une fille de son maître, il s'en seroit fait honneur dans son épître au lecteur, placée à la tête de l'édition qu'il donna des œuvres de Fernel en 1567 ; il en

» copiste, quelqu'il soit : je m'étonne qu'on n'ait pas remarqué l'inconséquence qu'il faut supposer à Plancy en voulant lui faire dire que son maître mourut âgé de 72, tandis qu'il résulte de son récit que Fernel n'avoit que 61 ans accomplis, & qu'il étoit dans sa 62e

avoit occasion en parlant de Philibert Barjot, époux de Marie Fernel. Il en avoit encore occasion en parlant de lui-même dans la vie de son maître, où il remarque qu'il a passé dix années entiéres avec lui. Cette anecdote n'auroit pas échappé d'ailleurs à Jean Lami, docteur de Paris, qui ne pouvoit l'ignorer; il garde néanmoins le silence sur un fait qui étoit à la louange de Plancy, à l'égard duquel il s'exprime ainsi; « (*Ad evulganda Fernelii opera*) invitabat primùm G. » Plantii viri græcè latinéq. periti, de » arte medicâ suprà quàm credi potest » meriti, fides quam præstiterat. Spo- » ponderat enim, *nisi matura mors* (quæ » laudi, gloriæ, & conatibus virorum » illustrium semper obsistit) *nobis eum* » *eripuisset*, eam se diligentiam præsta- » turum, ut quæ dispersa dissipataque » forent, colligeret, ac in optimum » ordinem redigeret. Ac lubens ejus » fidem liberarem, nisi improborum » versutia ac præpropera festinatio per » medios conatus transversa ageretur. » Maximè verò quod Fernelius ani- » mam agens uni Plantio, qui *illi quoad* » *vixit*, *intimus fuit & domesticus*, om- » nia sua monumenta & adversaria cre- » didisset, ac veluti testamento legas- » set. » *Sic Joan. Lamy in epist. nunc. præfixâ Fernelii method. febr. curand. Francfort.* 1577. 8°.

Guillaume Plancy fit son cours de licence en 1552 & 1553. Il y a apparence qu'il fut reçu docteur en 1554. Son nom se trouve dans la liste des médecins de Paris de 1565; il est précédé par Denys Melet (*fortè* Milet), & suivi immédiatement par Claude Variquet. On voit qu'il vivoit en 1567, puisqu'il donna en cette année une édition plus complette des œuvres de Fernel son maître, imprimées par André Wéchel.

Plancy ne vivoit plus en 1574, suivant une lettre que Jean Craton à Kraftheim, archiatre de l'empereur, écrit à André Wéchel, qui songeoit alors à donner une nouvelle édition des œuvres de Fernel avec des additions : elle parut en effet en 1577 à Francfort : André Wéchel, qui étoit de la réforme, avoit quitté Paris l'année d'après la funeste journée de la Saint Barthelemi, & étoit allé s'établir à Francfort en 1573, où il mourut le 1 novembre 1581.

Je n'ai point la date précise de la mort de Plancy; elle doit se trouver dans les registres de la faculté de Paris; mais elle n'accorde qu'à ses membres seuls la permission de les consulter.

Quant aux travaux littéraires de Plancy, je me contenterai d'en indiquer trois :

1°. Une édition des lettres grecques de Guillaume Budé, laquelle parut en 1540 à Paris chez Wéchel. Budé, qui termina sa carriére en cette année, avoit communiqué son manuscrit à Plancy.

2°. *Hippocratis aphorismi*, *gr. lat.* Paris, 1555. in-16. Cette version fut réimprimée à Genéve en 1595. J'ai sous les yeux une troisiéme édition avec ce titre : Ἱπποκράτους τοῦ κῴου ἀφορισμῶν τμήματα. *Aphorismi Hippocratis latino sermone expressi.* GUILLELMO PLANTIO *interprete*. Parisiis apud Joan. Lebert, via D. Joannis lateranensis, è regione auditorii regii. M. DC. XXXVII, (in-24 de 237 *pag.*)

3°. La vie de Fernel, laquelle fut imprimée pour la premiere fois avec ses œuvres dans l'édition de 1607 in-8° à Francfort.

» année ; ce qui sera démontré, je pense, d'une maniére convaincante.
» Plancy, qui avoit vécu dix ans avant lui, qui ne l'avoit point
» abandonné durant sa maladie, qui après son décès fut présent
» à l'ouverture de son corps, pouvoit-il se tromper sur cet ob-
» jet ? »

» J'avois fait, il y a plusieurs années, une vie abrégée de ce célébre
» docteur, que la faculté de médecine appelle encore avec complai-
» sance l'ornement de son école; mais en la relisant, j'ai vu que j'avois
» omis des traits qui servent à peindre Fernel au naturel, & à donner
» une idée de ce qui se passoit de son temps; j'ai donc sacrifié ce mor-
» ceau, comme trop concis, & j'ai mieux aimé traduire le récit de
» Plancy, en y ajoutant quelques notes. »

JEAN FERNEL nâquit à (*a*) Clermont, petite ville qui n'est éloignée de Paris que de vingt milles ; il y reçut une éducation honnête : cependant à la tête de ses ouvrages, il se dit d'Amiens, parce que son pére en étoit originaire.

(*a*) Clermont est à 12 ou 15 lieues de Paris.

Il n'est guére probable que Plancy se soit trompé sur le lieu de la naissance de Fernel, avec lequel il a demeuré dix ans, & dont il avoit toute la confiance. Cependant Mézeray soutient qu'il naquit à Montdidier ; j'ai sous les yeux un recueil manuscrit où se trouvent quelques anecdotes sur Fernel ; on y voit entr'autres celle-ci : « Laurent Fernel, aubergiste au logis » du kat (*chat*) en 1503 à Montdidier, » & dans le fauxbourg de Becquerel » en 1506, acheta un vivier & une » terre en la vallée de Montdidier, » chargée de dix sols tournois de rente » envers l'hôtel-Dieu. En 1508 avoit » été à l'amende pour avoir pêché sur » la jurisdiction du corps de la ville. » *V. Reg. de la ville de Montdidier*, & » SIMON *suppl. à l'histoire du Beau-* » *voisis*.

» Fut demeurer à Clermont en Beau- » voisis vers 1509, où il exerça le mé- » tier de pelletier dans une maison » vis-à-vis l'arbre de Guise, & y tint » auberge à l'enseigne du cigne. Il fut » pére de Jean Fernel, né à Montdi- » dier : ce dernier se nommoit *Ambia-* » *nensis*, c'est-à-dire du diocése d'A- » miens » : (nulle part Fernel n'a mis *Ambianensis*, mais d'abord *Ambianas*, & ensuite *Ambianus*).

Ce qu'on vient de lire au sujet de ce Laurent Fernel est peut-être vrai ; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit le pére du médecin ; on ne cite aucun acte qui le prouve. Encore une fois Plancy devoit être plus instruit sur cet article que Mézerai ; se feroit-il exprimé si positivement, s'il n'eût appris ce fait de Fernel lui même ? Seroit-il d'ailleurs impossible que Laurent fût seulement son oncle ou son parent ? La confiance qu'avoit Fernel en Plancy ne permet pas de douter qu'il ne lui eût parlé de son pays, de sa jeunesse, de ses pére & mére. De quelle bouche que de la sienne a-t-il pu savoir ce qui précéde son arrivée à Paris ? Il restera donc pour constant qu'il vint au monde à Clermont, & non pas à Montdidier, ni à Amiens, comme le veut l'abbé Ladvocat dans son *diction. histor.* de 1760. Plancy doit l'emporter, tant qu'on ne lui opposera point des témoignages authentiques.

Il

Il avoit appris la grammaire sous un maître qui tenoit école dans la ville : mais ce n'étoit pas assez pour lui, qui se sentoit un amour ardent pour les lettres ; il fait connoître le désir qu'il auroit d'étudier l'éloquence & la philosophie. Ce n'étoit plus alors un enfant ; il étoit même déja avancé en âge (*natu jam grandis*) (*b*), puisque sa mére s'oppose fortement à son dessein, en disant qu'il étoit trop tard pour qu'il prît ce parti, & qu'il devoit plustôt s'occuper des affaires de la maison : cette résistance & ces raisons ne l'ébranlent point, il demande à son pére la permission d'aller à Paris y puiser les connoissances qui lui manquent, lui promettant de réparer, par son travail & par son ardeur, la perte des années précédentes. Il l'obtint (*) de lui sans peine : ce vieillard, instruit par une longue expérience, savoit que, comme dans les terres ensemencées, la belle apparence & la grosseur de la bale annoncent une abondante moisson, de même un penchant si vif, une passion si décidée pour les lettres, un génie déja si préparé dans l'adolescence (*c*), & qui n'attend plus que la culture pour se développer,

---

(*b*) Ce n'étoit plus alors un enfant, (*natu jam grandis*) &c... Ceci se passoit vers l'an 1516. Ceux qui font naître Fernel en 1486, pourroient-ils bien assurer que ces expressions latines convinssent en parlant de quelqu'un qui seroit âgé de trente ans ? Tel seroit en effet l'âge de Fernel en 1516, s'il étoit né en 1486.

Mais ces mêmes expressions sont ridicules, si l'on admet que Fernel naquit en 1506 ; car alors elles seroient employées à l'égard d'un enfant de dix ans, en 1516.

Si donc Fernel avoit trente ans en 1516, il étoit dans un âge fait ; & si son pére n'étoit pas riche, est-il probable qu'il soit demeuré tant de temps sans embrasser un état ? Quoi, jusqu'à trente ans, il aura fréquenté la petite école d'un obscur grammairien ? il sera resté oisif dans la maison paternelle ? & sa mére aura attendu qu'il ait atteint sa trentieme année pour représenter vivement à son mari qu'il falloit enfin que son fils s'occupât des affaires ou des choses de la maison ? Est-il rien d'aussi absurde ?

Mais s'il n'avoit que dix ans en 1516, comme le prétendent ceux qui placent sa naissance en 1506, comment Plancy auroit-il pu observer qu'à cette époque (1516), Fernel étoit déja avancé en âge (*natu jam grandis*) ? comment sa mére auroit-elle alors insisté fortement pour que son pére lui fit partager ses occupations ? De quoi donc est capable à cet égard un enfant de dix ans ?

On voit qu'il y a impossibilité dans les deux opinions : mais plus de nuage, plus de difficulté, plus d'absurdité, en plaçant, comme je le fais, avec Plancy, la naissance de cet homme célèbre en 1497 ; car alors il se sera trouvé (en 1516) âgé de dix-neuf ans ; alors il aura été véritablement *natu jam grandis* ; alors il aura pu être en état de seconder son pére dans ses travaux ou ses occupations, comme le vouloit sa mére.

(*) Fernel vient à Paris vers l'an 1516, la deuxiéme année du régne de François I. Il étoit âgé de dix-neuf ans, étant né en 1497, la quinziéme & derniére année de Charles VIII.

(*c*) Notre historien, qui tout-à-l'heure avoit dit, en parlant de Fernel, qu'il étoit *natu jam grandis*, se sert ici de ces deux mots, *jam ab adolescentiâ* : ceux-ci contribuent à expliquer les premiers ; & en les rapprochant les uns des autres, on comprend qu'il s'agit d'un jeune homme de 18 à 19 ans, & nullement d'un homme de trente.

font, dans l'homme, le préfage affuré des honneurs qui embelliront toute fa vie, & qui feront l'ornement de fa vieilleffe. Il y avoit alors à Paris dans le collége de Sainte Barbe, non feulement des maîtres très verfés dans les arts libéraux, mais encore un grand nombre de jeunes gens fort inftruits (ce qui étoit ordinaire dans ce temps-là) : leur capacité, leur zéle, furent pour Fernel un aiguillon qui l'anima puiffamment à fe former & à fe perfectionner dans les fciences qui étoient alors en honneur : il fe rendit en deux ans fi habile dans la difpute, qu'il alla bien au-delà de ce qu'on attendoit de lui (*d*).

Il ne tarda point à être fait maître ès arts ; il obtint ce grade (*) après avoir donné des preuves publiques de fa capacité. Auffitôt plufieurs principaux lui offrirent à l'envi des conditions avantageufes, pour l'engager à profeffer la dialectique dans leur collége : il ne voulut point condefcendre à leur demande, fans avoir auparavant mieux approfondi la doctrine de Platon, d'Ariftote & de Cicéron, & l'avoir enfeignée dans des leçons particuliéres. Dès qu'il eut commencé ce travail, il s'apperçut combien il s'étoit écarté de la route qu'il auroit dû tenir dans fes études. En effet, il n'avoit appris dans les écoles toutes barbares de fes maîtres que des queftions ridicules ; mais il s'en confola d'autant plus aifément qu'il vit que ce malheur lui étoit commun avec plufieurs autres, & qu'il ne devoit l'imputer qu'au vice de fon fiécle ; car alors les arts n'étoient pas fortis du fein de la barbarie ; elle régnoit encore dans l'univerfité de Paris que l'on fait

(*d*) Fernel obtint de fon pére la permiffion d'aller étudier à Paris, non pas la grammaire, mais l'éloquence & la philofophie. Ainfi il ne quitta point la maifon paternelle pour aller faire fes *humanités*, comme le dit m. Aftruc ; il entendoit la langue latine alors ; mais il favoit peu de chofe au-delà : la beauté de cette langue ne lui étoit pas connue.

En deux ans Fernel fe rend habile dans la difpute : on voit donc qu'il commence par étudier la philofophie, qu'on enfeignoit & qu'on enfeigne encore en latin ; Fernel l'entendoit donc ? Mais Plancy auroit dû dire deux ans & demi au lieu de deux ans fimplement ; car le cours de philofophie étoit alors fixé à ce temps d'étude.

Fernel eft reçu maître ès arts après environ trois ans de féjour à Paris : il avoit trente-trois ans fuivant les uns, & treize fuivant les autres. On lui propofe d'enfeigner lui-même la philofophie : quoi à treize ans ? Cela repugne. Auffi réfufe-t-il : il eft bien plus fage que les principaux de collége qui le follicitoient à le faire.

Comme le récit de Plancy eft le fil hiftorique que je tiens, je fuis sûr de ne pas m'égarer, & de pouvoit même affurer que Fernel fût reçu maître ès arts en 1519, âgé de 22 ans. J'ai cru long-temps avec le favant m. Aftruc, que dans ce fiécle on finiffoit affez tard fes humanités & fa philofophie ; je fuis détrompé. N'a-t-on pas vu Jean-Jacques de Mefmes, né en 1490, enfeigner publiquement le droit à Touloufe avant que d'avoir atteint fa vingtiéme année ? Henri fon fils l'enfeigna à feize ans. Louis de Bourges ne fut-il pas reçu docteur de la faculté de médecine de Paris en 1504, âgé de 22 ans ?

(*) Vers 1519, âgé de 22 ans.

avoir été la plus florissante des écoles qui aient jamais existé. Les grammairiens & les rhéteurs n'interprétoient que les ouvrages d'Alexandre de Ville-Dieu (*e*), de Théopagiste (*f*), de Grécisme (*g*), de Théodolet (*h*), & autres aussi pitoyables; les dialecticiens avoient pour base de leurs leçons les écrits de Clicthoue (*i*),

---

(*e*) Alexandre de Ville-Dieu, connu sous le nom d'*Alexander Dolensis*, parce qu'il étoit de Dol en Bretagne, vivoit dans le treiziéme siécle. Il composa en vers léonins un livre de grammaire intitulé *doctrinale puerorum*, lequel, dit Gesner, fut plusieurs fois imprimé. On s'en servoit encore dans les écoles au commencement du seiziéme siécle. *Grammatica ejus, sive doctrinale puerorum, multis in locis excusa est, cùm olim assiduus ejus in scholis usus esset, à quibus nunc frugibus inventis istæ glandes rejiciuntur.* GESNER, biblioth. univers. *voce* ALEXANDER,

(*f*) C'est ou le nom d'un grammairien, ou le titre d'un livre élémentaire, que je n'ai pu découvrir.

(*g*) J'ai traduit le mot *græcismos* par *græcisme*, nom sous lequel étoient connus plusieurs livres de grammaire dont Simler (*Epitome biblioth. Gesneri*) fait connoître ainsi l'auteur. EBRARDI *græcistæ bituniensis libri grammatici* in fol. *impressi: sunt autem carmina de figuris, deque octo partibus orationis, sicut* Alexandri, *cum additionibus vel expositione* Joannis Vincentii Metulini. *Appellant hos libros* GRÆCISMUM.

(*h*) Rien ne m'éclaire sur Théodolet que ce qui se trouve dans l'*hist. du coll. royal*, par l'abbé GOUJET, *tom. j. p.* 23 & 24.

» Pierre RAMUS, (dit-il) ..... » dans son discours *de studiis philosophiæ & eloquentiæ conjungendis*, prononcé à Paris en 1546, & dans son » *proëmium reformandæ parisiensis academiæ*, adressé à Charles IX, nous » apprend que les grammairiens & les » rhéteurs ne lisoient guére que le » *doctrinal* ou les éléments de la langue » latine, écrits vers l'an 1240, en fort » mauvais vers, par Alexandre de » Ville-Dieu, religieux de l'ordre » de s. François, & que c'étoit le livre » d'usage, au moins avant l'an 1514, » que Jean Despautére composa ses » rudiments: qu'on avoit la simplicité » de regarder comme des chefs-d'œu» vre le *Floretus*, le COMBAT DE » THEODOLUS ou THEODOLE» TUS, les *distiques de Jean Facetus*, » c'est à dire, le supplément que cet » écrivain donna aux distiques attri» bués à Caton; en 300 vers hexamé» tres, ou environ, rimés presque tous » comme nos vers, en rime plate, & » autres productions de même trempe, » fruits de l'ignorance & du mauvais » goût. Ramus y joint, dans un autre de » ses discours, Buridan, Dulard, Tar» taret, Pierre l'espagnol, qui tous ne » sont pas plus connus aujourd'hui, & » qu'on peut se dispenser de connoître. » Il ajoute qu'on étoit si avide d'alter» cations vaines & puériles, qu'on se » seroit reproché de n'y avoir pas em» ployé réguliérement deux heures cha» que jour, le matin à dix heures, & » le soir à cinq, & qu'on regardoit » cette omission comme un crime digne » d'être dénoncé & puni; qu'on faisoit » souvent entrer en dispute classe contre » classe, collége contre collége; que » cette méthode n'étoit pas seulement » celle des grammairiens, des rhéteurs » & des philosophes; qu'elle faisoit ré» gle encore chez les médecins, les ju» risconsultes & les théologiens; qu'en» fin les questions que l'on agitoit, » loin d'éclaircir l'esprit & d'y faire » luire la lumiére de la vérité, ne ser» voient ordinairement qu'à obscurcir » celle-ci, & à remplir l'esprit d'idées » fausses & bisarres».

(*i*) Clicthoue (*Jodocus Clicthovæus*) étoit un des plus fameux théologiens

de Pierre (k) l'espagnol, de Bricot (l) & autres de cette trempe.

Comme tels étoient les guides qui lui avoient ouvert l'entrée des sciences, il jugea que, pour réparer le temps qu'il avoit perdu, il devoit recommencer ses études & s'y livrer tout entier. Il prit donc le parti de renoncer aux amusements, aux sociétés, aux parties de plaisir, aux festins, aux entretiens de presque tous ses compagnons, à ses liaisons; de compter pour rien le manger & le sommeil; de négliger le soin de sa santé, celui de son corps & de sa fortune; de s'exposer à tout pour s'instruire dans les belles lettres; d'y mettre toute son assiduité, son application, son industrie; de ne connoître, de ne goûter d'autre plaisir que celui d'apprendre; de regarder comme perdus tous les moments qui ne seroient point consacrés à la lecture & à la méditation des bons écrivains. Ce courageux projet est la preuve de l'extrême passion qu'il avoit de devenir savant & d'étendre ses connoissances.

Son premier but, en lisant les meilleurs auteurs latins, étoit de se défaire de ce langage barbare qu'il tenoit de l'ignorance des maîtres de son siécle. Il choisit pour cet effet les livres académiques de l'orateur romain, & surtout ses autres ouvrages philosophiques, son traité

---

de son temps; il fut reçu docteur de la maison & société de Sorbonne. Chéradame, dans l'épître dédicatoire de sa *grammatica isagogica* (grammaire grecque), imprimée en 1521, parle ainsi de ce théologien: *est tibi Clicthovæus sacræ paginæ instaurator, quem præcipuo amore amplecteris.* Les *termini*, dont Plancy fait mention, étoit un traité de dialectique (*introductio in terminos dialecticorum*, &c....), qu'on lisoit encore dans les écoles, mais qui du temps de Plancy avoit déja été remplacé par d'autres, qui sans doute contenoient moins de questions frivoles, souvent ridicules » qu'on agitoit, dit » Chéradame, dans les écoles de phi» losophie, & pour lesquelles on se » passionnoit de telle sorte, que l'on » ne craignoit pas de s'injurier mutuel» lement, & même d'en venir aux » coups; *usque ad pallorem, usque ad con» vicia, usque ad sputa; nonnunquàm & » usque ad pugnos* ».

(k) Ce Pierre l'espagnol, ou Pierre d'Espagne, ou Pierre de Portugal (*Petrus hispanus*) vivoit dans le XIII SIECLE: il étoit de Lisbonne & se nommoit (dit m. Combalusier) *Pierre Juliani.* Il a écrit sur la médecine, & est même regardé comme ayant été médecin. Il devint cardinal évêque de Tusculum, puis élu pape à Viterbe le 13 septembre 1276, couronné le 20; c'est Jean xxj. L'appartement qu'il occupoit vint à s'écrouler une nuit, & l'accabla sous ses ruines; il mourut de cet accident six jours après, c'est-à-dire le 16 ou le 17 mai 1277, n'ayant tenu le saint siége que huit mois & trois jours. *Voy. art de vérif. les dates.*

L'ouvrage, qu'il avoit composé sur la logique ou la dialectique, fut longtemps un livre classique: il est intitulé *Summulæ.* Il fut commenté par George de Bruxelles, *Georgii Bruxellensis, præstantissimi nominalium opinionum recitatoris, interpretatio in summulas Petri hispani...* *Lugduni*, 1509, in-4°. Vid. Gesneri biblioth.

(l) *Thomæ Bricoti textus suppositionum* logicæ *Petri hispani... Lugduni*, 1504 & 1509. Vid. Gesneri biblioth.

de la nature des dieux, & celui des offices : quelques mois furent consacrés à cette lecture. Celse, qui l'avoit également charmé & par la pureté de sa diction & par la solidité des choses, fit ses délices les plus chéres; il ne goûta pas moins Platon, dont Marcile Ficin avoit traduit en latin les ouvrages (*m*).

Mais comme, faute de connoissances en mathématiques, il se trouvoit arrêté par les exemples fréquents que les auteurs produisent pour démontrer une vérité ou une proposition, il crut qu'il étoit honteux de ne pas être instruit de cette science, partie d'autant plus excellente de la philosophie, qu'elle est plus certaine. Il partagea donc le temps de ses exercices de maniére que le matin étoit employé à l'arithmétique & aux mathématiques; l'après-diner à la philosophie naturelle; & l'après-souper, à la lecture des écrivains latins, & à des observations réfléchies sur le génie de leur langue (*n*).

Tandis que, pour orner son esprit de connoissances, il se livre avec trop d'ardeur à un travail excessif, il se voit enfin attaquer d'une fiévre quarte qui, après l'avoir longtemps & cruellement tourmenté, le force d'interrompre le cours de ses études, & d'aller respirer dans sa patrie un air plus pur & plus salubre.

Lorsque cette fiévre opiniâtre l'eut enfin quitté, & qu'il eut repris ses forces à la campagne, il songe à revenir à Paris pour y délibérer avec ses amis sur l'état qu'il devoit embrasser. Les uns étoient d'avis qu'il s'attachât à la théologie; d'autres, aux mathématiques; ceux-là lui conseilloient une autre profession dans laquelle il pût passer le reste de ses jours. Plusieurs insistoient sur la jurisprudence, qui conduit plus sûrement que toute autre à la fortune, aux honneurs & aux dignités, & soutenoient qu'avec l'étendue de connoissances qu'il avoit dans les sciences, il lui seroit aisé de s'y faire un nom. Mais il leur représentoit avec fermeté que, pour ne rien entreprendre inconsidérément dans une affaire de cette importance, il étoit prudent qu'il sondât scrupuleusement ses dispositions, & qu'il ne devoit décider de son choix que d'après cet examen, afin de ne pas se charger d'un fardeau qui fût au-dessus de ses forces. Or comme il aimoit la solitude & la retraite, qu'il parloit peu, & qu'il ne se sentoit pas assez de facilité pour s'exprimer, il jugea sans peine, qu'il n'avoit point les talents nécessaires pour la chaire ni pour le barreau; il se détermina donc par préférence en faveur de la médecine : un autre motif encore influa sur ce choix, il venoit d'éprouver le secours efficace de cet art dans la guérison d'une fiévre quarte rebelle.

(*m* & *n*) Ceci sembleroit annoncer que Fernel lisoit Platon dans la version de Marcile Ficin, & qu'il n'étoit pas assez versé dans la langue grecque pour étudier dans le texte la philosophie de Socrate. Toute son ambition fut de posséder parfaitement la langue des Romains, & elle fut satisfaite.

Il délibéroit de la ſorte, lorſqu'il reçut une lettre de ſon pére qui lui reprochoit les dépenſes trop conſidérables que lui avoient coûtées les études d'un ſeul de ſes enfants; qu'il en avoit d'autres ſur leſquels devoient également s'étendre ſes ſoins paternels; qu'il n'avoit donc qu'à revenir chez lui, ou à trouver les moyens de ſe procurer de quoi vivre honnêtement & à ſon aiſe. Sans être abattu ni déconcerté de cette rigueur, il demeura ferme dans ſon ancien projet, ſoit qu'il eſpérât que rien ne pût lui manquer, ou qu'il fût perſuadé de fléchir un jour ſon pére par des ſoumiſſions.

Comme c'eſt en exerçant ſon eſprit & ſa mémoire, qu'on parvient à aiguiſer celui-là & à fortifier celle-ci, il réſolut d'enſeigner la philoſophie, non pas en particulier, mais publiquement dans le collége de Sainte-Barbe (*o*), & d'en faire un cours complet: ce cours, qu'il entreprit dans un temps encore groſſier, lui mérita beaucoup d'éloges, & fut achevé avec un applaudiſſement général. Cependant il étoit toujours fortement entraîné vers les mathématiques: ſes écrits qui en traitent & qu'il a publiés autrefois, annoncent combien il y avoit déja acquis de connoiſſances. Si ſon ſtyle eſt moins poli & moins châtié que dans ſes ouvrages de médecine, ce fut la faute de ſon ſiécle; car alors, je le répéte, les écoles n'étoient occupées que par des maîtres barbares & ignorants, & les philoſophes françois n'avoient point encore appris à parler un langage épuré.

Après avoir travaillé long-temps à ſe rendre habile dans ces ſciences qui applaniſſent la route de la médecine, il ſe livra tout entier pendant quatre ans à l'étude de celle-ci. Les progrès, qu'il y fit, furent tels, qu'à peine admis au baccalauréat, il donna des preuves éclatantes de ſa capacité, non-ſeulement dans les diſputes, mais encore dans des leçons publiques. Ces premiers exercices de

---

(*o*) Je ne fixerai point la véritable année où Fernel commença ce cours public de philoſophie; mais on voit qu'il demeuroit dans ce collége en 1527. Voici comment il date lui-même l'ouvrage intitulé *Monaloſphærium: Pariſiis apud celebratiſſimum divæ Barbaræ gymnaſium ad calendas februarias* 1256. Or dans ce temps l'année ne commençoit qu'à Pâques; donc le 1 février 1526 étoit réellement le 1 février 1527, ſuivant notre maniére actuelle de compter. Nul doute à cet égard.

Il avoit encore ſa demeure dans ce collége en 1528; peut-être y profeſſoit-il, puiſqu'il ſigne de ce lieu l'épître dédicatoire du livre intitulé *de proportionibus: Pariſiis apud clariſſimum divæ Barbaræ, ad calendas novembres* 1528. Ce fut en cette année qu'il fut admis au baccalauréat. Pour être en régle, avant que de l'obtenir, il falloit *trente-ſix mois* d'étude en médecine, pour celui qui n'étoit pas maître ès arts. Comme Fernel l'étoit, il eſt évident qu'il ſe mit à étudier la médecine dès 1524, ſur la fin de l'année, étant âgé de 27 ans. Quand même il y auroit employé quatre ans, ſuivant le rapport de Plancy, les premiéres études de Fernel en médecine tomberoient néanmoins en 1527, mais au commencement de l'année.

l'école, qui durent deux ans, étant finis, la faculté de Paris lui accorda d'elle-même le second lieu de la licence; le premier (*p*), que plusieurs briguoient à l'envi, lui auroit été dévolu, si, pour l'obtenir, ses moyens pécuniaires eussent égalé les talents qu'il avoit montrés dans la dispute.

Décoré du titre de docteur (*q*), il se fixa dans la capitale (*r*) : il y fut déterminé, par le double avantage d'habiter une ville très peuplée, & d'y entretenir d'étroites liaisons avec des savants dans tous les genres, dont les lumiéres & les exemples pouvoient augmenter ses connoissances, soutenir son émulation, & favoriser son avancement.

Un nouveau docteur se persuade aisément qu'il n'a plus rien à apprendre, il s'applaudit intérieurement du mérite qu'il croit appercevoir en lui. Plus modeste que la plupart d'entre nous, Fernel n'imagina point que ce grade le dispensât des études sérieuses; au contraire il estima qu'il devoit s'appliquer avec plus d'ardeur à lire les écrits des anciens, à approfondir leur doctrine & à s'en nourrir. Il étoit convaincu de cette vérité, qu'on ne retire des disputes scolastiques qu'une bien foible connoissance de la médecine, ou pour mieux dire un commencement de connoissance, laquelle devient inutile & s'évanouit entiérement, si l'on ne travaille point à l'étendre par une application continuelle & suivie. Il abandonna donc toutes les questions philosophiques & médicales, & se renferma durant quelques années afin de reprendre la lecture des excellents livres qu'il avoit interrompue.

Alors florissoit à Paris un rhétoricien célébre, parfaitement instruit dans les belles-lettres, Jacques DESTREBAY (*); il s'empresse de se

---

(*p*) Il y a long-temps que l'usage tolére ou permet d'acheter le premier lieu.

(*q*) Ce fut en 1530, ayant 33 ans accomplis.

(*r*) Cette remarque de Plancy donne lieu de présumer, 1°. que plusieurs, après être reçus docteurs à Paris, alloient exercer en d'autres lieux; 2°. que les frais de la licence ne montoient pas aussi haut qu'aujourd'hui. Il est vrai que le nombre des membres étoit moins considérable. En 1565, on n'en comptoit que 73. Ce nombre est actuellement plus que doublé.

(*) DESTREBAY, (en latin *Jacobus Ludovicus* STREBÆUS). Tous ceux qui ont parlé de lui, le nomment *Strébée*. Je suis fondé à écrire différemment son nom, d'après la signature ancienne d'un homme de sa famille, laquelle existoit à Reims il y a trente ans; en janvier 1774 vivoit encore une fille de ce nom, âgée de 70 ans.

Destrebay étoit des environs de Reims. Parmi ceux qui enseignoient à Paris, (dit de Sainte-Marthe) il fut presque le premier qui introduisit une maniére de s'exprimer pure & élégante, qu'on ne voyoit point dans les écrits de son temps. Il ouvrit même la barriére, & montra la route qu'il falloit suivre pour parvenir à la perfection oratoire.

C'est à lui que Fernel dut les agrémens de son style.

La réputation de Destrebay étoit

lier avec Fernel qu'il savoit posséder supérieurement les mathématiques. Durant deux années entiéres, ils font, pour ainsi dire, un échange de leur savoir. Destrebay apprend de Fernel les mathématiques, & Fernel de Destrebay les finesses de la belle littérature : son goût s'épure sous ce maître, son élocution s'embellit, & son style devient noble & majestueux.

Cependant il imagine divers instruments de mathématiques qu'il fait exécuter à grands frais & au détriment de sa fortune ; il touche même à la dot de sa femme qu'il avoit épousée depuis peu (*s*). La contemplation des astres & des mouvements célestes excite tellement l'admiration, elle a tant de charmes pour nous, elle subjugue si fort notre volonté, qu'on ne sauroit l'abandonner dès qu'on s'y est une fois livré ; c'est un penchant victorieux qui nous lie, qui nous enchaîne agréablement.

Le pére de sa femme, homme éclairé, prudent & instruit, voyoit souvent son gendre, & l'invitoit quelquefois à manger chez lui. Comme dans ces repas, la conversation rouloit fréquemment sur des objets de médecine, il profitoit de l'occasion pour faire à Fernel des reproches, de ce qu'il négligeoit une science à laquelle il s'étoit auparavant appliqué avec tant d'ardeur & de zéle ; & de ce que sa passion pour les mathématiques l'aveugloit & le captivoit au point, que ni la tendresse conjugale, ni les caresses de ses enfants, ni l'intérêt de ses affaires domestiques ne pouvoient l'en arracher. Il lui disoit que les mathématiques étoient bien dignes d'un galant homme, & bien capables de l'attacher, pourvu qu'il ne se laissât point emporter au-delà des bornes de la modération, & que ce fut dans un âge convenable ; mais il lui observoit qu'il étoit honteux à un homme de probité, qui doit être utile à la république & à sa famille, de tout abandonner pour ces études, d'y vieillir, & de se rendre par là comparable à celui qui s'endormiroit nonchalamment sur les arides écueils des Sirénes. Que les mathématiques n'étoient point nécessaires au bien de

---

déja connue en 1530, lorsqu'il s'attacha à Fernel ; & celle de Fernel, pour son savoir dans les mathématiques, n'étoit pas équivoque, puisque Destrebay, pour s'en instruire, recherche sa connoissance.

Dans la suite le cardinal Jean le Veneur l'attira auprès de lui, pour enseigner l'éloquence à deux de ses parents, que je crois être Tannegui & Gabriel le Veneur ses petits-neveux, nés vers 1517 ou 1518.

Moréri dit qu'il mourut vers 1550. (*article* STREBÉE).

Il fut pauvre toute sa vie, ce qui ne l'empêcha point de travailler & de composer un grand nombre d'ouvrages. Il mourut vieux, dit Sainte Marthe ; si ceci est exact, il devoit être plus âgé que Fernel.

(*s*) Elle se nommoit Magdeleine TOURNEBULLE, ou TORNEBUE : elle étoit fille d'un conseiller du parlement de Paris. Les armes de cette famille sont d'or, à trois têtes de bœuf de sable.

l'état

l'etat, puisqu'à l'exception de l'arithmétique & de la géométrie, il en retiroit peu de fruit, & qu'elles n'influoient point ou fort peu au maintien de la société. Que la médecine au contraire, soit qu'on l'envisage comme s'occupant à la noble & sublime recherche de mille phénoménes, soit qu'on jette les yeux sur son usage, sur ses avantages & sur son utilité, est regardée à juste titre comme le plus excellent de tous les arts, à la connoissance duquel les mathématiques contribuent foiblement.

Ce magistrat, éclairé par l'expérience, alléguoit ces raisons & d'autres non moins solides, pour persuader son gendre. Comme Fernel paroissoit être inflexible, son beau-pére, touché par les larmes de sa fille, ne garde plus de ménagement, & s'emporte en paroles un peu trop dures (nous nous tairons sur ces scénes désagréables). Il céde enfin aux remontrances & aux reproches; il renonce aux mathématiques, & reprend avec plus d'ardeur que jamais l'étude de la médecine. Ainsi il renvoie les cizeleurs & graveurs (**) qu'il entretenoit & nourrissoit à grands frais chez lui; il avertit quelques disciples distingués, qui apprenoient sous lui les mathématiques, de chercher un autre maître; il se défait de tous les écrits des anciens sur ces sciences, de ses astrolabes, & de tous les instruments de cuivre qu'il lui avoit tant couté à exécuter, afin de se livrer tout entier à la médecine (*t*). Mais voyant qu'après avoir employé dans la retraite du

(**) J'avertis que je traduis le mot latin *sculptores* dont Plancy se sert, par ceux de *cizeleurs & graveurs*; j'aurois pu ajouter aussi *tourneurs*; car il s'agit ici d'ouvriers qui exécutoient chez Fernel des instruments de cuivre, dont il avoit besoin dans ses opérations mathématiques & astronomiques.

(*t*) Fernel reprend ses études de médecine vers la fin de 1535. M. Astruc (*mém. sur la fac. de Montp.* p. 337.) rapporte un décret de la faculté de Paris en faveur de Fernel & du fameux *Sylvius*: ce décret est daté du 27 janvier 1535, & suivant notre maniére actuelle de calculer, 1536.

Plancy déclare expressément qu'il étoit marié, qu'il avoit des enfants; son récit est positif sur ces deux points; on peut même en conclure raisonnablement que ce médecin épousa Magdeleine Tournebulle vers 1531, âgé de 34 ans; ou vers 1532, âgé de 35.

Tous ceux qui placent la naissance de Fernel en 1486, sont obligés d'avouer qu'en 1532, il avoit 46 ans. Il étoit d'un âge mûr, son mérite lui avoit procuré une alliance honnête; il est bientôt pére: & cependant, sans aucun égard pour sa femme, pour ses enfants, pour la famille dans laquelle il est entré, il dépense, afin de contenter son goût, une partie de la dot qu'il a reçue. Cette conduite ne sauroit être celle d'un homme de probité, qui n'ignore point ce qu'il doit à sa femme & à ses enfants, & qu'il est aux deux tiers de sa carriére. Il seroit inexcusable de s'être comporté ainsi à 46 ans, & d'être demeuré obstiné dans son plan jusqu'à près de 50 ans.

Cette faute est bien plus pardonnable dans un homme de 34 à 35 ans; à cet âge on compte davantage sur ses forces, sur ses ressources, sur l'avenir, & l'on peut se flatter de recouvrer, par un travail heureux, les fonds dotaux

cabinet une bonne partie de la journée à lire & à méditer les auteurs de la médecine, il lui restoit encore un temps dont il pouvoit disposer, il voulut le mettre à profit : c'est pourquoi, tandis qu'il se préparoit à se montrer bientôt comme praticien, il entreprit d'expliquer Hippocrate & Galien, comme il l'avoit fait dans les écoles de la faculté, avant que d'être docteur. Il eut des disciples de tout pays, & leur nombre étoit si grand, qu'en peu d'années le bruit de son savoir se répandit au-delà des limites de l'empire françois, en Allemagne, en Italie, en Espagne, & dans d'autres contrées de l'Europe; sa célébrité devint telle qu'il n'y eut personne à qui son nom fût inconnu (*u*).

En réunissant ainsi, durant l'espace de six ans, la double fonction de médecin praticien & enseignant, on vit sensiblement sa réputation s'accroître dans Paris au point, qu'il pouvoit à peine suffire au nombre des malades qui s'adressoient à lui. Car ce n'étoient pas seulement les habitants de cette capitale qui mettoient en lui leur confiance; les étrangers mêmes, qui se trouvoient attaqués de quelque maladie dangereuse, imploroient son secours & ses lumiéres. Cette pratique nombreuse & étendue le força d'abandonner enfin ses leçons (*v*).

Mais il ne négligea point la théorie; tout le temps qu'il pouvoit

---

qu'on auroit employés pour acquérir des connoissances capables de mener un jour aux honneurs & à la fortune.

(*u*) Par le décret dont nous avons parlé, il conste que Fernel enseignoit au collége de Cornouailles en 1536 : il avoit alors 39 ans.

Il rapporte lui-même dans sa description anatomique du corps humain, un fait qui est aussi de cette année 1536. Voici ses paroles : *Talis quidem est omnis vinculorum insertio, quæ quanto nexûs robore vinciant & illigent, tum artus, tum ossa quæque corporis*, dum hoc condere-mus, *patefecit comes ille* Sebastianus FRANCISCI *Galliarum delphini instructum exercitum in Carolum imperatorem ducentis veneficus : quem Lugduni præpotentium quatuor equorum in contrarias partes horam propè distrahentium nisus discerpere dilacerareque non potuit, nedum suâ compage dissolvere, nisi cùm districti gladii in articuloram nodos infixi educlique sunt.*

Il s'agit dans ce récit de Sébastien Montecuculli qui empoisonna François, dauphin, fils de François I. Montecuculli fut condamné à être tiré à quatre chevaux; l'arrêt fut exécuté vers la fin du mois d'août ou au commencement de septembre 1536. Les chevaux firent de vains efforts pour diviser les membres. La force des muscles a constamment été plus grande que celle de ces fiers animaux dans toutes les malheureuses circonstances qui ont obligé d'ordonner cet affreux supplice. Fernel observe qu'il fallut porter le couteau dans les articulations pour séparer les membres du tronc; on fut encore contraint d'avoir recours au fer à l'égard de Barriére, de Jean Châtel, de Poltrot, de Ravaillac, de Damiens. Des cabestans seuls auroient pu accélérer les horreurs d'un supplice que les chevaux prolongent contre l'esprit & le vœu de la loi elle-même qui l'ordonne.

(*v*) Aprés avoir enseigné durant six ans, il cesse, mais pour peu de temps; il recommencera ses leçons en 1542.

dérober à l'exercice de la profession, aux devoirs de la société, à ses affaires domestiques, il l'employoit à composer sur cet objet un ouvrage qu'il intitula, *physiologia* (*x*) : la postérité, sourde aux cris & aux murmures de la jalousie, rendra sans doute plus ouvertement justice au mérite de ce traité & aux talents de son auteur. Ce fut lui, qui le premier, dans un siécle encore grossier, bannit des écoles de médecine ces ineptes & frivoles questions proposées par les docteurs interrogeants ou disputants, (questions qui respiroient la plus révoltante barbarie), & ces subtilités non moins obscures qu'entortillées qu'avançoient gravement ces sophistes pointilleux dont tout l'art consistoit à envelopper de ténébres épaisses les choses les plus claires. Quoiqu'il en soit, on trouve dans cet écrit l'explication précise, mais nette de cette partie de la médecine qu'on nomme *physiologie* : tout homme, nourri des principes & des dogmes de la philosophie, qui le lira avec réflexion, & qui, en le méditant aura bien retenu la doctrine qu'il établit, n'ignorera rien de tout ce que les anciens Grecs, Romains & Arabes, ont consigné de plus remarquable dans une infinité de volumes qu'un seul homme peut à peine lire une fois dans sa vie.

Dès que cet ouvrage fut sorti de dessous la presse, il fut vivement sollicité de l'interpréter de vive voix; les éléves de la faculté employérent, pour le déterminer, les priéres & les présents. Mais s'il se rendit, ce fut moins à leurs instances, qu'au plaisir d'obliger plus de personnes, & d'être utile surtout en instruisant. Aucune considération ne fut alors capable de l'arrêter, ni les remontrances de sa femme & de ses amis, ni le nombre des malades qu'il avoit à visiter, ni le tort qui pouvoit en résulter pour sa fortune. Pendant trois ans il expliqua ce livre avec un zéle infatigable; il se montra par là citoyen utile de la république des lettres; & il eut la satisfaction de voir sortir de son école des médecins savants qui se répandirent dans toutes les contrées de l'Europe.

Tandis qu'il remplissoit avec autant d'assiduité que de bonne foi la fonction de professeur public, il employoit le temps de la nuit à composer un traité sur l'usage de la saignée (*de vacuandi ratione; de venæ secandæ ratione*), ouvrage très utile au médecin, & aussi bien écrit que le précédent. A peine est-il imprimé (*y*), qu'il entreprend de le lire & de l'interpréter dans ses leçons.

(*x*) Cet ouvrage vit le jour en 1542, lorsque notre médecin avoit 45 ans.

Il travailloit à cet ouvrage dès 1536, ce qui est prouvé par ce qu'il dit *lib.* j. c. iv. Voyez la note (*u*). Il est bon de remarquer qu'il reprend les fonctions enseignantes qu'il avoit quittées depuis fort peu de temps.

(*y*) Ce fut en 1545, lorsque Fernel avoit 48 ans.

Il n'avoit pas encore achevé l'explication de ce livre, lorsqu'il fut appellé en cour, par un ordre presque royal (*quasi edicto regio*) pour une femme de qualité très dangereusement malade (z). Car le bruit du savoir de Fernel étoit parvenu aux oreilles des grands du royaume; tous le regardoient comme le seul médecin de France, qui fût capable de combattre victorieusement une maladie désespérée, & d'arracher à la mort une victime qui ne pouvoit plus échaper; ils voyoient en lui le destructeur des maux qui dévastent l'univers, un nouvel Hercule: il soutint heureusement l'opinion qu'on avoit conçue de lui, ensorte qu'on ne crut point le louer assez en disant qu'il avoit su retenir dans l'empire de la vie une femme condamnée à en sortir, on se plut à publier qu'il avoit retiré des gouffres de l'abysme celle qui déja n'étoit plus du nombre des vivants.

Cette cure éclatante à l'égard d'une femme très chérie du dauphin, mérita pour toujours à Fernel l'estime & la confiance de ce prince: il lui offrit la place honorable de premier médecin de sa personne, avec une pension, s'il vouloit demeurer à la cour.

(z) Si l'on considére que Fernel employa trois années à expliquer aux étudiants en médecine son premier traité, on peut présumer qu'il pouvoit achever l'interprétation de celui-ci, dans l'espace de huit ou neuf mois. Par conséquent ce sera vers la fin de 1545, ou au commencement de 1546, qu'il aura été appellé à la cour, afin de donner ses soins à cette femme de qualité si dangereusement malade.

Par l'*ordre presque royal* dont parle Plancy, il faut entendre l'ordre donné par Henri dauphin, qui dès 1542 avoit fait mettre Fernel sur l'état de sa maison: *editum enim jam penè opus erat* (de naturali parte medicinæ libri septem), *cùm me domesticorum tuorum numero sponte adscripsisti*, dit Fernel dans l'épître dédicatoire à ce prince.

La vie de ce médecin, écrite par Plancy, parut pour la première fois en 1607 sans notes marginales, ou petits sommaires du texte. Quelqu'éditeur a jugé à propos d'en ajouter depuis, lesquelles se trouvent dans les éditions subséquentes. On en voit une au sujet du fait rapporté ici; elle est conçue en deux mots: *reginam curavit.*

Si cette femme de qualité malade à la cour eût été la reine elle-même, Plancy ne se seroit point servi de ces expressions *nobilissimæ mulieris*, ni plus bas de celles-ci, *Henrico cui illa charissima erat*; il se seroit exprimé plus naturellement, & auroit mis *reginæ*. D'ailleurs Fernel auroit été appellé par un ordre exprés du roi, & non pas par un ordre presque royal. On voit clairement que ce fût le dauphin qui manda Fernel, déja du nombre de ses médecins, & que c'étoit pour traiter une femme qui lui étoit très chére. Il ne faut pas de grandes recherches pour deviner, pour assurer même, qu'il s'agit ici de Diane de Poitiers, laquelle en 1544 étoit ouvertement maîtresse du dauphin Henri. Ecoutons ce que dit le président Hénault sous cette date: « l'empereur a de grands avantages, » qui furent encore augmentés par » l'animosité de la duchesse d'Etampes, » maîtresse du roi (François I.) & de » Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin ».

Après cette cure brillante, on ne doit plus être surpris que Henri, plein de confiance en l'habileté de Fernel, ait voulu se l'attacher & l'avoir toujours auprès de lui.

La passion de s'instruire, plus puissante chez lui que celle des honneurs & de la gloire, ne lui permit point d'accepter ces offres magnifiques : il ne fut point ébloui par les promesses, ni séduit par les sollicitations les plus vives, ni gagné par les priéres des seigneurs de la cour, ni par les représentations de ses amis; rien enfin ne put le retenir dans un séjour (où cherchent à s'introduire tant de vils intrigants). Il s'excusa sur la foiblesse de sa santé; il declara avec candeur qu'il n'étoit pas encore assez habile, assez versé dans la pratique, pour se charger de veiller sur la santé du prince & sur celle des grands du royaume. Il supplia donc le dauphin de lui accorder la liberté de revenir à Paris, afin d'y reprendre ses occupations, & de se livrer longtemps encore & sans relâche à l'exercice de la médecine clinique; observant qu'il se mettroit par là en état d'être utile un jour au roi & aux princes, s'ils avoient jamais besoin de ses services.

En effet, il n'ignoroit pas, il répétoit même souvent, que la pratique de la médecine formoit beaucoup plus que les livres & les leçons; que les médecins, les généraux d'armées, les orateurs, les jurisconsultes, &c.... quelque instruits qu'ils soient des régles de leur art, ne pouvoient rien exécuter de véritablement glorieux, sans l'usage & l'expérience : il crut donc ne pouvoir, plus certainement, acquérir l'un & l'autre que dans la capitale, tant à cause du grand nombre de savants qu'elle renfermoit dans son enceinte, qu'à cause des différentes espéces de maladies qui y régnoient.

Aussi regardoit-il comme indignes de porter le nom de médecins, ceux qui, avec la simple connoissance des principes de l'art, n'hésitent point d'aller pratiquer dans une petite ville, avant que d'avoir beaucoup & longtemps exercé dans une ville grande & bien peuplée, avant que de posséder les régles de la conduite qu'il faut tenir en certains cas, avant que d'avoir fait provision d'une infinité de remarques importantes, capables de guider dans le traitement des maladies; régles, que nos anciens ont reçues par tradition de leurs ancêtres, & qu'ils doivent transmettre à leurs descendants (*aa*). En effet s'ils viennent à se tromper sur la cause de la maladie (ce qui vraisemblablement arrive souvent), ou sur le choix & l'administration des remédes, qui découvrira leurs erreurs? qui les remettra dans la voie dont ils se sont écartés? Car il ne faut pas le dissimuler, il faut au contraire avouer de bonne foi qu'il y a, dans ceux qui exercent, depuis longtemps &

(*aa*) Il seroit à souhaiter sans doute qu'aucun jeune docteur ne pratiquât la médecine seul, sans avoir suivi longtemps un vieux médecin, & sans avoir essayé ses forces sous ses yeux. Mais pour cela, il faudroit qu'il y eût des professeurs de pratique; il paroit qu'autrefois on avoit la facilité de s'attacher à un vieux médecin qui menoit avec lui des éleves. L'usage a changé, & l'humanité en souffre tous les jours.

avec gloire, quelque art que ce ſoit, une ſagacité, une fineſſe de tact, qui les rend ſupérieurs aux autres & l'objet de l'admiration; fineſſe, que tous voudroient poſſéder, mais qu'il n'eſt pas aiſé de décrire ni d'expliquer ou de communiquer, & qu'on n'acquiert que par un long uſage & par l'obſervation.

Le chemin le plus court & le plus ſûr pour parvenir à la véritable connoiſſance de la médecine, c'étoit, ſuivant Fernel, après s'être profondément inſtruit des préceptes de la philoſophie, de lire quelqu'ouvrage bien écrit qui contînt en abrégé ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir ſur la nature du corps humain; d'étudier enſuite les propriétés des médicaments ſimples & compoſés, leurs ſaveurs, leurs vertus, leurs doſes; d'apprendre & d'imprimer fortement dans ſa mémoire les différences & les cauſes des maladies, de leurs ſymptômes, de leurs ſignes; de ſuivre enfin longtemps & aſſiduement un vieux praticien, mais ſavant & éclairé par une longue expérience, & d'obſerver auprès des malades ce qu'on aura vu dans les livres, & ce que le maître aura enſeigné de vive voix. Cet illuſtre docteur penſoit qu'il y avoit, dans la théorie de la médecine, des choſes qui ne pouvoient être bien expliquées, & bien entendues, que d'un homme inſtruit par une pratique conſommée: que perſonne ne pouvoit devenir parfaitement habile par la lecture ſeule des plus excellents ouvrages: que les meilleurs interprétes de la médecine étoient la pratique & l'exercice, qui répandent la lumiére ſur ce que l'art a d'obſcur, lévent les doutes qui arrêtent les commençants, & établiſſent la ſolidité des régles & des principes. D'où il concluoit qu'il ne falloit point s'occuper toute ſa vie de la théorie (comme le font cependant la pluſpart): qu'on devroit au contraire ſe hâter de paſſer à la pratique de l'art, de tous les maîtres le meilleur, mais ſous la conduite d'un vieux médecin qui ait beaucoup vu de maladies & bien vu. Cette maniére de penſer de Fernel étoit très différente de l'opinion de preſque tous les profeſſeurs en médecine, même de ceux de nos jours; & très oppoſée à l'erreur des modernes qui dans les écoles ne donnent à leurs auditeurs qu'une ſimple explication des termes, & les aſſomment d'inutilités & d'inepties (*bb*).

Il condamnoit auſſi ceux qui, trop occupés du ſoin de polir leur ſtyle, & de paroître poſſéder le génie d'une langue, préférent dans leurs diſcours l'abondance à la préciſion, les ornements dépendants des mots à ceux qui dépendent des penſées, & négligent preſque abſolument les choſes, pour leſquelles on ſe livre à l'étude des langues. Que de même en effet qu'on n'a point égard dans les piéces de monnoie à la beauté de la gravure, mais à la matiére & à la

(*bb*) Le vœu, que faiſoit Fernel avec juſte raiſon, c'eſt-à-dire, qu'on s'occupât moins de la théorie, eſt enfin réaliſé; mais les véritables médecins en ſont-ils pour cela devenus plus nombreux?

pesanteur, ainsi l'on doit peu s'embarrasser de l'élégance d'un discours, pourvu qu'il soit écrit d'un style pur & clair, & bien rempli de pensées & de choses. Qu'il arrivoit de là que parmi le grand nombre de ceux qui étoient parvenus à se rendre éloquents & diserts, philosophes d'ailleurs, & fort instruits des connoissances médicales, très peu étoient praticiens, parce qu'ils employoient beaucoup plus de temps à se former dans l'art de bien parler que dans celui de guérir.

Je lui ai même souvent entendu dire que c'étoit se tromper & manquer de jugement, que d'user tout le temps de sa vie, jusqu'à la vieillesse, à lire des traités d'anatomie, & à considérer les médicaments simples, sans examiner néanmoins attentivement aucun malade, & sans chercher à vérifier les observations faites auprès des malades par les anciens médecins. Il croyoit, qu'après avoir lu avec réflexion quelque abrégé d'anatomie, bien écrit, on n'avoit rien de mieux à faire que d'observer les choses mêmes sur les malades; ce qui étoit plus avantageux que de consumer ses jours & sa peine à vouloir concilier les sentiments opposés de tant d'écrivains (car il y a peut-être déja plus de livres d'anatomie, qu'il n'y a de malades, & plus de botanistes écrivains qu'on ne peut compter de plantes (*cc*).

Il ne nioit point que la connoissance des langues fût d'une très grande utilité pour celui qui se destinoit à la profession de médecin, (puisqu'elles conduisent à la connoissance des choses); mais il vouloit qu'on n'en abusât point. Si celui qui posséde les langues, disoit-il, s'énorgueillit au point qu'il refuse d'apprendre d'un pharmacien l'art de faire les médicaments composés, & d'un vieux médecin la véritable maniére de traiter les maladies; & que tout fier de son vain savoir, & présumant trop de ses forces, il quitte brusquement ses livres, ses uniques maîtres, pour voir des malades, dans quelle grossiére erreur il est plongé? combien son aveugle folie sera funeste aux malades & à l'état!

Quoique Fernel ait toujours regardé comme très utile à un médecin cette partie de l'astronomie, qui traite des mouvements célestes, du lever & du coucher des astres, de leur cours & de leurs révolutions, & qu'il ait même écrit sur ces objets; il condamnoit décidément l'astrologie judiciaire & généthliaque, qui par l'inspection superstitieuse des astres forge des mensonges & de faux prodiges dont elle

(*cc*) Est-il bien démontré en effet que les maladies soient mieux vues, mieux traitées : les épidémies mieux connues, moins meurtriéres, depuis les découvertes faites en anatomie par Hérophile jusqu'à nos jours, & depuis les nouvelles plantes ou les nouveaux remédes ajoutés par tous ceux qui sont venus après Dioscoride & Galien? Plusieurs ont soutenu la négative, & se sont appuyés d'arguments bien forts.

prédit l'arrivée; qui établiſſant des maiſons céleſtes & des poſitions inventées à plaiſir, trace l'horoſcope de chacun, & annonce ſa bonne & ſa mauvaiſe fortune; qui ſelon les différents mouvements des aſtres, leur approche, leurs aſpects, leurs conjonctions, imagine des caractéres & des figures, & ſe vante de lire dans l'avenir les événemenrs futurs: il regrettoit de s'être occupé dans ſa jeuneſſe de cette ſcience, qu'il avoit reconnue fauſſe, incertaine, & contraire à la religion (*dd*). Mais il ſoutenoit qu'il ne falloit point chercher la raiſon des jours critiques dans les vaines idées des aſtrologues qui altérent la vérité des obſervations faites par les médecins anciens, & qui renverſent l'ordre des jours de criſe : ce ſentiment de Fernel avoit d'autant plus de poids que ſéduit lui-même par les frivoles promeſſes de l'aſtrologie judiciaire, lorſqu'il étoit encore peu verſé dans la pratique de la médecine, il avoit penſé bien différemment. Il recommandoit donc qu'on ſuivît attentivement une maladie, dans ſon invaſion, dans ſes progrès, dans ſon état, qu'on recherchât le caractére de l'humeur qui la cauſe, qu'on obſervât la ſympathie cachée des mouvements de la nature, la loi inconnue des jours critiques où s'opérent ces mouvements, & enfin les forces de la nature. Car c'eſt par l'obſervation exacte & fidéle de tous ces points que l'on peut prévoir & annoncer quels jours arriveront ces changements ſoudains, iſſue favorable ou fatale du combat de la nature & de la maladie : en vain pour les prédire on voudroit s'étayer de l'influence de la lune & des aſtres, de leurs aſpects; ils ne déterminent point les jours critiques, n'apportent dans les humeurs aucun changement, ne préparent point les criſes.

(*dd*) On a vu *pag.* 297 que Fernel, vers 1535 ou 1536, avoit renoncé aux mathématiques, & s'étoit défait de tous ſes inſtruments, afin de reprendre l'étude de la médecine. Il pouvoit encore être alors infatué de l'aſtrologie judiciaire; mais, en obſervant d'un œil attentif les phénoménes qui accompagnent les maladies, il ne tarda probablement point à reconnoître l'abſurdité de cette fauſſe ſcience. Quand cette erreur n'auroit été déracinée de ſon eſprit que vers 1544, où Catherine de Medicis (peu occupée alors d'aſtrologie) accouche pour la premiére fois, âgée de 25 ans, lorſque Fernel l'étoit de 47, & avant même qu'il parût à la cour, il ſeroit toujours certain que ce médecin n'auroit point compoſé cette médaille horoſcopique ou taliſman, dont le pére Méneſtrier donna l'explication dans les *mémoires de Trévoux*, *année* 1705 *pag.* 707. Il penſe que ce taliſman a été fait par Fernel, parce qu'au bas de l'ovale de la premiére face on lit FRENEIL : il auroit dû faire attention que ce mot, ou plutôt ces lettres, ſont auſſi énigmatiques que tout ce qui eſt gravé ſur les deux faces de ce morceau ſingulier & biſarre, à la confection duquel notre médecin n'a certainement eu aucune part.

Pour moi qui embrasse volontiers la doctrine de ce grand homme, je conjecture que les partisans imposteurs de l'astrologie judiciaire, lorsqu'ils défendent avec un zéle outré l'opinion absurde & ridicule de l'influence des astres, ont déclaré la guerre & au ciel & aux médecins : car rejettant avec dédain les observations des anciens maîtres de l'art, si, contre l'ordre de la nature, ils voient la matiére prendre des formes singuliéres & bizarres, & les corps sublunaires subir quelques altérations, ils attribuent ces effets aux aspects & aux conjonctions des astres, & ils pensent que les médecins n'obtiennent de l'estime & de la considération qu'autant qu'ils prédisent, par les mouvements, les aspects & les conjonctions de ces astres, les malheurs, les incendies, les pestes, les guerres, les inondations, les maladies contagieuses, les maux de toute espéce, & les calamités qui affligent l'humanité ; qu'autant qu'ils en marquent le cours & le terme ; rien, à mon avis, qui soit aussi absurde & plus faux. Je reconnois volontiers que souvent la divinité, dont les décrets & les desseins sont impénétrables, permet, pour punir les hommes de leurs forfaits, & pour les tirer de leurs égarements, que la peste & la contagion s'appesantissent sur eux : je ne nierai pas même que les astres par leur malignité corrompent fréquemment l'air au point, qu'il devient pour les hommes & pour les animaux un principe de maladie, & un germe de mort. Mais je soutiens qu'aucune de ces choses ne sauroit être prévue par le secours de l'astrologie judiciaire, & qu'on ne les connoît que par l'événement, ou lorsqu'elles sont arrivées. Mais reprenons notre sujet.

Fernel, ne pouvant obtenir du dauphin la permission de retourner dans la capitale, se trouva contraint de lui en imposer pour la lui arracher. Il feignit donc d'être attaqué d'une pleurésie ; & un chirurgien, qui étoit au service du prince, se chargea de lui déclarer que le médecin étoit en très grand danger, que son mal étoit causé par la tristesse & le chagrin de se voir enlever à ses études, séparer de sa femme & de ses enfants, priver de ses lectures, & obligé de changer une vie philosophique, tranquille, sédentaire & paisible, contre une vie militaire, agitée & bruyante ; qu'il succomberoit, s'il n'étoit point rendu à sa femme, aux lettres, à ses malades, à ses collégues. Ces motifs firent enfin céder le dauphin : il ne s'opposa plus au retour de Fernel à Paris, il voulut encore qu'on lui payât exactement les six cents livres d'honoraires (*ee*) qu'il lui avoit assignées, afin de

(*ee*) Il est constant que Fernel fut mis sur l'état de la maison du dauphin en 1542. (*Voy.* la note *z*.) Il eut probablement dès-lors les appointements dont le prince (en 1545 ou 1546), ordonne que le payement soit continué, même sans exercice : témoignage nullement équivoque du cas qu'il faisoit de ce médecin savant.

Combien de fois n'ai-je pas entendu

soutenir son zéle & son émulation. Il l'exempta donc de résidence auprès de sa personne & de toute fonction gênante, assurant qu'il le

répéter que Fernel se montra moins comme praticien que comme théoricien? qu'il n'étoit pas consulté, & rarement appellé? Si ceux qui tâchent d'abaisser si fort cet homme célébre, avoient lû avec attention le récit de son disciple, ils auroient eu d'autres idées. Quoi, dans un temps où les médecins ne paroissoient à la cour qu'avec une capacité reconnue, le dauphin auroit risqué de confier la vie de sa maîtresse & la sienne, à celui précisément qui ne voyoit presque point de malades? quelle absurdité!

Tous ses contemporains l'ont regardé comme praticien, & praticien heureux; *Lutetiæ sanandis ægris operam præbens rem egregiè fecit*, dit de Sainte-Marthe. C'est vouloir trop tard le dépouiller d'un mérite réel & prouvé. D'où peut venir cette tardive prévention contre Fernel? seroit-ce de ces paroles de Louis d'Orléans dans sa *plante humaine*? « Fernel vivoit inconnu à Paris » avec sa femme & ses enfans; il n'étoit » pas des plus accommodés. Son beau- » pére en portant les frais du ménage, » se plaignoit de son peu de gain ».

Si cet auteur eût été plus instruit ou moins partial, il n'auroit pas qualifié d'inconnu un homme qui depuis 1527, jusqu'en 1554, s'étoit fait une réputation par ses écrits, que le dauphin choisit en 1542 pour un de ses médecins, qui (vers 1545 ou 1546) est appellé par ce prince pour traiter, dans une maladie très dangereuse, une personne qui lui est chére. Fernel sans doute n'étoit pas riche de son chef; mais quoiqu'on ignore aujourd'hui à quelle somme fut portée la dot de sa femme, il est à présumer qu'elle étoit honnête, & qu'elle pouvoit le mettre à son aise; disons mieux, le fait est tel, puisque Plancy déclare franchement que Fernel toucha même à cette dot dans le temps qu'il s'occupoit des mathématiques, dont il ne paroît point qu'il tirât aucun profit; & cependant alors il entretenoit & nourrissoit un nombre d'ouvriers qui fabriquoient les instruments de son invention. Quoique depuis 1530 jusqu'en 1535 il vécût retiré, sans exercer la médecine, il n'étoit pas aussi ignoré que l'avance Louis d'Orléans. Un homme peut être très connu par ses talents & sa capacité, en restant comme enseveli dans son cabinet. Il falloit donc que cet écrivain s'exprimât moins lestement, & qu'il distinguât les époques. Mais où a-t-il pris que le beaupére de Fernel portât les frais du ménage? Pourquoi d'ailleurs vouloir donner à entendre que le hasard le fit paroître à la cour, presqu'avant que d'avoir pratiqué la médecine? ce qui est faux.

Enfin, il ne sauroit dire, sans altérer la vérité de l'histoire, que le beaupére du médecin se plaignoit de son peu de gain; il auroit bien dû marquer le temps où cette plainte pouvoit avoir lieu. Quel pére au reste voit tranquillement diminuer la dot de sa fille pour des dépenses étrangéres à un état embrassé par son gendre, état dont il semble devoir s'occuper lorsqu'il lui donne sa fille en mariage? Mais le beaupére de Fernel ne pouvoit point lui reprocher son peu de gain en médecine, puisqu'il ne l'exerçoit point alors, & que Fernel convenoit lui-même ne pas être en état de l'exercer: il se plaignoit seulement de ce qu'il dépensoit la dot de sa fille, de ce qu'il se livroit à des sciences spéculatives qui la ruinoit elle & ses enfants, & de ce qu'étant médecin, il ne se préparoit point à suivre une profession distinguée, qui lui procureroit de quoi soutenir honnêtement sa famille: espoir dont s'étoit flatté le conseiller au parlement, lorsqu'il le choisit pour son gendre, & dont peut-être il eut le plaisir de voir l'accomplissement quelques annés après que Fernel eût repris l'étude d'un art qu'il avoit abandonné.

feroit son premier médecin, tant à cause de sa supériorité sur tous les autres dans l'art de guérir, qu'à cause de son talent singulier pour le prognostic. Ces paroles flatteuses du prince dissipérent promptement une maladie feinte, mais excitérent Fernel à entreprendre avec courage les choses les plus difficiles.

Deux jours après il rentra chez lui, reprit l'explication de son traité sur la saignée, qui avoit été interrompue, & la continua jusqu'à la fin de l'ouvrage. Dès qu'il eût rempli cette tâche utile qu'il s'étoit lui-même imposée, il résolut d'interpréter quelques livres d'Hippocrate & de Galien : c'étoit le vœu de tous les jeunes médecins qui se réunissoient tous les jours pour le supplier de le faire ; mais le grand nombre de malades qui de toutes parts avoient recours à lui, ne lui permit pas de satisfaire leur demande & son inclination.

Comme il vouloit que tout son temps fut profitable au public, il travailloit la nuit à un ouvrage recommandable, intitulé *de abditis rerum causis* (*ff*), dans lequel il dévoile l'origine des choses, éclaircit beaucoup de théorêmes fort obscurs de la philosophie & de la médecine, & rapporte le pour & le contre avec tant de capacité, tant de justesse, qu'il paroît avoir infiniment surpassé les modernes dans ce genre d'écrire.

Telle fut l'occasion qui donna naissance à cet ouvrage. Fernel avoit observé que, dans les écrits des philosophes & des médecins anciens, il se trouvoit bien des axiômes très obscurs & très douteux, que par des conjectures incertaines chacun pouvoit faire cadrer avec sa propre opinion; axiômes sans la véritable intelligence desquels cependant un médecin ignoreroit des choses fort importantes, & se tromperoit souvent dans l'exercice de sa profession. Afin de présenter une démonstration évidente de la doctrine qu'il avoit établie dans ses livres de physiologie & autres, il crut devoir soumettre à un examen rigoureux ces problêmes controversés ; mais s'il eût placé l'explication de ces problêmes aux endroits de ses traités, où ils avoient rapport, il sentoit que le fil du discours, & l'ordre des matiéres discutées, eussent été perpétuellement interrompus par des digressions fort éloignées du sujet, ce qui auroit pu répandre d'épaisses ténébres sur les choses même les plus claires. Pour éviter cet inconvénient, il aima mieux destiner à cet objet un volume particulier.

Lorsqu'il eût, pour ainsi dire, jeté les fondements de la médecine, dans ces trois ouvrages, il en médita bientôt un autre sur les maladies, mais fort supérieur aux précédents ; il fut achevé quelques années

---

(*ff*) Cet ouvrage vit le jour en 1548, Fernel ayant cinquante-un ans accomplis. Le mérite de ce livre est tombé : comment en effet auroit-il pu se conserver, après l'étonnante révolution qui s'est faite dans la physique depuis un siécle & demi ?

après, & publié enfin ſous le titre de *pathologia* (*gg*). Il y conſerve la doctrine des anciens, lorſqu'elle eſt ſaine & ſolidement appuyée ; il ajoute de ſon propre fonds ce qui a été par eux omis, léve les doutes, diſſipe les obſcurités, détruit les erreurs, retranche les ſuperfluités, & pour ne pas être contraint de défendre ſouvent des opinions abſurdes, il s'abſtient de citer aucune autorité.

Il ne ſuffiſoit point d'avoir d'écrit exactement les maladies, & d'en avoir marqué les ſignes & les ſymptômes, il falloit donner la méthode de les guérir. Mais pour ne pas répéter de temps en temps les mêmes choſes en indiquant le traitement propre à chaque maladie, & pour ne pas couper l'inſtruction pathologique, par diverſes formules de remédes, il réſolut de commencer par une deſcription des médicaments tant ſimples que compoſés. Ainſi mettant à profit les inſtants qu'il pouvoit ſe ménager, il vint à bout d'achever ſon traité *de la compoſition des médicaments*, dans lequel on remarque, comme dans tout ce qui eſt ſorti de ſa plume, & la vérité & l'exactitude. Il y fait mention de pluſieurs médicaments compoſés nouveaux, dont une longue expérience avoit démontré l'efficacité, & donne la maniére de s'en ſervir : mais il y examine avec attention ceux des anciens qui ſe trouvent tout préparés dans les boutiques pour le beſoin ; & banniſſant de la pharmacie ces médicaments étrangers qui ne nous parviennent jamais, ſans être gâtés, il leur ſubſtitue ceux de notre pays ; ce qui eſt avoir rendu un grand ſervice à l'humanité.

Il avoit coutume de dire que les médicaments de notre pays avoient avec nous une eſpéce de ſympathie, d'affinité ; que chaque contrée ayant ſes maladies propres & particuliéres, l'auteur de la nature avoit voulu que leur ſol produisît pour les combatre des remédes propres & particuliers : que c'étoit donc ſe tromper exceſſivement que de vanter & de preſcrire par préférence, & preſque à l'excluſion de tout autre remede, ceux qui viennent de fort loin, & par conſéquent d'un très haut prix (*hh*) : que les Gaulois, étant de tous les peuples celui qui s'eſt appliqué le plus tard à l'étude de la médecine, il étoit naturel que les François ne connûſſent pas

(*gg*) Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pu découvrir aucune édition ſéparée de ce traité, qui fût antérieure à l'an 1554, où je vois que Fernel, en raſſemblant dans un même volume tout ce qu'il avoit déja publié ſur la médecine, y ajoute deux livres de thérapeutique.

(*hh*) Ce ſentiment de Fernel a été adopté par un grand nombre de médecins qui ſont venus après lui ; il ne paroît pas même abſurde aujourd'hui : & ſi l'on recueilloit les voix ſur cet objet, Fernel en auroit encore beaucoup en ſa faveur.

encore le grand nombre des remédes, quela nature libérale fait croître au milieu d'eux, pour terrasser leurs ennemis domestiques, c'est àdire, les maladies qui les attaquent; remédes à la recherche desquels on devroit non seulement se livrer avec ardeur, dont on devroit recommander l'usage, mais dont il faudroit encore consigner les noms & les vertus dans tous les livres, afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

Si donc une mort prématurée (*ii*) ne nous eut pas ravi ce médecin soigneux & empressé de découvrir les purgatifs indigénes bien plus aisés à trouver que les exotiques, il auroit certainement enrichi par la suite la médecine d'un ouvrage dans lequel eussent été rassemblées toutes ces substances.

Après avoir achevé ce traité de la composition des médicaments, il le lut & le relut plusieurs fois; ayant soin de fixer la véritable dose des purgatifs, & d'examiner leur effet sur plusieurs individus, afin qu'il ne se glissât rien dans ses écrits qui ne fut constaté par des épreuves réitérées.

Tandis qu'il étoit occupé de ce travail (*kk*), je m'occupois moi-même par son ordre à faire l'extrait de tout ce que les anciens avoient dit de plus important sur la nature & sur les vertus des médicaments simples. Il le revit, & après la description des qualités de chaque substance, il mettoit par fois cette parenthése (.), se proposant un jour de dire son avis sur ces objets, & d'expliquer pour le bien & l'avantage de l'humanité, les vertus particuliéres & excellentes qu'il avoit observées & que les anciens n'avoient pas connues. Car quoi qu'il desirât avec ardeur d'être utile à la république des lettres & à toute la société, il ne vouloit cependant point divulguer si promptement les remédes efficaces contre plusieurs maladies difficiles & opiniâtres, qu'il avoit découverts avec beaucoup de peine & par une longue pratique, mais il croyoit devoir les tenir secrets & se les réserver, jusqu'à ce qu'il fit imprimer ces traités, afin que personne n'ignorât qu'il en étoit l'inventeur, que le premier il les avoit mis en usage, & qu'on lui en sut quelque gré. Il n'est point rare en effet de voir les hommes les plus estimables être sensibles à la gloire & souhaiter ardemment de vivre dans la postérité.

Ainsi de peur qu'on ne lui ravît cette occasion de gloire & d'honneur, qu'il s'étoit ménagée par tant de veilles & de fatigues,

---

(*ii*) *Nisi prœmaturâ morte nobis fuisset ereptus*, dit Plancy, qui plus bas s'exprime encore de même, mais en d'autres termes; *ut eum .... nobis immatura mors sustulerit*: & quelques lignes plus loin, (FERNELIUS) *se præproperâ morte tam celeriter rapi graviter indoluit....* On ne parleroit pas ainsi d'un homme qui auroit vécu soixante-douze ans.

(*kk*) C'étoit certainement durant les années 1555 & 1556.

il ne crut point devoir mettre la derniére main au traité des médicaments ſimples, auquel il ſe livroit tout entier, avant que d'avoir achevé ſa méthode de guérir, (*ll*) qu'il ſe propoſoit de publier en même temps.

Lorſqu'il formoit ces projets, Henri roi de France en interrompt tout à coup l'exécution. Ce prince étoit depuis quelques années aſſis ſur le thrône de ſes ancêtres; qu'il hérita de François I, (mort en 1547). Auſſitôt ſon avénement à la couronne, il appella Fernel, qui étoit déja depuis long-temps un de ſes médecins ordinaires, & qu'il affectionnoit ſinguliérement tant à cauſe de ſon grand ſavoir, qu'à cauſe de ſes ſuccès conſtants dans ſa pratique; il voulut qu'il ſe chargea du ſoin de ſa ſanté. Mais l'amour, que Fernel avoit pour les lettres, ne lui permit point d'accepter cette place honorable; en gardant le reſpect dû au roi, il ſoutint qu'à bien des titres, elle devoit appartenir à Louis de Bourges, qui, ayant été premier médecin de François ſon pere, avoit droit de la conſerver comme par ſucceſſion. Fernel avoit encore alors obtenu ſa demande, & la permiſſion de conſtater par de nouvelles expériences auprès d'un grand nombre de malades, les obſervations que la pratique lui avoit appris contredire les écrits des anciens, & d'imaginer de nouvelles méthodes curatives à l'égard des maladies les plus difficiles. Mais Louis de Bourges (*mm*) étant mort, Fernel ne pouvoit plus apporter de prétexte, il n'avoit plus aucune excuſe légitime pour refuſer.

Il étoit alors dans ſa ſoixantiéme année environ (*nn*); mais il

---

(*ll*) Fernel, dans l'édition de ſes œuvres faites ſous ſes yeux, & par lui-même, en 1554, n'avoit donné que deux livres de thérapeutique : les cinq autres parurent en 1567 dans l'édition publiée par Plancy.

(*mm*) LOUIS DE BOURGES étoit fils de Jean, qui fit ſa licence dans la faculté de Paris en 1467 & 1468. Louis naquit en 1482, & fut nommé (dit-on) ſur les fonts de baptême, par Louis duc d'Orléans, depuis roi de France ſous le nom de LOUIS XII, en 1498, après la mort de Charles viij.

Ce fut par égard pour Jean de Bourges le pére que la faculté, en 1504, admit au doctorat Louis, qui n'avoit que vingt-deux ans (RIOLAN, *Recherch. pag.* 194). Il avoit épouſé, dit Bayle, la fille de Guillaume de Beaune, baron de Samblançay, fils de Jean, ſurintendant des finances, qui fut pendu le 12 août 1527, par la perfidie de la comteſſe d'Angoulême, mais dont la mémoire fut réhabilitée pluſieurs années après.

Louis de Bourges, après avoir été premier médecin de François I depuis 1525, (ſelon Chomel) & de Henri II, depuis 1547, mourut l'ancien de l'école en décembre 1556, âgé de 74 ans; il comptoit donc 52 ans de doctorat.

(*nn*) *Annum tunc ille* (Fernelius) *quidem agebat ætatis ſuæ circiter* SEXAGESIMUM. Plancy n'avoit pas la date préciſe de la naiſſance de Fernel; mais il remarque qu'il étoit dans ſa ſoixantiéme année environ. A quelle époque

avoit un corps robuste, & accoutumé au travail. Aussi estima-t-il que la vie de la cour, bien que tumultueuse, ne seroit point pénible pour lui, en comparaison des fatigues multipliées & continues auxquelles il avoit résisté dans la capitale, durant tant d'années ; il crut même entrevoir que ce séjour seroit pour lui un asyle paisible dans lequel il pourroit se délasser avec les Muses ; il espéroit que ses fonctions auprès du roi & des princes, lui laisseroient plus de loisir, que les secours assidus qu'il donnoit auparavant aux citoyens d'une grande ville. Son espoir n'eut point été trompé, si la guerre que les François faisoient depuis tant d'années avec les Espagnols & les Anglois, quelque temps suspendue, mais renouvelée avec plus de fureur (*oo*), n'eut obligé le roi, (qui menoit partout Fernel avec lui), de marcher à la tête de ses troupes, de se transporter tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, pour voler au secours des places qui étoient attaquées ou menacées par les ennemis.

Au milieu des agitations d'une vie militaire & ambulante, Fernel ne passoit aucun jour sans écrire. Ce fut dans ces voyages qu'il commença son traité des fiévres; il étoit même déja presque fini, lorsque le roi, au fort de l'hyver le plus rigoureux, repris sur les Anglois la ville & le port de Calais dont ils s'étoient emparés, depuis cent ans (*pp*).

De retour de cette expédition, Fernel suivit la cour à Fontainebleau, emmenant avec lui sa femme, accoutumée à une vie paisible & sédentaire. Le chagrin, qu'elle ressentit de se voir séparée de sa famille & de ses connoissances, lui causa quelques jours après une fiévre continue, qui devint fort aiguë ; elle en fut cruellement tour-

---

parle-t'il ainsi ? en décembre 1556, ou au commencement de Janvier 1557 (*nouveau style*), ce qui est assez probable. D'où l'on doit conclure qu'il naquit en 1497.

Si Fernel en 1556, à la mort de Louis de Bourges, eût été âgé de 70 ans, comme cela doit être dans l'hypothése de ceux qui placent sa naissance en 1486; il pouvoit, pour autoriser son refus, objecter qu'il étoit vieux ; mais comme il n'avoit que soixante ans, que d'ailleurs il étoit robuste & accoutumé au travail & à la fatigue, *cui tamen corpus erat robustum & laboribus assuetum*, il ne lui restoit plus aucun prétexte : c'est aussi l'observation que fait Plancy.

(*oo*) Ce fut en 1557. Charle-quint venoit de résigner le thrône d'Espagne à Philippe II son fils : ce prince déclare la guerre aux François, auxquels elle est déclarée en même temps par Marie, reine d'Angleterre, sa femme.

(*pp*) Le premier janvier 1558 (*nouveau style*) le duc de Guise vient camper devant Calais. Il emporte d'assaut la citadelle, & oblige le gouverneur à rendre la ville par capitulation le 8 ou le 10 du même mois. Les Anglois, maîtres de Calais depuis 1347, furent entiérement chassés de la France, sans y conserver un pouce de terrein.

Edouard étoit entré dans cette place le 3 août 1347; elle fut donc en leur possession durant 210 ans; Plancy, qui n'en compte que cent, se trompe évidemment.

mentée, & mourut phrénétique & dans les convulſions le vingtiéme jour de ſa maladie.

On reconnut dans cette occaſion que l'homme n'eſt jamais parfaitement heureux. Fernel, en effet, qui s'étoit montré patient, ferme, courageux, dans les diſgraces auxquelles il avoit été fréquemment expoſé, & qui furent portées au delà de tout ce que l'on peut s'imaginer, fut vivement frappé de ce coup, rudement accablé de la perte de ſon épouſe; la douleur & le chagrin, qu'il en eut, furent tels que moins de douze jours après, il fut lui-même ſaiſi d'une fiévre continue.

Henri II. étoit alors à Paris: en apprenant que Fernel étoit attaqué d'une fiévre continue, ſuivie déja de la proſtration des forces, il en fut très ſenſiblement touché; & recommanda fortement aux médecins de ſa perſonne qu'il affectionnoit le plus, de ne rien négliger pour lui rendre la ſanté. Je ne pourrois, ajouta-t-il, ſans le plus grand chagrin, & le plus vif regret, ſupporter la perte d'un homme ſi néceſſaire, puiſqu'elle me feroit perdre l'eſpoir dont j'oſois preſque me flater de ne point mourir, tant qu'il vivroit. Auſſitôt les courtiſans, & les plus célébres médecins ſe rendirent aſſidûment & comme à l'envi chez Fernel, pour le voir. Cependant, il n'imita point ces médecins inhabiles, qui, ſe targuant de leur capacité pour guérir les autres dans leurs maladies, n'entreprennent point de ſe traiter eux mêmes. Pour lui, dès la premiére invaſion de la fiévre, il en rechercha la cauſe, en examina le caractére; obſerva juſqu'aux moindres ſymptômes pour former ſon prognoſtic, en un mot il fut attentif à tout ce qui pouvoit donner quelque lumiére ſur ſa maladie, & ſur ſa curation: il fit enſuite préparer les remédes les plus efficaces, & recueilloit les avis bien motivés des médecins qui le viſitoient tous les jours.

Le ſeptiéme de la maladie les urines s'étant éclaircies, & les ſymptômes devenus beaucoup moins graves, les médecins & Fernel lui-même en conçurent de bonnes eſpérances. Mais l'onziéme jour le mal augmenta conſidérablement; le malade alors, frappé de voir la crudité des urines, & la férocité des autres ſymptômes, & ſaiſi par la crainte de la mort, demanda pour conſultants les médecins de la cour & de la ville les plus expérimentés.

Comme Fernel avoit autrefois été attaqué d'une fiévre quarte, que toute ſa vie il n'avoit bu que du vin léger, détrempé par beaucoup d'eau, que même entre ſes repas, l'été, il ſe déſaltéroit avec de l'eau froide, on ſoupçonnât de l'embarras dans le foie. D'ailleurs il ſe plaignoit depuis deux ans, d'une grande âcreté dans la bouche & dans la gorge, qu'aucun reméde n'avoit pu diſſiper. Il venoit d'eſſuyer quelques déſagréments conſidérables dont il avoit été vivement affecté, lorſque la mort lui ravit ſon épouſe; ce coup fatal, reſſenti

ressenti dans ces circonstances, ranima le germe d'une maladie mal éteinte ; l'humeur, qui causoit l'engorgement du foie, se mit en mouvement, & porta bientôt l'inflammation dans ce viscére, laquelle excita nécessairement une fiévre continue dont l'intensité croissant par degrés épuisa tellement les forces de la nature, que le dix-huitiéme jour de sa maladie (*qq*), une mort prématurée nous l'enleva, dans la soixante-douziéme année de son âge (*rr*), l'an

(*qq*) On a vu plus haut que Fernel s'étant rendu à Fontainebleau avec sa femme, celle-ci y tomba malade quelques jours après, & qu'elle mourut le vingtiéme de sa maladie : qu'avant qu'il se fût écoulé douze jours, depuis la mort de Marie Tournebulle, Fernel, accablé de douleur, est saisi de la fiévre, qui le conduit au tombeau le dixhuitiéme jour. Comme ce fut le 26 Avril 1558, il est évident qu'il tomba malade la veille de Pâques ; que sa femme avoit fini sa carriére le 30 mars, (en comptant onze jours depuis celui de son décès, jusqu'à celui où Fernel est lui-même mortellement frappé) ; enfin que sa maladie ayant duré vingt jours, elle commença vers l'onziéme de mars 1557 (1558 *nouveau style*). On apprend encore de ce récit que le roi étoit à Fontainebleau au commencement du carême, & qu'il étoit de retour à Paris dans la semaine sainte.

(*rr*) Dans l'édition des œuvres de Fernel, publiée *in* 8° à Francfort 1607, se trouve pour la première fois la vie de ce médecin ; on lit dans le texte *anno ætatis suæ septuagesimo secundo* ; & en marge cette note, *LII fortè scripsit ; ità enim clarissimi nostri ævi historici & chronologici.*

On ne feroit pas cette observation, si l'on eût eu le manuscrit autographe de Plancy, dans lequel il devoit y avoir LXII ; car on n'a certainement imprimé cette vie que sur une copie ; l'éditeur, peu attentif à ce qui précédoit, a crû qu'il falloit 52, soit qu'il ait eu connoissance de l'épitaphe de Fernel, qui porte ce nombre, soit qu'il ait consulté m. de Thou, qui marque aussi que ce médecin est mort seulement âgé de 52 ans. (**)

Nous avons déja dit que Fernel avoit vécu plus de cinquante-deux ans, mais qu'il n'avoit pas été jusqu'à soixante-douze. Il faut le prouver.

Plancy observe que Fernel étoit dans sa soixantiéme année (*voy. pag.* 310), lorsqu'il succéda à Louis de Bourges en qualité de premier médecin de Henri ij. Personne ne conteste ce fait ; mais personne encore n'a pris garde à cette remarque, qui nous éclaire sur ce point si souvent débattu, & qui nous donne le véritable âge de Fernel. On ne s'est trompé à cet égard que pour n'avoir point recherché en quelle année Louis de Bourges étoit mort. Comme ce fut en décembre 1556, il est certain qu'à cette époque Fernel étoit dans sa soixantiéme année, c'est à dire qu'il avoit cinquante-neuf ans accomplis ; donc il naquit en 1497 ; donc il n'a pu succéder à Louis de Bourges qu'en décembre 1556, ou au commen-

(**) J'ai mis *pag.* 286. m. de Thou au nombre de ceux, qui font vivre Fernel jusqu'à 72 ans ; il ne lui donne cependant que cinquante-deux ans de vie. N'ayant pas alors son histoire sous les yeux, je m'en suis rapporté avec trop de confiance (je l'avoue) à l'extrait qu'on en a inséré à la tête de l'édition in fol. des œuvres de Fernel *Geneve* 1679, où on lit *LXXII annos exegisse*, au lieu de LII. C'est probablement d'après la recommandation de Gui Patin, qu'on s'est avisé de faire cette correction au texte.

1557 (*ss*). En effet, par l'ouverture que nous fîmes de son corps, pour nous assurer de la véritable cause qui l'avoit fait périr, nous recon-

cement de janvier 1557. Mais il mourut le 26 avril 1558; donc il mourut âgé seulement de soixante-un ans accomplis, & par conséquent dans sa soixante-deuxiéme année; donc il n'occupa cette place que quinze à seize mois. M. Astruc, quelqu'excellent critique qu'il fût, n'a pas fait attention qu'en accordant à Fernel une vie de soixante & douze ans, & en disant qu'il fut premier médecin de Henri ij, lorsqu'il étoit dans sa soixantiéme, c'étoit déclarer qu'il remplit cette place de confiance pendant douze ans; il faudroit, pour que son assertion fût vraie, que Fernel y eût été nommé dès 1546, ou pour n'avoir pas l'air de chicaner dès 1547, lorsque Henri ij monta sur le thrône. Mais on a vu *pag.* 310 qu'il refusa de l'accepter, & que Louis de Bourges continua d'être premier médecin de ce prince, comme il l'avoit été de François I. Ce qui est encore prouvé par ces paroles d'Ambroise Paré, qui parle du voyage au Château-le-comte l'an 1552. « Le Roi dit qu'il vouloit que je fusse » à son service, & commanda à mon- » sieur du Goguier, (*sous ce nom est* » *désigné Louis de Bourges*) son premier » Médecin, qu'il eust à m'escrire qu'il » me retenoit à son seruice pour l'vn » de ses Chirurgiens ordinaires ». *Voyages*, *pag.* 1205. *Œuvres de* PARÉ, *in-fol.* Paris, 1628.... Et encore ailleurs *pag.* 1219. «... Après la prise de » Hedin, (en 1553) le Roy fut ad- » verty que je n'avois esté tué, & que » que j'estois prisonnier, si que sa Ma- » jesté fit escrire à ma femme, par Mon- » sieur du Goguier son premier Méde- » cin, qu'elle ne fust point en peine de » moy, que j'estois sain & sauf Dieu » mercy, & qu'il payeroit ma ran- » çon ».

Guy Patin a mis tout en œuvre pour faire valoir l'opinion qu'il avoit adoptée sur l'âge de Fernel. Il a inscrit de sa propre main, sur les registres de la faculté, que ce médecin étoit mort à 52 ans; il assure, dans une de ses lettres, qu'il l'a d'ailleurs entendu dire à feu m. de Villeray, maître des requêtes, fils d'une fille de Fernel; il engage son ami Falconet à mettre dans une édition qu'on lui avoit dit se faire à Lyon, le nombre 52 au lieu de 72: il soutenoit d'ailleurs que c'étoit une tradition dans la famille de ce médecin, qu'il étoit mort à 52 ans. Il ne manque pas de s'appuyer principalement de l'épitaphe de Fernel, qui se voit encore à saint Jacques de la Boucherie, où il a été inhumé: je pense même que c'étoit sa plus forte preuve.

M. Astruc conjecture qu'il y a erreur dans cette épitaphe ou inscription, & qu'au lieu de *vixit annos LII*, il faut lire *vixit annos LXXII*, comme l'a pensé Bayle. Je soutiens aussi qu'il y a très certainement faute dans cette épitaphe; mais je dis qu'au lieu de LII, il faut lire LXII.

Ce n'est pas la premiére erreur de ce genre qui se soit glissée sur des épitaphes:

1°. Hubert Charpentier, prêtre, licentié en théologie, est mort âgé de 85 ans, bien que son épitaphe à S. Jean en Grève à Paris, porte 89.

2°. Le célébre Laurent Valla, suivant son épitaphe, mourut en 1465, tandis que ce fut en 1457.

3°. Pierre du Terrail, chevalier Bayard, né sur la fin de l'année 1469, suivant le supplément de Claude Expilly, est mort en 1524 (*en Italie*, *à la retraite de Rebec*). Ainsi l'épitaphe mis sous le buste de ce chevalier dans le cœur des minimes de la Plaigne-lès-Grenoble, ne marque pas bien son âge, puisqu'il le fait âgé de 48 ans, & qu'il devoit en avoir 55. *Mémoir.* de Henri iij par de L'ETOILE, *in-8°.* 1744, *tom.* j. *pag.* 10. *note.*

Si dans ces trois épitaphes, & peut-être en d'autres encore, on a pu se

nûmes que c'étoit l'inflammation du foie : ce viscére étoit extrêmement gonflé, entiérement livide & verdâtre ; en plongeant le scalpel dans sa substance, il sortit une très grande quantité de sanie noire comme de la poix.

Le quatorziéme jour de sa maladie, Fernel n'ayant qu'une très foible espérance de guérison, s'affligea vivement de se voir sitôt emporter par une mort prématurée (*tt*) ; ce n'est pas, disoit-il, que je regrette de quitter la vie, j'ai atteint le terme ordinaire marqué par la nature, j'ai assez vêcu pour la gloire, pour mon épouse qui m'a précédé dans le tombeau, pour mes enfants, mais pas assez pour la république des lettres & pour la médecine : afin d'en favoriser les progrès, il avoit tout sacrifié, les plaisirs de la vie, sa santé même. Ce qui le contristoit principalement, étoit de n'avoir pas mis la derniére main à sa *thérapeutique*, dont il s'occupoit avec zéle depuis longtemps, & qu'il auroit enrichi des découvertes abondantes qu'il avoit faites. Il eut cela de commun avec Apelles (*uu*), qu'il ne se

---

tromper ainsi sur les dates, doit-il paroître étonnant que la même chose soit arrivée dans celle de Fernel ?

Pourroit-on douter, après ce qui vient d'être dit, que Fernel ait vécu 61 ans, & qu'il mourut dans sa soixante-deuxiéme année ? Bayle & Astruc pourroient-ils se refuser à une opinion, d'autant moins hasardée, qu'elle est déduite de l'énoncé des faits rapportés par Plancy.

Quant à l'erreur des trois écrivains qui n'ont donné que 49 ans de vie à Fernel, il y a long-temps qu'elle n'est plus suivie par personne.

(*ss*) Au lieu de 1557, il faut 1558. C'est une faute qui ne doit pas sûrement être mise sur le compte de Plancy ; qui dans l'édition qu'il donna des œuvres de Fernel en 1567, rapporte le distique *numérique* de F. THORIUS, en l'honneur de Fernel, dans lequel on trouve bien exactement 1558. Au dessous de ce distique, on lit, *Obiit D. Fernelius 6 cal. Maii.* 1558, ce qui indique précisément le 26 avril 1558, comme on le voit dans les registres de la faculté de médecine de Paris. Plancy probablement avoit écrit en chiffres romains, *mdlviij*, que le copiste inexact aura exprimé ainsi *mdlvij*.

(*tt*) Il n'entroit aucune foiblesse dans le regret que Fernel témoigne de quitter la vie. Avant lui Théophraste, âgé de cent sept ans, frappé de la maladie dont il mourut, avoit regretté de sortir de la vie dans un temps où il ne faisoit que commencer à être sage. *Sapiens vir Græciæ Theophrastus, cùm expletis centum & septem annis se mori cerneret, dixisse fertur, se dolere quòd tum egrederetur è vitâ, quando sapere cœpisset.* D. HIERON. Epist. ad Nepotian.

Ecoutons encore ce que dit Cicéron dans le troisiéme livre des Tusculanes ; *Theophrastus moriens accusasse naturam dicitur quòd cervis & cornicibus vitam diuturnam quorum id nihil interesset ; hominibus quorum maximè interfuisset, tam exiguam vitam dedisset : quorum si ætas potuisset esse longinquior, futurum fuisse, ut omnibus perfectis artibus, omni doctrinâ hominum vita erudiretur.*

(*uu*) *Apelles inchoaverat aliam Venerem Cois, superatus etiam suam illam priorem. Invidit mors peractâ parte : nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est.* PLIN. Hist. natur. lib. XXXV. cap. X.

trouva personne, pour continuer & achever cet ouvrage commencé. Tout ce que Fernel avoit de matériaux, fut par lui remis à Guillaume Plancy, qui en parlera dans une autre occasion (*xx*).

La mort de Fernel causa du chagrin au roi, à la reine (*yy*), & à tous les seigneurs de la cour (*zz*). Comment un prince, dont le cœur étoit humain & compâtissant, auroit-il pu ne pas être vivement touché de la perte d'un médecin célébre, dont il avoit tant de fois éprouvé l'habileté, qui sous yeux avoit eu le bonheur de rappeller à la vie de braves soldats, & d'illustres capitaines, & qui avoit secouru tant de milliers d'hommes? Fernel ne fut pas moins regretté des princes qui durant vingt années avoient été témoins de ses cures brillantes, tant à leur égard, qu'à l'égard de ceux qui leur appartenoient.

Ce médecin, qui parut être moins né pour lui, que pour le bien

---

(*xx*) Plancy dégage sa parole à cet égard dans la préface qu'il a mise à la tête des œuvres de son maître, publiées par lui en 1567 *in-fol.*

(*yy*) Si l'on demandoit pourquoi la reine Catherine de Médicis elle-même fut sensible à la mort de Fernel, on répondroit certainement qu'elle lui devoit l'avantage d'être devenue mére de trois rois, après avoir été long-temps stérile; car c'est une anecdote débitée depuis long-temps, & répétée dans tous les livres. Elle mérite d'être examinée; mais comme nous serons un peu longs dans cet examen, nous le placerons après la vie de Fernel.

(*zz*) On dira peut-être que ces seigneurs, ces courtisans affectoient de la sensibilité, pour ne pas déplaire au roi; mais Plancy ne nous laisse pas ignorer que Fernel les avoit secourus dans leurs maladies. D'ailleurs il observe que durant *vingt ans* il leur rendit les services qui dépendoient de son art. On a vu *pag.* 300, *note z*, que Fernel en 1542 avoit été mis par ordre du dauphin sur l'état de sa maison comme médecin; que vers 1545 ou 1546, ce prince, qui vouloit le retenir, se rend aux instances de Fernel, lui permet enfin de revenir à Paris, & ordonne que l'on continue de lui payer la pension de 600 liv. qu'il lui faisoit. Mais on est certain que Fernel, avant que d'être premier médecin, étoit médecin ordinaire du roi. Voici la copie d'une quittance signée de sa main; elle se trouve dans le cabinet de m. Gobet, garde des archives de MONSIEUR.

« Je Jehan Fernel, *médecin ordi-* » *naire du roy*, confesse avoir reçu de » Me Odet de Baillon, conseiller dudit » Seigneur, & trésorier de ses offi- » ciers domestiques, la somme de six » cens liv. tournois en monnoye de » testons à xj sols iiij deniers, piéce, » à moy ordonnée par ledit Seigneur » pour mes gaiges durant l'année finie » le dernier jour de décembre mil cinq » cent cinquante cinq; de laquelle » somme de vj.c livres je me tiens con- » tant, & en quitte ledit de Baillon, tré- » sorier susdit, & tous autres, tesmoing » mon seing manuel cy mis le vingt » cinquieme jour de may, l'an mil cinq » cent cinquante six. Signé FERNEL » avec paraphe.

Au dos est écrit: » pour servir de » quittance de la somme de six cents » liv. tournois pour mon estat de *méde-* » *cin ordinaire du roy*, de l'année finie » le dernier jour de décembre mil cinq » cent cinquante-cinq ».

Cette quittance prouve ce que nous avons dit *pag.* 314 *note*, qu'il ne fut premier médecin que 15 à 16 mois, puisque le 25 mai 1556 il n'étoit encore que médecin ordinaire.

de l'humanité souffrante, & les avantages de la pöstérité, qui ne se donnoit aucun relâche, & qui ne se ménageoit en aucune maniére, n'ayant pas le loisir d'écrire durant le jour à cause du grand nombre de malades qu'il avoit à visiter, prolongeoit son travail fort avant dans la nuit, aux dépens de sa santé. S'il s'est montré supérieur aux écrivains de ce siécle, par ses traités de physiologie & de pathologie, que n'auroit-il pas fait, si la mort ne l'eût pas empêché d'enrichir de ses découvertes la partie essentielle de l'art, la thérapeutique, lui qui pendant près de trente ans l'avoit pratiquée avec un applaudissement général, avec gloire, avec célébrité dans Paris? Mais l'instabilité des choses humaines est telle, que personne ne sauroit parvenir au dernier degré de perfection, ni voir tous ses vœux accomplis.

Lorsqu'il commençoit à pratiquer la médecine dans la capitale, il y avoit quelques médecins savants & jouissants d'une grande réputation, qui s'efforcérent de lui opposer des obstacles, & de l'arrêter à l'entrée de la carriére. Mais ces hommes jaloux ayant été enlevés avant le temps, par je ne sais quelle fatalité, Fernel, délivré de ces vils concurrents, l'emporta bientôt sur tous les autres.

De Flesselle (*aaa*) fut le seul qui forma le projet de décrier & de

---

(*aaa*) Philippe DE FLESSELLE fit sa licence dans la faculté de Paris, ès années 1526 & 1527, & fut probablement reçu docteur à la fin de 1528, qui est celle où Fernel se mit sur les bancs. Ainsi de Flesselle fut docteur deux ans avant celui-ci.

On sait peu de chose de Flesselle au delà de ce que Plancy nous en apprend; il conste par son épitaphe qu'il avoit été médecin ordinaire des rois François I, mort en 1547; Henri ij, mort en 1559; François II, mort en 1560, Charles IX.

La maniére, dont se conduisit de Flesselle à l'égard de Fernel, annonce un caractére emporté, fougueux, & qui veut réussir *per fas & nefas;* espéce de gens dont la race n'est pas encore éteinte.

Ambroise Paré nous a conservé un trait qui achéve le portrait du personnage. «MONSIEUR Flecelle, Docteur » en la faculté de Médecine, homme » sçauant & bien experimenté, me pria » vn iour l'accompagner au village de » Champigny, deux lieuës prés de » Paris, où il auoit vne petite maison, » où estant arrivé, cependant qu'il se » promenoit en la court, vint vne » grosse garce, en bon poinct, lui » demandant l'aumosne en l'honneur » de Monsieur Sainct Fiacre, & » leuant sa cotte & chemise, monstra un gros boyau de longueur d'vn » demy-pied & plus, qui luy sortoit » du cul, duquel decouloit une liqueur » semblable à de la bouë d'aposteme » qui luy auoit teint & barbouillé » toutes ses cuisses, ensemble sa chemise deuant & derriere, de façon » que cela estoit fort villain & deshonneste à voir. L'ayant interrogee combien il y auoit de temps » qu'elle auoit ce mal, elle luy feit » responce, qu'il y auoit enuiron » quatre ans: alors ledict Flecelle contemplant le visage & l'habitude de » tout son corps, cogneut qu'il estoit » impossible, (estant ainsi grasse & fessuë) qu'il peust sortir telle quantité » d'excremens, qu'elle ne deuint emacie, seiche, & hectique: alors d'vn » plein saut se jetta de grande cholere

faire tomber Fernel dont déja l'on parloit avec éloge, & dont les succès heureux gagnoient la confiance des citoyens. Comme ils ambi-

» sus ceste garce, luy donnant plusieurs » coups de pied sous le ventre, tellement qu'il l'atterra, & luy feit sortir » le boyau hors de son siege, auec son » & bruit, & autre chose: & la contraignit luy déclarer l'imposture: ce » qu'elle feist, disant que c'estoit vn » boyau de bœuf noué en deux lieux, » dont l'vn des nœuds estoit dans le » cul, & estoit ledict boyau remply de » sang & de laict meslez ensemble, auquel elle auoit faict plusieurs trous, à » fin que ceste mixtion decoulast: & » de rechef cognoissant ceste imposture, » luy donna plusieurs autres coups de » pied dessus le ventre, de sorte qu'elle » feignoit estre morte. Lors estant entré en sa maison pour appeller quelqu'vn de ses gens, feignant enuoyer » querir des Sergens pour la constituer » prisonniere: elle voyant la porte de » la court ouverte, se leua subit en » sursaut, ainsi que si elle n'eust point » esté battuë, & se print à courir, & » iamais plus ne fut veuë audict Champigny ». *Liv.* 25. *Des monstres, c.* xxiij. *pag.* 1038. édit de Paris, N. Buon; 1628, *in-fol.*

De Flesselle, malgré sa vivacité, sa pétulance, sa brutalité, pouvoit avoir une certaine réputation, bien qu'il n'ait pas réussi, par ses indignes menées, à détruire celle de Fernel.

Tiraqueau, qui écrivoit en 1547 son traité *de nobilitate*, parle de Philippe de Flesselle, en ces termes: *Philippus Flessellus medicus parisiensis, vir humanitate eâ præditus, ut, in gratiam eorum qui chirurgiam amplectuntur,* introductionem *in eam artem conscripserit, ex quo commentario æstimare licet, eum non modò scriptis artem illustrare, sed ægris* magno medendi usu *jam comparata mogna auxilia afferre posse.*

Le traité, dont il s'agit ici, se trouve énoncé sous ce titre par Du Verdier, *Biblioth. franç.*

Introductoire pour parvenir à la vraye cognoissance de la chirurgie rationnelle. [impr. à Paris 8°. par Michel Fezandat 1547).

Van der Linden (de script. med. *pag.* 539. edit 3ª. l'annonce ainsi:

Chirurgia. Parisiis, apud Petrum Drovard, 1553, in-16.

Ce qui a été copié par Mercklin, Manget & Haller, *stud. med. pag.* 723. Comme van-der Linden s'est proposé d'insérer seulement dans sa bibliothéque les livres écrits en latin, il sembleroit que celui-ci soit en cette langue: ce dont je doute très fort. Au reste, j'ai une édition très postérieure, avec ce titre:

Introduction pour parvenir à la vraie connoissance de la chirurgie dogmatique: par m. Philippe DE FLESSELLES, *docteur régent en médecine à Paris; avec une apologie pour les chirurgiens; & plusieurs paradoxes en forme d'aphorismes très-utiles pour la pratique de chirurgie. Aussi un traité pour la conduite de la chirurgie.* Paris, chez Pierre Trichard, tenant sa boutique sur le pont neuf devant la Samaritaine. M. DC. XXXV. (*in* 12, *de* 259 *pag.*)

Voilà donc un traité trois fois imprimé qui ne méritoit pas de l'être une, malgré l'éloge qu'en fait Tiraqueau, juge incompétent sur cet objet. On sera très surpris après avoir je ne dis pas lû, mais parcouru ce livre, que l'antagoniste de Fernel, aspirant comme lui de s'élever au premier dégré, n'ait pu donner d'autres preuves de son savoir que cette mince production. Elle n'annonce point qu'il possédât *supérieurement* la chirurgie. Sur quelle autorité donc l'auteur d'un certain *précis de chirurgie*, a-t-il avancé dans une autre compilation que « m. Flesselle étoit

tionoient tous deux de monter au premier rang, & que rien ne leur paroissoit plus noble & plus beau que d'exceller dans leur art, ils mirent l'un & l'autre pour en venir à bout tant d'empressement & de chaleur, que bientôt la mésintelligence les divisa. De Flesselle très avide de gloire, & sollicité par les aiguillons de la jalousie, voyant que Fernel, auquel il ne pouvoit reprocher d'avoir manqué pour lui de politesse, d'amitié, de zéle, n'égaloit pas seulement, mais surpassoit même infiniment en succès & en réputation, les médecins de la capitale plus âgés que lui, & qui jouissoient, avant qu'il s'annonçât comme praticien, de la confiance & de la faveur du public, il entreprit de rendre nuls ses efforts, d'anéantir sa réputation, & de lui arracher la considération qu'on lui avoit accordée.

Voici le sujet dont il espéra pouvoir profiter avec avantage. Fernel dans la cacochymie, même accompagnée de pléthore, ne vouloit pas qu'on tirât beaucoup de sang; il se contentoit de prescrire la purgation laquelle entraîne l'humeur qui cause la maladie, au lieu que par la saignée cette humeur viciée n'est pas seule évacuée, mais toutes les humeurs également, souvent même avec la prostration des forces; le désordre devient plus considérable, quand la cacochymie est produite par l'obstruction du foie & du mésentére, par le défaut de chaleur naturelle, ou par la foiblesse de l'estomac, (ce qui est assez ordinaire,) comme dans quelques espéces de jaunisse, dans la cachexie, dans la leucophlegmatie. De Flesselle au contraire, dans toutes les fiévres excitées par la putridité des humeurs, & dans la plupart des maladies occasionnées par la cacochymie, faisoit des saignées amples & multipliées, lors même qu'il n'y avoit point de pléthore.

» communément consulté dans *tous les* » *cas chirurgicaux*; & qu'en effet il avoit » des connoissances dans cette partie »?

Cet opuscule composé en françois, est précédé d'une épitre dédicatoire latine; *Amplissimo & christianæ philosophiæ studiosissimo* ODETO COLLIGNEO cardinali à Castellione *Philippus Flessellius, medicus, salutem.*

L'auteur de l'*histoire de l'anatomie & de la chirurgie, tom.* j. *pag.* 450, a cru que ces mots *cardinali à Castellione*, vouloient dire *cardinal Chastellan.* Il en est encore persuadé, puisqu'il n'a pas corrigé cette erreur dans ses errata, ni dans son supplément. Afin que personne ne s'y trompe, il est bon d'avertir qu'il faut *Odet de Coligny*, *cardinal de Chastillon*, frére du fameux amiral.

Ce médecin si jaloux de Fernel est enterré à S. Gervais, dans la chapelle de la Magdeleine: voici son épitaphe & celle de sa femme.

« Cy gist le corps de noble personne » m^e Philippe de Flesselle, en son vivant médecin ordinaire des rois François I, Henri II, François II & » Charles IX, qui décéda le vendredi » 20 jour de mars 1561, avant pâques »: (1562 nouveau style; pâques tomboit cette année le 29 mars.)

» Et dam^lle. Guillemette de Machault sa femme, laquelle décéda le » 5 jour de novembre 1586 ».

Elle a survécu à son mari de vingt-quatre années.

Tous deux semblent avoir été trop attachés à leur opinion : Fernel, en ce qu'il ne tiroit pas assez de sang, & qu'il l'épargnoit toujours dans le cas où il falloit le verser : Flesselle, en ce qu'il le prodiguoit souvent & outre mesure, dans presque toutes les maladies, humorales, & très aiguës, malgré les oppositions & les réclamations des autres médecins; aussi nous avons été souvent témoins des funestes effets de cette pratique; les forces des malades en étoient tellement diminuées, tellement accablées, les esprits & la chaleur naturelle tellement anéantis & dissipés, que les uns ne survivoient pas longtemps, & que les autres étoient attaqués d'hydropisie ou de quelqu'autre affection grave & dangereuse.

Comme de Flesselle n'osoit provoquer Fernel dans aucun écrit, ni dans les disputes académiques ou de l'école, il prit le honteux & lâche parti de le déchirer & de le décrier partout. L'insensibilité de Fernel à ces outrages rendit de Flesselle si furieux, qu'il eut l'impudence de traiter d'ignorant, d'imposteur, de charlatan, un homme qui dans ses leçons publiques & dans ses ouvrages avoit donné de son savoir & de sa capacité les preuves les moins équivoques. Quoique cruellement maltraité par de Flesselle, il ne se permit jamais une seule parole outrageante pour sa défense, il ne dit point de mal de lui, & ne chercha point à le décréditer. Si quelqu'un lui parloit de Flesselle & des injures qu'il vomissoit contre lui, il se contentoit de répondre, plut à dieu qu'il revienne de sa prévention! mais quand on l'appelloit pour des consultations où de Flesselle devoit se trouver, il avoit pour s'en exempter une défaite honnête, les malades qu'il avoit à visiter & des affaires sérieuses.

Fernel n'étoit point agréable à la plusspart des médecins de la faculté, on peut même dire qu'il en étoit haï, parce qu'il ne vouloit point déposer entre les mains des apothicaires certains remédes particuliers qu'il administroit à ses amis dangereusement malades, qu'il les préparoit lui-même dans son laboratoire, ou les confioit à un petit nombre d'amis intimes de la discrétion desquels il étoit sûr. Conduite que je ne vois point avoir été blâmée dans personne avant lui.

Mais arrêtons-nous sur ce sujet, & remettons en peu de mots sous les yeux le plan d'étude qu'il se forma depuis qu'il eut commencé de pratiquer la médecine.

C'étoit une coutume anciennement établie en France parmi ceux du bas peuple qui tomboient malades, d'envoyer leur urine au médecin, afin qu'en l'examinant, il connût non seulement depuis combien de temps le malade étoit au lit, quelle étoit l'espéce de son mal, quelle partie étoit la plus affectée, quels symptômes le tourmentoient le plus, mais encore afin qu'il devinât & le sexe & l'âge, qu'il le déclarât au porteur, & qu'il prescrivît enfin les remédes nécessaires.

Il y a longtemps que de coupables imposteurs, d'effrontés empiriques, abusant de la crédulité du vulgaire, sont parvenus à lui inspirer une aveugle confiance dans l'ourocopie; en s'arrogeant avec non moins de fausseté que d'impudence, le titre & la qualité de médecins, ils élevoient d'un ton si assuré leur savoir devant le peuple, qu'ils déclaroient indignes de porter le nom de médecin celui qui n'étoit pas en état de deviner par l'inspection de l'urine toutes les affections contre nature, toutes les maladies, & même les passions de l'ame. De leur attelier sont sortis ces livres si précieux & si utiles à la république sur l'examen des urines; livres avec lesquels le médecin encore novice apprennoit, avec des paroles obscures & entortillées, avec des phrases vuides de sens, à jouer, à séduire, à fasciner les esprits; car, bien qu'il fît à la légere, confusément, & sans principes, l'énumération de plusieurs symptômes, si par hasard il en nommoit un seul dont le malade se plaignît, les sots croyoient fermement aussitôt que le médecin avoit deviné, & que l'inspection de l'urine lui avoit donné la connoissance de la maladie qu'il venoit de décrire.

Ainsi Fernel, suivant la déraisonnable & pernicieuse coutume établie parmi les médecins, entra dans l'exercice de l'art par l'inspection des urines. Se levant donc vers quatre heures du matin, il se rendoit dans sa bibliothéque, pour y relire avec attention quelques endroits des auteurs anciens dont il n'étoit pas content, ou se mettoit à écrire jusqu'à la pointe du jour; il alloit alors donner ses leçons, ou visiter ses malades : dans cet intervalle cependant on lui apportoit des urines à examiner; il faisoit l'inspection de toutes, & après en avoir porté son jugement en peu de mots, il prescrivoit des remédes, aussi appropriés, qu'il pouvoit le conjecturer, à la cause de la maladie & à l'état du malade.

De retour chez lui, il s'enfermoit dans son cabinet jusqu'à ce que la table fût servie; il y rentroit aussitôt qu'il avoit dîné, en attendant l'heure de recommencer ses visites. Son cabinet étoit le seul endroit où il se retirât avant le dîner, & après le souper, jusqu'à onze heures que ses yeux appesantis le forçoient à aller prendre du sommeil. Pendant plus de trente ans, il observa cette maniére de vivre, & ce plan de travail; aussi fit-il de grands progrès dans ses études. Il préféroit les belles-lettres & l'exercice de la médecine aux amusements de l'esprit & du corps : sa vie fut une occupation perpétuelle & continue; tous les instants en étoient remplis par des affaires publiques ou particuliéres ou domestiques, ou par les devoirs de sa profession. Si quelquefois il invitoit quelque personne à dîner ou à souper, il ne croyoit point manquer à son convive, en s'échappant après le repas pour se remettre à l'étude.

Quelques années avant que de mourir, sa femme l'avoit engagé

d'acheter une maison de campagne à Pantin, où il pût aller de temps en temps se délasser dans une retraite paisible des fatigues inséparables de son état, au milieu d'une grande ville. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il consentit de s'y rendre une fois ou deux l'année qu'il en fit l'acquisition. La trempe ferme de son ame, sa vertu sévére & rigide, lui inspiroient de l'aversion pour tous les plaisirs, & ne lui permettoient pas de laisser échaper un seul moment sans travailler de corps ou d'esprit. Le repos, le délassement, les festins, lui paroissoient insipides; il croyoit que les principaux mobiles de toutes les actions de l'homme devoient être la gloire, l'honnêteté, la décence, & qu'il devoit y mettre de la dignité; qu'il n'y avoit rien de plus beau, de plus excellent que de bien mériter de la société chrétienne, que de porter des secours aux affligés, de soulager les malades dans leurs maux, de s'intéresser efficacement à la conservation du genre humain, de sacrifier sa vie pour sauver celles de ses semblables, d'arrêter les progrès des maladies. Le nombre de ceux qui venoient le consulter, étoit si grand que, pendant tout l'été, il étoit obligé de dîner debout; il écoutoit patiemment tout le monde, & ne renvoyoit personne, quelque pauvre qu'il fût, sans avoir bien éclairci son état, & sans lui indiquer les remédes dont il avoit besoin, & le régime qu'il devoit observer. Lorsque je l'avertissois de penser davantage à sa santé qu'il ne ménageoit point, & d'interrompre ses veilles continues; lorsque je l'exhortois à prendre du repos, & un peu plus de sommeil, (car il dormoit très peu), il me répondoit ordinairement par ce vers:

Longa quiescendi tempora fata dabunt.

Bien que son visage fût grave, sévére, & sombre, il prenoit un air souriant & gracieux, lorsqu'il abordoit les malades; il leur parloit avec douceur, avec politesse, avec aménité; il les interrogeoit sur les moindres symptômes, jusqu'à ce qu'il eût découvert la cause du mal, & la partie affectée. Quelque obscure ou cachée que fût la marche d'une maladie, je doute qu'il s'en soit jamais rencontré une seule dont il n'ait bientôt apperçu l'origine, & promptement saisi le caractére; quelque variés, quelque compliqués que fussent les symptômes, il les démêloit toujours avec facilité, & les rappeloit aux maladies dont ils étoient propres; tant il avoit le coup d'œil juste, le tact fin, le discernement subtil & pénétrant.

Jamais il n'enlevoit à un malade, à un mourant, à un homme mortellement attaqué, l'espoir de sa guérison, il aidoit toujours au contraire à soutenir en lui cette confiance. Dans les maladies qui n'étoient pas encore bien connues, il enveloppoit son prognostic sous des paroles obscures & ambiguës, auxquelles on pouvoit donner une interprétation favorable ou défavorable: au commencement des

maladies, s'il étoit contraint de s'expliquer sur leur événement, il ne le faisoit qu'en s'appuyant sur des hypothèses; mais il prononçoit sans se tromper sur l'issue des chroniques. Lorsqu'il annonçoit aux amis du malade un danger pressant ou une mort certaine, la tristesse étoit peinte sur son visage, & sa voix lugubre & perçante; mais quand il prédisoit une guérison future, la sérénité paroissoit sur son front, & ses paroles étoient pleines de douceur. Jamais il ne prit part au récit des fautes que la médisance ou la calomnie aimoit à reprocher à ses confreres, sachant qu'on pouvoit tous les jours lui en imputer de semblables ainsi qu'aux plus habiles.

Etoit-il appellé pour voir un homme d'esprit, après avoir reconnu la cause de son mal, & indiqué les remédes capables de le combattre, il se plaisoit, autant que ses affaires le lui permettoient, & que le comportoit l'état du malade, à s'entretenir avec lui; la conversation rouloit sur la philosophie, avec les philosophes; sur les mathématiques, avec les mathématiciens: sur la situation des villes, sur les fleuves dont elles sont arrosées, sur les machines de guerre & leurs inventeurs, sur l'art militaire, avec les généraux d'armées & les officiers; sur la navigation, & sur les pays nouvellement découverts, avec les marins; sur Dieu, sur les esprits, sur les choses célestes, avec les théologiens; sur le commerce, avec les négociants. C'étoit par ces entretiens ménagés à propos, qu'il trouvoit l'occasion de consoler les malades, & de relever leurs espérances. Mais il savoit tempérer le sérieux des discours philosophiques, avec des bons mots & des saillies ingénieuses; ce qui le faisoit aimer & considérer de tout le monde, & lui donnoit la réputation d'un homme agréable & enjoué.

Fernel étoit d'assez haute stature, & d'une constitution robuste; mais de violents accès de douleur néphrétique, dont il étoit attaqué quatre ou cinq fois l'année, l'avoient beaucoup affoibli: la couleur de son visage étoit livide & plombée; il avoit le poil noir & très touffu.

Il étoit d'un caractére vif, & prompt; cependant il ne se laissoit point emporter par la colére, il la réprimoit dès les premiers mouvements; on le voyoit presque toujours pensif, & un peu triste; il ne communiquoit à personne ses projets ou ses desseins, se défioit de tout; il veilloit attentivement à ses affaires domestiques, ce qui ne l'empêchoit point d'être généreux & libéral à l'égard de ses amis.

Durant dix années entiéres que j'ai vécu avec lui (*bbb*), il retiroit

---

(*bbb*) Peut-on douter que Plancy ait bien connu Fernel, avec lequel il demeura tant d'années?

J'observois dans la note de la page 287 que la date de la mort de Plancy ne m'étoit pas connue. M. Andry,

plus de douze mille livres de sa pratique ; rarement elle étoit au-dessous de dix mille (*ccc*).

TESTAMENT DE FERNEL,

Extrait du livre des testaments de S. Jacques de la Boucherie.

In nomine domini, amen. Du xxiij apuril mil cinq cent cinquante huit.

Maistre Jehan Fernel, conseiller & premier médecin du roy a testé comme ensuit, & premier a recommandé son ame à dieu, à la glorieuse vierge marie mere de dieu, à monsieur sainct michel archange, à messieurs sainct jacques & sainct christophe ses patrons & à tous saincts & sainctes du paradis, veut toutes ses debtes estre payees, & tous torts faits amendez, esley sa sepulture en l'eglise de monsieur saint jacques de la boucherie, au plus pres de feue mademoiselle tournebulle sa femme; laisse à son curé & à tous vicaires de saint jacques chascun ung escut davantaige que leurs droits; veust son convoy, service & funerailles estre faites en la forme & maniere de feue sa dicte femme, ou mieux se faire se peust; laisse à chascun des quatre mendiens pour convoy & service dix livres.

Pour l'executeur de son dit testament messieurs m^r. philibert barjot son gendre, & m^r. jean tournebulle son beaufrere; fait le jour & l'an que dessus, en présence de monsieur julian le pomier docteur en médecine, & de maistre jacques jamart prebtre vicaire dudit sainct jacques, & frere jean barjot, religieux, par moi noel paillet prebtre curé de l'eglise parochiale de sainct jacques de la boucherie à paris, l'an & jour dessus dicts avec paraphe.

Signé J. Fernel, J. Jamart, J. Barjot, J. le Paulmier.

NOTA : » Il se trouve dans le regître deux actes de cette teneur; » le premier a été bâtonné (on prétend qu'il avoit été écrit de la » main de Fernel). Le second se trouve sur le feuillet suivant : il » différe du premier en ce qu'il est seulement signé du curé Paillet, » avec un grand paraphe, & que l'acte est terminé par ces mots :

docteur - régent de la faculté de Paris, lequel travaille à l'histoire de cette faculté, vient de m'apprendre qu'il mourut en 1568 ; que Fernel lui avoit fait épouser une de ses niéces, de laquelle il eut un fils, prêtre, qui vivoit encore en 1638.

(*ccc*) Sous le régne de Henri II, le marc d'or valoit 172 liv. & le marc d'argent 15 liv.

Les douze mille francs que Fernel recevoit par an, équivaloient à huit cents marcs d'argent, lesquels évalués sur le pied actuel de notre monnoie, reviennent à quarante mille livres environ.

Fait par moi Noel Paillet pbre curé de l'église parochiale monsieur s. jacques de la boucherie à Paris ès présences de m^e. Julian le Paulmier docteur en médecine & de mtre jacques Jamart, l'un des vicaires dudict S. Jacques & frere Jean Barjot religieux. Signé Fernel. tesmoing mon sein manuel cy mis l'an & jour dessus d^t. Paillet.

EPITAPHIUM. *

DEO IMMORTALI, OPT. MAXIMO
&
CHRISTO JESU HOMINUM SALVATORI
SACRUM.

JOANNI FERNELIO, AMBIANENSI,
HENRICI II. GALLIARUM REGIS
CONSILIARIO ET PRIMO MEDICO NOBILISS. ATQ. OPTIMO;
RECONDITARUM ET PENITUS ABDITAR. RERUM
SCRUTATORI ET EXPLICATORI SUBTILISSIMO;
MULTOR. SALUTARIUM MEDICAMENTOR. INVENTORI;
VERÆ GERMANÆQUE MEDICINÆ RESTITUTORI;
SUMMO INGENIO EXQUISITAQ. DOCTRINA MATHEMATICO;
OMNI IN GENERE PHILOSOPHIÆ CLARO;
OMNIBUSQUE INGENUIS ARTIBUS INSTRUCTO;
TEMPERATISSIMIS SANCTISSIMISQ. MORIB. PRÆDITO;
SOCERO SUO PIENTISSIMO,
PHILIBERTUS BARJOTIUS,
SUPPLICUM LIBELLORUM IN REGIA MAGISTER,
MAGNIQUE REGIS CONSILII PRÆSES,
AFFINITATE GENER,
PIETATE FILIUS,
MŒRENS POSUIT,
ANNO A SALUTE MORTALIBUS RESTITUTA 1558.
OBIIT 26 APRILIS, ANNO 1558.
VIXIT ANNOS LXI. **.

---

* Voici comment cette épitaphe devroit être gravée; puisqu'elle est composée en style lapidaire. Je ne la vois cependant nulle part écrite de la sorte; elle en approche néanmoins dans le dictionnaire de m. Eloy. Mais elle n'est pas gravée sous cette forme sur la planche de cuivre qui se voit encore à S. Jacques de la Boucherie.

(**) Bien que sur le cuivre qui se voit encore aujourd'hui dans une chapelle de S. Jacques de la boucherie, à Paris, on ait mis 52, il est très clair qu'il faut LXI. On est donc fondé à mettre cette date dans le texte, puisque l'erreur est reconnue & démontrée.

On observoit, *pag.* 314, que dans plusieurs épitaphes les dates étoient inexactes; on en concluoit qu'il ne devoit point paroître extraordinaire qu'on

M. Aſtruc avoit cru d'abord que cette épitaphe latine étoit de la compoſition de Gui Patin; depuis il a changé de ſentiment. Il eſt vrai qu'elle ne paroît pas avoir été gravée dans le temps de la mort de Fernel. Celle qu'on mit alors ſur ſa tombe étoit en françois; ſelon toute apparence, elle fut déplacée pluſieurs années, après la mort de Fernel, & on lui ſubſtitua la latine. Mais l'année du déplacement de l'une, & de la ſubſtitution de l'autre, n'eſt point connue. Il eſt certain au moins que Gui Patin n'eſt pas l'auteur de l'épitaphe latine, comme pluſieurs l'ont penſé; ce qui le prouve, c'eſt qu'elle a été inſérée dans le *tréſor des antiquités de Paris*, par Jacq. DU BREUIL, imprimé en 1612, époque à laquelle Gui Patin n'avoit que dix à onze ans.

La françoiſe, que m. l'abbé Villain a retrouvé dans un recueil d'épitaphes, conſervé dans la bibliothéque de la ville de Paris, eſt conçue en ſes termes:

Cy-giſt le corps de noble homme & ſire m. Jean Fernel en ſon vivant docteur en médecine & premier médecin du roi Henri II. qui treſpaſſa le mardi 26 avril 1558, & demoiſelle Magdeleine Tournebue ſa femme qui treſpaſſa le 10e. jour d'avril 1557. Priez Dieu pour eux.

La date de la mort de l'épouſe de Fernel indiquée ici, détruit la remarque faite *page* 313, *note qq*. Nous obſervions d'après le récit de Plancy que Magdeleine Tournebulle tombée malade vers le 11 mars, mourut le 30 du même mois 1557 (ancien ſtyle); que onze jours après, Fernel fut attaqué d'une fiévre continue, c'eſt-à-dire, le 9 avril, veille de Paques, & que ſon décès arrivant le 26, ce fut le dix-huitiéme de ſa maladie.

Si cette épitaphe françoiſe, qui ſemble avoir été faite dans le temps, eſt exacte pour les dates, il faut en conclure que celles qui ſe voient dans le récit de Plancy, ne le ſont pas. Mais, comme nous l'avons déja dit, cette vie ne fut imprimée que ſur une copie,

eût commis une erreur ſemblable dans celle de Fernel. Outre les exemples produits, on a oublié de citer encore celle de Jacques Guillemeau, célébre chirurgien du roi, ou pluſtôt le ſonnet fait en ſon honneur, & rapporté par De Vaux, par Moréry, par Eloi, & par d'autres. Tous diſent qu'au bas du ſonnet on liſoit ſur la pierre, (placée dans l'égliſe de ſaint Jean en Gréve, mais enlevée depuis longtemps) *mort le* 13 *Mars* 1609. J'ai prouvé dès 1771 (dans ma lettre critique ſur l'hiſtoire de l'anatomie de m. Portal,) que la date de 1609 étoit fauſſe, puiſque ce chirurgien dédia & préſenta en 1612 toutes ſes œuvres à Louis XIII. Depuis j'ai recouvré une autre épitaphe françoiſe de J. Guillemeau, laquelle porte qu'il mourut en mars 1612.

& non sur le manuscrit autographe du disciple de Fernel. Le copiste aura mal lu, ou mal entendu. Essayons de rectifier l'erreur de date qui paroît exister dans la narration latine.

» *La douleur & le chagrin que Fernel eut de la mort de sa femme,* » *furent tels* que moins de douze jours après, *il fut lui-même saisi* » *d'une fiévre continue* ». (*voy*. plus haut *pag*. 312.). Plancy, ou plutôt son copiste, a écrit *ante duodecimum ab ejus funere diem.* Cependant, y compris le 10 avril, jour du décès de Magdeleine Tournebulle, suivant l'épitaphe françoise, & le 26 du même mois jour auquel mourut Fernel, on ne compte que dix-sept jours, tandis que dans son histoire, on en indique environ vingt-neuf.

On sauroit précisément à quoi s'en tenir, si Plancy eût rapporté, jour par jour, l'histoire de la maladie de son maître ; mais il ne parle que des *septiéme*, *onziéme*, & *quatorziéme ;* ce fut ce dernier que Fernel jugea qu'il ne reviendroit pas en santé. En s'arrêtant à ce *quatorziéme*, Plancy ne fait-il pas entendre, ou soupçonner au moins, que ce fut celui de la mort de Fernel ? Suivant cette conjecture, assez vraisemblable, on voit que le premier médecin de Henri II, ayant fini sa carriére le 26 avril, sera tombé malade le 13 de ce mois, & que son testament daté du 23 aura été fait le *onziéme* de sa maladie, jour où les symptômes qui devinrent plus graves, le déterminérent à notifier ses derniéres volontés.

Mais objectera-t-on, l'historien de sa vie écrit ; *eum decimo octavo die nobis immatura mors* (*sustulit*) ; ce qui est très précis & très formel.

On peut répondre, ce semble, qu'il avoit marqué *xiiij*, en chiffres romains, mais que la liaison du premier des quatre *i*, avec le second, étant un peu trop fortement exprimée, aura donné à ce premier *i* l'apparence d'un *v ;* le copiste se le sera d'autant plus aisément persuadé que Plancy plus loin parloit du *xiiij*. jour, où Fernel regrettoit de mourir sitôt : n'ayant donc pu croire qu'il fut mort ce *xiiij*°. (ce qui est néanmoins très probable, bien que Plancy ne l'énonce pas formellement) il aura mis alors sans hésiter *xviij*.

Ceci posé, l'on a de quoi concilier les deux versions ; mais il faudra dire que Fernel, qui meurt le 26 avril, (& le 14e. de sa maladie), sera tombé le 13, trois jours pas encore révolus après la mort de sa femme : ce que Plancy avoit sans doute exprimé de la sorte *ante iij ab ejus funere diem* (où le premier *i* fut encore pris par le copiste pour un *v*, mais qui étant mal peint aura paru un *x* aux yeux du compositeur & de l'éditeur). En effet sous ce point de vue, tout s'accorde avec cette phrase de Plancy ; *hoc uno uxoris suæ casu, ità* REPENTE *perculsus ac prostratus est, ut* . . . . Cette expression REPENTE seroit-elle fort juste, s'il eût voulu nous apprendre que Fernel avoit été saisi de la fiévre, avant qu'il se fût écoulé *douze jours* depuis la

mort de sa femme ? Mais elle le devient, lorsqu'il continue ainsi, ... *ut ante iij* (*tertium*) *ab ejus funere diem ex summo animi mærore & angustiâ in febrim inciderit continuam.* Si Fernel ne fût tombé malade que vers l'*onziéme* (*ante duodecimum*) après la mort de sa femme, Plancy n'auroit pas observé que son ame sensible fût subitement frappée & renversée par ce coup fatal, REPENTE *perculsus ac prostratus.*

De quelque maniére que se soit faite la méprise, elle n'en paroît pas moins réelle. On n'auroit peut-être point de raison valable, pour suspecter l'infidélité de cet endroit, si Plancy, avant que de mourir, eût fait imprimer sous ses yeux la vie de Fernel : mais ce disciple reconnoissant & zélé pour la gloire de son maître, étant mort en 1568, & la vie qu'il avoit composée pour le faire connoître à la postérité, ayant paru pour la premiére fois en 1607, c'est-à-dire, 39 ans après la mort du biographe, & 49 après celle du premier médecin de Henri II; il ne doit pas être surprenant que le manuscrit de Plancy ne se trouvant plus, cet endroit défectueux de la copie n'ait pu être rectifié.

Au reste nous ne donnons qu'une probabilité à la faveur de laquelle on voit clairement que Magdeleine Tournebulle, morte le 10 avril, au vingtiéme jour de sa maladie, étoit tombée malade le 22 mars, quelques jours après son arrivée à Fontainebleau, dans le temps que la cour y étoit; que Fernel avant le troisiéme jour révolu, c'est-à-dire, le 13 avril est pris de la fiévre, que l'onziéme de sa maladie, c'est-à-dire, le 23 avril, la férocité des symptômes lui donne lieu de craindre pour sa vie, & l'engage à faire son testament, daté du 23 de ce mois; que le mal continuant d'empirer jusqu'au quatorze de sa maladie, (26 avril), il sent parfaitement qu'il ne relevera point; alors il témoigne qu'il a du regret de quitter sitôt la vie, qu'il voit fuir devant lui, & dont il est effectivement privé le jour même.

Dans la chapelle où est l'épitaphe latine de Fernel, se voit son portrait : m. l'abbé Villain en a tiré une copie dont il a fait présent à m. Andry, M. D. P. La faculté de Paris en posséde un autre peint sur toile. On le trouve différemment gravé dans plusieurs éditions de ses œuvres.

Ses armes étoient d'azur à trois palmes d'or; & celles de sa femme, d'or à trois têtes de bœuf de sable.

CHRONOLOGIE POUR LA VIE DE FERNEL.

PRINCIPAUX FAITS.	ANNÉES de l'ére chrétien.	Années de FERNEL, suivant ceux qui le faisant vivre 72 ans, placent sa naissance en 1486.	*Années de FERNEL, rectifiées d'après le récit même de Plancy ; FERNEL étant mort âgé de 61 ans accomplis*, naît en 1497.*	Années de FERNEL, suivant ceux qui le faisant vivre seulement 52 ans, placent sa naissance en 1506.	Années de FERNEL, suivant les trois auteurs qui ne le faisant vivre que 49 ans, placent sa naissance en 1509.
Quatriéme année du régne de Charles VIII.	1486				
	1487	un an accompli.			
	1488	2			
	1489	3			
	1490	4			
	1491	5			
	1492	6			
	1493	7			
	1494	8			
	1495	9			
	1496	10			
Véritable année de la naissance de FERNEL. .	1497	11			
Charles VIII. meurt. Louis XII. succéde. . .	1498	12	un an accompli.		
	1499	13	ij		
	1500	14	iij		
	1501	15	iv		
	1502	16	v		
	1503	17	vj		
	1504	18	vij		
	1505	19	viij		
	1506	20	ix		
	1507	21	x	un an accompli.	
	1508	22	xj	2	
	1509	23	xij	3	
	1510	24	xiij	4	un an accompli
	1511	25	xiv	5	2
	1512	26	xv	6	3
	1513	27	xvj	7	4
	1514	28	xvij	8	5
Mort de Louis XII. François I régne. . .	1515	29	xviij	9	6
FERNEL arrive à Paris, où il étudie la philosophie.	1516	30	xix	10	7
	1517	31	xx	11	8
	1518	32	xxj	12	9
FERNEL est reçu maître ès arts. . . .	1519	33	xxij	13	10
	1520	34	xxiij	14	11
	1521	35	xxiv	15	12
	1522	36	xxv	16	13
	1523	37	xxvj	17	14
Il commence ses études légales en médecine.	1524	38	xxvij	18	15
	1525	39	xxviij	19	16
FERNEL demeuroit au collége de sainte Barbe, cette année & les suivantes. . .	1526	40	xxix	20	17

PRINCIPAUX FAITS.	Années de l'ére Chrétien.	Années de FERNEL, né en 1486.	Années de FERNEL, né en 1497.	Années de FERNEL, né en 1506.	Années de FERNEL, né en 1509.
FERNEL publie son premier ouvrage, intitulé *Monalosphœrium*.	1527	41	xxx	21	18
Il donne son second ouvrage, intitulé *De proportionibus*.	1528	42	xxxj	22	19
Son troisiéme ouvrage, intitulé *Cosmotheoria*, paroît cette année.	1529	43	xxxij	23	20
FERNEL est reçu docteur en médecine. .	1530	44	xxxiij	24	21
Il se marie vers 1531 ou 1532; & durant les années suivantes, il se livre tout entier à l'étude des mathématiques	1531	45	xxxiv	25	22
	1532	46	xxxv	26	23
	1533	47	xxxvj	27	24
	1534	48	xxxvij	28	25
Il reprend ses études en médecine. . .	1535	49	xxxviij	29	26
Il enseigne la médecine au collége de Cornouailles, & commence à exercer. . .	1536	50	xxxix	30	27
	1537	51	xl	31	28
	1538	52	xlj	32	29
	1539	53	xlij	33	30
	1540	54	xliij	34	31
	1541	55	xliv	35	32
Il met au jour son premier ouvrage de médecine, intitulé *de naturali parte medicinæ*; & est fait médecin de Henri, dauphin. . .	1542	56	xlv	36	33
	1543	57	xlvj	37	34
Catherine de Médicis, dauphine, accouche (pour la premiére fois) de François, qui fut roi sous le nom de François II. . . .	1544	58	xlvij	38	35
FERNEL fait imprimer un autre traité, sous ce titre, *de Vacuandi ratione*; est appellé par ordre du dauphin, pour voir Diane de Poitiers sa maîtresse, qui étoit dangereusement malade.	1545	59	xlviij	39	36
	1546	60	xlix	40	37
Mort de François I. Henri II. lui succéde. .	1547	61	l	41	38
FERNEL publie l'ouvrage intitulé, *de abditis rerum causis*.	1548	62	lj	42	39
	1549	63	lij	43	40
	1550	64	liij	44	41
	1551	65	liv	45	42
	1552	66	lv	46	43
	1553	67	lvj	47	44
Après avoir revu & corrigé les ouvrages précédents, il en donne une nouvelle édition *in-fol.* sous le titre de *Medicina*.	1554	68	lvij	48	45
	1555	69	lviij	49	46
Louis de Bourges, premier médecin du roi, meurt en décembre: FERNEL est nommé pour le remplacer.	1556	70	lix	50	47
La guerre se rallume avec l'Espagne & l'Angleterre.	1557	71	lx	51	48
Prise de Calais sur les Anglois, au mois de janvier. Mort de FERNEL le 26 avril, âgé de 61 ans acccomplis. . . .	1558	72	lxj	52	49

DISSERTATION

Où l'on examine si Fernel a guéri la stérilité de Catherine de Médicis.

Un très grand nombre d'écrivains ont répété les uns après les autres que Fernel avoit fait cesser la stérilité de Catherine de Médicis. On ne trouve cependant aucune preuve authentique de cette cure brillante, rapportée par tout afin de rehausser le mérite de ce médecin.

Plancy, comme on l'a vu, n'a rien dit à cet égard. Il vivoit à Paris dans le temps de cette prétendue guérison, & il étoit en âge d'homme lorsque Catherine devint mere, en 1544; car, dans l'épitre grecque qu'il a mise à la tête des lettres grecques du savant Budé, en 1540, & qui est adressée aux jeunes gens amateurs de la langue d'Homére, de Platon, de Xénophon, de Thucydide, il s'exprime ainsi: « J'ai cru que je ferois une chose utile & propre à vous » rendre facile l'intelligence de cette langue, si j'entreprenois de » publier avec tout le soin possible les épitres grecques de Budé ». En parlant de la sorte aux jeunes gens, Plancy n'étoit plus sans doute de cette classe; il est certain au moins qu'il étoit déja très instruit dans cette langue; il étoit connu de Budé qui lui communiqua son manuscrit. On ne sauroit croire qu'il eût alors moins de vingt-cinq ans; donc il sera né vers 1515 au plus tard, donc il avoit vingt-neuf ans, lorsque naquit François, premier fruit du mariage de Henri dauphin & de Catherine de Médicis. Si l'art de la médecine & les talents de Fernel eussent détruit les causes qui s'opposoient à la fécondité de la princesse, le bruit s'en feroit répandu dans le temps, Plancy ne l'eût pas ignoré, & Fernel par la suite seroit entré dans des détails que son disciple nous auroit conservés. Cependant il garde sur ce point le plus profond silence.

Brantôme, qui naquit vers 1527, n'avoit à la vérité que dix-sept ans, lorsque la dauphine en 1544, donna un fils au dauphin; mais il étoit cependant d'un âge où l'on commence à ne plus être indifférent sur les événements actuels; il devoit avoir entendu dire que la médecine, par le ministére de Fernel, avoit préparé la naissance de cet enfant, & n'avoir pas oublié dans la mâturité de l'âge, un fait de cette nature, qui avoit dû faire beaucoup de bruit. Quand il seroit même possible qu'il n'en eût pas été instruit alors, pouvoit-il manquer de l'être par la suite, lui qui vécut longtemps à la cour de France, où il a été témoin de tant d'anecdotes qu'il rapporte; lui qui fut gentilhomme de la chambre des rois Charles IX & Henri III,

& chambellan du duc d'Alençon, tous trois fils de Catherine de Médicis. Quoi, il n'auroit pas ſu que cette princeſſe, ſtérile pendant neuf ans, avoir ceſſé de l'être par le conſeil de Fernel ? Son ſilence n'eſt-il pas une forte preuve contre cette prétendue guériſon attribuée au médecin de Paris ? Brantôme cependant avoit une occaſion toute naturelle d'en parler, après avoir dit que Catherine de Médicis *ſe fit tellement aimer du roi ſon beau pére, & de Henri ſon mari, que demeurant dix ans ſans avoir lignée, il y eut force perſonnes qui perſuaderent au roi & à monſieur le dauphin de la répudier* (*) ; *car il étoit beſoin d'avoir lignée en France. Jamais ni l'un ni l'autre n'y voulurent conſentir, tant ils l'aimoient.* Il en avoit eu encore occaſion, dans un autre endroit, où il écrit : « on diſoit à la cour qu'il » ne tenoit pas tant à madame la dauphine qu'à monſieur le dauphin, » pourquoi il n'avoit point d'enfant ». Ce propos pouvoit avoir lieu, avant que l'on ſût que Henri avoit une fille de Philippe Duc (**). Cette intrigue momentanée en effet ſemble avoir été tenue aſſez ſecréte ; je l'infére au moins de ce que dit Fernel en 1542 en adreſſant la parole à ce prince, dans l'épitre dédicatoire de ſon premier ouvrage de médecine : *Caſtimoniam tuam. . . . omnes ſermone percelebrant.* Fernel n'auroit certainement pas haſardé cette groſſiére flaterie, ſi les amours de Henri euſſent été publiques. On peut en conclure auſſi qu'en cette année Diane de Poitiers n'étoit pas encore ſa maîtreſſe, au moins ouvertement.

Un autre hiſtorien, Pierre de l'Eſtoile, qui paroît être né vers 1538, qui commençoit à écrire ſon journal dès 1569, & qui écrivoit dans le ſecret du cabinet, & non pour être imprimé, ne dit

(*) Il paroît même que les choſes furent pouſſées aſſez loin ſur l'article de la répudiation, quoiqu'elle n'ait pas été décidée. Voici ce qu'on lit dans le *diſcours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis*, publié en 1573, & vingt fois réimprimé depuis : . . . . « eſtant » ſur le point d'eſtre répudiée & ren- » voyée en Italie, tant à cauſe que » nature l'avoit comme condamnée à » ne porter jamais enfans, que pour » &c...». On ne dit rien ici du pouvoir de l'art qui diſpoſa cette princeſſe à devenir féconde. On peut conſulter auſſi une lettre adreſſée en 1559 à Catherine de Médicis, laquelle eſt inſérée dans le *tom. j.* du Recueil des choſes mémorables ſur le fait de la religion depuis la mort de Henri II. On y voit qu'il y eut un temps où Catherine elle-même craignoit beaucoup d'être répudiée.

(**) Elle étoit piémontoiſe ; Henri la connut, lorſqu'en 1537 il ſuivit le roi ſon pére qui alloit porter ſes armes du côté du Piémont. La fille, qu'il eut de cette demoiſelle, naquit en 1538. Après ſes couches Philippe Duc ſe fit religieuſe. Quant à ſa fille, qui fut nommée Diane, & légitimée, elle fut également aimée & du roi François I, & du dauphin Henri ſon pere, qui lui fit épouſer Horace Farnéſe, duc de Caſtro, après la mort duquel elle ſe remaria avec François duc de Montmorenci, pair & maréchal de France. Elle a vécu 80 ans, & mourut le 11 Janvier 1619.

rien qui favorise l'opinion accréditée depuis, que Catherine cessa d'être stérile par les conseils ou les remédes que donna Fernel. Cet historien n'ignoroit point que la princesse avoit été neuf ans sans concevoir; il en touche même quelque chose. Si l'on eût cru dès lors que Fernel nommément avoit réussi par les ressources de son art & par celles de son esprit, à dissiper une si longue stérilité, il auroit consigné cette anecdote curieuse dans ses mémoires : l'occasion s'en présentoit en parlant du décès de Charles de Gondy en 1574. « Il étoit, dit-il, fils d'un banquier florentin de Lyon nommé » Gondy, seigneur du Péron, duquel la femme italienne avoit trouvé » moyen de passer au service de la reine Catherine de Médicis, & » avoit eu la charge de la nourriture des enfants du roi Henri II, » & d'elle, en leur maillot, & même, disoit-on, *qu'elle avoit aidé* » *à la reine qui avoit demeuré dix ans mariée sans avoir lignée, à* » *faire lesdits enfants, qui fut cause de la faire tellement aimer par la* » *reine.* . . . . . » Tels étoient les discours qui se débitoient : telle étoit la tradition existante. Si la médecine, par l'entremise de Fernel, eût obtenu ce succès éclatant, le souvenir s'en seroit conservé, & Pierre de l'Estoile n'auroit pas manqué de l'opposer à un bruit populaire, dont il se garde bien de certifier la vérité : bruit populaire très capable de faire rejetter entiérement, comme une fable, la fécondité de Catherine dûe au célébre médecin, sans autoriser à croire pour cela que la femme du banquier florentin ait opéré ce miracle par des remédes secrets ou quelques moyens mystérieux. La stérilité de la dauphine, cessant enfin par la naissance d'un fils désiré depuis si longtemps de tous les François, a pu paroître surprenante aux yeux du vulgaire toujours sot & crédule, & amateur du merveilleux. Il aura saisi volontiers le propos que nous a conservé Pierre de l'Estoile; mais les plus clairvoyants se seront persuadés que l'art salutaire devoit avoir contribué davantage à cette heureuse fécondité. Or comme on savoit que Fernel avoit été de bonne heure médecin de Henri, tandis qu'il n'étoit que dauphin, puis son premier médecin lorsqu'il fut roi, on a mieux aimé lui attribuer qu'à tout autre cette cessation de stérilité; & publier ensuite que la considération & la confiance du roi pour ce médecin, étoit la preuve & la marque du service qu'il avoit rendu au prince & à l'état. Ce n'est pas qu'on doive cependant nier que les médecins de cour aient été consultés sur les causes qui pouvoient empêcher la dauphine de devenir mére; & que Fernel n'ait pu être du nombre. Mais il faut que la faculté de concevoir si longtemps retardée chez cette princesse, n'ait point été regardée, quand enfin elle se manifesta, comme un effet des consultations & des remédes hippocratiques, puisqu'on s'en taisoit lorsque Brantôme & Pierre de l'Estoile écrivoient.

Scaliger, qui naquit en 1540, & qui vécut jusqu'en 1609 ne dit point que Fernel ait guéri la stérilité de la princesse. Du vivant de Scaliger cette anecdote par laquelle on s'est flatté d'honorer Fernel n'étoit pas bien répandue; car il n'en parle point. Il dit seulement (si pourtant ce qu'on voit dans le *Scaligerana* est de lui bien réellement) : « Fernelius bon gagne-denier qui entra en crédit *pour avoir » facilité l'accouchement de la reine mere* (Catherine de Médicis) ».

M. de Thou, cet historien si sage, lequel vint au monde vers 1553, & dont l'ouvrage parut en partie l'an 1604, trace l'éloge de Fernel, sans faire aucune mention de cette anecdote si souvent & si diversement racontée depuis.

Cinq écrivains dont deux vivoient dans le temps où le fait a dû arriver, & les trois autres pas assez éloignés pour ne point en avoir eu connoissance, ne détruisent-ils point, par leur silence à cet égard, le récit de ceux qui sont venus après eux, lors surtout qu'ils ne sont pas d'accord sur les circonstances?

Le plus ancien d'entre ces derniers est Scévole de Sainte Marthe. La premiere édition de ses éloges est de Poitiers 1598, la seconde de 1602, la troisiéme de 1605, encore à Poitiers. J'ignore s'il parle de Fernel dans ces premiéres éditions, mais on lit dans les suivantes ces paroles : *Lutetiæ sanandis ægris operam præbens* (FERNELIUS), *rem egregie fecit, & ab Henrico secundo in regiam accersitus principem inter ejus archiatros locum tenuit. Eo felicis operæ proventu, ut, quod à naturâ negatum esse videbatur, artis beneficio consecutus, invisam sterilitatem à domo regiâ repelleret, Valesiumque nomen optatâ generosæ prolis accessione propagandum curaret.* De Sainte-Marthe, en écrivant ceci, ne rapporte qu'un bruit populaire; il n'en parle d'après aucun témoignage, & ce qu'il est important de remarquer, quarante ans depuis la mort de Fernel, & près de soixante ans depuis la naissance de François II, premier enfant de Catherine, dauphine de France.

P. Castellanus médecin, mais qui étoit professeur en langue grecque à Louvain, fit imprimer à Anvers un ouvrage intitulé, *Vitæ illustrium medicorum*... 8°. 1618. Dans l'article qui regarde Fernel, il s'exprime ainsi : *Apud regem atque reginam longè gratiosissimus* (FERNELIUS). *Quin etiam hæc crebris usurpare sermonibus solebat, ejus industriâ restitutam sibi fœcunditatem; quodque tot liberorum mater esset, uni acceptum referri oportere Fernelio, qui naturæ ad injuriam sterilitatis languenti, opportuno remediorum auxilio subvenisset.* En rapportant cette anecdote, & l'aveu que Catherine faisoit souvent de l'obligation qu'elle avoit à Fernel d'être mére, il ne cite aucun garant; il n'est que l'écho du peuple, qui presque toujours dénature également, & les faits vrais, & les contes qu'il débite. Quelle créance d'ailleurs peut mériter un étranger qui écrivoit 74 ans depuis

le moment où Catherine devint mére, & 29 ans après la mort de cette reine.

Louis Dorléans, ce fameux ligueur, qui eut le bonheur d'échaper au châtiment qu'il s'étoit attiré par ses invectives réitérées contre le roi, composa en 1622, un livre sous ce titre, *plante humaine*, dans lequel on lit : « Henri II, ne pouvant point avoir d'enfant, fit appeller » plusieurs médecins habiles de la faculté de médecine de Paris, qui » refusérent de donner leur secours ; l'on proposa Fernel ; le roi le » fit venir & lui demanda en riant en présence de la reine, s'il pouvoit » bien faire des enfans à la reine. Fernel répondit que c'étoit à Dieu » à les donner, à sa majesté à les faire, & à lui d'enseigner les » préceptes de l'art par lesquels on pouvoit y parvenir. Quelque » temps après la reine devint grosse, & s'en étant apperçue, elle lui » envoya dix mille écus, & quand elle accoucha autant avec un » buffet d'argent ; elle en faisoit autant chaque couche ».

Les deux auteurs précédents, l'un françois, & l'autre étranger, avoient présenté l'anecdote simplement : celui-ci pour la rendre plus saillante, plus vraisemblable & lui donner un certain air de vérité, y ajoute des détails, qui ne sont appuyés d'aucun garant ; il en falloit néanmoins pour un fait qui déjà datoit de 80 ans.

Sur la foi de Louis Dorléans, Naudé, qui fut chargé des paranymphes, prononça pour cet acte public en 1628, un discours dans les écoles de la faculté de médecine de Paris, où il adopte ce récit : tels sont ses paroles : .... *Fernelius ab Henrico secundo, qui quater illi decem aureorum millia pro quatuor filiis, ejus ope & consilio susceptis, obtulit. pag. 74.* Il cite bien fidélement *la plante humaine* : mais au lieu de dire que les dix mille écus furent donnés par la reine, il dit que ce fut par le roi.

Je pourrois ajouter ici Gui Patin, mais, ce seroit faire une chose inutile, puisqu'en parlant de ce fait, il avertit que c'est d'après Louis Dorléans.

En 1635, René Moreau, médecin de la faculté de Paris, est éditeur des *consilia* de Baillou, aussi médecin de Paris. Moreau y ajoute la vie de son ancien confrére, & s'exprime ainsi à l'égard de Fernel : *Fernelio qui beatissimis suis consiliis emorientem Valesiorum stirpem fecundissimâ prole ad vitam excitavisset.* Une tradition populaire, dont l'origine même n'a nul fondement, dès qu'une fois elle est établie, s'efface difficilement ; Moreau néanmoins, qui ne pouvoit pas ignorer ce qu'avoit écrit Louis Dorléans, & depuis lui Naudé, n'adopte point leur récit, & semble s'en tenir à celui de S. Marthe.

Dupleix, qui publia en 1630 la partie de son histoire de France, dans laquelle il décrit le regne de François I. & celui de Henri II.

ſuit la narration de Louis Dorléans, avec les circonſtances du fait par lui rapportées.

Ne devoit-on pas s'attendre que Mézerai feroit quelque attention ſur la ſtérilité de Catherine de Médicis, qui dura neuf ans ? Il ſe contente d'obſerver que François II « avoit été dès ſa naiſſance de » complexion mal ſaine, étant le premier enfant d'une mére qui » avoit eu ſes purgations bien tard ». En s'exprimant ainſi, Mézerai montre qu'il n'étoit ni phyſicien ni médecin ; mais il n'obſerve point que Catherine de Médicis fut redevable de ſa fécondité à Fernel, dont il a parlé d'ailleurs avec éloge.

En 1662, Menjot médecin du roi, met au jour ſes *diſſertationes pathologicæ* : on y lit ; *REFERUNT Catharinam Mediceam Galliarum reginam ætate licet integrâ, cum velut quinta luna nata progeniem deſperaret, importunam alvi ſterilitatem votivâ fecunditate commutaſſe, dulcique liberorum propagine ditatam fuiſſe, quod, contrà Moſis edictum*, ἐν τῇ καθόδῳ τῶν καταμηνίων, [dum fluerent menſtrua], *quibus ſemen aliàs eluitur, à rege ſubagitata eſſet, ex conſilio FERNELII ſagaciter conjicientis exuperantem uteri ariditatem benigni ſanguinis aſpergine rigandam eſſe, vel etiam ſtomachum matricis naturaliter, perindè ac ex eventu in gravidis, arctiſſimum, non niſi menſium tranſitu reſerari. Idque edoctus fuerat Fernelius ab Hippocrate* (LIB. I. de morb. mul) *jubente mulieres* ἱμείρεσθαι τοῦ ἀνδρὸς, *inchoante menſtruo profluvio, ſed maximè eo deſinente, verùm profluente adhuc potiùs quàm arefacto.* L'expreſſion, dont Menjot ſe ſert en commençant, eſt remarquable, *referunt, on dit.* Il ne donne cette anecdote, que pour ce qu'elle eſt, un *oui-dire.* Il ne cherche point à la faire valoir plus qu'elle ne vaut.

Dans un ouvrage qui parut en 1682, ſous ce titre : *Académie des ſciences*, l'auteur, Bullart y inſére, d'après Dupleix qu'il cite, l'anecdote tant rebatue en ces termes, mais faiſant parler Henri, & répondre Fernel : « Monſieur le médecin, ferez vous bien des enfans à ma » femme ? —— C'eſt à dieu, ſire, à vous donner des enfans par ſa » bénédiction ; c'eſt à vous à les faire, & à moi à y apporter ce qui » eſt de la médecine ordonnée de dieu pour le reméde des infirmités » humaines ». Bullart continue ainſi : « cet Eſculape françois uſa ſi » efficacement de la connoiſſance qu'il avoit du mal, & du reméde » qu'il y falloit apporter, qu'il rendit la reine féconde en la déli- » vrant de la ſuppreſſion de ſes purgations naturelles. . . &c. » . .

Varillas, en écrivant la vie de François II, fait mention de l'anecdote, mais comme d'un bruit populaire, & n'affirme rien. Il avoit probablement tâché d'éclaircir la vérité, & n'avoit point trouvé ſans doute de preuve aſſez convaincante, pour donner le fait comme certain.

Il parle ainsi : « *le peuple étoit persuadé*, que la reine mére après » dix ans de stérilité n'avoit conçu le roi, que parce que le premier médecin Fernel avoit conseillé à Henri II de coucher » avec elle durant ses ordinaires, & que les personnes engendrées » de la sorte étoient sujettes à cette honteuse maladie (*la lépre*) ». Il semble que Varillas, qui écrivoit dix à douze ans après Menjot, l'ait copié en partie : celui-ci en effet n'assuroit pas davantage. Cependant le même Varillas, dans son histoire de François I, semble s'exprimer plus affirmativement : « le médecin Fernel, *dit-il*, après » avoir observé le tempérament de la dauphine, s'étoit mis en tête » de remédier à son indisposition, & soit que les médicaments, qu'il » ordonna, eussent opéré, ou que son secret n'eut consisté qu'à révéler » au dauphin les moments dans lesquels sa femme étoit plus » capable de concevoir, la cour s'étoit apperçue quelques mois » après, que la dauphine étoit grosse ». Varillas avertit qu'il a tiré ceci d'un dissertation latine, présentée au roi sur ce sujet, sans la faire connoître plus précisément.

Dans un livre singulier & qui fit beaucoup de bruit, lorsqu'il parut vers 1686, l'auteur Nicolas Venette, médecin de la Rochelle, s'exprime ainsi, *pag.* 72. édit. de 1696. « Cette maladie (la tor- » tuosité du vagin) n'est pas toujours incurable : & les femmes, » que nous pensons bien souvent ne pouvoir être guéries, ne sont » intraitables que par leur pudeur ou par notre ignorance. Tous les » médecins de France ne purent autrefois guérir une des plus grandes » princesses du monde, qui étoit incommodée de ce défaut : il n'y » eut que Fernel qui assura un roi des plus glorieux de son temps, » de la guérison de la reine. Après avoir donc connu exactement » la cause de sa stérilité, il pria le roi de coucher avec elle, lorsque » le conduit de la pudeur seroit humecté & élargi par les régles qui » seroient sur le point de cesser. Ce qui réussit si bien qu'après dix » ans de stérilité, la reine donna à cet invincible monarque cinq » ou six enfans, qui valurent dix mille écus chacun à ce savant » médecin ». —

Venette est le premier, qui sans preuve, allégue cette cause de la stérilité de Catherine de Médicis, & du moyen recommandé pour favoriser la conception. Il ne sera pas le seul à regarder cette prétendue conformation, pour la cause de la stérilité de cette princesse; ou plustôt elle sera adoptée d'après lui par Dionis, qui ne le citera point.

Ce chirurgien fameux, qui publia l'an 1718 un traité sur les accouchements, s'énonce ainsi *pag.* 70. « Henri II fut plusieurs années » marié avec Catherine de Médicis, sans avoir des enfans. Le roi » consulta Fernel son premier médecin, qui, après avoir examiné » d'où venoit le défaut, lui enseigna la posture dont il devoit se

» ſervir en careſſant la reine, qui en eut ſept tout de ſuite ». Il ſe fonde, comme on voit, ſur ce qu'avoit avancé Nicolas Venette, que cependant il ne nomme point.

Dirai-je encore que la même anecdote ſe retrouve dans une mauvaiſe compilation, intitulée *Hiſtoire de l'anatomie & de la chirurgie*, & qu'on a ſuivi Louis d'Orléans, ſans s'embaraſſer de le citer?

Depuis (en 1773), un médecin de la faculté de Paris, m. Hazon, rapporte à ſa maniére l'anecdote par laquelle on veut honorer Fernel qui n'a pas beſoin de ce relief imaginaire. « Catherine de Médicis, » dit-il, femme de Henri ij, après pluſieurs années de mariage, » faiſoit craindre de ne pas donner au roi une poſtérité deſirée : » Fernel, par des remédes appropriés, mit la reine en état de donner » à la France quatre princes. Le roi honora ſon médecin encore » plus qu'il ne le récompenſa, en lui faiſant préſent de quarante » mille écus d'or. Gui Patin dit dans ſes lettres avoir appris, de » Fernel lui-même, qu'à chaque couche la reine lui donnoit » dix mille écus, ſomme conſidérable dans ce temps-là. *Elog. hiſtor. de la faculté de med. de Paris*. 1773. *in*-4°. *pag*. 44. M. Hazon s'eſt trompé ſur bien des points dans ce peu de mots : 1°. Henri n'étoit pas roi, dans le temps de la ſtérilité de Catherine de Médicis; il n'étoit alors que dauphin : 2°. ce prince eut de ſa femme dix enfants, cinq mâles, & cinq filles : 3°. Gui Patin ne dit nulle part, & n'a pu dire qu'il ait appris quelque choſe de la bouche de Fernel; celui-ci mourut très certainement en 1558, c'eſt-à-dire, 43 ans avant la naiſſance de Gui Patin, laquelle date de 1601 environ. On ne ſera pas peu ſurpris en ouvrant le recueil des lettres de Patin de lire au contraire dans la 515 datée du 23 mai 1670; . . . . . . » Par une inſigne libéralité, il (*Fernel*) recevoit, chaque fois » qu'elle (*Catherine de Médicis*) accouchoit, 100 0 écus, à ce que » dit Louis Dorléans en ſa *plante humaine*, & qu'il m'a dit » autrefois lui-même; je l'ai connu l'an 1626. &c. . . . . ».

Combien d'autres, qu'il ſeroit trop ennuyeux de citer, ont cru honorer Fernel, en lui attribuant, ſur la foi d'autrui, la ceſſation de la ſtérilité de Catherine de Médicis! Mais quand on conſidére que le fait n'eſt point rapporté par des auteurs contemporains, qui même avoient occaſion d'en parler; que le premier, qui le produit, eſt de Sainte-Marthe; que preſque tous varient dans les circonſtances principales; que ſuivant l'un, ce fut en procurant à la dauphine l'écoulement des régles; ſuivant un autre, que c'étoit en indiquant le moment le plus propre à la conception; ſuivant celui-ci, en enſeignant une poſition convenable : quand on fait attention que, dans le temps de Pierre de l'Eſtoile, cette heureuſe fécondité étoit attribuée aux ſoins ou à l'art d'une femme italienne; que la pluſpart ſemblent parler de la ſtérilité de Catherine, lorqu'elle étoit reine, bien

× Mais Hazon a rectifié lui même cette erreur dans l'Erratum qui suit la Notice.

que ce fût étant dauphine; que celui-ci met dans la bouche de Henri, en s'adressant à Fernel, un discours que les circonstances ne comportoient point; que celui-là sans aucune autorité représente Catherine comme rappellant sans cesse le service qu'elle a reçu de Fernel: quand on en voit un autre débiter avec assurance que sans Fernel la race des Valois alloit être éteinte, tandis qu'alors on ne pouvoit avoir cette crainte, puisque François I avoit un autre fils, Charles duc d'Orléans, mort d'une pleurésie en 1545, âgé de 23 ans, & sans avoir été marié; qu'un autre avance au contraire que le crédit dont a joui Fernel vient de ce qu'il a facilité l'accouchement de la reine: quand, dis-je, on réfléchit sur tant de récits opposés, quel homme raisonnable pourroit en adopter aucun, & croire encore aujourd'hui (ce qui n'est rien moins que probable, bien loin d'être évident & démontré) que Fernel ait fait cesser la stérilité de Catherine de Médicis.

Cette princesse, au rapport de Mézerai, ne fut réglée que fort tard. Je conjecture que cette évacuation, signe avantcoureur de la maternité parut dans l'année, où Henri dauphin fut malade à Angoulême, en novembre 1542: Catherine, dauphine, étoit auprès de son mari. Il étoit convalescent, lorsque Marguerite, reine de Navarre, sœur de François I, & par conséquent tante du dauphin, envoya savoir de ses nouvelles par un officier, lequel trouva Henri & Catherine, chantants les pseaumes traduits en vers françois par Marot. De retour auprès de la reine de Navarre, cet officier lui raconte ce dont il a été témoin: (on sait qu'elle avoit embrassé le calvinisme.) Catherine avoit choisi & chantoit de préférence le pseaume CXLI, dont la musique étoit de Henri. La reine de Navarre, transportée de joie, s'écrie (*): « Il n'est possible qu'elle en eût su trouver un autre » où son affliction soit mieux despeinte, & par lequel elle puisse » plus clairement monstrer ce qu'elle sent, & demander à dieu en » estre allégée, comme vrayment elle sera. Car puisqu'il a pleu à » dieu mettre ce don en leurs cœurs, voici le temps, voici les » jours sont prochains, que les yeux du roi seront contens, les desirs » de monsieur le daulphin saoulez & rassasiez, les pensées des en- » nemis de madame la daulphine renversées (**), mon espérance » aussi & la foy de mes prieres prendront fin. Il ne passera gueres » plus d'un an que la visitation miséricordieuse du seigneur n'appa- » roisse, & *gaygeray* qu'elle aura un fils pour plus grande joye & » satisfaction ». La dauphine en effet accoucha d'un prince, en

(*) Extrait de la lettre adressée à Catherine de Médicis; lettre citée *pag.* 332, *note* *.

(**) C'est-à-dire, qu'en devenant mére, elle n'auroit plus à craindre d'être répudiée; car elle n'ignoroit point qu'on pressoit & le roi & le dauphin de prendre ce parti.

janvier 1544 (nouveau ſtyle). On peut croire que cette confiance qu'avoit la reine de Navarre de voir naître bientôt un fils au dauphin, étoit fondée en partie ſur l'apparition des régles de la dauphine, laquelle étant née en 1519, avoit 23 ans accomplis en 1542. Si Catherine eût été dans les remédes alors, la reine de Navarre *auroit gagé* que dieu répandroit ſur eux ſa bénédiction, & leur donneroit la vertu de diſpoſer pour la conception les organes qui y ſont deſtinés. Mais, dira-t'on, il ſe pouvoit que déja Fernel eût efficacement agi par ſes conſeils, & qu'il eût procuré par des remédes l'évacuation menſtruelle qui avoit tardé ſi longtemps à paroître. Ceci pourroit être vrai ſi ce médecin avant l'an 1542 eût été appellé à la cour; mais on a la preuve du contraire; Fernel lui-même la fournit: *editum enim jam penè opus erat* (de naturali parte medicinæ libri ſeptem) *cùm me domeſticorum tuorum numero* SPONTE *adſcripſiſti*, dit-il, en parlant au dauphin dans l'épitre dédicatoire de cet ouvrage. Ce mot SPONTE, qu'il emploie en cet endroit, ſignifie évidemment deux choſes; 1°. qu'il n'avoit ni brigué ni ſollicité cet honneur; 2°. qu'il n'avoit rien fait auprès de ce prince qui le lui eût mérité. Si par ſes ſoins, par ſes avis, par ſes conſeils, il avoit rendu la ſanté au dauphin, ou facilité chez la dauphine l'apparition ſi tardive des régles, la faveur, que ce prince lui accordoit, devenoit une récompenſe de ſes ſervices. En ce cas Henri n'agiſſoit plus, pour ainſi dire, de lui-même, *ſpontè*; il y étoit déterminé par reconnoiſſance; ce ſentiment, qui faiſoit l'éloge du prince, honoroit trop Fernel lui-même, pour qu'il ne s'en glorifiât point, & qu'il ne dît pas un mot de la maladie qu'il auroit heureuſement traitée. On eſt donc contraint de conclure de ce ſilence de Fernel que le prince fut décidé dans ce choix d'après la réputation que le médecin s'étoit acquiſe depuis longtemps par ſon érudition en tout genre, & ſurtout en mathématiques, par ſon ſavoir en médecine, par ſes leçons publiques, & par des ſuccès dont les commencements mêmes de ſa pratique furent ſuivis. En s'attachant un homme de ce mérite, Henri récompenſoit les travaux du médecin, & l'encourageoit à ſe rendre de plus en plus habile dans un art utile à la ſociété, & dont il pouvoit avoir lui-même beſoin un jour.

Ce qui ne contribuera pas moins à ouvrir les yeux, c'eſt la fauſſeté du don de dix mille écus, toutes les fois que Catherine de Médicis accouchoit. Cette anecdote ſeroit-elle de l'invention de Louis Dorléans? ſans preuve elle ne mérite aucune créance; cependant tout le monde la regarde comme vraie; & on l'a cent fois répétée d'après lui. Elle va donc être détruite ſans réplique & pour toujours, en produiſant ici la copie d'une ordonnance de Henri II. en faveur de Fernel: on peut conſulter l'original dans le cabinet de ſ. Martin des champs à Paris, *N°.* 390. 3e. *liaſſe*.

« Extrait d'un roole de plusieurs parties & sommes de deniers » que le roi a commandé estre payees par m^e. Raoul Moreau, » thrésorier de son épargne, aux personnes pour les causes contenues » audit roole.

(Au f°. *recto* est écrit ce qui suit.)

» A m^e. Jehan Fernel conseiller & médecin ordinaire dudit » seigneur la somme de deux mille trois cents livres tournois, dont » le dit seigneur lui a fait don, en faveur & considération des bons » & agréables services qu'il lui a ci-devant & de long temps faits » en sondit état, fait & continue chacun jour, & espere ledit seigneur » qu'il fera ci après, meme pour le faire ressentir du soin & vigi- » lance qu'il a eu *au traitement de la royne pendant la maladie qu'elle* » *a eue à sa derniere couche, ayant, durant ledit temps, esté & demeuré* » *continuellement près de sa personne*, & ce outre & par dessus ses » gaiges, & les autres dons & bienfaits qu'il a eus d'icelui seigneur.

Cy. . . . . ij. M iij C L.

(A la fin de ce rôle est écrit ce qui suit.)

» Nous Henri par la grace de dieu, roi de France & de Navarre, » certifions à tous qu'il appartiendra que nous avons commandé & » ordonné à notre amé & féal conseiller & thrésorier de notre » épargne M^e. Raoul Moreau, bailler & delivrer comptant des » deniers de notredite épargne, toutes & chacunes des parties & * sommes de deniers contenus en ce présent roole, montans & reve- » nans ensemble à la somme de neuf cents quarante deux mille » sept cents quarante six livres neuf deniers tournois, aux per- » sonnes, pour les causes, selon & ainsi qu'il est spécifié & déclaré » en chacun article de cedit présent roole, lequel en témoing de ce » nous avons signé de notre main. A Fontainebleau le vingt-sixieme » jour d'aoust l'an mil cinq cent cinquante six. *Signé* HENRI : *&* » *plus bas*, DE L'AUBESPINE *avec paraphe*.

Les rois accordent des récompenses & des gratifications pécuniaires; mais les deniers ne sont point délivrés par eux. Des officiers commis à la garde de leurs trésors sont chargés de les compter, mais toujours d'après des ordres du prince. On voit en effet en cette année 1556 un rôle dans lequel sont inscrits les noms de ceux que Henri II. vouloit récompenser ; il est signé de lui, & contresigné d'un secrétaire des finances, titre qui fut changé depuis en celui de secrétaire d'état.

Voilà donc une piéce authentique, par laquelle il conste que Fernel reçoit un don du roi pour les soins qu'il a donnés à la reine pendant la maladie qu'elle a eue à la suite de sa derniére couche. C'étoit la neuviéme, ce fut aussi la derniére; elle date du 23 juin 1556; Catherine mit au monde deux filles, dont l'une mourut aussitôt sa naissance, & l'autre vécut jusqu'au 17 août suivant.

Il feroit abfurde de foutenir que cette gratification accordée par le roi à fon médecin ordinaire, pour avoir traité la reine, & être demeuré continuellement près de fa perfonne, n'empêche pas qu'il n'ait encore eu dix mille écus, à caufe de l'accouchement. Comme il n'en eft fait aucune mention dans ce rôle de 1556, fur lequel le don de dix mille écus feroit très certainement porté s'il eût été ordonné, il s'enfuit que le crédule Louis Dorléans adopte & produit quelque difcours populaire, qu'on doit abfolument rejetter comme faux, puifqu'il eft dénué de preuve. Comment s'imaginer d'ailleurs que Henri II, quelque libéral qu'il fut, ait affigné à Fernel un don de dix mille écus, toutes les fois que la reine accouchoit ? Louis Dorléans, & ceux qui l'ont écrit d'après lui, n'ont pas fait attention, que cette fomme étoit confidérable pour le temps, & qu'elle équivaudroit à plus de trente-deux mille livres de notre monnoie actuelle. Mais fi la générofité du roi étoit fi grande, lorfque fon médecin n'avoit aucun ou prefqu'aucun foin à donner à la reine qui accouchoit, pouvoit-elle fe refferrer fi fort, en faveur du même homme qui ne quitte point la reine durant toute fa maladie ?

Concluons que cette gratification de neuf fois dix mille écus, ou quatre-vingt-dix mille écus (plus de 288, 000 liv. de notre monnoie) eft chimérique.

Après cette digreffion, il eft à propos de revenir fur l'honneur qu'on veut faire à Fernel d'avoir appris au dauphin que le temps où les femmes font plus propres à concevoir, eft celui de la ceffation des régles. Tous les médecins inftruits de fon temps en favoient à cet égard autant que lui. Ils avoient lu tous Hippocrate, lequel avoit dit, *poft catameniorum fluxum, maximè concipiunt mulieres ;* LIB. j. DE MORB. MUL. (*a*) Et ailleurs ; *fi quis marem generare velit, cum uxore rem habeat, ubi menfes fluere definunt, aut jam cefſarunt* (*b*). Il parle encore ainfi dans un autre endroit : *Per medicamenta curationem aufpicari oportet, dum fluunt menfes ; iis verò definentibus, fuppofito medicamento conceptum juvante, tunc venere utendum. At ante id tempus, nec mulier ad virum, nec ad mulierem vir accedat ;* DE STERILIB. (*c*).

Ariftote s'exprime ainfi : LIB. vij. DE ANIMAL. *In mulieribus conceptio fit præcipuè, poftquàm perfluere ceffarunt menftrua* (*d*).

Après eux Galien a dit : 10. « Les orifices des vaiffeaux inté-

(*a*) Επ' ἣν ἀποκαθαρθῶσιν αἱ γυναῖκες, μάλιστα ἐν γαστρὶ λαμβάνουσιν.

(*b*) Οταν βύληται ἄρσεν φυτεύειν, τῶν ἐπιμηνίων ἀποληγόντων, ἢ ἐλελοιπότων μίγνυσθαι.

(*c*) Αρχεσθαι δὲ χρὴ φαρμακεύοντα, ἐπειδὰν ἔλθῃ τὰ καταμήνια· ληγόντων δὲ, χρὴ τὸ κυηθήριον προθεμένη, ξυγκοιμᾶσθαι. Τοῦ δὲ πρόσθεν χρόνου μήτε ἡ γυνὴ ἴτω ἄσσον τοῦ ἀνδρὸς, μεθ' ὁ ἀνὴρ παρὰ τὴν γυναῖκα.

(*d*) φύσει μὲν οὖν ἡ σύλληψις γίνεται μετὰ τὴν τούτων (μήνων) ἀπαλλαγὴν ταῖς γυναιξί.

» rieurs de la matrice, par lesquels les régles s'écoulent, s'ouvrent » lorsque la femme doit concevoir; or le moment favorable pour » concevoir est lorsque les régles commencent ou qu'elles cessent: DE VULVÆ ANATOM (*e*) : 2°. » Ce qui arrive surtout lorsque les » régles cessent de couler, temps où les femmes sont plus propres » à concevoir; DE SPERMAT. (*f*) ». En cet endroit Galien rapporte qu'il a disséqué des femelles d'animaux couvertes depuis peu par le mâle; ainsi ce médecin faisoit ce qu'Harvée entreprit près de 1500 après lui. Mais toutes ces dissections & ces expériences ne nous ont point encore éclairés sur ce mystére de la nature. 3°. » *Certo..... » tempore mulier concipit, aut initio purgationis, aut in fine* ». De ces trois passages de Galien, ou de traités qu'on lui attribue indifféremment, le premier & le troisiéme présentent le même sentiment. Ne pourroit-on pas en conclure que le deuxiéme passage renfermant une opinion un peu différente, l'auteur du traité où il se trouve n'est pas le même que celui des deux autres traités?

Avicenne, ce célébre médecin arabe, que Fernel avoit lû, parle aussi de la sorte; *Oportet ut eligatur convenientior horarum coitûs, & jam diximus eam* (in principiis noctis, pag. 909. col. ij. lin. 10.) *& de eis eligatur convenientior, ut sit in fine menstruæ;* LIB. *iij.* FEN 21. TRACT. *j.* cap. 10. col. 1. lin. 40. pag. 927. TOM. j. *edit. Venet.* 1608. *in fol.*

Pierre de Abano, d'après Aristote s'exprime en ces termes; *Per ejus enim* (sanguinis menstrui) *egressionem, mulieris corpus redditur purificatum, itâ ut ampliùs conceptioni post hanc sit aptum.* DIFFERENT. CX. pag. 170. col. j. D. edit. 1548. *in-fol.*

François de Piémont (*Franciscus de Pedemontium*), en traitant de la stérilité, a dit aussi.... *Eligatur aptior hora* (coitûs) *& est post mundificationem menstruorum.* fol. 99. E. edit. Venet. 1623. *fol.*

Le temps le plus propre à la conception étoit donc connu plus de dix-huit cents ans avant que Fernel existât; ainsi l'on ne doit point être émerveillé que ce dernier ait dit dans son premier ouvrage de médecine publié en 1542; *Id autem* (semen) *mulier fœcunda facilè apprehendet ac retinebit, si.... pauco ante tempore repurgata & munda sit à mensibus....* DE NATUR. MED. PARTE. *lib.* vij. *cap.* viij. Fernel écrivoit ce traité physiologique, dédié à Henri, dauphin, avant que Catherine de Médicis fût devenue enceinte. Il en donna depuis une nouvelle édition, & laissa subsister ce passage, sans y rien ajouter ni retrancher. Auroit-il négligé d'observer en

(*e*) Τῶν τῆς μήτρας ἀγγείων εἰς τὰ ἐντὸς αὐτῆς ἡκόντων, δι' ὧν καὶ τὰ καταμήνια ἡ γυνὴ καθαίρεται, τὰ στόματα ἀνέῳχθαι, ὁπόταν ἡ γυνὴ συλλήψεσθαι μέλλει· ἔστι δὲ οὗτος ὁ χρόνος, ἀρχομένων τῶν ἐπιμηνίων, ἢ παυομένων.

(*f*) Γίνεται δὲ μάλιστα τὸ τοιοῦτον ἄρτι πεπαυμένων τῶν καταμηνίων, ἡνίκα μάλιστα συλλαμβάνουσιν αἱ μήτραι τὴν γονήν.

1554, lors même qu'il n'auroit pas voulu nommer la princesse, que son conseil avoit été suivi du plus heureux succès? Remarquons encore qu'il ne parle pas ici de toutes les femmes indistinctement, mais de celle qui n'est pas censée stérile, *fœcunda*.

Concluons enfin que rien n'est moins certain que la fécondité de Catherine de Médicis dûe aux conseils de Fernel, puisque ce fait est rapporté sans preuve. Pour n'avoir pas eu l'honneur de cette cure brillante, Fernel ne perd rien de son mérite & de son savoir; il n'en occupera pas moins une place distinguée parmi ceux qui ont favorisé les progrès de l'art, & son nom ne sera jamais effacé des fastes de la médecine.

ALLIANCES DE FERNEL.

I.

La premiére alliance, que Fernel contracta, fut en épousant Magdeleine Tournebulle, dont il paroît que le pére étoit conseiller au parlement de Paris, *senator parisiensis*, dit Plancy. Je n'ai rien découvert de plus à cet égard. On sait seulement que Fernel dans son testament nomme un Jean Tournebulle, qu'il appelle son beau-frére, mais dont on ne voit pas la qualité.

Quelques-uns prétendent que *Tournebu*, *Tournebue*, *Tournebulle*, *Tournebus*, *Tournebœuf*, *Tornebu*, *Turnebe*, ne sont que différentes maniéres d'écrire le même nom. Je ne prononcerai pas sur ce point.

Ce qui est certain, c'est qu'il y avoit dès le quinziéme siécle des Tournebulle en place. Charles de Bourgueuille, *Recherch. & antiqu. de Caen*, fait mention d'un *Estienne Tournebulle*, *écossois*, & le met au nombre des tiers & quarts présidents du parlement de Rouen depuis son érection en 1449, jusqu'en 1558. (*pag.* 233 *bis.* Je vois ailleurs (*tablett. de Thémis*) *Estienne de Tournebulle* président à mortier au parlement de Rouen en 1541.

Loisel dans ses *opusc. pag.* 575 & 750. parle d'un *Estienne Tournebulle*, avocat à Paris en 1524. Il pourroit se faire que celui-ci fût le beau-pére de Fernel, & qu'il eût passé dans la magistrature, après s'être illustré dans le barreau.

Adrian Turnébe, ou Turnebeuf, ou Tournebus, natif d'Andely en Normandie, & lecteur au collége royal, seroit-il de cette famille? Quoiqu'il en soit, il eut un fils nommé Odet, & un autre nommé Adrian.

Je trouve qu'il y eut un Adrian Tournebe, reçu maître des comptes, à Paris, le 19 mars 1588; lequel étoit probablement fils du lecteur royal.

Dans

Dans le recueil des lettres de Nicolas Pasquier, on en voit une adressée à m. *Tornebus*, conseiller au parlement de Paris.

Nous avons marqué *pag.* 328 les armes de la femme de Fernel; mais nous lisons dans les *tablettes généalogiques* de 1753; *Tournebulle, en Champagne, d'argent à trois têtes de buffles de sable.* La différence consiste en ce qu'au lieu de *bœufs* que nous avons mis, il y a ici *buffles*; & qu'on dit cette famille *de Champagne*, ou ce qui revient au même que la terre dont elle porte le nom est dans cette province; tandis que de Bourgueuille semble la faire venir d'Ecosse, d'où elle s'est établie en Normandie.

On voit aussi dans les mêmes tablettes généalogiques; *Tournebœuf, en Berri, d'azur, à trois têtes de bœuf d'or.* Voilà donc une autre famille, mais en Berri, dont les armes ne différent que par les couleurs.

Il y a une autre maison célébre sous le nom de *Tournebu* baronie, à cinq lieues de Caen; elle porte pour armes, *d'argent à la bande d'azur.* Tous ceux de cette maison ont figuré dans l'épée, & non dans la robe; & leurs armes ne ressemblent point à celles des *Tournebulle.*

Nous laissons aux généalogistes le soin de nous éclairer sur ces objets.

II.

Fernel s'allia à la famille des Barjot, en faisant épouser Marie sa fille à Philibert fils de noble Guillaume Barjot écuyer, sieur de la Palu. Dans l'histoire des maîtres des requêtes par Blanchard, on apprend que ce Philibert Barjot fût reçu conseiller *clerc* au parlement de Paris le 26 avril 1553, & conseiller *lay* en 1554; il fut maître des requêtes le 6 mai 1558, & nommé président au grand conseil, le 24 du même mois, c'est-à-dire vingt-huit jours après la mort de Fernel son beau-pére. Il mourut en 1570. Il étoit seigneur de Marchefray & de Dormeuil. On voit qu'il étoit marié, à la mort de Fernel, qui le nomme son gendre dans son testament.

De ce mariage, dont rien n'indique la date, naquit au moins deux fils; l'aîné se nommoit Jean. C'est à lui que Lamy, médecin de Paris, dédia en 1577, l'ouvrage de Fernel, intitulé : *De method. gener. curand. febr.* Voici la suscription de la dédicace : *Nobilissimo, literatissimoque* JOANNI BARJOTTIO, *Marcheffræo, Philiberti Barjottii equitis, prætoriani consilii præsidis, sacrique consessûs consiliarii,* filio primogenito, *Joannes Lamy, medicus paris. S.* Lamy ne lui donne aucune qualité; seulement il lui parle ainsi dès le commencement de son épitre, *Barjotti juris perite clarissime.* Jean Barjot lui-même, dont on voit des vers adressés à Jean Lamy, se contente de mettre *Joannes Barjottius parisinus.* Il est vrai que le médecin en

finiſſant le loue en ces termes, *bonis tinctus es literis, jus juſticiamque colis liberè educatus.* . . . . Il ne pouvoit guére avoir alors que vingt à vingt-deux ans; ſon pére n'ayant épouſé Marie Fernel qu'après l'an 1554, puiſqu'il étoit *clerc* en 1553. Quoiqu'il en ſoit Jean Barjot fut probablement pourvu quelques années après l'an 1577, d'un office de conſeiller au parlement; car il fut reçu maître des requêtes le 27 mai 1587. Je ne ſais ſi c'eſt lui qui décéda au mois de mars 1634, qui fut inhumé dans la chapelle de ſa famille, à ſainte Opportune, & auquel on donne le titre de conſeiller du roi en ſes conſeils & maître d'hôtel ordinaire de ſa majeſté.

Quant à Marie Fernel ſa mére, qui comme nous l'avons dit, devint veuve en 1570, elle épouſa en ſecondes nôces Charles de Mailly, ſeigneur d'Auneuil, (*fils de Jean dit le Boiteux*) lieutenant des gendarmes du duc de Joyeuſe, capitaine des oiſeaux de la chambre, lequel mourut l'an 1604, ſans laiſſer d'elle aucune poſtérité. Il pouvoit être âgé d'environ ſoixante-ſept ans. Voici ce que nous apprend de cette alliance Pierre de l'Eſtoile, *journal d'Henri III;* « Le 3 de janvier (1589) de Mailly de Kuſmenil, gentil-» homme picard, qui avoit épouſé la veuve de Barjot, préſident » au grand conſeil, laquelle il traitoit fort mal, & avoit tué ou fait » tuer ſon ſecond fils, qui en faiſoit plainte, fut pas Rapin lieute-» nant de robe-courte, mené à la conciergerie, d'où le roi le 5 du » mois, le fit tirer par force, à la requête du duc de Joyeuſe ».

Les Barjots avoient pour armes, d'azur au griffon d'or, à une étoile de même au franc canton.

Dans les tablettes généalogiques on les dit de Touraine; j'ignore la filiation exacte de cette famille, mais elle occupa les premiéres places de la magiſtrature, à Paris & à Rouen.

J'obſerverai encore que Brice Bauderon, médecin, exerçant à Maçon, dédia en 1588 ſa pharmacopée, à un Barjot. Voici la ſuſcription de la dédicace : *Clariſſimo DD. Philiberto Barioto, matiſconenſi proprætori, eximio.*

En 1774. vivoit un Jean-Baptiſte Barjot, chanoine honoraire de Maçon, mort depuis, & laiſſant après lui un neveu.

III.

La ſeconde fille de Fernel, nommée Magdeleine, qui mourut au mois de mars 1642, âgée de quatre-vingt-quatorze ans, naquit par conſéquent l'an 1548. Elle n'avoit donc que dix ans à la mort de ſon pére en 1558. Elle épouſa Gilles Riants, fils de Denys Riants, qui, après avoir exercé longtemps & avec diſtinction la profeſſion d'avocat au parlement de Paris, fut reçu avocat du roi dans ce parlement le 11 juin 1551, & finit ſa carriére le premier mai 1557.

Gilles de Riants, (seigneur de Villerai érigée en baronie en 1593) son fils, après avoir également suivi durant quelque temps la profession d'avocat, fut reçu conseiller au parlement le 22 avril 1567, maître des requêtes en 1570, puis président à mortier en 1591 ou 1592, & mourut en janvier 1597, âgé de cinquante-trois ans : si ceci est exact Gilles Riants naquit en 1544, & fut reçu conseiller au parlement à vingt-trois ans. On peut consulter le dictionnaire de Moréri, pour ce qui le regarde ; & non pas le nouveau dictionnaire historique *in*-8°. six volumes, Paris 1772, dans lequel il y a plusieurs erreurs qu'il est bon de relever. 1°. On avance que Henri II. donna à Gilles de Riants l'office de maître des requêtes: anachronisme très visible; car Henri II. mourut en 1559, & Gilles Riants ne fut pourvu de cette charge qu'en 1570, c'est-à-dire onze ans plus tard. 2°. qu'il augmenta sa faveur en épousant une fille de Fernel qui lui fit donner des commissions importantes. Est-ce Fernel qui obtint pour Gilles de Riants ces commissions, ou bien est-ce sa fille? Ce ne sauroit être Fernel, décédé en 1558. lorsque celui qui devint par la suite son gendre n'avoit que quatorze ans. La fille de Fernel pourroit y avoir contribué, je ne le nie point; mais Denys Riants le pére avoit préparé à son fils la route des honneurs.

On lit dans le journal de Henri III. « En ce mois de janvier » (1579.) le roi, faisant dresser le nouvel état de sa maison, & » révoquant l'ancien, fit casser plusieurs de ses officiers, même de » son conseil privé; entre les autres le maître des requêtes Rianrs, » qui se faisoit appeller *de Riants*, & pour ce qu'il avoit vendu u ne » métairie pour être du conseil, on fit ce quatrain ;

Pour être du conseil privé,
Il a vendu sa métairie,
Maintenant qu'il en est privé,
N'est-ce pas raison qu'on en rie.

L'éditeur ajoute en note qu'il s'agit ici de François de Riants seigneur de Houdangeau fils de Gilles, & de Magdeleine Fernel. Il se trompe très certainement ; sa mére, née en 1548, aura pu se marier vers 1566, à l'âge de dix-huit ans; quand François seroit né l'année d'après, 1567, il n'auroit eu que douze ans en 1579, âge auquel il étoit inhabile à posséder une charge de maître des requêtes. Peut-être même n'étoit-il pas encore né en 1579; ce qui me le fait présumer, c'est que je vois un François de Riants de Villerai, seigneur d'Houdangeau, reçu maître des requêtes en 1611.

OUVRAGES
COMPOSÉS PAR JEAN FERNEL
premier médecin
De Henri II, roi de France.

I

JOANNIS FERNELII ambianatis *Monalosphærium partibus constans quatuor.* Prima *generalis horarii & structuram ac usum, in exquisitam monalosphærii cognitionem præmittit.* Secunda *mobilium solennitatum criticorumque dierum rationes, multa brevitate complectitur.* Tertio *quascumq; ex motu primi mobilis depromptas utilitates elargitur.* Quarta *geometricam praxim breviusculis demonstrationibus dilucidat. Hæc sane cuncta excutit monalosphærium ; quorum capita subsequentes facies ostentant.* Parisiis. Ex ædibus Simonis Colinæi, 1526. (*in fol.*)

Les six premiers feuillets, qui ne sont point chiffrés, comprennent le frontispice (c'est un cartouche gravé); la table des propositions, des vers de Jean le Lieur, *ad lectorem*, un *errata*, une table des matiéres, une dédicace avec cette suscription : *Numeris omnibus absolutissimo viro, ac sacræ theologiæ doctori celeberrimo*, M. Jacobo de GOUEA Joannes FERNELIUS *ambianas S.* En commençant Fernel lui parle en ces termes : *Quum longinquam variisque periculis obnoxiam profectionem, ad serenissimum Lusitanorum regem parares, vir integerrime, sæpius efflagitasti ut te absente quippiam aggrederer, quo possem festivi acresque adolescentum animi (eorum præsertim quos mihi erudiendos credideras)* ...... Cette épitre est terminée par cette souscription : *Parisiis, apud celebratissimum divæ Barbaræ gymnasium ad calendas februarias* 1526.

On connoît plusieurs personnages distingués qui portérent le nom de *Gouea*, ou *Govea*, ou *Gouvea*, comme écrit Moréry ; mais on ne dit rien de ce Jacques, docteur en théologie, qui peut-être fut l'oncle d'Antoine, de Martial & d'André.

Cette dédicace est suivie de quelques vers, annoncés par ce titre : *Dionysii Armenault discipuli senonensis ad præceptoris librum heptastichon.* Fernel enseignoit alors à sainte Barbe ; c'étoit probablement la philosophie ; Denys Armenault étoit du nombre de ses disciples, & Fernel fut son maître, son professeur, & non pas son précepteur, comme quelques-uns semblent l'avoir cru. Au reste Armenault étudia depuis la médecine, & fut reçu bachelier dans la faculté de Paris, le 16 mars 1532.

Quant au traité, dont il s'agit ici, il ne contient que trente-six feuillets, chiffrés d'un seul côté. Au bas du feuillet 36 *recto*, on lit : *Excudebat Simon Colinæus anno virginei partûs* M.DXXVII. *nonis martii.* Au *verso* du même feuillet sont des vers précédés de ce titre ; *Ad omnimodâ virtute præditos juvenes* Joannem Ximenez, Emanuelem de Tieues, *cæterosque condiscipulos*, Joannis Baptistæ *lusitani exhortatio.* Ceci confirme ce qu'on observoit tout-à-l'heure que Fernel n'étoit pas le précepteur particulier de Denys Armenault, mais un précepteur public, un professeur de

philosophie, qui composa pour eux, le *monalosphærium* dans les heures qui n'étoient point destinées à l'enseignement public.

Le titre de cet ouvrage, que nous avons fidélement copié, porte pour date 1526; Fernel lui-même date sa dédicace de la même année, & des calendes de février, c'est-à-dire du premier de ce mois : cependant nous avons marqué l'an 1527, *pag.* 330. Il n'y a point d'erreur de nôtre part, ni de celle de Fernel; l'année alors ne commençoit que le jour ou le lendemain de Pâques : ainsi le premier février 1526 étoit, suivant notre maniére actuelle de compter, le premier février 1527. Et afin qu'il ne reste aucun doute à cet égard, nous rapporterons un passage bien décisif de la *page* 9 du *monalosphærium* : il est conçu en ces termes : *Anno quippe domini* 1527 HOC, *die aprilis vigesima prima*, (pascha) *universa celebrabit Ecclesia : quod ex præcepto, martii quarta & vigesima celebrandum est... F hujus anni dominicalis litera.* Pour se conformer à l'usage, Fernel a mis 1526 à la fin de son épitre dédicatoire, mais *page* 9 il reconnoît que la paque de l'année courante 1527, *anno* 1527 *hoc*, tombera le 21 avril, ce qui est exact. Simon de Colines, lui-même, en fournit une seconde preuve en écrivant F°. 36, *anno virginei partûs* M. D. XXVII, *nonis martii*, bien que dans le frontispice il ait suivi le calcul ordinaire, en datant ainsi 1526.

II.

JOANNIS FERNELII ambianatis *de proportionibus libri duo*, Prior *qui de simplici proportione est & magnitudinum & numerorum tum simplicium tum fractorum rationes edocet.* Posterior, *ipsas proportiones comparat; earumque rationes colligit.* Parisiis. Ex ædibus Simonis Colinæi, 1528. (*in-folio.*)

Ce titre est dans le cartouche, qui a servi pour le *Monalosphærium* : y compris ce frontispice, il y a quatre feuillets non chiffrés, 1°. pour un *index* à deux colonnes. 2°. des vers annoncés par cette inscription, *Joannis Baptistæ lusitani ad Emanuelem de Tieues, elegiacum carmen*, (5 *distiques*) 3°. une épitre dédicatoire, *Eruditorum virorum patrono fautorique studiosissimo* M. Martino Dolet, Joannes FERNELIUS *Ambianas* S. Il commence ainsi:

Anno superiore ut astronomica quædam opuscula in vulgus propulissem, vir facundissime.....

Et un peu plus bas;

Profare & nostra medicina mirè artificiosam pulsuum agnitionem, quam musica harmonia, & certa proportionum ratione constare tradidit Galenus...... Parisiis apud clarissimum divæ Barbaræ gymnasium ad calendas novembres 1528.

Ensuite commence l'ouvrage contenant vingt-quatre feuillets chiffrés sur le recto seulement. Lorsque son auteur le publia, je crois qu'il étoit bachelier de la faculté de Paris; il étoit au moins peu éloigné du temps où ce grade lui fut conféré.

Quant à ce Martin Dolet, protecteur des gens de lettres, je n'ai rien pu trouver qui le regarde.

III.

JOANNIS FERNELII ambianatis *cosmotheoria libros duos complexa.* Prior *mundi totius & formam & compositionem, ejus subinde partium (quæ elementa & cœlestia sunt corpora) situs & magnitudines : orbium tandem motus quosvis solerter referat.*

Posterior *ex motibus, siderum loca & passiones disquirit: interspersis documentis haud pœnitendum aditum ad astronomicas tabulas suppeditantibus. Hæcque sejunctim tandem expedite præbet planethodium. Cuique capiti, perbrevia, demonstrationum loco, adjecta sunt scholia.* Parisiis in ædibus Simonis Colinæi, 1528. (*in-folio.*)

Les six premiers feuillets de cette troisiéme production ne sont point chiffrés; ils contiennent le cartouche qui se voit aux deux précédents traités; une table des chapitres; *Honorati de Boyssi exhortatorium carmen;* une table alphabétique des matiéres; une dédicace à JEAN III, roi de Portugal, à la fin de laquelle, Fernel écrit, *ex almâ Parisiorum academiâ, pridie nonas februarias, anno* M. D. XXVIII. c'est-à-dire, le 4 février 1529. Il suivoit alors son cours de licence dans la faculté de médecine de Paris, & probablement ne demeuroit plus au collége de sainte Barbe.

Cet ouvrage comprend 46 feuillets, chiffrés au *recto* seulement: sur le verso du 46e. on voit des vers annoncés par ce titre; *Uraniæ questus per Dionysium* ARMENAULT *senonensem.*

Dans l'*histoire de l'anatomie & de la chirurgie*, (tom. 1. p. 385) compilation des plus informes, il se trouve pour Fernel un article bien singuliérement présenté. Entr'autres phrases, on y lit celle-ci: *Il composa dans la suite un traité intitulé*, cosmographie, *qui forme un volume* in-4°. *Ce livre est fort rare; il manque dans les meilleures bibliothéques; je ne l'ai vu que dans celle de m. Lieutaud.* 1°. Il sembleroit qu'il s'agit d'un livre françois, cependant il est en latin: 2°. On l'annonce sous un titre différent de celui qu'il porte; car au lieu de *cosmographie*, il faut COSMOTHEORIA: 3°. On croiroit qu'il manque dans la bibliothéque du roi, dont l'auteur assure avoir vu tous les livres: elle le posséde cependant, ainsi que les deux précédents traités; tous trois sont reliés ensemble, & le volume est coté T 288. Enfin il n'est pas *in-quarto*, mais *in-folio*. On ne peut pas nier au reste qu'il soit rare; ce qui néanmoins ne le fera point rechercher davantage. Ces traités pourtant existent aussi dans la bibliothéque mazarine; dans celle d'Oxford, &c. &c.

L'auteur de la compilation ajoute dans la même page; *C'est lui* (Fernel) *qui a donné le bonnet de docteur à Gonthier d'Andernac.* Nous ne prierons pas m. P. de nous indiquer le livre où il a rencontré cette anecdote; nous doutons que personne ait pu commettre une semblable méprise. Fernel & Guinthier étoient de la même licence; & probablement dès lors, comme aujourd'hui, le bonnet ne pouvoit être donné, que par un docteur de dix ans. On n'imagine donc point, comment cette erreur s'est glissée ici, l'auteur de la compilation ayant remarqué surtout *page* 345, que Gonthier *reçut le grade de bachelier en* 1528... *avec Fernel.* Si l'on vouloit suivre l'article (*de sept pages*) qui regarde ce dernier, & relever les fautes qu'il contient, on seroit surpris du nombre; car on y en compte au moins autant que dans l'article de TALIACOT; il seroit très aisé d'en fournir la preuve & la démonstration.

Les connoissances mathématiques sont portées de nos jours à un si haut dégré, qu'il n'est pas surprenant que ces ouvrages de Fernel soient à peine connus. L'auteur de l'histoire de ces sciences, qui paroît les avoir examinés ou parcourus, parle ainsi de cet homme célébre. « Le fameux Fernel médecin » & mathématicien du seiziéme siécle » est le premier des modernes qui ait » entrepris de déterminer de nouveau » la grandeur de la terre. Il alla de » Paris à Amiens, mesurant le chemin » qu'il faisoit par le nombre des révo» lutions d'une roue de voiture, & » s'avançant jusqu'à ce qu'il eût trouvé

» précisément un degré de plus de hauteur du pôle; & par là il détermina » la grandeur du degré, de 56746 » toises de Paris. Cette exactitude » feroit beaucoup d'honneur à Fernel, » si elle étoit un effet de la bonté de » sa méthode; car on sait aujourd'hui » que ce degré est de 57060 toises » environ : mais qui ne voit pas que » ce fût seulement un heureux hasard » qui l'approcha si fort de la vérité; & » à apprécier le procédé qu'il suivit, » qui auroit osé le soupçonner? » *Hist. des mathém. par m. Montucla*, t. ij. *page* 231. (1758. in-4°.)

Au jugement de m. Montucla, on peut ajouter ce que disoit Fernel lui-même dans l'épitre, par laquelle en 1548 il dédie à Henri II, roi de France, son traité *de abditis rerum causis* :..... *Qui tamen si nunc redeat* (Ptolomæus) *geographiam non agnoscat, adeò novus orbis inductus videtur hujus sæculi navigatione. Ad quam* NOS *non dico adjumentum attulimus, certè excogitavimus, horarum æquinoctialium observatione, qua ratione quacumque sis orbis regione, illius eam possit internoscere quam geographi appellant longitudinem. Quod quidem de fontibus antiquorum non hausimus, sed de nostris rivulis primi (ni fallor) protulimus.*

Nota. Ces trois ouvrages de mathématiques ne sont pas fort communs.

IV.

JOANNIS FERNELII ambianatis, *de naturali parte medicinæ libri septem.* Parisiis, apud Colinæum, 1542. (*in-folio.*)

C'est d'après Gesner & Simler que j'indique cette édition. Il n'y a pas d'apparence qu'ils se soient trompés à cet égard. On a vu *pag.* 298 & 299 que Plancy faisoit mention du temps où Fernel mit au jour sa physiologie, qui n'est autre que cet ouvrage. Or par la suite des faits, il est évident qu'il parut vers l'année marquée par Gesner, qui publia sa *bibliotheca universalis* en 1545, & qui pouvoit avoir vu cette premiére production médicale de Fernel. Quant à Simler il copioit seulement Gesner. Ce qui est étonnant, c'est que parmi ceux qui ont essayé de donner des bibliographies de médecine, depuis ces deux auteurs, aucun n'a parlé de cette édition; tels sont Paschalis Gallus, Schenck, Lipenius, van der Linden, Mercklin, Manget, &c... Il faut en excepter Douglass qui l'indique ainsi que les deux suivantes.

Elle ne se trouve ni à la bibliothéque du roi, ni dans celle du collége Mazarin, ni dans celle de S. Germain des prés, ni dans celle des médecins auxquels je me suis adressé, ni dans un très grand nombre de catalogues que j'ai consultés. D'où je conclus qu'elle manque depuis longtemps, & qu'elle doit être aujourd'hui fort rare. Cette rareté vient de ce que Fernel fit entrer ce traité physiologique dans le recueil de ses œuvres qu'il donna en 1554, & de ce qu'il fut encore réimprimé depuis séparément, & inséré dans les éditions postérieures de tous les ouvrages de ce médecin.

Depuis la composition de cette notice, que le temps ne nous permet pas de refondre, m. Langres, allemand, très versé dans la bibliographie & l'histoire littéraire vient de nous communiquer un extrait fidéle du catalogue de m. BUNEMANN, dans lequel on lit, *page* 49 : » JOANNIS » FERNELII, ambianatis, *de naturali* » *parte medicinæ libri septem, ad Henricum Francisci regis Galliæ filium.* Parisiis, apud Simonem Colinæum, » 1542. (*in-fol.*) *Editio nitida, accurata, rara*, MAITTAIRIO *non visa.*

Voilà un livre qui grossira certainement le nombre des raretés bibliographiques, que les curieux tâcheront de recouvrer, & qu'ils ne manqueront pas d'acquérir, dès qu'ils pourront

découvrir ou apprendre dans quelles bibliothéques il reste enseveli.

(Alt. edit.) Venetiis, 1547. (*in*-8°.)

Simler est le seul des bibliographes, que j'ai nommés, qui nous ait conservé la date & le format de cette édition, qu'il observe être composée de trente-cinq feuilles & demie, c'est-à-dire, de 568 pages.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambianatis, *de naturali parte medicinæ libri septem, ad Henricum Francisci Galliæ regis filium.* Lugduni, apud Joan. Tornæsium, & Gulielmum Gazeium 1551. *in*-16.

Après ce frontispice suit l'épitre dédicatoire; *ad Henricum Valesium Francisci Gallorum regis filium, Delphinatium Britonumque ducem clarissimum, Joannes Fernelius ambianas.* Elle contient six pages non numérotées. La table qui la suit est aussi de 40 pages non numérotées. Vient ensuite l'ouvrage annoncé par une préface retranchée dans les éditions subséquentes: il contient 655 pages. M. de Villiers médecin de la faculté posséde un exemplaire de cette édition; il s'en trouve un aussi dans la biblothéque du roi.

Cette édition a été faite sur celle de Paris 1542, ou sur celle de Venise 1547.

V.

JOANNIS FERNELII ambiani *de vacuandi ratione liber.* Parisiis, ex officina Christiani Wecheli, sub scuto basiliensi in vico Jacobæo & sub Pegaso, in vico bellovacensi 1545. (*in*-8. de 141 *pag.*)

Au feuillet suivant ou page 3, on lit JOANNES FERNELIUS *ad medicinæ studiosos.*

Dans cette espéce de dédicace, Fernel rend compte des raisons qui l'ont déterminé à composer cet ouvrage. Une des principales est le mauvais usage que certains médecins faisoient de la saignée; ils s'autorisoient néanmoins de quelques endroits de Galien qui s'est exprimé de la sorte: » Deux cas principalement exigent la » saignée, ce sont la grandeur de la » maladie, & les forces considérables » du malade: rien de plus salutaire » que d'ouvrir la veine, non seulement dans les fiévres continues, mais » encore dans toutes celles qui sont » excitées par la putridité des humeurs ». C'est pour n'avoir pas réfléchi sur ces axiômes, dit Fernel, qu'on en est parvenu à ce point d'aveuglement de répandre abondamment le sang dans toutes les espéces de maladies, même dans celles qui sont exemptes de fiévre & d'inflammation. Ces médecins, non contents de saigner une fois ou deux, saignent jusqu'à trois, quatre, cinq fois; ils excédent même ce nombre, & tirent d'ailleurs tant de sang qu'on croiroit qu'ils en sont altérés. Mais lorsqu'il est expédient de faire d'amples saignées, ils les ordonnent souvent si petites que le malade n'en ressent aucun soulagement. Cette pratique, qu'ils ont imaginée, est facile à saisir & à suivre, mais qu'elle est dangereuse & incertaine! Tandis que, sans avoir égard aux circonstances ils emploient inconsidérement le plus puissant secours de la médecine, ils portent à l'humanité des coups mortels, & décréditent les remédes mêmes de l'art en prenant une route nouvelle & si courte. Pour ne pas tomber en de semblables erreurs, c'est non seulement dans les excellents ouvrages des anciens qu'il faut aller puiser les régles qui apprenent

si l'on doit saigner & comment, mais encore dans le livre infaillible de l'expérience.

Après une courte préface, l'auteur entre en matiére, & marque dans son *premier* chapitre les différences des humeurs; il explique ce que c'est que la pléthore, & la cacochymie, deux vices des humeurs; dans le *second*, il fait connoître quels sont les vices des humeurs contenues dans le corps, qu'il a partagé en trois régions; il expose dans le *troisiéme* les différentes espéces d'évacuations; dans le *quatriéme*, quelle évacuation se fait par la saignée, & de quel lieu elle vient: le *suivant* traite de la purgation, & de toutes les espéces d'évacuations; le *sixiéme* est destiné à démontrer que, dans la pléthore, il faut avoir recours à la saignée, mais que dans la cacochymie on doit purger: lorsque les vices des humeurs sont compliqués, il est nécessaire d'employer ces deux moyens; c'est l'objet du *septiéme* chapitre dans lequel l'auteur régle aussi l'ordre qu'il faut tenir en les administrant: le *huitiéme* contient l'énumération de toutes les maladies dont l'existence actuelle ou future exige la saignée: mais dans ces maladies énoncées, il ne faut pas toujours ouvrir la veine; & dans celles qui sont froides, c'est-à-dire, exemptes de fiévre & d'inflammation, on ne doit pas toujours proscrire la saignée qui est indiquée par l'intensité de la cause & par la violence des symptomes; c'est ce qu'il dévelope dans le *neuviéme*. Il examine, dans le *suivant*, de quelles veines viennent la révulsion & la dérivation; ce qui améne nécessairement cette autre question; quelle veine doit-on ouvrir dans l'affection de chaque partie? il y répond dans le chapitre *onziéme*. Le *douziéme* renferme l'exposé des signes qui annoncent la gravité du mal, & l'étendue des forces, dont la connoissance apprend qu'il faut tirer du sang au malade ou s'en abstenir. Dans le *treiziéme*, qui est comme la suite du précédent, Fernel déclare que la quantité de sang, qu'on laissera couler, doit être proportionnée à la grandeur de la maladie & à l'état des forces. Cette considération seule ne suffit pas, il faut encore porter son attention sur d'autres points essentiels; c'est ce qu'il détaille dans le XIV. chapitre, qui est comme partagé en plusieurs sections, dont la premiére, *page* 103, a pour objet d'observer que l'inspection de ce qui précéde la maladie est nécessaire pour fixer la quantité de sang qu'il faut tirer; la deuxiéme, en quel temps, quel jour, à quelle heure, cette opération doit se faire: la troisiéme, la préparation qui doit la précéder; la quatriéme, comment il faut se comporter dans le temps de la saignée; la cinquiéme, quelle conduite doit tenir le malade après avoir été saigné; la sixiéme, l'examen du sang sorti de la veine; *emissi sanguinis observatio*; la septiéme, la section des artéres, & en quels cas elle est avantageuse.

Un médecin de Paris, anatomiste habile, mais d'un caractére bouillant, décidé, tranchant, opiniâtre, d'autant plus attaché à son opinion qu'on lui en démontroit la foiblesse ou la caducité, Jean Riolan, le fils, a composé un livre intitulé: *Curieuses recherches sur les escholes en médecine de Paris & de Montpellier*: dans ce livre (qu'il faut lire avec défiance) après avoir fait valoir la pratique de la fréquente saignée, très suivie de son temps, puisque dans l'espace de six ou sept jours on tiroit à un homme vingt-six ou vingt-huit poëlettes de sang, & avoir ajouté que cette quantité, qu'il évalue à sept chopines, *est peu à une personne sanguine qui en un jour en peut perdre soixante poëlettes*, (plus de sept pintes) *sans mourir*, il ajoute: « *Fernel* avant » que venir à la cour, avoit pour an» tagoniste dans la pratique de Paris, » *Flesselles* qui avoit été préféré audit » Fernel, en la distribution des lieux » de la licence. Cette jalousie s'étant » fort échauffée dans la pratique sur » les malades, Fernel écrivit un petit » livret, *de vacuandi ratione*, qu'il

» appella la pratique, & la dédia aux » étudiants en médecine. En cette épi» tre sans nommer de Flesselles, il blâ» me les fréquentes saignées que faisoit » Flesselles qui avoit la vogue dans » Paris, & étoit grand saigneur. Mais » ayant reconnu le tort qu'il avoit » fait au public, par cette animosité » & *écrit dangereux*, il l'a tout changé, » en supprimant la préface & le *livre*. » Et dans un autre livre il a recom» mandé la saignée presque en toutes » maladies, même aux femmes nou» vellement accouchées, faites au » bras, plustôt qu'au pied. De plus il a » avancé d'autres propositions & réso« lutions encore plus hardies qu'il a » décrit. Vous apprendrez tout cela » dans la vie de Fernel, faite par » Plantius son disciple, médecin de » Paris. Les médecins vivants aujour» d'hui (1651) le savent par tradi» tive de leurs anciens : *page* 233. »

La pluspart de toutes les choses qu'on vient de lire, sont très hasardées.

1°. De Flesselles n'étoit pas de la même licence que Fernel; il ne sauroit donc y avoir eu de concurrence entre eux deux pour le premier lieu. Flesselles étoit docteur, ou au moins licencié émérite, lorsque Fernel se mit sur les bancs.

2°. Ni l'épitre ni la préface du traité, ni le traité lui-même, ne contiennent rien qui ressemble à de l'animosité.

3°. Cet écrit n'est dangereux que dans l'esprit de Riolan, qui tenoit pour le systême de la fréquente saignée, lequel prévaloit de son temps, & qui a fait place à une méthode plus réservée.

4°. Fernel n'a certainement point imaginé que son ouvrage ait pu faire tort au public, le fougueux Riolan ose néanmoins l'avancer. Il ne paroît point que Fernel ait seulement songé à supprimer son livre. Quand il l'auroit voulu, l'auroit-il pu? car il s'étoit distribué, & devoit être entre les mains de tout le monde. D'ailleurs il l'avoit lu, & expliqué dans ses leçons. On l'imprima à Lyon en 1548, à Venise en 1549. S'il eût cru devoir le supprimer comme dangereux, bien que cette suppression fut impossible, il auroit du moins averti qu'il avoit trop précipitamment embrassé une méthode pernicieuse, & qu'il la rejetoit, pour en adopter une toute opposée ; on ne voit point qu'il se soit conduit de la sorte. Ajoutons que Plancy, luimême, qui paroît désapprouver les idées de son maître sur la saignée, n'auroit pas manqué l'occasion d'apprendre à la postérité que Fernel s'étoit retracté. Le silence seul du disciple seroit capable de détruire l'assertion de Riolan.

5°. Dans quel livre Fernel, qu'on nous représente comme ayant abjuré ses erreurs, a-t'il recommandé la saignée dans presque toutes les maladies? Je vais le dire pour lui ; c'est dans le deuxiéme livre de sa thérapeutique intitulé *de venæ sectione*, laquelle parut en 1554. Mais ce livre deuxiéme n'est presqu'autre chose, que le premier traité, publié en 1545 sous ce titre, *de vacuandi ratione*. Si Riolan eût voulu jetter un coup d'œil sur ces deux éditions, il auroit remarqué sans peine que Fernel soutient, dans la seconde, la doctrine contenue dans premiére, donnée neuf ans auparavant. Puisqu'il ne l'a point fait, avoit-il le droit de prononcer d'un ton d'assurance une chose dont il n'étoit nullement certain? Nous parlons avec une confiance plus ferme ; car c'est après avoir comparé les deux éditions. Un homme tranchant impose souvent une rude tâche à ceux qui par-tout aiment à trouver la vérité. La race des Riolan n'est pas éteinte : nous l'avons déja plus d'une fois montré, & nous aurons encore quelque jour occasion d'en fournir d'autres preuves.

Mais revenons au traité de Fernel. Ce médecin n'a pas prétendu composer un nouvel ouvrage, il n'a fait que le retoucher. Ainsi quoiqu'il ait transposé deux ou trois chapitres, qu'il

ait retranché des phrases entiéres, qu'il en ait ajouté d'autres, qu'il ait corrigé le style en quelques endroits, & changé même certaines expressions qui ne lui paroissoient pas assez propres; c'est cependant le même ouvrage; on y remarque la même méthode, le même systême, la même opposition pour les saignées fréquentes; mais on y découvre, on y sent la main d'un praticien plus exercé. Observons encore qu'il a fait disparoître en 1554, l'épitre & la préface de la premiére édition: cela devoit être; il ne donnoit plus ce traité, comme un ouvrage *ex professo* sur la saignée, mais comme partie d'un ouvrage complet de médecine, qu'il n'a pas eu néanmoins le temps de publier de son vivant, & qui le fut après sa mort.

En reproduisant ce livre, Fernel recommande (ce que Riolan semble désapprouver) la saignée pour les femmes en couches, faite au bras; *VID. edit. Genev.* 1679. *in-fol. pag.* 201 *col. j. cap.* 12. Mais il ne pensoit pas différemment en 1545, puisqu'il s'exprimoit ainsi, *pag.* 107. *Omnia si quidem ejusmodi medicamenta* (purgantia maligna) *immodico suo calore & venenatâ perniciosâque substantiâ, item exagitatione violentâ, fœtui magis officiunt quàm venæ sectio*... Et encore *pag.* 108. *Neque verò in plethorâ solâ, verùm etiam citra hanc, quum pleuritis, aliave inflammatio superiora occupat, PRÆGNANTI VENA IN CUBITO CÆSA, nihil aut minimùm fœtui incommodat: affectam verò sedem multo pondere sublevans, matremque fœtumque periculo subtrahit*....

6°. C'est encore contre toute vérité que Riolan termine ce morceau en disant que ce qu'il vient d'écrire (de fabuleux & d'inventé) se trouve dans la vie de Fernel par Plancy. Que de gens aujourd'hui ne sont pas plus vrais, bien qu'ils crient très haut pour se faire croire tels, & que, dans le moment où tout parle contre eux, & leur conscience même, ils ne rougissent point de donner publiquement aux autres des démentis formels, lâche ressource de la coupable audace, dont les honnêtes gens ne sont point la dupe!

L'édition, que nous venons de faire connoître, n'est pas commune; je la crois même rare: elle s'est conservée néanmoins dans la bibliothéque du roi (T 2240.)

Simler a connu cette édition qu'il dit être composée de huit feuilles, *chartis* 8. Il seroit exact, s'il eût mis *neuf* au lieu de *huit;* ce qui est prouvé par le nombre des signatures que voici, A. B. C. D. E. F. G. H. I.

M. Haller, *stud. medic. pag.* 850 se trompe en annonçant l'ouvrage sous ce titre: *Liber de purgandi ratione:* ce qui présente d'un traité sur la saignée une idée bien différente de celle qui lui convient.

Fernel, qui, dans les quatre traités précédents, avoit ajouté, pour désigner le pays où il est né, l'adjectif *ambianas, ambianatis*, emploie pour la premiére fois dans cet opuscule l'adjectif *ambianus, ambiani*, qu'il ne changera plus. On ne voit à la tête d'aucun des ouvrages qu'il a publiés lui-même, le mot *ambianensis*, comme quelques-uns l'ont avancé.

(Alt. edit.) *De vacuandi ratione* JOANNIS FERNELII ambiani *liber.* Lugduni, apud Joan. Tornæsium & Gulielmum Gazeium, 1548. (*in*-16.)

Cette édition comprend 163 pages, plus un feuillet pour la table des chapitres. Elle ne différe de la précédente que par le format, & par le nombre des chapitres: il y en a 21, parce que l'éditeur ou l'imprimeur a regardé comme tels, les sept articles que nous avons dit suivre le xiiij, dans l'exemplaire qui a servi de copie. C'est sans doute par oubli qu'ils ne se trouvent point désignés par le mot *caput* xv, xvj, &c. . . . dans la premiére édition. Quoiqu'il en soit, on voit dans celle de Lyon, comme dans celle de

Paris, l'épître dédicatoire & la préface.

M. de Villiers, médecin de la faculté de Paris, posséde l'exemplaire dont nous nous sommes servis pour la comparaison : il s'en trouve un aussi dans la bibliothéque du roi.

(Alt. edit.) Venetiis, 1549. *in*-8°.

Nous ne connoissons celle-ci que par van der Linden, Mercklin, Manget & Haller.

(Alt. edit.) Hanoviæ, 1603. *in*-8°.

Inscrite par m. Haller dans son *stud. medicum pag.* 850, comme étant de cet opuscule une édition particuliére.

(Alt. edit.) Francofurti, apud Joan. Saurium, 1612. *in*-12.

Imprimé à la suite de la *schola salernitana*, disent la plusparT des bibliographes de la médecine.

Nota. La section du chapitre xiiij, *page* 135 de l'édition de Paris 1545. occupe quatre pages; c'est ce qui forme le xx chapitre dans celle de Lyon 1548, & le xvij dans le deuxiéme livre de la *therapeutice* publiée en 1554 *in-folio* où il tient environ deux pages. Les bibliographes, ayant indiqué ce morceau comme un traité particulier, & de cette maniére :

Emissi sanguinis observatio.

ils induisent ou peuvent induire en erreur; ce dont il falloit avertir. Van der Linden le dit imprimé avec la *Schola salernitana*, *Francof. apud Joan. Saurium* 1651. *in*-12. Cornelius à Beughem *biblioth. med.* répéte la même chose, ainsi que Manget. Mais nous observerons qu'on peut douter de l'existence de cette édition, si celle de 1612. est réelle.

VI.

Joannis Fernelii ambiani *de abditis rerum causis libri duo ad Henricum Franciæ regem christianissimum cum privilegio regis ad sexennium*. Parisiis, apud Christianum Wechelum sub Pegaso in vico bellovacensi, & è regione apud Carolum Perier. Anno, M. D. XLVIII. (*in-folio.*)

Au verso du frontispice se trouve le privilége en françois accordé à Ch. Wechel, daté de Paris le vj. jour de septembre, mil cinq cent quarante-huit; on n'y donne aucune qualité à Fernel. La table, qui suit, est à trois colonnes, & comprend sept feuillets non numérotés; à la fin de cet *index* se voient des vers grecs en l'honneur de Fernel, composés par Jacques Goupil, médecin. Après quoi on lit : *Ad Henricum Franciæ regem christianissimum, Joannis Fernelii, ambiani, de abditis rerum causis libri duo.* Præfatio.

L'ouvrage contient, y compris cette préface, 255 pages.

Les premiers bibliographes de la médecine n'ont fait aucune mention de cette premiére édition de ce traité; on la chercheroit inutilement dans Paschalis Gallus qui écrivoit en 1590; dans Schenck 1609; van der Linden 1637, 1651, 1662; Lipenius 1679; Cornel. à Beughem 1681; Mercklin 1686; Manget 1731. M. Haller, (*stud. medic. in*-4o. 1751, *page* 585) l'indique, sans dire s'il l'a vue, ou si c'est sur la foi d'autrui. M. Bunemann la possédoit, elle est inscrite dans le catalogue de ses livres, *page* 49 avec cette notice : *Editio rara, accurata, Maittairio ignota.* Elle se trouve à la bibliothéque du roi, sous ce *num.* T 287.

On ne sauroit donc douter que cette premiére édition, *de abditis rerum causis*, soit rare, & peut être fort rare; puisque, durant près de cent soixante ans, on ne la voit point indiquée dans sept bibliographies différentes, ni même dans celle de Kestner imprimée en 1746 *in* 8°.

Lorsque Fernel donna en 1554 une édition *in-folio* de ses œuvres, il n'y comprit point ce traité, qui avoit paru six ans auparavant; mais Plancy dans l'édition plus complette des ouvrages de son maître, dont il se chargea en 1567 *in-folio*, eut soin qu'il y fût inséré.

En comparant sur cette édition premiére le texte de plusieurs autres, nous n'y avons apperçu nulle différence: l'auteur cependant malgré ses occupations cliniques & les projets qu'il avoit à cœur d'exécuter, sut trouver quelques moments pour le revoir; il lui auroit sans doute donné plus de perfection; si la mort n'eût mis trop tôt fin à ses travaux.

Bien que Fernel ait joui durant sa vie & après sa mort d'une réputation que deux siécles écoulés n'ont pû lui ravir, & que ce traité ait été près de trente fois réimprimé, il faut convenir qu'on le lit à peine aujourd'hui. L'oubli, dans lequel il est tombé, nous engage à rappeller le but que se proposa l'auteur en l'écrivant, & l'occasion qui lui en fournit l'idée.

Ayant considéré que plusieurs platoniciens célébres avoient travaillé à éclaircir ce qu'il y avoit d'obscur dans la philosophie de Platon, Fernel crut qu'il pouvoit entreprendre d'expliquer les sentiments d'Hippocrate, persuadé que c'étoit le moyen de faire revivre l'ancienne méthode de guérir. Serons-nous donc toujours attachés, s'écrie-t-il, à de frêles hypothéses? Ne nous efforcerons-nous jamais de nous ouvrir une route à travers ces ténébres épaisses? Laisserons-nous toujours notre esprit captif dans l'antre obscur de l'erreur? ne romprons-nous jamais ses fers pour le reporter dans ce séjour que la vérité éclaire de ses rayons? Ne jetterons-nous jamais nos regards sur la nature, pour en contempler les œuvres & en deviner les mystéres? Sollicité d'un côté par ces réflexions, & de l'autre par cet oracle d'Hippocrate qu'*il y a dans les maladies quelque chose de divin*, il crut que cette courte sentence devoit être examinée avec la plus sérieuse attention, & pesée dans une juste balance, d'autant plus que ce grand homme avoit été décoré du beau nom de divin, & qu'il exprimoit en peu de mots beaucoup de choses, dont son vaste génie embrassoit l'ensemble & les rapports. En parlant de dieu, de son essence, de ses attributs, les philosophes anciens avoient coutume de s'exprimer énigmatiquement & de présenter leur doctrine sous le voile des expressions mystérieuses, soit qu'ils craignissent de révolter la multitude ignorante, soit qu'ils ne se flatassent point de faire gouter leur métaphysique, si, pour la comprendre, il ne falloit aucun effort: c'est pourquoi Fernel, soupçonnant dès l'an 1528 & 29, qu'il faisoit son cours de licence dans la faculté de médecine de Paris, que le terme de *divin*, le τὸ θεῖον, renfermoit un mystére encore inconnu pour l'art de guérir, il forma dès lors le dessein de l'expliquer & d'en donner la solution. Mais il observa que le traitement des maladies, dont les causes & la marche sont également obscures & cachées, n'étoit pas encore assez bien tracé, ni bien développé dans les ouvrages des anciens; défaut essentiel qui rend la médecine un art seulement commencé, & qui tant qu'il existera l'empêchera de parvenir à sa perfection. Durant vingt années il lût tout ce qu'on avoit dit sur cet objet, il fit de longues méditations, & ne trouva rien qui fût capable de lui inspirer d'autres sentiments.

Mûri par l'âge, instruit par des études continuelles, par la pratique de l'art, par ses expériences & celles des autres dirigées vers ce point, il se fortifia dans le sentiment qu'il avoit embrassé sur les maladies obscures &

cachées, & le regarda comme vrai; déja même il le voyoit adopté de presque tous les médecins déterminés par quelques preuves. Ce fut alors qu'il pensa sérieusement à mettre au jour son système; ce n'est pas qu'il le jugeât parfait en toutes ses parties, mais il estimoit qu'il seroit au moins capable d'exciter les esprits à la recherche de la vérité. Quoiqu'il sentît la difficulté de l'entreprise, il se flatoit de l'étayer par des raisons non seulement probables, mais encore assez solides pour le faire embrasser comme vrai, & pour dissiper l'obscurité répandue sur cette matiére. Il s'appuya de l'autorité de Galien dans une discussion où étoient déja entrés les anciens. Aussi ne prétendoit-il pas traiter un sujet neuf. Je n'ai point, dit-il, l'orgueilleuse vanité de passer pour l'auteur des idées que je propose, je me borne à les développer & à les expliquer. Ce sera principalement l'objet du second livre; mais comme ce que j'ai à dire, doit être étayé des principes de la physique, l'ordre exige que j'établisse dans le premier livre les axiômes philosophiques qui m'ont paru nécessaires pour parvenir à la démonstration que j'entreprends. L'unique but de cet ouvrage est de rechercher & d'examiner ce qu'il y a de divin (c'est-à-dire, quelles sont les choses cachées) tant dans la physique que dans la médecine.

A l'exemple de Platon, disciple du sage Socrate, Fernel a traité son sujet par dialogues. Les interlocuteurs sont *Philiatros*, *Brutus*, *Eudoxus*. Onze chapitres composent le premier livre; & dix-neuf le second qui est précédé d'une préface.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani *de abditis rerum caußis libri duo. Ad Henricum Franciæ regem christianissimum.* Venetiis apud Andream Arrivabenum. M. D. L. (*in*-8°.)

Après le frontispice est une épitre dédicatoire, dont voici la suscription: *Philippo Arrivabeno eminentissimo philosopho & medico præstantissimo Andreas Arrivabenus nepos S. D.* On pourroit croire que le mot *nepos* veut dire *petit-fils*, comme il se prend ordinairement; & que Philippe Arrivabenus est l'aïeul d'André; mais ce dernier donne à *nepos* la signification de *neveu*, ce qui est déterminé par cette phrase, ... *tu patris veriùs quàm* PATRUI *erga nos semper officio functus....* dit André à Philippe, lequel ne me paroît point avoir écrit sur l'art qu'il exerçoit.

Ceux qui, mal-à-propos jaloux de la gloire de Fernel, ont avancé, environ deux siécles après sa mort, que sa réputation n'alla point au-delà de la France, se trouvent démonstrativement réfutés par ces paroles d'André Arrivabenus, dans son épitre dédicatoire écrite à Venise sept ans avant la mort du célébre médecin de Paris: *Cæterum de autoris hujus* (Fernelii) *eximia atque multiplici doctrina, tum attica, sive potiùs gallica quam ubique adhibet, grandiloquentia, nihil est quod hîc longiùs verba faciam, cùm ipse aliis etiam libris editis* ORBI *se jam pridem abundè declararit & commendarit....*

Cette épitre est suivie d'un index assez ample, imprimé sur deux colonnes, après lequel est un errata; le tout contient vingt feuillets non chiffrés. Vient ensuite l'ouvrage comprenant 310 pages, numérotés au *recto* & au *verso*; excepté la premiere feuille dont le *recto* seul est chiffré; cependant la seconde commence par le chiffre 17, au *recto*; mais au *verso* on a mis par erreur 10, & 11 à la page suivante au lieu de 19, où la méprise cesse.

A la fin du volume *page* 310 on lit: *Venetiis in ædibus D. Petri & Joan. Mariæ de Nicolinis de Sabio, sumptibus autem D. Andreæ Arrivabeni ad signum putei. Anno jubilei* M. D. L.

Les *Sabio* ont exercé longtemps l'art de l'imprimerie à Venise; on voit des ouvrages de médecine sortis de dessous leurs presses dès 1521, & peut-

être plustot, puis en 1529, 1538, 1539, 1542, 1550, en 1616. C'est un de ces Sabio imprimeur, ou graveur, qu'un moderne, érigé de lui-même en bibliographe, a fait un anatomiste, & l'auteur d'un traité d'anatomie, parce que m. Haller, qui écrit en latin, avoit annoncé deux planches représentant l'homme & la femme, gravées par un Sabio. *Voyez Hist. de l'anatom. & de la chir.* tom. j. *page* 368.

Quant à André Arrivabenus, il est à présumer qu'il étoit bibliopole. Au reste l'édition faite à ses dépens est d'un caractére net & agréable; elle n'est indiquée nulle part, raison assez probable pour la croire rare, ou au moins peu commune. Elle est conservée à la bibliothéque du roi T 2341.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani *de abditis rerum causis libri duo denuò ab ipso authore recogniti, compluribusque in locis aucti ad Henricum Franciæ regem christianissimum. Æditio secunda. Cum privilegio regis ac supremi senatûs.* Parisiis; excudebat Christianus Wechelus sub Pegaso in vico bellovacensi anno salutis M. D. LI. (*in-folio.*)

Au *verso* du frontispice est la copie du privilége, accordé à Wechel, pour six ans & daté de Paris 6 septembre 1548; suit la table à deux colonnes comprenant sept feuillets non numérotés; à la fin de cette table sont huit vers grecs de Jacques Goupil.

L'ouvrage, qui est après, contient 181 pages.

Cette édition est belle, le caractére en est net, & les exemplaires certainement peu communs. Celui que j'ai vu, se trouve dans la bibliothéque de saint Germain des prés, coté AA 140.

Nulle mention d'elle que dans la *bibliotheca Bodlejana*, in folio 1674, *page* 248.

Par la date de 1551 que porte cette édition, on voit que Fernel vivoit lorsque Wechel la publia; il n'étoit encore alors que médecin ordinaire du roi. Comme on annonce dès le frontispice qu'en plusieurs endroits l'ouvrage a été retouché par l'auteur, il faut que les corrections & additions soient peu considérables, puisque nous n'avons apperçu nul changement en conférant le texte, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure. On ne doit pas néanmoins trop légerement accuser Wechel d'en imposer, bien que dans la comparaison qu'on a faite, on n'ait point remarqué dans le texte une différence qui pourtant devroit être sensible. Elle se reconnoîtroit sans doute, si l'on prenoit la peine de vérifier en lisant le traité entier; mais il faut être deux personnes pour cette opération, ce qui demande d'ailleurs beaucoup de temps qu'on ne sauroit toujours sacrifier pour un semblable examen.

(Alt. edit.) *De abditis rerum causis.* Paris. Wechel. 1552, *in-fol.*

Voilà une édition inconnue à tous les bibliographes, si pourtant elle existe. On ne la trouve que dans l'ouvrage intitulé: *THEOPHILI GEORGI Algemeines bucher-lexicon*, Leipsic, 1742. *in-folio; quatre suppléments*, 1753, 1758. l'auteur en avoit promis un cinquiéme qui ne paroît pas avoir été publié. Peut-on s'empêcher cependant de douter qu'on ait fait à Paris deux éditions *in-folio* dans l'espace d'un an, 1551 & 1552; car Wechel seul ayant privilege d'imprimer cet ouvrage, il faudroit qu'elles fussent sorties de ses presses.

(Alt. edit.) JOAN. FERNELII ambiani *de abditis rerum causis libri duo, postremò ab ipso authore recogniti, compluribusque in locis aucti; ad Henricum Franciæ regem christianissimum. Editio postrema.* Parisiis, apud Andream Weche-

lum ſub Pegaſo in vico bellovaco 1560 cum privilegio regis. (*in*-8°.)

Au *verſo* de ce feuillet, où eſt le frontiſpice, ſe voit en latin l'extrait du privilége, daté de Reims le 3 des ides de juin (c'eſt-à-dire le *onze* juin) 1557. Il y eſt dit que l'ouvrage a été corrigé par Fernel; on ne lui donne point la qualité de premier médecin, que cependant il avoit alors. Le traité commence au *recto* ſuivant, marqué du chiffre 3, & finit à la page 425, au verſo de laquelle ſont des vers grecs de Jacques Goupil en l'honneur de Fernel. La table des matiéres, qui termine le volume, eſt imprimée en caractéres italiques & à deux colonnes; elle contient dix-neuf feuillets; ſur le *recto* du dix-neuviéme eſt un *errata.*

Cette édition eſt très belle, & mérite d'être recherchée. Quoique moins ancienne que les précédentes, elle commence à devenir peu commune. M. de Villiers, médecin de la faculté de Paris, qui travaille avec zéle à raſſembler dans ſa bibliothéque tout ce qu'il peut trouver de curieux, poſſéde l'exemplaire qui nous a ſervi pour cette notice.

(Alt. edit.) Jo. FERNELII ambiani *de abditis rerum cauſis libri duo, poſtremo ab ipſo authore recogniti, compluribuſque in locis aucti, ad Henricum Franciæ regem chriſtianiſſimum.* Francofurti, apud Andr. Wechelum. M. D. LXXIIII. *cum privilegio cæſareæ majeſt. ad ſexennium.* (*in*-8°.)

Au *recto* ſuivant eſt la préface (où Fernel parle à Henri II.) à la fin de laquelle ſe voit le portrait de l'auteur gravé de profil, & préſentant le côté droit du viſage; au-deſſous eſt un diſtique latin. Ce portrait eſt abſolument le même que celui de l'édition *in-folio* des œuvres de Fernel, publiées par lui-même, & imprimées à Paris par André Wechel, en 1554. Le texte commence enſuite à la page chiffrée 15, (les précédentes ne l'étant point) & continue juſqu'à la page 372 incluſivement. Le volume eſt terminé par la table à deux colonnes, & de même caractére que le texte; elle contient douze feuillets : ſur le *recto* du dernier eſt écrit; FRANCOFURTI *excudebat Andreas Wechelus, anno ſalutis* M. D. LXXIIII.

Il n'y avoit guére qu'un an que l'imprimeur André Wechel, de la religion réformée, étoit venu s'établir à Francfort, lorſque cette édition parut. Elle eſt belle, mais d'un caractére plus petit que la précédente. M. de Villiers en poſſéde un exemplaire.

(Alt. edit.)... Francofurti apud Andream Wechelum. M. D. LXXV. *cum privilegio cæſareæ majeſt. ad ſexennium.* (*in*-8°.)

Celle-ci ne différe de la précédente que par la date du frontiſpice, laquelle eſt répétée à la fin de la table: ou pour mieux dire c'eſt la même édition. Les deux exemplaires, que nous avons comparés, ſont ſi reſſemblants que rien n'annonce que l'ouvrage imprimé en 1574, ait été réimprimé en 1575. On ne devine point quel motif a pu porter André Wechel à mettre ſur une même édition la date de 1574 & celle de 1575.

Au reſte nous en avons vu un exemplaire de 1575. à la bibliothéque du roi; il eſt réglé, & placé ſous le n°. T. 2339. Il s'en trouve auſſi un exemplaire à la bibliothéque de ſaint Germain des prés, côté Cc 336.

(Alt. edit.) Jo. FERNELII ambiani, *de abditis rerum cauſis libri duo, poſtremo ab ipſo authore recogniti, compluribuſque in locis aucti ad Henricum Franciæ regem chriſtianiſſimum.* Francofurti apud Andr.

AndreamWechelum, M. D. LXXXI. *cum privilegio cæsareæ majest. ad sexennium.* (*in*-8°.)

Ce frontispice avec la préface est de six feuillets ; sur le *recto* du dernier est le portrait de Fernel. Il est le même que dans l'édition de 1574. L'ouvrage commence ensuite à la page chiffrée 13, & finit à la page 272, inclusivement. L'index, qui termine le volume, est à deux colonnes, & de deux feuillets non chiffrés : sur le *recto* du dernier on lit : *Francofurti excudebat Andreas Wechelus anno salutis*, M. D. LXXXI.

Van der Linden a passé sous silence cette édition indiquée cependant depuis par Mercklin, & insérée d'après lui par Manget & par Kestner dans leur bibliographie. Je l'ai vue dans la bibliothéque de saint Germain des prés cotée Cc 337. c'est une des derniéres productions des presses d'André Wechel, mort le premier Novembre 1581.

(Alt. edit.) *De abditis rerum causis libri 2. Francofurti*, 1593. *in*-8°.

Je l'inscris ici d'après le catalogue alphabétique de THEOPH. GEORGI, cité plus haut ; c'est le seul que j'aie vu en faire mention.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani, archiatri, *de abditis rerum causis libri duo : postremò ab ipso authore recogniti, compluribusque in locis aucti, ad Henricum Franciæ regem christianissimum.* Lugduni, apud Thomam Soubron, & Moysen des Prez. M. D. XCVII. (*in*-8°.)

Ce traité contient 264 pages, plus huit feuillets non chiffrés pour la table placée à la fin. Quoiqu'imprimé, pour ainsi dire séparément, il fait néanmoins partie du recueil des œuvres de Fernel donné à Lyon cette année 1597.

(Alt. edit.) Lugduni, 1602, *in-folio.*

C'est ainsi qu'on trouve souvent annoncé cet ouvrage, comme étant une édition à part. On a eu tort : ce morceau ne sauroit être divisé de la collection *in-folio* faite par Veyrat & Soubron, en 1602.

(Alt. edit.) Lugduni, 1604, *in*-8°.

Avant Manget les bibliographes de la médecine n'avoient point fait mention de cette édition. On ne sauroit cependant assez compter sur l'exactitude de cet intrépide compilateur, dont la manie étoit de voir son nom à la tête d'énormes volumes *in-folio*, pour oser assurer qu'elle existe.

(Alt. edit.) JOH. FERNELII *de abditis rerum causis.* Francofurti, 1607, *in*-8°.

Elle est indiquée dans la *bibliotheca Bentesiana Amstel.* M. DCCII. *in*-4°. *page* 124. n°. 7. & dans la *bibliotheca Heinsiana Lugd. Batav.* M. DC. LXXXII. *in*-12. *page* 184. N°. 173.

(Alt. edit.) JO. FERNELII *de abditis rerum causis.* Genevæ 1627, *in*-8°.

Je n'ai connoissance de celle-ci que par la *bibliotheca Stoschiana, Florentiæ*, M. DCC. LIX. *in*-8°. *part. j. class. v. page* 166. N°. 2114. Ce traité de Fernel semble être annoncé dans ce catalogue comme faisant partie de ses œuvres complétes, imprimées en la même ville & sous la même date.

(Alt. edit.) JOAN. FERNELII ambiani *de abditis rerum causis libri duo. Ad Henricum II. Franciæ regem christianissimum.* Lugduni Batavorum, ex officina Francisci Hackii, CIↃ IↃ C XLIV. (*in*-8°. de 255 *pages.*)

Edition que j'ai vue dans la bibliothéque de saint Germain des prés C c 335 : partie d'une édit. compléte.

Riolan, le pére, médecin de la faculté de Paris, grand admirateur de Fernel, fit sur cet ouvrage un commentaire qui eût plusieurs éditions, sous ce titre ; *ad libros Fernelii de abditis rerum causis commentarii* : il le dédia au chancelier Philippe Hurault, & parut pour la premiére fois avant 1589.

Ce traité de Fernel a fait encore naître celui-ci, composé par Jacques Aubert, *Progymnasmata in Joan. Fernelii libros de abditis rerum causis....* 1579.

VII.

JO. FERNELII, *Medicina. Ad Henricum II. Galliarum regem christianissimum.* Lutetiæ Parisiorum, apud Andream Wechelum, sub Pegaso, in vico bellovaco. 1554. *Cum privilegio regis.* (*in-folio.*)

Au *verso* du frontispice est en latin l'extrait du privilége, accordé pour six ans à Fernel, conseiller & médecin du roi (*regis consiliarius ac medicus*) ; il est daté de Paris 1553, 18 novembre. Sur le feuillet suivant est la dédicace à Henri II. après laquelle au *verso* du 3e. feuillet se voit le portrait de Fernel, gravé de profil jusqu'au dessous des épaules ; il présente le côté droit du visage ; il a la tête couverte, & paroît vêtu d'un habit long, à large collet ouvert. Au-dessous se lisent deux vers grecs composés par Guill. Plancy qui finissoit alors (1554) son cours de licence dans la faculté de médecine de Paris. La préface de l'auteur, qu'on a conservée dans les éditions subséquentes, commence au quatriéme feuillet, & finit au sixiéme : ces six feuillets ne sont point chiffrés.

Enfin commence le texte annoncé ainsi : JO. FERNELII ambiani *Physiologiæ* lib. vij. C'est sous ce nouveau titre que notre auteur redonne l'ouvrage qu'il avoit publié en 1542, & qui étoit intitulé *de naturali parte medicinæ libri septem.* En adressant la parole au roi dans son épitre dédicatoire également conservée dans toutes les éditions postérieures, il déclare qu'il l'a revu & augmenté ; *Quod igitur TIBI, quondam regi designato, inchoatum opus devoveram, idem nunc amplo diademate insignito, multis partibus auctum & locupletatum.* . . . . Pour peu qu'on compare la premiére édition avec celle-ci, on s'appercevra aisément des corrections & changements que Fernel y a faits.

Ce traité physiologique comprend 248 pages chiffrées : après quoi est une table de sept feuillets non numérotés : le traité suivant est annoncé par une réclame.

De Sainte Marthe observe que Fernel de son vivant eut la satisfaction de voir ses écrits lus dans les écoles publiques ; *Cujus admirabili genio id contigit, quod à multis sæculis nulli, quamlibet erudito, contigisse memini, ut ipso vivo atque vidente, opera quæ de universa medicina scripsit*, in scholis publicè legerentur.... Si cette anecdote étoit vraie, elle n'auroit point échappée à Plancy, lequel remarque au contraire que Fernel n'étoit point agréable à la plupart des docteurs de la faculté de Paris. Cette disposition des esprits réfute pleinement l'auteur des éloges, au moins pour les écoles

de la capitale. Mais après sa mort ses livres devinrent dans quelques académies étrangéres des livres classiques; ce qu'on recueille de ces paroles de Roder. à Castro, *Librum autem scripsisse videtur* (Fernelius) *sperans fore ut aliquando in academiis, loco Avicennæ, quod tandem post mortem in Germaniâ obtinuit....* (Medicus politicus lib. ij. c. ix. 1614. *in*-4°.) Les rivaux de Fernel n'étant plus offusqués par son mérite & par sa réputation, dès qu'il eut cessé de vivre, laissérent en repos sa mémoire; leurs yeux, que la jalousie n'obscurcissoient plus, reconnurent la supériorité de ses talents; bientôt on lui rendit plus de justice, & celui qu'on vouloit inutilement abaisser, fut d'une voix unanime décoré du titre glorieux de lumiére & d'ornement de l'école de Paris (*lumen & ornamentum scholæ parisiensis*. Depuis deux siécles, il ne s'est point passé d'année que ce docteur n'ait reçu publiquement dans les écoles de la faculté, les éloges dûs au véritable savoir. Il n'y avoit pas trente ans qu'il étoit mort, lorsque Riolan, le pere, se proposant de faire des leçons sur les principes de la médecine, ne vit point de livres plus capables de le guider & de lui servir de base que ceux de Fernel; il lut donc sa physiologie à ses disciples, la leur expliqua & composa sur ce traité un commentaire.

Cette physiologie est divisée en sept livres; le premier renferme un abregé d'anatomie (*de partium corporis humani descriptione*); duquel Riolan ne s'est point occupé. Dans l'analyse qui en a été faite par un auteur moderne, aussi célébre par ses écrits que par son savoir, il s'est glissé beaucoup de méprises. On feroit trop long, si on vouloit les relever toutes; il suffira d'en montrer quelques-unes; elles prouveront qu'on prête à Fernel des idées qu'il n'a pas eues.

1°. « On trouve dans la même articulation (du femur avec le tibia) » deux *ligaments concaves*, d'une part, » & *convexes* de l'autre, qui s'adaptent aux parties osseuses sans y être » fortement attachés. *Inter imi femoris* » *nodos se* CONJICIUNT, &c.... (*Hist. de l'anat. tome j. page* 385.) Tel est le sens qu'on a donné à cette phrase: *His similia sunt in genu duo* (vincula), *alterum circumfusum; alterum intùs ab eâ parte natum, quâ in tibiâ sinus inter se committuntur, per cartilaginem perforatam trajectum, inter imi femoris nodos se* CONJICIT. On voit qu'il n'est nullement parlé de *ligaments concaves* & *convexes*, & qu'on a falsifié le texte en changeant *conjiciunt*, en *conjicit.*

2°. « Des artéres spermatiques, la » gauche vient du tronc de l'artére » aorte, & la droite de l'artére émul- » gente. (*Hist. de l'anat. tome j. p.* 386.) Fernel s'est exprimé différemment: voici ses paroles; *sua utrique comes est arteria, quæ simili atque vas ipsum tum ortu, tum productione fertur, ut* DEXTRA *ab* ARTERIA MAJORE *statim erumpat*, SINISTRA *ab* EMULGENTE ARTERIA. & plus loin, *succedunt his arteriarum rami quarum est in testes transvectio: solet autem, quæ ad sinistrum pertinet*, aut tota *ab emulgente arteriâ nasci*, aut profectò non nihil *ab eâ mutuari: quæ verò ad dextrum spectat, ex majori trunco proficisci, quanquam est cùm quippiam sumit ab emulgente dextra.* La traduction françoise représente-t-elle l'idée renfermée dans le texte latin?

3°. Des veines qui vont aux testi- » cules, la gauche, dit notre auteur » (Fernel) vient *de la partie antérieure* » *de la veine cave;* la droite vient de » la veine émulgente «. (*ibid.*). On ne rend pas mieux ici la description de Fernel, mais on y ajoute les mots *partie antérieure;* ainsi la version n'a pas le mérite de l'exactitude, dans un point historique. Le texte porte; *Ductus tanquam tubi in hos* (testes) *pertinent* (*quidam vasa seminaria dixerunt*) *quorum planè dissimilis est exortus:* DEXTER *enim ex* VENA CAVA *emergit paulùm sub rene.* LÆVUS *autem è* VENA SINISTRA EMULGENTE.

4°. « Il admet l'existence de l'hy- » men, mais la situation qu'il lui assi-

» gne n'eſt point conforme à la vérité, » il eſt, dit-il, après Mundinus, placé » au col de l'utérus; il auroit dû dire » à l'extrêmité inférieure du vagin, &c... » *Hiſt. de l'anat. tome j. p.* 387. Eſt-ce donc admettre l'exiſtence de l'hymen que de tenir ce langage? *Uteri cervicem medio circiter progreſſu* PLERIQUE TRADUNT *in virginibus exili membranâ dirimi venulis conſperſâ, quæ primo concubitu profuſo ſanguine diſrumpi ſolet, undè ὑμὴν & ὑμέναιον Græcis appellatur :* at potiùs cenſeo cervicis latera *nondùm venerem expertis*, duntaxat quaſi conglutinata, connivere, *quæ primus concubitus magnâ ex parte divellit.*

Le deuxiéme livre de la phyſiologie de Fernel traite des éléments. C'eſt l'objet du premier commentaire de Riolan, lequel eſt dédié à Jean Mazille, premier médecin du roi Charles IX. Comme on trouve par tout qu'il s'eſt retiré de la cour après la mort de ce prince, arrivée le 30 mai 1574, & que Marc Miron occupa ce poſte auprès de Henri III dès ſon avénement au trône, il eſt à préſumer que ce premier commentaire fut imprimé vers cette année ou la ſuivante; il faudroit pour prononcer ſûrement avoir vu la premiére édition, que je n'ai pu me procurer : ſeulement je vois cette annonce dans la *bibliotheca Bodlejana*, (8°. 1620 *edit.* 2*a.*) *In Fernelium de elementis*, *Pariſ.* 1574. 8°. tandis que Paſchalis Gallus, (*bibl. iatric. page* 190. imprimée en 1590.) l'indique ainſi : *Commentar. in ſex poſteriores libros phyſiologiæ Fernelii; Pariſiis apud Thomam Brumennium.* 1577. 8°.

Le troiſiéme livre, *de temperamentis*, que Riolan commenta, fut par lui adreſſé par une épitre à Marc Miron.

Le commentaire du quatriéme, *de ſpiritu & innato calido*, eſt dédié à Simon Piétre, docteur de la faculté de Paris, beau-pére de l'auteur.

Le commentaire du cinquiéme, *de facultatibus animæ*, à l'évêque de Maillezais, Henri d'Eſcoubleau, oncle, je crois, du cardinal de Sourdis.

Quant au commentaire du ſixiéme, *de functionibus & humoribus*, il eſt ſans dédicace.

Mais celui du ſeptiéme, *de procreatione hominis*, eſt dédié à Simon Marion, ami de Riolan, qui d'avocat fut porté par ſon mérite à la place d'avocat du roi au parlement de Paris.

Quoique ce commentaire ait eu plus de ſix éditions, on ne le lit plus aujourd'hui; il eſt même à peine connu; & nous nous garderons bien d'inſpirer à perſonne l'envie de le connoître plus particuliérement.

Revenons à la premiére collection de Fernel faite par lui-même.

Sa phyſiologie eſt ſuivie d'un ouvrage qui n'avoit pas encore vu le jour, & qui a pour titre : JOAN. FERNELII ambiani, *Pathologiæ, lib. vij.* Quoiqu'imprimé pour être uni avec le précédent, les chiffres recommencent par 1; & les ſignatures des feuilles ou cahiers par la lettre A; ce qui fait que dans quelques catalogues & même dans le *ſtud. medic. p* 586. on le voit annoncé comme ſi c'étoit une édition ſéparée; à moins que dans le temps, on n'ait mis en tête un faux titre, ce qui n'eſt pas abſolument impoſſible, mais je ne l'ai remarqué dans aucun exemplaire. Cette pathologie au reſte, qui ſe trouve conſtamment dans toutes les éditions des œuvres complétes de Fernel, comprend ici 238 pages, plus une table de neuf feuillets non numérotés. Point de réclame qui annonce le traité ſuivant, intitulé : JOAN. FERNELII ambiani *Therapeutice ſeu medendi ratio.*

Il n'eſt compoſé que de trois livres, précédés d'une courte préface, imprimée ſur la page 1; ce qui paroît encore faire un morceau ſuſceptible d'être ſéparé des deux précédents, bien qu'ils aillent tous trois enſemble dans cette édition de 1554. Les lettrines des cahiers recommencent par A a, & le nombre des pages du texte eſt de 90, & de quatre feuillets non chiffrés pour la table placée à la fin, après laquelle eſt un très petit errata pour la pathologie & pour la thérapeutique. Sur le *recto* du feuillet

suivant on lit : *Lutetiæ Parisiorum excudebat Andreas Wechelus, sub Pegaso in vico bellovaco, anno salutis* M. D. LIIII.

Le premier livre de la thérapeutique porte le titre de *methodus medendi*; le second, intitulé, *de venæ sectione*, est une nouvelle édition du traité que Fernel avoit mis au jour en 1545 sous ce titre *de vacuandi ratione*. L'auteur l'a retouché, & l'a presqu'entiérement refait, comme nous l'avons dit plus haut. Voici le titre du troisiéme: *de purgandi ratione.*

Cette édition est belle & exécutée avec soin. Simler l'a connue, & l'a succinctement décrite. Chose étonnante cependant, la pluspart des bibliographes de la médecine, qui sont venus après lui, l'ont omise dans leur catalogue : tels sont Paschalis Gallus, Schenkius, van der Linden, Mercklin, Lipenius, Corn. à Beughem, Manget, Kestner; il faut excepter Douglass qui l'indique *specim. biblioth. anatom.* Cette omission de leur part, & sur-tout de de celle de Kestner, bibliographe très supérieur aux autres, donne lieu de croire que cette édition n'est pas commune aujourd'hui; sans doute qu'après avoir d'abord cessé d'être recherchée, lorsqu'on eut fait des augmentations considérables dans les subséquentes, elle sera devenue ensuite insensiblement de peu de valeur dans le commerce, & qu'enfin elle a presque entiérement disparue; elle mérite néanmoins un autre sort, & ne fera jamais disparate dans les bibliothéques des curieux.

(Alt. edit.) JOAN. FERNELII ambiani, *Medicina. Ad Henricum II. Galliarum regem christianissimum.* Lugduni, apud Cæsarem Farinam. M. D. LXIIII. (*in*-8°.)

On a suivi certainement l'édition de Paris 1554, pour faire celle-ci. Au *verso* du frontispice commence l'épître dédicatoire, imprimée en italiques, ainsi que la préface qui est après; le tout comprenant huit feuillets non numérotés. Quant au texte des trois traités, il est en caractéres romains assez nets, & contient 757 pages. Le volume est terminé par trois tables des matiéres à deux colonnes; elles comprennent 32 feuillets & demi non-chiffrés; on lit au bas de la derniére page, *Ex typographia Joannis Ausulti.*

L'exemplaire, que nous avons vu, a passé de la bibliothéque de m. Falconet, médecin de la faculté de Paris, dans celle du roi. Cette édition, inconnue à presque tous les bibliographes de la médecine, n'est pas commune aujourd'hui.

(Alt. edit.) Venetiis, apud Rutilium Bergominerium 1564. (*in*-4°.)

On ne trouve point cette édition indiquée par van der Linden; le premier, qui en fasse mention, est Mercklin, & après lui Manget son copiste: Kestner, en l'annonçant, ne paroît point l'avoir vue. Elle n'a point passé sous nos yeux. Nous croyons qu'on en rencontreroit difficilement des exemplaires à Paris.

(Alt. edit.) J. FERNELII *opera.* Venetiis, apud Franciscum de Portonariis, 1566. *in*-4°. *constans 659 paginis.*

Tous les bibliographes de la médecine ont passé cette édition sous silence. Bonnet Bourdelot, médecin du roi, qui s'étoit proposé d'augmenter la bibliographie publiée par Mercklin, & qui y a fait beaucoup d'additions manuscrites, conservées à la bibliothéque du roi, est absolument le seul qui en ait parlé. Parmi le grand nombre de catalogues de livres que nous avons consultés, cette édition ne s'y rencontre point. Elle doit être rare.

JO. FERNELII ambiani *universa medicina, tribus & viginti*

libris absoluta. Ab ipso quidem authore ante obitum diligenter recognita, & quatuor libris nunquam ante editis, ad praxim tamen perquam necessariis aucta Nunc autem studio & diligentiâ GUIL. PLANTII *cenomani postremum elimata, & in librum therapeutices septimum scholiis illustrata.* Lutetiæ Parisiorum, apud Andream Wechelum, sub Pegaso, in vico bellovaco. 1567. *cum privilegio regis ad sexennium.* (in-folio.)

Au *verso* de ce titre est le privilége accordé par Charles IX. à S. Germain en Laye, du 15 févr. 1561. On y lit : *Feu maistre Jean Fernel, en son vivant conseiller & premier médecin de feu notre très honoré seigneur & pere le roi Henri.* Au bas de ce privilége est écrit : *achevé d'imprimer* le 27 févr. 1567.

L'épître de Guil. Plancy (Plantius) qu'on a réimprimée dans les éditions subséquentes, est datée ainsi : *Lutetiæ Parisiorum Calendis martiis, 1567.*

Voici ce que contient cette édition *in-folio* de 1567.

Physiologiæ, lib. vij.
Pathologiæ, lib. vij.
Therapeutices, lib. vij.

Fernel de son vivant n'avoit publié que les trois premiers livres de la thérapeutique : Plancy met au jour pour la premiére fois les quatre suivants, renfermés dans 557 pages.

Ces trois traités sont suivis de celui-ci : *De abditis rerum causis libri duo*, lequel comprend 136 pages.

Il paroît qu'on avoit d'abord eu dessein de le faire suivre la *physiologie* qui finit à la page 175. Car quoique le *recto* de la premiére page du traité *de abditis r. c.* porte 1, le *verso* est coté 177, & ainsi de suite jusqu'au no. 186 : le *verso* de ce feuillet porte 12. ce qui est la fin du cahier, composé de trois feuilles : le compositeur a bien corrigé 1. & 12. & a oublié de rectifier les autres. Le second cahier commence par le chiffre 13. les autres se suivent.

Le volume est terminé par quatre *index* imprimés en italique & sur deux colonnes, un pour chaque traité : le tout est de 38 feuillets non chiffrés. Au *recto* du suivant est un court *errata* ; & au *verso* on lit : *Lutetiæ Parisiorum, Excudebat Andreas Wechelus sub Pegaso in vico bellovaco. Anno salutis* M. D. LXVII.

Cette édition, connue de tous les bibliographes, est exécutée avec beaucoup de soin. Comme on n'y voit pas encore les *consilia*, ni les traités sur la vérole & sur les fiévres, les médecins, dans le temps où Fernel étoit un livre classique, négligérent celle ci, afin de se procurer les plus complétes ; ce qui a considérablement diminué le prix des exemplaires, que les amateurs de la belle typographie rechercheront, lorsqu'ils seront devenus plus rares.

(Alt. edit.) JOH. FERNELII *universa medicina.* Francof. 1574. *in-8°. deux vol.*

On trouve l'annonce de cette collection dans la *bibliotheca Bentesiana*, p. 124. Je n'ai pas eu occasion de la voir. On ne sauroit guére douter qu'elle existe, & qu'elle soit sortie des presses d'André Wechel, lequel a donné cette même année, mais séparément, les sept livres de la thérapeutique de notre auteur, & le traité *de abditis rerum causis*, lesquels probablement se vendoient à part, & pouvoient se réunir à volonté.

NOTA. Si cette édition existe, il y a toute apparence que certains exemplaires portent aussi la date de 1575 : ce que nous avons remarqué avoir lieu, pour la thérapeutique & le livre *de abditis rerum causis.* Nul doute que cette édition existe, puisque J. Craton à Craftheim dans sa lettre à A. Wechel datée de Vienne 1574 dit en avoir vu une feuille.

(Alt. edit.) J. FERNELII *universa medicina.* Francofurti, apud

Andr. Wechelum. M. D. LXXVII. *in-folio.*

Nous avons vu cette édition, il y a quelques années; mais n'ayant pu la retrouver, nous ne pouvons marquer en quoi elle diffère des précédentes.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani *universa medicina*, &c. .... *Editio postrema.* Apud Jacobum Stoer. M. D. LXXVIII. (*in-folio.*) [Sans nom du lieu.]

Le frontispice s'annonce comme celui de l'édition de 1567; ainsi nous ne l'avons pas répété. Il en diffère par ces mots, *editio postrema*, au-dessous desquels on voit le portrait de Fernel (dans un cadre), copié d'après celui de l'édition de 1554. Au *recto* du feuillet suivant est une épître latine de Jean Craton à Craftheim, archiatre de l'Empereur, adressée à André Wéchel; elle est datée de Vienne, 1 Juillet 1574. Vient ensuite la préface que Plancy mit à la tête de l'édition des œuvres de son maître en 1567. Puis des vers grecs & latins à la louange de Fernel, & enfin l'épître par laquelle, en 1554, il dédia la collection de ses ouvrages à Henri II, roi de France. Tout ceci occupe les six premiers feuillets non chiffrés; sur le *verso* du dernier reparoît le portrait de Fernel tel qu'il est au frontispice; & dessous se lit un distique grec de la composition de Guill. Plancy. Les deux feuillets suivants non numérotés contiennent la préface de l'auteur.

Les quatre traités du restaurateur de la bonne médecine en France sont placés ici dans le même ordre que dans l'édition de 1567, ce qui a employé 657 pages; après quoi est une table des matiéres à deux colonnes; elle est de 53 pages, & terminée par un *errata.*

A la fin de l'exemplaire, que nous avons sous les yeux, se trouvent ajoutés deux traités posthumes de Fernel, sa méthode de traiter les fiévres & la vérole, imprimés sous le même format; le premier avoit paru pour la premiére fois en 1577, & le second en 1579.

Ils sont annoncés avec ce frontispice ou titre: *JOANNIS FERNELII* ambiani *febrium ac luis venereæ curatio methodica libris duobus comprehensa, nunc longè quàm ante hac emendatioribus.* Apud Jacobum Stoer, M. D. LXXX. (*in-folio*).

Ces deux traités occupent 59 pages: à la fin de cette derniére sont les titres des chapitres sur deux colonnes.

Une personne qui a possédé l'exemplaire dont nous nous servons, & qui avoit vu du traité de la vérole une copie manuscrite ayant appartenue à Jean Lamy, avertit par une note écrite à la main, *p.59*, que les trois formules qui terminent l'imprimé ne s'y trouvent point. Voici les paroles placées avant ces formules: *Hic finit mſ. codex Joa. Lamy sic concludendo: Curationis luis venereæ finis. Absol. opus 1571. 28 Julii hora nona.* Les quatre pages suivantes 60, 61, 62, 63, renferment un petit écrit, précédé de cette suscription: *De hydrargyri usu aliorum item doctorum virorum sententiæ. VICTOR GISELINUS Martino Everarto S. D.* Il est daté ainsi: *Brugis, X kal. augusti anno* M. D. LXXIX.

Au dessous de ces mots est le portrait de Fernel, non encadré, mais le même cependant que celui du frontispice; il est accompagné de deux vers grecs & de quatre latins.

Comme ce petit écrit n'a paru que deux ans après les quatre traités, il doit manquer dans certains exemplaires, s'il en reste encore quelques-uns: car nous présumons que cette édition de 1578 n'est pas commune, n'ayant pas été connue de Paschalis Gallus, Schenckius, van der Linden, Lipenius, Corn. à Beughem, Mercklin, Douglass, Manget & Haller. Elle est donc oubliée depuis 185 ans, au moins par les bibliographes de la médecine. On la trouve dans la biblioth. du roi T. 284. *J. Stoer* demeuroit à Genéve.

(Alt. edit.) Francofurti apud Andr. Wecheli hæredes, Marnium & Aubrium, 1592 *in-folio.*

Celle-ci est indiquée par van der

Linden, Mercklin, Manget, Douglass & Kestner.

(Alt. edit.) *Universa medicina.* Francofurti, 1593. *in*-8°.

Georgi, dans son lexicon bibliographique, est le seul qui en fasse mention.

(Alt. edit.) *Universa medicina.* Francofurti, 1593, *in-folio.*

On ne la trouve annoncée que par Lipenius, sur l'exactitude duquel on ne doit pas trop compter.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani, archiatri, doctoris parisiensis, *universa medicina : ab ipso quidem authore ante obitum diligenter recognita, & justis accessionibus locupletata : Postea autem studio & diligentiâ* GULIEL. PLANTII cenomani *postremum elimata, & in librum* THERAPEUTICES *septimum doctissimis scholiis illustrata.* Editio sexta; *cui accessit ejusdem* FERNELII consiliorum liber, *cum quibusdam clarorum medicorum parisiensium responsis.* Lugduni, apud Thomam Soubron, & Moysen des Prez. M. D. XCVII. (*in*-8°. 2 *vol.*)

Ces deux volumes sont partagés de maniére que plusieurs traités auroient pu très bien se vendre séparément. Quoiqu'il en soit, le premier feuillet contient le titre qui vient d'être rapporté; au *recto* du second commence, de caractéres romains, l'avertissement que mit Guill. Plancy à l'édition de 1567, *in-fol.* & après lequel se lisent des vers grecs & latins imprimés dans cette même édition de 1567 : vient ensuite en caractères italiques l'épître dédicatoire de Fernel à Henri II. de l'édition de 1554; puis la préface de notre auteur. Tout ceci occupe douze feuillets non chiffrés, ou une feuille & demie. Enfin commence la physiologie, laquelle est suivie de la pathologie, comprenant 647 pages. Ce qui est terminé par deux tables, l'une pour le premier traité, & l'autre pour le second : elles sont à deux colonnes, & de 41 pages non numérotées.

A la fin de ce premier volume est un recueil de consultations qui parut je pense pour la premiére fois, vers 1575 (car je n'ai encore rien pu découvrir de positif à cet égard) : ce recueil est annoncé par un titre particulier que voici : JOANNIS FERNELII ambiani, archiatri, doctoris parisiensis, *consiliorum liber, cui accesserunt responsa quædam clarorum medicorum parisiensium.* Lugduni, apud Thomam Soubron, & Moysen des Prez, M. D. XCVII. Au feuillet suivant est l'épître de Cappel à Julien le Paulmier, après laquelle est l'*index morborum & symptomatum*; ce qui contient quatre feuillets non numérotés, après lesquels commencent au *recto* suivant, chiffré 9, le texte des consultations qui occupe 174 pages. Il est annoncé, dans le titre même, qu'aux consultations de Fernel on en a ajouté d'autres. Comme elles ne se trouvent point dans plusieurs éditions subséquentes, & notamment dans celle de 1610 *in fol.* de 1645 *in*-8°. de 1656 *in*-4°. de 1679 *in-fol.* il n'est pas inutile de les faire connoître. Elles sont énoncées ainsi : JOANNIS CAPELLANI senioris *illustriss. christianissimi regis Francisci primi genitricis medici*, CONSILIUM *de peste* : CONSILIUM *pro diversis affectibus nobilis pueri*; elle est signée par Tagault, Sylvius, Akakia, de Flesselles : SIMONIS PETREII medici Parisiensis celeberrimi CONSILIA *sex : doctissimi ejusdem doctoris medici* CONSILIUM *de diversis renum affectibus*; on y lit entr'autres, ces paroles remarquables, *Purgat enim, deterget & eluit urina. Immò lithotomi quidam non imperitè, postquàm detractus est lapis*, detergentia & expurgantia medicamenta ulceri non indunt, *quod urina illàc perfluens vicem illorum detersoriâ suâ vi suppleat* : cette sage pratique cependant avoit fait place à une autre

autre moins raisonnable ; on appliqua long-temps des baumes sur la plaie des taillés; le frére Cosme paroît être le premier qui, en 1754, crut devoir les bannir du pansement; & presque tous les chirurgiens, depuis, les ont également proscrits. Enfin, une observation de FRANC. VALLERIOLA sur une angine avec suffocation : ce morceau fut inséré ici par l'imprimeur pour remplir sa feuille.

Le SECOND VOLUME de cette édition porte un titre ou frontispice différent que le premier : il est conçu ainsi : JOANNIS FERNELII ambiani, archiatri, doctoris parisiensis, *Therapeutices universalis*, *seu medendi rationis libri septem : quam totius medicinæ tertiam fecit partem, ad praxin perutilem & necessariam.* Lugduni, apud Thomam Soubron, & Moysen des Prez. M. D. XCVII.

On trouve à la suite du septiéme livre de ce traité, deux autres traités, savoir, 1°. la *methodus generalis febrium curandarum*, imprimée sur l'édition donnée par Lamy l'an 1577, à laquelle on n'a rien changé; 2°. celui qui a pour titre : *de luis venereæ curatione*, &c. . . & dont on a retranché les deux préfaces de Victor Giselinus, qui le publia pour la premiére fois en 1579.

Ils sont suivis d'une *consultation pour un épileptique.*

Le tout comprend 552 pages. La table, pour tous ces objets, termine le volume; elle est à deux colonnes de quinze feuillets non chiffrés.

Cette édition, dont le caractére est de petit romain, & dont le papier est gris, n'est point fort agréable ; ainsi elle ne sera jamais recherchée, à moins que les exemplaires ne soient réduits à un.

Dans ce même volume est le traité *de abditis rerum causis*, avec un frontispice particulier que nous avons rapporté *p.* 360; nul autre écrit de Fernel ne le suit.

Voilà donc encore une édition qu'on ne trouve indiquée nulle part : je l'ai vue à la bibliothéque mazarine n°. 29068, 29069.

Not. 5. Dans le frontispice, cette édition est appellée *sixiéme;* ce qui donne à entendre qu'il y en avoit déja paru cinq autres à Lyon. Nous n'avons pu ni les recouvrer, ni les trouver indiquées dans les catalogues & bibliographies que nous avons consultés; il faut en excepter celle de 1564, qui est la premiére faite à Lyon ; peut-être que nous les découvrirons avec le temps : si par hasard elles se rencontroient dans quelques bibliothéques de médecins, nous les prions de vouloir bien nous en procurer la connoissance.

(Alt. edit.) .... septima editio... Lugduni, apud Joannem Veyrat, & Thomam Soubron. M. DCII. (*in-fol.*)

Nous omettons l'énoncé du titre de cette édition, parce qu'il est le même que dans la précédente; toute la différence est qu'après le mot *editio*, au lieu de *sexta*, on a mis *septima;* & que le nom de *Moyse des Prez* a été remplacé par celui de Jean Veyrat.

Cependant cette édition *in-fol.* différe un peu de l'*in*-8°. soit par quelques changements, soit par quelques retranchements.

Après le frontispice, on voit l'épître de Fernel à Henri II. imprimée en italiques, mais l'on a fait disparoître l'avertissement mis par Guill. Plancy dans l'édition de Paris 1567, qui se trouvoit dans la précédente de Lyon. Cette épître est suivie de la préface de Fernel, & des vers, tant grecs que latins, composés à sa louange : ce qui contient six feuillets non chiffrés. Le texte de Fernel commence par les sept livres de la physiologie : le tout occupe 448 pages. Le volume ou premiére partie est terminée par deux tables à trois colonnes, de caractéres italiques; la premiére est pour la physiologie; la seconde pour la pathologie.

La seconde partie de cette collection des ouvrages de Fernel s'annonce par un titre semblable à celui du tome ij de l'édition de 1597 rapporté à la colonne précédente. Elle commence de même par les sept livres de la thérapeutique, suivis du

traité intitulé *febrium curandarum methodus*, &c.... & *de luis venereæ curatione*, &c. après quoi est la *consultation pour un épileptique*; tout ceci est contenu dans 360 pages; puis est un *index* commun, imprimé sur trois colonnes, en caractéres italiques : il est de huit feuillets.

Ensuite est annoncé par un faux titre le traité *de abditis rerum causis*, de 180 pages; après lequel est une table des matiéres à trois colonnes & en italiques, de quatre feuillets.

Un faux titre annonce également les *consilia* de Fernel, précédés de la seconde dédicace de Cappel, docteur de Paris, à Julien le Paulmier, aussi docteur de Paris. Ils sont suivis de plusieurs consultations faites par d'autres médecins. Il y a pour le tout 117 pages. Sur le *verso* de cette derniére est imprimée la table. L'observation de Valleriola, qui étoit dans l'édition précédente, a disparu dans celle-ci.

On n'y remarque au reste ni la beauté, ni l'élégance des éditions de Wéchel; le papier a beaucoup moins de corps, mais le caractére en est plus gros & assez net. Quoique tous les bibliographes de la médecine, depuis van der Linden, qui l'avoit méconnue, l'aient indiquée, elle ne se rencontre peut-être pas souvent. Elle est à la bibliothéque du roi, T 285, & dans celle du collége mazarin, n°. 4185 & 4186.

Van der Linden s'est trompé en annonçant cette édition comme de Paris: *Parisiis, apud Joan. Veyrat & Thom. Soubron 1602, in-fol.* Elle est certainement de Lyon; nous avons sous les yeux un exemplaire de la bibliothéque mazarine & un de la bibliothéque du roi, où on lit *Lugduni*. L'erreur de van der Linden a été copiée par Lipenius, Mercklin, Douglass, Manget, Eloy, Kestner, par le récent auteur de *l'hist. de l'anat. & de la chir.* qui se vante pourtant d'avoir vu tous les livres de médecine de la bibliothéque du roi. Voilà *une édition de Paris*, dont l'existence devroit paroître bien certaine, d'après le témoignage de sept bibliographes; il faut cependant la rayer de tous ces catalogues bibliographiques. On voit par-là combien un seul homme inexact accrédite, ou peut accréditer une erreur, non-seulement en bibliographie, mais dans tous les genres de littérature : il est bien plus court de copier, que de vérifier.

(Alt. edit.) .... Francofurti, apud Andreæ Wecheli hæredes, Marnium & Aubrium. 1603. *in*-8°.

Indiquée par Mercklin, d'après lequel en ont fait mention Manget, Kestner, Eloy dans son dictionnaire. J'ignore si elle est réellement existante.

(Alt. edit.)... Lugduni, sumptibus I. De Gabiano & S. Girardi. M. DCV. (*in*-8°.

Il ne nous est tombé sous la main que le second volume de cette collection des œuvres de Fernel. On y trouve les sept livres de la thérapeutique, indiqués par un frontispice ou titre, & contenus dans 426 *pages*. Sur la suivante 427, est annoncée la méthode de traiter les fiévres par un titre fort court au-dessous duquel commence l'épître dédicatoire de Lamy à Jean Barjot. Vient ensuite le traité de la vérole, puis la consultation pour un épileptique : le tout finit à la *page* 552. La table, qui se voit après, est à deux colonnes, & de quinze feuillets non chiffrés. Pour compléter la collection, on a ajouté les consultations de notre auteur, imprimées séparément, mais faisant néanmoins suite : elles sont précédées de ce titre : JOANNIS FERNELII ambiani, archiatri, doctoris Parisiensis, *consiliorum liber; cui accesserunt responsa quædam clarorum medicorum parisiensium.* Lugduni, sumptibus I. De Gabiano & S. Girardi. M. DC. V.

Ce dernier article comprend 174 p.

Nous ne nous trompons point en disant que cette édition compléte de Lyon existe; au bas de la premiére

page de chaque feuille du volume qui est sous nos yeux, on lit *Tom. 2.*

Aucun des bibliographes de la médecine ne l'a connue; il est vrai qu'elle n'a rien qui soit capable de la faire jamais rechercher, & qu'elle peut s'anéantir sans exciter le moindre regret.

(Alt. edit.) *editio* SEXTA. *Quæ nunc primùm accedit* VITA AUCTORIS *ab eodem Plantio luculenter exposita : & consiliorum medicinalium libellus.* Francofurti, apud Claudium Marnium & hæredes Joan. Aubrii. MDCVII. *cum privilegio cæsareæ majest.* (*in*-8°. *2 vol.*)

Le titre, que nous omettons ici, est absolument semblable à celui de l'édition de Lyon de 1597, rapporté plus haut *page* 368, *col. j.*

Ce qui distingue principalement cette édition de 1607, est la vie de Fernel, laquelle n'avoit pas encore été imprimée; il doit paroître surprenant qu'elle ait tardé si long-temps à voir le jour, puisqu'il s'est écoulé trente-neuf ans depuis la mort de Plancy, qui l'avoit écrite. (On a dit plus haut, *page* 324, *note*, qu'il finit sa carriére en 1568.) Il n'est point inutile de rapeler encore ce qu'on disoit (*pag.* 313, *note* r r.) que le manuscrit, dont on s'est servi, n'étoit pas celui de Plancy, mais une copie faite par une autre main.

Au *verso* du frontispice est le portrait de Fernel, avec deux vers grecs à sa louange, composés par G. Plancy. Sur le *verso* du feuillet suivant est un avertissement de Marnius; il y observe expressément, que cette édition qu'il donne, est la *sixiéme* : (*editioque hæc* SEXTA *est, quam nunc publicamus.*) Selon toute apparence, c'est la *sixiéme* des éditions IN-OCTAVO des œuvres de Fernel : car on verra tout-à-l'heure, que l'édition *in-fol.* de 1610 est aussi qualifiée de *sixiéme.* Nous n'avons pas vu les précédentes de ce format *in*-8°. nous en avons, il est vrai, indiqué une bien réelle de 1574, une autre de 1593 d'après Georgi, & une autre de 1603 : si ces deux derniéres existent, il s'ensuit qu'en voilà quatre de connues; mais il en reste deux autres à découvrir. Qoiqu'il en soit, Marnius déclare encore, qu'il insére pour la premiére fois dans cette collection, les *consultations*, ainsi que les éloges de Fernel, par m. de Thou & par de Sainte-Marthe, & ajoute une phrase qui prouve bien le cas qu'on faisoit alors des écrits de ce médecin : *ille medicinæ studiosus se profecisse sciat, cui* FERNELIUS *valdè placebit.*

A la suite de son avertissement, l'imprimeur fait l'énumération des choses contenues dans cette édition.

La vie de Fernel commence au *recto* du troisiéme feuillet : on ne voit point sur les marges les notes sommaires qui ont été ajoutées dans les éditions postérieures. Il la fait suivre, 1°. des éloges qu'ont tracés de ce savant homme, & de Sainte-Marthe, & de Thou; 2°. de l'épître latine de Jean Craton à Craftheim, à André Wechel; 3°. de la préface de G. Plancy; 4°. des vers grecs & latins à la louange de l'auteur; 5°. de la dédicace de celui-ci à Henri II, roi de France; 6°. de sa préface : ce qui occupe 32 feuillets, ou 64 pages non chiffrées.

Enfin commence la physiologie, suivie de la pathologie, contenues dans 670 pages chiffrées : on a placé ensuite deux tables à deux colonnes, l'une pour le premier traité, & l'autre pour le second : elles sont de 29 feuillets non numérotés.

Le traité, qui termine ce premier volume, s'annonce par un frontispice ou traité particulier : JO. FERNELII ambiani, *de abditis rerum causis, libri duo....* Francofurti, apud Claudium Marnium & hæredes Joan. Aubrii. MDCVII. *cum privilegio cæsareæ majest.*

Bien que ce traité soit imprimé pour être joint aux autres, on le trouve indiqué dans plusieurs bibliographies &

catalogues, comme étant une édition séparée, ce qui n'eſt point; il n'eſt cependant pas impoſſible que l'imprimeur en ait détaché des exemplaires en faveur de ceux auxquels il ne manquoit des œuvres de Fernel que ce traité : c'eſt peut-être pour cette raiſon qu'il a pris cet arrangement en faiſant cette réimpreſſion. *Voyez* ce qui eſt dit plus haut *page* 364, *col.* ij. Le relieur s'eſt trompé en le plaçant ici, il devoit être avant les *conſultations*.

Le ſecond volume s'annonce par ce titre : JO. FERNELII ambiani *Therapeutices univerſalis, ſeu medendi rationis, libri ſeptem. Quam totius medicinæ tertiam fecit partem, ad praxim perutilem & & neceſſariam. Acceſſit ejuſdem auctoris febrium curandarum methodus generalis. Et de luis venereæ curatione perfectiſſima liber. Ad hæc conſilium epileptico præſcriptum.* HANOVIÆ, typis Wechelianis, apud Claudium Marnium & hæredes Joannis Aubrii. MDCVII. *cum privilegio ſac. cæſareæ majeſt.* Au *verſo* de ce titre eſt le portrait de Fernel, avec deux vers latins au-deſſous.

Il eſt bon d'obſerver que le premier volume fut imprimé à Francfort, nom qui ſe voit au frontiſpice, tandis que celui-ci le fut à Hanau, ville ſituée à ſix lieues, EST de la premiére, ou du moins que Marnius ne publia ce volume qu'après y avoir tranſporté ſa demeure & ſes preſſes.

Après les ſept livres de la *thérapeutique* eſt le traité *des fiévres*, pour lequel on a ſuivi très exactement l'édition de Lamy, ſans en rien retrancher. Il n'en eſt pas de même du traité *de la vérole*, imprimé à la ſuite : on a fait diſparoître les deux préfaces du premier éditeur, Victor Giſelinus. Le morceau, qui eſt après, eſt une conſultation pour un épileptique (*conſilium épileptico præſcriptum.*): dans l'exemplaire que nous avons ſous les yeux, le texte de cette conſultation eſt chargé de corrections manuſcrites, & même de quelques additions : elles ſont tirées d'un manuſcrit de Dalechamps : un grand nombre nous ont paru fort juſtes, & devroient être admiſes, ſi jamais on donnoit une nouvelle édition de ce morceau.

Tout ceci eſt compris en 562 pages chiffrées : l'*index* eſt à deux colonnes, & contient 22 feuillets non numérotés.

Comme les conſultations de Fernel, publiées par Guill. Cappel, n'étoient point encore ſorties de deſſous les preſſes de Wéchel; Marnius, en les imprimant pour la premiére fois, jugea convenable de le faire de maniére qu'elles puiſſent ſe détacher de la collection, dans la vue ſans doute d'en procurer la jouiſſance à ceux qui poſſédoient les autres productions de l'auteur : elles s'annoncent donc ſous un titre particulier que voici : JO. FERNELII ambiani, doctoris pariſienſis, archiatri regii, *conſiliorum medicinalium liber : ex ejus adverſariis quadringentarum conſultationum ſelectus.* Quarta editio. *Cum indice accurato.* Hanoviæ, typis Wechelianis, apud Claudium Marnium, & hæredes Joannis Aubrii. M. DC. VII. *cum privilegio ſac. cæſareæ majeſt.*

Après l'épître dédicatoire de Cappel à Julien le Paulmier, imprimée en caractéres italiques, commence le texte, qui comprend 143 *pages.* Sur cette derniére commence l'*index* à trois colonnes, lequel finit au *verſo.* On n'a mis que les 70 conſultations véritablement de Fernel.

NOTA. On ne retrouve point dans cette édition, donnée par Claude Marnius, cette beauté & cette netteté qui frappent dans celles d'André Wéchel, ce qu'il faut attribuer en partie, ſans doute, au papier allemand, peu collé & griſâtre. Au reſte elle renferme exactement tout ce que Fernel a compoſé. L'exemplaire, que j'ai ſous les yeux, appartient au roi : il eſt coté T. 2345, 2346.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani *univerſa medi-*

cina, &c. ... editio sexta. *Quâ nunc primùm accedit* VITA AUCTORIS *ab eodem Plantio luculenter exposita : & consiliorum medicinalium libellus.* Hanoviæ, impensis Claudii Marnii heredum, Joannis & Andreæ Marnii & consortum. M D C X. *cum privilegio sac. cæsareæ majestatis.* (in-folio.)

Ce qui manque ici dans le titre, peut se suppléer par celui de l'édition de 1597.

Jean & André Marnius, héritiers de Claude, ont exactement suivi, pour cette édition de 1610, celle de 1607 dont nous venons de parler.

Mais les imprimeurs, en apelant cette édition *in-folio*, de Hanau 1610, *sixiéme*, (SEXTA) comme la précédente, veulent probablement parler d'éditions *in-folio*; autrement ils auroient mis SEPTIMA au frontispice de cette derniére. On compte en effet cinq éditions *in-folio* sorties des presses des Wéchel avant celle-ci : la *premiére* de Paris 1554 sous les yeux de Fernel; la *seconde* aussi de Paris 1567 par les soins de Plancy; la *troisiéme* de Francfort 1577; la *quatriéme* de 1592, & la *cinquiéme* de 1593 : nous n'affirmons cependant point à l'égard des deux derniéres.

Au *verso* du frontispice est placé le même portrait de Fernel que dans les éditions précédentes, avec deux vers grecs de G. Plancy au-dessous. L'avis des imprimeurs, qui occupe le *recto* du feuillet suivant, est absolument le même que l'avis de l'édition de 1607 *in*-8o. à la suite duquel on indique les objets contenus dans cette collection, suivant l'ordre où chaque traité s'y trouve placé : on y a rassemblé tous les écrits composés & publiés par Fernel, ainsi que les autres productions de sa plume mises au jour après sa mort, par les soins de Plancy, de Lamy, de Cappel & de Giselinus.

La *vie* de notre auteur commence au *verso* du feuillet de l'avis; on n'y voit point en marge les notes sommaires qui se trouvent dans les éditions postérieures : elle est suivie de ce que de Sainte-Marthe & de Thou ont dit de Fernel. Au *verso* du septiéme feuillet reparoît l'épître de Jean Craton à Craftheim adressée à André Wéchel. Suit au neuviéme feuillet la préface de Plancy; puis des vers grecs & latins à la louange du célébre médecin. Sur le *verso* de l'onziéme feuillet commence l'épître dédicatoire de l'auteur à Henri II. Les treiziéme & quatorziéme feuillets sont occupés par la préface de l'édition de 1554.

Le premier traité de cette édition est, comme dans celle de Fernel, la *physiologie*; le second est la *pathologie*; ils comprennent ensemble 450 pages : sur la derniére commence un *index* à trois colonnes, & de caractéres italiques; c'est celui de la physiologie, l'autre est pour la pathologie; il y a pour tous deux dix feuillets non chiffrés : telle est la premiére partie du recueil.

La seconde s'annonce par un frontispice semblable à celui de l'édition *in*-8°. de 1607, mais avec la date de 1610. Au *verso* est placé le portrait de Fernel, avec deux vers latins. Sur la page suivante, chiffrée 3, commence la *thérapeutique*, qui finit à la page 217. Immédiatement après (*pag.* 218.) est le traité posthume intitulé *febrium curandarum methodus generalis*, imprimé ici conformément à l'édition qu'en avoit donnée Lamy. Le traité suivant, également posthume, commence au milieu de la *pag.* 246; on en a retranché les deux préfaces du premier éditeur, Victor Giselinus : on n'y voit pas non-plus sa lettre *de hydrargyri usu aliorum item. doctorum virorum sententiæ.* Il se termine à la *page* 277. Les six pages suivantes 278, 279, 280, 281, 282, 283 sont occupées par la *consultation* pour un épileptique. Au *verso* de la derniére est le commencement d'un *index* commun à tous ces objets; il est à trois colonnes, en italiques; il contient 17 *pages* non chiffrées.

L'ouvrage qui suit, bien qu'appartenant à cette collection, s'annonce par un frontispice particulier, semblable à celui des premiéres éditions, au bas duquel on lit: *Hanoviæ, impensis heredum Claudii Marnii.* MDCX. Ce qui fait que quelques-uns ont cru que c'étoit une édition séparée, & l'ont annoncée comme telle. Il n'est peut-être pas impossible qu'on en ait trouvé des exemplaires détachés, lesquels auront confirmé cette erreur. Il s'agit des deux livres *de abditis rerum causis.* Au revers du frontispice se voit le portrait de Fernel, au-dessous duquel sont deux vers latins. Nul changement à l'égard du texte, qui contient 142 pages, & qui a sa table particuliére en italiques, à trois colonnes & de quatre feuillets.

Le dernier objet qui rend compléte la collection des œuvres de Fernel, s'annonce aussi par un frontispice ou titre particulier.

Le voici : JOANNIS FERNELII ambiani doctoris parisiensis, archiatri regii *consiliorum medicinalium liber : ex ejus adversariis quadringentarum consultationum selectus.* QUINTA EDITIO. *cum indice accurato.* Hanoviæ, impensis heredum Claudii Marnii. MDCX. *cum privilegio sac. cæsareæ majestatis.* Le *verso* n'est point orné du portrait de l'auteur : il est resté vuide. Au *recto* suivant, chiffré 3, commence l'épître adressée à Julien le Paulmier, par Guill. Cappel lorsqu'il publia ce morceau posthume : elle n'est point datée par le premier éditeur; mais dans l'exemplaire que nous avons sous les yeux, quelqu'un a mis à la plume 1575, ce qui semble avertir que les *consilia* parurent cette année pour la premiére fois, bien que je n'en trouve pas encore de preuve. Ce recueil de consultations comprend 78 *pages.* Le *recto* du feuillet suivant, non chiffré, présente un court *index* à trois colonnes & en italiques.

NOTA. On ne sauroit méconnoître dans cette édition les caractéres des Wéchel : elle seroit plus agréable à l'œil, si le papier avoit plus de blancheur & de corps. Van der Linden ne l'a pas oubliée dans sa bibliographie médicale ; elle est à la bibliothéque du roi, T. 286. Comme elle renferme tout ce que Fernel a composé, elle devroit, pour l'usage, être la plus estimée par les médecins, qui, mal-à-propos, donnent la préférence aux éditions suivantes, dans lesquelles, en voulant placer méthodiquement les traités posthumes, on a renversé l'ordre de l'auteur, & où l'on a ajouté des commentaires dont on pouvoit fort bien se passer. Cette édition, qui n'est plus fort commune, reprendra quelque jour, par sa rareté au moins, un mérite réel que les postérieures ne devoient point effacer.

(Alt. edit.) JOAN. FERNELII ambiani, *universa medicina.....* Genevæ excudebat Stephanus Gamonetus. M. DC. XIX. (*in-4°.*)

Pour ne pas répéter un titre assez long, nous renvoyons à la page 368, où l'on trouve celui de l'édition de 1597, qu'on semble avoir copié; nous observons néanmoins que dans celui de 1619 on ne voit point ces deux mots *editio sexta*, comme dans le titre de l'antérieure.

Au feuillet suivant commence la préface de Plancy, datée de 1567. On lit ensuite des vers, tant latins que grecs à la louange de Fernel. Ils sont suivis de la dédicace à Henri ij, par notre auteur, lorsqu'en 1554, il publia ses œuvres; on y conserve aussi sa préface, qui est imprimée ici en caractéres italiques.

Tout ceci, y compris le frontispice ou titre, occupe huit feuillets non chiffrés.

Le premier traité contenu dans ce volume est la *physiologie ;* le second est la *pathologie ;* le troisiéme, *de abditis rerum causis*, annoncé seulement par un faux titre, au *verso* duquel se voit la préface de l'auteur en plus gros caractéres que le texte. La *thérapeu-*

tique qui suit s'annonce également par un faux titre, au *verso* duquel commence la préface. Immédiatement après est la *méthode générale de guérir les fiévres*, précédée de l'épître dédicatoire de Lamy, & de vers à la louange de Fernel. Son traité *de la vérole* vient ensuite; il n'est point accompagné des deux préfaces de Giselinus, qui l'avoit mis au jour en 1579. A la fin est imprimée la *consultation pour un épileptique*. Le volume est terminé par les *consultations* de notre auteur; elles sont annoncées par un faux titre, au *verso* duquel est la dédicace de G. Cappel à Jul. le Paulmier : ainsi que dans l'édition de 1597 elles sont suivies de *consultations* faites par G. Chapelain l'ancien; par Sim. Piétre, &c.... Cette collection des œuvres de Fernel comprend 1172 pages. Comme les chiffres se suivent, on auroit très bien pu se contenter d'un seul *index* : il y en a cinq, à trois colonnes. Le *premier* est destiné pour la physiologie; le *second*, pour la pathologie; le *troisiéme*, pour le traité *de abditis rerum causis*; le *quatriéme*, pour la thérapeutique, la méthode de traiter les fiévres, & la vérole; le *cinquiéme*, pour les consultations.

Dans cette édition de Genéve, que nous venons de faire connoître, on ne voit point la vie de Fernel par Plancy : elle est cependant postérieure de douze ans à l'édition de Francfort 1607. *in*-8°. où elle a paru pour la premiére fois. L'imprimeur de Genéve n'en avoit pas sans doute connoissance, puisqu'il ne l'a point imprimée.

On ne mettra jamais cette édition au nombre des belles productions typographiques; elle ne sera jamais recherchée pour son élégance, ni peut-être même lorsqu'elle seroit fort rare. Cependant nous estimons qu'elle n'est pas commune aujourd'hui, puisque les bibliographes de la médecine l'ont tous omise dans leurs catalogues. Elle ne se trouve point dans la bibliothéque du roi; nous ne l'avons vue que dans celle du collége Mazarin, *n°*. 15129.

(Alt. edit.) . . . . . Genevæ, 1624, *in*-8°. 2. *part*.

Cette édition n'est indiquée par aucun bibliographe de la médecine : on ne la trouve que dans le *lexicon Georgi*.

(Alt. edit.) Jo. FERNELII *universa medicina*. Genevæ, 1627, *in*-8°.

C'est ainsi qu'on la voit annoncée dans la *bibliotheca Stoschiana, Florent.* MDCCLIX, *in*-8°. *part.* j. *class.* v. *page* 160. n°. 2114. Nulle autre bibliographie, nul autre des catalogues que j'ai consultés, n'en font mention. Celui qui a dressé ce catalogue, se seroit-il trompé au point de commettre deux fautes, en écrivant 1627 au lieu de 1637, & *in*-8°. au lieu de *in*-4°.? Nous n'avons rien qui nous autorise à prononcer.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII *universa medicina*. Genevæ, 1637, *in*-4°.

Celle-ci est inscrite dans le catalogue des livres de m. Astruc, *page* 69. *n°*. 911. Elle l'est aussi dans le catalogue des fréres de Ville, libraires de Lyon, 1735, *page* 7, & dans celui des fréres de Tournes, libraires de Genéve & de Lyon, 1763, *page* 20. Comme on ne s'est pas copié dans la confection de ces trois catalogues, l'existence de cette édition *in*-4°. est certaine.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII *universa medicina*. Genevæ, 1638, *in*-8°.

Je la vois inscrite dans le catalogue des livres de l'abbé Galloys, de l'académie des sciences, *Paris*, 1710, *num.* 4931 : dans le catalogue des

libraires de Ville, *page* 7, & dans le troisiéme supplément du *lexicon Georgi*, où l'imprimeur est nommé *Crispin*. Ceci suffit pour constater l'existence de cette édition, que nous n'avons pu trouver.

(Alt. edit.) . . . Genevæ, 1644. *in*-8°.

On ne sauroit assurer que celle-ci existe; car elle n'est indiquée que par Douglass, bibliographe peu exact: il est vrai qu'elle se voit aussi dans la *bibliotheca medica* de Kestner, mais il déclare qu'il l'annonce sur la foi de Douglass; ce qui ne fait point une autorité suffisante.

(Alt. edit.) . . . . Lugduni Batavorum, 1644, *in*-8°.

Peut-être que cette date de 1644. marquée sur deux traités de Fernel, qu'on a imprimés à Leyde, & qui appartiennent à l'édition de 1645, a causé l'erreur de ceux qui ont cru qu'il y avoit une édition compléte de cette année 1644. On la trouve partout datée de 1645, c'est celle que nous allons décrire; mais s'il y avoit des exemplaires qui portassent réellement la date de 1644, la différence ne consisteroit que dans le changement d'un chiffre: ce seroit toujours une seule & même édition.

(Alt. edit.) IOAN. FERNELII *universa medicina. Nova hac editione, quæ obscura erant, illustrata: quæ deficiebant, suppleta sunt.* Lugduni Batavorum, ex officina Francisci Hackii 1645. (*in*-8°. *deux volumes.*)

Ce titre se lit sur le devant d'une table, au côté droit de laquelle Fernel est représenté debout dans un lieu rempli de morts & de malades. Au *verso* du frontispice est l'énoncé des choses contenues dans cette édition. Sur le feuillet suivant se voit en latin l'avertissement de l'imprimeur, qui nous apprend entr'autres choses que pour faire cette édition il s'est servi d'un exemplaire corrigé, enrichi de notes, & fort augmenté, mais que celui de qui il le tient n'a pas voulu être nommé: (on a sçu depuis que c'étoit HEURNIUS). Après cet avertissement sont placés de suite, la vie de Fernel, accompagnée de notes marginales, ses éloges, l'épitre de Plancy au lecteur, un *index* des traités & chapitres. Le tout comprend vingt-quatre feuillets non chiffrés.

Je ne crois point qu'avant cette édition on ait rien changé à l'ordre adopté par Fernel; il avoit été scrupuleusement conservé. On ne le retrouve plus ici. C'est, selon toute apparence Heurnius qui s'est imaginé d'en donner un nouveau dont on pouvoit très bien se passer; cependant les éditions qu'on a faites depuis, le furent sur le modéle de celle-ci, que nous allons décrire.

Après l'épitre dédicatoire à Henri II, & la préface de Fernel, suivent les sept livres de la physiologie; puis le traité de pathologie. Les sept livres, qui composent celui-ci, ne se trouvent plus de suite. Heurnius a coupé l'ouvrage, pour intercaler aprés le troisiéme livre, un appendix de J. Magire *de prognosticis signis*, ce qui comprend 472 p. On trouve ensuite les sept livres de la thérapeutique avec un frontispice ou titre, que voici: JOANNIS FERNELII ambiani *Therapeutices universalis seu medendi rationis libri septem.* Lugduni Batavorum, ex officina Francisci Hackii, anno CIↃ IↃ C XLIV. Cette intercalation est moins dûe peut-être à Heurnius qu'à l'imprimeur, qui l'année précédente 1644 ayant imprimé séparément ce traité, le plaça ici, pour éviter les frais d'une nouvelle composition, & pour égaliser les deux volumes: il occupe 364 pages.

Le tome ij. de cette collection a un titre particulier, énoncé ainsi: JOAN.

IOAN. FERNELII *de morbis universalibus & particularibus libri IV. posteriores pathologiæ. Adjecta est singulis morbis prædicandi curandique ratio.* Lugduni Batavorum, ex officina Francisci Hackii, 1645.

La place, où l'on voit dans le frontispice gravé le titre du tome j., est celle qu'occupe le titre du second tome, qui commence par le quatriéme livre de la pathologie. Au lieu de le faire suivre du 5e., on insére la méthode générale de guérir les fiévres. Après cette intercalation, on donne le cinquiéme & le sixiéme livre de la pathologie. Ils sont suivis du traité de la vérole. Enfin paroit le septiéme livre. Le tout est de 440 pages.

Deux autres traités, annoncés chacun par un frontispice ou titre particulier, achévent de former ce second volume.

Le *premier* porte : IOANNIS FERNELII ambiani *de abditis rerum causis libri duo ad Henricum II. Franciæ regem christianissimum.* Lugduni Batavorum ex officina Francisci Hackii. CIϽ IϽ C XLIV. Il est de 255 pages.

Le *second* traité a pour titre : IOANNIS FERNELII ambiani, *consiliorum medicinalium liber : ex ejus adversariis quadringentarum consultationum selectus à Juliano Palmario. Editio præcedentibus auctior.* Lugduni Batavorum, ex officina Francisci Hackii, anno CIϽ IϽ C XLIV. (*de* 146 *pages.*)

Une table générale finit la collection; elle est à deux colonnes, & en caractéres italiques ; elle occupe 27 feuillets non chiffrés.

Cette édition est d'une belle exécution typographique. Elle eût été plus estimée, si l'on n'avoit pas intervertit l'ordre adopté par Fernel.

(Alt. edit.) JOAN. FERNELII, ambiani, *universa medicina, primum quidem studio & diligentia* G. PLANTII, cenomani, *elimata, nunc autem notis, observationibus, & remediis secretis* JOANN. & OTHONIS HEURNI, ultraject. & *aliorum præstantissimorum medicorum scholiis illustrata. Cui accedunt casus & observationes rariores, quas cl. DD.* OTHO HEURNIUS in academiâ Leydensi primarius medicinæ practicæ, anatomiæ & chirurgiæ professor, *in diario practico annotavit. Quantum præterea huic editioni accesserit, typographorum epistola ad lectorem fusius docebit. Adjectus est index locupletissimus.* Trajecti ad Rhenum, typis Gisberti à Zijll, & Theodori ab Ackersdijck, anno cIϽ IϽ c LVI. (*in*-4°. 2 *parties*).

Avant ce titre détaillé, se trouve au feuillet précédent une gravure sur laquelle se voit une partie de ce qu'on vient de lire.

Viennent ensuite, *Typographorum monitum.* Cet avis commence comme celui qui est dans l'édition précédente de Leyde; mais on a fait à la suite des changements. . *Carmina.... FERNELII vita.* Elle est accompagnée de notules marginales.... *de Fernelio judicia.... PLANTII præfatio in editionem an.* 1567.... *Index capitum... FERNELII epistola dedicat. ad Henricum II... FERNELII in medicinam præfatio... Index rerum & verborum.*

Tout ceci comprend 46 feuillets non chiffrés, après lesquels commence le texte de Fernel. Les traités s'y trouvent placés suivant l'ordre adopté dans l'édition de Leyde 1645. *in*-8°. excepté pourtant que dans l'*in*-4°. d'Utrecht les *consultations* précédent les deux livres *de abditis rerum causis.*

La *premiére* partie est de 490 pages imprimées sur deux colonnes; & la *seconde*, annoncée par un frontispice ou titre particulier, en contient 536. Celle-ci est terminée par des observations précédées d'un faux titre où on lit; *Historiæ & observationes quædam rariores ex praxi & diario* cl. & præstantissimi viri D. D. OTHONIS HEURNII, ultraject. med. anatomiæ, & chirurg. in

academiâ Lugd. Batavâ professoris primarii.

Ces histoires sont au nombre de trente & occupent 28 pages à deux colonnes. Elles sont suivies de deux piéces de vers héxamétres & pentamétres à la louange des deux Heurnius, pére & fils.

Les libraires, dans leur avis, ne disent point quelle édition ils ont suivie, bien qu'ils nous apprennent s'être servis d'un exemplaire chargé des observations de JEAN HEURNIUS & d'OTHON son fils, communiqué par JEAN HEURNIUS, sénateur du sénat d'Utrecht, fils d'Othon mort en 1652, & petit-fils de Jean, mort en 1601.

Gui Patin, dans une de ses lettres, (la 117e.) accuse les éditeurs de cette collection d'avoir fait une faute lorsqu'ils disent dans sa vie (de FERNEL; ce sont ses paroles) qu'*il avoit 72 ans quand il mourut; ce qui est très-faux: car je vous assure qu'il n'en avoit que 52......* C'étoit sans de bonnes preuves que Patin avançoit que Fernel n'avoit pas vécu 72 ans; mais il assuroit, sur une autorité qu'il avoit eu la hardiesse de se forger, que le célébre médecin de Henri ij étoit mort à 52 ans. Nous croyons avoir démontré qu'il finit sa carriére âgé de 61 accomplis, & que lors de son décès il étoit entré dans sa 62e. année. Si Patin eût vu la vie de Fernel imprimée pour la premiére fois dans l'édition de 1607 *in*-8°. & depuis dans celle de 1610 *in-folio*, il auroit su que les éditeurs d'Utrecht n'avoient pas mis les premiers *soixante & douze*; & qu'ainsi ils ne méritoient aucun reproche à cet égard. Mais ce qu'ils ont osé, de même que les éditeurs de Leyde les premiers, c'est d'avoir inséré *LXXII* dans le texte de m. de Thou, tandis que cet historien avoit mis *LII*; licence contre laquelle Gui Patin avoit droit de se récrier fortement. Comme ce médecin prenoit & soutenoit une opinion sans examen, (ce qui est bien commode, & ne demande ni peine ni travail) il ne s'en est point apperçu.

On ne sauroit nier que cette édition d'Utrecht soit agréable, du côté de la typographie, & par le format; elle auroit un mérite de plus, si, comme dans la précédente, on n'eut pas interverti l'ordre adopté par Fernel.

(Alt. *fortè* edit.)... Lugduni, 1658 aut 1659...

Nous n'oserions assurer l'existence d'une édition de Lyon vers ces années; il paroît cependant qu'on s'en occupoit alors; c'est au moins ce qui résulte de ces paroles de Gui Patin, dans sa lettre 117. à Falconet, médecin de Lyon, datée du 9 avril 1658: » *Puisqu'on imprime chez vous le Fernel, je vous veux prier d'une chose....* «. Quoiqu'il en soit nous n'en trouvons point à Lyon sous cette date.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII *opera medicinalia*. Venetiis, 1664 *in*-4°.

Nous n'avons rien de plus certain sur l'existence de celle-ci, dont aucun bibliographe de la médecine ne fait mention. Nous l'indiquons sur la foi de THEOPH. GEORGI.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani, Galliarum archiatri, *universa medicina, primum studio & diligentiâ* GULIELMI PLANTII cenomani *elimata; postea notis, observationibus & remediis secretis* JOHANN. & OTHONIS HEURNI ultrajecti *& aliorum præstantissimorum medicorum scholiis illustrata, cum casibus & observationibus rarioribus, ex diario practico* OTHONIS HEURNI, in academia Leydensi primarii med. practicæ, anatomiæ & chirurgiæ professoris, *annotatis. Nunc demum operâ* THEOPHILI BONETI,

serenissimi quondam principis Henrici Aureliani, Longavillæ ducis, &c... medici, *auctior adjectione* encheiridii medico-practici, *incerti authoris*, & chirurgici CHALMETEI, *adeò ut singula illorum capita singulis pathologiæ* FERNELII *capitibus respondeant. Duplici cum indice*, *altero* capitum, *altero* rerum & verborum *locupletissimo*. Genevæ, apud Samuelem de Tournes. M. DC. LXXIX. (*in-folio.*).

Avant ce titre est le portrait de Fernel dans un cadre rond, autour duquel est écrit : *JOANNES FERNELIUS, AMBIANUS REGIS GALLIARUM ARCHIATRORUM COMES ætatis* 52. Au dessous se lisent deux vers latins de Charles Spon, médecin de Lyon. Le portrait de Fernel est mal gravé, & ne ressemble point à celui qu'on voit à la tête des éditions de Wéchel, ni à celui qui se trouve à f. Jacques de la Boucherie : c'est au moins une copie très informe de ceux-là.

Les seize premiers feuillets ne sont point chiffrés ; ils sont remplis par le titre, l'avis de l'éditeur, la vie de Fernel, *&c*..... Le texte, qui suit, occupe 914 pages à deux colonnes. Les observations d'Heurnius sont placées après, & tiennent 17 pages. *L'index*, qui termine le volume, est aussi à deux colonnes, en italiques ; il est de 17 feuillets non numérotés.

Il paroît qu'on a suivi pour cette édition, celle d'Utrecht, dont elle différe seulement par les additions des deux *encheiridion*. L'exécution typographique n'a aucun mérite.

(Alt. edit.).... Genevæ, apud Samuelem de Tournes. M. DC. LXXX. (*in-folio.*)

Les exemplaires, que l'on trouve avec cette date 1680, porte le même frontispice que l'édition précédente 1679. Disons mieux ; ce ne sont pas deux éditions, mais une seule & même, dont la date fait la différence.

(Alt. edit.) JOAN. FERNELII *universa medicina*. Trajecti, 1686, *in*-4°. 2 *vol.*

Telle est l'annonce qu'on trouve dans le catalogue des fréres de Ville, libraires à Lyon. Je soupçonne que c'est une faute typographique, & qu'au lieu de 1686, il faut 1656.

VIII.

JOANNIS FERNELII *Therapeutices universalis*, *seu Medendi rationis libri septem : quam totius medicinæ tertiam fecit partem ad praxin perutilem & necessariam*. Lugduni, 1569. *in*-8°.

Van der Linden indique cette édition, & d'après lui Mercklin, Manget, Kestner. Je ne l'ai point vue. Seroit-ce la même que Theoph. Georgi annonce ainsi?

JOANNIS FERNELII *Therapeutices universalis*, scil. *Medendi rationis*, *lib.* 7..... Arbillius, 1569, *in*-8°.

Il n'est pas aisé de décider : Georgi n'indique pas le lieu, & les autres bibliographes, en l'indiquant, omettent le nom de l'imprimeur ou du libraire, qui, suivant lui, étoit *Arbillius*.

(Alt. edit.) JOANNIS FERNELII ambiani *Therapeutices universalis seu medendi rationis libri*

ſeptem. Opus ad praxim perutile & perneceſſarium. Lugduni, apud Sebaſtianum Honoratum. M. D. LXXI. (*in*-8°.)

Au *recto* du feuillet ſuivant commence le texte de ce traité ; il comprend 552 pages. Le volume eſt terminé par une table à deux colonnes, imprimée en italiques.

Cette édition ſeroit aſſez agréable, ſi le papier étoit moins gris. Elle n'a point été connue de van der Linden, ni de Mercklin, ni de Manget. Je l'ai vue dans la bibliothéque de m. de Villiers, M. D. P. Selon toute apparence les exemplaires n'en ſont pas nombreux aujourd'hui.

(Alt. edit.).... Lugduni, ex officina Lud. Cloquemin & Stephani Michaelis. 1574. (*in*-16).

Pour ne pas répéter le titre, nous avertiſſons qu'il eſt ſemblable à celui de l'édition précédente; mais dans celle de 1574, il eſt dans un cartouche, au *verſo* duquel ſont trois vers latins en l'honneur de Fernel. Ce traité occupe 506 pages. La table, qui finit le volume, eſt à deux colonnes : elle occupe 26 feuillets non numérotés.

On ne trouve point cette édition indiquée par van der Linden, ni par Mercklin, ni par Manget, ni par beaucoup d'autres bibliographes. Elle ne doit pas être commune, bien qu'elle ſoit dans la bibliothéque du roi T. 2338. & dans celle du collége mazarin, n°. 29850.

(Alt. edit.) Joannis Fernelii ambiani, *Therapeutices univerſalis* ſeu *medendi rationis libri ſeptem; quam totius medicinæ tertiam fecit partem ad praxin perutilem & neceſſariam.* Francofurti apud Andream Wechelum M. D. LXXV. *cum privilegio cæſareæ majeſt. ad ſexennium.* (*in*-8°.)

Au *verſo* du frontiſpice eſt le portrait de Fernel, vu de profil.

Ce tome comprend 432 pages, ſans compter l'*index* qui eſt de deux feuilles & demie non numérotées.

La double ſignature des feuilles indique aſſez que ce n'eſt pas un morceau iſolé, & qu'il doit être une ſuite de la phyſiologie & de la pathologie imprimées par A. Wéchel en 1574. Peut-être cet artiſte a-t'il réimprimé, en cette année 1575, tous les ouvrages de Fernel, dont le débit alors devoit être conſidérable, puiſqu'ils étoient devenus des livres claſſiques. Ce volume eſt à la bibliothéque de S. Germain des prés C c 336.

(Alt. edit.) Joannis Fernelii ambiani, *Therapeutices*, &c... Francofurti, apud Andream Wechelum. M. D. LXXXJ. *cum privilegio cæſareæ majeſt. ad ſexennium.* (in-8°.)

Au *verſo* eſt le portrait de Fernel. Sur le *recto* du feuillet ſuivant commence le texte qui contient 432 *pages*, ainſi que dans l'édition de 1575. Au premier coup d'œil, on croiroit qu'il n'y a point de différence entre elles; en les examinant, je me ſuis aſſuré que ce ſont deux éditions bien réelles de ce traité, & même la ſeconde partie de deux éditions complétes des œuvres de Fernel.

La thérapeutique, dans cette édition de 1581, eſt ſuivie des méthodes de guérir & les fiévres & la vérole; après leſquelles ſe trouve une table commune pour les trois traités.

Elle eſt à la bibliothéque de S. Germain des prés C c 337.

(Alt. edit.)...... Francofurti, 1593. *in*-8°.

Pluſieurs bibliographes l'annoncent ſous cette date comme une édition ſéparée. Ce n'eſt probablement qu'une ſuite de la collection compléte.

N. P. On a donné de ce traité une traduction françoise : il a paru sous ce titre :

Les sept livres de la thérapeutique universelle de messire JEAN FERNEL, premier médecin de Henri ij, & docteur régent en médecine de la faculté de Paris. *Ouvrage très utile & nécessaire pour l'usage & la pratique de la médecine dogmatique, mis en françois par le sieur* DU TEIL. Paris, chez la veuve Jean le Bouc, au bout du pont-neuf, sur le quai des Augustins. M. DC. XLVIII. (*in*-8°.)

Après ce titre, se trouve sur le feuillet suivant l'éloge de Fernel traduit du latin de Sainte Marthe; à la suite est celui que m. de Thou a mis dans son histoire. Du Teil, dans un avis, rend compte en peu de mots de son travail. Puis on trouve l'extrait du privilége accordé pour l'impression des œuvres de Fernel mises en françois par le sieur Du Teil : il est daté du 29 avril 1638. Cependant on ne voit point qu'on ait publié dès lors la traduction d'aucun traité de notre médecin. Celle-ci fut achevée *d'imprimer le dixiéme mai mil six cent quarante-huit.* Il y avoit dix ans que le privilége avoit été obtenu par la veuve Jean le Bouc.

Vient enfin la préface de Fernel imprimée en italiques.

Tout ceci remplit huit feuillets non chiffrés. L'ouvrage, qui suit, comprend 679 pages. Le volume est terminé par la table des chapitres des sept livres; elle est de neuf pages non chiffrées.

Je n'ai rien découvert sur la personne de DU TEIL.

I X.

Nous observions *pag.* 374, *col. j*, que dans l'exemplaire de l'édition des œuvres de Fernel *in-folio* 1610, appartenant au roi, on voyoit écrit à la main, 1575, au bas de l'épitre dédicatoire de Guill. Cappel placée à la tête des consultations lorsqu'il les publia. Ceci nous donna lieu de soupçonner que la premiére édition de ces consultations avoit paru cette année 1575. Rien cependant n'a pu nous convaincre que nous ayons deviné juste. Sans donc affirmer, mais aussi sans nier l'existence de cette édition, nous allons faire connoître d'abord la plus ancienne qui se soit présentée à nos recherches. Ce que dit Victor Giselinus en mettant au jour le traité de Fernel *de lue venerea* en 1579, semble décider pour la négative : voici ses paroles : *Atque hæc quidem ratio est cur doctissimi viri Gulielmi Plantii fidem una omnes voce toties appellaverimus ut* OBSERVATIONES eorum quæ Fernelius curandis morbis nova deprehenderat...... *fideliter ex legatoris voluntate nobis repræsentaret.*

JOANNIS FERNELII ambiani doctoris medici parisiensis archiatri regii, *consiliorum medicinalium liber. Ex ejus adversariis quadringentarum consultationum selectus.* Parisiis, apud Ægidium Beys, via Jacobæa, sub signo lilii albi. M. D. LXXXII. *cum privilegio regis.* (*in*-8°.)

Au *recto* du feuillet suivant commence l'épitre dédicatoire avec cette suscription : *D.* IULIANO PALMARIO *doctori medico parisiensi celeberrimo* GUILIELMUS CAPELLUS *parisiensis doctor medicus S. D.* Elle est suivie d'un *index*, après lequel est un *errata* considérable; ce qui prouve combien l'édition est négligée. On voit enfin l'extrait du privilége accordé à Gilles Beys, libraire; il est daté de Paris le 3 juillet 1582, & ne fait nulle mention d'une édition antérieure. Ces différents objets occupent 8 feuillets non chiffrés.

Le texte des consultations qui suit, contient 136 feuillets chiffrés seulement au *recto*. Le nombre des consultations est de lxx sans aucune addition.

Cappel reconnoît qu'il n'a fait que donner ses soins à l'édition, & traduire en latin ce qui étoit en françois, sans avoir rien mis du sien ni rien retranché: *In quo præter opellam fidelem, & gallicè latinè reddita nihil de meo additum, nihil etiam malignè detractum est.*

Van der Linden, Mercklin, ni Manget ne parlent de cette édition, qui se trouve à la bibliothéque du roi T. 2542.

(Alt. edit.) IOANNIS FERNELII ambiani archiatri, doctoris parisiensis, *consiliorum liber: cui accesserunt responsa quædam clarorum medicorum parisiensium.* Parisiis, apud Ægidium Beysium, via Jacobea, sub signo lilii albi. M. D. LXXXV. *cum privilegio regis.* (in-8°.)

Au *verso* du frontispice se voit l'extrait du privilège de 1582. Sur le feuillet suivant commence l'épitre dédicatoire de G. Cappel; après laquelle est un *index* des maladies & des symptômes. Ce qui remplit quatre feuillets non chiffrés.

Il est bon de remarquer que G. Cappel a changé son épitre dédicatoire, dont il n'a laissé subsister que la prémiere phrase. Il nous apprend qu'il avoit enseigné publiquement la physiologie de Fernel. Nous avons dit *pag.* 363, *col.* j. que Riolan le pére, l'avoit aussi lue & enseignée. Ces deux médecins ne furent pas sans doute les seuls dans l'école de Paris, qui crurent devoir expliquer à leurs éléves la doctrine de ce physiologiste.

Quant au texte des consultations, il occupe 112 pages, chiffrées seulement au *recto*; le volume renferme encore vingt feuillets, dont le dernier porte 132. On y lit d'autres consultations de médecins, indiqués plus haut *pag.* 368. *col.* ij.

Cette édition n'est pas encore bien soignée : *l'errata* assez considérable, qui se trouve à la fin, en est la preuve.

(Alt. edit.) IOANNIS FERNELII ambiani, doctoris medici pariensis, archiatri regii, *consiliorum medicinalium liber: ex ejus adversariis quadringentarum consultationum selectus. Nunc denuo fid lius & accuratius quam anteà editus, & à quam plurimis mendis, quibus antea scatebat, repurgatus. Cum indice accurato.* Francofurti, apud Ioannem Wechelum. M D LXXXV. (*in*-8°. de 143 *pag.*)

Celle-ci contient 143 pag. Elle ne renferme que les lxx consultations de Fernel. L'épitre dédicatoire de Cappel, qui occupe les pages 3 & 4, est celle qui se lit dans l'édition de 1582.

(Alt. edit.) IO. FERNELII ambiani, doctoris medici parisiensis, archiatri regii, *consiliorum medicinalium liber. Ex ejus adversariis quadringentarum consultationum selectus. Hac* quarta editione *fideliùs & accuratiùs quàm antea editus, & nonnullis consiliis quæ in aliis impressionibus deerant locupletatus, & pluribus mendis, quibus antea scatebat, repurgatus. Cum duplici indice copiosissimo.* Taurini, apud Gio. Dominicum Tarinum. M. D. LXXXIX. (*in*-8°.)

Sur le feuillet, qui suit ce frontispice ou titre, est une épître dédicatoire, avec cette suscription : HIERONYMO ARDIZONIO serenissimæ Cristiernæ reginæ Daniæ, Suetiæ, Norvegiæ, Gothorum Sclavorum, Vandalorum, &c. Comitissæ Bablon, dominæ Tortonæ, *medico primario Domino suo semper observando*, DOMINICUS TARINUS, trinensis S. P. D. Elle est datée ainsi à la fin: *Taurini die 25 aprilis 1589.*

Au troisiéme feuillet commence l'index des consultations, qui sont au nombre de quatre-vingt-une, dont soixante-dix appartiennent à Fernel.

Un autre index, celui des matiéres commence au cinquiéme feuillet : il est à deux colonnes & en italiques. Il contient trois feuillets : sur le *verso* du troisiéme est un errata.

Après ces huit feuillets non chiffrés, commence le texte des consultations, lequel occupe 144 *folio* chiffrés seulement au *recto*.

Cette édition, qui n'a point été connue de van der Linden, ni de Mercklin, ni de Manget, se trouve à la bibliothéque de saint Germain-des-prés, sous le *numero* Cc 341.

(Alt. edit.) *Medicinalium consiliorum* IOANNIS FERNELII ambiani, doctoris medici parisiensis, archiatri regii, *centuria. Ex adversariis quadringentarum consultationum ejus selecta.* Tertia editio *priore non auctior solùm, sed longè correctior. Cum indice uberrimo.* Francofurti, apud Ioannem Wechelum, M. D. XCIII. (*in*-8°.)

Au *verso* de ce frontispice ou titre, est une courte épitre dédicatoire avec cette suscription : *Clarissimo* GEORGIO KAUFFUNGERO *doctori, reipub. Fridberg. medico.* On lit au bas : *Calend. Ianuarii anno 93. T. ut suus M.* ZACHARIAS PALTHENIUS *Fridbergensis.* L'éditeur a conservé l'épitre dédicatoire de Cappel ; elle commence à la page 3. C'est celle de l'édition de 1582.

Ce volume contient 222 pages, chiffrées ; sur cette derniére commence la table des maladies, des symptômes, & des choses remarquables ; elle est à deux colonnes & en italiques.

Après les lxx consultations de Fernel, l'éditeur en ajoute d'autres, non pas celles des médecins de Paris, insérées dans l'édition de 1585, mais d'autres praticiens. Les deux premiéres sont de THOMAS ERASTE ; il n'a pas jugé à propos de découvrir de qui sont les vingt-huit derniéres, dont la pluspart ne sont pas de véritables consultations.

L'édition, que je viens de faire connoître, est à la bibliothéque du roi, cotée *T.* 2344.

Telles sont les éditions séparées que nous connoissons des consultations ; il seroit inutile de marquer la date des œuvres complétes de Fernel où elles se trouvent ; puisque depuis celle de 1597, on les voit dans toutes.

X.

IO. FERNELII ambiani *febrium curandarum methodus generalis, nunquam antehac edita.* Francofurti, apud Andream Wechelum 1577. (*in*-8°.)

Ce traité posthume de Fernel, publié par Jean Lamy, médecin de Paris, est dédié à Jean Barjot, seigneur de Marcheffrai, fils aîné de Philibert, & petit-fils de Fernel. L'épître dédicatoire, qui est fort longue, commence au deuxiéme feuillet ; elle est datée de Paris, premier septembre 1577. A la suite sont placés des vers latins & grecs. Le tout contient douze feuillets non chiffrés. Quant au texte, il occupe 94 pages.

Dans son épître, Lamy fait l'éloge de Fernel, & remarque qu'il fut de son vivant exposé aux traits de la jalousie ; il y rend compte des raisons qui l'ont déterminé à donner enfin au public les œuvres posthumes de Fernel, promises par Plancy, mort avant que d'avoir dégagé sa parole.

C'est la seule édition séparée, dont nous ayons connoissance.

Il a paru utile de mettre en françois ce traité ; il fut publié en notre langue sous ce titre :

La méthode générale de guérir les fiévres, composée en latin par messire JEAN FERNEL, premier médecin du roi Henri ij, *traduite en françois* par CHARLES DE SAINT GERMAIN, *escuier docteur en la faculté de médecine, conseiller & médecin ordinaire du roi,*

parisien. Dédié à m. d'Orgeval (Luillier), *conseiller du roi en ses conseils d'état & privé, & me. des requêtes ordinaire de son hôtel.* A Paris, chez Jean Guignard le jeune, en la grand'salle du Palais, du côté de la cour des aides, à l'image Saint-Jean. M. DC. LV. (*in*-8°.)

La dédicace est datée du premier septembre 1655. & le privilége accordé à la veuve Jean le Bouc, du 29 avril 1638; elle fit ensuite une transaction à Jean Guignard pére & fils, qui par-là eurent le droit de débiter les autres traductions de notre auteur. Au bas du privilége on lit : *achevé d'imprimer pour la premiere fois le 21 septembre 1655.*

X I.

Ioannis Fernelii ambiani *de luis venereæ curatione perfectissimâ liber, numquam antehac editus.* Antuerpiæ, ex officina Plantini, architypographi regii. M. D. LXXIX. (*in*-8°. *pag.* 126.)

La publication de ce traité est dûe à Victor Giselinus, qui le dédie à Jean Douza à Noortwijck. Son épitre est datée ainsi : *Brugis, anno* M. D. LXXIX.

La préface, qui suit cette épître, contient des choses qu'il est à propos de récueillir. En parlant du célébre médecin de Paris, il s'exprime ainsi: » Les » ouvrages de Fernel tant de fois im- » primés, sont recherchés de tout le mon- » de avec tant d'avidité, & enseignés » chez les étrangers dans les écoles pu- » bliques avec tant de zéle & de fruit, » que ceux qui professent l'art, ne veulent » point s'en passer, & que ceux qui » en apprennent les éléments, semblent » ne pouvoir s'en instruire qu'avec leurs » secours ». Giselinus avoit beaucoup voyagé; & il savoit ce qui se passoit dans plusieurs universités. Son témoignage fortifie ceux que nous avons déja produits à cet égard. Giselinus nous apprend que vers 1572, on avoit remis entre les mains d'un de ses amis, un traité manuscrit de la vérole; ouvrage que Plancy dans sa préface de 1567 dit avoir été entièrement achevé par Fernel. (Julien le Paulmier cependant déclare le contraire dans la préface du livre intitulé *de morb. contag.*) Cette copie, faite par un ignorant, étoit si remplie de fautes, que plusieurs endroits étoient absolument inintelligibles. Giselinus la corrigea pour son usage, n'espérant point pouvoir sans autre secours tout rétablir parfaitement. Aussi ne chargea-t-il aucun imprimeur de publier ce traité, bien qu'il l'eut deux fois annoncé. Mais étant de retour dans sa patrie (après 18 ans d'absence), un médecin de Bruges (*Franc. Rapardus*) lui communiqua une autre copie, beaucoup plus correcte. Elle le mit à portée de rectifier les bévues du premier copiste, & de remplir une ou deux lacunes. Alors il tint la parole qu'il avoit donnée: ce fut en 1579.

Deux ans auparavant néanmoins, Jean Lamy, médecin de Paris s'exprimoit de maniére à faire croire que lui-même étoit éditeur du traité de la vérole, (en 1577.) Voici ses paroles (*epist. dedic. ad lib. de febrib.*) » .... à priore » instituto abductus, duos tantùm li- » bros, priorem qui febrium, posterio- » rem qui MORBI GALLICI CURATIO- » NEM continet, coactus sum EVUL- » GARE » : elles se lisent dans l'épître, par laquelle il dédie à Jean Barjot la méthode de guérir les fiévres de Jean Fernel son aïeul; à la suite de laquelle n'est point le traité de la vérole, qui d'ailleurs ne se trouve indiqué nulle part, comme ayant paru en 1577, à moins qu'il n'ait été inséré dans l'édition *in-fol.* des œuvres de Fernel, faite cette année par Wechel; édition réellement existante, que nous avons

avons vue, & que nous n'avons pu retrouver. C'est d'après ces paroles de Lamy que Schenck (*bibl. iatric.*) le fait éditeur du traité de la vérole.

Plantin fut un imprimeur célébre, dont les éditions sont estimées; celle dont nous venons de parler est agréable. Le texte est suivi de deux feuillets non chiffrés; le *recto* du premier contient le sommaire des chapitres; sur le *recto* du suivant est un court *errata*.

Le savant Astruc (*de morb. vener. pag. 750,*) cite cette édition : & (*pag.* 802.) il indique une lettre de l'éditeur, comme devant se trouver à la suite du traité. Nous en avons vu trois exemplaires de 1579, dans lesquels cependant cette lettre de V. Giselinus manque. Comme m. Astruc en l'indiquant dans sa bibliographie n'en donne point l'analyse, il est plus que vraisemblable qu'il ne l'a point vue, & qu'il l'annonce sur la foi de van der Linden, & de ses copistes. Ce petit écrit de V. Giselinus, qui peut contenir une feuille *in*-8°, ne fut probablement imprimé que quelques mois après la publication du traité de Fernel sur la vérole, raison pour laquelle on ne le voit point dans certains exemplaires. Il faut pourtant qu'il existe; selon toute apparence même, un exemplaire de cette lettre, sortie des presses de Plantin, a servi de copie à Jacques Stoer, imprimeur de Genéve, qui l'imprima sous la date de 1580, *in fol.* à la suite du traité de la vérole, pour compléter l'édition des œuvres de Fernel qu'il avoit publiée en 1578.

Dans une compilation, qui ne doit point faire autorité, & que certains écrivains, (qui la croient bonne, à cause de l'attache qu'elle porte), citent de temps en temps comme un garant fidéle & sûr, on lit : « Heureusement » (dit FERNEL), nous avons (contre la vérole) un reméde souverain, » si nous l'employons à propos; c'est » le mercure. On voit par-là que les » Italiens ne restérent pas longtemps » les seuls possesseurs de ce reméde; » FERNEL étoit presque contemporain de CARPI, il propose le » mercure sous différentes formes; » *cependant* il recommande avec confiance contre la même maladie l'usage du gaïac, qu'il nommoit l'antivénérien par excellence; *cependant* » dans un chapitre différent qui roule » sur le traitement de cette maladie, » FERNEL donne la préférence aux » frictions mercurielles sur tout autre » reméde ». *Hist. de l'anat. & de la chir.* tom. j. *pag.* 390.

Comment un homme de l'art qui fait l'analyse d'un livre qu'il vient probablement de lire, peut-il présenter avec si peu d'exactitude le sentiment que ce livre contient? Giselinus, dans son petit écrit, avoit remarqué il y a déja près de 200 ans, que Fernel n'approuvoit point l'usage du mercure; *de cujus* (hydrargyri) *usu iniquius fortasse & pertinacius quibusdam sensisse videri potest* (Fernelius), *præsertim initio capitis* XV. *Verùm neque primus ità sensit, neque solus, neque adeo nullâ ratione*, &c...... M. Astruc l'avoit observé depuis; m. Quesnay dans les recherches sur la chirurgie, avoit dit *pag.* 240. FERNEL *s'étoit déclaré contre le mercure.* M. Haller, *Stud. med. pag.* 586, s'étoit exprimé de même; *in mercurium iniquior* (FERNELIUS), *favens guaiaco.*

Avant 1770, tout le monde croyoit que Fernel désaprouvoit le mercure. Un nouvel ARISTARQUE, qui néanmoins joue très souvent le rôle du trop fameux ZOÏLE, se montre juge de dix mille écrivains, abaisse celui qui avoit toujours été élevé, place sur un rang distingué, celui qui étoit demeuré inconnu, dépouille celui-là pour orner celui-ci, fait d'un savant, un homme vulgaire, & d'un ignorant, un grand homme. Son nom célébré en impose; on cite même comme authentique ce qu'il avance, & il s'introduit contre son gré des erreurs de fait. Heureusement qu'il permet, qu'il prie même de les détruire; par cette bonté peu commune, il nous met à

l'aiſe & nous en profitons, pour montrer que c'eſt une erreur de fait d'introduire Fernel, parlant de la ſorte; « Heureuſement nous avons un reméde ſouverain, ſi nous l'employons à propos; c'eſt le mercure ». Pour nous, nous croyons que la phraſe latine de Fernel ne préſente rien qui reſſemble à la françoiſe; ſi l'hiſtorien, dans le livre duquel elle ſe trouve cependant, nous démontre que le texte eſt rendu dans ſa verſion, nous avouerons que nous n'entendons pas la langue latine : le voici ce texte : *Ratum igitur ſit, hydrargyron luis non eſſe antidotum, ſed empiricorum inventum, quod tamquam fucum malo adhibent; neque à viris bonis & reip. ſtudioſis tam fallacem, incertam, atque adeo crudelem curationem umquam tentari debere.* (De lue vener. *cap.* xv. *pag.* 115. Edit. Plantin. 1579. *in*-8°.)

L'hiſtorien, ſix lignes plus bas, ajoute : « cependant dans un chapitre différent qui roule ſur le traitement de cette maladie, Fernel donne la préférence aux frictions mercurielles, ſur tout autre reméde ». Nous avons conſulté la page citée, elle eſt encore ſous nos yeux; après l'avoir lue attentivement, nous déclarons que nous ſerons encore forcés de reconnoître notre ignorance de l'idiôme dans lequel Fernel a écrit, ſi la traduction de l'hiſtorien repréſente véritablement le ſens du célébre médecin de Henri II. Il s'exprime en ces termes : *Jam verò ex purgantibus medicamentis omnibus craſſum lentumque mucum ſpuitione ſolus vacuat inunctus hydrargyrus, luiſque incipientis ſymptomata interdum compeſcit.* CHIRURGI VERUM ILLIUS ALEXIPHARMACUM ESSE RATI, RELIQUIS OMNIBUS REMEDIIS POSTHABITIS, HUNC MEDICIS OMNIBUS ERUDITIS MERITÒ SUSPECTUM ET INVISUM AD LUIS CURATIONEM USURPANDUM CONTENDUNT. *Ibid.* cap. vij. 67, 68.

Fernel avoit dit plus haut : *empiricam hanc curandi* (cum mercuriali unguento) *rationem hactenus ſecuti ſunt medici & chirurgi ferè omnes, non ſine magno reip. detrimento. Tanta ſiquidem hujus unguenti crudelitas eſt atque ferocia, ut ſecundo ſtatim aut tertio die langueſcere incipiat æger......* Et un peu plus loin : *Atque adeò durum eſt hoc medicationis genus, ut perire morbo complures malint, quàm tanto periculo tam acerbo diſcrimine levari; quamquam* vix centeſimus quiſque levatur, *recidivo ut plurimum ægro.*

Si par haſard l'hiſtorien ne s'étoit point trompé, en diſant que Fernel preſcrivoit l'uſage du mercure pour la guériſon de la vérole, & qu'il donnoit la préférence aux frictions mercurielles ſur tout autre reméde, nous obſerverions alors que ce Fernel, ſi recommandable par ſon mérite, par ſon ſavoir, par ſon génie même, étoit l'homme du monde le plus inconſéquent; y-a-t-il en effet d'inconſéquence plus grande, d'ineptie plus ridicule que d'apeler le gaïac *antivénérien par excellence*, dans un chapitre d'un traité fort court, & dans un autre chapitre de donner *aux frictions mercurielles la préférence ſur tout autre reméde?* Je ſoutiens que Fernel eſt à l'abri de ces reproches; ſi j'ai tort, que l'hiſtorien me le prouve.

Mais ſi j'ai raiſon la *contemporanéité* de Fernel & de Carpi ne fait rien ici; d'autant plus que JACQUES BERENGER, de Carpi, n'a point écrit ſur la vérole. On rapporte, il eſt vrai, qu'il s'eſt enrichi prodigieuſement en la traitant par les frictions : l'hiſtorien de la chirurgie va cependant plus loin, il dit en propres termes : *Carpi s'eſt ſervi le premier des frictions mercurielles* (Hiſt. *tom. j. pag.* 280. *lig.* 10). Il eſt certain pourtant que dix auteurs avoient approuvé & conſeillé l'uſage des frictions mercurielles avant l'an 1518 date ſous laquelle l'hiſtorien parle du médecin italien, Jacques Berenger.

Dans la ſuppoſition où j'aurois relevé bien réellement une erreur de fait, que devient la préſomption innocente qu'on trouve *pag.* 282. *lig.* 21. *tom.* j. « j'eſpére que cet ouvrage en fera revenir pluſieurs » (de leurs erreurs

sans doute). Tous les écrivains cependant ne peuvent pas dire aussi surement qu'Horace *exegi monimentum ære perennius*.

Mais il paroît que le rédacteur de la compilation anatomique & chirurgique de 1770, se donne le privilége des poëtes, en annonçant à cette œuvre une espéce d'immortalité; malheureusement elle ne portoit en naissant qu'un principe de vie inactif, & incapable de se soutenir.

Puisque m. Astruc n'a point analysé le petit écrit de Giselinus; que la seule édition des œuvres de Fernel, dans laquelle il se trouve, est celle de Genéve *in-fol.* 1578, peu commune aujourd'hui; que le soi-disant médecin du pape & de l'empereur, qui pour paroître plus grand, se place sur les épaules du célébre & savant Astruc, n'en dit rien dans sa *bibliographie**;

* Ce médecin étranger est celui dont il est parlé *page* 259 de ces *mémoires*; c'est le même qui s'exprime en ces termes : « un médecin qui non seulement » autorise le charlatanisme, mais encore qui se fait charlatan lui-même, qui » s'affiche à la face de tous ses confréres & de l'univers même : qui fait » répandre...... de vils imprimés remplis de cures prétendues & presqu'im- » possibles, & où il donne publiquement son adresse, ne devroit-il pas être » dégradé du titre de docteur......? ». Et qui finit par apostropher durement son confrére m. Duvicq, en le traitant de charlatan. Après cette tirade qui peint assez bien d'ailleurs l'honnêteté dont les vrais médecins font profession de bouche, de cœur & d'esprit, n'est-il pas étonnant, que celui-là même qui paroît connoître les devoirs que s'est prescrits volontairement le corps des médecins, se fasse un jeu de les violer ouvertement; en effet il s'affiche, il répand des imprimés remplis de cures prétendues & impossibles, il donne son adresse : on compte déja douze annonces environ ou affiches de sa fabrique collées aux murs ou distribuées avec profusion; il ne laisse point à la trop lente renommée le soin de prôner aux quatre coins de l'univers ses miracles multipliés, sa vaste érudition, sa rare capacité, *la délicatesse qui caractérise ses actions*, (expressions de m....) sa célébrité clinique; il est à lui-même son hérault & son trompette.

On a vu *page* 255, comment il se louoit dans les *étrennes du goût* de 1775. on doit être curieux de savoir comment il s'en tire, dans les *étrennes du goût* de l'année 1776, dans laquelle nous entrons. Il est plus modeste; il se contente de rapporter de son ouvrage un éloge qui n'est point fait par lui, mais qui n'a pas été ratifié par le public.

Voici comment il débute : « m. DE CEZAN, docteur-régent de la faculté » de médecine de Paris, *rue Mazarine*, auteur du *manuel antisyphilitique*, qui » se trouve chez Desvantes *rue Saint-Jacques*, est connu avantageusement pour » la guérison des maladies vénériennes ». (*C'est probablement sans l'aveu & sans le consentement de m.* DE CEZAN; *qu'on trouve ici son nom & son adresse : on ne sauroit même soupçonner que ce docteur de la plus ancienne école de l'univers, ait encore connoissance qu'on l'ait annoncé comme guérisseur de la vérole; il se seroit déja vivement récrié contre cette indécente affiche*). « Nous avons encore pour cette par- » tie m. LE F.... DE ST. L.... écuyer, &c.... Il est auteur de la suite de la » *bibliographie vénérienne* du célébre Astruc.... C'est à lui que nous devons » l'INVENTION HEUREUSE du chocolat antivénérien, (INVENTION HEU- » REUSE; *comme on est attentif à rehausser les plus petites choses*)! Nous allons co- » pier ici le jugement que m...... à porté sur son ouvrage : *la méthode, que* » *l'auteur propose pour guérir les maladies vénériennes, nous a paru sage & bien*

préconisée par lui tout seul, avec une jactance dont il n'y a point d'exemple, nous croyons devoir en rendre compte ici.

» *traitée* »; (ceci est dit sans doute par comparaison avec la feuille qui annonçoit la curation radicale du cancer ouvert avec le plus subtil poison; & signifie par conséquent que la méthode proposée dans le *médecin de soi-même*, n'est pas aussi dangereuse); « *tout y est clair* » (oh! très clair, mais en prenant ce mot dans le sens qu'il a dans cette phrase, brouet clair); « *& marqué au coin de* » *la plus saine doctrine*, (ceci est sûrement outré). *On ne peut qu'applaudir à* » *la composition du chocolat antivénérien que m. le F.... propose* ». (m. Martin apothicaire, qui le manipule, y a autant de part & même plus que m. Le F....) « *s'il a eu l'agréable en vue, il n'a pas moins songé à l'utile*, (nous convenons » qu'il a songé à l'utile, *rebus suis inserviit*, car dans une de ses affiches il dé» clare qu'il tient chez lui du chocolat qu'il vend au même prix que m. Mar» tin). *C'est selon nous la meilleure forme sous laquelle on puisse administrer le mer*» *cure* ». (Les médecins chymistes ne sont pas de cet avis). « *Nous croyons* » *que les analyses que l'auteur a faites des ouvrages écrits sur la maladie vénérienne*, » *seront très instructives* ». (Rien, j'ose le dire, de si superficiel que ces analyses; elles ont l'air d'avoir été faites avec la célérité de ce poëte dont parle Horace, qui, *stans pede in uno*, mesuroit deux cents vers dans une heure: mais si l'on n'y apprend point la véritable, l'exacte doctrine répandue dans les livres dont on donne le titre, on y trouve en revanche des sarcasmes peu décents, des rodomontades ridicules, des anecdotes presque scandaleuses, des imputations pas assez prouvées, des traits malins qu'il falloit taire. Est-ce donc là de l'instruction)? « *On y voit briller la méthode & la vérité* ». (Ceci ne sauroit être admis, si ce n'est pas antiphrase). « *L'auteur ne s'est point laissé entrainer* » *par l'esprit de parti, chose rare quand on critique* ». (Le peu de personnes qui ont lu cette bibliographie, tiennent un langage diamétralement opposé). « *En*» *fin nous pensons que ce livre érudit doit jeter le plus grand jour sur la matiére que* » *m. Le F..... a traitée* ». (Je suis sûr que l'auteur de ce jugement, s'il relisoit actuellement cette bibliographie, en porteroit un bien opposé).

« Il est chargé du traitement gratuit pour le mal vénérien...... (*gratuit, avec une petite restriction; car on avertit plus bas qu'on donne neuf livres. Si donc deux mille personnes malades de la vérole, s'avisoient de porter chacune neuf livres dans le cours de l'année au médecin qui a soin d'annoncer qu'il demeure* hors la barriére du Roule, *il s'ensuit qu'il auroit reçu dix-huit mille livres; comme les frais pour chaque malade ne sauroient aller même à un écu, il est clair qu'il peut bénéficier* 12000 *liv. Où est donc le traitement si gratuit?* « Il accouche gratuitement les » pauvres femmes ». (*Nulle restriction à cet égard*), » & traite les dartres avec » le plus grand succès, » (*c'est-à-dire, ce succès étonnant avec lequel il guérissoit l'année derniére les cancers ouverts, avec le plus mortel poison.* Qui vult decipi, decipiatur.

Nous avons annoncé *pag.* 262 de ces *memoires*, une LETTRE à madame la comtesse de Carb..... & nous en avons rendu compte. Le médecin, qui l'a écrite, fait parade de cette production singuliére, de sa fertile plume dans son almanac, *pag.* 49, & la qualifie hautement de *lettre savante*. Il n'est guére d'hyperbole plus hardie.

Cet almanac, composé par un docteur, nous rappéle que dans le seiziéme siécle, plusieurs médecins s'occupoient gravement à faire des almanacs & des prognostications: entr'autres Antoine BRETOCH, Antoine MIZAULD,

Le but de V. Giselinus semble avoir été de défendre Fernel, auquel quelques-uns pouvoient reprocher de s'être injustement élevé contre le mercure,

---

Bernard ABBATIA, Bernard DE LA FOREST, Claude FABRY, Jean LE PELLETIER, François RABELAIS, Jean BLAVET, Jean BROHON, Philibert BRETIN, &c. Mais n'oublions pas le fameux Michel DE NOTRE-DAME, plus connu sous le nom de *Nostradamus* : personne n'ignore qu'il avoit le talent de rimer; notre jeune médecin le posséde comme lui. On a du premier un *traité des fardements & senteurs*, 1552; & du second, une *lettre sur le rouge*, dont les femmes se servent. L'un imagina de recueillir des *singuliéres recettes pour entretenir la santé du corps*, 1556; l'autre a eu une idée assez semblable, de l'exécution de laquelle il dit s'occuper; car il promet un *magasin de secrets*. Celui-là empiéta sur le droit des confiseurs, en publiant un *traité des confitures*; & celui-ci sur le droit des artificiers, en dévoilant l'*art de faire les fusées volantes & non volantes*, & encore sur le droit des enlumineurs, en décrivant la *maniére d'enluminer l'estampe posée sur toile*. Le médecin du xvj siécle enrichit la littérature françoise de la traduction d'un traité de Galien; le médecin du xviij, nous a procuré la traduction de la thése de licence de m. Boehm. Par sa célébrité, Nostradamus mérita (dit-on) de Charles ix, un brevet de médecin du roi; la réputation que m. Le F... s'est acquise dans l'Allemagne & dans l'Italie, lui a valu un double titre dont il se décore à la tête d'un de ses écrits, je veux dire, médecin du pape, & médecin de l'empereur; ce qu'il n'auroit pas osé faire, s'il n'en avoit un brevet authentique.

Bien que la plupart de nos lecteurs sachent aussi bien que nous les deux vers par lesquels Etienne Jodelle peint le caractére de Nostradamus, on nous permettra de les ajouter ici :

Nostra damus, cùm falsa damus, nam fallere nostrum est;
Et cùm falsa damus, nil nisi nostra damus.

Dans une autre de ses annonces ou affiches distribuée à la porte des Thuileries, le même médecin du pape & de l'empereur, écrit en parlant de sa *bibliographie*, « nous ne comptons point faire ici l'apologie du livre de m.... » (*il se nomme*) que TOUS LES SAVANTS ont jugé avec éloge........ ». (Et l'amour propre de l'auteur a la discrétion de ne pas nommer un seul de ces savants! Quel trait inimitable de modestie!

C'est dans cette même affiche ou annonce, qu'on le voit s'exprimer ainsi : « cette dissertation (de m. BOEHM) rend..... la possession (de l'ouvrage) » d'Astruc moins nécessaire, puisqu'elle rassemble en un seul point l'extrait de » tout ce qu'il a écrit sur la pratique des maladies (*vénériennes*).

Si m. Boehm vient à avoir connoissance de ce jugement qui sent l'adulation, il s'inscrira contre, très certainement; il dira : en composant cette dissertation *pour le dégré de licence*, en 1771, j'avois l'excellent ouvrage de m. Astruc sous les yeux, (je l'ai avoué franchement) je l'ai suivi, comme un bon guide; j'ai pris chez lui la plupart des moyens indiqués pour le traitement. Monsieur le médecin du pape, vous faites à mon premier essai trop d'honneur, en croyant qu'il puisse rendre l'acquisition du traité de m. Astruc moins nécessaire. A qui persuaderez-vous jamais qu'une dissertation de 32 *pages*, puisse tenir lieu de l'immortel ouvrage du très savant & très célébre médecin de Paris? Votre critique porte tellement à faux, que je n'en veux pas davantage pour me décider à ne jamais acquérir ni lire votre suite bibliographique.

& de l'avoir presque banni de l'usage de la médecine. Pour justifier Fernel, & confirmer le sentiment qu'il avoit adopté à cet égard, il produit ceux de plusieurs médecins de ce siécle qui ne sont pas plus favorables au mercure. Il n'affoiblit point leurs pensées, car il rapporte leurs propres paroles, & copie des passages assez longs des ouvrages d'Alphonse FERRO, de MONTANUS, (réfuté par Leonard Botal), d'Augier FERRIER, d'Ant. FRACANCIANI, de Gabr. FALLOPIO, qui tous avoient été témoins des désordres causés par les onctions mercurielles; qui tous soutenoient que le mercure avoit excité plus de maux & d'accidents à l'humanité, qu'il ne lui avoit jamais procuré de soulagement & d'avantages. Ce qu'il appuie d'ailleurs, en ajoutant que parmi les médecins celébres qu'il avoit vus, & avec lesquels il avoit été lié, durant ses voyages, il ne se souvenoit point d'en avoir rencontré un seul qui pensât différemment. Il s'éléve en passant contre les charlatans de son siécle; & nous apprend qu'alors le traitement de la vérole par les frictions & les fumigations étoit presque généralement abandonné des médecins & des chirurgiens, & que cette méthode purement empirique, étoit rentrée dans le domaine des purs empiriques, c'est-à-dire, des barbiers, des apothicaires, des femmelettes, & d'autres ignorants. Il finit en disant que quiconque aime sa vie & sa santé, ne doit point se soumettre aux frictions mercurielles, à moins qu'elles ne soient dirigées par un homme instruit & expérimenté, & que c'est rendre un véritable service à l'humanité, que de mettre sous les yeux des malades, les dangereux effets du mercure.

(Alt. edit.) .... Patavii, apud Paulum Mejettum. 1580, *in*-8°.

C'est d'après van der Linden, Mercklin & Manget que j'indique cette édition : je ne l'ai point vue. On la trouve eucore inscrite dans la *biblioth. Heins. pag.* 180. n°. 83, au rang des livres *in*-8°. Ce qui ne laisse aucun doute sur l'existence de cette édition de Padoue.

Ce traité de Fernel, a été traduit en notre langue, il a paru sous ce titre :

Traité de JEAN FERNEL, *de la parfaite cure de la maladie vénérienne, traduit par* MICHEL LE LONG, *provinois, docteur en médecine.* A Paris, M. DC. XXXIII. *in*-12.

Après le frontispice, commence au *recto* du second feuillet une espéce d'épître ou avis *aux chirurgiens studieux;* elle est suivie d'une table des chapitres, après laquelle est le privilége accordé à Nicolas de la Coste, imprimeur & libraire; il est daté de Paris 15 Octobre 1633.

Ces quatre feuillets ne sont point chiffrés.

L'exemplaire, que nous avons sous les yeux, n'est pas *in*-8°. mais *in*-12, il comprend 230 pages. Le papier en est fort mauvais.

Pour mettre à portée de juger de la maniére d'écrire & de traduire de Michel le Long, nous allons rapporter ici, en son langage, ce que nous avons produit plus haut dans celui de Fernel. « Tenons donc pour fondement que le vif argent n'est pas » l'antidote de la maladie Vénérienne, » mais inuention d'Empirics, qui ne » sert qne de fard & tromperie pour » pallier le mal : & que iamais les » hommes d'honneur & zélateurs du » bien public ne doiuent hazarder » vne cure si trompeuse, incertaine » & cruelle ». *pag.* 210.

Michel le Long n'a pas pris le change; comme l'historien de l'anatomie, il ne fait pas dire à Fernel, que le

mercure, employé à propos, est un reméde souverain.

Voici comment le docteur provinois rend le second passage : « Maintenant, » veu que de tous les médicaments » purgatifs, le seul argent vif étant » appliqué dehors, euacuë par saliuation les mucositez & grosses glaires, & quelquefois arreste les symptomes de la maladie Vénérienne » en leur commencement : les Chirurgiens s'estans persuadez qu'il en » estoit le seul antidote, soustiennent au préiudice de tous autres » remedes, que celui-cy meritoirement suspect aux Doctes Medecins, » doit estre employé seul à la garison » d'icelle. *pag.* 113 & 114.

Le sens présenté ici est très différent de celui que lui donne m..... dans son histoire, lequel n'est pas plus heureux dans l'interprétation du troisiéme passage, rendu ainsi par Michel le Long; « cette maniere de cure » toute empirique a esté jusques à ce » temps pratiquée par la plusphart des » Medecins & Chirurgiens, au grand » preiudice de la Republique : Car » la violence & cruauté de cét onguent est telle que dés le second » ou troisiesme iour, le malade commence à languir. *pag.* 66.............. » bref telle sorte de cure est tellement importune, que plusieurs aiment mieux mourir de la maladie, » que d'en experimenter la guarison, » auec tant de danger & d'incommodité, bien que de cent à grand peine l'vn guarisse parfaitement, estans » la plusphart sujets à recidiues ». *pag.* 68.

Si le savant historien eut voulu s'aider de cette traduction, il ne seroit point tombé dans tant d'erreurs consécutives, que peut-être déja d'autres écrivains ont copiées de bonne foi, & dont peut-être aussi des lecteurs peu instruits se sont déja prévenus vivement.

Mais l'historien pourroit objecter que ce traité de Fernel, n'ayant été publié que 21 ans après sa mort, ce n'est pas précisément dans ce livre qu'il a vu le sentiment de ce médecin; que peut-être Giselinus y aura ajouté le sien, &c.... Cependant on a vu que cet éditeur, qui possédoit depuis plusieurs années un manuscrit peu correct de cette œuvre, avoit abandonné le projet de le publier, bien qu'il eut annoncé deux fois devoir le faire : cette conduite prouve la vénération qu'il avoit pour Fernel. Aussi aima-t-il mieux ne pas mettre au jour cette production, que de lui donner une existence illégitime, en corrigeant ce qu'il y avoit de défectueux, & en y ajoutant ce qu'il voyoit y manquer. On n'a donc aucun sujet de reprocher à Giselinus d'avoir défiguré l'œuvre de Fernel. Ce médecin, dans ce traité posthume, ne pense pas autrement qu'en 1551, lorsqu'il donna la seconde édition de celui qui a pour titre *de abditis rerum causis*. Il y proscrit le mercure, & quoiqu'il avoue qu'il appaise certains symptômes, il défend de l'employer pour guérir la vérole; mais il vaut mieux l'entendre parler lui-même : (Hydrargyrus symptomatibus enunciatis).... *non parùm succurrit : at certè crudeliùs quàm guaiacum, magno oris tædio, graviore virium jactura, & imminentiore periculo..... Hydargyrus tanto periculo symptomatis opem ferens, mali radicem haudquaquam evellit.... Neque enim hydrargyros neque hebenus alexipharmacorum aut antidotorum vim obtinent : sed empiricorum inventa sunt, quæ plerique vulgi imitatione inducti tanquam fucum adhibent malo, quum certè foret consultius imitatione curationis rabiosorum à veteribus institutæ, remedia in id meditari consentanea.* LIB. ij. CAP. xiv.

Un homme, qui s'exprime ainsi, est fort éloigné d'apeler le mercure le souverain reméde de la vérole. L'élocution de Fernel est claire & par-tout très intelligible, pour quiconque entend le latin. L'académicien, qui a fait l'analyse de la doctrine du médecin de Paris, dit lui-même que ses *ouvrages latins... sont extrémement bien écrits.*

Après les méprises où il tombe souvent, on seroit tenté de croire qu'il juge sur la foi d'autrui.

NOTA : Van der Linden, dans la troisiéme édition de sa bibliothéque médicale, indique l'ouvrage de Fernel sur la vérole, publié pour la premiére fois en 1579, par Victor Giselinus. Il ajoute ensuite qu'on le trouve dans la collection, faite à Venise, des différents écrits sur la vérole : il s'agit de celle de 1566 & 1567. Mais à cette époque, le traité de Fernel n'avoit pas encore paru : Giselinus ne le mit au jour qu'en 1579, c'est-à-dire, douze ans plus tard. Mercklin & Manget ont répété ce qu'avoit dit van der Linden. M. Astruc, qui travailloit après eux, possedoit un exemplaire de la collection de Venise, 1566 ; il la décrit même dans son ouvrage, *page* 777, 778, 779, 780 & 781 ; on y voit Fernel, au nombre des auteurs dont les écrits sont inserés dans ce recueil ; il est vrai que m. Astruc ne fait à cet égard aucune observation ; il ne dit point que ce qui appartient à Fernel, dans la collection, soit le traité *ex professo* sur la vérole. Mais on est tenté de le croire, & plusieurs s'y sont trompés. Il est donc à propos d'avertir, qu'au lieu d'un traité complet, c'est seulement l'extrait du *chap.* xiv. *liv.* ij. *de abditis rerum causis*, dans lequel Fernel parle assez succintement de l'origine de la vérole, de sa nature, de ses signes, de son traitement ; ce qui dans la collection ne comprend que les pages 254 & 255.

XII.

Nous avons fait connoître les consultations de Fernel, plusieurs fois imprimées séparément, depuis l'an 1582, (*pag.* 381 & *suiv.*). Dans cette édition de 1582, qui peut être fut précédée par une autre, mais qui est la premiére de celles que nous avons vues, on ne trouve point la consultation pour un épileptique (*consilium epileptico præscriptum*) ; elle n'est pas non plus dans l'édition de Paris, 1585, ni dans celle de Francfort, même année. Mais nous avons remarqué qu'elle avoit été inserée dans plusieurs éditions des œuvres complétes de Fernel, & notamment dans celles de 1597, de 1602, de 1605, de 1607, de 1610, de 1619 ; & enfin dans l'édition de Leyde 1644 ou 1645, *in*-8°. dans laquelle cette consultation est placée à la tête des autres. La premiére fois qu'elle parut, ce fut à la fin d'une collection de quatre petits traités, sortie des presses d'André Wéchel. Elle a pour titre :

Medicamentorum facilè parabilium adversus omnis generis articulorum dolores enumeratio, ab ANTONIO SNEEBERGERO, tigurino, helvetio, *conscripta.......* Item JOANNIS FERNELII ambiani *consilium pro epileptico scriptum.* Francofurti, apud Andream Wechelum, M. D. LXXXI. (*in*-8°.)

Ce morceau de Fernel est annoncé par une espéce d'épitre qui occupe les pages 251, 252 & 253. On lit en titre ; *Medicinæ studiosis* ANTONIUS SNEEBERGERUS, tigurinus, helvetius, medicus, S. P. D.

Ce médecin commence par rapeler, d'après le poëte Manilius, que des gens mis dans le tombeau comme morts, en étoient sortis vivants ; il renvoie ensuite à l'autorité de Celse & de Pline, & rapporte le mot de Démocrite, que les signes de la vie absolument éteinte, ne sont pas certains. Nos ancétres, continue-t-il, ont remarqué

marqué qu'il y avoit trois espéces de maladies qui précipitent les hommes dans un état de mort apparente, savoir, la léthargie, l'apoplexie, & l'épilepsie, & que des infortunés qu'on avoit enfermés dans un cerceuil étoient revenus à la vie. C'est donc avec juste raison que les auteurs recommandent de retarder la sépulture de ceux qui sont morts de ces maladies. Mais la derniére sur tout est terrible, effrayante & fâcheuse; les femmes y sont les plus sujétes. J'ai donc cru rendre service à l'humanité, en mettant au jour cette consultation écrite par le plus savant des médecins de notre siécle, (*doctissimi nostræ ætatis medicorum* FERNELII). A la fin de cette lettre, on lit : *Cracoviæ, ex ædibus meis, 15 die novembris anni* 1579. Autre preuve de la réputation dont jouissoit le médecin françois, parmi les étrangers.

La consultation, qui suit cette épitre, commence à la page 254, & finit à la 270.

Il paroît singulier que ce soit un médecin vivant à 300 lieues de Paris, qui publie cette consultation. Il auroit bien dû nous apprendre par quelle voie elle lui étoit parvenue. On pourroit présumer, que des mains de celui pour qui elle fut écrite, elle passa dans celles de quelques médecins, qu'il s'en fit des copies, & qu'il en étoit par la suite tombée une à Sneeberger. Nous avons averti *page* 372, en décrivant l'édition des œuvres complétes de Fernel, de 1607, que Dalechamps avoit une copie manuscrite de cette consultation.

NOTA : Sur le dernier feuillet non chiffré du volume que nous avons sous les yeux, on lit : *Francofurti* excudebat, ANDREAS WECHELUS, *anno* salutis, M. D. LXXX. Le frontispice porte cependant M. D. LXXXI. Mais il semble que la lettre I a été ajoutée à la plume.

Mercklin, & Manget qui le copie, disent que cette consultation a été imprimée dans une édition faite à Spire, du traité d'ÆMILIUS CAMPOLONGUS, intitulé *de arthritide*, avec lequel se trouvent aussi les ouvrages de Sneeberger : elle est *in*-8°. & date de 1592.

Nous n'avons pu voir cette édition, qui n'est ni dans la bibliothéque du roi, ni dans celle du collége mazarin.

XIII.

IOANNIS FERNELII, doctoris medici parisiensis, & Henrici II. Galliarum regis christianissimi, archiatri clarissimi, *pathologiæ libri septem. Nova editio emendatissima, cum duplici indice, in gratiam tyronum.* Parisiis, apud Ioannem Le Mire, viâ jacobeâ, juxta templum d. Benedicti, è regione salamandræ. M. DC. XXXVIII. (*in*-12).

Au *recto* du feuillet suivant commence l'épître dédicatoire latine, avec cette suscription : *Doctissimo & ornatissimo viro D. Dom.* GUIDONI PATINO, *celeberrimæ facultatis medicæ parisiensis doctori eximio, S.*

Les deux libraires, qui l'ont signée, parlent ainsi à Gui Patin : « comme » vous cultivez les gens de lettres, » que vous aimez passionément la littérature, que vous y êtes vous-même » très versé, que vous êtes en même » temps médecin, nous vous offrons » ce second volume de Fernel, l'A» pollon de la France, auquel votre » Picardie, fertile en hommes de mé» rite, a donné la naissance pour le

» bien de l'humanité, & qui par son » esprit, par sa prudence, par son » savoir, par son éloquence, s'est ren- » du, comme médecin, supérieur à tous » ceux qui ont vécu depuis Hippo- » crate & Galien ». Ils s'élévent ensuite contre certaines gens qui rejétent la doctrine de Fernel, & n'admirent point la beauté de son style.

Je soupçonne que tout ce qui regarde ici Fernel, est de Gui Patin lui-même, qui toute sa vie a témoigné pour son compatriote la plus grande vénération.

Quoi qu'il en soit les deux bibliopoles expliquent les raisons qui les ont déterminés à imprimer les productions de cet homme célébre. Comme ils avoient remarqué que les éditions antérieures étoient faites avec des caractéres usés, & sur de mauvais papier, (ces libraires n'avoient donc pas vu les éditions de 1554 & de 1567), ils crurent devoir en donner une qui répondît en quelque façon à la célébrité de l'auteur, par la beauté du papier, par la correction, & par l'élégance typographique. « Nous commençons, » (disent-ils) par cette seconde partie » de toutes les œuvres de Fernel, qui » vont être par nous mises au jour... ». *Fecimus verò initium ab hác* alterâ *totius operis ad calcem usque statim excudendi parte.....*

Je ne vois point cependant qu'ils aient tenu leur parole. Néanmoins il semble qu'ils ont aussi publié la physiologie; ce qui me le fait soupçonner, c'est que l'exemplaire de la pathologie que nous avons sous les yeux, & qui a appartenu à Gui Patin, porte au dos de la reliûre, le chiffre 2, placé au-dessous du nom FERNELI : chiffre absolument inutile, si ce volume ne faisoit pas suite à la physiologie.

Au reste cette épître est signée par Cl. Groult, & Jean le Mire, libraires de Paris; & au-dessous se lit: *Parisiis* iij. *Id. Nov.* M. DC. XXXVII.

La table des chapitres commence au *recto* du quatriéme feuillet, laquelle occupe encore le cinquiéme & le sixiéme. Au *recto* du septiéme, est une épigramme latine de N. Bourbon, à la gloire de Fernel; sur le *verso* en est une autre à l'honneur de Patin. Le *recto* du huitiéme, est occupé par trois distiques latins, au-dessous desquels est écrit LUD. MANESSIER, *philiatr.* On voit sur le *verso* de ce huitiéme feuillet, le portrait gravé de Fernel.

Il est dans un ovale, assis devant une table, sur laquelle est un livre ouvert, posé sur un autre qui est fermé; Fernel, qui tient une plume à la main, est dans l'attitude d'un homme qui médite avant que d'écrire. A sa gauche est un squéléte. Autour de l'ovale, on lit: IO. FERNELIUS DOCTOR MED. PARIS. ET HENRICI 2. GALL. REGIS ARCHIATROS.

Au dessous de ce portrait, gravé par C. Chapignon, se lisent deux vers latins, & une inscription:

Talis erat, cùm FERNELII *sub imagine, Gallis*
Redderet iatricen cous Apollo suis.
Lud. Manessier philiatr.

Natus est anno sal. 1506. *Denatus anno* 1558. *vj cal. maij. an. æt. LII.*

On ne sauroit douter que cette inscription ait été mise ici par Gui Patin, qui probablement prit soin de cette édition. Il ne donne à Fernel que 52 ans, d'après l'épitaphe de S. Jacques de la boucherie; ce qui l'a autorisé à placer sa naissance en 1506. Nous croyons avoir démontré (*page.* 313, *note rr*), qu'il naquit en 1497, qu'il a vécu 61 ans accomplis, & qu'il est mort dans sa soixante-deuxiéme année. C'est à la tête de cette édition, que Patin avança pour la premiére fois publiquement, que Fernel avoit fini sa carriére à 52 ans; opinion dont il s'entêta tellement, qu'il mit tout en œuvre pour lui donner une espéce d'authenticité. Elle le porta même étant doyen de la faculté de médecine de Paris, ès années 1650, 1651 & 1652, à inscrire

de sa main sur les registres une addition, dont il osa par la suite se servir comme une preuve de son sentiment. Cette anecdote est trop curieuse & trop importante à l'histoire littéraire, pour ne pas la rapporter ici. Nous copierons les propres termes de m. Astruc, qui a dévoilé cette imposture.

« C'est un usage ancien (dit-il, » *malad. des femm.* TOM. vj. *pag.* 267) » & constamment observé dans la » faculté de Paris, que le doyen qui » est en charge, écrit dans les registres » les événements qui arrivent pendant » son décanat, & qui peuvent intéresser la faculté. Antoine Dufour, » qui se trouva doyen l'année de la » mort de Fernel, ne manqua pas » d'en faire une mention honorable » dans le registre ». Voici ce qu'on lit :

Die 26 aprilis 1558, magno ordinis nostri & totius Galliæ incommodo obiit clarissimus ac doctissimus vir Joannes Fernelius, regis primarius medicus, in cujus locum suffectus est vir eruditissimus & prudentiâ spectatissimus Joannes Capellanus.

« On n'y parle pas, comme on voit, » de l'âge de Fernel à sa mort ; mais » 26 pages plus loin & à la fin du compte de ce doyen, il se trouvoit dans » le registre une page en blanc, dont » Gui Patin, élu doyen en 1650, & » par-là détenteur des registres, crut » pouvoir profiter pour y mettre de sa » main ce qui suit » :

Magister Joannes Fernelius, claromontanus bellovacensis, christianissimi Gallorum regis Henrici II. medicus primarius, omnium à Galeno medicorum præstantissimus & scientissimus, homo summo suo jure gallicus Hippocrates dictus, vir bono publico ad omnia natus, philosophus & medicus acutissimus & solertissimus, scholæ medicæ parisiensis singulare lumen ac decus eximium, elegantioris medicinæ à domitâ & profligatâ Pœnorum barbarie auctor purissimus, summo humanæ gentis detrimento, maximo totius Galliæ luctu, æterno omnium bonorum mœrore, moritur Parisiis, die 26 aprilis, anno Christi salvatoris 1558, ætatis 52, immortali vitâ dignissimus. Jacet in æde Deo sacrâ sub invocatione divi Jacobi de macello, juxtà chorum. Quiescat in pace vir innocentissimus, eloquentissimus ac eruditissimus. Tibi verò, lector, adveniat quod ei optaveris.

Quantum scire hominem divina potentia vellet,
Ostendit terris, Ferneliumque dedit.

Mœrens ac dolens, vivasque lacrymas profundens in tanti archiatri popularis sui memoriam mortalitatis memor, quasi justa ei persolvens, scribebat die Mercurii 7 junii anno 1651, Guido Patin, bellovacus, doctor medicus parisiensis, & saluberrimæ facultatis decanus, post annos à morte Joannis Fernelii 93.

» On voit par-là que ce qui a été » écrit par le doyen, qui étoit en place » à la mort de Fernel, ne dit rien de » l'âge qu'il avoit à sa mort, & c'est là » ce qui pourroit faire preuve. C'est » Gui Patin, qui y a mis 93 ans après, » ce qu'on y trouve sur cet article. » Or l'autorité de ce médecin, qui » parle d'un fait arrivé longtemps avant » lui, ne mérite aucune créance. On » connoit la facilité qu'il avoit à adopter tous les bruits populaires, & ses » lettres en sont une preuve. Ce qu'il » y a d'étonnant, c'est que Gui Patin, » qui savoit que ce qu'il y avoit dans » les registres, ne pouvoit point faire » de preuve, puisqu'il l'y avoit inséré » lui-même, ne laisse pas de s'en servir comme d'une preuve décisive » dans la lettre (cxviij. *tom.* j.) qu'il » écrivit à M. A. F. D. M. c'est-à-» dire, à ce que je crois, à m. *André* » *Falconet*, docteur médecin, à Lyon, » le 9 avril 1657.

« Puisqu'on imprime chez vous le » Fernel, lui dit-il, je veux vous prier » d'une chose, qui est d'y faire corriger une faute, que ceux d'Utrecht » (*édit. de 1656 in-4°.*) ont faite à » leur impression, lorsqu'ils disent dans » sa vie qu'il avoit 72 ans lorsqu'il »

mourut, *ce qui est très faux*..... J'en » ai deux preuves; l'*une* est tirée des » regiſtres de notre faculté, que j'ai » eus entre mes mains, tandis que j'ai » été doyen, où il est expreſſément » marqué que Fernel mourut le 26 » avril 1558, *anno ætatis* 52. L'*autre* » preuve est dans ſon épitaphe, à S. » Jacques de la-boucherie.... où il » est encore marqué qu'il mourut à » l'age de 52 ans ».

Peut-on pardonner à Gui Patin une entrepriſe & une hardieſſe de cette nature? Mais revenons à l'édition que nous avons ſous les yeux, & que nous tenons de la bibliothéque de m. Devilliers D. M. P. (elle ſe trouve auſſi à la bibliothéque du roi, T. 2349). édition dont aucun bibliographe ne fait mention. Elle est en petit romain, nette, agréable, & comprend 506 pages. A la ſuite de la pathologie est une table alphabétique des matiéres, laquelle occupe 27 feuillets non chiffrés, & imprimée de même caractére que l'ouvrage.

Nous avons dit que cet exemplaire (qui est réglé) avoit appartenu à Gui Patin, & nous l'avons dit d'après ces paroles écrites de ſa main, avant le frontiſpice : *Ludovico Patin nepoti meo cariſſimo, ſuaviſſimo, dilectiſſimo*, GUIDO PATIN, *doctor med. paris. & prof. regius.* 20 *aug.* 1667. Ce petit-fils auquel Patin deſtinoit cet ouvrage, devoit être fort jeune alors; car Robert ſon fils aîné mort le premier juin 1670, âgé de près de 41 ans, laiſſoit deux enfants mâles, dont le plus âgé paſſoit ſeulement neuf ans; en 1667, il n'étoit que dans ſa ſeptiéme année. Et les enfants que pouvoit avoir ſon autre fils Charles, retiré à Padoue, ne devoient pas être plus âgés.

Des trois piéces de vers qui ſont à la tête de cette édition, il en est une que nous croyons devoir inſérer ici.

DE OPERIBUS
IOANNIS FERNELII
admirandæ doctrinæ medici,
EPIGRAMMA.

Plus Aſclepiadum veteri Fernelius unus
Gente mihi, coo plus ſapit ille viro:
(Nec par, attalici licet ingens gloria regni,
Galenus: minor eſt Celſus, & omnis arabs.
Ne mihi ſuccenſe dicto violata vetuſtas,
Te veneror, tollo nec tua jura tibi,
Sed quia virtutes antiquas promis, ab ipſâ
Invidiâ coleris ſæpè premente novas:)
Heroas ſaltem priſcos Fernelius æquat:
Scripta viri ſatis hoc, ſed magis acta probant.
Is ſimul ac francæ medicus ſucceſſerat aulæ,
Crevit felici regia prole nurus,
Viſcera fæcundat cui pigra, potentibus herbis
Atque uteri ſegnes increpat arte moras;

Desperata prius tumuerunt pondera ventris,
Mater & è sterili mox numerosa fuit:
Ante diù fueras casura valesia proles,
Pignora ni MEDICE *tot medicata daret.*
Ergo uterum potuit qui sollicitare morantem,
Naturæ clausas & reserare vias,
An dubites, (hæc si satis intellecta legentur)
Fecerit ut nasci, quin vetat ille mori?

N. BORBONIUS.

Ce n'est très certainement pas de lui-même que Nicolas Bourbon loue ici Fernel d'avoir fait cesser la stérilité de Catherine de Médicis; il le fait à la priére de Gui Patin, & sur la foi de sainte Marthe, ou de P. Castellanus, ou de Louis Dorleans, ou de René Moreau. Rien n'est moins probable que cette anecdote, dont nous pensons avoir démontré la fausseté dans notre *dissertation page* 331—344. Bien que Nicolas Bourbon fut plus âgé que Gui Patin, il n'étoit pas né quand François II vint au monde; la naissance du poëte ne date que de l'an 1574, c'est-à-dire 30 ans après, & 16 depuis la mort de Fernel. Mais en 1638, il parle d'un fait, qu'on suppose être arrivé 94 ans auparavant. L'autorité de ce poëte célébre d'ailleurs, ni celle de Gui Patin, ne diminuent point la force des raisons qui militent contre cette opinion hazardée. De plus le silence de Plancy à cet égard, & celui de Fernel lui-même, sont d'un très grand poids. Dans ses consultations, il y en a une pour cause de stérilité, (c'est la cinquantiéme dans les éditions séparées de Paris 1582, & de Francfort 1593, & dans le recueil des œuvres fait à Genéve 1619, *in*-4° : c'est la cinquante-deuxiéme dans l'édition complette de Leyde 1644, 1645, *in*-8°, ainsi que dans celle d'Utrecht 1656, *in*-4°. & dans celle de Genéve 1679, *in-folio*). Elle a été faite pour la femme du gouverneur de Mariembourg, en 1552, c'est-à-dire *huit ans* après la naissance du premier enfant de Henri & de Catherine de Médicis. Afin de favoriser la conception chez cette femme, Fernel prescrit des remédes internes & des fumigations, & ne dit pas un mot du moment le plus propre à l'imprégnation; ce qui paroît & doit paroître être étonnant, sur tout en parlant à une femme qui étoit bien réglée. Il finit en lui promettant d'autres remédes au printemps, si ceux qu'il propose n'ont pas réussi, & si par conséquent, elle n'est pas devenue grosse.

NOTA. : Si Catherine de Médicis, femme de Henri, dauphin, demeura longtemps sans avoir d'enfants, on vit dans la suite l'épouse de Henri III, son fils, plus réellement stérile; car elle n'eut point d'enfant. Ce prince l'avoit épousée au mois de février 1575; elle avoit alors environ 21 ans; Henri en étoit amoureux. En 1582 au mois de décembre, il y avoit presque huit ans révolus qu'ils étoient mariés. On desiroit sans doute vivement qu'il naquit un dauphin. Mais, dira-t'on, les vœux étoient superflus, Henri n'étoit plus amoureux de la belle & sage reine Louise de Lorraine; il avoit d'autres goûts, d'autres penchants. Comment ces goûts, ces penchants s'accordent-ils avec ce qui se passoit en 1582? Je vois que *le 9 décembre qui arriva cette année au quatriéme dimanche de l'avent, à cause des dix jours retranchés au calendrier* (la châsse de sainte Géneviéve fut descendue & portée en procession dans Paris) *pour la conservation du roi & la fécondité de la reine.* Ceci

ſe lit dans un écrit imprimé à Paris en 1725 *in*-4°. de 8 pages : on y rapporte les années où la châſſe de cette ſainte fut deſcendue : je ne ſais d'où ces dates ont été extraites ; ce ſera ſans doute des archives de ſainte Geneviéve.

Si donc il eſt vrai qu'on ait fait en 1582 des priéres & une proceſſion, le roi étoit-il alors malade? Je ne vois rien qui me l'apprend. Mais ſi Henri ſe portoit bien, il deſiroit donc lui-même d'avoir un fils; car ces priéres publiques ne ſe faiſoient pas à ſon inſçu ; or s'il deſiroit d'avoir un fils, qui pût lui ſuccéder, il habitoit donc avec la reine. Ce qui m'étonne, c'eſt que P. de l'Eſtoile ne diſe rien de cette deſcente de la châſſe de la patrone de Paris, pour obtenir du ciel la fécondité de la reine.

Comme les priéres adreſſées à la divinité n'excluent point le recours aux moyens phyſiques, il eſt ſurprenant encore que Catherine de Médicis, qui vivoit alors (elle ne mourut qu'en 1589) ne ſe ſoit pas reſſouvenu de ce qu'elle avoit pratiqué, lorſqu'elle ſe trouvoit dans une ſemblable poſition, & qu'elle n'ait point fait part de ſon merveilleux ſecret (communiqué par une femme italienne) à ſa belle-fille. La reine mére néanmoins, qui n'aimoit point le roi de Navarre, devoit deſirer ardemment un dauphin qui ôtât toute eſpérance d'être roi à Henri IV, qu'elle voyoit avec dépit l'héritier préſomptif d'une couronne qu'elle avoit portée.

Fernel, qu'on prétend avoir fait ceſſer la ſtérilité de la reine mére en 1543, ne vivoit plus depuis 24 ans ; mais il avoit des ſucceſſeurs, qui, s'ils n'avoient pas de remédes ſpécifiques pour guérir la ſtérilité, avoient au moins des conſeils à donner.

Envain l'on objecteroit que la deſcente de châſſe n'eut point lieu en 1582 ; la date eſt trop bien indiquée, & par un fait trop remarquable, pour en douter. Mais les vœux de la France ne furent point exaucés, & ce fut pour ſon bonheur, puiſqu'elle eut Henri IV pour chef & pour pére.

LA PATHOLOGIE de Fernel a été traduite en notre langue. Il s'en eſt fait deux éditions ; je n'ai point vu la premiére, que je ſoupçonne être de 1655. Quant à la ſeconde, en voici le titre exact :

La pathologie de JEAN FERNEL, premier médecin de Henri II, roi de France. *Ouvrage très utile à tous ceux qui s'appliquent à la connoiſſance du corps humain ; mis en françois par* A. D. M. docteur en médecine. *ſeconde édition.* A Paris, en la boutique de Langelier, chez Jean Guignard le pere, au premier pilier de la grande ſalle du palais, proche les conſultations, au ſacrifice d'Abel. M, DC. LX. (*in*-8°.)

Après ce frontiſpice ou titre, eſt 1°. une *déclaration du traducteur* ; 2°. *l'éloge* de Fernel par de Thou ; 3°. la *table* des chapitres de chaque livre : ce qui occupe huit feuillets non chiffrés. Au *verſo* du 8e. eſt l'extrait du privilége, accordé à Jean Guignard ; il eſt daté du 26 février 1660 : on lit au bas, *achevé d'imprimer pour la ſeconde fois, le vingt-cinquiéme mai 1660.*

Ce volume contient pour les ſept livres de la pathologie, 580 pages. Il n'y a point de table des matiéres.

Il ſemble que le ſeptiéme livre de la pathologie de Fernel ait été traduit en anglois par GUILLAUME CLOWES, ſi l'on en juge au moins par l'énoncé du titre de ſon ouvrage ſur la vérole.

A new and approved treatiſe concerning the cure of french pockes by the unctions. Whereunto is alſo adjoyned a right learned worck touching the outward affectes of the body, written by the learned phyſition and chi-

rurgion FERNELIUS. *With a composition of a moste precious water for the preservation of mans body for inward and outwarde diseases, devised, practised, and published by* WILLIAM CLOWES, chirurgion of London. London printed 1575. (*in*-8°.)

Comme nous n'avons pas vu cette édition, nous n'osons assurer que ce soit une traduction. Il seroit cependant singulier que Guillaume Clowes annonçât en anglois le titre d'un traité qu'il auroit fait réimprimer en latin : on peut appeller *traité*, ce morceau qui a pour objet les maladies externes, & que Fernel, qualifié par G. Clowes de savant medecin & chirurgien, a intitulé *de externis corporis affectibus pathologiæ liber septimus.*

Ce titre indique bien précisement l'objet dont il s'agit dans ce livre, & que l'auteur parle des maladies, qui pour être guéries ont besoin du ministére de la chirurgie. Mais il ne faut pas perdre de vue que Fernel s'en occupe seulement en pathologiste ; les moyens curatifs, qu'on emploie, selon les différents cas, ne regardent point la pathologie qui se borne à donner les signes des maladies, les causes, les différences, &c... On doit donc être surpris de lire dans une certaine histoire de l'anatomie & de la chirurgie, que m. Haller cite souvent (dans sa *biblioth. chirurg.*) par reconnoissance sans doute ; on doit être surpris, disons-nous, de lire, FERNEL.... » paroît éloigné de toute opération » chirurgicale, ce n'est qu'à l'extrêmité » qu'il ordonne d'y recourir. Le tré» pan exige beaucoup de ménagement : » il ne faut le pratiquer, s'il y a » une grande fracture au crâne ; mais » il faut y recourir s'il y a des » symptômes fort pressants. Il est » grand partisan des futures pour la » réunion des plaies, & décrit diffé» rentes aiguilles, pour faire cette opé» ration.... Ses remarques sur le cal» cul sont très intéressantes : il ordonne » plusieurs remédes internes ; mais il » ne dit rien sur l'opération de la taille : » voyez son ouvrage intitulé *Universa* » *medicina*, &c.... »

L'historien auroit bien dû citer les endroits où Fernel se montre éloigné de toute opération chirurgicale : ce n'est surement point dans le vij livre de la pathologie, qui ne contient que x chapitres, & 73 pages *in*-12. Il est bien vrai que dans sa thérapeutique, il décrit quelques médicaments externes ; mais sans proscrire pour cela les opérations : je ne me rappéle point qu'il soit fait aucune mention du trépan dans Fernel, pas même dans le *chap.* x. de la pathologie, où il parle très succintement de la fracture du crâne. N'auroit-on pas dû indiquer au moins le traité & la page où ce médecin se déclare *grand partisan des sutures pour la réunion des plaies, & où il décrit différentes aiguilles pour faire cette opération* ? Nous croyons cependant que difficilement on pourroit apporter la preuve de cette assertion. Tout cela n'étoit point dans le plan de Fernel ; & s'il n'a rien dit de la lithotomie, c'est qu'il n'a point parlé *ex professo* des opérations de chirurgie.

COMMENTAIRES.

Deux livres de la pathologie de Fernel ont été commentés.

PRIMO. Le septiéme, *de externis corporis affectionibus*, qui en même temps fut traduit en françois, & dont nous allons donner le titre ;

La chirurgie de FERNEL, *translatee de latin en françois, illustree de briefues annotations & d'vne methode chirurgique, par* SIMEON DE PROUANCHIERES, medecin à Sens, & de monseigneur l'illustrissime & reverendissime cardinal de Guyse, archeuesque & duc de Rheims, premier pair de France. *Se vend à Paris chez G. Chaudiere, libraire, demourant rue S.*

Jacques à l'enseigne du Temps & de l'homme sauuage. 1579. avec privilege du roy. (*in*-12).

Les huit premiers feuillets ne sont point chiffrés. Au *recto* du second commence l'épitre dédicatoire au cardinal de Guise, dans laquelle Siméon de Provanchieres appéle *sien* le petit traité de la *méthode chirurgique*; ajoutant, « ie l'ose dire *mien*, » ores qu'il soit fait, à l'ayde d'Hippocrates, de Galien & autres des » plus signalez de la medecine, ny » n'en rougirai pas pourtant : car ie » croi qu'il en sera mieus venu ». Elle est datée ainsi : *de Sens ce premier iour de may* 1579. Il s'adresse ensuite à *messieurs de Sens*, & leur observe qu'il a « fait » parler françois à la chirurgie de FERNEL, illustree de *ses* annotations pour » suppleer le defaut de ceus qui n'ont » intelligence de la langue latine, & enrichir la nostre d'un si beau & specieus » traitté que celui de Fernel ». Il promet ensuite d'autres ouvrages. Cette espéce d'épitre est datée comme la précédente. Elle est suivie de la table alphabétique des matiéres, qui est de quatre feuillets ou huit pages. Vient ensuite le texte de Fernel, imprimé en *saint augustin*, & les annotations *en petit romain*. Le tout comprend 93 feuillets, chiffrés au *recto* seulement. Le feuillet qui devroit porter le chiffre 94, & qui appartient à la feuille I où finit ce qui est de Fernel & du commentateur, présente un autre titre, conçu de la sorte:

La methode chirvrgiqve DE PROVANCHIERE medecin à Sens, & de monseigneur l'illustrissime & reverendissime cardinal de Guyse, archeuesque & duc de Rheims, premier pair de France. Imprimé à Sens par IEAN SAUINE, pour Guillaume Chaudiere libraire, demourant à Paris, &c... 1579.

Après une très courte préface, de Provanchieres entre en matiére.

Le *premier chap.* traite des tumeurs.
Le *deuxiéme*, de la douleur.
Le *troisiéme*, des défédations du cuir.
Le *quatriéme*, de la gangréne, du sinus & de la fistule; c'est en parcourant sans doute ce chapitre, que l'historien de la chirurgie, aura apperçu ce passage: » or s'il est question d'vser de feu, ou » de jouer des cousteaus tout ensemble » ou separeement, qui sont les derniers » & extremes remedes, il faut eviter » l'incision des nerfs, tendons, &c... »

C'est d'après cette découverte, probablement, que m. P.. a cru devoir dire par forme de commentaire : *Notre auteur* (Fernel) *paroît éloigné de toute opération chirurgicale, & ce n'est qu'à l'extrémité qu'il ordonne d'y recourir.* Ce n'est pas Fernel qui tient ce langage (peut-être le pensoit-il, & nous ne l'en blâmons point), mais c'est Siméon de Provanchieres.

Dans le *cinquiéme* chapitre, il s'agit des plaies; ne seroit-ce point dans ce chapitre, que le même auteur, qui a d'ailleurs lestement écrit sur la chirurgie, auroit vu le sentiment de Fernel sur l'usage des sutures, qu'il présente ainsi? *Il est grand partisan des sutures pour la réunion des plaies, & il décrit différentes aiguilles pour faire cette opération.* Le soupçon se change presqu'en certitude, lorsqu'on voit de Provanchieres s'exprimer en ces termes: «Quand » les leures (*de la plaie*) sont distantes » & separees principallement en vne » partie molle, accouplez-les par vne » cousture, comme quand le bout de » l'oreille est couppé, la bouche ou la » paupiere, à peine la playe en ces » parties-là admet la ligature ».

Mais, encore une fois, ce n'est point Fernel qui parle, c'est le commentateur; cependant il ne se montre pas si *grand partisan* des futures qu'on se plaît à l'affirmer. A l'égard de la description des aiguilles, elle est imaginaire; il n'emploie pas même le mot d'aiguille: il est certain qu'on ne fait point de vraies sutures sans aiguilles : on a donc d'abord supposé qu'il les connoîssoit; ensuite qu'il en avoit chez lui de différentes espéces;

d'après

d'après cela, on a cru qu'il étoit en état d'en donner des descriptions (nous n'en doutons point); il falloit en rester là : mais on n'auroit pas eu le mérite de paroître avoir lû & bien médité les écrits de Fernel : avec une enjambée de plus, on s'est acquis un vernis d'érudition.

Le *sixiéme* chapitre a pour objet les ulcéres.

Les fractures sont le sujet du *septiéme.*

Les luxations, celui du *huitiéme.*

Les rétractions & contusions, celui du *neuviéme*, qui par erreur typographique est appellé CHAPITRE X.

Ce petit morceau est contenu dans 19 feuillets non chiffrés, tout compris; le frontispice, la préface, & le texte qui est imprimé en saint augustin.

Par l'énoncé qui se trouve au frontispice de ce petit livre, on voit qu'il fut imprimé, ainsi que la *chirurgie*, à Sens, chez Jean Savine.

SECUNDO. On a un commentaire du quatriéme livre de la pathologie de FERNEL, fait par un médecin étranger, RUTGERUS LOENIUS professeur de philosophie dans l'université de Deventer, ville des Pays-bas hollandois. Voici le titre sous lequel il s'annonce :

IOANNIS FERNELII pathologiæ liber quartus, de febribus. Aphorismorum de febribus *loquentium explicatio, & prædicendi, curandique ratio singulis febribus adjecta; à RUTGERO LOENIO,* doctore medico & professore philosopho. Amstelodami, apud Ægidium Valkenier, bibliopolam. anno cIↃ IↃ LXIV. (*in*-16. pp.)

C'est par erreur typographique qu'on voit au frontispice la date de cIↃ IↃ LXIV (1564) au lieu de cIↃ IↃC LXIV. (1664). Cette faute a peut-être été corrigée sur quelques exemplaires, car Mercklin & Manget ont mis exactement 1664. Cependant l'exemplaire de la bibliothéque mazarine, (*numero* 29485) que nous avons sous les yeux, porte au frontispice 1564, au lieu de 1664.

Au *recto* du feuillet suivant, est une longue inscription par laquelle le médecin hollandois dédie son travail aux magistrats de la ville, aux administrateurs de l'université, &c.... Sur le *recto* du troisiéme feuillet commence une espéce d'épitre au lecteur; *candido atque benevolo lectori.* Loenius, qui parle, cent six ans après la mort de Fernel, lui rend un témoignage très avantageux. Ce n'est point un hommage imposteur surtout de la part d'un étranger. Les médecins françois, & la faculté de Paris verront sans doute avec plaisir, comment pensoit ce médecin sur le compte de Fernel, dont le nom leur sera toujours cher & en vénération.

Omnibus, qui post discussam barbariem suis scriptis artem medicam illustrarunt, jure merito palmam eripuit (FERNELIUS), *eosque ingenio & arte ita exsuperavit, ut eos non aliter stellas exortus ut æthereus sol exstinguit, plenè obscurarit. In addiscenda arte medica, ejus scriptorum pathologicorum (physiologicis verò ob feliciorisnostri seculi experimentorum & observationum anatomicarum copiam non ità multùm standum) lectio mihi fuit perquam commodissima atque utilissima. Ego certè ea tanti feci & facio, ut vel jurare ausim me hactenùs post Hippocratis & Galeni scripta nullum Fernelianis par, ne dicam superius legisse ... Quisquis acri studio, attentáque cogitatione expenderit, atque æstimaverit eam, quam in septem pathologiæ libris, de affectibus, eorum causis, & signis, aliisque, quæ præter naturam in humanum corpus incidunt, proposuit tractationem, is facile percipiet, nihil eorum prætermissum esse, quæ ad perfectam rerum, & morborum cognitionem pertinent conducuntque. Omnia quæ ab aliis diffusiori stylo, breviori, sufficiente tamen, formulâ & compendio comprehendit. Ostendit, quæ in humano corpore sedes primariò laboret, quis in eâ sit affectus præter naturam, undè is processit, utrum in eâ sede genitus sit, an aliundè profectus, an denique causa aliqua interior eum foveat : hæc nisi quis*

comperta habeat, & quasi oculis cernat, nullum unquam plane morbum cognitum perspectumque habebit. Quam plurimi magná autoritate ingentia volumina colligunt & scribunt, sed quid præstiterint, tempus, quod probatæ doctrinæ est index, eorum verò quæ vana vel non magni momenti vastator, edocebit. Profecto ex omnibus scriptoribus recentioribus SOLUS FERNELIUS DURATURUS VIDETUR, *reliqui abibunt*, &c...

Ce que le médecin hollandois dit en finissant, un homme aussi célébre que savant l'a répété depuis en ces termes : . . . *ad medicinam se diligentius applicavit* (*FERNELIUS*)... & *brevi tum in theoreticá, tum in practicá mediciná maximos progressus fecit, ut apertè demonstrant* OPERA MEDICA EXIMIA ET SEROS VISURA NEPOTES, *quæ edidit vel scripta reliquit.* *ASTRUC*, de morb. vener. *pag.* 750.

Après cette espéce d'avis au lecteur, est l'*index* des chapitres. Tous ces préliminaires occupent huit feuillets non chiffrés. Vient enfin le texte de Fernel, contenu dans XIX chapitres; le *premier* n'est suivi d'aucun commentaire : il ne commence qu'après le *second*, & est annoncé par ce titre; *Assignatio & explicatio aphorismorum hippocraticorum de febribus loquentium.* Loënius a extrait tous les aphorismes d'Hippocrate, & en fait autant d'articles séparés, qu'il explique assez au long, c'est-à-dire, depuis la page 8 inclusivement, jusqu'à la page 84 aussi inclusivement : le commentateur donne ensuite la méthode générale de traiter les fiévres; *curatio febrium generalis.* Il est bon d'avertir qu'il s'est beaucoup plus étendu sur ce second chapitre, que sur les autres; & que tout ce qu'il dit à la suite du texte de Fernel, est quelquefois tiré de DEUSINGIUS, de PASCHALI, de FORESTUS, de HOULLIER, de VALETIUS, de CROLLIUS, de LOTICHIUS, &c.

Le travail de Loënius, sur ce quatriéme livre de la pathologie de Fernel, se termine à la page 264. Comme il restoit huit pages en blanc, le médecin hollandois crut à propos de les remplir par un petit morceau, qui occupe les pages 265, 266, 267, 268, 269, 270 & 271, & qui s'annonce ainsi, (*pag.* 265). *Ne sequentes paginæ vacuæ forent, placuit subjicere disputationem* de febribus, in genere, *quam resp.* ARNNOLDO SCHILDIO, Zwollano, *ventilandam proposui* 13 *decemb.* 1654.

Il paroît que l'occupation de professeur de philosophie n'empêchoit pas Loënius de pratiquer la médecine; car il s'exprime en plusieurs endroits comme un homme qui a vu & qui voit des malades.

XIV.

Pharmacia IO. FERNELII *cum* GUILEL. PLANTI & FRANC. SAGUYERI *scholiis : in usum pharmacopœorum nunc primum edita.* Hanoviæ, typis wechelianis, apud Claud. Marnium & hæredes Io. Aubrii. M. DC. V. (*in*-12. pp.)

Cet ouvrage n'est autre chose que le septiéme livre de la thérapeutique de Fernel, commenté.

Au *verso* du frontispice qu'on vient de lire est une dédicace, conçue en ces termes : *Generosi sanguinis & nobilissimæ indolis* D. MATTHIÆ Z'ALKOWIO A Z'ALKOWICZ, *gen. D. Ioannis Z'alkowI à Z'alkowicz DobromilicI, BrodecI & Blansko domini, filio unico*, hanc Pharmaciam *in novi ineuntis fœliciss. anni M. DC. V. auspic.* CASPAR BAUHINUS *anatomic. & boianicus* (sic, pro *botanicus*) *acad. Basil. professor ord. officii & amor. mon. offert.*

Au *recto* du feuillet suivant commence l'épitre dédicatoire, dans laquelle

Bauhin parle ainsi. Comme je savois que les préparations pharmaceutiques, proposées pas Fernel, étoient suivies par un grand nombre de médecins, tant allemands que françois; je formai le dessein de faire imprimer séparément ce morceau, pour en étendre l'utilité, en rendant son acquisition moins chére. Tandis qu'il s'occupoit de l'exécution de son projet, il reçut de Jean Legros, habile apothicaire, établi à Langres, la *pharmacie* de Fernel, avec les scholies de Guill. Plancy, (*Fernelii nepotis*; j'ai oui-dire, en effet, que Fernel avoit fait épouser sa niéce à Plancy, son disciple) & des notes de François Saguyer, d'Amiens, médecin en Bourgogne, lesquelles n'avoient pas encore vu le jour. Après avoir lu ce livre, il jugea qu'il pouvoit être profitable aux jeunes médecins & aux pharmaciens; il le mit donc sous presse; trois motifs l'y déterminérent, l'utilité publique; l'envie de donner une marque d'amitié à un honnête & vieux docteur, François Saguyer, tandis qu'il vit encore (il étoit lié avec lui depuis 18 ans); & le plaisir d'obliger le très estimable Jean Legros. Cette lettre est datée ainsi : *Basileæ* XVII. *kal. januar.* anni MDCV. (c'est-à-dire, du 16 décembre 1604).

Au *recto* du huitiéme feuillet (qui porte le chiffre 3, les précédents n'étant point chiffrés, bien qu'ils aient au bas la signature A, de même que les suivants) on lit en titre : *Omnibus medicinam ex doctrina hippocratica & galenica profitentibus, in amplissimo galliæ regno* FRANCISCUS SAGUYERIUS, doctor medicus S. D. (*a*).

(*a*) FRANÇOIS SAGUYER, d'Amiens, n'a point d'article particulier dans les bibliothéques de médecine composées par Pasc. Gallus (Lecoq), par Schenck, par van der Linden, par Lipenius, par Mercklin, par Manget, par Haller, par Kestner, &c. De la maniére dont il s'exprime dans cette préface, je crois qu'il fut disciple de Fernel & de Sylvius, comme il le fut très certainement de Rondelet : voici ses paroles; *Quam primum ad medicinæ praxin animum adjeci, decurso stadio theoriæ, is mihi fuit scopus præcipuus, ut aliquem viæ ducem eruditum & expertum deligerem; quod dum conor obtinere, tres pro uno se se obtulerunt,* JOANNES FERNELIUS, JACOBUS SYLVIUS, & GUILELMUS RONDELETIUS, *à quorum primis duobus, artis apollineæ rudimenta sum consequutus, à trium postremo ejusdem complementum, si quod in me est ejus vestigium accepi....* Nous avons rapporté que Bauhin, dans son épitre dédicatoire, donne à F. Saguyer l'épithéte de *vieux*, (en 1604); *bonum illum senem doctorem Saguyerium.* Ceci posé, voyons en quel temps il a pu entendre Fernel; ce médecin célebre, trop occupé par la pratique, fut obligé de discontinuer ses leçons; ce fut vers 1549. (*voy. pag.* 307). Saguyer aura donc été disciple ou auditeur de Fernel vers 1547 & 1548 : mais il lui fut possible de suivre plus long temps les cours de Sylvius, qui les continua jusqu'à sa mort, arrivée en 1555. On ne sauroit guére supposer à Saguyer moins de vingt ans, en 1547. Ainsi il sera né vers 1527 : il vivoit encore en 1604; donc il étoit alors âgé d'environ 77 ans.

Comme Saguyer déclare qu'il s'est perfectionné sous Rondelet, il paroît évident qu'il quita Paris, pour se rendre à Montpelier. Rondelet y étoit professeur dès l'an 1545, (suivant m. Astruc). La résidence de Saguyer en cette ville n'est point douteuse; il nous l'apprend; *vidi ègo* (umbilicum Veneris) *Monspelii in hortis qui sunt extra urbem.* C'est un fait également certain qu'il eût G. Rondelet pour maître : *Rondeletius præceptor meus numquam satis observandus*, dit-il, *pag.* 176; & un peu plus loin, *pag.* 210. *Et audivi ego à meo præceptore Guilelmo Rondeletio, monspeliensi medico, se novisse medicum qui* (*semiunciam*) *opii devoravit*

Dans cette épitre, Fr. Saguyer rend justice au mérite de Jacq. Sylvius, & de Guill. Rondelet, mais il préfére Fernel, pour la pharmacie sur-tout, & avance sans hésiter que les ouvrages de l'illustre archiatre d'Henri II sont très estimés, & que leur auteur est également admiré des françois & des étrangers; *earumque (physiologiæ & pathologiæ) author toti Galliæ, nec non & exteris, fuit admirationi.*

Ces notes de Saguyer, lorsqu'elles parurent, ont dû être reçues avec plaisir. On y voit par-tout le médecin instruit de la matiére médicale & de la pharmacie; un homme non moins érudit que savant. Elles nous ont semblé supérieures à celles de Plancy, dont il reléve quelquefois les méprises, ainsi que celles de Fernel lui-même. Cependant les notes de Plancy ont été réimprimées autant de fois que la thérapeutique de son maître, & celles de Fr. Saguyer sont demeurées dans une espéce d'oubli.

Pour terminer cet article, nous dirons que ce volume pharmaceutique, accompagné des remarques de deux disciples de Fernel, comprend 348 *pages*; lesquelles sont suivies d'un *index* de 4 feuillets non chiffrés.

---

citra noxam, dum summus urgebat æstus. Selon toute apparence, ce fut dans la faculté de Montpellier que Saguyer prit le grade de docteur. Avant que de se fixer en Bourgogne, il semble qu'il ait demeuré à Tonnerre en Champagne; *dum agebam Tornodori in Campaniâ, id volui experiri, Jacobo de Chaulnes pharmacopæo ipsum* (syrupum infus. rosar. pallid.) *præparante*, pag. 97.

Il ne marque point en quelle ville il faisoit sa résidence, mais on voit qu'en 1564 il étoit en consultation à Saulieu (*Solistoci*) avec Pierre David, médecin de Saumur (*pag.* 54) : c'étoit probablement dans une épidémie. Il semble qu'il pratiquoit beaucoup; il étoit tantôt aux environs d'Autun (*pag.* 44), tantôt à Noyers (*pag.* 244), tantôt à Grancey, appartenant au maréchal de Fervaques (*pag.* 285.)

Saguyer n'étoit point polypharmaque; ce qui se prouve par ce qu'il dit à l'occasion de l'*unguentum martiatum magnum* (pag. 322). *Certè adeo confusa est hujus unguenti descriptio; & tot contexta simplicibus, ut farrago potiùs quàm compositio sit nominanda; sed is fuit animus nostris majoribus ab eo tempore quo noverunt Arabum decreta, ut pluralitate medicamentorum, etiam ejusdem facultatis summoperè sint delectati : quos etiam non pauci ad hunc usque diem sequuntur, existimantes eum medicum non esse qui multa pharmaca in unum non congerit, nec eum pharmacopæi nomine dignum judicant, qui plures pyxides non habet in suâ officinâ.*

En finissant sa préface, François Saguyer nous donne connoissance d'un travail antérieur à celui-ci, sur la science spagirique : . . . . *de spagirica industria . . . . de qua disserui amplissimè in meâ* apologiâ *pro medicis Hippocratis & eorum ministris, adversus totum gregem paracelsicum, qui nostros apparatus ridet.*

Nous n'avons aucune notion de la dissertation ou apologie de ce médecin, laquelle sans doute n'est pas commune aujourd'hui, puisqu'elle n'est indiquée par aucun des bibliographes de la médecine, que nous avons consultés, ni dans un grand nombre de catalogues que nous avons parcourus. Cette apologie n'auroit-elle point paru sans le nom de l'auteur? Nous prions les médecins, entre les mains desquels elle pourroit être, de vouloir bien nous en procurer une notice.

X V.

Un homme de qualité, de l'ancienne maison des comtes de Flandre, étoit depuis 20 ans attaqué de la goute, (*laborabat*) *arthritide, sive morbo articulari; modò podagrâ, modò gonagrâ, chiragrâ & aliis ejusmodi generibus; aliquando eodem tempore pluribus.*) il avoit alors soixante ans. De peur de me tromper je mettrai ici son nom en latin, tel que je le trouve, LUDOVICUS *à Flandriâ, dominus Pratensis,* (*aliàs* Prati dominus) *cæsareæ majestatis primus à cubiculis, eques ordinis aurei velleris, gubernator Hollandiæ, Salandiæ & Trajectinæ ditionis, ærarii Augustani præfectus.* Charle-Quint l'avoit chargé des affaires les plus importantes; il avoit été ambassadeur en Angleterre, en France, en Espagne, en Italie. Pour obtenir du soulagement à ses douleurs, il engagea le médecin, qui le voyoit souvent, de consulter par écrit les plus célébres praticiens de ce temps. Il se nommoit PIERRE BRUHESIUS; il étoit médecin d'Eléonor d'Autriche, seconde femme de François I, laquelle, après la mort de ce prince arrivée en 1547, s'étoit retirée auprès de l'empereur Charle-Quint, son frére. Les médecins françois, dont il demanda les avis, furent Jacques Sylvius, Antoine Lecoq, JEAN FERNEL.

Ce dernier envoya deux consultations adressées à P. Bruhesius. On les trouve dans les éditions particuliéres des *consilia*; dans celle de 1582, c'est la xij. (Le malade y est nommé DU PERAT, & le médecin, BUCHERIUS, deux fautes de l'éditeur qui avoit mal lu sur le manuscrit); dans l'édition *in*-4°. de 1656 à Utrecht, c'est la xiij. (Le malade est nommé DU PRAT, ce qui n'est peut-être pas encore exact; mais on écrit ainsi le nom du médecin, BRUHESIUS).

Toutes ces consultations ont été recueillies en 1592 par un docteur de Louvain sous ce titre;

De arthritidis præservatione & curatione clarorum doctissimorumque nostræ ætatis medicorum, CONSILIA. *Auctorum nomina paginâ xvj continentur. Operâ & studio* HENRICI GARETII, lovaniensis, reverendiss. ac illustriss. electoris moguntini, medici *in lucem edita.* Francofurti, apud Ioannem Wechelum & Petrum Fischerum consortes, M. D. XCII. (*in*-8°.)

Ce frontispice ou titre est suivi de sept feuillets non chiffrés. Sur le premier, commence une épitre au lecteur, dans laquelle Garetius disserte sur les médicaments, & sur l'attention qu'il faut apporter en les administrant: ils sont utiles ou dangereux selon certaines circonstances. C'est pourquoi Galien s'éléve fortement contre Andromaque, Apollonius, Asclépiade, Archigéne, Criton & d'autres, qui nous ont transmis indistinctemeut les remédes dont ils se servoient, & par-là ont tout confondu, tout embrouillé. Mais il en loue d'autres, & particuliérement Hérophile, d'avoir dit que le bon médecin est celui qui connoît parfaitement la cause de la maladie, & sur quelle partie elle agit. Puis il ajoute un conte, dont un comique a fait usage dans une de ses piéces; il le lie à ce qu'il vient de dire par cette interrogation: *At, inquies, quam plurimos videmus quotidie talium medicamentorum usu percurari. Ego illos quidem convalescere concedo; at illorum medicamentorum usu curari nego; nisi*

fortè agyrtam (*a*) *quemdam id ſuis pilulis curaſſe credamus, ut ruſticus aſinum quem amiſerat, inveniret. Cùm enim* AGYRTA *iſte pilulas venales publicè propoſuiſſet, eaſque ad omnes & citiſſimè & certiſſimè auferendos morbos laudaſſet;*

(*a*) Ce mot, qui eſt grec, ἀγύρτης, ſignifie depuis long-temps celui qui annonce avec emphaſe des remédes contre les maladies, en raſſemblant autour de lui la populace. C'eſt dans ce ſens que Lucien a dit, σὺ δὲ ῥιζότομος εἶ καὶ ἀγύρτης. Il y a encore aujourd'hui des gens qui, montés ſur une planche, racontent au peuple attroupé leurs prétendues cures. D'autres ont pris une route qui fatiguent moins leurs poumons, ils affichent leur nom, leur demeure, les vertus merveilleuſes de leurs arcanes, & leurs guériſons ſurprenantes au coin des rues, ſur des placards, & les font diſtribuer dans les places publiques. Tous ceux qui ſe comportent ainſi, ſont déſignés depuis pluſieurs ſiécles en France par le terme de *charlatans* : les Latins les appelloient *circulatores*, quelque qualité qu'ils ſe donnaſſent d'ailleurs.

On a vu jouer aſſez bien ce rôle durant pluſieurs années dans la capitale, par un m. ***, ſoi-diſant docteur en médecine, qu'avec aſſez de juſtice l'auteur de la *ſuite bibliographique* de m. Aſtruc qualifie de *charlatan*; ce m. *** vient de mourir dans un âge avancé, (1776), & ſes froides reliques ſont dépoſées dans le cimetiére de S. Euſtache. Il ne ſera donc plus une pierre d'achopement pour le jeune docteur étranger. Elles ne ſeront plus débitées avec clameur & avec profuſion, les annonces de ce m. ***, pour prôner les merveilles imaginaires de ſon *reméde anti-venérien, dans lequel il n'entre point de mercure.* Par ſa mort il laiſſe une place vacante, que quelqu'un tâchera de remplir; on doit s'y attendre, en être ſûr même; ces meſſieurs ne reſſemblent pas mal au fameux phénix de la fable, qui renaiſſoit de ſa cendre. Nous ignorons encore quel ſucceſſeur a fait ceſſer la vacance; mais nous ſavons que le médecin papal & impérial..... *pabſtlichem und kaiſarlichem arzte*) diſtribue actuellement, ou fait diſtribuer, ce qui revient au même, ſes affiches à la foire ſ. Germain, ainſi que ſur le pont-neuf, où ſe répandoient également dans cette ſaiſon celles du feu ſieur ***.

Si celui-ci pouvoit revenir ici-bas, ſeulement quelques minutes, il diroit avec douceur, mais avec énergie à m. le *baron von* S. I.... » Vous m'avez reprochez vivement, 1°. de m'être fait charlatan : je conviens que j'en avois pris les livrées, l'allure & le langage; j'ai eu tort. 2°. De m'être affiché à la face de tous mes confréres; c'eſt-à-dire, ſans doute, à la face des docteurs en médecine; mais étiez-vous bien certain que ces ſavants & honnêtes meſſieurs fuſſent mes confréres, ou que je fuſſe bien réellement le leur? Que ſavez-vous ſi, aux termes de l'édit de 1707, j'avois fait deux années de philoſophie dans une univerſité? Si j'avois étudié légalement la médecine durant trois ans dans une faculté de France? Si j'étois maître ès arts? Si j'entendois aſſez bien le latin pour être ſeulement admis à ce grade? Si j'avois ſubi dans une faculté de médecine de France, les examens probatoires de ma capacité, & ſoutenu des théſes? Je n'étois peut-être pourvu que des lettres de docteur dans une faculté étrangére, comme nombre de gens, d'Erfort par exemple.

Au reſte, j'avoue de bonne-foi, que je méritois qu'on me défendît, comme vous le ſouhaitiez, de porter le titre de docteur dont je n'étois pas digne; & qu'on me forçât de prendre le nom de CHARLATAN, pour m'être indécemment affiché & annoncé. Les morts ſont vrais, & plus que les vivants;

rusticus, fortè astans, interrogat num earum beneficio & asinum, quem ante biduum amiserat, posset invenire. Agyrta lucro intentus, certò rustico pollicetur asinum inveniendum, si sequenti mane pilulis assumptis per loca, in quibus asinum amiserat, obambularet. Rusticus diligenter, quæ injuncta erant, præstat; cùm tandem, pilulis officium suum facientibus, ut alvum exoneraret rusticus, retró sepem sese contulisset, Jove propitio, asinum suum invenit. O insigne PROBATUM EST *! Quæ fortassis historia etsi vera non est, attamen à majoribus nostris est tradita.*

Garetius continue son discours sur les médicaments, qu'il finit en disant avec le célébre Hérophile; ils ne font rien, s'ils ne sont pas entre les mains d'un homme qui sache les mettre en usage. Il nous avertit enfin qu'il avoit depuis long-temps les consultations qu'il croit devoir publier.

On trouve ensuite un extrait de la consultation xiij de Fernel (*edit.* 8°. de 1582.); XIV, *edit.* in-4°. de 1656. & *in-folio*. 1679.

Sur le *verso* du dernier feuillet, sont inscrits les noms des médecins, dont on a rassemblé les consultations dans ce recueil. Ce sont JAC. SYLVIUS, professeur en médecine au collége royal de France, à Paris; J. FERNEL; ANTOINE LECOQ, docteur de Paris, dès 1526, lequel est devenu un praticien célébre; JERÉMIE THRIVER, professeur en médecine à Louvain; GEMMA FRISIUS, mathématicien & médecin; ADAM BOGARD, ou *Bogart*, ou *Bogaert*, docteur en médecine à Louvain, lequel au bas de sa lettre ajoute après son nom, *Franciscanus;* ANDRÉ VÉSALE, le célébre anatomiste; CORNELIUS BASDORPIUS, ou *Baesdorp*, médecin de l'empereur Charles-Quint; PIERRE BRUHESIUS; DANIEL VLIERDENUS, ou VLIERDEN, médecin de Marie, sœur de Charles-Quint, alliée à Louis II, roi de Hongrie, & depuis gouvernante des Pays-bas. (On ne trouve cependant rien de ce médecin dans cette collection); CHARLES GOSVINUS, ou *Goswin*, professeur en médecine à Louvain; JO. ZOMERIUS, médecin de Louvain; FR. FABRICIUS, médecin à Aix-la-chapelle.

Ce recueil s'annonce par une courte préface dans laquelle Garetius rapporte l'occasion de ces consultations. Il comprend 128 pages.

On seroit curieux sans doute de savoir en quelle année P. Bruhesius demanda l'avis de ces médecins. Garetius n'en dit rien, & l'année ne se trouve marquée à la fin d'aucune consultation. Il est vrai que Guill. Cappel en publiant celles de Fernel en 1582, date de 1550 celle que ce médecin envoya pour la maladie de Louis de Flandre à P. Bruhesius. Je doute néanmoins que cette époque soit exacte; voici sur quoi je me fonde. Bruhesius, en finissant sa lettre à Fernel, s'exprime ainsi; *si quid tuo nomine in publicum exierit, fac me certiorem.* Celui-ci, dans sa réponse, parle en ces termes: *Hanc mihi persuasi frigidæ arthritidis causam, quam malè perceptam plerique ut immedicabilem reliquerunt. At neque in his nec in aliis quibuscunque artibus me unquam ab investigando deterruit veterum auctoritas, licet*

---

en revanche donc du bon avis que vous m'aviez donné, lorsque je vivois encore, & que j'aurois bien pu suivre, si je fusse resté quelques années de plus sur la terre, je veux vous en donner un: Ne distribuez plus de ce que vous appellez des pamphlets; les miens, que la presse a multipliés par millions, ne m'ont point enrichi. Profitez, il en est encore temps, profitez de mon trop tardif repentir, mon cher docteur & confrére. Je sais aujourd'hui qu'il n'est pas toujours sûr de vouloir aller au-devant de la fortune, & la saisir au collet.

nullum hactenùs vel minimum scriptorem neglexerim ; ex meis tamen inventis plus me, quàm ex illis profecisse experior. Vix omnia mea lucem accipient. Proferam tamen hyeme proximâ *dialogum* DE ABDITIS RERUM CAUSIS.

Or, ce traité de Fernel parut en 1548, sur la fin de l'année, & après le 6 septembre, qui est la date du privilége. Il me paroît donc très probable que sa lettre à Bruhesius fut écrite en 1548, & non en 1550.

X V I.

Van der Linden, Mercklin, Manget, disent que dans les œuvres de Sylvius, (JACOBI SYLVII ambiani, medici & professoris regii parisiensis *opera medica*... Genevæ, *sumptibus Jacobi Chouët* M. DC. XXX. *in folio.*) se trouve une consultation qu'ils annoncent de la sorte.

Disputatio de partu cujusdam infantulæ agennensis, an sit septimestris? an novem mensium?

Tous trois se sont trompés ; elle est seulement indiquée *pag.* 880, & l'on renvoie à la *consult.* 53 de Fernel.

C'est ainsi qu'en s'en rapportant, sans vérifier, à un bibliographe inexact, on répéte des méprises & des fautes.

Au reste, la consultation 53, dans le reeueil de 1582, *in*-8°. publié par G. Cappel, a pour titre *de partu legitimo* ; c'est aussi la 53e. dans l'édition de 1585. Mais elle se trouve la 55e. dans l'édition de toutes les œuvres de Fernel, *in*-4°. 1656 à Utrecht, ainsi que dans celle de Genéve 1679, *in-folio.*

X V I I.

Dans le recueil des théses de la faculté de Paris, on en trouve trois auxquelles présida Fernel. Elles sont seulement manuscrites. Quoique nous n'assurions point qu'elles soient de ce médecin, nous allons en donner les titres.

Dans la PREMIÉRE, qui est de 1543, on discute briévement *an frigidas distillationes maturet febris ?* La réponse est affirmative.

La SECONDE de 1549 a pour but d'examiner; *eademne dispersis atque popularibus morbis curatio ?* La conclusion est négative.

La question de la TROISIÉME est proposée en ces termes : *Laborne cibum præcedere debet ?* On se détermine pour l'affirmative.

Cette thése est de 1551.

X V I I I.

Nous ne nous arrêterons point à prouver que la collection *in-folio* des différents traités sur les fiévres, imprimée à Venise en 1575, & dont le frontispice porte 1576, n'a point eu pour éditeur Fernel. On a démontré la fausseté de cette opinion. *Voy.* KESTNERI *biblioth. med.* pag. 362 & 363.



ADDITIONS

ADDITIONS.

Pag. 356. *col.* j. après la septiéme ligne, *ajoutez.*

(Alt. edit.) IOANNIS FERNELII ambiani *de vacuandi ratione liber, quem vulgatiori nomine* practicam *possumus inscribere. Optimis quibusq. medicinæ studiosis admodum utilis, cum indice omnium capitum.* Lugduni, apud Guillielmum Rouillium, 1549. (*in*-16).

Ce volume contient 196 pages chiffrées; le feuillet suivant, qui ne l'est pas, est occupé au *recto* & au *verso* par la table imprimée de mêmes caractéres que le texte, c'est-à-dire en romain; au lieu qu'elle l'est en italique, dans l'édition de même format faite à Lyon l'année précédente 1548.

Après le titre ou frontispice, on retrouve *pag.* 3, l'épitre de Fernel aux étudiants en médecine; elle est en caractéres italiques. Vient ensuite sa préface qui commence à la page 6. Quant au traité, il commence à la 9e.

C'est cette édition qu'avoit vue J. Riolan; ce qui se prouve par ces paroles: « Fernel écrivit un petit livret, *de vacuandi ratione*, qu'il appelle la PRATIQUE & la dédia aux étudiants en » médecine ».

Ce passage étoit inintelligible pour nous, lorsque nous le rapportions, plus haut, *pag.* 353 & 354. Mais l'énoncé du titre de cette édition, que nous avons recouvrée depuis, nous éclaire à cet égard. Il fait voir clairement que Fernel n'appela point ce traité la PRATIQUE: c'est l'imprimeur, ou l'éditeur, qui s'est avisé de le qualifier ainsi. Fernel n'a très certainement aucune part à l'addition de cette ligne, *quem vulgatiori nomine* practicam *possumus inscribere.*

Cette édition est exécutée avec soin; elle est nette, élégante, & certainement peu commune. Elle n'est ni dans la bibliothéque du roi, ni dans celle du collége mazarin: aucun des bibliographes de la médecine ne l'ont connue. Il paroît qu'elle a disparu depuis long-temps, car les nombreux catalogues que j'ai parcourus n'en font point mention.

Pag. 366. *col.* ij. après ce qui regarde l'édition annoncée sous la date de 1574, *ajoutez.*

(Alt. edit.) IO. FERNELII ambiani *universa medicina: Ab ipso quidem authore ante obitum diligenter recognita, & justis accessionibus locupletata. Postea autem studio & diligentiâ* GUL. PLANTII cenomani *postremum elimata, & in librum therapeutices septimum doctiss. scholiis illustrata.* EDITIO TERTIA. Francofurti, apud Andream Wechelum. M. D. LXXV. *cum privilegio cæsareæ majest.* (in-8°. 2 vol.)

Les seize premiers feuillets ne sont point chiffrés: au *verso* du 2 qui suit le frontispice, se trouve pour la pre-

miére fois la lettre de Jean Craton à Craftheim, archiatre de l'empereur; elle est datée ainsi : *Vienna kalend. Quinctil. anni* CIƆIƆLXXIIII ; c'est-à-dire *du 1 juillet* 1574. Elle a depuis été mise à la tête de presque toutes les éditions subséquentes. Or à cette époque, Craton avoit vu un modéle de l'édition des œuvres de Fernel, qu'André Wéchel imprimoit : *Medicinæ Ioannis Fernelii pagellam tuis elegantissimis typis descriptam bibliopola noster aulicus mihi exhibuit*, dit ce médecin en commençant. Il est possible que l'édition de Wéchel ait été achevée sur la fin de l'année, & qu'il ait mis sur les premiers exemplaires 1574, & sur les autres 1575. Quoiqu'il en soit, nous avons sous les yeux deux volumes qui portent cette derniére date.

L'épitre de Craton est suivie de celle de G. Plancy; après laquelle sont des vers latins, & grecs en l'honneur de Fernel.

Au *verso* du neuviéme feuillet est le portrait de Fernel gravé de profil, & présentant le côté droit du visage; audessous sont deux vers grecs composés par G. Plancy.

Les feuillets suivants sont occupés par l'épitre dédicatoire de Fernel à Henri II, roi de France, & par sa préface. Ensuite commence le texte de notre auteur. Ce premier volume contient 670 pages; & renferme, 1°. les sept livres de la physiologie; 2°. les sept livres de la pathologie. Il est terminé par deux tables, imprimées sur deux colonnes de même caractére que le texte; l'une est pour la physiologie, & l'autre pour la pathologie; elles occupent 29 feuillets non chiffrés.

Le second volume s'annonce par le titre que nous avons rapporté, *p.* 380. Il renferme, 1°. les sept livres de la thérapeutique, &c. *ibid.* 2°. Le traité *de abditis rerum causis*, décrit *pag.* 380, *col.* ij.

Cette édition est belle, & imprimée avec soin.

Pag. 367. au bas de la colonne ij. avant l'édition de 1592, *ajoutez.*

(Alt. edit.) IO. FERNELII, ambiani, *universa medicina* .... EDITIO QUARTA. Francofurti, apud Andream Wechelum, M D LXXXI. (*in*-8°. 2 *vol.*)

Le titre est le même que celui de l'édition de 1575, à l'exception de ces mots *editio quarta*, & de la date 1581.

Au premier abord, on prendroit ces deux éditions pour une seule & même édition, en conférant ensemble les deux tomes premiers au moins, qui se ressemblent par l'ordre dans lequel les choses sont imprimées, & par le nombre des pages, &c. cependant quelques différences dans les vignettes & dans la section des mots, nous ont convaincu que cette édition de 1581 étoit réelle.

Quant au second volume, qui s'annonce comme le second volume de 1575, il lui ressemble assez jusqu'à la *page* 432. où finit la thérapeutique. Mais ce n'est plus une table qui suit dans l'édition de 1581, c'est le traité des fiévres, (*febrium curandarum methodus*) publié en 1577. Il commence ici à la *pag.* 433, par l'épitre dédicatoire de Lamy à Jean Barjot, & se termine à la *pag.* 490.

On trouve après ce morceau, l'autre traité de Fernel, mis au jour en 1579 par Victor Giselinus; je veux dire son traité *de luis venereæ curatione.* On a retranché les deux préfaces de cet éditeur; il commence à la *pag.* 491. & finit à la 551. Le reste jusqu'à la *pag.* 562 est occupé par le *consilium epileptico præscriptum.*

Suit une table commune pour ces différents objets. Elle est à deux colonnes, & remplit 22 feuillets non chiffrés : sur celui qui restoit blanc on lit au *recto* FRANCOFURTI *excudebat Andreas Wechelus* anno salutis M. D. LXXXI.

Ce volume contient aussi le traité *de abditis rerum causis*, qui peut se détacher, jusqu'à un certain point. Il ressemble au premier coup-d'œil pour l'exécution typographique, à celui qui se voit dans l'édition, de 1575. le texte contient le même nombre de pages ; cependant il a été bien réellement réimprimé.

Cette édition de 1581 ne nous a point paru aussi élégante que celle de 1575. Les caractéres un peu moins neufs sans doute, & la différence du papier en sont la cause.

Pag. 381. à la fin de l'article, *ajoutez* :

La thérapeutique ou *la méthode universelle de guérir les maladies de* Mre. JEAN FERNEL, premier médecin de Henri II, & docteur régent en médecine de la faculté de Paris, *divisée en sept livres. Ouvrage très utile & nécessaire pour l'usage & la pratique de la médecine dogmatique.* TRADUCTION NOUVELLE, *& plus exacte que celle des éditions précédentes.* A Paris, chez Jean Guignard, dans la grand'salle (du palais), du côté de la cour des aides, à l'image s. Jean, & en la boutique de Jean Langelier, chez René Guignard, au premier pilier de la grand'salle, au sacrifice d'Abel, proche les consultations. M. DC. LXVIII (*in*-8°.)

Les huit premiers feuillets non chiffrés sont remplis par le titre qu'on vient de lire ; par l'éloge de Fernel extrait du livre de Ste Marthe & traduit par Colletet ; par la table des chapitres ; par l'extrait du privilége du roi, lequel permet à Jean Guignard fils de réimprimer les œuvres de m. Jean Fernel ; il est daté du 10 décembre 1660 ; audessous on avertit que Jean Guignard avoit associé René Guignard son frére à la jouissance de ce privilége ; plus bas on lit : *Achevé de réimprimer pour la premiere fois le volume intitulé* la THERAPEUTIQUE le dernier janvier 1668.

Au *verso* du feuillet qui est le septiéme, commence *la préface* de Fernel, laquelle occupe le *recto* & le *verso* du huitiéme feuillet.

Cette traduction hardiment annoncée comme nouvelle, est une supercherie de libraire. C'est celle de DU TEIL, dont on a changé quelques expressions de temps en temps. Nous nous en sommes assurés en comparant les deux versions ; ou plustot les deux éditions, c'est-à-dire celle de 1648, & celle de 1668.

Pag. 398, col. ij, ajoutez.

NOUS disions au commencement de cette colonne que nous n'avions pas vu la premiére édition de la pathologie traduite ; & nous soupçonnions qu'elle étoit de 1655. Nous ne nous sommes pas trompés ; elle est de cette année ; nous en avons un exemplaire entre les mains. Il s'annonce par ce titre.

La pathologie de JEAN FERNEL, premier médecin de Henri II, roi de France. *Ouvrage très utile à tous ceux qui s'appliquent à la guérison des maladies du corps humain. Mis en françois par* A. D. M. *docteur en médecine.* A Paris, chez Jean Guignard, le pére, &c. & chez Jean Guignard, le fils, &c. ... M. DC. LV. (*in*-8°.

Les huit premiers feuillets ne sont point chiffrés; ils contiennent le frontispice, une déclaration du traducteur, l'éloge de m. de Thou avec des guillemets à la fin des lignes, & la table des chapitres qui finit au *verso* du 8e feuillet.

Le texte de la pathologie, qui commence ensuite, occupe 580 pages. Sur le feuillet suivant est le privilége lequel fut accordé à la veuve Jean le Bouc, pour la traduction de toutes les œuvres de Fernel mises en françois par A. D. M. Il est daté du 29 avril 1638. A la fin on lit: *achevé d'imprimer le vingt troisieme avril mil six quarante six.* (Je copie fidélement, ainsi on ne doit pas être surpris de ne pas voir le mot *cent*, omis sur l'original.)

Bien que le nombre des pages de l'édition de 1660, soit le même, il n'y a point ici de supercherie. Cette traduction imprimée pour la première fois en 1655, fut réellement réimprimée en 1660. Plusieurs choses le prouvent, & sur-tout le changement des vignettes.

TELLE est l'ébauche de l'histoire bibliographique qui regarde FERNEL; (car je n'ai pas la sotte présomption de croire que je n'aie rien omis). Ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire, savent combien il est difficile de recouvrer toutes les éditions, lorsqu'elles sont aussi multipliées que celles des ouvrages du célébre médecin de Paris, surtout si l'on est déja fort éloigné du temps où elles ont paru. Il est peu d'auteurs en effet dont les écrits aient été si souvent imprimés. Trente imprimeurs ont employé leurs presses à répandre le fruit des veilles utiles de Fernel; & ces presses étoient placées à de grandes distances les unes des autres, c'est-à-dire, à Paris, à Lyon, à Francfort, à Anvers, à Londres, à Genéve, à Turin, à Venise, à Hanau, à Leyde, à Utrecht. Si quelques éditions me sont échapées, j'espére au moins avoir indiqué non seulement avec plus d'exactitude, mais encore avec plus d'ordre qu'on ne l'avoit fait, les différentes productions d'un homme savant, laborieux, infatigable, lequel a bien justement mérité les éloges de son siécle & ceux de la postérité.

De tous les bibliographes de la médecine, Mercklin est celui qui présente le plus grand nombre d'éditions des œuvres complétes ou séparées de Fernel; il n'en produit néanmoins que trente & une. Je vais beaucoup au-delà, puisque j'en donne quatre-vingt-sept. Ce travail pénible, qui n'a rien de brillant, & qui peut paroître minutieux à quelques personnes, m'a d'autant plus flaté cependant, que je l'ai cru devoir être agréable à la faculté de Paris, dans laquelle j'ai puisé les foibles connoissances que je puis avoir dans l'art qu'elle

professe depuis plus de cinq siécles, & toujours avec une célébrité soutenue. La doctrine qu'elle suit, je l'ai entendue développer de la bouche de maîtres dont le souvenir m'est cher, & que la reconnoissance m'engage à nommer ici. Ils sont encore au nombre de ses membres qu'elle se félicite le plus de posséder : ce sont m. BELLETESTE, ancien doyen, (dont le suffrage n'a pas peu contribué à la publication de ces *mémoires*); mm. BORIE & BARBEU DU BOURG. En leur rendant ce foible hommage dicté par la reconnoissance, je le rends en même temps, à la plus célébre & la plus ancienne faculté de médecine de l'Europe, laquelle agréera volontiers, j'espére, les sentiments que je conserve & que je conserverai toute ma vie pour elle. Me tromperois-je, en croyant qu'elle trouvera de la satisfaction à lire tout ce que j'ai rapporté sur Fernel, qu'elle regarde & regardera toujours comme le restaurateur, en France, de la bonne médecine que les siécles d'ignorance avoient malheureusement obscurcie?

Qu'il me soit permis, en finissant, d'observer qu'au moyen de l'ordre que j'ai suivi, les amateurs de bibliographie médicale reconnoîtront aisément les éditions que je n'ai pas vues, mais que je n'ai pu me dispenser d'indiquer sur la foi d'autrui, sans pourtant rien affirmer sur leur existence réelle. Il leur en coûtera peu d'ajouter celles qu'ils auront occasion de voir ; leur place est, pour ainsi dire, marquée. Mais il me reste une priére à leur adresser, c'est de vouloir bien me communiquer les découvertes qu'ils feront à cet égard, soit par la voie des sieurs *Pyre* & *Bastien*, libraires, soit en me les envoyant directement *rue de la Parcheminerie, vis-à-vis le passage de saint Severin.*

Additions pour l'article de PIERRE D'ABANO.

Pag. 56. *col.* ij. après l'édition *de venenis* 1487. ajoutez.

(Edit. alt.) *Petri de Abano libellus de venenis mineralibus, de quolibet ente sub solari globo ceptis per venerabilem virum* WILHELMUM DE HALDENHOFF DE THORN, *artium & medecinæ doctorem, magni magistri Prussie. divi ordinis Theutonicorum Phisicum emendatum.* In Opido Liptzensi 1498. 4to.

Vid. *Freytagii* Apparat. tom 2. pag. 919.

(Edit alt.) *ibidem* 1500 *in* 4o.

Vid. *Boerneri noctes Guelferbytanæ.* pag. 191.

Voilà donc deux autres éditions inconnues à Mazuchelli. Elles sont indiquées par deux hommes qui ont fait des recherches sur l'histoire littéraire, & qui se sont trouvés plus à portée que le savant italien de recouvrer des éditions publiées en Allemagne. Je n'ai pas beaucoup besoin d'avertir que je ne les ai point vues, ni même les ouvrages où elles sont inscrites; je cite volontiers pour cet objet m. LANGER allemand dont je parlois *pag.* 351 *art.* IV. *col.* ij.

Pag. 58. *col.* ij. après l'*alinea*, ajoutez :

L'ouvrage de Pierre d'Abano sur les poisons à été traduit en françois sous ce titre :

Traicté des venims de PIERRE D'ABANO *dict* conciliateur, *auquel a esté adjousté la solution d'une trèsdificile question: ensemble vn traicté de* Theophraste Paracelsus *des vertus & proprietez merueilleuses des serpents, araignes, crapaux & cancres auec la cure des taches ou signes tirez du ventre de la mere de laquelle aucun parci deuant n'a faict aucune mention. Le tout traduit de latin en françois par* LAZARE BOET. *A Lyon par Jean Huguetan.* M. D. XCIII. (*in* 16.)

Ce petit volume est de 162 pages. Après le frontispice est, au *recto* suivant coté 3, la préface de Pierre d'Abano, imprimée en italiques. A la page 6 commence le traité des venins, qui est imprimé en romain; il est distribué en 84 chapitres, & finit à la page 103.

On trouve à la page 104 la question indiquée dans le titre, & annoncée ici de cette manière: *vn brief recueil de l'autre question proposée par le consiliateur, & non toutesfois discutée, tiré du traicté de Petrus Cararius, sus ceste matiere. A sçavoir mon, si la poison se peut donner à vn certain temps prefix.* Ceci se termine à la page 120.

L'autre morceau promis dans le frontispice commence, *pag.* 121, par un titre que voici: *Traicté des vers, serpens, araignes, crapaux, cancres, & signes ou taches tirées, du ventre de la mere, de Theophaste Paracelse, docteur en médicine & cirurgie.* Il occupe le reste du volume, c'est-à-dire jusqu'à la page 162 inclusivement.

A la fin sont deux tables des chapitres, imprimées en italique, sur 9 pages non chiffrées. *Livret peu commun.*

Corrections & additions.

Pag 68. *note* (*a*) *col.* ij, *au lieu de* Jupiter, *lisez* Pluton.

Pag. 146. *lig.* 9. & 38 *au lieu de* maréchal de Mantes, *lisez* maréchal de Maule près Mantes.

Pag. 164. au lieu de *Æther sic.*, lisez *Æther* fit.

Ibid. Effacez le point qui est après *rogorum.*

Pag. 165. *lig.* 4. *au lieu de* 1765. *lisez* 1665.

Ibid. lig. 16. *au lieu de* duc d'Olnitz, *lis.* duc d'Œls qui se prononce ainsi *Euls.*

Pag. 167. *lig.* 12. *au lieu de* mai 1766. *lisez* mai 1768.

Pag. 173. *lig.* 28. remplissez le vuide par cette date: 29. *mars* 1770.

Pag. 178. *lign.* 8 *au lieu de* 1766. *lisez* 1776.

Ibid. au lieu de PERILHE, *lisez* PEYRILHE.

Pag. 204. *lig* 42. *au lieu de* Malaga, *lisez* Malaca.

Pag. 253. *note* (*c*) au lieu de *inter*, lisez intra.

Pag. 283. *lign.* 41 *au lieu de* fureurs qui a, *lisez* qui ont.

Pag 294. *col.* 1. *note* (*o*) *au lieu de* 1256, *lisez* 1526.

Pag. 310. *col.* j. *note* (*ll*) *lig.* 4. *au lieu de* deux livres, *lisez* trois.

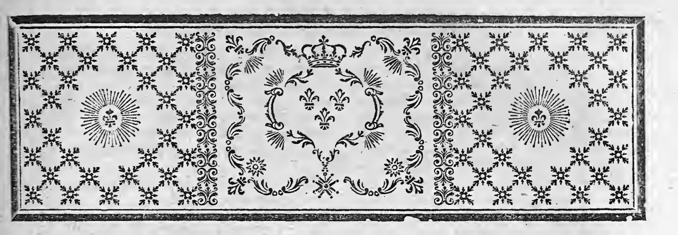
Pag. 348, *col* ij, *après la ligne* 25 ajoutez.

DENYS ARMENAULT exerça depuis la médecine à Gian (suivant l'ancienne maniére de prononcer, mais aujourd'hui *Gien.*) Il est cité par Rousset comme ayant vu avec lui dans l'hopital de Chatillon une femme qui leur dit avoir souffert l'opération césarienne, & qui leur ajouta que l'enfant tiré par cette voie, étoit âgé de sept ans, (dans le temps qu'elle leur faisoit ce récit.) Ce fut, dit Rousset, un peu avant les premiers troubles, (c'est-à-dire sur la fin de 1561, ou au commencement de l'an 1562, car ils datent du mois de mars 1562.)

Ce Denys Arménault, fait bachelier de la faculté de Paris en 1532, n'avoit pas moins de 22 ans à cette époque; ainsi l'an 1562 il devoit être agé de 52 ans environ, & être né par conséquent vers 1510.

Pag 365. *cot.* ij. *lig.* 18. *au lieu de* Bergominerium *lisez* Borgominerium.

Pag. 379. *col.* ij. *lig.* 1. nous avons mis, 914 pages, trois chiffres qui se trouvent bien exactement sur les exemplaires de l'édition de 1679; mais nous avons manqué d'observer que c'étoit une faute commise par les imprimeurs de Genéve & qu'il devroit seulement y avoir 814.



MÉMOIRES LITTÉRAIRES, CRITIQUES, PHILOLOGIQUES, BIOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES, *POUR SERVIR* A L'HISTOIRE ANCIENNE ET MODERNE DE LA MÉDECINE.

I.

Examen critique des expériences de quelques chymiſtes ſur les ſpaths ſéléniteux & vitreux (a).

AVANT les belles expériences du ſavant m. Marggraf, les chymiſtes n'avoient que de fauſſes idées des ſpaths vitreux & ſéléniteux : s'ils les diſtinguoient par quelques-uns de leurs caractéres extérieurs, ils paroiſſoient les confondre par leurs propriétés intérieures, leur attribuer la même nature. Ils ſembloient les regarder tous comme des pierres fuſibles & phoſphoriques.

(a) Ce mémoire nous a été envoyé par une perſonne qui ne s'eſt fait connoître que de cette maniére ; *F. M. garçon fondeur à Sainte-Marie aux mines.* On s'appercevra très aiſément que ce garçon fondeur en ſait autant que bien des maîtres.

Nous devons à l'habile chymifte de Berlin la preuve la plus compléte qu'on puiffe avoir en chymie, que la pierre de Bologne & toutes celles de la même efpéce, qui font très nombreufes, font des fels féléniteux, qu'elles font compofées de terre calcaire, d'acide vitriolique, & d'un peu moins que le fixiéme d'argile. Il a prouvé auffi que le gypfe, de la même nature que la pierre de Bologne, en différoit par les proportions de la compofition, & par quelques matiéres qui fe trouvoient dans l'un & qui ne fe trouvoient pas dans l'autre; que dans les pierres de l'efpéce de celles de Bologne, il y a environ le feptiéme de plus de terre calcaire, & environ le feptieme de moins d'acide vitriolique que dans le gypfe *& vice verfâ*; & que dans celui-ci, il ne fe trouve point d'argile; mais qu'il s'y trouve un peu plus d'un fixiéme d'eau, & que les autres n'en donnent jamais. Il réfulte également, des expériences de ce chymifte, que les fpaths vitreux font d'une nature tout-à-fait différente.

Il eft des erreurs fi anciennes, fi accréditées, qu'elles fe préfentent prefque toujours aux grands hommes comme des vérités refpectables. Telle eft la dénomination générale des fpaths fufibles, que les naturaliftes & les mineurs donnent aux fpaths vitreux & féléniteux: quoique m. Marggraf ait mis dans le plus beau jour les raifons les plus propres à la faire rejeter, il l'a adoptée lui-même. D'après fes expériences, les pierres, de la nature de la pierre de Bologne, ne font point fufibles par elles mêmes au feu le plus violent. Elles ne peuvent faciliter la fufion des métaux, qu'on fe propofe de dégager des matiéres étrangéres qui leur fervent de gangue, qu'autant qu'elles auroient été décompofées par un alkali fixe, ou par le phlogiftique, & que la gangue de la mine feroit argilleufe, ou qu'on y auroit ajouté des matiéres argilleufes. Qui ne voit, que pour que ces fpaths produififfent, dans la fonte des mines, le bon effet, qu'on en attend, on perdroit un temps précieux, & qu'il faudroit fuppofer des circonftances, qui rarement fe trouvent réunies? L'expérience eft ici parfaitement d'accord avec les principes. Loin que le fpath féléniteux facilite la fonte des mines, nous l'avons vu conftamment la retarder, en faire un des plus grands obftacles. Il feroit difficile d'évaluer les dépenfes, que l'erreur des mineurs a occafionnées.

Ils avoient mieux vû à l'égard du fpath vitreux : la métallurgie n'a point de fondant plus précieux. Il eft fufible par lui même à un feu de verrerie. M. d'Antic ne permet pas d'en douter dans un mémoire fur la fauffe émeraude d'Auvergne, que j'eus le plaifir de lire manufcrit en 1771, & que les favants doivent être impatients de voir imprimé. M. Pott, dans fa lithogéognofie prouve que ces fpaths vitreux, pour peu qu'on y ajoute de terre calcaire, entrent avec la plus grande facilité en fufion. Ils acquiérent dans la fonte une

si grande ténuité, que nous ne connoissons pas de flux si actif.

Pour prévenir les funestes effets de l'erreur des mineurs, il eût été bien important que m. Marggraf refusât le titre de fusibles aux spaths séléniteux : il est très difficile, pour ne pas dire impossible, que les savants qui ont étudié les arts, dans leur cabinet ou dans leur laboratoire, n'en confondent souvent les préjugés, & les erreurs avec les vrais principes & la saine pratique. On sait que les chymistes avoient donné le titre de phosphorique à la pierre de Bologne, par la raison qu'après sa calcination avec la poussiére de charbon de bois à feu ouvert, elle est lumineuse dans l'obscurité. M. Marggraf lui a conservé, & à toutes celles de la même nature, cette dénomination : elle n'est cependant pas exacte, puisque ces spaths ne sont pas phosphoriques par eux-mêmes, & qu'ils ne le sont qu'autant qu'ils sont calcinés à feu ouvert avec la poussiére de charbon. Pour ne pas s'éloigner de la vérité, & pour prévenir les méprises, il auroit donc dû ajouter un correctif, & appeller ces spaths artificiellement phosphoriques; mais alors presque tous les corps de la nature & de l'art, du moins ceux qui ne sont pas chargés d'une trop grande quantité d'eau, mériteroient la même dénomination, puisque d'après les expériences très intéressantes de m. Beccari & du savant m. Wilson, ces corps au moyen de quelques préparations, sont lumineux dans l'obscurité (*b*).

Le spath vitreux de toute couleur est phosphorique par lui-même, ce caractére lui est propre. M. d'Antic l'a prouvé dans l'excellent mémoire déja cité. Lorsque vous le jettez simplement écrasé sur des charbons ardents, il pétille, répand une légere flâme ; verte, si c'est de la fausse émeraude ; bleue, si c'est du faux saphir, & fait une espéce de feu d'artifice très agréable : ainsi toute pierre qui, grossiérement pilée, donne sur les charbons ardents, une trace lumineuse & colorée, peut être regardée comme un spath vitreux. Il est très étonnant que m. Marggraf n'ait pas apperçu cette propriété dans les spaths vitreux; vraisemblablement il n'en avoit jamais calciné dans des lieux peu éclairés. Il auroit vû qu'aussi tôt que la chaleur les a pénétrés, ils deviennent phosphoriques, & que cette phosphorescence cesse à l'instant que ces spaths ont perdu leur couleur; ce qui arrive promptement.

D'après ce que nous avons remarqué, il paroît évidemment que m. Marggraf auroit dû refuser le titre de phosphorique aux spaths séléniteux, & le donner exclusivement aux spaths vitreux, & que

---

(*b*) *Series of experim. relating to phosphori.* M. Wilson a fait de nouvelles expériences & des découvertes, qui paroissent tenir du prodige : l'impression va les rendre publiques.

les premiers ne devroient avoir en minéralogie que le nom de ſpaths ſéléniteux, & les ſeconds celui de ſpaths phoſphoriques : il y en a de cette derniére eſpéce en Angleterre & en France, dont les criſtaux ſont ſi peu déterminés & ſi petits, qu'ils ne paroiſſent pas vitreux, & il s'en trouve des premiers qui paroiſſent vitreux.

Deux chymiſtes, mm. Scheele & Sage, ont paru ſe diſputer la découverte de la nature des ſpaths fuſibles vitreux ; ils ont fait l'un & l'autre ſur ces pierres, des expériences auſſi variées que curieuſes. Perſonne ne doute aujourd'hui qu'on n'obtienne, au moyen de l'acide vitriolique, à la diſtillation même à froid, des ſpaths fuſibles phoſphoriques, un acide particulier, qui ronge, décompoſe le verre, rend les alkalis cauſtiques, déliqueſcents, gélatineux, &c. &c. La Suéde prétend que ſon chymiſte eſt le premier en date. Une grande partie de l'Europe, même de la France, paroit en être perſuadée. N'y auroit-il pas un moyen de terminer, ſi ce n'eſt à l'amiable, au moins d'une maniére ſatisfaiſante ce procès ? Nous croyons le trouver dans le détail des expériences de m. Marggraf. Il nous ſemble qu'à la rigueur la découverte n'appartient ni au chymiſte ſuédois ni au chymiſte françois, mais au chymiſte pruſſien. Ce dernier, eſt-il dit dans le compte, qu'il rendit de ſes expériences, mêla huit onces de fauſſe émeraude calcinée & pulvériſée avec huit onces d'huile de vitriol branche & non fumante ; ce mêlange diſtillé à une chaleur graduée, donna, après que la plus grande partie de l'eau eut paſſé, un beau ſublimé blanc, qui s'accrut à meſure que l'on augmenta le feu, qui garnit le col de la retorte, & paſſa même preſque dans le récipient. Les premieres parties qui s'éleverent, prirent l'apparence d'un beurre d'antimoine, elles ſe fondirent comme ce beurre par la chaleur d'un charbon embraſé, que l'on approcha du col de la retorte ; enfin ce qui ſe ſublima ſur la fin au plus grand degré de feu, ne ſe fondit plus à l'approche des charbons ardents. La retorte ayant été caſſée, il s'y trouva un réſidu de douze onces. M. Marggraf en conclut, contre toutes les régles de la chymie & les phénomènes de ſon procédé, que quatre onces d'huile de vitriol s'étoient unies au ſpath. Le fond de la retorte s'étant trouvé criblé de trous, il en tira la conſéquence auſſi peu digne d'un grand chymiſte, que cela démontre la propriété fondante de ce ſpath. Il confond ici la propriété fondante du ſpath avec la propriété diſſolvante de ſon acide. Enfin ce chymiſte aſſure que la liqueur qui avoit paſſé dans le récipient, le ſublimé blanc qui s'étoit élevé dans le col de la retorte & qui avoit même pénétré dans le récipient, avoient une odeur de ſouffre très ſenſible. C'étoit évidemment l'effet du violent degré de feu qu'on avoit donné qui avoit fait monter une partie de l'huile de vitriol combinée avec une partie du philogiſtique du ſpath.

Le ſublimé trituré longtemps dans un mortier avec de l'eau chaude

chaude distillée fut dissous & passa à travers le filtre ; c'étoit donc un sel. De l'alkali fixe ayant été ensuite versé sur la liqueur, il se forma un précipité qui fut longtemps à descendre au fond du vase ; ce n'étoit donc pas un sel composé de terre spathique & d'acide vitriolique, car le précipité eut été promptement formé & abondant. Ce précipité, édulcoré & séché, se fondit également, soit au creuset, soit au feu de charbon, soit à la lampe d'émailleur, en une masse semblable à de la porcelaine ; c'étoit donc un sel neutre particulier, & où l'acide vitriolique n'entroit pour rien. Dans un autre endroit m. Marggraf dit que le spath rend l'alkali fort caustique. On seroit tenté de soupçonner que le savant chymiste de Berlin a eu des raisons particuliéres pour ne pas donner la vraie explication des phénomènes & des résultats de son procédé ; car il vit tout l'essentiel de ce qu'ont vû depuis mm. Scheele & Sage ; une liqueur qui avoit passé dans le récipient, une matiére blanche, qui remplissoit le col de la rétorte & qui passa même dans le récipient, l'érosion ou la décomposition du verre, sans doute par la liqueur qui montoit ; que la matiére blanche se dissolvoit dans l'eau chaude, que les alkalis en précipitoient à peine une partie, que ce précipité entroit très facilement en une espéce de vitrification, que le spath rendoit les alkalis fort caustiques. Enfin ce qui me paroît mettre hors de tout doute que la découverte appartient à la rigueur à m. Marggraf, c'est que mm. Scheele & Sage ont exactement suivi son procédé, qu'ils ont pris comme lui la voie de la distillation, & qu'ils emploient, comme lui, parties égales de fausse émeraude & d'acide vitriolique, &c. &c. Il est possible que mm. Scheele & Sage n'aient eu aucune connoissance du procédé de m. Marggraf, & qu'il y aient été conduits par un heureux hasard. L'antériorité n'en seroit certainement pas moins acquise au chymiste de Berlin ; mais le public n'a pas moins gagné de très bonnes idées de développement. Il n'est pas rare que des circonstances particuliéres retracent en nous les idées, les procédés même d'une découverte, sans nous rappeller le nom de l'auteur, ni même l'ouvrage où nous les avons puisés, & que de très bonne foi nous nous en croyions les auteurs : c'est assurément ce qui est arrivé à m. Sage sur le minéralisateur des métaux spathiques, le plomb, blanc, verd, rouge, le fer spathique, la mine d'argent corné & des mines de cuivre azurées & de la malachite ; deux des plus belles découvertes qu'il ait faites. M. Sage est trop instruit pour n'avoir pas lû les excellents ouvrages de Henckel, de Lehman & de Cronstet. Il est clair qu'il a oublié d'avoir vu dans ceux du premier, *introduction à la minéralogie*, *page* 84, *traduction françoise* que l'acide marin se trouvoit dans la mine d'argent corné ; dans ceux du second, *traité de la formation des métaux*, *page* 24, *traduction françoise*, que l'acide marin se trouvoit dans les métaux spathiques ; & dans Cronstet, *Essai de minéralogie*, *p.* 119, *traduct. françoise*,

que l'alkali volatil jouoit aussi le rôle de minéralisateur. Les obligations, que nous avons à m. Sage, n'en sont pas moins réélles, & notre reconnoissance n'en doit pas être moins vive. D'ailleurs il a fait un grand nombre d'autres découvertes, qu'il n'a pu trouver dans aucun ouvrage : par exemple, que les quartz & les cailloux sont un tartre vitriolé naturel; que la chaux dissout le sable vitrifiable, & que c'est, *positis ponendis*, ce qui constitue la solidité du mortier, &c. &c. &c. &c. Tout le monde sait que sa fécondité est inépuisable; qu'il a démontré n'a guére que l'air fixe étoit en très grande partie un acide, qu'il neutralisoit les alkalis & changeoit en rouge la teinture de tournesol; (M. le duc de Chaulnes a rendu compte à l'académie de sa démonstration, & le savant & ingénieux Priestley n'avoit fait qu'entrevoir cette grande vérité); qu'un blé échauffé étoit un vrai poison, & que le simple dépôt de quelques corpuscules de ce blé sur les jambes, y formoit des taches gangréneuses, (il en a déposé les preuves sous cachet à l'académie) qu'il y avoit dans le blé une matiere sucrée; (il a montré à la police un échantillon du sucre qu'il en avoit extrait). Tous les chymistes, regardant la matiére sucrée comme le principe de la fermentation vineuse ou spiritueuse, avoient simplement supposé cette matiére sucrée dans les graines & plantes qui sont susceptibles de cette fermentation; la découverte de m. Sage peut être une ressource précieuse pendant une guerre maritime, &c.





II.

REFLEXIONS SUR LES ÉPIZOOTIES (*a*).

DEPUIS que je suis dans le Beauvoisis, je me suis transporté dans les paroisses des élections de Beauvais & de Clermont, où la maladie contagieuse s'est manifestée en 1773, 1774, & encore cette année 1775. Parmi les bestiaux attaqués je n'ai trouvé qu'un veau au hameau de Bourg Guillemont, paroisse de Tardonne à une lieue de Beauvais; je l'ai fait tuer & enterrer sur le champ. Il venoit de périr quatre vaches dans l'étable où étoit ce veau; elles avoient été achetées depuis peu & mises dans cette étable, encore infectée par cinq autres vaches mortes deux mois auparavant. Comme le laboureur avoit enterré les quatre dernières dans son jardin presqu'au milieu du hameau, je les ai fait consommer avec deux muids de chaux. Il n'y a rien de nouveau dans cette paroisse depuis le 18 mars concernant l'épizootie. On travaille actuellement à la désinfection des vaches qu'on a crues suspectes (*b*).

Cette funeste maladie n'est pas la seule qui désole les habitants des campagnes. Le claveau, la pourriture, la rouille, détruisent depuis environ deux ans les bêtes à laine, surtout dans plusieurs cantons de la Brie; & une autre maladie, qui a regné dans le temps de celle des chiens (*c*), fait périr depuis un an, la volaille de certains endroits, notamment du Beauvoisis.

(*a*) Ce détail est de m. Audoin de Chaignebrun, médecin employé au traitement des maladies épidémiques, dans le département de l'Isle de France. En suivant depuis trente ans les maladies des hommes, avec un succès constant, il n'a point négligé les épizooties. De tous les médecins qui puissent être consultés sur cet objet, c'est très certainement le plus instruit. Ces réflexions ont été communiquées à m. le contrôleur général.

(*b*) Dès le 30 septembre 1774, j'avois remis à l'académie des sciences un mémoire où je donnois un plan pour arrêter les progrès de la contagion qui dépeuple d'animaux les provinces méridionales de France; je proposois de tuer les bêtes attaquées de la maladie, & de désinfecter les étables, en attendant qu'on ait trouvé d'autres ressources, s'il étoit possible. Ce plan fut aussi envoyé à m. le contrôleur général.

(*c*) Parmi les maladies qui attaquent les animaux domestiques, j'ai

Ainsi les campagnes sont toujours affligées. Tantôt la mortalité s'étend sur les hommes, tantôt sur les animaux domestiques, excepté sur les oies, les canards & les pigeons. Le charbon, le chancre à la langue dont le gros bétail a été attaqué, & la maladie putride-gangréneuse & pestilentielle en particulier sur les bêtes à corne, de la nature de celles qui s'est dévéloppée depuis quelques années, n'étoient pas finies, lorsque les épidémies de toutes les espéces, ont désolé les hommes & ont fait plus ou moins de ravages dans plusieurs provinces, notamment dans la généralité de Paris depuis 1742 jusqu'en 1768, & même jusqu'en 1770. Dans le temps qu'elles ont paru se calmer, le levain, qui donne lieu à l'épizootie actuelle, a commencé à fermenter. Telles ont été depuis environ quarante ans les alternatives des épidémies & des épizooties, dont j'ai été témoin, & que j'ai traitées principalement dans la généralité de Paris. Je frémis quand je me représente ce tableau horrible, d'autant plus que je crains pour l'avenir.

La Normandie, cette vaste & riche province qui approvisionne Paris de beurre, de fromages, de veaux, de vaches, de bœufs, & qui fournit une quantité considérable de génisses aux autres provinces, n'est pas encore sauvée du fléau qui détruit les bêtes à cornes de plusieurs autres pays, surtout si l'épizootie prend naissance dans l'endroit où elle se manifeste, ou ne vient point, comme il y a cependant lieu de le croire, de la contagion accidentelle apportée par des bêtes à corne, des cuirs, des chiens, &c. d'un pays infecté.

Il est bien prouvé par les auteurs anciens, modernes & nouveaux, (ces derniers ont seulement répété & confirmé ce que les autres ont observé) que cette épizootie est très contagieuse, & qu'elle se communique & se propage très aisément d'un canton à l'autre. J'ai même remarqué qu'une bête à corne saine peut la contracter au

---

remarqué que celle dont les chiens furent généralement affectés en 1762 & 1763, étoit accompagnée de symptômes & accidents semblables à ceux de la maladie régnante sur les bêtes à corne, sans qu'elle se communiquât à ce bétail, de même que celle dont il est actuellement attaqué ne se communique point aux chiens. Si cette maladie est très contagieuse pour les bêtes à corne, elle ne se communique point aux autres bestiaux, comme j'en ai vu, ni aux hommes. Plusieurs personnes de certains cantons méridionaux, furent atteintes d'accidents fâcheux & même du charbon dans le temps de l'épizootie qui régna l'été de 1757 sur les chevaux, sur les bêtes à laine & à corne de plus de soixante paroisses de la Brie. Des écorcheurs s'en ressentent aussi en ouvrant des bêtes mortes d'autres maladies ; ils surviennent également à des bouchers qui éventrent des bœufs trop échauffés par la fatigue d'un long voyage. En Beauvoisis où la maladie a été au dernier dégré de contagion pour les bêtes à corne, ces accidents ne sont point arrivés aux enterreurs de bêtes mortes de la contagion, ni à ceux qui les ont ouvertes ou soignées.

premier mouvement d'inspiration qu'elle fait auprès d'une bête attaquée de la contagion, auprès d'une étable, d'un fumier infecté, ou auprès d'un chien qui a mangé de la charogne de ce bétail ou qui s'est vautré dessus ou sur son fumier, &c. : mais il n'est pas démontré, d'une maniére incontestable, que l'épizootie ait son origine dans les différents endroits de la France où elle se manifeste. Après les recherches les plus exactes, j'ai cru devoir penser que celle de Beauvoisis étoit venue de la Picardie par des bêtes à corne amenées à une foire de Mouchy-le-Châtel, & à l'un des marchés francs de Clermont, & qu'elle s'étoit ensuite étendue sur plusieurs paroisses de Beauvoisis par des marchands de vaches, de veaux & de chiens de ce pays, &c. Cependant il me reste encore du doute qui m'empêche de rien affirmer à cet égard.

L'origine des épidémies m'engage à faire des réflexions & des comparaisons entre ces maladies & les épizooties. En 1744, tandis que des maux de gorge gangréneux régnoient à Londres & aux environs, les mêmes maux se manifestoient dans différentes parties de l'univers, principalement en France; ils parurent à Baïonne en même temps qu'en Angleterre, & en 1745 ils devinrent très communs dans cette ville & aux environs : ils se répandirent ensuite & successivement de ce pays méridional dans les différentes parties septentrionales de la France : & depuis 1748, que j'en ai observé en Poitou, en Anjou & à Paris, j'en ai traité d'épidémiques & de solitaires, dans plusieurs cantons de la généralité de Paris, pendant plus de dix-huit ans; mais sans remarquer qu'ils se soient répandus & multipliés accidentellement ou par contagion d'un canton à l'autre. Si ces espéces de maux ont d'abord paru dans nos cantons méridionaux, l'épizootie dont il s'agit a commencé ses ravages dans nos pays septentrionaux. Je suis bien convaincu que les maladies épidémiques & épizootiques se communiquent d'une personne ou d'un animal à l'autre, & en même temps persuadé qu'un grand nombre viennent spontanéement ou ont leurs germes dans les endroits où elles se manifestent, soit d'une maniére ou de l'autre, comme le claveau (*d*), & en particulier la petite vérole,

(*d*) Le claveau ou la clavelée, qui est une picote ou petite vérole pour les bêtes à laine, qui s'inocule comme la petite vérole, & qui est je crois plus contagieuse, doit bien embarrasser les médecins qui pensent que la petite vérole vient comme le mal vénérien, des pays étrangers. L'idée d'un auteur allemand qui prétend que cette maladie n'a paru en Europe que depuis que les dindons y ont été apportés, feroit songer aux pays où il y a beaucoup de dindons, comme dans le Gatinois où il semble que la clavelée est plus commune qu'ailleurs, & dont celle de la Brie & d'autres cantons des environs de Paris paroît tirer son origine.

qui depuis environ un an a été générale à Paris, & à plus de quinze lieues aux environs, sans qu'on puisse prouver que ce soit par communication d'une personne ou d'un canton à l'autre, bien qu'elle soit très contagieuse, &c. : mais je n'ai encore aucune preuve évidente que cette épizootie, regardée comme une peste étrangére apportée en France, ait pris naissance dans quelques cantons de ce royaume. Ce doute est de la plus grande importance & mérite d'être éclairci, d'autant plus que, si l'épizootie tire son origine des cantons de la France où elle se manifeste, il faudroit prendre de nouvelles précautions. Dans ce cas, on tueroit toutes les bêtes à corne d'un pays, sans empêcher que la maladie ne se montrât ailleurs : il faudroit donc alors employer les cautéres, les sétons, les scarifications, & d'autres préservatifs avec la plus grande confiance ; mais surtout les cautéres qui ont eu le plus heureux succès en 1745 à Précy en Beauvoisis, à Ferriéres près Gournay en Bray, &c. contre une maladie semblable à celle qui régne actuellement (*e*). On pourroit, pour éclaircir le doute en question, faire des recherches dans tous les endroits de la France où l'épizootie a régné ; savoir au juste & dans quelle saison & comment elle a commencé dans chaque canton ; comment elle s'est communiquée & répandue d'un pays à l'autre ; quel est le territoire, le pâturage où elle a exercé le plus de ravages ? Le sol est-il sec, humide, marécageux, arrosé de quelques ruisseaux, rivieres ? Le pâturage est-il de même, sec, humide, marécageux, limoneux, pourrissant ? Après ces remarques particuliéres, on dresseroit un état de tous les endroits où l'épizootie a régné ; j'en ai commencé un sur celle qui se manifesta en 1773, 1774, au commencement de l'automne, dans plusieurs paroisses du Beauvoisis plus ou moins aquatiques ou marécageuses, & qui y a fait beaucoup de progrès.

Dans les imprimés par ordre du roi, l'un de 128 pages intitulé, *Instruction, avis*, &c. sur la maladie putride-pestilentielle qui détruit le bétail, & l'autre de 35 pages ayant pour titre, *Recueil d'observations* de m. Vicq-d'Azyr, on s'efforce d'après les remarques de beaucoup d'auteurs, de prouver que l'épizootie actuelle est très contagieuse ; qu'elle vient par des cuirs étrangers apportés à Baïonne :

(*e*) On ouvre ces cautéres au-dessous du garot ou de l'épine des deux côtés derriere les épaules, & on les pratique comme il suit : on pince la peau transversalement, on fait une incision de haut en bas de quatre ou cinq travers de doigt plus ou moins, selon la grosseur de l'animal, & l'intention que l'on a de procurer plus ou moins d'issue à l'humeur. On détache la peau, on remplit le vuide qu'elle laisse avec de l'écorce ou des feuilles vertes de cassis, deux fois par jour pendant douze ou quinze jours. Il sort de ces cautéres une quantité considérable d'humeur roussâtre.

cela peut être, comme on prétend que celle de l'Artois & de la Picardie est venue d'une vache des Pays-Bas. Il reste néanmoins beaucoup de doutes sur cet objet ; en attendant qu'on puisse les lever, on ne sauroit trop ardemment employer toutes sortes de moyens pour éteindre la contagion de cette maladie. Les expériences & les observations de m. Vicq-d'Azyr n'apprennent rien d'essentiel. Les signes, les symptômes qu'il décrit, pour faire connoître la maladie aux personnes qui ne l'ont pas vue, ne sont pas exposés comme il conviendroit, selon chaque période de la maladie : d'ailleurs les accidents, qu'il a remarqués à l'ouverture des cadavres, sont communs à ceux d'autres maladies inflammatoires-putrides-gangréneuses, dont le bétail est quelquefois attaqué ; ils peuvent donc induire en erreur. En 1771 que je fus envoyé à Egligny, pays marécageux, élection de Montereau, au sujet d'une maladie sur les bêtes à corne que les habitants de cette paroisse prirent pour la rage, on trouva à l'ouverture des cadavres tout ce qu'on a remarqué d'essentiel dans l'intérieur du crâne, de la poitrine & du bas ventre du bétail qui meurt de l'épizootie régnante. En ne marquant point les signes, les symptômes particuliers qui peuvent caractériser & distinguer cette maladie des autres, on laisse la plus grande incertitude sur les moyens de la bien connoître. Ces signes, ces symptômes sont bien mieux décrits par Lucréce, par Virgile, & par Ovide. Lorsqu'on n'a point vu d'autres épizooties, il n'est point possible de faire une comparaison juste de ces symptômes avec ceux d'autres maladies ; & savoir par soi-même si celle qui régne actuellement est la même qui a tant causé de ravages en différents temps, & en différents pays, & dont j'ai eu connoissance en Poitou, en Saintonge, &c. Peut-on présumer qu'un homme, qui a parcouru beaucoup de pays en peu de temps, ait pû s'instruire exactement, dans chaque endroit, de tout ce qui convenoit : il faut donc nécessairement qu'après quelques expériences, qui n'ont servi qu'à confirmer ce qui étoit déja connu, on s'en soit rapporté aux observations faites avant ce moment. Mais en répétant l'opinion d'un éléve de l'école vétérinaire qui dit que le siége du mal est dans le principe nerveux, on peut tomber dans l'erreur & prendre l'effet pour la cause. On sait que l'état, où se trouve quelquefois le cerveau, est produit par une forte inflammation de toute la tête ; que de cette inflammation dépendent tous les accidents qui se manifestent à cette partie, où l'on doit ttouver quelques-uns des symptômes particuliers & essentiels à cette maladie, lesquels avec des accidents secondaires dépendants de l'affection du bas ventre, la distinguent des autres maladies. On a paru surpris que cette contagion n'ait presque pas eu de relâche dans les plus fortes rigueurs de l'hiver, où elle exerce souvent le plus sa

fureur (*f*). On a pensé d'ailleurs que la maladie des provinces méridionales est plus grave que celle des septentrionales, il faut que cela soit, ou que la mort des bœufs de ces cantons méridionaux ait été l'effet de mauvais régimes ou traitements; car en général les bœufs & les taureaux sont plus susceptibles de guérison, que les vaches qui sont le plus grand nombre des bêtes à corne de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie & du Beauvoisis, où la maladie contagieuse a régné. Quant aux tumeurs qu'on dit avoir vues sur le dos des bestiaux attaqués de l'épizootie, je présume qu'elles étoient occasionnées par des vers de grosses mouches, dont le germe est insinué dans la peau de ce bétail; car je n'ai jamais observé de dépôts critiques à cette partie; je crois même qu'il y en survient rarement, par les raisons que j'ai données ailleurs. J'ai vu de ces sortes de tumeurs dans toutes les saisons aux bêtes à corne fort saines; ces tumeurs étoient quelquefois au nombre de vingt, la plupart du volume d'une grosse noix, elles contenoient un gros ver semblable à ceux qui se rencontrent dans l'intérieur du nez des bêtes à laine attaquées d'une maladie nommée tournoiement. Le traitement curatif indiqué est à peu près le même que j'ai proposé, seulement comme essai, dans le mémoire déposé à l'académie des sciences le 30 septembre 1774; il n'a pas réussi; peut être que ceux qui furent chargés de le suivre, ne l'ont pas dirigé comme il convenoit selon les périodes ou les circonstances de la maladie. En effet l'absynthe, le quinquina, le camphre dont on s'est servi, & qu'on emploie ordinairement comme antiputrides, sont des médicaments toniques, chauds, stimulants, plus propres à fomenter & retenir l'humeur putride qu'à l'évacuer; & ils deviennent septiques,

(*f*) Comme les bêtes à cornes sortent rarement dans le fort de l'hiver, que dans cette saison elles restent plus longtemps renfermées, on a lieu de croire que le principe contagieux est plus concentré, plus actif alors où les engorgements inflammatoires ont un dégré proportionné à l'état de resserrement des solides & de condensation des liquides. Aussi ai-je souvent remarqué que c'est dans cette saison que certaines maladies épidémiques font le plus de ravages. En conséquence de cette observation, on pourroit dire que plus le levain contagieux est agité au grand air, moins il a de force; & c'est peut être ce qui fait que les animaux champêtres ou sauvages ne sont point si sujets aux maladies contagieuses qui ne paroissent venir que de celles des animaux domestiques, telles que la clavelée dont les lapins sont quelquefois attaqués, qui est toujours une suite de la clavelée des moutons; & qu'un cheval très morveux abandonné, dans une petite isle formée par la riviere d'Oise, pendant dix-huit mois, s'est trouvé guéri au bout de ce temps sans aucun traitement, & a fait un très bon limonier estimé vingt-cinq louis.

lorsqu'ils

lorsqu'ils sont administrés à contretemps, comme je l'ai dit nombre de fois. Il ne paroît point que les expériences & les observations faites dans cette épizootie aient donné l'idée d'une cause secondaire principale, qui, au deuxiéme période de la maladie, comme dans celui de toutes les autres putrides-malignes ou pestilentielles dont les hommes sont souvent attaqués, soit l'agent principal des accidents qu'on calmoit rarement autrefois, & que j'ai eu le bonheur de soumettre à l'art de guérir d'une maniére sûre & évidente.

Comme on n'a point eu de succès par la méthode curative prescrite, on a été obligé d'avoir recours à un expédient plus certain pour arrêter le progrès de la contagion; je l'avois proposé le premier en France, dans ma relation imprimée de la maladie qui régna dans la Brie en 1757, dans un autre imprimé, & à la fin de mon mémoire concernant l'épizootie du Beauvaisis. Cet expédient étoit de tuer les premiéres bêtes affectées de la contagion (*a*) : ensuite de désinfecter & de préserver les bêtes saines. Tous les autres moyens proposés étoient connus & contenus dans mon mémoire, excepté le feu qu'on conseille d'allumer dans les étables; m. Clerc, médecin françois, qui durant plusieurs années a pratiqué en Russie le recommande dans une brochure. Cette maniére de désinfecter n'est point praticable en Picardie, ni en Beauvaisis, parce que les bâtiments sont couverts de paille; elle m'avoit d'autant moins échappé, que j'avois vu la maladie épidémique de Sergine, élection de Sens, qui désoloit les habitants de ce bourg, cesser tout-à-coup après un incendie considérable.

Quant aux vœux que l'on fait, que toutes les puissances se réunissent pour la destruction entiére du principe contagieux qui cause la maladie la plus cruelle sur les bêtes à corne, ils sont louables & dans le cœur de tous les bons citoyens; on en a formé de semblables pour l'extinction de tous les virus contagieux. Mais comment anéantir des principes qui existent dans la nature des choses? qui en font partie peut-être de tous temps, & qui selon certains accidents, se développent de diverses maniéres chez les différents individus? (*b*) Mais si l'épizootie régnante est aussi contagieuse qu'on a lieu de le croire, n'est-il pas à craindre que les soldats, employés pour la désinfection, en passant d'un canton à l'autre, ne

(*a*) Au commencement de mars 1774 que l'épizootie régnoit sur les bêtes à corne du hameau de la Leu, près Gournay, généralité de Rouen; les habitants de Gournay voulurent acheter toutes les vaches du susdit hameau pour les tuer & préserver leur pays de cette contagion, & ce, dans le temps qu'on proposa d'établir un cordon de troupes depuis la ville d'Eu jusqu'à Pontoise.

(*b*) Bien que certaines personnes pensent que les êtres contagieux sont des moyens dont la Providence se sert pour borner la propagation de l'espéce humaine & des animaux domestiques; on ne doit pas moins s'occuper à chercher les moyens capables de les détruire ou de prévenir leurs ravages.

puiſſent, ſans des précautions les plus exactes, répandre la contagion dans tous les cantons circonſcrits par les troupes? Je le répéte, on ne ſauroit trop ſcrupuleuſement obſerver le plan adopté, juſqu'à ce qu'on ſoit certain, par des preuves inconteſtables, qu'il n'y a point de précautions plus ſûres.

Mais pour arriver à ce point de certitude, il ſaudroit avoir des obſervations bien faites; nous n'en avons point, les vues ne s'étant pas aſſez tournées vers les épizooties.

On ſent aujourd'hui la diſette où l'on eſt à cet égard; les ſecours manquent, & la maladie dépeuple de beſtiaux nos plus riches provinces, ſans qu'on ait pu juſqu'ici preſcrire des remédes dont les ſuccès authentiques aient juſtifié l'efficacité. Cependant la médecine vétérinaire a fait de nos jours quelques progrès; elle s'eſt enrichie au moins de l'anatomie, de la matiére médicale, de la pharmacie; elle a épié la marche des maladies aiguës & chroniques des animaux: elle a mis plus de méthode dans leur traitement dont elle a banni la ſuperſtition; mais les maladies épizootiques contagieuſes lui ſont à peine connues: auſſi reſte-t-elle muette ou du moins impuiſſante dans ces funeſtes circonſtances.

Les phyſiciens & les médecins devroient s'occuper ſérieuſement d'un objet auſſi important. Dans une lettre que j'écrivois à m. de Fouchy, le 30 novembre 1774, en lui envoyant le mémoire dont j'ai parlé, j'expoſois les recherches qu'il y avoit à faire pour acquérir des lumiéres ſur ce fléau deſtructeur. Il eſt inutile de remettre ici ſous les yeux le plan que je propoſois, on le trouve en partie dans les *inſtructions & avis*, &c. *publiés par ordre du roi. Paris*, imprimerie royale 1774, *in*-8°. ſans toutefois, aucune mention de ma lettre ni de mon mémoire.

De Beauvais en Beauvaiſis, 8 avril 1775.





III.

OBSERVATIONS

SUR LES EFFETS DE LA VAPEUR DU CHARBON.*

Le 29 novembre 1775, vers quatre ou cinq heures du soir, *Louis-Robert Giroud*, demeurant rue Poupée, quartier S. André-des-arcs à Paris, fut tout-à-coup surpris par la vapeur du charbon, qui brûloit dans une chambre vaste au rez-de-chaussée, quoique différentes ouvertures permîssent à l'air extérieur d'y entrer.

Il venoit de manger une soupe au lait. Il seroit tombé à la renverse, s'il ne se fut trouvé assis & retenu par le dos de sa chaise. Les yeux étoient roulants avec des contorsions affreuses, tous les muscles du visage étoient en convulsion, le nez même étoit retiré comme dans les violentes agonies, tout annonçoit l'état le plus fâcheux. A ce premier instant, les symptômes ressembloient à ceux qu'on observe dans un homme qui a pris un poison corrosif. Comme *Robert Giroud* sortoit de dîner, le vomissement, qui a succédé à ces accidents, semble avoir procuré quelque soulagement au malade.

Sa femme, d'une constitution aussi robuste que son mari, vole à son secours au moment où il ressent l'effet de cette vapeur meurtriére; mais elle en est frappée elle-même, & tombe à la renverse. Elle éprouve les mêmes accidents qui s'adoucirent après le vomissement qui suivit naturellement. Le lait, que l'un & l'autre avoient pris, ne peut-il pas avoir contribué à l'exciter? La vapeur du charbon, étant un acide chargé de beaucoup de phlogistique, aura sans doute décomposé cette substance dans l'estomac, & le vomissement en aura été la suite chez ces deux asphyxiques: phénoméne remarquable dans cette circonstance.

Cette femme est âgée d'environ trente-cinq ans, & son mari d'environ quarante-cinq: continuellement exposés à la même vapeur, ils essuyérent, pendant deux ou trois heures environ, les angoisses de l'agonie. Cette vapeur auroit excité sur eux une action bien plus vive, si elle n'eut été modérée par l'air froid d'une chambre très

* Communiquées par m. Banau, M. D.

mal close & humide : l'humidité, comme on sçait, a la propriété de corriger toutes les vapeurs élastiques : d'ailleurs, la petite quantité de charbon qui brûloit, s'étant peu-à-peu consommée, ces symptômes dangereux n'ont pas augmenté, & les effets n'en ont pas été assez considérables pour les faire périr, quoiqu'ils n'aient été secourus de personne durant toute la nuit.

Cependant il est plus certain que l'un & l'autre doivent la vie aux circonstances qui les ont placés dans un appartement humide, & en quelque façon exposé à tous les vents par les différentes ouvertures des portes & des fenêtres.

Ces deux infortunés ont fait tous leurs efforts pour se traîner dans une chambre voisine, sans qu'ils aient pû mutuellement s'aider. Ils parvinrent enfin, avec beaucoup de peine, à se jetter sur un lit, placé dans cette seconde chambre, aussi humide & aussi glaciale que l'autre. Ils passérent la nuit tout habillés, mais dans la langueur & dans les souffrances, le mal de tête étoit très grand, continuel & accompagné de douleurs vagues par tout le corps, d'une foiblesse extrême, principalement dans tous les membres, laquelle a duré vingt-quatre heures ; les doigts étoient engourdis, & les violentes convulsions avoient produit le tremblement des membres : tous deux m'ont assuré qu'il avoient la tête prise dans toute sa partie antérieure, avec des douleurs & une pesanteur considérable à la partie postérieure.

Le lendemain matin, la femme de Giroud s'est traînée, avec la plus grande peine, chez des voisins. Quoiqu'il se fût écoulé près de quinze heures depuis la premiére invasion de la vapeur du charbon, ses jambes foibles & chancelantes ne pouvoient la soutenir. On lui fit alors avaller un peu d'æther vitriolique, sur un morceau de sucre : cette liqueur produisit à l'instant un peu de calme, & diminua le tremblement. On en donna aussi au mari qui étoit resté dans son lit.

Dans ces circonstances, le savant auteur du *Monde primitif*, m. Court de Gebelin, me fit apeler pour visiter ces pauvres gens. Ils étoient dans un état de foiblesse extrême ; le mal de tête existoit, les yeux étoient bouffis, le visage rouge ; symptômes qu'on observe constamment dans ceux qui ont été vivement affectés par la vapeur du charbon. Comme ils étoient logés dans un appartement vaste, froid, & exposé à l'air libre, & que depuis long temps il n'y avoit plus d'asphyxie, ou du moins qu'il n'en restoit que de foibles vestiges, il ne fut point nécessaire de mettre en usage l'aspersion d'eau froide, qui, dans les cas les plus désespérés, m'avoit si bien réussi pour tirer les malades des bras de la mort ; l'état des malades rendoit ce moyen inutile.

J'ordonnai qu'on leur fît boire en abondance d'un mélange d'eau, de vinaigre & de sucre, & qu'on leur fît respirer, pendant long-

temps la vapeur du vinaigre chaud. Le mal de tête, l'engourdissement, les douleurs vagues, effets des convulsions, la foiblesse extrême, le tremblement des membres se dissipérent peu-à-peu. Les deux malades se trouvérent beaucoup mieux le soir par ce simple remède. Ils se portent bien aujourd'hui, quoique la chûte à la renverse que fit la femme de Giroud, fût seule capable de lui causer la mort; car les douleurs plus aiguës que celles de son mari, qu'elle ressentit à la partie antérieure de la tête, étoient comme l'effet d'un contre-coup.

On observera de plus, que cette femme en tombant ainsi à la renverse sur un sol pierreux, le coup porta principalement sur le derriére de la tête, & que bien qu'il fût des plus violents, elle demeura quelques heures dans le sommeil léthargique, excité par la vapeur du charbon. Ceci est encore une preuve très frappante qu'on ne doit jamais abandonner les asphyxiques, lors même qu'ils ne donnent aucun signe de vie. L'exemple peu ordinaire du 28 décembre 1774, que j'ai rapporté dans le Journal de médecine, annoncent les ressources de l'art, dans les cas mêmes les plus désespérés.

Il faut pour le peuple, des remédes simples & à sa portée, surtout dans les circonstances extraordinaires, qui demandent un prompt secours.

Les effets admirables du vinaigre, dans toutes les asphyxies, doivent le faire regarder comme l'antidote sûr des symptômes alarmants causés par les vapeurs méphitiques, comme je l'ai plusieurs fois observé. On ne sauroit trop le répéter, le peuple, toujours le plus exposé à ces tristes accidents, trouve, dans cet acide, un remède d'une ressource infinie.

Cependant, le vinaigre ne suffiroit pas lorsque les malades tombent comme frappés d'un coup de foudre, que le sentiment est éteint & la respiration anéantie; mais alors l'eau froide, secours plus commun & plus simple encore que le vinaigre, devient un second antidote.

L'eau froide agit de deux maniéres différentes, 1°. par voie méchanique en réveillant la sensibilité, chaque goute divisible opérant un effet marqué sur les puissances motrices du corps humain; 2°. par la propriété naturelle qu'elle a de corriger l'impureté de l'air.

Il est probable que le vinaigre n'agit que par son analogie avec la nature de cette vapeur élastique, la grande quantité d'eau, dont il est chargé, sert encore à lui faire perdre promptement sa trop grande élasticité.

Les alkalis volatils, respirés & même donnés bien délayés, ainsi que les alkalis fixes, ne sont pas à négliger, puisque les nouvelles expériences faites depuis peu en France, prouvent que

cette vapeur du charbon n'eſt autre choſe qu'un acide uni à un phlogiſtique atténué, qui lui donne ſon élaſticité meurtriére.

L'eau paroît avoir des propriétés ſinguliéres pour rétablir l'air dans ſon état naturel. Dans les parties ſeptentrionales de l'Aſie & de l'Europe, on place un ſeau d'eau auprès des poëles, pour prévenir l'infection de l'air, cauſée par la vapeur du charbon. Le charbon de terre, dont la conſommation eſt fort grande à Pékin, s'appelle *moui*. *Magalhaens* (plus connu ſous le nom de *Magellan*) dit que les plus pauvres gens s'en ſervent pour chauffer leurs poëles. La vapeur, qui s'en éléve, eſt auſſi dangereuſe que celle de notre charbon végétal; elle ſuffoqueroit aux environ des poëles, ſi l'on ne tenoit continuellement auprès un baſſin d'eau, qui diſſout, par ſon humidité, ces miaſmes élaſtiques, ſi terribles & ſi prompts à détruire le principe de la vie.

Le docteur *Schagt*, dans des temps d'épidémie, expoſoit durant la nuit au grand air, un vaſe rempli d'eau, elle s'altéroit; il s'y formoit une écume & une eſpéce de crême ſurnâgeante: dans d'autres temps, l'eau conſervoit toute ſa pureté. M. *Paulet*, médecin de la faculté de Paris, conſeille (*a*) de purifier les étables avec de l'eau bouillante, par préférence à tout autre moyen employé en pareil cas, perſuadé que l'eau eſt le ſeul agent dans la nature qui puiſſe décompoſer la matiére de la contagion? Ceux qui ſeront curieux de connoître les propriétés admirables de l'eau, peuvent lire la *Diſſertation phyſique, chymique & économique* ſur la nature & la ſalubrité des eaux de la Seine, par m. Parmentier. Cet habile chymiſte rapporte un exemple (*b*) frappant des vertus de l'eau contre l'impureté mortelle de l'air: » Un artiſan peu fortuné, dit cet » auteur, trouvé dans ſon lit ſans connoiſſance ayant été ſecouru à » temps; pendant qu'on eſſayoit de le rappeller à la vie, une perſonne » occupée à chercher dans le triſte réduit de ce malheureux, qu'elle » pouvoit être la cauſe de ſon accident, crut l'appercevoir dans un » petit réchaud caffé qui ſe trouvoit au pied du châlit: lorſque cet » homme fut revenu à lui, on lui recommanda très expreſſément de » ne ſe chauffer jamais plus à un pareil feu: mais il avoua tout bonnement que depuis quinze ans, il n'avoit pas d'autre moyen pour éviter » les rigueurs du froid, qu'à la vérité, il avoit coutume de mettre ſur » ſon fourneau un petit poëlon de terre rempli d'eau, ce qu'il avoit » oublié cette fois-là ſeulement «.

Bien loin de mettre la ſaignée de la jugulaire au nombre des moyens de tirer les aſphyxiques de l'état fâcheux où ils ſont, nous la regardons au contraire comme funeſte & meurtriére.

(*a*) *Recherches ſur les maladies épizootiques*, *partie ij*. *page* 212. « L'eau » principalement, dit cet auteur, paroît » être le grand moyen, le premier diſſolvant de tous les corps nuiſibles, &c. »

(*b*) *Pag*. 21.

LETTRE

A l'auteur de ces mémoires, *sur la cause des asphyxies.*

DANS l'intention de rappeller à la vie ceux chez lesquels le principe en est suspendu, soit que ce soit l'effet de la submersion ou des vapeurs méphitiques, on emploie, ce me semble, plusieurs moyens inutiles, & l'on fait précéder ceux qui devroient suivre. Tels sont les cendres, le sel marin, le vinaigre, la saignée, les frictions, le fumigateur, les vomitifs, les aspersions d'eau froide, &c. Mais pour sentir la justesse de cette remarque, il est indispensable de connoître la vraie cause de la mort apparente des noyés, & de tous les asphyxiques; cause que personne n'a pas encore démontrativement expliquée.

On est assez généralement d'accord que les personnes noyées meurent pendant l'inspiration: il en est de même de tous les asphyxiques. La force des muscles ou de contraction des poumons, bien qu'aidée par le poids de l'eau, ou de la colonne de l'air commun, ne peut vaincre la résistance de l'air naturellement stagnant & très élastique, qui tient les poumons fort dilatés. Ceux qui ont quelque idée de la méchanique du corps humain, conviendront que tout mouvement doit être suspendu jusqu'à ce que la résistance de l'air intérieur soit vaincue.

Tous les airs fixes, les gas, les vapeurs méphitiques, la vapeur du charbon, sont très élastiques & stagnantes. Nous devons au savant m. Priestley la découverte importante, que l'air qui sort du poumon est très altéré, qu'il approche de la nature des vapeurs méphitiques. Il est naturel de penser que l'air perd d'autant plus de ses bonnes qualités, & en contracte d'autant plus de mauvaises, qu'il séjourne plus long-temps dans les poumons.

Ce que m. Priestley avoit plus qu'entrevu, vient d'être démontré, que ces airs fixes étoient composés d'acide, de phlogistique & d'eau. Le gas du vin & de la biére, la vapeur du charbon, l'air de quelques souterreins, de la grotte du chien, les mophétes des mines, changent en rouge la teinture de tournesol, le sirop violat, & font cristalliser les alkalis. Il y a de ces airs fixes, de ces vapeurs, plus ou moins chargés de phlogistique: m. Priestley a prouvé, qu'il y en avoit même de parfaitement inflammables.

Les parties de ces airs fixes ont plus d'affinité entr'elles qu'elles n'en ont avec l'air commun; aussi les voyons-nous séparées sur une cuve de biére, dans les galeries des mines, &c. On a observé que

l'agitation, un mouvement plus qu'ordinaire en facilitoit le mêlange ; que la vapeur d'eau divisoit ces airs fixes, les dégageoit du phlogistique surabondant, les réduisoit à l'état d'air commun ; & que les alkalis les absorboient. M. Parmentier, dans son excellent mémoire, sur l'eau de la Seine, nous apprend qu'un pauvre homme étoit dans l'usage de mettre pendant l'hyver aux pieds de son lit, un pot rempli de braise, & qu'il plaçoit sur cette braise, sans l'étouffer, un vase plein d'eau ; qu'ayant oublié, un soir, de mettre le vase sur le pot, il fût trouvé, le lendemain matin, en asphyxie. On fut assez heureux pour le rappeller à la vie. L'air fixe se conserve long-temps dans une cruche, qui en a été remplie à la surface d'une cuve de biére ; si l'on agite cet air fixe, il se confond avec l'air commun ; si en même temps qu'on brûle du charbon dans un endroit bien clos, on y place un ou plusieurs vases pleins d'eau après le refroidissement, on trouvera sur la surface de cette eau une matiére grasse, qui aura les couleurs de l'arc-en-ciel ; on a aussi remarqué que l'agitation facilitoit l'absorption de l'air fixe par les alkalis.

D'après ce que nous venons de dire, il nous paroît évident que la cause de la mort des noyés n'est pas différente de celle des suffoqués par la vapeur du charbon, le plomb des fosses, les mophétes, &c. Les moyens à employer dans tous les cas sont les mêmes, il ne s'agit que de dépouiller de sa propriété stagnante & de sa trop grande élasticité l'air fixe qui distend les poumons, de le rendre miscible, & de lui faciliter une communication avec l'air commun : mais comment y parvenir ? Le plus sûr moyen ne seroit-il pas d'introduire, par petits intervales, avec un soufflet approprié, par la glotte, ou s'il est absolument nécessaire, par la bronchotomie, dans la trachée, la vapeur d'eau. Pendant cette opération, il seroit très bien de réchauffer les extrémités & le corps de l'asphyxique. Au plus léger mouvement du poumon, on mettroit en usage l'esprit de sel volatil, les frictions avec les flanelles chaudes, l'agitation, le fumigateur avec la fumée de tabac, les vomitifs, l'ouverture de la veine, uniquement pour faciliter la circulation, même l'aspersion d'eau froide ; tous ces moyens sont très efficaces & du plus grand secours. L'aspersion de l'eau froide sur des asphyxiques a produit quelquefois des effets merveilleux. Ne nous y trompons pas : ce ne peut être par l'impression de froid sur des corps inanimés & aussi froids que l'eau, mais uniquement par le courant de vapeur aqueuse que cette aspersion produit.

Voilà, monsieur, ce que j'avois à dire sur les noyés & sur les asphyxiques ; je souhaite ardemment que cette courte explication de la cause de leur état soit goûtée ; elle éclairera la conduite qu'il faut tenir à leur égard. Quand elle ne serviroit qu'à sauver un de nos semblables, je m'estimerois le plus heureux des hommes.

J'ai l'honneur d'être, &c. . . . D . . .

IV.



IV.

BIBLIOGRAPHIE

OU

NOTICES DE LIVRES

RÉCEMMENT IMPRIMÉS.

Suite de l'année 1775.

41

CONNOISSANCE *pratique des médicaments les plus salutaires, simples & composés, officinaux & extemporanés ou magistraux, internes & externes*, &c. . . ou *Nouveau dispensaire qui contient :*

1°. La chymie pharmaceutique.

2°. Les noms, la description, les qualités, propriétés, vertus, doses & usages des médicaments simples.

3°. Les préparations & compositions des pharmacopées de Londres, d'Edimbourg, &c. . . .

4°. Les formules ou recettes choisies des hôpitaux anglois, celles des médecins les plus célebres.

Par m. LEWIS. *Ouvrage traduit de l'anglois, avec des augmentations de l'éditeur.* TOME PREMIER (SECOND, TROISIEME). A Paris, chez la veuve Desaint, rue du Foin-Saint-Jacques. M. DCC. LXXV. (*in*-12. 3 volumes).

CETTE traduction est dûe en partie au zéle & à l'activité d'un médecin de Paris, qui a déja fait passer dans notre langue plusieurs ouvrages anglois, dont le mérite n'est point équivoque. L'ouvrage, que nous annonçons, est de ce genre. Il a reçu l'accueil le

plus favorable en Angleterre, où il a eu trois éditions ; la premiére faite en 1753 ; la feconde, en 1765 ; la troifiéme, en 1770 (*a*).

Une lecture réfléchie du traité de m. LEWIS, à convaincu le favant éditeur, qu'il étoit bien digne de la réputation dont il jouiffoit chez nos voifins; & il en porte ce jugement : « Les diverfes parties, » que contient ce difpenfaire, font traitées avec clarté, avec précifion, » avec le plus profond favoir, foit de la nature & des effets des re- » médes, foit des principes de parhologie & de médecine clinique ; » on y a fait ufage de toutes les obfervations & expériences faites » depuis trente ans, pour apprécier les remédes & les idées qu'on en » avoit précédemment ».

Le titre affez long de cette nouvelle production indique à la vérité ce qu'elle renferme; mais, comme elle eft fort importante, il eft à propos d'entrer dans un plus grand détail. Ce fera d'après m. Lewis lui-même, & en fuivant le traducteur.

La PREMIERE PARTIE de cet ouvrage contient les éléments de pharmacie, ou ce qu'on nomme d'ordinaire la chymie pharmaceutique.

(*a*) La premiére édition a paru fous ce titre :

The new difpenfatory : containing, I. The theory and practice of pharmacy. II. A diftribution of medicinal fimples, according to their virtues and fenfible qualities ; the defcription, ufe, and dofe of each article. III. A full translation of the London and Edinburgh pharmacopœias ; with the ufe, dofe, &c. of the feveral medicines. IV. Directions for extemporaneous prefcription ; with a felect number of elegant forms. V. A collection of cheap remedies for the ufe of the poor. The whole interfperfed with practical cautions and obfervations. Intended as a correction, and improvement of QUINCY. London, printed for J. Nourfe, oppofite Catharine Street in the Strand. MDCCLIII. (*in-8°. de 664 pages, plus* xij *pag. pour la préface & la table des chapitres.*)

La feconde édition, qui fut publiée douze ans aprés celle-ci, s'annonce par un titre un peu différent que voici :

The new difpenfatory : containing, I. The elements of pharmacy. II. The materia medica, or an account of the fubftances employed in medicine ; with the virtues and ufes of each article, fo far as they are warranted by experience and obfervation. III. The preparations and compofitions of the new London and Edinburgh pharmacopœias ; with fuch of the old ones as are kept in the fhops ; the moft celebrated foreign medicines ; the moft ufeful of thofe directed in the hofpitals ; fundry elegant extemporaneous forms, &c. digefted in fuch a method as to compofe a regular fyftem of pharmacy ; with remarks on their preparation and ufes ; the means of diftinguishing adulterations; of performing the more difficult and dangerous proceffes with eafe ad fafety, &c. *The whole interfperfed with practical cautions and obfervations. The* feconde édition *corrected, with large additians.* London, printed for J. Nourfe, Bookfeller in ordinary to his Majefty. MDCCLXV. (*in-8o.*)

Quant à la troifiéme édition, qui fut donnée en 1770, le titre qu'elle porte reffemble à celui de la précédente : elle eft également in-8o, & contient 692 *pages*, fans compter la préface, &c.

Cette étude utile & intéressante par sa liaison avec la médecine, ou plustôt par la nécessité dont elle est pour pratiquer heureusement, m'a paru, dit m. Lewis, avoir été trop négligée : c'est ce qui m'a excité à travailler cette partie avec beaucoup de soin & d'exactitude. J'ai donc fait tous mes efforts pour donner, dans un exposé concis, méthodique & raisonné, les propriétés générales & les rapports des substances minérales, végétales & animales ; les différents principes médicinaux ou curatifs qu'ils contiennent ; les moyens de séparer & d'extraire leurs principes naturels sans altérer leurs qualités ; enfin les diverses formes & propriétés que ces substances médicamenteuses acquiérent en subissant les changements naturels, par les opérations de l'art, ou par le mélange & la combinaison. Par-tout j'ai évité les raisonnements fondés seulement sur des hypothéses ; & je ne présente que le résultat direct de l'expérience & de l'observation.

Cette partie est terminée par une description des instruments de pharmacie & des opérations pharmaceutiques ; elle en donnera, je crois, au lecteur, une connoissance suffisante, sans lui faire éprouver l'ennui attaché à de plus petits détails.

La SECONDE PARTIE contient la matiére médicale, c'est-à-dire, les médicaments simples, rangés selon l'ordre alphabétique de leur nom latin le plus usité. Comme on ne sauroit proposer sur la maniére d'agir des médicaments en général, que des conjectures & des idées incapables de satisfaire un esprit juste, m. Lewis n'a point cru devoir s'arrêter sur cet objet : mais il a pensé qu'il étoit à propos de conserver quelques observations générales sur les effets sensibles de certaines classes de médicaments ; observations faites suivant le plan d'analyse de Cartheuser. Toutes les fois qu'il l'a jugé nécessaire, il a donné la description de la substance ; il a eu l'attention de marquer les signes auxquels on reconnoît qu'elle est naturelle ou non sophistiquée, & ceux qui désignent sa bonté, & les caractéres distinctifs de celles que des ressemblances apparentes rendent sujétes à être confondues avec d'autres substances douées de qualités différentes. Quant aux propriétés ou vertus attribuées aux médicaments simples, il a pris un soin particulier de rejeter celles qui sont fabuleuses, quoique répétées dans la pluspart des livres de matiére médicale, tant anciens que modernes ; on ne leur assigne ici que les vertus qui ont été confirmées par une expérience réitérée, ou que l'on a droit d'attendre, à en juger par les qualités sensibles du médicament, ou par la ressemblance de goût & d'odeur qu'il a avec d'autres substances dont la vertu est généralement reconnue. A l'article de chaque médicament simple, on nomme toutes les préparations qui s'en font, & les compositions dans lesquelles il entre. Les principales substances ont été soumises à un nouvel examen pharmaceutique, d'après lequel on a démontré ; 1°. dans quelle partie

d'un corps mixte réside spécialement la vertu qui détermine à l'employer; 2°. par quel moyen on réussit le mieux à extraire & à conserver le principe actif; 3°. sous quelle forme il est plus commode & plus avantageux de l'administrer. A la fin de cette seconde partie sont des conseils, & pour récolter les substances médicinales dans l'état de leur plus grande vertu, & pour les conserver sans aucune altération.

La TROISIÉME & la QUATRIÉME PARTIE contiennent toutes les préparations & compositions des nouvelles pharmacopées de Londres & d'Edimbourg, & quelques-unes des anciennes qui sont encore demandées & qu'on trouve chez les apothicaires. M. Lewis y a joint celles de France & d'Allemagne dont on fait le plus de cas; celles des hôpitaux anglois qui sont distinguées par leur efficacité; enfin un choix des formules ou recettes les plus estimées ou les plus usitées parmi les praticiens expérimentés. Quant à la distribution des préparations & compositions médicales, notre auteur avertit qu'il s'est vu contraint d'abandonner l'ordre qu'on a coutume de suivre. La division de ces médicaments en officinaux & magistraux ou extemporanés, adoptée dans presque tous les dispensaires, est très fautive, dit-il, puisque plusieurs des officinaux sont bien réellement du nombre des extemporanés, c'est-à-dire, de ceux qui ne doivent être préparés qu'au moment du besoin. Si l'on surnomme seulement officinales les préparations & compositions adoptées par des facultés ou colléges de médecine, il en résultera cet inconvénient, que des médicaments qui demandent la plus longue préparation, (par exemple l'extrait d'opium (du Baumé), lequel doit bouillir continuellement durant plusieurs mois,) seront de la classe des extemporanés. En conséquence, pour ne point placer des préparations & compositions dans des classes où l'on ne doit pas naturellement aller les chercher, & pour ne pas répéter en divers endroits du livre la dénomination des mêmes recettes, ou qui différent souvent très peu en qualités, propriétés & vertus; m. Lewis a rangé dans une même classe les médicaments qui se préparent de la même maniére, ceux auxquels on donne la même forme, &c. sans avoir aucun égard aux circonstances accessoires, c'est-à-dire, soit qu'on les ait pris dans le dispensaire de Londres ou d'Edimbourg, ou qu'on les ait tirés des dispensaires particuliers des hôpitaux: soit que les apothicaires les tiennent pour le public qui y est attaché, malgré leurs imperfections, ou qu'ils soient composés sur l'ordonnance du médecin; il a tâché de les disposer de maniére à former, autant que cela se pouvoit faire avec de pareils matériaux, un tout régulier, un systême de pharmacie pratique.

Lorsqu'un procédé s'est trouvé obscur ou trop briévement expliqué, on y a ajouté les détails nécessaires pour l'exécuter avec plus de facilité; mais avec l'attention scrupuleuse de ne point changer l'opération ni le reméde.

A l'égard de certaines préparations & compositions, l'auteur est entré dans de plus longs détails, quand il les a crus nécessaires : après en avoir décrit le procédé, il a dévelopé les principes sur lesquels il est fondé.

Dans l'article de chaque substance, on traite exactement de leurs qualités, propriétés, vertus, usages & doses, suivant les opinions les plus reçues parmi les médecins, d'après l'expérience & l'observation : on y marque aussi les précautions qu'il est nécessaire ou prudent d'observer en l'administrant.

Lorsque m. Lewis décrit les opérations difficiles ou dangereuses, il n'omet rien de tout ce qui peut contribuer à les faire exécuter avec succès, facilité & sûreté.

Il y a des médicaments sujets à être altérés ou sophistiqués : l'auteur indique les moyens de distinguer la bonne & véritable préparation ou composition, d'avec celle que lui substituent l'ignorance ou la fraude.

Les remarques pratiques sur chaque préparation, & celles qui sont placées à la tête de chaque section ou classe, ont été faites avec la plus grande exactitude, l'intention de m. Lewis étant que les procédés soient si clairement énoncés, que tout artiste soit en état de les exécuter avec succès.

42.

Mémoire en réponse aux observations de m. DIBON, chirurgien ordinaire de la compagnie des cent-suisses de la garde du roi, *sur un écrit anonyme*, &c. &c. par m. LAFONT, chirurgien ordinaire du roi en sa grande prévôté : (*in-8°. de 40 pag. sans nom de lieu ni d'imprimeur*).

LES *observations* de m. Dibon, auxquelles m. Lafont répond dans ce mémoire, furent annoncées dans la premiére partie de nos *mémoires*, *pag.* 189, *n°.* 18. Probablement la réplique de m. Lafont se travailloit dès-lors ; car elle parut, si nous nous en souvenons bien, vers le mois d'août 1775. En voici le début : » je ne m'attendois pas à être réduit » à la nécessité de faire l'*apologie de mon remede*. J'avois cru jusqu'à- » présent que les preuves les plus authentiques ne devoient plus laisser » aucun doute sur son efficacité. Le public me sembloit en avoir porté » le même jugement. Le grand nombre de malades, qui ont journel- » lement recours à mes soins, me paroissoit un garant de sa confiance ».

Quoique m. Lafont semble prendre la plume par un double intérêt, celui de sa personne & celui de son reméde, qu'il tient toujours très-caché ; on entrevoit que l'intérêt de prédilection est celui de ce *spéci-*

fique supérieur à tous les antivénériens connus jusqu'à ce jour. Il étoit & il est encore important pour lui qu'on le croie tel, & qu'on n'ajoute point foi à m. Dibon, qui a fait l'impossible pour prouver au contraire qu'il est très inférieur au sien. Mais si d'un côté mm. les commissaires, qui ont suivi les malades traités par m. Lafont, ont rendu un témoignage assez avantageux en faveur du spécifique; de l'autre, ils n'ont point confirmé l'assertion de l'inventeur, en disant avec lui, qu'il est supérieur à tous les antivénériens connus jusqu'à ce jour: donc ils ne l'ont pas cru.

Qu'on parcoure l'histoire de la maladie pour laquelle on l'emploie, & l'on verra que depuis 280 ans, des milliers de remédes ont été vantés comme des spécifiques infaillibles, comme des présents du ciel: ils ont eu la vogue durant quelque temps. Mais dès que l'enthousiasme a été dissipé, l'illusion s'est évanouie; la vertu du spécifique s'est anéantie avec elle: il n'est resté à ses fauteurs trompés que le regret de l'avoir été, &, aux imposteurs qui les séduisoient, la honte d'être découverts (*a*).

La même chûte est réservée aux antivénériens de nouvelle invention, sans en excepter ceux de m. Dibon & de m. Lafont. Si celui-ci au reste a été vivement pressé par le premier, il n'est pas demeuré court: il accable son concurrent de sarcasmes, de reproches, d'invectives. Il se permet indécemment d'insulter à la vieillesse de m. Dibon, âgé de 87 ans. A Sparte ce mépris pour les cheveux blancs seroit retombé sur la tête du *conviciateur*. Il se met tout hors d'haleine pour persuader qu'il n'est pas l'auteur de la lettre adressée à m. Roux: cependant la conviction pleine & entiére ne résulte pas des raisons qu'il apporte: car enfin, cette lettre contient la copie des procés-verbaux des commissaires. Qui les a communiqués à l'ami si zélé de m. Lafont?

(*a*) Les brillantes fortunes de quelques charlatans ont excité, dans tous les siécles depuis Crinas, Charmis & Thessalus jusqu'à nous, la cupidité de certains hommes remuants, adroits, actifs, qui tantôt sous le nom usurpé de médecin, (lequel seroit par eux dégradé, s'il pouvoit jamais l'être) tantôt sous celui de chirurgien aussi facilement acquis, tantôt avec des brevets mandiés & surpris à la religion des ministres sur de faux exposés & sur de faux certificats; tantôt, (ayons le courage de le dire) avec un titre bien légal, s'annoncent avec plus ou moins de bassesse & d'effronterie, comme possédant des spécifiques nouveaux de leur invention, ou seulement une méthode particuliére. Malgré les belles promesses qu'ils font, malgré les cures brillantes qu'ils préconisent, malgré les annonces qu'ils affichent & qu'ils distribuent, malgré les pompeux éloges qu'ils se donnent à eux-mêmes, ils échoueroient dans leurs projets, s'ils ne mettoient souvent en œuvre la souplesse, l'intrigue, & d'infâmes complaisances.

Mais il n'est peut-être pas éloigné, l'instant (nous nous flatons au moins de cette douce espérance pour l'humanité) où l'hydre du charlatanisme sera terrassée par une massue plus puissante que celle d'Hercule.

C'est pour nous *lettre close*, ainsi que la nature du spécifique supérieur à tous les antivénériens connus jusqu'à ce jour. L'inventeur n'en fait pas un secret, pourroit dire quelqu'un : consultez le mémoire dont vous rendez compte actuellement, & vous verrez écrit en caractéres bien distincts, *pag.* 4 & 5. » Une personne, à qui je dois les plus grands » égards, ne cessoit de me représenter depuis long-temps qu'il y avoit » de l'injustice à borner l'usage de mon reméde aux seuls malades dont » j'avois la confiance, & qu'il falloit *faire part de cette heureuse décou-* » *verte au public, afin de le mettre à portée d'en profiter* ». Ce reméde n'est donc plus un arcane, comme vous le prétendez : il est dévoilé au public. Nous répondons que le voile du mystére est encore étendu sur cette *tant* merveilleuse production. Convenons que la phrase rapportée peut induire en erreur. Nous en avons expliqué le sens à l'endroit cité de nos *mémoires* : mais voici un commentaire bien net qui se lit *pag.* 32 de la réplique de m. Lafont : » si... le gouvernement me jugeoit » digne de quelque récompense.... je m'empresserois de dévoiler » mon reméde aux yeux du public.... ». M. Lafont n'attend qu'une pension ; elle déliera sa langue, & il aura la générosité de faire la proclamation publique de sa recette. Cependant comme il lui importe de vanter fortement l'efficacité de son reméde, il s'en acquitte passablement bien ; & nous apprend que *c'est à regret qu'il sacrifie à répondre à* m. Dibon, *un temps* qu'il sait *employer ailleurs plus utilement*, c'est-à-dire, à traiter une foule de malades. En conséquence il fait cette déclaration en propres termes : » *c'est ici la premiére & la derniére fois* » *qu'on me verra descendre dans l'aréne..... inutilement*.... quelque » nouvel adversaire se mettroit sur les rangs pour me défier au combat ».

Il profite de l'occasion ; & tandis qu'il est en champ, il s'avance contre deux autres adversaires : je ne dois pas nommer le premier (*c*); le second est l'auteur du *médecin de soi-même*, & de la *suite de la bibliographie* de m. Astruc : m. Lafont lui observe très sensément qu'il n'y a pas *plus de honte à donner de petits topiques, qu'à* DÉBITER DU CHOCOLAT ANTIVÉNÉRIEN. Ce docteur ne sauroit se fâcher : il a lui-même imprimé qu'on trouvoit de ce chocolat chez lui, tout préparé.

(*c*) Ce n'est ni par respect, ni par crainte. Nous voulons seulement épargner à ce hardi monsieur le plus petit prétexte d'être (pour la *troisiéme fois*) injuste à notre égard, en nous donnant (une *seconde fois*) par la voie de l'impression, & contre toute vérité, LE PLUS FORMEL DÉMENTI ; & nous priver par-là nous mêmes du foible avantage de lui pardonner pour la *troisiéme fois*, l'ayant déjà fait *deux fois* le plus cordialement du monde.

43.

Mémoire pour servir au traitement d'une fiévre épidémique, fait & imprimé par ordre du gouvernemens : par m. Maret, docteur en médecine de l'université de Montpellier, aggrégé au collége des médecins de Dijon, aggrégé honoraire du collége royal de médecine de Nancy, censeur royal, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, arts & belles-lettres de Dijon, des académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand & Lyon.

Indocti discant & ament meminisse periti.

A Dijon, de l'imprimerie de L. N. Frantin, imprimeur du roi; & se vend à Paris, chez Didot le jeune, quai des Augustins. M. DCC. LXXV. (*in-8°. de 62 pages.*)

En commençant son mémoire, m. Maret avertit qu'il ne l'a point composé pour les médecins instruits & éclairés par l'expérience; mais pour servir de guide à ceux que la nécessité des circonstances oblige à donner des soins aux habitants de la campagne, attaqués de l'épidémie.

Pour faire connoître le plan & le mérite de cet ouvrage, nous nous servirons des propres termes du rapport fait à l'académie des sciences de Paris, par m. Delassone, premier médecin de la reine, & par m. Dejussieu, commissaires nommés pour l'examiner.

L'auteur, disent-ils, distingue ces fiévres (épidémiques) en *fiévres pétechiales-nerveuses* qui sont accompagnées d'éruptions à la peau, & en *fiévres catarrhales*, dans lesquelles il n'y a pas d'éruptions. Pour procéder avec ordre dans l'exposition de ces maladies, (m. Maret) a partagé son ouvrage en deux colonnes correspondantes. Dans l'une, il décrit successivement tous les symptômes; dans l'autre, il indique les remédes propres à chaque circonstance. Les quatre périodes, que parcourt la maladie, y sont bien distingués, traités avec le plus grand détail, & en même temps avec la simplicité qui convient pour l'objet proposé. Il joint à cette exposition une suite de formules des remédes qui doivent être employés dans le cours de la maladie; & l'ouvrage est terminé par quelques précautions que l'auteur indique aux personnes qui soignent ou approchent les malades, afin de les mettre à l'abri de la contagion.

Cette exposition, qui annonce un observateur éclairé, un bon praticien, nous a paru propre à remplir son objet, à arrêter les progrès des épidémies dans les campagnes.

44.

Lettre à m. Coste, *médecin de Nancy, sur sa traduction des œuvres de* Mead, *tant louée par m. Roux, le journaliste.* A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe, près de la rue Serpente. M. DCC. LXXV. (*in-12. de* 48 *pag.*)

Voici le sujet qui a donné lieu à cette lettre de m. P..... (Paulet, docteur de la faculté de médecine de Paris) datée de Paris, le 8 août 1775. Il avoit mis au jour en 1768 une traduction françoise (*a*) du traité de la petite vérole de Rhasés, faite sur la version latine de Channing (*b*). Six ans après, m. Coste donne au public les œuvres du docteur Mead, traduites en notre langue (*c*). Le médecin anglois avoit publié une version latine du même traité de Rhasés. Comme il ignoroit l'arabe, il remit successivement un manuscrit en cette langue, mais peu correct, à deux personnes qui possédoient les langues orientales;

(*a*) *Histoire de la petite vérole avec les moyens d'en préserver les enfants & d'en arrêter la contagion en France, suivie d'une traduction françoise du* traité de la petite vérole *de* Rhasés, *sur la dernière édition de Londres, arabe & latine.* Par m. J. J. Paulet, docteur en médecine de la faculté de Montpellier. A Paris, chez Ganeau, 1768 (*in-12. 2 vol.*)

(*b*) Rhazes *de variolis & morbillis, arabicè & latinè; cum aliis non nullis ejusdem argumenti. Curâ & impensis* Joannis Channing, *natu & civitate londinensis.*

Medicos illis (arabibus) & artem & magnam dialecti partem debere novimus; plura multo debituros, si pleniorem linguæ istius, sine qua nec jam loqui possunt, cognitionem pararent. Pocock. *orat.*

Londini, excudebat Guilielmus Bowyer. M. DCC. LXVI. (*in-8°.* de 276 *pag.*)

Telle est l'inscription simple par laquelle m. Channing offre son travail à m. Yorke.

« *Viro nobili, spectatissimo, eruditissimoque,* Carolo Yorke, *patris præclari filio præclaro, hunc* Rhazis, *medici seculo in quo vixit primarii, tanto patrono non indigni, tractatum*, nunc primùm Arabicè typis evulgatum juxta exemplar, *ejus gratiâ & auctoritate à Leidensibus impetratum, sacrum esse voluit: tenues etiam suas in versione cæterisque disponendis curas, reverentiæ summæ & observantiæ perpetuæ monumentum, exiguum sane, sed quod potuit, maximum, D. D. D. editor.*

(*c*) *Recueil des œuvres physiques & médicinales, publiées en anglois & en latin*, par m. Richard Mead, membre de la société royale de Londres, & du collége royal des médecins de la même ville: *traduction françoise, enrichie des découverres postérieures à celles de l'auteur, augmentée de plusieurs discours préliminaires & de notes intéressantes sur la physique, l'histoire naturelle, la théorie & la pratique de la médecine*, &c. &c. ... avec huit planches en taille-douce, par m. Coste, médecin de l'hôpital royal & militaire de Nancy. A Bouillon, aux dépens de la société typographique, 1774. (*in-8°. 2 vol.*)

leur verſion latine ne ſe reſſemblant point, Mead les donna à Thomas Hund, qui ſe ſervit des deux, pour former celle qu'on trouve dans le recueil des ouvrages de celui-là, (*Mead*). Comme m. Paulet ſavoit qu'il exiſtoit depuis peu une nouvelle verſion latine beaucoup plus exacte, du traité compoſé par le médecin arabe, qui manquoit à notre littérature, & dont il crut devoir l'enrichir; il préféra avec raiſon cette derniére de Channing à celle de Hund, pour faire paſſer la doctrine de Rhaſés dans la langue des François.

Pour m. Coſte, il paroît qu'il a ſuivi la verſion de Hund; c'eſt au moins ce qui réſulte de ce dit m. P., lequel va même beaucoup plus loin; car il prétend que ſa traduction n'a pas été inutile au médecin de Nanci. Quoiqu'il en ſoit, ce dernier fait une longue énumération de fautes qu'il croit avoir découvert dans la traduction de m. P. Cette critique faite en 1774, ſoit qu'elle fut ignorée de m. P., ou qu'il y fût peu ſenſible, étoit demeuré ſans replique juſqu'au mois d'août 1775. Alors un médecin, dont les connoiſſances ſont variées & étendues, rendit compte au public du travail de m. Coſte, & s'en acquita d'une maniére très flateuſe pour lui: obſervant d'ailleurs que m. Coſte « reléve un grand nombre de fautes échapées à m. P. Il fait plus, » (ajoute-t'il); il indique plus de cinquante paſſages dans leſquels il » PAROÎT, en effet, que ce traducteur a cruellement défiguré ſon » original ». Cependant, le médecin, qui tient ce langage, n'affirme point; on voit qu'il n'a pas vérifié ſi m. Coſte étoit bien exact. Il juge, comme tout lecteur l'auroit fait, en pareil cas, diſons mieux, comme m. P. auroit jugé, s'il ſe fut agi d'un autre que de lui-même; enfin l'expreſſion, IL PAROÎT, dont il ſe ſert dont ſon rapport, eſt certainement plus douteuſe que déciſive. M. P. tranquille juſqu'alors s'émeut, prend la plume, & compoſe la lettre annoncée, où m. Coſte n'eſt nullement ménagé. Mais nous avouons qu'*il paroît* (nous ne tranchons pas; ainſi point de querelle) que le médecin de Nanci a prêté le flanc au médecin de Paris, qui ſerre de très près ſon adverſaire. Néanmoins *il auroit pû* ſe comporter avec plus de modération à l'égard du ſavant Ariſtarque; qui, dans cette occaſion, exerçoit moins l'office de juge que celui de rapporteur, & qui n'eſt guére coupable envers m. P., que parce qu'il a trop loué m. Coſte, &, que dans le même cahier, il ſe borne à annoncer le titre des *Recherches hiſtoriques .... ſur les maladies épizootiques*, &c. (*a*). Mais qui avoit dit à m. P. qu'on n'en donneroit pas un extrait, dans un des ordinaires ſuivants? Qui ſait même s'il n'étoit pas déjà commencé? Son ouvrage étoit le fruit de pluſieurs années de veilles & de recherches; on lui auroit certaine-

(*a*) Nous avons donné une notice de ce bon ouvrage, *pag.* 211 & 212 de la premiére partie de nos *mémoires.*

ment rendu justice ; il s'est privé de cette satisfaction, par un peu trop de précipitation & de vivacité.

Au reste, il a tâché de répandre de la gaiété dans cette lettre, mais il étoit difficile de soutenir ce ton durant quarante-huit pages ; les méprises ou les erreurs d'un critique peu attentif ou mal adroit, ne prêtent pas toutes également à la plaisanterie, qui n'a d'agrément qu'autant qu'on la voit naître sans effort.

45.

Lupiologie ou traité des tumeurs connues sous le nom de loupes, avec des détails sur les effets & la maniére d'agir des caustiques ; des recherches sur le ganglion, le goître, les tumeurs enkystées des paupiéres, la ranule, l'hydropisie de la moëlle épiniére, & des réflexions sur les moyens de perfectionner l'art de guérir. Par m. GIRARD, docteur en médecine, correspondant de la société royale des sciences de Montpellier, conseiller-médecin-ordinaire du roi, intendant des eaux minérales de Bagnoles & de Saint-Laurent.

Tum manu, tum mente (HIPP. de priscâ medicinâ liber.)

A Londres, & se vend à Paris, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe, 1775. (*in*-12 de 495 *pag.*, plus xxxvj pour le discours préliminaire.)

L'AUTEUR a divisé son ouvrage en trois parties :

La *premiére* embrasse la théorie des loupes, leur nature, leurs différences, leur siége, &c. Les cryptes sébacées, & le tissu cellulaire sont les organes dans lesquels il fixe le siége de ces tumeurs. C'est par-là qu'il les distingue des écrouelles qu'il rapporte aux glandes lymphatiques, & du vrai goître, qui, selon lui, est toujours une affection de la thyroïde. La nature & la consistance de la matiére contenue dans leurs kystes, servent seules à en établir les différences essentielles. Ainsi, ce sont tantôt des méliceris, tantôt des athéromes, des stéatomes ou des lipômes.

On examine, dans la *seconde partie*, tout ce qui concerne le traitement varié de ces tumeurs : savoir, la résolution, la compression, la suppuration, la ligature, l'amputation, l'extirpation, & l'usage des caustiques. Toutes ces diverses méthodes ont leur utilité, avec des raisons de préférence les unes sur les autres, selon les cas, que notre auteur distingue soigneusement : car, dit-il, *Quoniam variant species, variabimus artes*. Mais celles qu'il conseille le plus généralement, sont l'extirpation, l'amputation & l'érosion. L'extirpation, quand les loupes sont dures, adhérentes, douloureuses, placées sur des

parties tendineuſes, nerveuſes, aponévrotiques, &c. L'amputation, lorſque les téguments ſe trouvent viciés, qu'ils tiennent fortement à la tumeur, & ſi celle-ci eſt fort prominente, de ſorte qu'il y ait lieu de craindre qu'il ne reſtât trop de peau, ſi l'on ſe contentoit de l'extirper; quoique les cauſtiques puiſſent remplir le même but, ſi rien ne contre-indique d'ailleurs. Enfin, m. Girard préfére la cautériſation, toutes les fois qu'il s'agit de loupes ſimples, peu fermes, mobiles, indolentes, quand elles ſe rencontrent accompagnées de gros vaiſſeaux, éloignées des parties aponévrotiques, nerveuſes, &c. Les cauſtiques, qu'il recommande, ſont l'acide vitriolique foible, adouci avec le miel roſat, ou la ſolution aqueuſe de la pierre-à-cautére; mais principalement la pierre-à-cautére ſéche. Les deux premiers ſervent à détruire les profondes racines des loupes extirpées, ou les lambeaux de kyſte, qui reſtent tant après l'amputation & l'extirpation, qu'à la ſuite de l'application de la pierre. Tous les autres pyrotiques, le cautére actuel, les acides nitreux & marin, les ſels métalliques rongeants, ſur-tout le ſublimé corroſif, le beurre d'antimoine, la pierre infernale, les préparations arſenicales, &c. ſont rigoureuſement proſcrits.

Enfin, la *troiſiéme partie* a pour objet certaines tumeurs dont les unes ſont placées parmi les loupes; tels ſont le ganglion & le chalazion; les autres, comme le goître, la ranule & l'épine bifurquée, forment des genres ſéparés.

Ce traité nous paroît mériter l'eſtime des gens de l'art. Il eſt rempli de vues neuves, intéreſſantes, tant ſur la théorie de ces maladies, que ſur leur curation. Par-tout m. Girard parle en obſervateur inſtruit & judicieux. Ses idées ſont en général claires & lumineuſes; ſa diction pure & élégante: on trouve, dans la ſuite de ſon ouvrage, pluſieurs réflexions philoſophiques, ſur les cauſes qui retardent les progrès de l'art, & ſur les moyens d'en accélérer l'avancement. Telle eſt, par exemple, la remarque qu'il fait à l'occaſion de l'épine bifurquée (*lupia ſpina bifida*), placée par m. de *Sauvages*, au rang des loupes; ce que m. Girard regarde, avec juſte raiſon, *non ſeulement comme opposé à tout principe, mais encore très dangereux pour la pratique: puiſque, ſi l'on traitoit cette affection comme une loupe, on feroit périr à coup ſûr le malade* (*pag.* 472.): « La vénération & la reconnoiſſance » que l'on doit aux ſavans.... qui ont bien mérité du genre humain, » ne ſont pas, dit-il, des raiſons pour adopter aveuglément toutes » leurs idées. Au contraire, le même déſir d'être utile à ſes ſembla- » bles doit engager les bons eſprits à marquer les endroits où nos » guides ſe ſont égarés. Il feroit à ſouhaiter qu'un médecin inſtruit, » & point préoccupé, fît une revue exacte des livres claſſiques de » médecine; tels que ſont les ouvrages de *Boerhaave*, de *Sydenham*, » de *Baglivi*, de *Morton*, de *Mead*, d'*Allen*, de mm. *Heiſter*,

» *Bianchi*, *Sauvages*, *Astruc*, &c. en notant, d'après l'observation, » les meilleurs principes, & sans aucune partialité, les dogmes faux, » erronés & nuisibles, qui se trouvent épars dans des écrits, que les » jeunes médecins sont dans le cas de consulter journellement ». (*pag.* 472, 473.) Une autre remarque, que nous ne pouvons nous empêcher de citer, tant elle paroît juste & naturelle, est celle que l'auteur fait au sujet du peu de succès que l'on obtient en France dans le traitement des maladies chroniques. « Il n'est guére possible, dit-il, « d'administrer des secours d'une certaine lenteur qu'à des tempéra- » ments phlegmatiques. Or, ceux de cette nature ne dominent pas » dans la nation : & il n'est point surprenant que, dans un pays où » l'on ne sauroit avoir la constance de faire une même chose deux » moments de suite, l'on n'y rencontre que des malades, & beau- » coup de médecins, que les affections chroniques, & les soins » qu'elles exigent, impatientent & découragent également : & c'est, » ce me semble, une des raisons pour lesquelles cette partie .... de » de la médecine est... moins en honneur parmi nous, qu'en Hol- » lande, en Angletetre, & en Allemagne ». (*pag.* 422, 423.)

Le ton sage & modéré que prend m. Girard, en relevant les erreurs de quelques écrivains de mérite & de réputation, annonce l'honnêteté de son caractére. Comme il souhaite qu'on marque les méprises où sont quelquefois tombés les grands maîtres, il voudra bien ne nous savoir aucun mauvais gré de l'observation que nous allons faire.

L'auteur, *pag.* 72 & 73, s'exprime ainsi : « on a avancé que les » *veines des loupes*, ainsi que celles des autres tumeurs enkystées, » *étoient fort grosses*, *fort gonflées*, tandis qu'au contraire les artéres » qui y aboutissent, de même que celles du voisinage, sont très petites. » Je crois cette assertion sans fondement, du moins je n'ai jamais » observé un tel effet ». . .

On soutient ici que les veines des loupes ne sont ni fort grosses, ni fort gonflées, ni par conséquent dilatées ou variqueuses : mais plus loin on trouve un sentiment opposé ; c'est dans le *chap.* V. où m. Girard traite de l'extirpation à l'égard des tumeurs considérables. Parmi les raisons qu'il donne pour la proscrire, on lit celle-ci, *pag.* 176 . . . « *les vaisseaux variqueux*, dont les grosses tumeurs enkystées sont » accompagnées, doivent faire craindre des hémorrhagies souvent » dangereuses, toujours effrayantes . . . . ». Le chapitre suivant a pour objet l'érosion par le caustique ; on y trouve, *pag.* 202, la confirmation de ce que nous venons de rapporter. « . . . Il y a presque » toujours autour de ces tumeurs, quand elles sont grosses, des » *vaisseaux* dilatés qu'on risque d'ouvrir . . . . ».

Cette contradiction échappée à l'auteur ne nous empêche point de reconnoître que les principes établis dans son ouvrage sont solides,

que les régles prescrites ont pour appui le raisonnement & l'expérience, & que ce traité des loupes doit contribuer à la perfection de la chirurgie.

46.

Rapport fait par ordre de l'académie des sciences sur les effets des vapeurs méphitiques DANS *le corps de l'homme, & principalement sur la vapeur du charbon ; avec un précis des moyens les plus efficaces pour rappeller à la vie ceux qui ont été suffoqués.* TROISIÈME ÉDITION, *à laquelle on a ajouté*, 1°. *un extrait de ce que l'on a écrit de plus important sur la cause de la mort des noyés, & sur les moyens de les rappeller à la vie ;* 2°. *des remarques sur la méthode la plus avantageuse d'appeller à la vie quelques enfants qui paroissent morts en naissant.*

Par m. PORTAL, médecin consultant de MONSIEUR, professeur de médecine au collége royal de France, de l'académie des sciences de Paris, de l'institut de Bologne, de la société médicale d'Edimbourg, de la société des sciences de Harlem, & de celle de Montpellier. A Paris, de l'imprimerie de Vincent, rue des Mathurins, hôtel de Clugny. M. DCC. LXXV. (*in*-12. de 92 pag. dont 6 pour le rapport.

BIEN qu'on annonce comme *troisiéme*, cette édition d'un petit *rapport*, ce n'est très véritablement que la *seconde*. On peut voir à ce sujet la *j. part.* de nos *mémoires*, *pag.* 187 : mais passons l'éponge sur cette supercherie typographique. Le frontispice, du moins, à un air nouveau. Au *recto* suivant est un avertissement, dans lequel on doit être surpris de lire ces paroles . . . . « Le traitement & les » remédes . . . . QUE JE PROPOSE dans les mémoires que je remets » aujourd'hui sous les yeux du public, ont été employés AVEC DES » SUCCÈS SI SOUTENUS QU'ILS ONT ÉTÉ ADOPTÉS DANS TOUTES » LES VILLES OU ILS SONT CONNUS; c'est ce qu'on a pu voir dans » les gazettes & dans les journaux qui se sont empressés d'en pu- » blier les bons effets ».

Ne sembleroit-il pas, à ce langage, qu'il s'agit d'une méthode nouvelle, pour l'invention de laquelle il a fallu le plus grand effort de génie, & la sagacité la plus étendue ? Rien de si simple néanmoins, disons-même de si trivial, que la méthode si préconisée, que l'auteur semble déclarer être sienne, & qu'on répete d'après lui dans les gazettes *ad nauseam usque*. En effet, ne se trouve-t-elle pas dans des écrits publiés avant qu'il fût docteur ?

Vient ensuite une INSTRUCTION, au commencement de laquelle on

lit cette phrase singuliére ; (la médecine), *s'est peu occupée jusqu'à présent . . . des maladies causées par les vapeurs méphitiques.* Si par *vapeurs méphitiques* on entend autre chose que ces vapeurs meurtriéres qui s'exhalent du charbon enflammé, du vin en fermentation, des mines, de certains souterrains, des latrines, &c. l'observation sera peut-être moins hasardée ; mais s'il s'agit de celles dont nous venons de parler, on ne sauroit révoquer en doute que de tout temps les médecins ont tâché de secourir ceux qui en ont ressenti les mauvais effets. Elle s'en est occupée par ses membres avant que l'auteur du rapport fût né. Sans aller en chercher la preuve dans la plus haute antiquité, contentons-nous d'indiquer celles que nous nous rappelons. En 1575 m. Greaulme, docteur régent de la faculté de Paris, accompagné des chirurgiens, Ambroise Paré, Jacques Guillemeau, & de Jean de S. Germain, apothicaire, furent appellés pour deux infortunés, suffoqués par la vapeur du charbon ; leurs soins ne furent pas infructueux. Ils leur firent prendre abondamment de l'oxymel ; on leur fit des frictions aux bras, aux cuisses, aux jambes, & le long de l'épine du dos, (œuvr. de Paré, *liv.* 28. *c.* 2, *pag.* 1183 & 1184. édit. fol. de Paris 1628). L'après midi, les malades furent vus par deux autres médecins, Thibault & Hautin, appellés en consultation. Voilà donc deux moyens connus il y a deux cents ans, & employés avec succès. L'auteur du rapport les recommande ; mais parce qu'il les recommande en 1774 & en 1776, en sont-ils pour cela plus nouveaux, plus siens ?

N'est-il pas parlé dans les observations de la société d'Edimbourg, d'un homme trouvé sans mouvement dans une mine de charbon, lequel revint à la vie en lui soufflant de l'air dans le poumon, en lui faisant des frictions, en le saignant, en lui lavant le visage & les tempes avec de l'eau ? Tous secours que l'auteur du rapport conseille de mettre en usage, plus de vingt ans après l'avantage dont ils avoient été en Angleterre.

En 1760, m. Boucher, médecin de Lille, dans ses observations sur les effets principaux des vapeurs de charbon, n'avoit-il pas dit ? « Il y a près de la grotte du chien (*en Italie*) un lac dans lequel on » jette ordinairement les chiens & les autres animaux employés à » faire l'épreuve de l'exhalaison venimeuse de la grotte ; la fraicheur » de l'eau les fait revenir promptement, s'ils n'ont pas été exposés » assez long-temps à cette exhalaison pour en être étouffés. L'analo- » gie a fait croire que *l'eau fraîche* pourroit faire le même effet sur » les personnes privées de sentiment & de mouvement, par l'effet » des vapeurs des charbons allumés, & c'est ce que l'expérience à » justifié. Le *bain froid*, ou l'*eau froide* répandue subitement & abon- » damment sur tout le corps, en réveillant les oscillations des mem- » branes nerveuses, & les contractions naturelles des fibres musculaires

» de la peau a fait revenir des gens que l'on croyoit morts. M. De-
» henne, mon confrére, m'en a rapporté un exemple remarquable,
» qu'il m'a dit tenir de bonne main.

» Le domestique d'un seigneur, habitant de Paris, étant rentré à
» l'hôtel, vers trois heures du matin, dans le fort de l'hiver, porta
» dans son galetas un foyer rempli de braise pour se rechauffer. Cet
» homme ne paroissant point dans la matinée à l'heure accoutumée,
» on alla dans sa chambre; on l'y trouva sans connoissance & sans
» mouvement: on eut beau l'agiter, il ne donna aucun signe de vie;
» cependant le médecin ayant été appelé, il le fit descendre dans
» la grande cour de la maison, & lui fit jeter plusieurs seaux d'eau (*a*)
» à travers le corps. Cet expédient rappela le prétendu mort à la vie ».
(*Journ. de méd.* 1760. *août. pag.* 109. *tom.* xiij.)

M. Vandermonde, auteur de ce journal, ajoute à ce mémoire de m. Boucher, deux observations : la premiére regarde un garçon boulanger auquel il fit faire des frictions sur la plante des pieds, sur les reins & sur les lombes, & jeter de l'*eau froide* sur la tête & sur la poitrine, &c. . . .

(*a*) Parmi les œuvres d'Hippocrate, se trouvent sept livres sur les épidémies. On ne reconnoît, il est vrai, pour être de ce grand médecin que le *premier* & le *troisiéme*. Mais les autres, qui parurent plus ou moins de temps après sa mort, (quels que soient les observateurs qui les aient rédigés) n'en ont pas moins une existence fort ancienne, laquelle remonte à plus de deux mille ans. Or, dans le cinquiéme livre de ces épidémies, on voit que la projection abondante d'eau froide sur toute l'habitude du corps, fut employée avec succès; ce ne fut point à la vérité pour réveiller le principe de la vie, suspendu par l'effet des vapeurs du charbon; mais pour un cas grave & pressant, où il y avoit respiration très gênée, enflure & tension de l'abdomen, resserrement du ventre, défaillances (peut-être même convulsions) cinq fois renouvellées, & telles que la malade sembloit toucher à sa derniére heure.

Voilà donc une méthode connue des Grecs, laquelle fut depuis mise heureusement en usage. Cette observation est trop intéressante pour manquer de la transcrire ici.

« Une femme en bonne santé, d'une constitution robuste (*ou* grasse), ayant
» pris en breuvage un médicament qui la disposât à concevoir, ressentit de la
» douleur au bas ventre; elle eut des tranchées, enflure ou tension. La res-
» piration devint languissante; il succéda des anxiétés & de la douleur; elle
» vomit un peu de sang. Cinq fois elle tomba en défaillance (*ou bien*, eut des
» convulsions, *ou* le tétanos) de sorte qu'on crut qu'elle se mouroit. Bien qu'elle
» eût vomi après avoir avalé de l'eau froide, le ventre demeuroit tendu, res-
» serré; la douleur existoit; la respiration n'étoit pas libre. Alors on lui versa
» sur le corps environ trente amphores d'eau froide. Ce fut le seul secours qui
» parut l'avoir soulagée. Elle évacua beaucoup de matiéres bilieuses. Tant que la
» douleur subsista, le ventre ne s'ouvrit point; il n'y eut aucune évacuation. Cette
» femme s'est bien rétablie ».

Comme dans ma traduction je m'éloigne un peu des versions latines de Cornarius, & de Mercuriali, je dois en rendre compte : ce sera après avoir rapporté le texte.

On

On trouve, dans le même journal de médecine, un autre mémoire de m. Nachet, maître en chirurgie à Laon. Il avoit été appelé le 7 janvier 1767, pour deux domestiques, dans un état apparent de mort, causée par les vapeurs du charbon .... » Appuyés sur l'aphorisme de

---

Γυνὴ ὑγιαίνουσα, παχεῖα, κυήσιος ἕνεκεν, ἀπὸ καταπότου, ὀδύνη (1) εἴχετο τὴν γαστέρα, καὶ στρόφος ἐν τὸ ἔντερον, καὶ ὤδησε. Πνεῦμα δὲ περιΐστατο, καὶ ἀπορίη ξὺν ὀδύνῃ· καὶ αἷμα ἤμεσεν οὐ πολύ· καὶ ἐξέθανε (2) πολλάκις (aliàs πεντάκις) ὡς τεθνάναι δοκέειν. Καὶ οὔτε ἐμέσασα ἀπὸ ὕδατος ψυχροῦ ἐχάλα, οὔτε τῆς ὀδύνης (3) ἐπιούσης, οὔτε τὴν πνοήν. Ὕδατος (4) δὲ κατεχύθησαν ψυχροῦ ἀμφορέες ὡς τεσσαράκοντα κατὰ τοῦ σώματος· καὶ ἐδόκεε ἄρα τοῦτο μόνον ὠφελέειν· καὶ ὕστερον κάτω ἐχώρησε χολὴ συχνή. Ὅτε δὲ ἡ ὀδύνη εἶχεν, οὐδὲν ἐδύνατο χωρῆσαι· καὶ ἐβίω. *Edit.* van der LINDEN. *tom.* j. *pag.* 782.

(1) Il feroit peut-être mieux d'écrire ὀδύνῃ, à l'ablatif.

(2) Au lieu d'ἐξέθανε, je foupçonnerois volontiers qu'il y avoit autrefois dans le texte ἐξετάθη, *elle fe roidit, tout le corps devint roide.*

(3) Rendus à la lettre, ces mots fignifient *la douleur n'étant point préfente*; ce qui eft contradictoire à la phrafe qu'on lit plus bas; *tant que la douleur fubfifta, le ventre ne s'ouvrit point.* Il faut furement lire, οὔτε τῆς ὀδύνης ἀπιούσης au lieu d'ἐπιούσης) *dolore non abfente.*

(4) Il y a ici lacune, car rien ne régit ce mot πνοήν à l'accufatif; il devroit y avoir un verbe; il pourroit fe faire, pourtant, qu'il fallut lire οὔτ' εὔπνοος ἦν, *nec facilè fpiritum ducebat*; la refpiration continuoit de n'être pas aifée, d'être foible, languiffante.

La plufpart des traducteurs d'Hippocrate entendoient le grec certainement. Mais par-tout on reconnoît qu'ils ne s'occupoient que des phrafes, fans être attentifs ni à ce qui précédoit, ni à ce qui fuivoit. Semblables à ces peintres, qui placés devant leur original, croient avoir affez fait quand ils ont porté chacun de fes traits fur la toile; mais ne poffédant point l'art de mettre d'accord tous ces traits, ils manquent la reffemblance, & leur travail n'a aucun mérite.

Nous avons infinué que ce cinquiéme livre des épidémies n'étoit point d'Hippocrate; il y a long-temps qu'on l'a remarqué; mais ce qu'on n'a point dit, c'eft qu'il peut avoir été compofé ou publié quelque temps après que Philippe, roi de Macédoine (pére d'Alexandre le grand) eut foumis la Thrace à fon obéiffance. Une obfervation rapportée dans ce livre femble en fournir la preuve: Τύχων ἐν τῇ πολιορκίῃ περὶ Δάτον ἐπλήγη ὑπὸ καταπέλτου ἐς τὸ στῆθος κατὰ τὸ διάφραγμα. Au fiége de Datos, Tychon fut bleffé à la poitrine à l'endroit où eft le diaphragme, par une machine nommée *catapelte* (elle fervoit à lancer des javelots). Datos étoit une ville de Thrace, fituée aux environs du fleuve Strymon, lequel féparoit cette contrée de la partie orientale de la Macédoine. Cette expédition de Philippe fut bientôt terminée; ce fut la quatriéme année de fon régne, l'an du m. 3648, avant l'ére chrétienne 356. Hippocrate alors ne vivoit plus; fi l'on accorde qu'il ait prolongé fa carriére jufqu'à l'âge de 90 ans, il eft clair que l'an du monde 3634, avant l'ére chrétienne 370, fera l'époque de fa mort. Ainfi, le fait que nous avons rapporté, feroit arrivé quatorze ans après que ce fameux médecin eut ceffé de vivre. Mais quelques-uns lui donnent une vie de 104; fi la chofe étoit vraie, il s'enfuivroit qu'il auroit pu voir ce fiége de Datos; mais eft-il probable qu'un homme de cet âge fuivît encore les armées, & pût fupporter les fatigues d'une expédition militaire? On peut donc conclure que cette obfervation n'eft certainement pas de lui; & ceci fe trouve conforme à l'opinion de Galien qui ne regarde pas Hippocrate comme ayant écrit ce cinquiéme livre.

N. B. L'amphore des Grecs contenoit près de vingt pintes mefure de Paris.

» Celse, (dit m. Nachet) : *Nil æquè prodest capiti atque aqua frigida*, » nous lui appliquâmes (à l'un des deux asphyxiques) sur la tête, la » poitrine & l'abdomen des serviettes trempées dans l'eau à la glace.... » nous fîmes des frictions, &c..... »

M. Parmentier, dans son mémoire, rapporte un fait semblable, qui date de douze ans, &c...

M. Harmant avoit fait ses premiéres tentatives avec succès dès 1763, comme nous le remarquions, l'année précédente *pag.* 266 & *suiv.* A cet époque, l'auteur du rapport n'étoit pas encore docteur en médecine.

Avant m. Harmant, un médecin célébre, m. Lieutaud, qui veille sur les jours précieux du roi, avoit dit dans son précis de médecine, (*edit. de* 1761) *pag.* 251. « Le traitement, qui convient à ceux qui » ont été suffoqués par la vapeur du vin, du charbon, &c... ne différe » guére de celui que nous avons proposé (*pour les noyés*). La pre- » miére attention qu'on doit avoir, est de les transporter dans un lieu » bien exposé à l'air ; de leur jeter de l'eau froide au visage, de leur » souffler de l'air dans la bouche, en prenant la précaution de leur » boucher le nez, de leur faire sentir du vinaigre, &c....

L'auteur du rapport est-il donc fondé à dire que la médecine s'est peu occupée jusqu'à présent des maladies causées par les vapeurs méphitiques ? Les faits, que nous venons de remettre sous les yeux, détruisent cette assertion. Quoi, il suffira de dire qu'on donne le premier une méthode pour être crû ? Il falloit donc auparavant détruire les monuments où sont déposés les actes du contraire. Cependant l'auteur, ainsi pressé, pourroit bien se défendre, en disant que c'est contre son aveu & sa participation que les gazettes parlent d'une méthode qu'elles appélent la sienne ou *méthode de m....* S'il n'y avoit point de part, ou s'il ne voyoit pas avec une certaine satisfaction qu'on le crut, il auroit supprimé ces expressions inexactes, en cousant à la suite du rapport les extraits de ces gazettes, ou du moins il auroit averti que cette méthode étoit fondée sur les principes de médecine; que c'étoit la méthode de Greaulme, d'Ambroise Paré, de Jacques Guillemeau, de Jean de S. Germain, de Thibault, de Hautin, des médecins d'Edimbourg, de mm. Lieutaud, Nachet, Vandermonde, Parmentier, Hermant; que cette méthode est connue certainement de tous les médecins de l'Europe. Elle est consignée dans près de vingt éditions différentes d'Ambroise Paré, tant françoises, que latine, hollandoise, angloise, allemande; c'est peut-être même dans les œuvres de ce fameux chirurgien, où ce médecin, auteur du rapport, en a pris connoissance. Soyons moins timides, & disons que le fait est certain; nous en tirons la preuve de *l'hist. de l'anat. & de la chir.* enfant véritablement sien, mais auquel il a retiré sa tendresse, pour la donner à une méthode qui n'est que sa fille adoptive; qu'on

ouvre le *tom.* j. de cette histoire, à la *page* 489, on verra qu'il y est fait lestement, mais peu fidélement, mention de la méthode rapportée par le premier chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX & Henri III. Il nous semble que la reconnoissance exigeoit de le citer dans l'article des moyens proposés pour tirer de l'asphyxie ceux qui ont été malheureusement exposés à la vapeur suffocante du charbon. D'ailleurs on ne sauroit soupçonner qu'il n'ait pas lu le *précis de médecine*, bien qu'il ne l'ait point cité.

Mais notre auteur qui, *pag.* v. *introduct. à son rapport*, avoit avancé trop affirmativement que la médecine s'étoit *peu occupée jusqu'à présent des maladies causées par les vapeurs méphitiques*, ne s'en souvient plus, *à la pag.* suivante où on lit : *ces malheurs* (d'enterrer vivants ceux qui ne sont que dans un état apparent de mort) *qui révoltent l'humanité, ont fixé l'attention de quelques médecins & celle des plus célèbres académies.* Le nombre des médecins ou physiciens qui ont dirigé leur attention vers ce point, n'est pas si petit qu'on veut le faire entendre. En France, m. Winslow dès 1740 l'avoit réveillé ; d'autres s'en sont occupés depuis, on peut compter m. Bruhier, m. Louis, &c... le célébre m. de Reaumur, en 1740, à l'égard des noyés, & depuis sans rappeler une nombreuse liste d'écrivains, on compte m. du Molin, en 1745, m. Isnard en 1758, m. Louis, mm. Champaux & Faissole, m. de Villiers, m. Piat, &c.... C'est au zèle de ce dernier que sont dûs les établissements formés dans différentes contrées de l'Europe, pour secourir les infortunés dont le principe vital paroît s'être éteint sous les eaux.

Il est vrai qu'on ne trouve point de traité *ex professo* sur les secours qu'on doit procurer aux personnes qui sont les tristes victimes de l'air chargé des vapeurs méphitiques. Etoient-ils pour cela moins connus, ces secours ? Mais comme les occasions de les mettre fructueusement en usage ne sont pas très communes, bien que ces accidents se renouvélent de temps en temps, on ne doit pas être surpris que personne n'ait donné de livre intitulé, *méthode pour réveiller le principe vital arrêté ou suspendu par les vapeurs méphitiques.* C'est qu'il y a des sujets en physique & en médecine sur lesquels il est difficile de disserter long-temps ; de ce nombre est celui-ci.

Avant que de se mettre à composer sur cet objet, il falloit avoir été souvent appelé, dans ces fatales catastrophes ; il falloit avoir amassé beaucoup de faits, beaucoup d'observations ; il falloit avoir eu des succès multipliés ; il falloit être en état de rendre compte des circonstances, des secours administrés, des épreuves inutiles, de l'état des malades, de l'âge, du sexe, des ouvertures particuliéres & réitérées des individus sur lesquels les moyens n'avoient pas réussi ; & de la comparaison des résultats, tirer des conséquences & des corollaires. Que d'obstacles à vaincre pour remplir toutes ces vues !

Mais une preuve qu'un livre ne pouvoit se faire aisément sur ce sujet, c'est que m. P.... lui-même n'a pu étendre le sien au-delà de 24 pages, & n'y a mis qu'une observation de lui; c'est que m. Harmant, qui depuis douze ans observe, & réveille le mouvement vital suspendu, n'a pu donner à son livre que 80 pages; mais ce livre est solide, instructif; il contient des faits qui se sont passés sous ses yeux; on y trouve décrits les symptômes, l'état de ces infortunés, & la méthode employée pour les rendre à la société. Ce petit traité servira de base pour en former par la suite un plus considérable. Cependant il marche sur les pas de Galien, comme nous le démontrerons tout-à-l'heure; il n'indique presque autre chose que ce qu'on savoit avant lui; mais il l'avoue de bonne-foi. Au reste, il a eu plus de constance, plus de patience; il en a été récompensé par le plaisir d'avoir eu lui seul plus de succès, & l'avantage de prouver que la méthode ancienne étoit bonne, & qu'en ne se lassant point de la pratiquer sur les suffoqués, on pouvoit se flatter de conserver la vie à des citoyens qui périssoient en les abandonnant trop promptement. Nul doute à cet égard, il en produit des preuves justificatives.

La méthode, indiquée dans le livre de m. Harmant, vient d'être employée avec succès par les soins de m. WILLEMET, doyen des apothicaires, démonstrateur royal de chymie & de botanique au collége de médecine, de Nanci, lequel nous mande ce qui suit:

Le 28 janvier 1776 vers onze heures du matin, on trouva dans sa chambre, sans sentiment & sans aucun mouvement le fils aîné du sieur Humbert Soyer, marchand chandelier de cette ville. Ce jeune homme, âgé de vingt ans, étoit tombé à côté d'un brasier de charbons allumés au moment qu'il s'habilloit. On remarqua qu'une de ses jambes & le pied touchoient malheureusement au brasier, & étoient considérablement brûlés, sans que l'asphyxique parut en avoir rien senti; (la douleur au moins ne l'avoit pas empêché de perdre entiérement la connoissance & de rester dans cet état fâcheux). *On m'appela aussitôt à son secours; je lui projetai, au visage, l'eau la plus froide, selon la méthode que m. Harmant, médecin, en a publiée. Au grand étonnement de la famille éplorée & de beaucoup de spectateurs, le jeune homme est ressuscité sous peu de temps, après avoir fait beaucoup de hoquets, qui démontroient la perte de la respiration.* (a)

(a) Malgré les dangers qu'on court auprès du charbon allumé, presque personne ne cherche à se précautionner, quoiqu'on ne les ignore point. Il seroit à souhaiter que le livre de m. Harmant se répandît, & qu'il fût entre les mains des curés de campagne, des seigneurs de paroisses, des syndics & jurés de communautés, &c.... Il mettroit à portée d'agir auprès des asphyxiques, en attendant qu'on pût avoir le médecin. *On le trouve à Nanci, chez Gervais, libraire, rue S. George;* le prix est de 24 sols.

Néanmoins, long-temps avant tous ces médecins, Galien n'avoit-il pas dit que dans les lipothymies & syncopes, *il falloit jeter de l'eau froide, pincer le nez* (afin que l'air put entrer dans la bouche, & s'insinuer dans la trachée artère) *irriter l'œsophage.... qu'il étoit avantageux de donner ensuite de l'oxymel.... le but principal étant d'inciser?* (*a*).

N'avoit-il pas prescrit aussi les moyens de secourir ceux qui tombent comme morts par l'extrême chaleur, par un air suffocant? Dans ces cas, ne recommande-t'il point *l'aspersion d'eau froide, l'agitation de l'air, l'exposition au vent, l'irritation de l'œsophage, les secousses* ou *vellications*, &c. *b*)

Zacut, en parlant de la syncope n'a pas manqué de rappeler les moyens proposés par Galien.

Revenons à l'introduction de la deuxiéme édition du rapport. L'auteur (*pag.* viij.) s'exprime ainsi : « Je ne l'ai d'abord publié que pour » détruire l'usage dangereux où l'on étoit généralement de traiter » les suffoqués par la vapeur du charbon avec des échauffants & des » irritants, tels que les *cendres chaudes*, dont on revêtoit les corps »...

Ce médecin oublie qu'il traite seulement des effets des vapeurs méphitiques, & non de la suffocation dans l'eau. C'est dans ce dernier cas que les cendres chaudes furent employées, même avec un succès heureux auquel peut être elles eurent peu de part. On ne voit point qu'on les ait mises en usage pour ranimer ceux chez qui les miasmes méphitiques avoient suspendu & rendu inertes les ressorts vitaux. L'auteur a donc pris une peine inutile, s'il écrit pour proscrire les cendres chaudes dans ce cas; il n'y a que lui qui s'en soit servi après avoir roti des animaux enfermés dans une caisse exposée à l'action brûlante d'un brasier de charbons enflammés; leur effet devoit être nul, aussi déclare-t'il qu'il le fut. Rien qui doive en cela nous surprendre.

En finissant son introduction, l'auteur relève 1°. les avantages de la *méthode qu'il a proposée*; & ajoute, 2°. *je ne me suis rien approprié qui appartînt à autrui.*

Quant au premier point, nous avons démontré que cette méthode étoit connue des Grecs, & que depuis deux cents ans, elle est indiquée dans beaucoup de livres de médecine.

(1) Ὕδωρ τε ψυχρὸν προσραίνειν, καὶ τοὺς μυκτῆρας ἐπιλαμβάνειν, καὶ ἀναθλίβειν τὸ στόμα τοῦ γαστρὸς... ἐπιτήδειον δὲ καὶ ὀξύμελι... καὶ τὸ σύμπαν σοι τῆς διαίτης, τμητικὸν ἔστω. GALENI, *ad* GLAUCONEM therapeuticorum *lib.* j. *pag.* 204. *lin.* 58. édit. græc. Basil. 1538. *in-fol. tom.* IV. & *pag.* 205. *lin.* 31. *ibid. lin.* 57.

(2) Τὰς δ' ἐπὶ θερμασίᾳ πλείον γινομένας λειποθυμίας, τοῖς ἐμψύχειν τε καὶ τονοῦν δυναμένοις. Ἐμπίπτουσι γὰρ αὗται μάλιστα τοῖς ἐν ἀέρι πνιγώδει... χρονίσασι. Ῥώσεις οὖν αὐτοῖς ἐν τὸ μὲν παραχρῆμα, τό τε ψυχρὸν ὕδωρ προσραίνων, καὶ ῥιπίζων, καὶ πρὸς ἄνεμον τρέπων, καὶ τρίβων τὸ στόμα τῆς κοιλίας, καὶ σπαράττων. GALEN. *ibid. pag.* 205. *lin. ult.* & *pag.* 206. *lin.* 1 & 2.

A l'égard du fecond, nous difons que cette propofition de l'auteur, bien qu'obfcure, eft un aveu que la méthode, annoncée comme fienne, n'eft rien moins que nouvelle. Il n'eft pas auffi clair ni auffi ferme qu'une retractation faite par lui-même en 1767, & qu'on trouve en ces termes dans le journal de médecine, *tom.* xxvj. juin, *pag.* 540. « Vous allez voir le deftructeur de fon propre ouvrage (dit-il) » la vérité a tant de charmes pour moi, que je ne faurois m'y re- » fufer, toutes les fois qu'elle fe découvre : il faut être de bonne- » foi. La rétractation publique que je vais faire eft le plus léger fa- » crifice de mon amour-propre ; j'ai vu mon erreur & je veux la » combattre . . . . »

Le divin Socrate n'auroit pas mieux parlé ; mais quand on a pris une fois ce ton, il faut le foutenir ; & pour le foutenir, il faut, monfieur, que vous vous plaigniez de la gazette de France qui, fans votre participation furement (année 1775. *pag.* 34, *col.* ij.) a qualifié l'ufage de l'eau froide contre la vapeur du charbon, *votre méthode*, ainfi que *pag.* 80, 114, 353, 398, & *pag.* 434.

Mais ce qu'on trouve dans cette derniére page mérite un peu d'attention. Il s'agit de deux particuliers qui defcendirent à Perpignan dans une cave fermée depuis quelque temps, & où il y avoit une cuve pleine de vendange qui fermentoit ; à peine furent-ils arrivés près de la cuve qu'ils furent faifis & renverfés par la vapeur. On entendit un foible cri & un homme voulut aller à leur fecours ; mais il ne fut pas pluftôt defcendu qu'il éprouva le fort des premiers ; un autre voulut faire la même tentative ; dès qu'il fut à moitié de l'efcalier, il fentit qu'il fuffoquoit ; il fit figne & on le retira à demi mort. Le fieur de Bonafos, médecin de l'hôpital militaire de Perpignan, ayant été informé de cet accident, commença par faire écarter la foule pour donner de l'air à la cave qu'on avoit déja ouverte de tous côtés, & *y fit jetter à l'inftant une très grande quantité d'eau froide*, afin de donner de la denfité & de la fufibilité à l'atmofphére, & par-là de corriger la malignité de cette vapeur. Quelque temps après, on vit le dernier de ceux qui en avoient été attaqués, agité de mouvements convulfifs, & on le retira auffitôt. Dès qu'il fut expofé à l'air libre, il fe trouva dans un véritable délire. Le fieur de Bonafos le fit froter à l'inftant avec du vinaigre, lui en fit refpirer, & en moins d'un quart d'heure, il fut entiérement hors de danger. Les deux autres furent également retirés, mais fans connoiffance, fans mouvement, & fans pouls. Ils furent rappelés à la vie par le même moyen, mais bien plus difficilement que le premier. Ces fuccès qu'on doit à la méthode que le fieur Portal, médecin confultant de Monsieur & de l'académie des fciences, a publiée . . . . en démontrent encore l'efficacité. Un pareil accident eft arrivé à Albi, & les fuffoqués au nombre de fept, ont été rappellés à la vie par des afperfions d'eau froide. *Gazette de France*, de 1775, *pag.* 434.

On ne voit pas clairement si tout ce détail est de m. Bonafos ; peu nous importe. Ce qui est certain, c'est que dans le mercure de juillet 1755, *pag.* 115. se trouve le récit d'un accident arrivé à quatre personnes, descendues successivement dans une cuve que l'on avoit achevé de vuider le matin, & qui n'étoit découverte que depuis trois quarts d'heure. Ce fut inutilement qu'on leur jeta de l'eau au visage, & qu'on leur mit des eaux spiritueuses dans la bouche & dans le nez. Celui qui rapporte ce triste événement, fait cette réflexion : « Dans l'impossibilité où l'on étoit de retirer assez vîte ces » malheureux de la vapeur, y auroit-il eu quelque moyen de les » empêcher de périr ? *Je crois qu'en arrosant le dedans de la cuve* » *de beaucoup d'eau, on y auroit peut-être réussi*, &c. . . . » Il y a 21 ans que ceci est imprimé, le rapport des suffoqués de la rue saint Honoré ne parut qu'en septembre 1774.

Mais ce moyen avoit été pratiqué dès 1710 ; il est consigné dans l'histoire de l'académie des sciences de cette année *pag.* 17. *art.* 5. Il s'agit en cet endroit de cinq personnes suffoquées dans la cave d'un boulanger de Chartres, où il mettoit la braise qui sortoit de son four. Pour corriger l'air de ce lieu, & pouvoir en retirer aisément les corps de ces cinq malheureux, *on y fit verser une grande quantité d'eau*, ce qui corrigea l'air de cette cave, chargé des vapeurs du charbon, & permit d'y descendre sans aucun danger. Ces deux faits ont été recueillis ainsi que plusieurs autres dans le *tome X*. in-4°. *de la bibliothèque de médecine*, article SUFFOCATION. On compte déja 66 années écoulées depuis l'époque où l'imprudence du boulanger coûta la vie à cinq personnes.

Après tant d'autorités bien authentiques, on demande à tout homme sans prévention, si la méthode de faire usage de l'eau froide dans les cas proposés, doit encore passer pour nouvelle, & si l'on peut, de sens froid & de gaieté de cœur, s'obstiner à l'appeler la méthode de l'auteur du rapport.

Trois choses nous paroissent singulières, dans ce livret, c'est que n'ayant été imprimé réellement que deux fois, il porte au moins trois titres différents : 2°. c'est que le titre de l'*in*-12, ou seconde édition, ne ressemble point à celui qu'on lui donne dans l'extrait des regîstres de l'académie du 2 septembre 1775. 3°. Enfin, c'est que dans les exemplaires qui ont été distribués sous le titre d'*observations*, &c. & qu'on a jugé nécessaire de qualifier *nouvelle édition*, l'extrait des regîstres de l'académie soit daté en tête du 6 septembre 1744, & que cette faute typographique soit restée dans l'édition *in*-12 que nous venons de faire connoître. Des gens qui n'y regardent pas de si près, en voyant 1744, ne s'aviseront pas de soupçonner qu'il faille 1774, & croiront bonnement que l'auteur est de l'académie depuis 30 ans, & qu'il y a de la mauvaise humeur

à vouloir persuader qu'une méthode qu'il a mise en vogue depuis tant d'années, n'est pas à lui. Mais il est constant que le rapport, qui contient seulement six pages, ne fut dressé qu'en 1774, & par un écrivain qui n'est entré dans l'académie qu'en 1769.

47.

Lettres & observations anatomiques, physiologiques & physiques sur la vue des enfans naissans, avec un mémoire sur l'établissement d'un prix médaillique. Par m. l'abbé DESMONCEAUX. Lux à luce pendet. M. D. CC. LXXV. (*in-8°. de 63 pages; au verso* de la 63ᵉ. on lit; de l'imprimerie de MICHEL NICOLAS).

AVANT la publication de cette très singuliére brochure, le même écrivain avoit mis au jour un essai de sa plume, intitulé:

Lettre & observations à m. JANIN, *maître en chirurgie & oculiste de la ville de Lyon, sur l'ouvrage qu'il vient de publier ayant pour titre;* Mémoires & observations anatomiques, physiologiques & physiques sur l'œil. *Par m. l'abbé* DESMONCEAUX. Reddere unicuique secundùm opera ejus. *A Amsterdam*, & se trouve *à Paris, chez Knapen & Delaguette, libraires-imprimeurs, en face du pont Saint-Michel.* M. DCC. LXXII. (*in-8°. de 60 pages*).

Nous avons eu le malheur de lire ces deux brochures, & ce qui est plus fort, d'en faire l'analyse. Mais en la revoyant, avant que de la donner à l'impression, nous avons regreté la perte du temps que nous y avions employé. L'auteur, en effet, se mêle d'écrire sur un objet dont il posséde à peine les éléments, quelles que soient les nombreuses occasions, qu'il a, dit-on, de traiter les *maladies oculaires.*

Un médecin de Paris qui a fait une étude particuliére des maladies des yeux, revolté des fautes d'anatomie, de physique, de pratique, consignées dans ces deux productions assez bisarres, avoit aussi pris la peine de les noter & de les relever. Ainsi que nous, il a cru devoir supprimer ses observations sur ces deux lettres, craignant de leur assurer par sa critique une existence qu'elles ne méritent point.

Quiconque voudra en hazarder la lecture, s'il a la force d'aller jusqu'au bout, n'en sera pas même dédommagé par la diction à peine françoise; & au lieu de la lumiére promise, on ne verra que des ténébres.

48.

ANTONII DE HAEN, S. C. R. A. Majestati à consiliis aulicis, & archiatri, medicinæ in almâ & antiquissimâ universitate viennensi professoris primarii, plurium eruditorum societatum socii, *de magiâ liber.* Lipsiæ, sumptibus I. P. Kraus bibliopolæ viennensis, 1774. (*in-8°.*) *de 316 pages; plus 42 pag. pour la préface & la table des chapitres.*

QUOIQUE cet ouvrage ait paru en 1774, mais sur la fin de l'année, nous avons cru devoir l'annoncer ici, parce que c'est un livre sorti des presses d'Allemagne, & que tous ceux de ce pays ne sont pas toujours connus de bonne heure en France.

Il est dédié au cardinal VISCONTI; *Eminentissimo principi Antonio Eugenio Vice-Comiti S. E. R. cardinali amplissimo, Antonius de Haen.*

L'auteur l'a divisé en trois parties, qui contiennent chacune trois chapitres.

Trois questions ou objets, dit m. de Haen, dans son avant-propos (*proëmium*), paroissent être plutôt du ressort principal de la théologie & de la jurisprudence en partie, que du ressort de la médecine; souvent néanmoins on a besoin de l'avis des médecins.

La premiére regarde les obsessions (ou possessions) du démon; j'ai tâché d'expliquer cette matiére, en médecin, dans mon ouvrage intitulé *Rat. med. tom.* XV, *cap.* IV. La seconde a pour objet la magie, dont je m'occupe dans ce traité. La troisiéme a pour but d'examiner la vérité des nouveaux miracles; j'en ferai peut-être la matiére d'une autre dissertation, si je vis, & que mes forces me le permettent.

Les mots *magie*, *goétie*, *théurgie*, sont des noms différents qui se prennent quelquefois dans divers sens, mais souvent dans le même. Il cite à cette occasion saint Augustin, qui, en parlant des miracles de Moïse (*libr.* X, *de civit. Dei*, c. IX), s'exprime ainsi: « Ces prodiges » & autres semblables s'opéroient pour rendre recommandable le culte » du seul vrai Dieu, & pour détruire & défendre celui d'une infinité » de fausses divinités. Mais ils s'opéroient par une foi simple, par une » priére pleine de confiance, & nullement par des enchantements & » par des charmes, inventés, mis en œuvre par une coupable curio- » sité; cet art est appellé *magie*, il est aussi désigné sous le nom plus » affreux de *goétie*, ou sous le titre plus honorable de *théurgie*. On a » prétendu, par ces dénominations, établir les différences qui existent » entre ces arts illicites; représenter comme condamnables ceux » qui s'y adonnent, & que le vulgaire nomme magiciens (cette espéce » est la *goétie*); & regarder comme louables ceux qui cultivent ou » pratiquent la *théurgie*. Les uns & les autres cependant s'abandonnent

» au culte des rits imposteurs des démons, sous les titres d'anges».

Dans une note ajoutée à l'édition de Venise, 1764, des œuvres de saint Augustin, on lit : « La *goétie* est un genre de magie qui se fait par » l'évocation des morts; on la nomme ainsi des gémissements qu'on » pousse auprès des tombeaux. On appelle *théurgie* (c'est presque dire, » *œuvre*, *opération divine*) l'invocation des dieux ou démons, par des » sacrifices & par des cérémonies particuliéres, qui, dans l'opinion des » païens, étoient bonnes & permises».

Afin de point ennuyer & ne pas embarrasser le lecteur, continue le médecin de Vienne, je me servirai des termes *magiciens*, *devins*, *pythonisses*, *augures*, *sorciéres*, &c.... pour exprimer ceux qui, par un pacte implicite ou explicite fait avec le diable, opérent, avec la permission de Dieu, des choses qui surpassent le pouvoir de l'homme, soit à son avantage, soit à son détriment; tel est, par exemple, ce qu'on rapporte d'eux, qu'ils envoient aux hommes & aux bestiaux des maladies, qu'ils les en délivrent; qu'ils connoissent certaines choses par l'évocation des morts; qu'ils excitent, arrêtent, modérent à leur gré, les vents, la foudre, les éclairs, la grêle, la pluie; qu'ils prédisent l'avenir; qu'ils sont portés dans les airs par le diable, tantôt en imagination, tantôt réellement; qu'ils empêchent la consommation du mariage; qu'ils font recouvrer les effets perdus; qu'ils exercent avec les démons des pratiques abominables, &c....

La premiére question, qui se présente, est donc celle-ci: l'art détestable ainsi déterminé, défini, existe-t-il véritablement?

Les uns, dit m. de Haen, affirment qu'il y a de vrais magiciens, dans le sens que nous l'avons énoncé, d'autres le nient; ce qui est étonnant, c'est que les deux partis essaient d'appuyer leurs sentiments par les mêmes arguments, & sur des autorités puisées dans les mêmes sources; ainsi, l'ancien & le nouveau testament, la tradition divine & apostolique, & celle de l'église universelle, soit assemblée dans des conciles, soit instruite par des traditions apostoliques, son sentiment unanime par tout l'univers, en parlant par la bouche des péres, des docteurs & des théologiens, l'histoire de tous les siécles, enfin le rapport & le témoignage des juges, les dépositions des accusés, soit qu'ils aient avoué ou nié, servent également de preuves à ceux qui soutiennent la réalité de la magie, & à ceux qui la combattent.

On ne pourroit pas se flatter de réussir dans la discussion dont on va s'occuper, si l'on n'avoit pas vu plusieurs fois dans les matiéres de théologie, de physique & de médecine, un concurrent triompher d'un adversaire, sans avoir d'autres preuves & d'autres arguments que les siens, & un guerrier remporter une victoire complette sur un ennemi couvert des mêmes armes que lui.

Je rapporterai donc dans la premiére partie tout ce que l'écriture sainte, la tradition, l'histoire profane & les faits déposent en faveur de ceux qui soutiennent que la magie existe.

Je montrerai dans la seconde, comment ceux qui en nient l'existence,

expliquent, en faveur de leur sentiment, les mêmes monuments sacrés & profanes.

Dans la troisiéme enfin, après avoir entendu les deux partis, je mettrai les lecteurs prudents & sensés à portée de prononcer.

M. de Haen entre ensuite en matiére. Il rassemble, dans le *premier chapitre*, les preuves de ceux qui pensent que la magie, dont il a donné la définition, est véritablement existante; ces preuves sont tirées de l'ancien & du nouveau testament. On trouve dans le *second*, celles qui sont puisées dans la doctrine, l'usage, & les loix de l'église, & dans le sentiment des péres. Le *troisiéme* renferme ce que semblent avoir de plus favorable à leur opinion, l'expérience des médecins célébres, l'observation des philosophes, les historiens exacts & les plus dignes de foi. Tel est l'objet de la PREMIÉRE PARTIE.

Le *premier chapitre* de la SECONDE fait mention des principaux écrivains qui ne croient point à l'existence de la magie. Dans le *second*, sont rapportées les objections tirées de l'écriture sainte, que ces auteurs forment contre la magie; on y a joint la réponse à ces objections. Le *troisiéme* contient les réponses aux objections contre l'existence de la magie, faites d'après la doctrine, l'usage, les loix de l'église, & l'autorité des péres.

On éclaircit, dans le *premier chapitre* de la TROISIEME PARTIE, quelques points énoncés dans les deux premiéres; d'où, suivant l'auteur, on peut se décider sûrement, après avoir oui les deux partis. Le *second* a pour but de montrer avec combien de prudence & de circonspection il faut se comporter aux premiers bruits qui se répandent de magie; & s'il y a des signes, quels sont ceux par lesquels on peut distinguer la véritable magie de la fausse, ou supposée. Sages conseils prescrits par Estius. Vifs reproches de Spée (*a*), jésuite, contre la fureur des juges qui

---

(*a*) FRÉDÉRIC SPÉE, jésuite, qui vivoit dans le XVII siécle, eut occasion, en différents endroits, d'accompagner jusqu'au bûcher de prétendues sorciéres. Il publia, en 1631, un livre *in*-8°. mais sans y mettre son nom: il a pour titre: *Cautio criminalis, seu de processibus contra sagas liber, ad magistratus Germaniæ, hoc tempore necessarius, tum autem consiliariis & confessariis principum, inquisitoribus, judicibus, advocatis, confessariis reorum, concionatoribus, cæterisque lectu utilissimus.*

M. de Haen observe que ce livre contient quatre cents cinquante-neuf pages. Mais il ne marque point le lieu de l'édition. M. de Sénicourt, avocat en parlement, en possédoit un exemplaire, indiqué dans le catalogue de sa bibliothéque, *numéro* 1245.... *Cautio criminalis, seu de processibus contra sagas.* Francof. 1632, *in*-8°. Le rédacteur du catalogue a peut-être mis 1632, au lieu de 1631.

On peut voir le jugement que Leibnitz portoit de cet ouvrage, *Essais de Théodicée*, n°. 96, 97. *Amsterd.* 1747, *tom.* I, *pag.* 158.

Voici deux passages du livre de Fr. Spée, rapportés par m. de Haen, *pag.* 92 & 93.

Ad dubium xi enim, sic fatur: « si & » mihi aliquid lector concedit, fateor » *me ipsum nonnullas* (sagas) *superioribus annis in diversis locis ad mortem* » *comitatum fuisse;* de quarum innocen» tiâ tam minime etiamnum vacillo, » quam nihil uspiam studii & industriæ, » penè nimiæ, quod non adhibuerim ad » veritatem detegendam. Stimulavit me

condamnent à mort des gens ſouvent fauſſement accuſés de magie. Comme, ſuivant m. de Haen, il eſt démonſtrativement prouvé qu'il y a, rarement à la vérité, des maladies excitées par l'art des magiciens; il diſcute, dans le *troiſiéme chapitre*, ſi le médecin, par des ſignes certains, peut les diſtinguer des maladies naturelles. Il finit par indiquer trois moyens de curation.

Tel eſt le plan de l'ouvrage. On devine aiſément, il eſt preſqu'inutile de l'obſerver, que l'auteur croit à l'exiſtence de la magie. Mais qui ſe ſeroit attendu de voir, dans notre ſiécle, un médecin prendre la peine de traiter un ſujet de cette nature? ſur-tout après que des théologiens éclairés, inſtruits, ont démontré par l'écriture ſainte, par des paſſages des péres de l'égliſe, par des conciles, que la magie n'a jamais exiſté que dans une imagination perverſe & déréglée. On ne reconnoît point m. de Haen dans cette nouvelle production, comme on ne reconnoît point le grand Newton dans ſon commentaire ſur l'apocalypſe; ce qui a fait dire à un homme d'eſprit, *apparemment qu'il a voulu* (Newton), *par ſes rêveries, conſoler la race humaine de la ſupériorité qu'il avoit ſur elle.*

Arrêtons-nous encore un moment ſur cet ouvrage, & donnons à nos lecteurs les ſignes par leſquels m. de Haen prétend qu'on peut reconnoître les maladies communiquées par le pouvoir de la magie ou des magiciens.

Après avoir dit qu'on peut ſe méprendre, par précipitation ou autrement, en regardant comme ſurnaturelles ou magiques, des maladies accompagnées de ſymptômes extraordinaires, il ajoute: « il y a » néanmoins des maladies (*a*) qui ſont dues à la magie, ſans qu'on puiſſe

---

» curioſitas, quid enim diſſimulem? » & penè ultrà metam traduxit, ut in » re incertâ certum aliquid cognoſce- » rem; neque aliud tamen, niſi ubique » innocentiam, deprehendi ».

Et ad finem dubii XXX in hæc verba erupit: « ego id cum juramento depono, » me quidem hactenus (ut confeſſarium) » nullam ad rogum duxiſſe, de qua, *om-* » *nibus conſideratis*, prudenter ſtatuere » poterim eſſe ream. Idem ego, à » duobus aliis accuratis theologis audivi. » Neque tamen non omnem induſtriam » adhibui, qua ad veritatem pene- » trarem. . . . »

(*a*) « Nihilominus morbi dantur, qui » nullam magiæ poſt ſe relinquunt dubi- » tationem. Si in quopiam morbo, » eoque extraordinario potiſſimum, in » lecto, in pulvinaribus, in crinibus, plu- » miſve lectorum, in paleâ, in conclavi » ægri, ejuſdemve ad lacunas, oſtia, » liminave, inveniantur characteres, » imagines, oſſa, crines, ſemina ra- » diceſve plantarum, & quidquid ejuſ- » modi quiſquiliarum plus eſt; ſi dein- » dè his ablatis, aliudve in cubiculum, » aut ædes, translato ægro, redeat re- » pentina ſalus; ut *prima parte cap.* III, » exempla monſtrarunt; haud eſt quod » de magiâ dubitemus. Uti neque dubi- » tabimus, ſi vel æger, vel ejus fami- » liares, eo impietatis devenerint, ut » quemadmodum in exemplis habui- » mus, magum in opem vocent, quo » agente, morbus citra alia auxilia mox » fatiſcat. Vel etiam ſi inſecta, & ani- » malia, quæ de corpore humano pro- » dire non ſoleant; ſi lapides omnis » generis, ſi metalla, acuta vitri ra-

» élever aucun doute à cet égard; lors, par exemple, que dans une » maladie, sur-tout extraordinaire, on trouve dans le lit, dans les oreillers, dans les sommiers, matelas de laine ou de duvet, dans la paillasse, dans la chambre du malade, au plafond, à la porte, au seuil; » qu'on trouve, dis-je, des caractéres (inconnus), des figures, des os, » des crins, des graines ou racines de plantes, & autres choses de ce » genre; lorsqu'après avoir enlevé ces différentes substances, ou qu'après » avoir transporté le malade dans une autre chambre ou dans une autre » maison, il recouvre tout-à-coup la santé, ce dont on a produit des » exemples dans le chap. III de la premiére partie: on ne sauroit douter qu'il y ait sortilége ou magie. Nous n'en douterons pas non plus, si » le malade ou ses amis sont parvenus à ce comble d'impiété (nous en » avons des exemples) d'avoir recours à un sorcier, qui, par la puissance de son art, fasse cesser la maladie, sans employer d'autres » moyens. Si l'on voit des insectes, & des animaux qui ne se rencontrent pas ordinairement dans le corps humain, des pierres de toute » espéce, des métaux, des fragments aigus de verre, des couteaux, des » crins entrelassés, des masses de poix, des os de grosseur & de figure » extraordinaires, sortir de différents endroits du corps, sans causer » une grande dilacération ou déchirement aux parties à travers lesquelles » ils passent, on conviendra que ces phénomenes sont surnaturels, & » par conséquent dus à la magie; pourvu qu'instruit par l'expérience, » on ait d'abord exactement considéré combien & jusqu'à quel point les » différentes parties du corps sont en état de se dilater pour qu'il ne » survienne aucune lacération, ou qu'au moins elle soit peu considérable; pourvu qu'on ait encore attentivement examiné s'il n'y a ni » fraude ni artifice ».

Nous ne dirons rien des trois moyens de curation, dont l'un est *divin*, le second *naturel*, & le troisiéme *magique*; il nous suffit d'avoir indiqué la marche de cette production, qui probablement ne fera pas fortune, puisqu'elle est contraire au sentiment des péres de l'église, des théologiens & à la décision des conciles.

» menta, cultri, contorti crines, piceæ » massæ, ossa majora ea & mole & figurâ vario è corporis loco ejiciantur, » absque summa partium, per quas » transeunt, dilaceratione & destructione, hoc supra naturam magicumque » esse, sponte fatebimur: modo priùs, » experimentis edocti, probè consideraverimus quantum & quousque partes variæ humani corporis sese ampliari, citrà vel ullam, vel notabilem » dilacerationem, sinant; exploratumque diligenter fuerit num fraudi ulli, » artificioque, nullus subsit locus. De Haen, *de magiâ*, *part.* III, *cap.* III, » *pag.* 297, 298, 299 ».

49.

Cours élémentaire des accouchements, distribué en quarante leçons, avec l'exposition sommaire de la matiére qu'on doit expliquer dans chacune d'elles. Rédigé pour l'instruction des éleves, par ordre des états du pays & comté d'Hainaut. A Mons, chez Henri Hoyois, imprimeur-libraire. M. DCC. LXXV. (*in*-12. de 341 *pag. sans compter la préface, & la table des chapitres mise à la fin.* Prix, 2 liv. broc. On en trouve des exemplaires à Paris, chez Didot le jeune.)

LA disette des sages-femmes dans le Hainaut impérial, & l'ignorance de celles qui se mêlent d'en exercer les fonctions, ont excité l'attention de messieurs des états. Ils ont établi dans ce pays des cours publics d'accouchements, & ont pourvu à ce que différentes villes de ce comté eussent une école où l'on enseignât gratuitement un art si important à la conservation des méres & à celle de leurs enfants.

Il paroît que l'ouvrage que nous annonçons a été fait pour être mis entre les mains des éléves, & pour servir de base ou de matiére aux démonstrateurs chargés de l'enseignement.

Le rédacteur de ce *cours élémentaire* est (dit-on) m. ELOY. Quel qu'il soit, il avertit que la doctrine contenue dans ce volume, est celle des auteurs qui ont le plus de réputation & de célébrité, & qu'il l'a puisée dans leurs ouvrages. Il avertit encore qu'il a eu soin de les citer. Cependant, par la lecture que nous avons faite de cette production nouvelle, nous sommes certains qu'il n'a cité que trois accoucheurs, savoir, mm. PUZOS, LEVRET, DELEURYE; & trois autres écrivains qui ont parlé des accouchements; ce sont mm. Astruc, Raulin, & Cangiamila, docteur en Théologie, auteur du traité intitulé *embryologia sacra.* Il paroît même que le fond du *cours élémentaire* est extrait des ouvrages de m. Levret, qui est le plus cité, & de celui de m. Deleurye, beaucoup moins cité que le premier; les quatre autres ne le sont que deux ou trois fois.

Ainsi le rédacteur, n'ayant travaillé que d'après deux accoucheurs, s'est épargné la peine de lire beaucoup de livres; mais aussi son travail n'a pas ce degré de perfection que doivent toujours avoir les livres élémentaires. Les explications des démonstrateurs y suppléeront, sans doute; ce que nous croyons très-nécessaire.

⚜

50.

Recherches sur les maladies chroniques, leurs rapports avec les maladies aiguës, leurs périodes, leur nature, & sur la manière dont on les traite aux eaux minérales de Baréges, & des autres sources de l'Aquitaine.

Par Messire ANTOINE DE BORDEU, conseiller d'état, ancien médecin du Béarn, des eaux de cette province, & de celles de Bigorre;

M. THÉOPHILE DE BORDEU, médecin de Paris, ci-devant inspecteur de ces eaux;

M. FRANÇOIS DE BORDEU, aujourd'hui inspecteur de ces mêmes eaux, & médecin du roi, à Baréges.

TOME PREMIER, *contenant la théorie générale des maladies, & l'analyse médicinale du sang.* A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe. M. DCC. LXXV. (*in-8°. de 592 pag.* Prix, 6 liv. relié.)

VOICI un ouvrage d'un genre nouveau, composé par trois médecins béarnois, qui joignent à beaucoup d'esprit, plus d'imagination encore. Pour exposer nettement le systême bien profond de ces triumvirs subtils, il ne faudroit pas moins que la tournure de leur esprit, leur sagacité, leurs vues, leur tact, leur génie, leur savoir, leur expérience. Comment, sans ces qualités naturelles & acquises, oser se flatter de ne pas perdre à tous moments ce fil délié & presqu'imperceptible, avec lequel il faut parcourir les longs & obscurs détours d'un labyrinthe immense qui conduisent à un centre où l'on semble nous promettre de trouver la vérité dans tout son jour?

Cette production porte l'empreinte qui caractérise les précédentes de celui de ces messieurs qui a tenu la plume; un pinceau plus hardi qu'exact, des couleurs plus brillantes que solides, des idées souvent plus imposantes que vraies, des opinions trop foiblement démontrées ou soutenues pour qu'elles ne paroissent point paradoxales, un style d'oracle que tout le monde n'a pas le talent d'interpréter.





V.

LETTRE

DE M. DE MONTPLANQUA,

Docteur en médecine de la faculté de Montpellier,

A l'auteur de l'ouvrage qui a pour titre :

Etat de médecine... en Europe, in-12.

« VOUS avez eu raison, monsieur, de prévenir le public sur le » peu d'exactitude de votre ouvrage intitulé : *état de médecine*, &c. *en* » *Europe*. Mais ce même public devoit-il s'attendre à le voir rempli » d'erreurs, d'omissions, de critiques indécentes, & de sarcasmes ? » Je ne m'arrêterai pas à relever ces fautes ; je vous prie seulement de réformer l'article qui me concerne. Vous avez mis m. DE » MONTPLANQUA, d. m. m. *secrétaire des médecins de quartier*. Il falloit » ajouter : *pour les consultations gratuites du louvre*. Comme on pourroit » se méprendre sur cette dénomination, je suis bien-aise de prévenir le » public que je fais auprès de mm. les médecins de quartier ce que font » les bacheliers de la faculté de Paris auprès des docteurs ; c'est-à-dire, » que j'écris, sous leur dictée, les consultations qu'ils donnent *gratis* aux » pauvres. Je me suis toujours fait un devoir de concourir au soulagement de l'humanité souffrante, & j'en saisis les occasions avec empressement. C'est la seule circonstance où je me félicite d'un titre qui, partout ailleurs, seroit incompatible avec ma profession. J'ai l'honneur » d'être, &c. ».

A Paris, le 11 mars 1776, signé, DE MONTPLANQUA.

PLUS de six semaines avant que ce livre parût, on nous en avoit communiqué une feuille dans laquelle il étoit question de nous. Dès-lors notre résolution, bien décidément prise, fut de faire part à nos lecteurs de ce qui nous regardoit dans cet écrit, sans y ajouter aucun mot pour

pour notre justification ou défense, ne croyant pas devoir nous amuser à répondre à un jeune homme qui parle inconsidérément, & qui, pour acquérir de la famosité, abuse prodigieusement du privilége de son âge. Ce parti nous paroissoit le plus convenable; c'étoit nous conduire suivant la maxime d'un ancien roi, non moins célébre par sa puissance que par sa sagesse. *Ne respondeas stulto juxtà stultitiam suam, ne efficiaris ei similis;* quoiqu'il dise ensuite, *Responde stulto juxtà stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur.*

C'étoit d'ailleurs montrer bien clairement le cas que nous faisions de ces propos.

Si ce médecin, absolument étranger, a échangé le casque de guerrier qu'il avoit en tête, ainsi qu'il le déclare lui-même, contre le modeste bonnet de médecin qu'il nous apprend avoir reçu à Erfort (à 150 lieues de Paris), il paroît avoir conservé le ton militaire, non pas ce ton honnête & décent qui caractérise les officiers françois.

Il ne nous est plus permis de suivre le dessein que nous avions formé: mais ce changement de résolution doit être expliqué, motivé.

Comme à la premiére censure faite de l'*état de médecine*, on avoit trop légérement passé sur beaucoup d'articles contenants des personnalités, des imputations fausses & calomnieuses, des reproches durs & mal fondés, une critique indécente & outrée, le magistrat, averti des excès où se portoit notre auteur, voulut qu'il fût fait de cette œuvre une seconde & plus exacte revision. Elle produisit un effet auquel l'écrivain ne s'attendoit pas. Il fut obligé de refondre & de recomposer une feuille entiére, & de mettre 14 cartons, aux endroits déjà imprimés, sans compter (dit-on) bien d'autres changements & radiations sur la copie manuscrite, qui n'étoit pas encore entre les mains de l'imprimeur. Les personnes qu'il déchiroit sont assez vengées par-là. Ainsi, quand malgré les ordres précis du magistrat de soustraire & d'anéantir tous ces traits satyriques lancés contre tant de médecins & des chirurgiens de Paris, auxquels le public a donné sa confiance, & qui la méritent par leur savoir; quand, malgré la vigilance la plus scrupuleuse du libraire à supprimer ces feuilles trop améres, il s'en répandroit quelques exemplaires (il est presqu'impossible que la chose n'arrive point; nous sommes même certains qu'elle est arrivée, & que plusieurs personnes ont des exemplaires sans cartons), aucun d'eux ne s'en croira ni offensé, ni blessé. Il leur suffira de savoir que la prudence du magistrat (le grand art du gouvernement est de prévenir les fautes) a pris les mesures convenables pour ne pas être obligé de sévir contre l'écrivain après la publication de son livre; il a réprimé avant qu'il parût, les écarts de sa plume.

Mais cette sage conduite du magistrat n'est-elle pas une véritable animadversion, une juste correction? Correction douce à la vérité, & sous la

custode, laquelle, sans doute, opérera le plus grand bien sur l'esprit de ce docteur encore adolescent, le fera revenir à résipiscence, le rendra plus circonspect à l'avenir, en un mot l'amendera : QUOD EI FELIX, FAUSTUM, FORTUNATUMQUE SIT.

Il nous est donc défendu de reproduire, même les sorties contre nous, puisqu'elles ont été rayées par le censeur.

On verra dans le privilége qui est à la fin, le véritable nom de l'auteur de l'*état de médecine ;* il est suivi d'une seule & unique qualité, au lieu de la longue série ou kirielle qu'il affecte dans ses annonces, affiches & placards, distribués sur le Pont-neuf & à la foire, & collés au coin des rues. Un motif, secret paroît avoir présidé à cette douloureuse (*a*) mutilation, toute volontaire qu'elle paroisse : il ne faut rien hasarder indiscrétement dans un acte qui doit porter un caractére saint, le sceau du prince & de la nation, (*qui sanctissimo Regis & Galliarum sigillo obsignandus est.*)

Ce ne sera peut-être pas sans la plus grande surprise qu'on lira, au bas du privilége, le nom d'un médecin de la faculté de Paris, qui s'est fait adjoint & associé dans une entreprise de littérature satyrique.

En attendant que nous annoncions en son rang, cet *état de médecine*, il est bon d'avertir qu'on y rappelle encore, *pag.* 233, le *prétendu reméde éprouvé contre le cancer ;* on sera plus révolté que surpris de cette témérité : « l'auteur (est-il dit) fait prendre l'arsenic intérieurement ; » ce minéral avoit déjà été employé de cette maniére, mais *non pas* » *pour la guérison du cancer* ».

1°. Tant pis pour ceux ou celles qui auroient la foiblesse d'avaler ce terrible poison ; *quod venditat*, comme parle Phédre, *falso antidotum nomine, extraneus medicaster, qui verbosis strophis sibi famam frustra tentat acquirere. Experiundi gratiâ, toxicum ebibere jubeatur primus, vel præmio posito : timore mortis ille tum brevi confitebitur.....*

2°. Il y a cent soixante & dix ans, & plus peut-être, que l'arsenic avoit été proposé pour cette maladie, & pour la lépre, soit universelle, soit particuliére. Un médecin chymiste, qui fut très célébre en son temps, mais qui passa pour un charlatan, & qui écrivoit encore après 1600, prétendoit avoir corrigé la qualité vénéneuse ou délétére de l'arsenic ; voici comment il s'exprimoit : *simili quoque ratione expertus philosophus ex* ARSENICO, *quod maximum est venenum, purgativum excellens efficiet, quod adversus omnis generis pestes, non secùs ac* CANCROS *mirè vires suas exeret..... Illius præparandi modus haudquaquam illis inauditus videbitur atque stupendus qui probè sciunt methodum*

(*a*) Une autre bien plus douloureuse, sans doute, parce qu'elle n'est pas volontaire, c'est de n'avoir pu garder dans l'*état de médecine*, *pag.* 174, la place qu'il s'y étoit donnée, à l'article de la *prévôté de l'hôtel*, après l'unique médecin de ce tribunal : ce qui tendoit à faire croire qu'il en étoit le second.

Entreprise qui n'a pas aussi bien réussi que dans l'almanach royal de cette année 1776, où il est inscrit comme tel *pag.* 252.

quâ mercurius sublimatus, & magis sine comparatione corrosivus, vel ipsius plebeculæ judicio, quàm arsenicum, ita gustui probatus & gratus solâ sublimatione.... reddi potest..... Venenatum igitur arsenicum hac quæ sequitur ratione ut medicinæ inserviat, poterimus præparare.

Illud igitur metallicum primùm per se sublimetur, deindè a.. a.. optimo, duarum horarum spatio decoquatur: sic enim suâ nigredine & farinâ quadam levi atque corrosivâ *spoliatur. Postea cum s.. æ.. iterùm sublimabitur, quæ venenum illius crassius atque nigrius retinebit. Tandem bis aut ter cum s.. c.. præparato sublimatum perfectè dulcoretur: & media istius sublimati substantia, in infusione, ad pondus* quinque, sex, septem, aut octo granorum *securè dari potest.*

L'écrivain chymiste, que je ne veux pas nommer, pour ne pas être cause de quelque terrible catastrophe, & l'ouvrage que je ne me permets pas d'indiquer, pour ne pas favoriser l'abus que pourroit en faire l'avidité atroce du charlatanisme, sont tous deux connus; je posséde le traité dans lequel se trouve ce qu'on vient de lire.

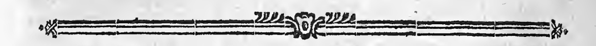
Ce médecin du XVI & du XVII siécle ne doutoit point du danger de l'arsenic pris intérieurement, puisqu'il expose un assez long procédé pour lui enlever ce qu'il a de nuisible. Mais il paroît constant qu'il n'avoit pas réussi, comme il s'en vantoit, puisque l'arsenic a été depuis unanimement proscrit, & banni de l'usage interne comme reméde. Il a semblé, j'en conviens, opérer des miracles dans certaines fiévres, mais les malades délivrés de la fiévre, sont péris peu de temps après phthisiques. Pour le docteur d'Erfort, il n'y met pas tant de façons, un peu d'opium est le léger correctif d'une substance corrosive & délétére.

Qu'on se fie, après cela, aux deux cents guérisons qu'il annonce avoir été faites par lui; *credat Judæus apella.* Quand il seroit vrai qu'il eût imaginé le premier de donner cette substance brûlante contre le cancer (ce qui est démontré faux), on ne pourroit que frémir de sa témérité, de son opiniâtreté à l'annoncer encore, malgré l'alarme que sa feuille donna, dans le temps qu'elle parut, au magistrat, malgré la réclamation de la faculté de Paris, & de tous les médecins qui demeurent dans la capitale.

Qu'il seroit beau de voir cet adolescent auteur profiter de l'avis qu'il osoit donner aux rois, en 1773, & qu'il énonçoit dans ces quatre bouts rimés!

Un roi doit préférer la dure vérité
A l'encens que souvent il n'a point mérité.
Un tort qu'on sait avoir, sans honte se déclare,
Il se change en vertu dès-lors qu'on le répare.

Art de régner, poëme de 74 vers, qu'il fit imprimer, avec une préface dans laquelle il parle indécemment de l'académie de Toulouse, parce qu'elle n'avoit pas couronné ce qu'il appelle son poëme, jugé, par lui tout seul, digne de la palme.



V I.

LITIGES SINGULIERS, ÉLEVÉS A L'OCCASION *DES ANALYSES CHYMIQUES* DE DEUX REMEDES AGYRTIQUES OU EMPYRIQUES.

Namque hoc tempore
Obſequium amicos, veritas odium parit.
TERENT. Andr. act. I, ſc. I.

EN 1771, ſous le nom du chevalier de ***, on vit paroître ſur la ſcéne l'ombre d'un homme qu'on reconnoiſſoit derriére le rideau où il étoit mal caché : il déclaroit (dans une *lettre* de quelques pages *in*-12.) que, las d'uſer des dragées de Keiſer, & de tous les autres remédes mercuriels qui, juſqu'à préſent, l'avoient exténué, ſans le ſoulager, il s'étoit déterminé, d'après la guériſon radicale d'un de ſes amis, qui s'étoit mis à l'uſage du reméde du ſieur Agirony, à prendre auſſi lui-même de ſon ſyrop végétal : que néanmoins, dans la crainte qu'il n'y eût encore du mercure dans cette compoſition, il avoit cru devoir uſer de précaution; que ſon médecin ordinaire lui avoit dit que le moyen de s'aſſurer s'il n'y entroit point de mercure dans ce ſyrop, étoit de le ſoumettre à un examen chymique : celui-ci, qu'on ne nomme point, ſe chargea, dit-on, de faire procéder à cette analyſe. Trois chymiſtes,

qui opérérent séparément, déclarérent, par un certificat signé d'eux, qu'ils n'avoient point trouvé de mercure dans le syrop. Le sieur Agirony, auquel ces piéces furent remises, tout joyeux de posséder des témoignages si flatteurs, se hâta de les faire insérer dans la gazette d'Utrecht, du 13 mars 1772, & dans le mercure de France, avril même année.

Mais le malheur voulut que le médecin qui avoit donné le troisiéme certificat, s'inscrivît lui-même contre, dans une lettre insérée, *pag.* 90 du journal de médecine, juillet 1772, & *pag.* 193 du second volume du mercure, pour le même mois.

Il le fait en ces termes: « Il est clair que c'est (*ici*) une intrigue » pleine de dol & de supercherie. Je proteste hautement contre mon » certificat, 1°. parce qu'ayant été donné uniquement pour tranquilliser » la tête d'un malade, & à la requisition de son médecin, il étoit fait » pour mourir dans le secret; 2°. qu'il a été imprimé sans mon aveu, » contre ma volonté & à mon insu; 3°. que par le fait, ce certificat ne » signifie rien, parce que rien ne peut constater que le syrop que j'ai » envoyé chercher chez Agirony, & dans lequel je n'ai point trouvé » de mercure, soit en effet son véritable reméde antivénérien; & j'en » suis d'autant moins sûr, que c'étoit un piége qui étoit tendu, & qu'il est » plus que vraisemblable qu'Agirony étoit à la tête de cette intrigue; » 4°. & ceci est capital, que cette légére analyse n'a été faite que sur deux » onces de syrop; c'en pouvoit être assez pour tranquilliser la tête d'un » malade, mais non pour faire une analyse authentique, ostensible, » démontrée, & telle que je sais bien qu'on doit la faire, quand on a » pour objet de lui attacher le sceau de la publicité; en un mot, de » mettre un reméde à l'abri de la critique, & lui mériter la juste con- » fiance du public ».

Cette lettre de m. d'Arcet, docteur-régent de la faculté de Paris, & professeur de chymie au collége royal de France, anéantissoit le triomphe du sieur Agirony. Ce botaniste à brevet sentit le coup, & voulut y appliquer le reméde. Il s'imagina, ou fit semblant d'imaginer que m. d'Arcet l'avoit attaqué dans son honneur & dans son état. En conséquence il eut recours à une consultation, pour être éclairé sur le parti qu'il devoit prendre, & sur l'espéce de réparation qu'il pouvoit exiger. Le flambeau qui l'illumina fut m. Clément Déris; il fit la consultation, qui fut ensuite signée par mm. Clément & Legouvé, le 4 août 1772.

Ce mémoire & consultation, imprimés *in*-4°. & contenant vingt-neuf pages, ne procurérent pas même l'effet d'un reméde palliatif; la blessure faite à l'honneur & à l'état du sieur Agirony étoit imaginaire: la réflexion lui fit voir que les deux choses qu'il croyoit chancelantes, se portoient bien; & le temps le confirma pleinement dans cette idée: car, après avoir fait tant d'éclat, il est resté tranquille, & a continué,

& continue de vendre & d'administrer son syrop, qui s'annonce périodiquement dans les carrefours & places publiques de la capitale (*a*).

(*a*) Depuis cette aventure très publique, le sieur Ag. . . . . est devenu beaucoup moins sensible. Tranquille, à côté de ses Pénates protecteurs, il a laissé le médecin d'Erfort vilipender, ainsi que bien d'autres remédes agyrtiques, son cher syrop, & n'a pas jugé qu'il fût à propos d'avoir recours aux jurisconsultes, pour savoir quel parti il devoit prendre à l'égard de l'auteur du livre intitulé suite de la bibliographie de m. Astruc.

On convient qu'il ne falloit point avoir la timidité en partage, pour parler, comme le fait ce nouvel ATTILA, *pag.* 65 *& suiv.* « Le sieur Agirony, » dit-il, rapporte des certificats. . . . . » en faveur de son remede . . . . » La probité (de ceux qui les donnent) » & les droits que l'humanité a sur leur » cœur, ne leur reprochent-ils pas leur » conduite »? Mais, vous, qui vous exprimez avec tant de force, peut-on dire à cet auteur, vous-même n'en avez-vous pas produit en 1770? *Premiérement*, dans une annonce *in*-8°. *de* 4 *pag.* à la tête de laquelle on lit: PAR PERMISSION. SYROP SUISSE ANTIVÉNÉRIEN, *donné au public par m. le baron de S.-I.* . . . . N'y voit-on pas encore très-lisiblement ces mots? « M. le baron de S.* * *, officier, auteur » du syrop suisse antivénérien, connu » par ses heureux succès, & dont il a » établi l'entrepôt général à Avignon, » chez le sieur Astier de S.-Remi. . . . » donne avis qu'il est arrivé en cette » ville (MARSEILLE) ». *Secondement*, dans une autre de 2 *pag.* qui a pour titre: SYROP SUISSE. *Reméde antivénérien donné au public* par un officier. *Troisiémement*, en 1771, dans une de 8 *pag.* intitulée de la sorte: AVEC APPROBATION ET PERMISSION. *Instruction pour l'administration du* SYROP MILITAIRE *antivénérien.*

Il est vrai que vous auriez beaucoup de peine aujourd'hui, sans doute, à rapporter des certificats qui constatent vos brillantes cures. Vous vous êtes corrigé sur cet article; mais vous continuez de répandre avec intrépidité des affiches, vous qui l'année derniére (le terme n'est pas éloigné), dans cette même *suite bibliographique*, osiez tenir ce langage: « Il faut que les remédes secrets soient » un bien bon commerce, puisque les » personnes qui, par leurs noms (COMTE, » BARON), annoncent la qualité, *ne » rougissent point de les vendre eux-mêmes, » & de faire courir des imprimés;* usages » seulement pratiqués jusqu'ici par ces » ÊTRES VILS qui, par des *calembourgs*, » réjouissent & dupent la canaille qui » les environne en place publique ». Et cependant, tandis que ces sons prononcés vigoureusement, & presque d'une voix de Stentor, retentissent encore dans l'air, vous avertissez par des billets multipliés que vous faites courir, vous avertissez, dis-je, avec une assurance impardonnable, si elle étoit moins ridicule, que vous vendez du *chocolat antivénérien.*

Mais quel courage intrépide ne vous a-t-il pas fallu, m. le docteur d'Erfort, pour tenir encore cet autre langage? « Je voudrois prier m. Agirony de me » résoudre une question. Que mériteroit » de la RIGUEUR DES LOIX, *un homme » qui non content d'en imposer par le men» songe le plus atroce, d'exposer la santé, » & qui plus est la vie des citoyens, par » des* REMEDES mal administrés ou DAN» GEREUX, chercheroit encore, &c. »?

Sans demander au sieur Ag . . . la solution de cette question, ne pourriez-vous pas, m. le médecin étranger, la résoudre aussi-bien, & peut-être mieux que lui? On n'a point oublié que depuis ce défi imposant, vous avez publié comme reméde, un poison corrosif & léthifére, contre les cancers ulcérés, & que vous n'avez pas craint de déclarer avoir opéré, par ce cruel & barbare moyen, deux

Qui auroit pu prévoir qu'après une révolution de quatre années, on verroit se renouveller une instance presque semblable? Rien n'est cepen-

---

cents guérisons; sans que vous ayiez pu néanmoins, malgré les invitations qui vous en ont été faites, en produire même une seule. Après une conduite aussi contradictoire, ne cesserez-vous donc point d'apostropher tantôt l'un, tantôt l'autre; de traiter celui-ci d'effronté charlatan, celui là de hardi imposteur; cet autre, de faiseur de fables, de menteur? Lorsque votre plume, qui sembloit être dirigée & conduite par les principes austéres de l'honnêteté, de la décence, de l'humanité, exprimoit fortement les traits de ceux que vous qualifiez de charlatans; lorsque vous dévoiliez les ruses les plus cachées du charlatanisme; lorsque vous tonniez enfin contre les impostures de ces gens sans aveu (ainsi que vous les nommez en plus d'un endroit), votre cœur assurément s'épanouissoit, il se repaissoit, il s'enivroit de complaisance & de joie; mais n'avez-vous pas craint qu'on ne vous appliquât cette réflexion du poëte de Vénuse, laquelle est passée en proverbe?

Quid rides? mutato nomine de te Fabula narratur.

Les voyages que vous avez faits en Allemagne, mais qui pourtant ne vous ont pas valu le droit de vous arroger le titre fastueux de *kaisarlichem artze*, vous ont mis à porté peut-être de voir ou d'entendre parler de celui dont un écrivain trace le portrait singulier en idiôme germanique, (lequel paroît vous être familier, ainsi que bien d'autres langues, à en juger au moins par les mots qui se lisent dans une nouvelle édition de vos annonces, que votre distributeur répandoit dans le fauxbourg Saint-Germain, le lundi 25 mars dernier; *On peut m'écrire* DANS TOUTES LES LANGUES.) Ce passage allemand est curieux; le voici:

« Der so genante doctor SCHMID ist » vielleicht einer der ersten Marktschreyer, der seine Narrenkappe unter » den breiten doctor-huth zu verstecken geglaubt hat. Unter dieser possirlichen Verkleidung, kundigt er » als ein zweiter DON QUICHOTTE » allen Quaksal bern einen offenbaren » krieg an, vermuthlich in der Hoffnung ihnen das Feld abzugewinnen, » und allein Sieger zu bleiben. Mochte » ich doch, fugt er bescheiden hinzu, » mochte ich doch damit zu stande » kommen! So sieht man in einem » Teiche, den zu bevolkern man mit » kleinen Fischen besezt hatte, wie ein » junger Hecht, starker, geschmeidiger, und kuhner als seine Cameraden, » endlich in seinem erroberten gebiet » allein herum schwimt: aber nicht » eher als biss er die andern Fische, » eigner und fremder Gattung, verschlungen. Wie endigt sich sein triumph? » Dadurch, dass er sich noch kentlicher » gemacht, komt die Reihe desto eher » an ihn selber ». MICHAEL WAHRMUNDS, *Betrachtungen ueber die menschlichen Thorheiten.* Kap. XIII, von den intriguen, pag. 207, LEIPZIG, 1772, *in*-8°.

Ce qui signifie, en françois: « Le soidisant docteur SCHMID est le premier qui, affublé du vil manteau de la charlatanerie, ait cru pouvoir se cacher, en se faisant ajuster la pourpre doctorale par-dessus; & sous ce bizarre déguisement, sous cette grotesque mascarade, déclarer, comme un autre DON QUICHOTTE, une guerre ouverte aux circulateurs, afin de gagner sur eux, s'il est possible, du terrein, & s'emparer seul du champ de bataille. Puisset-il en venir à bout! ajoute-t-il. Ainsi l'on voit, après quelques années, dans un étang, où, pour le repeupler, on avoit jeté de menus poissons, parmi lesquels se trouvoient de petits brochetons; on voit, dis-je, le plus fort, le plus souple, le plus adroit de la bande, se promener enfin seul dans un domaine qu'il a conquis, après avoir dévoré les

dant plus vrai. Tous ces meſſieurs qui diſtribuent des annonces, affiches, placards, pour avoir le débit de leurs liqueurs ou de leurs onguents, prennent feu, quand on n'approuve point leur méthode ni leurs arcanes. Mais malheur à celui qui, déchirant le voile myſtérieux de leurs procédés, l'expoſe tout nud aux yeux du public. Les convulſions de l'amour-propre irrité les étourdiſſent au point qu'ils crient; nous ſommes attaqués dans notre honneur, dans notre réputation, dans notre fortune. C'eſt alors qu'au lieu d'être humiliés ſeulement de ſe voir découverts, ils invoquent le ſecours des juriſconſultes, pour rappeller par cette adreſſe la confiance du public affoiblie. Tel eſt l'objet d'une conſultation qui vient de paroître; & dont voici le ſujet:

M. DE HORNE, docteur en médecine, ancien médecin des camps & armées, & en chef des hôpitaux militaires, médecin de S. A. S. monſeigneur le duc d'Orléans, publia l'année derniére une *expoſition raiſonnée d'adminiſtrer le mercure dans les maladies vénériennes*, &c. Nous en avons rendu compte dans la premiére partie de ces MÉMOIRES, *pag.* 270 *& ſuiv.*

Ce médecin, *pag.* 252 de ſon ouvrage, s'exprime ainſi: « Le ſieur » Nicole, qui a fait diſtribuer ſi long-temps ſes affiches avec une pro» digalité indécente, n'a jamais varié ſur la nature de ſes remédes, qu'il » a toujours affirmé être de la claſſe des végétaux, & ne contenir aucune » partie de mercure (*a*). Il a pouſſé l'aſſurance juſqu'à propoſer un pari » de cent louis contre celui qui pourroit ou voudroit le convaincre de » menſonge à cet égard. Son pari a été accepté; & m. Marges, s'étant » procuré de ſon reméde ſous la forme de tiſane, de liqueur, de biſcuit » & de pommade, a trouvé du mercure dans ces quatre eſpéces de com» poſitions. L'analyſe qu'il a faite porte un caractére de franchiſe très» précieux, & elle eſt trop exacte pour avoir beſoin d'être renouvellée: » elle démontre, de la maniére la plus poſitive, que toutes ces prépara» tions contiennent du mercure; & qu'il y eſt, dans la liqueur, ſous la » forme de ſublimé corroſif, puiſque m. Marges y a trouvé le ſel métal» lique en ſubſtance, & qu'il avoit offert de répéter ces expériences à » des conditions trop juſtes pour être contredites, & qui pronoſti» quoient d'abord le ſuccès ».

« D'après cette connoiſſance, ne doit-on pas être révolté de l'aſſu» rance inſidieuſe avec laquelle le ſieur Nicole oſe en impoſer depuis » ſi long-temps au public, en annonçant dans ſes affiches que *non ſeu»* *lement ſon remede antivénérien ne contient pas de ſublimé corroſif, mais*

---

poiſſons de ſon eſpéce & les autres. Mais ſes triomphes multipliés ne ſervent qu'à ſa perte, en le rendant plus viſible. *Réflexions ſur les ſottiſes humaines, par* MICHAEL WAHRMUND; ch. XIII, des intrigues; *pag.* 207, &c....

(*a*) Avis au ſujet d'un reméde de m. Nicole, ſuivi d'une lettre à m. Morand fils, de l'imprimerie de Cellot, rue Dauphine, 1769.

qu'il

» *qu'il en est le correctif le plus sûr, quand malheureusement on en a* » *pris* (*a*). Le véritable correctif du sublimé, celui qui le décompose » sur le champ, est le sel alkali; & le moyen de remédier aux ac» cidents successifs que ce reméde peut occasionner, quand il est im» prudemment ou méchamment administré, consiste à faire boire » beaucoup d'huile ou de lait ou d'autres substances analogues. Si » le reméde du sieur Nicole avoit été d'abord de la classe du premier » de ces correctifs, il ne pouvoit convenir que dans l'instant même » où on a à se plaindre d'une trop forte dose de sublimé; instant » précieux, mais difficile à saisir; & on conçoit bien qu'il ne peut » être de la classe des seconds, trop connus du public pour rester » un moment secret, &c. »...

Cet ouvrage de m. de Horne parut sur la fin de 1774 : le sieur Nicole, se voyant trop bien découvert, jugea qu'il étoit de la prudence de ne point répliquer. Aussi embrassa-t-il ce parti, pour jouir dans sa paisible retraite, de la fortune qu'il avoit amassée par le débit de son prétendu reméde antivénérien sans mercure. Mais quel théâtre étroit que la châtellenie de Morsan-sur-Seine pour un autre CHARMIS qui durant quatorze ans s'étoit rendu fameux dans la capitale, & qui recevoit chaque jour chez lui une affluence de consultants de tout sexe, de tout âge, de toute condition! Peut-on se résoudre à vivre long-temps dans l'obscurité, lorsqu'on croit avoir brillé, avoir été utile, & devoir encore l'être? Le sieur Nicole songe donc à se remontrer ou du moins à donner de ses nouvelles aux gémissantes, mais honteuses victimes de la volupté, & à leur apprendre par la voie de l'impression, qu'il n'est pas encore descendu chez les morts :

Illuc undè negant redire quemquam. CATULL.

Il imagine d'écrire à m. de Horne une lettre que celui-ci laisse sans réponse. Tout médecin, qui comme lui auroit apperçu le piége qu'on lui tendoit, auroit tenu la même conduite; la délicatesse, dont ils font tous profession, leur impose le devoir austére de ne point paroître lié avec des hommes qui débitent des phioles, des biscuits, & des remédes secrets; & soupçonnés par-là de partager avec eux un gain doublement illégitime.

Peu satisfait de ce silence qui dérange ses projets, le sieur Nicole veut rendre publique cette lettre. Il la présente donc au bureau de la librairie, suivant l'usage : (nous ne pouvons pas dire si elle est absolument telle qu'elle fut envoyée à m. de Horne) : un censeur est

---

(*a*) Examen & analyse chymique des différents remédes que m. Nicole met en usage pour le traitement des maladies vénériennes, par m. MARGES, chirurgien. Paris, Didot, 1771. *pag.* 12, 13, 14, 15 & 16.

nommé pour l'examiner. Comme elle ne renfermoit rien contre la personne du médecin chymiste, rien contre la religion, ni contre l'état, ni contre les mœurs, le censeur n'avoit aucune raison pour refuser de l'approuver. Elle sembloit, en effet, n'avoir été écrite, & ne devoir être publiée que pour la justification du *reméde antivénérien sans mercure.* Qui pouvoit soupçonner de la finesse, lorsqu'avec une franchise apparente, on soumettoit une lettre honnête au tribunal de la censure? Ainsi elle est portée à l'imprimeur. M. de Horne, qui avoit eu des bonnes raisons pour n'y pas répondre, est instruit de tout ce qui se passe : il prévient le magistrat qui, discernant la ruse du sieur Nicole, défend qu'elle paroisse avec l'adresse à m. de Horne; ordonne de changer la forme, & de mettre à cet écrit le titre de *Dissertation*, ou peut-être un équivalent à son choix.

Tout autre que le sieur Nicole auroit obéi, comme il le devoit; mais dans l'espoir de regagner d'un côté ce qu'il perdoit de l'autre, il dresse une nouvelle batterie, afin de reveiller l'attention du public au sujet de son reméde déjà tombé dans un profond oubli. Il lui vient en pensée de commencer une attaque en forme, mais légale suivant lui, contre m. de Horne. Le manifeste par lequel il déclare ses droits blessés, est intitulé : « CONSULTATION ET MÉMOIRE *pour* » *m.* NICOLE DE MORSAN, maître chirurgien dans la châtellenie » de Lille, ancien chirurgien ordinaire du roi : *contre le sieur* DE » HORNE, docteur en médecine, ancien médecin des camps & » armées, & en chef des hôpitaux militaires, médecin de S. A. S. » monseigneur le duc d'Orléans, *opposant à la publication d'une* » *réponse imprimée du sieur* NICOLE (*au sieur* DE HORNE) *quoi-* » *qu'approuvée par un censeur royal, & revêtue de la permission du* » *magistrat* ».

Nous devons faire connoître cette piéce *in*-4°. de 15 *pages.* Elle servira à l'histoire de l'empirisme, & constatera les ressources que savent mettre en œuvre ceux qui marchent sous ses drapeaux.

Le consultant débute par rappeler qu'il fut reçu en 1757 maître chirurgien dans la châtellenie de Lille en Flandres, époque importante. Il possédoit (dès-lors peut-être) la composition d'un reméde sans mercure, pour guérir les maladies que l'on appeloit autrefois maladies secretes. Mais comme il n'est permis (dit-il) qu'aux médecins de composer chez eux des médicaments, & qu'aucun titre en chirurgie ne donne ce droit; m. Nicole, ainsi que l'ont fait de tout temps d'autres chirurgiens, s'est pourvu d'un privilége en 1767.

1°. Ce début est insidieusement avancé pour faire croire, que les médecins usent de ce droit & qu'ils distribuent eux-mêmes des arcanes préparés chez eux. Ils sont cependant en général trop délicats pour se le permettre; si quelques-uns d'entre eux s'étourdissoient sur ce point, & que par un vil intérêt ils foulassent aux pieds cette

délicatesse, ils seroient alors regardés comme des ames viles & mercenaires, & retranchés d'un corps que l'honneur soutient; & supposé qu'on ne procédât point à cette humiliante radiation, c'est qu'on espéreroit par cette condescendance les voir bientôt rentrer dans le devoir, & que l'exemple des autres les rappeleroit à l'honnêteté de leurs principes.

2°. Depuis que les chirurgiens, par de sages réglements, jouissent d'un état assuré dans la société politique, on ne les a point vus, comme on l'insinue, se pourvoir de priviléges pour distribuer des remédes secrets. Les erreurs de quelques particuliers (nous n'en connoissons cependant aucun qui se soit rendu coupable de cet excès) ne sauroient retomber sur un corps qui se pique à cet égard de marcher sur les traces des médecins. Ainsi que ceux-ci, les chirurgiens sont ennemis du charlatanisme & des charlatans. Personne n'ignore avec quel zéle ils se sont plus d'une fois élevés contre l'avidité & l'effronterie de ces porteurs de priviléges, plustôt extorqués, qu'accordés.

Le sieur Nicole oseroit-il assurer qu'il n'en a aucune connoissance? Tout au plus, il peut en faire le semblant dans son exorde, ou pour mieux dire dans son préambule où l'éloquence ne brille pas plus que la vérité. Son but est de disposer & de prévenir par cet artificieux énoncé, l'esprit de ses lecteurs en faveur de sa cause, mais principalement en faveur de son remède, aussi précieux pour lui que les mines du Potosi.

A l'entendre cependant, il n'est *ni étonné ni mortifié d'être enveloppé dans la proscription prononcée du fond du laboratoire de l'auteur*, (*pag.* 2). Comment pourra-t-on ajouter foi à ce que le sieur N.... avance ici? Auroit-il pris la plume, s'il étoit dans une véritable apathie, comme il s'efforce de le crier très haut? Quand on jouit de cet heureux état, rien ne peut en faire sortir, parce que toutes les passions se taisent, l'amour-propre, la vanité, l'intérêt, l'opinion des autres, &c.... Il ne persuadera donc point que la paix du philosophe regnât dans son ame, puisqu'il prend l'alarme, dès qu'on fournit des preuves contre l'efficacité de son remède. Mais on sait que l'ennui accompagne presque toujours l'homme qui a quitté un négoce avantageux; le dégoût le suit, il est en proie aux soucis dévorants au milieu des bosquets riants de sa roturiére seigneurie. La position sera beaucoup plus désagréable & plus dure encore pour celui qui sera descendu de dessus un théâtre fort élevé, autour duquel s'assembloit une foule de gens crédules, empressés de venir échanger leur argent contre une espérance de guérison aussi fragile que le vase qui la contient.

Mais comment avertir qu'on veut se remontrer, après s'être retiré, sans courir le risque d'être accusé d'inconstance? c'étoit d'adresser à m. de H... une lettre qui pût préparer le retour du peuple à la

piſcine antivénérienne qu'il croyoit tarie ; lettre qui, multipliée par l'impreſſion, donnât à entendre que celui qui en poſſéde chez lui la ſource ne refuſeroit point d'y plonger ceux qui viendroit lui découvrir la lépre ſyphilitique.

Au défaut d'une lettre, on met donc en œuvre une conſultation; on y lit, *pag.* 3 & 4. « La cenſure exercée par le ſieur de Horne ſur » le reméde de m. Nicole, n'eſt pas appuyée ſur des fondements... » ſolides .... Le reméde a été muni d'approbations .... c'étoit le » témoignage du célébre m. Morand ... La confiance générale, dans » le *reméde ſans mercure*, eſt reſtée pleine & entiére. Le chirurgien » pourroit en donner des preuves ».

M. Nicole veut donc qu'on croie que ſon *reméde ſans mercure* guériſſoit la vérole. Et pour le prouver, il nous annonce qu'il a dans ſes mains des approbations : mais des approbations, qui s'obtiennent, on ſait de quelle maniére, ne peuvent militer contre des faits contraires; & m. Morand peut s'être trompé. On ſera ſans doute bien ſurpris d'apprendre que m. Nicole lui-même le reconnoît formellement, dans la lettre manuſcrite adreſſée à m. de Horne avec ſignature ; lettre que nous avons eu occaſion de voir. On y trouve bien liſiblement écrit ces paroles; « à l'aide de mes connoiſſances, » quelque foibles & bornées qu'elles puiſſent être, je jugeois que » tous mes malades n'étoient point dans le cas de guérir *ſans mercure.* » Alors devois-je renoncer à mes lumiéres ? N'y auroit-il pas eu de » ma part un entêtement déraiſonné & déraiſonnable à ne pas vou» loir alors *faire uſage du mercure*, & à vouloir *employer mon reméde* » *où il n'entre pas*, J'AI DONC TRAITÉ PLUSIEURS DE MES MA» LADES AVEC DU MERCURE. Il n'y a rien d'étonnant que le ſieur » Marges ait mis la main ſur les remédes que j'adminiſtrois dans ce » cas ; il auroit pu même dans d'autres tentatives, tomber de même » ſur un cas ſemblable »....

Plus loin, le ſieur Nicole parle ainſi : « le ſieur Marges a trouvé » du mercure dans quatre eſpéces de compoſition dont je faiſois » faire uſage à un de mes malades : il en réſulte que ce malade & » que pluſieurs autres *ont été traités avec du mercure* »....

Rien de ſi formel : le ſieur Nicole débitoit un reméde antivénérien ſans mercure ; mais de ſon aveu il y mêloit du mercure lorſqu'il jugeoit ſon reméde inſuffiſant. Ce qui devoit fréquemment arriver : c'étoit la botte ſecrette de ce maître d'eſcrime. A coup-sûr, mm. Morand, pere & fils, n'avoient pas été ſes confidents.

On ne ſe ſeroit nullement attendu à un aveu de cette ſorte ; il eſt ſous nos yeux, & en le liſant nous avons nous-mêmes été ſurpris que m. Nicole l'ait fait. Sans doute il n'a pas ſenti qu'en voulant ſe juſtifier, il dévoiloit un myſtére que les gens de l'art ſoupçonnoient ſans

effort; ce qui est bien capable de dessiller les yeux du public sur les précautions artificieuses employées par d'autres distributeurs de *reméde antivénériens sans mercure.*

Qu'on juge après cela si m. de Horne pouvoit consentir qu'il parût publiquement à son adresse une lettre qui annonçât un reméde antivénérien *sans mercure*; lui à qui l'analyse avoit appris qu'il en contenoit, & à qui le sieur Nicole déclaroit qu'il y en faisoit entrer suivant les occasions.

Qu'on juge si m. Nicole a le droit légitime de chercher chicane à m. de Horne, & de composer contre lui un mémoire, parce qu'il a reçu ordre du magistrat de changer le titre de l'écrit imprimé qu'il vouloit répandre.

En vain il oppose à l'analyse de m. Marges & de m. de Horne, une autre analyse seulement énoncée, (mais dont le détail n'est point produit), *dans laquelle on n'a point trouvé ce qui a été apperçu dans la premiére.* Il nous suffit de savoir que du propre aveu de m. Nicole, tantôt son reméde contient du mercure, & tantôt qu'il n'en contient point. *Habemus confitentem reum.* Puisqu'il y en mêle, c'est donc contre toute vérité qu'il déclare qu'il posséde *un antivénérien sans mercure.*

Durant quatorze ans m. Nicole en a donc imposé au public. Mais ce public, auquel il est redevable d'une fortune immense, & qui si longtemps a été la dupe de sa crédulité, n'a-t-il donc pas sur m. Nicole une action bien plus réelle, que m. Nicole sur m. de Horne, qui déchire le double voile dont on couvroit un véritable mystére.

En vain m. Nicole se vante qu'il *finit sa lettre par une circonstance qui léve toutes les équivoques* (pag. 7), en s'appuyant du témoignage qu'il espére de m. Morand. Toutes les équivoques sont levées par m. Nicole lui-même, en déclarant que suivant les circonstances, il ajoute ou n'ajoute pas du mercure à son reméde. M. Morand ignoroit très certainement cette manœuvre agyrtique; il en sera fortement indigné, & sera convaincu qu'il a été trompé. Mais ce docteur sera étrangement révolté de l'entendre s'exprimer ainsi: « ce chirurgien » (m. Nicole) persuadé du zéle de m. Morand pour le bien de » l'humanité, ne peut douter que ce médecin n'applique aujourd'hui, » dans les occasions où ses lumiéres lui en feront juger l'utilité, un » reméde dont on a vu les bons effets, & auxquels il est (maintenant » que m. Nicole s'est retiré) le maître de mettre le sceau de son » expérience propre ».

Quoi, m. Nicole, vous respectez assez peu la délicatesse d'un médecin de la faculté de Paris, pour le déclarer ouvertement capable d'administrer un reméde secret, & pour le désigner votre successeur dans votre art! Vous, qui croyez votre honneur lésé parce

qu'on vous prouve que votre arcane renferme du mercure (ce que vous avouez pourtant être vrai) ne sentez vous pas combien est plus vive l'atteinte que vous portez à celui de m. Morand? De quel œil pourra-t-il voir cet affront que vous lui faites, sans qu'il l'ait mérité?

Mais continuons. M. Nicole *ne peut douter* (dit-il *pag.* 10) *que le goût de m. de Horne soit pour la dissertation.* M. Nicole se seroit-il imaginé avoir dit un bon mot? Pas plus que si quelqu'un disoit à m. N.... qu'on ne sauroit douter que son goût est pour le style familier ou épistolaire. M. de Horne n'a jamais trouvé mauvais que m. Nicole écrivit ou adressât des lettres au public ou à ses fauteurs; comme il n'est ni l'un ni l'autre, il n'a point voulu paroître avoir avec lui de correspondance; tel est le goût de m. de Horne qui déplaît à m. Nicole, parce que ce n'est pas le sien, & qu'il vouloit réparer le dernier coup porté à son reméde antivénérien sans mercure. Mais ce n'est pas m. de Horne qui a défendu à m. Nicole de changer de titre ou d'adresse, ce ne sont pas les bureaux, c'est le magistrat lui-même, comme l'énonce clairement le billet du sieur Monory, quoique m. Nicole fasse semblant de l'ignorer, & d'en prendre de-là occasion de dresser un mémoire à consulter, dans lequel il se plaint (pag. 10) « que cette conduite.... est une entrave déplacée & » déraisonnable pour gêner la liberté du sieur Nicole & pour porter » atteinte au droit.... de lui adresser directement sa replique ».

D'après ce que nous avons dit, il conste que m. Nicole se plaint à tort, puisqu'il ne prenoit cette tournure adroite que pour tâcher de rehausser les actions bien baissées de son jadis très lucratif arcane, en compromettant un médecin qui *n'a point de goût* pour le charlatanisme.

Puisque m. N.... n'a point respecté m. Morand, on ne doit pas être surpris qu'il respecte encore moins m. de Horne dans cette phrase à laquelle nos lecteurs donneront la qualification qui lui convient: « m. Nicole qui s'est retiré (*oui, mais qui paroît fortement » s'en repentir*) dont le reméde sans mercure (*& très souvent avec » mercure*) ne peut plus de ce moment faire ce qu'on appéle du tort » à aucun de ceux qui ont des prétentions particuliéres sur le traite- » ment de ces sortes de maladies, ne peut plus être regardé par le » sieur de Horne comme un rival qui puisse altérer l'espérance de » sa moisson » (*pag.* 11.)

Les Thessalus de nos jours (il y en a dans toutes les professions) usent de différents stratagêmes pour se donner un relief qu'ils ne peuvent cependant obtenir; & leurs efforts ne les sauvent point de la qualification qu'ils méritent: l'un, par exemple, armé de pied en cap poursuit les charlatans, à outrance, les frappe sans quartier, les déchire à belles dents, & les écrase avec la massue qu'il prétend avoir reçue d'Esculape; c'est pourtant le coryphée de la troupe agyr-

tique. L'autre se met en paralléle avec les médecins & les chirurgiens, & se plaçant avec eux sur la même ligne, sans autre titre que son ignorance & sa forfanterie, s'imagine esquiver par-là le seul nom dont il est digne, celui de charlatan. Celui-ci ne se montre, pour ainsi dire, qu'à la foible lueur de la lune, & en s'insinuant par-tout comme les reptiles; mais des voix précaires, des plumes dévouées, de petits Mécenes, vantent ses cures mensongéres, & sans s'embarasser de ce qu'un savant prince disoit, il y a près de deux mille huit cents ans; *Nil sub sole novum, nec valet quisquam dicere; ecce hoc recens est: jam enim præcessit in sæculis, quæ fuerunt ante nos:* ils le proclament l'inventeur de choses nullement merveilleuses, qui se faisoient chez les Égyptiens, chez les Hébreux, chez les Druides, chez les Grecs, chez les Romains, chez les Gaulois, chez les Chinois, chez les Hyperboréens, chez les Sarmates, &c.... Le public le croit, & lui aussi. Cet autre marche à peu près sur les traces du premier, mais très ressemblant au plus vain de tous les hommes, au médecin Ménécrate, il brûle devant lui, sur un autel élevé de ses propres mains, un fade, mais perpétuel encens dont la vapeur feroit tomber tout autre que lui dans une asphyxie insurmontable.

Le sieur Nicole ne connoît point ces subtils détours; il va plus droit à son but. Il imagine de faire m. de Horne son rival, espérant que s'il est assez heureux pour le persuader, il jouera un beau rôle à côté d'un médecin éclairé & honnête. Tel est le dernier trait, le trait de désespoir, qu'il tenoit en réserve dans son carquois, mais lancé d'une main mal-adroite, le coup n'a point porté. M. de Horne est médecin de m. le duc d'Orléans, il n'a point de remédes secrets, il ne s'est point fait annoncer comme traitant les maladies vénériennes. Il soulage depuis plus de vingt ans ceux dont il a mérité la confiance; c'est donc contre toute vérité qu'on avance qu'il a des prétentions particuliéres sur le traitement des maladies vénériennes. Il s'est formé dans la capitale un établissement, composé de trois ou quatre maisons de santé, pour diminuer s'il est possible les progrès d'une maladie destructive de la population; le magistrat l'a nommé inspecteur d'une de ces maisons où le *traitement est gratuit*, & administré par des chirurgiens, entretenus eux-mêmes par le magistrat. Comment m. Nicole, a-t'il donc osé faire cette indécente sortie? comment un avocat n'a-t'il pas balancé de signer un mémoire contenant une imputation qui seroit flétrissante, si tout Paris n'en connoissoit la fausseté.

La consultation, qui suit ce mémoire, n'eut pas été présentée aussi favorablement pour m. Nicole, s'il eut fait un rapport exact à son avocat; sur-tout s'il lui eut dit avec franchise que bien qu'il annonce publiquement son reméde, comme ne contenant point de mercure,

il y en faisoit néanmoins entrer quand il jugeoit à propos; s'il lui eut appris le véritable motif de sa lettre à m. de Horne.

Tout le fruit que le sieur Nicole a retiré de cette démarche peu réfléchie & peu mesurées a été de voir intervenir un arrêt du conseil, dont voici la teneur :

« Le roi étant en son conseil, ordonne que les réglements concernant les mémoires à consulter seront exécutés selon leur forme & teneur; en conséquence, à supprimé & supprime l'imprimé ayant pour titre Consultation & Mémoire pour m. Nicole de Morsan, contre m. de Horne, docteur en médecine, opposant à la publication d'une réponse imprimée; fait défenses à tous imprimeurs, libraires de l'imprimer, & au sieur Nicole & à tous autres de le vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine de 1500 livres d'amende & de tous dépens, dommages & intérêts. Fait au Conseil d'état du roi, sa majesté y étant, tenu à Versailles le 16 mars 1776, signé DE LAMOIGNON ».



VII.

RÉGLEMENT

FAIT PAR ORDRE DU ROI,

Pour établir dans les hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz & Lille, des amphithéâtres destinés à former en médecine, chirurgie & pharmacie, des officiers de santé pour le service des hôpitaux militaires du royaume & des armées.

Du 22 décembre 1775.

ARTICLE PREMIER.

Emplacement de l'amphithéâtre.

IL sera reconnu par l'intendant de la province, & les officiers de santé, dans chacun des trois hôpitaux de Strasbourg, Metz & Lille, où on établira des amphithéâtres, un emplacement convenable pour y faire les dissections & les leçons, sans toutefois que ces emplacements puissent nuire à l'aisance ni au bien-être des malades.

II.

Médecins surnuméraires.

INDÉPENDAMMENT des médecins employés avec appointements dans les hôpitaux militaires, sa majesté admet dans chacun des trois hôpitaux où les amphithéâtres seront établis, quatre médecins surnuméraires, sans appointements, qui porteront l'uniforme des médecins ordinaires, mais sans boutonnières au collet; ils seront obligés d'assister à tous les cours qui se feront dans lesdits hôpitaux, aux opérations & aux ouvertures de cadavres; de suivre les médecins & chirurgiens-majors dans leurs visites; ils feront, ainsi que les médecins employés, des observations qu'ils adresseront à l'inspecteur général, qui, d'après les connoissances & le zéle qu'ils montreront, & les témoignages qui lui seront rendus par l'inspecteur du département, les fera connoître plus particuliérement au secrétaire d'état de la guerre, afin de les faire nommer aux places vacantes; ils seront subordonnés à la police des intendants du département, des commissaires des guerres, des médecins-inspecteurs & des médecins de ces trois hôpi-

taux ; ces médecins ſurnuméraires feront chacun des obſervations ſur les maladies qui leur ſeront indiquées par les médecins titulaires de l'hôpital ; & ces obſervations ſeront variées tous les mois, de ſorte que celui qui en aura fait pendant le mois actuel ſur les maladies aiguës régnantes, ſera chargé d'en faire ſur les maladies chroniques pendant le mois ſuivant, & ſucceſſivement ſur tous les genres de maladies, afin de pouvoir juger de la capacité & de l'application de ces médecins.

I I I.

Démonſtrateur. Appointements.

On fera choix d'un démonſtrateur, d'une capacité reconnue, pour chacun des trois amphithéâtres ; il aura le titre d'aide-major, diſſéqueur & démonſtrateur ; aux appointements du roi, fixés à quatre cents livres, outre les gages du premier garçon, dont il tiendra lieu aux entrepreneurs, en rempliſſant les mêmes fonctions des autres garçons chirurgiens.

I V.

Emploi de cent livres pour l'amphithéâtre.

Il ſera accordé en ſus cent livres pour l'entretien des piéces anatomiques & autres frais d'amphithéâtres, dont il rendra compte de l'emploi, dans un état viſé du commiſſaire des guerres & du médecin-inſpecteur.

V.

Suppreſſion des aides-major.

A meſure que les chirurgiens-aide-major, actuellement établis dans ces trois hôpitaux, & leurs ſurvivanciers, viendront à mourir ou ſe retireront, leur place demeurera ſupprimée, & l'aide-major démonſtrateur en remplira les fonctions, à raiſon du traitement réglé ci-deſſus.

V I.

Réceptions des chirurgiens ſurnuméraires.

Aucun éléve en chirurgie ne pourra être admis à ſuivre, comme ſurnuméraire, les malades ou bleſſés, ni les cours qui ſe feront, qu'il n'ait fait au moins deux années d'apprentiſſage chez un maître chirurgien dont il rapportera un certificat authentique ; il ſera examiné par le médecin-inſpecteur, ou à ſon défaut, par le premier médecin & le chirurgien-major, & reçu à l'hôpital avec l'agrément du commiſſaire des guerres.

V I I.

Concours pour remplacer des garçons chirurgiens.

Lorsqu'il vaquera une place de garçon chirurgien, il ſera convoqué un concours en préſence de l'intendant, lorſqu'il le jugera à

propos, du commissaire des guerres, du médecin-inspecteur qui résidera dans la province, des médecins, chirurgien-major & aide-major; la préférence sera donnée à l'ancien à mérite égal, mais toujours au plus capable: par ce moyen, on évitera la faveur & la brigue, on fera germer l'émulation & les talents qui seuls procureront les places.

L'amphithéâtre, établi à Lille, fournira les garçons chirurgiens & apothicaires des hôpitaux militaires, tels qu'ils sont situés dans la Flandre, le Hainault, la Picardie & la Champagne.

L'amphithéâtre, établi à Metz, fournira les garçons chirurgiens & apothicaires dans les hôpitaux militaires des Trois-évêchés & de la Lorraine.

Et celui de Strasbourg fournira également les garçons chirurgiens & apothicaires dans les hôpitaux d'Alsace & de la Franche comté, & ce, relativement aux dispositions de cet article, & des 8 & 20 du présent réglement.

VIII.

Nombre des chirurgiens surnuméraires.

Il ne sera admis que quatre chirurgiens surnuméraires externes dans les hôpitaux de Strasbourg, de Metz, de Lille; ils seront tenus de faire le service sans appointements ni nourriture au compte du roi, lorsque le nombre des malades, blessés & vérolés ne sera pas suffisant pour les employer; le nombre des chirurgiens employés sera d'ailleurs proportionné au nombre des malades, relativement aux fixations portées par les marchés actuels: ils ne pourront servir en cette qualité que pendant l'espace de six années, après lequel temps ils chercheront à se pourvoir dans les villes & bourgs du royaume & dans les régiments, & seront placés de préférence dans les armées & dans les hôpitaux de l'intérieur du royaume, en qualité de major ou aide-major; & comme il y a déjà quatre chirurgiens surnuméraires établis à l'hôpital de Strasbourg sans appointemens, mais avec nourriture au compte du roi, suivant le marché actuel, les quatre nouveaux chirurgiens établis par cet article, seront simplement externes, & pourront être employés à remplacer les quatre chirurgiens surnuméraires, lorsque ceux-ci passeront au compte de l'entrepreneur pour les gages.

IX.

Assiduité aux cours & aux leçons.

Tous les chirurgiens employés surnuméraires, seront astreints d'assister réguliérement aux leçons & aux démonstrations qui se feront pendant l'hiver & l'été; le médecin-inspecteur, les médecins & le chirurgien-major assisteront réguliérement, autant qu'ils le pourront, aux leçons, afin de s'assurer de la régularité & de la bonté des instructions, de l'assiduité & de la docilité des médecins, chirurgiens &

apothicaires; le chirurgien-démonſtrateur ſera tenu de leur rendre compte de ceux qui auroient manqué aux leçons & qui s'appliqueroient moins, afin de les punir ſelon l'exigence des cas.

Les garçons chirurgiens employés, & ſurnuméraires & externes, ne ſeront pas moins ſubordonnés au chirurgien-aide-major-démonſtrateur, qu'aux chirurgiens major & aide-major de l'hôpital.

Les fils des médecins & chirurgiens-majors des hôpitaux militaires du royaume, ſeront admis à ſuivre les cours des amphithéâtres, ſans appointements & ſans remplir aucune fonction de droit dans les ſalles des malades & bleſſés, qu'après qu'ils en auront été jugés capables par la voie du concours.

X.

Cours de l'hiver.

Le chirurgien-aide-major, diſſéqueur & démonſtrateur, fera chaque année un cours complet d'anatomie pendant l'hiver; ce cours commencera le premier octobre par l'oſtéologie ſéche & fraîche; il fera de ſuite & ſucceſſivement la myologie, la ſplanchnologie, l'angiologie & la névrologie; après le cours d'anatomie, il en fera un d'opérations, conjointement avec le chirurgien-major.

Cours d'été.

Le premier juin ſuivant, il commencera chaque année un cours de principes de chirurgie, qui ſera ſuivi pendant l'été d'un cours de bandages.

X I.

Etude de la première année.

La premiére année, les chirurgiens ſurnuméraires, étudieront & s'appliqueront plus particuliérement à l'oſtéologie ſéche & fraîche, & à la myologie; pendant l'été ſuivant ils étudieront les principes de chirurgie & les bandages.

De la ſeconde.

La ſeconde année, ils feront une étude particuliére de la ſplanchnologie, de l'angiologie, & des opérations pendant l'hiver, & repaſſeront pendant l'été les principes de chirurgie & de bandages.

De la troiſiéme.

La troiſiéme année, ils répéteront les parties de l'anatomie précédente, & y ajouteront la névrologie; vers le printemps, ils s'appliqueront ſpécialement aux opérations qu'on aura ſoin de leur rendre familiéres, en les faiſant opérer eux-mêmes; ils emploieront l'été de cette troiſiéme année à faire une étude appliquée de la phyſiologie & de la pathologie.

Diſſections.

La premiére année ils diſſéqueront la myologie; la ſeconde, la ſplanchnologie & l'angiologie; la troiſiéme, la névrologie.

X I I.

Présence des chirurgiens à la préparation des remédes.

PENDANT toute l'année, les chirurgiens, qui ne seront pas de service, assisteront à la préparation des remédes dans la pharmacie & à leur distribution dans les salles.

L'apothicaire-major, pendant le mois de juin, juillet & août, fera en leur présence les principales opérations chymiques & galéniques, & leur en expliquera les manipulations ; ces connoissances de la préparation & de la distribution des remédes, leur procureront une double utilité dans les armées, où le défaut d'apothicaires expose quelquefois cette partie du service des hôpitaux militaires à de grands inconvénients.

Cours de botanique.

L'APOTHICAIRE-MAJOR fera encore chaque année un cours de plantes usuelles, auquel tous les médecins, chirurgiens & apothicaires, seront obligés d'assister.

Les médecins surnuméraires se conformeront, pour leurs occupations, à ce qui sera réglé par le médecin titulaire, en l'absence de l'inspecteur.

Ils suivront les visites & les pansements du Chirurgien-major, & particuliérement celles des médecins titulaires, & se conformeront d'ailleurs à ce qu'ils leur prescriront dans les différentes parties du service.

X I I I.

Cours de médecine.

CONFORMÉMENT au titre VII, article premier de l'ordonnance du premier janvier 1747, les médecins, chaque année, feront un cours de physiologie & de pathologie, & en même temps un cours de pratique & clinique des principales maladies qui régnent parmi les troupes dans les armées & les garnisons, auquel ils joindront une explication & une application du formulaire des hôpitaux; ils auront soin en même temps de faire connoître les rapports du genre de vie des soldats, de leurs travaux & de leur régime, & le chirurgien-major un cours de maladies vénériennes.

X I V.

Examen général.

AFIN d'assujettir davantage, tous les chirurgiens employés & surnuméraires, à l'étude, exciter leur émulation, & s'assurer de leurs progrès, il sera fait chaque année un examen général au commencement du mois de mai : cet examen comprendra la matiére des cours qui auront été faits pendant l'hiver : la convocation du jour, sera faite par le médecin-inspecteur qui présidera à l'examen; les médecins,

chirurgien-major, aide-major & le démonstrateur, assisteront à cet examen : chaque chirurgien sera examiné séparément l'un après l'autre; à la suite de chaque examen particulier, l'inspecteur recueillera les voix, & inscrira sur une feuille la matiére de l'examen, les degrés de capacité, la conduite & les mœurs de chaque chirurgien, avec la date de leur réception; cette feuille sera signée par tous les examinateurs à la fin de l'examen général. L'inspecteur sera tenu d'en adresser une copie au secrétaire d'état de la guerre, & une autre à l'intendant du département; & le contrôleur de chacun des hôpitaux transcrira toutes les notes sur un livre exprès, année par année, qu'il conservera pour être présenté au commissaire des guerres de chacun des hôpitaux.

X V.

Distribution des prix.

A l'assemblée du premier du mois de juin suivant, en présence de l'intendant, s'il peut s'y trouver, sinon du commissaire des guerres, par lui chargé de la police de l'hôpital, le médecin-inspecteur, conjointement avec les autres examinateurs, tous les chirurgiens assemblés, en nommera deux qui se seront le plus distingués dans l'examen précédent, ayant en même temps égard au service & aux mœurs, pour leur être distribué à chacun un prix de la valeur de cinquante livres, qui consistera en livres relatifs à la profession; le commissaire des guerres en fera mention dans son procès-verbal du mois, qu'il adressera au secrétaire d'état de la guerre & à l'intendant du département.

X V I.

Commission d'apothicaire.

Sa majesté, pour augmenter l'exactitude & le zéle des apothicaires en chef des trois hôpitaux où les amphithéâtres seront établis, veut bien leur accorder une commission d'apothicaire-major, signée de l'intendant du département, avec quatre cents livres d'appointements; indépendamment de ces quatre cents livres, ils toucheront de l'entrepreneur, les gages d'un premier garçon apothicaire, dont ils lui tiendront lieu.

Les garçons chirurgiens & apothicaires auront, chaque jour, deux heures de recueillement pour servir à l'étude des leçons; ces deux heures seront prescrites dans le moment du jour le plus convenable, de concert avec le médecin, le chirurgien-major & le démonstrateur; & tous les samedis de l'année, il y aura un examen & une répétition générale sur ce qui aura été enseigné pendant la semaine.

Après les cours de pharmacie & de chymie, il sera fait un examen des apothicaires, dans lequel on observera les mêmes formalités prescrites, pour l'examen, la distribution des prix des chirurgiens, par les

articles 14 & 15 de ce réglement; & il sera accordé un prix de cinquante livres à l'apothicaire qui se fera le plus distingué par ses connoissances, son exactitude & ses mœurs.

X V I I.

Cent livres pour la préparation des remédes.

Il sera accordé en sus cent livres, par année, à chacun des trois apothicaires-majors, pour les frais des préparations qu'ils seront tenus de démontrer aux médecins surnuméraires, aux garçons chirurgiens & aux garçons apothicaires employés & surnuméraires, dont ils rendront compte dans un état, visé par le commissaire des guerres & le médecin-inspecteur.

X V I I I.

Apothicaire surnuméraire.

Dans chacun des trois hôpitaux où les amphithéâtres seront établis, on admettra quatre apothicaires surnuméraires-externes, sans appointements, ni nourriture au compte du roi; ils ne pourront être reçus qu'avec l'agrément du commissaire des guerres, & après avoir été examinés par le médecin-inspecteur, auquel ils auront montré des lettres d'apprentissage authentiques, au moins de deux années, chez un maître apothicaire. Quand il vaquera une place de garçon apothicaire avec gages de l'entrepreneur, elle sera donnée à celui des apothicaires surnuméraires-externes qui aura montré plus d'habileté & de capacité dans un concours qui sera fait en présence du commissaire des guerres, du médecin-inspecteur, des médecins, chirurgiens-majors, aides-majors & de l'apothicaire-major.

X I X.

Préparation publique des remédes.

Les compositions galéniques & chymiques, exigeant toute l'habileté d'un artiste expérimenté, sur la fidélité & l'exactitude duquel on puisse se confier; l'intention de sa majesté est que toutes ces préparations se fassent en présence du médecin-inspecteur, des médecins, chirurgiens-majors, aides-majors, des garçons chirurgiens & apothicaires des hôpitaux militaires des villes capitales de chaque province, & que ces mêmes préparations soient distribuées dans les différents hôpitaux du département; défendant aux directeurs & aux apothicaires de ces hôpitaux, d'en employer d'autres; enjoignant aux officiers de santé d'y tenir scrupuleusement la main.

X X.

Remplacement des garçons chirurgiens & apothicaires.

L'établissement des amphithéâtres ayant pour objet de former des dépôts de médecins, chirurgiens & d'apothicaires instruits & exer-

cés à l'ordre établi dans les hôpitaux militaires du royaume & des armées ; l'intention de sa majesté est que toutes les places des garçons chirurgiens & d'apothicaires, vacantes dans les hôpitaux militaires du département & dans ceux des provinces qui y sont adjointes, soient remplacées par les chirurgiens & apothicaires surnuméraires employés dans les amphithéâtres ; & que pour cet effet, le médecin & le chirurgien-major titulaires de chaque hôpital, chacun en ce qui le concerne, demanderont un sujet à l'intendant de la ville où l'amphithéâtre sera établi ; lequel donnera en conséquence ses ordres, afin que les examinateurs s'assemblent & choisissent au concours, & à la pluralité des voix, le chirurgien ou l'apothicaire le plus capable de remplir la place.

Et qu'à l'égard des places de médecins, vacantes dans les mêmes hôpitaux militaires, qu'il conviendra de remplir, on s'adressera au secrétaire d'état de la guerre, qui se fera rendre compte de la capacité & de la conduite, tant des médecins surnuméraires employés dans les amphithéâtres, que ceux qui l'ont été précédemment dans les hôpitaux des armées, afin d'être en état de faire un choix juste & convenable.

X X I.

Médecin au défaut de l'inspecteur.

En cas d'absence, & au défaut du médecin-inspecteur, les médecins & chirurgiens-majors des hôpitaux militaires où les amphithéâtres seront établis, feront tout ce qui lui est prescrit par ce présent réglement.

X X I I.

Les médecins, chirurgiens majors & les apothicaires-majors employés dans ces trois hôpitaux, rendront compte au premier médecin, inspecteur général des hôpitaux militaires, tous les mois respectivement, dans la partie dont ils sont chargés, comme une suite de la correspondance qu'ils sont tenus d'entretenir avec lui, de l'état de cet établissement, de l'exactitude & des progrès que les médecins, chirurgiens & apothicaires y auront fait, & des difficultés qui pourroient s'y rencontrer, pour, sur le rapport qu'il en fera au secrétaire d'état de la guerre, être pourvu, ainsi qu'il appartiendra.

X X I I I.

Les médecins, chirurgiens & apothicaires surnuméraires, seront, autant qu'il sera possible, logés, dans les hôpitaux, ou par les villes où les amphithéâtres sont établis.

Fait & arrêté à Versailles le vingt-deux décembre mil sept cent soixante-quinze. *Signé*, Saint-Germain.

NOTA. Ce réglement, qu'on doit au zéle de m. Richard de Hautesierck, *chevalier de l'ordre du roi, médecin consultant de sa majesté, &c. . . . a été imprimé à l'imprimerie royale en 1775, sous deux formats; savoir* in-folio de 11 pages, & in-4°. de 12.

VIII.

LETTRE

A L'AUTEUR DE CES MÉMOIRES,

Pour servir d'errata à la première partie de l'état de médecine, chirurgie, & pharmacie, &c.

Non semper ea sunt quæ videntur : decipit
Frons prima multos . . . .
PHÆDR. Prolog. lib. IV. fab.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous adresser les remarques que j'ai faites sur l'*état de médecine*, annoncé depuis plusieurs mois, & qui paroît enfin depuis environ trois semaines. En lisant cet ouvrage, vous serez étonné de la quantité de fautes, même les plus grossiéres, que renferme la premiére partie seulement, laquelle cependant est la plus courte. Les auteurs, à la vérité, n'ont pas mis leurs noms & qualités à la tête du livre ; mais on voit à la fin que le privilége a été obtenu par le sieur Lefebure de S. Ildefont D. M., & après le privilége, on lit ce qui suit : *nous avons cédé à m. Didot, Jeune, l'impression de cet ouvrage, suivant les conventions faites entre nous, à Paris le 23 décembre 1775, Lefebure de S. Ildefont D. M., de Cézan D. M. P.* Ainsi vous voyez, monsieur, que les auteurs sont très connus. Vous avez déja eu occasion de parler de ces deux médecins, & sur-tout du premier, dans vos savants *Mémoires littéraires & critiques pour servir à l'histoire de la médecine*, année 1775, tom. 1. pag. 113 & 261. On voit par la page 7 d'une brochure du sieur Lefebure, intitulée : *remède éprouvé pour guérir radicalement le cancer occulte*, &c. qu'il y a long-temps qu'il est en liaison avec m. de Cézan. Ce nouvel *état de médecine* démontre que cette liaison n'a fait qu'accroître depuis ; ce qui prouve bien cette proposition de Pline, epist. 15, lib. IV. *Ad connectendas amicitias tenacissimum vinculum morum similitudo.* Tous deux ont parcouru la brillante carriére du théâtre & s'ils n'y ont pas cueilli des lauriers, c'est que le public est un maître quelquefois

de mauvaiſe humeur, qui ne rend pas toujours, aux talents des auteurs dramatiques, toute la juſtice qu'ils méritent. Comment a-t-il pu ne pas accueillir Sophie ou le triomphe de la vertu, comédie en cinq actes de m. Lefebure? les Comméres de Windzor, comédie en trois actes de m. de Cézan? Il faut convenir que des médecins, qui ſavent ainſi entremêler les jeux de Thalie avec l'étude & la pratique de la médecine, ſont doublement utiles au public qu'ils amuſent, en même temps qu'ils tâchent de le ſoulager dans ſes maux.

Je ne me permettrai qu'une ſeule réflexion ſur les différents ouvrages publiés par mm. Lefebure & de Cézan; c'eſt qu'il ne me paroît pas qu'en écrivant, ils aient toujours eu préſente à l'eſprit, cette belle maxime de Sénéque, *Quidquid ſcripturus es, ſcito te morum tuorum & ingenii chirographum dare*; maxime qui ſe trouve ſi bien rendue dans ces vers de notre Horace françois :

> Que votre ame & vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
> N'offrent jamais de vous que de nobles images.

Comme vous connoiſſez auſſi bien que moi, monſieur, les ouvrages de ces auteurs, vous êtes à même de juger ſi ma réflexion eſt juſte & bien placée.

Souffrez, monſieur, qu'avant de vous faire part de mes remarques ſur l'*état de médecine*, je vous découvre une petite ſupercherie, ſoit de m. de Cézan, ſoit de ſon libraire, au ſujet du livre qu'il a publié il y a environ deux ans ſous le titre de *Manuel Anti-Syphillitique*, ou *eſſai ſur les maladies vénériennes*, &c. Cet ouvrage ou pluſtôt cette brochure éphémére, ſur laquelle j'eus alors occaſion de dire un mot, (voyez la préface des Eléments de Chirurgie latins-françois, publiés en 1774, chez Vincent.) eſt reſtée chez le libraire, malgré l'annonce avantageuſe qu'en ont faite pluſieurs journaux, & notamment le mercure. Mais le libraire, qui ne l'avoit pas achetée pour la garder dans ſon magaſin, a cherché les moyens de s'en débarraſſer : il a trouvé un de ſes confréres, le ſieur Coſtard, lequel a bien voulu le tirer d'embarras, & qui a pris ſur ſon compte tous les exemplaires, excepté ceux donnés en préſent. Coſtard a bien ſenti que, s'il faiſoit reparoître le *Manuel Anti-Syphillitique* ſous le même titre, il n'en vendroit pas plus que ſon confrere : il a cru qu'en changeant en partie ce titre, ſur-tout dans les premiéres lignes, il dépayſeroit les acheteurs & les rameneroit au magaſin. En conſéquence, il a finement imaginé de reproduire cette année, & d'annoncer dans le mercure, dans le journal des ſavants, &c. le *Manuel Anti-Syphillitique*, ſous le titre ſuivant : *le Secret des Médecins*, ou *Manuel Anti-Syphillitique*, &c. par M*** docteur régent de la faculté de médecine de Paris. A Londres, & ſe trouve à Paris chez Coſtard, libraire, rue ſaint Jean-de-Beauvais.

Je vous avouerai, monſieur, que ce nouveau titre, *le Secret des*

médecins, a pensé me faire donner dans le piége tendu à la bonne foi du public, & j'ai d'abord cru qu'il s'agissoit d'un livre nouveau, d'autant plus que dans les annonces faites dans les journaux, on avoit eu grand soin de ne pas ajouter le reste du titre, qui eut dévoilé la supercherie. J'ai donc été chez Costard demander le *secret des médecins*: mais quel a été mon étonnement, lorsqu'après avoir parcouru l'ouvrage j'ai vu que c'étoit précisément le même publié il y a deux ans, & qui pour avoir changé de maître, n'avoit pas changé de nature. J'en fis des reproches au garçon libraire qui ne sut trop que me répondre, mais que je laissai bien convaincu qu'il ne tiendroit pas à moi que le public ne fût instruit de cette ruse. Une affaire particuliére m'ayant conduit le même jour, presqu'en sortant de la boutique de Costard, chez m. Lambert, imprimeur-libraire, dont la probité & l'honnêteté sont universellement connues, je ne lui dissimulai pas combien j'étois indigné de la surprise dont j'avois failli être la dupe, & il ne le fut pas moins que moi: il en prit note, & me promit de dénoncer l'ouvrage & le libraire à la premiére assemblée de sa communauté. Comme je n'ai pas vu depuis m. Lambert, je ne sais ce qui en est résulté.

J'ai été bien aise de vous instruire, monsieur, si vous l'ignoriez, de ce petit tour d'adresse qui peut être est plustôt le fait du libraire que de l'auteur; mais qui, de quelque part qu'il vienne, n'en est pas moins repréhensible, & doit être rendu public, afin de prévenir les effets d'une cupidité aussi dangereuse dans ses suites, qu'artificieuse dans les voies qu'elle met en œuvre pour parvenir à ses fins. Je viens maintenant à l'*état de médecine*: voici les remarques & les réflexions qu'une lecture attentive m'a suggérées.

1°. Je commence par déclarer que mon intention n'est pas de faire perdre au libraire le gain qu'il a cru retirer d'un ouvrage qu'il a probablement bien payé, qui lui a coûté beaucoup de soins & de peines, & même beaucoup de démarches, si l'on en juge par le nombre de cartons qu'il a été obligé de placer après coup, & qui eussent été en bien plus grand nombre, si les intentions & les corrections du censeur (m. Carrere) eussent été suivies: je suis intimement convaincu, qu'il étoit impossible qu'un ouvrage de la nature de celui-ci fût exact, & qu'il falloit nécessairement s'attendre à y trouver des fautes. Je sais être aussi indulgent qu'Horace, & je dirai volontiers avec lui:

Non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura, &c.

Mais je sais aussi qu'il est des fautes ridicules, grossiéres, impardonnables, sur-tout lorsqu'il n'a fallu que des yeux & des oreilles

pour les éviter. Je ſais encore qu'on ne peut mettre de ce nombre les fautes d'impreſſion ; mais je ſais auſſi qu'il en eſt qu'on ne peut attribuer qu'à un défaut d'attention, à une négligence de s'inſtruire tout-à-fait inexcuſable. L'article de Paris, par exemple, devoit-il fournir matiére à un errata auſſi étendu que celui que vous verrez dans le cours de cette lettre ? Les auteurs n'avoient-ils pas toutes les facilités poſſibles pour éviter les erreurs dans leſquelles ils ſont tombés ? Les officiers des corps dont ils parlent, ne ſe fuſſent-ils pas fait un plaiſir de leur procurer tous les renſeignements, & toutes les inſtructions qui euſſent pu leur être néceſſaires ?

2°. Le libraire, dans un *avis important*, qu'il a mis à la tête du livre, annonce que l'abondance des matiéres a fait monter à vingt-ſept feuilles, cet ouvrage qui ne devoit en avoir tout au plus que vingt, & qu'en conſéquence il ſe trouve obligé de le vendre douze ſols de plus. Cela ſeroit bien, ſi cette abondance de feuilles eût été indiſpenſable; mais ſi elle n'a été occaſionnée que par des matiéres étonnées de ſe trouver à côté les unes des autres ; ſi, comme il eſt aiſé de le prouver par le titre même du livre, il y a pluſieurs de ces matiéres qui n'euſſent pas dû y trouver place ; que devient l'avis du libraire ? Si par exemple, l'abrégé hiſtorique de la médecine qui eſt à la tête, & qui n'eſt qu'une mauvaiſe compilation de ce qu'ont dit avec plus d'ordre & de clarté *Leclerc*, *Freind*, *Schulze*, &c. abregé qui contient 38 pages : ſi l'hiſtoire, mal faite & fauſſe à bien des égards, des chirurgiens privilégiés, dont l'état actuel n'eſt que précaire; hiſtoire qui renferme 24 pag. ſi différentes annonces de charlatans, & de remédes dont, ſuivant l'expreſſion même des ſieurs Lefebure & Cézan, les auteurs, quoique très connus dans Paris, n'ont aucune permiſſion, & qu'il étoit en conſéquence inutile de citer; ſi enfin, nombre d'autres matiéres pareilles n'euſſent jamais dû trouver place dans cet *état de médecine*; le public n'eſt-il pas en droit de reprocher aux éditeurs encore plus qu'au libraire, d'avoir inutilement ſurchargé un volume, qui plus reſſerré eût coûté moins cher, & eût été meilleur : mais comme dit très bien PORTIUS LATRO in declam. *graviſſimi ſunt irritatæ neceſſitatis morſus.*

3°. Les auteurs vantent beaucoup, dans leur avertiſſement, les recherches, les démarches que leur a coûtées cet ouvrage. Ils veulent qu'on leur ait beaucoup d'obligation des peines & ſoins qu'ils ſe ſont donnés : ils s'appeſantiſſent ſur le détail des difficultés qu'ils ont éprouvées, ſur les correſpondances qu'ils ont été obligés d'établir. Malgré toutes ces recherches, ces démarches, ces peines & ces ſoins, ils n'ont rien fait qui vaille : qu'euſſent ils donc produit, s'ils ne s'étoient donnés aucune peine ? Ils ont commis les fautes les plus groſſiéres dans des endroits où il ne falloit que prendre un al-

manac & lire. Ils ont fait les plus grandes fautes dans des articles, où le simple bon sens *de Gros-Jean*, suffisoit pour ne pas se tromper, & ils viennent après cela nous dire fort tranquillement, *que l'on ne doit pas être surpris qu'un ouvrage dont le plan est si étendu, & qui paroît pour la premiére fois, n'ait pas acquis tout de suite le degré de perfection qu'il doit avoir.* Il s'agit bien de perfection dans un ouvrage, lorsqu'il est à peine ébauché. L'erreur, est bien éloignée de la perfection. *Il y a*, ajoutent-ils, *un grand nombre de fautes, que l'on ne doit pas plus nous imputer qu'à l'imprimeur.* A qui donc, messieurs, s'il vous plaît, doit-on les imputer?.. à la brocheuse peut-être... *Risum teneatis, amici.*

4°. Je vois avec peine, monsieur, que dans la liste des correspondants de ces messieurs il n'y a aucun médecin, ni chirurgien de Paris : je conviens qu'on eût pu s'en passer; mais ce ne sont pas sûrement ceux qui ont rédigé l'*etat de médecine.*

5°. A l'article *Coquereau*, *pag.* 59, on eût pu nous apprendre que ce jeune médecin traduit actuellement, ou a fini de traduire la partie chirurgicale du dernier volume latin donné par m. van Swieten. Ainsi il est le continuateur de mm. Louis, Ferrand & Sue qui ont traduit les sept premiers volumes, c'est-à-dire, que m. Louis a revu les cinq premiers volumes qui avoient déja été traduits, & auxquels il a ajouté des notes, tandis que les deux derniers ont été traduits par mm. Ferrand & Sue : aussi m. Louis qui est trop honnête pour mettre son nom à la tête des ouvrages de ses confréres, n'a-t-il pas mis le sien aux deux derniers volumes.

6°. A l'article de m. Alphonse Le-Roi, *pag.* 73, on eût pu annoncer la premiére partie de la pratique des accouchements qu'il vient de publier, & cela eût été d'autant plus nécessaire que cette premiére partie attendra peut-être long-temps sa sœur cadette : car je crois que la sœur aînée, pour s'être avisée de parler de matiéres auxquelles elle n'entendoit rien, sera si bien étrillée, que sa cadette n'ôsera se montrer dans la crainte d'éprouver le même sort.

7°. Je savois bien que ce n'étoit pas m. de Bauve qui étoit auteur du libelle publié contre moi en 1769 : il y a trop de latin pour lui, mais je ne savois pas, ainsi que je l'apprends *pag.* 74, de l'état de médecine que j'en eusse l'obligation à m. Sallins. Je le prie d'en recevoir ici mes remerciments publics, si toutefois il est l'auteur de ce pamphlet : car peut être est-ce encore un quiproquo des éditeurs. Il est vrai qu'ils le mettent *pag.* 89 à l'article de m. de Bauve; mais mes confréres & moi, nous savons à quoi nous en tenir à ce sujet, & si cet écrit n'est pas de m. Sallins, il est encore moins de m. de Bauve, qui, bien que, ou le prête-nom, n'auroit pu fournir des armes dont il ne connoît par la trempe.

8°. *Pag.* 91 & ailleurs, les auteurs mettent *ancien prévôt du comité*

de l'académie de chirurgie ; ce qui eſt tout-à-fait ridicule. Pourquoi confondre ainſi les rangs & les places dans un ouvrage deſtiné au contraire à les ſéparer, & à diſtinguer les officiers d'un corps de ceux d'un autre ? Il eſt bien vrai que le collége & l'académie de chirurgie ne forment qu'un ſeul & même corps ; il y a pourtant quelque choſe de plus, c'eſt que l'académie eſt dans le collége, & non pas le collége dans l'académie. Cela eſt ſi vrai, que pour être du comité, il faut néceſſairement être membre du collége ; mais les officiers de l'un & de l'autre ſont différents. C'eſt le collége qui a des prévôts, & non l'académie, laquelle a des officiers particuliers connus ſous le nom de directeur, vice-directeur, ſecrétaire, &c. Comment peut-on faire de pareilles mépriſes, lorſqu'il n'a tenu qu'à un mot pour les éviter?

9°. *Pag.* 70. Où les auteurs ont-ils appris que m. Pajon de Moncets fût médecin de l'hôtel de-ville ? S'ils euſſent pris la peine de faire la moindre démarche à cet égard, ils euſſent au contraire appris que depuis la mort de m. Theroulde de Vallun, qui étoit médecin de l'hôtel-de ville, il n'y en a point eu de nommé à cette place, dans laquelle il n'y a, en effet, aucune fonction à remplir. Auſſi un des plus anciens magiſtrats municipaux me diſoit derniérement, qu'il trouvoit bien ſingulier, que de trois médecins qu'il avoit vu ſucceſſivement attachés à l'hôtel-de-ville, pas un d'eux ne sût où étoient les priſons. Qu'on juge d'après cela, s'il eſt bien néceſſaire que cette place ſoit remplie.

10°. *Pag.* 81. Comment ſe peut-il que nos auteurs aient mis m. Peyrilhe commiſſaire pour les extraits de l'académie de chirurgie, tandis que m. Fabre occupe cette place depuis la mort de m. Dujardin, qui y avoit été nommé pendant la maladie dont il eſt mort ? Que ne conſultoient-ils ſeulement l'almanac royal qui eſt à la portée de tout le monde ? Après avoir annoncé *pag.* 243 le collége & académie royale de chirurgie, ſtances par M*** chirurgien., *in*-8°, 12 *pages*, ils ajoutent ce qui ſuit : *on attribue cette piéce à m. Peyrilhe, mais nous ſommes trop convaincus de ſes talens, & de ſon reſpect pour la médecine dont il eſt membre, pour croire que cette eſpéce de diatribe ſoit ſortie de ſa plume.* Il clair comme le jour, d'après ce paſſage, que ces auteurs ne ſe ſont pas ſeulement donnés la peine de lire ces ſtances : qu'elles ſoient de m. Peyrilhe ou d'un autre, peu importe : ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce n'eſt point une diatribe.

11°. Je trouve *pag.* 92 une remarque maligne au ſujet de m. de la Chaux, jadis notre confrére. Les auteurs diſent que c'eſt depuis qu'il eſt revêtu de la charge de hérault ordinaire de l'ordre royal & militaire de St. Louis, qu'il n'exiſte plus ſur notre tableau. Il faut convenir qu'ils ſont auſſi habiles en remarques qu'en recherches : qu'ils apprenent donc que leur remarque eſt fauſſe, que m. la Chaux étoit déja rayé depuis fort longtemps de deſſus notre liſte, que lui-

même avoit demandé sa radiation, & que ce n'est pas sa nouvelle charge, qui l'a contraint de la demander, d'autant plus que dans l'état actuel où est la chirurgie, avec le rang honnête qu'occupent maintenant les chirurgiens dans la société, sa nouvelle qualité pourroit n'être pas incompatible avec celle de chirurgien.

12°. Il y a une confusion singuliére *pag.* 95 dans la demeure, & l'annonce de mm. Disdier, maîtres en chirurgie, ou si l'on veut, comme les auteurs affectent de le mettre par-tout, maîtres chirurgiens : aussi bien sommes nous actuélement avec les apothicaires les seuls maîtres que la loi autorise. M. Disdier qu'on place à l'estrapade est celui auquel appartient les ouvrages attribués à l'autre m. Disdier. On fait celui-ci professeur d'anatomie à l'académie de St. Luc, tandis que c'est l'autre qui occupe cette place. Que de bévues dans un article de quelques lignes!

13°. En parlant de m. Dupouy, *pag.* 96, on fait mention de ses réflexions sur les luxations adressées à m. Portal, & inserées dans le journal de médecine : cela est fort bien ; mais pourquoi n'avoir pas agi de même à l'égard de tous les autres médecins ou chirurgiens de Paris, qui ont donné des observations intéressantes au journal de médecine ? C'est sans doute que les auteurs les ignorent ; ils ignorent tant de choses ces messieurs! ils ne savent peut-être même pas, qu'il y a une table des trente premiers volumes de ce journal, qui leur eut été d'un grand secours pour rendre à tous la justice qu'ils ont rendue à quelques-uns. Cette table, il est vrai, auroit pu être mieux faite, & dressée dans un meilleur ordre; mais enfin telle qu'elle est, elle eut toujours été assez bonne pour des auteurs qui travaillent à la hâte, & pour ainsi dire à l'aune.

14°. *Pag.* 87. Ils font m. Allouel fils, ancien chirurgien aide-major des armées du roi en Corse, quoiqu'il n'ait jamais mis le pied dans cette isle ; ils ont voulu dire à Monaco, où il a réellement été, non pas comme chirurgien aide-major, mais bien comme médecin de l'hopital & des troupes du roi. On eut pu ajouter au traité d'ostéologie qu'on lui attribue, qu'il est auteur de deux dissertations intéressantes inserées dans le journal de médecine; l'une, tom. XXXIV *pag.* 367. sur le danger d'abandonner à la nature la chûte des ligatures des vaisseaux, après les amputations ; l'autre, tom. XLI *pag.* 233, sur la conduite d'une mére nourrice relativement à son enfant.

15°. En décrivant les travaux du célébre m. Levret, il falloit rapporter les différents morceaux dont il a enrichi le journal de médecine ; cependant on n'a point parlé de son nouvel instrument pour l'extraction du polype du nez, de sa maniére de construire les pessaires, de ses remarques avec leurs suites sur l'allaitement des enfants &c ; il falloit tout dire ou rien. Si cet axiôme est aussi vrai, qu'il est trivial, qu'*à l'œuvre, on connoît l'ouvrier* ; quelle idée, monsieur, devez vous déja vous former des deux médecins auteurs

de l'*état de médecine* ? mais je ne suis pas encore au bout de mes obſervations ; j'en ai encore de plus importantes à vous communiquer. Pourſuivons donc.

16°. Quand on parle ſans ſavoir, ni connoître les choſes, & ſans s'être mis à portée de les connoître, on fait toujours des ſotiſes, ainſi nos auteurs mettent *pag.* 103 & 104. meſſieurs Perron & Pipelet experts pour les hernies, tandis qu'ils ſont tous deux maîtres en chirurgie, tous deux conſeillers du comité de l'académie. Meſſieurs LeF... & C... ne ſavent apparemment pas qu'il n'y a d'experts pour les hernies, que ceux qu'on reçoit pour cette partie, & qui n'ont point la qualité de maitres. Car ceux qui ont cette qualité, n'ont aucunement beſoin de celle d'expert pour pratiquer, ſoit la chirurgie des hernies, ſoit celle des dents : il dépend d'eux ou de les pratiquer toutes, ou d'en choiſir une de préférence. Pourquoi ne pas demander, lorſqu'on ignore ? Cela ne vaut-il pas mieux que de courir les riſques de tromper le public ?

17°. Il eſt bien ſingulier qu'à l'article de m. Piet, *pag.* 103, ces mm. le déclarent auteur d'un ouvrage, qu'il paroit déſavouer, ou du moins auquel il n'a pas mis ſon nom, & qu'ils ne parlent pas de ceux qu'il avoue, & à la tête deſquels ſon nom ſe trouve. Ainſi ils auroient dû indiquer la lettre qu'il a écrite à m. Roux, au ſujet du forceps d'un mauvais dictionnaire d'anatomie & de chirurgie qui parut en deux volumes, il y a quelques années ; lettre qui a été inſérée dans le journal de médecine tom. XXVI, *pag.* 350. Ainſi ils auroient dû parler de celle qui ſe trouve dans le même journal ſur une correction que m. Piet a imaginée pour le forceps courbe, & de ſes réponſes à ce ſujet à meſſieurs Robin & Guilhermand.

18°. Que de choſes j'aurois, monſieur, à reprocher à nos auteurs ſur les articles *pag.* 105 & 106. qui concernent, mon oncle, & moi ! De ces deux articles, l'un eſt indiſcret au moins, & l'autre eſt faux à certains égards : en voici la preuve.

Premiérement, le diſcours prononcé aux écoles de chirurgie le cinq octobre 1750, eſt de mon pére, & non de mon oncle, mais cela n'eſt rien. Ceci eſt plus fort, les auteurs, en parlant du traité d'oſtéologie de Monro publié par m. Sue, ont oſé dire que madame la préſidente d'Arconville à dépenſé vingt-deux mille livres pour la gravure des planches. De deux choſes l'une ; ou bien ils ne ſavent ce fait que par oui-dire, & alors il y a plus que de l'indiſcrétion à l'avoir publié, ou madame la préſidente les en a inſtruits elle-même, & alors à moins que d'avoir eu ſon aveu, ils n'ont pu l'inſérer dans leurs feuilles. Or comme il eſt très probable, pour bien des raiſons inutiles à déduire ici, qu'ils n'ont pas l'honneur d'être connus de cette dame, il y a grande apparence qu'ils ont écrit à la légère & ſans ſentir l'indécence de leur procédé. Un nom auſſi reſpectable devoit-il ſe trouver

dans

dans une brochure élevée en grande partie au charlatanisme ? Ils auroient pu faire mention dans cet article des éléments de chirurgie publiés par m. Sue en 1755 *in*-12.

Secondement, l'article, qui me concerne, renferme plusieurs fautes. Il y en a quelques-unes auxquelles on pourroit m'accuser d'avoir participé ; car enfin qui ne croira pas que pour un état de médecine, où l'on cite des auteurs avec leurs ouvrages, ces auteurs ont été consultés, sur tout lorsqu'ils ont beaucoup écrit ? C'est pourtant ce que n'ont pas fait les sieurs le Febure & Cézan : aussi vous voyez, monsieur, comme ils ont bien réussi dans leur besogne. Ils m'ont fait l'honneur de ne me dire qu'adjoint au comité, quoique je sois conseiller depuis plus de six mois. Ils ont commis au surplus la même faute à l'égard de messieurs Lassus & Garre avec lesquels j'ai été nommé : ils auroient pu mettre aussi que j'ai été professeur à l'école pratique ; que je suis des académies de Rouen & de Dijon, parce que tout cela n'est pas nouveau ; mais il s'en faut bien que je leur fasse un crime de ces omissions, & ce ne sont sûrement pas les fautes auxquelles on pourroit m'accuser d'avoir participé. Il n'en est pas de même de la suivante, qu'il est de mon intérêt de relever fortement : ils ont dit que je travaillois avec m. Peyrilhe à l'histoire de la chirurgie, commencée par m. Dujardin. Cette assertion est de toute fausseté : je la dénie publiquement, parce que jamais on ne m'a proposé la continuation de cette histoire, encore moins d'y travailler avec m. Peyrilhe. Je lui serois dans cette affaire plus nuisible qu'utile, & il a les reins assez forts pour soutenir lui seul le fardeau dont il est chargé. C'est à ce sujet que nos auteurs, annonçant *pag.* 583, la mort de m. Dujardin, & en même temps le premier volume de l'histoire de la chirurgie, disent : *cet ouvrage, à beaucoup près, n'est point exempt de fautes*, je le crois bien ; mais au moins ces fautes ne sont pas de la nature de celles que nous relevons dans l'*état de médecine.* Si l'on s'est trompé, c'est parce que la source de l'instruction étoit ignorée ; nos auteurs en peuvent-ils dire autant ? Ils m'ont aussi mis chirurgien de la ville ; ils ont voulu dire de l'hôtel-de-ville, parce que tous mes confréres sont comme moi chirurgiens de la ville. L'erreur est quelquefois permise ou au moins tolérée ; mais quand elle est poussée à ce point par un auteur, le lecteur prend le livre de dépit & le jette au feu : peu s'en est fallu que je n'en aie fait autant. Mais j'ai encore à vous entretenir, monsieur ; r'ouvrons donc le livre, & prenons patience.

19°. Qu'est-ce que ce monsieur *Cercy* dont on parle *pag.* 107 en annonçant les recherches critiques de m. Valentin sur la chirurgie moderne ? Je vois bien que c'est m. Louis qu'on a voulu mettre, mais il y a tant de différence entre *Cercy* & *Louis*, qu'il est inconcevable comment cette faute a pu échaper lors de la correction des épreuves à

deux têtes auſſi bien organiſées que celles de m. Lefebure & Cézan.

20°. Il y a *pag.* 108 & *ſuivantes*, un article fort long concernant les chirurgiens privilégiés, article doublement inutile ; d'abord, parce qu'il eſt trop long; en ſecond lieu, parce que l'exiſtence de ces chirurgiens n'eſt que tolérée : car ſuivant les nouveaux ſtatuts que nous tenons de la bonté du feu roi, la ſuppreſſion de tous les priviléges eſt décidée; en ſorte qu'il ne peut plus y avoir que ceux qui exiſtoient lors de l'enregiſtrement des lettres-patentes, & dont le nombre doit néceſſairement diminuer de jour en jour, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout-à-fait éteints. C'eſt donc bien gratuitement que nos auteurs ſe ſont donnés tant de peines, qu'ils ont fait faire tant de recherches, cité tant d'arrêts, de ſentences pour confirmer l'établiſſement d'une poſſeſſion anéantie pour jamais par une loi nouvelle: mais ils avoient ſans doute leurs raiſons pour en agir ainſi, & quoiqu'elles ne ſoient pas bien difficiles à deviner, j'aime mieux, monſieur, paroître les ignorer, que d'abuſer de votre patience, en m'arrêtant à les diſcuter.

21°. Vous venez de voir article 19, la plus grande preuve de l'inattention & de la négligence de nos auteurs, lorſqu'ils ont laiſſé *Cercy* pour *Louis* : en voici une autre bien plus forte. Croiriez-vous, monſieur, qu'il ont été aſſez peu ſoigneux & aſſez diſtraits pour laiſſer dans une même page deux alinea ſemblables de treize lignes chacun ? C'eſt pourtant ce qu'ils ont fait *pag.* 117. Diront-ils encore que c'eſt là une de ces fautes qu'on ne doit pas plus imputer à eux qu'au libraire ?

22°. Je lis *pag.* 127 qu'on devoit envoyer au mois d'octobre dernier aux ſages-femmes de Paris, une liſte de celles qui ſont maîtreſſes, mais que cela n'a pas eu lieu depuis 1773. Si j'avois l'honneur, d'être le correſpondant de ces meſſieurs, je les prierois de me dire, où ils ont appris cette nouvelle. Il eſt bien étonnant qu'ils ſoient plus inſtruits que les officiers du collége ; pour moi, qui ai l'honneur d'en être un, je puis leur certifier, qu'il n'a jamais été queſtion, depuis que je ſuis en place, d'envoyer aux ſages-femmes une liſte*, & quand même on eut eu cette intention, ce n'eſt point au mois d'octobre, qu'elle eut été effectuée, mais au commencement de l'année, temps où l'on eſt dans l'uſage d'envoyer à chaque maître deux tableaux, l'un latin & l'autre françois du collége de chirurgie. Ainſi quand ces meſſieurs diſent qu'ils avoient compté ſur cette liſte, ils peuvent être aſſurés, qu'ils n'avoient compté ſur rien. Comme auteurs comiques, ils devroient ſavoir ce vers de Greſſet dans la comédie du méchant:

(*) Nous tenons cependant d'une maîtreſſe ſage-femme la liſte imprimée en 1773 qu'elle nous a déclarée être diſtribuée chaque année, au mois de ſeptembre ou d'octobre. Elle ne s'imprime plus ſans doute ; mais les prevôts en charge la dreſſent chaque année ſuivant l'article CXLVI. des ſtatuts de 1742.

N'en croyez point autrui : jugez tout par vous-même.

23°. Ils confondent, *pag.* 190, les chirurgiens consultants, & autres de la charité. Ils mettent m. Deschamps adjoint de m. Sue, tandis que m. Sue n'a point d'adjoint. Il a bien un substitut qui est m. Baseilhac, qu'ils disent consultant. M. Deschamps est aussi consultant. Il y a encore m. Le Bas dont ils ne parlent point. Qui donc ont-ils consulté pour faire leur livre ?

24°. Ils ignorent apparemment quels sont les chirurgiens d'hôpitaux, qui ont le titre de chirurgiens majors, & quels sont ceux qui n'ont que le titre de chirurgiens en chefs ; car ils donnent le premier titre indifféremment à tous les chirurgiens d'hôpitaux. Cependant ils devroient savoir, qu'il n'y a que les chirurgiens qui sont à la tête d'un hôpital militaire qui aient le titre de chirurgiens majors : dans tous les autres hôpitaux, les chirurgiens, qui sont à la tête, n'ont que celui de chirurgiens en chef. Ainsi aux invalides, à l'école militaire, aux hôpitaux de Lille, de Douai, &c. ce sont des chirurgiens majors. Ainsi à l'hôtel-dieu, à la charité, à bicêtre, &c. ce sont des chirurgiens en chef. Comment peut-on se mêler d'écrire, lorsqu'on ignore les choses les plus communes, & les plus aisées à savoir ?

25°. Dans la liste qu'ils donnent *pag.* 204 de l'état actuel de la commission, ils mettent des personnes qui ne doivent pas y être, & ne mettent pas celles qui devroient y être. Ainsi m. Piet, qui n'en est plus depuis le mois d'octobre dernier, s'y trouve inscrit au lieu de m. Amy qui l'a remplacé. Ainsi on y lit le nom de m. de la Faye qui depuis plus d'un an n'en est plus, parce qu'il n'en étoit que comme directeur de l'académie. M. Bordenave l'a remplacé, & m. Du Fouart premier a depuis remplacé m. Bordenave.

26°. Peut-on rien de plus ridicule que d'annoncer, comme ils font *pag.* 220, une dame Fresneau pour l'application des sangsues, application quelquefois si délicate & si dangereuse, à la suite de laquelle on a vu survenir les plus facheux accidents: *Voy. Bibliot. de médec.* t. x. C'est bien là le cas de dire avec S. Jerome, ep. 26 ; *felices essent artes, si de illis soli artifices judicarent.* Les arts & les sciences n'en iroient que mieux, s'il n'y avoit que ceux qui les pratiquent, qui se mêlassent d'en juger.

27°. Lisez, je vous prie, monsieur, les annonces de la *pag.* 222, & je vous demanderai ensuite, si l'on peut regarder comme quelque chose d'essentiel à la médecine, le rouge de Portugal, d'Espagne, d'Italie & des Indes ; ainsi que les pistaches brillantes à la reine, le rouge à la dauphine de huit nuances différentes &c. &c. De telles annonces, faites par deux médecins, ne semblent-elles pas insinuer qu'ils sont plus souvent à la toilette des dames, qu'au chevet de leur lit, pour les traiter malades. Ceci va-t-il bien dans un *état de*

médecine? Le public aura encore tort après cela de crier, contre la grosseur & la cherté du volume, lorsqu'il le verra rempli de pareilles futilités! Il n'est pas jusqu'aux médecins des chiens dont les auteurs ne donnent l'adresse & les noms *pag.* 228, *Pauca, sed bona*; telle devroit, a dit quelqu'un, être la devise de tous ceux qui écrivent, & moi j'ajouterois, *& necessaria*.

28°. Quoique je me sois borné, monsieur, à vous détailler une partie des fautes que l'on rencontre dans la premiére partie de l'état de médecine; ne croyez pas que les autres parties en soient exemptes: elles en sont également remplies, mais elles peuvent vous être moins connues, ainsi qu'à moi, parce qu'il s'agit sur-tout dans la troisiéme partie, des médecins, chirurgiens, & apothicaires de province, avec lesquels nous n'avons pas comme ces messieurs des correspondances. Je l'ai cependant parcouru cette troisiéme partie, & j'ai vu que nos auteurs n'avoient nullement tenu leurs promesses. Ils intitulent leur ouvrage, *état de médecine en Europe*, & il ne contient pas la moitié des médecins & chirurgiens de l'Europe; il est nombre de villes même considérables, dont ils n'ont point parlé, telles que Madrid, Génes, Florence, Naples, Rome &c. &c. Ne valoit-il pas mieux qu'ils se bornassant à détailler, l'état de médecine & chirurgie en France seulement, que de donner celui des étrangers, dont ils ont omis les trois-quarts & plus.

29°. Ils ont aussi omis à l'article de m. Sabatier *pag.* 82 le traité d'anatomie en 2 volumes *in* 8°, qu'il publia l'année derniére, & dont on fait grand cas. Cet oubli est d'autant plus étonnant de leur part, que c'est le même libraire où se débite l'état de médecine, m. Didot, qui vend cette anatomie.

30°. En annonçant, *pag.* 88, le traité théorique & pratique des accouchements de m. Barbaut, on met 2 vol. *in* 8°, tandis que ce sont deux vol. *in* 12, il eut fallu indiquer l'année 1775.

31°. Pourquoi n'avoir pas ajouté à l'article de m. David célébre chirurgien à Rouen, qu'il est inventeur de plusieurs machines de méchanique très ingénieuses, annoncées dans différents journaux? Pourquoi ne pas dire qu'il est auteur d'une dissertation très savante sur la figure de la terre laquelle parut, en 1771? c'est que nous n'en savions rien. Belle reponse!

32°. *Pag.* 99, ils mettent m. Lamblot pére, adjoint au comité, tandis que c'est le-fils. *Pag.* 96, m. Fabre est mis simplement conseiller, tandis qu'il est commissaire pour les extraits. *Pag.* 193, on fait m. Amy, docteur en médecine de Paris, lui qui se contente de sa qualité de chirurgien, & qui la remplit avec distinction & avec honneur. *Pag.* 53, on donne la liste des ouvrages de m. Vicq d'Azyr, & *pag.* 76 le détail de ses qualités. Pourquoi n'avoir pas mis tous les deux ensemble? Le même reproche peut être fait au sujet de m. Lieutaud,

pag. 66. Pourquoi attribuer *pag.* 102 à m. Ménager, mort depuis peu, le *précis* fait pour lui dans l'affaire de m. de Morangiés, tandis que tout Paris a su dans le temps, qu'il étoit de m. Linguet? N'étoit-il pas aisé d'être instruit que m. Duclos est depuis très long-temps conseiller du comité de l'académie de chirurgie? pourquoi donc l'avoir omis *pag* 104?

33° il est bien singulier, monsieur, que les auteurs, annonçant *pag* 268 & ailleurs, les différents secours gratuits établis dans les facultés de médecine, les compagnies des chirurgiens & autres, pour le soulagement des pauvres, ils n'aient pas fait mention de ceux qu'administrent très réguliérement les officiers de notre collége, tous les premiers lundis des mois non fêtes, aux pauvres qui se présentent. C'est un usage que nous regardons comme sacré & inviolable, & qui est rempli avec toute l'exactitude possible. Outre les consultations nous donnons des remédes. Il est même arrivé quelquefois, qu'un de nous s'est chargé sans aucun intérêt de soigner & médicamenter le malade qui se présentoit & demeuroit dans son quartier. Il me semble, monsieur, qu'une aussi belle institution méritoit bien qu'on en dît deux mots, & quelque peu instruits que vous supposiez nos auteurs, il n'est pas possible qu'il n'aient pas entendu parler quelquefois de cet utile établissement.

34°. En parlant *pag.* 339 des médecins & chirurgiens de Coimbre ville de Portugal, un de nos auteurs, je ne sais pas lequel, dit que la personne qui lui a procuré des renseignements sur cette ville, lui a parlé d'un certain dom Augustin d'Anonciades, moine, qui, sans avoir des lettres de chirurgie, y exerce avec autant de succès & de célébrité, ajoute-t-il, que le font à Paris les fréres Cosme & Potentien. Pour le frére Cosme, il a ce, qu'on appéle en jurisprudence, la permission d'état, & quoiqu'il ne dût faire que la taille avec son instrument, on sait qu'il fait bien d'autres choses; mais ce qui m'étonne, c'est qu'à son âge, il saigne encore. Il n'y a pas quatre mois qu'il a saigné du pied une dame de ma connoissence. Quant au frére Potentien, j'ai bien de la peine à croire, que ce que nos auteurs avancent ici, soit vrai. Il sait parfaitement que suivant les régles, & statuts de son ordre, suivant le dernier réglement arrêté au conseil du roi pour la Charité, il n'est pas permis aux religieux de cet hôpital de travailler au dehors. C'est sans doute une calomnie dont il est de son intérêt, & de son honneur de demander la suppression.

35°. *Page*. 272. Les auteurs disent que le lundi 8 mai 1775 à onze heures du matin on a inauguré le nouvel amphithéâtre par un discours. Il est bien vrai que c'est la premiére leçon qui y ait été faite, il falloit ajouter que ce fut par m. Louis, comme le premier

professeur en tour. Il falloit ajouter que quelques jours après, m. Tenon fit aussi un discours d'inauguration, auquel assistérent des personnes de la plus grande distinction, tant de l'un que de l'autre sexe, & que l'assemblée étoit des plus brillantes.

36°. Je lis, *page* 388, que le sieur Bonnet chirurgien de Limoux, guérit la plupart des cancers sans instruments, ni caustiques, & les loupes en trois jours ordinairement; le mot *ordinairement* est bien placé; on eût pu également mettre *toujours*. L'un eût été aussi vrai que l'autre. Il faut convenir que ce m. Bonnet est un habile homme, & nos médecins des hommes bien crédules d'ajouter foi à de pareils mensonges.

37°. Je ne sais trop pourquoi ils prétendent *page* 538, qu'il seroit bien à souhaiter, que le gouvernement chargeât un médecin instruit de faire des leçons chaque année au jardin de Trianon. De quelle utilité pourroient être ces leçons après celles du jardin du roi? Le gouvernement est trop sage & trop économe dans ses dépenses, pour en faire d'aussi inutiles, & d'aussi déplacées. Peut-être un des auteurs aspire-t-il à cette place?

38°. Messieurs les maîtres en chirurgie de Versailles sont priés de faire attention à l'article qui les concerne *page* 533. On avance que leurs statuts *ont été faits par une plume habile*, & on en donne pour preuve, qu'*à chaque mot pour ainsi dire, on y trouve de nouvelles embuches*, comme si, quand cela seroit vrai, l'habileté d'un écrivain consistoit à tendre des piéges. C'est peut-être dans ce sens que nos auteurs ont été habiles à dresser l'état de médecine, de chirurgie, &c. Ils prétendent qu'*en suivant les statuts* des maîtres en chirurgie de Versailles, *il n'y auroit eu besoin* dans cette ville *ni de médecins, ni d'apothicaires*, & que *les chirurgiens auroient suffi pour tout*. On fait aussi un crime aux chirurgiens de cette ville de prétendre que d'après la disposition de l'article 26 de leurs statuts, les médecins n'ont pas le droit d'exercer la chirurgie. Il falloit d'abord prouver que telle est la prétention des chirurgiens de Versailles; cela s'appéle créer des chiméres pour avoir le plaisir de parler.

Je m'arrête, monsieur, car je ne finirois pas, si je voulois relever, le quart seulement des fautes contenues dans cet *état de médecine*, il en fourmille. Si la premiére partie, qui auroit dû être la plus exacte, comme renfermant l'article de Paris, dont il étoit si aisé d'être instruit, est aussi défectueuse, que vous venez de le voir, jugez de ce que doivent être les deux autres parties, pour lesquelles les auteurs ont été obligés de s'en rapporter à leurs correspondants: il est aisé de sentir par la maniére dont est écrit cet ouvrage, qu'il a été fait avec la plus grande hâte. Je sais bien qu'il n'étoit pas susceptible d'un style bien élégant, mais encore faut-il parler françois, lorsqu'on se mêle d'écrire, sur quelque matiére que ce soit. Il n'y a pourtant

presque pas de pages dans l'*état de médecine* où l'on ne rencontre des constructions de phrases vicieuses, des expressions tout-à-fait ridicules.

En voilà, monsieur, plus qu'il n'en faut, pour vous mettre à même de juger de l'exactitude de nos deux auteurs : comme je sais que le secret d'ennuyer, est celui de tout dire, je finis. Vous voyez qu'il résulte de l'examen sommaire que j'ai fait de l'état de médecine publié par mm. le Febure & Cézan, que c'est un ouvrage entiérement à refaire, qu'il n'y a pas de pages, où il n'y ait quelque faute, que les auteurs méritent toute l'animadversion du public, pour n'avoir pas consulté ceux qui étoient à portée de leur donner des instructions dont ils avoient besoin. Si je ne craignois pas qu'ils m'accusassent de récrimination, je leur dirois, ce qu'ils ont dit d'une gazette, que le seul moyen de corriger leur livre, est de le purifier par le feu ; mais comme je ne trouve pas cette pensée bien brillante, je la leur abandonne. Je les engage seulement, si le soin de leur gloire, & de leur réputation les touche encore, de tenir caché le fruit malheureux de leurs veilles ; & si l'année prochaine les doyens des facultés de médecine, & les lieutenants du premier chirurgien du roi, ont bien voulu répondre à leurs invitations, (ce que je n'oserois leur promettre) ils pourront alors, en profitant des observations que contient cette lettre, & de celles qu'ils recevront sans doute durant cet intervalle, donner une nouvelle édition de leur *état de médecine*, & réconcilier ainsi avec eux le public qu'ils ont cette année souverainement indisposé. Mais qu'ils aient attention surtout d'être circonspects, & de ne point faire de leur almanac une chronique presque scandaleuse ; les suites n'en sont jamais bonnes ; car, comme dit Horace ;

Rarò antecedentem......
Deseruit pede pœna claudo.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble & très obéïssant serviteur, SUE, 2e. des académies de Montpellier, Rouen & Dijon, & prevôt du collége de chirurgie.

A Paris, 13 *Mars* 1776.

I X.

OMISSIONS,

ADDITIONS ET CORRECTIONS

POUR L'ARTICLE *NANCI*

Dans le prétendu *État de médecine*, &c.

TANDIS qu'on imprimoit la lettre de m. Sue, ſur le très maladroit nomenclateur, intitulé : *Etat de médecine*, *chirurgie*, &c... nous en avons reçu une de Nanci. L'on ſe plaint également du peu d'exactitude qui s'y trouve ſur le collége royal de médecine de cette ville. Comme il y a tout à parier que le tableau actuel des autres facultés & colléges du royaume n'eſt pas mieux tracé, on peut en conclure ſans courir aucun riſque de ſe tromper que ce livre, ſi emphatiquement promis pluſieurs mois avant qu'il parût, mais ſi pitoyablement exécuté, porte un titre qui ne lui convient nullement. Or, afin de ne plus revenir ſur cette nouvelle production, qui a révolté tant de médecins & de chirurgiens dans la capitale, & qui a été proſcrit par tout le monde, nous allons ajouter ici ce qu'il y a de plus eſſentiel dans les notes qui viennent de nous être communiquées. Elles prouveront combien peu il faut ajouter foi au récit outré que les deux rédacteurs ont fait de leurs ſoins, de leurs peines, de leurs dépenſes, de leurs courſes, de leurs perquiſitions, de leurs correſpondances. Que de pertes! bon dieu, que de pertes! que de travaux infructueux! Depuis que les hommes exiſtent, il y a bien des exemples de ces triſtes naufrages; Eſope en avoit vu de ſon temps ; ce fut pour les empêcher de devenir ſi fréquents qu'il fit cette fable, que Phédre rend en ces quatre vers;

Mons parturibat, gemitus immanes ciens :
Eratque in terris maxima expectatio,
At ille murem peperit. Hoc ſcriptum eſt tibi,
Qui magna quum minaris, extricas nihil.

Mais hâtons-nous d'expoſer ce que nous préſentent les nouvelles obſervations

observations sur le collége de Nanci, & sur ses membres, en indiquant la page du pauvre *état de médecine*, où elles ont rapport.

I°. *Page* 438. NICOLAS JADELOT.

Outre les ouvrages qu'on annonce de ce médecin, il est encore auteur, 1°. d'un *Eloge historique de m.* BAGARD, président du collége royal de Nanci, lu dans une séance publique de l'académie de la même ville, tenue le 8 mai 1773 & imprimé la même année *in*-8°. de 31 *pages*, avec des notes polémiques contre le collége royal de médecine. 2°. d'une *lettre de m.... professeur en médecine*, à m.... docteur en médecine.... en réponse aux *notes* inserées à la suite de l'*éloge de m.* BAGARD, prononcé par m. Harmant, au collége royal de médecine de Nanci, *in*-8°. de 13 *pages* 1773.

II°. *Ibid.* après les docteurs, licenciés & bacheliers, il faut ajouter:

JOSEPH SIGISBERT DESVILLERS, *secrétaire & receveur.*

Joseph Maurice, } massiers.
Etienne Duchêne, }

III°. *Page* 439. DEVILLERS; il faut DESVILLERS, directeur du jardin royal des plantes, *stipendié, & médecin de l'hôpital bourgeois de saint Julien.*

IV°. *Page* 440. SIRE JEAN, mal; il falloit écrire SIREJEAN, & ajouter, *médecin de l'hôpital de saint Charles.*

V°. *Ibid.* FRANÇOIS, stipendié : il n'est pas *stipendié.*

VI°. *Ibid.* BARRY, stipendié, conseiller. Ce médecin, qui est mort, n'a pas été *conseiller du collége.*

VII°. *Ibid.* HARMANT, stipendié, &c. mal, il faut mettre, *pensionné*, médecin de l'hôpital royal de saint Stanislas, *& de la renfermerie royale de Marreville*, de l'académie, &c.

Il est auteur, 1°. d'un *éloge* de m. BAGARD, écuyer &c.... lû dans une séance publique du collége de médecine, le 1 mai 1773, & imprimé la même année *in*-8°. de 43 *pag.* avec des notes en réponse à celles que m. Jadelot avoit faites contre le collége de médecine : 2°. d'un excellent *mémoire sur les funestes effets du charbon allumé*, &c..... Nanci, chez Gervois, 1775, *in*-8°. de 80 *pag.* (Nous l'avons annoncé dans nos *mémoires*, l'année derniére, *pag.* 265, n°. 37. Nous en parlions encore cette année 1776, *pag* 44.). Cet ouvrage, le premier *ex professo*, qui ait encore été fait sur cet objet, est généralement estimé en France ; il a eu le même accueil en Angleterre où il vient d'être traduit dans la langue que l'on parle dans cette isle. 3°. M. HARMANT est encore auteur de plusieurs mémoires académiques, relatifs à la physique médicinale, indiqués dans le premier volume des mémoires de l'académie de Nanci, & de plusieurs bonnes observations de médecine consignées dans les journaux.

VIII°. *Ibid.* THOMAS : ajoutez, *stipendié.*

IX°. *Page* 442. KENENS : ajoutez, à ſes qualités, celle de *médecin en chef de l'hôpital royal militaire*.

X°. *Ibid.* LALLEMAND : ajoutez, *conſeiller* du collége.

XI. MORIN SAINT-PONS : effacez *à Luneville*, où il n'eſt pas, & mettez *abſent*.

Page 443. à la ſuite des *aggrégés honoraires* immédiatement après LEROI, ajoutez :

XII°. DE SAINT MARTIN, vicomte de Briouze, docteur en médecine.

XIII°. DE NECKER, hiſtoriographe & botaniſte de S. A. S. électorale palatine, &c... auteur de pluſieurs ouvrages eſtimés ; & entr'autres de la *phyſiologia muſcorum*, 1774, *in*-8°.

XIV°. COSTE, médecin de l'hôpital royal & militaire de Calais, de l'académie royale des ſciences . . . de Nanci, & de celle de Lyon. On a de lui ; 1°. *Lettre à m.* JOLY, docteur aggrégé au collége des médecins de Genéve, *ſur l'épidémie de Colonges*, au pays de Gex, 1763, *in* 8° de 19 *pages*. 2°. *Eloge de m.* PIERROTE, chirurgien lorrain très diſtingué, profeſſeur royal de l'art des accouchements, &c.... lû dans une ſociété d'amis le 12 juillet, 1773 *in*-8°. de 36 *pag.* 3°. *Eſſai ſur les moyens d'améliorer la ſalubrité du ſéjour de Nanci* ; mémoire couronné à l'académie de Nanci le 8 juin 1774, *in*-8°. 152 *pag.* 4°. *Des avantages de la philoſophie, relativement aux belles-lettres*, *in*-8°. 1774, de 58 pages. 5°. *Du genre de philoſophie propre à l'étude & à la pratique de la médecine*, lû dans une ſéance publique de l'académie de Nanci, le 25 août 1774, *in*-8°. *de* 48 *pages*. 6°. *Eloge de m.* CUPERS, préſident du collége royal de médecine, &c.... lû dans une ſéance publique le 25 août 1775, *in*-8°. *de* 16 *pag.* 7°. *Recueil des œuvres phyſiques & médicinales publiées en anglois & en latin, par* RICHARD MEAD..... traduction françoiſe, Bouillon 1774, 2 *vol. in-octavo*. 8°. *Phyſiologie des corps organiſés*, &c... *traduction françoiſe de la phyſiologia muſcorum*, de m. DE NECKER, botaniſte de l'électeur palatin, Bouillon 1775, *in*-8°. 9°. Il y a encore de ce médecin des obſervations intéreſſantes, inſérées dans le journal de médecine, & dans la gazette ſalutaire.

Ibid. (*pag.* 443) Article des *aſſociés correſpondants* :

XV°. GERARD l'aîné, &c... Il a donné un *diſcours ſur le putiet* (ou putier), *prunus padus* L.

XVI°. ROUGEMAITRE, médecin à Pont-à-Mouſſon. *Il ne demeure plus en cette ville ; il eſt actuellement ſtipendié à Thiaucourt.*

XVII°. LOTTINGER. On a de ce médecin, 1°. *le coucou. Diſcours apologétique, ou mémoire ſur le coucou d'Europe*, &c.... Nanci, Gervois, 1775, *in*-8°. de 78 *pages*. 2°. Pluſieurs morceaux relatifs à la médecine & à l'hiſtoire naturelle, inſérés dans les journaux.

XVIII°. GRÉGOIRE. Ajoutez *ſtipendié à Fénétrange.*

XIX°. Poma, *pag.* 444. Ajoutez, *a donné plusieurs observations de médecine qui se trouvent dans le journal de m.* Roux, docteur-régent de la faculté de Paris.

XX°. Aubry. Ajoutez, *exerçant à Mirecourt.*

XXI°. Michel de Tennetar; il faut Michel du Tennetar. *Il ne demeure plus à Nomeny, mais à Nanci.*

XXII°. Trécourt. Corrigez ainsi; *ancien médecin & chirurgien major de l'hôpital militaire de Rocroi, actuellement à Cambrai.* Il est auteur des *réflexions medico-chirurgicales;* Bouillon, *in*-12.

XXIII°. Grumwalt, mal; il faut écrire Grunwald. Il est auteur de la *gazette salutaire.*

XXIV°. Coste. Il faut l'effacer ici.

XXV°. Willemet, *pag.* 445. Nous ajouterons à son article ce que les deux auteurs intimes de l'*état de médecine* ne pouvoient pas savoir, lorsqu'ils mettoient en ordre les riches & précieux matériaux qu'ils avoient amassés avec tant de peines & à tant de frais.

M. Willemet vient de remporter le premier prix des sciences & arts, à l'académie royale de Nanci, pour un mémoire dans lequel il décrit une racine indigéne (de la Lorraine) qui, depuis plus de quinze ans, remplace parfaitement la salse pareille dans cette province.

Me seroit il défendu d'ajouter ici, qu'à la suite des noms respectables de tant d'hommes savants & éclairés qui le composent, le collége de Nanci, d'une voix unanime, vient d'y ajouter le mien, en qualité d'associé, dans la séance tenue lundi dernier 6 mai 1776? Sans avoir l'orgueil ridicule de penser que j'aie assez de mérite pour marcher avec eux sur la même ligne; persuadé au contraire de la ténuité de mes talents, ne me sera-t-il point permis, au moins, de me glorifier de ce titre nouveau, & de le porter comme un bouclier puissant contre lequel viendront s'émousser les derniers traits de l'envie encore acharnée contre moi? C'est au travail dont je m'occupe actuellement, (les *mémoires littéraires*, &c.....) que je dois une faveur que je n'aurois osé solliciter. Le collége, en m'accordant l'honneur inattendu de lui être attaché, a moins voulu très certainement me récompenser que m'encourager; mais en excitant d'une part, au fond de mon cœur, une reconnoissance sans bornes, il m'impose d'ailleurs un fardeau que je ne pourrai soutenir qu'autant qu'il voudra bien m'aider de ses conseils & de ses lumiéres.



X.

ANNONCES

DE PRIX ACADÉMIQUES.

I.

Prix proposé par l'académie royale de chirurgie.

Pour l'année 1777.

« EN attendant que nous rendions compte de la séance publique » de l'académie royale de chirurgie, tenue le jeudi 18 avril dernier » (1776); nous croyons devoir annoncer le sujet du prix qu'elle » propose pour l'année 1777. Comme c'est la premiére fois que nous » faisons cette annonce, nous inscrirons ici le programme tel qu'il » fut distribué dans l'assemblée, (*in*-4°. *2 pag.*)

» Mais nous croyons devoir rappeler auparavant que le projet » d'une académie de chirurgie fut formé par m. Mareschal, alors » premier chirurgien du roi, & par m. de la Peyronie qui avoit la » survivance de cette place : que le 18 décembre 1731, il y eut à » s. Côme une assemblée de chirurgiens-jurés, convoquée par le » premier chirurgien du roi qui y présida; qu'on y lut le projet de » réglement pour cette académie, établie sous la protection du roi, » & l'inspection du premier chirurgien de sa majesté; qu'on y lut en- » suite une lettre de m. le comte de Maurepas, par laquelle il mande » à m. Mareschal que sa majesté a approuvé ce projet; qu'après cette » lettre, on lut la liste de 70 académiciens présentés au roi par m. » Mareschal : que le réglement, contenant xxxiij articles, fut imprimé » & rendu public en janvier 1732. *in*-4°. *de 7 pages* : que les articles » vij, viij, ix, x & xj de ce réglement statuent sur tout ce qui regarde » le prix, fondé pour exciter l'émulation : que cette même année

» 1732, le premier sujet du prix fut proposé & annoncé par un pro-
» gramme ; qu'il fut adjugé en 1733 à m. Médalon : enfin que les mé-
» moires couronnés sont imprimés par ordre de l'académie, & for-
» ment aujourd'hui un recueil *in*-4°. de *trois volumes*; & *in* 12, de
» *huit volumes*, lesquels se trouvent à Paris, chez Didot, le jeune,
» libraire ».

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propose, pour le prix de l'année 1777, le sujet suivant :

Exposer les régles diététiques relatives aux aliments, dans la cure des maladies chirurgicales.

Les auteurs anciens & modernes ont mis l'usage & le choix des aliments au nombre des principaux moyens curatifs. Le docteur *Arbuthnot*, qui avoit étudié profondément la doctrine d'Hippocrate & de Galien sur cette matiére, l'a traitée avec une grande supériorité (*). Mais quelque judicieuses que soient ces régles pratiques sur la diéte dans les différentes constitutions & maladies du corps humain, elles sont trop générales ; il ne dit qu'un mot concernant le régime convenable à la suppuration des plaies, & il assimile les femmes en couche aux personnes blessées. L'académie demande qu'on applique spécialement à la cure des maladies chirurgicales, les connoissances capables de perfectionner la pratique sur cet objet intéressant.

Le prix consistera en une médaille d'or, de la valeur de cinq cents livres, suivant la fondation de m. DE LA PEYRONIE.

Ceux qui enverront des mémoires, sont priés de les écrire en françois ou en latin, & d'avoir attention qu'ils soient lisibles.

Les auteurs mettront simplement une devise à leur ouvrage ; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeure ; & ce papier ne sera ouvert qu'en cas que la piéce ait mérité le prix.

Ils adresseront leur ouvrage, franc de port, à m. LOUIS, secrétaire perpétuel de L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE, à Paris, ou le lui feront remettre.

Les étrangers sont avertis qu'il ne suffit pas d'acquiter le port de leurs paquets jusqu'aux frontiéres de la France ; mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la frontiére jusqu'à Paris, sans quoi leurs mémoires ne seront pas admis au concours.

Toutes personnes, de quelque qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au prix : on n'en excepte que les membres de l'ACADÉMIE.

(*) *Voyez son Essai sur les aliments*, Paris 1741, chez Cavelier, rue s. Jacques.

La médaille sera délivrée à l'auteur même qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du mémoire.

Les ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de décembre 1776, inclusivement; & l'ACADÉMIE, à son assemblée publique de 1777, qui se tiendra le jeudi après la quinzaine de pâques, proclamera celui qui aura remporté le prix.

*L'*ACADÉMIE *ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, sur les fonds qui lui ont été légués par* m. DE LA PEYRONIE, *une médaille d'or de deux cents livres, à celui des chirurgiens étrangers ou régnicoles, non membre de l'académie, qui l'aura méritée par un ouvrage sur quelque matière de chirurgie que ce soit*, au choix de l'auteur; *elle adjugera ce prix d'émulation, le jour de la séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur ouvrage dans le courant de l'année 1776.*

Le même jour, elle distribuera cinq médailles d'or de cent francs chacune, à cinq chirurgiens, régnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1776, un mémoire, ou trois observations intéressantes.

2.

Prix extraordinaire proposé par l'académie royale des sciences.

Pour l'année 1778.

« L'ANNONCE en a été faite par un programme, *in-4°. de* 10 *pages,* » imprimé en 1775 à l'imprimerie royale. Ce qu'il renferme de » relatif à la question ou sujet du prix, ne pourroit être analysé, » sans être affoibli; quoiqu'on ne puisse y rien retrancher, il est » trop long pour que nous osions le transcrire ici. Il nous suffira » donc d'exposer (dans les propres termes de l'académie) les in- » tentions du roi sur un objet important, & de présenter l'état de » la question, & les conditions demandées pour remplir les vues » de sa majesté ».

Sur le compte qui a été rendu au roi, par m. le contrôleur général des finances, de l'état actuel de la fabrication du salpêtre en France, & de la diminution sensible qu'elle a éprouvée; sa majesté, après avoir reconnu que cet inconvénient provenoit des défauts du systême ci-devant adopté sur cette branche d'administration, & y avoir fait les réformes & les changements qui lui ont paru nécessaires, a jugé

qu'il seroit encore avantageux à ses sujets, de faire rechercher tous les moyens d'augmenter le produit du salpêtre dans son royaume, sur-tout pour les délivrer, le plustôt qu'il sera possible, de la gêne & des torts que leur occasionnent les perquisitions, les fouilles, & démolitions que les salpêtriers ont le droit de faire dans les habitations des particuliers, & des abus qui en peuvent résulter.

Aucun moyen n'a paru plus propre à sa majesté pour remplir ses vues, que de proposer sur cet objet un prix au jugement de l'académie, & elle l'a chargée d'en publier un programme assez détaillé & assez instructif pour faciliter, le plus qu'il sera possible, les recherches de ceux qui voudront concourir.

Après avoir fait l'exposé des connoissances actuelles sur l'origine & la production du salpêtre, l'académie annonce que le sujet du prix, qu'elle propose, est de *trouver les moyens les plus prompts & les plus économiques de procurer en France une production & une récolte de salpêtre plus abondante que celle qu'on obtient présentement, & surtout qui puissent dispenser des recherches que les salpêtriers ont le droit de faire dans les maisons des particuliers.*

Elle exige que ceux qui enverront des mémoires, exposent leurs procédés avec toute la clarté & tous les détails nécessaires, pour qu'on puisse les vérifier sans aucune incertitude, comme l'académie se propose de le faire : elles déclare que le prix sera adjugé à celui qui aura indiqué les procédés les plus avantageux pour la promptitude, l'économie & l'abondance du produit, indépendamment de toute autre considération; & quand même ce procédé résulteroit uniquement d'une application heureuse des observations, il sera préféré aux plus belles découvertes dont on ne pourroit pas tirer aussi promptement la même utilité.

Ce prix sera de 4000 (*quatre mille*) livres, & sera proclamé à l'assemblée publique de pâques 1778. Les mémoires ne seront admis pour le concours que jusqu'au premier avril 1777, inclusivement; mais l'académie recevra jusqu'au dernier décembre de la même année les suppléments & les éclaircissements que voudront envoyer les auteurs des mémoires qui lui seront parvenus dans le temps prescrit.

Outre le prix de 4000 livres, il y aura aussi deux *accessit;* le premier de 1200 livres, & le second de 800 livres.

Les savants & les artistes de toutes les nations sont invités à concourir au prix, & même les associés étrangers de l'académie; les seuls académiciens régnicoles en sont exclus.

Les mémoires seront écrits lisiblement en françois ou en latin.

Les auteurs ne mettront point leurs noms à leurs ouvrages, mais seulement une sentence ou devise; ils pourront, s'ils le veulent, attacher à leur mémoire un billet séparé & cacheté par eux, qui contiendra avec la même sentence ou devise, leurs noms, leurs

qualités & leur adresse : ce billet ne sera ouvert sans le consentement de l'auteur qu'au cas que la piéce ait remporté le prix, ou un des deux *accessit*.

Les ouvrages destinés pour le concours, seront adressés à Paris au secrétaire perpétuel; & si c'est par la poste, avec une double enveloppe, à l'adresse de m. de Malesherbes, secrétaire d'état. Dans le cas où les auteurs préféreroient de faire remettre directement leur ouvrage entre les mains du secrétaire perpétuel de l'académie, ce dernier en donnera son récépissé, où seront marqués la sentence de l'ouvrage & son numéro, selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

S'il y a un récépissé du secrétaire pour la piéce qui aura remporté le prix, le trésorier de l'académie délivrera la somme du prix à celui qui lui rapporrera ce récépissé; il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de récépissé du sécretaire, le trésorier ne délivrera le prix qu'à l'auteur même qui se fera connoître, ou au porteur d'une procuration de sa part.

FAUTES A CORRIGER

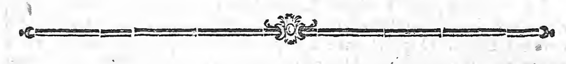
Dans les feuilles précédentes.

Page 18, *ligne* 27, *au lieu de* 1774, *in*-8°; *lisez* 1775, *in*-4°.

Page 39, *ligne* 33, *au lieu d'*effets principaux; *lisez* effets pernicieux.

Page 53, *lignes* 31 & 32. Ces deux lignes, qui n'étoient point sur mon manuscrit doivent être effacées; elles représentent non-seulement une fausseté, mais encore un sens contradictoire à ce qui se lit dans la suite de l'article qu'elles terminent.

Page 88, *ligne* 27, *au lieu de* Guilhermand; *lisez* Guilhermond.



XI.

MÉMOIRE (a)

SUR UNE MALADIE ÉPIZOOTIQUE,

qui se manifesta au mois d'avril 1775, sur les bêtes à cornes de la paroisse de Vimpelles, près Montigny-Lencoupe ; élection de Provins.

LE premier mai 1775, je me rendis à Vimpelles, où la maladie commençoit à exercer ses ravages sur les bêtes à cornes. J'y trouvai un expert de l'école vétérinaire ; m. Jarry, subdélégué à Bray-sur-Seine ; & deux officiers qui commandoient des dragons du régiment de Lorraine, que m. de Trudaine avoit demandés.

La paroisse de Vimpelles est située dans une espèce de fond, entre une plaine inégale, au couchant & au septentrion, & un marais au levant & au midi, le long duquel coule la Seine & un ruisseau nommé la Vieille-Seine, qui, de ce côté, marque les limites de cette paroisse, laquelle est bornée au couchant & au septentrion, par de grands fossés souvent remplis d'eau. Ce pays est très aquatique, marécageux, exposé aux brouillards : l'air y est humide, épais, frais, mal-sain.

Les habitants de Vimpelles sont sujets aux rhumatismes, aux fluxions de poitrine, sur-tout aux fiévres du printemps, de l'automne, aux obstructions des viscéres ; & les bêtes, qui pâturent toute l'année dans les marais, & qui pour y aller ou en sortir sont obligées de passer dans l'eau, se trouvent plus exposées aux maladies que celles des cantons moins marécageux, spécialement au charbon solitaire, à la pommelée, au gros sang, nommé vulgairement sang de rate.

(a) Il nous a été communiqué par m. HENRI AUDOIN DE CHAIGNEBRUN, médecin employé par ordre du roi, aux maladies épidémiques, épizootiques, & pensionnaire de sa majesté.

La maladie, qui a régné sur les bêtes à cornes de Vimpelles, commença à se manifester le 15 avril 1775, sur trois vaches du nommé Félix. Depuis cette époque jusqu'au premier mai, trois veaux en ont été atteints. Des treize vaches, sept étoient mortes avant mon arrivée sur les lieux, & trois gravement malades, sur-tout une qui étoit agonisante. Parmi celles qui moururent, deux ont péri en vingt-quatre heures; deux, en quatre jours; & trois, huit jours après l'invasion du mal. Ces treize vaches ont été attaquées de tumeurs; sept en avoient à la ganache; quatre, à la lévre supérieure du côté gauche; & deux, à la même lévre & à la ganache en même temps. Ces deux derniéres ont eu la tête plus extraordinairement enflée que celles qui n'ont été affectées qu'à la lévre.

Les symptômes du premier période de cette maladie sont le défaut d'appétit, la diminution du lait, le frissonnement. Ceux du deuxiéme sont l'apparition d'un durillon ou petit bouton plus ou moins sensible, l'augmentation de la fiévre, l'écoulement des larmes, de la morve, de la bave; ce qui arrive seulement lorsque la tumeur se manifeste à la tête, c'est à-dire, à la lévre supérieure. Ceux du troisiéme période sont les progrès plus ou moins rapides de l'enflure, qui alors croît quelquefois à vue d'œil; l'augmentation de l'altération; l'inquiétude; l'agitation de l'animal qui piétine, se couche, se reléve alternativement; la respiration plus moins laborieuse; la suppression du lait; une espéce de fumée qui sort par les narines & la bouche; les plaintes & les tourments. Enfin les symptômes du quatriéme période sont la gangréne au dernier degré. A cette époque il s'exhale une odeur fétide par les narines & par la bouche de la bête qui, dans cet état toujours périlleux, se couche pour ne plus se relever, devient froide & meurt. On observe quelquefois, pendant le plus fort du mal, que la rumination se fait par intervalles, que l'appétit n'est pas toujours entiérement interrompu chez les animaux, dont le charbon n'est point à un degré éminent; que l'urine se filtre dans presque tous les périodes de la maladie; mais la fiente est moins fréquente, a plus de consistance que dans l'état naturel, & la peau n'est pas toujours crispée. Les personnes, les moins instruites dans l'art vétérinaire, sentiront pourquoi l'appétit, la rumination, ne sont pas toujours suspendus comme dans la maladie putride, maligne & pestilentielle des bêtes à cornes, où les fonctions des ventricules sont lésées, & les sucs digestifs émoussés, altérés, dépravés, détruits même par une bile surabondante, visqueuse & plus ou moins putride.

A l'ouverture du cadavre de la vache que j'ai trouvée morte à mon arrivée à Vimpelles, & qui avoit été affectée par une tumeur à la ganache, on n'a rien apperçu de remarquable dans l'intérieur de la poitrine & du bas-ventre; la moitié de la langue étoit tombée;

les chairs, qui se trouvent entre les deux branches de la mâchoire inférieure, étoient gangrénées ; le tissu cellulaire, depuis le dessous de la mâchoire jusqu'au poitrail, étoit très engorgé, distendu par l'infiltration d'une humeur abondante, en forme de gelée jaunâtre & de sérosité roussâtre.

On ouvrit aussi la vache qui étoit sans espérance de guérison, lorsque j'arrivai à Vimpelles; il lui étoit survenu, comme nous l'avons dit, deux tumeurs en même temps, situées l'une à la lévre supérieure, & l'autre à la ganache ; elle avoit d'ailleurs la tête monstrueusement grosse. Tout le tissu cellulaire de la tête, de la ganache, du col, du poitrail, du médiastin, du péricarde, étoit farci ou engorgé, & très distendu par une humeur en partie jaune & en partie marbrée. L'infiltration de cette humeur, dont les trois quarts ressembloient à une gelée épaisse, & dont le quart étoit réduit en sérosité, est (ainsi que je l'ai déja exposé dans plusieurs mémoires imprimés) l'effet du déchirement des vaisseaux lymphatiques & capillaires sanguins, lesquels s'engorgent, se distendent & se déchirent de proche en proche & de loin en loin. On observa que le péricarde contenoit une quantité extraordinaire de sérosité plus jaune que dans l'état naturel, & que ses parois étoient enduites d'humeur gélatineuse. Ces espéces d'infiltrations, & souvent des épanchements dans l'intérieur de la poitrine, arrivent constamment au bétail & aux hommes qui périssent de charbon à la tête, au col ou au poitrail. Si l'infiltration n'a pas été sensible au tissu cellulaire du médiastin de la vache ouverte la premiére, c'est parce que l'effort de la maladie s'est porté de la ganache ou de la gorge, à la partie antérieure & interne de la bouche; phénoméne qui arrive rarement, mais qui prouve que le mal ne se termine pas toujours à la partie la plus déclive ou la plus basse. A l'égard de la seconde bête dont on a fait l'ouverture avant sa mort, elle a vécu vingt-quatre minutes après lui avoir disséqué la tête, le col, enlevé la langue, le commencement de la trachée-artère, & ouvert la poitrine.

L'épizootie, dont il est ici question, n'est point de la nature de celle qui régne encore dans nos provinces méridionales & septentrionales, comme on le croyoit avant mon arrivée à Vimpelles, à cause de quelques symptômes semblables à ceux de l'autre. Le bétail, affecté de cette maladie, n'a point eu de cours de ventre : le larmoiement, la bave, la morve, qui ne se manifestoient qu'au deuxiéme période du mal, cessoient au troisiéme. La bave n'étoit point si abondante ni si visqueuse ; la morve ne couloit point en si grande quantité, ne paroissoit point puriforme comme dans l'autre; & ces humeurs viciées, qui étoient la suite d'une irritation à la tête, n'exhaloient point une aussi mauvaise odeur, & les aliments du troisiéme ventricule n'étoient point mastiqués, desséchés & durcis comme dans l'épizootie de nos pays méridionaux & septentrionaux.

D'après les symptômes ou accidents consécutifs de la maladie sur les bêtes à cornes de Vimpelles, on peut la caractériser d'anthrax malin ou de charbon épizootique, que certains maréchaux, bergers, vachers, confondent avec deux autres tumeurs; l'une appelée *araignée*, (c'est un érysipéle à la tête des bestiaux lequel fait des progrès rapides & s'étend quelquefois jusqu'à l'extrémité de l'épine); l'autre nommée *pommelée* ou *pommeliére*; elle se manifeste à la ganache; elle ressemble aux parotides primitives, connues vulgairement sous le nom d'*oreillons*, dont les jeunes gens sont quelquefois affectés; & cette tumeur tue le bétail qui est négligé ou qui n'est point traité convenablement.

On guérit l'araignée en saignant copieusement, en scarifiant la peau qui couvre l'épine, afin de prévenir l'engorgement des vaisseaux ou les dégorger, & en appliquant quelques topiques appropriés, tels que la décoction faite avec la fleur de sureau, la racine de guimauve, ou le liniment composé de beurre frais fondu dans du vin chaud. La pommelée se termine heureusement, en établissant un cautére au bas du fanon, près le poitrail, avec l'ellébore nommé vulgairement l'herbe à la pommelée, & en tirant du sang à l'animal aussitôt que le cautére est ouvert. On observe que ces deux espèces de tumeurs n'arrivent jamais à plusieurs animaux en même temps. J'ai vu à Beaumont-sur-Oise, au mois d'avril 1774, la pommelée attaquer à la fois plusieurs bêtes à cornes.

Le charbon, qui se manifeste ordinairement l'été ou au commencement de l'automne, n'affecte quelquefois qu'une ou deux espéces des bestiaux de Vimpelles. Il a paru cette année 1775 au printemps, & a attaqué plusieurs bêtes à cornes en même temps; mais il a été particulier, & n'a attaqué qu'elles, comme le charbon des Tremblais, de Clais, de Fontenay-les-Louves, dont j'ai donné l'histoire imprimée, ne s'est étendu que sur les chevaux, sans se communiquer aux hommes, en quoi il fut différent de celui qui régna dans la Brie en 1757, dont j'ai aussi publié une relation, & au pays de Brouage, à la Guadeloupe, qu'on a décrit sans le caractériser, celui-ci s'étant attaché à tout le gros bétail & s'étant communiqué aux hommes. Le charbon de Vimpelles a encore différé de celui de ces autres pays, en ce qu'il ne s'est manifesté qu'à la tête. Cette maladie n'arrivant ordinairement aux hommes & aux bestiaux des provinces tempérées de la France, que l'été ou au commencement de l'automne, il est à présumer que le charbon de Vimpelles, survenu au commencement du printemps, fut l'effet des miasmes septiques qui se sont exhalés des marais de cette paroisse devenus très arides par la sécheresse de cette saison & par celle de l'hyver. C'est à cette cause que nous rapportons le charbon qui, en 1757, attaqua le gros bétail de plus de soixante paroisses de la Brie, & qui se manifesta d'abord

dans les cantons les plus aquatiques & après des desséchements subits, produits par l'excessive chaleur du commencement de juin. Je suis d'autant plus fondé à penser que les vapeurs putrides, qui s'émanent des cantons aquatiques ou marécageux, dévelopent le germe du charbon spontanée des hommes & des bestiaux, que ces pays sont ceux où il est plus fréquent. Puisque des bouchers contractent quelquefois le charbon, en ouvrant des bêtes à cornes nullement affectées de ce mal, mais extrêmement fatiguées & échauffées par de longues routes, ne pourroit-on pas soupçonner que ce mal provient de quelque substance animal putréfiée? Cependant lorsqu'on fait réflexion sur celui des Tremblais, de Clais, de Fontenay-les-Louves, &c. qui ne sont point des endroits où puissent se trouver (comme dans les marais) des amas limoneux formés par la putréfaction des insectes ou autres animaux, on ne sait plus quelle cause reconnoître, à moins qu'on ne veuille dire que les animaux de ces cantons seulement aquatiques, jettés à la voirie, y acquiérent plus de putridité que dans les pays secs. Quoiqu'il en soit, j'ai avancé cette opinion dès 1757, au sujet du charbon de la Brie; opinion que m. Barberet a depuis adoptée. J'ai encore soutenu, dans un autre mémoire récemment imprimé, que les miasmes septiques étoient une des causes prochaines ou déterminantes de certaines maladies putrides qui affectent les hommes & les bestiaux.

Le charbon sur les bêtes à cornes de Vimpelles a fait un progrès d'autant plus rapide, & a été d'autant plus dangereux, qu'il s'est manifesté à la tête de ce bétail.

Des treize vaches qui ont été attaquées de ce charbon, neuf ont été pansées par un vacher; six sont mortes: un expert de l'école vétérinaire en a traité quatre: le succès n'a pas répondu à ses soins; il n'en a conservé que deux. Cet artiste, ayant cru que la saignée étoit inutile, n'employa point ce secours à l'égard de ces quatre bêtes. Avant mon arrivée à Vimpelles, il avoit fait une incision sur chaque tumeur, y avoit appliqué un vésicatoire, & avoit mis ces animaux à l'eau blanche, leur avoit diminué & retranché le fourrage: il pansoit les plaies avec un digestif composé de baume d'Arceus, de basilicon, & de poudre de cantharides (*). Je laissai continuer ce traitement, parce que des trois vaches malades, l'une étoit regardée comme sans ressource, & que l'état des deux autres donnoit une espérance de guérison. Cependant je conseillai de faire une contre-ouverture à la plaie de la vache la plus gravement malade, afin de donner issue au pus qui y séjournoit & qui formoit une fusée du côté de la gorge.

Le vacher traita cette tumeur, comme il traite ordinairement le

(*) Je suis d'autant plus mortifié d'avoir oublié le nom de cet expert, qu'il a beaucoup de connoissances dans l'art vétérinaire.

charbon ſolitaire ou benin. Pour en arrêter le progrès, il fit des ſcarifications légéres, mit en uſage des lotions compoſées de vinaigre, de vitriol bleu, de couperoſe, de verd-de gris & d'eau-de-vie camphrée: il appliqua ſur la tumeur une herbe pilée, qu'il nomme l'*herbe au charbon*. Néanmoins il n'obtint pas les ſuccès qu'il ſe vantoit d'avoir eus conſtamment à l'égard du charbon ſolitaire ; il s'eſt dérouté, a demandé le maréchal le plus expert du pays, qui n'a pas mieux réuſſi. Alors ce pâtre, dans la vue de préſerver (1) ces bêtes à cornes de la maladie régnante, n'a point perdu de temps ; il a ſaigné & mis à l'eau blanche tout ce bétail. L'artiſte de l'école vétérinaire, étant arrivé à Vimpelles, le vacher a été établi infirmier par les ordres de m. Trudaine.

Comme il ne s'eſt point manifeſté de nouveaux charbons depuis mon arrivée à Vimpelles, je n'ai point eu occaſion de preſcrire de moyens curatifs différents de ceux qu'on avoit mis en uſage ; & je ne propoſe point ici ceux dont on auroit pu ſe ſervir. Je me réſerve à les expoſer dans un autre mémoire qui ſera bientôt achevé, & dans lequel je donnerai la deſcription de l'anthrax malin ou du charbon des hommes & des beſtiaux comparés enſemble.

M. de Trudaine très zélé pour le bien public étoit à ſa terre de Montigny pendant que cette épizootie régnoit. Il a pris la peine de ſe tranſporter pluſieurs fois à Vimpelles : ſans perdre un inſtant, il fit venir un expert, de l'école vétérinaire, & des dragons d'un régiment de Lorraine ; il preſcrivit les précautions les plus ſages & les plus convenables ; il établit une infirmerie, dans une grange iſolée à un des coins de la paroiſſe, & y mit deux infirmiers ; on y poſa des ſentinelles, afin d'empêcher les bêtes ſaines d'en approcher. Toutes les bêtes des étables, où il y en avoit eû de malades, furent ſéparées de celles où il n'y en avoit point eu ; on forma deux troupeaux ; l'un ſain & l'autre ſuſpect, leſquels alloient dans les pâturages & en revenoient à des heures & par des routes différentes.

M. de Trudaine a pouſſé plus loin ſon activité & ſa vigilance pour l'intérêt commun : il a lui même parfumé ces étables ſuſpectes ; il reſpiroit la vapeur du parfum, fait avec le ſel marin & l'huile de vitriol, dont l'odeur faiſoit reculer de cent pas ceux qui l'accompagnoient. M. le curé du lieu, bien que d'une forte conſtitution, m'a

(1) J'ai d'autant plus approuvé la conduite de ce pâtre, à ce ſujet, que je ſuis convaincu par la raiſon & par l'expérience, qu'il n'y a point de meilleurs préſervatifs pour les maladies épizootiques très inflammatoires, que les ſaignées, les lavements, les boiſſons délayantes, rafraîchiſſantes, les bains froids, les cautéres, & enſuite les purgatifs doux, inciſifs ou fondants. J'avois indiqué ces moyens pour la maladie, qui en 1771 attaquoient les bêtes à cornes d'Egligny, autre paroiſſe de la Brie.

On peut voir à ce ſujet la *relation* inſérée dans la premiere partie des MÉMOIRES LITTÉRAIRES, &c. *année* 1775. *pag.* 159.

assuré qu'il n'avoit pû la supporter, & qu'il craignoit pour la poitrine du magistrat qui s'exposoit avec trop de sécurité.

Ces arrangements pris, on a eu soin qu'ils fussent fidélement observés. Les deux troupeaux ont été constamment maintenus séparés ; il n'est sorti ni vache ni veau de Vimpelles ; les bestiaux des cantons voisins n'ont point approché de cette paroisse ; on a enterré les bêtes mortes dans un lieu éloigné des pâturages ; on a bouchonné une & deux fois par jour le bétail ; les chiens ont été tenus à l'attache ; les fumiers ont été enlevés ; les étables, les auges ont été nétoyées, blanchies avec de la chaux, parfumées avant & après les avoir blanchies, & avoir ôté du sol de l'étable qu'on a remplacé par de nouvelle terre bien batue. Ces parfums ont été continués l'espace de dix jours ; ils ont d'abord été faits avec le sel marin & l'esprit vitriolique ; ensuite avec le soufre en bâton.

Malgré ces précautions essentielles, je conseillai (dès le lendemain de mon arrivée à Vimpelles, le 3 mai,) les cautéres pour toutes les bêtes des étables, où il y en avoit de malades : ce qui fut exécuté le même jour par l'expert de l'école vétérinaire sur quarante-deux vaches. Ils furent ouverts au bas du fanon ou de la nape du col près le poitrail. L'incision faite avec le bistouri, on introduisit un petit morceau de tige ou de racine d'ellébore vert (*). Après l'opération, il survint à chaque bête, avant les 24 heures révolues, une tumeur plus ou moins considérable, mais telle que ces animaux avoient de la peine à marcher. Dès qu'on eut remarqué cet effet, l'ellébore fut retiré de la plaie ; on frota la tumeur avec du sain-doux, le matin & le soir pendant quinze jours : la suppuration s'établit dès le second jour, elle fut assez abondante ; on entretint l'ouverture du cautére en y introduisant un peu de sain-doux, afin de donner issue à l'humeur puriforme, communément plus séreuse qu'épaisse.

De ces quarante-deux vaches ainsi traitées, il y en eut trois des étables les plus affligées qui moururent : mais il est bon d'observer que peu de temps après l'ouverture des cautéres, elles eurent des frissons, de la fiévre, comme celles qui furent attaquées du charbon à la tête ou à la ganache. La tumeur, survenue après l'opération, avoit fait un progrès considérable, & augmenté à vue d'œil ; l'enflure s'étoit étendue entre les épaules & les côtes, au point qu'elle forçoit l'animal à tenir les jambes écartées ; ne pouvant alors se relever, il restoit couché. Cette tumeur au reste avoit l'aspect d'un charbon violent ; son progrès fut si rapide que la vache, qui mourut la premiére, succomba dans les 24 heures après l'incision faite pour établir le cautére, mais avant qu'on eut soupçonné que le cautére (dans celle-

---

(*) Les maréchaux se servent communément d'ellébore sec ; ils en portent presque toujours sur eux.

ci, & dans les deux autres) eut attiré sur la partie où il avoit été pratiqué, un charbon au plus haut degré de malignité. En procédant à l'ouverture du cadavre de cette vache, on apperçut une infiltration considérable d'humeur au tissu cellulaire de la partie inférieure & postérieure du col, de la partie antérieure & inférieure du poitrail, au tissu cellulaire d'entre les épaules & les côtes, de même qu'à celui du médiastin, du péricarde & des poumons où il a paru plusieurs hydatides; on découvrit encore un épanchement de sang dans la poitrine; mais on ne trouva rien de particulier aux viscères du bas ventre, si ce n'est une phlogose au péritoine, & une grande quantité d'air qui sortit en ouvrant le premier ventricule (*).

Les accidents qu'ont éprouvés, les trois vaches mortes précipitamment après l'ouverture du cautére, lequel avoit attiré sur le fanon, un anthrax des plus graves, nous ont suggéré quelques réflexions que nous croyons importantes.

1°. Le charbon sur les bêtes à cornes de Vimpelles s'étant d'abord manifesté à la tête ou à la ganache, il est probable que ces cautéres peuvent attirer l'humeur du charbon sur les parties où ils sont ouverts. 2°. Il s'ensuit que ce moyen, employé contre le charbon & contre la maladie inflammatoire - putride - maligne & pestilentielle qui a régné sur les bêtes à cornes dans nos provinces méridionales & septentrionales, est seulement préservatif, lorsque le germe de ces maladies est dévelopé, ou qu'il est prêt à se déveloper, avant la suppuration des cautéres, lesquels parconséquent ne sont point capables en ce cas d'arrêter les progrès du mal. 3°. Si les cautéres, pratiqués au bas du fanon, préviennent le charbon à la tête, en attirant au poitrail l'humeur morbifique de la pommelée, & s'ils guérissent cette tumeur, je crois qu'ils peuvent devenir très nuisibles dans la maladie inflammatoire - putride - maligne & pestilentielle, sur-tout lorsque, pour les établir, on se sert d'ellébore ou d'autres médicaments très âcres ou caustiques; comme ils irritent plus ou moins fortement, ils excitent une inflammation, ils attirent au poitrail une grande affluence d'humeur morbifique laquelle peut accélérer les accidents de la maladie, ou fuser dans l'intérieur de la poitrine; ce qui peut d'autant plus facilement arriver, que la trachée-artére & les poumons touchent au poitrail. Aussi n'a t'on pas observé que

(*) Comme à toutes les vaches auxquelles on avoit ouvert des cautéres, il survint une tumeur plus ou moins considérable, les habitants de Vimpelles crurent que toutes ces bêtes périroient; ils se le persuadérent d'autant plus, qu'il s'est trouvé des personnes assez ignorantes ou assez méchantes pour entretenir & fortifier dans leur esprit cette opinion populaire. Si je n'eusse pas été certain du contraire & que je n'eusse pas montré une contenance ferme, il eut été dangereux pour moi de sortir sans une escorte de dragons.

les cautéres pratiqués au bas du fanon, & pansés avec des médicaments âcres irritants, aient eu d'heureux succés dans cette maladie où l'intérieur de la poitrine est plus ou moins affecté. Il ne faudroit donc ni les ouvrir à cette partie ni se servir d'ellébore ; mais les placer au bas de l'épine derriére le garot & les épaules, & les panser avec l'écorce ou les feuilles de cassis vert, comme on l'a fait avec le plus grand avantage en 1744 & 1745, dans quelques cantons du Beauvaisis & du pays de Bray, pour les bêtes à cornes des étables où il en étoit déjà mortes plusieurs. Au défaut de cassis qui détermine un écoulement considérable d'humeur roussâtre, on peut mettre en usage le garou ou la viorne, dont on s'est servi en Poitou & en Gatinois pour une maladie semblable.

Aucune des bêtes à cornes de la paroisse de Vimpelles n'ayant été attaquées de charbon depuis l'époque des cautéres, j'ose dire qu'ils ont été, contre ce mal & contre celui qui a régné à la Guadeloupe, un des meilleurs préservatifs qu'on ait pû employer.

Cependant si les saignées ne sont pas aussi efficaces que les cautéres pour prévenir le charbon, je présume qu'elles ne sont pas inutiles ; puisque les trois vaches mortes, après l'ouverture des cautéres, sont précisément celles auxquelles on a le moins tiré de sang, & que dans les étables où le charbon ne s'est point manifesté avant les saignées, aucune bête n'en a été affectée.

NOTA. Quoique m. Bourgelat & un de ses éléves aient dit à m. Trudaine que le charbon de Vimpelles n'étoit point contagieux (peut-être parce qu'il ne s'est point communiqué aux autres bestiaux ni aux hommes, comme celui de la Brie en 1757, du pays de Brouage, & de la Guadeloupe) il pouvoit cependanr l'être, au moins pour les bêtes à cornes, comme le fut celui de Fontenay-les-louves, lequel à la vérité n'attaqua que les chevaux mais qui fut très contagieux pour ces animaux. Ainsi les précautions, qu'on a imaginées pour empêcher les progrès du mal, ont été le résultat de la comparaison qu'on a faite de ces deux maladies entre elles, & c'est avec fondement qu'on a eu soin qu'elles fussent scrupuleusement exécutées ; mais l'opinion de ces messieurs est d'autant plus hasardée que presque toutes les maladies sont plus ou moins contagieuses, qu'elles ont au moins une disposition singuliére à se communiquer, sur-tout d'un animal à un autre de la même espèce, hommes ou bêtes. J'ai plus de cent fois observé que des nourrissons avoient contracté la fiévre de leurs nourrices, attaquées de simples fiévres intermittentes, & que des jeunes gens, sur-tout au-dessous de l'âge de quinze ans, arrivant d'un pays sain, étoient devenus malades en couchant avec des personnes affectées des mêmes simples fiévres intermittentes. De combien de phénoménes de cette nature n'ai-je pas été témoin depuis

quarante ans que je ſuis occupé des maladies épidémiques & épizootiques ! Auſſi je ne crains point d'avancer que la plus grande partie des maladies ſont communicatives, ſelon la force ou le degré de la contagion, & ſelon la diſpoſition de chaque individu. J'ai moi-même contracté preſque toutes les eſpéces de maladies épidémiques, & toujours à raiſon du mauvais état où ſe trouvoient alors mon corps ou mon ame. Pourquoi les maladies du corps ne ſe communiqueroient-elles pas, puiſque les paſſions ou les inclinations perverſes, ſuivant les moraliſtes & les philoſophes, ſe communiquent d'une perſonne à l'autre ? On ſait qu'il ne faut qu'un mauvais ſujet pour corrompre la plus grande partie des habitants d'un pays. Nous ſommes conſtamment environnés d'exhalaiſons putrides, mais nous ne devons craindre que la force de la putridité ou de la malignité.

A Paris, ce 23 Septembre 1775.

N. B. En liſant ce mémoire, & les précédents, ſur les épizooties, on reconnoîtra facilement l'obſervateur exact, & le médecin inſtruit par une longue expérience : on verra qu'il ſait mettre à profit tout ce dont il a été témoin, ſuivre les accidents, réfléchir ſur les phénoménes, raprocher les faits & les combiner : ce qui prouve ce que nous diſions il y a quelque temps, que M. DE CHAIGNEBRUN eſt très certainement de tous les médecins françois le plus capable non ſeulement de juger de la nature des maladies épizootiques, mais encore de les traiter avec autant de méthode que d'avantages. En s'occupant de cet objet important, ce n'eſt point un ſpéculateur de cabinet, ou un ſyſtématique confiant qui marche au haſard, & en aveugle, dans un champ inconnu ; c'eſt un homme éclairé qui parcourt avec aſſurance un labyrinthe dont il ſait tous les détours, & dans les routes duquel il ne peut ni s'égarer ni égarer les autres. Ses ſuccès d'ailleurs parlent hautement. Auſſi l'eſpérance renaît-elle dans tous les endroits où il ſe montre pour porter des ſecours, lorſque la contagion menace de ſes ravages & les habitants des campagnes & leurs beſtiaux.

XII.

ÉPOQUE

REMARQUABLE POUR LA FACULTÉ *DE MÉDECINE DE PARIS*, ET CONSACRÉE PAR UNE MÉDAILLE.

L'UNIVERSITÉ de Paris, selon toute apparence, commença vers la fin du regne de LOUIS le jeune (mort l'an 1180). Elle prit une forme légale, & eut ses premiers statuts sous PHILIPPE Auguste, avant l'an 1215; mais le nom d'*université* ne fut employé que sous s. LOUIS. On y enseignoit dès-lors toutes les sciences, divisées en quatre classes; théologie, droit, physique ou médecine, grammaire & éloquence. Aucun monument ne montre clairement que les maîtres, qui professoient, formassent des compagnies véritablement distinctes. Ainsi dans ces premiers temps il n'y avoit qu'un corps, gouverné par un chef qu'on désignoit, comme aujourd'hui, par le nom de *recteur*. Bientôt, cependant, il se tint des conférences ou assemblées particuliéres, déterminées sans doute d'abord par la nature des objets de leurs études, & ensuite par quelques circonstances pour lesquelles on eut besoin d'avis & de conseils. On sent très bien que la solution des questions théologiques devoit être dévolue, par l'université elle-même qu'on chargeoit d'y répondre, à ceux qui avoient étudié & qui enseignoient la doctrine de l'église & des péres ; que dans les questions de jurisprudence elle devoit plustôt consulter ceux de ses membres qui lisoient le code de Justinien, &c. &c... Elle donnoit son sceau à ces délibérations qui passoient pour celles du corps entier. Tel fut probablement le commencement ou l'origine des quatre sociétés, nommées depuis facultés. Le nombre des maîtres en théologie étoit peut-être le plus grand, & par conséquent plus puissant dans l'université; aussi se séparérent-ils les premiers : ce fut vers l'an 1300.

Leur exemple ne tarda point à être suivi par les maîtres en physique. Selon m. Pajon de Moncets, qui a fait une recherche exacte des titres anciens de la faculté de médecine de Paris dont il est membre, cette séparation des physiciens ne paroît cependant point devoir être placée avant l'an 1330 ou 1350. Quoiqu'il en soit, ils n'avoient point de lieu stable pour leurs assemblées & leurs exercices. Mais enfin, vers 1415 la faculté fit élever à ses frais un édifice qui

subsiste encore, mais que le temps a miné & rendu inhabitable. Comme elle ne posséde que des revenus très foibles, & par conséquent insuffisants pour reconstruire ses écoles sur l'ancien emplacement, lequel autrefois pouvoit paroître considérable, mais qui est aujourd'hui trop resserré; le roi lui a accordé un asyle, en attendant qu'il soit pourvu par sa munificence à une demeure plus vaste, plus commode, pour ses assemblées, pour ses leçons, pour sa bibliothéque, pour les consultations qu'elle donne gratuitement aux pauvres.

L'époque de cette translation, que la vétusté des écoles de la rue de la Bucherie rendoit nécessaire, a été consacrée par une médaille qui en perpétuera le souvenir. L'explication en a été donnée pour les docteurs de la faculté, qui tous possédent cette médaille; mais cette explication, nuement présentée, n'auroit rien signifié dans nos mémoires où nous voulons consigner tout ce qui peut servir à l'histoire de l'art; nous avons donc pensé que nos lecteurs nous sauroient gré de connoître cette médaille; c'est pourquoi nous l'avons fait graver (*), afin de la placer ici.

(*) *L'artiste, m.* INGOUF, *le jeune, s'est servi de la medaille dont la faculté nous a gratifiés, & qui nous a été remise de sa part, accompagnée d'une lettre de m. le Doyen.*





EXPLICATION

Du revers de la médaille que la faculté de médecine de Paris a fait frapper pour perpétuer la mémoire de sa translation aux anciennes écoles de droit. 1775.

LE génie du gouvernement, sous la figure d'un jeune homme qui porte sur son front le signe de la bienfaisance, se retire avec crainte des débris & de la ruine des écoles de médecine (*a*).

(*a*) La faculté les avoit fait construire à ses frais il y a plus de trois cents ans, ainsi que l'amphithéâtre, qui n'est bâti que depuis trente ans, & pour lequel ses docteurs ont abandonné, pendant plus de vingt ans, presque tous leurs honoraires.

Ce génie transporte le précieux bâton d'Esculape, entouré d'un serpent, à la maniére des anciens, vers les écoles de droit, abandonnées par cette faculté, depuis que le feu roi LOUIS XV l'a gratifiée d'un nouvel & superbe édifice. La vétusté de ce bâtiment, quoique solide, est désignée par les herbes qui croîssent auprès des murs (*a*).

L'aspect de cet édifice fait voir qu'il est habitable; c'est ce qui est exprimé dans l'exergue :

VETERES JURIS SCHOLÆ MEDICORUM REFUGIUM.

Anciennes écoles de droit (*accordées par le roi*) pour servir d'asyle aux médecins (*b*).

L'air de confiance, avec lequel le génie plante le bâton d'Esculape sur le seuil de cet édifice, exprime, tout à-la-fois, sa solidité & celle des promesses du souverain; c'est ce qu'exprime la légende.

T U T O D O N E C A U G U S T E.

En sûreté (pour le présent) ; à l'avenir, plus noblement.

L'effigie & la légende, qui sont de l'autre côté de cette médaille, font connoître qu'elle a été frappée sous le décanat de m^e^. ALLEAUME, dont la faculté a voulu, à titre honorifique, récompenser le zéle, en ordonnant, par un décret, qu'elle feroit les frais du revers.

(*a*) Les écoles de droit sont aussi anciennes que celles de médecine. Elles ont été bâties en 1415, & reconstruites en 1464, aux frais & par les libéralités d'un évêque de Chartres, nommé MILES d'Iliers, qui étoit aussi docteur en droit.

(*b*) La faculté en a pris possession le 18 octobre 1775. Elle y a placé sa bibliothéque qui est publique, & y donne ses consultations gratuites, suivant les avis qu'elle a prié mm. les curés de Paris de publier aux prônes.

XIII.
BIBLIOGRAPHIE
OU
NOTICES DE LIVRES
RÉCEMMENT IMPRIMÉS.

Suite de l'année 1775.

51.

APPARATUS *ad nosologiam methodicam, seu synopsis nosologiæ methodicæ in usum studiosorum.* Auctore GULIELMO CULLEN, M. D. & in acad. Edinburg prof. *Editio nova, juxtà secundam ill.* CULLENII *in quatuor partes Edinburgi ann.* 1772 *editam : nunc quintâ parte auctâ, scilicet, systemate morborum symptomatico à* J. B. M. SAGAR *proposito.* Amstelodami, sumptibus fratrum de Tournes. M. DCC. LXXV. (*in-4°.*) [*Et se trouve à Paris, chez Didot, le jeune.*]

LE plus ancien code de médecine, qui soit parvenu jusqu'à nous, est celui qui porte le nom d'Hippocrate; il étoit suivi du temps de Celse; il continua de l'être dans le siécle de Galien, qui le commenta; il passa chez les Arabes, tandis qu'il étoit presque oublié dans nos contrées. Il y reprit vigueur dans les quinziéme & seiziéme siécles, parce que les médecins alors l'étudioient dans la langue où il est écrit. Dès qu'il fut traduit, comme on se crut en état de l'entendre sans peine, on négligea la connoissance de la langue grecque. Mais on ne fut pas long-temps sans s'appercevoir que les versions étoient ou obscures, ou inexactes, & même infidéles; ce fut probablement la raison qui fit abandonner la lecture d'Hippocrate. Bientôt on voulut tout expliquer, de-là nâquirent une foule d'ouvrages latins, françois, &c.... qui méritent à peine d'être connus, mais que très certainement on ne lira plus. Mille écrivains entreprirent de commenter Hippocrate qu'on n'entendoit point; après lui avoir fait dire long-temps ce qu'il ne pensoit pas, en donnant des explications où l'on prétendoit cependant développer ses propres idées, on se crut assez fort pour parler de soi-même. On commença dès le milieu du seiziéme siécle, & l'on continua dans le dix-septiéme. La physiologie, étayée sur les principes des péripatéticiens mal entendus & plus mal

rendus, étoit inintelligible; mais enfin elle tomba. A l'aristotélisme succéda la doctrine de Descartes, laquelle ne put tenir contre celle de Newton; successivement la physiologie fut géométrique, hydraulique, chymique, méchanique, &c..... On se disputa long-temps, inutilement, jusqu'à ce qu'enfin une physiologie plus sage éclipsa toutes les autres; on peut la nommer expérimentale.

Mais tandis que l'on cherchoit à l'envi des hypothéses pour expliquer les phénoménes nosologiques, on vit renaître le goût pour la botanique. Ceux qui s'y livrérent les premiers, n'étoient guére que de simples *nomenclateurs*; ils furent remplacés par des hommes plus habiles, qui imaginérent des méthodes particuliéres, des classes sous lesquelles ils placérent les plantes, afin de les faire reconnoître. Les uns fondérent leurs systêmes sur les parties des fruit; les autres, sur les pétales; ceux-ci sur le calyce.

Ces méthodes, qui ont fait la réputation des Césalpin, des Morison, des Ray, des Rivin, des Tournefort, des Plumier, des Magnol, ne servent plus de guides aujourd'hui dans l'étude des plantes. Elles ont été effacées par celle de m. Linné, qui pourtant n'en est pas l'inventeur: ce dernier systême éprouvera peut être tôt ou tard à son tour un semblable sort.

Ce sont ces inventions des botanistes qui ont enfanté depuis peu les systêmes nosologiques. Mais ces méthodes imaginées avec effort & divisées par classes, par ordres, par genres, n'annoncent-elles pas bien plus la sagacité, & la longue & pénible méditation des hommes qui les ont produites, que le médecin clinique dont le but est de guérir? Peut-on véritablement assurer que ces nosologies compassées aient favorisé la connoissance des maladies, & formé d'excellents praticiens? Seroit-il absurde de penser que ces nomenclatures minutieuses embarassent l'esprit plus qu'elles ne l'éclairent? Auroit-on tort de les comparer aux cartes géographiques, qu'un géographe seul peut tracer, mais qui ne forment point de géographes? Elles marquent, il est vrai, les situations des lieux les uns à l'égard des autres, mais elles n'indiquent point les différentes routes qui y conduisent, mais elles n'apprennent point ce qu'il est important de savoir.

Quoiqu'il en soit de ces questions sur lesquelles nous nous garderons bien de prononcer trop affirmativement, le volume, dont nous avons rapporté le titre, s'annonce par une préface ou épitre dans laquelle m. Cullen adresse la parole à ses lecteurs.

Il leur déclare (en 1771) que depuis deux ans, c'est-à-dire, vers 1769, qu'il est chargé d'enseigner la médecine pratique, il a cru devoir travailler à diminuer les difficultés qui se rencontrent dans l'étude des maladies; ayant observé sur-tout que les auteurs ne distinguoient pas assez exactement les symptômes essentiels d'avec ceux qui sont seulement accidentels. Pour y réussir, il forma le plan d'une méthode

nosologique, dont l'exécution lui parut très épineuse. Il ne se dissimule point à lui-même que des médecins ont regardé les nosologies méthodiques, comme frivoles & minutieuses; mais ce jugement sévére ne doit tomber, selon lui, que sur celles où les auteurs se sont plus occupé à multiplier les distinctions & à forger de nouveaux noms, qu'à établir les caractéres propres de chaque maladie. Il s'est donc attaché à ne pas mériter ces reproches, & à rendre son travail plus utile que celui de m. de Sauvages, qu'il estime, à la vérité, mais sur lequel il s'exprime ainsi : « comme dans l'ouvrage de ce médecin le nombre des espéces » est si grand, qu'il devoit nécessairement embarrasser & fatiguer » l'esprit des commençants, il étoit très fort à désirer qu'on le ré» duisît à un plus petit; je pense avoir rempli cet objet dans le tableau » que j'offre au public. Sans m'arrêter sur les genres institués & » marqués par m. de Sauvages, genres qui sont trop nombreux, tout » le monde convient qu'il n'a presque point distingué les espéces de » leurs variétés, & qu'il les a multipliées outre mesure. Souvent aussi » il a donné pour les espéces d'un genre, beaucoup d'espéces qui » sont seulement les symptômes d'autres maladies, c'est-à-dire, toutes » les fois que le symptôme particulier & constitutif d'un genre, se » trouve être en même temps le symptôme d'une autre maladie : ce » qui est cause que dans le livre de m. de Sauvages les mêmes » espéces sont fréquemment répétées ». M. Cullen assure ses lecteurs qu'il a tâché d'éviter ce défaut, en réduisant à la dixiéme partie le nombre excessif des espéces établies par m. de Sauvages.

Nous nous arrêtons ici pour indiquer le contenu de ce volume *in-4°.* qui est *de 284 pages*; plus 15 autres non chiffrées, pour deux *index* à deux colonnes, dont le premier est pour les *genres*, & le second pour les *espéces*; plus encore vijj pages pour la préface.

Cette collection ou recueil contient cinq parties :

La *premiére* présente le tableau des dix classes imaginées par m. de Sauvages, dont la nosologie parut pour la premiére fois vers 1752 ou 1753, & considérablement augmentée en 1763.

La *seconde* renferme les genres des maladies, distribuées par classes, suivant le systême du célébre botaniste von Linné, publié à Upsal en 1763.

La *troisiéme* est destinée à l'ordre classique imaginé par m. Rod. Aug. Vogel, pour lequel on a suivi l'édition faite à Gottingue en 1764.

La *quatriéme* est la méthode de m. Cullen, mise au jour en 1771.

La *cinquiéme* & derniére est le systême de m. J. B. Mich. Sagar, médecin du roi, dans le cercle d'Iglaw en Moravie; systême imprimé à Vienne en Autriche, en 1771.

Ces cinq nosologies méthodiques, qui ont chacune leurs défauts & leur mérite, devroient être comparées entr'elles, mais comme elles sont déja jugées, nous ne nous en occuperons point; d'ailleurs cette discussion nous méneroit trop loin, & peut-être infructueusement.

52.

PHYSIOLOGIE *des corps organisés, ou examen analytique des animaux & des végétaux comparés ensemble à dessein de démontrer la chaine de continuité qui unit les différents régnes de la nature. Édition françoise du livre publié en latin à Manheim, sous le titre* de physiologie des mousses, *par m.* DE NECKER, botaniste & historiographe de l'électeur palatin, associé de plusieurs académies, &c. &c.

A Bouillon, aux dépens de la société typographique. M.DCC. LXXV. avec approbation, (*in-8°. de 340 pages, avec une planche gravée, dont l'explication occupe deux pages.*)

IL faut en convenir, cette traduction n'a pas toute l'exactitude possible. Elle pourroit, par conséquent, faire porter de l'ouvrage un jugement défavorable; l'épitre singuliére, de l'éditeur au traducteur, seroit bien capable aussi d'en donner une idée peu avantageuse. D'autres motifs pourroient encore engager quelques censeurs, qui n'auroient pas vu l'original, à décider légérement & peut-être avec partialité. Il est si difficile de se prémunir contre ce défaut, quand on a sujet ou qu'on croit avoir sujet de se plaindre d'un homme. Tout ce qui l'environne, déplaît; il ne fait rien de bien; il défigure tout ce qu'il touche; malheur à ses amis; ainsi que leurs œuvres, ils sont envelopés dans la proscription prononcée contre l'adversaire. Ces réflexions sont générales, & l'on ne doit pas sans doute les appliquer à personne, relativement à m. de Necker ou à son traducteur; mais il est bon d'aller au devant de ce qui pourroit arriver, & d'inspirer de la défiance à cet égard.

L'ouvrage de m. DE NECKER (*a*) est divisé en quatre sections: il est précédé par une espéce d'épitre dédicatoire, dont voici la suscription; *cultoribus botanices & historiæ naturalis.* L'auteur y parle en ces termes:

(*a*) Il a pour titre:
NAT. JOS. DE NECKER, botan. seren. elect. historiogr. palat. ducat. juliac. ac berg. academ. scient. ac litterar. holland. brabant. normann. elector. Theodoro-palat. bavar. &c. socii, *Physyologia muscorum per examen analyticum de corporibus variis naturalibus inter se collatis continuitatem proximamve animalis cum vegetabili concatenationem indicantibus.* Manhemii, impensis C. F. Schwan, bibliop. aul. elect. pal. 1774. (*in-8°. constans 343 paginis, præter alias octo paginas ad caput voluminis*).

« Lorſque nous nous livrâmes à un nouveau travail ſur les mouſſes, » nous avions ſeulement deſſein de découvrir le méchaniſme de ces » végétaux, d'en donner la phyſiologie, & de confirmer, par des » expériences, les obſervations que nous avions faites précédemment » ſur ces plantes. Mais comme nous avons apperçu, entre les mouſſes » & différents corps que les naturaliſtes ont placés dans le régne » animal, des propriétés inconnues juſqu'à ce jour, nous avons cru » qu'il ſeroit utile de les examiner chacune ſéparément, & de les » comparer enſuite ſcrupuleuſement les unes avec les autres. C'eſt en » ſuivant cette méthode que nous avons remarqué la plus grande » affinité parmi beaucoup d'individus de régne différent. Leurs pro- » priétés identiques & ſimultanées, décrites très en détail dans cet » ouvrage, établiſſent le véritable chaînon qui joint immédiatement » l'animal au végétal.

» Si l'on nous reprochoit d'inſérer trop ſouvent de longs paſſages » des auteurs, nous répondrions que nous avons voulu épargner la » peine & l'ennui de recourir à beaucoup de livres, & qu'en mettant » ſous les yeux ces témoignages, nous avons penſé qu'on ſeroit plus » à portée de prononcer avec exactitude & avec préciſion ſur l'objet » par nous diſcuté. D'ailleurs, nous eſtimions que quelques-uns des » ouvrages cités n'étoient point entre les mains de la pluſpart des » botaniſtes, & qu'il y en avoit d'autres auxquels ces livres étoient » inconnus. Bien que nous indiquions le chainon qui forme le paſſage » du végétal à l'animal, nous ne prétendons point forcer d'em- » braſſer cette opinion. Notre unique but a été de faire voir que la » continuité des corps naturels exiſte bien réellement, & que les » caractéres reçus, pour diſtinguer l'animal du végétal, ne ſont ni » plus propres ni plus eſſentiels à l'un qu'à l'autre.

» Tout homme inſtruit de l'objet diſcuté dans cet ouvrage, & qui » le lira ſans partialité & avec une ſérieuſe attention, penſera » comme nous qu'il n'y a dans la nature qu'un ſeul & unique régne.

» A Mannheim, 3 janvier 1774 ».

C'eſt ainſi que m. de Necker avoit répondu par avance à la critique de l'éditeur, ou pour mieux dire du traducteur lui-même, qui ajoute (on ne voit pas trop pourquoi) à cette épitre, quatre phraſes, ſans avertir qu'elles n'étoient point dans l'original.

La première section comprend trois articles.

L'objet du *premier* eſt la propagation & la fertilité des mouſſes. Mais pour bien ſaiſir les obſervations de l'auteur, il faut avoir bien examiné, dit-il, la ſimplicité, la complication, la ſituation, la ſtructure, la figure des parties de la germination, leſquelles équivalent aux parties de la fructification dans les autres plantes. C'eſt alors qu'on ſera convaincu que les mouſſes, pour ſe reproduire, n'ont pas beſoin de parties ſexuelles. En effet, m. de Necker s'eſt aſſuré,

par des expériences suivies & réitérées, que les mousses se régénéroient, tantôt par des filaments ou rudiments marginaux, tantôt par boutures, tantôt par des parties primordiales ou gemmeuses qui se séparoient spontanément à la maniére des semences, tantôt par leurs articulations, &c. .... Il en a même vu quelques-unes être reproduites après avoir été coupées par tronçons, & des branches putréfiées reprendre vie & végéter de nouveau.

Le *second* regarde la génération & la fertilité des polypes & autres reptiles; animaux singuliers qui n'ont été bien connus que dans ce siécle. M. Necker rapporte en cet article tout ce que mm. Trembley, Lionet, Bonnet, Muller, Rœsel, Baster, ont dit de plus curieux sur ces êtres qui ont paru tenir également de l'animal & du végétal, & qu'on a cru pour cette raison devoir nommer *zoophytes* (animaux-plantes). En rappelant les expériences & les observations de ces naturalistes, notre auteur ne met pas un hors-d'œuvre, puisqu'ils forment le second degré de l'échelle sur laquelle se place la longue série des individus du régne animal.

Il traite dans le *troisiéme* de la génération & de la fertilité des *plantes vivaces*. C'est sous ce nom que les botanistes désignent *les plantes qui subsistent pendant un certain nombre d'années*. Mais cette définition ne paroît point exacte à m. Necker, elle lui semble même obscure. « Si l'on ne doit appeler vivaces, dit-il, que les plantes » qui subsistent durant un certain nombre d'années sans interruption, » les arbres par exemple; cette dénomination ne conviendra donc » point à d'autres espéces qui meurent chaque année, en même » temps qu'elles se reproduisent. Ainsi, nous appélerons *vivace* » (PERENNANTEM), toute plante qui se régénére perpétuellement. » Les annuelles différent des vivaces, en ce que les premiéres périssent tout-à-fait; & que les secondes, bien qu'elles périssent » chaque année, conservent néanmoins un principe d'existence dépendant de l'individu même; principe, par lequel elles se perpétuent » d'une maniére constante: il en naît donc sans interruption un nouveau plant, à moins que la maladie ou quelque révolution dans » notre globe ne le fasse avorter. Nous reconnoissons trois espéces » de plantes vivaces; ce sont les arbres, les arbrisseaux, & les plantes » proprement dites. Sous le nom d'arbres nous entendons celles » dont le tronc & les rameaux se conservent durant plusieurs années. » Pour les arbrisseaux qui ne s'élévent pas si haut, leurs tiges principales sont moins durables que le tronc des arbres. Quant aux » plantes vivaces, ce sont celles dont la tige pour l'ordinaire périt » chaque année; ce qui cependant n'a point lieu dans les mousses, » puisque leur surgeon (*surculus*) ou partie feuilletée (*frons*) vit » deux, trois ans, & au-delà; ceux de quelques lycopodes vont même » jusqu'à la sixiéme année. Mais ces plantes vivaces sont de diffé-

» rentes fortes ; il y en a qui des tiges de l'année jétent de petits » corps bulbeux, qui, femblables à des femences détachées d'elles- » mêmes de l'individu mére, & portées en terre, perpétuent l'efpéce ; » dans d'autres, dont la fubftance eft bulbeufe & charnue, l'efpéce » fe renouvelle chaque année par des rudiments, lefquels en croif- » fant fuccédent à la mére qui les a produits ; d'autres enfin, au » moyen de petites parties nues douées d'un principe de végétation, » pouffent de nouveaux rejetons ».

Mais comment s'opére la génération des végétaux ? c'eft tantôt par la *gemme* (GEMMA) qui renferme en abrégé la plante future : tantôt c'eft d'une partie bulbeufe ou charnue, cachée fous la terre, que fortent des plantes entiéres & toutes formées (*à la maniére des animaux vivipares*) lefquelles avec le temps remplacent l'individu générateur ; cette partie bulbeuféé qui vaut à la gemme. Ce ne font pas les feules voies dont la nature fe ferve ; elle a voulu que la réproduction fe fît encore par toute l'habitude de l'individu ; de forte qu'on peut dire que la plufpart font toutes remplies de germes : d'autres, pour être perpétuées, n'ont pas befoin de graines ou femences ; telle eft, par exemple, la grande joubarbe, qui d'un feul pied pouffe plufieurs rejetons. On remarque auffi que certains végétaux ont la propriété de fe regénérer par des tronçons de leurs racines, tandis que d'autres renaiffent par leurs feuilles qui jétent des racines & deviennent des boutures.

LA SECONDE SECTION eft également partagée en trois articles.

Il eft parlé dans le *premier*, qui eft fort court, de la ftructure des mouffes. C'eft de tous les végétaux connus jufqu'à préfent, l'efpéce dans laquelle fe montre l'organifation la plus fimple & la plus uniforme ; c'eft par-là que les mouffes ont beaucoup de rapport & de reffemblance avec les polypes, & avec d'autres reptiles auffi fimples. Le plus mince fragment de ces plantes, la plus petite parcelle eft compofée comme le tout, elle eft douée des mêmes propriétés ; comme l'individu, elle fe développe, elle fe nourrit, elle croît, & reproduit un individu femblable.

L'auteur s'attache dans le *fecond* à faire connoître l'organifation des polypes & des autres reptiles, animaux dont la ftructure eft de la plus grande fimplicité. Chaque parcelle, chaque atome de ces animaux poffède l'organifation de l'animal entier ; elle jouit comme lui d'une faculté réproductive. On la retrouve de même dans l'étoile de mer, ainfi que dans la falamandre aquatique, fuivant les expériences de m. l'abbé Spalanzani. « En quelque endroit, dit le favant » italien, qu'on retranche les jambes de la falamandre, elles les » reproduit parfaitement, & cela, foit qu'on ait coupé une feule » jambe, foit qu'on les ait retranchées toutes les quatre, ou d'un feul » coup ou en différents temps. On a la même reproduction, fi on

» les sépare entiérement en les coupant dans les articulations du » tronc, &c... ».

L'organisation des plantes vivaces est l'objet du *troisiéme* article, qui a fort peu d'étendue. Elles sont composées, de petits vaisseaux, de fibres, d'utricules, de trachées, &c... Toutes ces parties *réunies* présentent une texture organique plus ou moins simple, en raison de l'arrangement différent de ces parties. Quelques plantes seulement utriculaires ou parenchymateuses offrent aux yeux du botaniste un réseau poreux; c'est ce que l'on observe clairement dans la pluspart des mousses. Les propriétés singuliéres des plantes semblent dépendre absolument de leur organisation ; en effet, de tous les points de leur surface il peut se déveloper des rudiments qui deviennent des individus parfaits; de chaque parcelle se forme une nouvelle plante. Ces phénoménes prouvent évidemment que les végétaux ont une organisation constante & uniforme; aussi voit-on également des utricules, des fibres, des trachées dans la racine, dans la tige & dans la plus petite feuille. Toutes ces propriétés s'apperçoivent d'une maniére bien sensible dans une plante vivace étrangere, connue sous le nom d'*opuntia*. Chaque articulation foliacée, piquée en terre, pousse, végéte, croît & devient une *opuntia* parfaite.

LA TROISIÈME SECTION est divisée en autant d'articles que les deux précédentes.

Il s'agit dans le *premier* de l'accroissement & de la nutrition des mousses. Suivant les naturalistes, ces deux fonctions dans l'économie végétale, s'opérent par la racine qu'ils ont tous regardée comme une partie nécessaire dans les plantes. MM. de Reaumur, Gmelin, & depuis von Linné, ont observé que les plantes marines manquoient de racines. M. de Necker a été plus loin; ses expériences lui ont appris que les mousses terrestres & aquatiques en sont également dépourvues. La nature prévoyante leur a donné des organes qui en tiennent lieu; ce sont des pores qui, comme autant de bouches toujours ouvertes, reçoivent dans les temps de pluie & d'humidité de quoi fournir à leur entretien. L'auteur rapporte quelques-unes de ses expériences sur certaines mousses, lesquelles l'ont mis à portée de connoître leur âge par le nombre de leurs nœuds.

Dans le *second article*, le botaniste de Mannheim, attentif à ne pas perdre de vue son objet, s'arrête un moment sur l'accroissement & la nutrition des polypes & autres reptiles.

Il examine dans le *troisiéme*, la maniére dont les plantes vivaces croissent & se nourrissent. Il adopte le sentiment du célébre m. Bonnet, qui a dit : » il est à présent plus que probable que l'accroissement » des corps organisés se fait par une sorte d'incrustation. »

Mais hâtons nous de passer à la *quatriéme section* de la physiologie des mousses, que l'auteur a divisée en quatre articles.

Il recherche, dans le *premier*, si ces parties imaginaires des mousses, qu'on a appelées fleurs mâles & femelles, méritent le nom d'étamines & de pistils, que leur ont donné les systématiques. Les expériences, de m. Necker, dont il faut voir le détail dans l'ouvrage même, paroissent démontrer évidemment que les mousses n'ont point de parties sexuelles; ou que celles que l'on prend pour telles n'en font nullement les fonctions, comme le prouve une foule d'observations répétées.

Le *second* renferme quelques légéres observations sur le sexe & sur les œufs des polypes & autres reptiles. M. Necker semble fondé à croire que les petits corps ovoïdes, déposés par ces animaux, ne sont pas de véritables œufs fécondés, puisque les polypes sont privés des organes de la génération.

Notre auteur s'occupe dans le *troisiéme*, du sexe des plantes vivaces, & de leur reproduction par les semences.

Un philosophe, qui vivoit environ 460 ans avant l'ére chrétienne, Empédocle, avoit reconnu dans les plantes la différence des sexes. Aristote, qui florissoit 116 ans après, c'est-à-dire, l'an 344 avant l'ére chrétienne, nous a conservé ce sentiment d'Empédocle, qui étoit aussi le sien. Ce fut encore celui de Théophraste, disciple d'Aristote. Le célébre historien de la nature, Pline, qui écrivoit plus de trois cents ans après Théophraste, atteste que les naturalistes admettent la différence des sexes, non-seulement dans les arbres, mais encore dans toutes les plantes. *Arboribus, imò potiùs omnibus quæ terra gignit, herbis etiam utrumque sexum esse diligentissimi naturæ tradunt.* LIBR. xiij. CAP. IV. Ces observations, qui auroient dû faciliter les progrès de la botanique, furent négligées, durant une longe suite de siécles. En 1696, Camerarius rappela des idées qui étoient méconnues. Vaillant, en France, observa le méchanisme & la fécondation des plantes; ce sont ses observations qui ont fait naître le systême sexuel dont m. Linné reçoit aujourd'hui tous les honneurs.

Mais quoiqu'on ne puisse révoquer en doute le concours des sexes pour la reproduction des plantes, dit notre auteur, cette régle cependant n'est pas sans exception. Les observations nous ont appris que des végétaux, qui réunissent les deux sexes, donnent des semences absolument stériles. M. Necker, avant que de finir cet article, décrit la progression graduelle des corps organiques du régne végétal. Il place au premier dégré inférieur de l'échelle les substances de la plus grande simplicité, les bysses pulvérulentes. Le dernier dégré supérieur est occupé par les plantes dont l'organisation est plus parfaite.

Le savant botaniste du palatinat fait, dans le *quatriéme* & dernier article, la comparaison de différents corps naturels. On y trouve l'histoire du corail, & les divers sentiments des naturalistes sur cette

production singuliere : celle des corallines, dont la végétation articulée est la même que la végétation des polypes à bouquets. M. Necker discute les opinions des plus célebres naturalistes, reprend ce qui mérite de l'être, apprécie leurs observations qui sont infirmées ou confirmées, selon qu'elles répondent à celles de l'auteur ou qu'elles s'en écartent.

La comparaison, que le botaniste de Mannheim fait dans cet article, est peu susceptible d'extrait. Il suffira d'en produire quelques exemples. La salamandre aquatique, dit-il, est un quadrupéde qui par sa forme différe extrêmement de l'orme, auquel elle est comparée : néanmoins elle en approche beaucoup par ses propriétés. Elle est composée de parties similaires & dissimilaires ; les premiéres sont les nerfs, les artéres, les veines, les glandes, les muscles, &c.. qui sont répandus dans tout le corps de l'animal ; les secondaires sont le cœur, les poumons, les intestins, le foie, &c.. que la nature a placés dans des endroits particuliers. Tant que l'animal est dans la matrice de sa mére, il se nourrit par les vaisseaux externes ; mais dès qu'il en est sorti, d'autres vaisseaux, qu'on nomme veines lactées, sont chargés de cette fonction ; c'est par elles qu'il se nourrit, qu'il croît, qu'il végéte, juqu'à ce que ces parties s'affermissent au point qu'elles ne puissent plus s'étendre. Si l'on retranche à cet animal un ou plusieurs membres, il en renaît de nouveaux. L'orme est un corps organique dans la composition duquel entrent des parties similaires ; ce sont des trachées, des utricules, des glandes, des organes secrétoires. Au commencement cet arbre est envelopé par des cotylédons ou feuilles séminales, lesquels sont à l'égard du végétal enseveli dans la terre, ce que le cordon ombilical est à l'égard du fœtus dans la matrice. Les vaisseaux, qui rampent sur les membranes, fournissent à l'embryon sa nourriture ; l'arbre devenu plus fort la reçoit par des pores & des tubes alongés, qu'on nomme racines ; il végéte alors, il croît à proportion que l'aliment qu'il rencontre, s'assimile mieux avec son individu. De même que la salamandre, l'orme se reproduit par la copulation, c'est-à-dire, par le moyen des deux sexes ; si l'on incise quelques parties, des rameaux, des feuilles, il en repousse de nouveaux.

M. Necker compare ensuite les pucerons, avec la mercuriale & l'épinard ; le polype d'eau douce avec le lycopode *selago* ; la riccie cristalline avec le polype tubiforme. Voici comment il parle de celle-ci: » la riccie cristalline est une espéce de mousse, qui a une très grande » ressemblance avec le polype tubiforme : elle est tendre & spongieuse; » sa longueur & sa largeur sont de trois ou quatre lignes. La surface » supérieure est lisse, parsemée de papilles granduleuses, & marquée » de stries longitudinales, également distantes les unes des autres. » Sur la surface inférieure sont attachés des filaments déprimés &

» membraneux, que la nature a donnés sans doute à cette plante,
» afin qu'elle puisse garder une situation horisontale, c'est-à-dire, afin
» que sa surface supérieure réponde à la surface de l'eau. Dès qu'elle
» a acquis environ quatre lignes de largeur, on doit la regarder comme
» une mére féconde, chargée d'un grand nombre de petits, lesquels
» contigus les uns aux autres, se séparent d'elle constamment par une
» division spontanée, ensorte que chaque partie devient un individu
» qui peut se séparer en autant de portions qu'il y a de stries. Entre
» les stries de la plante adulte, on apperçoit des points allongés;
» ce sont autant de plantules abrégées, mais déjà végétantes, qui
» succéderont par ordre aux plus anciennes, auxquelles elles sont
» contiguës. Nous observerons que, lorsque cette postérité quite
» la mere, cette séparation se fait souvent, sans qu'il reste aucune
» adhérence; mais si quelque lobe en se séparant, demeure légére-
» ment attaché à la mere commune, le plus petit choc, le plus petit
» mouvement de l'eau suffit pour achever la désunion.

» En réfléchissant sur toutes les circonstances qui accompagnent cette
» séparation de la plante principale, on sera forcé de convenir qu'il
» n'y a nulle différence entre la riccie cristalline, & les polypes bul-
» biformes, campaniformes, & tubiformes surtout. »

MM. Fontana & Adanson, ayant observé de la spontanéité dans la *tremella*, ont regardé cette substance comme formant le passage insensible ou la liaison du végétal à l'animal. Mais pour ne laisser aucun doute à cet égard, il faudroit, 1° bien connoître la nature de la tremella, & avoir démontré que cet être est un véritable végétal: 2°. que la spontanéité de la tremella est un atrribut qui lui est propre, & non pas un effet physique produit par une cause externe, comme la spontanéité qu'on remarque dans la *conferva rivularis*. Ainsi, tant qu'on n'aura point fait voir par des preuves bien décisives, que la tremella est un végétal qui laisse après lui une portion de lui-même, par laquelle il est régénéré, on ne pourra pas en conclure que ce soit une plante qui fasse le chaînon du végétal à l'animal. M. de Necker, qui a comparé tous les individus des deux régnes, s'est assuré par des expériences singulieres, que la riccie cristalline, qui est un véritable végétal, & le polype tubiforme qui est un animal, servent réellement à établir le chaînon qui unit prochainement les régnes végétal & animal.

L'Italie a fait accueil à l'ouvrage de m. Necker; il a été traduit en cette langue. On l'a lu avec un égal plaisir en Allemagne. Les botanistes & les naturalistes anglois ont applaudi au travail de l'auteur. Nous apprenons qu'on s'occupe actuellement à en donner une traduction angloise. Il est à désirer qu'elle soit plus fidéle & mieux soignée que l'édition publiée en notre langue. Quel que soit l'éditeur, qui ne s'est pas nommé, il ne doit pas trouver mauvais que nous mettions
sous

sous les yeux du public, quelques endroits où il n'a ni bien saisi ni bien rendu la pensée de son original. Avec du mérite & un savoir bien réel, on peut se tromper, lorsque pour rendre un ouvrage d'une utilité plus générale, on le traduit avec un peu trop de précipitation.

1°. M. Necker s'exprime ainsi *pag.* 12. *LINNÆO tantùm pars isthæc innotuit, sed jure ac merito nonne in fidem adduci posset cel. virum fictitia utrisque speciebus capitula* affinxisse, *ut difficultates quidem insuperandas, quæ absque illorum auxilio nascerentur, ad sexualismum* præoccuparet ?

En le faisant parler françois, son traducteur énerve au moins la pensée, lorsqu'il la présente ainsi, pag. 24. » M. DE LINNÉ est le » seul à qui cette partie se soit manifestée. Ne seroit-on pas tenté de » croire..... qu'il auroit lui-même *attaché* (AFFINXISSE) à ces mousses » des urnes *artificielles faute de pouvoir*, sans leur secours, *résoudre* » des difficultés insurmontables *opposées* au systéme des sexes »? L'idée de l'auteur n'eut-elle pas été mieux rendue de cette sorte ? » Ne seroit- » on pas raisonnablement fondé à croire que ce botaniste célébre a » imaginé de supposer (*affinxisse*, & non pas *affixisse*) des urnes à » ces deux espéces, *afin de prévenir* (*ou* d'écarter) *pour l'avantage* » *du systéme-sexuel*, des difficultés *véritablement* insurmontables, » qu'on verroit bien naître sans le secours de ces urnes. «

2°. Pag. 49. *In novis caudis nullum vasis intestino similis vestigium deprehendere erat.*

La traduction porte, pag. 63. » Dans les nouvelles queues je ne » distinguois rien de semblable à un vaisseau qui eût la forme d'un » intestin ». Il n'y a point ici de contre-sens, mais le véritable pourroit être mieux présenté.

3°. Pag. 113. *Priores sexum utrumque his in marinis plantis se demonstrasse putarunt, quod in quibusdam speciebus simplicia fila, in aliis individuis vesiculæ corpuscula interdùm continentes granulosa, reperiantur.*

Retrouve-t on bien exactement le sens de l'auteur, dans cette phrase françoise, pag. 123 ? » On a cru avoir démontré l'un & l'autre » sexe dans ces plantes marines, parce qu'on trouve dans certaines » espéces de simples fils, *& d'autres individus des vésicules dans de* » *petits corps granuleux.* »

4°. Pag. 135. *Videmus.... lycopodia globulis non minùs ac pulvere orba.*

D'une observation particuliére, le traducteur fait une proposition générale, en ces termes : pag. 144. » Le lycopode n'a ni poussiére, » ni globules. » On s'écarte de la pensée du botaniste de Mannheim, que voici ; *on voit des lycopodes qui n'ont ni globules ni poussiére.*

5°. Pag. 148. *Infimus scalæ gradus initialia tibi monstrat vegeta-*

bilis attributa in pulverem redacta quæ in apricis locis septentrionem spectantibus disseminantur.

Le traducteur, en rendant cet endroit en notre langue, n'ignoroit point qu'il s'agissoit de la bysse pulvérulente, laquelle ne se trouve point *en pleine terre*. Si jamais il lit cette remarque, il sera lui-même très surpris que sa version contienne ces paroles, *pag.* 157 & 158 : « le premier degré de l'échelle montre les premiers » attributs *végétaux presque* réduits en poussiére, & *répandus en* » *pleine terre* dans les lieux situés au nord ».

6°. *Pag.* 211. *Liceat jam mihi rogare, quibusnam horum quinque hæc corallina ortum suum debeat?*

Nous ne mettrons point sur le compte du traducteur la faute qu'on voit dans son édition. C'est une négligence qui doit très certainement retomber sur le compositeur ou l'imprimeur; si l'édition se fût faite sous ses yeux, il auroit effacé un mot de trop & singuliérement placé dans sa phrase, conçue en ces termes, *pag.* 220. « Qu'on » me permette maintenant de demander *aux polypes*, à laquelle de » ces cinq espéces la coralline *devoit* son existence? »

7°. *Pag.* 243. *not.* (*c*). *Inferius videbitur quod forma proprietas animali magis, quàm vegetabili, propria ac essentialis* non sit.

Dans cette note, placée au bas de la *pag.* 251 de la traduction françoise, on fait dire à m. Necker une chose très opposée à celle qu'il exprime dans sa phrase latine. Voici la françoise : « (2) on verra » plus bas que la forme EST (*non sit*) une propriété plus spéciale, » plus essentielle à l'animal qu'au végétal ».

8°. *Quod si quis, extra propositum mihi imponendi, (jocosè quid dico) cerei gracilis scandentis* stylum cum ovario circumspectè explicasset, *fortè polypum, & semina embryones, vel ova crederem.* (pag. 289. lin. ult. & 290, lin. primâ.

Il suffit de rapprocher de ce texte la phrase françoise, pour prouver qu'on s'en éloigne.

« Si quelqu'un *par plaisanterie adaptoit* à un ovaire l'*extrémité* » (STYLUM) d'un cierge grimpant, peut-être le prendrois-je pour un » polype, &c.... *pag.* 294.

Il y a bien d'autres méprises dans cette traduction, qu'il seroit trop ennuyeux d'ajouter ici; celles que nous avons produites, démontreront assez le peu d'exactitude qui y regne. Elles seront peut-être capables de détruire les prétentions de l'éditeur, qui avance trop inconsidérément dans son épitre dédicatoire, *que d'un livre dont personne n'eut osé achever la lecture,* le traducteur en a *fait un morceau très piquant.*

Il faudroit bien des choses pour qu'une version fût préférée à l'original. Comme ces qualités ne se rencontrent point dans celle-ci, nous estimons que le texte latin demeurera sans contredit en

possession de la supériorité sur la copie, prisée beaucoup plus qu'elle ne vaut.

La physiologie des mousses, dont nous venons de parler, n'est pas le premier ouvrage de l'historiographe du Palatinat; il en avoit déja composé un en 1768, sous ce titre :

NATALIS JOSEPHI DE NECKER *deliciæ gallo-belgicæ sylvestres, seu tractatus generalis plantarum gallo-belgicarum ad genera relatarum, cum differentiis specificis, nominibus trivialibus, pharmaceuticis, locis natalibus, proprietatibus virtualibus ex observatione, chemiæ legibus, autoribus præclaris, cum animadversionibus secundum principia Linnæana.* TOMUS PRIMUS (TOMUS SECUNDUS.) *Cum permissu superiorum.* Argentorati, venditur apud Jacob. Francisc. Leroux, bibliop. Ex prelo Jonæ Lorenzii, typographi. M. DCC. LXVIII. (*in*-8°. pp.)

Depuis, le laborieux m. Necker a publié sur les mousses un travail considérable, intitulé :

N. J. DE NECKER, botanic. sereniss. elect. palat. academ. scient. & elegant. litter. Theodoro-palat. socii ord. historiograph. ducat. Juliac &. Mont. *Methodus muscorum per classes, ordines, genera, ac species, cum synonymis, nominibus trivialibus, locis natalibus, observationibus digestorum, aeneisquefiguris illustratorum.* Mannheimii, ex typograph. academ. elect. scient. M. DCC. LXXI. (*in*-8°.)

Le mérite de cet ouvrage n'est point équivoque. L'Allemagne a adopté la méthode suivant laquelle m. Necker a rangé les mousses. Il a eu d'ailleurs la satisfaction de voir son livre réimprimé à Ratisbonne & en Angleterre.

53.

DEtail de la nouvelle direction du bureau des nourrices de Paris, pour servir de modéle à de pareils établissements projetés dans plusieurs grandes villes, & de guide aux personnes qui veulent confier leurs enfans aux nourrices de ce bureau. On y a joint deux consultations medico-legales relatives à cet objet & la réponse de la faculté de médecine de Paris à mm. les administrateurs de l'hôpital d'Aix en Provence, concernant la nourriture & le traitement des enfants-trouvés malades. Par J. J. GARDANE, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, médecin de Montpellier, censeur royal, médecin de la maison de madame la comtesse d'Artois, médecin du bureau des nourrices; de la société royale de Montpellier, de celle de Nanci, & des académies des sciences de Dijon & de Marseille. *A Paris chez Ruault, libraire, rue de la Harpe.* M. DCC. LXXV. (*in*-12.)

LE frontiſpice, l'épitre dédicatoire à m. ALBERT, lieutenant général de police, l'avertiſſement, la table des matiéres, occupent les xij premiéres pages de cette brochure : le détail de la nouvelle direction du bureau des nourrices, fait d'après les mémoires communiqués par m. Framboiſier de Beaunay, directeur de ce bureau, occupe les xxiv pages ſuivantes, de ſorte que le tout forme un objet de xxxvj pages. Les conſultations, qu'on trouve à la ſuite de ce morceau, en contiennent 95.

La premiére tend à prouver, qu'un enfant, n'ayant que des ſignes incertains de maladie vénérienne, étoit atteint de cette maladie, & qu'il l'a communiquée à ſa nourrice. C'eſt un ſentiment particulier, que l'auteur s'efforce de ſoutenir & de prouver, bien que d'autres conſultants dans cette affaire aient cru devoir embraſſer un avis oppoſé.

La ſeconde fut *faite au bureau des nourrices de Paris, au ſujet d'un enfant mort de maladie fauſſement regardée comme vénérienne.*

Le médecin, qui a compoſé ces diſſertations, déclare avec une modeſte aſſurance qu'il les publie, parce qu'elles ſont *devenues* NÉCESSAIRES *aux gens de l'art, dans les cas difficiles qui ſe préſenteroient à d'autres bureaux de recommandareſſes où rien ne doit ſe faire ſans leur avis.* Avertiſſ. pag. ix.

Quant au dernier morceau de ce très petit recueil ou mélange, c'eſt l'extrait de la conſultation dont il eſt parlé dans la premiére partie de nos *mémoires*, *année* 1775. nº. 30. *pag.* 209.

54.

LEttre ſur les arbres à épiceries, avec une inſtruction ſur leur culture & leur préparation : & Lettre ſur le caffé. (in-12. de 71. pag.)

On ne voit au frontiſpice de cette production ni le nom de la ville où elle a été imprimée, ni la date ; mais à la derniére page on lit 1775. Ainſi nous la plaçons ſous cette année; elle ſe vend chez Didot le jeune, à Paris.

LE but de la premiére lettre eſt de détruire l'erreur où l'on eſt que les muſcadiers & les girofliers ne réuſſiront point à l'isle de France; ou que ſi ces arbres y végétent, ils ne rapporteront point de fruits; ou que s'ils en produiſent, ils ſeront de mauvaiſe qualité.

C'eſt principalement par le récit des faits que l'auteur réfute & renverſe les trois aſſertions fauſſes trop aveuglément adoptées. L'inſtruction, annoncée dans le titre, n'eſt autre choſe que des extraits

des ouvrages de Rumph, & de Valentin, auxquels il a joint ses observations.

La lettre sur le caffé est adressée à m. Fréron. Elle a été écrite pour servir de réfutation à celle qu'on trouve nº. 24. de l'année littéraire 1774, dans laquelle on reléve deux prétendues erreurs avancées dans la lettre à m. Lemonnier sur la culture du caffé.

55.

De novorum ossium, in integris aut maximis ob morbos deperditionibus, regeneratione experimenta; ubi, maximâ materiæ affinitate, breviter de fracturis, & de vi quam natura impendit in ossibus elongandis, dum crescunt. Auctore MICHAELE TROJA, medicinæ doctore Neapoli, & chirurgo è latere in regali S. Jacobi nosocomio. *Viro clarissimo* JOSEPHO LIEUTAUD, *potentissimi Galliarum regis archiatro, regiæ scientiarum parisiensis, necnon londinensis academiæ socio*, &c. &c. &c. Lutetiæ Parisiorum, è typis Franc. Ambr. Didot. M. DCC. LXXV. cum approbatione & regis privilegio. (*in-12. pag.* 240.)

LES médecins n'ont pas encore perdu la réputation, dont ils jouissent depuis longtemps, d'écrire en latin avec élégance & avec pureté. Sans faire une longue énumération de tous les noms qu'on pourroit citer, contentons-nous de rappeler ceux de CELSE, de SYLVIUS, de FERNEL, de RUEL, de MEAD, d'ASTRUC, de LIEUTAUD. Les littérateurs eux-mêmes lisent leurs ouvrages avec plaisir; mais celui dont nous venons de donner le titre, est d'une élocution si extraordinaire, qu'on peut à peine en soutenir la lecture. Les matiéres, qui y sont traitées, n'étoient point, il est vrai, susceptibles d'agréments; c'est le récit de nouvelles expériences, rapportées dans l'ordre où elles ont été faites, avec les circonstances qui les ont accompagnées. La simplicité du style, la justesse des expressions, la clarté de la diction devoient au moins en être un mérite accessoire. Au lieu de ces qualités, on trouve partout des phrases louches, des termes impropres, des tournures barbares, des solœcismes, qui fatiguent & rebutent le lecteur le plus bénévole.

On apprend, par l'épitre dédicatoire, que l'auteur a traduit en italien les essais anatomiques de m. Lieutaud; qu'il a disséqué à Paris dans l'amphithéatre de la Charité; que c'est dans ses heures de loisir qu'il travailloit à la version de ces essais estimés. Ce qui lui fournit l'occasion de tracer un assez pompeux éloge de l'histoire de l'anatomie & de la chirurgie de m. P...... éloge doublement

tidicule ; 1°. parce qu'il est deplacé ; 2°. parce qu'il est faux. Lorsque Simonide entreprit de célébrer la victoire remportée par un athléte aux jeux olympiques, avec combien plus d'adresse il sut y répandre du lustre, en faisant entrer dans son poëme l'éloge de Castor & de Pollux. Pour mettre au jour cette traduction italienne, l'auteur attend que l'édition commencée des œuvres anatomiques de m. Lieutaud soit achevée, afin d'ajouter à la sienne les observations nouvelles qui doivent enrichir la françoise.

Il est difficile d'apprécier cet ouvrage du docteur de Naples, sans avoir auparavant répeté ses expériences; mais nous aurons aussi la circonspection de ne pas plus infirmer que confirmer les conséquences qu'on en tire pour la pratique de la chirurgie. Nous serons même attentifs au point de supprimer les doutes qu'elles ont fait naître.

56.

BEAUTÉ *de la nature, ou Fleurimanie raisonnée, concernant l'art de cultiver les œillets, ainsi que les fleurs du premier & du second ordre, servant d'ornements pour les parterres : avec une dissertation sur les arbrisseaux choisis : fondé sur une longue expérience. Par le sieur* ROBERT-XAVIER MALLET.

> Nobilis hortorum præses, non unica choris,
> Rebus adumbratis, quæ capiatur, erit.

A Paris, chez Didot, le jeune, libraire, quai des Augustins. M. DCC. LXXV. avec approbation & privilége du roi. (*in*-12. *de 274 pages. Ce livre se trouve encore à Dunkerque, chez* Bremart; *à Lille, chez* Jacques; *à Valenciennes, chez* Quesnel.)

ON ne doit point être surpris que l'auteur donne à ce livre, qui traite particuliérement des œillets, le titre de *Beauté de la nature*; c'est suivant lui, *la fleur du plus grand mérite*. Mais le mot *fleurimanie* qu'il ajoute comme un terme synonyme à *beauté de la nature*, présente une idée bien différente. Passons légérement sur cette inconséquence, qui peut-être n'en est pas une pour m. Mallet.

Ce volume est dédié à son altesse CAMILLE DE LORRAINE, prince de Marsan.

Dans son avant-propos, l'auteur exalte l'art de cultiver les jardins, & il a raison. Ce peut être l'amusement du sage. Nous convenons avec lui que dans bien des cas, rien n'est aussi salutaire à la santé que le jardinage. Autant que personne, il doit être en état de donner des leçons sur la culture des fleurs; il s'en occupe depuis plus de

vingt ans. Il a même un intérêt particulier d'en avoir tout le soin imaginable, puisqu'on lit dans un avis, placé à la fin du volume, qu'il vend toutes sortes de fleurs, du premier & du second ordre.

Au reste, m. Mallet paroît instruit de l'art dont il parle; il n'oublie point les maladies qui surviennent aux œillets, & indique les remédes propres à les combattre. Il enseigne encore la maniére de cultiver les jacinthes, les renoncules, les oreilles d'ours, les tulipes, & les fleurs qui servent d'ornements dans les jardins & dans les parterres ou boulingrins : il dirige les travaux du jardinier ou de l'amateur, & l'instruit de ce qu'il doit pratiquer dans chaque mois de l'année. Il ne se borne point-là, il apprend à cultiver les orangers, le myrte, le grenadier, le jasmin, les lauriers, &c....

Cet ouvrage est le prélude d'un second, & même d'un troisiéme : dans celui-ci, m. Mallet démontrera la possibilité de cultiver sans feu & au milieu de l'hyver, toutes sortes de fleurs, & notamment les œillets, à peu-près dans leur état naturel, & de les faire fleurir en janvier : dans celui-là, il donnera la culture du potager, celle des arbres fruitiers, la maniére de les tailler, toutes les façons différentes de les greffer, & les moyens surs de perfectionner les fruits, en les rendant infiniment plus exquis par le rafinage de la séve, moyens qui n'ont jamais été publiés.

57.

INSTITUTIONES *pathologiæ medicinalis*, auctore H. D. GAUBIO. *Editio altera.* Leidæ Batavorum, apud Samuelem & Johannem Luchtmans, academiæ typographos. M. DCC. LXXV. (*in*-12. *pag.* 378.) *Et se trouve à Paris, chez Didot, le jeune.*

C'Est à ses auditeurs que m. Gaubius, professeur à Leyde, dédie la nouvelle édition de sa pathologie : il leur avoit dédiée la premiére en 1763. Avant que de la remettre sous presse, il a eu soin de la retoucher en quelques endroits, & d'y faire de légéres augmentations. Cependant il a la modestie d'avouer qu'il ne la croit point parfaite. Il reconnoît encore que la concision doit nuire à la clarté ; mais comme ce traité élémentaire est la matiére de ses leçons, il éclaircit de vive voix ce qui peut paroître obscur ou qui l'est réellement. La sévérité, avec laquelle m. Gaubius juge son propre ouvrage, n'en diminue point le prix : il contient en effet des principes surs, & une saine doctrine ; les commençants & même les plus avancés y trouveront une source abondante d'instructions.

58.

CHYMIE *hydraulique, pour extraire les sels essentiels des végétaux, des animaux & des minéraux, par le moyen de l'eau pure.* Par m. le comte DE LA GARAYE. *Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée de notes, par m.* PARMENTIER, *pensionnaire du roi, maître en pharmacie, ancien apothicaire major de l'armée saxonne & de l'hôtel royal des invalides, membre de l'académie royale des sciences, belles-lettres & arts de Rouen,* &c. &c. A Paris, chez Didot le jeune, libraire, quai des augustins. M. DCC. LXXV. Avec approbation & privilege du roi. (*in-12 de 512 pag. pour le corps de l'ouvrage*)

IL y a trente ans que cet ouvrage a paru pour la premiére fois; il s'annonçoit avec ce titre ou frontispice : *chymie hydraulique par* M. L. C. D. L. G. *A Paris, chez J. B. Coignard,* 1745 *in-12. de* 390 *pages.* On trouve aussi des exemplaires avec la date de 1746.

Le bien de l'humanité & le soulagement des malheureux, ont été le but unique des recherches de m. le comte de la Garaye. Les malades & les infirmes, dont il s'étoit formé une espéce de famille, sur laquelle il versoit tout ce que ses études lui avoient fait connoître de salutaire, étoient d'abord les seuls qui participassent aux avantages de ses utiles découvertes; mais bientôt elles parvinrent aux oreilles du roi. Sa majesté désira que ces secrets trouvés & distribués, pour ainsi dire, dans le silence, fussent plus connus; il acquit par ses bienfaits le droit précieux de répandre sur son peuple & sur le genre humain des secours jusqu'alors connus d'un très petit nombre de personnes.

En reproduisant cet ouvrage, l'éditeur, m. Parmentier, qui a fait ses preuves en chymie, n'a rien changé à la forme ni au fond du premier travail du comte de la Garaye. Seulement il a substitué quelques termes techniques à des expressions anciennes & peu propres au langage clair & intelligible des vrais chymistes. Il supprime plusieurs articles absolument inutiles, mais il a eu le soin d'apporter, aux endroits où ils se trouvent placés, les raisons qui l'ont déterminé à en user ainsi.

Cette nouvelle édition acquiert, par ces légers, mais nécessaires changements, & par les notes importantes de m. Parmentier, un mérite de plus. L'accueil, avec lequel on recevra celle-ci, ne sauroit être inférieur à celui qu'on a fait à la premiére; il doit même être plus grand.

59.

MATERIA *medica antiqua & nova, repurgata & illustrata; sive de de medicamentorum simplicium officinalium facultatibus tractatus. Authore* JOHANNE RUTTY, M. D.
Exhibens
1°. *Simplicia nobis veteribusque communia, de quibus fere quicquid veri aut verosimile apud Græcos veteres & recentiores, Latinos & Arabes reperitur, seligitur, enarratur & notis illustratur.*
2°. *Simplicia dubia & notiver detecta, quorum vires indagantur & observationibus atque experimentis recentiorum illustrantur.*
Adjectis classibus simplicium secundum qualitates & operationes sensibiles.
Opus XL annorum.
Londini, apud Edwardum & Charles Dilly. Rotterodami, apud P. Holsteyn & H. Beman, MDCCLXXV. (*in-4°.*) [*On en trouve des exemplaires à Paris, chez Didot, le jeune, quai des Augustins.*]

APRÈS ce titre, se voit une lettre latine adressée à l'auteur, par m. Adrien van Royen; elle est datée de lui du 25 septembre 1773. Ce médecin anglois avoit envoyé le manuscrit de son ouvrage au médecin hollandois, afin qu'il l'examinât & lui en dît son avis. M. van Royen, trop occupé de la pratique, pour lire attentivement tous les articles, se contenta de les parcourir, mais il s'arrêta particuliérement sur un bon nombre. Il reconnut aisément que le travail de l'auteur étoit immense; il annonce, en effet, beaucoup de lectures, beaucoup de critique, beaucoup de comparaisons. Aussi m. van Royen reconnoît & admire l'érudition vaste de m. Rutty, & sur-tout sa bonne foi.

Malgré ces témoignages flateurs, le célébre hollandois n'hésite point de déclarer à l'auteur qu'il pense différemment à l'égard des ellébores, de la scille & de quelques autres substances. Pour forcer à convenir que les médicaments simples des anciens sont les mêmes que ceux d'aujourd'hui, il désireroit qu'il y eut des signes & des caractéres tirés de la nature même des choses, lesquels déterminassent d'une maniére certaine leur substance; caractéres qu'on trouve très rarement marqués chez les anciens. Comme ils nous manquent, il est à craindre, dit-il, qu'on n'accorde téméairement & faussement à des substances douteuses, ou qu'on ne refuse sans raison à celles qui sont véritablement communes aux anciens & à nous, des vertus que leur nature bien examinée, bien découverte, un long usage, une

expérience conſtante ont appris leur être propres ou ne pas leur convenir. Auſſi eſt-on tenté de penſer que c'eſt uniquement à la négligence des anciens qu'il faut imputer le peu d'avantages & d'utilité que nous avons retirés des ouvrages nombreux, des travaux conſidérables de nos prédéceſſeurs ſur les propriétés & les vertus des médicaments. Peut-être même ne doit-on pas révoquer en doute que, ſi pour déterminer préciſément ces ſubſtances, ils euſſent pris la route aſſurée que nous ſuivons, on auroit aſſigné depuis long-temps aux médicaments les plus ſimples, leurs vertus & leurs propriétés ; qu'on n'eut pas eu beſoin de tant de compoſitions biſarres dont l'uſage eſt trop ſouvent accompagné de borborygmes & de tranchées ; que les médecins n'auroient pas ſi fréquemment & avec tant de confiance recours à ces remédes draſtiques qui toujours redoutables n'ont d'effets avantageux qu'autant qu'ils ſont adminiſtrés avec prudence.

Les prolégoménes de l'ouvrage comprennent xxx pages; on y trouve 1°. un catalogue des ſimples qui ont été connus ſous le même nom, chez les Grecs, chez les Latins & chez les Arabes, & dont on voit chez eux des témoignages : 2°. les homonymes, c'eſt-à-dire, les ſimples qui, bien que différents, ſont déſignés chez nous & chez les anciens par le même nom : 3°. les ſynonymes, ou ces ſimples auxquels les anciens, ainſi que nous, donnent des noms différents, & dont on trouve des preuves chez les anciens : 4°. les douteux, en faveur deſquels on ne ſauroit produire de témoignages : 5°. les nouveaux, dont les témoignages ne ſont tirés que des modernes : 6°. les médicaments les plus employés par les anciens, mais dont on a ceſſé de ſe ſervir : 7°. les médicaments mis en uſage chez les Arabes ou chez les Grecs modernes, & inconnus aux anciens : 8°. ceux qui viennent de l'Amérique.

Immédiatement après ces prolégoménes, commence l'ouvrage, dans lequel les ſubſtances ſont rangées ſuivant l'ordre alphabétique. Mais afin de préſenter les vertus des médicaments ſous un jour plus favorable, m. Rutty, a cru devoir adopter & ſuivre ſcrupuleuſement, dans l'expoſition qu'il en a faite, une certaine méthode ; ainſi, commençant par la deſcription des qualités ſenſibles, & par le détail de leurs opérations ſenſiblement marquées, il paſſe aux opérations internes plus obſcures.

On a rendu & l'on rend encore juſtice à l'exactitude que Dioſcoride & Galien ont apportée en décrivant les qualités & les effets ſenſibles des médicaments ſimples. M. Rutty marche ſur leurs traces, & va même plus loin ; il n'y a preſque aucun des ſimples énoncés dans ſon catalogue qu'il n'ait examiné par le goût, par l'odorat, par le tact, & qu'il n'ait ſoumis à l'analyſe, non pas, il eſt vrai, à l'aide d'un feu violent qui détruit ſa texture & enléve ſes principes conſtituants, mais par le moyen de l'infuſion, de la coction, & du mé-

lange d'autres substances, par différentes expériences qu'il a imaginées ; il a d'ailleurs profité des observations importantes d'ETTMULLER, de WEDEL, de BOERHAAVE, d'HOFFMANN, de JUNKER, de RAY, d'HERMANN, de TOURNEFORT, de CHOMEL, de KINDER, de NEUMANN, de CARTHEUSER, de FLOYER, de HILL, de LEWIS, d'ALSTON, de LINNÉ, de CRANTZ, de LIEUTAUD, & des auteurs des éphémérides germaniques ; il a eu soin encore d'indiquer leurs propriétés & l'usage qu'on en fait intérieurement & extérieurement.

C'est en suivant cette méthode que FRED. HOFFMANN (*medicin. rational.*) a cru qu'on pouvoit parvenir à découvrir les vertus propres & particuliéres des végétaux.

Dans l'exécution du catalogue des médicaments simples également connus des anciens & de nous, m. Rutty a cru qu'il lui suffisoit, en comparant exactement les descriptions, les qualités sensibles, & les vertus d'une plante ou d'un médicament simple, avouées par les anciens, avec les descriptions, les qualités sensibles & les vertus avouées de la même plante, mais désignée sous un nom différent par les modernes, (il a cru qu'il lui suffisoit) de montrer clairement que, dans le langage des botanistes au moins, ces deux descriptions étoient les mêmes, bien que peut-être elles convinssent quelquefois à une espéce différente du même genre : en effet, les descriptions peu complétes des anciens ne permettent point de parvenir au véritable dégré de certitude. Cependant, il est bon d'avoir fait un pas, quand même qu'on ne pourroit pas aller plus loin : on avance par-là beaucoup plus vers la vérité, que lorsqu'en confondant les médicaments simples de genre très différent, on confond en même temps les vertus, ce qui tourne au déshonneur de l'art trop conjectural encore, & au détriment des malades.

Ainsi, tandis que d'autres se sont occupés à rechercher dans les plantes des vertus nouvelles & inconnues, & une efficacité singuliére contre les maladies rebelles, le but du médecin anglois a été de rassembler sur les vertus des médicaments simples usités chez les anciens & chez nous, les témoignages épars & dignes d'attention qui nous restent des derniers, & qui sont appuyés de l'expérience & des observations d'une longue suite de siécles, de faire disparoître la confusion & l'obscurité répandues sur cet objet ; d'y mettre de l'ordre pour l'avantage des lecteurs ; & d'ajouter aux remarques des anciens, les expériences des modernes.

M. Rutty n'a soumis à l'examen que les médicaments simples, se contentant souvent de présenter les choses de maniére que ce qui peut être excellent par lui-même, le parût plus clairement, sans vouloir parler des compositions, parce qu'il n'est pas rare qu'un des

ſimples différents qui y entrent, rende obſcure, ou diminue, ou faſſe varier l'opération d'un autre.

Comme il eſt prouvé par des expériences multipliées que les médicaments ſimples ſont beaucoup plus efficaces pour la guériſon des maladies même les plus rebelles, que les compoſés, c'eſt avec raiſon que dans ce ſiécle on a rejeté pluſieurs de ces derniers : il eſt probable que Galien lui-même & ſes ſectateurs, ſans aucun déſavantage pour l'art, ſe ſeroient épargnés les peines qu'ils ont priſes, les efforts qu'ils ont faits afin de dreſſer des formules, s'ils euſſent contemplé d'un ſeul coup-d'œil les vertus des ſimples, exactement raſſemblées & diſtribuées, ce qui eſt le but principal de cet ouvrage. (*de* 560 *pag.*)

En décrivant les vertus des ſimples, telles que les anciens nous les ont laiſſées, l'auteur, pour ne pas induire en erreur, copie très ſouvent leurs propres expreſſions ; il a même conſervé les dégrés de chaud employés par Galien, parce qu'ils ſervent ſouvent de régle & de poids pour eſtimer les vertus.

On peut remarquer ici une erreur des anciens, lorſqu'ils indiquoient les vertus des médicaments bons pour la rate, c'eſt qu'ils mettoient le ſiége des douleurs & des maladies dans le côté gauche de ce viſcére, ſiége qui doit pluſtôt être placé dans l'eſtomac & le colon, ſuivant l'obſervation de Freder. Hoffmann, & autres modernes.

Quand les ſubſtances contiennent du ſel acide ou alkalin, m. Rutty en avertit ; il n'oublie point les expériences faites avec le vitriol de mars, ſignes ſouvent obſcurs d'une propriété plus ou moins aſtringente, ce que les écrivains non pas aſſez exactement marqué.

Bien que l'auteur faſſe l'énumération des vertus des ſimples, qu'il rapporte ce que les anciens & les modernes en ont écrit de plus probable, & qu'il les préſente ſous un ſeul point de vue, il ne prend point ſur lui de garantir les faits, il déſire qu'on en croie ceux d'après leſquels il parle ; cependant il eſpére qu'ayant eu le ſoin d'ajouter à l'article de chaque ſimple ſes qualités ſenſibles & les expériences qui font connoître leurs principes conſtitutifs, ſon travail aura cet avantage au moins de mettre le lecteur à portée de juger juſqu'à quel point ils doivent avoir confiance aux témoignages des anciens & des modernes.

Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver que les médicaments n'ont point de vertus abſolues, mais relatives & limitées par certaines circonſtances, telles que la conſtitution, l'âge, le tempérament de l'homme, la doſe &c. . . . . Dans la claſſe des diurétiques, par exemple, à peine y en a-t-il un ſeul qui en opére conſtamment l'effet d'une maniére remarquable ; à peine y en a-t-il un ſeul qui, par un régime convenable, ne devienne diaphorétique. Quel médecin inſtruit oſeroit prononcer que le mercure excitera certainement la ſalivation ? puiſqu'il n'eſt point rare de le voir agir à la maniére des

diurétiques, des diaphorétiques ou des purgatifs. Assez fréquemment les émétiques & les cathartiques deviennent diurétiques; l'ipécacuanha, à petite dose, est sudorifique ; les astringents même deviennent tantôt purgatifs, & tantôt diurétiques, par exemple dans l'atonie ou le relâchement des parties.

Pour faire connoître plus particuliérement la méthode de l'auteur, nous allons rapporter un article de sa matiére médicale.

» CANTHARIDES (*Cantharides.*)

» Hippocrate & Galien font mention de l'usage interne de ces scarabées; Archi» géne & Arétée furent les premiers qui les employérent sous la forme de vésica» toires ; mais leur usage dans les maladies internes ne s'introduisit point avant l'an» née 1590.

» Voici comment Dioscoride parle des effets des cantharides comme poison : . . . Il survient des accidents très graves à ceux qui ont pris intérieurement des cantharides ; car elles laissent des marques d'érosion presque depuis l'œsophage jusqu'à la vessie ; leur saveur a beaucoup de ressemblance avec celle de la poix & de cédria : l'hypochondre droit se tuméfie ; il y a difficulté d'uriner ; souvent même les urines sont teintes de sang ; la matiére des déjections est comme celle qu'on rend dans la dysenterie : les malades sont tourmentés de défaillances, d'anxiétés, de vertiges ; enfin la raison s'égare. DIOSCOR. *lib.* vj. *c.* 1.

» Extérieurement elles brulent, rongent, ulcérent excitent des croutes ; ce qui » a déterminé à les mêler dans les médicaments destinés à guérir les excroissances, » la lépre, les dartres pustuleuses. Unies avec la farine d'orge, elles facilitent la » sortie ou l'extraction des traits & des fléches : mêlées avec la plante nommée *uva* » *taminea* (fortè *uva sylvestris*) elles détruisent les verrues ; si on les incorpore avec » de la poix, elles emportent en trois jours l'aspérité des ongles. On les fait en» core entrer dans les compositions qui dissipent les clous, & dans les pessaires em» ployés pour évacuer la matrice.

» Intérieurement, lorsqu'elles sont prises seules, elles causent ulcération à la » vessie ; mais prises à très petite dose & unies à des substances convenables, bien loin » d'offenser la vessie, elles nétoient les reins, & font couler abondamment les » urines : Hippocrate après en avoir retranché les pattes, les aîles & la tête, les pres» crivoit au nombre de quatre, mêlées avec d'autres ingrédients, & les faisoit avaler » dans du vin, pour rappeler l'écoulement des régles ; il en ordonnoit trois contre l'hydropisie, pour être prises dans trois verres d'eau.

» Broyées & avalées avec la racine de bryone, elles expulsent les vers lombricaux ».

REMARQUES de m. RUTTY. » l'usage interne des cantharides, vanté par les » anciens, est non seulement exempt de danger, mais encore efficace dans différentes » maladies rebelles ; ce qui est confirmé par le témoignage de plusieurs modernes » célébres, & particuliérement de Groenvelt, qui les recommande pour expulser les » urines, lorsqu'on ne peut réussir par d'autres moyens, pour guérir l'hydropisie » regardée comme incurable, & contre les ulcéres de la vessie, sur-tout chez les » femmes, chez lesquelles le méat urinaire est plus large & plus court que chez » les hommes.

» Dans ces maladies, Groenvelt prescrit les cantharides corrigées avec le camphre, » depuis vj ou vij grains jusqu'à xij, que le malade prend toutes les trois ou quatre » heures, augmentant ou diminuant la dose, & quelquefois suspendant les prises ; » ainsi après les remédes généraux, la saignée, les clystéres, & les émollients, il » ordonne vj grains de cantharides, viij grains de camphre dissous dans de l'huile » d'amandes douces, & recommande au malade de boire toutes les trois heures une » pinte & demie d'émulsion, ou de lait coupé, ou de décoction d'orge.

» Le même auteur les prescrit encore avec un heureux succès dans les gonorrhées » virulentes & opiniâtres qui résistent aux purgatifs & aux émétiques mercuriaux.

» Arrêtons nous d'abord sur la causticité des cantharides dans l'usage externe ; » causticité que différents écrivains, avant les expériences & les observations nouvel- » lement faites, ont attribuée au sel volatil. On convient que les cantharides récentes » exhalent une odeur très fétide, qu'elles ont une vertu septique ou pourrissante, que » l'eau dans laquelle elles ont infusé est remplie d'une infinité d'animalcules, que la » poudre de cantharides mêlée avec le sang qu'on vient de tirer ou avec la sérosité, » rend ces deux liqueurs plus tenues & plus liquides. Cependant cette vertu causti- » que n'est point due au sel volatil, puisque les substances insipides, telles que la » soie crue, les poils, les plumes donnent beaucoup plus de sel volatil ; elle doit » plustôt être attribuée au principe que l'esprit de vin rectifié en a dégagé. En effet » l'extrait aqueux excite des vessies ; mais ce phénoméne est dû à la substance gélati- » neuse, qui rend la résine miscible à l'eau ; ainsi les vertus des cantharides sont » également extraites par l'eau, par le vin, & par l'esprit de vin.

» Cartheuser va bien plus loin : il dit que l'esprit urineux, l'huile fétide & le sel » volatil tirés des cantharides, sont les produits d'un feu violent, ainsi que dans le » tartre & autres substances, mais que la causticité réside plustôt dans le sel acide, » comme dans les fourmis & les abeilles ; cette observation de Cartheuser & autres » se rapporte à celle-ci, que les acides, le vinaigre par exemple, augmentent plustôt » la propriété vésicatoire des cantharides, qu'ils ne la diminuent.

» Voyons enfin quels sont les avantages & les dangers de l'usage extérieur des cantharides.

» Elles sont utiles, lorsqu'il est nécessaire de stimuler puissamment. Elles provo- » quent les sueurs, elles facilitent l'éruption de toutes les espéces de pustules, elles » ouvrent les pores de la peau, ce qui les rend utiles dans les galles invétérées, » dans les anciennes douleurs de hanches & autres douleurs fixes ; elles sont encore » employées pour faire couler les régles, pour provoquer la sortie du fœtus, pour » expulser les vers lombricaux ; dans la pleurésie, la péripneumonie, dans le ca- » tarrhe, dans les convulsions.

» Les vésicatoires opérent les meilleurs effets dans les fiévres, lorsque le pouls est » très petit, que les extrémités sont froides, qu'il y a anxiété, lorsqu'il y a disposi- » tion aux maladies soporeuses, & dans tous les cas où l'on découvre des signes de » coagulation ; ceux qui sont sujets à une toux violente avec des crachats épais & » abondants, ne sauroient trouver de remédes plus capables de les soulager, qu'un » vésicatoire appliqué à la nuque. Dans les maladies des yeux & de la face, ac- » compagnées de fluxions, l'application d'un vésicatoire à la nuque est regardée » comme un reméde spécifique. On a quelques exemples de membres paralytiques » rétablis, après avoir été frottés avec la teinture de cantharides faite à l'esprit de vin ; » & d'incontinence d'urine guérie par un emplâtre de cantharides appliqué sur l'os » sacrum & la région des lombes. (*Voyez London medical observations & enquiries.*)

» Enfin les vésicatoires sont nuisibles dans une fiévre trop ardente où le sang tend » à la colliquation, dans le délire avec fiévre aiguë, langue séche, complexion foible » & délicate, lorsque le climat & le tempérament sont chauds, dans les grandes » ardeurs de l'été, dans les pléthoriques, s'ils n'ont pas été saignés auparavant, & dans les phthisiques lorsqu'ils ont des sueurs colliquatives.

Le travail de m. Rutty est terminé par un *index* des maladies & des remédes, suivant la doctrine des anciens médecins, grecs, latins & arabes ; & par une *appendix*, dans laquelle on établit les classes des médicaments, suivant leurs qualités sensibles, & suivant leurs opérations sensibles : ces objets occupent encore 87 *pages*.

XIV.

TRAITEMENT

Contre le TÉNIA *ou* VER SOLITAIRE, *pratiqué à Morat en Suisse; publié par ordre du roi.*

Le ténia à anneaux courts, plus connu sous le nom de *ver solitaire* (*a*), séjourne dans les intestins de l'homme & de quelques autres classes d'animaux, & paroît se nourrir du chyle préparé dans leur estomac. Divers symptômes annoncent sa présence : les malades ont des rapports, un sommeil interrompu, une faim dévorante, ou quelquefois un dégoût général, des coliques, des nausées, des étourdissements, des démangeaisons au nez, des vomissements, des déjections fluides & blanchâtres, quelquefois des constipations, une tension légére dans le bas-ventre, une sensation douloureuse dans la région de l'estomac, que l'on fait cesser en prenant de la nourriture; quelques-uns ont de la toux, des convulsions, de la fiévre avec frisson : si le mal n'est arrêté ou diminué par des remédes convenables, ils tombent dans le marasme.

Le ver, qui produit ces accidents, est long & plat, composé de plusieurs anneaux très-courts, articulés les uns au bout des autres, & traversés dans leur longueur par une espéce de veine plus ou moins apparente, qui a fait donner à ce ténia, par les Allemands, le nom de *ver plat à épine*; elle est bleuâtre ou rougeâtre, ou simplement de couleur blanche; quelquefois elle ne se manifeste que par une tache noirâtre ou blanchâtre, sensible au milieu de chaque anneau, garnie sur les deux surfaces d'un mamelon peu apparent. La queue ou terminaison postérieure n'a jamais pu être observée, parce que le ver se rompt, & que les malades en rendent de temps en temps quelques portions naturellement ou par le moyen de divers remédes. Son corps, ordinairement long de plusieurs aunes & aplati en forme de ruban, se rétrécit peu-à-peu vers sa partie supérieure, & se termine en un fil fort menu, d'un pied de longueur ou plus; la pointe, que l'œil simple voit très aiguë, paroît renflée à la loupe; & sous la lentille d'un fort micro-

(*a*) *Lumbricus latus seu tænia intestinorum.* Plater. Prax. tom. III, p. 810.
Tænia, ver solitaire, solium à épine. Andry, génér. des vers, c. III, art. 2, p. 73.
Tænia à anneaux courts. Bonnet. Mém. des Sav. étrang. vol. I, p. 478.
Tænia vulgaris & tænia lata. Linnæi, Syst. edit. 12, p. 1323 & 1324.
Tænia osculis lateralibus geminis. Linn. amœn. acad. 2, p. 78, tab. 1, f. 2.
Tænia prima Plateri. Le Clerc, hist. des vers, tab. 5, f. 1; tab. 6, f. 2; tab. 7, f. 1, tab. 8, f. 1, 2, 4.
Tænia acephala & tænia capitata. Vogel, *de cog. & cur. corp. hum. affect.* 1772, p. 645 & 646.

fcope elle préfente une tête terminée par quatre cornes de longueur inégale, qui font peut-être des fuçoirs par lefquels l'animal prend fa nourriture. Le corps du ver s'étend dans tout le conduit inteftinal, & fe prolonge même fouvent jufqu'à l'anus : on le nomme *ver folitaire*, parce qu'ordinairement il n'en exifte qu'un feul dans le même fujet; quelquefois cependant il s'en trouve deux enfemble ; quelquefois auffi, après la fortie d'un premier, il s'en régénére un fecond. Ce ver n'eft point facile à déloger; les remédes vermifuges purgatifs, ufités en médecine, font rendre des portions de l'animal, que l'on eft toujours obligé de rompre pour les féparer de celles qui reftent dans l'intérieur du corps; ils procurent rarement une guérifon compléte.

On ne doit point confondre, avec le ver que nous venons de décrire, le ténia cucurbitin (*a*) qui lui reffemble en plufieurs points, qui fe trouve également dans les inteftins des animaux, & dont la préfence produit les mêmes fymptômes. Ce dernier fe diftinguera du précédent, en ce qu'on ne lui trouve ni tête remarquable ni veine longitudinale; les anneaux, dont il eft compofé, font beaucoup plus longs, ftriés dans leur longueur, & garnis d'un feul mamelon latéral : ils fe détachent facilement les uns des autres; ce qui les a fait regarder comme autant de vers diftincts qui ont chacun une vie indépendante & un mouvement particulier. Sans approfondir cette queftion, on obfervera ici que la forme de ces anneaux articulés enfemble, varie beaucoup; ils font plus ferrés, plus courts, plus étroits & plus minces près de l'extrémité fupérieure, plus alongés près de l'inférieure. La reffemblance de ceux-ci avec des femences de courge, a fait donner au ver le nom de *ver de courge*, ou mieux encore, *ver cucurbitin*. Il eft long de plufieurs aunes, on ne le rend jamais entier, mais par portions détachées qui tombent d'elles-mêmes; les accidents occafionnés par fa préfence étant les mêmes que ceux que produit le ver folitaire, l'infpection des portions rendues eft le moyen le plus fûr de déterminer l'efpéce. On peut même ajouter que cette infpection eft la feule preuve certaine de l'exiftence des vers quelconques dans un corps malade, parce que les fymptômes, décrits précédemment, peuvent dépendre d'une autre caufe.

On a cherché de tout temps les moyens de tuer ces vers & d'en procurer la fortie; les ouvrages des anciens médecins font remplis de recettes propres à produire cet effet : quelques-unes continuent d'être employées, mais avec peu de fuccès; d'autres font tombées dans l'oubli,

(*a*) *Vermis cucurbitinus*. Plater. prax. med. tom. III, p. 810.
Tænia, Solium fans épine, ver cucurbitaire. Andry, génér. des vers. c. 11, art. 2, p. 74.
Tænia à auneaux longs. Bonnet, mém. des fav. étrang. vol. I, pag. 478.
Vermi cucurbitini. Vallifnieri, nueve offervazioni, p. 74.
Tænia, Solium. Linnæi. Syft, nat. edit. 12, p. 1323.
Tænia ofculis marginalibus folitariis. Linn. amœn. acad. 2, p. 74, t. 1, f. 1.
Tænia fecunda. Le Clerc, hift. des vers, tab. 1; *A*, tab. 2.
Tænia cucurbitina. Vogel de cog. & cur. corp. hum. affect. p. 646.

ou

ou modifiées diversement, elles sont la base des remédes secrets vantés pour la guérison de cette maladie. Dans ce nombre, il en est un qui paroît mériter une attention particuliére. Madame Nouffer, née Meyer, de Morat dans le canton de Berne, qui l'administre depuis vingt ans, d'après les instructions & l'exemple de son mari, a eu un succès si soutenu, qu'un grand nombre de malades de la Suisse, des pays voisins & même du Nord, alloient auprès d'elle chercher leur guérison, par le conseil des médecins les plus accrédités. M. le prince Baratinski, de Russie, en éprouva l'utilité au mois d'octobre dernier, & rendit le lendemain de son arrivée à Morat, un ténia bien entier, long de quatre aunes. De retour à Paris, ce seigneur s'aperçut, au bout de six mois, qu'il en avoit un second. Madame Nouffer se transporta dans cette ville, à sa réquisition, & lui donna, sous les yeux de m. de la Motte, son médecin, une nouvelle dose du spécifique, qui détermina au bout de quinze heures la sortie d'un autre ténia également entier & long de huit aunes. Ce reméde fut ensuite administré à d'autres personnes avec un succès pareil, & parvint même à calmer, sans aucune suite fâcheuse, dans une jeune personne d'une constitution très délicate & très irritable, des symptômes qui avoient fait soupçonner chez elle l'existence d'un ver solitaire.

Sa majesté, instruite de la célébrité & de l'efficacité de ce reméde, a desiré d'en faire l'acquisition de madame Nouffer elle-même; nous avons été chargés par m. Turgot, contrôleur général des finances, & m. Trudaine, intendant des finances, de l'examiner, d'en vérifier les effets & de le rendre public. En conséquence, madame Nouffer nous a communiqué l'exposé suivant, écrit par m. Mottet, ancien conseiller secret & chirurgien de la ville de Morat, & depuis environ huit ans, confident de sa méthode de guérir cette maladie.

Exposé de la méthode que madame Nouffer emploie dans l'administration de son spécifique contre le ténia, & du régime qu'elle fait observer pendant le traitement.

« Madame Nouffer n'exige de ses malades aucune préparation particuliére jusqu'à la veille de l'administration du reméde. Ce jour ils » doivent se priver de tout aliment après le dîner, & prendre seulement » sur les sept ou huit heures du soir une soupe, *n°. 1*; un quart d'heure » après elle leur donne un biscuit & un gobelet ordinaire de vin blanc, » pur ou détrempé avec de l'eau, ou même de l'eau toute pure à ceux » qui ne sont pas habitués au vin. Si le malade n'a pas été à la garde-» robe ce jour-là ou qu'il soit échauffé ou sujet aux constipations, ce » qui est rare quand on a le ver plat, madame Nouffer lui fait prendre » le lavement simple *n°. 2*, qu'il doit garder le plus long-temps qu'il » pourra; ensuite il se couche & repose de son mieux.

» Le lendemain de grand matin, environ huit ou neuf heures après la » soupe, il prend, dans son lit, le spécifique, *n°. 3*; & pour faire passer

» les nauſées qui viennent quelquefois à la ſuite, il mâche du citron » ou autre choſe ſemblable, ou ſe gargariſe la bouche avec quelque » liqueur, ſans rien avaler, ou il ſe contente de reſpirer du bon vi- » naigre. Si malgré ces précautions, les nauſées ſont trop fortes, ſi les » efforts du malade, pour garder le ſpécifique, ſont impuiſſants, il » en reprendra une nouvelle doſe dès que les nauſées ſeront paſſées, » & tâchera de s'endormir auſſitôt après.

» Au bout de deux heures, il ſe levera pour prendre le bol purgatif, » *n*°. 4; en une ou pluſieurs priſes, & boira par-deſſus une ou deux » taſſes de thé vert peu chargé ; il ſe proménera enſuite dans ſa cham- » bre. Lorſque la purgation commencera à faire effet, il prendra de » temps à autre une nouvelle taſſe de thé léger, juſqu'à ce que le ver » ſoit rendu ; alors, & pas avant, madame Nouffer lui donne un bon » bouillon qui eſt bientôt ſuivi d'un autre, ou d'une ſoupe, ſi le malade » la préfére. Il dîne comme on fait un jour de purgation ; après le dîner, » il ſe repoſe ſur ſon lit ou va faire un tour de promenade, ſe conduiſant » tour ce jour avec ménagement, ſoupant peu & évitant les aliments » indigeſtes.

» La guériſon eſt alors parfaite, mais elle ne s'opére pas avec la » même promptitude dans tous les ſujets. Celui qui n'a pas gardé tout » le bol, ou que ce bol ne purge pas aſſez, prend, au bout de quatre » heures, depuis deux juſqu'à huit gros de ſel de Sedlitz, ou à ſon dé- » faut, du ſel d'Epſom diſſous dans un petit gobelet d'eau bouillante : » on varie la doſe ſelon le tempérament & les circonſtances.

» Si le ver ne tombe pas en peloton, mais qu'il file (ce qui arrive » particuliérement quand le ver eſt engagé dans des glaires tenaces qui » ont peine à ſe détacher), le malade doit reſter à la garde-robe ſans le » tirer, & boire du thé léger un peu chaud : quelquefois cela ne ſuffit » pas, & l'on a recours à une doſe de ſel de Sedlitz, ſans changer de » ſituation juſqu'à ce que le ver ſoit rendu.

» Il eſt rare que les malades, qui ont gardé le ſpécifique & la pur- » gation, ne rendent pas le ver avant l'heure du dîner : ce cas parti- » culier a lieu lorſque le ver tué reſte en gros pelotons dans les in- » teſtins, de façon que les matiéres, ordinairement plus claires ſur la » fin de la purgation, paſſent au travers & ne l'entraînent pas. Le ma- » lade peut alors dîner, & l'on a obſervé que le manger, joint à un » lavement, concouroit à la ſortie du ver.

» Quelquefois le ver ſort, par l'action ſeule du ſpécifique, avant » qu'on ait pris le bol ; alors madame Nouffer ne donne que deux » tiers de celui-ci, ou elle lui ſubſtitue le ſel.

» Les malades ne doivent point s'inquiéter des chaleurs & des mal- » aiſes qu'ils éprouvent quelquefois pendant l'action du reméde, avant » ou après une forte évacuation, ou lorſqu'ils ſont prêts à rendre le » ver; ces impreſſions ſon paſſagéres & ſe diſſipent d'elles-mêmes, ou » à l'aide du vinaigre reſpiré par le nez.

» Ceux qui ont vomi le spécifique & le bol, ou qui n'en ont gardé » qu'une partie, ne rendent quelquefois pas de ver ce jour-là. Madame » Nouffer leur fait reprendre le soir la soupe, *no.* 1, le biscuit, la boisson, & suivant les circonstances, le lavement, *no.* 2. Si le ver ne » sort pas dans la nuit, elle donne le lendemain, de bon matin, une » nouvelle dose de spécifique; deux heures après, six à huit gros de sel, » & dirige du reste son malade comme le jour précédent, à l'exception du bol qu'elle supprime.

» Elle observe, en finissant, que les grandes chaleurs diminuent un » peu l'action de son reméde; aussi a-t-elle toujours préféré de l'administrer dans le mois de septembre : quand elle n'a pas eu le choix » de la saison, & qu'elle s'est vue obligée de traiter des malades dans » les jours les plus chauds de l'été, elle donnoit le spécifique de » très grand matin; avec cette précaution, elle n'a remarqué aucune » différence dans les effets ni dans les suites.

» Le ver solitaire est le seul sur lequel le reméde de madame » Nouffer a une action certaine; quoiqu'elle le regarde aussi comme » très utile contre le ver cucurbitin, elle avertit pourtant que ce dernier est beaucoup plus difficile à déraciner, & que pour en guérir, » il faut répéter le traitement plus ou moins souvent, selon la constitution du malade. »

Après cette déclaration, il fut décidé que le 23 juin, on procéderoit aux premiéres expériences, qui devoient constater la bonté du reméde de madame Nouffer. Cette dame, de concert avec m. Mottet, administra, en notre présence, suivant le procédé indiqué, la soupe, le lavement, le spécifique & le bol purgatif à cinq sujets différents, en nous prévenant qu'un seul avoit décidément le ver solitaire, & qu'elle ne proposoit que celui-là pour l'essai de son reméde.

Ce sujet étoit m. Vincent, natif de Neuchârel en Suisse, logeant depuis rrois ans & demi à Paris, place Dauphine, chez m. Mallet, négociant en horlogerie, âgé de vingt-six ans, d'un tempérament vif & délicat, & assez maigre. Il avoit souvent de la mélancolie, des coliques, des dévoiements accompagnés de dégoût, & alternativement des constipations avec appétit, des démangeaisons au nez, une sensation douloureuse au creux de l'estomac, qui s'étendoit à droite & à gauche comme une ceinture. Il avoit rendu à Neuchâtel pour la premiére fois, cinq ans avant, une portion de ténia, d'environ deux pieds après avoir mangé beaucoup de raisin; au bout de deux ans, souffrant de coliques & de dévoiement, il en rendit à Paris plusieurs autres portions. Cinq à six mois après, ayant pris un purgatif dans la seule intention de se purger, il en rendit deux aunes, & après le même espace de temps, dans un cours-de-ventre spontané, il en rendit autant pour la derniére fois. Il fut toujours obligé de le rompre, sans quoi il restoit pendu sans fin, ou rentroit tout seul dans le corps. (*a*)

(*a*) C'est sur ce dernier signe, & sur ce que le malade le reconnut aisément

De l'avis d'un médecin célébre, il avoit fait usage à Paris, depuis le 8 février jusqu'au 8 mai, tous les matins à jeun, d'une décoction de deux onces de racine de fougére mâle, & d'une pincée de bois de réglisse, dans deux pintes d'eau, réduites par l'ébullition à une pinte; & par intervalles, il lui substituoit des pilules de Bontius à la dose de 12 grains.

L'insuffisance de ces remédes l'avoit déterminé à faire incessamment le voyage de Morat, lorsqu'il apprit que madame Nouffer étoit à Paris. Il prit donc le soir du 22 juin la soupe *no 1*, puis le lavement *no. 2*, comme les quatre autres sujets, & le lendemain matin à six heures, le spécifique *no. 3*, puis le bol *no. 4* à huit heures & demie. Il eut au bout d'un heure une premiére évacuation simple; dans la seconde, qui fut à neuf heures cinquante minutes, le ténia pendoit & filoit; à dix heures un quart, il étoit entiérement rendu. Ce ver.... étoit long d'environ trois aunes; son corps avoit, vers le bout le plus large, le long de la veine ou conduit longitudinal, à différents intervalles, des tubercules blancs, gros comme des grains de chenevi, & quelques trous à peu-près carrés-longs, qui le perçoient à jour. Il étoit fort large & fort épais, ayant vers le milieu la largeur d'environ cinq lignes, & environ un tiers de ligne d'épaisseur; ce corps se prolongeoit de l'autre extrémité en un col mince ou filet d'environ vingt pouces de longueur, lequel alloit toujours en diminuant de grosseur, & avoit à son extrémité le diamétre d'un fil à coudre. M. Vincent, après la sortie de ce ver, eut encore deux évacuations moyennes. Nous le vimes quelques jours après, en fort bonne santé & fort content de sa guérison.

Nous dirons deux mots des quatre autres malades, quoiqu'ils nous fussent présentés par madame Nouffer, le second & le troisiéme, comme ayant le ver cucurbitin, & le quatriéme & le cinquiéme, seulement comme soupçonnés d'avoir des vers.

Deuxiéme malade.

Le sieur Olivau, de Bordeaux, avoit rendu souvent, depuis plusieurs années, des bouts de ver cucurbitin; sur la fin de mars, le reméde de madame Nouffer lui avoit fait rendre, en peu d'heures, un autre bout d'environ six aunes, en un peloton; il en rendit encore un d'une aune, le jour qu'il fut traité sous nos yeux.

Troisiéme malade.

Madame Dumont, de Metz en Lorraine, avoit rendu depuis six ans, des ascarides, quelquefois & plus souvent des bouts de ver cucurbitin, de différentes longueurs, qui tomboient d'eux-mêmes & qui étoient vivants. Le jour de ce traitement elle en rendit de nouveau, avec des ascarides.

---

l'inspection de différents vers plats, que madame Nouffer proposa ce sujet, comme le seul parmi les cinq qui eut ce qu'elle appelle le *vrai ténia*.

Quatrième malade.

La dame Charles, de Marcoussi, à six lieues de Paris environ, avoit rendu, il y a trois ans, des bouts de ver de la même espéce, & vers la fin de mai, un ver rond. Elle avoit fait des remédes ; elle ne rendit aucun ver par ce traitement.

Cinquième malade.

Le sieur Daniel, orfévre, rue de la Huchette, n'avoit jamais rendu de vers d'aucune espéce, mais il croyoit avoir le ver solitaire à cause des symptômes qu'il éprouvoit à l'estomac & au ventre, & de la grande quantité de glaires jaunâtres & blanchâtres qu'il rendoit par le bas, & qu'il regardoit comme des vers corrompus & dissous. Il rendit encore beaucoup de glaires dans ses évacuations du 23 juin, mais point de vers.

Il ne sera pas inutile de remarquer, 1°. que madame Nouffer ne donna aux troisiéme & quatriéme de ces malades que les trois quarts du bol purgatif *n*°. 4, qu'elle avoit préparé chez elle, & apporté dans la maison où les malades étoient rassemblés. Elle nous dit avoir fait ce retranchement à cause de la délicatesse de ces deux sujets.

2°. Que tous ces cinq malades ne furent pas plus incommodés par leurs évacuations, qu'on ne l'est communément dans une purgation médiocre ; qu'ils n'eurent ni tranchées ni mal-aise.

3° Qu'ils éprouvérent tous, environ un quart d'heure après avoir pris le bol, & le troisiéme malade un peu avant de le prendre, la sensation comme de quelque chose d'embarrassant & pesant, qui descendoit de l'estomac au bas-ventre. Le premier malade sur-tout eut cette sensation d'une maniére si marquée, qu'il jugea dans ce moment, par la liberté nouvelle de son estomac, & par l'embarras & la pesanteur survenus au bas-ventre, que son ver avoit quitté son ancienne place & étoit descendu.

4°. Que tous ces malades, après avoir pris leur soupe *no.* 1, la veille, dans une maison où on les avoit assemblés, allérent coucher chez eux, & prirent le lavement *n*° 2, à l'exception de la troisiéme malade, qui en prit d'abord un d'eau simple, puis un second d'eau avec un peu d'huile. Ils revinrent tous le lendemain dans la même maison, où ils prirent aux mêmes heures le spécifique *n*° 3 & le bol *n*° 4, debout, & sans se coucher de tout le jour, hormis la malade troisiéme, qui se tint de temps en temps couchée sur un lit, sans se déshabiller, & à qui les régles, qu'elle attendoit plus tard, parurent le même jour.

5°. Que tous ces cinq malades dînérent de bon appétit environ à une heure, eurent une ou deux petites évacuations l'après-dînée, & furent dans l'état naturel le lendemain.

Ce premier essai ayant prouvé que le reméde proposé étoit efficace & nullement dangereux, nous jugeames qu'il convenoit de répéter nous-mêmes les expériences sur de nouveaux sujets ; & pour nous

mettre à portée de les faire, madame Nouffer nous donna les recettes ſuivantes, écrites également de la main de m. Mottet.

N°. 1. *La ſoupe.*

» Prenez une livre & demie d'eau ordinaire, deux à trois onces » de bon beurre frais & deux onces de pain coupé en petits morceaux, » ajoutez-y la quantité de ſel ſuffiſante pour l'aſſaiſonner ; cuiſez le » tout à bon feu, en le remuant ſouvent juſqu'à ce qu'il ſoit bien lié » & réduit à une bonne panade. »

N°. 2. *Lavement.*

» Prenez feuilles de mauve & de guimauve, de chacune une petite » poignée, faites les bouillir dans ſuffiſante quantité d'eau; mêlez-y » une pincée de ſel ordinaire, & après avoir coulé, ajoutez deux » onces d'huile d'olive. »

N°. 3. *Spécifique.*

» Prenez deux ou trois gros de la racine de fougére mâle, cueillie » en automne, & réduite en poudre très fine ; donnez cette poudre » dans quatre à ſix onces d'eau de fougére ou de fleurs de tilleul. Il » faut que le malade paſſe deux ou trois fois de cette même eau dans » ſon gobelet, & qu'il la boive après s'en être rincé la bouche, pour » n'y rien laiſſer. (*d*) »

La fougére mâle indiquée ici par madame Nouffer, eſt le *Filix non ramoſa dentata*. C. B. Pin. 358, Tourn. Inſt. 536. *Polypodium filix mas*. Linnæi, Sp. pl. 1551. Sa racine eſt traçante, horizontale, compacte, chargée d'un grand nombre d'appendices très ſerrées & dirigées verticalement, qui ſont des baſes ſubſiſtantes de tiges anciennes. Ces appendices, de la groſſeur du petit doigt, ſont noirâtres à leur ſurface, jaunâtres dans l'intérieur, entourées à leur baſe de pluſieurs écailles membraneuſes, & garnies inférieurement d'une touffe de racines chevelues ; de l'une des extrémités de la racine principale, s'élévent pluſieurs tiges qui, ſans ſe ramifier, ſupportent deux rangs oppoſés de feuilles oblongues & pinnées, plus alongées vers le milieu de la tige, plus courtes à meſure qu'elles s'approchent de ſon ſommet. Les folioles, qui les compoſent, ſont dentelées dans leur contour; & leur ſurface inférieure, dans le temps de la fleuraiſon, ſe charge de petits paquets arrondis & jaunâtres, diſpoſés réguliérement ; la membrane, qui recouvre chacun d'eux, laiſſe appercevoir, en ſe déchirant ſur les côtés, un amas d'anthéres d'abord jaunes, enſuite noirâtres, lorſqu'elles ont jetté leur pouſſiére ſéminale. Ce ſont les ſeules parties de la fructification que l'on connoiſſe dans cette plante, ainſi que dans toutes ſes congénéres dont on n'a pu découvrir juſqu'à préſent les organes femelles.

On réſerve pour l'uſage la groſſe racine avec ſes appendices, ayant

(*d*) L'eau de tilleul ou celle de fougére ne ſont pas abſolument néceſſaires, & peuvent être remplacées par l'eau ſimple. Madame Nouffer l'a ſubſtituée dans le traitement du 23 juin, n'en ayant pas d'autre ſous la main ; elle ne regardoit pas cette différence comme fort importante.

soin de retrancher les deux extrémités, dont l'une est toujours trop ancienne & spongieuse, l'autre trop nouvelle & verdâtre. La partie conservée doit être ferme & compacte, noire à l'extérieur, blanchâtre en dedans : on la séche avec soin & on la pulvérise lorsqu'on veut l'employer.

La fougére femelle, *Filix ramosa major, pinnulis obtusis non dentatis.* C. B. Pin. 357. Tourn. Inst. 536. *Pteris aquilina*, Linnæi, Spec. 1533, jouit à peu près des mêmes propriétés que la mâle, suivant plusieurs médecins. On la dinstingue aisément par sa racine simple & dénuée d'appendices, ses tiges rameuses, ses folioles entiéres & bordées dans leur contour d'un feuillet membraneux, qui se replie sur la surface inférieure, & recouvre les anthéres disposées le long de la bordure.

N°. 4. *Bol purgatif.*

« PRENEZ panacée-mercurielle sublimée quatorze fois, résine de » scammonée d'Alep bien choisie, de chacune dix grains; gomme-gutte » bonne & fraîche, six à sept grains : réduisez séparément chacune de » ces substances en poudre fine ; ensuite vous les mêlerez ensemble » pour en faire un bol, avec de la bonne confection d'hyacinthe. »

Cette recette, que madame Nouffer tenoit de son mari, peut varier pour les doses, & elle a eu, depuis plusieurs années, le même succès, en réduisant la gomme-gutte à quatre grains. C'est même dans cette derniére proportion que le bol avoit été administré aux cinq malades du 23 juin. Madame Nouffer, qui avoit apporté de Suisse ses remédes tout préparés, s'étoit servi du poids de ce pays, le même que celui d'Allemagne, dont le gros est divisé seulement en soixante grains. Il en résultoit que pour former ici des bols purgatifs du même poids, il falloit augmenter chaque dose d'un sixiéme & mettre douze grains de scammonée, autant de panacée-mercurielle, & quatre grains plus quatre sixiémes de gomme-gutte, poids de Paris, puisque le gros de Paris est divisé en soixante-douze grains. Nous reconnûmes aussi que quoique madame Nouffer, suivant les instructions de son mari, se soit ordinairement servie de la véritable résine de scammonée, il lui est cependant arrivé d'acheter sans le savoir & d'employer à sa place, la résine de jalap, sans avoir aperçu aucune différence dans les effets ; elle se plaignoit seulement que cette résine pulvérisée conservoit une couleur jaunâtre, pendant que l'autre employée par son mari, & préférée conséquemment par elle, devenoit d'un blanc verdâtre.

Dès que nous eumes une connoissance assurée des remédes soumis à notre examen, m. Cadet se chargea de les composer sous nos yeux & en présence de madame Nouffer & de m. Mottet, qui les trouvérent tous très bien préparés. On choisit de la racine de fougére bien séche & cueillie l'automne dernier ; on en sépara toutes les parties inutiles, & on pulvérisa le reste avec soin. Cette poudre fut partagée en plusieurs paquets de trois gros chacun. La panacée mercurielle de m. Cadet étoit le mercure doux, sublimé sept fois. Sa résine de scammonée avoit étoit préparée la veille par l'évaporation jusqu'à siccité, d'une forte

teinture de belle ſcammonée d'Alep, faite par l'eſprit de vin. Cette réſine en maſſe étoit noirâtre, en lames minces elle devenoit tranſparente & de couleur d'hyacinthe : en poudre elle étoit d'un blanc-verdâtre. Pour préparer les bols, on broyoit d'abord à moitié la ſcammonée dans un mortier de caillou avec un pilon de même matiére, on ajoutoit enſuite la panacée mercurielle, & on broyoit ces deux ſubſtances réunies juſquà ce qu'elles fuſſent en poudre très fine, alors on y mêloit la gomme-gutte, & madame Nouffer les réduiſoit en électuaire; avec ſuffiſante quantité (48 à 60 grains) de confection d'hyacinthe, ſe ſervant pour cet effet de la paume de ſa main & d'un couteau. Ce fut ainſi que l'on forma pluſieurs bols, compoſés chacun de dix grains de panacée, autant de ſcammonée, & quatre grains de gomme-gutte, poids de Paris (*a*). Ces divers paquets furent cachetés, & le ſoir du même jour on donna, chez m. Cadet, la ſoupe *n*°. 1, aux malades qui devoient prendre le ſpécifique; ils allérent paſſer la nuit chez eux, & ſe réunirent le lendemain 26 de juin dans le même lieu; nous les traitâmes ſuivant la méthode indiquée, & nous obtînmes les réſultats ſuivants.

Premier malade.

La demoiſelle Legrand, du canton de Fribourg en Suiſſe, âgée de trente-trois ans, demeurant à Paris depuis neuf ans, cuiſiniére chez m. Naudon, procureur au Châtelet, rue du Four, faubourg Saint-Germain, d'une conſtitution ordinaire, nous a dit s'être aperçue, il y a cinq ans, qu'elle avoit le ver ſolitaire, en ayant rendu une portion par l'effet d'un purgarif; elle ne ſentoit jamais de démangeaiſon au nez, mais elle ſouffroit des coliques & de fréquents battements dans le creux de l'eſtomac, beaucoup de dégoût, ſouvent des nauſées avec vomiſſements de ſéroſités, un dévoiement preſque continuel, la ſenſation fréquente de quelque choſe qui montoit à la gorge comme pour l'étrangler, qui lui donnoit envie de vomir, & qui ſe paſſoit en avalant : elle étoit mal réglée, & avoit environ tous les mois quelques étourdiſſements; ſes déjections étoient blanchâtres, comme quand on a pris beaucoup de lait; elle avoit pris auparavant, pendant cinq ſemaines, de l'eau bouillie avec du vif-argent, dans laquelle on faiſoit infuſer de la racine de fougére.

On lui donna à ſept heures du matin, la poudre *n*°. 3 à la doſe de trois gros. Vers les huit heures & demie, elle ſentit à l'eſtomac un allégement nouveau, auquel ſuccéda un poids dans le bas-ventre; à neuf heures elle ne prit, eu égard à ſa grande facilité de vomir, que les trois quarts du bol *n*°. 4, préparé la veille : ce ménagement joint à celui qui nous avoit fait ſubſtituer le poids de Paris à celui d'Allemagne, retarda les évacuations, au point qu'il fallut ſur les onze heures, lui donner deux gros de ſel de Sedlitz, & les répeter cinq heures

(*a*) Dans la crainte de fatiguer les malades qui doivent être ſoumis aux premiéres expériences, on employa, ſuivant le deſir de madame Nouffer elle-même, le poids de Paris, moins fort d'un ſixiéme que celui d'Allemagne.

après,

après, puis donner au bout d'une heure le lavement *n*°. 2; à deux heures elle dîna avec appétit, mais demi-heure après le lavement, elle rendit ce qu'elle avoit mangé. Elle eut encore d'autres vomissements dans la journée & dans la nuit; ses selles, au nombre de dix-huit ou vingt dans le même espace de temps, furent toutes très petites, les derniéres étoient écumeuses & blanchâtres. Le poids au bas-ventre, qui s'étoit fait sentir une heure & demie après la prise du spécifique, subsista jusqu'à quatre heures du matin; elle eut alors, pour la premiére fois, une grande évacuation, dans laquelle elle rendit en pelotons deux ténia bien formés, de plusieurs aunes de longueur, de cinq lignes de largeur, & terminés chacun par un col ou filet fort alongé; il avoit une aune de longueur dans l'un, dans l'autre il étoit beaucoup plus court. Les vers étoient mollasses & faciles à rompre, à cause de leur long séjour dans les gros intestins & dans les matiéres qui étoient fétides. Cette forte évacuation fut suivie de trois autres moyennes, & la malade s'est retirée parfaitement guérie.

Second malade.

La dame Cornu, natif de Baumont, canton de Fribourg en Suisse, âgée de trente-huit ans, femme du suisse de madame la marquise d'Albert, rue Cassette, faubourg Saint-Germain, d'une constitution maigre & délicate, demeurant à Paris depuis six ans, reconnut dès l'âge de dix-sept ans, qu'elle avoit le ver solitaire, parce qu'elle en rendit de grandes portions dans un dévoiement à sa premiére couche. Dans les trois ans qui suivirent, elle ne ressentit aucune incommodité, mais au bout de ce temps elle eut un cours de ventre continuel de dix-huit mois, pendant lequel on la mit au lait & au gruau pour toute nourriture. Il survint des coliques très fortes qui se renouvelérent tous les deux mois; celle qu'elle éprouva l'hiver dernier, dura plus long-temps, & fut accompagnée d'un cours de ventre, dans lequel elle rendit cinq fois des portions assez longues de ténia. Elle avoit de temps en temps des constipations de sept à huit jours, à la suite desquelles elle évacuoit par le bas avec douleur des eaux rousses mêlées de pellicules noirâtres & de glaires; ces diarrhées successives lui ont occasionné une chûte de rectum habituelle. Elle étoit d'ailleurs mal réglée, & souffroit quelquefois, pendant un mois & plus, des nausées sans vomissements, des palpitations au moindre mouvement, des douleurs autour du nombril & point à l'estomac, des démangeaisons au nez & au fondement.

Elle prit le spécifique à la dose de trois gros, le 26 juin à sept heures du matin; & à neuf heures, un peu plus de la moitié du bol purgatif: les causes, qui avoient retardé l'action du purgatif sur la premiére malade, produisirent le même effet sur celle-ci, qui éprouva à peu près des symptômes pareils, à l'exception de la douleur d'estomac qui ne changea pas de lieu, & ne passa pas dans le bas-ventre. A une heure après midi, on lui donna deux gros de sel de Sedlitz; elle dîna à deux

heures avec appétit, à quatre elle prit le lavement *n*°. 2. Dans le cours de la journée & le soir elle eut quatorze à quinze selles moyennes sans douleurs; son sommeil de la nuit fut bon, mais interrompu par plusieurs selles, dont quatre ou cinq furent plus considérables; à cinq heures du matin, on trouva dans son bassin le ver qu'elle avoit rendu sans s'en appercevoir, & même en visitant le bassin plus attentivement, on reconnut qu'il y avoit deux ténia bien distincts, dont l'un fut vu vivant & remuant, à six heures & demie, par m. de Jussieu, qui avoit passé la nuit chez m. Cadet, pour être à portée des malades retenus dans le même lieu. Ces deux vers mollasses & partagés en plusieurs portions, à cause du long séjour dans le corps & dans les matiéres, avoient quatre ou cinq lignes de largeur; l'un étoit d'un gris blanchâtre, l'autre jaunâtre & un peu plus mince. La malade, malgré ses évacuations, n'étoit pas fatiguée & se trouvoit très bien.

Il est bon d'observer que madame Nouffer lui avoit donné, trois semaines auparavant, des tablettes purgatives & vermifuges en petite dose, pour reconnoître par les évacuations, l'espéce de ver qui occasionnoit la maladie. Ces tablettes, dont nous donnerons ci-après (*p*. 158) la composition, la purgérent pendant trois jours, environ quarante fois chaque jour, & l'affoiblirent sans qu'il parut de ver : ce ne fut qu'au bout de dix jours qu'elle rendit des ascarides, & quatre à cinq aunes de ténia blanchâtre.

Troisiéme malade.

Le troisiéme malade est le sieur Allain, de constitution moyenne, âgé de quarante-huit ans, cardeur de matelas, rue Carpentiére, paroisse Saint Sulpice, chez madame la Chapelle, né à Paris où il a presque toujours demeuré. Selon son rapport, il rendit, il y a environ trente ans, après une colique accompagnée de dévoiement, une longue portion de ver solitaire (*a*), & depuis ce temps, chaque année il a éprouvé quatre ou cinq fois les mêmes symptômes, & a rendu autant de fois de nouvelles portions de ver, qu'il étoit toujours obligé de rompre. Il souffroit aussi des douleurs sourdes & habituelles autour du nombril, des maux d'estomac, des étourdissements, des lassitudes & des douleurs dans les membres, des dégoûts & quelques démangeaisons au nez.

Ce malade prit à sept heures du matin, le spécifique à la dose de trois gros; & à neuf heures le bol entier, que nous avions préparé la veille. Il sentit dans la matinée, que l'embarras habituel de l'estomac étoit descendu dans le bas-ventre; son fondement lui paroissoit bouché, comme par un paquet qui arrêtoit les évacuations. Pour les accélérer, on lui donna à midi une demi-once de sel de Sedlitz, & autant une heure après; il dîna de bon appétit à deux heures, à quatre il

(*a*) On lui montra un ver cucurbitin & un solitaire, il reconnut que le sien étoit de cette derniére espéce.

prit le lavement *n*°. 2, à six on lui en administra un second d'eau, dans lequel on avoit dissous trois gros de sel commun. Les évacuations ne commencérent qu'après le dîner & furent peu nombreuses pendant le jour; dans la nuit il y en eut vingt assez abondantes; à cinq heures du matin le paquet qui étoit toujours resté au fondement sortit, & le malade s'aperçut que c'étoit le ver ramassé en peloton. Il eut encore depuis sa sortie quelques évacuations légéres & aqueuses : ce ténia avoit cinq à six aunes de longueur, son col ou filet étoit très long, le corps large & assez épais; sa couleur tiroit sur le gris cendré; le long séjour dans le corps & dans les matiéres l'avoit rendu mollasse; la portion du col la plus mince étoit séparée & réduite presque en pâte; le malade étoit de fort bonne humeur & en bonne disposition.

Quatriéme Malade.

PENDANT que nous étions, le soir du 26, chez m. Cadet, assistant les malades dont nous venons de parler, il se présenta la dame Marguerite Schmidt, de Pétersbourg, âgée de trente-deux ans, d'une constitution assez délicate, & maigre, demeurant depuis un an à Paris, chez m. Lebas, maître en chirurgie, rue Christine, pour se perfectionner dans l'art de sage-femme; elle nous dit qu'elle avoit commencé à rendre des portions de ténia depuis dix ans, & qu'elle en avoit rendu un bout six jours auparavant; elle nous ajouta qu'elle souffroit habituellement des maux d'estomac, qui s'étendoient aux hypocondres comme une ceinture, des maux de tête, des étourdissements, quelques nausées, des coliques, des maux de reins, des démangeaisons au nez, & rarement des cours-de-ventre; elle dit qu'elle avoit pris en Russie quelques remédes dont elle ne se souvenoit point, & qu'elle n'en avoit pas fait à Paris. Nous lui fîmes prendre le même soir la panade au beurre & le lavement, comme l'exposé l'indique.

Le lendemain, 27 juin, à six heures trois quarts, elle prit la poudre à la dose de trois gros & demi, & à neuf heures & demie, le bol fait avec dix grains de panacée-mercurielle, dix de résine de scammonée & quatre grains de gomme-gutte, poids d'Allemagne (*a*), & la quantité suffisante de confection d'hyacinthe. Peu de temps après, elle sentit l'embarras de l'estomac descendre au bas-ventre, & à midi moins un quart, à sa troisiéme selle, elle rendit, sans s'en appercevoir, en un seul paquet, deux ténia blancs, bien entiers, avec leur filet, semblables pour la figure à celle que donne m. Le Clerc (*pl.* 7, *fig.* 1.) Le ténia le plus court avoit trois aunes & demie; son filet, vu à la loupe paroissoit se terminer en un petit tubercule, conformé comme

(*a*) On préféra pour cette derniére épreuve le poids d'Allemagne à celui de Paris, pour voir si l'action retardée du reméde dans les malades précédents, dépendoit de la diminution des doses. L'expérience confirma la vérité de cette conjecture, puisque l'addition d'une sixiéme partie détermina beaucoup plus promptement la sortie du ver.

un bec de canne, & de couleur rousse; le filet de l'autre ténia, examiné de même à la loupe, étoit terminé par une spirale à deux tours & demi, qui, dans l'esprit-de-vin, se changea en ligne droite.

Trois autres personnes qui croyoient avoir le ver solitaire, mais que nous avions jugé atteintes d'un autre mal, desirérent cependant de prendre le reméde de madame Nouffer; il ne produisit sur eux d'autre effet que de les purger efficacement, & d'évacuer beaucoup de glaires. Le sieur Olivau, l'un des malades du 23 juin, qui dans ses deux traitements antérieurs avoit rendu deux portions de ver cucurbitin, ne rendit rien dans cette derniére épreuve à laquelle il voulut de nouveau se soumettre; ce qui nous fit présumer qu'il étoit entiérement guéri. Le sieur Daniel, autre malade qui souhaita réitérer l'épreuve, ne rendit encore dans ce second traitement que des glaires, dont la sortie le soulagea beaucoup; il fut alors convaincu que son mal n'étoit point causé par la présence d'un ver.

Telles sont les épreuves que nous avons faites pour constater l'efficacité du reméde administré par madame Nouffer, & qui nous ont engagés à lui donner une pleine approbation. Ce spécifique ne doit pas cependant être regardé comme une découverte nouvelle, l'action de la fougére sur le ténia a été connue très anciennement. Théophraste (*b*) indique sa racine à la dose de quatre gros dans une eau émulsionnée, comme propre à chasser les vers plats. Dioscoride l'ordonne à la même dose, & il ajoute que son effet est plus sûr, quand on la mêle avec quatre oboles (40 grains) de scammonée, ou d'ellébore noir; il exige sur-tout qu'auparavant on ait pris de l'ail. Pline, Galien, Oribase, Aëtius assignent cette même vertu à la fougére, en quoi ils sont suivis par Avicenne & les autres médecins arabes. Dorstenius (*c*), Valerius Cordus, Dodoens, Mathiole, Dalechamp, qui ont commenté Dioscoride, ou qui l'ont copié dans plusieurs articles, citent également la fougére, comme spécifique contre le ténia. Sennert & Burnet après lui,

---

(*b*) *Filix fæmina utilis contra interaneorum animalia lata, melle subacta, & contra tenuia in vino dulci cum fariná hordeaceâ data.* Theophr. hist. plant. Gazâ interprete, *lib. IX, cap. 20... Filicis maris (Pteris) radix lumbricum latum excutit, quatuor drachmarum pondere, cum aquá mulsá accepta; meliùs autem si cum scammoniæ, aut veratri nigri obolis quatuor quis exhibeat. Verùm eos qui accipiunt allium priùs edisse oportet... Filicis fœminæ (Thelypteris) radices cum melle in eclegmate sumptæ latum lumbricum expellunt; cum vino verò potæ, drachmarum trium pondere, rotundum lumbricum excutiunt.* Dioscorid. Mater. med. interprete Cornario, *lib. IV, cap. 163... Filicis (tum maris, tum fœminæ) radices pellunt interaneorum animalia... Utraque alvum solvit, primò bilem trahens, mox aquam, meliùs tænias cum scammonii pari pondere.* Plin. hist. nat. *lib. XXVII, cap. 9... Filix mas radicem habet maximè utilem, latum enim lumbricum interficit, si quis eam quatuor drachmis cum melicrato bibat.* Galen. simplic. *lib. 8.* Princip. medic. Aëtius, *p. 49.* Oribas. *p. 608.*

(*c*) Dorstenii botanic. *p. 124...* Dodon. hist. stirp. *p. 459...* Mathiol. comment. in Dioscorid. *p. 1289...* Dalechamp. hist. plant. *p. 1222... Filix mas germanicè* Faren, *sive* Faren-kraut *vocatur, propterea quòd latos ventris lumbricos expellat, quos Germani* Faren *nominant.* Valer. Cord. annot. in Dioscorid. *p. 76.*

recommandent (*d*) en pareil cas, l'infusion de cette plante, ou sa poudre, à la dose d'un gros pour les enfants, & de trois pour les adultes. Simon Pauli (*e*) cité par Ray & Geoffroy, la regarde comme le poison le plus efficace contre les vers plats, qui fait la base des remédes secrets vantés par les Charlatants pour cette maladie. Andry (*génér. des vers, pages 246 & 249*) préfére l'eau distillée de fougére à sa racine en poudre, où il n'emploie celle-ci que sous forme d'opiate, & mêlée à d'autres substances.

Ces auteurs ne sont pas les seuls qui aient parlé du Ténia; plusieurs autres ont décrit ce ver, ainsi que les maux auxquels il donne naissance, & le traitement pour les guérir; presque tous font mention de la fougére, mais en même temps ils indiquent d'autres remédes comme également propres à tuer le ver. Tels sont l'écorce de la racine du murier, le suc de l'*auricula muris*, (*f*) la racine du *chameleon niger*, (*g*) celle du gingembre, de la zédoaire; les décoctions d'armoise, d'aurone, d'absinthe, le pouliot, l'origan, l'hysope, & en général toutes les plantes améres & aromatiques, &c... Les uns ordonnent le spécifique simplement délayé dans du vin ou dans une eau émulsionnée, les autres lui joignent un purgatif qui augmente, selon eux, son efficacité. Quelques-uns, tels qu'Oribase, (*h*) Sylvius, &c. distinguent le spécifique qui tue le ver, du purgatif qui l'évacue, & recommandent de les administrer dans des temps différents. Sennert, (*i*) en adoptant

---

(*d*) *Commendatur imprimis filix, è quâ recenti aqua distillata datur, vel pulvis, drach.* ſ. *pondere, infantibus; natu majoribus, drach.* I; *adultis, drach.* III *pondere, cum aquâ galegæ, quæ sine ullis molestiis vermem & lentè & citò, si velis, enecat.* Sennert, pract. *p.* 420. Burnet, thes. medic. *p.* 648.

(*e*) *Filix lumbricos longos ac latos enecat, quorum præsentissima pestis est... eamque inter secretissima sua secreta, adversus lumbricos habent & venditant agyrtæ.* Simon Pauli, quadrip. bot. *p.* 301. Raii, hist. plant. *vol. I, p.* 249. Geoffr. mat. medic. *vol. III, p.* 476.

(*f*) *Alsine myosotis sive auricula muris.* Lobel. ic. 461. *Echium scorpioides arvense.* C. B. pin. 254. *Lithospermum arvense minus.* Tourn. inst. 136. *Myosotis scorpioides.* Linn. spec. 188.

(*g*) *Chamæleon niger.* Dioscorid. *Chamæleon niger umbellatus, flore cæruleo hyacinthino.* C. B. Pin. 380 *Carthamus aculeatus, carlinæ folio, flore multiplici, veluti umbellato.* Cor. inst. 33. *Carthamus corymbosus.* Linn. sepc. 1164.

(*h*) *Hæc brevissimo tempore lumbricos interimunt, quos postea medicamentum educit.* Principes medic. Oribas. *p.* 329... *Lumbrici si adsunt, ægri sanantur.* 1°. *victûs ratione...* 2°. *remediis necantibus lumbricos... absinthio, abrotano... menthastro, allio, radice filicis masculæ, radice graminis, &c...* 3°. *remediis enecatos expellentibus, ut aloë, absinthium, rhabarbarum... & (præcipuè pro lumbricis latis) pilulæ ex aloë, myrrhâ, croco... &c.* Sylvius, *p.* 442.

(*i*) *Fortioribus medicamentis opus est ut interficiantur lumbrici lati. Quapropter etsi in teretibus purgantia cum interficientibus commodè admisceantur; præstat tamen in latis, nulla iis purgantia primùm admiscere, cùm purgantia non sinant medicamenta vermes interficientia diù in intestinis hærere, sed ea citò per alvum secum educant. Si verò priùs exhibeantur medicamenta quæ ipsum debilitent, totus rotundus factus ad pilæ figuram exit, & homo sanus evadit.* Sennert, pract. *p.* 420. Burnet, thes. med. *p.* 648.

cette méthode, en donne une raiſon fort ſatisfaiſante : ſi l'on joint, dit il, le purgatif au ſpécifique, il entraîne le ſpécifique avec lui, précipite ſon action, & ne lui donne pas le temps de tuer le ver qui réſiſte alors à une impulſion paſſagére. Au contraire, lorſque le ſpécifique a eu le temps de tuer le ver, & de le détacher, le purgatif qui vient après, pouſſe au dehors l'un & l'autre, & la guériſon s'opére promptement, ſur-tout ſi l'on a eu ſoin auparavant de lubréfier les premiéres voies.

Ces attentions ſont néceſſaires pour aſſurer la cure, & l'on voit que madame Nouffer ne les néglige point dans ſon traitement. La panade au beurre, & le lavement qu'elle donne la veille, lubréfient les inteſtins & préparent les voies. La poudre de fougére, priſe le matin, tue & détache le ver, ce que les malades ſentent par la ceſſation de la douleur à l'eſtomac, à laquelle ſuccéde un poids dans le bas-ventre. Le bol purgatif, adminiſtré deux heures après, procure une évacuation compléte ; il eſt composé de ſubſtances tout-à-la-fois purgatives & vermifuges, qui ont encore une action directe ſur le ver, & qui, même adminiſtrées ſeules par divers médecins, ont quelquefois ſuffi pour l'entraîner au dehors. Si ce purgatif paroiſſoit trop fort, on ſe ſouviendra qu'il n'a produit aucun effet nuiſible ſur les malades ſoumis à nos expériences, & que même pour avoir une fois diminué les doſes, nous avons retardé les évacuations. Il faut cependant avoir égard à l'âge & au tempérament du malade, & il convient que le traitement ſoit toujours dirigé par des médecins habiles à ſaiſir les proportions convenables. Si le purgatif eſt trop foible, le ver déjà détaché par le ſpécifique, ſéjourne trop long-temps dans les inteſtins, s'y corrompt & ne ſort que par parties détachées ; lorſque le purgatif eſt trop fort, il occaſionne des irritations & des évacuations incommodes. Madame Nouffer avoit ſur ce point un tact particulier, fruit d'une longue expérience.

Ce traitement, comme l'on voit, eſt extrait en partie des anciens médecins ; il ſera poſſible de produire le même effet en variant les remédes, mais la maniére de les appliquer n'eſt pas indifférente. On ſera toujours plus ſûr de réuſſir, ſi l'on a la précaution de vider le conduit inteſtinal, & ſi l'on donne le ſpécifique quelque temps avant le purgatif. C'eſt à cette méthode que nous croyons devoir attribuer les ſuccès conſtants de madame Nouffer.

Son reméde a auſſi une action ſur le ténia cucurbitin, mais comme les anneaux de celui-ci ſe ſéparent facilement les uns des autres, il eſt preſqu'impoſſible qu'il ſorte entier ; on doit alors recommencer pluſieurs fois le traitement, juſqu'à ce que le malade ne rende plus aucune portion de ver. On le renouvelle également, lorſqu'après la ſortie d'un ver ſolitaire il s'en forme un nouveau dans le conduit inteſtinal. Ce dernier cas eſt aſſez rare, ce qui avoit fait croire qu'une même perſonne ne pouvoit avoir qu'un ſeul ver, nommé pour cette raiſon *ſolitaire*, lequel une fois délogé, n'étoit jamais remplacé par un ſecond ;

mais l'expérience (*p.* 143) a démontré la fausseté de ce préjugé : quelquefois ces vers se succédent les uns aux autres, quelquefois encore ils existent plusieurs ensemble. On a observé assez fréquemment deux ténias vivants dans les mêmes intestins ; nous en avons eu sous les yeux, le 26 & le 27 juin, trois exemples, auxquels on pourroit ajouter un quatriéme plus frappant, rapporté par m. de Haen, (*a*) d'une femme qui rendit dix huit ténias bien entiers dans un seul traitement. Alors les symptômes sont plus graves, l'appétit devient excessif, parce que ces vers, qui ne se nourrissent que de chyle, en consomment davantage. Si un régime trop austére & mal entendu les prive de cet aliment, il est à craindre qu'ils n'attaquent les membranes même des intestins, au point de les percer ; on évite ce malheur en mangeant souvent.

Telles sont les précautions indiquées dans cette maladie ; les vermifuges ordinaires, employés dans la vue de guérir, n'opéroient le plus souvent qu'une cure palliative, quand ils étoient administrés sans méthode. Celle que nous présentons ici, paroît certaine & confirmée par l'expérience ; notre premier devoir étoit de la publier promptement, & de remplir en ce point les vues bienfaisantes d'un roi qui désire que les découvertes, utiles à ses sujets, ne restent pas long-temps ignorées. Ce motif nous a fait passer légérement sur l'histoire naturelle des vers, pour nous occuper plus spécialement de la partie qui intéresse la santé des citoyens. Ainsi après avoir décrit en peu de mots les deux espéces principales de ténia, après avoir indiqué leurs caractéres distinctifs & les symptômes qui annoncent leur existence dans le corps humain, nous avons passé tout de suite aux moyens de guérison & à l'examen du reméde proposé. Les épreuves faites pour reconnoître son efficacité & assurer sa composition, ont été détaillées avec un soin qui paroîtra peut-être minutieux ; mais nous avons cru ces détails d'autant plus importants, que le spécifique du ver solitaire, déjà connu dans l'ancienne Grèce, & recommandé de temps en temps par des médecins du premier ordre, étoit généralement tombé, comme bien d'autres, dans l'oubli & même dans le mépris, parce qu'il n'avoit pas toujours été donné avec un égal succès. Cette différence dans les résultats vient d'une part, de ce qu'on n'a pas décrit soigneusement les spécifiques & la maniére de s'en servir ; de l'autre, parce qu'on s'est écarté de la pratique des péres de la médecine, & qu'on n'a pas fait attention que les changements les plus favorables en apparence, peuvent souvent rendre inutiles des remédes dont l'expérience a constaté l'utilité.

A Paris, ce trente-un août mil sept cent soixante-quinze ; signé, LASSONE, MACQUER, GOURLEZ DE LA MOTTE, A. L. DE JUSSIEU, J. B. CARBURI, & CADET.

POST-SCRIPTUM.

Nous ajoutons ici deux recettes particuliéres, communiquées par

(*a*) Ant. de Haen, *ratio medendi*, tom. VII, p. 157.

madame Nouffer, qui dit les avoir employées avec succès dans les maladies vermineuses ; c'est sur son simple témoignage que nous publions leurs vertus, qui n'ont point été éprouvées sous nos yeux : le premier de ces remédes procure la sortie du ver cucurbitin ; le second est purgatif & vermifuge, administré sous forme de tablettes.

Reméde contre le ver cucurbitin.

Prenez diagréde & extrait d'ellébore noir, de chacun un gros ; kermès & graine de tilli, de chacun un scrupule ; gomme-gutte un gros & demi ; vous mêlerez le tout pour en former des pilules du poids de quatre grains.

Madame Nouffer ne donnoit ces pilules qu'aux paysans d'une forte complexion, qui, après avoir rendu des vers cucurbitins, par le traitement antérieur, vouloient quitter Morat, & emporter avec eux quelque reméde pour achever leur guérison. Comme celui-ci n'est pas bon pour tous les tempéraments, on préférera avec raison la poudre de fougére & le bol purgatif qui produisent le même effet après plusieurs prises, & sont moins actifs.

Tablettes vermifuges & purgatives.

Prenez résine de jalap & mercure-doux, de chacun deux gros ; coraline, un gros & un scrupule ; blanc d'Espagne ou de Troies, deux gros & deux scrupules ; sucre blanc, six onces. Réduisez chacune de ces substances en poudre fine, ayant soin de tamiser le sucre & la coraline ; vous mêlerez le tout avec suffisante quantité de gomme-adragant, pour en faire une masse qui sera applatie sous le rouleau, & partagée en cent cinquante tablettes. Ces tablettes séchées avec soin & conservées dans des boîtes à l'abri de l'humidité, peuvent se conserver des années entiéres.

Pour les employer, on fait bouillir environ six onces de lait bien écrêmé, dont on verse la moitié sur les tablettes mises dans une tasse; lorsqu'elles sont bien fondues, on fait prendre au malade cette portion de lait ainsi chargée ; ensuite pour ne rien laisser, on rince la tasse avec l'autre portion, que le malade boit encore.

Ces tablettes sont insuffisantes pour détruire le ténia, elles en font seulement rendre des portions. Madame Nouffer, qui leur connoissoit cette propriété, les employoit quelquefois avant tout, pour reconnoître par quelque évacuation, (*a*) l'espéce de ver qu'elle avoit à combattre. Si c'étoit le ténia, elle avoit recours à son traitement particulier ; lorsque les malades n'avoient que des vers ronds ordinaires, elle continuoit l'usage des tablettes pendant trois jours consécutifs. Le premier jour elle donnoit aux enfants trois à sept tablettes, & sept à neuf aux adultes, ayant toujours égard à l'âge & au tempérament ; le second & le troisiéme jour, elle augmentoit ou diminuoit la dose, selon l'effet du jour précédent. Le régime étoit celui d'un jour de purgation ordinaire.

(*a*) Les eaux de Passy, sont encore fort bonnes pour manifester la présence du ver, qu'elles font toujours paroître au-dehors lorsqu'il existe. Cette propriété peut être attribuée aux parties vitrioliques qu'elles contiennent.

NOTA. « Le traitement contre le ténia, que nous venons de » reproduire, fut imprimé l'année derniére 1775, *in*-4°. à l'imprimerie royale ; cet écrit, qui contient 30 pages, est accompagné de » trois planches gravées : la *premiére* représente le ver solitaire ; la *seconde*, un ver cucurbitin ; la *troisiéme*, la fougére mâle.

» Comme ces planches ne sont point essentielles au traitement, « nous n'avons pas cru devoir les copier. Ainsi nous avons supprimé, dans la suite du discours, les lettres majuscules qui se rap- » portoient aux différentes parties gravées.

« Le *précis du traitement* contre le ténia, qui parut la même » année, mais quelques mois auparavant, fut inséré, *pag.* 276 de » la premiére partie de nos *mémoires*.

» Les princes, amis de l'humanité, se sont volontiers empressés de faire » l'acquisition des remédes cachés qui guérissoient, comme par miracle, » certaines maladies rebelles, & souvent victorieuses des efforts de l'art.

» L'ipécacuanha, apporté d'Amérique en Europe, opére quelques » bons effets ; cependant, il tombe bientôt dans l'oubli. Un marchand, » quinze ans après, vante les merveilleux effets d'une racine étrangére : » Adrien Helvetius la met en usage avec succès. Louis XIV ne veut » pas qu'un reméde utile demeure plus long-temps caché ; il répand » ses largesses sur celui qui le posséde, & l'ipécacuanha augmente les » ressources de la médecine.

» Sous le nom de reméde anglois, débité avec le plus grand » mystére, le quinquina décrédité opére beaucoup de guérisons. » Louis XIV en est instruit, & par sa générosité la nouvelle pré- » paration devient publique.

» Les vertus de l'élixir du général la Motte font de bruit ; Louis XV » ordonne qu'on s'en assure par de nouvelles épreuves. Elles sont » favorables au reméde ; ce prince acquiert le secret de la composition.

» Les recherches du comte de la Garaye excitent aussi l'attention » du gouvernement. Le même prince désire que l'auteur les publie, » & il répand sur lui ses dons & ses bienfaits.

» Le cœur de Louis XVI également sensible & compatissant a » fait l'acquisition du reméde de la dame Nouffer, & a ordonné que » sa méthode fut rendue publique. Depuis, ce monarque a récom- » pensé libéralement les travaux de m. Lalouette, docteur régent » de la faculté de médecine de Paris, lequel a mis au jour par ordre » du roi le résultat de sa méthode & de ses observations.

» Quoique l'art posséde un grand nombre de remédes pour combattre » les maux qui affligent sans cesse le genre humain, le hasard, les » recherches, & la sagacité peuvent en découvrir de plus prompts, » de plus actifs ou de plus spécifiques ; Louis XVI porte ses re- » gards attentifs sur cet objet, & vient de rendre une ordonnance » qui doit trouver ici sa place ».



X V.

ORDONNANCE DU ROI,

Qui prescrit ce qui sera observé relativement à l'acquisition, que sa majesté jugeroit à propos de faire, de la composition & préparation de certains remédes particuliers.

Du 12 avril 1776.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ voulant désormais rendre aussi utile qu'il est possible l'acquisition, qu'elle jugera à propos de faire, pour le bien de l'humanité, de la composition & de la préparation de certains remédes particuliers, d'après le rapport de son premier médecin, ou de tels autres commissaires, s'il en est besoin, choisis & nommés à cet effet; & voulant que ces remédes acquis par sa bienfaisance ne soient plus, comme autrefois, exposés à être perdus ou altérés, & qu'il n'en puisse résulter aucun abus: SA MAJESTÉ a ordonné & ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

LORSQUE l'acquisition d'un reméde quelconque aura été faite par sa majesté, sans aucune réserve du secret au profit du vendeur, jusqu'après sa mort ou après un certain temps limité; alors l'écrit original contenant la composition, la préparation & les propriétés dudit reméde, sera remis au secrétaire d'état ayant le département de la maison de sa majesté, lequel en fera faire deux copies certifiées exactes & fidéles par le premier médecin du roi.

I I.

L'UNE des deux copies restera dans le dépôt du secrétaire d'état; l'autre sera envoyée à l'imprimerie royale, pour la répandre ensuite dans le public, par la voie de l'impression. L'écrit original sera envoyé à la faculté de médecine de Paris, avec ordre de le conserver dans ses archives; & le doyen de la faculté donnera aussitôt au secrétaire d'état, au nom de sa compagnie, un récépissé de cet écrit, s'obligeant à le représenter s'il en étoit requis.

I I I.

LORSQUE sa majesté aura acheté la composition & la préparation de quelque reméde particulier, auparavant inconnu, & jugé efficace, en accordant la réserve du secret au vendeur jusqu'après sa mort, ou après un certain temps limité, alors l'écrit original, contenant la composition & la préparation du reméde, sera remis, sous une enveloppe cachetée, au secretaire d'état qui y mettra une seconde enveloppe, par lui pareillement cachetée: sur cette seconde enveloppe seront écrits la dénomination & les propriétés spéciales du reméde; le temps où cette composition pourra être rendue publique, & la date de l'acquisition faite par le roi.

I V.

L'ÉCRIT, ainsi renfermé sous cette double enveloppe, sera remis par le secrétaire d'état au doyen de la faculté de médecine de Paris, qui en donnera sur le champ un récépissé, au nom de sa compagnie; & ledit doyen, après en avoir informé la faculté de médecine assemblée, déposera tout de suite ledit écrit, tel qu'il lui aura été remis, dans les archives de la faculté, où il sera fidélement conservé, sans qu'il soit permis de le confier à personne, jusqu'à ce qu'il doive être rendu public.

V.

DANS les trois mois, à dater du jour du dépôt fait à la faculté de médecine, le doyen en instruira le public par la voie des journaux & des gazettes : les auteurs & rédacteurs de ces ouvrages périodiques seront tenus de publier cet avertissement donné par le doyen, au nom de la faculté de médecine, en sorte que le public sache que le secret est déposé, & dans quel temps il doit être publié.

V I.

LE vendeur du reméde, qui jouira seul pendant sa vie, ou pendant un certain temps limité, de la composition ou préparation dudit reméde acheté par le roi, sous cette condition accordée, sera obligé de faire publier par la voie des journaux, ou par telle autre voie qu'il voudra, les régles précises de l'usage & de l'administration du médicament, en spécifiant les maux particuliers & les circonstances où il convient de l'employer; mais cette espéce d'avertissement & d'instruction sommaire ne pourra être publiée & imprimée, de quelque maniére qu'elle le soit, qu'autant qu'elle sera munie de l'approbation du premier médecin du roi ou de tels autres commissaires qui auront été chargés de prendre, sous la réserve du secret, connoissance de la composition & de la préparation du reméde, pour l'examiner, pour en juger, & pour en faire ensuite leur rapport: & s'il arrivoit que le possesseur du reméde encore secret, contrevînt à cette loi qui doit lui être imposée, dès-lors la vente dudit reméde seroit de droit arrêtée & interdite.

V I I.

LE possesseur du reméde vendu, sous la réserve du secret, sera obligé de fournir tous les ans au secrétaire d'état ayant le département de Paris, & au doyen de la faculté de médecine, un certificat de vie en bonne forme, faute de quoi il sera procédé, après les six mois où le certificat auroit dû être fourni, à l'exécution de l'article suivant.

V I I I.

IMMÉDIATEMENT après que la mort du possesseur du reméde acheté par le roi, sera constatée, ou que tel autre temps limité pour la réserve du secret sera expiré, le doyen de la faculté de médecine sera tenu d'envoyer l'écrit contenant la composition & préparation du reméde, aux auteurs des journaux & gazettes, pour le publier : & cependant la minute originale restera encore pendant dix ans dans les registres de la faculté.

I X.

AUSSITÔT que lesdits remédes seront rendus publics, soit par la voie des journaux, ou autrement, tous les apothicaires seront obligés d'en inscrire exactement la formule & la préparation sur un registre particulier à ce destiné, afin qu'ils puissent s'y conformer, & qu'il n'y ait jamais dans cette préparation, lorsqu'elle leur sera prescrite pour l'usage, ni variation, ni innovation, ni changement, & ils seront obligés de communiqner ledit registre chaque fois qu'ils en seront requis par quelques-uns des membres de la faculté de médecine, sans pouvoir s'en dispenser, sous quelque prétexte que ce soit. FAIT à Versailles le douze avril mil sept cent soixante-seize. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE LAMOIGNON.

X V I.

MÉMOIRE (a)

SUR LES ÉPIDÉMIES DU BOULONNOIS.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Sur la conſtitution du Boulonnois, & ſur le tempérament de ſes habitants.

CE gouvernement a douze lieues d'étendue du midi au nord, & huit de l'orient à l'occident : il eſt naturellement diviſé en haut & bas Boulonnois, par une chaîne de montagnes ; mais l'un & l'autre renferment encore un grand nombre d'autres montagnes, qui rendent ce pays très inégal ; il s'y trouve, par conſéquent, peu de plaines, leſquelles même ſont d'une médiocre étendue. Il y a, dans le bas Boulonnois ſur-tout, des forêts conſidérables ; les campagnes ſont couvertes de maiſons & de fermes, à peu de diſtance les unes des autres ; elles ſont preſque toutes convenablement ſituées. La Liane, petite riviére qui coule de l'eſt à l'oueſt, a ſon embouchure au port de Boulogne : ſes eaux, de même que celles des autres ruiſſeaux qui baignent le Boulonnois, ſont vives, limpides, légéres & de bonne qualité. Les lieux bas ſont quelquefois expoſés à des inondations paſſagéres cauſées par les grandes pluies, ou par la fonte des neiges ; mais il ſe trouve très peu d'endroits, où les eaux ſoient ſtagnantes. Les petits marais, qu'elles y forment, ſe deſſéchent dans la belle ſaiſon. Les ports & baies du pays ſont couverts, & découverts, deux fois chaque jour, par le flux & reflux de la mer.

On compte trois fontaines martiales froides, dont les eaux produiſent de très bons effets. La premiére, & la meilleure, eſt près de Boulogne ; la ſeconde, au village de Wiére-au-Bois, & la troiſiéme, à Recques.

Les terres végétatives du haut Boulonnois ſont remplies de cailloux, ou pierres à feu : on obſerve enſuite des couches de craie, de glaiſe, & de marne blanche.

(a) Ce mémoire a été communiqué dans le temps à m. le contrôleur-général.

Dans le bas Boulonnois, on rencontre après la terre végétative, des couches d'argile, de glaise, de marne, plustôt bleue que blanche, & dans quelques endroits des pyrites martiales, & sulphureuses, du marbre, du charbon, du sable quelquefois rouge, d'autres fois de couleur ordinaire, avec des coquillages de toute espéce, & des pétrifications de plusieurs matiéres.

L'air est pur & sain : il est assez doux dans l'intérieur du pays, près des montagnes & des bois; mais il est fort vif, dans les lieux élevés, & principalement aux approches de la mer, qui borde le Boulonnois dans toute sa longueur. Sa crudité, si l'on peut parler ainsi, est tempérée par la combinaison de l'air marin, avec celui des bois.

Les vents de sud-est, de nord-ouest, sont les plus fréquents & les plus impétueux. Depuis vingt ans que nous habitons cette province, nous n'y avons observé aucune maladie endémique.

Les Boulonnois sont, en général, bien constitués, judicieux, spirituels & vivaces; il n'est pas rare de voir, dans ce pays, des personnes de l'un & l'autre sexe, âgées de quatre-vingt & de quatre-vingt-dix-ans; plusieurs même ont poussé leur carriére au-delà de cent ans.

I.

ANNÉE 1771.

Température de l'air dans les différentes saisons.

PENDANT les huit premiers jours de janvier, les vents de nord-nord-ouest furent très impétueux; ils causérent des tempêtes violentes, auxquelles succéda une forte gelée du vent d'est-nord-est, jusqu'au 19. A cette époque, le vent se mit au sud-ouest jusqu'au 3 février, accompagné de brouillard & de pluie : du 3 au 8 vent du nord, & petites gelées qui devinrent très fortes, du 8 au 16; le reste du mois fut beau & calme.

Mars fut froid; vers la fin, il tomba beaucoup de neige. Les gelées continuérent jusqu'au dernier jour d'avril : celle du 29 & du 30 fut très forte.

Les commencements de mai furent assez beaux ; les 14 & 15 on ressentit une chaleur extraordinaire qui devint tempérée, & se soutint avec quelques jours de pluie.

Juillet & août furent très pluvieux; la pluie fut sur-tout très abondante, & accompagnée d'un vent de nord très violent les 24 & 25 août.

Il fit beau pendant les mois de septembre, octobre, novembre & les premiers jours de décembre; le reste du mois fut un peu pluvieux, le vent souflant du sud-ouest.

I I.

Maladies.

LES rhumes, les fluxions catarrhales à la tête & à la poitrine, les rhumatismes inflammatoires, les fiévres continues, bilieuses,

quelquefois éruptives, les intermittentes, & les diarhées putrides regnérent jusqu'à la fin de mai; cependant il n'y eut que quelques vieillards qui moururent dans les fortes gelées, & lors des dégels.

Mais ces maladies, peu meurtriéres dans le principe, dégénérérent en fiévres putrides, malignes & contagieuses. Elles s'annonçoient avec plus ou moins de violence; quelquefois elles étoient précédées d'un frisson leger, elles se caractérisoient par les anxiétés, l'accablement, l'affaissement, la prostration des forces, les affections sopéreuses, les douleurs générales sur tout à la tête; la plupart avoient des sueurs irréguliéres, tandis que la peau des autres étoit séche, brûlante, squammeuse & aride. La langue aux uns, dans les premiers temps, simplement limoneuse, devenoit insensiblement brune, noire, fort séche, & souvent d'un rouge très vif, crévassée, gonflée & chancelante, pendant que chez d'autres elle restoit fraîche & humide, malgré l'existence des autres symptômes graves: la soif, modérée dans ceux-ci, étoit inextinguible chez ceux-là. La diarrhée, dont les déjections, souvent involontaires, étoient fétides, jaunâtres, brunâtres & vermineuses; (les malades rendoient quelquefois des vers par la bouche); les nausées; les urines, qui varioient à l'infini, tant par leur qualité que par leur quantité, n'étoient presque d'aucun secours pour le prognostic, ni pour la cure de la maladie. Les exanthêmes ou les éruptions pourpreuses, rougeâtres, brunâtres, & très rarement miliaires; le délire, l'intermission du pouls, les soubresauts des tendons, les convulsions, sur-tout aux lévres, les hémorrhagies nasales, la surdité, le larmoiement du petit angle des yeux, souvent fixes, tendus, rougeâtres & audacieux; & enfin, la féteur de la transpiration & des sueurs, laquelle devenoit, peu à peu, cadavéreuse, développoient les progrès de la maladie.

A ces symptômes se joignoient quelquefois la météorisation du bas-ventre, des maux de gorge souvent gangreneux, des dépôts critiques aux parotides, & le hoquet.

Sept cadavres, que nous ouvrîmes à l'hôpital, offrirent, à la premiére inspection, la peau couverte de tâches livides & noirâtres, assez ressemblantes à des échimoses ordinaires. On observoit, à l'intérieur, les vaisseaux du cerveau, du cervelet & des parties dépendantes, très engorgés; les sinus frontaux, sphénoidaux, ainsi que la membrane pituitaire, secs & arides; les poumons livides, sphacélés & gangrenés dans presque toute leur étendue, & remplis d'un ichor écumeux & fétide: la plévre étoit en partie adhérente, & en partie gangrenée. Le péricarde & les ventricules du cœur inondés par une sérosité roussâtre, l'épiploon presque détruit, l'estomac & tout le conduit intestinal, boursouflés, & marquetés, d'espace en espace, de taches plus ou moins livides, ainsi que le mésentére, dont les glandes étoient engorgées. Les autres viscéres étoient dans leur état naturel.

L'odeur fétide, qui s'exhaloit de ces corps, étoit presque insupportable.

I I I.

Traitement.

Le traitement de ces maladies fut aussi varié que les symptômes qui les accompagnoient : les bains des jambes, les lavements, les boissons abondantes, acidules ou antiphlogistiques, étoient les moyens qu'on mettoit en usage dès leur invasion; on se trouvoit bien de la saignée employée dans les premiers jours. Lorsqu'il y avoit pléthore inflammatoire, on saignoit du bras ou du pied, selon l'indication ; ces cas se présentoient rarement : le tartre stibié, au contraire, seul, ou rendu cathartique avec le sel de Seignette, les tomarins, la manne, &c. étoient donnés, en grand lavage, à la plus grande partie des malades, & souvent étendus dans leurs boissons, à très petite doses, ainsi que les minoratifs légers, les apozémes vermifuges, anti-septiques & purgatifs ; les boissons dans lesquelles on faisoit entrer la crême de tartre, ou qu'on aciduloit de toutes les maniéres ; les potions à la cuillier avec les eaux de scorsonére, de chardon bénit, de mélisse, de scordium, de menthe, &c. On y ajoutoit, selon les indications, le camphre, dont on faisoit aussi un électuaire avec le sel de nitre, le sucre & le jaune d'œuf, l'oxymel scillitique simple, le syrop & le roob de sureau, la confection alkermes, la liqueur minérale anodyne d'Hoffmann, le sel sédatif d'Homberg, les loochs ordinaires, souvent avec les kermès minéral en petite quantité, les gargarismes anti-septiques avec l'acide vitriolique, le quinquina dans les derniers temps, la décoction avec les fleurs de camomille, la serpentaire de Virginie & le contra-yerva, & en opiat où l'on ajoutoit encore la rhubarbe, & suffisante quantité de syrop d'absinthe ; le savon volatil du docteur Pringle en topique sur la gorge, lorsqu'elle paroissoit s'enflammer & s'engorger à l'intérieur d'où il se détachoit quelquefois des escares gangreneuses. Je n'en ai vu que sept dans ce dernier cas ; on ouvroit les tumeurs critiques dès qu'il étoit possible ; souvent vingt-quatre ou trente-six heures après leur naissance, quelquefois plustôt, malgré leur crudité apparente. Le nommé Pouilly mourut subitement dans le moment où il paroissoit hors d'affaires, par le reflux de la matiére qui formoit le dépôt, dont l'ouverture avoit été trop tardive. La femme Manié, & un soldat invalide, éprouvérent le même sort à l'hôpital : ces accidents se suivirent de fort près. Desbaillons, sur la tumeur duquel on avoit appliqué les caustiques les plus actifs, qui pourtant ne firent qu'une légére impression noirâtre, fut tiré des bras de la mort par une profonde & large incision sur la tumeur, d'où il sortit une quantité considérable de pus.

On se détermina ensuite à ouvrir les tumeurs, par de profondes

incisions, avant, & même sans aucune apparence de fluctuation, ni de maturité ; souvent nous n'avions point de pus le premier jour ; il couloit abondamment le second, le troisiéme, le quatriéme, &c. On appliquoit des emplâtres vésicatoires à la plus grande partie des malades, entre les épaules & aux grandes extrémités, sur-tout à ceux qui étoient affaissés, qui avoient des affections comateuses, &c., ayant soin d'en entretenir la suppuration jusqu'à la fin de la maladie, qui étoit jugée du quatorziéme au vingt-uniéme jour, & rarement plustôt.

Le cerfeuil, l'oseille, le cresson, la chicorée, les carotes, & le pain dont on leur faisoit aussi des crêmes, formoient essentiellement leur bouillon ; après quoi, on donnoit une cuiller de vin coupé avec trois parties d'eau, un peu de sucre & un peu de canelle ; on renouvelloit l'air des chambres des malades, qu'on tenoit aussi propres qu'il étoit possible : on y prodiguoit le vinaigre, même celui des quatre voleurs, *ex codice parisiensi* ; on versoit du vinaigre sur des pelles rougies au feu ; on brûloit des baies de geniévre, des plantes aromatiques, &c.

Ces maladies attaquoient principalement le bas peuple, dont les familles misérables & nombreuses, logeoient dans des caves, ou de petits endroits, & dans des quartiers bas, humides, mal-sains & malpropres ; ce qui nous donna lieu d'estimer qu'elles reconnoissoient autant pour cause, les exhalaisons fétides qui émanoient de ces lieux, que la mauvaise nourriture, l'intempérie, les courants d'air chargés de miasmes putrides, & le dérangement des saisons.

Les femmes & les enfants étoient plus sujets à cette maladie, que les hommes. Les scorbutiques ; ceux dont les tumeurs critiques ne faisoient que paroître & disparoître ; ceux qui ont eu des hémorrhagies nasales, *à dissolutione*, le bas-ventre tendu malgré l'existence de la diarrhée, & ceux dont l'odeur de la transpiration & des autres matiéres excrémentielles devenoient cadavéreuses ; enfin les infirmiers, les gardes, &c. qui tomboient malades après avoir donné leurs soins aux autres, étoient communément les victimes de cette épidémie.

Ceux, au contraire, qui éprouvoient des diarrhées spontanées, en guérissoient, le bas-ventre s'amolissant à mesure qu'ils évacuoient des matiéres fétides, vermineuses, &c.

Cette maladie, quoique très contagieuse, se communiquoit rarement, lorsque la situation des lieux & la faculté des personnes permettoient de prendre les précautions indiquées pour prévenir la contagion ; au lieu qu'elle attaquoit presque tous ceux qui habitoient avec les malades dans les lieux bas, humides, mal-sains & mal-propres.

Il y eut jusqu'à la fin de décembre 1771, tant à la ville qu'à l'hôpital, neuf cents quatorze personnes qui essuyérent cette maladie, dont cent huit perdirent la vie. Une partie des autres furent tourmentés

mentés pendant leur convalescence, par les plaies résultantes de la chûte des escares gangreneuses, formées par la compression & par l'âcreté des matiéres excrémentitielles, sur lesquelles ils étoient couchés; ce qui étoit une suite de l'extrême indigence où ils avoient langui depuis long-temps, malgré les ressources de la bourse des pauvres, établie à Boulogne; malgré les charités abondantes, à tous égards, du respectable évêque de cette ville; malgré les secours généreux que m. le comte d'Agay s'empressa de leur procurer, aussitôt qu'il fut nommé à l'intendance de Picardie.

ANNÉE 1772.

I.

Température de l'air.

LES quinze premiers jours de janvier furent beaux; la derniére quinzaine très froide, & la terre couverte de neige: février, mars, & les vingt premiers jours d'avril, beau temps; le 21, vent nord-est, suivi d'une grande sécheresse & de gelées assez fortes, jusqu'au 18 mai: le reste du mois pluvieux. Juin, juillet & octobre, furent très beaux; le reste de l'année se passa en beau, avec des pluies douces, de temps en temps, du vent de sud-ouest.

II.

Maladies.

LA même maladie épidémique, qui avoit régné l'année précédente, continua, mais avec des symptômes moins féroces. Le traitement fut, en conséquence, simplifié. Nous ne perdimes que quatorze personnes, sur trois cents qui essuyérent la maladie.

Quatre cadavres, dont nous fimes l'ouverture à l'hôpital, nous offrirent les mêmes phénoménes que ceux des cadavres ouverts l'année précédente. Nous remarquames seulement que le rein droit d'un vieux soldat invalide étoit d'un volume énorme, sphacélé & gangrené, d'espace en espace.

La fiévre remittente bilieuse; les affections catarrheuses, dont les vieillards sur tout étoient affectés; les péripneumonies, dont la matiére de l'expectoration étoit formée d'un mélange de bile exaltée & de sang dissous, étoient plus ou moins compliquées de putridité vermineuse.

III.

Traitement.

LES aliments & les médicaments, tirés presque tous du régne végétal; les bains des jambes; les minoratifs les plus simples & les plus légers; la grande propreté, &c. furent les moyens, en général, qu'on mit en usage pour le traitement de ces maladies, dont peu de personnes furent les victimes.

La petite vérole, qui se répandit en 1772, tant dans la ville que dans les campagnes, fut assez bénigne.

Année 1773.

I.

Température de l'air.

L'hyver fut très doux ; nous eumes dans le courant de février feulement, treize jours de neige & une petite gelée. Le printemps un peu pluvieux & trois jours de petite gelée, d'ailleurs beau. L'été fut paffable. En feptembre, octobre & les quinze premiers jours de novembre, les tempêtes furent prefque continuelles & les pluies confidérables. Pendant les quinze derniers jours de novembre & de décembre, vent nord-eft & beau fixe.

I I.

Maladies.

Les affections catarrhales, & les rhumes fort opiniâtres, fatiguérent beaucoup de perfonnes ; les autres maladies furent, la toux férine aux enfants, les rhumatifmes goutteux, inflammatoires, quelques apoplexies humorales, les diarhées bilieufes, les fiévres continues, inflammatoires, bilieufes, &c.

On effuya auffi des fiévres rémittentes, doubles tierces & tierces, qui, fixées trop tôt avec le quinquina, reprenoient peu de temps après, avec l'œdématie des grandes extrémités, la bouffiffure de tout le corps, & l'engorgement des vifcéres du bas-ventre.

I I I.

Traitement.

Les boiffons délayantes, tirées des plantes favoneufes & apéritives ; les fels effentiels de genet, d'abfinthe, ou celui de tartre, à petites dofes, les éméticocathartiques ; les minoratifs légers & bien ménagés, une bonne conduite d'ailleurs ; les amérs & le quinquina, vers la fin, guériffoient furement & folidement ces malades.

Maladies des campagnes du Boulonnois en 1773.

La fiévre putride, maligne & contagieufe, qui avoit porté la défolation dans notre ville les années précédentes, & qui avoit déja paru dans les campagnes des environs, fe propagea peu à peu dans tout le bas Boulonnois. Les fymptômes en étoient moins graves ; elle étoit plus putride-vermineufe, que maligne ; (prefque tous les malades rendoient des vers). La péripneumonie, avec douleur, plus fouvent du côté droit que du gauche, l'expectoration rouillée, &c. en étoient fouvent le début & le mafque ordinaire, qui en impofoit aux chirurgiens des villages ; ce qui donna lieu à l'abus de la faignée, des purgatifs draftiques, des incendiaires, &c. dont beaucoup de malades furent les victimes dans les premiers temps ; il en mourut au contraire très peu, dès que le traitement fimple végétal & antiphlogiftique, dont j'ai déja parlé, fut bien établi.

ANNÉE 1774.

I.

Température de l'air.

JANVIER & février n'offrirent rien d'extraordinaire à observer. Nous eumes très peu de neige & une fort petite gelée ; mars, beau fixe ; avril, mai & juin, très pluvieux, du vent de sud-sud-ouest, & rarement sud-est. Juillet, août & septembre, pluvieux, mais moins que les précédents. Octobre & les premiers jours de novembre, beau temps jusqu'au 11, qu'il tomba une grande abondance de neige, qui continua à différentes reprises, jusqu'au 21 ; elle fut entretenue par la gelée, jusqu'à la fin de ce mois : & les 8 ou 10 premiers jours de décembre ; le reste du mois beau temps, avec des petites gelées.

I I.

Maladies.

LES fiévres doubles tierces, fort opiniâtres, dégénérées souvent en continues, quelquefois en bouffissures, en hydropisies anasarques, &c. tant par le mauvais traitement, que par l'inconduite des malades, continuérent jusqu'à la fin de mars. Ceux qui furent traités conformément à la méthode déja indiquée, guérirent; d'autres, au contraire, obstinés & mal conduits, après avoir langui long-temps, moururent obstrués, hydropiques, &c. Le nombre n'en fut pas considérable. La fiévre putride simple, rarement vermineuse, dans le petit peuple, l'angine catarrhale ou pituiteuse, la diarrhée bilieuse, furent les maladies communes que nous éprouvames à Boulogne, pendant le cours de cette année, & il y en eut très peu de meurtriéres.

Maladies des campagnes en 1774.

LES fiévres putrides vermineuses, qui s'étoient répandues dans les campagnes, gagnérent de proche en proche, le haut Boulonnois, avec leur même caractére & à peu de chose près les mêmes symptômes.

Dans le commencement, plusieurs malades furent les victimes de l'inexpérience des chirurgiens de la campagne ; mais le nombre des morts fut très petit, dès que l'usage du traitement simple dont j'ai déja parlé, & qui mérite à si juste titre la préférence, fut adopté & bien suivi.

ANNÉE 1775.

I.

Température de l'air.

DANS le courant de janvier & de février, vent d'ouest pluvieux, quelques petites gelées par intervalle, de vent d'est-nord-est, mais un peu pluvieux, assez beau d'ailleurs. Avril, de même ; le 21, il y eut une très forte gelée : depuis cette époque, vent de nord, beau temps sec, avec des gelées légéres, jusqu'au 16 mai; le 17 & le 18, gelée à glace; du 25 au 30, chaleur excessive, sur-tout le 29. Juin, très sec & beau; petite pluie le 24; le 27, grande pluie pendant 24

heures. Juillet & août, calme, sec & fort chaud. La nuit du 4 au 5 septembre, pluie abondante, tempête & tonnerre extraordinaire; la pluie continua jusqu'au 15 : depuis ce jour, jusqu'au 2 octobre, beau, sec, calme & chaud; depuis, passable jusqu'au 19; le 22, coup de vent du sud très violent, avec une pluie fort abondante; la nuit du 22 au 23, autre coup de vent nord-est très impétueux, qui continua plus ou moins fort jusqu'au premier novembre, que le vent se mit à l'est, & procura du beau temps, froid & sec, jusqu'au 13; le 14, vent de nord impétueux; le 16, calme; le 17, vent de nord-est, jusqu'à la fin du mois; les 5 derniers jours, on essuya de fortes gelées. Le premier décembre, dégel subit & absolu de vent de sud, avec un brouillard épais & humide, qui a continué jusqu'au 9, que le vent s'est mis au nord; le 10, de la gelée, suivie de pluie froide; le 12, le vent tomba au sud-ouest, & le soir il remonta au nord, où il resta avec de fortes gelées, jusqu'au 21; le 22, vent sud-est, brouillard pluvieux, jusqu'au 27, que nous eumes un peu de neige, du vent de sud; le 30 & le 31, beau temps du vent de sud-ouest, avec un peu de brouillard.

I I.

Maladies.

Nous n'avons eu dans notre ville, depuis le mois de janvier, jusqu'à la fin d'avril, que des rhumes, des fluxions, des maux de gorge simples, quelques apoplexies & des hémiplégies dans les vieillards, des fiévres intermittentes, qui cédoient facilement aux remédes généraux & à l'usage du *cortex*; rien d'ailleurs, qui mérite d'être observé jusqu'au commencement de septembre où nous avons eu beaucoup d'enfants attaqués de la coqueluche; très peu, cependant, en sont morts. Cette maladie opiniâtre & fort longue a gagné, peu à peu, les adultes, les personnes des deux sexes & de tout âge: ceux qui ont pris tous les matins, pendant six ou sept jours l'ipécacuanha en bol avec suffisante quantité d'extrait d'aunée, ou autre, à la dose d'un à deux grains seulement; les infusions des plantes béchiques incisives, &c. avec le miel commun, & encore mieux, le scillitique à petites doses, & les minoratifs légers, en ont été facilement délivrés.

Autres maladies de 1775 avec leur traitement.

Les fiévres rouges, scarlatines & urticaires, les maux de gorge simples, le tout sans suite fâcheuse, étoient fréquentes dans les derniers jours de septembre, & pendant tout le mois d'octobre.

Les boissons délayantes légérement acidulées, les bouillons avec les végétaux, les lavements simples, de petit lait; &c. les purgatifs doux & légers ont constamment conduit les malades à une heureuse fin.

En novembre jusqu'au premier décembre ou environ, le rhume est devenu général à la ville & à la campagne; la plus grande partie étoient simples, ordinaires, &c. d'autres catarrheux, plusieurs avec

la fiévre plus ou moins violente, pendant 24, 36 & 48 heures, quelquefois accompagnés d'un peu de délire : un fort petit nombre sont dégénérés en fluxion de poitrine, point-de-côté, expectoration sanguinolente, &c.

Une saignée du bras, plus ou moins forte, selon le degré de pléthore aux catarrheux & aux fiévreux; les bains des jambes, lorsque l'embarras de la tête paroissoit l'indiquer, réussissoient parfaitement : le sang étoit coëneux & sec. Les délayants, les boissons béchiques, les bouillons de végétaux coupés, quelquefois avec les bouillons gras, les lavements, les minoratifs simples, &c. sont les moyens qu'on a mis en usage pour le traitement de cette maladie qui n'enleva personne. Nous eûmes le même bonheur à l'égard de ceux qui furent attaqués de fluxions de poitrine; l'application de l'emplâtre vésicatoire sur la douleur de côté, précédée de deux ou trois saignées du bras, tiroit les gens d'affaires.

Les deux derniers jours de la forte gelée, ainsi que le dégel, ont enlevé beaucoup de vieillards des deux sexes.

Maladie épizootique des vaches.

La maladie épizootique des vaches, qui depuis plusieurs années, dévaste une grande partie de la Flandre, l'Ardrésis & le Calaisis s'est manifestée au commencement de l'été dernier dans les paroisses du bas Boulonnois, qui sont voisines du Calaisis & de l'Ardresis. Cette maladie pestilentielle très contagieuse exerce ses ravages dans plusieurs villages du bas Boulonnois. Elle s'est fait ressentir, tout-à-coup, dans quelques lieux éloignés du foyer de la contagion, tandis que des villages intermédiaires n'en sont pas encore frappés; ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'imprudence de quelques communications qu'on ne sauroit trop rigoureusement interdire.

Nous n'en dirons pas davantage sur cet objet; les observations, que nous avons faites, tant sur les vaches malades que sur leurs cadavres, en présence de m. de Belterre, subdélégué de l'intendance à Boulogne, nous ont offert les mêmes symptômes & les mêmes résultats que ceux qu'on trouve exposés dans les mémoires de mm. Vicq-d'Azyr & Bourgelat, imprimés & distribués par ordre du gouvernement.

Quant au détail des lieux infectés, au ravage que la maladie y cause, & aux mesures qu'il convient de prendre pour étouffer le germe du mal & en arrêter les progrès, nous avons d'autant moins d'observations à faire à ce sujet, que m. l'intendant est exactement instruit par m. de Belterre de tout ce qui se passe, & qu'il ne nous resteroit qu'à applaudir au zéle avec lequel ce dernier veille à un objet de la plus grande importance pour un pays, dont les bestiaux sont toute la richesse.

A Boulogne-sur-Mer, le 31 décembre 1775.
Signé, Souquet, médecin du roi de l'hôpital, & pensionnaire de la ville de Boulogne-sur-mer.

XVII.
BIBLIOGRAPHIE
OU
NOTICES DE LIVRES
RÉCEMMENT IMPRIMÉS.
Suite de l'année 1775.

60.

Avis aux méres qui veulent nourrir leurs enfants. Troisiéme édition (a) *revue & considérablement augmentée.* Par madame L. R. (LE REBOURS)

> A l'amour maternel la nature confié
> Ces êtres imparfaits qui commencent la vie.
> *M. DE S. LAMBERT, Poëme des saisons, chant du printemps.*

A Paris, chez P. F. Didot, le jeune, libraire, quai des Augustins. M. DCC. LXXV. (*in-12, petit pap.* de 242. *pag.* plus xxxjv. pour l'épitre, l'avertissement, &c....)

MADAME le Rebours recommande fortement aux méres d'alaiter elles-mêmes leurs enfants. Elle a rempli ce devoir avec zéle & avec intelligence; elle a le droit de s'élever contre les femmes qui abandonnent ces fruits de l'amour & de la tendresse en des mains étrangéres. Elle combat d'une maniére victorieuse les raisons que le préjugé fournit depuis long-temps aux femmes, pour se soustraire à l'obligation sacrée que leur impose la nature. Elle dévoile les ruses dont les sages-femmes & les gardes se servent pour dissuader les méres de nourrir; & pour rompre les desseins de celles qui déja commencent à le faire. Elle donne à celles qui voudront imiter son exemple, les instructions nécessaires pour réussir à l'avantage de leurs nourrissons. Toute femme sensible, qui lira son ouvrage, ne se déterminera plus à confier son enfant à une mercénaire, tandis qu'elle peut se charger d'un soin qui met celui-ci à l'abri d'une foule d'accidents fâcheux, & qui la délivre elle-même des ravages terribles d'un lait souvent mal étouffé.

(a) La premiére parut sous ce titre, » *Avis aux meres qui veulent nourrir leurs* » *enfants, avec des observations sur les dan-* » *gers auxquels les meres s'exposent ainsi que leurs enfants, en ne les nourrissant pas.* Par » madame L.. à Utrecht, & se trouve » à Paris chez Lacombe 1767. La seconde date de 1770, chez Didot. L'auteur fit imprimer en 1772 un supplément de 53 pages; lequel contenoit des observations sur le danger & l'inutilité de préparer pendant la grossesse le sein des femmes qui se proposent de nourrir leurs enfants.

Au milieu du xvj siécle les médecins pensoient encore avec les anciens que le premier lait de la nouvelle accouchée (*colostrum*) étoit nuisible à l'enfant. Mais enfin, Adrien Spigel qui mourut en 1625, reconnut non seulement l'innocuité de ce premier lait, mais encore son utilité pour le nouveau né. C'est ce que remarque un de ses disciples, André Locatel, dans une piéce de vers composée à sa louange :

> Hic *primo* expertus (spernens lenientia) *lacte*
> Præcipit innocuè natos purgare pusillos.

Il n'est point hors de propos de mettre ici sous les yeux le passage de Spigel. » Je ne saurois m'empêcher d'être surpris, (dit-il,) de la » négligence des sages-femmes, & même des médecins, qui pen- » sent devoir procurer l'évacuation du *méconium*, en faisant avaler » au nouveau-né, ou de la pomme avec du miel, (comme on le pra- » tique ici à Padoue & dans toute l'Italie), ou du syrop de roses » pâles, (comme en France), ou quelqu'autre laxatif. Ils mécon- » noissent l'admirable prévoyance de la nature en faveur de l'enfant » qui vient de naître ; elle a préparé pour lui dans ce besoin pressant, » le seul reméde qui lui convienne, une liqueur souveraine qu'il » trouve dans les mammelles de sa mére, reméde plus agréable & » beaucoup plus sûr que ceux qui lui sont ordinairement donnés par » la sage-femme. Car si on lui fait tetter, aussitôt qu'il est né, (*si* » *statim natus sugat infans*,) le premier lait qui monte après l'acou- » chement, (*colostrum*,) il sera plus parfaitement purgé du méco- » nium, & sans aucun inconvénient. C'est un aliment médicamen- » teux que la nature a préparé peu nourissant, à dessein de le purger » doucement à raison de sa foiblesse. Si nous prescrivons un reméde, » il pourra être ou trop foible ou trop fort ; mais la nature en prescrit » un proportionné à l'état des forces. D'ailleurs nous pouvons or- » donner le nôtre une fois ou deux ; mais celui que la nature pré- » sente dans la vue d'évacuer & de sustenter, en diminuant peu à peu » sa vertu purgative, & en augmentant sa vertu nourrissante, peut » se continuer durant plusieurs jours. C'est une opinion générale- » ment adoptée de tout temps, mais néanmoins fausse, que les » nouveau-nés ne doivent point tetter dans les premiers jours, le » premier lait de l'accouchée. Il est, dit-on, pernicieux ; il se » coagule dans l'estomach ; mêlé avec les autres matiéres excrémen- » tielles, il se corrompt ; il excite des vapeurs, qui se portant à la » tête, produisent des accidents graves ; il ne fournit aucune nour- » riture, ou la fournit mauvaise, parce qu'il n'a point tous les » caractéres que les médecins exigent dans le lait, pour qu'il soit » bon ; c'est-à-dire, qu'il manque d'une consistance louable, & » qu'au lieu d'être blanc, d'une odeur agréable, d'une saveur douce, » il est épais, jaune, d'une saveur désagréable, & paroît *vireux* à » l'œil : cependant on voit tous les jours des enfants tetter ce premier » lait, sans en être incommodés, mais en être évacués & purgés ; on

» fait d'ailleurs que la nature ne produit rien pour nous, qui n'ait son » avantage & son utilité. Ainsi nous devons avertir les sages-femmes & » les nouvelles accouchées de ne plus regarder le *colostrum* comme une » liqueur inutile & nuisible, & de ne plus croire qu'il faille le faire tirer » par des petits chiens, par des femmes ou par des jeunes filles, jusqu'à ce » que les mammelles fournissent un lait substanciel, puisque le premier » lait est plus propre à purger l'enfant qu'aucun autre médicament, & » que par conséquent il n'est point à propos de lui donner d'abord un » lait nourrissant, avant qu'il ait été purgé durant plusieurs jours par le » *colostrum*. En effet s'il ne l'a pas été convenablement dans les pre- » miers jours de sa naissance (ce qu'on voit ordinairement en Italie, parce » que les méres ne donnant point à tetter à leurs enfants, elles font » venir des nourrices qui alaitent depuis quatre mois & au-delà, & » qui n'ont point un lait nouveau, ni doué des qualités du *colostrum*) » il arrive alors que ces enfants deviennent valétudinaires, qu'ils sont » attaqués de fiévres opiniâtres, qu'ils sont sujets à des convulsions & à » des abscès qui se renouvellent; car plus le lait est vieux, plus il » devient diurétique, nourrissant, mais moins purgatif, ensorte que le » ventre contracte de la stipticité. Ainsi pour prévenir ces inconvénients, » lorsqu'on m'appelle pour des enfants reduits en cet état, je m'informe » exactement quelle est la nourrice par laquelle ils ont d'abord été » nourris, s'ils ont le ventre libre ou non. Quand j'apprends qu'ils ont eu » pour nourrice une femme qui alaitoit depuis deux, trois, ou six mois, » & qu'ils sont resserrés, j'ordonne alors de la changer, bien » qu'elle soit saine, & d'en choisir une dont le lait soit récent; & s'il ne » s'en trouve pas, je purge la nourrice, & l'enfant lui-même fréquem- » ment avec de la casse dans du lait. ADR. SPIGEL. *De formato fœtu, Francof. M. DC. XXXI.* in-4°. *pag.* 27 & 28.

Après lui un grand nombre de médecins ont eu les mêmes idées sur le *colostrum*. On peut nommer SENNERT, *de diætâ infant*: G. E. STAHL; HOFFMANN; BOERHAAVE; HEISTER; VAN SWIETEN: HALLER: LIEUTAUD. On trouve sur cet objet une question discutée en 1741 dans les écoles de la faculté de Paris, sous la présidence de m. LEAULTÉ; *an recèns nato recens lac maternum?* on conclud pour l'affirmative.

Tous les physiciens pensent aujourd'hui de même. Cependant un médecin plus fameux que célébre ignoroit en 1770, ce que tant de médecins éclairés avoient dit du *colostrum*, & certifia de sa propre main que les idées contenues au sujet de ce premier lait dans *l'avis aux méres* étoient neuves. Ce témoignage ridicule, dont on nous fit part dans le temps, alloit être imprimé, si nous n'eussions prouvé l'absurdité de cette assertion.

Quoiqu'il en soit madame le Rebours a fortement insisté sur l'obligation dans laquelle sont les femmes de nourrir, sur l'utilité du premier lait pour l'enfant nouveau-né, & a très bien tracé la marche que doivent suivre les femmes déterminées à remplir les devoirs de la maternité.

61.

SYSTEME *physique & moral de la femme ou tableau philosophique de la constitution, de l'état organique, du tempérament, des mœurs & des fonctions propres au sexe.* Par m. ROUSSEL, docteur en médecine de l'université de Montpellier.

» Feminarum verò virtus est, si spectatur corpus, pulchitudo ; si animus, tem-» perantia & studium operis. ARIST. *Rhetoric.* lib. 1, c, 1.

A Paris, chez Vincent, imprimeur-libraire, rue des Mathurins, hôtel de Clugny. M. DCC. LXXV. avec approbation & privilége du roi, (*in*-12 *de* 380, *y compris la table & le privilège*).

LA préface (*de* 35 *pages*) est destinée à deux choses principales : 1°. à rendre compte du plan de l'ouvrage, & des raisons qui ont engagé l'auteur à le composer ; 2°. à proclamer quelques-uns des plus zélés détracteurs du systême & du mérite de Boerhaave, dont la gloire comme médecin ne sera point effacée probablement par celle de ces messieurs, ni par les efforts réunis qu'ils font pour abaisser cet homme célébre. Son systême médical a des endroits foibles, il peut être attaqué, il tombera sans doute, il est déjà tombé : soit. Mais quel systême fondé sur des hypothéses a jamais été à l'abri de ce revers ? Aristote, dont la doctrine fut si long-temps suivie, n'est plus ce maître aux paroles duquel on s'en rapporte absolument. En est-il moins un homme de génie ? Descartes, dans le xvij siécle, a causé dans la physique une révolution surprenante qui ne fit cependant qu'en préparer une autre. Celle-ci, consommée par l'immortel Newton, a-t-elle été plus durable ? Peu s'en est fallu qu'un docteur de Paris, homme plein de feu, mais droit & sincére, Hecquet, n'ait fait changer de face à la médecine. Cette révolution n'eut point lieu ; bientôt on médite d'en opérer une autre, dont le succès ne sera point plus heureux : Solano, médecin espagnol, en décrivant quatre sortes de pouls critiques, excite plusieurs années après sa mort, des esprits aisés à s'enflamer & à donner dans le merveilleux, l'espoir utile de reconnoître par le pouls toutes les maladies. Un de ceux-ci, après avoir examiné durant quelques années le rythme des pouls critiques, & chez les malades dont il pouvoit alors être chargé, & dans les hôpitaux, produit tout-à-coup comme certaines des observations *sphygmiques*, & une nomenclature de pouls dont le nombre étonne d'autant plus, que pour les constater dix praticiens très occupés depuis cinquante ans en seroient venus difficilement à bout ;

mais par un de ces prodiges, qui ne font point rares dans notre fiécle, lui feul confomme ou femble avoir confommé cet énorme travail. On n'ignore pas néanmoins que les fondements de ce fyftême *fphygmique* ont été adroitement découverts & puifés dans ces hiftoires nofologiques fouvent fauffes & quelquefois douteufes, confignées dans une multitude de recueils plus curieux peut-être qu'utiles. Quoiqu'il en foit, l'édifice projeté s'éléve, il eft élévé. Le génie *inventeur & fécond* qui l'a conduit eft fur le point de paroître en médecine, ce que le grand Newton fut en phyfique. Une foule de profélytes, avides de nouveautés, fe raffemble autour de lui; chacun d'eux fe livre fous ce moderne Galien aux expériences *fphygmiques* avec cet enthoufiafme qui aveugle fouvent en même temps qu'il tranfporte; ils apperçoivent ou croient appercevoir tout ce que leur maître déclare avoir vu. Cependant le doute naît & augmente dans l'efprits des bons praticiens. L'édifice attaqué de toutes parts eft prêt à s'écrouler; la main hardie, qui l'a bâti, n'en eft point alarmée; il ne fe charge pourtant pas lui-même d'en réparer les bréches; des difciples ardents volent à fon fecours; (c'eft ainfi qu'on vit autrefois les jeunes Ifmaëliens obéir en fanatiques aux ordres du fameux Haffan); leurs mains impuiffantes ne fauroient réparer un édifice que l'architecte femble regarder avec indifférence; les foutiens, dont ils l'environnent, font inutiles. Le fyftême *fphygmique* fubit le fort des fyftêmes qui l'ont précédé. On ne s'en fouvient déja que comme on fe fouvient de ceux des Pythagoriciens, d'Epicure, de Defcartes. Ainfi que les anciens rythmes du pouls autrefois expofés par Galien, les nouveaux ne font plus étudiés ni admis en médecine; mais le fyftême de Boerhaave, contre lequel on ne ceffe de déclamer avec une efpéce d'acharnement n'a pu fervir encore de trophée à fes détracteurs; ils n'ont pu goûter la fatisfaction qu'ils ambitionnent de voir le leur élevé à côté des ruines ou fur les débris du premier, qui compte encore au nombre de fes partifans, des médecins de la plus grande réputation.

Mais laiffons les adverfaires de Boerhaave faire (fuivant la penfée de la Bruyere) comme ces enfants qui, forts d'un bon lait, battent leur nourrice, & jetons un coup-d'œil fur le *fyftéme phyfique & moral de la femme.*

Ce livre eft divifé en deux parties :

La PREMIERE, qui comprend fept chapitres, traite des différences générales qui diftinguent les deux fexes.

L'auteur, après avoir donné dans le *premier* une idée de l'homme & de la femme, parle dans le *fecond* des parties folides (les os) qui fervent de bafe au corps de la femme; il décrit les différences qu'on remarque entre les os de la femme & ceux de l'homme; différences qui exiftent principalement dans la clavicule, dans les os

du bassin. Quant aux parties molles, c'est-à-dire, les vaisseaux, les nerfs, les fibres charnues, tendineuses, ligamenteuses, & le tissu cellulaire, elles sont plus grêles, plus petites, plus déliées & plus souples que celles dont le corps de l'homme est composé; c'est ce qui est démontré dans le *chapitre troisiéme*:

On trouve dans ce chapitre, une note où l'auteur, esprit fin & délié, s'exprime ainsi: » Peut-être qu'un jour (les anatomistes) en » poussant leurs tentatives aussi loin qu'il est possible de les pousser, » & en portant leurs regards attentifs d'une partie à une autre, » ils parviendront à découvrir le *terme où finit le sexe, & à fixer le* » *point où la femme cesse d'être femme, & celui où elle commence à* » *être homme* ». Ce problême peut être considéré sous deux points de vue; l'un moral & l'autre physique; sous son rapport moral, la fameuse Ninon Lenclos semble en avoir donné la solution; mais doit on espérer que les anatomistes soient jamais assez heureux pour le résoudre sous son rapport physique?

Le quatriéme chapitre roule sur les effets immédiats qui paroissent dériver de l'organisation des parties sensibles de la femme; dela vient que ses mouvements étant plus faciles & plus prompts, elle a plustôt appris l'usage de ses facultés; qu'elle a une plus grande facilité de penser que l'homme; qu'elle jouit de cette finesse de tact & de cette pénétration, qui consistent à saisir, dans les objets qui la frappent rapidement, une infinité de nuances, de choses de détail, & de rapports déliés qui échappent à l'homme le plus éclairé; c'est encore à cette organisation qu'elle doit la douceur qui lui est si généralement propre, ainsi que l'attendrissement, la compassion, la bienveillance & l'amour, sentiment qu'elle éprouve & qu'elle excite. M. Roussel s'arrête un moment sur le rapport des parties solides & sensibles, avec les fluides qu'elles font mouvoir; ce qui le conduit naturellement à parler du tempérament propre aux sexe; c'est le sanguin pour l'ordinaire, lequel réunit la santé & la beauté dans le plus haut dégré de perfection où la nature humaine puisse atteindre: tel est l'objet du *cinquiéme chapitre*.

Celui du suivant (*le sixiéme*) est de montrer les changements & les altérations qu'éprouve nécessairement le tempérament de la femme, dans les différents âges.

Enfin l'auteur indique dans le *septiéme*, les moyens naturels qui conservent, & les causes accidentelles qui peuvent changer ou faire dégénérer le tempérament de la femme. » Un travail & des » aliments proportionnés au progrès naturel de nos forces, des » passions modérées, une exacte conformité aux loix de la nature » sont, dit avec raison m. Roussel, les conditions essentielles qui » peuvent nous faire jouir de toute l'étendue de nos facultés, & » maintenir notre tempérament dans l'état où il doit être, à

» chaque époque de la vie ». L'auteur paſſe en revue les différentes eſpéces d'exercice, tels que la promenade, l'équitation, la danſe ſur leſquels il fait relativement aux femmes des réflexions intéreſſantes. Il leur interdit une étude trop ſuivie; il prouve même qu'elles n'ont pas beſoin de toutes ces connoiſſances que les hommes n'acquiérent qu'avec beaucoup de peine, & de contention : car, (dit-il) » l'eſprit des femmes, inculte, mais pétillant, brille d'autant plus » qu'il n'eſt point étouffé par un ſavoir indigeſte, ſon caractére » original le rend piquant; ſa liberté lui donne des graces. Leurs » idées n'ont rien de gêné, de contraint; leurs expreſſions ſont la » véritable image de leur ame, irréguliéres, mais pleines de naturel » & de vie. Leur converſation, toujours vive & animée, peut ſe paſſer » de la ſcience, & a par elle-même un intérêt que toutes les reſ- » ſources de l'érudition ne ſauroient lui donner. Tout lui ſert d'ali- » ment : leur eſprit ſait tirer parti des moindres objets, & reſſemble » au feu qui convertit en ſa ſubſtance tout ce qu'il touche, & » communique ſon éclat aux matiéres les plus viles & qui en paroiſ- » ſent le moins ſuſceptibles. Enfin comme les femmes ſont un des » plus grands mobiles & un des principaux liens de la ſociété, la » néceſſité d'étudier continuellement quels ſont les reſſorts qui en » font agir les membres, & d'y mettre leur foibleſſe à l'abri des » chocs que le jeu de ces reſſorts néceſſite, leur donne cette ſaga- » cité qui ſait quand & comment on doit agir & parler, l'art de » meſurer ſes démarches, de graduer ſes actions & ſon langage » ſelon les circonſtances, une certaine habitude de ſaiſir d'un coup » d'œil toutes les convenances, en un mot, l'eſprit de ſociété, que » bien des gens diſent être le meilleur de tous. D'ailleurs une » femme en ſait toujours aſſez, ... parce qu'avec une mémoire » facile, & une tournure d'eſprit légére & agréable, elle a l'art » de multiplier les connoiſſances que le commerce des hommes ou » quelques lectures furtives & paſſagéres peuvent lui procurer. On » ne ſera point étonné de l'étalage ſcientifique que fera un homme » qui vient de pâlir ſur des livres; mais un des charmes de la con- » verſation des femmes, ſur-tout quand la prétention en eſt bannie, » c'eſt de paroître ſavoir tout, ſans avoir jamais rien appris ». M. Rouſſel termine ce chapitre par l'expoſition des effets dangereux des paſſions.

La SECONDE PARTIE de l'ouvrage a pour but de marquer les différences particuliéres qui diſtinguent les deux ſexes : elle eſt compoſée de huit chapitres.

Le *premier* traite des organes & des moyens particuliers par leſquels la femme concourt à la génération. On y trouve une deſcription ſuccinte des parties qui ſervent à ce grand œuvre. Après quoi l'auteur développe les convenances phyſiques que la nature a miſes

dans la femme pour exciter l'homme à se rapprocher d'elle. Il en prend occasion de faire une courte digression sur les différents genres de beau; d'où il conclud qu'il n'y a point de beau absolu, essentiel. Il finit en essayant d'expliquer comment deux qualités morales, dans la femme, la pudeur & la coquetterie, bien qu'opposées par leurs effets, contribuent également à faire valoir les convenances physiques.

L'objet du *second chapitre* est le flux périodique des femmes; m. Roussel entre à cet égard dans des détails curieux; il examine les opinions différentes des physiciens & des médecins sur les causes de cette évacuation, dont l'apparition trop tardive jette les jeunes personnes dans un état de tristesse, de langueur, & de déperissement, & dont la suppression cause les accidents les plus graves: en procédant à cet examen, notre auteur tâche de réfuter les raisons sur lesquelles les physiologistes fondent leurs systêmes, & nous avertit qu'il préféreroit volontiers celui qui suppose entre les extrêmités artérielles & les derniéres ramifications des veines un espace où le sang affranchi de la contrainte des vaisseaux qui l'ont porté, n'a pour toute barriére que l'action tonique du tissu cellulaire. C'est l'idée d'un médecin de beaucoup d'esprit, qui de nos jours a voulu renouveller la secte des méthodiques; on en voit les principes dans tous ses écrits, & on les retrouve dans l'ouvrage de m. Roussel, qui croit être fondé à conjecturer qu'il a dû exister un temps où les femmes n'étoient point assujéties à ce tribut incommode, & que le flux menstruel, bien loin d'être une institution naturelle, est au contraire un besoin factice contracté dans l'état social. Nous ne croyons point qu'on se rende aux raisons sur lesquelles l'auteur prétend appuyer sa conjecture, qui après tout n'est qu'une opinion jetée au hasard, mais détruire par plus de trois mille ans d'observations contraires.

On parle dans le *chapitre troisiéme* de l'influence qu'a la femme dans l'œuvre de la génération. Personne n'ignore que cette œuvre de la nature est un mystére, qu'en vain les plus subtils génies ont essayé de découvrir. M. Roussel en est convaincu, mais il rappéle en peu de mots les différents systêmes par lesquels on a tenté de l'expliquer.

L'objet du chapitre suivant (le *quatriéme*) n'est pas moins curieux; il s'agit des effets de l'imagination de la mére sur l'enfant. Parmi les médecins, les uns ont assuré que l'imagination de la mére pouvoit se manifester sur son fruit, & ont étayé avec certains faits leur assertion; les autres ont nié absolument la puissance de l'imagination & les faits. Dans une matiére si peu éclaircie, m. Roussel croit devoir prendre le parti du doute, & se hâte de parler de la grossesse: ce qui fait le sujet du *cinquiéme chapitre*.

Il obſerve avec raiſon que les ſignes de cet état dans les premiers temps ſont incertains ; il blâme le *toucher* alors, & conſeille ſagement d'attendre le quatriéme mois où le mouvement de l'enfant commence à ſe faire ſentir. Il en décrit la poſition, les enveloppes, & la maniére dont ſe fait chez lui la nutrition & la circulation. Il indique enſuite la conduite que doit tenir la femme groſſe durant tout le temps de ſa groſſeſſe.

Il s'éleva en 1764 une vive diſpute ſur le terme de l'accouchement; elle ſe prolongea juſqu'en 1771 ; on compte environ vingt écrits (*a*) qui n'ont rien laiſſé de certain à cet égard. Notre auteur réprend cet examen dans ſon *ſixiéme chapitre*. Il le fait avec ſageſſe & conclud ainſi : « l'accouchement eſt une eſpéce de criſe ; dans le » cours ordinaire des choſes, il ſe fait à la fin du neuviéme mois » de la groſſeſſe, indépendamment de l'état où peut ſe trouver » l'enfant à cette époque ; mais comme les criſes peuvent être trou- » blées par l'effet d'un mauvais traitement, par l'inconduite, & ſur- » tout par les mouvements déréglés de l'eſprit des malades, le » terme de la groſſeſſe peut auſſi quelquefois être changé par des » cauſes ſemblables ».

L'auteur s'occupe dans le *chapitre ſeptiéme* de l'accouchement naturel. Pluſieurs écrivains ont eſſayé d'en expliquer le méchaniſme, mais ces explications fondées ſur des hypothéſes, ſont, dit-il, la pluſpart ridicules & toutes fauſſes. Quant aux douleurs de l'enfantement, l'auteur croit qu'elles ſont dûes aux abus d'une ſociété rafinée. Nous ne croyons pas que cette opinion trouve beaucoup de partiſans ; mais on eſt convaincu avec lui que l'accouchement eſt l'ouvrage de la nature, qu'il ne faut point en troubler l'opération par des manœuvres précipitées qui deviennent meurtriéres, qu'on a mis trop d'importance dans ce qu'on nomme aujourd'hui l'art des accouchements, moins inventé par le beſoin, que par l'avidité, & accrédité par les frayeurs inſpirées aux femmes ; frayeurs qui leur ont fait regarder la pudeur comme un préjugé, & appeler à leurs ſecours des hommes. Ainſi m. Rouſſel voudroit que les femmes en travail ne fuſſent aſſiſtées que par des femmes; il ne diſconvient point qu'on peut recourir aux avis & aux conſeils d'un homme éclairé dans des occaſions difficiles, leſquelles ſont toujours fort rares. Il recommande également aux méres de nourrir leurs enfants ; c'eſt ce dont il parle dans le *huitiéme* & dernier chapitre, où il traite briévement de l'alaitement.

Cet ouvrage au reſte eſt écrit d'un ſtyle qui attache le lecteur.

(*a*) On peut voir ce que nous en diſons dans la premiére partie de nos mémoires, année 1775. *Pag.* 53.

M. Roussel, avant que de traiter son sujet, l'avoit étudié en philosophe, & en physicien. Sans néanmoins adopter absolument toutes les idées de l'auteur, on peut dire qu'en général il a bien saisi & bien rendu ce qui regarde le moral & le physique de la femme. Ajoutons que son travail est un travail neuf, & qu'il seroit injuste de lui refuser des éloges dont il est véritablement digne.

62.

DICTIONNAIRE *raisonné universel d'histoire naturelle; contenant l'histoire des animaux, des végétaux & des minéraux, & celle des corps célestes, des météores, & des autres principaux phénoménes de la nature; avec l'histoire de la description des drogues simples tirées des trois régnes; & le détail de leurs usages dans la médecine, dans l'économie domestique & champêtre, & dans les arts & métiers: plus, une table concordante des noms latins, & le renvoi aux objets mentionnés dans cet ouvrage. Par* M. *VALMONT DE BOMARE, démonstrateur d'histoire naturelle avoué du gouvernement; censeur royal; directeur des cabinets d'histoire naturelle, de physique, &c. de S. A. S. monseigneur le* PRINCE DE *CONDÉ, honoraire de la société économique de Berne; membre des académies impériale des curieux de la nature, impériale & royale des sciences de Bruxelles; associé regnicole de l'académie des sciences, belles-lettres & beaux-arts de Rouen; des sociétés royales des sciences de Montpellier, littéraires de Caen, de la Rochelle, &c. d'agriculture de Paris; maître en pharmacie. Nouvelle édition, revue & considérablement augmentée par l'auteur. Tome premier. (tome deuxiéme, &c. . .). A Paris, chez Brunet, libraire, rue des écrivains, vis-à-vis le cloître saint Jacques de la Boucherie.* M. DCC. LXXV. *avec approbation & privilége du Roi.* in-8°.

LA nouvelle édition de ce dictionnaire, est dédiée *à son altesse sérénissime monseigneur le prince de Condé, prince du sang.* Le titre est précédé d'une vignette, où l'on voit l'homme, accompagné de la femme, commander en souverain à toute la nature.

Nous ne jugerons point cet ouvrage qui paroît avoir été reçu avec empressement; nous nous contenterons de mettre sous les yeux un extrait de l'avis des libraires.

M. Valmont de Bomare (disent-ils) connu très avantageusement par les cours publics qu'il fait à Paris sur cette science, depuis vingt ans, a entrepris ce travail, & il en a formé le *dictionnaire*

raiſonné univerſel d'hiſtoire naturelle, dont la *première* édition, *in*-8°. *cinq volumes*, a été préſentée au public en 1764, & la ſeconde *in*-8°. *ſix volumes*; & *in*-4°. *quatre volumes*, en 1768. (*a*)

L'empreſſement, avec lequel le public a recherché cet ouvrage, en fait connoître aſſez l'importance & l'utilité. La premiére & la ſeconde éditions, quoique tirées à un grand nombre d'exemplaires, ont été enlevées rapidement à Paris: il n'y a peut-être point d'ouvrage qui ait été autant contrefait en différentes villes de France & des pays étrangers; & malgré un grand grand nombre de fautes groſſiéres & ridicules, ces copies corrompues ont trouvé des acheteurs. Cet ouvrage a été commenté par des hommes très diſtingués par leur ſavoir, entre autres par l'illuſtre m. Haller. Il a été traduit dans pluſieurs langues; il a été bien accueilli par toutes les nations ſavantes de l'Europe; enfin, ſa réputation eſt ſolidement établie: c'eſt ce qui a engagé l'auteur à exciter & à mériter, par de nouveaux ſoins & par de nouvelles recherches, l'attention & l'eſtime des lecteurs.

Voici une troiſiéme édition, revue, avec des additions très curieuſes, très importantes, & qui ont rendu ce dictionnaire d'un tiers plus volumineux que la derniére édition: il n'étoit pas poſſible d'exécuter un pareil travail, ſans multiplier les volumes; & par cette raiſon, on avoit d'abord penſé à l'imprimer *in-folio*, ou au moins *in*-4°. Mais pour mettre le public à portée d'avoir cet ouvrage dans les formats des écrits de notre auteur, d'en jouir plus promptement, & auſſi dans la vue d'en diminuer le prix, & d'en rendre l'acquiſition plus facile, on s'eſt déterminé à l'imprimer dans trois formats & caractéres différents, ſavoir:

A PARIS, chez le ſieur *Brunet*.

En *in*-4°. caractére *cicero*, même format de la ſeconde édition. Troiſiéme édition en 6 volumes, d'environ 800 pages d'impreſſion chacun.

En grand *in*-8°. *philoſophie*, & même format de la minéralogie de notre auteur. (*b*)

Troiſiéme édition en 9 volumes, d'environ 670 pages chacun.

(*a*) M. Valmont de Bomare a le premier établi en France des cours ſur toutes les parties de l'hiſtoire naturelle. Il a voyagé pendant pluſieurs années, & toujours avec l'aveu & la protection du gouvernement: il n'a rien épargné pour former une collection convenable à la ſcience qu'il profeſſe. L'on a vu dans ſon cabinet un nombreux concours d'auditeurs des différens ordres, de l'un & de l'autre ſexe, & de preſque toutes les contrées du monde; des princes & princeſſes du ſang n'ont pas dédaigné de ſuivre exactement ſes leçons; en un mot, pluſieurs ſouverains de l'Europe ont mis le ſceau à ſa gloire, par leur accueil & par leurs préſens.

(*b*) Ce traité de Minéralogie, avec des tables ſynoptiques, a été reimprimé en deux volumes, en 1774, & ſe trouve chez VINCENT, *imprimeur-libraire, rue des Maturins, à l'hôtel de Clugny, à Paris*.

A LYON

A LYON, chez les sieurs *Jean-Marie Bruyset.*

En petit *in*-8°- caractére de *petit romain*, comme dans la premiére & seconde éditions.

Troisiéme édition en 9 volumes, d'environ 630 pages chacun.

On croit avoir satisfait par-là aux desirs de ceux qui demandoient un caractére facile à lire, avec un format commode pour leur cabinet, & aux demandes de ceux qui veulent des volumes portatifs, moins coûteux & convenables ou commodes pour la campagne, pour les voyages & pour les lectures habituelles. Nous pouvons encore assurer que la partie typographique a été exécutée avec toute l'exactitude possible, & que toutes les feuilles de chacune de ces trois éditions, ont été lues, corrigées & avouées par l'auteur.

63.

LE *philosophe sans prétention, ou l'homme rare, ouvrage physique, chymique, politique & moral, dédié aux savants.* Par M. D. L. F. A Paris, chez Clousier, imprimeur-libraire, rue saint-Jacques. M. DCC. LXXV. *avec approbation & privilége du roi.* (*in*-8°. de 349 pages).

LE titre de cet ouvrage, dédié aux savants, est accompagné ou précédé d'une gravure, dont le sujet est pris du chapitre troisiéme.

Fontenelle a eu le talent d'intéresser, de plaire & d'instruire par la maniére ingénieuse dont il a traité un sujet sérieux, qui ne paroissoit pas susceptible d'agréments. C'est aussi pour exciter la curiosité de ses lecteurs, & pour en soutenir l'attention, que l'auteur du *philosophe sans prétention* a imaginé de bâtir une fable dans le goût des orientaux; à l'aide de cette fiction le principal acteur, personnage instruit, parle de l'électricité, des taches de la lune, de la cause physique de la volatilité du diamant; de l'origine du feu, de ses effets; de l'existence de l'ame; du phlogistique, de la nature de ses effets, comment il agit, de son analogie avec le feu du tonnerre, & le feu électrique; de la gravité des corps; de la pression de la lune; de l'*air fixe* & de l'*acidum pingue*, c'est dans les chapitres XV. & XVI. qu'on examine ces deux systêmes, & qu'on essaie de les concilier; de l'acide vitriolique; des tremblements de terre; du sel gemme; de la formation des métaux & des pierres précieuses; de l'origine des pétrifications d'animaux ou végétaux, &c. &c. &c....

On lit avec plaisir cet ouvrage composé par un homme d'esprit.

64.

L'ART *de faire le vin rouge, contenant les premiers procédés publiés par l'auteur, & les nouveaux qu'il a imaginés depuis, pour façonner les vins rouges, 1°. dans les années de maturité; 2°. dans les années où les raisins ne sont mûrs qu'en partie; 3°. dans les années où ils sont très verds, & celles où ils ont été gelés sur les ceps; 4°. dans les années & les vendanges pluvieuses :* avec les expériences qui ont été faites; le décret de la faculté de médecine, & l'avis du corps des marchands de vin à Paris; & encore avec des planches, & la liste des souscripteurs : *à l'usage de tous les vignobles du royaume. Par M. MAUPIN.* Premier volume. *Prix, 7 liv. broché.* A Paris, chez Musier, fils, libraire, rue du Foin Saint-Jacques. M, DCC. LXXV. *avec approbation & privilége du roi.* (*in*-8°. *de 87 pag.*)

M. Maupin en 1767 publia son *essai sur l'art de faire le vin rouge, le vin blanc & le cidre*, in-12. & en 1772 une autre brochure sous le titre d'*expériences sur la bonification de tous les vins*, &c. Il distribua en 1775 un prospectus dans lequel il annonce, 1°. une nouvelle édition de sa *méthode de cultiver la vigne*, laquelle avoit paru en 1763; 2°. *l'art de faire le vin rouge.* Il proposa même une souscription, que peu de personnes se sont empressées de remplir. Cette indifférence du public pour des procédés utiles & reconnus tels par la Faculté de médecine de Paris, qui les a fait examiner dès 1772 par mm. Macquer, Roux & d'Arcet, tous trois très habiles chymistes, cette indifférence, dis-je, n'a pas empêché l'auteur de commencer à tenir ses engagements & de donner le premier morceau que nous annonçons.

65.

TRAITÉ *des jardins ou le nouveau de la Quintinye, contenant, 1°. la description & la culture des arbres fruitiers; 2°. des plantes potagéres; 3°. des fleurs; 4°. des arbres & arbrisseaux d'ornement,* Premier partie. Jardin fruitier. (Seconde partie. Jardin potager). *Par* M. L. B ***. A Paris, chez P. F. Didot, jeune, libraire de la faculté de médecine, quai des augustins. M. DCC. LXXV. *avec approbation & privilége du Roi.* (*in*-8°. 2 *vol.*).

L'Exposition claire, précise & exacte des connoissances théoriques & pratiques sur le jardin fruitier, & sur le jardin potager, rend cet ouvrage intéressant, utile & nécessaire.

66.

TRADUCTION *d'anciens ouvrages latins, relatifs à l'agriculture & à la médecine vétérinaire, avec des notes*: Par m. SABOUREUX DE LA BONNETERIE, écuyer, avocat au parlement, docteur & professeur de la faculté des droits de l'université de Paris. *TOME CINQUIÈME, contenant l'économie rurale de PALLADIUS. (TOME SIXIÈME, contenant l'économie rurale de VEGETIUS*). A Paris, chez P. Fr. Didot, le jeune, libraire de la faculté de médecine, quai des Augustins. M. DCC. LXXV. *avec approbation & privilége du Roi.* (*in*-8°. 2 vol.).

LE premier volume de cette collection contient l'économie rurale de M. PORCIUS CATO; on trouve dans le second, celle de M. TERENTIUS VARRO; l'un & l'autre parurent en 1771. Les deux suivants, c'est-à-dire, les troisiéme & quatriéme qui renferment l'économie rurale de L. JUN. MODERATUS COLUMELLA furent publiés en 1772.

Pour compléter ce recueil, il nous semble qu'on auroit dû ajouter la traduction d'un recueil grec qui a été fait par les ordres de Constantin porphyrogénéte; c'est un extrait de ce que différents écrivains grecs ont écrit sur la vétérinaire. Il fut traduit en latin par J. Ruel, médecin de la faculté de Paris, qui avoit été chargé de ce travail par François I, roi de France; cette version dédiée à ce prince, fut imprimée en 1530, *in-folio.* Trente-trois ans après, Jean Massé, médecin, en donna une traduction françoise, *in*-4°. qui a vieilli, & qui d'ailleurs ne se trouve plus guére.

67.

DICTIONNAIRE *vétérinaire & des animaux domestiques: contenant leurs mœurs, leurs caractéres, leurs descriptions anatomiques, la maniére de les nourrir, de les élever & de les gouverner, les alimens qui leur sont propres, les maladies auxquelles ils sont sujets, & leurs propriétés, tant pour la médecine & la nourriture de l'homme, que pour tous les différens usages de la société civile; auquel on a*

joint un fauna gallicus. *Par* M. BUC'HOZ, médecin botaniste & de quartier surnuméraire de Monsieur, ancien médecin de monseigneur le comte d'Artois, & de feu S. M. le roi de Pologne, docteur aggrégé du collége royal & de la faculté de médecine de Nanci, associé des académies de Mayence, de Châlons, d'Angers, de Dijon, de Béziers, de Caen, de Bordeaux & de Metz, correspondant de celles de Rouen & de Toulouse, membre de la société d'agriculture de Rouen. Nouvelle édition, ornée de 60 planches, gravées en taille-douce. Tome premier. (*tom.* 2. 3, &c.) A Paris, chez Brunet, libraire, rue des écrivains, vis-à-vis de Saint-Jacques-la-Boucherie. M. DCC. LXXV. *avec approbation & privilége du Roi.* (*in*-8°. *six volum.*).

CES mots qu'on voit dans le titre, *nouvelle édition*, ont besoin d'un petit commentaire; le voici d'après m. Buc'hoz, lui-même, lequel en parlant de son dictionnaire vétérinaite, dans la liste *in*-4°. qu'il donna de ses ouvrages, vers le mois d'août 1775, s'exprime ainsi, *pag.* 9. n°. 19. » Le premier volume de ce dictionnaire a paru » à Paris en 1770, le deuxiéme en 1771, le troisiéme en 1772, le » quatriéme en 1773, le cinquiéme & le sixiéme en 1774; cet ouvrage s'est répandu avec beaucoup de rapidité. L'édition n'étoit » d'abord tirée qu'à deux mille. Les libraires ont fait réimprimer » les premiers volumes, & en ont tiré un nouveau mille. L'édition » des derniers volumes se trouve donc actuellement à trois mille, » pour être conforme en nombre aux deux éditions. . . . . Ajoutons qu'il n'y a eu de réimprimé que les trois premiers volumes; sans aucun changement: & que l'ouvrage complet ayant vu le jour en 1774, c'est contre toute vérité qu'en renouvellant le titre avec la date de 1775, le libraire veut faire entendre au public que c'est une nouvelle édition. Rien de si commun que cette supercherie typographique qu'il seroit bien important de réprimer.

Cet ouvrage est dédié à MONSIEUR. Pour le rédiger, m. Buc'hoz a mis à contribution tout ce qu'il a pu se procurer sur l'histoire des animaux domestiques, & sur leurs maladies; car on a déja beaucoup écrit sur cette partie de la médecine, connue sous le nom de vétérinaire (*a*).

(*a*) On s'en convaincra avec étonnement, si l'on jéte les yeux sur la bibliothéque des auteurs vétérinaires, publiée *in*-8°. par un médecin de Montpelier, puisqu'elle contient 412 articles: elle a pour titre, *seconde lettre d'un médecin de Montpellier*, &c. . . . . . Mais la surprise sera bien plus grande lorsque m. De Villiers, médecin de la faculté de Paris, mettra au jour celle qu'il a pris la peine de faire; car on y trouvera certainement plus de mille articles; les richesses de l'art vétérinaire sont donc beaucoup plus considérables qu'on ne le pense communément.

Cependant ce dictionnaire ne ſe borne pas à la ſeule vétérinaire, on y trouve auſſi ce qui a rapport à la chaſſe, à la pêche, & à l'économie domeſtique. Ainſi m. Buc'hoz parle de tous les animaux domeſtiques, il en donne la deſcription anatomique, la maniére de les élever; indique les aliments qui leur conviennent: expoſe les maladies auxquelles ils ſont ſujets, & les remédes qui peuvent les combatre; on y trouve auſſi des détails ſur les épizooties, qui les dépeuplent ſi ſouvent.

A la ſuite de cet ouvrage eſt un *fauna gallicus;* c'eſt un catalogue des animaux qui habitent la France. Il eſt ſuivi de pluſieurs liſtes, tables, bibliographie, &c. que m. Buc'hoz a crues néceſſaires pour la perfection de ſon dictionnaire, & l'utilité de ſes lecteurs.

68.

L*A maſcalcia, o ſia la medicina veterinaria ridotta ai ſuoi veri principi; opera dedicata alla S. R. M. di* VITTORIO AMEDEO, *re di Sardegna*, &c. &c. da GIOANNI BRUGNONE, chirurgo, collegiato nella r. univerſità di Torino, & direttore della ſcuola veterinaria. *In Torino.* M. DCC. LXXIV. Nella ſtamperia reale. (*in-8°. pag. 279, ſans compter l'épitre dédicatoire, la préface, &c....*).

LE hazard nous ayant procuré ce volume peu connu en France, nous croyons devoir l'annoncer, bien qu'il exiſte depuis deux ans. C'eſt la premiére partie d'un ouvrage complet ſur la vétérinaire. L'auteur m. J. BRUGNONE, chirurgien aggrégé ou reçu dans l'univerſité de Turin & directeur de l'école vétérinaire fondée par le roi de Sardaigne, à l'inſtar de celle de France, a cru devoir publier d'abord la partie anatomique, objet du volume dont nous venons de donner le titre. Il le fera ſuivre d'un traité des maladies, & promet de terminer ſon travail par une *bibliothéque raiſonnée de vétérinaire* (a).

(a) On ne pouvoit pas manquer d'avoir quelque jour une *bibliothéque vétérinaire:* pluſieurs perſonnes en même temps s'étoient occupées de ce travail. Nous avions commencé nous mêmes dès 1766, un catalogue des livres compoſés ſur l'art vétérinaire; nous avons remis ce que nous avions recueilli à m. DE VILLIERS, médecin de la faculté de Paris, qui y a prodigieuſement ajouté. m. TENON, maître en chirurgie de Paris, & penſionnaire de l'académie des ſciences, nous a depuis communiqué un travail à cet égard, aſſez étendu, dont nous avons fait part à ce docteur; m. VITET, médecin à Lyon, eſt, je crois, le premier qui ait donné au public un eſſai de bibliographie vétérinaire, mais eſſai plus impoſant que ſolide; m. AMOREUX, médecin de Montpellier, a été beaucoup plus loin; quant à

Avant que d'entrer en matiére, l'auteur prouve par de fortes raisons combien est mal fondé le peu de considération qu'on a en général pour l'art vétérinaire, & démontre ensuite, par d'autres arguments solides, le cas qu'on doit en faire. Puis parlant de la zootomie, il observe qu'ayant été cultivée par des philosophes & par des savants, ce doit être pour ceux qui s'intéressent véritablement à l'humanité, un motif suffisant de s'en occuper, lors même qu'il n'en résulteroit pour la médecine des hommes que de foibles lumiéres. On peut tenter sur les animaux plus d'expériences qu'il n'est permis d'en tenter sur les hommes. Les parties dont les chevaux & les bœufs sur-tout sont composées, sont plus grosses, plus visibles ; on peut d'ailleurs les anatomiser sains & vivants, & les voir dans leur état naturel, avant que les maladies & la mort y aient apporté des changements remarquables ; reproche que les empiriques faisoient avec quelque fondement aux dogmatiques. Ainsi, bien que la zootomie ait été beaucoup moins cultivée & pratiquée que l'anthropotomie, on trouvera, si l'on parcoure l'histoire anatomique & physiologique, que dans ces sciences les découvertes les plus importantes & les plus utiles à la médecine, ont été faites sur les brutes. Les veines lactées avoient été observées sur des chévres, il y a déja bien des siécles, par Hérophile, par Erasistrate, par Galien. C'est dans le chien, que Pecquet vit pour la premiere fois le réservoir du chyle, & dans le cheval qu'Eustachi remarqua le canal thorachique. N'est-ce point par une infinité d'expériences sur les animaux vivants, que l'immortel Harvée a démontré de la maniére la plus convaincante la circulation du sang ? D'où nous sont venues les connoissances des vertus des simples ? Mélampe ayant vu que les chévres attaquées de vertige, étoient purgées & guéries, après avoir mangé de l'ellébore, se servit de cette plante pour rendre la santé aux filles de Prétus, lesquelles étoient devenues folles. Si la chirurgie s'est enfin déterminée à adopter certaines opérations douteuses qui ont été suivies du plus brillant succès, c'est à la médecine vétérinaire que l'obligation en est dûe ; car on n'osa les tenter sur l'homme, qu'après en avoir fait l'essai sur des animaux. C'est pourquoi Albucasis & Avenzoar, pour s'assurer si la bronchotomie inventée par Asclépiade, mais condamnée par la plus grande partie des médecins qui vinrent après lui, étoit une opération praticable, en firent l'épreuve sur une

---

m. BUC'HOZ, qui a couru la même carriére, & qui à la fin de son dictionnaire vétérinaire, a mis une bibliographie, il reconnoît n'avoir fait que copier ce dernier. Nous espérons que par les soins de m. DE VILLIERS, on connoîtra un jour amplement tout ce qu'on a écrit sur la médecine des animaux, dont la conservation est si avantageuse pour l'humanité.

chévre ; dans ce siécle, le célébre Guattani, chirurgien du Pape, n'osa proposer la section de l'œsophage, laquelle dans certains cas désespérés est l'unique moyen d'arracher un malade à une mort certaine & peu éloignée, avant que de l'avoir heureusement pratiquée sur un chien. On voit encore dans les ouvrages d'Hippocrate, qu'alors on ouvroit des chévres, des brebis, des bœufs, des porcs, pour examiner dans leurs corps les délabrements que la maladie avoit occasionnés.

Ce qui prouve qu'Hippocrate & les anciens médecins ne pensoient pas comme quelques modernes qui croiroient s'avilir s'ils s'occupoient des maladies des animaux ; il est cependant certain que les observations qu'on peut faire en les traitant, procureroient de grands avantages pour la curation des maladies de l'homme. Aussi a-t-on remarqué qu'ordinairement les épidémies si meurtriéres pour les hommes, attaquent d'abord ou dans le même temps les animaux. Homére en décrivant dans le premier livre de l'Iliade, la peste qui ravagea le camp des Grecs, dit qu'elle commença par les animaux ; Tite-live, (*lib.* 41.) fait mention d'une autre peste, qui après avoir exercé ses ravages sur les bœufs, les continua l'année suivante sur les hommes ; celle dont parle Ovide, fit d'abord périr les chiens, les oiseaux, les bœufs, & les bêtes sauvages. Paul d'Egine écrit que la mortalité, répandue parmi les animaux, donne lieu de conjecturer fortement que les hommes sont menacés de peste. Muratori, dans la préface de l'ouvrage intitulé *del governo della peste*, rapporte beaucoup d'autres exemples d'épizooties contagieuses qui ont précédé les épidémies. Qui pourroit donc ne pas appercevoir combien il est utile pour prévenir les maladies épidémiques, pour en préserver, & pour les guérir, d'étudier la nature & le caractére des épizooties qui souvent en sont les avant-coureurs ?

Ainsi l'on ne sauroit refuser des éloges légitimes à plusieurs célébres médecins de ce siécle qui n'écoutant point les préjugés vulgaires, mais qui animés d'un amour vraiment patriotique & du desir d'être utiles à la société, se sont occupés, à l'exemple d'Hippocrate, de rechercher les causes des épizooties, d'en suivre les symptomes, de les traiter, de communiquer à la postérité leurs idées, leurs vues, leurs observations, leurs succès bons ou mauvais, leurs expériences ; tels sont Valisneri, Ramazzini, Lancisi, Sauvages, Plenciz, Sagar, Audoin de Chaignebrun, noms également chers à la médecine humaine & à la vétérinaire.

Mais les secours se multiplient aujourd'hui de tous côtés, & la vétérinaire protégée & cultivée dans l'Europe, ne peut manquer de faire des progrès. M. Brugnone s'efforce d'y contribuer par ses

travaux & par ſes écrits. L'ouvrage, qu'il donne au public, regarde le cheval. Après avoir jeté un coup d'œil ſur l'anatomie en général, il entre dans le détail de celle du cheval, qu'il diviſe en tête, en col, en corps & en extrémités : ce qui forme neuf chapitres. Le Xe. a pour objet les marques ou ſignes, tant naturels qu'artificiels qu'on obſerve ſur le corps du cheval. On traite dans le ſuivant, de la maniére dont il faut procéder à l'examen du cheval ; on indique ſes beautés, ſes maladies, ſes défauts ; les qualités qu'il doit avoir ſuivant le ſervice auquel on le deſtine. On décrit dans le XIe., ſes allures naturelles, &c.

69.

Expériences & obſervations ſur différentes eſpéces d'air, traduites de l'anglois de m. d. Priestley, docteur en droit, membre de la ſociété royale de Londres.

Fert animus cauſas tantarum expromere rerum ;
Immenſumque aperitur opus. Lucan.

A Berlin, & ſe trouve à Paris, chez Saillant & Nyon, libraires, rue S. Jean de Beauvais. M. DCC. LXXV. (*in*-12.)

Une partie de ces expériences avoit été inſérée dans les tranſactions philoſophiques ; l'auteur en y en ajoutant de nouvelles, en forma un volume qu'il publia en 1774, Quant à la traduction françoiſe, elle eſt due aux ſoins de m. Gibelin, docteur en médecine, membre de la ſociété médicale de Londres, lequel l'a dédiée à monſieur de Valltravers, ... conſeiller de légation des ſéréniſſimes cours électorales de Manheim & de Munich, auprès de ſa majeſté britannique.

Cet ouvrage, neuf en ſon genre, a excité trop de ſenſation parmi les phyſiciens, pour qu'il ſoit néceſſaire de le faire connoître plus particuliérement.

70.

PRINCIPES *sur l'art d'accoucher, par demandes & réponses, en faveur des sages-femmes de provinces.* Par m. J. L. BAUDELOQUE, chirurgien de Paris & accoucheur. A Paris, chez Didot le jeune, quai des augustins, & Ruault, rue de la Harpe, & à Amiens, chez Godart. M. DCC. LXXV. *Avec approbation & privilége du roi.* (in-12. de 266. *pages*).

DANS la premiére partie de nos *Mémoires, année* 1775, *pag.* 205, se trouve annoncé n°. 27. un *catéchisme sur l'art des accouchements, &c......* publié par feu m. Augier du Fot, qui paroissoit en être l'auteur. On a su depuis que ce catéchisme ne lui avoit pas coûté beaucoup de travail, puisque c'est seulement un extrait de l'ouvrage de m. Baudeloque, que le docteur en médecine s'étoit approprié par abus de confiance. Le plagiat, caché alors, fut depuis découvert, & m. Baudeloque est rentré dans ses droits.

Il dédie ses principes à m. le comte de Choiseul Gouffier........ capitaine au régiment des cuirassiers; & avertit que cet ouvrage avoit été entrepris, dans la vue de favoriser l'étude & les progrès d'une jeune sage-femme, qu'un seigneur respectable l'avoit chargé d'instruire pour la mettre en état de secourir les femmes de ses terres. Depuis ayant senti combien il étoit nécessaire que toutes les sages-femmes des campagnes fûssent plus instruites qu'elles ne le sont communément; m. Baudeloque revit les préceptes qui lui avoient servi à former la premiére, & les mit dans l'ordre qui lui parut le plus simple & le plus aisé pour des personnes entiérement inhabituées à l'étude.

L'auteur a bien rempli le but qu'il s'est proposé, & son travail, qui a mérité une approbation assez générale, ne peut manquer d'être extrêmement utile aux femmes qui desireront se rendre habiles dans l'art des accouchements.

71.

MORBORUM *antiquitates; collegit ex optimis quibusque auctoribus, recensuit, ordinavit, & suo quemvis morbum loco collocandum curavit* CHRISTIANUS GODOFR. GRUNER, medicinæ doctor, botanices ac theoretices in universitate litterariâ ienensi professor publicus ordinarius, facultatis medicæ adsessor, academiæ electoralis moguntinæ scientiarum utilium & societatis latinæ ienensis

sodalis. *Vratislaviæ, apud Ioan. Fridericum Kornium seniorem*, cIↄIↄccLXXIIII. (*in*-8°. de 272 *pag.* sans compter l'épitre dédicatoire, la préface & la table).

M. Gruner, auteur de cet ouvrage de littérature médicale, en avoit publié un autre dès 1772 (*a*), à Breslau en Silésie, où il demeuroit alors. Apelé depuis à Iéne en Turinge, dans les états de la maison de Saxe-Veimar, par la princesse Amélie, pour enseigner la botanique & la médecine théorique dans cette université; il publia, peu de temps après, ces recherches dédiées *illustrissimo atque excellentissimo domino domino* SCHMID, *serenissimæ duci Saxo-Vinariensi & isenacensi à consiliis intimis assistentiæ, &c.....*

Elles sont divisées en quatre sections; dans la *premiére*, sont exposées les espéces de maladies absolument inconnues aux anciens médecins; telles sont la petite vérole, la rougeole, la suette, la vérole & l'ergot.

La *seconde* traite des maladies sur le nom desquelles on n'est pas d'accord, bien qu'on soit réuni à l'égard de leurs caractéres: ce sont, 1°. les fiévres éruptives, savoir les fiévres pétéchiale, miliaire ou pourprée, la fiévre de Hongrie, ou des camps & armées; 2°. les maladies périodiques; 3°. les dépôts laiteux; 4°. l'affection hypochondriaque & hystérique; 5°. le scorbut; 6°. le rhachitis; 7°. les différents vices de la peau; tels sont les épinyctides, le prurit, les pustules, la lépre des Juifs, la gale, les dartres, la lépre des Grecs, la lépre des Arabes, l'éléphantiasis des Arabes; 8°. la maladie aiguë de la veine cave décrite par Arétée, & celle qu'il nomme κέδματα; 9°. l'asthme *pneumodes* d'Arétée; 10°. la veine de Médine ou dragonneau.

(*a*) *Censura librorum Hippocrateorum, qua veri à falsis, integri à suppositis segregantur. Collegit ex optimis quibusque auctoribus* EROTIANO, GALENO, HIER. MERCURIALI, FOESIO, CLERICO, JO. ALBERT. FABRICIO, HALLERO, aliisque. *Omnia recensuit, dijudicavit, novumque in ordinem redegit* D. CHRISTIANUS GODEFREDUS GRUNER. *Vratislaviæ*, 1772, *apud Ioannem Fridericum Kornium seniorem* (*in*-8°. de 206 *pag.* sans compter l'épitre dédic. la préface & deux index).

Nous ignorions l'année derniére, lorsque nous parlions (*pag.* 104, de nos mémoires) de la nécessité d'un nouvel examen, ou recensement des livres d'Hippocrate, qu'il avoit été fait par m. Gruner. Il a dédié ce travail pénible *illustrissimo atque excellentissimo domino* CAROLO-GEORGIO-HENRICO DE HOYM, *potentissimi Borussorum regis administro status & belli intimo, administro redituum Silesiæ regio, &c. &c.* Malgré l'estime que mérite cet ouvrage, il paroît avoir été trop légérement attaqué par m. SCHNEIDER de Gottingue, qui, n'étant que littérateur ne pouvoit être juge compétent dans une cause de médecine. M. Gruner répond aux reproches mal fondés que lui fait le critique. (*Vid. Analecta in præf.*).

Il est parlé dans la *troisiéme* de quelques espéces de maladies sur le nom & les caractéres desquelles les modernes s'accordent avec les anciens ; savoir, la lycanthropie, l'incube, l'hydrophobie, la fureur utérine, & différentes sortes d'hydropisie.

Dans la *quatriéme* il s'agit des espéces de maladies, dont la nature & l'événement ont été beaucoup plus exactement marqués par les anciens médecins, que par les modernes : ce sont l'angine, les quatre sortes de défaillances nommées par les Grecs, leipothymie, leipopsychie, syncope, asphyxie ; les maladies comateuses, & différentes affections de l'œil.

Cet ouvrage, qui annonce une grande connoissance des écrivains anciens & modernes, nous a paru également instructif & curieux.

72.

ANALECTA *ad antiquitates medicas, quibus anatome Ægyptiorum & Hippocratis, nec non mortis genus quo Cleopatra regina periit, explicantur.*

Iterum retractavit, recensuit & testimoniis veterum scriptorum confirmavit CHRISTIANUS GODOFR. GRUNER, medicinæ doctor, botanices & theoretices in academiâ ienensi professor publicus ordinarius, facultatis medicæ adsessor societatis latinæ ienensis sodalis.

Φίλος μὲν ὁ Πλάτων, φίλη δὲ καὶ ἡ ἀλήθεια.

ARISTOTEL. ap. Alexandr.

Vratislaviæ, apud Joan. Fridericum Kornium seniorem, cIↃIↃcc-LXXIII. (*in*-8°. de 150 *pag.* sans compter l'épitre dédic. & la préface).

CES recherches sont dédiées au prince Charles-Auguste duc de Saxe-Veimar-Eisnak. L'auteur dans la premiére dissertation fait voir qu'avant le regne des Ptolémées, l'anatomie étoit imparfaite en Egypte, ou plustôt qu'elle n'existoit pas : il examine dans la seconde si Hippocrate a disséqué des cadavres humains. Il conclud pour la négative, comme nous le fîmes l'année derniére ; sentiment qui sera certainement adopté de tous ceux qui seront instruits de l'histoire de la médecine, & qui ne se laisseront point séduire par la voix de la prévention.

Ces deux morceaux font honneur à l'érudition de m. Gruner. Le troisiéme nous a paru assez curieux, pour mériter une place dans nos mémoires ; c'est la discussion d'un fait historique qui tient à la médecine, & qui regarde Cléopatre, reine puissante dont la défaite & la mort asservirent l'Egypte au joug impérieux des Romains.

X V I I I.

DISSERTATION

Dans laquelle on examine par quel genre de mort Cléopatre, reine d'Egypte, termina sa carriére.

De toutes les femmes, celle dont le nom célébre se conservera dans la postérité la plus reculée, est sans contredit Cléopatre. Aucune ne porta jamais aussi loin la ruse, le faste, l'ambition, la noirceur, l'infamie ; elle employoit ces moyens tour à tour ou à la fois afin de venir à bout de ses projets ; le souvenir de ses forfaits ne sera jamais effacé de la mémoire des hommes. Avec quelle adresse elle savoit rehausser l'éclat de ses charmes, lorsqu'elle vouloit séduire ! elle en fit un dernier essai, dans la fête qu'elle donna à Octave ; « alors, dit Lucain, (*a*) elle met en œuvre pour relever sa beauté & » pour inspirer de l'amour au prince victorieux, tout ce que l'art a de » plus puissant ; le sceptre qu'elle porte, l'avantage qu'elle a d'avoir » son frére pour mari, ne l'embélissent point assez à son gré ; elle » se pare des dépouilles de la mer rouge ; elle étale sur son cou & » prodigue dans ses cheveux tout ce qu'elle a de richesses, son trésor » en est épuisé, & elle-même surchargée de tant de magnificence ». Il n'est pas étonnant qu'avec plus d'esprit & de finesse, mais autant de vanité que les personnes de son sexe, elle comptât sur l'effet certain de ses charmes ; car on peut dire d'elle ce que disoit de lui-même Phrynichus, « la danse me fait prendre autant de formes, que » la tempête aux flots de la mer (*b*) ».

C'est par ce caractére que Cléopatre a excité des divorces, des

---

(*a*) . . . . . . *Immodicè formam fucata nocentem,*
Nec sceptris contenta suis, nec fratre marito,
Plena maris rubri spoliis, colloque comisque
Divitias Cleopatra gerit, cultuque laborat.
Pharsal. *lib. X. vers.* 136.

(*b*) Σχήματα δ' ὄρχησις τόσα μοι πόρεν, ὅσσ' ἐνὶ πόντῳ
Κύματα ποιεῖται χείματι νὺξ ὀλοή.
PLUTARCH. Sympos. viij. *quæst.* 9. *p.* 732. *tom.* ij. edit. XYLAND.

ruptures, des querelles ensanglantées, des guerres meurtriéres, & qu'elle a été réduite à mourir misérablement dans une prison. Quiconque est instruit de l'histoire, n'ignore pas combien ses discours doux & enchanteurs pour flater, captiver & tromper Antoine, prêtoient de force à ses attraits & à ses charmes. Comme elle vit que par ces moyens elle ne pouvoit ébranler la fermeté d'Auguste; qu'il ne cédoit ni à ses artifices, ni à l'amorce du plaisir; qu'il la réservoit à orner son triomphe; le désespoir s'empare de son ame, & surmontant alors la foiblesse & la timidité de son sexe, on raconte que, pour se délivrer de la vie, elle se fit mordre par un aspic, & suivant d'autres, qu'elle avala du poison.

Ce fait, diversement rapporté par les historiens, mérite d'être examiné & éclairci; c'est par-là qu'on pourra rectifier l'erreur des statuaires & des peintres, sur la contenance qu'ils donnent à Cléopatre, & sur l'usage où ils sont de l'accompagner d'un serpent. On ne doit point être étonné qu'un médecin entreprenne cet examen; il est plus en état qu'aucune autre personne de juger de la nature des aspics, & de l'effet de leur morsure. Je vais essayer de remplir ce projet; les savants jugeront si j'ai réussi.

Tous les historiens conviennent que Cléopatre ne pouvant supporter la honte de servir au triomphe d'Auguste, & que dégoûtée de la vie, elle prit la résolution de se donner la mort: mais ils ne sont point d'accord sur les moyens auxquels elle eût recours. Suivant Plutarque (*c*), Dion Cassius (*d*), Rhedi & Lancisi (*e*), &c... elle se hâta de sortir de la vie, en prenant un poison très subtil; d'autres, du nombre desquels est Plutarque, qui pourtant est indécis, Horace (*f*), Velleius Paterculus (*g*), Suétone (*h*), Florus (*i*), Eutrope (*k*), & beaucoup d'autres encore, sa mort fut l'effet de la morsure des aspics; sentiment qui me semble le plus raisonnable.

Ceux qui suivent l'opinion contraire, ne se fondent que sur des conjectures; il faudroit se ranger de leur parti, si nous manquions de témoignages & d'autorités; mais lorsqu'on a en sa faveur une foule d'anciens écrivains qui vivoient du temps de Cléopatre, ou peu après, il n'est point permis de les contredire sans preuve, & d'attribuer simplement la mort de cette princesse à un *poison*

(*c*) In vita Antonii. *pag.* 955. *tom.* I.
(*d*) Biblioth. *pag.* 306. *édit.* STEPH. & *vers. pag.* 278.
(*e*) In Morgagn. Adverſ. anatom. *part.* iij. *epist.* ij. *ad* LANCIS. *pag.* 22. *seqq.*
(*f*) Carm. j. od. 37. *v.* 21 *seqq.*
(*g*) Hist. Rom. ij. 8.
(*h*) *In* August. *c.* 17.
(*i*) Hist. Rom. IV. 11. *p.* 227. *edit.* BLANCARD.
(*k*) Breviar. hist. Rom. VII. 4.

qui procure le ſommeil, comme l'a fait Lanciſi dans la vue, ce ſemble, de montrer ſon érudition. Car, bien que j'accorde ſur les autorités de Dion (*l*) & de Galien (*m*), auteurs dignes de foi, que Cléopatre portât toujours avec elle un poiſon de ce genre; bien que je ne nie pas qu'il y en ait quelques-uns capables d'éteindre inſenſiblement la vie, par un paſſage tranquille du ſommeil à la mort; je voudrois cependant que les défenſeurs de cette opinion, nous appríſſent comment ils ſavent certainement que cette fameuſe reine ait profité, pour ſe délivrer de la vie (comme on le lit dans Plutarque) (*n*), de la connoiſſance des poiſons, acquiſe par des obſervations & des expériences multipliées ſur des animaux & ſur les hommes condamnés au ſupplice, afin de reconnoître avec quelle force ces poiſons agiſſoient. Mais Plutarque (*o*) lui-même, auquel ils s'en rapportent avec tant de confiance, n'eſt point parfaitement d'accord avec lui-même ſur cet article; car il faut de deux choſes l'une, ou que ce poiſon, dont les anciens n'ont pas aſſez exactement marqué la nature, ſoit ſoporatif, ou qu'il ait été tiré des aſpics. Mais le premier ne pouvoit avoir imprimé ſur la peau aucunes marques de morſure ou de piquure, ſemblables à celles qu'on obſerva cependant ſur le corps de cette princeſſe; marques qui ne pouvoient provenir d'aucune cauſe externe; autrement Cléopatre auroit été peu verſée dans la connoiſſance des poiſons; l'autre eſpéce, au contraire, c'eſt-à-dire, celui des aſpics, ne nuit point en l'avalant, mais ſeulement lorſqu'il eſt inſinué par la morſure, ainſi que l'a remarqué Celſe (*p*).

Il s'agit donc d'expliquer en peu de mots, pourquoi nous embraſſons le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que la mort douce & paiſible de Cléopatre, doit être attribuée à la morſure des aſpics. Pluſieurs raiſons nous y déterminent; mais ſur-tout les témoignages

---

(*l*) *Loc. cit.*

(*m*) L. de Theriac. ad Piſon. I. 8. *pag.* 940. *tom.* xiij. *edit.* CHART.

(*n*) *Loc. cit. pag.* 949.

(*o*) *Loc. cit.* Plutarque parle ici de poiſons qui tuent ſans cauſer de douleur (*φάρμακα θανάσιμα καὶ ἀνώδυνα*); il dit même expreſſément, que Cléopatre avoit obſervé que les poiſons les plus actifs tuoient promptement, mais en cauſant beaucoup de douleurs, tandis que les plus doux opéroient lentement; qu'elle s'occupoit tous les jours de ces eſſais, qu'elle avoit donné la préférence à l'aſpic, parce que ſa morſure, ſans exciter anxiété ni convulſion, plongeoit dans l'engourdiſſement & dans un aſſoupiſſement profond, accompagné d'une ſueur abondante ſur le viſage, &c...

On peut conſulter encore Elien (*Hiſt. anim.* IX. 11. *pag.* 189 *edit.* CONR. GESNER), qui ſe trouve en ce point parfaitement d'accord avec Plutarque; & qui même (*c.* 22. *p.* 266), fait mention d'un charlatan, qui mourut paiſiblement le deuxiéme jour de la morſure d'un aſpic.

(*p*) L. de medic. V. 27. *pag.* 309. *edit.* KRAUS.

bien formels des anciens écrivains. En effet, bien que Plutarque (*q*) paroisse en quelque sorte hésiter à prononcer sur le genre de la mort de Cléopatre, parce que d'un côté, assise auprès d'Antoine, dans le tombeau où elle avoit fait porter son corps, elle reçut, dit-on, d'un inconnu, après avoir fini ses améres lamentations, une corbeille de figues dans laquelle étoit un aspic, & de l'autre côté, parce que des écrivains affirment que, pour exécuter son dessein, elle avoit conservé un aspic dans un vase, tandis que d'autres veulent qu'elle portoit sur elle des poisons; cependant, sur un fait aussi douteux & si peu éclairci, cet historien n'ose nier qu'on apperçût sur le rivage les traces d'un aspic, lesquelles regardoient l'appartement & la fenêtre. Si ceci est vrai, il en résulte que ce reptile, après avoir mordu Cléopatre & ses deux femmes, qui, toutes trois tombérent dans l'assoupissement, regagna le rivage, sa retraite ordinaire.

Car Cléopatre, qui savoit mettre en usage toutes sortes de moyens & d'artifices, avoit d'abord essayé d'éblouir les yeux d'Auguste (*r*); comme elle ne put réussir, elle eut recours au poignard. Mais Proculeius le lui ayant arraché de la main, & lui ayant ôté tous les instruments avec lesquels elle eut pu attenter à ses jours, quelle autre ressource devoit-il lui rester alors qu'un poison lent? Dans le désespoir qui l'agitoit, je ne vois point pourquoi (ainsi que le rapporte Velleius) (*s*) elle n'aura pas trompé la vigilance de ses gardes, & ne sera point parvenue à se faire apporter un aspic. Ce n'auroit jamais été (je pense) le moyen qu'eut choisi de préférence Cléopatre, qui avoit appris à vivre en femme, & à mourir en homme. Il faut convenir que c'est ainsi qu'elle mourut; car suivant Horace (*t*), qui étoit contemporain, & par conséquent digne de foi; « cette femme » au-dessus de son sexe préfére une mort glorieuse à la servitude. » Elle refuse de se ménager un asyle en gagnant à toutes voiles » quelque contrée inconnue à ses ennemis. Résolue de périr, son

(*q*) *Loc. cit. pag.* 955.
(*r*) *Tentavit oculos ducis frustra.* FLORUS. *loc. cit.*
(*s*) Hist. Rom. II. 87.
(*t*) . . . . *Generosius*
Perire quærens, nec muliebriter
Expavit ensem, nec latentes
Classe cita reparavit oras.
Ausa & jacentem visere regiam
Vultu sereno fortis, & asperas
Tractare serpentis, ut atrum
Corpore combiberet venenum,
Deliberatá morte ferocior. HORAT. Lib. j. od. 37.

» courage se tourne en férocité. Elle ne frémit point à la vue du » poignard, dont elle veut se percer. D'un œil sec & tranquille, elle voit le deuil & la consternation de toute sa cour. » Elle porte ses intrépides mains sur des serpents dont elle irrite » la fureur, pour en faire passer le noir venin dans ses veines ». *Trad. de Sanad.* Cette peinture du poëte s'accorde parfaitement avec le caractére de Cléopatre, avec la maniére dont elle avoit vécu, avec le témoignage de Velleius Paterculus, & celui de Florus. Voici comment parle le premier de ces historiens (*u*) : « Cléopatre » ayant trouvé le moyen de se procurer un aspic, en trompant la » vigilance de ses gardes, eût la fermeté peu naturelle à son sexe » d'irriter ce reptile, pour en être mordue, & se délivrer de la vie » qu'elle détestoit ». Le second, après avoir décrit fort au long les efforts inutiles qu'elle fît pour émouvoir le cœur de César, & lui inspirer de l'amour, s'exprime ainsi (*x*) : « Lorsqu'elle sentit » qu'elle n'avoit plus rien à espérer du vainqueur, & qu'elle comprît qu'elle devoit servir à orner son triomphe; elle profita de la » négligence de ses gardes, & se retira dans le sépulchre des rois ; » là, revêtue de ses habits les plus magnifiques, elle se plaça près » d'Antoine, sur un siége parfumé d'aromates les plus suaves, & » approchant auprès des veines, les serpents qu'elle irritoit, elle y » fit passer leur poison qui lui ôta la vie, en la jetant dans un » assoupissement léthargique ».

Il résulte de-là, que Cléopatre, d'après la connoissance qu'elle avoit des poisons, ne pouvoit rejeter un genre de mort, assuré par la morsure de l'aspic, puisque déja peut-être elle s'étoit ménagée cette ressource, & que sa vertu léthifére lui paroissoit la plus certaine; il en résulte encore qu'ayant pris la résolution de mettre fin à une vie qu'elle détestoit, elle ne voulut point sans doute s'en fier à un seul poison, mais augmenter l'énergie de l'un par l'énergie de l'autre, comme plusieurs l'ont crû. Qui nous empêche, en effet, de penser que cette princesse, au désespoir, a pu tenter les moyens les plus hardis ? Elle prévit, tant sa pénétration étoit grande, qu'Auguste ne la laisseroit point maîtresse de mourir d'une mort douce, & qu'aussi-tôt qu'il seroit instruit du moyen qu'elle avoit employé, il apeleroit des Psylles, qui suceroient la plaie pour en tirer le

(*u*) *Cleopatra, frustratis custodibus, illatâ aspide, morsu sane ejus, expers muliebris metûs, spiritum reddidit.*

(*x*) *Quod ubi desperavit à principe, servarique se triumpho vidit, incautiorem nacta custodiam, in mausoleum (sepulcrum regum sic vocant) se recipit; ibi, maximos, ut solebat, induta cultus, in differto odoribus solio, juxta suum se collocavit Antonium; admotisque ad venas serpentibus, sic morte, quasi somno soluta est.* FLORUS, lib. IV. c. II.

venin

venin du reptile; elle ne se trompa point; Dion Cassius (*u*) & Suétone (*v*) rapportent expressément ce fait.

Si plusieurs raisons ne s'y opposoient point, je serois facilement induit à soupçonner, dans la vue de concilier les sentiments opposés des savants, que Cléopatre, après avoir avalé l'un & l'autre poison, fut saisie d'un sommeil paisible dans lequel elle mourut. Ce fut, en effet, dans cet état qu'elle étoit représentée sur le tableau qu'on porta à l'entrée triomphante d'Auguste; Properce (*vv*) en parle en ces termes:

Brachia spectavi sacris admorsa colubris,
Et trahere occultum membra soporis iter.

Voici comment Morgagni (*x*) décrit un morceau antique, exécuté avec beaucoup d'art, où l'on voit Cléopatre mourante. « L'aspic n'est point appliqué, dit-il, contre la poitrine (position que lui donnent nos peintres contre l'exactitude historique, ainsi que l'a remarqué Pierre Vettori) mais il est tellement attaché au bras, qu'il semble par l'effet du lien qui le serre, être irrité & excité à mordre. L'attitude où est la reine d'Egypte n'est point celle d'une personne mourante, mais d'une personne qui dort tranquillement ». En admirant l'adresse de l'artiste, on ne peut s'empêcher d'admirer la sagacité de Morgagni. On sait d'ailleurs avec quel zéle les anciens demandoient aux dieux une mort paisible & qui ressemblât au sommeil. Ainsi, Epicure meurt paisiblement dans un bain d'eau tiéde, après avoir bu un verre de vin; & l'empereur Antonin, au rapport de tous les historiens, sembla moins mourir, que s'endormir.

Il s'agit à présent de rechercher exactement, & en peu de mots, ce que les anciens nous ont dit des aspics & de leur morsure, & acquérir par-là une connoissance certaine du genre de mort dont périt Cléopatre. Telle est la description effrayante que Nicandre fait des aspics (*y*).

(*u*) Bibl. *loc. cit.* pag. 306. *edit.* STEPH. & verf. pag. 278.
(*v*) *In* vit. Auguft. *c.* 17.
(*vv*) *Lib.* III. *eleg.* 11. *verf.* 53. *feqq.*
(*x*) *Epift. cit. pag.* 22.
(*y*) . . . . *Funestam & squamis arentibus aspida diram*
Observa, qua non monstrum est ignavius ullum.
Illa viam recta repens insistit, & alvum
Longam adversa trahens, directo tramite fertur.
Terrificum visu corpus, quod tarda per ipsum
Volvit iter tractu pigro; semperque putatur
Nictans clausa gravi concedere lumina somno.
At simulac vocem vigilantibus auribus hausit

« Ce reptile dangereux, le plus lent de tous, est couvert d'écail-
» les; il s'avance en ligne droite; sa marche paresseuse le rend
» plus formidable; ses yeux clignotants le font paroître toujours
» endormi; ses oreilles continuellement attentives l'avertissent de tout
» ce qui se passe autour de lui; alors formant une spirale de son
» corps, il éleve sa tête altiére........ Lorsqu'il est animé par la
» colére, il menace, il s'agite, son col s'enfle, & il pousse de longs
» sifflements ».

Il y a plusieurs espéces d'aspic, dit Solin (yy), mais dont la morsure agit différemment; le *dipsas* tue en excitant une soif brûlante, l'*hypnalé*, procure un sommeil mortel, (c'est celui auquel Cléopatre a eu recours), & on l'achéte pour se délivrer de la vie, &c. Elien, (z) fait mention de seize espéces d'aspic, en Egypte; mais Galien (a), Aétius, (b), & Paul ne parle que de trois, dont l'un est surnommé terrestre, l'autre *chelidonia*, ou aquatique (c), parce qu'il habite les rivages, le troisiéme est appellé *ptyas*, il est resplendissant, de couleur cendrée, verte, & tirant sur l'or. Paul d'Egine dit que Cléopatre a péri par le venin de cet aspic; je le croirois volontiers, si les symptômes violents qui, selon Aétius, succédent à sa morsure, ne sembloient détruire absolument l'idée qu'on a communément que cette princesse a eu une mort tranquille; mais passons légérement sur ce point, puisque la question se réduit à savoir si Cléopatre est morte ou non, par la morsure d'un aspic.

Bien que par leur forme, les aspics différent peu entr'eux,

Aut strepitum sensit, torpenti excussa veterno
Contortum corpus sinuosum versat in orbem,
Horridaque in medio dirum caput exserit alte.
. . . . Cum vero incanduit ira
Et lethum minitans venientibus obvia, sævit,
Squalida colla tument, & lato sibilat ore

Theriaca *vers.* 157. *pag.* 11. *edit.* GORRÆI. & *p.* 12. *edit. Colon.* 1530. *Cf.* LUCAN. Pharf. IV. *vers.* 724. *pag* 292. *edit.* BURMAN.

(yy) *In* Polynist. *c.* 27. *p.* 51. *edit. Paris.* Mais Saumaise nie fortement (*Exercit.* PLIN. *p.* 34. *seqq.*) qu'il y ait autant d'espéces différentes d'aspics, que l'ont cru les anciens.

(z) Animal. hist. IX. 4. *pag.* 187. *edit.* CONRAD. GESNER.

(a) L. de theriac. *ad* PISON. I. *c.* 8. *pag.* 940. *tom.* XIII. *edit.* CHARTER. & *apud.* PAULUM ÆGINETAM, *lib.* V. 18. *pag.* 542. *collect.* STEPHAN. & *edit. gr. pag.* 166

(b) Tetrab. IV. Serm. I. 20. *pag.* 621. *collect.* STEPH.

(c) *Conf.* LUCAN. Pharsal. IX. *vers.* 609. où ces deux vers,

Stabant in margine siccæ
Aspides, in mediis sitiebant dipsades undis.

paroissent devoir s'entendre de cette espéce. Quant aux symptômes causés par sa morsure, on peut consulter LUCIEN (*lib.* de Dipsad. *pag.* 824. *edit.* BOURDELOT.) qui dit qu'elle excite des douleurs continuelles, qu'elle brûle & cause la pourriture, qu'elle produit des vessies & des escares, comme en produit le feu.

les accidents, & les effets qui suivent leurs morsures sont les mêmes, dit Aëtius. Mais produisons ce qu'en rapporte Dioscoride (*d*) : « » Chez ceux qui ont été mordus par un aspic, on ne remarque autour » de la tumeur qu'une très légére blessure, semblable à une piquure d'ai- » guille. Il ne sort qu'un peu de sang noirâtre : mais bientôt la vue » devient trouble ; on éprouve dans tout le corps un très léger sen- » timent de douleur, qui pourtant n'est point sans plaisir. C'est » pourquoi Nicandre a eu raison de s'exprimer ainsi. Celui qui a » été mordu par l'aspic, meurt sans douleur. La couleur change, » elle prend une teinte verdâtre ; on sent à l'estomac un petit » déchirement ; le front se contracte perpétuellement ; les paupiéres » se ferment insensiblement, comme à l'approche du sommeil, & » la mort arrive dans l'espace de dix-huit heures «. Elien (*dd*), Paul, Actuarius, & Aétius, écrivent la même chose, excepté qu'ils rapportent, 1°. les symptômes communs de la morsure des aspics; tels sont la stupeur, la pâleur du front, le froid, les bâillements continuels, l'inclinaison du col, la pesanteur de tête, l'engourdissement, un sommeil profond, & enfin les convulsions: 2°. quelques symptômes particuliers de la morsure de l'aspic ptyas, qui sont l'obscurcissement des yeux, la douleur d'estomac, le gonflement du visage, l'extinction de l'ouie, & une fin plus lente, &c.

Ajoutons à ceci, qu'Elien (*e*) assure fortement qu'on ne peut remédier par aucun moyen au poison des aspics. Aétius observe d'ailleurs qu'à l'endroit de la morsure, on apperçoit deux points, lorsqu'elle a été faite par un aspic aquatique, & quatre, si c'est une femelle qui a mordu, parce que cette espéce de venin est des plus active, & d'une extrême subtilité. Cette remarque s'accorde avec le récit de Plutarque (*f*), lequel raconte qu'il y avoit au bras gauche de Cléopatre deux piquures très légéres, qu'on les voyoit marquées sur l'effigie de cette princesse ainsi que l'aspic, effigie qui fut portée à l'entré triomphante d'Auguste. Elien & Dion Cassius (*g*), font mention de cette circonstance, à laquelle se rap-

(*d*) Theriac. *c.* 17. *pag.* 430. *edit.* SARAC. vid. & Theriac. NICANDR.

(*dd*) Hist. anim. IX. 11. *pag.* 189. où on lit que la morsure de l'aspic est très légére : τὸ τῆς ἀσπίδος δῆγμα πραότατον.

(*e*) Hist. anim. II. 6. *pag.* 27. *edit.* GESNER. cf. *lib.* IX. 61. *pag.* 206. Il y est parlé, comme dans les autres auteurs, de la nature de ce poison, des deux points de la morsure, & des traces de l'aspic sur le rivage.

(*f*) *Loc. cit.* Conf. *Scholiast.* NICANDR. *pag.* 12. &c.

(*g*) Bibliot. *lib.* 51. *pag.* 306. *edit.* STEPHAN. & *vers. p.* 278. où l'on rapporte différents sentiments sur ce genre de mort ; les uns l'attribuoient au venin des aspics, les autres disoient qu'il falloit l'attribuer à l'aiguille, dont Cléopatre se servoit pour arranger ses cheveux ; que cette aiguille avoit été trempée dans un poison, tel qu'appliqué sur le corps, il ne produisoit aucun mauvais effet, mais que porté dans le sang, il donnoit

porte assez bien ce passage de Phédon, rapporté par Seneque (*h*): « il y a certains petits animaux qui mordent sans se faire sentir, » tant le coup qu'ils portent est léger & subtil, ce qui ôte la fa- » cilité de se précautionner contre le danger. La tumeur seule annonce » qu'on a été mordu, mais il ne paroît sur la tumeur aucune » plaie ».

Ainsi, Paul tombe dans un erreur très grande, lorsque s'appuyant de l'autorité de Galien, sans indiquer l'endroit, il avance (*i*) que Cléopatre se fit mordre au sein gauche par l'aspic. En effet je n'ai rien pu découvrir de semblable dans les écrits de Galien; Paul, sans doute, s'en sera rapporté à un oui-dire. Mais César n'auroit point pensé à appeller le secours de Psylles, si l'ont n'eut point apperçu les signes qui annonçoient la morsure des aspics. Qu'on ne croie pas cependant que l'art de sucer les plaies empoisonnées, fût un art absolument propre aux Psylles, & qui leur fût comme familier. J'ouvre Celse (*k*), & j'y lis » : Ceux qu'on nomme » Psylles, ne possédent point une science particuliére, mais ils ont » cette hardiesse, que donnent l'habitude & l'usage. Car le venin des » serpents, ainsi que certains poisons dans lesquels les Gaulois » surtout trempent les fléches dont ils se servent à la chasse, ne » nuisent point, lorsqu'on les avale, mais seulement quand ils sont » portés dans le sang; ainsi l'on mange sans danger la vipére, » tandis que sa morsure donne la mort; mais si, lorsque le reptile » est dans l'engourdissement, (état dans lequel les circulateurs, » *charlatans*, savent le mettre avec certaines drogues), on lui » insére le doigt dans la gueule sans en être mordu, sa salive ne » cause aucun accident. Par conséquent, quiconque, à l'exemple des » Psylles, sucera une plaie infectée de cette espéce de poison, ne » courra aucun danger, & sauvera la vie à un infortuné. Mais pour » faire cette succion avec sécurité, il faut qu'il n'y ait point de » plaie ou d'excoriation aux gencives, au palais, ou à d'autres » parties de la bouche ».

Ceci posé, il est facile de sentir pourquoi Lucain (*l*) a donné à

---

une mort très prompte & absolument exempte de douleur, &c..... Mais tout ceci arriva par la négligence de l'eunuque Epaphrodite qui avoit voulu que Cléopatre mourut avec le moins de douleur possible.

(*h*) *Minuta quædam animalia cùm mordent, non sentiuntur, adeò tenuis illis & fallens in periculum vis est. Tumor indicat morsum, & in ipso tumore nullum vulnus apparet.* Epist. 94.

(*i*) *Lib.* de re med. V. 18. *pag.* 542. *collect.* STEPHAN. & *pag.* 166. *edit. gr.* Basil. 1538.

(*k*) *Lib.* de med. V. 27. *n.* 3. *p.* 309. *edit.* KRAUS. Conf. si placet PLIN. Hist. nat. vij. 22. & viij. 25. AMMIAN. MARCELL. xxij. 15. *pag.* 358: REINES. var. lect. I. 8. *pag.* 26.

(*l*) Pharsal. *lib.* ix. *vers.* 701. *p.* 661. *edit.* BURMAN. Conf. MARCKLAND. ad STATIUM, sylv. III. 2. *vers.* 119. ubi ille sic dixerat;

l'aspic l'épithéte *soporifére* (*aspida somniferam*), & par quel genre de mort, Cléopatre a mis fin à ses jours.

Mais, disent, ceux qui ne sont pas de notre sentiment, ne peut-on pas appercevoir les mêmes signes de mort de la part de tout poison qui procure le sommeil? Non; car nous avons plusieurs raisons qui nous empêchent de souscrire à cette opinion. En effet, les poisons auxquels les anciens ont mal-à-propos attribué cette qualité, sont, suivant Dioscoride (*m*), la jusquiame (*n*), le colchique (*o*), le solanum furieux ou belladona (*p*), l'aconit (*q*), le miel d'Héra-

Anguiferam que domum, blando qua mersa veneno
Actias ausonias fugit Cleopatra catenas.

Imprimis verò SALMASIUM ad SOLINUM, ni fallor, *pag.* 341. *seqq. edit.* SARAC.

(*m*) Alexipharm. *pag.* 401. *edit.* SARAC.

(*n*) Dioscor. *Lib. cit. c.* 15. *p.* 407. où il est dit que son effet est la perte de la raison, comme on le remarque dans l'ivresse. *Voy.* CŒL. AURELIAN. *Acut. morb. l.* 4. *p.* 16. *edit.* AMMON.... ORIBAS. *medicinal. collect.* XI. I. *p.* 447. *collect.* STEPH.... GALEN. *lib. simplic. medic. facult. pag.* 238. *tom.* xiij. viij. 20. « Il y a trois espéces de jusquiame. (*lib. mat. med.* IV. 69. *pag.* 269.) dont deux produisent l'aliénation d'esprit & le sommeil; la troisiéme, qui est beaucoup plus douce, croît sur les bords de la mer, & sur les décombres ». *Voy.* encore NICAND. Alexiph. *p.* 158. *edit.* GORR.... AET. tetrabib. IV. serm. I. *c.* 67. *p.* 644. *coll.* STEPH. où il est dit que les accidents qu'elle cause, sont, « l'agitation de tout le corps avec convulsion, anéantissement semblable à la défaillance, la rougeur des yeux, le prurit, le tremblement, &c.....» On lit aussi dans l'*æconom.* de Xenophon, que ceux qui mangent de la jusquiame perdent la raison.

(*o*) On l'apéle aussi *ephemerum*. Il occasionne des accidents très graves qui sont bien peints dans NICAND. *alexiph. pag.* 146. Cette substance a été décrite avec soin par DIOSCORID. *mat. med.* IV. 84. *pag.* 278; par PAUL, *lib. de re med.* VII. 3. *p.* 621. *collect.* STEPHAN. & par ORIBASE, *medic. coll.* XI. *pag.* 423. Tels sont les signes qui annoncent qu'on a pris ce poison? « Le prurit au visage & par tout le corps, semblable à celui qu'excitent l'ortie & la scille, l'érosion & l'ardeur de l'estomac, avec pesanteur, & enfin des déjections sanguinolentes ». On trouve ces signes rapportés par DIOSCOR. alexiph. *c.* 5. *p.* 404..... par AETIUS. tetrab. IV. serm. I. 57. *p.* 642.. par SCRIBON. LARGUS, de compos. med. *c.* 61. *p.* 226. *collect.* STEPH.

(*p*) Le *solanum maniacum*, seu *Dorycnium* DIOSCORID. mat. med. IV. 74. *p.* 272. & alexiph. *c.* 6. *p.* 405. *edit.* SARAC. a été tantôt divisé en plusieurs espéces, tantôt ne l'a pas été. On peut voir comment *Saracenus* a expliqué cette contradiction, *p.* 127. Nicandre, qui en donne une description très belle (*alexiph. p.* 154.), dit qu'il a la couleur & la saveur du lait, mais suivant Dioscoride, sa vertu somnifére est plus modérée que celle de l'opium. *Voy.* AETIUS, tetrab. IV. serm. I. 58. *p.* 642.... PAUL, de re med. vij. 3. *p.* 619..... GALIEN, simpl. med. facult. VIII. 15. *p.* 237. *tom.* XIII. *edit.* CHARTER. Lorsqu'on a pris du suc de belladona ou solanum; il survient des hoquets continuels, sécheresse de la langue, diarrhée sanguinolente, envie perpétuelle d'aller à la garderobe, tranchées, déjections muqueuses, comme dans la dysenterie &c....

(*q*) Dioscorides, (*mat. med. loc. cit.*

clée (*r*), le psyllium (*s*), la coriandre (*t*), l'if (*u*), le suc de *carpasus* (*v*), l'herbe sardonique, espéce de ranunculus (*w*), le *pharicum*

---

pag. 275. & *alexiph. c.* 7. *pag.* 405.), dit que cette plante est pernicieuse, & qu'elle cause le vertige, le larmoiement, le resserrement de la poitrine & du diaphragme. A ces symptômes, NICANDRE, *loc. cit. p.* 129; SCRIBONIUS LARGUS, *composit. med.* c. 56. *pag.* 225. AETIUS, *loc. cit.* c. 59. *p.* 642; PAUL, *de re med.* VII. 3. *p.* 612. ajoutent encore ceux-ci: la constriction de la bouche & des gencives, l'érosion de l'estomac, une douleur cruelle des hypocondres & des intestins, des rots, des épreintes, la pesanteur de tête, le tressaillement des tempes, l'affoiblissement des yeux qui voient les objets doubles; & lorsque le mal continue, il y a tremblement de tout le corps, impuissance de se soutenir, comme dans l'ivresse, lésion des différents sens, enflure de tout le corps. On peut encore consulter ORIBASE, *med. collect.* XI. *p.* 451. où se trouvent décrits les diverses espéces d'aconit; & PLUTARQUE, (*vit.* ANTON. *pag.* 937. *tom.* I. *edit.* XYLAND.) qui décrit les symptômes arrivés aux soldats romains, obligés, dans un moment de disette, de manger des plantes inconnues.

(*r*) Dioscoride (*alexiph. c.* 8. *p.* 406.) dit que ses effets ressemblent à ceux de l'aconit, & qu'on les appaise par les mêmes moyens.

(*s*) On en trouve la description dans Dioscorides (*mat. med.* IV. 70. *p.* 270.) Il lui attribue une vertu très froide. D'autres auteurs sont du même sentiment; savoir, PAUL (*de re med.* VII. 3. *pag.* 646.), ORIBASE, (*coll. med.* XI. *p.* 456.) &c...... Mais le même DIOSCORIDE (*alexiph. c.* 10. *p.* 106.), AETIUS (*lit. cit. c.* 62. *pag.* 643.) & PLINE, (*Hist. nat.* XXV. 11.) assurent qu'il survient à ceux qui en ont pris, un engourdissement général, des anxiétés, la paralysie, &c.

(*t*) DIOSCORID. alexiph. *c.* 9. *pag.* 406. GALEN. *simpl. medic. fac.* vij. 43. *pag.* 194. *tom.* xiij. *edit.* CHART. où Dioscoride est rectifié.

Trois auteurs s'accordent à dire, que ceux qui en ont mangé ou pris le suc, exhalent par l'expiration, l'odeur infecte de cette plante, qu'ils ont la voix rauque, le sens aliéné comme dans l'ivresse, qu'ils tiennent des propos indécents. Ces auteurs sont, SCRIBONIUS LARGUS, *compos. med. c.* 53. *pag.* 224. AETIUS, *loc. cit. c.* 61. *p.* 643. PAUL, *de re med.* VII. 3. *p.* 628. On trouve aussi la même chose dans NICANDRE, alexiph. *p.* 140.

(*u*) On en voit la figure dans Dioscoride, *mat. med. loc. cit. c.* 80. *pag.* 276. On peut encore consulter PAUL, *de re med.* vij. 3. *pag.* 641. *coll.* STEPHAN. Les auteurs varient sur le nom de cette plante; mais ce n'est pas ici le lieu de disserter sur cet objet. Pline, *hist. nat.* XVI. 10. dit que ses baies sont mortelles; Plutarque & Dioscoride donnent à son ombre une qualité léthifére. Elle répand sur le corps un froid général; elle cause la suffocation & une mort prompte. Aëtius, *loc. cit. c.* 64. *p.* 643. est d'accord sur ce point avec Dioscoride: & Cæsar, *de bello civil.* VI. 31. dit que Catiulcus, roi de la moitié de la nation nommée *Eburones*, s'étoit donné la mort par le moyen de l'if, très commun dans la Gaule & dans la Germanie.

(*v*) Le suc de carpasus, dont il est fait mention dans Dioscoride, *alexiph. c.* 13. *p.* 407. & dans AETIUS, *loc. cit. c.* 65. *p.* 643. procure un sommeil très profond, l'engourdissement des sens exempt de douleur, des sueurs, & une suffocation prompte avec expulsion d'une sanie mortelle.

(*w*) Il en est parlé dans DIOSCORIDE, *alexiph. c.* 14. & dans AETIUS, *loc. cit. c.* 66. Cette plante trouble la raison, elle excite des convulsions avec la rétraction de la bouche & des lévres, (d'où vient cette expression, (*ris sardonique*) & cause bientôt la mort.

(*x*), le *toxicum* (*y*), l'ixias (*z*), la mandragore (*a*), le suc de pavot

(*x*) Le *pharicum* est mis par AETIUS, au nombre des médicaments simples; mais SCRIBONIUS LARGUS (*compos. med. c.* 63. *pag.* 226. *collect.* STEPH.) dit que c'est un composé de plusieurs substances, & qu'il a le goût du nard: DIOSCORIDE, *alexiph. c.* 19. *p.* 409, & NICANDRE, *loc. cit. pag.* 157. sont presque d'accord avec lui sur ce point. Comme ce dernier rapporte les accidents qui surviennent, lorsqu'on a pris du *pharicum*, il nous paroît à propos de les mettre ici sous les yeux, d'après la version de GORRIS.

Nec verò pharici potus (tam certa videntur
Signa) latere potest, quod sensu torquet acerbo
Maxillas, nulloque sapit discrimine nardum.
Perturbat mentem, tremebundaque membra resolvit,
Et patitur miseros lucem non ampliùs unam
Vivere.

Voyez aussi Saumaise (*ad* Solin. *p.* 241. *seqq.* où l'on disserte fort au long sur ce médicament.

(*y*) Plusieurs écrivains ont parlé du *toxicum*, tels sont DIOSCORIDE, *alexiph. c.* 20. *pag.* 409. SCRIBON. LARGUS, *loc. cit. c.* 62. *pag.* 226. AETIUS, *loc. cit. c.* 70. *p.* 645. Mais celui qui l'a fait supérieurement est NICANDRE; comme il a le mieux tracé les symptômes qui surviennent quand on a pris du *toxicum*, nous allons les rapporter d'après lui.

Lingua homini inflatur, distentaque labra tumorem
Circa ora attollunt, & magna mole gravantur.
Ore spuit sicco, rimis gingiva fatiscit.
Horror sæpè quatit trepidantia corda: furore
Exundat diro mens exagitata veneno.
Balantes imitatur oves & mille furores,
Concipit, exclamat, ferventi ut concitus ira,
Cui vitale caput violentus ademerit ensis:
Aut veluti cui templa Rheæ & libamina curæ
Æditua, in plateas, nova quandò luna revertit,
Fertur, & idæos campos ululatibus implet;
Tum trepidi horrescunt, auditâ voce, bubulci;
Sic miser in rabiem versus fremit ille rugitque,
Et torva, in morem taurorum, lumina torquens,
Exacuit dentes & spumam fundit ab ore.

« Confer, si placet Saracenum in Schol. ad hunc locum Dioscoridis *pag,* 128.
» ubi dissensûs ratio, quoad *pharicum*, prorsum diluitur, adduciturque in rei
» auctoritatem Nicandri Scholiastes, *pag.* 59 *edit.* GORRÆI; at *edit.* Colon. 1530.
» *pag.* 77. *seqq.* Sed, fateor, nusquam auctorum, quos citat, nomina adhuc in-
» venire potui ».

(*z*) Il est fait mention de l'*ixias* dans DIOSCORIDE, alexiph *c.* 21. *pag.* 409. dans AETIUS, *loc. cit. c.* 71. *pag.* 645. & dans SCRIBONIUS LARGUS, *loc. cit. c.* 60. *pag.* 225. Voici les accidents qu'il cause; une inflammation violente de la langue, le gonflement de cette partie, la perte de la raison, des vents dans les intestins, le ventre resserré, la défaillance, &c.

(*a*) Plusieurs auteurs indiquent les différentes espéces de mandragore, entr'autres DIOSCORIDE. *mat. med.* IV. 76. *pag.* 273. & *alexiph. c.* 16. *pag.* 408.

ou opium (*b*), enfin la ciguë (*c*), dont Socrate fut condamné à boire le suc ; il lui procura une mort douce ; on en trouve le récit

ORIBASE, *collect. med.* XI. *pag.* 427. Mais PAUL, *de re med.* VII. 3. *p.* 632. parle de ses propriétés. Les symptômes que produit le suc de cette plante, sont, l'assoupissement, la prostration des forces, un sommeil profond, la perte de la parole; à ces symptômes, AETIUS, *loc. cit. c.* 68. *p.* 644. en ajoute d'autres, qui sont la langueur, la tristesse, l'abolition de la chaleur, & quelquefois l'aliénation d'esprit. Les accidents occasionnés par la mandragore, lorsqu'elle n'a pas atteint sa maturité, sont bien plus graves; car elle excite à la superficie du corps une ardeur brûlante, la sécheresse de la bouche & de la langue; une difficulté de respirer si grande que la bouche demeure ouverte, enfin, les convulsions & la mort. On peut consulter ce qu'en disent THEOPHRASTE *histor. stirp.* IX. 9. *p.* 179. *edit.* HEINSII, & PLINE, *hist. nat.* XXV. 13.

(*b*) Il y a diverses espéces de pavots, que Dioscoride a cru devoir distinguer exactement, *mat. med.* IV. 64. *pag.* 265. Voyez aussi *alexiph. c.* 17. *p.* 48.

Après avoir pris de l'opium, il survient (suivant AETIUS, *loc. cit. c.* 69. *p.* 644. SCRIBONIUS LARGUS, *lot. cit. c.* 48. *p.* 223, & autres auteurs) un profond assoupissement, semblable à celui que procure la mandragore, le refroidissement des parties, un prurit considérable, des bâillements, la distorsion des narines, la tuméfaction des lévres, le hoquet, la tension du diaphragme, la respiration courte & froide, la pâleur, la lividité des ongles, les convulsions, & enfin la mort.

Ces symptômes sont bien décrits par NICANDRE, *alexiph. pag.* 159. *edit.* GORR. lesquels se trouvent renfermés dans ces vers.

Fœcundi lacrymam quicunque papaveris hausit,
Hunc sopor altus habet, glaciali frigore summi
Torpescunt artus, nec lumina cœca recludit,
Commissis sed vincta genis immota tenentur.
Undique permulto corpus sudore gravique
Extillat, pallet facies, sunt fervida labra;
Vincula malarum solvuntur, anhelitus imo
Exiguum frigensque simul spiratur ab ore.
Sæpè etiam obtortas nares vel lividus unguis,
Aut oculi sunt certa cavi præsagia mortis.

(*c*) La ciguë étoit reconnue très vénéneuse par les anciens. Parmi les auteurs qui en ont fait mention, je citerai, 1°. DIOSCORIDE, *mat. med.* IV. 79. *pag.* 276. & *alexiph c.* 11. *pag.* 406. 2°. SCRIBONIUS LARGUS, *composit medicam. c.* 47. *p.* 223. 3°. PLINE, *hist. nat.* XXV. 13. 4°. Galien, lib. *quod animi mor. corp. temp. sequ. c.* 3. *p.* 448. *tom.* V. *edit.* CHARTER. & ailleurs encore. 5°. AETIUS, *loc. cit. c.* 63. *pag.* 643. 6°. ORIBASE, *collectan. medicin.* XI. *pag.* 425. *collect.* STEPHAN. 7°. CELSE, *lib de medic.* V. 6. *p.* 245. *edit.* KRAUS. On ne sauroit douter que le poison avec lequel Sénéque veut hâter sa mort, ne soit le suc de ciguë. Voici le texte de TACITE : « SENECA.... *Statium Annæum....... arte medicinæ probatum orat provisum pridem venenum quo damnati publico Athenienfium judicio extinguerentur promeret.* Annal. XV. 64.

dans

dans Platon (*d*), auquel je renvoie ceux qui voudront savoir si la ciguë des anciens répond à la nôtre.

Mais toutes ces substances ne possédent pas au même degré une qualité léthifére ou soporative ; & leurs effets ne conviennent point avec les symptômes qu'on sait, par le rapport unanime des historiens, avoir accompagné la mort de Cléopatre. Si l'on examine attentivement ces symptômes, on sera convaincu que cette princesse, comme plusieurs l'imaginent, n'est point morte aussi tranquillement pour avoir pris du poison ou du suc de ciguë, puisque ces substances vénéneuses, dont nous avons cru devoir fait l'énumération, ont, suivant Dioscoride (*e*), une action semblable & différente; & qu'aucune d'elles ne procure une mort exempte de douleur, paisible, & qui ressemble au sommeil.

Toutes ces circonstances ne se rencontrent qu'après la morsure des aspics, dont le poison, au rapport de Galien (*f*), cause une mort précipitée. Ce qu'on ne sauroit révoquer en doute, si l'on fait attention que ce genre de mort est conforme à la vérité de l'histoire, & à la décision des anciens médecins, & qu'il répond parfaitement

Les symptômes fâcheux, que produit le suc de cette plante, sont le vertige, l'obscurcissement des yeux, le hoquet, l'aliénation d'esprit, le grand froid des extrémités, l'affaissement, la crainte, la suffocation, la lividité, les convulsions, & enfin une mort cruelle causée par l'étouffement. Ces symptômes mortels sont bien décrits par NICANDRE, *alexiph. pag.* 141. dont les vers grecs ont été rendus ainsi par de Gorris.

Hæc primum tentat caput & caligine densa
Involvit mentes ; oculi vertuntur in orbem :
Genua labant. Quod si cupit ocyus ire, caducum
Sustentant palmæ corpus, fauceſque premuntur
Obsessæ, & colli tenuis præcluditur isthmus.
Extremi frigent artus, latet abditus imis
In venis pulsus, nihil inspiratur ab ore.
Fata instant, Ditemque miser jamjam adspicit atrum.

(*d*) *In* PHÆDON. *pag.* 117, *tom.* j. *edit.* STEPH. Il est fait mention au même endroit de plusieurs choses qui servent beaucoup à éclairer sur la nature de la ciguë; mais surtout *pag.* 63, où il est dit que celui qui préparoit le poison, exigeoit que le condamné ne s'entretînt que quelques moments avec ses amis, de peur qu'il ne s'échauffât, ou qu'il ne fût obligé de prendre une seconde ou une troisiéme dose; lorsque la dose préparée avoit été bue, il étoit permis de se promener, jusqu'à ce qu'il survînt de la foiblesse dans les jambes, alors il falloit du repos, le froid gagnoit, & bientôt la mort.

(*e*) *In præfat. ad alexiph.* p. 401.

(*f*) L. *quod animi mor. corp. temp. sequu.* cap. 3. pag. 448. tom. V. *edit.* CHARTER.

au caractére & aux mœurs de Cléopatre. Combien étoit-il aisé pour une reine qui s'étoit rendue fameuse par ses débauches & par ses cruautés, & habile dans l'art de nuire ; combien, dis-je, lui étoit-il aisé d'inventer différents moyens pour sortir de la vie! Qui l'empêchoit, après avoir perdu tout espoir, de s'adresser à elle-même ces paroles, qu'on lit dans Séneque (*g*) : « Pourquoi gémis-tu, insensée ? » Pourquoi attends-tu que quelque ennemi vienne te venger par la » ruine de ton pays, ou qu'un puissant roi vole à ton secours ? De » quelque côté que tu portes tes yeux, tu vois le terme de tes » maux. Regardes-tu ce précipice ? c'est la pente rapide qui méne » à la liberté: cette mer, ce fleuve, ce puits ? c'est au fond de ces » abysmes que la liberté réside : cet arbre peu élevé, brulé par le » soleil, cet arbre sinistre ? la liberté y est suspendue: regardes-tu » ta tête ; ton cou, ta poitrine, ton cœur ? ils te présentent les moyens » d'éviter la servitude. Nous t'offrons des issues trop difficiles, & » qui demandent pour y entrer beaucoup de force & de courage. » Tu demandes quel est le chemin qui conduit à la liberté ? mille » te sont ouverts, chacune de tes veines en est un ».

Enfin Cléopatre, sous ces funestes auspices, se soumit avec un courage intrépide à l'activité du poison des aspics, & s'ouvrit la route qui précipite vers la mort. Elle se place alors sur un lit de repos, & s'endort tranquillement, comme si elle venoit de faire l'action la plus belle.

(*g*) « Quid gemis, demens? Quid » exspectas, ut te aut hostis aliquis per » exitium gentis tuæ vindicet, aut rex » à longinquo potens advolet? Quocunque respexeris, ibi malorum finis est. » Vides illum præcipitem locum? Illac » ad libertatem descenditur. Vides illud » mare, illum flumen, illud puteum? » Libertas illic in imo sedet. Vides » illam arborem brevem, retorridam, » infelicem? Pendet indè libertas. Vides » jugulum tuum, guttur tuum, cor » tuum? Effugia servitutis sunt. Nimis » tibi operosos exitus monstramus, & » multum animi ac roboris exigentes. » Quæris quod sit ad libertatem iter? » quælibet in corpore tuo vena ». L. *De ira, III. 15. p. 76. tom. j. edit. Lips.*



X I X.

LETTRE

DE M. DE VILLIERS,

*Docteur régent de la faculté de médecine de Paris, à m** docteur en médecine.*

MONSIEUR,

Vous me demandez pourquoi l'on trouve l'Hippocrate de René Chartier, annoncé par les bibliographes sous la date de 1639, & sous celle de 1679; pourquoi le même exemplaire porte ces deux dates; s'il n'y en a qu'une édition, ou s'il y en a eu deux; quelle est la meilleure ou le meilleur exemplaire, & pourquoi Van der Linden & Mercklin en annoncent quatorze tomes, tandis qu'on n'en connoît que treize?

Comme vous n'êtes pas le seul à desirer des éclaircissements là-dessus, & qu'ils supposent quelques recherches, j'ai cru devoir publier ma réponse, afin d'être utile à tous ceux qui auroient les mêmes questions à faire, & qui voudroient connoître les faits capables de les résoudre.

Il n'y a vraiment eu qu'une édition du Chartier, & il n'en a été publié que treize tomes, dont dix l'ont été par l'auteur, mort en 1654, savoir huit en 1639, & deux en 1649. Les trois autres n'ont paru qu'en 1679, par les soins de mm. Blondel & le Moine, qui ne nous ont pas appris pourquoi ils n'ont pas voulu donner le quatorziéme, ou la table promise par Chartier.

Cet exposé paroît offrir des idées claires sur cette édition; mais on se trouve dérouté quand on voit que le tome treize & dernier a été publié en 1639, par Chartier même. C'est un chaos qu'il faut débrouiller.

Je vous répéterai, sans doute, des choses que vous savez déja; mais, comme tous les exemplaires ne se ressemblent pas, excepté par le fond, ou le corps de chaque tome qui n'a souffert aucun

changement, vous aurez lieu de connoître ce qui peut manquer au vôtre; &, réciproquement, les possesseurs d'exemplaires différents, verront ce qu'il faudroit au leur, pour savoir tout ce qui peut concerner la forme de ce vaste ouvrage. Quoique j'aie arrangé le mien, de maniére qu'il contient à-peu-près toutes ces différences, je n'ai pas laissé d'en examiner d'autres pour n'avoir aucune incertitude sur ce qui en est. Armez-vous de courage; car les détails bibliographiques en exigent, & de celui qui les fait & de ceux qui en ont besoin, & je me trouve obligé de les donner avec d'autant plus d'exactitude, que je dois tâcher d'être utile aux Espagnols, qui pensent à réimprimer l'Hippocrate de Chartier.

Il n'y a absolument que deux espéces d'exemplaires de cet ouvrage, & ils ne différent que par les titres & par le corps séparé du tome premier. Voici deux tableaux qui présentent les différences & les identités de ces titres.

EXEMPLAIRES DISTRIBUÉS

En 1639, *tel est celui de la bibliothéque du roi.*	*En* 1679, *tel est celui des écoles de médecine.*
Tom. Ier. 1639, Les deux têtes d'Hippocr. & de Gal. premiéres épreuves, *Lut. Paris.*	*Tom.* Ier. 1679. Les deux têtes, derniéres épreuves, *Lut. Paris.* Pralard.
II. 1639. *Idem.*	II. 1639. Place pour les 2 têtes, un fleuron ord. *Lut. Par.*
III. 1639. *Idem.*	III. 1639. *Idem.*
IV. 1639 *Idem.*	IV. 1639. *Idem.*
V. 1639. *Idem.*	V. 1639. *Idem.*
VI. 1639. *Idem.*	VI. 1639. *Idem.*
VII. 1649. Les 2 têtes, secondes épreuves, *Lut. Paris.*	VII. 1649. Les 2 têtes, secondes épreuves, *Lut. Paris.*
VIII. 1639. Comme les six 1ers.	VIII. 1639. Comme les 2. 3. &c.
IX. 1689 (pour 1679) un fleuron ordinaire, *Lut. Par.* Pralard, point assez de place pour les 2 têtes.	IX. 1689. (pour 1679) point assez de place pour les 2 têtes, un fleuron ordin. *Lut. Paris.* Pralard.
X. 1679. *Idem.*	X. 1679. Comme le IX.
XI. 1649. Comme le *tom.* VII.	XI. 1649. Comme le VII.
XII. 1679. Comme les IX. & X.	XII. 1679. Comme les IX & X.
XIII. 1639. Comme les six premiers, le privilége à la fin.	XIII. 1639. Comme les 2. 3. &c. le privilége à la fin.

Vous voyez par le tableau des exemplaires distribués en 1639, que Chartier, ayant son ouvrage prêt, n'avoit pas été obligé de garder l'ordre des tomes en le faisant imprimer, & que des dix volumes qui ont été publiés de son vivant, les six premiers, le huit & le treize, ont paru en 1639, les sept & onze en 1649. Quant aux trois autres, savoir les neuf, dix & douze, il est également clair qu'ils n'ont paru qu'en 1679 : en sorte que par exemplaires distribués en 1639, j'entends ceux dont les tomes ont été achetés à mesure qu'ils paroissoient, & qui ne se sont pas trouvés en magasin en 679, quoiqu'ils n'aient été complétés qu'à cette derniére époque. Aussi ces sortes d'exemplaires sont-ils encore la plupart incomplets aujourd'hui, par la raison qu'il a dû être assez rare que l'acquéreur de 1639 ait vécu jusqu'en 1679, que l'héritier d'un médecin ait été médecin aussi, ou qu'il ait été attentif à profiter de la publication des trois volumes restés en arriére, dont on a peut-être aussi tiré moins d'exemplaires que des tomes imprimés du vivant de Chartier. Tel est, par exemple, un exemplaire incomplet qu'on nous a assuré avoir été donné par Chartier même, & où nous avons vu 1638 au lieu de 1639. sur les titres des tomes 2, 3, 5 & 13; variété que présentent aussi les titres de quelques autres exemplaires, quoique moins fréquemment.

En comparant les tableaux des exemplaires distribués en 1639 & en 1679, vous retrouvez toujours la même année sur les titres correspondants, excepté sur celui du tome premier qui porte 1679, pour annoncer l'année de l'édition complétée. Mais Chartier, ayant fait tirer tous les titres nécessaires au nombre des tomes qu'il avoit fait imprimer, & n'y faisant ajouter la gravure des deux têtes d'Hippocrate & de Galien, qu'à mesure qu'on distribuoit ces tomes, il est arrivé que sur les titres des tomes distribués en 1679, mais portant la date de 1639, puisque ce sont ceux de Chartier dont on s'est servi, en y collant quelquefois une petite piéce de papier, pour substituer le chiffre 1679 à celui de 1639; il est arrivé, dis-je, qu'on trouve un grand vuide occupé par un fleuron ordinaire, & point les deux têtes qui devoient remplir toute la largeur de l'*in-folio*, sur près de six pouces de hauteur, excepté sur quelques-uns, mais comme par hazard, parce que la gravure en étoit alors très usée; & qu'on vouloit la réserver pour le tome premier seul. Mais on ne trouve pas le même vuide sur les titres des tomes neuf, dix & douze qui n'ont que la place nécessaire au fleuron.

Il faut encore observer que cet ouvrage ayant été tout exécuté à l'imprimerie royale, on ne trouve que *Lutetiæ Parisiorum*, sur les titres de 1639 & 49, sans nom de libraire, parce que Chartier devoit le distribuer; au lieu que, sur les titres de 1679, on lit: *Lutetiæ*

Parisiorum, apud Andræam PRALARD, nom du libraire qui avoit acquis le reste de l'édition, & qui en avoit fait part à AUBOUYN & VILLERY, deux autres libraires, dont on trouve aussi le nom sur d'autres exemplaires de 1679.

Mais s'il restoit encore quelques difficultés sur la distinction des trois tomes publiés après la mort de Chartier, savoir les neuf, dix & douze; on acheveroit de les lever, en observant qu'on n'y voit point les *concisæ notæ atque variæ lectiones*, ni l'*errata* qui se trouvent dans tous les tomes publiés par Chartier; & enfin que le mot *flavo*, par exemple, & tous autres contenant un *v* dans leur milieu, sont toujours imprimés par un *v* dans les trois tomes de 1679, savoir les neuf, dix & douze, au lieu qu'on les trouve constamment avec un *u* voyelle dans ceux de 1639 & 49. Il faut en excepter pourtant la seconde partie du tome neuf contenant les aphorismes d'Hippocrate, où l'on trouve constamment l'*u* voyelle, au lieu du *v*, au milieu des mots où celui-ci est nécessaire, de maniére que cette partie pourroit très bien aussi avoir été imprimée par Chartier, & non publiée par lui. Quant à la premiére partie, qui contient les épidémies, Freind a bien vu qu'elle n'étoit pas aussi achevée que ce qui étoit vraiment de Chartier (*a*).

DESCRIPTION du corps séparé du tome premier distribué en 1639.

Ce corps séparé contient des choses essentielles qu'on ne retrouve point dans les exemplaires distribués en 1679; il doit être composé de 23 feuillets.

1°. Le premier est un faux titre, où on lit : *universa Hippocratis & Galeni opera.*

2°. Le second est une belle gravure en cartouche, au milieu de laquelle on lit ce titre général :

Τῦ μεγάλου ἱπποκράτους κώου καὶ κλαυδίου γαληνοῦ περγαμηνοῦ, ἀρχιατρῶν ἅπαντα τὰ σωζόμενα. *Magni Hippocratis coi & Claudii Galeni pergameni, medicorum principum, omnia quæ extant opera in XIII tomos distributa. Renatus Charterius, doctor medicus Paris. Regis christianiss. consmedicus ordin. ac professor. edidit. Lutetiæ Parisiorum.*

(*a*) *Id obiter animadvertere liceat, in his maximè epidemiorum libris Charterii operam desiderari : nam neque notulas, neque variantes lectiones, sicuti in ceteris Hippocratis scriptis, nescio quam ob causam, attexuit. V. pag. 1. de l'avis qui précéde ses épid. d'Hippocr.*

3°. Le troisiéme feuillet porte encore le titre général, qui suit, où l'on voit les deux têtes, & l'annonce d'une table qui auroit fait un volume à elle seule (*a*).

Magni Hippocratis coï & Claudii Galeni pergameni archiatrûn universa quæ extant opera. Renatus Charterius vindocinensis, doctor medicus paris. regis christianissimi consil. medicus, ac professor ord. plurima interpretatus, universa emendavit, instauravit, notavit, auxit, secundum distinctas medicinæ partes in tredecim tomos digessit, & conjunctim græcè & latinè primus edidit; astruxit & medicam synopsin, rerum his in operibus contextarum indicem. Lutetiæ Parisiorum. 1639 cum regis privilegio.

4°. Les sept suivants contiennent le discours que Chartier fit à la faculté le 2 août 1633, sur l'entreprise, & sur l'exécution de son ouvrage tout prêt, puisqu'il nous apprend le 29 du même mois que le tome premier en étoit déjà imprimé (*b*). Page 4 de ce discours, on trouve, 1°. *l'index*, ou le catalogue des livres d'Hippocrate & de Galien, qu'il ne connoissoit qu'en latin : 2°. pag. 5—8, la table de ceux qu'on ne possédoit ni en grec, ni en latin; & pages 11 & 12, une troisiéme table des livres grecs que Chartier a publiés le premier : ce sont ceux qui sont marqués d'une croix †, dans sa table générale des livres & des chapitres (n°. 5); Van der Linden n'a point parlé de cette troisiéme table. Vient ensuite l'approbation de la faculté, *avec actions de graces, par un décret faict exprèz* (*c*) du 8 août 1637, signé de tous les médecins de la faculté, au nombre de cent onze; ce qui offre le tableau de cette année-là, commençant par Pierre Seguyn, qui étoit l'ancien, & finissant par Durand François YON. Ce tableau est le même que celui de la premiére édition du *Codex medicamentarius* de la faculté, qui parut en 1638, excepté que sur ce dernier, le nom de Colletet, qui est l'avant-dernier, ne se trouve point quoiqu'il fût docteur du 28 février 1637.

5°. L'onziéme feuillet contient au *recto*, un avis au lecteur, par Chartier : au *verso* & dans les quatre feuillets suivants, on trouve la table générale, grecque & latine, des livres ou chapitres de ces treize tomes. Celle qui se trouve dans la seconde édition de Van der Linden (*d*), a été prise sur la table particuliére, qui se voit en tête de chaque tome, mais seulement quant aux huit tomes

(*a*) Chartier dans son *avis au lecteur* dont il est question ci-après, n°. 5.

(*b*) *Voy.* Son programme ci-après.

(*c*) Privilége du roi, à la fin du tom. XIII.

(*d*) De scriptis medicis, editio altera. Amstel. Blaeu; 1651. *in*-8°. de 687 *pag.* Il n'est pas question de l'Hippocrate de Chartier, dans la premiere édition de Van der Linden, Amstel. Blaeu, 1637. *in*-8°. de 559. *pag.* &c.

imprimés en 1639, que Van der Linden avoit reçus seuls, car il a suivi la table générale de ce tome premier, à l'égard des sept & onze, qui cependant étoient imprimés alors, ainsi qu'à l'égard des trois qui n'ont paru qu'en 1679. Il n'y a rien changé dans sa troisiéme édition (*a*), & Mercklin n'y a rien changé non plus, quoiqu'il ait écrit sept ans (*b*) après que l'ouvrage de Chartier a été complet.

6o. Le seiziéme feuillet est le titre particulier pour ce tome premier. Il faut le transcrire pour donner une idée des autres, dont on notera pourtant quelques différences.

Operum Hippocratis coï & Galeni pergameni medicorum omnium principum TOMUS PRIMUS. τὰ βιογραφικὰ καὶ γενεαλογικὰ *ad utriusque principis vitam ac genus spectantia.* RENATUS CHARTERIUS *vindocinensis, doctor medicus paris. regis christianissimi cons. medicus ac professor ord. plurima interpretatus, universa emendavit, instauravit, notavit, auxit, edidit. Lutetiæ Parisiorum* 1639.

On sent bien que ces mots grecs doivent changer à chaque tome (V. Van der Linden); mais au titre des tomes sept & onze, qui sont de 1649, après *ordinarius*, on lit : *nec non serenissimæ magnæ Britanniæ reginæ* ἀρχίατρος. On voit encore à la fin de l'un & de l'autre : *ex typis Remigii Soubret*, qui étoit probablement le directeur de l'imprimerie royale. Ce tome onze est sans *errata*. Le titre du tome douze annonce des planches en cuivre, ces gravures occupent dix pages *in-folio*, sur la chirurgie.

7°. Le dix septiéme feuillet contient la table particuliére de ce tome premier.

8°. Les 18, 19 & 20, contiennent l'épître dédicatoire de Chartier, à LOUIS XIII.

9°. Les 21, 22 & 23, contiennent une seconde épître dédicatoire, de Chartier, au cardinal de Richelieu, qui avoit singuliérement favorisé, & protégé cette entreprise. Peut-être Chartier n'auroit-il pu faire cette seconde épître à ce ministre, si celle du roi n'avoit précédé, d'après la régle ordinaire, que les livres exécutés à l'imprimerie royale, ne peuvent guére être dédiés qu'au Roi.

Ces diverses piéces ne sont pas toujours arrangées selon l'ordre qu'on vient de leur donner, parcequ'il n'a point été indiqué, excepté l'épître dédicatoire au cardinal de Richelieu, qu'une réclame fait placer avant la page premiére du corps du livre.

(*a*) De scriptis medicis, edit. tertia. Amstel. Blaeu, 1662. *in*-8°. de 755. *pag.*

(*b*) Lindenius renovatus, Norib. 1686. *in*-4°.

DESCRIPTION

DESCRIPTION *du corps séparé du tome premier, distribué en 1679.*

Ce corps n'est composé que de quatorze feuillets.

A. Le premier est le titre général (N°. 3°.), mais de 1679. On n'y trouve point l'épithéte de *Magni*, précédant le nom d'Hippocrate, ni celle d'*Ordinarius*, à la suite de *Professor*, ni depuis *Astruxit*, jusqu'à *Indicem*; parce qu'on savoit très bien alors qu'on n'y vouloit pas faire de table. Vient enfin: *Lutetiæ Parisiorum, apud Andræam Pralard bibliopolam, viâ Jacobæâ, ad insigne Occasionis*, 1676. *Cum privilegio regis christianissimi.*

B. Les sept suivants sont précisément les mêmes, que ceux du N°. 4°.

C. Le neuviéme ne regarde que la publication de l'ouvrage total en 1679. Il contient quatre parties différentes : la *premiére* est un avertissement, où l'on nous apprend que ce grand ouvrage n'eût jamais été qu'imparfait, sans les soins réunis de Charles du GARD, avocat de Paris, & procureur général du grand conseil, gendre de Chartier, à conserver les manuscrits de son beau-pere, & ceux des libraires, Aubouyn, Pralard & Villery, à se charger des frais de cette édition, à consulter les plus sçavants médecins, & sur-tout messieurs Blondel & Lemoine, qui furent les éditeurs de ce qui restoit à imprimer.

La 2e. est l'approbation de la faculté en forme de décret, du premier octobre 1678, signé de m. le Moine, alors doyen, qui en laisse les honneurs à m. Blondel, en ajoutant que Chartier avoit mis la derniére main à ses manuscrits, & que la plus grand partie des tomes avoit paru quarante ans auparavant.

La 3e. est le tableau des médecins de la faculté de l'année 1679; elle étoit alors composée de cent cinq membres, depuis François Pijart qui étoit l'ancien, jusqu'à Pierre-Paul Guyard.

La 4e. enfin est l'extrait du privilége du roi, du 27 mars 1677, en faveur de Pralard, qui s'associa Aubouyn & Villery; & on y mentionne que cette édition fut achevée le 20 mai 1679.

D. Le dixiéme feuillet & les quatre suivants sont absolument les mêmes que ceux du N°. 5.

Ainsi ce corps ne contient qu'un seul feuillet (*C.*), qui ne peut se trouver dans les anciens exemplaires, tandis que ceux-ci en contiennent dix, qu'on ne voit point dans les exemplaires de 1679, savoir ceux des N°s. 1, 2, 6, 7, 8 & 9; économie qui dépare à tous égards ces sortes d'exemplaires, dont les éditeurs non contents de

garder le silence sur leur travail particulier, qui s'est réduit à-peu-près à corriger des épreuves, ont encore soustrait les épîtres à Louis XIII, & au cardinal de Richelieu, sous le prétexte, sans doute, qu'ils étoient morts depuis long-temps; le roi le 14 mai 1643, & le cardinal le 14 décembre 1642, pour donner l'air d'une nouvelle édition, à ce qui n'en est point une.

L'ouvrage total est donc composé de treize tomes, qu'on fait ordinairement relier en neuf volumes, d'après le détail que Chartier en a donné dans son avertissement, & ainsi qu'on va le voir par l'étendue de chacun : le tome 1er. est de 102 pages; le 2e. de 406; le 3e. de 444; le 4e. de 714; le 5e. de 470; le 6e. de 553; le 7e. de 908; le 8e. de 925; le 9e. de 602 & 408; le 10e. de 723; le 11e. de 202; le 12e. de 575, & le 13e. de 1026, ce qui fait un total de 8058 pages, ou 2015 feuilles, non compris les titres, &c.

NOTICES *générales sur l'ouvrage & sur l'auteur* (*).

René Chartier nous apprend en 1633 (*a*) qu'il se livroit à la médecine depuis trente-six ans, mais comme il étoit octogénaire en 1654 (*b*), & qu'il devoit être né vers 1574, on peut adopter en partie une correction à la main qui se trouve sur l'exemplaire qu'il avoit donné, où on lit *quadraginta* au-dessus de *triginta*, en supposant qu'on auroit dû effacer en même temps le *sex*; ensorte qu'il auroit commencé à étudier la médecine à l'âge de dix-neuf ans.

Il étoit de la licence de 1606-1608, & il fit le discours des paranymphes de la licence précédente quelques semaines après son baccalaureat (*c*). Son acte de Vespérie est du 5 août 1608, & il fut reçu docteur (*d*) le 14 du même mois. Il étoit médecin du roi & professeur de pharmacie en 1610 (*e*), & il fut fait écuyer par la suite.

En 1632 Mes Quirin le Vignon & René Chartier suppliérent pour

(*) On peut consulter ce qu'en dit l'abbé Goujet, *mém. hist. sur le collége royal de France*, tom. iij. *pag.* 116 & *suiv.* M. ANDRY, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, qui travaille à l'histoire des médecins de cette faculté, rectifiera ce que l'abbé Goujet a dit d'inexact sur René Chartier.

(*a*) Oratio, pag. 1.

(*b*) Registres de la faculté de médec.

(*c*) Paranymphus à Renato Charterio med. fac. Paris. Baccalaureo die 9 maii anno 1606. Paris. Saugrain 1607 *in*-8o. de 80 pages.

(*d*) Quæstionum medicar. series chronol. à m. Hyac. Theod. Baron. Paris 1752 & 1763 *in*-4°.

(*e*) Reg. de la fac. de méd.

que leurs fils jouissent du privilége des fils de docteurs pour l'âge & pour le temps d'étude, & la faculté admit huit candidats, du nombre desquels furent François le Vignon & Jean Chartier (*a*). Celui-ci fut docteur le 11 Octobre 1634 (*b*).

René Chartier, devenu octogénaire en 1654, demanda une nouvelle ouverture de licence pour Philippe Chartier son fils, reçu maître-ès-arts en l'université de Paris, quoiqu'il n'eût encore qu'une année d'étude en médecine, d'après un article des statuts qui ne met point de bornes aux faveurs dont peuvent jouir les fils des docteurs. La faculté opina que ce qu'il demandoit pouvoit lui être accordé, pourvu que cela fût arrêté dans trois assemblées. Neuf docteurs y formérent opposition, & la firent signifier par Huissier dans une assemblée subséquente; mais la faculté n'y eut point d'égard: il y eut un jubilé où Philippe fut admis, puisqu'on le trouve parmi les licenciés de 1656. Chartier le pére mourut subitement à cheval, le 31 octobre (*aliàs* le 28) de la même année 1654, & est enterré à S. Germain l'Auxerrois (*c*).

Le discours qu'il prononça devant la faculté le 2 août 1633 est celui qu'il a mis à la tête de son Hippocrate (*d*); & il n'y pas d'apparence qu'il y ait fait de changements, peut-être même étoit-il imprimé avant qu'il ait été prononcé; c'est ce qu'on peut présumer en rapprochant cette date & celle de l'*index* ou programme (*e*) qu'il

(*a*) Ibid.

(*b*) Je ne connois de lui que les deux ouvrages suivans.

1°. *Palladii de febribus concisa synopsis interprete Joanne charterio, parisino, regis christianissimi consiliario medico, & professore ordinario; nec non fac. med. Paris. doctore. parisiis apud Jac. Senlecam.* 1646. *in-4°.* de 46. *pag.* gr. & lat. C'est à tort que l'abbé Goujet attribue cet ouvrage à René Chartier.

2°. La science du plomb sacré des sages ou de l'antimoine, où sont décrits ses rares & particulieres vertus, puissances & qualités par J. Chartier, écuyer, conseiller & médecin ordinaire du roi, & son médecin au collége royal de France, docteur-régent en la faculté de Paris. A Paris, chez J. de Senlecque & Fr. le Cointe 1651, *in-4°.* de 56 pag. *Alors la querelle sur l'antimoine se ralluma plus vivement que jamais.*

(*c*) Reg. de la faculté de médecine. Et suivant l'abbé Goujet, mort le 29 Octobre, à l'âge de 82 ans.

(*d*) *Hanc* προοιμιακὴν, *pro nostrâ novâ ac illustri operum Hippocratis & Galeni editione, græcè & latinè conditâ orationem paravimus*, &c. pag. 1.

(*e*) *Index operum Galeni quæ latinis duntaxat typis, in lucem edita sunt: eorum aliquod græcum in bibliothecis locupletioribus abditum; aut etiam aliud in editione basiliensi aut venetianâ minimè positum comperiatur, id græcè transcriptum Lutetiam ad R.* CHARTIER, *doctorem medicum Parisiensem, consf.* regis christianissimi, nec non suæ majestatis medicum & professorem ordin. *mittatur, ut obnixè rogat is, cujus curæ operum quæ extant omnium Hippocratis & Galeni editio, supremo sanctioris consilii decreto & privato privilegio demandata est. Sed properandum, quia prior tomus jam editus est.*

fit imprimer pour demander aux savants les livres dont il indiquoit les titres; ajoutant qu'*ils n'avoient pas de temps à perdre, parce que son tome premier étoit imprimé.* Cet *index*, divisé d'après ses tomes, est à peu de chose près le même que le premier *index* ou catalogue qui se trouve page 4 de son discours. Mais il n'a reçu que bien peu du texte grec; car on voit dans sa table générale un astérisque * à presque tous les mêmes articles pour annoncer qu'il ne les a publiés qu'en latin.

Il s'étoit appliqué de bonne heure à l'étude d'Hippocrate & de Galien, & il assure qu'il n'avoit jamais rien fait de satisfaisant en médecine que d'après leurs préceptes (*a*). Le goût particulier & l'espéce de passion qu'il avoit pour ces deux auteurs, lui firent bientôt connoître le dommage que l'injure des temps leur avoit causé, les fautes que les copistes & les traducteurs y avoient introduites, & ce qui manquoit aux diverses éditions grecques & latines pour qu'elles fussent complétes & correctes, autant qu'elles auroient pu l'être. Sentir ces défauts, en être affecté, souhaiter ardemment de de les réparer & s'en occuper sans relâche, est le caractere du vrai savant. Chartier fut entraîné par son goût; reconnoissant tout ce qu'on devoit aux veilles des éditeurs & traducteurs qui l'avoient précédé, & détestant la négligence barbare de ceux qui avoient abandonné les manuscrits à la destruction, il eut le courage d'entreprendre une édition plus compléte, pourvu qu'il fût secondé. Il en écrivit à plusieurs étrangers, & sur-tout aux premiers médecins (*b*) du roi d'Espagne, pour avoir communication de tous les ouvrages de Galien, qu'on lui avoit dit être en arabe dans la bibliothéque de l'Escurial; mais il n'en eut aucune réponse. Depuis l'incendie qui a dévasté cette précieuse bibliothéque, m. Casiri nous annonce bien ce qui en reste (*c*); mais on ne connoît pas ce qui s'en est perdu. On a donc tout lieu d'espérer que les savants espagnols en réimprimant l'Hippocrate de Chartier, voudront bien y ajouter tout ce que les manuscrits arabes de la bibliothéque de l'Escurial pour-

Die 29 augusti 1633. *in4°.* de 4 pages. *Ainsi cette piéce ne doit pas être commune aujourd'hui.* NB. l'abbé Goujet, *mém. hist. sur le coll. de France*, tom. iij. *pag.* 124. fait mention d'une autre piéce, & s'exprime ainsi: « Cet index qui est grec » en latin, forme un très petit volume » de 39 *pages*, & a été imprimé à Paris, » sans date, chez Siméon Piget ».

(*a*) Oratio *pag.* 1.

(*b*) *Oratio* pag. 2.

(*c*) *Bibliotheca arabico-hispana escurialensis* tomus prior. Matriti, Perez de Soto, 1760 *in-fol.* de 544, *pag.* V. cod. 800 & 801, *pag.* 253, & il ajoute *pag.* 257. *Si arabicum nostrum indicem cum Charteriano diligenter conferas, videbis sanè non pauca Galeni opera quæ jam deperdita putabantur in nostro superess.*

ront contenir de relatif, afin d'en compléter l'édition autant que cela se pourra (*a*). Mais comme une traduction demande beaucoup de temps, que les savants en général ne peuvent pas toujours se borner à un seul objet, & que l'expérience du passé doit leur apprendre qu'il faut multiplier les exemplaires par l'impression, parce qu'on perd peu de chose en perdant un imprimé, & qu'on perd tout en perdant un manuscrit, il faudroit qu'ils se contentassent d'abord de faire imprimer le texte arabe, non seulement d'Hippocrate & de Galien, avec le Chartier ou séparément, mais encore de tous les manuscrits qui composent cette rare bibliothéque; magnificence bien digne de sa majesté catholique.

Les étrangers, ayant été de peu de secours à Chartier, soit par défaut de bonne volonté, soit parce que son commerce de lettres fut interrompu par les guerres, la seule bibliothéque du roi de France lui a fourni presque tout ce qu'il a publié de nouveau (*b*), ainsi que les manuscrits de m. le président de Mesmes. Tant de recherches ne pouvoient se faire sans exciter l'intérêt qu'elles devoient mériter. » Cet advis conçeu (*c*) estant parvenu dès le temps de nostre longue » maladie de Villeroy (*d*) au mois de juillet 1630 à la cognoissance » de nostre très-cher & très amé cousin le cardinal de Richelieu a » incontinent esté enfanté par l'unique exhortation faite audit sieur » Chartier en nostre présence par nostredit très-cher cousin porté » tousiours à toutes choses haultes, utiles & glorieuses à nostre estat » & bien public. A ces causes désirant & voulant autant qu'il nous » sera possible assister, favoriser & gratifier ledit sieur Chartier en » une telle entreprise importante à la santé de nostre personne; au » bien commun de tous nos subjets, & à l'honneur de toute la » France, considérant d'ailleurs les services que ledit sieur Chartier » a rendu près de nostre personne, de nos très-cheres & très-aimées » sœurs, & les grandes despenses qu'il a faictes jusques à présent; » De nostre certaine science, pleine puissance, & authorité royale » nous avons dit, voulu & ordonné, disons, voulons & ordonnons » que ledit sieur Chartier puisse imprimer ou faire imprimer, vendre

---

(*a*) M. LORRY, préf. de l'hist. de la Faculté de médecine de Montpellier, par M. ASTRUC; *pag.* 13.

(*b*) Oratio; *pag.* 3.

(*c*) *Ibid.* & privilege du roi, en forme d'édit du 8 avril 1639, à la fin du tom. XIII. Mais Chartier obtint cet édit & un arrêt du Conseil d'Etat, peu après la maladie du Roi (probablement en 1631). *Enim vero Rege pauló post (morbum), alterum in italiá exercitum ducente, pollicitorum memor eminentia, REGIO DIPLOMATE, & sanctioris consilii decreto nobis editionis moliendæ privilegium concedi voluit.*

(*d*) Louis XIII eut alors une fiévre double tierce.

» & débiter tous les œuvres desdits princes de médecine, Hippocrate & Galien grecs & latins, *è regione in-folio*, à commencer » du jour premier de l'année 1639 jusques à l'année 1660. Et » d'autant que nostre célébre faculté de médecine de Paris légitimement assemblée, a declaré que tous ceux qui professent la » médecine, doivent avoir un exemplaire de ladite édition, » comme la premiere, la plus ample & la plus signalée de toutes: » & aussi afin que nos subjets soient plus seurement assistez par les » médecins bien instruits en la vraye doctrine d'Hippocrate & de » Galien : nous voulons & ordonnons que tous candidats & aspirans » à la médecine, en toutes les facultez de médecine de ce royaume, » terres & seigneuries de nostre obéissance, ne puissent estre admis » à aucuns actes, ni reçeus à aucuns degrez ordinaires de médecine; de bacalaureat, licence & doctorande, que premiérement » ils ne soient pourveus & munis chacun d'un exemplaire des œuvres » d'Hippocrate & Galien de l'édition dudit sieur Chartier, & sans » avoir préalablement fait paroistre avoir reçeu & payé ledit exemplaire, & justifié la vérité par certificat dudit sieur Chartier, ou de » ceux qu'il aura commis à la vente desdits livres, & donné pouvoir » de ce faire, sur peine de cent livres d'amende applicable au profit dudit sieur Chartier, &c. »

Chartier dépensa cinquante mille écus à cette édition exécutée en *caractéres royaux* (*a*), & devint l'émule d'Aldrovande en s'y ruinant au point qu'il ne put l'achever. On ne peut qu'être surpris de ce désastre à la vue d'un privilége si favorable : mais le cardinal de Richelieu étoit mort; les exemplaires n'étant pas complets, hartier n'avoit pu s'en défaire ni obliger les jeunes médecins de les acquérir. Il a fallu que des particuliers l'achevassent à leurs dépens sous le monarque, qui presqu'en même temps a dépensé cent mille écus pour le Tournefort de 1694, dont il a fait présent au public; ensorte qu'ayant été négligée pendant près d'un siécle, m. Van-Swieten, par le grand usage qu'il en a fait, l'a tirée d'une espéce d'oubli qu'elle n'auroit jamais dû éprouver. Le prix qu'il faut y mettre aujourdhui la venge bien de l'indifférence passée, & lui donne pour ainsi dire plus de vogue (*b*) qu'à l'Hippocrate de Foès. Celle-ci au reste se

(*a*) Privil. du Roi.

(*b*) L'exemplaire de m. de l'Epine, ancien doyen de la faculté de médecine, qui est en papier ordinaire, a appartenu à m. de Tournefort, & ensuite à m. Geoffroi mort en 1731; il fut acheté à sa vente 52 liv. 10 f. On a vu jusqu'en 1760 des exemplaires en grand papier se donner pour 50 liv. Ce grand papier au reste n'a guére qu'un demi-pouce de plus que l'ordinaire sur la largeur & autant sur la hauteur; seulement il est plus beau, plus uni & moins gris; mais le prix de cet ouvrage s'est telle-

soutiendra toujours par son propre mérite, & peut-être parce qu'elle est moins chére, proportion gardée. Il n'est donc pas étonnant que quelques personnes la préférent au Chartier, qu'elles trouvent moins élégant; mais Chartier étoit trop bon juge en ce cas pour négliger d'adopter toute la traduction de Foès, s'il l'eût trouvée de son goût; il a voulu tenir le milieu (*a*) entre la sécheresse de Cornarius & la trop pompeuse éloquence de Foès. Il est vrai que m. Huet (*b*), regarde Foès comme le modéle des traducteurs, & que Triller (*c*) le met au-dessus de tous les interprétes d'Hippocrate, mais je crois qu'il faut examiner leur jugement avant que de s'y rendre. Ce jugement est celui de deux érudits, l'un en belles lettres, & l'autre en phrases médicinales. On doit savoir que les hommes de cette classe sacrifient tout au style, veulent trouver par tout de l'éloquence, du feu, de la poésie, des fictions, des mensonges, & trouvent mauvais qu'on n'emploie pas le genre sublime pour leur dire : « allumez le fourneau; mettez la capsule au bain » de sable, &c. prenez votre médecine à jeun, & ne buvez de la » tisane pardessus que quand vous aurez été à la garderobe, &c. » perdant de vue l'axiôme : *Ornari res ipsa negat, contenta doceri;* le génie se contente du style simple, & laisse l'éloquence aux charlatans.

L'édition d'Hippocrate a été le point mélancolique qui a occupé la tête de Triller pendant toute sa vie. En 1720, il écrit à m. FREIND & lui demande son avis sur l'édition d'Hippocrate qu'il préparoit & qui devoit être bientôt prête à être mise sous la presse (*d*). Il estime que Foès est au-dessus de tout éloge, & que sa version lui a souvent servi à corriger le texte d'Hippocrate, quoiqu'il ait à lui reprocher d'avoir été trop indulgent à laisser passer les fautes que les copistes y ont mises (*e*). En 1728 il se propose de corriger les fautes que Foès y avoit laissées en plusieurs endroits, ainsi que Reinesius l'avoit très bien prouvé (*f*); rejettant ces fautes sur les manuscrits grecs que J. le Fêvre, (licence de 1564-66) J. Martin (licence de 1570-72) & m. l'avocat général Servin (*g*) avoient envoyés à Foès, qui avoit été bachelier de la faculté en

ment augmenté, surtout depuis la vente de la bibliothéque de m. Falconet, dans le catalogue de laquelle on en trouve une notice avantageuse, page 27, qu'il vaut aujourd'hui 300 livres; & que les étrangers qui en ont beaucoup enlevé, n'en trouvent plus que très difficilement. *Voy.* les pet. aff. du 15 août 1776.

(*a*) Oratio, *pag.* 10.

(*b*) Pet. Dan. HUETII de claris interpretibus.

(*c*) Dan. Wilh. TRILLERI, epistola medico-critica ad Cl. FREIND, super 1. & 3. Hippocr. epid. Rudolstat. 1720. *in*-8°. de 88 *pag.* V. *pag.* 7.

(*d*) *Ibid.* pag. 10.

(*e*) *Ibid.* pag. 7.

(*f*) D. W. TRILERI *de nová Hippocr. edit. adornandâ.* Lugd. bat. 1728. *in*-4°. de 27 *pag.* V. *pag.* 6.

(*g*) *Voy.* l'avis au lecteur de Chartier.

1556, & il annonce avec emphaſe qu'il va rajeunir abſolument ſon cher Hippocrate (*a*) en le purifiant de la moiſiſſure, ſous laquelle il étoit méconnoiſſable. Il donne en même temps un eſſai des notes qu'il ſe propoſe de joindre au texte, qu'il écraſe de commentaires, après avoir accuſé Foès d'être diffus en cette partie (*b*). Ce n'eſt pas que ſa vaſte érudition y ſoit déplacée, & qu'il ne fût à ſouhaiter que tout Hippocrate fût éclairci de la ſorte, ainſi que l'a très bien déſiré m. de Haller (*c*); mais Triller veut borner ſon Hippocrate à deux volumes *in*-4°. tandis que ſes commentaires ſont au texte & à la traduction au moins comme ſeize ſont à un.

Il obſerve qu'il a trop avancé ſa parole pour n'être pas bien décidé à la tenir, & qu'il travaille depuis douze ans dans ces vues. Surquoi il faut remarquer qu'en écrivant en 1720 à m. Freind qui a publié ſes épidémies d'Hipp. en 1716, il s'excuſe beaucoup de ce qu'il n'a pu le faire pluſtôt, on en ſent la raiſon. L'ouvrage de Freind lui avoit porté le coup de l'émulation, & il lui falloit bien au moins quatre ans de préparation pour ne pas parler à vuide à un pareil homme. Mais pendant quarante ans, il remplit quatre volumes *in*-8°. de poëmes latins ſur la médecine, il publie des diſſertations, des opuſcules, un traité médiocre ſur la pleuréſie, défigure l'excellente pharmacopée de Wirtemberg en la ſurchageant de citations & de notes, où il cite ſouvent ſes poéſies latines & fait voir à travers beaucoup de jeux de mots très puériles qu'il n'eſt ni pharmacien ni médecin; & cependant il écrit encore à Francfort en 1762 qu'il donnera ſon Hippocrate, qu'il n'a pas donné, quoiqu'il vêcût encore en 1770. (*)

(*a*) *Dictu enim incredibile, quam multa intereà temporis obſervarim ab aliis prætervisa; quam præruptos ſcopulos complanarim; quam denſas ſæpè tenebras diſcuſſerim; quot deſperata & IMMEDICABILIA LOCA PERSANAVERIM; quos perlegerim commentarios, (nam & meminiſſe animus horret) quo omnibus modis Hippocrati meo, quem tam efflictim à puero pæne adamaveram, ſuppetias ferrem, & nihil non tentarem, ut ſenili ſqualore, quo huc uſque obſitus erat, exuto, rugiſque, in quas libera ejus frons erat complicata, explanatis, habitu planè juvenili, & explicatiore fronte in dias luminis oras (ſic) aliquando* exiret. *De nova Hippocr. edit. adorn. pag* 1. J'ai préſenté ce paſſage entr'autres, pour montrer que quand on écrit aiſément & avec feu, comme Triller, on parle rarement avec juſteſſe, quoiqu'on puiſſe avoir quelques idées juſtes; car on ne fait pas des cures incurables; Foès & Chartier ne ſont pas encore moiſis.

(*b*) *Ibid.* pag. 7.

(*c*) *Eruditionem ſummam hîc oſtendit in ſpecimine, quo librum de ANATOME commentario illuſtratum edidit. Vitia autem & bona omnium editionum æſtimat. Utinam raræ & hác ætate rariſſimæ eruditionis vir abſolviſſet laborem, noſtraque ſtudia ſimili omnium Hippocraticorum operum editione adjuviſſet! METHOD. STUD. MED. pag. 992.*

(*) On en a la preuve par la diſſertation ſuivante: Dan. W. Triller & Bar-

En 1720 il trouve Chartier (*a*) somnifére, (dans un moment sans doute où il avoit besoin de dormir, ou parce qu'il n'y trouvoit pas le feu de la poésie, un beau morceau de tragédie ou autre chose semblable) que son livre a été corrigé les yeux fermés, n'a d'autre mérite que de bien figurer dans une bibliothéque, d'être bien cher, & de réunir pourtant avec Hippocrate, Galien dont on trouve quelques morceaux qui n'existent pas ailleurs. Il faut convenir qu'une pareille maniére de décrier un rival est adroite, sur-tout quand on le loue malgré soi sur un mérite qu'on ne lui envie pas.

En 1728, il ne le juge pas si défavorablement, il ne lui reproche qu'un défaut commun avec Foès (*b*), savoir la forme incommode de l'*in-folio*. M. de Haller est plus vrai, plus modéré, quand il dit que l'ouvrage de Chartier est peu utile parce qu'il est rare (*c*). Heureusement que des imprimeurs & des souscripteurs peuvent remédier à ces deux inconvénients en les réimprimant *in*-4°. quoique la division des volumes puisse peut-être ne s'en pas faire si justement, ce qui seroit un petit mal. Quelques personnes préférent la vie de Galien du pére Labbe à celle de Chartier: & Triller auroit adopté celle d'Hippocrate que m. Dacier a mise à la tête des deux volumes *in*-12. de la traduction françoise qu'il nous a donnée de quelques traités. En attendant, on joint à l'Hippocrate de Foès quand on peut l'avoir, le Galien des Juntes qui est assez commun, avec la table de Brassavole qui y répond quand cela se trouve.

Je suis, &c.

A Paris, le 29 Août 1776.

---

thold. diss. de morbis pubertate solutis. Witeb. 1770. *in*-4°. de 27 pages.

En 1769 il disséquoit encore son cher Hippocrate dans la thése suivante, & sur-tout dans le *propemticon*, où il le promet toujours.

D. W. Triller & Schatter: de horrore in febribus exanthematicis, &c. Witteb. 1769. *in*-4°. de 38 pages & 20 pour le *propemt.* où il disserte sur les vomiques.

On compte dans HEFFTER vingt-trois théses ou diss. auxquelles il a présidé, & on en posséde quatre autres qui n'y sont pas. On voit de plus que la premiére à laquelle il a présidé est de 1716, & qu'il étoit répondant en 1715. On en trouve une autre qui le fait répondant en 1718 sous la présidence de Fr. Hoffmann, mais ce doit être une faute. Il falloit probablement 1713.

(*a*) Epist. critica pag. 8 & 9.

(*b*) De nova Hipp. edit. adorn. *p.* 4.

(*c*) Sed ea editio, ut rara, ita parrum utilis. *Meth. stud. med. pag.* 816.

P. S. NOTES *sur quelques endroits de l'histoire du collége royal de France, par m. l'abbé Goujet, 1758*, in-12. *3 vol.*

AU tom. 3, on trouve l'histoire de René Chartier & de ses deux fils, comme ayant été professeurs royaux en médecine. René étoit professeur du roi dès 1617, suivant l'abbé Goujet.

Pag. 121, « sa mort.... arriva à l'âge de quatre-vingt-deux ans. » *Cette date me paroît mériter plus de croyance que le mot vague d'octogénaire, qui se trouve en nos registres.*

Pag. 122, « Palladii synopsis de febribus ». *Cette édition est certainement de Jean Chartier, & non de* RENÉ *son pére.*

Pag. 123. « Les trois derniers (tomes de l'Hippocrate de Chartier) furent donnés depuis par Blondel & le Moine ». *On a prouvé que ces tomes ne sont pas précisément les trois derniers.*

Ibid. « Cette édition commencée en 1639 ». *Il faut dire : commencée en 1633, & dont huit tomes ont été publiés en 1639.*

Pag. 134. « Chartier avoit fait imprimer un *index* des ouvrages » de Galien, dont on n'avoit que les titres, en invitant tous ceux » qui découvriroient quelques-uns de ses écrits dans les bibliothé» ques, de les lui envoyer à Paris. *Cet index qui est en grec & en » latin, forme un très petit volume de trente-neuf pag. & a été impri» mé à Paris, chez Siméon Piget* ».

Cette notice est trop positive, pour qu'on puisse raisonnablement douter du fait qui y est énoncé. J'ai toujours été très porté à croire que Chartier avoit fait tirer séparément, pour quelques amis en 1633, son discours & ce qui suit, peut-être à la totalité de douze feuillets *in-folio*; car l'*index* en question, des titres de Galien, n'y occupant que trois pages & demie, n'auroit pu remplir que dix-huit ou vingt pages, même *in*-12. au lieu de trente-neuf, dont on nous parle sans en indiquer le format. M. l'abbé Goujet dit donc mal-à-propos, que cet *index* occupe trente-neuf pages, cela ne peut pas être. Il doit y avoir autre chose dont il n'a pas rendu compte.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas du tout confondre cet *index* grec & latin de trente-neuf pages, avec l'index tout latin de quatre pages dont j'ai parlé, que je posséde, & qui est un tout fini, ou ne supposant rien de plus, ainsi que cela se voit très clairement.

Pag. 171, 187-189. » Philippe Chartier mourut le 25 août 1669, » âgé de trente-cinq ou trente-six ans; on lui a attribué *la science* » *du plomb sacré des sages*, que les uns donnent à Jean, mort en » juillet 1662, âgé de cinquante-deux ans, & les autres à Philippe » qui le revendique comme son propre ouvrage ».

J'en avois assez dit pour montrer que Jean Chartier étoit l'auteur de cet ouvrage, & que Philippe ne pouvoit l'être, car un homme qui n'a qu'un an d'étude en 1654, & qui est trop jeune pour être admis au baccalaureat, n'a pas pu écrire une page de médecine en 1651. Mais il est étonnant que m. l'abbé Goujet, dont je rapporte d'autres dates, puisse laisser la moindre incertitude là-dessus; comme s'il étoit croyable qu'un jeune homme, né au plutôt en 1633, & âgé de dix-sept ou dix-huit ans au plus en 1651, pût alors publier un ouvrage sur la médecine, & sur l'histoire de la chymie, où l'on trouve des citations en hébreu, en arabe & beaucoup de passages de l'Hippocrate de René Chartier.





X X.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

I.

On vit paroître en, 1773, le prospectus d'une gazette de santé, par un docteur régent de la faculté de médecine de Paris. Tout le monde convint alors que cette nouvelle production s'établissoit sur les débris de certaines *lettres*, qui avoient paru en 1769 avec un privilége de six ans; mais que l'auteur injustement molesté avoit interrompues. Cette gazette va prendre une nouvelle vie : son *premier auteur* étant *obligé de cesser aujourd'hui ce travail*, (ce sont les termes de l'AVERTISSEMENT), la société de médecins qui la continue, déclare qu'elle s'attachera principalement à faire connoître les véritables intérêts des hommes, les découvertes & observations neuves & vraiment utiles, les ouvrages de médecine & le cas qu'on en doit faire; les remédes nouveaux, enfin tout ce qui a un rapport direct ou indirect à la conservation des hommes & des animaux; & lorsqu'il s'agira d'une plante salutaire ou pernicieuse, essentielle à connoître, on en donnera la figure. On évitera avec soin toute discussion étrangére à l'objet principal, (qui est l'utilité publique), les disputes polémiques; on n'en fera mention que lorsqu'il s'agira d'*éclaircir quelque point lumineux* dans l'art de guérir, ou capable de soulager l'humanité. On se permettra quelquefois des réflexions, tant sur les faits qu'on rapportera, que sur certains livres déja connus, mais qui contiennent des principes généraux. On trouvera désormais dans cet écrit peu de systêmes, beaucoup de faits, peu de théorie, beaucoup d'observations. On ne négligera rien pour le rendre d'une utilité réelle & générale

Le plan, que ces messieurs se proposent de suivre, paroît s'éloigner de celui qu'on avoit adopté d'abord. Ils dirigent toute leur attention du côté de l'utilité publique, dont on ne s'étoit pas essentiellement & constamment occupé. En ne perdant pas de vue ce point important, la gazette de santé sera lue volontiers; elle cesseroit d'intéresser si l'on ne tenoit note que de pitoyables recettes ou formules; si l'on y inséroit des lettres mandiées, & farcies d'éloges

ridicules, des conſultations imaginaires, des obſervations faites dans le cabinet; ſi, au lieu de décréditer le charlataniſme, on le favoriſoit; ſi, au lieu d'avouer ſes torts, on donnoit des démentis formels à des hommes honnêtes & vrais; ſi, par condeſcendance ou par connivence, on vantoit comme appartenant à celui-ci les inventions de celui-là; mais une ſociété de médecins ſera toujours incapable de tomber dans ces excès répréhenſibles.

I I.

Tout le corps des médecins a été révolté de la maniére indécente, dont il étoit parlé de pluſieurs perſonnes de l'art, dans l'*état de médecine* qui a paru au commencement de cette année.

L'auteur, m. le F. (*), a cru que le moyen de ſe faire connoître, étoit de s'annoncer lui-même comme un homme merveilleux. Cet ambitieux projet devoit échouer, puiſqu'il étoit mal conçu; mais la réclamation générale contre ſon livre trop ſatyrique (**) a excité l'attention de m. le Garde des ſceaux. Le privilége, accordé d'abord au médecin d'Erford, a été caſſé par un arrêt du conſeil; d'autres médecins ont été chargés de continuer l'*état de médecine*, ils y ſont autoriſés par un nouveau privilége; ce ſont mm. de Horne & de la Servolle, leſquels ont aſſocié à leur travail un homme, qui, ayant eu le deſſein de compoſer un *état de la médecine en France*, avoit développé ſon plan au ſieur le F.... qui ſongeoit ſeulement alors à donner un *almanach*. Cependant le ſieur le F.... & ſon adjoint, unirent à leurs idées le projet plus étendu dont on leur avoit fait part; ils adoptérent le titre qui leur fut donné, mais en propoſant à celui qui s'étoit trop ouvert d'entrer avec eux en ſociété; des principes d'honnêteté l'empêchérent d'accepter leurs offres. D'après ce refus, ils ſe crurent les maîtres de ſuivre librement ſon plan,

---

(*) C'eſt auſſi l'auteur de cette petite feuille empoiſonnée, contre laquelle nous nous ſommes récriés les premiers dans nos mémoires, & dont la faculté de Paris parle ainſi, *pag.* 3. d'un MÉMOIRE qu'elle vient de publier: « Vers la fin » (il faut *le commencement*) de 1775, un ſieur le » Febure de Saint-Ildephont, s'étoit annoncé dans » le public, pour être poſſeſſeur d'un remède » ſouverain contre le cancer; ce remède n'étoit » autre choſe que l'arſenic qu'il s'agiſſoit de pren- » dre intérieurement, & qui, dans le vrai, n'eut » pas manqué de produire de grands & prompts » effets ſur les malades. *Juſtement allarmée ſur* » *cette eſpece d'attentat public à la vie des citoyens*, » la FACULTÉ s'étoit empreſſée de réclamer; & » ſur ſes repréſentations, *m. le lieutenant de po-* » *lice avoit arrêté la brochure* qui annonçoit le » remede, & FAIT SORTIR DE PARIS L'AUTEUR».

(**) Outre ce que nous avons dit de cette production, voici le jugement qu'en porte la faculté de Paris, dans le MÉMOIRE déja cité *pag.* 3. «Dans » cet écrit que trouve-t-on? Des ſarcaſmes indé- » cents, des imputations injurieuſes & fauſſes » contre pluſieurs médecins de la capitale & des » provinces; & ce qu'il y avoit de plus condam- » nable encore, un éloge pompeux de ce même » remède (l'ARSENIC) du ſieur de Saint-Ildephont, » que la Police d'accord avec le jugement de la » faculté, venoit de proſcrire, & de pluſieurs au- » tres remèdes, non moins dangereux ».

& d'usurper pour leur libelle le titre d'*État de la médecine*, malgré l'opposition verbale faite, & réitérée au sieur le F....; car celui qu'ils dépouillérent ne voulût point réclamer contre cette injustice, quelque certain qu'il fût d'être écouté.

Le prospectus, qui suit, développera la méthode que se proposent de suivre les nouveaux auteurs, & comment les médecins peuvent concourir à la perfection d'un ouvrage, capable de favoriser entr'eux un commerce & une correspondance d'utilité inconnue jusqu'à ce jour.

État de la médecine, chirurgie & pharmacie en Europe, & principalement en France, pour l'année 1777.

Les médecins, auteurs *du nouvel État de la Médecine, Chirurgie & Pharmacie en Europe*, s'empressent de présenter au public le plan & l'ordre qu'ils se proposent de suivre dans la composition de cet ouvrage périodique, dont monseigneur le garde des sceaux vient de leur accorder le privilége.

Ils donneront chaque année un discours préliminaire, dans lequel ils discuteront quelque partie historique de la médecine, chirurgie & pharmacie, & particuliérement de la maniére dont la médecine s'exerce dans chaque pays, relativement à sa situation, à la nature de l'air, à l'influence du sol, & de ses productions, à la qualité de l'eau & des matiéres qu'elle contient. La constitution des habitans, leur tempérament, leur maniére de vivre, de se nourrir, leurs occupations, leurs exercices, leur caractere ne seront point oubliés dans cet examen; & du rapport physique & moral de leur état de santé à celui de maladie, on déduira les raisons qui ont dû déterminer les médecins de chaque pays à adopter une méthode de guérir, de préférence à toute autre. On verra que la variation qui existe dans cette partie, parmi les différens peuples qui habitent le globe, n'a pas été simplement le produit du goût, de l'habitude ou du hasard, que cette variation est peut-être la preuve la plus complette de la vérité & de la sûreté de l'art de guérir; & que, si cette science n'est pas uniforme, & par-tout la même, c'est qu'eu égard aux différens pays & aux différentes constitutions des êtres qui les habitent, à la multiplicité & à la diversité des causes qui troublent & dérangent l'économie animale, les moyens d'y remédier doivent conséquemment varier, & recevoir les modifications naturelles & sensibles qui dérivent du climat & de la maniére dont y vit. Cette vérité, mieux sentie encore que prouvée, a naturellement produit des méthodes de traiter & guérir les maladies dans chaque partie de notre sphére, qui, du premier coup d'œil paroissent différentes & même opposées, mais qui, rapprochées des motifs déterminans, concourent à produire les mêmes effets, & atteignent conséquemment au même but.

C'est pour commencer à prouver cette vérité importante, que les nouveaux auteurs de cet ouvrage, se sont déterminés à donner, cette année, la maniere dont la médecine se fait en Allemagne relativement au sol, à l'air, aux eaux & à la façon de vivre des habitans, à la constitution primitive & ocquise, à leurs travaux, à leurs passions, & à leurs occupations journalieres. La maniére d'enseigner

& de pratiquer la médecine en Allemagne sera comparée à celle de la France, & de la prétendue opposition de ces deux pratiques, on en déduira les principes qui les ont déterminées l'une & l'autre : on verra que, si on saigne moins en Allemagne qu'en France, & que, si, quand on est obligé de recourir à la saignée, on donne presque toujours en Allemagne la préférence aux ventouses & aux sangsues, qui ne tirent que le sang des veines de la circonférence, sur celles qui obligent à l'ouverture d'une veine plus profonde, ce n'est pas sans raison qu'on a adopté dans ce pays, où les inflammations sont plus rares, une méthode d'où résulte un effet presque toujours égal, & quelquefois même plus avantageux. C'est par les mêmes principes qu'on jugera de la nécessité où ont été de tout tems les médecins allemans d'insister plus que nous sur les amers, sur les toniques, sur les elixirs, sur les purgatifs, & de se permettre plus fréquemment les remedes de cette derniere classe, qui sont résineux, lesquels, administrés à des tempéramens sanguins, irritables, accoutumés à des alimens trop succulens, trop spiritueux, produisent en France des ravages affreux, & disposent à la phlogose & à l'inflammation.

Dans la comparaison de deux nations qui montrent une aussi grande différence dans presque tous leurs rapports physiques, dans leur maniere de vivre & de se guérir de leurs maladies, on fera voir que la portion la plus considérable de l'une & de l'autre (le peuple) est moins éloignée qu'on ne le pense du point de réunion ; qu'à quelque différence près, les pauvres de toutes les nations se nourrissent & vivent à peu près de même, & qu'ils emploient à peu-près les mêmes moyens pour se guérir de leurs maladies.

On suivra exactement le parallele des nations, en donnant chaque année une dissertation médicinale nouvelle ; & en passant successivement tous les peuples de l'Europe en revue. Cette méthode étant bien suivie & suffisamment approfondie, il en résultera à la fin une connoissance plus avantageuse & plus exacte de la maniere de concevoir & pratiquer la médecine de tous les peuples de l'univers, & cette connoissance, qui tient aussi essentiellement à l'histoire de la médecine, est bien faite pour entrer dans un ouvrage qui y a un rapport aussi direct. On ne donnera sur cet objet important rien de hasardé, & tout sera établi d'après la correspondance la plus exacte avec les médecins les plus savans & les plus renommés.

L'ouvrage périodique annoncé sera divisé en trois parties : la *premiére* contiendra la médecine, chirurgie & pharmacie en France : dans la *seconde* on présentera le tableau abrégé de ces trois parties dans les différens états de l'Europe : la *troisiéme* fera connoître les ouvrages de l'art, qui auront paru dans le courant de l'année, ainsi que les edits, déclarations, ordonnances du roi, qui le concernent. On verra dans la premiere partie l'état des médecins, chirurgiens & apothicaires du roi, de la reine, de la famille royale, du premier prince du sang, ainsi que de ceux qui sont attachés au service des maisons royales, ou des établissemens royaux.

On passera de-là à l'état de la médecine, chirurgie & pharmacie à Paris, ce qui comprendra la faculté de médecine, le college royal, l'école & l'académie royale de chirurgie, & la communauté des apothicaires. On placera à leur rang les chirurgiens & apothicaires privilegiés, les sages-femmes reçues ; & on n'oubliera aucun des établissemens relatifs à l'art de guérir, qui existent dans cette capitale.

On parcourera ensuite les différentes parties du royaume ; on nommera les chirurgiens & apothicaires de la capitale & des villes principales de chaque province : on fera mention des facultés & colleges de médecine & de chirurgie, qui y sont fondés, & on donnera successivement l'histoire de ces fondations & des

autres établissemens qui ont quelque rapport à la médecine : on indiquera à la fin de l'article de chaque province les eaux minérales qui font la richesse des pays où elles se trouvent, & la consolation des malades qui qui s'y transportent ; &, après en avoir fait un examen analytique très-succinct, on détaillera les vertus que l'expérience y a reconnues & confirmées.

L'article de la France sera terminé par le tableau de la médecine militaire, lequel comprendra non-seulement les médecins, chirurgiens & apothicaires des hôpitaux militaires, de la marine & de nos colonies, mais encore les chirurgiens majors des régimens.

La seconde partie, quoique traitée plus en abrégé, pour ne point grossir le volume, indiquera cependant les premiers médecins, chirurgiens & apothicaires des souverains de l'Europe, les facultés & colleges de médecine les plus célébres dans ces différens états, & les principaux établissemens qui y sont consacrés à l'art de guérir.

Dans la troisieme partie on fera connoître les livres nouveaux de médecine, physique & d'histoire naturelle, qui auront paru dans le courant de l'année 1776, soit en France, so t dans les pays étrangers. On analysera ceux qui présenteront une utilité plus marquée, ou des vues nouvelles. On annoncera les questions proposées par les différentes académies de l'Europe, sur quelques points de médecine, & les noms de ceux qui auront remporté les prix, avec une notice exacte de leurs mémoires ou dissertations, lorsqu'ils seront imprimés.

On donnera ensuite l'histoire annuelle, & les progrès de l'inoculation en France; & on n'oubliera rien de ce qui pourra contribuer au succès & à l'avancement de de cette pratique si intéressante à la conservation de l'espece. Cette partie sera terminée par le nécrologe ou la liste des médecins, chirurgiens & apothicaires morts dans le courant de l'année 1776, & par une analyse succinte des ouvrages par lesquels ils se seront distingués. L'éloge le plus flatteur que l'on puisse faire des gens de lettres & des artistes, est sans contredit l'exposition raisonnée de leurs écrits & de leurs travaux : c'est justifier en quelque sorte l'approbation générale, & mettre la derniere main à la réputation qu'ils ont méritée.

Cet état, dont nous croyons superflu de faire connoître l'utilité, non-seulement pour les gens de l'art, mais encore pour les personnes étrangeres à cette partie, ne contiendra aucune critique amere, ni aucune personnalité offensante : il paroîtra dans le mois de janvier de chaque année.

A V I S.

Les nouveaux auteurs chargés par monseigneur le garde des sceaux de travailler à l'état de médecine en Europe, invitent les gens de l'art à leur fournir les éclaircissemens nécessaires au succès d'une entreprise formée pour l'honneur de la médecine, & étendre les connoissances des ouvrages de ceux qui la professent.

C'est pour coopérer à cet ouvrage intéressant, qu'ils sont priés de vouloir bien leur marquer quels sont les médecins de la ville qu'ils habitent, par rang d'ancienneté, s'ils forment college, s'ils ont des lettres patentes, quand & par quel roi elles ont été accordées, s'il y a un médecin du roi aux rapports, & par qui cette charge est possédée.

Il

Il leur est également nécessaire d'avoir le nom des chirurgiens & apothicaires de chaque ville par rang d'ancienneté, en indiquant si les uns & les autres forment communauté, quel est le lieutenant du premier chirurgien du roi, & quels sont les chirurgiens jurés aux rapports.

Ils ont un égal intérêt à connoître les établissemens importans à l'exercice de la médecine, qui existent dans chaque ville, comme stipende, consultations pour les pauvres, hôpitaux de charité ou autres, & quels sont les gens de l'art qui y sont employés; il faut mettre à la suite du nom de chacun les ouvrages qu'il pourra avoir publiés.

S'il y avoit dans quelque petite ville, bourg ou village de chaque province, des gens de l'art qui y jouissent de quelque réputation, on en fera une mention honorable, ainsi que de leurs ouvrages.

Les médecins, chirurgiens & apothicaires, sont également invités d'indiquer les eaux minérales de chaque province, leurs vertus médicinales, leurs qualités sensibles, & sur-tout celles que la chymie y a reconnues.

Les nouveaux auteurs de l'état de la médecine en Europe se feront un devoir d'envoyer un exemplaire *gratis* à mm. les correspondans qui leur auront fourni des articles un peu étendus & intéressans.

Le prix de cet ouvrage qui sera du même format & du même caractere que ce prospectus, sera de 3 liv, broché, & de 3 liv. 10 f. franc de port pour la province.

Ceux qui désireront se le procurer, mettront cet argent, franc de port, à l'adresse de m. Luneau de Boisjermain, à l'abonnement littéraire à Paris, rue de la comédie françoise, hôtel de la Fautriere, avec une lettre également franche de port pour l'annoncer; & les envois ne souffriront aucun retard.

Ceux qui souhaiteront d'être nommés, ou qu'il soit fait mention de leurs écrits dans cet ouvrage périodique, enverront leurs articles, francs de ports, signés d'eux, à la même adresse que ci-dessus.

FAUTES A CORRIGER.

Pag. 164, *lig.* 9, *au lieu de* convenablement situées, *lisez* bien plantées.

Pag. 173, *au bas*, *lisez*, SOUQUET, conseiller médecin du roi en Boulonnois, médecin de l'hôpital de Boulogne, & pensionnaire de la ville.

Pag. 210, *note* (g) *ligne* 8, *au lieu de* illum flumen, illud puteum; *lisez*, illud flumen, illum puteum.



XXI.

ARRÊT

DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui établit une commiſſion de médecins à Paris, pour tenir une correſpondance avec les médecins de provinces, pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques & épizootiques.

Du 29 avril 1776.

Extrait des regiſtres du conſeil d'état.

LE roi s'étant fait rendre compte, en ſon conſeil, des précautions anciennement priſes, & des moyens qui ont été employés pour porter des ſecours à ſes ſujets & veiller à leur conſervation, lorſque des maladies épidémiques ont affligé quelques provinces, ou ſe ſont répandues dans les campagnes; ſa majeſté a reconnu qu'il étoit digne de ſa bienfaiſance de pourvoir à cet objet important, par des inſtitutions publiques & capables de remplir plus ſûrement leur objet : qu'une longue expérience prouve que les épidémies, dans leur commencement, ſont toujours funeſtes & deſtructives, parce que le caractére de la maladie étant peu connu, laiſſe les médecins dans l'incertitude ſur le choix des traitements qu'il convient d'y appliquer : que cette incertitude naît du peu de ſoin qu'on a eu d'étudier & de décrire les ſymptômes des différentes épidémies, & les méthodes curatives qui ont eu le plus de ſuccès : que ſi quelques médecins habiles ont écrit & conſervé leurs obſervations ſur les épidémies qu'ils ont vu régner, ces ouvrages iſolés ſont demeurés ſans utilité, faute d'être raſſemblés, & de concourir, par leur

réunion & leur comparaison, à la formation d'un corps complet de doctrine : que cependant, la véritable & la plus sûre étude de la médecine, consistant dans l'observation & dans l'expérience, le véritable code des médecins, seroit dans le recueil de tous les faits que les hommes les plus instruits de l'art ont observés, & des traitements dont ils ont éprouvé, dans les épidémies, les bons ou les mauvais succès : que pour encourager les médecins habiles à conserver leurs observations, & pour parvenir à les réunir & les comparer ensemble, rien ne seroit plus utile que l'établissement d'une commission, composée de médecins choisis par sa majesté, & qui seroient par elle spécialement chargés de s'occuper de l'étude & de l'histoire des épidémies connues ; de se ménager des correspondances avec les meilleurs médecins des provinces, & même des pays étrangers ; de recueillir & de comparer leurs observations, de les rassembler en seul corps ; enfin de se transporter toutes les fois qu'il leur seroit ordonné, dans toutes les parties du royaume, où des maladies épidémiques requerroient les secours de leur art : l'objet essentiel de ceux qui l'exercent, étant sur-tout de ne négliger aucuns moyens de se rendre utiles à l'humanité; sa majesté a droit d'attendre du zéle de ceux qu'elle aura choisis, qu'à l'exemple des plus grands médecins de l'antiquité, ils ne dédaigneront point d'étudier pareillement les maladies des animaux & les remédes qui leur conviennent. Ces considérations ont déterminé sa majesté à faire choix de plusieurs médecins, qui sous la conduite & l'inspection d'un chef, s'occuperont spécialement du soin d'étudier l'histoire & la nature des différentes épidémies, de demander & de réunir les observations des médecins des provinces ; de faire des recherches d'anatomie, en joignant à la dissection du corps humain celle des animaux, & rassemblant ainsi toutes les notions qui peuvent être utiles pour prévenir ou arrêter les ravages que les maladies contagieuses font parmi les hommes ou parmi les animaux, qui partageant avec eux les travaux de l'agriculture, deviennent une partie intéressante de leur richesse. A quoi voulant pourvoir : oui le rapport du sieur Turgot, conseiller ordinaire du conseil royal, contrôleur général des finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Il se tiendra à Paris, au moins une fois par semaine, dans le lieu qui sera désigné par le sieur contrôleur général des finances, une assemblée qui sera composée d'un inspecteur-directeur général des travaux & de la correspondance relatifs aux épidémies & épi-

zooties, d'un commiſſaire général, premier correſpondant avec les médecins des provinces, & de ſix docteurs en médecine, leſquels ſe conſacreront principalement à l'étude des maladies épidémiques & épizootiques, à faire des diſſections & autres opérations propres à remplir l'objet auquel ils ſeront deſtinés; à ſe livrer aux travaux de la correſpondance qui ſera établie avec les médecins des provinces, leſquels ſeront invités par le commiſſaire correſpondant, qui ſera nommé ci-après, à concourir à l'utilité des travaux de ladite aſſemblée, par leurs obſervations & leurs expériences.

II.

SA MAJESTÉ choiſit & nomme pour chef de cet établiſſement, le ſieur de Laſſone, ſon premier médecin en ſurvivance : il préſidera aux aſſemblées, & il en fixera les jours, les heures & la forme.

III.

SA MAJESTÉ nomme commiſſaire général, & premier correſpondant avec les médecins des provinces, le ſieur Vicq d'Azyr, médecin de la faculté de Paris, de l'académie royale des ſciences, lequel ſera tenu de ſe trouver aux aſſemblées, d'y préſider en l'abſence du ſieur de Laſſone; de diſtribuer, à chacun des ſix médecins, le travail néceſſaire pour entretenir une correſpondance générale, ſur tout ce qui peut concerner les maladies épidémiques & épizootiques; de rendre compte, au ſieur contrôleur général des finances, des recherches, des obſervations & des faits de pratique, & de ſe tranſporter par tout où ſa préſence ſera jugée néceſſaire.

IV.

LE ſieur Vicq d'Azyr ſera tenu de faire un cours d'anatomie humaine & comparée, dans lequel on s'occupera principalement de la deſcription & de la comparaiſon des parties propres à fournir des conſéquences utiles à la pratique, auquel cours aſſiſteront les ſix médecins agréés & les docteurs ou étudiants en médecine, dont il ſera parlé ci-après, article VII ; ſa majeſté nomme pour cet effet ledit ſieur Vicq d'Azyr, profeſſeur d'anatomie humaine & comparée de cette nouvelle inſtitution.

V.

LES ſix docteurs en médecine, dont il eſt fait mention dans l'article premier, ſeront nommés par le ſieur de Laſſone, & agréés

par le sieur contrôleur général des finances ; ils seront tenus de se transporter, en conséquence des ordres dudit sieur contrôleur général, dans les provinces où ils seront jugés nécessaires pour le soulagement des hommes ou des bestiaux.

V I.

LORSQU'UN ou plusieurs desdits médecins seront envoyés dans les provinces, il leur sera remis par le médecin-inspecteur & directeur général, ou par le médecin nommé commissaire du roi en cette partie, un plan de conduite, qui sera approuvé par le sieur contrôleur général des finances, auquel ils seront tenus de se conformer, à peine de privation de leurs places.

V I I.

POUR étendre le plus qu'il sera possible l'utilité que le public & les médecins doivent retirer de cet établissement, sa majesté ordonne, que par le sieur de Lassone, & sur le rapport du sieur Vicq d'Azyr, il sera admis à ladite assemblée, pour en suivre les instructions & exercices, des docteurs ou étudiants en médecine, faisant leur cours à Paris, même des chirurgiens, ou des éléves en chirurgie, qui, par leurs talents, mériteront cette admission : & pour les engager à s'y rendre exacts & attentifs, veut sa majesté, qu'il soit accordé des encouragements proportionnés à leurs talents, à ceux qui se seront distingués par leur application & leur amour pour le travail; le tout sur le rapport qui en sera fait au sieur contrôleur général des finances, par le sieur de Lassone, d'après le témoignage du sieur Vicq d'Azyr. FAIT au conseil d'état du roi, sa majesté y étant, tenu à Versailles le vingt-neuviéme jour du mois d'avril mil sept cent soixante-seize. *Signé* DE LAMOIGNON.

De l'imprimerie royale 1776, in-4°. de 6 pag.





XXII.

OBSERVATION

Au sujet d'une gangréne considérable, à tout le tissu cellulaire d'une jambe, après des douleurs d'un an (*).

Pierre Laboutique, âgé d'environ soixante ans, meûnier dans la paroisse de Montigny en Poitou, m'envoya chercher au mois de décembre 1740, à Chefboutonne en Poitou, où j'étois alors établi. Il souffroit depuis un an de la jambe droite; un chirurgien, qui l'avoit traité avec des remédes onctueux, n'avoit pu le soulager.

En examinant la jambe malade, je remarquai un dépôt avec fluctuation au-dessous de la malléole externe, j'en fis l'ouverture, il en sortit beaucoup de matiére noirâtre & d'une odeur fétide. Voyant que l'épiderme de dessus le pied se détachoit, comme d'un membre pourri, & que la peau étoit mortifiée, je l'enlevai; j'apperçus que le tissu cellulaire étoit inondé d'une matiére putride qui couloit continuellement. Je soupçonnai alors qu'il y avoit gangréne dans tout le tissu cellulaire de la jambe; en conséquence, je fis des incisions, qui pourtant ne découvrirent pas encore jusqu'où le mal s'étendoit; je n'en fus éclairci que quand j'eus dépouillé la jambe jusqu'à sa partie supérieure; il ne resta de peau que celle qui couvroit la face interne du tibia & la plante du pied. Comme cette gangréne, avoit détruit le tissu cellulaire jusque dans l'interstice des muscles & altéré le tendon du long péronier, & ceux des extenseurs des orteils qui tombérent en pourriture, je crus qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour sauver la vie à ce malade, que celui d'amputer la jambe, mais n'ayant point voulu y consentir, je le pansai avec un digestif, composé de térébenthine & de jaune d'œuf, & animé d'aloës, de myrrhe & de camphre;

(*) Par m. Henri Audouin de Chaignebrun, médecin employé pour les maladies épidémiques & épizootiques, & pensionnaire du roi.

j'appliquai, par dessus les plumaceaux, des compresses imbibées d'eau-de-vie camphrée; on les arrosoit deux ou trois fois par jour avec la même liqueur spiritueuse. Dans l'intervale des pansements, on donnoit au malade un peu de vin sucré & de la confection d'hyacinte avec de la thériaque, pour relever & soutenir les forces extrêmement abatues : cette conduite fut suivie d'un bon effet. La plaie se détergea, la peau ou la cicatrice se prolongea & la plaie diminua d'une maniére surprenante, en sorte que la partie de la jambe découverte se recouvrit en sept semaines : alors il survint à la cuisse du même côté un dépôt, dont je fis l'ouverture; il sortit une matiére épaisse & un peu fétide : le pansement fut le même que celui de la jambe, & la plaie se cicatrisa. Ce malade ayant été obligé de garder le lit pendant long-temps, & étant d'ailleurs très maigre, il survint excoriation sur l'os sacrum, où la gangréne se manifesta de nouveau; j'y fis des scarifications & pansai avec l'eau-de-vie camphrée. Le malade étoit guéri, il avoit été purgé, & se levoit lorsqu'il mangea du foie de cochon & des boudins qui lui causérent une indigestion & un cours de ventre; la fiévre l'obligea de garder le lit, & la gangréne reparut aux environs de l'os sacrum, contre laquelle j'employai les mêmes moyens. La plaie étoit encore presque cicatrisée, quand par une autre imprudence cet homme se procura une seconde indigestion & un nouveau cours de ventre qui terminérent ses jours.

A Chefboutonne en Poitou, ce premier mai 1741.

Observation concernant une gangréne vermineuse.

En 1747, au mois de juillet, nous trouvant m. Duchesnay, médecin du roi, & moi à Beaumont-sur-Oise, pour une maladie épidémique qui régnoit sur les habitants des villes de Beaumont & de Champigny, & de trente-neuf paroisses circonvoisines; nous fûmes appellés pour voir une fille de la paroisse de Persan, à laquelle il étoit survenu (à la suite d'une fiévre miliaire inflammatoire putride) un dépôt gangreneux qui s'étendoit depuis trois doigts ou environ au-dessus de la malléole externe jusqu'aux orteils du pied droit. Après avoir ouvert ce dépôt, je fus obligé d'emporter toute la peau de dessus le pied, où nous apperçûmes une infinité de petits vers ronds & pointus; le tissu cellulaire étoit détruit; la matiére, qui sortit de ce dépôt, étoit noirâtre & d'une odeur fétide. La plaie fut pansée par m. de Sens, chirurgien à Beaumont-sur-Oise, avec un digestif composé de térébenthine, de jaune d'œufs, animé d'aloes, de myrrhe & de camphre, & des compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée. Quoique tous les tendons extenseurs des

orteils fussent découverts, il n'y en eût que deux de détruits par la pourriture; ils avoient paru altérés lorsque j'ouvris ce dépôt, les autres tendons furent garantis par nos soins & par un pansement méthodique. Cette fille fut parfaitement guérie. Ces deux observations servent au moins à prouver les ressources infinies de la nature aidée par l'art.

A Beaumont-sur-Oise, le 8 *août* 1747.

OBSERVATION *sur une tumeur considérable & extraordinaire, trouvée dans le bas-ventre d'un homme après sa mort.*

Au mois de juillet 1747, étant à Beaumont-sur-Oise, avec m. Duchesnay, médecin du roi par quartier, pour arrêter les progrès d'une épidémie qui régnoit sur les habitants de Beaumont, de Chamblis en Beauvoisis, & de trente-neuf paroisse des environs ; on nous engagea de voir un particulier de la paroisse de Champagne : il étoit malade depuis long-temps, réduit à garder le lit & dans le dernier dégré du marasme; il avoit le ventre très dur, la cuisse & la jambe gauche extremement enflées, il n'urinoit que goutte à goutte, avoit une fiévre lente, faisoit usage de très peu d'aliments; il avoit quelquefois le cours de ventre & pissoit du sang; nos soins devenoient inutiles dans ce crüel état, qui le conduisit bientôt au tombeau.

Après sa mort j'en fis l'ouverture : je trouvai dans le bas-ventre une tumeur qui s'étendoit depuis l'estomac jusqu'à la vessie ; elle étoit compacte, dure dans quelques endroits, de figure oblongue, arrondie pardevant, & applatie par derriére; son extremité inférieure étoit plus large que la supérieure; une espéce de substance cartilagineuse la tenoit attachée aux vertébres du dos, & confondue par ses parties latérales aux reins, & par son extrémité inférieure à la vessie, & aux muscles psoas gauche; l'aorte & la veine cave, qui traversoient le corps de cette tumeur dans toute sa longueur, n'avoient point perdu de leur diametre, malgré la consistence plâtreuse de cette tumeur; la vessie, avec laquelle elle étoit également confondue, étoit diminuée de volume, & réduite à la grosseur d'une petite poire applatie. Un phénoméne singulier, c'est que les intestins étoient flottants dans le bas-ventre sans aucune attache. J'apportai cette tumeur à Paris; elle fut examinée par messieurs de l'académie de chirurgie, ainsi que la vessie qui étoit adhérente, dure, épaisse, platreuse, remplie de sable.

M. Verdier,

M. Verdier, maître en chirurgie à Paris, & célébre anatomiste, auquel je la donnai, la montroit à ses éleves comme une chose rare. Il y a lieu de croire que cette tumeur se forma dans les glandes mésentériques & pancréatiques; qu'à mesure qu'elle fit du progrès, elle engloba & détruisit le mésentére, l'épiploon, les vaisseaux rénaux & mésentériques, les uretéres, dont il ne parut point de vestiges & que son adhérence avec les vertébres, les reins, les muscles psoas gauches, n'étoit qu'en conséquence des portions du mésentére attaché aux vertébres, & voisin des reins & des muscles psoas. Les intestins se sont détachés & dégagés de cette tumeur, à mesure qu'elle a détruit le mésentére, parce qu'ils sont naturellement glissants, & flottants. Les vaisseaux lactées étant compris dans la tumeur, ont été comprimés, détruits, & ont perdu leur communication avec les intestins, à mesure que le mal a augmenté; de façon que quand ces vaisseaux ont été entiérement détruits, & qu'ils n'ont plus eu de communication avec les intestins, le malade a péri par l'épuisement total des humeurs; aussi étoit-il après sa mort comme un squéléte. La vessie, qui n'avoit pas deux doigts de diamétre, ne recevoit presque point d'urine. L'enflure de la cuisse, de la jambe, & l'état où se trouva le tissu cellulaire, qui étoit inondé de sérosité, venoient de la pression de cette tumeur, sur les vaisseaux iliaques.

OBSERVATION *sur une gangréne, qui attaquoit dix-neuf parties différentes du corps, dont la terminaison a été suivie d'un heureux succès.*

Étant à Guérard en Brie l'hyver de 1751, pour combatre une épidémie, qui régnoit depuis dix-huit mois dans cette paroisse & dans plusieurs villages circonvoisins; (c'étoit une fiévre putride inflammatoire, éruptive & vermineuse, accompagnée d'aphthes) j'y vis la femme d'un nommé Jean Pochet, du grand Leu, paroisse de Guérard, agée d'environ trente six ans, attaquée de la maladie actuelle. Le douziéme jour de l'invasion, il survint plusieurs phlyctaines noires, remplies d'une matiére de même couleur; elles occupoient la plus grande partie de la peau qui couvre l'os sacrum, & s'étendoient vers les fesses. Je fis des mouchetures, & je bassinai avec de l'eau-de-vie camphrée. Ces phlyctaines se dissipérent dans l'espace de quatre jours, mais d'autres reparurent aux deux fesses; l'eau-de-vie camphrée réussit également. Cependant, malgré l'attention que j'avois eue de recommander à la malade de se tenir

couchée, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & de lui faire donner un lit plus mollet; il se manifesta des taches de gangréne, plattes & séches, aux différentes parties sur lesquelles elle s'appuyoit; savoir, *deux* à la hanche droite, de la largeur chacune d'un écu de 3 livres, & distantes d'un demi-pouce l'une de l'autre; *deux* à la hanche gauche de la même grandeur, & à-peu-près à la même distance l'une de l'autre que les précédentes; *deux* à la partie supérieure externe de la cuisse droite, longues chacune de deux pouces & demi, & larges d'un demi-pouce, & à quatre lignes de distance l'une de l'autre; *une* à chaque coude, de la largeur d'un écu de 3 livres; *une* à la partie inférieure interne de la cuisse droite, près du genou, plus large qu'un écu de 6 livres; *une autre*, située à la partie supérieure & interne du tibia gauche, près du genou, de la longueur de trois pouces, large de deux environ, de couleur bleu-violette, & pénétrante presque jusqu'à l'os; *une autre* à la partie supérieure du péroné droit, de la longueur d'un pouce, & de la largeur de trois lignes; *deux petites* à la partie inférieure du même os, de la longueur chacune d'un pouce & demi, & de la largeur de quatre lignes, *deux*, situées sur les malléoles interne & externe de la jambe droite, de la largeur chacune d'un peu plus d'une piéce de 24 sols; enfin, *deux autres* petites, situées l'une au-dessus, & l'autre au dessous de la malléole externe de la même jambe droite, de l'étendue chacune de la moitié d'un liard.

Ces différentes taches de gangréne parurent en moins de quatre jours. Après les avoir scarifiées & cernées jusqu'au vif, je les pansai avec l'eau-de-vie camphrée; mais la malade ne se couchant alors que sur le dos, il se manifesta bientôt plusieurs autres taches gangreneuses; savoir, *neuf* sur la fesse droite, *cinq* sur la gauche, dont les moindres étoient plus larges qu'un liard, & *une*, située transversalement entre les deux fesses, se portant un peu sur la gauche, longue de cinq pouces, & large de trois, & pénétrante presque jusqu'à l'os sacrum; je fis des mouchetures, des incisions, & je cernai jusqu'au vif. Je les bassinai comme les premiéres avec de l'eau-de-vie camphrée; mais le lendemain ayant remarqué que la gangréne avoit fait de nouveaux progrès, je recommençai les mouchetures & les incisions, je cernai & j'emportai tout ce qui avoit été cerné à l'entre deux des fesses, aux malléoles internes de la jambe droite, presque jusqu'à l'os, à la partie inférieure & interne de la cuisse droite, jusqu'à la partie tendineuse du muscle vaste interne, & à la partie supérieure interne du tibia gauche, jusqu'à l'os, lequel étoit altéré & marqué de trois points noirs plus larges qu'une grosse tête d'épingle; je les ratissai, & bassinai ensuite le tout avec de l'eau-de-vie camphrée; je pansois ou faisois panser deux

fois par jour, avec un digestif (*) composé de térébenthine, de jaune d'œufs, d'aloës, de myrrhe & d'esprit-de-vin camphré. Les plaies, où il n'y avoit point de gangréne, ainsi que celles qui en étoient attaquées, furent recouvertes de compresses doubles, trempées dans l'eau-de-vie; je les faisois renouveller de deux en deux heures. Comme il y avoit toujours un peu de fiévre, & que cette gangréne me paroissoit être l'effet d'une espéce de métastase, (la malade n'avoit pas été purgée, par obstination de sa part, & de celle de ses parents); je crus devoir attaquer la fiévre avec des évacuants & avec le quinquina, duquel je soutins l'usage pendant quelques jours, espérant par son moyen diminuer ou faire cesser la fiévre, remédier au défaut de coction, donner plus de fluidité au sang, & d'élasticité aux vaisseaux, & arrêter la propagation du pus & de la gangréne. Ce fut sans doute pour remplir ces vues, que Morton a récommandé le quinquina dans certaines phthisies; il n'ignoroit point probablement que les fiévres intermittentes, après avoir causé des engorgements aux poumons chez les personnes délicates, sont suivies de métastases, & que ces fiévres alors dégénérent en continues & phthisiques; ainsi l'on doit bien distinguer les phthisies essentielles, d'avec les accidentelles. Cependant, malgré toutes ces précautions, la gangréne se soutenoit, & se manifestoit de jour en jour, sans qu'il se fît descare ou séparation du vif d'avec le mort, de sorte que je fus obligé d'en venir tous les jours à de nouvelles dissections, d'emporter avec le bistouri, ou avec des pincettes tout ce qui étoit mortifié, ou les peaux noires qui se dessé-choient, sans quoi, le mal augmentoit considérablement; lorsqu'il m'est arrivé d'en laisser une petite parcelle, il s'en trouvoit le lendemain large comme une lentille. Je ne pouvois rien obtenir de la nature, tout se faisoit par l'art.

Le douziéme jour de l'usage du quinquina la fiévre étoit dissipée, mais le progrès de la mortification ne continuoit pas moins; je ne savois plus alors à quel moyen je devois avoir recours. Sans donc faire réflexion que l'égyptiac n'est qu'un antiputride curatif actuel, & dont la vertu est de détruire ce qui reste de mortifié, je m'en servis pendant 6 jours avec un très mauvais succès. Bien que je le mêlasse avec le stirax, & que je continuasse d'attaquer la gangréne avec le bistouri, j'eus le désagrément de la voir s'étendre davantage, & même plus rapidement. Je rejetai cet onguent; je supprimai en même temps l'usage interne du quinquina, pour l'employer exté-

(*) Le digestif & la bonne eau-de-vie camphrée, m'ont réussi jusqu'à présent & constamment, contre les suppurations putrides, gangréneuses & vermineuses, & contre les gangrénes humides.

rieurement en poudre & en décoction. J'en usai durant cinq jours sans en avoir que de mauvais effets, ce qui m'obligea d'essayer les eaux marinées ammoniacales, desquelles j'ai vu quelquefois de grands avantages; ce fut encore envain, les progrès de la gangréne continuoient. Je crus alors devoir revenir au digestif que j'avois rejeté. J'employai l'eau-de-vie camphrée plus abondamment que je n'avois fait; d'ailleurs, j'eus l'attention scrupuleuse d'enlever jusqu'aux plus petites parcelles gangrenées. Je vins à bout, par ces moyens, de faire disparoître la gangréne, que je combatois depuis trente jours; elle en fut quatre sans se manifester. Je me flatai alors que la malade guériroit, mais le cinquiéme jour ou le trente-cinquiéme du commencement de la gangréne, cette femme ayant mangé deux raisins qui lui causérent le cours de ventre & la fiévre; le mal reparut avec plus de rapidité qu'auparavant, dans les endroits où il existoit d'abord; je craignis même que la malade ne touchât au terme de sa carriére. Cependant lui ayant fait prendre une purgation & quelques cordiaux, & ayant redoublé de soins, & enlevé exactement tout ce qui étoit gangrené, j'arrêtai une seconde fois le progrès du mal, dix-neuf jours après les trente-cinq premiers de son commencement, c'est-à-dire, le cinquante-quatriéme depuis la premiére invasion.

Cette femme se levoit même alors, malgré ces nombreuses plaies & sa grande foiblesse, pour se délasser en changeant de position. Mais cet heureux état ne fut point de longue durée; car dès le cinquante-sixiéme jour, ayant mangé de la viande, il survint un second cours de ventre & la fiévre; la gangréne reparut. Je vis donc toutes mes espérances évanouies, & la malade dans l'impossibilité de guérir; mais l'ayant purgée avec de la manne & le sel végétal, au défaut du catholicum double, & lui ayant fait prendre de la râpure de corne de cerf dans ses bouillons, & du vin sucré pour cordial, le cours de ventre & la fiévre s'arrêtérent ainsi que la gangréne.

Cependant, comme cette femme se couchoit alors sur le ventre, & qu'elle s'appuyoit sur les doigts des pieds, la gangréne lui vint au pouce, au deuxiéme, au troisiéme, & au cinquiéme doigts du pied gauche; les progrès de cette nouvelle gangréne étoient si considérables dès le cinquiéme jour, que je crus la malade perdue sans ressource. La gangréne, qui occupoit le second doigt, s'étendit jusqu'au tarse. Pour la troisiéme fois, néanmoins, à force de soins & de précautions (chaque pansement m'occupoit deux heures & demie, & quelquefois trois) je vins à bout d'arrêter le mal; ce fut le soixante-dix-neuviéme jour. Toutes les plaies, excepté celles de l'entre-deux des fesses, & de la partie supérieure du tibia de la jambe gauche, étoient rapprochées & réunies depuis deux jours, lorsque la gangréne reparut de nouveau dans tous les endroits où

elle s'étoit manifestée ; & les plaies redevinrent aussi larges qu'elles l'avoient été. L'état de foiblesse & d'épuisement où se trouvoit la malade, n'annonçoit rien que de sinistre ; sans trop compter sur le succès, je continuai à mettre en usage les moyens dont j'ai parlé, & je parvins heureusement à dissiper cette gangréne, tant de fois renouvellée.

Ce fut vers le onze avril, le quatre-vingt-onziéme jour de la maladie. Je quittai Guérard le 22 du même mois, pour me rendre à Paris. Il ne restoit plus que la plaie de la partie supérieure interne de la jambe gauche, dont le tibia étoit exfolié ; les chairs recouvroient déjà l'os, & l'ulcére n'excédoit pas alors la largeur d'une piéce de 24 sols. M. Devaux, chirurgien de Guérard, qui vint me voir le 21 juillet suivant, m'assura que cette femme étoit bien portante, qu'elle avoit le teint excellent & vermeil, qu'elle travailloit, & que sa plaie étoit presque cicatrisée. Elle-même vint me voir quelque temps après ; elle étoit parfaitement guérie, & accoucha l'année suivante.

Le régime, que cette femme observoit au commencement de sa maladie, consistoit en bouillon & en ptisane commune, mais comme il lui survint un appétit extraordinaire après la premiére indigestion, & l'usage du quinquina, qui fut le vingt-deuxiéme jour de la gangréne ; je lui permis deux soupes par jour, & un peu de vin sucré comme cordial antiseptique : c'étoit avec les bouillons son unique boisson, n'ayant pas été altérée durant le cours du mal. J'observerai qu'une partie de la matiére, qui sortoit des ulcéres ainsi que les parcelles de gangréne que je disséquois, étoient si tenaces, que j'avois de la peine à les détacher de mes bistouris, ou de dessus la peau où elles s'attachoient, mais si contagieuses, ou si corrosives, qu'elles gangrénoient ou corrodoient les endroits où elles s'accrochoient ; je remarquerai encore que, quand le mal diminuoit d'un côté, il augmentoit de l'autre ; que, toutes les fois qu'on mettoit du veau dans les bouillons de la malade, le dévoiement survenoit, les plaies devenoient blafardes, & la mortification augmentoit ; ce qui tend à prouver que, si le veau convient dans le commencement de certaines maladies, pour lâcher les fibres trop tendues, & conséquemment entretenir le ventre libre, il convient rarement à la fin d'une maladie, où il faut plustôt fortifier que relâcher, sur-tout dans celles qui sont suivies ou accompagnées de gangréne de cause interne, soit humide ou séche : c'est pourquoi je faisois mettre de la canelle, des clous de girofles, de la râpure de corne de cerf, dans les bouillons de la malade, afin d'éviter l'inconvénient du cours de ventre & des urines trop abondantes.

Je ne donne point cette observation pour faire mention seulement

d'une cure singuliére que moi-même je n'espérois point, mais pour montrer les ressources de l'art, dans les cas où la nature ne peut rien d'elle-même, & pour engager les chirurgiens à ne point abandonner à leur malheureux sort les malades les plus désespérés.

J'eus encore occasion de traiter avec un heureux succès, à Guérard, quatre personnes attaquées de gangréne. Chez trois, elle étoit survenue à la suite de la maladie épidémique; elle étoit dans l'autre l'effet d'une brûlure considérable.

Histoire d'un dépôt a la tète, lequel survint trois ans après un coup reçu à l'occiput, & qui fut précédé & suivi de beaucoup d'accidents.

La pratique fournit des exemples de maladies extraordinaires; mais il en est peu qui prouvent mieux, que celle-ci, les ressources infinies de la nature aidée par l'art.

M. l'abbé Maichin de la Toucherolle, près Chefboutonne en Poitou, suivoit à Poitiers, en 1740, le cours de ses études; il lui tomba, étant en classe, un banc de bois sur l'occiput; il ressentit à la tête une douleur vive, qui fut suivie d'un étourdissement: il ne se fit rien faire dans la journée. Le lendemain, la douleur étoit à la partie antérieure de la tête: elle devint par degrés si insupportable, que cet abbé fut contraint de renoncer au travail. Alors, il eut recours à des chirurgiens & à des médecins, auxquels il ne parla point du coup qu'il avoit reçu: s'ils eussent été instruits de cette circonstance essentielle, ils auroient pu, d'après la véritable indication, proposer un traitement plus convenable. Faute de cet éclaircissement, ils saignérent une fois le malade, le purgérent souvent, lui prescrivirent des rafraîchissants, des amers, des céphaliques, à cause des vertiges qu'il éprouvoit de temps à autre, depuis l'augmentation de la douleur de tête. Tous ces moyens furent inutiles. L'approche des vacances de l'année 1742, l'engagea de se rendre à la Toucherolle, chez madame sa mére. A son arrivée, l'on m'envoya chercher à Chefboutonne en Poitou, où j'étois alors établi. Il ne supportoit qu'avec peine la lumiére du grand jour, celle de la chandelle & du feu: la douleur étoit violente & continuelle, sans pouvoir alors distinguer l'endroit fixe. Bien que j'ignorasse la cause de ces accidents, je crus remplir les indications de la maladie, en saignant le malade au bras, au pied, aux jugulaires, en le purgeant, & en le mettant à l'usage des amers. Il se

sentit tellement soulagé par ces remédes, qu'il voulut retourner à Poitiers, pour y continuer ses études. Ce fut envain qu'on s'efforça de le détourner de ce projet.

Les accidents suspendus reparurent; il revint au bout de cinq mois chez madame sa mére : je le trouvai plus mal que l'année précédente. Comme il tint toujours cachée la cause de son mal, & qu'il se livroit avec ardeur à l'étude, je crus devoir l'attribuer à une trop grande contention d'esprit; je prescrivis les remédes qui, l'année précédente, lui avoient procuré du soulagement; mais, n'ayant pas eu le même succès, j'eus recours aux céphaliques, puis aux bains, aux fondants, aux apéritifs, tels que les eaux minérales froides & ferrugineuses, d'Availles-limousines.

L'usage des eaux fut à peine fini, que les maux de tête augmentérent considérablement; alors, le malade distingua une douleur fixe à la partie inférieure & moyenne interne du coronal, comme si elle eût occupé le dessus de la lame cribleuse de l'os éthmoïde; il y sentoit très distinctement des élancements & des battements; le front étoit brûlant; la lumiére du jour, celle de la chandelle, du feu, étoit pour lui insupportable; il avoit de la fiévre : bientôt elle devint si forte, qu'il fut contraint de se mettre dans un lit, dont les rideaux étoient exactement fermés : on étoit obligé de marcher nuds pieds dans la chambre; le plus léger bruit l'incommodoit beaucoup; il demeura quinze jours en cette triste situation, madame sa mére n'ayant point voulu qu'on le médicamentât depuis qu'il avoit fait usage des eaux minérales d'Availles-limousines. Le seizieme jour, qui étoit celui de la Toussaint 1743, il tomba sans sentiment; il étoit froid comme glace; on lui poussoit des épingles dans la peau, sans exciter chez lui aucune sensation; ses doigts étoient fléchis & jaunes comme ceux d'un mort; son pouls étoit dur & concentré. En revenant de cet état, il éprouva des frissonnements, des tremblements violents, des grincements de dents, des mouvements convulsifs, des battements de cœur considérables; l'oppression devenoit quelquefois si grande, qu'on croyoit qu'il alloit suffoquer; tantôt la mâchoire inférieure se tournoit d'un côté & d'autre; tantôt la bouche restoit béante; la salive couloit abondamment; les veines du front, du col, des bras & des mains étoient gonflées : un spasme violent occupoit la gorge; on y remarquoit des mouvements semblables à ceux de la déglutition : lorsque la tête paroissoit dégagée, la poitrine s'embarrassoit; &, quand la respiration devenoit moins gênée, on s'appercevoit que le bas-ventre se resserroit & souffroit. Tous ces accidents, qui se succédoient alternativement & très précipitamment, me firent croire que le malade alloit mourir. Fort embarrassé sur le parti que je devois prendre, je me déterminai enfin à lui tirer du sang du bras; & peu de temps après du pied. Immédiatement après cette seconde phlébotomie, le malade

ayant beaucoup souffert du bas-ventre, rendit par les selles & par les rines une matiére blanchâtre, semblable à du pus. Cette évacuation calma les accidents : le malade alors commença à parler un peu; mais un quart d'heure après, le mal devint aussi furieux qu'il l'avoit été.

Comme la saignée du pied avoit procuré du soulagement, je la répétai, & tirai du sang jusqu'à syncope: mais cette syncope fut si forte & si longue, que je craignis pour la vie du malade. En sortant de cet état, il lui découla de toute la peau une sueur abondante & grasse; il eut des coliques suivies d'évacuations par les selles & par les urines, dans lesquelles il se trouva encore une matiére blanchâtre & purulente; il fut soulagé durant une heure & demie, & recouvra la parole. L'accès, qui succéda, se fit sentir avec moins de violence que les précédents; car, dans celui-ci le malade distinguoit tous les accidents qu'il éprouvoit: ils étoient annoncés chaque fois par une forte douleur de tête, qui l'obligeoit à la porter d'un côté & d'autre sur le traversin; il lui sembloit qu'elle s'emplissoit, se vuidoit & bouilloit comme un pot; il survenoit ensuite un étranglement ou resserrement à la gorge, des suffocations, des coliques, des gonflements aux veines du front, du col, des bras & des mains. Voyant donc que, durant ces affreux redoublements, le malade éprouvoit des envies d'aller à la selle & d'uriner, sans rien rendre, & que les accidents augmentoient de temps en temps, je le resaignai au bout de trois heures à la jugulaire: cette opération ayant procuré du relâchement, il rendit par les selles & par les urines, de la matiére blanchâtre & purulente comme ci-devant; il fut soulagé pour un instant; car, après de légers intervales, cette scéne de maux recommençoit; on n'obtenoit du calme que par les saignées souvent répétées, par les lavements & par les boissons diurétiques, qui sembloient faciliter la sortie de l'humeur purulente.

Au bout de quinze jours, les accidents étoient moins vifs, de plus courte durée, plus éloignés, & ils se terminoient toujours par des évacuations d'urine & de matiéres fécales, chargées d'une humeur blanchâtre ou puriforme. Dans la vue d'en faciliter la sortie, je travaillois à entretenir la liberté du ventre & le cours des urines, par des lavements & des boissons diurétiques. Dans les sept premiers jours de cette quinzaine orageuse, m. l'abbé Maichin fut saigné vingt-sept fois, soit aux bras, aux pieds, ou aux jugulaires. Comme les accidents commencérent à diminuer dès le septiéme jour, la phlébotomie fut éloignée, & on ne la pratiquoit que quand le pouls devenoit plein, que les veines se gonfloient, & que le mal augmentoit; ce fut dans la seconde huitaine que j'appliquai un séton à la nuque, & des vessicatoires entre les deux épaules, & au dedans des cuisses : en ouvrant une issue, à la matiére purulente qui causoit tant de désordres, je ramenai le calme. Lorsque la suppuration des

sétons fut établie, on supprima les vessicatoires. Le malade faisoit alors usage d'une infusion vulnéraire, & de bols composés de baume du Pérou & de térébenthine; il prenoit pour boisson ordinaire une légére ptisane de chien-dent, de réglisse, & pour nourriture un peu de bouillon; il fut purgé le douziéme jour; ensuite de cinq à six jours l'un, avec la précaution de le saigner la veille des purgatifs. A la fin de février 1744, il se trouva beaucoup mieux, il commença à manger un peu de soupe; il se levoit, supportoit la lumiére du grand jour, & celle de la chandelle; il étoit moins affecté du bruit qui se faisoit dans sa chambre, pourvu qu'il ne fut pas considérable, & il n'éprouvoit d'accident ou de redoublement que de cinq en cinq jours: ce qui me fit espérer qu'avec le temps & le secours de la nature il pourroit guérir; mais un jour qu'il voulut passer les bornes du régime, & qu'il se fit plus de bruit dans sa chambre qu'à l'ordinaire, les douleurs de tête se réveillérent, & augmentérent, & la fiévre se manifesta, en sorte que je fus obligé de rapprocher les saignées & les purgations. Comme la fiévre étoit accompagnée de frissonnement, je crus devoir employer le quinquina en ptisane, comme fébrifuge & antiputride; il dissipa la fiévre en moins de quinze jours; je continuai l'usage de cette écorce, parce que je crus m'appercevoir qu'elle diminuoit la suppuration.

J'ignorois alors que Morton, Chirac, & des Anglois, eussent employé le quinquina, dans la vue de diminuer & de prévenir la suppuration ou la gangréne. Je m'en suis toujours servi depuis, dans certaines gangrénes, ainsi que de la gentiane, de l'absinthe & même de la benoite, intérieurement, laquelle mélangée avec le vieux-oing, le sel & le vinaigre, passoit en Poitou, pour un secret qui avoit donné une grande réputation à m. Parmatier de la Ville-Dieu.

Mon malade se trouvant donc beaucoup mieux, j'éloignai davantage les saignées & les purgations; je les plaçai de quinze en quinze jours, & fis continuer l'infusion des vulnéraires, & la ptisane de quinquina, jusqu'au mois de juin de la même année 1744, qu'il commenca à sortir, à se promener, & à ne sentir que peu de son mal de tête; il supportoit alors aisément la lumiére & le bruit, & il ne paroissoit plus dans ses urines que des espéces de filandres.

Depuis cette époque jusqu'à la Toussaint de la même année, que le malade parut guéri, il vécut de bouillon & de lait de vache; il étoit saigné & purgé tous les quinze à vingt jours, & conservoit le séton. Après la Toussaint 1744, il reprit les aliments solides, mais très sobrement; il continua le lait qu'il prenoit de différentes façons. Au mois de mai 1745, il se mit à l'usage du lait d'ânesse, que je lui avois conseillé avant mon départ du Poitou pour Paris;

il le continua jusqu'au mois de septembre de la même année; ce qui acheva de le rétablir; il m'écrivit au mois de décembre 1745, qu'il alloit à la chasse, & qu'il se portoit autant bien que la longueur de sa maladie le permettoit.

Si deux ou trois ans après il est mort, comme on me l'a dit, il y a lieu de croire que c'est de la suite de cette maladie, soit qu'il soit survenu carie aux os ethmoïde ou sphénoïde, soit qu'il se soit formé un nouveau dépôt au cerveau. J'observerai en finissant, que cet abbé a été saigné plus de quatre-vingt fois en trois ans, dont soixante-dix dans les deux premiéres années.

ERRATA.

Pag. 228, *lig.* 21, *au lieu de* principes généraux, *lisez* principes dangereux.





XXIII.

OBSERVATION

Sur une morsure de vipére (*).

Les terribles effets, qui résultent de la morsure de la vipére, sont connus depuis long-temps; une mort assurée termine la scéne la plus effrayante, lorsqu'on n'est pas promptement secouru par des remédes efficaces. Les médecins de tous les siécles ont cherché les moyens de combatre un virus qui s'insinue si rapidement dans le sang; ils ont indiqué la thériaque, les feuilles fraîches de groseiller, le suc des fruits de l'if; les graines de dompte-venin; la racine d'anthora, la scorzonére : ils ont aussi mis en usage les scarifications, la ligature, la tête du reptile écrasée, le sel de vipéres, &c....... Mais ces secours toujours trop lents, & quelquefois impuissants, ont été abandonnés, depuis que m. Bernard de Jussieu en 1747, mit heureusement en usage l'alkali volatil (*a*).

La province de Lorraine a le bonheur de ne pas nourrir beaucoup de vipéres; le petit nombre de celles qui s'y rencontrent, ne s'y trouve, dit-on, qu'accidentellement. Un petit tonneau, qui en contenoit, fut pillé par des soldats dans l'avant-derniére guerre; en l'ouvrant, ils furent effrayés, & abandonnérent ces reptiles qui se

(*) Communiquée par m. LA FLIZE, lieutenant de m. le premier chirurgien, & professeur au collége royal de chirurgie de Nanci.

(*a*) « Ce fait a eu pour témoin plus » de cent personnes, qui accompagnoient » le savant botaniste dans une herborisa- » tion; on le trouve d'ailleurs consigné » dans les mémoires de l'académie des » sciences : il est donc de la plus grande » authenticité. Cependant il s'est trouvé » un personnage assez hardi pour vou- » loir, contre toute vérité, ôter à m. de » Jussieu le mérite de cette heureuse ap- » plication de l'alkali volatil contre le » venin de la vipére. Je reçus de lui, le » 10 août 1775, une lettre signée dans » laquelle il osoit revendiquer pour un » autre l'honneur de la guérison de 1747, » ce qu'il me prioit de publier. Ce dé- » tracteur de la gloire d'un homme mo- » deste se pare d'un titre qu'il ne mérite » point de porter ». NOTE *de l'auteur de ces mémoires.*

ſont réfugiés dans les bois de haies; ils n'y ont pas beaucoup peuplé. Les obſervations de morſures de vipére ſont par cette raiſon très rares dans cette province. Nos anciens médecins ne parlent que d'un garçon apothicaire qui fut piqué, en prenant dans un tonneau une vipére, pour en faire des bouillons. Tout le monde ſait qu'on peut conſerver les vipéres vivantes dans du ſon pendant un an ſans leur donner à manger. Celle-là y étoit depuis long-temps, & par conſéquent dans un état de foibleſſe & d'engourdiſſement; auſſi les accidents, qui ſuivirent ſa morſure, ne furent-ils pas graves. Le reptile en liberté, & bien nourri, eſt beaucoup plus à craindre. Son poiſon, d'ailleurs, eſt d'autant plus ſubtil & plus actif, que l'animal a été irrité, comme le fut celui qui donne lieu à cette obſervation.

Le 23 juin 1776, le fils du ſieur Soyer (*), marchand chandelier, âgé de dix-neuf ans, ſe promenant une demie heure après ſon díné dans les bois de Clairlieu, abbaye de Bernardins, à une lieue de Nancy, apperçut une vipére qu'il croyoit être une couleuvre; il voulut la prendre avec la main gauche, dans laquelle il tenoit un mouchoir, comptant ainſi *ſe garantir de ſon dard*, ce ſont ſes paroles. Le reptile, qui avoit déja été irrité avec un bâton, ſe ſentant ſerré lui mordit le doigt index gauche, à une ligne de la racine de l'ongle; il ſentit auſſi tôt à l'endroit mordu une douleur aſſez vive, qui dans moins de trois minutes ſe prolongea juſqu'à l'aiſſelle, & devint de plus en plus aiguë; un quart d'heure après il vomit ſon dîner, & dans le même eſpace de temps, il eût des tranchées & vomit de nouveau; ce n'étoit plus qu'une eau verdâtre très amére; le vomiſſement continua juſqu'au lendemain matin de quart d'heure en quart d'heure. Les jeunes gens, avec leſquels il avoit díné, eſpéroient que ces accidents finiroient, les regardant comme l'effet de la frayeur. Ils cherchoient à le conſoler, & ne ſe preſſoient pas de le reconduire au village de Viller, où ils avoient díné. Il y avoit une bonne demi-lieue à faire, & ils le trouvoient trop foible pour marcher. Quand ils virent cependant que les accidents, loin de diminuer, augmentoient, ils prirent le parti de le ramener; ce ne put être qu'en le ſoutenant ſous les bras, & le portant même de temps en temps, avec la précaution d'arrêter chaque fois que le vomiſſement lui prenoit. On envoya auſſi-tôt à Nancy chercher une voiture; le commiſſionnaire, qui vint m'apeler, étoit parti ſi vîte, qu'il ne pût me dire ni qui étoit le malade, ni quelle étoit ſa

(*) C'eſt peut-être le même jeune homme qui faillit périr par la vapeur du charbon, au mois de janvier 1776; fait que nous avons rapporté *pag.* 41. des *mémoires* de cette année. NOTE de l'auteur des MÉMOIRES.

maladie. En arrivant je trouvai le jeune homme fort pâle, d'un blanc tirant sur le jaune; j'avois peine à senrir son pouls, il se plaignoit d'une douleur vive au doigt, à la main, à l'avant-bras, au bras, à la poitrine & au dos; il ne pouvoit remuer l'extrêmité supérieure. On me montra ensuite l'animal qu'on avoit tué, & qu'on avoit eu soin de rapporter; je reconnus une véritable vipére qui avoit deux pieds & demi de longueur, & qui étoit grosse en proportion. Je la fis mettre dans la voiture, & m. Willemet, doyen des apothicaires, célébre naturaliste, examina le serpent, & confirma le jugement que j'avois porté sur sa nature. Je recommandai au cocher de presser ses chevaux, car il me tardoit de donner le spécifique; il y avoit *deux heures & demie* que la morsure avoit été faite, je craignois bien qu'il ne fut trop tard. Dès que nous fûmes arrivés, je lui donnai, dans un verre d'eau vulnéraire simple, trente gouttes d'alkali volatil de sel ammoniac. Je n'aurois point prescrit une dose si forte, si l'apothicaire ne m'eut averti que cette liqueur étoit un peu foible. On mit aussi-tôt après le malade au lit; je lui fis des scarifications au doigt de chaque côté; & sur la morsure, elles pénétroient jusqu'à la racine de l'ongle; je laissai saigner les petites plaies, & j'y jetai plusieurs gouttes d'alkali volatil, j'en mis encore une bonne dose dans l'eau vulnéraire, dont je mouillai les compresses, avec lesquelles j'enveloppai toutes les parties gonflées & douloureuses. Je recommandai d'humecter l'appareil deux fois dans la nuit, & de donner, de deux en deux heures, cinq à six gouttes d'alkali volatil dans un verre d'eau de fontaine. Le lendemain matin on me dit que le malade s'étoit beaucoup plaint dans la nuit, & qu'il avoit eu quelques instants de délire; je le trouvai cependant assez tranquille pour sa situation; il avoit une petite moiteur, son pouls étoit très fréquent. Je levai l'appareil; le bras & l'avant-bras étoient douloureux, si tendus & si enflammés que je me déterminai à appliquer sur ces parties, les cataplasmes de mie de pain & de lait, qui furent changés trois fois par jour, & chaque fois avant de les poser où frottoit toute la partie souffrante avec un petit linge trempé dans l'esprit volatil de sel ammoniac. Le malade passa la journée dans des agitations également inquiétantes pour lui & pour sa famille; les douleurs étoient vives, l'engourdissement considérable malgré la moiteur. Le pansement fut le même pendant trois jours; les agitations diminuérent par gradation, le gonflement se dissipoit un peu. Le quatriéme jour en entrant dans la chambre, je sentis une odeur de gangréne qui ne fut pas méconnue par plusieurs gens de l'art, que la curiosité ou plustôt la rareté du cas attiroit. Je me déterminai aussi-tôt à changer les topiques, & je fis faire à l'instant une décoction de quinquina & de scordium, pour le pansement avant que de toucher à l'appareil. En le levant, je fus fort surpris de n'apper-

cevoir aucune tache de gangréne; le point noir de la morsure, qui étoit d'ordinaire comme une lentille, n'étoit pas plus étendu; les scarifications offroient le même coup d'œil; les petits boutons, qui s'étoient élevés sur le doigt & sur la main, n'étoient pas plus enflammés que la veille. Quant au reste de la machine, le malade se trouvoit au moins aussi bien que les jours précédents. Je mis, sur la morsure, & sur les plaies des scarifications, un plumaceau chargé d'onguent de stirax; je couvris la main, l'avant-bras, le bras & les muscles grands pectoral & dorsal, de compresses trempées dans un mélange de décoction de quinquina, de scordium & d'eau-de-vie camphrée à parties égales; j'y ajoutai encore l'alkali volatil, mais j'en fis cesser l'usage intérieur dans la crainte de provoquer la dissolution du sang, & j'y substituai l'infusion de quinquina.

Le lendemain mes craintes furent dissipées, & l'odeur ne se fit plus sentir; je ne sus à quoi l'attribuer. Tous les jours je coupois les petites vésicules, que les boutons produisoient quelques jours après leur naissance, & il en sortoit un peu de sérosité: cela se passa ainsi & successivement sur les doigts, la main & l'avant-bras; il parut bien quelques boutons sur les bras, mais ils ne rendirent point de sérosité. La fiévre se dissipa, la douleur ne se fit plus sentir, le gonflement & la tension diminuérent de jour en jour; la démangeaison leur succéda, & le malade s'étant livré au plaisir de se gratter, il survint le neuviéme jour de la blessure un gonflement & une tension assez considérables, du moins c'est à cette cause que je crus devoir attribuer les nouveaux symptômes. Je substituai le lendemain à la décoction de quinquina, celle de fleurs de sureau, mêlée avec un tiers d'eau végéto-minérale, & par la suite j'augmentai la dose de ce dernier reméde. Je mettois sur les vésicules ouvertes, c'est-à-dire, sur la partie convexe des doigts & de la main (car il n'en a point paru à la partie concave) le cérat de Saturne, & toujours sur l'endroit de la morsure le plumaceau d'onguent de stirax. Le nouveau gonflement dura quatre à cinq jours, il se dissipa par gradation. Je donnai le quinziéme jour un minoratif, l'ongle parut s'ébranler dans sa racine, il survint un gonflement dans les chairs qui l'environnent, malgré cela, le reste du membre désenfloit, les boutons disparoissoient. Après cinq à six jours l'ongle parut se rafermir; la cure fut parfaite dans l'espace de trois semaines, date du jour de la morsure.

Cette observation peut servir avec d'autres, à déterminer le temps où l'on peut encore espérer de réussir dans l'administration du spécifique, contre la morsure de la vipére; peut-être est-il possible de le faire plus tard, il est cependant très vrai qu'on n'auroit pas tant d'accidents à combattre, si le reméde étoit donné plustôt, & il n'y a aucun instant à perdre.

XXIV.

LETTRE

à l'auteur de ces mémoires.

MONSIEUR,

Tout le monde sait, par une triste expérience, combien d'accidents fâcheux sont excités par les vers qui s'engendrent dans le corps humain. Ces insectes dévorants tourmentent principalement les enfants. Leur présence produit le vertige, la perte de la vue, les convulsions, l'épilepsie, les affections comateuses, le délire, & même la mort.

On a employé, & l'on emploie pour les combatre, différentes préparations mercurielles, telle que l'aquila alba, la panacée & autres, unies aux purgatifs. Mais, outre qu'elles ne réussissent pas toujours, elles procurent quelquefois, même à très petite dose, une salivation abondante. Parmi plusieurs faits, j'en rapporterai un dont j'ai été témoin.

Un médecin, prudent & instruit, apelé il y a quelques années, pour l'épouse de m. Reboul, demeurant rue Montmartre, prescrivit des pilules, dans lesquelles il n'entroit pour chaque dose que trois grains de mercure doux, uni à des purgatifs, & incorporé avec l'extrait de fougére mâle. Au grand étonnement du médecin, la malade eut une salivation très abondante, & la tête s'enfla considérablement. Ces symptômes furent calmés par les remédes convenables

On a proposé contre les vers beaucoup d'autres remédes, dont les succès ne sont pas constants, & même des secrets infaillibles, qui pourtant ne méritent point ce beau titre.

La famille des corallines auroit dû sans doute obtenir la préférence sur les plantes connues sous le nom de vermifugés; mais on n'a pas retiré assez d'avantages de la coralline des boutiques, elle est aujourd'hui très peu employée, on pourroit presque dire qu'elle ne l'est point. On peut consulter la description qu'en donnent Lémeri, Pomet, Geoffroi, &c.....

Le hasard m'a procuré une certaine quantité d'une espéce particuliére de coralline, qu'on rencontreroit difficilement dans les pharmacies. Je l'ai présentée à m. de Jussieu, afin de savoir dans quelle classe on devoit la placer; il m'a assuré n'avoir jamais vu cette espéce de mousse marine.

Elle différe beaucoup de celle qu'on trouve dans le commerce : elle est d'un rouge sale; ses fibres ne sont ni rameuses ni pierreuses, ainsi elle est douce au toucher; elle exhale une très forte odeur de poisson: au goût elle est très salée; & la présence du sel marin y est très sensiblement marquée.

Les bons effets, que j'en ai vus, m'autorisent à lui donner une véritable vertu anthelmintique; elle la posséde sûrement à un plus haut dégré que la coralline des boutiques; il ne seroit peut-être pas impossible qu'elle agît sur le ver solitaire. En attendant qu'on ait des expériences qui le prouvent, en voici plusieurs par lesquelles il conste que la mousse, dont je parle, détruit les vers des intestins.

Un enfant âgé de dix-huit mois, fils du nommé Patin, portier de l'hôtel Notre-Dame, a rendu le premier jour de l'usage de la coralline, vingt-quatre vers d'espéces différentes, & en moins de six jours, plus de soixante. Une petite fille âgée de vingt mois, appartenant à madame Verathé, demeurant rue Croix des Petits-Champs, chez un vitrier, a rendu environ quarante vers en fort peu de temps. Un enfant rue de Grenelle, appartenant à un marchand foureur, en a rendu une certaine quantité. Je pourrois encore indiquer d'autres enfants qu'elle a délivrés des vers qui les incommodoient.

Voici la maniére dont elle a été administrée.

Prenez de la coralline décrite ci-dessus, *un gros*; d'extrait gommeux résineux de jalap, suivant la pharmacopée de Londres, *trente grains*; de syrop de chicorée, composé de rhubarbe, *une once*; d'eau distillée de menthe des jardins, *quatre onces* : mêlez le tout, & faites une potion dont vous ferez prendre aux enfants, tous les matins à jeûn, une cuillerée à café, ayant soin chaque fois de bien agiter la bouteille. On pourra leur en donner trois cuillerées dans la matinée, en observant un intervalle d'une heure entre chacune; & par-dessus la troisiéme prise, on fera prendre une petite soupe: quant aux grandes personnes, on augmenteroit à raison de leur âge & de leur constitution.

J'ai l'honneur d'être, &c.... Martin, apothicaire.

P. S. On a préféré l'extrait gommeux résineux de jalap au jalap en substance, parce que celui-ci porte toujours avec lui un goût nauséabond, qui réside dans sa partie ligneuse, & dont l'extrait est totalement privé, & en même temps parce que le jalap en substance pourroit occasionner des irritations dans les intestins des enfants.



X X V.

ÉCLAIRCISSEMENTS

sur les usages & propriétés des eaux minérales de Bourges.

LA fontaine *de fer*, ainsi qu'on l'apéle plus communément, ou *de saint Firmin*, est située à l'orient dans les fauxbourg & paroisse de saint Privé.

Ses eaux ont été d'usage en médecine, vraisemblablement depuis plusieurs siécles. Elles étoient déja fameuses & très fréquentées, particuliérement pour la néphrétique & la gravelle, il y a cent cinquante ans, suivant le témoignage de *Jodocus Sincerus*, (*a*) qui voyageoit alors en France, & qui dans son itinéraire (*b*), raporte qu'il y avoit dès ce temps-là grand nombre de buveurs, qui y accouroient en foule...... *Magnum hominum numerum confluere videbis.....*

Depuis cette époque, il paroît qu'elles ont été plus ou moins fréquentées sans interruption. Les médecins de Bourges en ont écrit de temps à autre.

En 1682, il y avoit eu tant de buveurs, que m. Cousturier (dont le fils n'est mort qu'en 1753, doyen de la faculté) fit un traité l'année suivante sur nos eaux, qu'il dédia au corps de ville, dont il étoit échevin; & qui fut imprimé, *muni de l'approbation de la faculté de Paris & de celle de Bourges.*

En 1762, il y eut grand nombre de buveurs de tous états & conditions; elles eûrent beaucoup de succès. Feu m. Vannier, aussi échevin, & mon illustre collégue, en fit alors l'analyse, où il a trop peu ménagé, ce me semble, les médecins qui en ont écrit avant lui. *Il est inutile*, dit-il, dans sa préface, *d'exposer les erreurs dans lesquelles*

(*a*) *Justus Zinzerlingius* s'est déguisé sous le nom de *Jodocus Sincerus*, au rapport de Hanckius, *de scriptoribus rerum romanar.* part. j. cap. 26. n°. 1. p. 235.

(*b*) Jodoci Sinceri *itinerarium Galliæ, & finitimarum regionum, cum appendice de Burdegala.* Lugd. 1612. *in*-16. Argentorati 1617, 1649, 1656, *in*-24. Genevæ, 1627, *in*-12. Amstelodami, 1655, *in*-12. Lelong, *biblioth. historiq.* edit. de 1719, *pag.* 23. n°. 789.

mm. Ferrand, Mercier & Cousturier, sont tombés; il suffira de dire qu'ils ont trouvé dans les eaux ce qui n'y étoit pas, & qu'ils n'ont pas trouvé ce qui y étoit contenu.

Mais, 1°. c'est un m. Bernard & non *Ferrand* qui a écrit sur nos eaux. Cette erreur & la critique ci-dessus, viennent sans doute, de ce que m. Vannier n'avoit trouvé chez l'imprimeur, que quelques fragments du traité de 1683, que l'on fût obligé de coller ensemble.

2°. M'étant procuré, non sans peine, ce petit ouvrage entier, je l'ai trouvé bien fait, eû égard sur-tout au temps où il fut composé; & je l'estime honorable à l'auteur & à la faculté, dont il étoit membre. Feu m. Brisson de Plagny, mon respectable confrére, connoisseur en tout genre, a même redigé un *index* des maladies, pour lesquelles ces eaux conviennent d'après l'auteur.

3°. Sans vouloir rien diminuer de la juste réputation de m. Vannier, je dirai que le traité de 1683 est le plus utile & le meilleur peut-être, à en juger par le reproche que le premier sembleroit avoir voulu lui faire: en disant (pag. 19.) que dans un *tableau nombreux & détail-prolixe*, des cas où nos eaux sont bonnes, *il s'est laissé conduire par l'observation la plus exacte des effets qu'elles avoient produits dans différentes circonstances*, c'est avoir fait l'éloge de m. Cousturier, sans y penser peut-être.

L'observation, bien plus que le raisonnement, est la base de la saine médecine. Les procédés chymiques sont savants & curieux, mais peu utiles dans l'art de guérir. Les analyses des eaux différent très peu entr'elles & la décomposition en altére beaucoup les principes. Toutes les eaux minérales froides, ou acidules, ont plus ou moins de fer, d'acide, soit nitreux, soit vitriolique, de terre absorbante ou alcaline.

Les chaudes ont plus ou moins de terres savonneuses, comme celles de Plombiéres; de sel alkali fossile, ou *natrum*, comme celles de Vichy, de Néris, de Bourbon-l'Archambault. Or les sens ne sont-ils pas suffisants & même plus sûrs pour les distinguer, & apprécier leur vertu?

Pour ne parler que de celles de Bourges, dont le ministére a demandé d'être instruit, pour le bien de l'humanité & le soulagement des pauvres; au goût on découvre évidemment qu'elles sont ferrugineuses: l'odorat est averti de l'énergie des sels qu'elles contiennent, par l'assoupissement qu'elles causent à ceux qui les respirent; & l'œil y apperçoit sûrement de la terre absorbante, qui n'est autre chose qu'un safran de mars très fin & très divisé, lequel tapisse les canaux de la fontaine, & les vases où elles ont reposé.

Il y a de plus dans nos eaux un sel vitriolique, dont il n'est fait aucune mention dans l'analyse de 1762. 1°. m. Cousturier l'a

démontré. Il s'y trouve même en plus grande quantité, qu'aucun autre minéral; *& comme il peut faire, au sentiment de Paracelse & de Phedron, toute une boutique de rémedes, aussi pouvons-nous dire qu'il renferme presque lui seul toutes les vertus de nos eaux* (a).

2°. Le vitriol entre essentiellement dans la composition du fer, puisqu'avec l'argile qui en est rempli, l'on fait du fer par le moyen de quelque substance inflammable ou bitumineuse.

3°. L'infusion de noix de galle donne à nos eaux une couleur noirâtre, *ou de pourpre brun foncé*, suivant la seconde expérience de m. Vannier même : or, il est certain que la couleur noire, plus ou moins forte, résulte des acides vitrioliques, unis aux particules martiales & absorbées par la noix (b).

C'est de ces principes & du métal même qui est comme volatilisé dans nos eaux, & merveilleusement rendu fluide, qu'elles tirent tous leurs avantages sur les eaux ordinaires. L'essentiel est de savoir les cas où elles conviennent; en quel temps, à quelle dose, & avec quelles précautions elles doivent être administrées. L'auteur de l'analyse de 1762 n'en parle presque point.

1°. On peut dire que les eaux minérales de Bourges, sont beaucoup plus efficaces que l'eau commune, lorsqu'il s'agit de rafraichir & de diviser la masse de nos humeurs. Elles servent à la digestion, en rendant la salive plus savonneuse, plus propre à la dissolution des aliments, & à leur trituration, en fortifiant les fibres de l'estomac; elles préparent les sucs gastriques, broient le chyle, le perfectionnent, & en favorisent la distribution, soit en nétoyant les vaisseaux lactées, soit en absorbant par sa terre alcaline les aigres qui résultent de presque toutes les digestions.

Elles adoucissent la bile, procurent au sang la fluidité, en déliant ses parties visqueuses, sur lesquelles l'eau commune ne peut rien; elles ouvrent ses passages; elles en tempérent l'effervescence; émoussent les pointes de ses sels: les envelopent & les charrient dans les conduits urinaires; elles facilitent toutes les sécrétions en général.

Enfin, notre fontaine fournit au sang, d'une maniére supérieure, le véhicule, si essentiel au torrent de la circulation, que le grand Boerhaave apéle l'eau, *l'humeur premiére*, *humor princeps*, dans laquelle les autres éléments sont dissous, deviennent fluides & roulent mêlés ensemble. Le défaut de ce véhicule est la cause de beaucoup de maladies, de la mort même; *hujus imminutione tantum ni-*

(a) Traité de 1683, *pag.* 27.

(a) *Dans chaque verre de demi-septier, l'on boit environ six grains d'ochre ou de bol vitriolique ferrugineux.* Pag. 26. du traité de 1683.

miâ vita ſtatim ipſa deſinit, ſanguine mox, cæterisque humoribus nullo amplius modo meabilibus (*a*).

2°. De ces qualités générales, il réſulte un nombre infini de particuliéres. L'eau de notre fontaine convient parfaitement dans les rapports aigres ou nidoreux, les hoquets, les nauſées, les vomiſſements; dans les coliques d'eſtomac, tant bilieuſes, que venteuſes; dans la colique hépatique, & dans preſque toutes les maladies des viſcéres du bas-ventre; dans l'aſcite même & l'anaſarque *commençantes*. La guériſon d'une aſcite *déſeſpérée*, & celle d'un hydropique américain, rapportées dans l'analyſe (ſupérieurement faite en 1756) des eaux de *Forges*, TRÈS ANALOGUES AUX NÔTRES, tendent à prouver qu'elles ſeroient même bonnes dans ces maladies invétérées; mais il faut attendre que l'expérience renouvéle ces heureux ſuccès.

Par malheur aucun médecin à Bourges ne préſide ſuffiſamment à la diſtribution des eaux, ne ſuit leur maniére d'agir, ne tient journal de leurs bons & mauvais effets: chaque buveur a le ſien, qu'il ne conſulte ſouvent même pas. (Preuve évidente de leur ſalubrité).

Un privilége, une marque d'honneur, mobile ſi puiſſant en France, engageroit aiſément l'un des membres de la faculté, à faire une ſuite d'obſervations raiſonnées, & une précieuſe collection de faits, qui enrichiroient la médecine, entreroient dans les vues du miniſtére; & nos eaux, une fois bien connues, ſeroient utiles aux riches, & d'un grand ſecours aux pauvres, à qui elles ne coûteroient rien.

A mon égard, j'ai éprouvé que l'eau de notre fontaine eſt ſalutaire dans l'ictére ou la jauniſſe (*b*); dans les bouffiſſûres & les leucophlegmaties qui proviennent de l'épaiſſiſſement des liqueurs; dans les maladies hypocondriaques des hommes; dans la paſſion hyſtérique & les pâles couleurs des femmes; dans les fiévres intermittentes, qui ont réſiſté aux plus puiſſants fébrifuges. En 1771, un chirurgien de cette ville, qui, depuis un an, étoit attaqué d'une fiévre quarte opiniâtre, fut guéri à la fontaine. M. Couſturier avoit déjà dit en 1683, qu'il en avoit fait l'heureuſe expérience (*Pag.* 71).

3°. J'ai vu guérir, par leur moyen, & à l'aide de lavements & de bains froids, deux tympanites *confirmées*, avec dureté au foie & commencement d'aſcite. La derniére guériſon a été opérée dans un couvent, ſans que j'aie été obligé d'envoyer la malade prendre les eaux à la fontaine (en 1772).

(*a*) Boerh. elem. chym. *tom.* I. *pag.* 386.
(*) Par m. Marteau, médecin d'Aumale.
(*b*) Je l'ai éprouvé encore cette année 1776.

4°. Nos eaux sont parfaites pour les vieilles dysenteries, les dévoiements qui viennent de chaleur, les pertes habituelles, soit rouges, soit blanches; dans la suppression des régles & du flux hémorroïdal; le saignement du nez, douleurs de tête, vertiges & phrénésies.

5°. Elles sont très convenables dans les obstructions du foie, de la rate, du pancréas, du mésentére, & des glandes, qui sont la cause de bien des maladies chroniques, difficiles à connoître, & encore plus à guérir.

Par une suite nécessaire, elles excélent dans les éréspéles, l'inflammation des yeux, l'engorgement des paupiéres; elles guérissent les dartres, la galle, la gratelle & toutes les maladies de la peau. Une personne de distinction m'a dit avoir été guérie, par leur moyen, de boutons insupportables & invétérés au front; & tous les ans elle va boire par reconnoissance à notre fontaine.

6°. Comme diurétiques froides & discussives, elles sont spécifiques dans les embarras des reins, dans les maladies de uretéres & de la vessie; elles chassent les glaires & les sables, même les petites pierres, *dans le commencement de leur formation.* C'est ainsi, je pense, qu'il faut entendre la note de l'imprimé de Génève en 1627. *Calculo laborantibus imprimis conducibilis fertur.....* Si la la pierre en effet étoit invétérée & trop grosse pour passer dans l'urétre, si elle se trouvoit enkystée ou adhérente, l'usage de ces eaux pourroit être dangereux. Leur terre absorbante, & les sels qu'elles entraînent, pourroient fournir de nouvelles matiéres au calcul.

Mais en disant que nos eaux sont bonnes dans les obstructions en général, & dans les duretés du foie & de la rate, nous en excluons les squirres formés & les abscès prêts à crever. Dans ces cas, leur usage est au moins douteux, & mérite toute l'attention du médecin.

7°. Elles appaissent les douleurs de la néphrétique, & détergent les ulcéres des parties urinaires & des organes de la génération. Elles sont très bonnes dans le relâchement de la vessie, le flux involontaire de l'urine, & les descentes de matrice; elles guérissent souvent les écoulements simples.

Le traité de 1683 fait même mention d'une gonorrhée virulente, guérie par le moyen des eaux de notre fontaine, prises pendant trois semaines, & après quelques légéres purgations.

8°. Les eaux médicales de Bourges sont purgatives pour le plus grand nombre de personnes. Cela est certain, mais il ne l'est pas de même que ce soit *par la terre qui s'y rencontre & enveloppe les aigres nichés dans les premiéres voies, ou répandus dans le courant des humeurs* (*a*).

(*a*) Pag. 18. & 19. de l'Analyse 1762.

Ces aigres, une fois *dénichés*, soit par des médecines ordinaires, soit par nos eaux, elles ne devroient donc plus être purgatives; ce qui n'est pas. Il y a des buveurs qu'elles purgent le trentiéme comme le premier jour, quelquefois plus; d'ailleurs, les eaux de Vichy & autres ne purgent de même que certains tempéraments. Dira-t-on que c'est aussi leur terre absorbante? M. Cousturier (*pag.* 57) a judicieusement remarqué qu'elles ne purgeoient *presque point* les mélancholiques.

9°. Les eaux de notre fontaine rétablissent souvent les corps affoiblis par les maladies aiguës. C'est une remarque du traité de 1683, laquelle est, je crois, particuliére à son auteur; il observe encore qu'elles sont moins nuisibles à la poitrine que toutes les autres eaux minérales froides & acidules.

10°. Il seroit trop long de détailler ici les précautions qu'il y a à prendre dans l'usage de nos eaux, les maladies où elles sont douteuses, & celles où elles sont même dangereuses. C'est aux buveurs à consulter leurs médecins, & tous les sages le font.

L'on voit tous les ans des personnes, qui, sans avoir consulté ou contre l'avis des médecins, s'empressent d'aller à la fontaine dès le mois de mai, tandis que ses eaux ne sont encore ni épurées à sa source, ni tempérées par l'ardeur du soleil.

Le véritable temps de les prendre est celui de la sécheresse & de la chaleur: & dans les quatre mois de juin, juillet, août & septembre; toutes choses égales, le premier mois & le dernier sont les moins favorables.

Un autre abus est d'en boire chaque matin quinze, dix-huit & vingt verres de huit onces ou environ, de même que d'y ajouter trop souvent des sels pour les rendre plus purgatives. Il vaudroit bien mieux se purger tous les huit jours, & boire par dessus cinq ou six verres de cette eau médicale, puisée le matin & transportée chez soi, sans les dénaturer pour ainsi dire.

11°. Il n'y a point de doute qu'il vaut beaucoup mieux les prendre à la fontaine, aussi vient-il souvent des personnes de quinze & & vingt lieues les boire à sa source. Elles ont néanmoins du succès au loin, particuliérement à Issoudun, pourvu que le messager ne soit pas infidéle. Je connois plusieurs religieuses, qui chaque année font assez heureusement usage de nos eaux, quoique transportées.

Il y a encore à Bourges une source dont on se sert dans les bonnes maisons; c'est celle de l'hôpital général, située à cent toises ou environ de la fontaine de fer. Beaucoup de personnes ne boivent point d'autre eau toute l'année. Elle contient moins de minéral, mais il est certain qu'elle est un peu ferrugineuse. Ceux qui ont le goût délicat & extrêmement sensible, éprouvent, lorsqu'ils en boivent

une astriction considérable. J'en ai l'expérience ; une jeune dame, voulant user à ses répas de cette eau, se sentit tout d'un coup prise au gosier, la langue resserrée & comme bridée ; elle n'en a plus voulu tâter depuis. On doit en conclure que les eaux de l'hôpital ont une portion du safran de mars & de l'acide vitriolique de la fontaine de fer, & qu'ainsi elles sont préférables dans les tempéraments secs, dont la fibre seroit trop roide.

Avant que de finir, il n'est peut-être pas inutile de rapporter ici deux extraits, concernant notre fontaine de fer, tirés du traité de 1683.

Extrait des antiquités & priviléges de la ville de Bourges, par Jean Chenu, avocat en parlement (*pag.* 99, en 1613).

« La fontaine de St. Firmin a été long-temps inconnue à nos devanciers, qui n'ayant observé ses vertus, sont laissées & méprisées ; » mais peu-à-peu, par l'observation que l'on en fait d'an en an est » venue à tel bruit & honneur, que les partisans des fontaines de » Pougues & de St. Pardoux, vaincus par les expériences, ont été » contraints de déférer à celle-ci. Il y a quelque cinquante ans que » l'on a commencé d'en avoir connoissance ; auquel temps on en usoit » seulement pour les oppilations de foie & de ratelle ; & depuis trente » ans, elle a été plus en vogue, & l'on a remarqué qu'elle étoit de » grande efficacité pour la pierre & néphrétique, & autres grandes » maladies, & est maintenant si fréquentée par *grand nombre de* » *peuple*, qu'elle a été presqu'épuisée : de sorte que m^rs^. les maire » & échevins ont été contraints, en cette présente année 1613, d'é- » tablir un & deux hommes, pour puiser l'eau & la distribuer, pour » empêcher le désordre qui s'y faisoit, par la quantité de ceux qui » en vouloient boire ».

Extrait de la lettre de m. Guenault, premier médecin de la reine, écrite à m. B. C. D. R. à P. D. B. le 15 *février* 1667.

« Monsieur..... pour prévenir les inconvénients de la colique né- » phrétique & de la gravelle, dont vous avez ressenti les douleurs, » je ne saurois vous suggérer un meilleur & plus souverain reméde, » que l'usage de votre fontaine de fer.... Je m'étonne de ce que » m^rs^. les médecins vous conseillent Pougues, ayant la fontaine de » fer, qui a des vertus singuliéres pour ce mal, pourvu qu'on ait » bien soin de l'entretenir & de la faire couler ».

J'ai dit, en parlant de l'analyse de nos eaux, qu'elles étoient *très analogues* à celles de Forges : je les crois en effet semblables en principes & en vertus, & qu'il ne manque peut-être, pour les rendre aussi célébres, que l'épreuve d'un grand médecin, tel que celui de l'auguste épouse de Louis XIII, qui, après s'en être bien trouvé, y attira le cardinal de Richelieu, la reine, & le roi lui-même, en 1631. *Fait à Bourges le* 12 *septembre* 1772.

Signé DUPÉRIN, médecin, vice-doyen & syndic de la faculté.



XXVI.

NOUVELLE MÉTHODE DE TAILLER (*),

Inventée & proposée par m. C. A. Goubelly, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, & pratiquée publiquement par l'auteur, le 9 mai 1776, dans le cours françois de chirurgie de m. Lafisse, docteur-régent & professeur des écoles de la même faculté.

La lithotomie, ou la taille, est une opération assez grâve & assez importante pour s'occuper des soins de la rendre aussi sûre que simple. C'est dans cette vue que j'ai examiné & étudié scrupuleusement les méthodes d'opérer, telles que celles de m. Moreau, de frére Cosme, de mm. le Dran, Foubert, Hawkins, & toutes celles qui sont des modifications de ces méthodes. J'ai remarqué constamment dans toutes ces espéces de tailles fort nombreuses, que j'ai pratiquées sur beaucoup de cadavres depuis dix ans, que quelques-unes étoient compliquées, incertaines & dangereuses ; que les autres étoient un peu composées, quoiqu'avec certains avantages. C'est pourquoi ayant pris de telle ou telle méthode ce qu'elle pouvoit avoir d'utile, ayant ajouté les choses nécessaires qui leur manquoient à toutes, je me suis fait la méthode suivante après beaucoup de recherches. Pour

(*) Nous nous contentons d'insérer dans nos *mémoires*, cette piéce de huit *pag. in-8°*. La méthode proposée ne sauroit être justement appréciée, que par ceux qui exercent fréquemment l'opération de la taille. Mais on doit desirer qu'en faisant des expériences à cet égard, toute prévention & tout esprit de parti en soient écartés.

en

en faciliter l'intelligence nous traiterons en particulier, de la situation qui nous paroît la plus commode, des instruments que nous employons, de la maniére dont nous nous en servons, des parties que nous coupons dans cette méthode, de celles que nous ménageons, & des avantages qu'elle a sur toutes celles qui sont le plus accréditées, après avoir posé quelques conditions, d'où dépendent essentiellement tous les succès de la taille.

Des conditions.

Les conditions, sans lesquelles la taille ne sauroit avoir les succés desirés, sont 1°. l'incision de toute la prostate; 2°. l'inclination rectiligne de cette incision depuis la vessie jusqu'à l'anus; 3°. le peu de distance de la commissure supérieure de la plaie cutanée au raphé.

De la situation du malade.

La situation d'une femme en travail d'enfant, qui a besoin de la main d'un accoucheur, me paroît assez sûre pour un homme que l'on doit tailler. C'est pourquoi nous rejetons les liens & la table employés dans cette opération, qui affectent plus les malades que l'incision & l'extraction de la pierre. D'ailleurs, ou on adoptera cette situation, ou on observera l'ancien usage : qu'importe ? la pratique de cette nouvelle méthode n'en sera ni moins simple, ni moins sûre.

Des instruments.

Dans cette méthode, nous n'employons que trois instruments; savoir, le cathéter, le cystotome & les tenettes. Nous regardons comme inutile le gorgeret, sans lequel les tenettes peuvent entrer dans la vessie. Comme les tenettes, dont nous nous servons, sont les mêmes que celles des autres méthodes, nous nous bornerons à la description du cathétèr & du cystotome, dont nous allons exposer la forme & les dimensions relatives à la taille qui seroit à faire sur un adulte. Ainsi on aura des cathétèrs & des cystotomes de grandeurs différentes, au-dessous de celles que nous allons exposer, à raison de l'âge du sujet que l'on aura à opérer.

Du cathéter.

Le bec de mon cathéter est long de trois pouces, trois lignes, & ce bec fait un angle un peu aigu & arondi avec la branche. Par cette longueur il déborde dans la vessie, les cornes de la prostate, de neuf lignes; & par cette longueur que n'a pas le bec du cathéter ordinaire, il favorise la division complète de la prostate, qui, quoiqu'essen-

tielle, ne peut être obtenue dans la plufpart de ces méthodes. Par fon angle aigu, il s'applique plus exactement fous l'arcade des pubis, & éloigne davantage l'inftrument tranchant du rectum & des vaiffeaux.

Du cyftotome.

Toute la longueur du cyftotome eft de neuf pouces. On peut le divifer en corps & en manche. Cette partie-ci a quatre pouces deux lignes. Le corps eft une lame d'acier dont la foie eft engagée dans le manche qui eft affez volumineux pour être ferme dans la main. Le corps de cette lame eft de quatre pouces, dix lignes. Son extrémité tranchante repréfente un vrai croiffant, dont la convexité, qui a trois pouces, deux lignes, à partir de la pointe, ne coupe que dans une étendue de deux pouces & demi; le bord oppofé eft un peu concave & a deux pouces, dix lignes; fon finus verfe, ou la plus grande diftance du bord convexe, eft de neuf ou dix lignes. L'autre partie du corps a une ligne & demie d'épaiffeur, deux pouces de long & fept lignes de large.

Les dimenfions de cet inftrument, confidéré en tout ou en partie fur plufieurs cadavres, font effentielles pour la divifion des parties de la veffie, qu'il eft intéreffant de couper.

Maniére d'employer les inftruments.

Le malade étant préparé & fitué, comme nous l'avons indiqué, le cathéter étant dans la veffie, fes jambes & fes cuiffes étant fléchies & écartées l'une de l'autre par deux perfonnes fortes, les mains affujéties par deux autres, le fcrotum fera foulevé directement. Le podex fera tendu également en tout fens, pour ne pas changer la direction, ni la fituation naturelle du raphé. L'opérateur tiendra de la main gauche le pavillon du cathéter médiocrement incliné fur l'aîne droite du malade & perpendiculaire à l'axe de fon corps: fa concavité fera appliquée devant & deffous la fymphyfe des pubis. Il faut avoir foin furtout que le bec du cathéter foit direct ou paralléle au diamétre du baffin qui s'étendroit du facrum aux pubis. Le cathéter étant en cet état, il mettra le cyftotome entre fes dents, le manche regardant fon côté droit. Il marquera enfuite avec l'ongle de l'indicateur droit, la partie gauche des téguments qui eft vis-à-vis le ligament tranfverfe des pubis, à la diftance d'une ligne & demie du raphé. Il portera de fa main droite, la pointe du cyftotome fur cette partie des téguments, en le tenant de maniére que fa largeur foit paralléle à la branche afcendante de l'ifchium. Il incifera les téguments de haut en bas, en plongeant médiocrement l'inftrument à raifon de ce qu'il fe raprochera de la partie des téguments qui eft entre la tubérofité ifchiatique & l'anus, où il doit arrêter. Cette

incision doit avoir à peu près deux pouces de longueur. Il cherchera avec la pointe la cannelure du cathéter, au-dessous de sa courbure; & ayant percé les parties qui s'y rencontrent, il portera dans cette cannelure la lame du cystotome parallélement au bec du cathétèr. Lorsque sa pointe sera parvenue dans le cul-de-sac de la sonde, il l'en retirera & complétera l'incision externe, en baissant la manche, si elle n'avoit pas été d'abord assez grande. Il fera sortir aussi le cathéter; & insinuera les tenettes de bas en haut dans la division de la prostate & dans la vessie, pour les charger de la pierre, à l'égard de laquelle il faut se comporter dans cette méthode-ci, comme dans les autres.

Parties qui ont été divisées, parties qui ont été laissées intégres dans l'opération.

Les parties étant disséquées, nous avons trouvé, 1°. au dessous de la lévre gauche de la plaie externe les rameaux de la honteuse interne, qui vont au bulbe de l'urétre, intégres; 2°. la partie gauche de l'accélérateur, le transverse respectif & la portion voisine du releveur de l'anus, divisées; 3°. neuf lignes de la racine du bulbe de l'urétre, la petite prostate gauche, la portion membraneuse de l'urétre, les fibres musculaires, qui l'attachent en partie à la branche descendante du pubis gauche, séparées; 4°. la prostate divisée en deux un peu obliquement à l'épaisseur de la corne gauche, ayant laissé intégres, le canal éjaculateur droit, le veru-montanum, les vésicules séminales & assez souvent le canal éjaculateur gauche. Telles sont les parties que nous intéressons. Telles sont celles que nous respectons dans notre méthode qui a été faite publiquement, en une minute, dans le cours de chirurgie de me. *Lasisse*, dont les connoissances en chirurgie sont aussi profondes que celles qu'il a en médecine.

Avantages de cette nouvelle méthode sur les autres.

Les méthodes les plus accréditées sont celles de m. Moreau, de frére Cosme, de mrs. Chéselden & Hawkins. Or, ces méthodes, qui sont tous les jours pratiquées avec certains succès, n'ont pas la simplicité ni la sûreté de la nôtre. En effet dans la premiére méthode, le malade lié sur une table oblique & tenu par des aides, le cathétèr, dont le bec est trop court, est introduit dans la vessie. L'incision externe faite, le lithotome est porté dans la cannelure du cathéter jusqu'au cul-de-sac. Ensuite il faut faire le coup-de-maître, déprimer le lithotome & diviser ce qui se présente de la prostate, en retirant l'instrument de bas en haut pour le faire sortir de haut en bas & dilater ainsi l'incision externe. Le chirurgien engage de nouveau le lithotome pour guider le gorgeret, &c.

Cette méthode eſt fort ſage, fondée ſur des connoiſſances anatomiques & une pratique très grande. Elle devroit procurer à ſon auteur l'immortalité, ſi ſa charité à l'égard des infortunés, ſes ſoins & ſa vigilance à procurer du ſoulagement, dans ce lieu où ſe raſſemblent les maux & la miſére, ne la lui avoient acquiſe & méritée Mais qui ne voit pas la difficulté de cette méthode, dans la combinaiſon de tous les mouvements qu'il faut donner au lithotome? Dans notre méthode, les mouvements ſont ſimples, la proſtate y eſt diviſée en totalité, elle ne l'eſt qu'en partie dans celle-là.

Le frére Coſme fait l'inciſion des téguments, de la graiſſe & de la portion membraneuſe de l'urétre avec une eſpéce de biſtouri. Il inſinue dans la cannelure ſon lithotome caché, & retire le cathéter. Il examine le lieu, le volume de la pierre, & tourne le manche ſur ſon axe à raiſon de ſon volume; il raproche du manche la baſcule, la la lame ſort & diviſe en retirant, le col de la veſſie, la proſtate, & ſouvent des artéres aſſez groſſes & le rectum. Il abaiſſe le manche lorſque le tranchant eſt voiſin de la peau, dont il achéve l'inciſion.

On ne pourra jamais reprocher à notre méthode les malheurs connus, qui arrivent dans la méthode du frére Coſme. Quoiqu'elle ſoit très aiſée à pratiquer, la nôtre l'eſt encore davantage, puiſqu'un ſeul inſtrument tranchant ſuffit dans celle-ci, lorſque deux ſont néceſſaires dans celle-là.

Dans la méthode de M. Chéſelden, le malade en ſituation, comme dans toutes les méthodes de tailler, un aide s'empare du cathéter, dès qu'il eſt introduit dans la veſſie; enſuite, le pouce gauche appliqué au-deſſus de l'anus, & l'indicateur de la même main ſous le ſcrotum ſoulevé, l'opérateur fait une inciſion oblique dans le côté gauche avec le ſcalpel anglois, du périnée juſqu'à l'anus. Cette inciſion faite, il diviſe les graiſſes, il introduit enſuite dans la plaie l'indicateur & le grand doigt gauches; celui-ci déprime le rectum, celui-là guide le même ſcalpel dans la cannelure du cathéter, pour être ſûr de couper la proſtate. Il prend enſuite de la main gauche le cathéter, dans la cannelure duquel il porte de la droite le gorgeret, &c.

On ne peut s'empêcher de convenir que cette méthode n'ait pluſieurs inconvénients très grands: comme celui de confier le cathéter à un aide, qui curieux de voir opérer, oubliera qu'il doit tenir le cathéter, & ſera la cauſe d'une infinité de malheurs. D'ailleurs par la place qu'occupent les deux doigts de la main gauche dans la plaie, le tranchant du ſcalpel s'approche des vaiſſeaux, qu'il intéreſſe ſi ſouvent, qu'il eſt obligé de ſe munir d'une aiguille courbe & d'un fil avant que d'opérer &c... il n'y a aucun de ces inconvénients-là dans notre méthode.

Quant à la méthode de m. Hawkins, les inciſions extérieures

étant faites avec un instrument particulier, le gorgeret tranchant est introduit par sa crête dans la cannelure du cathéter; plus il pousse, plus son bord gauche qui est tranchant divise, & en tournant un peu le gorgeret de gauche à droite, de bas en haut, il fait une incision demi-circulaire.

Quelque soit la simplicité de cette méthode; cette simplicité est moins grande que celle de la nôtre, puisqu'il y faut deux instruments tranchants; au lieu qu'un seul suffit dans la nôtre. D'ailleurs elle est sujéte à des accidents très fâcheux, tels que la lésion des rameaux de l'artère honteuse interne gauche qui vont au bulbe de l'urétre & à la racine du corps caverneux. Outre cela, l'incision demi-circulaire de M. Hawkins, quoique grande, ne fait qu'une petite ouverture; parce que cette ouverture n'est pas de l'étendue du demi-cercle : mais seulement de celle de la corde de ce demi-cercle, &c... Ces inconvénients sont assez sensibles pour que l'on s'apperçoive de la supériorité de notre méthode.

Conclusion.

Notre méthode a pour avantage sur celle des autres, celui de faire un passage suffisant à une pierre, même volumineuse, pour qu'elle ne puisse occasionner aux parties ni contusion, ni déchirement; celui d'être incomparablement plus sûre qu'aucune autre, d'être faite beaucoup plus promptement. En effet, toutes choses égales d'ailleurs, de la part du cathétérisme & de l'extraction de la pierre, dans les autres méthodes comme dans la nôtre, les incisions sont faites plustôt dans la nôtre, & la briéveté de temps y est même si grande, que quoique Raw, dans sa méthode que l'on ne connoît pas parfaitement, ne mît qu'une minute après l'introduction de la sonde pour diviser, & extraire la pierre, nous n'employons tout au plus que ce temps, même en comptant l'introduction du cathétèr, sans être obligé de se hâter, dans la crainte de passer la minute. (Nous supposons ici que les difficultés du cathétérisme & de l'extraction soient médiocres). Au surplus, quelque grandes que soient ces sortes de difficultés, comme elles sont communes à toutes les méthodes que nous avons décrites & comparées avec la nôtre, on voit que celle-ci est plus simple, est très sûre, a besoin d'un moindre temps pour être faite, & posséde enfin les qualités qui sont desirées en tout ou en partie dans les autres.

Typis mandetur, J. L. ALLEAUME, *Decanus.*



XXVII.

BIBLIOGRAPHIE,

OU

NOTICES DE LIVRES IMPRIMÉS EN 1776.

I.

LE *médecin, miniſtre de la nature, ou recherches & obſervations ſur le pépaſme ou coction pathologique.* Par m. JOSEPH-FRANÇOIS CARRERE, cenſeur royal, docteur en médecine de l'univerſité de Montpellier, de la ſociété royale des ſciences de la même ville, de l'académie royale des ſciences, inſcriptions & belles-lettres de Toulouſe, ancien inſpecteur général des eaux minérales de la province du Rouſſillon & du comté de Foix, ci-devant directeur du cabinet d'hiſtoire naturelle de l'univerſité de Perpignan, profeſſeur royal émérite en médecine dans la même univerſité.

Repugnante naturâ, nihil medicina proficit. CELSE.

A Amſterdam, & ſe trouve à PARIS, chez RUAULT, libraire, rue de la Harpe. M. D. CCC. LXXVI. (*in*-12.)

UN médecin avoit pris la plume, il y a quelques années, pour démontrer que la nature étoit opprimée par la médecine moderne: ſon objet ne fut pas exactement rempli, parce que ſéduit par ſon imagination, il fut plus occupé d'étayer des hypothéſes ſur des raiſons phyſiologiques, que de faire voir la marche de la nature dans toutes les maladies, depuis l'invaſion juſqu'à l'état, & depuis l'état juſqu'à la fin; que d'indiquer la maniére dont elle agit pour ſe débarraſſer du fardeau qui l'opprime; que d'apprendre quand le médecin doit être ſimple ſpectateur, & quand il doit opérer; & que de prouver ſur-tout par les faits qu'il a été l'oppreſſeur de la nature, pour avoir donné des remédes à contre-temps, ou contre-indiqués.

Dans l'ouvrage que nous annonçons, on se propose également pour but de démontrer que la nature est plus puissante que l'art, & que les maladies doivent être conduites suivant les préceptes d'Hippocrate. Ces deux propositions sont regardées comme vraies par les uns, tandis que d'autres les regardent comme fausses : ceux-ci rejétent l'une, & admettent l'autre. Quoiqu'il en soit, on s'éléve fortement dans ce livre contre l'usage des purgatifs dans les commencements des maladies aiguës; mais n'est-ce pas créer une chimére, pour avoir le plaisir de la combatre? Quel médecin de la capitale, de l'Europe même, pourroit-on citer qui prescrive les purgatifs dès l'invasion de la maladie, & n'attende point le moment favorable? Mais si quelqu'un d'entr'eux juge à propos d'y avoir recours, c'est qu'il aura remarqué l'orgasme, ou la turgescence des humeurs, cas unique, mais rare, où la purgation ne sauroit être différée, dit Hippocrate, sans danger pour le malade.

Notre auteur, qui prétend qu'on s'est formé généralement une idée fausse de l'*orgasme*, bien éclairci néanmoins par Galien, a cru devoir expliquer fort au long ce qu'Hippocrate entendoit par ce terme : il est malheureusement arrivé que pour prouver par Hippocrate lui-même, avec quelle célérité il saisissoit l'occasion, lorsque cet état d'orgasme ou de turgescence se montroit; il est malheureusement arrivé, dis-je, qu'on met sous les yeux une observation tirée du vij livre des épidémies, lequel n'est point de cet ancien médecin. Ainsi la conviction n'est pas compléte.

Hors cet état très rare de turgescence ou d'orgasme, il faut attendre la *coction pathologique*, préparée par la nature elle-même. Cet objet est traité, dans le récent ouvrage, avec beaucoup d'étendue, & beaucoup de raisonnements, qui ne tirent leur force que de la physiologie. On seroit bien mieux convaincu de la doctrine des crises, tant de fois contestée, tant de fois défendue, & qu'on tâche de rapeler & de rétablir, si des faits de pratique l'avoient éclaircie & rendue plus certaine. Mais abandonnée depuis long-temps, mal à propos peut-être, il n'y a que les observations de médecins qui l'auroient étudiée pendant cinquante ans, auprès des malades, qui fûssent capables de fixer les idées sur un objet de cette nature.

Il faut convenir, que dans un siécle où le nom d'Hippocrate est plus connu que ses ouvrages, peu de professeurs même auroient pu composer ces recherches & observations sur le pépasme. On est fâché cependant qu'il s'y soit glissé quelques erreurs en interprétant Galien. Par exemple, on lit *pag.* 101. « si.... on néglige ces précautions (d'atténuer & d'inciser les humeurs tenaces), *c'est envain qu'on provo-* » *que le vomissement & les déjections alvines ; les purgations devien-* » *nent difficiles, quelquefois inutiles*, souvent accompagnées d'acci- » dents fâcheux, d'*imbécillité*, de tranchées, de vertige, de dégoût,

» & d'*un pouls contre nature* ». Le médecin grec ne dit point que *c'est envain qu'on provoque le vomissement & les déjections alvines;* il ne dit point que les *purgations sont quelquefois inutiles;* il ne parle *ni de dégoût ni d'imbécillité.* Quelle est donc sa pensée? la voici : « Si l'on néglige ces précautions, & qu'on s'avise de provo-» quer le vomissement & l'évacuation du ventre, il en résulte des » accidents graves, des tranchées, quelquefois des vertiges, des » anxiétés, un pouls de mauvais caractére, défaillance, & mal-être » alarmant (*a*) ».

Page 102, en parlant des qualités que doivent avoir les humeurs pour être évacuées par les purgatifs, on raporte un passage de Galien, où se lit, *nullum* LENTOREM *participantes*, mots qui sont ainsi rendus; « (il faut que les humeurs) ne participent d'aucune LENTEUR dans » leur cours ». Le terme latin LENTOREM en a imposé; cependant il est certain qu'il ne signifie point dans la langue des Romains, ce que nous entendons en françois par *lenteur;* mais il représente parfaitement l'expression grecque γλισχρότητος, VISCOSITÉ. On n'a donc point exactement exprimé la pensée du commentateur d'Hippocrate, en voulant la développer; (on retrouve néanmoins la même méprise *page* 114). Ainsi au lieu de dire : *il faut que les humeurs ne participent d'aucune* LENTEUR DANS LEUR COURS, nous croyons qu'on auroit dû mettre, *il faut que les humeurs n'aient aucune viscosité* (*b*). On ne sauroit nous accuser de faire ici une mauvaise chicane, à moins qu'il ne soit vrai que la lenteur dans le cours des liqueurs ait pour unique cause sa viscosité.

Nous avons encore été frappés du peu de soin avec lequel on a traduit un autre passage, qui se voit *page* 107. Il est conçu en ces termes : « il ne faut évacuer, dit GALIEN, que les humeurs qui sont en mou-» vement : on ne doit mettre en mouvement, par des purgatifs ou » par tout autre moyen, celles qui sont arrêtées dans quelque partie, » *qu'après leur coction*; la nature favorisera l'évacuation; dès qu'elle a » opéré la coction des humeurs, *elle provoque elle-même* l'excrétion » de celles qui sont superflues & inutiles : *c'est dans ce moment* que » se fait la crise ».

Galien parle de l'orgasme & de la turgescence; « c'est alors, dit-il,

---

(*a*) Τοῖς δὲ τέτων μὲν ἀμελήσασιν, ἐμέτων δὲ καὶ γαστρὸς ὑπαγωγῆς προνοήσασιν, αἱ καθάρσεις δυσχερῶς ἀπαντῶσι, μετὰ στρόφων ἐνίοτε καὶ τίνων ἰλίγγων, ἄσης τε τινὸς πολλῆς καὶ κακοσφυξίας, ἐκλύσεώς τε καὶ δυσκολίας. GALEN. comm. 2. in Hipp. aphor. pag. 258. tom. V. edit. Basil. 1538. in-folio.

(*b*) Χρὴ τοίνυν ἀπεῖναι τε ταῦτα καὶ τὲς χυμὲς ὡς ἔνι μάλιστα τῦ κάμνοντος εὐρυστάτους εἶναι, τετέστι λεπτὲς, καὶ ἥκιστα μετέχοντας γλισχρότητος τινος, ἀναπεπταμένους τε τὲς πόρους δι' ὧν ἡ κάθαρσις μέλλει γίνεσθαι, καὶ μηδεμίαν ἔμφραξιν ἔχοντας. GALEN. comm. 1. in Hipp. aphor. *ibid.* p. 235.

» qu'il

» qu'il convient d'évacuer les humeurs, tandis qu'elles sont dans un » état de mouvement d'agitation, de fluidité. (Puis il ajoute); « A l'égard de celles qui se portent sur une partie, il ne faut rien faire qui » puisse les déplacer, ni les évacuer, avant qu'elles s'y soient fixées. » En purgeant alors, nous serons secondés par la nature; car il est » évident qu'après la coction, elle a opéré la séparation des humeurs, » & retranché ce qu'elles avoient de superflu dans le temps des crises ». Tel est le véritable sens de Galien, mal rendu dans la version latine, & plus mal encore dans la françoise (*a*).

Nous supprimons d'autres observations de cette nature, parce qu'elles pourroient faire quelque tort à un livre qui paroît avoir demandé de la peine & du travail.

2.

T*RAITÉ de la petite vérole, tiré des commentaires de G. VAN SWIETEN, sur les aphorismes de BOERHAAVE; avec la méthode curative de m. de HAEN, premier professeur de médecine pratique à Vienne en Autriche.*

Mansuescere disco.

A PARIS, chez D'HOURY, imp. lib. de mgr le duc d'Orléans, rue de la vieille boucleríe. M. DCC. LXXVI. *avee approbation & privilége du roi.* (*in-12. de* 381 *pag.* pour le texte).

L'ÉDITEUR ou le traducteur de ce traité est m. DUHAUME, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, qui l'a dédié à m. le marquis DE PAULMY, ministre d'état, commandeur des ordres du roi, &c.

En faisant cette version, m. Duhaume n'a pas cru devoir compter les phrases & les mots; il a traduit librement; mais il s'est attaché à rendre la véritable doctrine de Boerhaave & de van Swieten, en se permettant d'ailleurs de retrancher du commentaire ce qu'il a trouvé peu important. Il a été sollicité à s'occuper de ce travail

(*a*) Τοὺς οὖν τοιούτους ἐκκενοῦν προσήκει, τουτέστι τοὺς ἐν κινήσει, καὶ φορᾷ καὶ ῥύσει. Τοὺς δὲ καθ' ἕν τι μόριον ἐστηριγμένους, οὔτ' ἄλλο τινὶ βοηθήματι χρὴ κινεῖν, οὔτε φαρμακεύειν, πρὶν πεφθῆναι. Τηνικαῦτα γὰρ καὶ τὴν φύσιν ἕξομεν βοηθοῦσαν τῇ κενώσει. Φαίνεται γὰρ αὕτη μετὰ τὰς πέψεις, διακρίνουσά τε τοὺς χυμοὺς, ἀποθεμένη τε τὸ περιττὸν, ἐν ᾧ δὴ καιρῷ καὶ κρίσεις γίνονται. GALEN. de iis quos purgare convenit. tom. 2. *pag.* 488.

par l'envie d'être utile ; ce motif est louable, & ne sauroit être qu'applaudi ; mais il est des détracteurs de Boerhaave dont m. Duhaume n'aura pas le suffrage ; il s'en consolera, parce qu'il sait qu'il est toujours glorieux de s'exposer pour un grand homme.

L'article xxvj. sur l'inoculation, lequel est assez court, est du traducteur, ainsi que la description de la petite vérole, placée avant la méthode curative de m. de Haen. M. Duhaume nous permettra sans doute de faire une légére observation sur ce qu'on lit dans une note (*pag.* 333.) relative au terme *variolæ*, par lequel les médecins désignent en latin la petite vérole, note placée au commencement de sa description ; elle est conçue en ces termes ; « *la* » *petite vérole* ou la variole, *variolæ* des latins ou plustôt des BAR» BARES ARABES, qui l'ont problablement dérivé de *varius*, mar» queté, bigarré, &c. . . . . Il me semble que si Hippocrate, Celse » ou Galien eussent connu cette maladie, ils ne l'auroient pas dé» signée par un barbarisme : d'où je conclus que c'est un nouveau » mot *inventé par les arabes*, pour désigner un mal qui leur parut » nouveau, & qu'ils ne trouvent point décrits dans les anciens au» teurs grecs ou latins «.

Les arabes, qui les premiers ont décrit cette maladie, n'étoient point des barbares ; mais des hommes lettrés & savants ; si la petite vérole se manifesta d'abord chez eux, ils n'avoient pas besoin d'avoir recours à l'idiome grec ou romain pour lui donner un nom ; leur langue féconde & abondante leur suffisoit ; Rhazis en effet n'a jamais écrit *variolæ*, mais *djadar* ou *djadari*. *Variolæ* n'est donc pas un terme inventé par les arabes, mais par les écrivains de la basse latinité.

3.

DÉTAIL *des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées, & qui a été adopté dans diverses provinces de France.* Quatriéme partie, année 1775. *On y a joint un excellent mémoire de m.* HARMANT, *médecin de feu S. M. le roi de Pologne, à Nancy, contenant un moyen simple & assuré, de rapeler à la vie des personnes suffoquées par la vapeur du charbon, & différents autres exemples de curation dans plusieurs circonstances de suffocation ou asphyxie ; & on termine cette quatriéme partie par la description de la boëte & machine fumigatoire pour les noyés, en deux planches en taille-douce.* Par m. PIA, ancien échevin de la ville de Paris.

(Ampliat ætatem suam vir bonus,
quando longævitati consortium prodest).

A Paris, rue saint Jacques, au coq & au livre d'or, chez Lottin, l'aîné, imprimeur-libraire du roi & de la ville. M. DCC. LXXVI. *avec approbation & permission du sceau.* (*in-12. de xl. pag.* pour l'introduction, & de 288 pour l'ouvrage).

Nous annonçames l'année derniére (*pag.* 117. N°. 6.) les trois premiéres parties de l'histoire des succès obtenus par l'établissement fait à Paris pour rapeler à la vie les noyés. Le désintéressement de m. Pia dans la distribution de la boîte & de la machine fumigatoire, qui mérite d'être loué, & qui devroit avoir des imitateurs, a excité (chose incroyable) la cupidité des deux hommes, dont il se plaint dans son *introduction*; ils ont fait exécuter de petites boîtes qu'ils ont prônées & vendues à leur profit; mais l'illusion, qu'ils avoient essayé de répandre à l'envi l'un de l'autre, est tombée; leur méthode & leurs machines ont été appréciées, la réputation est demeurée à celles de m. Pia.

Cet échevin, zélé pour le projet qu'il a formé, jouit du plaisir de voir 222 établissements en France, qu'il compte par les boîtes de son invention, demandées pour les villes de Nantes, Amiens, Metz, Boulogne-sur-mer, Orléans, Tours, Rennes, Montpellier, Rochefort, Rouen, Lyon, S. Malo, Toulon, Arles, Blois, Bourges, Sens, Bordeaux, &c..., &c....

Durant l'année 1775, il y eut 64 personnes noyées à Paris; le nombre de ceux sur lesquels on ne fit aucune tentative, ou parce qu'ils étoient morts, ou parce qu'on les jugea tels, ou parce qu'on ne put les retrouver, se monte à 22; 7 ont été inutilement secourus; & 35 ont été sauvés; en unissant ce nombre à celui des années précédentes, il résulte que depuis 1772, le nouvel établissemenr a conservé 113 individus. On donnoit chez les Romains une couronne de feuilles de chêne avec les glands à un citoyen qui avoit sauvé la vie à un citoyen; récompense plus flâteuse, & plus grande aux yeux de la philosophie, que les honneurs du triomphe; mais quel Romain peut-on citer qui ait mérité dix couronnes civiques?

Nous ne dirons rien du *mémoire* de m. Harmant, réimprimé à la suite du détail; on peut voir l'analyse que nous en avons faite (l'année derniére, *pag.* 265. N° 37.)

Depuis la publication de ce volume, un accident arrivé à deux sœurs grises du fauxbourg saint Antoine, réputées mortes pour s'être couchées & avoir passé la nuit dans une chambre qu'elles avoient échauffée avec de la braise allumée, a déterminé le bureau d'administration de l'hôpital général à faire connoître les moyens qu'il faut employer en semblables occasions, & à leur donner la plus grande publicité, sur-tout dans les maisons qui dépendent de ladite admi-

niſtration. Ils ſont indiqués dans une feuille imprimée qui a pour titre :

Avis patriotique concernant les perſonnes ſuffoquées par la vapeur du charbon, qui paroiſſent mortes, & qui, ne l'étant pas, peuvent recevoir des ſecours pour être rapelées à la vie. (par m. PIA.) A Paris de l'imprimerie de la veuve Thibouſt, imprimeur du roi, place de Cambrai, 1776. (*in*-8°. *de* 15 *pages.*)

La méthode qu'on indique eſt celle de m. Harmant, médecin de Nanci.

4.

RECUEIL *de mémoires & d'obſervations, ſur la formation & la fabrication du ſalpêtre. Par les commiſſaires nommés par l'académie, pour le jugement du prix du ſalpêtre.* A PARIS, chez LACOMBE, libraire, rue Chriſtine. M. DCC. LXXVI. (*in*-8°. *fig. de* 622. *pag. plus* 55. pag. *pour la préface & la table*).

L'ACADÉMIE des ſciences de Paris a propoſé, pour l'année 1778, le ſujet d'un prix extraordinaire, que nous avons annoncé *pag.* 102. C'eſt ce même ſujet qui a ſollicité l'académie elle-même à publier le recueil dont nous nous venons de donner le titre, & qui eſt en partie l'ouvrage de cinq de ſes membres; m^rs^ Macquer, le chevalier d'Arcy, Lavoiſier, Sage & Baumé.

Ce recueil a trois objets principaux; le *premier*, d'épargner aux concurrents des recherches longues, pénibles & peut-être infructueuſes, & de leur préſenter ſous un même point de vue, ce qui exiſte de plus inſtructif ſur la fabrication du ſalpêtre; le *ſecond*, de répandre en France des connoiſſances étrangéres, & de ramener la nation au niveau des connoiſſances des nations qui l'avoiſinent. Enfin, le *troiſiéme*, d'éclairer les citoyens zélés qui voudroient former, dès ce moment, des nitriéres artificielles.

M^rs^. les commiſſaires de l'académie ont raſſemblé dans ce volume tout ce qu'on a dit ſur la nature, l'origine & la formation du ſalpêtre, ſur ſa multiplication, ſur la conſtruction & l'établiſſement des nitriéres en Suéde, en Pruſſe, &c...... Ce recueil contient plus de vérités de pratique que de théorie; c'eſt à deſſein qu'on en a écarté les diſſertations purement ſpéculatives, & qu'on s'eſt borné à celles qui ne préſentoient que des réſultats & des faits. On y verra que malgré l'état d'imperfection dans lequel ſont encore nos connoiſſances ſur la formation & la fabrication du ſalpêtre, il en réſulte déja cependant un corps d'inſtruction très propre à guider ceux qui voudront former des établiſſements de nitriéres artificielles.

5.

OBSERVATIONS *sur les pertes de sang des femmes en couches, & sur le moyen de les guérir.* Par m. LEROUX, maître en chirurgie à Dijon, & chirurgien de l'hôpital général de la même ville. A DIJON, de l'imprimerie de L. N. FRANTIN, imprimeur du roi, *& se vend à Paris*, chez DIDOT le jeune, quai des augustins. M. DCC. LXXVI. avec approbation & privilége. (*in-8°. de 334 pag. sans compter la préface & la table des articles*).

LA perte de sang excessive, qui arrive aux femmes immédiatement après l'accouchement à terme, est, dit m. Leroux, un accident d'autant plus terrible & effrayant, que quelquefois l'accoucheur ne peut le prévoir : séduit par l'apparence d'un travail heureux, il communique aux assistants la sécurité dont il est pénétré, mais lorsque l'enfant est né, & qu'il croit n'avoir plus qu'à se féliciter du succès de ses soins, la scéne change de face; le sang, qui coule avec profusion, affoiblit bientôt la malade, & la feroit périr sous ses yeux, s'il différoit un instant à la secourir.

Les auteurs ont proposé différents moyens pour remédier à ce fâcheux accident; mais tous ces moyens n'ont pas le même degré d'éfficacité; il y en a même quelques-uns qui font perdre un temps précieux, dont les femmes ont souvent été les victimes.

Il seroit très utile pour l'humanité en général, & pour les jeunes chirurgiens, qui se destinent à l'art des accouchements, qu'un praticien éclairé entreprit de discuter ces différents moyens; qu'il assignât à chacun le degré de confiance qu'il mérite, le cas particulier où il convient, & qu'il réunît dans le même ouvrage tous les bons préceptes qu'on trouve épars dans différents auteurs, & qui sont relatifs à cet objet. En attendant que quelqu'homme célébre travaille sur un sujet si important, m. Leroux entreprend d'exposer ce que lui ont appris la lecture des meilleurs auteurs, quelques faits qui lui sont particuliers, & ses propres réflexions.

Il s'est borné à traiter, pour le présent, de la perte de sang qui succéde à l'accouchement qui approche du terme ; il n'a parlé des autres hémorrhagies utérines que par occasion, & seulement autant qu'il étoit nécessaire pour appuyer la doctrine qu'il établit. Il a divisé son ouvrage en TROIS PARTIES, qui contiennent chacune différents articles.

La *première* commence par une courte notice de la matrice & du placenta, suffisante pour donner une idée de leur structure, de leur

ufage, des changements étonnants que l'une éprouve durant la groffeffe, des liaifons qu'elle a avec l'autre, des accidents qui furviennent lors de leur féparation; & avant que de paffer à l'expofition de la partie du méchanifme de l'accouchement, relative à l'objet qu'il traite, il difcute une opinion nouvelle de quelques auteurs fur la dilatation du fond de la matrice; opinion que m. Leroux croit avoir combatu avec affez d'avantage, mais de maniére à ne bleffer perfonne.

Dans l'article fecond il examine différentes caufes, qui, en s'oppofant au refferrement de la matrice & des vaiffeaux utérins, produifent & entretiennent l'hémorrhagie.

Le troifiéme article traite des différents degrés de l'inertie de la matrice, comme caufe de perte de fang. Le quatriéme, du renverfement de ce vifcére. Le cinquiéme, de fon déchirement. Enfin, dans le fixiéme article il raporte, par forme de récapitulation, les principaux fymptômes des pertes de fang, dont il a établi les caufes & les différences dans les articles précédents.

La *feconde partie* eft auffi divifée en fix articles. Le premier comprend les précautions qu'on doit prendre pendant l'accouchement, pour prévenir la perte de fang. Il raporte d'abord deux préceptes excellents du célèbre m. LEVRET, accoucheur de madame la comteffe d'Artois; préceptes qu'il commente & qu'il étend, en les adaptant à la maniére de terminer l'accouchement, lorfque l'enfant fe préfente dans une mauvaife fituation, & qu'il y a en même temps hémorrhagie; il combat enfuite, par des raifons qui paroiffent victorieufes, la pratique dangereufe que Burton a voulu établir, en prefcrivant d'aller rompre le cordon ombilical jufque dans la matrice, lorfqu'il eft trop court, ou qu'il fait plufieurs circonvolutions autour du col de l'enfant, qui le retiennent ou retardent l'accouchement. Le fecond article eft encore un commentaire d'un troifiéme précepte de m. Levret, fur les précautions à prendre pour délivrer les femmes, principalement lorfque le placenta refte adhérent en tout ou en partie à la matrice, pendant un certain temps après la fortie de l'enfant. Dans le troifiéme article il indique la méthode de replacer la matrice renverfée; dans le quatriéme, les moyens de prévenir fon déchirement; & dans le cinquiéme ceux qui conviennent pour remédier aux fyncopes par dimotion, à celles qui font produites par la fuffocation utérine, la vivacité des tranchées, & l'inertie incompléte. Le fixiéme article eft confacré à examiner les principaux fecours que les auteurs ont propofés pour arrêter la perte de fang après l'accouchement, à les apprécier & à démontrer leur infuffifance dans l'hémorrhagie qui eft la fuite de l'inertie compléte de la matrice.

La *troifiéme partie* pourroit former un ouvrage à part; elle ne

contient, pour ainsi dire, que des faits de pratique, qui tendent tous à démontrer l'efficacité d'un moyen autrefois employé par les anciens pour arrêter les hémorrhagies utérines, & qui avoit été presque abandonné par les modernes.

Ce moyen est des plus simples. « Il consiste, dit m. Leroux, » à opposer une digue à l'écoulement du sang, par le secours de » plusieurs lambeaux de linge ou d'étoupes, imbibés de vinaigre » pur, dont on remplit le vagin, & qu'on introduit même quel- » quefois jusque dans la matrice, lorsque la circonstance l'exige.

» Il est étonnant que ce moyen si simple & si efficace pour arrê- » ter la perte de sang, recommandé par les anciens, ait été aban- » donné par la plupart des modernes, au point qu'il s'en trouve » plusieurs qui n'en font pas même mention, & qui regardent la » mort des femmes, produite par l'hémorrhagie utérine, sur-tout » celle qui vient immédiatement après l'accouchement, *comme une* » *de ces sortes de malheurs de la destinée que toute la prudence hu-* » *maine ni peut pas éviter* (expressions de Mauriceau, *tom.* ij. » *observ.* 230). Cependant j'ose assurer que nous n'avons point en » chirurgie de ressource aussi sûre contre les autres maux, qui sont » de son ressort, que l'est le tampon contre la perte de sang. Ce » n'est point ici le fruit de l'imagination & de l'étude du cabinet; » c'est celui de l'expérience. Depuis environ treize à quatorze ans » que j'ai commencé à m'en servir, je l'ai toujours fait avec succès, » même dans des circonstances qui paroissoient désespérées, & je ne » me suis jamais aperçu qu'il en ait résulté le moindre inconvé- » nient. Plusieurs de mes confréres se sont empressés d'adopter cette » pratique, même ceux qui avoient commencé par en plaisanter, » & ils ont toujours eu lieu de s'en féliciter : l'hémorrhagie utérine, » faite pour effrayer tout praticien qui en connoit l'importance, ne » sera plus, pour ceux qui emploieront le reméde que je propose, » qu'un mal ordinaire, qu'ils seront maîtres d'arrêter à volonté ».

M. Leroux a étendu ce moyen à un plus grand nombre de cas que les anciens, avec un succès si constant, qu'il le regarde comme devant faire époque, & ajouter à l'art des accouchements un degré de perfection de plus, qui en rendra la pratique plus sûre, puisqu'il remédiera constamment, quand on l'emploiera, à l'accident le plus grave & le plus effrayant de tous ceux qui peuvent survenir à une femme grosse ou nouvellement accouchée. Il commence d'abord par l'exposition de ce moyen, & il explique ses maniéres d'agir; ensuite dans l'article premier il raporte succintement les autorités qui les favorisent; il y joint des observations qui en prouvent l'efficacité dans les pertes simples très abondantes, dans celles qui sont produites par le décollement du pédicule d'un faux germe, ou d'un placenta retenu dans les premiers mois de la grossesse, avant ou

après un avortement. Dans l'article ſecond il propoſe le même moyen, comme propre non-ſeulement à ſuſpendre la perte, lorſque la groſſeſſe eſt plus avancée ; mais même à conſerver l'enfant juſqu'à ſon terme ; & en cela m. Leroux le croit bien préférable à la méthode de m. Puzos, laquelle détermine toujours l'accouchement. Il la propoſe encore comme capable d'arrêter la perte de ſang, & de favoriſer l'établiſſement du travail, ſoit avant ou après l'écoulement des eaux ; ce qu'il prouve par des obſervations. Il le trouve encore ici préférable à la méthode de Puzos, & convenable même dans un plus grand nombre de cas, puiſqu'il peut être employé utilement, quand celle-là eſt inſuffiſante, comme lorſque les eaux ſont déjà écoulées, & que l'enfant ſe préſente dans une ſituation contre nature ; il avance même qu'on peut encore le tenter, lorſque le placenta eſt attaché ſur l'orifice de la matrice trop reſſerrée pour l'introduction de la main. L'article troiſiéme forme l'objet eſſentiel de cet ouvrage : tout ce qui précéde ne doit être regardé que comme une introduction. Il démontre par des obſervations concluantes & exactes, la ſûreté du même moyen, & ſa ſupériorité ſur tout ce qui a été propoſé juſqu'à préſent pour arrêter la perte de ſang foudroyante, qui ſuccéde quelquefois à l'accouchement à terme, ſoit que cette perte dépende de l'inertie, ou du déchirement de la ſurface interne des parois de la matrice. Enfin, dans l'article quatre, qui n'eſt qu'un corollaire du précédent, il répond d'avance aux principales objections que l'on pourra faire contre ſa méthode ; & bien qu'il ſe ſoit aſſez étendu, il déclare n'avoir pas épuiſé toutes les raiſons que l'on peut dire en ſa faveur.

M. Leroux proteſte que dans tout cet ouvrage il a fait ſon poſſible pour ne rien avancer qui ne fût appuyé ſur l'expérience, mére de la vérité, & qui doit toujours ſervir de guide à ceux qui écrivent ſur un art auſſi utile & auſſi intéreſſant que le nôtre. Lorſque ce flambeau m'a manqué, dit-il, j'ai hazardé des conjectures qui m'ont paru vraiſemblables, & que je ſuis cependant tout prêt à abandonner, ſi une critique judicieuſe m'en démontre l'erreur.

6.

MÉMOIRE *ſur les diſſolvants de la pierre, avec quelques problêmes de chymie.* Par m. DUHAUME, docteur en médecine.

Conjectando inquirere verum quid vetat?

A Londres, & ſe trouve A PARIS, chez D'HOURY, imprimeur-libraire de monſeigneur le duc d'Orléans, rue vieille boucleric, au ſaint Eſprit. M. DCC. LXXVI. (*in-4°. de 22 pag.*

Le

LE but de ce mémoire est d'engager les médecins à se livrer avec confiance à tous les genres d'épreuves applicables à la pierre de la vessie, dans la vessie elle-même, sans blesser ce viscére.

7.

MÉTHODE *éprouvée pour le traitement de la rage, publiée par ordre du gouvernement.* A PARIS, de l'imprimerie royale. M. DCC. LXXVI. (*in-4. de* 14 *pag.* On y a joint un détail d'observations, *de xj. pages*).

AU mois de décembre 1775, un loup enragé exerça des ravages affreux dans plusieurs villages du Mâconnois; différentes personnes en furent mordues & griévement blessées à la tête, aux bras, aux jambes, &c.... M. Delassône, premier médecin de la reine, fut consulté par m. le contrôleur général, sur les moyens de prévenir ces infortunés, de la rage; maladie terrible & mortelle dont ils étoient menacés, s'ils n'étoient pas secourus. Il dressa donc un plan de traitement qui fut envoyé sur les lieux pour y être suivi, & qui eut un succès heureux. Il fut conduit & dirigé par m. BLAIS, docteur en médecine, résidant à Cluny, où onze blessés se transportérent; huit sont retournés chez eux très bien portants.

D'après un succès si marqué, on a cru qu'il étoit utile au bien public, de faire connoître & de répandre cette méthode curative, en exhortant d'y avoir recours avec confiance le plustôt possible, & préférablement à tout autre reméde, dans de semblables circonstances.

Méthode curative, pour le traitement de la rage (*).

« Si la personne blessée est bien constituée, & d'un tempérament » sanguin, il faut faire d'abord une ou deux saignées du bras ou du » pied, après avoir débarrassé les entrailles par quelques lavements » laxatifs.

» La saignée seroit encore mieux indiquée, s'il s'étoit déjà mani-

(*a*) M. Delassône déclare n'avoir eu d'autre mérite, en indiquant cette méthode curative, que d'en avoir réuni d'une maniére plus avantageuse les diverses parties, déjà pour la pluspart connues.

» feſté quelque ſymptôme de la rage, car alors le viſage eſt rouge » & allumé, le regard eſt farouche, les yeux ſont ordinairement » enflammés, le pouls eſt fort, vif & plein.

» On fera tremper matin & ſoir, une heure de ſuite, les jambes » dans l'eau chaude, mais d'une chaleur tempérée; & s'il étoit poſ- » ble de plonger tout le corps dans un bain tiéde, cela ſeroit encore » plus utile.

» On lavera long-temps la plaie avec l'eau tiéde chargée de ſel » marin. On doit réitérer cette lotion, ſur-tout les premiers jours, » & même au-delà, ſi le mauvais état & l'aſpect de la plaie l'exi- » geoient.

» Si la morſure eſt conſidérable, ſi les chairs ſont déchirées, ha- » chées, profondément contuſes, on fera des ſcarifications profon- » des : on ſéparera les lambeaux : enſuite on fera les lotions avec » l'eau tiède ſalée, ou ce qui ſeroit préférable, ſi les circonſtances » le permettoient, avec de l'eau animée par le ſel ammoniac diſſout.

» Si l'on avoit à traiter quelque animal domeſtique mordu, alors » au lieu de ſcarifier, il faudroit cautériſer la plaie avec un fer » rouge. Cette pratique, trop cruelle pour les hommes, eſt pourtant » préférable à celle des ſcarifications.

» Immédiatement aprés ces préliminaires, on frotera légérement » les bords & les environs de la plaie avec un gros de pommade » mercurielle; enſuite on panſera la plaie avec l'onguent ſuppuratif » ou le baſilicum. Si l'on vouloit ſe ſervir de quelqu'autre onguent, » on auroit attention de n'employer que ceux qui ſont fort doux, » & qui reſſemblent aux deux précédents.

» On doit panſer régulièrement deux fois par jour la plaie, en * renouvelant l'application du ſuppuratif ou du baſilicum, après avoir » fait la lotion avec l'eau tiéde ſalée; mais il ne faudra réitérer la « friction légére avec la pommade mercurielle, à la même doſe déjà » preſcrite, qu'une ſeule fois en vingt quatre heures (*a*).

» On aura ſoin de procurer journellement la liberté du ventre par

---

(*a*) Le moyen le plus ſimple & le meilleur de faire les frictions ou l'application de la pommade mercurielle, eſt de ſe ſervir pour cet effet d'une plume ou pluſtôt d'un pinceau de charpie que l'on chargera de pommade. Par cette manœuvre on ne produira nulle irritation; & s'il y a pluſieurs plaies, on pourra diviſer aſſez la quantité de pommade employée chaque fois, pour en appliquer par-tout où cela eſt néceſſaire.

Quoique le mercure en général paroiſſe être juſqu'à préſent le meilleur reméde contre la rage; il n'a pas à beaucoup près la même efficacité quand on l'adminiſtre intérieurement ſous forme ſaline, ou de telle autre maniére. Les expériences ont appris que l'onguent mercuriel, appliqué extérieurement ſur les bords & aux environs de la plaie, eſt ce qui réuſſit le mieux.

» des lavements simples, où l'on aura mêlé une bonne cuillerée de » miel commun, & deux cuillerées de vinaigre.

» Dans l'intention de prévenir la salivation, on purgera tous les » quatre ou cinq jours, en faisant avaler une dose de poudre pur- » gative quelconque. Ce purgatif devant être souvent répété, il est » prudent & même essentiel d'en modérer la dose.

» Il seroit même avantageux de procurer, sur-tout dès les com- » mencements, une ou deux fois le vomissement, s'il y avoit des » nausées ou des envies fréquentes de vomir.

» Deux fois par jour, c'est-à dire, le matin & dans la soirée, » on fera avaler une cuillerée de vin où l'on aura mêlé vingt ou » vingt-cinq gouttes d'eau de Luce. On se borneroit à l'égard de » ce remède, à une seule cuillerée chaque jour, si l'on remarquoit » qu'il procurât trop d'agitation. S'il déterminoit la sueur, effet » assez ordinaire, on la favoriseroit, sans assujétir pourtant les ma- » lades à respirer un air trop échauffé. On suspendroit alors l'usage » de l'eau de Luce, ou la dose seroit modérée.

» On donnera tous les jours le bol suivant:

Quatre grains de camphre,
Deux grains de musc,
Six grains de nitre en poudre:
Mêlez & incorporez avec un peu de miel.

» S'il y avoit trop d'insomnie ou d'agitation, on pourroit prescrire » un calmant, dont la dose seroit moyenne; mais il ne faudroit pas » le réitérer plusieurs jours de suite.

» On engagera les malades à boire fréquemment d'une infusion » de fleurs de tilleul ou de feuilles d'oranger, adoucie avec le miel, » & acidulée avec du vinaigre commun, ou le vinaigre distillé, ce » qui seroit préférable (*a*).

» Si l'on avoit à traiter quelqu'un à qui les remèdes n'eussent » point été administrés de bonne heure, & qui ressentît déjà l'aver- » sion invincible ou l'horreur pour toute boisson, symptôme ordi- » naire de la rage confirmée; il faudroit alors faire prendre en la- » vement, de trois ou de quatre en quatre heures, un gobelet de » la même infusion prescrite ci-dessus, & pareillement acidulée. » On donneroit de la même manière le bol après l'avoir délayé dans » un de ces lavements. On auroit recours au même moyen pour le » calmant, s'il en étoit besoin, & pour l'eau de Luce; mais ici

(*a*) Il ne faudroit employer le vinaigre distillé qu'autant que l'on seroit assuré qu'il eût été distillé dans des vaisseaux de terre ou de verre; celui du commerce a presque toujours été préparé dans des vaisseaux de cuivre.

» l'infuſion adoucie avec le miel ne ſeroit point acidulée. Ne pou-
» vant auſſi faire avaler la poudre purgative, on ſubſtitueroit un la-
» vement purgatif.

» On ne permettra que peu de nourriture, jamais échauffante, &
» toujours choiſie, autant qu'il ſera poſſible dans la claſſe des ſub-
» ſtances végétales. Le lait & toute eſpèce de laitage doivent être
» interdits.

» Ce traitement doit avoir lieu juſqu'à ce que la plaie ſoit gué-
» rie, & que la cicatrice paroiſſe bien faite.

» On doit en général continuer l'uſage des frictions mercurielles,
» du bol antiſpaſmodique, & de la potion avec l'eau de Luce (le
» tout entremêlé de purgations, comme il a été dit) au moins un
» mois de ſuite, pour pouvoir ſe flater de préſerver ſûrement de
» la rage.

» A plus forte raiſon doit-on prolonger le traitement pour ceux
» qui ont été griévement bleſſés, ou qui auroient éprouvé déjà quel-
» que ſymptôme du dévelopement & de l'action du venin.

» Si malgré les panſements & les lotions, les plaies avoient un
» mauvais caractére, alors on preſcriroit chaque jour, de deux en
» deux heures, & pluſieurs jours de ſuite, deux ou trois cueillerées à
» bouche d'une forte décoction de quinquina.

» Après le traitement terminé, s'il exiſtoit de l'abatement, de
» la langueur, une profonde triſteſſe, il faudroit donner chaque
» jour trois priſes de quiuquina en poudre ; & ce reméde ſeroit con-
» tinué huit ou dix jours.

» On réglera toujours les doſes des remédes ſelon l'âge, la con-
» ſtitution & le tempérament. Il ſeroit donc important que le
» traitement fût toujours dirigé par un médecin prudent & éclairé.

» Les animaux domeſtiques utiles, tels que les vaches, les bœufs,
» les chevaux, qui auroient été mordus par quelque autre animal
» enragé, & que l'on voudroit préſerver de la rage, ſeroient traités
» par le cautére actuel, comme il a été dit, par les lotions d'eau
» tiéde plus chargée de ſel marin, par les frictions mercurielles, en
» triplant chaque fois la doſe de la pommade, & par les panſements
» de la plaie avec la térébenthine rendue plus liquide, en la mê-
» lant avec un peu de bonne huile d'olive ou de noix.

» On leur feroit avaler abondamment de l'eau blanche miellée
» & chargée d'une bonne quantité de vinaigre.

» On leur donneroit, pendant ce traitement, quelques mixtions
» purgatives appropriées à ces animaux, & des lavements, s'ils
» étoient conſtipés.

» Toute communication avec les autres animaux ſains ſeroit ſoi-
» gneuſemenr interdite pendant un mois ou ſix ſemaines de ſuite.

» Jamais on ne tenteroit de traiter ceux en qui l'on commence-» roit à remarquer quelque signe de la rage prête à éclater.

» Les autres animaux moins utiles, tels que les chiens, &c. doi-» vent être d'abord, & dans tous les cas, sacrifiés sans aucune » réserve ».

A la suite de cette *méthode curative* est la copie d'une lettre de m. Blais à m. Delassône, dans laquelle il lui rend compte de la conduite qu'il a tenue à l'égard des personnes mordues.

Le morceau séparé, qu'on a joint au précédent pour être également répandu, est la copie de la lettre écrite le 19 février 1776 à m. l'évêque de Mâcon, par m. Blais. Ce médecin y raporte tout ce qui s'est passé d'intéressant chez chaque malade durant ce traitement.

8.

LETTRE *d'un médecin de Paris, à un médecin de province, sur le traitement de la rage.*

Quæsitæque profunt *artes.*

A SAINT HUBERT, *& se trouve à* PARIS, chez D'HOURY, imprimeur-libraire de monseigneur le duc d'Orléans, rue vieille bouclerie, au saint Esprit. M. DCC. LXXVI. (*in-4°. de 17 pag*).

M. DUHAUME, médecin de la faculté de Paris, auteur de cette lettre, y donne une notice des ouvrages dans lesquels on a recommandé les frictions mercurielles, comme un moyen sûr de prévenir la rage, chez ceux qui ont eu le malheur d'être mordus d'un animal attaqué de cette effrayante maladie. Ce sont la dissertation de Desault, imprimée à Paris en 1738; celle de Sauvages, en 1748; une thèse soutenue aux écoles de médecine de Paris en 1759, par m. Duhaume, qui en est l'auteur.

Il ne se borne point là: il propose des vues nouvelles sur le traitement de la rage confirmée; état cruel & terrible (dit-il) & dont il n'y a pas d'exemple qu'aucun malade soit jamais relevé.

Mais abandonnera-t-on toujours (s'écrie-t-il) ces malheureuses victimes à leur triste sort, & n'aura-t-on jamais d'autres secours à leur porter que la mort qu'ils implorent? Serons-nous toujours forcés nous-mêmes à tolérer cet affreux sacrifice que la terreur inspire, & que la compassion semble exiger? Que ne tentons-nous des moyens extrêmes dans un péril extrême! Si jamais la sentence de Celse eut sa véritable application, c'est dans le cas présent.

Je conseillerois donc en pareille circonstance, de débuter par une

forte ſaignée du pied, *ad animi deliquium*, de jeter enſuite beaucoup d'eau froide ſur le malade pour le faire revenir à lui, & d'appliquer auſſi tôt la pommade mercurielle à la doſe de quatre gros au moins pour cette premiére friction; on la répéteroit, à pareille doſe, de douze en douze heures, & pendant trois jours conſécutifs, obſervant de faire donner dans l'intervalle de chaque friction, deux lavements purgatifs pour déterminer la criſe par les ſelles, en procurant une diarrhée artificielle, & pour prévenir en même temps l'irruption trop ſubite du mercure aux parties ſupérieures.

Quant à la ſaignée, l'état du pouls & des forces du malade peut ſeul indiquer la néceſſité de la répéter, & de décider combien de fois il faudra y revenir. Tout ce que l'on peut dire en général, c'eſt qu'on ne doit pas plus ménager le ſang des *hydrophobes* que celui des *maniaques*. Ainſi donc les ſaignées vigoureuſes, l'aſperſion d'eau froide, les doſes de pommade mercurielle quadruplées & très rapprochées, avec des lavements purgatifs répétés de quatre en quatre heures; voilà le principal du traitement.

Les ſecours acceſſoires conſiſteroient dans les moyens ſuivants, des attractifs autour de la gorge, comme dans l'eſquinancie, des épiſpaſtiques aux pieds & aux jambes, des embrocations froides d'oxycrat ſur le front & ſur les tempes, différentes vapeurs odorantes portées ſous le nez dans les accès de convulſions, des morceaux de ſucre imbibés d'æther ou de liqueur d'Hoffman introduits de force dans la bouche du malade. On lui feroit avaler, le pluſtôt poſſible, le bol compoſé de camphre, de muſc & de nître, ou peut-être encore mieux, l'extrait de quinquina à bonne doſe, même avec la crême de tartre, la poudre antiſpaſmodique, le nître & le ſyrop de pivoine (*a*). Enfin on profiteroit du premier moment où la déglutition des liquides deviendroit poſſible, pour paſſer un *emético-cathartique*. Une fois parvenu là, on tiendroit le fil de la guériſon; car il ne ſeroit plus queſtion que de purger le malade pluſieurs fois conſécutives.

En effet le virus hydrophobique, par une analogie qui lui eſt particuliére, infecte ſpécialement la ſalive & tous les ſucs analogues: il ſemble ſe fixer ſpécialement dans jes cryptes muqueux du goſier, de l'œſophage, de l'eſtomac & des inteſtins. C'eſt là où paroît ſe paſſer la principale ſcéne; les autres ſymptômes qui l'accompagnent,

(*a*) Certain caractére épileptique qui ſe manifeſte dans cette maladie, ainſi que les intermittences & les rémiſſions marquées que l'on obſerve dans ſes accès, indiquent aſſez l'uſage du quinquina. Auſſi le ſage auteur de la méthode éprouvée n'a-t-il pas oublié de le preſcrire ſur la fin du traitement, pour aſſurer la guériſon & prévenir les rechutes; de même que l'on preſcrit avec ſuccès l'électuaire de quinquina de *Fuller* contre l'épilepſie.

marqués tous par le spasme & les convulsions, partent originairement de ce foyer, sans en excepter le principal & peut-être le plus cruel de tous, l'horreur de l'eau, lequel semble ne provenir uniquement que de la constriction spasmodique & inflammatoire des organes de la déglutition.

C'est donc pour de bonnes raisons que m. *Delassône* a réuni dans sa méthode curative les plus souverains antispasmodiques & les purgatifs répétés, avec l'administration des frictions mercurielles, cherchant ainsi à attaquer tout à la fois la cause & les symptômes de la maladie. C'est dans ce précis qu'on trouve enfin rassemblés les secours les plus efficaces qu'aient fournis jusqu'à présent le dogme & l'empirisme. Appliquons-les donc tous à la fois dans le péril le plus urgent, & même avec une sorte de témérité, puisque tout est perdu sans cela.

9.

JOURNAL *de médecine, chirurgie, pharmacie, &c.* dédié à son altesse royale, MONSIEUR, frére du roi.

> Opinionum commenta delet dies, naturæ
> judicia confirmat. CICERO *de natur. deor.*

Octobre 1776. TOM. XLVI. A PARIS, chez la veuve THIBOUST, imprimeur, place de Cambrai; *avec approbation & privilége du roi* (*in*-8°.)

LA mort de m. ROUX, arrivée le 28 juin dernier, a dû naturellement déterminer à prendre de nouveaux arrangements à l'égard du journal de médecine, dont il étoit le rédacteur depuis 1762. Ces arrangements sont enfin pris d'une maniére stable. Deux médecins de la faculté de Paris, m^{rs}. DUMANGIN & BACHER, sont chargés d'un travail dont se sont successivement acquités m^{rs}. DE GRASSE avec m^{rs}. BERTRAND & MISSA; puis m. VANDERMONDE, & après lui m. ROUX. Son altesse royale, MONSIEUR, frére du roi, a bien voulu accepter la dédicace de ce journal, qui étoit sous sa protectioon depuis 1772.

M^{rs}. DUMANGIN & BACHER, dans un *avant-propos* qui se lit à la tête du *cahier* d'octobre, qu'ils viennent de distribuer, promettent de ne rien négliger de tout ce qui pourra tendre à la perfection d'un ouvrage entrepris pour le progrès de l'art & pour le bien de l'humanité. Ils se proposent sur-tout d'établir une correspondance qui leur procurera les livres étrangers, qu'ils feront connoître par des notices détaillées. Le zéle, que ces messieurs annoncent, est le pré-

jugé le plus heureux en faveur de leur travail ; mais leur mérite personnel est un sûr garant que ce recueil d'observations continuera d'obtenir les suffrages des personnes de l'art, suffrages que m VANDERMONDE avoit su, pour ainsi dire, forcer, & qu'il avoit eu aussi le talent de fixer.

Comme la distribution de ce journal ne se fait plus par les mêmes mains, il est à propos que nous indiquions de quelle maniére on doit y procéder. Nous copierons pour cela un *avis* qu'on a répandu dans le public, & qu'on trouve réimprimé avec le cahier qui vient de paroître.

« Mss. les souscripteurs du journal de médecine sont priés d'indiquer leurs adresses par une lettre franche de port, qu'ils feront » parvenir à *madame la veuve* THIBOUST, *imprimeur du roi*, *place de* » *Cambrai*, *à Paris*, & d'insérer dans cette lettre une note, qui puisse » servir à retirer des mains de m. VINCENT, leurs avances pour ce » qui reste à courir du temps de leur abonnement ; au moyen de » quoi, ils continueront à recevoir ce journal comme ci-devant.

» Le prix de la souscription pour recevoir ce journal franc de port » par tout le royaume, est de *douze livres* pour l'année. On fera » passer cette somme franche de port à l'adresse ci-dessus.

» On est prié d'envoyer les lettres, mémoires & observations qu'on » voudra faire parvenir aux auteurs du journal de médecine, à l'a» dresse ci-dessus, & d'y ajouter ces mots : *journal de médecine* ».

10.

MÉDECINE *domestique, ou traité complet des moyens de se conserver en santé, de prévenir ou de guérir les maladies par le régime & les remédes simples : ouvrage utile aux personnes de tout état, & mis à la portée de tout le monde.* Par GUILLAUME, BUCHAN, M. D. du collége royal de médecine d'Edimbourg.

Valetudo sustentatur notitiâ sui corporis : & observatione quæ res aut prodesse soleant, aut obesse : & continentiâ in victu omni atque cultu corporis tuendi causâ : & prætermittendis voluptatibus, &c.... CICER. *de offic.*

Optimum verò medicamentum est opportunè cibus datus. CELS. *de medic.*

Traduit de l'anglois, par J. D. DUPLANIL, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, & médecin ordinaire de son altesse royale monseigneur le comte D'ARTOIS. TOM. II. A Edimbourg, *& se trouve* à PARIS, chez DESPREZ, imprimeur du roi, rue saint Jacques, (&) DIDOT le jeune, libraire, quai des augustins. M. DCC. LXXVI. (*in-12. de 442. pag. plus 84, pour un avertissement, un tableau des maladies, &c...*)

Nos

Nos recherches sur le mérite du Traducteur de cet ouvrage se trouvent également bien fondées, par le soin qu'il a apporté à enrichir de notes instructives ce second volume, aussi bien que le troisieme qui vient de paroître. Le public a sçu apprécier la bonté de cette traduction & l'exactitude de son auteur.

FIN.

TABLE DE LA PREMIERE PARTIE.

TABLE DE LA SECONDE PARTIE.

FIN.